Société de l'histoire de France

Société de l'histoire de France





CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433).

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME TROISIÈME

1429-1433



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

MDCCCCI

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome III de la Chronique d'Antonio Morosini, *préparé par* MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 *avril* 1901.

Signé : Mis DE BEAUCOURT.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433).

Venere[1] dì XIIII° de zener de sovra dito milieximo[2], per la dogal Signoria, per lo Conseio di Pregadi fo prexo[3] de meter e incantar una galia de le mexure uxade de Romania al viazo d'Aque Morte. E ave quela prima el nobel homo miser Orsato Zustignan, per meter per paron miser Zian da Molin; costay al plubicho incanto L. CC XIII s. XI de grosy, con le condicion uxade de l'ano pasado[4].

. . . .

Corando[5] M° IIII^c XXVIII dy VIII fevrer[6].

Per l'ano prexente[7], in nome de Cristo, per la dogal Signoria, per lo Chonseio de Pregady fo prexo de meter e inchantar al viazo de Fiandra galie IIII° de le mexure grose chon le condicion del viazo pasado, al plubicho incanto, a chi plu de darà. La prima ave el nobel homo miser Domenego Bom per L. C LXXI s. XII de grosy; la segonda, miser Giorzi (*sic*) Benbo, per L. C LIIII s. V de grosy; la terza, miser Daniel Pasqualigo, per L. C LX s. II de grosy; la quarta, miser Jacomo Barbarigo, per L. 143 s... Capetanio de le dite fo el nobel homo miser Stefano Contarini, e aceta de prexente, e de partir de Veniexia ady XXI del mexe

1. Fol. 494 B.
2. 14 janvier 1429.
3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.
4. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, entrepris à la date régulière d'usage, mais ramené cette année à une seule galère, sans voyage supplémentaire d'été, ainsi que l'année suivante,

Le vendredi 14 janvier du susdit millésime, la Seigneurie ducale et le Conseil des « Pregadi » décidèrent de mettre à l'encan une galère du tonnage de Romanie pour le voyage d'Aigues-Mortes. Elle fut adjugée au noble homme messer Orsato Giustiniani, qui y mit pour « paron » messer Giovanni da Molino; elle lui coûta à l'encan public 213 livres 11 sous de gros, aux conditions de l'année passée.

. . . .

Au cours de l'an 1428, le 8 février.

Pour la présente année, au nom du Christ, la Seigneurie ducale et le Conseil des « Pregadi » décidèrent de mettre à l'encan, pour le voyage de Flandre, quatre galères de gros tonnage, aux conditions du dernier voyage, pour être adjugées à l'encan public au dernier enchérisseur. La première fut adjugée au noble homme messer Domenico Buono pour 171 livres 12 sous de gros; la seconde, à messer Giorgio Bembo, pour 154 livres 5 sous de gros; la troisième, à messer Daniele Pasqualigo, pour 160 livres 2 sous de gros; la quatrième, à messer Giacomo Barbarigo, pour 143 livres .. sous. Capitaine desdites galères fut le noble homme messer Stefano Contarini; il accepta

en 1430, dernière occasion où le texte conservé du Diario permette, comme on le verra, de relever l'existence de ce voyage.

5. Fol. 495 B.

6. 8 février 1429.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

de avril de M° IIII^c XXVIIII°; per la vaiuda de tute merze, specie e vini, per duchaty... d'oro[1].

. . . .

El[2] martidy XI de mazio de M° IIII^c XXVIIII°, fo prexo[3] per lo Conseio dy Pregadi con miser [lo doxe] e consiery e savii, chonziosiachè per oviar a i dany hocore de qua inn avanty per hogno ano al bem e utel di nostri marchadanti e citadini de Veniexia, sovra el fato del cargar de le specie se manda con le galie de Fiandra in Broza e a Londra, sia da proveder che tute le galie over che per i sovracomiti[4] de quele non se posa per muodo over inzegno (de) cargar altra marchadantia alguna, intendando vini e hua pasa, e hogni altra cosa grosa, salvo se prima non serà cargado tute le specie grose (over IIII^c), e simel carte, zucaro; ma sia tegnudo i paroni[5] de tuor le specie, e de quele far le bolete, e non de gotoni nè filadi, soto grosisima pena; e fina al prexente che contrafese al dito ordene, o paron grando o chomito over paron zurado over noclero[6], caza a la pena de queli contrafarà, e non

1. Ce voyage est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n° 240.) La liste des capitaines, dont il est question à chaque voyage, ne contient aucun nom pour ce voyage de 1429. Ainsi cesse de fait la dissidence existant depuis 1411-1412 entre cette liste et le Diario, qui, l'an prochain, an 1430, se retrouveront d'accord. (Ci-dessus, t. I, p. 314, n. 1, et p. 316, n. 3.) Le nom du capitaine mentionné ici, Stefano Contarini, que la liste relevait à l'an précédent, se trouve confirmé, pour cette année même, par les documents officiels vénitiens. (*Ibid.*, n° 241; cf. ci-dessus, t. II, p. 332, n. 7.) — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels d'usage.

2. Fol. 499 B.

sur le champ et doit partir de Venise le 21 du mois d'avril 1429; valeur de toutes les marchandises, épices et vins, ... ducats d'or.

. . . .

Le mardi 11 mai 1429, le Conseil des « Pregadi », avec messire le doge et ses conseillers et sages, afin d'obvier aux dommages qui adviennent, décidèrent que dorénavant, chaque année, pour le bien et profit de nos marchands et citoyens de Venise, sur le fait du chargement des épices que l'on envoye avec les galères de Flandre à Bruges et à Londres, il serait établi, pour toutes les galères, que leurs « sovracomiti » ne pourraient en aucune manière charger nulle autre marchandise, c'est-à-dire des vins, des raisins secs ou toute autre grosse denrée, sans avoir d'abord chargé toutes les grosses épices, et de même les papiers et le sucre; que les « paroni » seraient tenus de prendre les épices et d'en faire les bulletins, et non pas des cotons [bruts] ni filés, sous peine d'une très forte amende, et que tous ceux qui ont contrevenu audit ordre jusqu'à présent, « paron grande »

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ce terme de *sovracomito*, de commandant de la galère, est ici bien nettement distingué des diverses dénominations, relatives à la maistrance des galères, qui vont être énumérées.

5. Ce terme de *paron*, d'armateur de la galère, est également ici nettement différencié des dénominations diverses qui vont suivre.

6. *Paron grando, chomito, paron zurado, noclero.* La réunion de ces quatre dénominations d'officiers de navire, ainsi groupées côte à côte, dans des acceptions précises évidemment diverses, est à la fois intéressante à relever et quelque peu énigmatique à définir. — *Paron grando*, ainsi qu'il ressort des passages antérieurs où ce terme se trouve employé, semble une expression équivalente à celle de commandant, soit (sovracomito) de

debia mostrar bandiera al dano de la Replubicha e contra i ordeni uxadi, per non ainplir al ben de la marchadantia, al spazio e a l'insida de Veniexia, e utel di tuti i marchadanti manderà o verà cargar. E fina da mo al prexente ordenado fo sia deschargado tuti i vini di paroni sia sta cargadi sovra de queste galie III°, capetanio el nobel homo miser Stefano Contariny fo de miser Nicholò, e sia cargado tute le specie de chi volese cargar primamente, e dapuo, avanzando piaza, debia rezever le altre cose de la mazior vaiuda sia da cargar, senza la utilitade di parony, in l'aida di parzoneveli[1] de quele[2].

. . . .

galère, soit (paron) de voilier. (Ci-dessus, t. II, p. 152, n. 2, p. 160, n. 2, et p. 162, n. 1; cf., pour les autres sens divers du terme *paron*, ci-dessus, t. I, p. 128, n. 2.) — *Comito*, le comite, dans une galère, est en général le surveillant de manœuvre qui fait exécuter les ordres du commandant, du « sovracomito ». (Jal, *Gloss. naut.*, art. Chomito.) Mais, dans la marine vénitienne, au moins à la fin du XVe ou au début du XVIe siècle, la fonction générale de comite semble scindée et occupée par deux titulaires simultanés. Le *Comito* proprement dit est chargé seulement de la surveillance de la partie *avant* de la galère. La surveillance de la partie *arrière* est exercée par un bas officier de grade équivalent, qui porte le nom spécial *Paron giurado*, de patron juré. (*Traité du gouv. de Venise*, ch. XCV, dans Michel Perret, *Hist. des relations de la France et de Venise*, t. II, p. 294-295; cf., pour ce sens et pour les autres sens divers du terme paron, ci-dessus, t. I, p. 128, n. 2.) — Quant à l'expression de *Nocchiero*, nocher, ce

ou comite ou « patron juré » ou nocher, tombent sous le coup de la peine de ceux qui y contreviendront; qu'ils ne puissent montrer l'enseigne de Venise au dam de la République et contre les règlements ordinaires, au large et au sortir de Venise; car ils ne servent pas aux intérêts de la marchandise ni au profit de tous les marchands qui enverront ou viendront charger. En outre, il fut ordonné que l'on déchargeât tout de suite tous les vins des « paroni » qui avaient été chargés sur les quatre galères, capitaine le noble homme messer Stefano Contarini, fils de feu messer Niccolò; que l'on chargeât premièrement toutes les épices de ceux qui voudraient en charger, et qu'ensuite, s'il restait de la place, les galères dussent recevoir les autres choses de plus grande valeur qui seraient à charger, sans égard au profit des « paroni », dans l'intérêt des parsonniers des galères.

. . . .

terme, sur un voilier, répond à l'acception générale de comite. (Jal, *Gloss. naut.*, art. Nocchiero, Nocher.) Mais, sur une galère, on ne voit pas bien quel sens technique spécial il faudrait lui réserver. — Cette juxtaposition, évidemment intentionnelle, de tels termes, à chacun desquels semble bien correspondre un sens marin spécial, pourra peut-être servir à en élucider, par comparaison avec d'autres textes, la portée exacte et le sens réel.

1. Ce terme de *parzonevele,* de « parsonniers », actionnaires de la galère, est encore ici nettement mis à part des dénominations diverses qui viennent de précéder.

2. Tout ce passage présente des indications d'un curieux intérêt, touchant les conditions quelquefois abusives où le grand convoi annuel du Nord, à destination d'Angleterre et de Flandre, prêtait à certaines manifestations de mercantilisme individuel.

Corando[1] M° CCCC XXVIIII°, in Veniexia[2].

Copia[3] de una letera[4] manda el nobel homo ser Pan-

1. Fol. 501 A. — 18 juin 1429.

2. Ici commence la remarquable série de correspondances originales concernant les événements français de 1429-1431, l'apparition soudaine et tout le cycle historique de Jeanne d'Arc. Ce sont les documents sur lesquels l'attention s'est trouvée récemment attirée, à la suite des observations de Mme Adele Butti, par l'étude critique de M. Léopold Delisle et par la publication du P. Ayroles. (Voir l'*Introduction*.) A part les renseignements commerciaux annuels et quelques indications particulières de moindre importance, cette nouvelle catégorie de documents, depuis la présente date jusqu'au milieu de 1431, va constituer presque exclusivement, en vingt-cinq groupes de correspondances successives, la série d'extraits dont se compose cette présente édition. — Ici, comme dans tout le cours antérieur et ultérieur de la publication, l'absence ou la présence de lignes de points signifie continuité ou interruption du texte de l'œuvre même d'Antonio Morosini. — Mais, entre les limites extrêmes de la première et de la dernière de ces correspondances, on a cru devoir apporter quelques modifications à certaines formes de ce commentaire. — Ainsi, pour simplifier la comparaison chronologique de chaque correspondance, la date de chaque extrait, laquelle, hors de ces limites, n'est portée en note, après mention du folio, que faute d'indication suffisante du texte, le sera en tout cas, même si le texte doit fournir les notions nécessaires à cet égard. — En outre, la comparaison habituelle de chaque extrait avec le texte des Vite de' Duchi, de Sanuto, n'a pas lieu d'être établie à chaque fois; la note suivante explique pour quelle raison. — Enfin, pour faciliter la consultation des nombreuses sources utilisées, pour permettre d'y recourir également dans toutes les éditions existantes, on trouvera la citation de ces sources effectuée à la fois, et par la référence à l'édition qui en est adoptée, et par la division permanente en livres et en chapitres.

3. L'enregistrement de cette lettre, notée ici comme datant du 10 mai, — sur sa date réelle, évidemment postérieure de quelques jours, voir note suivante, p. 10, n. 2, — et arrivée

Au cours de 1429, à Venise.
Copie d'une lettre envoyée de Bruges, le 10 mai,

à Venise le 18 juin, est, comme on voit, ainsi que l'enregistrement des lettres suivantes de même ordre, gouvernée par la *date d'arrivée* de ces correspondances à Venise, selon le procédé habituel employé par Antonio Morosini dans la rédaction de son Diario.

4. La transcription de cette première lettre du 10(?) mai 1429, arrivée à Venise le 13 juin, et les transcriptions ou analyses des lettres suivantes de même ordre, jusques et y compris la dernière, du 22 juin 1431, parvenant à Venise entre le 8 et le 14 juillet, ont certainement passé sous les yeux de Sanuto, soit directement dans le texte même du Diario d'Antonio Morosini, soit indirectement dans celui de la Cronaca Dolfina. (Voir l'*Introduction*.) C'est tout l'ensemble de ces correspondances, en somme, que Sanuto, groupant en un passage unique et singulièrement restreint l'analyse de ces nombreux et volumineux documents, essaie de résumer en quelques lignes, en prenant occasion de cette première lettre. Ce résumé se reconnaît visiblement dans le passage de seize lignes qui s'étend entre ces mots : « In questo tenpo, in Francia essendo assediata la città d'Orleans per gl' Inghilesi, apparve al Re una Pulcella... », et ceux-ci : « ... morta e abbruggiata. » (Col. 1005.) Court exposé qui, dans la composition des Vite de' Duchi, est seul à remplir tout l'espace compris entre le 16 mars et le 1er août 1429. — On trouvera à l'Annexe XI le texte in extenso de ce passage, qui semble jusqu'ici être demeuré inaperçu des historiens de Jeanne d'Arc, malgré l'intéressante répercussion qu'il traduit, et malgré sa présence dans une œuvre historique dont la rédaction est arrêtée avant la fin du xve siècle. — Il faut ici remarquer que certaines expressions propres à cette première lettre se reconnaissent indiscutablement au début du résumé en question. Ainsi celles relatives à la condition et au lieu d'origine de Jeanne d'Arc. « ... Una poncela vardaresa de piegore, nasuda de verso la Rena, andada quela... in verso el Dolfino... li propoxe che Dio a luy la mandava... », lira-t-on plus loin dans le corps même de cette présente lettre. (P. 40.) « ... Apparve al Re una Pulcella la quale guardava le pecore, nata verso Lorena, la quale

grati Zustignan, ady x° de mazo, da Bruzia, a so pare miser Marcho Zustignan[1], r[ezevuda] ady XVIII° de zugno[2]. Dixe in questa forma[3] :

« Miser[4], ady IIII° de questo v'o scrito e per le mie ve ho avixado e dadove a saver[5] l'asiedio di nemixi fortisimo eser stado de atorno d'Oriens zià per ano

andata dal Dolfino di Vienna da parte di Dio... », dit en semblables termes Sanuto. (*Loc. cit.*, col. 1005.) C'est donc en rencontrant sur son chemin, soit dans le texte même de Morosini, soit dans un texte dérivé, cette première lettre du 10 (?) mai 1429, reçue le 18 juin, que Sanuto a pris occasion de tracer ce résumé succinct de toutes les correspondances relatives à Jeanne d'Arc, jusqu'à la dernière du 22 juin 1431, reçue entre le 8 et le 14 juillet.

1. Sur les Giustiniani, sur Pancrazio Giustiniani, sur Marco Giustiniani, son père, voir Annexe XII. Il suffit d'indiquer ici qu'ils appartenaient à l'une des branches que comptait alors, dans la cité des Doges, la race vénitienne des Giustiniani, qu'on trouve implantée dans l'histoire de Venise au milieu du XII° siècle.

2. Premier groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc et première lettre de Pancrazio Giustiniani à Marco Giustiniani, son père, en date de Bruges. — Cette lettre, arrivée à Venise le 18 juin 1429, est indiquée ici, assez formellement, comme remontant au 10 mai. Les observations qui seront faites plus loin (p. 36, n. 1), à propos des nouvelles de dernière survenance qu'elle contient, peuvent porter à la dater, en réalité, de deux ou trois jours plus tard au moins.

3. Ce document, ainsi que plusieurs de ceux qui suivent, représente le texte même de la lettre originale insérée intégralement par Antonio Morosini dans le corps de son Diario.

4. Depuis la mention des révolutions intérieures survenues en 1425 dans l'entourage de Charles VII, annoncée par lettre en date de Montpellier du 2 juillet 1425 (t. II, p. 304-308), le Diario d'Antonio Morosini n'a plus enregistré de nouvelles politiques de France, sauf, peut-être, ce qui concerne l'énigmatique ambassade française de 1428 (t. II, p. 338-346). Ce silence,

par le noble homme ser Pancrazio Giustiniani à son père messer Marco Giustiniani, reçue le 18 de juin. Il s'exprime en cette forme :

« Messire, le 4 de ce mois je vous ai écrit et par mes lettres vous ai avisé et donné à savoir que le siège des ennemis était très fortement mis autour d'Orléans

entre tant d'autres exemples similaires, témoigne une fois de plus à quel point, pendant les années comprises entre le désastre de Verneuil, relevé en son temps, en 1424, par Morosini, et l'attaque d'Orléans, dont on va voir la mention dans le cours de 1428, tout ce qui se passait en France demeurait ignoré au dehors. On sait, d'ailleurs, pour cette époque, toute la pauvreté, l'incohérence, la lassitude profonde des chroniques nationales. L'histoire traditionnelle semble abolie, et le sentiment général est que l'État français est destiné à disparaître dans un délai aussi prochain qu'inévitable. — Pendant cet effrayant espace, l'invasion étrangère, de 1425 à 1428, a conquis le Maine, ville à ville, jusqu'à l'Anjou, achevé la réduction de la Picardie et de la Champagne, repoussé deux essais d'offensive sur les lisières de Normandie et de Bretagne, rejetant les forces françaises de Saint-James de Beuvron au printemps de 1426, leur enlevant Pontorson, passagèrement occupé, au début de 1427. Seule, la délivrance de Montargis assiégé, libéré contre toute attente à la fin de l'été de 1427, a pu apporter aux énergies de la résistance quelque éphémère raison d'être, bientôt altérée par la formidable entreprise dirigée contre Orléans, un an plus tard, en 1428, avec toutes chances de succès final et de morcellement définitif de la nationalité française.

5. Cette lettre antérieure de Pancrazio Giustiniani, du 4 mai, ainsi formellement mentionnée dans cette lettre du 10 ou des environs du 10, n'a malheureusement pas été recueillie par Morosini. D'après le libellé même de cette présente lettre du 10 ou des environs du 10, la lettre du 4 aurait contenu la mention première de l'investissement d'Orléans et l'exposé des principaux événements du siège, dont nouvelle avait pu parvenir à Bruges à cette date du 4 mai. L'importance spéciale de la lettre du 10 semblant nécessiter une récapitulation sommaire de ces

uno e mezo[1]. Al qual luogo[2] per simel ve scrisy fo morto d'una bonbarda el conte de Samlibere, chapetanio

faits, Pancrazio Giustiniani résume, comme on voit, dans les premières lignes de sa nouvelle missive du 10, le contenu de sa précédente du 4.

1. L'ensemble d'opérations singulières connu sous le nom de siège d'Orléans est considéré comme commencé depuis le 12 octobre 1428, jour de la première attaque de l'armée anglaise sur le faubourg du Portereau, à la tête du pont d'Orléans, du côté de la Sologne. (*Journal du siège d'Orléans*, 12 octobre 1428, éd. Charpentier et Cuissard, et ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV.) L'armée anglaise, destinée à cette grande entreprise, composée de divers éléments groupés sous le commandement suprême du comte de Salisbury (Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps, *L'armée anglaise sous les murs d'Orléans*, ch. II, Louis Jarry, *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, ch. IV), s'est ébranlée enfin, de Paris et de la région à l'ouest de Paris, dans les premiers jours d'août 1428 (Louis Jarry, *Ibid.*, ch. V, p. 77-79). Ayant réduit sur sa route, entre autres places, Rambouillet, Nogent-le-Roi, Châteauneuf-en-Thimerais et Rochefort-en-Yveline, elle s'est emparée, le 29 août, de Janville (*Geste des nobles*, ch. 233, p. 204, *Chron. de la Pucelle*, ch. XXXI, p. 256-257), au cœur des grandes plaines de Beauce, au point de jonction des routes se dirigeant de Paris et de Chartres sur Orléans. De ce quartier général, le 5 septembre, Salisbury pouvait annoncer que Meung, sur la Loire, à quatre lieues au-dessous d'Orléans, s'était rendu aux forces anglaises. (Lettre de Salisbury à la commune de Londres, ap. Jules Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, n° 376, p. 236-237.) C'était le premier point où l'ennemi, depuis la vaine promenade militaire aventurée par Henry V en 1421, prenait pied sur le grand fleuve, dont la conquête définitive, à l'heure qu'il est, semble tenir en suspens le destin de la France. Sur le chemin de Paris jusqu'à cette rive de la Loire, de Rambouillet à Meung, plus de quarante lieux forts, places, châteaux, tours, églises fortifiées, ont été enlevés l'un après l'autre. (Lettre citée, *Ibid.*, id.; identification des lieux forts dans Longnon,

depuis un an et demi déjà. C'est en ce lieu, comme je vous l'ai aussi écrit, que fut tué par une bombarde le

Les limites de la France, p. 44, n. 1; cf. Louis Jarry, *Le compte de l'armée anglaise*, ch. v, p. 82.) Le 25 septembre, la prise de Beaugency, en aval de Meung, dans la direction de Blois (*Chron. de la Pucelle*, ch. xxxiv, p. 258), avec celle de la Ferté-Saint-Cyr, en Sologne (*Chartier*, ch. xxxv, p. 66, *Chron. de Jean Raoulet*, ad ann. 1428, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 198-199), puis, le 5 octobre, celle de Jargeau, sur la Loire, en amont d'Orléans (*Chron. de la Pucelle*, ch. xxxiv, p. 259), enfin, en amont de Jargeau, dans la direction de Gien, celle de Châteauneuf-sur-Loire, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Sully (*Chron. de la Pucelle*, Raoulet, *loc. cit.*), ont accentué l'enserrement de la grande place d'armes française, dont l'occupation du faubourg de Sologne, le 12 octobre, vient achever l'investissement presque intégral.

2. L'enceinte d'Orléans, contre laquelle se poursuit le siège de 1428-1429, était loin de représenter la ligne d'anciens remparts encore si reconnaissable aujourd'hui, au milieu des agrandissements de la ville moderne. Cette ligne de remparts, dont le tracé, à l'heure actuelle, subsiste encore si visible, date seulement du début du xvi[e] siècle. L'enceinte de 1428, toujours limitée au sud par la Loire, peu différente, en somme, le long du front de l'est, était considérablement moins étendue au nord et à l'ouest. De ce côté, la ligne des remparts du xvi[e] siècle représente, à peu de chose près, la ligne d'investissement des bastilles anglaises. Dans ce périmètre, Orléans pouvait alors compter 30,000 habitants, moitié de sa population actuelle, mais répartis sur une surface proportionnellement bien moindre. Quant au pont de la Loire, il se trouvait, non pas sur l'emplacement du pont actuel, qui date du milieu du xviii[e] siècle, mais plus en amont. Une île, composée de deux îlots agglomérés, recoupait alors le milieu de la Loire. (Jollois, *Hist. du siège d'Orléans*, part. I, ch. i, De l'enceinte d'Orléans en 1428, part. III, De l'ancien pont d'Orléans, et Planches, pl. I, II, IV, V; abbé Dubois, éd. Charpentier et Cuissard, *Ibid.*, diss. V, Description de la ville d'Orléans en 1428; Vergnaud-Romagnési, *Des diverses enceintes de la ville d'Orléans*; Berriat Saint-Prix,

loro[1]. Dapuo la morte del qual senpre i diti Ingelexi [à] fato so poder chon dener e con zente plu forte l'asiedio loro faxeva, e sy per vendegar la morte del dito signor, chomo eziandio per otegnir la pugna loro[2],

Jeanne d'Arc, Carte visuelle du siège d'Orléans; Collin, *Le pont des Tourelles d'Orléans (1620-1760)*, ch. xx-xxi, ap. *Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. XXVI, 1895.)

1. Thomas Montagu, comte de Salisbury, comte du Perche en France par droit de conquête. — Sa naissance, qui le met au premier rang des chefs anglais ayant alors part à la direction des opérations de guerre sur le continent, sa réputation militaire, ses succès constants, on ne sait quelle croyance générale répandue sur son heureuse étoile, le grand commandement qu'il exerce en chef et sans contrôle, faisaient de lui, à ce moment, un personnage d'un rang tout spécial. Le faubourg du Portereau occupé le 12 octobre, il avait achevé d'enlever, le 24, après quatre jours d'assauts, le boulevard, puis la forteresse même des Tourelles, double défense du pont d'Orléans du côté de la Sologne, ouvrages désormais retournés contre la place assiégée. (*Journal du siège*, 21-24 octobre 1428, éditions citées.) On sait comment il fut frappé à mort, ce même jour de la prise des Tourelles, le dimanche 24 octobre au soir, par un éclat aigu de muraille volant sous le choc d'un boulet de pierre, dernier coup perdu parti d'une tour de la place, alors que, le combat terminé, d'une embrasure de la forteresse conquise, il observait de plus près, par delà les eaux basses et les sables de la Loire, l'aspect de *sa* ville d'Orléans, à lui promise en fief après la reddition, et dont il se voyait déjà maître et futur duc. (Sur les détails de cette version, *Chartier*, t. I, p. 63-64.) Transporté secrètement à Meung, il y mourut au bout de quelques jours. Le 27 octobre, assure le Journal du siège. (*Journal du siège*, 27 octobre 1428.) Le 3 novembre, dit une de ses biographies généalogiques, mais en indiquant qu'il ne survécut que deux jours à sa blessure, dont ce récit, d'ailleurs, ne mentionne pas la date, indication qui, dans ces conditions, pourrait placer sa fin à la nuit du 26 au 27 octobre. (Dugdale, *Baronage of England*, t. I, p. 653.) En novembre, porte som-

comte de Salisbury, leur capitaine. Après sa mort, les Anglais n'ont cessé de faire tous leurs efforts, en argent et en hommes, pour rendre le siège plus fort, tant pour venger la mort dudit seigneur qu'aussi pour

mairement, sans préciser davantage, la Chronique de la Pucelle. (Ch. xxxviii, p. 264.) Sur sa mort, voir Louis Jarry, *Deux chansons normandes* [découvertes par le comte de Blangy], dans *Bull. de la Soc. hist. de l'Orléanais*, t. X, 1893, p. 359-371.

« ... celui jour qu'i fut blechié,
... il avoit la nuit songié
Qu'un lou l'avoit esgratignié. »

Né en 1388, il comptait alors à peine quarante ans.

2. Après la mort du comte de Salisbury, la direction des opérations de l'armée anglaise devant Orléans a été confiée par indivis, le 26 novembre, à un triumvirat militaire composé de William Pole, comte de Suffolk, comte de Dreux en France par droit de conquête, de John Talbot, de Thomas Scales, vidame de Chartres en France par droit de conquête. (Sur ce point, désormais fixé, Boucher de Molandon et A. de Beaucorps, *L'armée anglaise*, part. II, ch. iv, p. 111, et Doc., nos 60, 61, p. 253, 254.) — Le 30 décembre 1428, les forces anglaises, jusque-là campées uniquement sur la rive gauche de la Loire, du côté de la Sologne, s'installent sur la rive droite, où les assiégeants s'établissent de suite dans les ruines de l'église de Saint-Laurent-des-Orgerils, première position fortifiée occupée par eux du côté de la Beauce, premier maillon de la chaîne ininterrompue d'ouvrages, qui, dans cette direction, doit enserrer Orléans. (*Journal du siège*, 30 décembre 1428; cf. 8 novembre.) Un dernier appoint de dépression a été la déplorable affaire connue sous le nom de bataille des Harengs, malheureuse attaque d'un convoi de vivres anglais dans les plaines de Beauce, livrée le 12 février 1429, premier samedi du carême, auprès de Rouvray-Saint-Denis, à portée de Janville, où périt le connétable écossais John Stuart de Darnley, comte d'Évreux par don de Charles VII, le seul survivant des grands chefs d'Écosse naguères passés en France, — suprême désastre qui met au plus bas énergies et caractères.

che al vero se i diti avese prexo Horiens, se poderia de lizier al tuto farse signory de Franza, e mandar el Dolfin[1] per pan a l'ospedal[2]. Di qual[3] Ingelexi è dito[4] a la ziornada i se feva plu forti al dito asiedio[5], e aveva fato XIII° bastie fortisime e quaxi inespugnabele[6]; per la qual cosa quely d'Oriens manda al ducha de Borgogna a rechomandarse a quelo[7], voiandoli dar la tera liberamente; (d)el qual signor i dede bone parole,

1. L'expression de *dauphin* continue toujours, comme on voit, à être appliquée à Charles VII, non encore sacré. (Voir t. II, p. 240; cf. p. 288, 296.) On rencontrera l'expression de *roi* employée pour la première fois de façon courante dans une correspondance datée des environs du 10 juillet suivant, où il s'agit du sacre. (Ci-après, lettre en date du 10 juillet 1429 ou environ.)

2. D'après plusieurs témoignages indiscutables, Charles VII, découragé et désespéré par cette suite inouïe de revers, pensait sérieusement, après le désastre des Harengs, à chercher un refuge soit en Dauphiné, soit en Castille, soit en Écosse. (Textes cités, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 175-176.) D'autres correspondances ultérieures reviennent avec insistance sur cette détresse matérielle du roi de France. (Ci-après, lettre en date du 30 juin 1429.)

3. A partir de ce point, Pancrazio Giustiniani paraît cesser le résumé de sa précédente lettre du 4 pour commencer la série des renseignements récents figurant uniquement dans cette présente lettre.

4. Toute la fin de ce premier alinéa paraît tirée, par Pancrazio Giustiniani, de correspondances diverses dont il ne donne pas encore l'indication précise. C'est seulement dans les alinéas suivants qu'il mentionnera ses sources d'information.

5. Maîtres du boulevard et de la forteresse même des Tourelles, du côté de la Sologne, dès le 24 octobre 1429, établis le 30 décembre sur la rive de Beauce par l'occupation de Saint-Laurent-des-Orgerils (ci-dessus, p. 14, n. 1, 2), les commandants de l'armée anglaise ont installé, point après point, les ouvrages détachés, célèbres sous le nom de bastilles, qui bloquent un

obtenir la victoire; car, de vrai, si les Anglais prenaient Orléans, ils pourraient très facilement se faire seigneurs de France et envoyer le dauphin quérir son pain à l'hôpital. De ces Anglais on dit que de jour en jour ils se faisaient de plus en plus forts audit siège et qu'ils avaient fait treize bastilles très fortes et presque inexpugnables; c'est pourquoi ceux d'Orléans envoyèrent [des députés] au duc de Bourgogne pour

à un tous les accès d'Orléans. Vers le 15 avril, ils ont achevé de mettre en état leur dernière position fortifiée de la rive de Beauce, la bastille dite de Paris, commandant la route de Paris. (*Journal du siège*, 15 avril; cf. note de Guillaume Girault, notaire d'Orléans, ap. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 283.) Quelques jours plus tard, vers le 20, leur dernière de la rive de Sologne, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, apprêtée dans les bâtiments de l'église du village de ce nom, au bord de la Loire, en amont du pont d'Orléans. (*Journal du siège*, entre 20 et 21 avril.) — L'arc de la ligne du siège, du côté de la Sologne, est ainsi fermé, le long de la Loire, en aval, par la bastille de Saint-Privé, en amont, par celle de Saint-Jean-le-Blanc. Du côté de la Beauce, il s'appuie, en aval, sur la bastille de Saint-Laurent-des-Orgerils, vis-à-vis Saint-Privé, en amont, sur celle de Saint-Loup, isolée sur la route de Bourgogne et posée pour ainsi dire vis-à-vis Saint-Jean-le-Blanc.

6. Les treize bastilles élevées par l'armée anglaise autour d'Orléans (cf. ci-dessous, p. 32, n. 4) sont déterminées dans l'Annexe XIII. — Il convient, toutefois, de noter déjà, ici même, que cette lettre de Pancrazio Giustiniani indique exactement le même chiffre de bastilles que la Chronique de la Pucelle (p. 265-266), seul texte qui, jusqu'ici, énonçât ce nombre.

7. Le fait matériel de l'envoi de cette ambassade orléanaise, conduite par Saintrailles en personne, au duc de Bourgogne, le fait des négociations engagées à ce sujet par le duc de Bedford, est un événement acquis et classé. Mais les indications de Pancrazio Giustiniani permettront d'y ajouter, désormais, d'utiles notions.

e diseli al so poder i otegneria con el rezente de Franza, so chugnado, boni pati per loro e anchora per so cuxin el ducha de Oriens, ch'è prixion in Engletera[1]. E trovandose lo dito signor a Paris circha la fin de l'altro mexe a parlamento chon i rezenti[2], voiando hotegnir da luy che l'asiedio se levese da Horiens, chon questa chondicion che luy per nome de so chuxin d'Oriens voleva meter governadory, e che la mitade de l'intrada fose del re d'Ingletera, e (de) l'altra mitade fose del ducha d'Oriens per so viver, e che la tera fose senpre al comando loro de intrar e insir al so piaxer, e oltra questo, che quele comune fose tegnude de dar hogni ano x^m schudi al dito riziente per aimplir ai servixii de la so vera[3]; de che in concluxi[o] ne parando al regiente che [a] Borgogna li desplaxeva la dita tera dovese vegnir in le suo man, e crezando averla asediada per muodo che in brieve loro credeva averla; respoxe [a](e)l ducha de Borgogna che in alguno muodo queli non intendeva, che le tere che aspeta a la corona de Franza dovese capitar in man d'altri ke del re[4], agrevandose d'amiracion conpren-

1. Le possesseur titulaire du duché d'Orléans, dont le territoire, jusqu'à la campagne du comte de Salisbury, avait été respecté par l'invasion étrangère, est Charles, duc d'Orléans, fils aîné du duc Louis, assassiné en 1407. Fait prisonnier à Azincourt en 1415, à vingt-quatre ans, il est depuis lors captif en Angleterre, d'où il ne rentrera en France qu'en 1440. Il est alors veuf de Bonne d'Armagnac, sa seconde femme. — Le régent de France, — régent au nom du jeune roi anglais Henry VI, — le duc de Bedford, frère du feu roi d'Angleterre Henry V, est le propre beau-frère du duc de Bourgogne. Il a épousé, en 1423, Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon.

2. Sur la date exacte de cette ambassade orléanaise, date sujette à discussion, voir Annexe XIV.

se recommander à lui, offrant de lui donner librement leur terre; ce seigneur leur donna bonnes paroles et leur dit qu'à son pouvoir il obtiendrait, avec le régent de France, son cousin, de bons articles pour eux et aussi pour son cousin le duc d'Orléans, qui est prisonnier en Angleterre. Et ledit seigneur, se trouvant à Paris vers la fin de l'autre mois, fut à parlement avec le(s) régent(s) pour obtenir de lui qu'il fît lever le siège d'Orléans, sous cette condition que lui, au nom de son cousin d'Orléans, y mettrait des gouverneurs; que la moitié des revenus serait au roi d'Angleterre et l'autre moitié au duc d'Orléans pour son entretien; qu'ils fussent toujours maîtres d'entrer et de sortir de la terre à leur gré, et, qu'outre cela, la commune fût tenue de donner 10,000 écus par an audit régent pour subvenir aux services de la guerre. De sorte qu'en conclusion le régent, voyant qu'il déplaisait au duc de Bourgogne que ladite terre vînt en ses mains, et croyant l'avoir assiégée de façon qu'il croyait l'avoir de bref, répondit au duc de Bourgogne

3. Sur l'objet et l'étendue du mandat de cette mission, deux groupes de renseignements sont également en présence. — Les versions de Chartier, du Journal du siège et de la Chronique de la Pucelle ne signalent, en termes généraux, qu'une trêve à obtenir. (Voir note précédente.) — Monstrelet, plus circonstancié, parle de la remise du duché d'Orléans au duc de Bourgogne, en séquestre. (Voir note précédente.) — Sur les offres des envoyés orléanais, sur les conditions débattues au cours des négociations, cette lettre de Pancrazio Giustiniani contient des renseignements entièrement originaux.

4. Il s'agit ici, naturellement, du *roi* anglais de France, Henry VI, et des *terres de la couronne* où domine le gouvernement anglais, installé à Paris et maître d'une moitié de la France.

dendo che Bergogna uxase tal parole, conziosiache'l deveria eser coluy che plu fervente fose a tal caxion cha algun altro, anzi i pareva el contrario, e che plu tosto el cerchase el bem del Dolfino che quelo del re d'Ingletera e suo. E, segundo sento, fra una parte con l'altra de fo de grande e ase parole[1], ma tanto se sa, che de Borgogna quely se partì de Paris non bem desposto, e circha dy x de Paris largo de là[2], parlà a l'anbasada d'Oriens[3], e diseli chomo la cosa iera

1. Cette explication orageuse du duc de Bourgogne avec son beau-frère le duc de Bedford est sommairement mentionnée par Chartier, par le Journal du siège, au passage original qui relate le retour de l'ambassade à Orléans le 17 avril, par la Chronique de la Pucelle, par Monstrelet (ci-dessus, p. 18, n. 2). Cette lettre de Pancrazio Giustiniani développe ici, avec une certaine abondance, le récit de cette querelle, en insistant, comme on voit, sur les dispositions favorables envers Charles VII, que Bedford prêtait au duc de Bourgogne. C'est à propos de ce dissentiment que Bedford passe pour avoir prononcé le mot historique : qu'il serait bien vexé d'avoir battu les buissons pour que d'autres eussent les oisillons. (*Chartier*, t. I, ch. xxxiv, p. 65.) Irritation du camp anglais, qu'un membre du conseil royal, le Normand Raoul Le Sage, traduisait de façon plus brutale : qu'il n'aiderait jamais à mâcher les morceaux pour les faire avaler par le duc de Bourgogne. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. lviii, p. 318.) Est-ce à l'occasion de cette scène que Bedford se serait emporté jusqu'à menacer Philippe le Bon de l'envoyer « boire de la cervoise et goudale en Angleterre plus que son saoûl » ? Menace à laquelle le duc de Bourgogne aurait répondu par une prise d'armes en plein conseil ? Cette légende n'a d'autre source, il est vrai, qu'une tradition locale, assez vaguement rapportée par l'annaliste franc-comtois Gollut, né lui-même un siècle plus tard. (*Mém. de la République séquanaise* (éd. de 1592), l. X, ch. lxi, p. 723.) Peut-être offre-t-elle cependant quelque fonds déformé de vérité possible. (Voir les trois notes suivantes.)

qu'il n'entendait en aucune façon que les terres qui appartiennent à la couronne de France dussent tomber en d'autres mains que celles du roi, qu'il était rempli d'étonnement en entendant que le duc de Bourgogne usait de belles paroles, tandis qu'il devrait être en telle occasion plus ardent que nul autre, mais qu'il voyait bien que c'était le contraire et qu'il recherchait plutôt le bien du dauphin que celui du roi d'Angleterre et le sien propre. Et, selon ce que j'entends, il y eut entre l'une et l'autre partie de grandes et nom-

2. « ... E circha *dy* x da Paris largo de là... » Sic in ms. Faire ainsi tenir, à dix *jours* de distance de Paris, cette conférence du duc de Bourgogne et de l'ambassade orléanaise, paraît une hypothèse inacceptable : il faudrait admettre un point d'entretien situé au delà des extrêmes frontières de Flandre vers le nord. Ne conviendrait-il pas mieux de supposer dix *lieues* au lieu de dix *jours*, « ... e circha *lige* x da Paris *largo* de là... » ? Dans cette même lettre, quelques lignes plus loin, on rencontre, dans cet ordre d'idées, l'estime de distance suivante : « ... uno castelo ch'è circha *lige* VII *largo* d'Oriens... » Cette distance de dix lieues pourrait placer le point de l'entretien dans un rayon approximatif passant par Creil, Senlis, Melun ou Étampes. (Voir la note suivante.)

3. Ce renseignement (voir la note précédente), que cette présente lettre est la première à fournir, est singulier. Il faudrait admettre que le duc de Bourgogne ait laissé hors de Paris l'ambassade orléanaise. S'il venait avec elle de Flandre, serait-ce à Creil ou à Senlis ? S'il était à Paris quand l'ambassade était partie d'Orléans, serait-ce entre Orléans et Paris, à Melun ou à Étampes ? Ce qui est établi, en tout cas, c'est que le duc de Bourgogne ne quitte Paris que le 22 avril (*Bourgeois de Paris*, p. 234), et que, dès le 17, après l'échec de la négociation, l'ambassade, avec Poton de Saintrailles, son principal interprète, était rentrée à Orléans, ramenant avec elle un héraut bourguignon (*Journal du siège*, 17 avril).

pasada, choncludando che lo dito Dolfin chon tuta l'altra parte seria ben triste e da puocho, si non se valer (*sic*), e meio darli baldeza e darli a intender, che in alguna cosa i non sende impazeria[1]. El conte (*sic*) signor de Borgogna è vegnudo qui, e anchora in questo dy eser crezo, per dilatar tenpo, et cetera[2].

« Dapuo se a novela vene da Paris e per letere e per mesy e per marchadanty e per plu vie[3], e avemo son verisime[4], como[5] a III° dì de questo

1. Ces assurances amicales du duc de Bourgogne à Charles VII, contenues dans tout ce passage, sont des plus suggestives à relever. (Voir les notes précédentes.) Cette tendance de Philippe le Bon n'avait pas encore été signalée avec autant de portée. Le fait acquis susceptible de la corroborer est l'ordre de retraite des troupes du duc employées au siège d'Orléans, Picards, Champenois et Bourguignons, ordre que leur apporte, le 17 avril, le héraut de Bourgogne arrivé à Orléans avec l'ambassade qui y rentrait. (*Journal du siège*, 17 avril; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLI, p. 270.) « Dont la puissance des Anglois affoiblit moult. » (*Chron. de la Pucelle*, ibid.) Saintrailles, chef de la mission, était, du reste, personnellement sympathique à Philippe le Bon, devant lequel il avait jouté solennellement à Arras, en 1423, et auquel il était venu spontanément se joindre, en 1425, pour soutenir le prince du sang français dans sa campagne engagée en Hainaut contre son rival anglais le duc de Glocester, mari de la comtesse Jacqueline : Saintrailles avait, notamment, figuré ainsi dans les rangs bourguignons au siège de Braine-le-Comte. — Il convient de rapprocher de ce passage une autre partie de cette lettre, où, plus loin (ci-après, p. 36, n. 4), on rencontrera une allusion au plaisir éprouvé par le duc de Bourgogne à la nouvelle des défaites anglaises devant Orléans.

2. Le duc de Bourgogne, reparti de Paris le 22 avril (*Bour-*

breuses paroles; mais on sait seulement que le duc de Bourgogne a quitté Paris assez mal disposé, et qu'environ à dix jours de chemin de Paris il a parlé à l'ambassade d'Orléans et lui a dit comment les choses s'étaient passées, concluant que ledit dauphin, avec tout son parti, serait bien misérable et de peu, s'il n'arrivait à prendre des forces, et qu'il vaudrait mieux lui donner réconfort et lui donner à entendre qu'il ne se mêlerait d'aucune chose (?). Le seigneur (comte) de Bourgogne est venu ici, et je crois qu'il y est encore pour gagner du temps; etc.

« Ensuite vinrent nouvelles de Paris, par lettres, par messages, par marchands et par plusieurs voies (et nous savons que ces nouvelles sont très vraies), que, le

geois de Paris, p. 234), rentre, en effet, en Flandre. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LVIII, p. 319.) Cette lettre le signale, comme on voit, se rendant alors à Bruges, où il semble encore présent au moment de la rédaction de cette correspondance, vers le 10 mai.

3. Toute la fin de cette missive (alinéas 2-5), jusqu'aux trois derniers alinéas (6-8), paraît tirée des lettres et nouvelles de Paris, mentionnées ici même, et de lettres de correspondants de Bourgogne, dont il va être fait mention à la fin de l'alinéa 4. Il semble difficile de définir auquel de ces deux groupes appartient tel ou tel des renseignements ici fondus. Tout ce qu'on peut reconnaître, c'est que Pancrazio Giustiniani paraît contrôler l'une par l'autre la source parisienne et la source bourguignonne.

4. Ici paraissent débuter les nouvelles de provenance parisienne.

5. Il est à observer que, dans le récit des événements extraordinaires dont le début commence ici même, Pancrazio Giustiniani ne procède pas par signaler tout d'abord, en ordre suivi de relation méthodique, l'apparition de Jeanne d'Arc à la cour française ni les bruits auxquels ses premiers actes

mexe[1], tuto el sforzo che pote far el Dolfin, che se raxionava eser XII[m] boni chavali[2], di qual è chapetanii Carlo de

donnent lieu. Tout à l'heure seulement, après le récit de la délivrance définitive d'Orléans, il mentionnera la présence de la Pucelle dans l'armée royale et rapportera à son action surnaturelle les merveilles si subitement accomplies. C'est alors que trouveront place les éclaircissements de ce commentaire nécessaires à la compréhension des faits concernant Jeanne d'Arc. On se contente de donner ici quelques indications chronologiques, ne prêtant à aucune discussion, et indispensables à l'intelligence de cette présente partie du récit. — Jeanne d'Arc, arrivant de Vaucouleurs, est parvenue à Chinon, où réside alors Charles VII, à la fin de février ou dans les premiers jours de mars. Admise enfin, à la suite de l'enquête de Poitiers, à donner la preuve du *signe* de sa mission, rentrée à Chinon et reconnue « chef de guerre », elle a gagné, après une halte à Tours, le rendez-vous de Blois, centre de ralliement des forces françaises qui vont tenter le ravitaillement d'Orléans. Le 28, elle s'est mise en route avec l'armée, de Blois, par la route de Sologne. Le lendemain 29, ayant évité Beaugency et Meung, la nuit passée aux champs, ayant contourné les Tourelles et tous les ouvrages anglais de la rive de Sologne, la Loire traversée assez au-dessus du pont de la ville, Jeanne d'Arc, par le seul accès libre encore, par le grand vide subsistant entre la bastille de Saint-Loup et celle de la route de Paris, est entrée dans Orléans. Une partie seulement du convoi a pénétré avec elle dans la place, avec 200 lances, sous le commandement de La Hire, qui s'est joint à Blois à la Pucelle, dont il va devenir l'inséparable compagnon. Le reste des transports et des troupes, devant l'impossibilité de traverser la Loire en bateaux, a repris le même jour, par la même route de Sologne, le chemin de Blois et de son pont, dans l'intention de forcer à nouveau le blocus, dans un délai de quelques jours, par une voie moins traversée d'obstacles, par la route de Beauce.

1. L'affaire ici relatée comme survenue le 4 mai est l'entrée dans Orléans, par la route de Beauce, du convoi et des forces primitivement amenées, le 29, par la route de Sologne, en face

4 de ce mois, toutes les forces qu'avait pu réunir le dauphin et qui étaient, dit-on, au nombre de 12,000 che-

d'Orléans, et que, Jeanne d'Arc une fois entrée avec un détachement dans la ville, on vient de voir refluer, par la même route, jusqu'à Blois, afin d'y chercher un pont. De l'accord de tous les textes, le fait a lieu le 4 mai, dans la matinée. La Chronique de la Pucelle dit vers six heures du matin. (Ch. XLV, p. 287.) Sur cette affaire du 4 mai, voir le récit définitif, seul admissible, Wallon, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XX. — Sur les mouvements du convoi du 29 et sur l'entrée de Jeanne d'Arc, voir même récit définitivement établi. (Ibid., app. XVI.)

2. Ce chiffre de 12,000 combattants, ici mentionné comme entrant dans Orléans le 4 mai, est à relever. Il concorde avec le chiffre de 10 à 12,000 indiqué par Jeanne d'Arc elle-même, au cours d'un de ses interrogatoires, comme composant les forces réunies sous sa direction, à la fin d'avril, lors de l'entrée en campagne et du départ pour Orléans. « Interrogata qualem comitivam tradidit sibi rex suus, quando posuit eam in opus, respondit quod tradidit x vel xII milia hominum. » (Interrogatoire du 27 février, Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 78.) Il faut observer que, sur ce dernier chiffre, 200 lances étaient déjà directement entrées le 29 avril à la suite de la Pucelle. (Déposition de Simon Beaucroix, résidant à Orléans en 1429, *Procès*, t. III, p. 78.) Monstrelet, sans détailler, porte à « bien sept mille » hommes l'armée royale entrée dans Orléans et ayant effectué la délivrance de la ville. (L. II, ch. LIX, t. IV, p. 320.) Eberhart Windecke, le chroniqueur allemand qui a conservé tant de notations précieuses sur tout le début de la carrière de la Pucelle, depuis son arrivée à Chinon jusqu'au sacre de Reims, évalue, sans spécifier davantage, le nombre des combattants rassemblés à Blois pour la délivrance d'Orléans à « wol dritüsent », bien 3,000. (Fragment édité par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 491 ; éd. W. Altmann, ch. 260, § 298, p. 250.) C'est le chiffre que donne également la Chronique de Tournai, « environ III mil », avec 60 chariots et 435 charges de bétail, en spécifiant à cet armement la date du 28 avril au départ de Blois. (*Chron. de Tournai*, éd. J.-J. de Smet, p. 409, au t. III du

Bu[r]bon, fio del ducha, e aprexentase zià gran tenpo[1], e anchora de Lanson, e questi a per muier la fia del ducha d'Oriens[2], e anchora uno bastardo del ducha d'Oriens[3], con la dita ziente per persone sfiorade meso

Recueil des chroniques de Flandre, ap. *Coll. de chroniques belges.*) Il est, toutefois, à remarquer que Chartier (t. I, ch. xxxvi, p. 71), comme la Chronique de la Pucelle (ch. xliv, p. 287), affirment que la seconde entreprise, celle des 3-4 mai, par la Beauce, comptait trois fois moins de monde que celle du 28-29 avril par la Sologne. Le chiffre de 12,000 combattants, ici présenté par Morosini, semblerait donc plutôt exprimer le total des forces amenées le 29 en face d'Orléans, bien plutôt que celles qui y entrèrent effectivement le 4. (Sur cette discussion, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XXII, p. 398-399.) — Quant à la garnison fixe d'Orléans même, de nombreux travaux, depuis les premières recherches critiques de Jollois (*Hist. du siège d'Orléans*, part. VI, ch. i, Des forces relatives des assiégés et des assiégeants) et de l'abbé Dubois (*Hist. du siège d'Orléans*, diss. IX, Du nombre des habitants et des soldats d'Orléans), ont cherché à en fixer le nombre, sans rencontrer peut-être à cet effet des bases suffisamment établies. (Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, part. I, t. II, p. 205; Vergnaud-Romagnési, *Siège d'Orléans en 1429*, p. 9; Loiseleur, *Compte des dépenses de Charles VII*, ch. v, De l'effectif de la garnison, et Éclaircissements. Exposé de la discussion : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XXII, p. 392-398.)

1. Charles de Bourbon, comte de Clermont, né en 1401, fils et héritier de Jean, duc de Bourbon, lequel était prisonnier en Angleterre depuis Azincourt, et devait y mourir, captif encore, en 1434. Le comte de Clermont avait quitté Orléans après la bataille des Harengs, le 18 février. (*Journal du siège*, 18 février.) Sa présence à Blois, au moment de la préparation du ravitaillement d'Orléans, est constatée. (Lettre du sire de Rotselaer au conseil du duc de Brabant, en date de Lyon, le 22 avril, *Procès*, t. IV, p. 425-426; *Journal du siège*, 1er mai.) Mais on ne le voit pas cité jusqu'ici, ni parmi les chefs de troupe entrant à Orléans le 4 mai, ni parmi ceux qui avaient accompagné la

vaux d'élite, dont sont capitaines Charles de Bourbon, fils du duc, et encore d'Alençon, qui a pour femme la fille du duc d'Orléans, et aussi un bâtard du duc d'Orléans, s'étaient avancées depuis longtemps, et qu'ils

Pucelle en face d'Orléans, le 29 avril. (*Journal du siège*, 4 mai, 29 avril.) Les documents courants ne semblent signaler à nouveau la trace du comte de Clermont qu'après la bataille de Patay, et notamment au départ pour la campagne du sacre, à Gien, en compagnie du roi, le 29 juin. (Lettre de Jacques de Bourbon [citée ci-après, p. 70, n. 3], p. 62-63; *Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LXIII, p. 335; *Journal du siège*, 29 juin.)

2. Jean V, duc d'Alençon, naguères fait prisonnier à la bataille de Verneuil, en 1424, rentré libre en France depuis 1427. Il était, en effet, marié, depuis 1421, à Jeanne d'Orléans, fille du premier mariage du duc Charles d'Orléans avec Isabelle de France, fille de Charles VI, veuve du roi anglais Richard II. L'âge et la naissance du duc d'Alençon ont été discutés à propos de son rôle en diverses occurrences précédentes. (T. I, p. 168, n. 5.) Perceval de Cagny, l'historien de sa maison et de sa personne, ne relève sa présence, ni parmi les chefs de troupe entrant à Orléans le 4 mai, ni parmi ceux qui figurent dans l'entreprise du 29 avril. (*Cagny*, entre 6 mars et 4 mai 1429, Fragment publié par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 4-6. — Une édition intégrale de la précieuse *Chronique de Perceval de Cagny* doit être très prochainement donnée au public par M. Henri Moranvillé, pour la Société de l'Histoire de France. — Cf. *Journal du siège*, 4 mai, 29 avril.) Le duc d'Alençon, du reste, dans sa déposition au procès de réhabilitation, dit lui-même formellement que son rôle se borna à préparer les approvisionnements destinés au ravitaillement d'Orléans, sans peut-être même pousser de sa personne jusqu'à Blois. (*Procès*, t. III, p. 93-94.) D'après les documents courants, on ne retrouve ensuite trace formelle de son action que lors de l'expédition et du siège de Jargeau, au début de juin. (*Cagny*, entre 8 mai et 11 juin 1429, *Procès*, t. IV, p. 11-12.)

3. Jean, bâtard d'Orléans, frère naturel du duc Charles, né vers 1403. Il dirigeait en chef la défense d'Orléans depuis le 25 octobre, où il était entré dans la place pour remplacer le

aver asaisima vituaria dentro[1] la tera[2], e ogni ziorno moltiplicava del meter in el campo, scharamusando[3]. E dapuo a dy VII del prexente[4], a mezo dì[5], si ave

sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, blessé quelques jours auparavant, et en portait plus que jamais toute la charge depuis la bataille des Harengs. (*Journal du siège*, 21, 25 octobre 1428, 8, 12, 18 février 1429.) Tous les textes concordent à signaler sa présence à Orléans, le 29 avril, le jour de l'entrée de Jeanne d'Arc, au-devant de laquelle il se porte au delà de la Loire, puis pour mentionner ensuite son départ d'Orléans vers Blois (le 1er mai, *Journal du siège*), afin de guider par la route de Beauce l'entrée du convoi qui était retourné chercher le pont de Loire à Blois, enfin pour noter sa rentrée dans Orléans avec le gros des forces françaises.

1. Le dénombrement de l'armée anglaise présente sous Orléans a été souvent tenté. Le premier essai en ce sens est celui de Jollois. (*Hist. du siège d'Orléans*, part. VI, ch. I, Des forces relatives des assiégés et des assiégeants. Voir les appréciations de Lottin, *Rech. hist. sur Orléans*, part. I, t. I, p. 205; de Vergnaud-Romagnési, *Mémoire sur les dépenses faites par les Orléanais*, p. 12. Exposé de la discussion : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, app. XXII, p. 399-400.) Des recherches spéciales ont récemment scruté cette question. (Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps, *L'armée anglaise sous les murs d'Orléans;* Louis Jarry, *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans.*) Le chiffre théorique des forces anglaises, d'après une méthode qui semble avoir atteint le fond de la question, a pu être fixé, au maximum, à 5,000 hommes environ, — exactement 5,050. (Louis Jarry, *loc. cit.*, ch. IV, Conclusion.) Évaluation dans laquelle ne figurent pas les forces dépendantes du duc de Bourgogne présentes au siège, forces dont le départ est mentionné à la date du 17 avril (*Journal du siège*, 17 avril), mais dont les diverses évaluations ne reposent sur aucune base certifiée. — Sur ces 5,000 hommes environ, il est vraisemblable que le commandement anglais ne pouvait, en réalité, en mettre en ligne que 3,000. (Louis Jarry, *loc. cit.*, ch. IV, Conclusion.)

2. A proprement parler, cette entrée des forces françaises,

avaient avec ladite gent, par hommes d'élite, introduit dans la ville très grande quantité de vivres, et qu'ils ne cessaient d'en introduire dans le camp à l'aide

le 4 mai, s'opère sans combat, les forces anglaises demeurant immobiles dans leurs bastilles et ne disputant pas le terrain. Mais le succès de cette opération, en tant qu'effet moral, n'en égalait pas moins une victoire en bataille rangée. Il est tout naturel que la rumeur populaire traduisît ainsi, en l'amplifiant, un fait de guerre aussi profondément impressionnant.

3. Le jour même de l'entrée des forces françaises, le 4 mai, dans l'après-midi, la bastille de Saint-Loup, sur la rive de Beauce, à l'extrémité est de la ligne du siège, au bord de la Loire, en amont d'Orléans, la plus isolée et exposée de toutes, est enlevée d'assaut sur les Anglais. Le 6, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, sur la rive de Sologne, pour ainsi dire vis-à-vis Saint-Loup, installée tout récemment depuis une quinzaine à peine, est évacuée, et celle des Augustins, toute voisine des ouvrages des Tourelles, est emportée de vive force. Dans la nuit du 6 au 7, la bastille de Saint-Privé, qui encadrait, en aval, sur la rive de Sologne, les Augustins et les ouvrages des Tourelles, symétriquement à Saint-Jean-le-Blanc, est à son tour évacuée.

4. Le fait d'armes ici relaté comme survenu le 7 mai est le triomphal assaut des ouvrages des Tourelles, le prodige par excellence de l'action guerrière de Jeanne d'Arc, l'événement bouleversant, entré dans la légende le jour même où il s'achève, et destiné à évoquer sur-le-champ, dans tout l'univers civilisé, un immense retentissement dont chaque nouveau témoignage découvert apporte une preuve plus décisive.

5. En réalité, commencée dès le matin, de l'accord commun de tous les textes, — vers six heures (dépos. de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, *Procès*, t. III, p. 70, *Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 294), — vers sept heures (*Cagny*, 7 mai 1429, dans Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 8), — l'action ne se termine, selon la concordance de tous les témoignages, qu'à la fin de cette longue journée de mai, — peu après l'heure de vêpres, dit Cagny (*loc. cit.*), — peu après quatre heures, dit la Chronique de l'établissement de la Fête de la

una altra grosa bastia fortisima che iera da la riviera verso l'altra cimeta, da la qual da le altre bastie non se podeva aver secorso, e bemche de niente i l'asaltase[1], (e) de gitar fuogo artificiado dentro fo intro tuta l'aria per muodo che la fo tuta arsa, e tuti I[n]gelexi[2] che iera dentro se bruxia[3], siando stady plu de

délivrance d'Orléans, le 8 mai (*Procès*, t. V, p. 294), — au soleil couchant (vers sept heures dans les premiers jours de mai), disent le Journal du siège (6 [pour 7] mai), Chartier (t. I, ch. XXXVIII, p. 77), les souvenirs de Jean Pasquerel, aumônier de la Pucelle, ceux de Louis de Coutes, son page (dépos. de Jean Pasquerel, de Louis de Coutes, *Procès*, t. III, p. 70, 109), — à huit heures, au souvenir du bâtard d'Orléans (dépos. de Dunois, dans *Procès*, t. III, p. 8).

1. L'événement du 7 mai 1429, le fait qui décide de toute l'orientation de la nationalité française, se précise ainsi. On a vu que les ouvrages dits des Tourelles, au bout du pont d'Orléans, sur la rive de Sologne, occupés en entier par les Anglais dès le 24 octobre précédent, se composaient de la *forteresse*, assise sur les premières arches mêmes du pont, et du *boulevard*, situé devant, sur la terre ferme de la berge. La forteresse a pour fossés, au bout regardant la ville, une arche rompue du pont, puis, latéralement, les eaux du fleuve, enfin, au bout regardant la terre, une tranchée droite qui s'ouvre à ses deux extrémités dans la Loire, dans l'alignement de la berge, et isole ainsi la dernière culée du pont. Le boulevard a pour fossés, au bout qui regarde le fleuve, la tranchée droite qui vient d'être décrite, latéralement et au bout qui regarde la terre, une tranchée qui suit son contour. Boulevard et forteresse, séparés simplement par la tranchée droite en question, sont rejoints par un pont volant jeté sur cette tranchée. (Sur cette position : Jollois, *Hist. du siège d'Orléans*, ch. III, De l'ancien pont d'Orléans, pl. IV, V; abbé Dubois, *Hist. du siège d'Orléans*, diss. V, ch. II, Description du pont d'Orléans; Vergnaud-Romagnési, *Notice hist. sur le fort des Tourelles;* Jollois, *Lettre sur l'emplacement du fort des Tourelles;* Vergnaud-Romagnési, *Réponse*.) Depuis la prise de

d'escarmouches. Ensuite, le 7 du mois présent, à midi, on prit une autre grosse et très forte bastille, qui était sur la rivière vers l'autre extrémité et ne pouvait être secourue par les autres bastilles; bien qu'ils ne l'assaillissent, ils y jetèrent tant de feu artificiel que l'air fut tout embrasé et qu'elle fut toute arse et que

Saint-Loup, le 4 mai, les forces françaises sont maîtresses de la Loire dans toute la région au-dessus du pont d'Orléans et peuvent à leur gré débarquer en Sologne. Depuis le 6 au soir, sur cette rive, il ne leur reste plus à conquérir que les ouvrages des Tourelles. C'est donc contre le *boulevard* que s'engage, le matin du 7 mai, le prodigieux assaut, coupé d'accalmies épuisées et de reprises furieuses, destiné à se prolonger jusqu'au déclin du jour. Pendant ce temps, une sortie, opérée d'Orléans même, attaque péniblement, du bout de la ville, par l'étroite et pénible ligne d'accès qu'offre seul le tablier du pont, la *forteresse* ainsi menacée à revers. Le boulevard une fois emporté de vive force, vers le soir, par les Français qui y pénètrent d'assaut, la forteresse, alors attaquée des deux bouts, ne paraît pas avoir opposé grande résistance individuelle et semble avoir été envahie de suite par les assaillants. C'est à la prise du *boulevard* des Tourelles, et non à celle de la *forteresse* proprement dite, que s'attache tout l'intérêt de la journée du 7 mai.

2. *Ingelexi*. Inc. fol. 501 B.

3. Mention d'un fait exact et connu, qu'il est remarquable de trouver ainsi, dès la première heure, enregistré à telle distance. L'emploi de matières incendiaires, auquel il est fait ici allusion comme ayant eu lieu au cours de l'attaque des ouvrages des Tourelles, se vérifie, en effet, comme un incident acquis du combat. C'est au pont volant reliant le boulevard à la forteresse que fut mis le feu, par un chaland de rivière armé en façon de brûlot, lancé du quai de la ville et engagé sous ce pont par le fossé qui s'ouvrait dans le lit de la Loire. Le fait avait été signalé d'après des extraits de comptes de la ville d'Orléans publiés pour la première fois par Jollois, en 1833, dans son *Histoire du siège d'Orléans* (p. 84), relevés de nouveau par Quicherat (*Procès*, t. V, 162, n. 1), édités depuis intégrale-

VI^c [1] de tuta la fior [2]; tute le altre bastie restava [3], che iera XII, tute fo prexe [4], e che per tute se i omeni non fose schanpadi da CL° [5], tra i qual Franzeschi e Ingelexi, tuti iera morti, e alguny puochi prexi, e di suo capetani alguno non se sa che sia morto, e de prexi iera [6],

ment. (Charpentier et Cuissard, à la suite du *Journal du siège*, compte de forteresse d'Orléans, 1429-1431, art. IX et XIV.) La Chronique de l'établissement de la fête de la délivrance d'Orléans, le 8 mai, découverte et éditée en 1847 par Salmon (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e sér., t. III, 1846-1847, p. 500-509), donne de l'engin une pittoresque description : « Ceux de la ville chargèrent ung grand chalen plain de fagotz, d'os de cheval, savates, souffre et toutes les plus puentes choses que on sceut finer, et fut mené entre les Torelles et le boloart, et là fut boté le feu. » (*Procès*, t. V, p. 293-294.) C'est la rupture de ce pont qui coupa la retraite à la garnison anglaise du boulevard, au moment où elle se préparait à se réfugier du boulevard enlevé d'assaut dans la forteresse encore presque intacte, et qui causa, en conséquence, l'immense perte d'hommes subie par les Anglais dans ce désastre.

1. Ce chiffre de six cents morts, parmi lesquels figurait William Glasdall, le vaillant et énergique commandant anglais des ouvrages des Tourelles, paraît quelque peu supérieur aux évaluations des autres textes, qui varient de 300 à 500 environ. (Examen de ces diverses évaluations : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 170, n. 1.) Le Journal du siège porte le total de la garnison anglaise avant l'attaque à 400 ou 500 (6 [pour 7] mai), Chartier à 500 ou 600 (t. I, ch. XXXVIII, p. 77), la Chronique de la Pucelle, d'après Chartier, à 500 (ch. XLVIII, p. 94), une lettre de Charles VII, en date du 10 mai, adressée aux habitants de Narbonne, à 600. (*Procès*, t. V, p. 103.) Sur une autre relation de cette affaire et sur la proportion des pertes françaises, voir ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.

2. « Réputez les plus preux et hardis de tout le royaume d'Angleterre » (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 294-295); « la fleur des meilleurs gens d'Angleterre et droites gens d'armes d'eslite » (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LIX, p. 321); « et

tous les Anglais qui étaient dedans furent brûlés, au nombre de plus de 600, de la fleur de l'armée. Toutes les autres bastilles qui restaient et qui étaient douze, toutes furent prises; et si de toutes des hommes ne se fussent échappés, au nombre d'environ 150, tant

aultres grands seigneurs jusques environ xxx » (*Chron. de Tournai*, p. 411).

3. Le fait relaté ici, dans des conditions quelque peu imprécises et inexactes, est la levée totale du siège d'Orléans par l'armée anglaise, dans un solennel aveu de défaite, le matin du dimanche 8 mai, anniversaire dont la célébration, toujours vivante au lieu même de l'événement, représente encore un des actes trop rares qui perpétuent en France une tradition nationale.

4. Cette assertion que, les Tourelles prises par les forces françaises (et les Tourelles comptées ici *pour un seul* ouvrage), les Anglais conservaient encore *douze* bastilles, est complètement inexacte, il n'est pas besoin de le démontrer. Toutefois, ce passage est à retenir. Comptant les Tourelles prises pour *un seul* ouvrage et portant qu'il demeure aux Anglais, après leur prise, *douze* autres bastilles, il indique par là, pour la seconde fois (ci-dessus, p. 16, n. 6), que les renseignements circulant à Bruges évaluaient à *treize* le nombre des bastilles anglaises élevées autour d'Orléans. (Ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.)

5. Ce chiffre de 150 Anglais, ici indiqués comme survivants, se rapporte au nombre des survivants du combat des Tourelles : « Environ deux cents », dit la Chronique de la Pucelle. (Ch. XLVIII, p. 295.) — Cette même lettre de Pancrazio Giustiniani, à l'alinéa suivant, parle de la retraite de 1,500 Anglais dans une autre ville. (Ci-après, p. 34, n. 7.)

6. Cette confusion entre la prise des ouvrages des Tourelles, dans la journée du 7 mai, et la levée totale du siège, dans la matinée du 8, cette tendance rapide de l'opinion à unifier et à aggraver le désastre des forces anglaises ne sont pas sans intérêt à relever.

di qual[1] è el conte di Salsafoz[2] e el conte de Taborz[3] e'l sire de Schales[4] e molti altry signori, homeny de priexio e de molta fama[5], e de bonbarde e balestre e pavexary chon molti altry signory stady (*sic*) e d'onor[6].

« Como vien dito, da tuto l'asiedio del mezo ano sendo notove chomo per me saver, no[n] me[n] che circha M° V° de queli se raxiona eser retrati a uno castelo ch'è circha lige VII largo d'Oriens[7], e chi dixe largo da quele

1. Les trois chefs de l'armée anglaise, qu'on a vus chargés en indivision du commandement, à la suite de la mort du comte de Salisbury. Il faut noter cette énumération de Pancrazio Giustiniani, où seuls ils se trouvent désignés, et remarquer la place qu'ils sont ainsi démontrés tenir tous trois dans l'opinion populaire.

2. William Pole, comte de Suffolk, comte de Dreux.

3. John Talbot, plus tard seulement, en 1434, comte de Clermont par droit de conquête, comte de Shrewsbury en 1442, comte de Waterford en 1446. En 1429, au moment du siège d'Orléans, le grand homme de guerre anglais n'était titulaire d'aucun titre. Il est singulier de le voir ainsi transformer en *comte de Talbot* par un document aussi strictement contemporain. La même particularité se remarque, entre autres, dans la relation du greffier de la Rochelle. (Quicherat, *Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Rev. hist.*, 1877, mai-août, p. 340.) Le fait peut être tenu pour indicatif de la réputation légendaire qui déjà s'attachait à son renom.

4. Thomas Scales, vidame de Chartres.

5. En réalité, aucun des trois commandants en chef n'était alors ni tué ni pris. Ils devaient seulement être faits prisonniers le 12 et le 18 juin suivant, Suffolk à la prise de Beaugency, Talbot et Scales à la journée de Patay.

Français qu'Anglais, tous étaient morts; quelques-uns, en petit nombre, furent pris; de leurs capitaines, on ne sait pas qu'aucun soit mort; il y avait des prisonniers, dont le comte de Suffolk, le comte de Talbot et le sire de Scales et beaucoup d'autres seigneurs, hommes de prix et de haute renommée, avec des bombardes, des arbalètes et des paveseurs, avec beaucoup d'autres seigneurs d'état et d'honneur (?).

« A ce que l'on dit, tout le siège qui dure depuis une demi-année vous étant connu par ce que j'en sais, au moins 1,500 environ de ceux-ci se sont retirés dans un château situé à environ sept lieues d'Orléans, et, dit-on,

6. La prise du matériel de siège anglais est attestée par nombre de témoignages, comme effectuée, soit à même les bastilles évacuées, soit dans la courte poursuite des Anglais improvisée par les forces françaises, soit successivement, en partie dans les bastilles et en partie dans la poursuite. (Sur cette prise, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 174, n. 2.)

7. Cette mention veut sans doute faire allusion à la retraite de l'armée anglaise, soit à Jargeau avec le comte de Suffolk, soit à Meung et Beaugency avec Scales et Talbot. On a vu que l'armée anglaise, au 4 mai, ne pouvait guère compter que 5,000 hommes environ au plus. Il faut en déduire les pertes du combat des Tourelles, qu'on peut porter approximativement à 500 (évaluation ci-dessus, p. 32, n. 1), plus celles du combat des Augustins, qu'on manque de documents précis pour dénombrer, et celles du combat de Saint-Loup, qu'on peut fixer à 150 environ (évaluation dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 151, n. 1). A Jargeau, le corps amené par Suffolk comptait 500 hommes, au dire de Berry. (Ad ann. 1429, p. 478.) Un mois plus tard, au moment du siège de cette place par les forces françaises, la troupe anglaise, au dire de Cagny, comptait de 700 à 800 hommes (*Cagny*, 11 juin 1429, *Procès*, t. IV, p. 12) : indication qui, en tenant compte de la garnison permanente que le corps de Suffolk était venu renforcer,

asediade da quele (*sic*) del Dolfin[1]. E a hora fe vostro conto, el si dixe e chusy eser la veritade, zià durada la vera per ani XVI, non n'ave chusì cativa ziornada[2]. E Dio sa se tuto questo paixe golde de tal novela[3]. E chi me domandase in secretis, non crezo men piaxer de altri ne senta el signor ducha, ch'è qua. E questo perche per luy fa, che questi Ingelexi sia arquanto batudi che ly son potenti, e ly altry verizando, se vada chonsumando con grando afano[4]. E Dio, che può tuto, sia e

correspond au chiffre de 500 environ pour ce corps replié sur Jargeau. A Meung et Beaugency, le corps amené par Scales et Talbot devait donc encore compter 3,000 hommes au moins. Quant à la distance de sept lieues d'Orléans, indiquée ici comme déterminant la situation de la place en question, Jargeau se trouve, en fait, à quatre lieues seulement d'Orléans, en amont, vers la Bourgogne : Meung et Beaugency, en aval, du côté de la Touraine, en sont respectivement, Meung à quatre, Beaugency à six lieues.

1. L'attaque en forme de Jargeau, celles de Meung et de Beaugency, avec la prise de ces trois places, ne doivent avoir lieu, comme on sait, que cinq semaines plus tard, du 11 au 18 juin, événements dont les correspondances ultérieures rendront compte. Néanmoins, le bruit, — auquel il est évidemment fait allusion ici, — du siège immédiat de l'une de ces villes par les forces françaises, est curieusement exact. (Cf. ci-après, lettres en date du 4 juin et du 9 juillet 1429.) Il s'agit évidemment ici de la première démonstration, tentée sitôt après le 8 mai et peut-être avant l'arrivée du corps de Suffolk, sur la place de Jargeau, incident dont un seul témoignage, celui du Journal du siège, avait jusqu'ici conservé trace. (*Journal du siège*, entre 9 [pour 10] mai et 11 juin.) L'attaque, menée par le bâtard d'Orléans, ne dura qu'une journée, en coûtant la vie au commandant anglais de la place, Henry Bisset; les assaillants durent se retirer faute du matériel nécessaire pour combler les fossés, directement alimentés par la Loire, et où l'eau se trouvait alors exceptionnellement haute. Le Journal du siège place le fait

loin des places assiégées par les gens du dauphin. Et maintenant, faites votre compte (cela se dit et c'est la vérité), qu'en cette guerre, qui a déjà duré seize ans, il n'y eut de si mauvaise journée. Et Dieu sait si tout le pays se réjouit de telle nouvelle. Si on me le demandait en confidence, [je dirais que] je crois que le seigneur duc, qui est ici, n'en ressent pas moins de plaisir que les autres. Et cela, parce que c'est son intérêt que lés Anglais, qui sont puissants, soient quelque peu battus

« peu de temps aprez » le *lendemain* du jour où Jeanne d'Arc partit d'Orléans pour rejoindre le roi, départ qui a lieu le 9 ou le 10 mai (*Journal du siège*, 8 [pour 9] mai ; *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 298), c'est-à-dire, par conséquent, peu de temps après le 10 ou le 11 mai. — Il est singulier de voir la nouvelle de cet événement, qui paraît avoir laissé si peu de trace dans les chroniques contemporaines, parvenir et s'enregistrer ainsi à Bruges. Le fait étant, de toute nécessité, postérieur au moins au 10 mai, il s'ensuit que la lettre qui le relate, — non pas, comme on voit, en addition de dernière heure, mais bien dans le corps même du récit, — ne peut dater du 10 mai, date qui lui est attribuée dans le manuscrit de Morosini. (Voir p. 8, n. 3, p. 10, n. 2, p. 38, n. 3, p. 54, n. 6.) Il faut nécessairement en retarder la rédaction définitive jusqu'au jour nécessaire pour que la nouvelle des préparatifs de l'assaut de Jargeau, effectués au plus tôt le 11 mai, fût parvenue d'Orléans à Bruges.

2. Ce calcul de seize ans, au pied de la lettre, ramènerait au cours du printemps de l'an 1413. Il doit évidemment s'agir du souvenir de l'invasion de 1415, qui a débuté par le débarquement de Henry V sous Harfleur, le 14 août 1415, et de l'impression profonde de la journée d'Azincourt, le 25 octobre suivant. On était alors, en mai 1429, dans la treizième année, courante et non révolue encore, qui s'écoulait depuis ces mémorables événements.

3. Appréciation à relever, si, par ces mots « tuto questo paixe », il faut entendre la Flandre, lieu de la rédaction de cette présente lettre.

4. Appréciation et explication dont l'intérêt se passe de

priega al bem de Christiani! Ma tanto ve digo, che se Bergogna volese, solamente pur de parole, favoriziar l'altra parte de giente, non vargeria tra qui e San Zane[1], ch'el no se troverave in Franza uno Ingelexe a la ziornada s'aprexentase[2].

« Davanti da questa nuova a ziorni XV e anchora dapuo senpre[3] s'a dito molte cose de molte profecie eser trovade qua a Parixi e altre cose che confano al Dolfin, quelo dever grandemente prosperar[4]; e in

commentaires. Ce passage est à rapprocher de celui où, plus haut (ci-dessus, p. 22, n. 1), certaines tendances favorables à Charles VII étaient attribuées au duc de Bourgogne, au cours des négociations engagées pour la mise de la ville d'Orléans sous sa garde.

1. C'est-à-dire au 24 juin.

2. Première et intéressante mention du terme de la Saint-Jean, le 24 juin, assigné à l'accomplissement total de l'expulsion étrangère. Cette question, sur laquelle va revenir cette même lettre (ci-après, p. 46, n. 2), sera traitée complètement plus loin (lettre en date d'Avignon, des derniers jours de juin). Il suffit de constater ici que, dès les premiers jours de mai, cette rumeur se répercutait jusqu'au fond de la Flandre, en assignant à la domination anglaise en France une fin absolue. Dès les premiers succès, le sentiment populaire fixait donc spontanément, comme terme de l'œuvre de victoire, non pas seulement l'étape passagère et mystique de Reims, mais la délivrance intégrale du sol de France. A ce titre, cette indication, aussi strictement contemporaine que possible de la levée du siège d'Orléans, est à retenir et à classer.

3. Ce retour à quinze jours en arrière, ici indiqué, reporte à la période partant du 25 avril, si l'on admet la date du 10 mai comme date de cette lettre, ou à une période partant de quelques jours plus tard, si l'on doit adopter les observations émises sur l'époque exacte de la rédaction de cette correspondance. (Voir ci-dessus, p. 36, n. 1.)

et que, les autres les guerroyant, ils s'aillent consumant. Que Dieu, qui peut tout, soit et prie pour le bien des chrétiens! Mais je vous dis tant que, si le duc de Bourgogne voulait, ne fût-ce qu'en paroles, aider de sa gent l'autre parti, point ne faudrait que d'ici à la Saint-Jean il n'y eût plus un seul Anglais qui se présentât à la bataille.

« Avant cette nouvelle, il y a quinze jours, et depuis encore, on n'a cessé de parler de beaucoup de prophéties trouvées à Paris et d'autres choses qui s'accordent pour annoncer que le dauphin doit grande-

4. Cette mention de prophéties, provenant de Paris, et considérées, après les événements d'Orléans, comme s'appliquant aux victoires françaises, peut suggérer que Pancrazio Giustiniani veut faire ici allusion au mouvement d'opinion provoqué à Paris même, précisément à cette époque, par les prédications de frère Richard, le célèbre cordelier destiné à jouer un rôle si important auprès de Jeanne d'Arc. Frère Richard, ayant prêché l'Avent de 1428 dans les diocèses de Troyes et de Châlons, séjourne à Paris au moins toute la seconde moitié d'avril, du 12 environ au début de la première semaine de mai, et prêche activement dans la ville même et dans les paroisses de la campagne suburbaine, du 16 au 26 avril. (*Bourgeois de Paris*, entre 4 avril et 19 juin, p. 233-237.) Le Journal d'un Bourgeois de Paris a conservé le tableau de ses prédications et de leur effet. (P. 234-236.) Justement, le 26 avril, jour de son dernier sermon prononcé, il avait assuré : « Que, l'an qui seroit après, c'est assavoir l'an XXX[e], on verroit les plus grandes merveilles que on eust oncques veues, et que son maistre, frère Vincent (le dominicain espagnol Vicente Ferrer, — saint Vincent Ferrier, — mort en 1419, canonisé en 1455), le tesmoingne selon l'Apocalice et l'Escripture monseigneur sainct Paul, et ainsi le tesmoigne frère Bernart (le franciscain italien Bernardino degli Albizzeschi, — saint Bernardin de Sienne, — mort en 1444, canonisé en 1455), un des bons prescheurs du monde. » (P. 235.) Sur la rumeur qu'il devait prêcher encore une fois à

veritade me refaceva a insenbre de opinion con uno Italiano de tal condicion[1], e per molty se ne feva de plu bele befe del mondo, e masimamente de una poncela[2]

Montmartre le matin du dimanche 1er mai, une foule de six mille Parisiens s'y rendit « à grans tourbes », la veille au soir, passant la nuit en plein air pour conserver leurs places. Au dernier moment, son sermon fut interdit; il reçut ensuite l'ordre de quitter Paris au plus tôt. (P. 237.) Il semble alors avoir pris la route de Bourgogne (p. 236) pour s'arrêter en Champagne, où la suite du commentaire de ces lettres le retrouvera. Il est vraisemblable de croire que le gouvernement anglais, inquiet de cette effervescence, — quoique uniquement religieuse, — ainsi provoquée dans la mobile population de Paris, et de sa coïncidence avec les préoccupantes nouvelles commençant à arriver d'Orléans, se décida de mettre brusquement un terme à ces troublantes prédications. L'auteur du Journal d'un Bourgeois de Paris, relatant son sermon du mardi 26 avril, le dernier effectivement prêché (p. 235-236), signale que son départ était alors tout proche (p. 236). Il dit ensuite que le sermon de Montmartre, qui se trouva interdit, devait avoir lieu « le dimenche devant qu'il s'en devoit aller ». (P. 237.) Ce qui semble placer l'épisode de Montmartre, lequel amène le départ définitif de frère Richard, au matin du dimanche 1er mai. Ce que dit ici Pancrazio Giustiniani de ces prédictions, courantes à Paris, et de leur interprétation, sitôt les événements d'Orléans connus, dans un sens favorable à la cause de Charles VII, paraît justifier les craintes du gouvernement anglais (sur ce point, *Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LXIII, p. 335, *Thomas Basin*, Notices et extraits, III, dans t. IV, p. 103-104) et expliquer aussi la restriction singulière du Bourgeois de Paris sur la cause de l'expulsion de frère Richard (p. 237) : « Mais son fait fut empesché, comment ce fu, atant m'en tais. » Cf. allusion aux mêmes ou à d'autres prophéties, ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.

1. Il convient de remarquer la façon incidente et accessoire dont est amenée ici cette première mention de Jeanne d'Arc et de son œuvre. Son nom n'est même pas ici prononcé. — Le caractère strictement contemporain du présent témoignage rend cette constatation assez singulière, surtout après les succès

ment prospérer; et, en vérité, j'étais d'une même opinion avec un Italien sur l'état des choses, et beaucoup en faisaient les plus belles moqueries du monde, sur-

remportés, qui sembleraient exiger que, dans le récit de ces événements, la relation débutât par l'exposé de l'apparition de la Pucelle, de son rôle auprès de Charles VII et de son action personnelle dans l'entreprise de la délivrance d'Orléans. — Une disposition de même ordre se retrouve, pour une période un peu antérieure il est vrai, dans une lettre du sire de Rotselaer au conseil du duc de Brabant, en date de Lyon, le 22 avril. A cette date, ce sont les préparatifs du ravitaillement d'Orléans (lequel devait avoir lieu le 29) qui tiennent la première place : la mention de la présence de la Pucelle — dont le nom n'est pas non plus prononcé — auprès de Charles VII ne vient qu'en indication secondaire. (*Procès*, t. IV, p. 425-427.)

2. Jeanne d'Arc. — Il est reçu jusqu'ici qu'elle compte alors dix-sept ans récemment révolus, l'année 1412 étant généralement admise pour celle de sa naissance (Interr. du 21 février, *Procès*, t. I, p. 46), à la date tout hypothétique du 6 janvier. (Lettre de Perceval de Boulainvilliers, sénéchal du duché de Berry, à Filippo-Maria, duc de Milan, en date du 21 juin 1429, *Procès*, t. V, p. 116. Cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet.) — Elle entend les appels de ses voix, dans son village natal de Domremy, depuis un certain midi d'été (Interr. du 22 février, *Procès*, t. I, p. 52), qui peut vraisemblablement remonter à l'an 1425 (Interr. des 22, 24, 27 février, du 12 mars, art. d'accus. X, *Procès*, t. I, p. 52, 65, 73, 128, 216, 218), peut-être à l'an précédent, 1424 (Interr. du 27 février, art. d'accus. X [bene sunt septem anni elapsi], lettre attribuée à Alain Chartier, adressée à un prince d'Italie, immédiatement postérieure au 17 juillet 1429, *Procès*, t. I, p. 72, 218, t. V, p. 132), difficilement à l'an 1423 (Interr. du 27 février, art. d'accus. X [bene sunt septem anni elapsi], *Procès*, t. I, p. 72, 218). — Les alarmes que le progrès de l'invasion étrangère fait peser sur son pays natal, les angoisses qui grandissent autour d'elle et qu'elle partage avec les siens, lui ont fait vivre de dramatiques et exaltantes années, où s'est armé et trempé son cœur, dans l'irrésistible conviction d'une mission

vardaresa de piegore [1], nasuda de verso la Re-

grandiose et surhumaine. C'étaient tour à tour toutes les phases d'une époque saturée de troubles, — alertes répétées et habituelles qui jettent les gens de Domremy dans l'enceinte de leur maison forte de l'île de Meuse (Interr. du 24 février, *Procès*, t. I, p. 66, cf. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, ch. II, p. 12, Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 175, et Pièces just., n° 13), — pillage de Domremy même par les bandes bourguignonnes dans l'été de 1425 (fait révélé par Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. III, p. 81-88, Preuves, n° 236), — exode à Neufchâteau de tous les habitants de Domremy devant l'approche de nouveaux périls, pour retrouver au retour leur village incendié (fait acquis et classé, *Procès*, passim), événements que diverses inductions portent à fixer à l'été de 1428 (Quicherat, notes de *Procès*, t. II, p. 392, n. 2, Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VII, p. 170-180), — extension de la conquête anglaise jusqu'aux derniers districts français de la Champagne orientale, au cours de cet été de 1428 (Quicherat, *Aperçus nouveaux*, ch. II, p. 9-13, Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 28-29, Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 30-31, Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VI, p. 156-158), — enfin, en juillet 1428, la capitulation de Vaucouleurs, réduit suprême de la résistance en ces parages, qui se rend à terme et va livrer à l'invasion, à l'expiration du délai convenu, la dernière forteresse française au nord de la Loire (fait révélé par Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VI, p. 158-159, 166-169). — Forgée dans ces périls, sa conviction l'a enfin arrachée à tous les liens qui l'enserrent, et l'a jetée, vers les dernières semaines de 1428, dans la retraite temporaire du village voisin de Burey-en-Vaux, où, dans un abri familial, elle a trouvé asile et forces d'énergie nouvelle. Le début de janvier 1429 l'a vue se présenter à Vaucouleurs, dans sa cotte rouge de paysanne (dépos. d'Henri le Royer, de Bertrand de Poulangy, *Procès*, t. II, p. 448, 457), pour y parler en terre française, « à chambre de roi » (dépos. de Jean de Nouillompont, *Procès*, t. II, p. 436), selon sa forte et simple expression, en terre française encore, au représentant du souverain national, Robert de Baudricourt, le dur et vaillant conducteur d'hommes, qui,

tout d'une pucelle gardeuse de moutons, née devers

depuis des années, seul et ne comptant que sur lui-même, a su préserver jusqu'au bout ce coin de sol confié à sa garde. Après un voyage à Nancy vers le duc de Lorraine Charles Ier, intéressé par la rumeur qui croît déjà autour d'elle, rentrée à Vaucouleurs en février, elle en est repartie, elle septième à cheval, pour le pénible et périlleux voyage de onze jours, qui, par le premier gîte de Saint-Urbain, près de Joinville, au passage de la Marne, ensuite par Auxerre, Gien, où elle entre saine et sauve en territoire français, Sainte-Catherine-de-Fierbois, en Touraine, où elle passe sa dernière étape de grands chemins, l'amène enfin à Chinon et en présence du roi. (Faits acquis et classés, *Procès*, passim ; sur la date du départ de Vaucouleurs et de l'arrivée à Chinon, ci-après, p. 44, n. 2.)

1. Bergère, bergerette, pastoure, gardant les brebis, les bêtes, telles sont les qualifications courantes des chroniques contemporaines. (Cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) Genre d'occupations auquel, du reste, Jeanne d'Arc affirme constamment n'avoir jamais été employée, du moins en tant que tâche quotidienne ou métier déterminé, précisant elle-même, avec une certaine insistance, qu'elle s'occupait habituellement, chez ses parents, des travaux intérieurs d'usage et aidait seulement par occasion à mener les animaux aux champs. (Interr. des 22, 24 février, art. d'accus. VIII, Quicherat, *Procès*, t. I, p. 51, 66, 214-215; cf. art. VII de l'enquête de Domremy, au procès de réhabilitation, *Procès*, t. II, p. 385-463.) — Servante d'hôtellerie, disent quelques chroniques, bourguignonnes surtout, enregistrant les premiers bruits concernant la Pucelle. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LVII, p. 314; *Livre des trahisons*, éd. K. de Lettenhove, dans *Chroniques bourguignonnes*, ap. *Coll. de Chron. belges*, ch. CXLIV, p. 197, et Fragm. var., éd. de la Fons de Mélicocq, dans *Ann.-Bull. de la Soc. de l'hist. de Fr.*, 1857, p. 102; *Chron. de Tournai*, p. 406.) Qualification qui, au procès de Rouen, en contradiction manifeste avec les interrogatoires, devait être singulièrement dénaturée. (Art. d'accus. VIII, *Procès*, t. I, p. 214-215; cf. art. VII de l'enq. de Domremy, *loc. cit.*) — Des travaux récents ont contribué à préciser quelque peu la condition sociale, plus aisée qu'on ne

na[1], andada quela per mexe uno e mezo[2] in verso el Dolfino[3], e a luy propio e non ad altra persona

le pense, où pouvaient vivre les parents de Jeanne d'Arc. Jacques d'Arc, son père, exerçait, en 1423, les fonctions de *doyen* de Domremy. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. II, p. 50-51, Preuves, n° LII.) En 1427, il était un des trois procureurs fondés des habitants de Domremy dans un litige pendant à Vaucouleurs. (Chapellier, *Un nouveau document sur le père de Jeanne d'Arc*, dans *Études hist. et géogr. sur Domremy*, p. 325 et suiv.; repr. dans Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Pièces just., Suppl., n° 42.) Sur la condition agricole de Domremy, voir l'enquête effectuée par le P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, l. I, t. II, ch. VI, Domremy au temps de la Pucelle et aujourd'hui, part. III et IV.

1. Cette vague mention, « nasuda de verso la Rena » (cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429), laisse en l'état la question de la nationalité exacte de la Pucelle, question limitée, bien entendu, au litige suivant. La partie de Domremy où Jeanne d'Arc est née relevait-elle *directement* de la couronne de France, par la châtellenie de Vaucouleurs, la prévôté d'Andelot et le bailliage de Bassigny, ou bien n'en relevait-elle qu'*indirectement*, par l'intermédiaire de la partie du duché de Bar mouvante du royaume français ? On sait avec quelle passion cette discussion est suivie, depuis certaine polémique ouverte aux environs de 1850. Les arguments en faveur de la dépendance directement française de Domremy, qui, du reste, ne paraît jamais avoir fait de doute pour les contemporains, n'ont pu en somme être combattus jusqu'ici que par des considérations ingénieuses, mais incidentes. La thèse de la dépendance française a été récemment présentée, définitivement à ce qu'il semble, par M. l'abbé Misset. (*Jeanne d'Arc champenoise, étude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle.*)

2. Cette allusion, en ce moment de la mi-mai, placerait, comme on voit, l'arrivée de Jeanne d'Arc à la cour de Chinon vers la date de la *fin* de mars ou du début d'avril. L'écart, par trop considérable, existant entre cette date et l'instant qu'on va voir généralement assigné à cet événement n'autorise donc pas à la discuter comme élément susceptible de déterminer l'époque exacte

la Lorraine, venue il y a un mois et demi vers le dauphin, et qui voulut parler à lui seul et non à autre

du voyage de Vaucouleurs à Chinon, époque qui, malgré tout, pourrait encore prêter à certains doutes. — L'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, longtemps demeurée imprécise, est habituellement placée au dimanche 6 mars 1429, depuis la révélation du texte de la Chronique du Mont-Saint-Michel, en 1847, seul témoignage d'abord connu qui assignât une date expresse à cet événement. (Fragment édité par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 313; *Chron. du Mont-Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, t. I, p. 30.) D'autres chroniques, sans préciser le jour, il est vrai, mais indiquant pour l'arrivée de la Pucelle la date du mois de mars, peuvent corroborer cette indication. (*Cagny*, mars 1429, entre 3 octobre 1427 et 4 mai 1429, *Procès*, t. IV, p. 3; *Relation du greffier d'Albi*, *Procès*, t. IV, p. 300; *Gruel*, ch. XLVIII, *Procès*, t. IV, p. 315, et éd. Le Vavasseur, p. 68, auxquelles il faut joindre une des correspondances de Pancrazio Giustiniani lui-même, en date du 9 juillet. (Ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) « Environ miech careme », disent les registres consulaires de Cahors. (Fragment publié par le P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 396, n. 1; cf. p. 395-396.) Mais la révélation de la relation du greffier de la Rochelle, en 1877, a pu démontrer que les contemporains mêmes différèrent sur la fixation de cet événement : ce texte, en effet, place le fait « le XXIIIe jour de febvrier ». (Quicherat, *Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Rev. hist.*, 1877, mai-août, p. 336.) Indication que peut fortifier la Chronique de Tournai, plaçant le fait « vers l'entrée (mercredi des Cendres au 9 février 1429) du quaresme ». (*Chron. de Tournai*, p. 406.) La date du 6 mars semble généralement admise par la plupart des historiens de la Pucelle. Néanmoins, les arguments en faveur de la date du 23 février ont été groupés et présentés de façon intéressante dans un travail trop peu connu, dont nombre d'arguments reposent sur des bases insuffisamment exactes, mais dont certaines déductions méritent examen. (De Boismarmin, *Mémoire sur l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon*, dans *Bull. du Com. des trav. hist. et scient.*, Hist. et phil., 1892, p. 350-359; cf. p. 285-286.)

3. Arrivée à Chinon, Jeanne d'Arc est reçue par Charles VII, dans la grande salle du château, après un intervalle de temps

quela aver voiudo favelar, e in concluxion li propoxe che Dio a luy la mandava[1], e che de cêrto li dise che tra de qua a San Zane del mexe de zugno[2] lo intreria in Paris, e dar bataia a Ingelexi, e che de certo lu seria venzedor, e intrerave in Paris[3], e serave incoronado[4], e apreso ch'el dovese far so sforzo de giente e portar vituaria a Horiens, e dar bataia a Ingelexi, e che de certo el seria vincetor, e l'asiedio leverave, con gran confuxion[5]. E claramente da l'altra parte de gran fati ve poria mentoar quelo (per quela ve poria

qu'on s'accorde, d'après le témoignage de Dunois, à fixer à deux jours. (Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 4; cf. lettre de Perceval de Boulainvilliers, *Procès*, t. V, p. 115.)

1. A quel fait acquis et classé faut-il voir ici une allusion? A la scène célèbre de la reconnaissance, par Jeanne d'Arc, de Charles VII dissimulé dans les rangs de la foule, lors de la première entrevue de Chinon, ou bien au *signe* célèbre qu'elle communiqua au roi, soit dès cette première audience même, soit dans une autre ultérieure, lui certifiant, comme on sait, sa qualité de fils légitime du sang de France, objet secret de ses doutes et de ses angoisses? (Cf. ci-après, même lettre, et lettre en date du 9 juillet 1429.) Ou bien au fait, affirmé par elle, que Charles VII était le seul à qui elle ait fait part intégralement, en ce qui la concernait elle-même et sa conscience, de toutes les circonstances des révélations à elles survenues? (Interr. du 21 février, *Procès*, t. I, p. 45.)

2. Intéressante mention du terme de la Saint-Jean, du jour du 24 juin, comme date assignée au couronnement royal dans Paris. Terme désigné cette fois, non comme provenant d'une impression populaire, mais comme émanant d'une assertion même de Jeanne d'Arc. Cette question, dont il a été déjà dit un mot (ci-dessus, p. 38, n. 2), sera traitée complètement plus loin (lettre en date d'Avignon, des derniers jours de juin).

3. D'après cette mention, Jeanne d'Arc, dès l'ébauche de ses premiers projets, aurait proposé à Charles VII, comme suite immédiate à la délivrance d'Orléans, une marche sur Paris. Ce bruit, ou tel autre semblable, sur lequel les correspondances

personne; et, en résumé, elle lui exposa que Dieu l'envoyait vers lui, et lui dit que sûrement d'ici à la Saint-Jean du mois de juin il entrerait dans Paris, livrerait bataille aux Anglais et sûrement serait vainqueur et entrerait dans Paris et y serait couronné, qu'ensuite il devrait faire effort de sa gent et porter vivres à Orléans et livrer bataille aux Anglais, que sûrement il serait vainqueur et leur ferait lever le siège avec grande confusion. Et clairement d'ailleurs je vous pourrais mentionner que celui-ci a eu par elle

ultérieures reviennent à maintes reprises, est à recueillir. Il vient corroborer singulièrement un passage de la propre lettre de la Pucelle aux trois chefs de l'armée anglaise d'Orléans, Suffolk, Talbot et Scales, en date du mardi saint, 22 mars : « Mais le tendra [le royaume de France] le roy Charles, vray héritier,... lequel *entrera à Paris* a bonne compagnie. » (Texte de l'art. d'accus. XXII, *Procès*, t. I, p. 241.) L'authenticité du texte de ce document célèbre, auquel font allusion tant de passages du Procès et des chroniques contemporaines, a cependant été récemment contestée. (J.-E. Choussy, *Jeanne d'Arc, sa vraie mission*, 2e éd., 1896, avec trois addenda.) Cette thèse, malgré les arguments, souvent ingénieux, sur lesquels elle croit pouvoir s'appuyer, ne paraît pas admissible.

4. Il est à remarquer que ce passage fait allusion au *couronnement* de Charles VII à Paris, sans parler nullement du sacre de Reims. Ce silence sur Reims est également à relever dans la lettre de la Pucelle, du 22 mars, dont il vient d'être parlé. Les bruits populaires, — sans valeur historique proprement dite, mais d'un extrême intérêt comme signes d'impression répandue, — recueillis et rédigés dans le curieux texte connu sous le nom de Chronique de Lorraine, dédoublent la cérémonie du sacre et du couronnement, placent le sacre à Reims et le couronnement à Paris. (*Procès*, t. IV, p. 335-336.)

5. Exposé rétrospectif du plan de délivrance d'Orléans, en concordance avec tous les textes, qui font voir Jeanne d'Arc annonçant immédiatement la levée du siège d'Orléans comme première phase de son œuvre.

mentoar) aver abudo per quela vixion, e feme starmi con tuti i altry sospexi[1]. E[2] io me truovo aver letere de marchandynti (*sic*) de marchadantia ch'è in Borgogna, de XVI° de zener (*sic*), le conta de questi fati e de questa damixela[3], e ady XXVIII la refrescha la dita nuova per una altra letera, e dixe che la dita dixe da zente de fama a puochi ziorni serà levado l'asiedio, e cetera[4].

« Le qual letere per ora ve o dito davanti de ponto in ponto chomo son sta scrite, ch'ela dixeva, e chusy eser seguido de fina sto ziorno. E dixese che colory el scrive, è uno Ingelexe, che se clama Lorenzo XXX (*sic*)[5], che Marin bem cognose[6], persona da bem e discreta,

1. Est-ce ici qu'il faut voir l'allusion au *signe* célèbre communiqué par Jeanne d'Arc à Charles VII ? (Cf. ci-dessus, même lettre, et ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) — En tout cas, cette expression « quelo aver abudo per quela vixion » est à rapprocher d'une expression même de Jeanne d'Arc, parlant des visions que Charles VII aurait eues à son sujet, pendant que s'agitait la question de savoir si on la mettrait à l'épreuve. « Antequàm rex suus poneret eam in opus, ipse multas habuit apparitiones et revelationes pulchras. » (Interr. du 22 février, *Procès*, t. I, p. 56.) Ce rapprochement est mis en lumière par le P. Ayroles. (*La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 576.)

2. Ici paraissent débuter les nouvelles de provenance bourguignonne.

3. Cette date du 16 *janvier* (sic), donnée ici comme date d'une lettre de Bourgogne relatant les faits ci-dessus énoncés, est inadmissible à tous les points de vue. Elle ne s'explique que par une grossière faute de lecture ou une forte distraction de transcription. Le sens de ce passage est en effet précis. Il ne s'agit pas d'une lettre de Bourgogne relatant seulement un bruit en cours, à savoir qu'une jeune fille des marches de Lorraine va opérer des prodiges, bruit qui, à la *très grande* rigueur, Jeanne agissant et parlant déjà à Vaucouleurs depuis les premiers jours

révélation de grands faits, et cela me tint en suspens comme tous les autres. Et je me trouve avoir des lettres de marchands de marchandises qui sont en Bourgogne, du 16 janvier (*sic*), qui parlent de ces faits et de cette damoiselle, et, le 28, cette nouvelle est rafraîchie par une autre lettre, disant qu'elle a dit à des gens de haute condition que sous peu de jours le siège sera levé, etc.

« Pour lors, je vous ai dit plus haut de point en point comme ces lettres sont écrites, et que ce qu'elle disait s'était accompli jusqu'à ce jour. Et on dit que celui qui les écrit est un Anglais qui s'appelle Lawrence XXX (*sic*), que Marino connaît bien, hon-

de janvier, aurait pu se répandre jusqu'en Bourgogne à cette date du 16 janvier. Il s'agit d'une lettre de Bourgogne relatant les assurances merveilleuses, données par Jeanne d'Arc à Charles VII, à une époque qui, au plus tôt, ne peut précéder (sur cette date, ci-dessus, p. 44, n. 2) la dernière semaine de février ou la seconde de mars. Pour cette lettre de Bourgogne, la date du 16 *avril*, substituée au 16 *janvier*, est ici seule acceptable, rapprochée surtout de l'époque d'une autre lettre de Bourgogne qui va être immédiatement mentionnée comme écrite « le 28 », c'est-à-dire, de toute évidence, le *28 avril*.

4. De cette lettre de Bourgogne, évidemment du 28 *avril*, il convient de rapprocher celle qui partait de Lyon le 22 avril, à l'adresse du conseil du duc de Brabant, et contenant la mention du bruit, parvenu à Lyon à cette date du 22, que la Pucelle se faisait fort de lever le siège d'Orléans et de mener sacrer le roi à Reims. (*Procès*, IV, t. 425-427.)

5. Ce personnage, ainsi dénommé du nom de « Lorenzo [Trent] » et qualifié d'Anglais, est-il l'auteur de ces dernières lettres de Bourgogne, du 16 et du 28 avril, ou bien de ces lettres précédentes, provenant de Paris ?

6. Cette allusion semble bien se rapporter à Marino Giustiniani, frère de l'auteur même de la lettre et fils du destinataire.

in muodo che lu scrive de tal cosa, vedando quel se dexe in le letere da tanti onorady homeny de gran fede : « Fame deventar mato. » Fra le qual cose dixe de vezuda per simel caxion eser sy patente, molty baroni la tegna, e par che altre persone comune si a vezudo in fina qua, e puo dixe molti averla voiudo gabar, che seguramente son morti de mala morte[1]. Hor in el fine i dixe, che io dirò. V'o contado, ma tanto se vede claro la[2] vituoria senza contrario e (*sic*) desputacion con maistry in tolegia[3], che la par ch'ela sia una

Marino Giustiniani est signalé par les généalogistes comme troisième fils de Marco Giustiniani; on lui attribue les fonctions de podestat vénitien de Chioggia, qu'on le trouverait exerçant en l'an 1432. (Voir Annexe XII.)

1. Allusion évidente à une série de faits, classés au nombre de ceux déjà connus et acquis, et qu'il est intéressant de voir dès cette date, de façon aussi immédiate, entrés déjà dans l'état de légende. — Le jour de sa première entrevue avec Charles VII à Chinon, à la fin de février ou au commencement de mars, un homme à cheval, voyant entrer Jeanne dans la cour du château, se met à railler son surnom de Pucelle, se faisant fort, en blasphémant, de lui ôter son droit à le porter. « Ha, en nom Dieu, tu le renyes, et tu es si près de ta mort » (en français dans le texte latin), lui dit-elle. Une heure après, l'insulteur tombait à l'eau et se noyait. (Dépos. de Jean Pasquerel, aumônier de Jeanne d'Arc, *Procès*, t. IV, p. 102; cf. Poème anonyme, *Procès*, t. V, p. 38.) — Le samedi 30 avril au soir, à Orléans, de la barricade française du pont de la Loire, à portée de la voix, par delà les arches effondrées et béantes, elle sommait les Anglais des Tourelles de faire droit aux ordres du Roi du Ciel et de vider la place. William Glasdall, commandant de la forteresse, lui réplique, au milieu de ses hommes, dans son langage de jovial soldat, l'appelant vachère, ribaude, lui criant une plus amère injure. (*Journal du siège*, 30 avril; *Chron. de l'établ. de la Fête du 8 mai; Procès*, t. V, p. 290; *Bourgeois de Paris*, p. 237.) Jeanne leur prédit qu'ils n'en lèveraient pas

nête et discrète personne; de sorte qu'il écrit de cette chose, voyant ce qu'en disent dans leurs lettres tant d'hommes honorables et de grande foi : « Cela me fait devenir fou. » Entre autres choses il dit pour l'avoir vu par semblable cause que cela est si évident que beaucoup de barons la tiennent en estime, et il paraît que d'autres personnes du commun en font autant jusqu'ici, et puis il dit que beaucoup de gens ont voulu s'en moquer, qui sûrement sont morts de male mort. Or, pour finir, ils disent ce que je vais dire. Je vous

moins le siège, mais que lui, Glasdall, mourrait auparavant, et cela sans perdre de son sang. (*Chron. de l'établ. de la Fête du 8 mai; Bourgeois de Paris*, loc. cit.) Huit jours plus tard, à l'assaut des Tourelles, le soir du 7 mai, Glasdall trouvait sa mort, noyé, précipité dans la Loire, en fuyant du boulevard dans la forteresse par le pont déjà en feu. (*Chron. de l'établ. de la Fête du 8 mai; Procès*, t. V, p. 290, 294; *Bourgeois de Paris*, p. 237.)

2. *La*. Inc. fol. 502 A.

3. Allusion à la grande enquête à laquelle, comme on sait, Jeanne d'Arc avait été soumise à Poitiers, par ordre de Charles VII, pendant trois semaines environ, en mars et avril, devant une commission de prélats et de théologiens, et au cours de laquelle la droiture de son cœur, la force simple qui se dégageait de son irrésistible conviction, avaient triomphé de toutes les mauvaises volontés déjà sourdement coalisées contre son effort. — Il est établi qu'une enquête préalable avait déjà été instituée à Chinon même, soit dès avant sa première entrevue avec le roi, soit après. — Mais c'est évidemment à la grande enquête de Poitiers que ce passage fait ici allusion. — On n'y rencontre malheureusement aucune indication de nature à élucider les circonstances du séjour de Jeanne d'Arc à Chinon ou à Poitiers, période sur laquelle les renseignements certifiés font si totalement et si déplorablement défaut. — La seule date réellement vérifiée où l'on retrouve trace fixe de Jeanne d'Arc depuis l'arrivée à Chinon, le 23 février ou le 6 mars, serait celle

altra santa Catarina, che sia vegnuda in tera[1], inperochè molty chavaliery, holdando raxionar e dir tante mirabel cose, e da nuovo hogno dy apar eser gran miracolo, abiandola aldida raxionar de tante notabel cose de quela[2].

« Avanti[3] per i Franzeschi a Horiens vegnudo, chomo de là s'a dito, sì che non so quelo me diga ne debia creder, salvo la posanza de Dio eser granda, e se'l non fose le (*sic*) letera, ch'io e (*sic*) revezuda de tal caxion de Borgogna, niente vene diria, perche a l'orechie di auditori pluy tosto le par favole che altre cose sia, e como le o conprade, cusy ve le vendo[4].

« El maridazo de Borgogna in la fia del re de Portogalo è fato, e cusì seria de lizier cosa la dona vegnise

du jeudi 21 avril, jour où, revenue de Poitiers à Chinon avec le roi et laissant à Chinon le roi, — qu'on y trouve le 27 avril et le 10 mai (Loiseleur, *Compte de Hémon Raguier*, art. 26, art. de compte cité dans *Procès*, t. V, p. 258), — elle serait repartie de Chinon pour Tours, pour de là gagner Blois et y préparer le ravitaillement d'Orléans. (*Chron. de Tournai*, p. 409. Sur les séjours de Jeanne d'Arc à Chinon, à Poitiers : de Cougny, *Notice sur le château de Chinon*, part. I; de Cougny, *Jeanne d'Arc et Charles VII à Chinon*, p. 18-26; Ledain, *Jeanne d'Arc à Poitiers*, passim; R. de Saint-Albin, *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers*, passim.)

1. La « santa Catarina » dont parle ici Pancrazio Giustiniani, ou celui de ses correspondants dont il résume les lettres, serait-elle déjà Caterina Benincasa, — sainte Catherine de Sienne, — la grande mystique italienne dont l'influence avait ramené à Rome, en 1377, les papes d'Avignon, et morte en 1380, il n'y avait alors pas encore cinquante ans? Mais elle ne devait être

l'ai conté, mais rien ne se voit clairement comme sa victoire sans conteste dans la discussion avec les maîtres en théologie, si bien qu'il semble qu'elle soit une autre sainte Catherine venue sur la terre, car à beaucoup de chevaliers, l'entendant parler et dire tant de merveilleuses choses et de nouvelles chaque jour, il semble que c'est grand merveille, après l'avoir entendue parler de tant de notables choses.

« Auparavant, les Français sont venus à Orléans, à ce qu'on l'a dit de par delà; si bien que je ne sais ce que je dois croire de ce qu'on me dit, sauf que la puissance de Dieu est grande. Et n'était la lettre que j'ai reçue à ce sujet de Bourgogne, je ne vous en dirais rien; car aux oreilles des auditeurs tout cela paraît être plutôt fables qu'autres choses; comme je les ai achetées je vous les vends.

« Le mariage du duc de Bourgogne avec la fille du roi de Portugal est fait, et ainsi il serait facile que la

canonisée qu'en 1461. — La sainte Catherine qui apparaissait à Jeanne d'Arc, avec sainte Marguerite et saint Michel, était sainte Catherine d'Alexandrie, dont on place le martyre au IVe siècle, dont les reliques sont encore conservées au Sinaï, et dont les croisades avaient si fortement développé le culte en Occident.

2. En fait d'échos merveilleux, de légende acceptée et transmise, un document contemporain, souvent cité, contient un singulier assemblage des prodiges que la rumeur populaire accumulait déjà sur la personne de Jeanne d'Arc. (Lettre de Perceval de Boulainvilliers à Filippo-Maria, duc de Milan, en date du 21 juin, *Procès*, t. V, p. 115-117.)

3. Ici, jusqu'à la fin de sa lettre, c'est Pancrazio Giustiniani qui conserve en son nom la parole, qu'il commençait déjà, dans l'alinéa précédent, à reprendre par intervalles.

4. Expression où se décèle de façon pittoresque le négociant vénitien.

chon le nave o galie[1]. Credo, segundo se dixe, questo signor vignerà[2], farà magnificha festa, e tiense el serà in questa festa[3].

« Fo dito dapuo die far la dita damixela do altry gran fati, e quela dapuo die morir[4]. Dio inpresta aiudo, e como vien dito per tuti, e nuy non desmentega, per longa vita e bona con alegreza[5]! Amen[6]. »

A dy XVIII° zugno[7] è dito che lo Dolfin demanda una letera al Papa in Roma[8].

. . . .

1. Allusion au mariage prochain de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal, fille du roi João Ier, le conquérant de Ceuta. Philippe le Bon, depuis 1425, après dix mois de mariage, était veuf de Bonne d'Artois, sa tante par alliance, veuve elle-même d'Antoine de Bourgogne, comte de Nevers, frère de Jean Sans-Peur, tué à Azincourt en 1415. Ce mariage était déjà le second contracté par le duc de Bourgogne, qui, en 1422, avait perdu sa première femme, Michelle de France, fille de Charles VI. — La princesse de Portugal devait arriver en Flandre en janvier 1430, après une longue et périlleuse navigation sur laquelle les correspondances ultérieures présenteront en leur lieu d'intéressantes mentions.

2. Le duc de Bourgogne, reparti de Paris le 22 avril, à la suite de sa violente explication avec son beau-frère Bedford (ci-dessus, p. 30, n. 2 et suiv.), et rentré dans ses états du nord, va tomber malade et demeurer dans une inaction forcée. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LVIII, p. 319; voir ci-après, p. 56, n. 5.) C'est à Hesdin, en Artois, que le joignent, à la fin de juin, les ambassadeurs de Bedford, qui décident sa réapparition à Paris, où il rentre pour quelques jours le 10 juillet. (*Monstrelet*, l. II, t. IV, ch. LXII, p. 332-334; *Bourgeois de Paris*, p. 240.) Il devait naturellement se rendre à Bruges pour attendre l'arrivée de sa fiancée, mais ne devait y arriver qu'en octobre.

3. Le mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal devait, en effet, donner lieu, à Bruges, en janvier, à des fêtes destinées à demeurer célèbres, et auxquelles les

dame vînt avec les nefs ou galères. Je crois, selon ce qui se dit, que ce seigneur viendra, fera magnifique fête, et tient-on pour certain qu'il sera à cette fête.

« Il fut dit ensuite que ladite damoiselle doit accomplir deux autres grands faits et qu'ensuite elle doit mourir. Que Dieu lui prête aide, comme tous disent, et qu'il ne nous oublie pas, et nous donne longue et bonne vie avec allégresse! Amen. »

Le 18 juin, on dit que le dauphin envoie une lettre au pape à Rome.

. . . .

correspondances ultérieures feront allusion en leur date.

4. Bruit à relever de très près comme intéressant essentiellement ce qu'on a appelé « l'étendue de la mission » de Jeanne d'Arc. — En quoi pouvaient consister, la délivrance d'Orléans une fois obtenue, ces « *deux* autres grands faits », que, selon la rumeur populaire déjà constatée dans ce présent témoignage, la Pucelle devait accomplir pour parachever son œuvre? En quoi, sinon dans le sacre de Charles VII *et* dans l'expulsion totale des Anglais de France? Interprétation absolument corroborée par l'énumération des objets essentiels de cette mission, contenue dans les lettres suivantes.

5. Les sentiments personnels de Pancrazio Giustiniani, si nettement exprimés ici dans le sens de la cause nationale française, sont à remarquer. Ils sont à relever particulièrement, parce qu'ils semblent bien expressifs de l'état d'esprit général de la colonie vénitienne de Flandre, colonie exclusivement commerciale, où les questions d'intérêt ne doivent naturellement laisser guère de place aux questions de sentiment.

6. Ici se termine cette première lettre, reçue le 18 juin à Venise, et dont la date, attribuée au 10 mai, doit certainement être modifiée ainsi qu'il a été démontré (ci-dessus, p. 36, n. 2), en la reportant à quelques jours plus tard, au délai nécessaire pour que la nouvelle de faits survenus le 11 au plus tôt dans la région d'Orléans fût parvenue à Bruges.

7. Ici, Morosini reprend la parole, comme on s'en aperçoit.

8. Notation personnelle d'un bruit courant sans doute à

Corando[1] M° CCCC XXVIIII°.

Dapuo, sabado dy [xxv°] del mexe de zugno da madina, in lo dè de la aparezion de San Marcho[2], avesemo da Broza per letera rezevuda miser Marcho Zustignan de so fio ser Prangati, de dy IIII° de zugno[3], e scrive de la rota dada per miser lo Dolfim a Ingelexi e de loro prexi e morty da plu de M V^c in II^M, e apreso quelo aver abudo uno altro fortisimo castelo d'Ingelexi, sozionzando la novela per ordene avanti dita eser vera[4]; e apreso como el ducha de Borgogna aver abudo una grandisima malatia, e quelo eser liberado de mal de postiema, per la rechia reta, e varido de quela[5]; e dy faty de la damixela, andar prosperando molto meio[6]. Fata la so letera in Broza ady

Venise et sur lequel d'autres mentions vont revenir. (Voir les deux lettres suivantes.) Il serait superflu d'insister sur l'intérêt que présente cette mention d'une correspondance entre Charles VII et Martin V, au sujet de Jeanne d'Arc, correspondance que Morosini semble bien ici indiquer comme connue à Venise vers la date du 18 juin, date de réception de cette présente lettre, et, en tout cas, avant le 25 ou le 26, date de réception du document immédiatement suivant. — Sur les recherches, infructueuses jusqu'ici, déjà entreprises à cet effet aux archives du Vatican, voir P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 577.

1. Fol. 502 B.

2. Le 25 juin 1429, qui est bien un samedi, comme le dit ici Morosini. — Cependant, à la fin de cette même lettre, on va voir que c'est le 26 qui est indiqué comme date de réception. (Ci-après, p. 58, n. 1.)

3. Second groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc et seconde lettre du même au même, en date de Bruges le 4 juin, arrivant à Venise le 25 ou le 26.

4. Simple confirmation et répétition, en gros, des nouvelles contenues dans la lettre précédente, concernant la prise des

Au cours de l'année 1429.

Ensuite, le samedi [25] du mois de juin, au matin, le jour de l'apparition de saint Marc, nous eûmes [des nouvelles] de Bruges par lettre que messer Marco Giustiniani reçut de son fils ser Pancrazio, datée du 4 juin. Il écrit de la déroute infligée par messire le dauphin aux Anglais et de leurs prisonniers et morts, au nombre de plus de 1,500 à 2,000, et qu'ensuite celui-ci s'est emparé d'un autre très fort château sur les Anglais, ajoutant que la nouvelle ordonnément dite auparavant est vraie. Il ajoute que le duc de Bourgogne a eu une très grave maladie et qu'il est délivré et guéri d'un abcès à l'oreille droite. Quant aux faits de la damoiselle, il dit qu'ils vont prospérant

Tourelles et la levée du siège d'Orléans. Les seules différences à noter sont les suivantes. Cette lettre du 4 juin annonce comme effectivement prise par les Français l'*autre* place (très probablement Jargeau), que la lettre précédente mentionnait simplement comme assiégée. (Ci-dessus, p. 34, n. 7, et p. 36, n. 1; cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) On a vu que cette opération, en réalité, s'était bornée à un assaut sans résultat donné à la place de Jargeau, dont la prise ne se vérifiera que vers la mi-juin. (Ibid., id.) — En outre, le chiffre énoncé pour les pertes de l'armée anglaise est augmenté et porté à 1,500 ou 2,000 au lieu de 600. (Ci-dessus, p. 32, n. 1.)

5. Aucun autre document connu jusqu'ici, semble-t-il, ne donne ce détail sur la maladie dont il est avéré que le duc de Bourgogne était alors atteint pendant son séjour dans ses états du nord. (Ci-dessus, p. 54, n. 2.)

6. Partie d'Orléans, après son triomphe, le 9 ou le 10 mai (*Journal du siège*, 8 [pour 9] mai; *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 298), Jeanne d'Arc, par Blois, a rejoint, le 11 ou le 13 mai, à Tours, le roi, venu de Chinon à sa rencontre. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 496-497, éd. W. Altmann, ch. 260, § 299,

IIIᵒ zugno, e de qua rezevuda a dy XXVIᵒ de quelo mexe[1].

Apreso[2] avesemo[3] una letera aver scrito miser lo Dolfin da Paris[4] a miser lo papa Martin XIᵒ (*sic*)[5] da Roma; el tenor de quela non se a anchora sapudo,

p. 252; *Chron. de Tournai*, p. 412.) On trouve Charles VII et sa cour, le 10 à Chinon (art. de compte cité, *Procès*, t. V, p. 258), le 22 au château de Loches (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 215), où Jeanne elle-même, et le roi avec elle sans doute, paraît encore présente le 23 (Eberhart Windecke, *Ibid.*, id.), et où se passent, entre elle et Charles VII, les scènes poignantes dont les souvenirs de Dunois ont fixé les traits les plus saillants, dramatiques et suppliants appels à la volonté royale, étouffée par un entourage de détestables conseillers. (Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 12.) — Le 4 juin, date même de cette lettre, Jeanne d'Arc est à Selles, en Berry, dans la vallée du Cher, au delà de Loches, sur la route d'Orléans, préparant la campagne triomphante qui va aboutir le 18 à la journée de Patay. (Compte de forteresse d'Orléans, 1429-1431, art. XX, Charpentier et Cuissard, à la suite du *Journal du siège;* cf. *Procès*, t. V, p. 262.) Elle reste à Selles jusqu'au 6, date où, par Romorantin, elle repart pour Orléans, centre des opérations imminentes. (Lettre de Guy, sire de Laval, et d'André, sire de Lohéac, son frère, à leurs mère et grand'mère Anne et Jeanne de Laval, en date de Selles, le 8 juin 1429, *Procès*, t. V, p. 107-108.) — Le roi, de Loches, où on vient de le voir présent les 22 et 23 mai, se trouve le 5 et le 6 à Saint-Aignan, sur le Cher, moins avant que Selles, et est peut-être à Selles du lundi 6 au jeudi 9. (*Ibid.*, p. 106, 107, 110.) — Ce jour du 6 juin, la Pucelle, qui parle ouvertement de son projet de mener sacrer le roi à Reims, offrant, dans son logis, le vin de bienvenue à Guy de Laval, entré pour la saluer, lui dit sans forfanterie, dans sa forte et simple conviction, dans son « assés voix de femme », dont le timbre impressionna si vivement le jeune chevalier, « qu'elle lui en feroit bientôt boire à Paris ». (*Ibid.*, p. 110, 107, 108.)

1. Morosini, comme on l'a vu, vient cependant, en enregis-

de mieux en mieux. Sa lettre fut faite à Bruges le 4 juin et reçue ici le 26 de ce mois.

Ensuite nous apprîmes que messire le dauphin, de Paris, avait écrit une lettre à messire le pape Martin XI (*sic*), de Rome; on n'a pas encore pu savoir la

trant l'arrivée de cette lettre (p. 56, n. 2), d'indiquer le samedi 25 comme date de sa réception, au lieu du 26 ici mentionné.

2. Ici, et pour tout cet alinéa, c'est Antonio Morosini qui reprend en son nom la parole.

3. Il est à observer que, ici comme à la fin de la lettre précédente, Antonio Morosini intervient personnellement pour noter le bruit, courant à Venise, d'une correspondance entre Charles VII et le pape Martin V au sujet de Jeanne d'Arc. Cette répétition dénote que cet écho circulait à Venise avec une certaine insistance. (Cf. fin de la lettre suivante.) Faut-il rapprocher de cette mention un passage de la Chronique des Cordeliers, se rapportant, il est vrai, à une époque un peu postérieure, aux suites de la journée de Patay, et disant de Jeanne d'Arc que « renommée couru par tout *jusques à Romme* qu'elle faisoit miracles » ? (Fol. 484 v°.)

4. Dans la mention que Charles VII aurait écrit *de Paris* cette lettre au pape, faut-il voir l'assertion implicite d'un bruit affirmant l'expulsion des Anglais de Paris ? Cette supposition semble peu vraisemblable. Les deux lettres suivantes montrent bien que, dans les derniers jours de juin, le bruit, tout à fait inexact d'ailleurs, de la reprise de Paris par Charles VII courait à Avignon. Mais c'était après la victoire française de Patay, qui va survenir le 18 juin et dont les lettres en question contiennent trace. Par contre, aucune rumeur de la rencontre de Patay ni de ses suites ne semble déjà parvenue à Venise le 25 ou le 26, à la date de réception et d'inscription de cette présente lettre. Il semble donc bien que cette mention ne se rapporte qu'à une indication vague, ne traduisant pas même de bruit courant.

5. Cet ordre de règne (XI pour V), attribué ici à Martin V, se retrouve à diverses reprises, assez singulièrement, dans le Diario d'Antonio Morosini.

ma la copia s'a dito per miser Polo Corer da i suo da corte la può aver abuda[1], e notificharola per ordene in questo libro[2]. — E dapuoy avila per letera, laqual no[n] è de mestier notificarla, per caxion la se contien sovra uno tenor[3].

. . . .

Corando[4] M° CCCC XXVIIII°.

Con el nome de l'onipotente Signor eterno Dio, ady XIIII° del mexe de luio, e per molte letere vegnude, escrito si a d'Avignon a Veniexia, como ady XXIII del mexe de zugno de l'ano de M° IIII^{c} XXVIIII°, — per uno nobel homo, miser Zian da Molin[5], — miser le Dolfin, insenbre chon la damixela clamada per nome Zanis[6], inluminada del Spirito santo, da Dio inspirada, ady XXIII zugno intrase in Roan, e avese d'acordo la citade, e Ingelexi fugise e insise de quela (per muodo) miracoloxamente, e (per) lo dito signor e re perdonase a tuti, e pacifichase con lor; e dapuo a XXIII[I] in el mexe de zugno, in la festa del biado San Zane Batista gracioxo, a zionto lo dito in Paris, tuti Ingilexi insenbre el ducha de Borgogna insido de fuora pacifichamente

1. Paolo Correr, ambassadeur de Venise auprès du Saint-Siège.

2. L'annonce de l'enregistrement de ce précieux témoignage, si nettement formulée ici, est malheureusement démentie par la phrase suivante.

3. Cette assertion rend donc inutile toutes recherches dans le Diario, à l'effet d'y retrouver le document en question. — Sur les recherches entreprises à cet effet aux Archives du Vatican, voir ci-dessus, p. 54, n. 8.

4. Fol. 503 A.

teneur de cette lettre; mais on dit que messer Paolo Correr a pu en avoir copie par les siens qui sont en cour [de Rome], et je la notifierai par ordre en ce livre. — Je l'eus ensuite par lettre; mais point n'est besoin de la notifier, parce qu'elle ne contient rien que je n'aie déjà dit.

. . . .

Au cours de l'année 1429.

Au nom du tout-puissant et éternel seigneur Dieu, le 14 du mois de juillet, et par beaucoup de lettres venues ici, on a écrit d'Avignon à Venise, — c'est un noble homme, messer Giovanni da Molino, — que le 23 du mois de juin de l'an 1429, messire le dauphin, accompagné de la damoiselle appelée de son nom Jeanne, illuminée par l'Esprit saint, inspirée de Dieu, est entré à Rouen le 23 juin et eut la ville par accord, et que les Anglais se sont enfuis et en sont sortis miraculeusement, que ledit seigneur roi a pardonné à tous et a fait sa paix avec eux; qu'ensuite, le 24 du mois de juin, fête du bienheureux et gracieux saint Jean-Baptiste, ledit roi est arrivé à Paris, tous les Anglais avec le duc de Bourgogne en étant sortis pacifiquement ensemble; puis que la damoiselle et messire le

5. Troisième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Mention de plusieurs lettres reçues à Venise le 14 juillet 1429, analyse et transcription partielle d'une lettre de Giovanni da Molino, en date d'Avignon, écrite vraisemblablement vers les derniers jours de juin.

6. Première mention, contenue dans ces correspondances, du nom de Jeanne, nom que la première de ces lettres, si explicite cependant sur tant de points, ne relève même pas. (Ci-dessus, p. 40, n. 1.)

insenbre, puo la damixela e miser lo Dolfin chonmeso i suo baroni e cavaliery in Paris[1], prosperando e confortandose, clamado so mazior signor per tute le tere e chastele e vile de Franza, fato fose notabelisime feste, confortandose con la donzela[2], e quelo perdo-

1. Le bruit merveilleux de la soi-disant prise de Rouen et de Paris par la Pucelle en personne, les 23 et 24 juin, ainsi constaté comme courant à Avignon avec cette stupéfiante précision de jours, aussi bien que l'annonce consécutive de la conclusion générale de la paix entre Anglais et Français, ne présentent à cette date, est-il besoin de le dire, aucune ombre même de fondement. Il faut, évidemment, en deviner la cause première dans la profonde émotion produite par la victoire française de Patay, remportée le 18 juin dans les plaines de Beauce, événement sensationnel sans l'impression duquel cette rumeur n'aurait pu prendre naissance. — Mais ce n'est pas tout. La date assignée ici à ces faits, à la prise de Paris notamment, est, comme on voit, la date symbolique de la Saint-Jean. Il faut donc voir dans ce rapprochement une consécration de la rumeur confusément courante, selon laquelle la Pucelle aurait prédit au roi qu'il serait maître de tout son royaume, et de Paris aussi, avant la Saint-Jean, le 24 juin. Cette prédiction, ou du moins le bruit qu'elle avait été faite, dut certainement courir avec force dans les masses, dans les armées comme dans les foules. On l'a déjà vue nettement signalée à deux reprises dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, le 10 mai ou jours suivants, où elle est présentée comme remontant aux premiers entretiens de Jeanne d'Arc et de Charles VII à Chinon, dès mars environ, bien avant, par conséquent, toute espèce de succès remporté. On la retrouvera encore formellement notée dans une des lettres suivantes, en date de Marseille, le 28 juin, et faisant sans doute le fond d'une autre, aussi en date d'Avignon, le 30. On la voit régner également, avec une frappante et suggestive similitude, dans deux autres documents de même ordre, mais de tout autre provenance et destination. D'abord, dans la lettre du sire de Rotselaer au conseil de Brabant, en date de Lyon, *dès le 22 avril*, bien recon-

dauphin étant à Paris avec ses barons et chevaliers, prospérant et se réconfortant, acclamé comme souverain dans toutes les terres et châteaux et villes de France, il fut fait de très notables fêtes, le dauphin

naissable sous les termes : « Dixit... quod rex *in æstate futura* coronabitur. » (*Procès*, t. IV, p. 426.) Puis, dans la curieuse lettre écrite de France par les agents d'une puissance allemande annonçant la bataille de Patay du 18 juin. (*Procès*, t. V, p. 351.)

2. En ce qui concerne Paris, il faut remarquer que, prédiction mystique à part, la prise de la capitale, par le simple jeu des forces en cause, sera plus d'une fois annoncée dans les lettres suivantes, — et, il faut bien le dire, avec le plus grand fond de vraisemblance, — comme conséquence toute naturelle de la victoire française de Patay. En ce qui concerne Rouen, dont il n'est question qu'en cette seule lettre, Rouen présenté ici, de façon si singulière, comme pris par la Pucelle en personne le 23 juin, il convient de rapprocher de cette rumeur le fait très exact d'un *plan de marche de l'armée royale sur la Normandie*, qui paraît avoir été sérieusement conçu et réellement discuté après la délivrance d'Orléans, dans la seconde moitié de mai, à Tours ou à Loches, pendant les apprêts d'entrée en campagne décisive. (Sur ce projet, dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 12, reproduite visiblement dans *Journal du siège*, entre 9 [pour 10] mai et 11 juin, et dans *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 300. Sur les lieux de séjour du roi et de la Pucelle à cette époque, ci-dessus, p. 56, n. 6.) Ce plan d'entrée en Normandie était celui des princes, dont le duc d'Alençon, et des chefs de guerre; il fut abandonné devant l'insistance irréductible de Jeanne à marcher sur Reims en vue du sacre. (Mêmes textes, *loc. cit.*) C'est alors que, comme moyen terme, on se décida à la campagne préalable contre les places encore anglaises de la Loire, qui allait aboutir à la journée de Patay et préparer l'orientation du grand mouvement dirigé sur Reims. — Quelques opérations isolées se poursuivirent seules en Normandie. (Sur ce point, ci-après, lettres en date du 27 juillet et du 13 septembre 1429; cf. lettres en date du 20 novembre 1429, du 4 janvier, du 17 février 1430.)

nando a tute giente, non se arechordando plu de l'inzurie di Engelexi con i Franzeschi aver rizevude e tornady tuti a contricion de penetencia [e] in direta choncluxion [de] bona e perfeta paxe[1]. La dita donzela fexe questa rechonciliacion in questo muodo, che per uno over in do ani i Franceschi e Ingelexi con el signor devese vestir de pano beretin con la croxieta suxo cuxida, e de dover dezunar per tuto quelo ano el venere dì de la setemana pan e aqua per ogni domada, e de star tuti insenbre in colegacion con le suo muier, e de non dormir plu carnalmente con altre done, e non del so patremonio prometando in Dio, da questo tenpo in avanti, de non voler ne uxar descordia alguna de vera per nisuno muodo[2].

E dapuo questa damixela aver dito [a miser] lo Dol-

— Certes, cette haute conception du sacre s'imposait ; c'était la pure raison d'être de l'œuvre de la Pucelle. Néanmoins, quelles merveilleuses facilités d'invasion, quelles ressources de courage et d'énergie surhumaines eût dès lors fournies la terre normande, on croit, en de précédentes études, l'avoir suffisamment démontré. (*Épisodes de l'invasion anglaise, Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LIV à LVII, 1893-1896.)

1. Sur cette rumeur d'un pardon général conseillé à Charles VII par la Pucelle, voir ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.

2. En dépit de son apparente invraisemblance, tout ce passage est un des plus curieux que contiennent les correspondances enregistrées par Antonio Morosini. Les idées qu'exprime ici Giovanni da Molino sur l'universalité de la mission attribuée à la Pucelle, et qu'il résume encore dans la conclusion de cette même lettre, seraient peut-être en droit de passer pour un pur accès d'extravagance, si d'autre part elles n'étaient contrôlées et vérifiées par un autre texte, moins complet sans doute et d'allure moins pittoresque, mais dont l'autorité corrobore singulièrement les dires du négociant vénitien. Il

prenant courage avec la damoiselle et pardonnant à toutes gens, ne se souvenant plus des injures qu'il a reçues des Anglais et des Français, tous tournés à contrition et pénitence et à droite conclusion de bonne et parfaite paix. Ladite damoiselle fit cette réconciliation en cette manière, que pendant un ou deux ans les Français et les Anglais avec leur seigneur devraient se vêtir d'étoffe grise avec la petite croix cousue dessus, ne prendre toute cette année le vendredi de chaque semaine que du pain et de l'eau pour chaque semaine; être tous en bonne union avec leurs femmes et ne plus dormir charnellement avec d'autres femmes, et faire promesse à Dieu, sauf pour [la défense de] leur patrimoine, de ne vouloir user, en nulle manière, d'aucune discorde de guerre.

Et ensuite cette damoiselle a dit à messire le dau-

s'agit du poème, à présent bien connu, consacré par Christine de Pisan à Jeanne d'Arc, et daté, avec une précision singulière, des derniers jours de juillet 1429. Un passage de cette œuvre traduit nettement l'impression que Jeanne d'Arc était considérée comme une sorte de Messie, destiné à réformer toute la chrétienté. (Versets 42 et 45, *Procès*, t. V, p. 16.)

« En chrestienté et en l'Église
Sera par elle mis concorde.
. . . .
Car elle a ailleurs plus haut fait,
C'est que la foy ne soit périe. »

Ces extraordinaires conditions de paix, ici présentées comme dictées par la Pucelle aux deux nations anglaise et française, — conditions dont quelques-unes contiennent de si bizarres injonctions individuelles, — devaient donc répondre aux rumeurs répandues, beaucoup plus sérieusement qu'on ne saurait le penser, sur l'extension illimitée de la mission divine de la Pucelle. Le fait qu'un négociant vénitien établi à l'étranger,

fin vole andar a Roma per farlo incoronar de la so corona de tuta Franza[1]. E avemo in tuto l'a dito eser seguido, e la dita damixela trovada senpre in veridade in so fermeza, vegnuda per verificar magnifiche cose in questo mondo[2]. Amen[3].

. . . .

Corando[4] any M° CCCC XXVIIII°.

Copia de una letera mandada per lo nobel homo miser Zam da Molin, d'Avignon, ady XXX zugno, la qual el scrive in questa forma, como diremo per avanty[5].

homme d'affaires avisé, et toujours plus ou moins destiné à de hautes fonctions dans son pays natal, enregistre et transmette, comme toutes naturelles, des conceptions aussi anormales, indique une disposition ambiante des esprits, des imaginations et des cœurs, dont cet intéressant document permet d'éprouver toute la force.

1. Faut-il supposer, non peut-être sans une certaine vraisemblance, qu'il y a ici confusion matérielle entre « Roma » et quelque vocable désignant tout simplement Reims, lieu classique du sacre des rois de France ? Dans une lettre ultérieure, du 28 juin, on rencontre ainsi la mention « d'Oriens » pour « de Rens ». Il s'agirait alors, ici, à la date de la fin de juin, de la mention de la campagne du Sacre. — Faut-il, au contraire, supposer qu'il s'agit vraiment d'une mention concernant Rome ? On vient de voir, à deux reprises, Antonio Morosini en personne noter le bruit, courant à Venise, d'une correspondance entre Charles VII et Martin V. (Ci-dessus, p. 54, n. 8, p. 60, n. 3.) Il faut noter que ce présent passage consiste, comme on s'en aperçoit, non plus dans une intervention de Morosini, mais dans la continuation et la fin de la lettre de Giovanni da Molino. C'est à Giovanni da Molino seul que serait donc imputable la transmission du bruit si singulier ici recueilli, — le projet de couronnement de Charles VII à Rome, — rumeur qu'aucun fondement n'autorise sans doute, mais qui se trouve d'accord avec le ton

phin qu'elle veut aller à Rome pour le faire couronner de sa couronne de toute France. Et nous apprenons que tout ce qu'elle a dit s'est accompli, que les paroles de ladite damoiselle sont toujours en vérité trouvées confirmées, et qu'elle est venue pour accomplir de magnifiques choses en ce monde. Amen.

. . . .

Au cours de l'année 1429.

Copie d'une lettre envoyée par le noble homme messer Giovanni da Molino, d'Avignon, le 30 juin, et qu'il écrit en la forme que nous allons dire :

merveilleux des événements et des bruits en cours qui viennent d'être rapportés.

2. Cette dernière mention est à relever et à rapprocher des observations qui viennent d'être faites sur l'universalité attribuée à la mission de la Pucelle.

3. Le caractère extraordinaire des nouvelles d'ordre purement politique et guerrier contenues dans cette correspondance, — l'impression morale de la mission de la Pucelle tout à fait mise à part, — loin d'ôter à cette lettre de sa valeur propre, lui donnent, au contraire, un intérêt tout spécial. Elle contribue à faire comprendre quelles rumeurs fantastiques et fabuleuses secouaient alors, comme en tous les temps de troubles, l'imagination des foules et des individus. On saisit ainsi comment, par exemple, a pu s'opérer la genèse d'une œuvre telle que la singulière Chronique de Lorraine, la dernière des Chansons de Geste, dont la version en prose, la seule malheureusement conservée, représente un si curieux témoignage de tous les prodiges que l'instinct du merveilleux a pu grouper autour de la vie démesurément transformée de la Pucelle. (*Procès*, t. IV, p. 329-338; notamment sur la prise supposée de Paris et de Rouen, p. 335-338.)

4. Fol. 503 B. — Entre le 20 et le 26 juillet 1429.

5. Quatrième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre du même, en date d'Avignon, le 30 juin, *reçue* à Venise entre le 20 et le 26 juillet, *avant* la lettre qui suit, qui est en date du 28 juin et inscrite dans cet ordre.

« Io ve voio dir d'una gentil damixela de le parte de Franza, anzi a dirve meio d'uno zentil anzolo, che da Dio eser vegnudo e mandado a rechonzar el bom paixe de Franza, che zià perdudo iera[1]; che abiando abudo la damixela per nome dita Zanes[2], siando stada[3] in infinity luogi revelady a Ingelexi[4], la dita andè a una tera se clama Bonacin e manda a dir al capetanio Tabot, segnor ingelexe, che ly dese la tera; non volse; de chè el conte Sofort, signor ingelexe, per nome de la damixela, tanto fexe che la i dè la tera[5] e

1. Écrivant d'Avignon, d'une résidence entourée de toutes parts de régions françaises ou dévouées au parti français, il est assez naturel que Giovanni da Molino garde à la cause de Charles VII une sympathie marquée. Toutefois, dans cette lettre, cette sympathie se dégage en termes si expressifs et si naïvement émus qu'il convient d'en relever particulièrement la forme comme le fond.

2. Nouvelles, confusément présentées et interverties, des sièges et prises de Jargeau, Meung et Beaugency, événements accomplis entre le 11 et le 18 juin, mais ramenés ici à un seul, la prise de Beaugency.

3. Jeanne d'Arc, ayant quitté Selles le 6 pour gagner Orléans, en est partie le 11, à la tête de forces importantes, se dirigeant sur Jargeau, où commande le comte de Suffolk. Jargeau a été pris le dimanche 12, de plein assaut, et Suffolk fait prisonnier au fort du combat. Rentrée le 13 à Orléans, elle en est repartie le 15 dans la direction de Meung et de Beaugency. Le pont fortifié de Meung est enlevé ce jour même, 15 juin; la ville, sur la rive de Beauce, reste encore aux mains de sa garnison anglaise, sous Thomas Scales. Le lendemain 16, le siège est devant Beaugency, où commandait Talbot, mais d'où, avec une partie de ses forces, il s'est retiré, cette nuit même du 15 au 16, pour joindre en Beauce l'armée anglaise de secours, commandée par John Falstaff, qui, depuis le 8 juin environ, se dirige lentement de Paris vers la Loire, et stationne en ce moment à Janville, à mi-route d'Étampes à Orléans : la garnison laissée à Beaugency par Talbot capitule dans la soirée du

« Je vous veux dire d'une gentille damoiselle des parties de France, ou même, pour mieux dire, d'un gentil ange, venu de par Dieu et envoyé pour restaurer le bon pays de France, qui était déjà perdu ; cette damoiselle, qui de son nom est dite Jeanne, après avoir été dans un nombre infini de lieux rebellés contre les Anglais, est allée à une terre qui s'appelle Beaugency et a envoyé dire au capitaine Talbot, seigneur anglais, qu'il lui donnât la terre ; il ne voulut ; alors le comte de Suffolk, seigneur anglais, fit tant,

17. Vers ce moment même, à la fin de la journée du 17, l'armée anglaise de secours, avec Talbot, partie de Janville, est entrée dans la ville de Meung, espérant en vain sauver encore Beaugency. Le 18 au matin, au su de la perte de Beaugency, l'évacuation de la ville de Meung est décidée, et toutes les forces anglaises, armée de secours, troupes sorties de Beaugency sous Talbot, garnison de la ville de Meung sous Scales, se sont mises en retraite sur Paris par la direction de Janville. (Sur l'exposé de ces faits, compliqués en apparence, mais strictement dépendant l'un de l'autre, voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 188-201.)

4. Le roi, encore certainement à Saint-Aignan le 6 juin, peut-être à Selles jusqu'au 9 (lettres de Guy et André de Laval, *Procès*, t. V, p. 107-110), se trouve à la date du 19 au château de Sully-sur-Loire, entre Jargeau et Gien, possession du grand chambellan Georges de la Tremoïlle, tout-puissant sur l'esprit du prince, et qui tient ainsi Charles VII, soi-disant sur le chemin de Reims, en réalité sous sa main, et surtout à l'écart du milieu d'enthousiasme soulevé autour de Jeanne d'Arc. C'est de Sully, le 19, que le roi date une lettre au conseil du Dauphiné annonçant la victoire de Patay, remportée la veille. (Fauché-Prunelle, *Lettres tirées des archives de l'évêché de Grenoble*, dans *Bull. acad. Delph.*, t. II, 1847, p. 458-459.)

5. Cette lettre, comme on voit, se borne à mentionner la prise d'une seule de ces trois places, celle de Beaugency, encore en attribuant à la place, à tort, Suffolk pour capitaine, avec Talbot, qui seul, en réalité, y avait exercé commandement, et

voiando intrar dentro, resalvado la persona con el so aver, vene dapuo a inclinar a la dita damixela, e zuray che may la so persona non s'armerave may contra el re de Franza, e chusì a quelo li dè licencia e partise[1]. Dapuo el trovase per camin uni fantini ingelexi che fono asunady de l'inguarnexion de Franza per vegnir a trovar la dita damixela; de chè no[n] ostante lo dito signor dito Tabot, che aveva zurado de non prender arme contra la corona de Franza, se mese luy e la so conpagna a insenbre con Ingelexi[2]. E la damixela chon

en assignant à cet événement des circonstances singulières dont l'examen va suivre.

1. Ce rôle ici attribué au comte de Suffolk, soi-disant à Beaugency, doit évidemment provenir d'une déformation de son attitude à la prise de Jargeau, telle qu'un curieux témoignage la présente. Le rempart de la place pris d'assaut, le comte de Suffolk, ainsi qu'il est établi, est fait prisonnier sur le pont de Loire, en essayant de se frayer un passage, de la rive de Sologne, où est située la ville, vers la rive de Beauce, encore libre d'ennemis. C'est alors, au témoignage du Greffier de la Rochelle, que Suffolk, près d'être atteint, aurait crié à haute voix : « Je me rens à la Pucelle, qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguer et mettre à confusion. » (*Greffier de la Rochelle*, p. 340.) C'est, évidemment, de la même rumeur que provient un autre récit, contenu dans une lettre écrite des frontières de Poitou et de Bretagne à la suite de ces événements : « Le comte de Suffort s'est rendu à la Pucelle, agenoillys. » (Buchon, à la suite de *Monstrelet*, t. IX, app. V, ap. *Coll. du chron. nat. franç.*, et *Procès*, t. V, p. 122.) Une autre version, qui n'est pas inconciliable avec celle qui vient d'être exposée, présente le comte de Suffolk comme se rendant à un gentilhomme d'Auvergne, Guillaume Regnault, — tige des seigneurs de Cordebœuf en Bourbonnais, — avec une mise en scène différente sans doute, mais, néanmoins, comparable, par son caractère théâtral, à l'allure générale du premier récit, Suffolk, de simple écuyer, faisant solennellement son adversaire chevalier, au fort du combat, pour pouvoir plus dignement lui

au nom de la damoiselle, que Talbot lui donna la terre, et, comme elle voulait y entrer, sa personne et ses biens saufs, il vint s'incliner devant ladite damoiselle et lui jura que jamais il ne s'armerait en personne contre le roi de France, et ainsi elle lui donna congé, et il partit. Ensuite, il rencontra en chemin quelques gens de pied anglais rassemblés des garnisons de France pour venir trouver ladite damoiselle; alors ledit seigneur Talbot, nonobstant qu'il eût juré de ne pas prendre les armes contre la couronne de France,

remettre son épée et sa foi. (*Journal du siège*, 12 juin; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. L, p. 302; *Chartier*, ch. XLIII, t. I, p. 82; *Berry*, ad ann. 1429, p. 378.) — On retrouve Suffolk, en pleine liberté, au moins à la date du 15 mars 1430. (Siméon Luce, *Chron. du Mont-Saint-Michel*, Pièces just., n° 112, t. I, p. 292-295.)

2. Cette déloyauté, soit de Talbot, soit de la garnison anglaise de Beaugency, ne se vérifie dans aucun autre texte. Elle ne pourrait, en aucun cas, être attribuable à Talbot. Celui-ci, comme il vient d'être exposé, s'était, de sa personne, retiré de Beaugency dans la nuit du 15 au 16 juin pour aller joindre en Beauce l'armée de secours anglaise : il ne reparaît pas à Beaugency jusqu'à la capitulation de la place, signée à une heure tardive de la soirée du 17. Quant à la garnison laissée par Talbot à Beaugency, sous le commandement soit de Pierre Beauchamp (*Reg. de Michel de Berry*, éd. V. de Viriville, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 209-210), soit du bailli anglais d'Évreux Richard Guethyn (*Chron. de la Pucelle*, ch. LII, p. 305, *Berry*, ad ann. 1429, p. 378), assisté de l'énergique Mathew Gough. (*Cagny*, 16 juin 1425, *Procès*, t. V, p. 14, Wavrin, part. V, l. IV, t. I, ch. XI, p. 279, Lettre de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, à Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, commissaire général des finances en Languedoc, dans Bougenot, *Notices et extraits de mss. de la Bibl. imp. de Vienne*, p. 60, ap. *Bull. du Com. des trav. hist. et scient.*, Hist. et phil., 1892.) Elle paraît avoir capitulé purement et simplement, tard dans la soirée du 17, et avoir évacué

bom onor dise : « Andamo a trovarli, che i romperemo. » E cusy fo[1]. E vene a la bataia el ducha asay, e a la fin el de fo morti chi dixe III^{M} V^{c}, e chi diga III^{M}, e de prexi altry tanti. Da qual non de schanpase homo, ch'è grande meraveia, e che da la parte de la donzela non de morì XX persone[2]. E fon de

en fait la place le 18 au matin, au lever du soleil (à quatre heures en cette saison), convoyée à distance raisonnable par une escorte française, sous Ambroise de Loré, et s'être retirée en Normandie ou vers le Mans avec promesse de ne pas reprendre les armes durant un délai de dix jours ou de deux mois. (Voir notamment : *Chron. de la Pucelle; Berry*, loc. cit.; *Chartier*, ch. XLIII, t. I, p. 83-84; Lettre de Jacques de Bourbon, *loc. cit.*) Aucun texte ne mentionne qu'elle ait violé cette clause de la capitulation. Elle comptait de 4 à 800 hommes (textes cités), et il est difficile de croire qu'un fait aussi considérable eût échappé aux contemporains. — Mais, en revanche, ne faudrait-il pas voir dans la mention de cette trahison, attribuée à tort, à ce qu'il semble, à la garnison de Beaugency, l'écho déformé d'un fait imputable, réellement cette fois, à la garnison anglo-bourguignonne d'une place voisine, à savoir Marchenoir, entre Beaugency et Vendôme ? Cette troupe, ayant capitulé après le 18 juin, sitôt après la victoire française de Patay, et ayant obtenu un délai de sûreté de dix jours pour évacuer la forteresse, en livrant des otages en garantie, captura traîtreusement, dans l'intervalle, plusieurs prisonniers français, afin d'échanger contre eux ses otages, et, ces otages recouvrés sains et saufs, de pouvoir conserver comme auparavant la possession de la place, le gros de l'armée française une fois éloigné de la région. (*Journal du siège*, entre 18 et 26 juin; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIV, p. 309-310.) — Il est bien possible qu'il y ait là quelque bruit déformé, né et courant à la suite des allées et venues de Talbot entre le val de Loire et le gros de l'armée anglaise de Beauce.

1. Bataille de Patay, samedi 18 juin 1429. — L'armée anglaise, dont on vient de voir les divers éléments de composition, est partie le 18 au matin, de Meung évacué, en route sur Paris. L'armée française, avec Jeanne d'Arc, est partie ce

se joignit, lui et sa compagnie, aux Anglais. Et la damoiselle dit en bon honneur : « Allons les trouver, « nous les mettrons en déroute. » Et ainsi fut. Elle vint à la bataille, qui dura longtemps, et à la fin il y eut de morts qui dit 3,500 et qui dit 3,000, et autant de prisonniers. Des Anglais il n'échappa un seul homme,

matin même du 18 de Beaugency, reconquis, pour marcher d'abord sur Meung, y croyant encore l'ennemi installé ; puis, apprenant, au sortir de Beaugency, la nouvelle de l'évacuation de Meung et de la retraite des forces anglaises, s'avance par la Beauce pour leur couper de biais la route de Paris. — Assez tard dans l'après-midi, vraisemblablement, les deux armées en marche se rencontrent vers Patay, à mi-chemin de Janville, au point de jonction de leurs deux routes convergentes. La défaite des forces anglaises, aussi complète qu'impressionnante, y achève cette prodigieuse campagne de sept jours. (Récit de la bataille de Patay, dans *Wavrin*, présent au combat dans les rangs de l'armée anglaise, part. V, l. IV, t. I, ch. XIII, p. 288-295 ; relation générale dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 201-206.)

2. D'après cette appréciation, les pertes de l'armée anglaise, soi-disant détruite en totalité, se seraient élevées à 3,000 ou 3,500 hommes et à autant de prisonniers (cf. ci-après, lettres en date du 28 juin et du 9 juillet 1429), tandis que les pertes de l'armée française auraient été insignifiantes. L'assertion de la destruction totale de l'armée anglaise est inexacte, le chiffre indiqué de ses pertes paraît exagéré. Au témoignage de Wavrin, présent à cette campagne, et qui peut permettre de négliger les autres assertions moins fondées, les forces anglaises comptaient : d'abord l'armée de secours, commandée par Falstaff, et montant à 5,000 hommes (*Wavrin*, part. V, l. IV, t. I, ch. X, p. 281), puis les troupes sorties de Beaugency avec Talbot, 40 lances et 200 archers, soit 250 hommes environ (*Ibid.*, ch. XII, p. 284), enfin la garnison tout entière de la ville de Meung, qui avait évacué Meung avec le gros de l'armée et pouvait, comme la garnison de Beaugency (voir la note précédente), représenter environ 500 hommes. Le total de l'armée anglaise pouvait donc s'élever approximativement à 5,500 hommes, sans

morti tuti i capetanii[1], el signor de Schales[2] e di altry asay[3], salvo Talbort[4] romaxe prixionier[5]. Ma feve

atteindre 6,000. Quant aux pertes qu'elle put éprouver, les assertions officielles, de provenance tant française qu'anglaise, concordent à peu près à en fixer le chiffre entre 2,000 et 2,500. (*Wavrin*, ibid., p. 293; Lettre de Charles VII à la cité de Tours, *Procès*, t. V, p. 262-263; Lettre de Charles VII au conseil du Dauphiné, Fauché-Prunelle, *loc. cit.*) — Les forces françaises (cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429), toujours au témoignage de Wavrin, comptaient 12 à 13,000 combattants. (*Wavrin*, ibid., t. I, ch. XIII, p. 289.) Des pertes qu'elles subirent, on ne rencontre, à ce qu'il semble, le chiffre évalué nulle part, même approximativement. Aussi ce nombre de vingt morts seulement, ici mentionné comme courant déjà la France, est-il intéressant à relever, comme significatif de l'effet moral du choc de Patay. Vingt-cinq ans plus tard, au procès de réhabilitation, un témoignage des plus sérieusement émis déclarait qu'il ne s'était trouvé qu'un seul mort du côté français. (Dépos. de Thibaud de Termes, bailli de Chartres, *Procès*, t. III, p. 120.) Déjà, après la prise des Tourelles, le 7 mai, se propageait et s'enregistrait le bruit que les soldats de la Pucelle avaient seulement compté cinq morts. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 495; éd. W. Altmann, ch. 260, § 298, p. 251; *Chron. de Tournai*, p. 412.) Et dès la prise de la bastille de Saint-Loup, le 4 mai, outre la version, peut-être applicable à cet événement, qu'on rencontrera plus loin (lettre en date du 9 juillet 1429), et selon laquelle on n'aurait compté du côté français que dix morts, une mention officielle ne relevait que deux morts seulement. (Lettre de Charles VII à la cité de Narbonne, *Procès*, t. V, p. 101; Cf. *Chron. de Tournai*, p. 410.)

1. Les forces anglaises étant évaluées à 5 ou 6,000 hommes et les forces françaises à 12 ou 13,000, comme il vient d'être vu, il faut observer qu'en réalité le choc de Patay n'eut lieu qu'entre le gros de l'armée anglaise, privée de son avant-garde, et la seule avant-garde française. Forces effectivement engagées, pouvant monter, du côté anglais, à 4 ou 5,000 hommes (*Journal du siège*, 12 juin; cf. évaluation de l'avant-garde anglaise à un millier d'hommes, *Cochon*, juin 1429, p. 300),

ce qui est grande merveille, et du parti de la damoiselle il ne mourut pas vingt personnes. Parmi les

et, du côté français, à 1,400 ou 1,500 combattants à peine. (*Journal du siège*, 18 juin.)

2. Scales, de l'accord général des textes, figurait non parmi les morts, mais au nombre des prisonniers. La lettre de Jacques de Bourbon le fait tomber aux mains de Géraud de la Pallière, l'ancien commandant d'Ivry en 1424. (P. 61-62.) Un autre témoignage le montre prisonnier de deux écuyers français, dont l'un vend au sire de Gaucourt sa part de rançon. (B. de Molandon et A. de Beaucorps, *L'armée anglaise*, part. VII, ch. VII, et Pièces just., n° 114.) Il semble qu'on le retrouve, entièrement libéré, le 12 septembre suivant. (De Beaurepaire, *De l'adm. de la Norm.*, p. 62.)

3. Les documents courants indiquent seulement les principaux prisonniers. Monstrelet annonce une liste des morts, qui est en lacune dans les manuscrits. (L. II, ch. LXI, t. IV, p. 330.)

4. Talbot, de l'accord général des textes, figurait, en effet, parmi les prisonniers. Il était tombé aux mains de La Hire et de Poton de Saintrailles (Lettre de Jacques de Bourbon, *loc. cit.*), de Poton de Saintrailles seul, disent Gruel (ch. L, p. 74), la Chronique des Cordeliers (fol. 484 r°). Il ne devait être relâché qu'en 1433, contre Saintrailles en personne, Saintrailles destiné à être pris à son tour à la bataille dite du Berger, livrée dans les environs de Beauvais le 12 août 1431, et dont la capture, par un hasard singulier, devait assurer la liberté de son propre prisonnier de Patay. (*National Biography*, art. Talbot [John], t. LV, p. 320.)

5. Nombre de chefs anglais de marque étaient prisonniers avec Talbot. Le document qui en donne la liste la plus complète, — diverses chroniques citent encore, cependant, d'autres noms, — est la lettre de Jacques de Bourbon, déjà citée, qui présente en outre le nom des Français entre les mains de qui ils étaient personnellement tombés. — Cette lettre ne mentionne aucunement, parmi les chefs anglais, le nom de John Falstaff, le commandant de l'armée anglaise de secours, le vainqueur de la journée des Harengs, dont les sages avis et les plans de temporisation, qu'il avait naguères vivement défendus contre

vostro conto che tuti i luogi son rendudy fina apreso Paris, Zianolons[1], Reus[2], Ziatres[3], chon molty altry luogi io non mi arecordo[4]. Ma io tegno de certo che insina questo dy, el Dolfin sia in Paris, che abie gran donde, morti tanty Ingelexi e prexi, lo resto queli die

Talbot, au conseil de guerre tenu à Janville, le soir du 16, avant de donner l'ordre de marcher à nouveau sur la ville de Meung, recevaient ainsi des événements une si forte et si rude consécration. Falstaff, avec l'avant-garde anglaise encore intacte, put opérer sa retraite en bon ordre jusqu'à Étampes, qu'il atteignit vers une heure du matin avec ses troupes épuisées. Plusieurs textes, à tort, le présentent comme prisonnier. — Cette retraite, irréprochablement conduite, fut, comme on sait, le prétexte que Talbot, vaincu, prisonnier et aigri, devait choisir pour organiser contre Falstaff l'inique et rancunière persécution, où la légende a puisé l'étrange déformation de caractère qui continue à diffamer cette vaillante mémoire de soldat.

1. *Sic.* La version qui tendrait à la lecture « zià Orlens », et où il s'agirait de l'entrée des Français dans Orléans, considérée comme nouvelle récente à annoncer, ne peut même se discuter. On peut vraisemblablement penser que c'est « Châteaudun » qu'il faut entendre. Châteaudun n'ayant jamais cessé de demeurer fidèle à la cause nationale, — « Chasteaudun, qui tousjours a esté François » (*Raoulet*, ad ann. 1428, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 199), — cette mention, ici présentée, de la *reprise* de cette place par les Français serait, en tout cas, une erreur évidente. Cependant, le voisinage des deux noms qui suivent, et dans lesquels il faut reconnaître deux villes voisines, Dreux et Chartres, rend la lecture « Châteaudun » assez plausible.

2. Il ne peut, raisonnablement, s'agir ici de Reims, puisqu'il est expressément parlé de lieux entre la Loire et Paris. Il faut, selon toute vraisemblance, entendre Dreux. Le bruit est, d'ailleurs, absolument faux. — Dreux ne devait rentrer sous la domination française qu'en 1437.

3. Chartres, sans aucune difficulté d'identification. Cette forme « Ziatres » est, en effet, la forme adoptée par Morosini pour désigner Chartres. (T. II, p. 272.) Ce bruit pourrait être, au premier abord, taxé d'invraisemblance complète. Il est, toutefois, sin-

morts furent tous les capitaines, le seigneur de Scales et beaucoup d'autres, sauf Talbot, qui demeura prisonnier. Mais faites votre compte que tous les lieux se sont rendus jusque près de Paris, Châteaudun, Dreux, Chartres, ainsi que beaucoup d'autres dont je ne me

gulièrement corroboré par la lettre de Jacques de Bourbon, texte déjà souvent cité au cours de ce commentaire. Daté de quelques jours après la journée de Patay, ce document porte que Louis de Bourbon, comte de Vendôme, poussa jusqu'à Chartres, sommant la place de se rendre au roi, fait qui, jusqu'ici, semble être demeuré complètement inconnu de l'histoire. (*Loc. cit.*, p. 62.) Il est curieux de voir une des correspondances enregistrées par Morosini recueillir ainsi cet épisode, comme naguères, en 1424, celui de la surprise éphémère de Chartres par un parti français, fait demeuré également inconnu jusqu'à une date toute récente encore. (T. II, p. 272.) Chartres, d'ailleurs, ne devait rentrer sous la domination française que le 12 avril 1432.

4. Les petites places prises vers ce moment par l'armée française se réduisent, en réalité, à la Ferté-Saint-Cyr, en Sologne, au sud de Beaugency, évacuée par les Anglais vers le 14 ou le 15 juin (*Chron. de la Pucelle*, ch. LI, p. 303, Reg. de Michel de Berry, à la suite de *Chartier*, t. III, p. 210), à Janville, en Beauce, qui ferme ses portes, à la fin de la journée du 18, aux débris de l'armée anglaise échappés de Patay, et force à capituler la garnison du château (*Journal du siège*, entre 18 et 26 juin, *Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, p. 307-308), à Montpipeau et à Saint-Sigismond, en Beauce, entre Beaugency et Patay, évacués peu après le 18 (*Ibid.*, id.), à Marchenoir, capitulant vers cette date, mais dont la garnison a gardé traîtreusement la place. En amont d'Orléans, Bonny, dans le val de Loire, au-dessus de Gien, est, par contre, occupé le 26. (*Journal du siège*, 26 juin, et *Chron. de la Pucelle*, ch. LV, p. 310.) Cosne et la Charité-sur-Loire, plus au-dessus, ont été vainement, en même temps, sommés de se rendre à Charles VII. (*Ibid.*, ch. LIII, p. 309.) Sur ce point, cf. ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429. — On ne voit pas à quel moment Sully, Saint-Benoît et Châteauneuf, entre Jargeau et Gien, places dont

eser smaridy[1]. El ducha de Benfort, ch'è in Paris, aver mandado a domandar socorso dal ducha de Borgogna; avemo non i a mandado ninte; io intendo ch'el sia taiado a peze, s'el no s'averà reparado via da fuzir[2]. Parme de queste cose sia de gran meraveia, che in do mexi (che) una fantineta abia aquistado tanto paixe, senza giente d'arme, che bem se puo cognoser che per vertude humana non puo eser questo, ma da Dio eser piaxesto, considerando la longa tribulacion [à] abuda el piu gentil paixe del mondo, e queli che sun pluy cristiani cha giente del mondo, parandoy che Dio abia purgadi i suo pechadi e la so soperbia, a voiudo che sul ponto de la so final destrucion Dio con la soa man aiudarli, che non iera posibel ad altry de farlo; che ven prometo, se'l non fose stad(i)o ziò, el non pasava do mexi ch'el Dolfin chonvegniva fuzir e lasar tuto, el qual non aveva da manzar ne non aver pur uno

la réoccupation, soit après le 8 mai, soit sitôt après l'enlèvement de Jargeau, le 12 juin, est établie et hors de doute, ont pu être repris par les forces françaises.

1. L'annonce de cette reprise de Paris par Charles VII, ici très sérieusement présentée comme chose accomplie à l'heure qu'il est, — nouvelle, après tout, beaucoup plus plausible qu'on ne saurait le croire, — corrobore étrangement les bruits signalés dans la précédente lettre : elle montre que ces bruits provenaient bien de rumeurs très rapidement répandues, où l'événement de Patay se combinait avec la prédiction prêtée à la Pucelle, à savoir qu'avant le 24 juin, jour de la Saint-Jean, les Anglais seraient chassés de toute la France. (Voir lettre précédente et lettre suivante.) Le 22 juin, du reste, une surprise de l'armée française était attendue pour la nuit, et, depuis, jusqu'aux premiers jours de juillet, Paris se met fiévreusement en défense. (*Bourgeois de Paris*, entre 22 juin et 10 juillet, p. 239-240.) — En tout cas, à Lyon, le 27 juin, courait le bruit officiel de la reprise de Paris par

souviens pas. Mais je tiens pour certain que dès aujourd'hui le dauphin doit être à Paris, et il en a bien raison : tant d'Anglais sont morts et prisonniers que le reste doit être perdu. Le duc de Bedford, qui est à Paris, a envoyé demander du secours au duc de Bourgogne; nous apprenons que celui-ci ne lui a rien envoyé, et j'entends dire qu'il doit avoir été taillé en pièces s'il n'a pas trouvé moyen de fuir. Toutes ces choses me paraissent grand merveille, qu'en deux mois une fillette ait conquis tant de pays sans gens d'armes; et on peut facilement connaître que cela ne peut venir d'humaine vertu, mais que tel a été le plaisir de Dieu, considérant la longue tribulation subie par le plus gentil pays du monde, et ceux-ci qui sont plus chrétiens que personne au monde croient que Dieu, ayant purgé leurs péchés et leur orgueil, a voulu, sur le point de leur finale destruction, les aider

Charles VII. A cette date, le commandant de Lyon écrivait à Grenoble, au conseil Delphinal, qu'il venait d'en recevoir la nouvelle de deux sources différentes, et par lettres, et par le courrier qui lui avait apporté la nouvelle de la victoire de Patay. (Fauché-Prunelle, Lettres tirées des archives de l'évêché de Grenoble, dans *Bull. acad. delph.*, t. II, 1847-1849, p. 459-460.)

2. Le duc de Bedford, à Paris vers la mi-avril, comme on l'a vu, au moment de son explication avec son beau-frère Philippe le Bon (ci-dessus, p. 20, n. 3 et suiv.), apprend à Paris même, le 10 mai, le désastre d'Orléans. (*Journal de Clément de Fauquembergue*, 10 mai, *Procès*, t. IV, p. 451.) Il se retire de Paris à Vincennes. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLIX, p. 297.) Depuis, il s'était transporté à Corbeil, lieu où on le voit encore le 19 juin, jour où Falstaff en retraite, parti le matin d'Étampes, y parvient lui-même le soir. (*Fauquembergue*, *Procès*, t. IV, p. 453; *Wavrin*, part. IV, l. V, t. I, ch. XIII, p. 293.) — Le duc de Bourgogne, alors, est toujours dans ses états du nord, vraisemblablement à Hesdin, où il est établi que, sitôt après Patay,

groso da sostegnirse con homeny v^c^ d'arme[1]. E vede con che muodo l'a aidado Dio, chomo per una femena, zioè Nostra donna santa Maria, che salve l'umana generacion, chusy per questa donzela pura e neta l'a salvado la plu bela parte de cristantade, ch'è bem uno grando esenplo de la fede nostra, e sì me par che questo fato sia el plu solene che fose zià v^c^ any, ne non serà, credo, may, che ogni omo vederà e vinerà con tuti i signali adorarla[2]. Per lo proposto de Paris, che nonde podeva andar, e' è andado[3], si che io crezo che infina a questo dy quela abia plu de XL^M^ persone la siegue[4]. Sichè vede como Ingelexi porà[5] resister,

des ambassadeurs de Bedford le joignent, en effet, pour lui demander des secours. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 332-334.)

1. Expression à rapprocher de près de celle dont se servait Pancrazio Giustiniani dans sa première lettre des environs du 10 mai : « ... se poderia... mandar el dolfin per pan a l'ospedal. » Impression populaire sur la détresse du roi de Bourges, traduite avec plus de profondeur qu'on ne pourrait le croire dans les rimes bien connues de Martial d'Auvergne. (*Vigiles de Charles VII*, ad ann. 1425, chap. : « Comment le conte de Sallebry mist le siège au Mans. »)

« Ung jour que La Hyre et Poton
Le vindrent veoir, pour festoiement,
N'avoit que une queue de mouton
Et deux poulletz tant seulement. »

2. Toutes ces réflexions sont fortement caractéristiques de l'état d'esprit avec lequel l'apparition de la Pucelle devait être saluée. Venant d'un étranger ainsi fixé en contrées françaises, elles n'en présentent que plus de portée.

3. Toujours les bruits relatifs à Paris, que le sentiment populaire, avec une justesse d'appréciation immédiate, persiste à considérer comme l'objectif de la marche de l'armée nationale. Ce bruit du soi-disant ralliement du prévôt anglo-bourguignon de Paris à la cause française est ici particulièrement invraisem-

de sa main, ce qui n'était point possible à d'autres. Et je vous promets que, s'il n'en eût pas été ainsi, deux mois ne passaient pas sans que le dauphin dût fuir et tout abandonner, lui qui n'avait pas de quoi manger et n'avait pas même un gros pour vivre avec 500 hommes d'armes. Et voyez de quelle manière Dieu l'a aidé : de même que par une femme, c'est-à-dire Notre-Dame-Sainte-Marie, il sauva la race humaine ; ainsi, par cette jeune fille pure et sans tache, il a sauvé la plus belle partie de la chrétienté, ce qui est bien une grande preuve de notre foi ; et si me

blable. Le prévôt de Paris, depuis le 1er décembre 1422, était le Français Simon Morhier, d'une maison du pays chartrain, un des plus véhéments soutiens de la domination anglaise, qui devait continuer à gouverner Paris jusqu'au jour du recouvrement de la capitale, le 13 avril 1436. (Sur ce personnage, Vallet de Viriville, *Notice sur Simon Morhier*, *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXV, p. 271-296.)

4. Exagération manifeste. A Patay, l'armée française, on l'a déjà vu, ne comptait pas plus de 12 à 13,000 combattants. Même dans la campagne du Sacre, les forces de Charles VII ne semblent pas avoir dépassé 12,000 hommes. (Évaluation des diverses indications : Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 214.) Dans une lettre ultérieure, en date de Bruges, le 9 juillet, Pancrazio Giustiniani parlera de 25,000 hommes. (Ci-après, lettre en date du 9 juillet 1429.) Quant à ce chiffre de 40,000 hommes, ici présenté, il est intéressant de le voir également indiqué, mais comme chiffre des seuls fantassins, dans une lettre du greffier de Metz, en date de Metz, le 16 juillet : cette lettre leur ajoute encore, il est vrai, 33,000 cavaliers. (*Procès*, t. V, p. 353.) La lettre de Jacques de Bourbon, écrite sitôt après Patay, annonce que l'armée, avant la mi-juillet, comptera 30,000 hommes. (P. 63.) Une pièce annexe à cette lettre, en date du 24 juillet, exagère encore davantage en attribuant à l'armée, comme effectivement présents, 30,000 chevaux et 20,000 fantassins. (P. 65.)

5. *Porà*. Inc. fol. 504 A.

che quanti de vignerà davanti che la manaza, chazerà morti in tera. E queste son cose che par incredibele, e io insteso son stado ase a crederle, ma pur in efeto son vere, e hogni omo li da fede[1]. La glorioxa damixela a promeso a dar al Dolfin, [apreso] de donarli la corona de Franza, uno dono che valerà plu del reame de Franza, et apreso declararli de darly la conquista de le Tere sancte, e serà de soa conpagnia, come se dixe[2]. Serà tante cose ch'el no me basteria uno dy a scriverle, ma a la ziornada se vederà meio, e aldire dir in puocho tenpo le grande cose che l'averà a far, che sono tre altre, oltra del meter del re in Franza in caxa, ziaschaduna plu granda ase de questa[3]. E Dio de lasa veder tanto, che nuy vezemo, e posando veder tuto[4]. »

1. Ces échos ainsi reproduits, cette croyance ainsi affirmée au pouvoir surnaturel personnellement exercé par la Pucelle, sont à relever. En comparaison avec la croyance ici enregistrée, on peut remarquer qu'à Paris, où on constate cet écho exprimé en 1431, le bruit courait que la Pucelle pouvait, à sa volonté, déchaîner des orages. (*Bourgeois de Paris*, 30 mai 1431, p. 268.)

2. Ici, outre la levée du siège d'Orléans, — fait accompli, — ce passage énumère donc trois autres objets de l'œuvre de la Pucelle, soit : en premier lieu, le sacre de Reims joint à la libération totale du royaume, plus deux autres objets, l'un, valant plus que le premier et devant demeurer mystérieux, l'autre, consistant dans la conquête de la Terre Sainte. — Cette conquête de la Terre Sainte est nettement indiquée comme faisant partie de la mission de la Pucelle, par Christine de Pisan, dans son poème déjà cité. (Verset 43, *Procès*, t. V, p. 416.)

« Des Sarrasins fera essart
En conquérant la Sainte Terre ;
La menra Charles, que Dieu gard ! »

Quant à l'objet qui demeure mystérieux, ce don qui doit valoir plus que le royaume de France, ne serait-ce pas la réforme générale de la chrétienté, dont il a été déjà parlé comme réser-

semble-t-il que ce fait soit le plus solennel qui ait été depuis 500 ans et sera (crois-je) jamais, tel que tous verront et viendront l'adorer avec tous les miracles. Le prévôt de Paris, qui ne devait pas s'en aller, s'en est pourtant allé; si bien que je crois qu'aujourd'hui elle a plus de 40,000 personnes qui la suivent. Ainsi voyez comment les Anglais pourront résister! Autant il en viendra devant elle pour la menacer, autant tomberont morts à terre. Et ce sont là choses qui paraissent incroyables, et moi-même j'ai beaucoup hésité à les croire, mais pourtant elles sont vraies en effet et tout le monde y ajoute foi. La glorieuse damoiselle a promis au dauphin de lui donner, après la couronne de France, un autre don qui vaudra plus que le royaume de France,

vée à la Pucelle par l'impression générale et notamment aussi par Christine de Pisan? (Voir la note suivante.)

3. Ici, outre la levée du siège d'Orléans, outre le sacre de Reims joint à la libération totale du royaume, ce passage fait donc allusion à trois autres objets, encore subsistants, de la mission de la Pucelle, soit un de plus que dans l'énumération précédente. Aucune indication directe n'étant donnée à cet égard, sauf le caractère mystique et grandiose prêté solidairement à ces trois objets, on ne peut que se livrer à des conjectures sans fondement précis. Le caractère ultra-terrestre du but proposé semble exclure de cette énumération la délivrance du duc d'Orléans, objet qui, avec le recouvrement d'Orléans, le sacre de Reims, la libération totale du sol de la France, compose, d'après plusieurs témoignages indiscutables, un point complémentaire de la mission assignée à la Pucelle. (Interr. du 12 mars, cf. 22 février, art. d'acc. 33, cf. 35, *Procès*, t. I, p. 55, 133, 254, 257-258; Dépos. du duc d'Alençon, de Pierre Seguin, *Ibid.*, t. III, p. 99, 105; Cagny, 8 mai, *Ibid.*, t. IV, p. 10; Lettre de Perceval de Boulainvilliers, *Ibid.*, t. V, p. 121. Voir la note précédente.)

4. Tous ces développements accentuent encore ici la ten-

Copia de una letera da Marseia de XXVIII de zugno[1].

« Piaxeme ase che abie vezudo volentiera i miracoly grandî de le novele de Franza, le qual son stade vere, come dapuo vu avete sentido, avixandove dapuo i fati d'Oriens, e apreso de molty castely e tere inespugnabele, e molta giente prexa e persa, e tuti scanpady con tuti capetanii principali, e al men de v in v^m Ingelexi, in forma che puochi ne resta in Franza[2]. E[3] raxioneve ch'el Dolfin per vertude de questa damixela aver gran posanza e tuti tirady a la via d'Oriens (*sic*)[4] per incoronarse[5], e stimo che avanti San Zoane

dance, — déjà constatée dans la précédente lettre, de même provenance, — à magnifier l'étendue de la mission de la Pucelle et à la considérer comme un second Messie, destiné, après avoir délivré la France, à sauver de nouveau le monde.

1. Cinquième groupe de documents relatif au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre d'un inconnu, en date de Marseille, le 28 juin, *reçue* à Venise entre le 20 et le 26 juillet, *après* la lettre qui la précède, qui est en date du 30 juin et inscrite dans cet ordre.

2. Cette lettre, ainsi qu'on s'en rend compte, est un exemplaire, malheureusement isolé, d'une série dont les autres éléments font défaut. Les autres missives de même provenance, auxquelles il est fait ici clairement allusion, semblent bien avoir contenu, d'abord le récit des premiers faits relatifs à

et ensuite lui a déclaré qu'elle lui donnerait la conquête de la Terre Sainte et qu'elle serait de sa compagnie, comme l'on dit. Tant de choses seront qu'un jour ne me suffirait à les écrire ; mais avec le temps on les verra mieux et vous entendrez dire, d'ici à peu, les grandes choses qu'elle aura à faire et qui sont au nombre de trois, outre de remettre le roi de France chez lui, et chacune beaucoup plus grande que celle-là. Et que Dieu nous laisse voir tant que nous voyions et que nous puissions tout voir ! »

Copie d'une lettre de Marseille du 28 juin.

« Il me plaît beaucoup que vous ayez vu volontiers les grands miracles des nouvelles de France ; elles sont confirmées, comme vous l'avez depuis entendu, lorsque je vous ai avisé des faits d'Orléans, et ensuite de beaucoup de châteaux et terres inexpugnables, et tant de gent prise et perdue, et tous en fuite, au moins 5,000 Anglais, avec tous leurs principaux capitaines, en sorte qu'il en reste peu en France. Et je vous ai dit que le dauphin, par la vertu de cette damoiselle, avait grande puissance, et qu'il les emmenait tous

Jeanne d'Arc avant l'entreprise d'Orléans (et, au point de vue de la date, la perte de ce premier document est des plus regrettables), puis la relation de la délivrance d'Orléans, et enfin le récit de la campagne de la Loire et de la victoire de Patay le 18 juin.

3. Ici paraissent commencer les nouvelles originales de cette présente lettre.

4. Ms. « A la via *d'Oriens* » (*sic*). La méprise matérielle pour : « A la via de *Rens* » est suffisamment évidente. Cf. « Roma » pour « Rens » (?), dans une lettre en date d'Avignon, des derniers jours de juin. (Ci-dessus, p. 66, n. 1.)

5. Première mention du projet de marche sur Reims. — Après le triomphe de Patay, Jeanne d'Arc est rentrée à Orléans

serà stado incoronado, che al ziorno dito sia dentro a Paris[1]; de che cusy piaqua a Dio nostro Signor[2]. Ma longo seria a scriverve li miracoli grandi, che continuamente a fato e fa questa damizela, e abieme per schuxio con paciencia, se pluy avanti non scrivo; ma de altro tuto seguerà, ve darò a saver[3]. »

. . . .

le 19 juin. Charles VII, alors encore, se tient toujours à Sully-sur-Loire, entre Jargeau et Gien, sous les déprimantes et viciantes influences qui espèrent encore fausser l'irrésistible mouvement national qui le pousse, contre son désir secret peut-être, au sacre de Reims et sur Paris. Jeanne, rentrée à Orléans le 19, vient et va entre Orléans et Sully, en fiévreuse activité, moins inquiète des dangers de la route de Reims que de la volonté royale à fixer. — Le 24 seulement, le roi et elle se joindront définitivement à Gien, en ce jour de la Saint-Jean qui aurait pu trouver Charles VII déjà maître de Reims et du symbole de son droit au trône. A Gien, jusqu'au 29, de nouvelles indécisions, savamment entretenues, vont encore retenir le roi, hésitant jusqu'à la dernière heure, tandis que Jeanne se ronge, se désespère, et connaît déjà, dès le lendemain du triomphe de Patay, ses premiers jours de martyre. Le 29 seulement commencera la marche sur Reims. (Sur ces itinéraires, *Cagny*, 19, 24, 29 juin, *Procès*, t. IV, p. 16-18; *Journal du siège*, entre 18 et 29 juin; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, p. 308.) — A Marseille, le 28, il était impossible qu'on sût même l'assemblée à Gien, qui n'a lieu que le 24 : seules pouvaient être connues les nouvelles se référant au projet de l'entreprise, à laquelle l'événement de Patay donnait à présent de si fortes chances de succès. C'est ainsi que la déformation de ces bruits faisait affirmer au rédacteur de cette lettre, comme on le trouve ici consigné, que l'armée royale était partie pour Reims, dès le lendemain de Patay, dès le 19 juin.

1. Encore une nouvelle trace de cette échéance de la Saint-

vers Reims pour s'y faire couronner; et j'estime qu'avant la Saint-Jean il aura été couronné et que ledit jour il sera dans Paris; et qu'ainsi plaise à Notre Seigneur Dieu! Mais il serait long de vous écrire les grandes merveilles que continuellement a faites et fait cette damoiselle; ayez-moi pour excusé et prenez patience, si je ne vous écris pas davantage; mais tous les autres événements qui s'ensuivront, je vous les ferai assavoir. »

. . . .

Jean, de la date du 24 juin, appliquée à la prévision du sacre du roi à Reims et de la conquête de Paris. Voir ci-dessus, lettre précédente, et lettre en date d'Avignon, des derniers jours de juin.

2. Toute cette explosion d'enthousiasme, cette brusque renaissance d'une nationalité presque abolie, cette enivrante certitude de l'expulsion imminente de l'étranger, se traduit dans diverses œuvres contemporaines, spontanément écloses d'un bout du territoire à l'autre.

« Si rabaissez, Anglois, vos cornes,
Matez estes en l'eschiquier.
. . . .
Jà cuidiés France avoir gaingnée,
Autrement va, faulse mesgniée. »

dit Christine de Pisan dans ses curieuses strophes, datées de juillet même. (Versets 39 et 40, *Procès*, t. V, p. 15.)

« Ariere, Englois couez, ariere!
Vostre sort si ne resgne plus.
. . . .
De quoy vous estes confondus,
Dont c'est pour vous dure novelle.
. . . .
Aiés la goutte et la gravelle
Et le coul taillé rasibus, »

dit la ballade dauphinoise, remontant au cours de l'an 1429, tout récemment retrouvée par M. Paul Meyer. (*Ballade contre les Anglais*, dans *Romania*, t. XXI, 1892, p. 50-52.)

3. L'ensemble de cette lettre, dont l'auteur demeure malheu-

Corando[1] M° IIII^c XXVIIII°, dy VIII° luio, rezevuda ady do avosto[2].

† Nuove de Zaneta poncela vegnuda in el reame de Franza in l'ano de M° CCCC XXVIIII°[3], de[4] laqual de avemo tante letere de Bertagna de III° de zugno[5] (per letere) per persone degne de fede che s'a vezude ascholtar e afermar[6], sy per questa via[7], como per

reusement inconnu, est imprégné, comme on voit, des mêmes sentiments que les précédentes, les intéressantes lettres de Giovanni da Molino, écrites d'Avignon vers la même date. Quoique bien moins développé, ce document corrobore ce précédent témoignage et fortifie étrangement la valeur des impressions si curieuses qui s'y trouvent recueillies.

1. Fol. 504 A. — 2 août 1429.

2. Sixième groupe de documents relatif au fait de Jeanne d'Arc. — Longue lettre en date du 9 juillet 1429, avec des additions d'une époque qui semble postérieure (même document, *in fine*), lettre contenant elle-même l'analyse de lettres de Bretagne du 4 juin, et reçue à Venise le 2 août; lettre très vraisemblablement écrite de Bruges par Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, et, en ce cas, troisième du même au même.

3. Cette lettre, en sa plus grande partie, présente une récapitulation des faits déjà énoncés dans les précédentes missives, émanées, soit de Pancrazio Giustiniani, soit des autres correspondants. Cette fois, les faits relatifs à l'action de Jeanne d'Arc, repris dès l'origine et non pas seulement annoncés un à un, sont classés chronologiquement et donnent lieu à un récit plus circonstancié. — A la fin de la lettre seulement seront mentionnés des événements postérieurs aux derniers faits annoncés dans les lettres précédentes.

4. *De*. Inc. fol. 504 B.

5. La source bretonne de ces renseignements, qui remplissent toute la première des trois parties de cette lettre, est à relever. Des lettres de Bretagne, en date du 4 juin, donnant des nouvelles des plus circonstanciées sur les événements de France, arrivent ainsi à Bruges de façon à être analysées dans cette correspondance en date du 9 juillet.

Au cours de l'année 1429, le 9 juillet. [Lettre] reçue le 2 août.

† Nouvelles de Jeannette la Pucelle venue au royaume de France en l'an 1429, au sujet de laquelle nous recevons tant de lettres de Bretagne, du 4 juin, de personnes dignes de foi, qui ont elles-mêmes écouté et affirmé, tant par cette voie que par beaucoup

6. Le duc de Bretagne est alors Jean V (1399-1442). Maintenu dans une bienveillante neutralité envers Charles VII depuis l'ouverture de la guerre anglaise, et, malgré le traité de Troyes, s'étant à diverses reprises entremis, de concert avec le duc de Savoie, pour la négociation des trêves partielles conclues depuis 1424 entre le duc de Bourgogne et le roi, il a même déclaré ouvertement une courte guerre à l'Angleterre, de janvier 1426 à mai 1427. Depuis, il a fait sa paix avec le gouvernement anglais, en septembre 1427, et a repris sa neutralité sans esprit d'hostilité manifeste envers la France. — Arthur de Bretagne, son frère, comte titulaire de Richmond en Angleterre, connétable de France depuis 1425, naguère tout-puissant conseiller de Charles VII, de 1425 à 1427, est alors éloigné de la cour française, où l'a supplanté, en 1427, le nouveau favori royal, titré de la charge de grand chambellan, le néfaste et malfaisant Georges de la Trémoïlle. Arthur de Bretagne ne reparaît à portée des événements que pour quelques jours seulement, depuis le siège de Beaugency, dans la journée du 17 juin, jusqu'après la victoire de Patay, instant où il reçoit l'ordre de quitter le théâtre de la guerre.

7. Mais, en ce moment même, un grand feudataire breton, que cette lettre même va tout à l'heure mentionner en propres termes, Gilles de Montmorency-Laval, sire de Retz, — l'effrayant Gilles de Retz de la légende populaire, — figure en ce moment à la cour et dans les armées royales, où il tient son rang avec une vaillance indéniable, qui va le faire créer maréchal de France, le propre jour du sacre de Reims. Gilles de Retz se trouvait auprès de Charles VII, sinon lors de l'arrivée même de la Pucelle, au moins dès les premiers temps de son séjour à la cour et dès les préparatifs de l'entreprise d'Orléans. (Sur ce point, voir plus loin, même lettre.) De l'accord commun des

molty altri l'a vezude[1], e in sustancia ve dirò de queli, che son cose miracolexime[2], se cusy son, che quanto parmy, esendo quela de la vita vien dito, crezo la posanza de Dio eser granda, e cetera[3].

« La dita ponzela è de etade de ani XVIII o circha[4], in

textes, il était présent à Blois lors des préparatifs de la délivrance d'Orléans, faisait partie des entreprises du 29 avril et du 4 mai, puis devait suivre la Pucelle dans la campagne de la Loire et dans celle du Sacre jusqu'au retour en Berry.

1. Un passage ultérieur de cette même lettre fera voir que Gilles de Retz renseignait le duc de Bretagne sur les événements de France, et attira d'autres feudataires bretons auprès de Charles VII. (Voir plus loin, même lettre.) Quant au duc de Bretagne, il est établi qu'il expédia à la Pucelle, après la délivrance d'Orléans, dans le cours de mai, une mission en forme, composée de frère Yves Milbeau, son confesseur, et du héraut Hermine, héraut de Bretagne. (Doc. de la Chambre des comptes de Nantes, cités par D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 587, et par D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 580, indiqués dans *Procès*, t. V, p. 264; Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 497-498, éd. W. Altmann, ch. 260, § 300, p. 252-253.) La suite de cette même lettre donne lieu à examiner ses négociations suivantes avec la cour de France. (Voir plus loin, même lettre.)

2. Vers ce moment, vers l'arrivée des nouvelles de Patay, le pays breton de l'embouchure de la Loire, avoisinant justement les domaines de Gilles de Retz, était sous le coup d'une émotion singulière, causée par l'apparition dans le ciel de cavaliers fantastiques, armés de toutes pièces, au galop dans les airs, au milieu de flammes, terrifiante chevauchée s'avançant de la mer par le Bas-Poitou; le pays breton, bouleversé, voyait dans ce prodige un avertissement d'en haut adressé au duc de Bretagne, en raison de son pacte récent avec l'ennemi national. (*Relation de prodiges*, Buchon, à la suite de *Monstrelet*, t. IX, app. V, ap. *Coll. de Chron. nat. franç.*, et *Procès*, t. V, p. 121-123.) — C'est en Bretagne également que paraît s'être conservé le seul texte de ces oraisons pour la victoire de la Pucelle, orai-

d'autres personnes qui ont vu ces choses; et en substance je vous dirai que ce sont là choses très merveilleuses, si elles sont ainsi, et telles elles me paraissent, celle-ci étant de la vie que l'on dit, et je crois que la puissance de Dieu est grande, etc.

« La dite Pucelle est âgée de dix-huit ans ou environ;

sons que le tribunal de Rouen devait invoquer comme chef d'accusation. (Buchon, *loc. cit.*, et *Procès*, t. V, p. 104.) Au Breton « A. de Kaerrymell », vers cette époque, était due la transcription de ces documents, avec nombre d'autres intéressant la Pucelle. (Ms. fr. 979 (anc. fonds fr. 7301), fol. 80 v°, 81 et 82; voir Buchon, *loc. cit.*) — Enfin, on sait que la Bretagne devait envoyer, pour joindre la Pucelle, deux femmes dévouées à son œuvre, qu'on trouve auprès de Jeanne d'Arc au retour de la campagne du sacre, pendant l'hiver de 1429, qui furent ensuite prises à Corbeil par les Anglo-Bourguignons, vers mars 1430, et dont l'une, Pierronne, de la Bretagne bretonnante, fut brûlée à Paris le 3 septembre 1430. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, 3 septembre 1430, 4 juillet 1431, p. 259-260, 270-272; Johann Nider, *Formicarium*, l. V, ch. VIII, éd. de 1517, fol. 82 r°, col. 1.)

3. Continuation de tendances sympathiques à la cause française et d'enthousiasme religieux pour l'œuvre de Jeanne d'Arc, tendances déjà constatées chez Pancrazio Giustiniani dans ses précédentes lettres.

4. Première indication, dans ces correspondances, de l'âge de la Pucelle, ici porté à dix-huit ans environ. La question de sa date de naissance a lieu d'être sérieusement discutée. La date de *1412*, qu'on adopte généralement, repose sur le témoignage de Jeanne d'Arc elle-même, qui, dans son interrogatoire du 21 février *1431*, se donne « *dix-neuf* ans ou environ, à ce qu'elle croit ». — « Respondit quod, prout sibi videtur, est quasi XIX annorum. » (*Procès*, t. I, p. 46.) Quant au jour du 6 janvier, il repose sur une assertion contenue dans un seul texte, la lettre de Perceval de Boulainvilliers, déjà souvent citée, qui parle de la naissance de Jeanne comme survenue la nuit de l'Épiphanie, mêlant à cette indication des récits d'allure fabuleuse, dont le voisinage ôte au renseignement presque toute

el paixe de la Rena, a le confine de Franza[1], e iera begina[2] guardatrixe de piegore, nasuda de homo de vilazo[3], che in el principio del mexe de marzo, partandose quela de la soa greze[4] e fato pregar Dio e suo

sa portée. (*Procès*, t. V, p. 116.) — La difficulté d'accorder ce dire de Jeanne d'Arc elle-même, fixant ainsi sa naissance à 1412, avec les indications de l'âge auquel, également d'après ses dires, remonteraient les premiers appels de ses voix, représente un problème presque inextricable. — Il faut reconnaître que la plupart des textes, ainsi que ce présent document, attribuent à la Pucelle, au moment de son arrivée à Chinon près du roi, l'âge de dix-huit ans environ, ce qui tendrait à reculer sa naissance, au moins, aux premières semaines de 1411. Sans entrer ici dans aucun développement à cet égard, tout ce que la critique peut affirmer, en tenant compte des interprétations extrêmes suggérées par l'examen des textes, c'est que sa naissance ne paraît pas antérieure à 1410 ni postérieure à 1412. (Ci-dessus, p. 40, n. 2.)

1. Expression de même ordre que celle employée dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani : « De verso la Rena. » (P. 44, n. 1.) Expression équivalente, ici comme dans ce précédent passage, à l'expression vague des chroniques françaises : « Des marches de Lorraine. »

2. « E iera begina. » — Faut-il prendre ce terme dans le sens de « béguine » ? Cette assertion, si elle devait être admise au pied de la lettre, serait appelée à réveiller de nouvelles discussions sur les pratiques, réelles ou amplifiées, de la dévotion de Jeanne d'Arc. « C'est le seul texte », remarque justement le P. Ayroles, « dont on pourrait induire qu'elle appartenait à quelque Confraternité ou Tiers Ordre ». (*La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 590.) — Les premières confraternités masculines et féminines, connues sous le nom de Bégards et de Béguines, organisant une vie en communauté, sans vœux monastiques, associations qui semblent fondées dès la fin du XIIe siècle, avaient été absorbées au XIIIe par les tiers ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. Dès lors, ces noms de Bégards ou de Béguines s'étaient trouvés appliqués aux membres des tiers ordres, soit adoptant la vie en com-

[elle est née] dans le pays de Lorraine, aux confins de France, et elle était petite (?) gardeuse de moutons, fille d'un homme de village. Au commencement du mois de mars, quittant son troupeau, elle pria Dieu et ses

munauté, sans vœux monastiques, soit continuant à vivre individuellement dans le monde. Les tendances hérésiarques, qui se manifestèrent plus tard dans certains de ces groupements, avaient, depuis, quelque peu disqualifié la désignation de Bégards, terme sous lequel ces dissidents étaient généralement classés. Néanmoins, au xv[e] siècle, des communautés orthodoxes de Béguines subsistaient, à côté des Béguines libres aussi désignées par ce nom. — A cette époque, ce terme de « béguine » peut donc s'entendre d'une personne soumise à l'observance d'un tiers ordre, principalement franciscain, soit vivant en communauté, sans vœux, sous une certaine règle toutefois, soit vivant individuellement dans le monde. C'est évidemment à ce dernier état qu'il faut appliquer le sens de cette expression de Pancrazio Giustiniani. De ce que cette lettre est écrite de Bruges, le centre classique des Béguinages perpétués jusqu'à nos jours, il ne faudrait pas croire que l'auteur de cette lettre entendît faire de la fille de Jacques d'Arc une béguine semi-cloîtrée. Affiliée à une confrérie, entend-il simplement dire, et, très probablement, affiliée au tiers ordre de Saint-François. — En tout cas, le simple fait qu'un tel bruit pût courir alors les foules, et se trouver enregistré ainsi, sous une forme aussi sérieuse, dans une lettre qui porte d'un bout à l'autre l'empreinte de l'esprit le plus sage et le plus pondéré, viendrait corroborer avec une force singulière les inductions, aussi neuves qu'ingénieuses, émises par Siméon Luce sur les origines de la vocation de Jeanne d'Arc et sur les traces de ses pratiques de dévotion franciscaine. (*Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. xi, Jeanne d'Arc, Colette Boilet et les pratiques de la dévotion franciscaine, p. 264-267; cf. ch. x, Jeanne d'Arc et frère Richard, p. 245-263.)

3. Sur la condition de Jeanne d'Arc, même expression que dans la première lettre : « Vardaresa da piegore. » (Cf. p. 42, n. 1.)

4. La discussion relative à la date du voyage de Jeanne d'Arc,

parenti[1], e do zentilomeni, che lie i dity sen[za] contradicion li consentì, digandoy che per ispiracion divina li moveva, e cetera[2].

« Vegnuda la dita davanti la prexencia del nobel principo Carlo dolfino, fiol del re de Franza ultimamente morto, notifichandoy per parte de Jexù nostro Redentor, che a luy piaxeva per III caxion, le qual, como lie a quelo dexiva, cusì seguiria, se ferma fede dese, queloro ponendo la vita, se loro s'amendase e governase segundo lie, mediante la gracia de Dio, per chomandamento de quelo lie era mosa[3].

de Vaucouleurs à Chinon, à la fin de février ou au commencement de mars, a déjà été établie. (Cf. p. 44, n. 2.) Il faut noter ici avec grand soin que ce passage tend à fortifier l'hypothèse de mars, malgré la méprise de cette lettre, qui fait inscrire à cette date de mars le *départ* de Vaucouleurs et non l'*arrivée* à Chinon.

1. Cette allusion aux rapports de Jeanne avec ses parents est à rapprocher d'une des assertions de Jeanne elle-même, où elle affirme leur avoir écrit après son départ de Domremy et avoir obtenu leur pardon. (Interr. du 12 mars, *Procès*, t. I, p. 129.)

2. Il est établi que Jeanne d'Arc est accompagnée, depuis Vaucouleurs jusqu'à Chinon, par une petite escorte de six cavaliers, conduite par Bertrand de Poulangy et Jean de Nouillompont, dit Jean de Metz, « deux gentilshommes du pays de Champaigne », dit (ch. XLII, p. 272) la Chronique de la Pucelle. Chacun d'eux emmenait son servant, Julien, pour Bertrand de Poulangy, et, pour Jean de Metz, Jean Coulon, dit d'Oncourt, dit de Dieulouard. Deux autres compagnons, Colet de Vienne, qualifié de messager royal, et Richard, simple archer, complétaient l'escorte. — On a beaucoup discuté sur la qualité de Bertrand de Poulangy et de Jean de Nouillompont. — Sans entrer en rien dans ces débats, voici ce que l'examen des seuls textes acquis permet d'établir. Bertrand de Poulangy, en 1425, portait le titre de noble homme (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc*

parents et deux gentilshommes qui sans contradiction consentirent [à la suivre], et leur disant qu'elle les emmenait par inspiration divine, etc.

« Venue en présence du noble prince le dauphin Charles, fils du roi de France dernièrement mort, elle lui notifia de par Jésus notre Rédempteur qu'il plaisait à celui-ci [qu'elle vînt] pour trois choses, lesquelles ainsi, comme elle lui disait, s'ensuivraient, s'il avait ferme confiance en elle, et laissant la vie [qu'il menait], s'il s'amendait et se gouvernait selon elle, moyennant la grâce de Dieu, par le commandement duquel elle était mue.

à Domremy, Preuves, n° 95, cf. n° 16), par lequel il est encore uniquement qualifié en 1456, dans sa déposition lors de l'enquête instituée à Domremy pour le procès de réhabilitation (*Procès*, t. II, p. 454). En parlant de lui, Jeanne d'Arc, dans un de ses interrogatoires, le qualifie de chevalier. (Interr. du 22 février, *Procès*, t. I, p. 54.) Jean de Metz, entre 1425 et le début de 1429, ne paraît porter aucune qualité nobiliaire (Siméon Luce, *loc. cit.*, n°s 115, 126); en 1449 seulement, il reçoit des lettres d'anoblissement (*Procès*, t. V, p. 363-366). Toutefois, on le trouve qualifié d'écuyer dans un article de compte royal ordonnançant ses dépenses à Chinon et portant la date du 21 avril 1429 (*Procès*, t. V, p. 257), et Jeanne d'Arc, parlant de lui, le qualifie aussi d'écuyer (*Procès*, t. I, p. 54).

3. Ce passage, où va être défini ce qu'on a appelé l'étendue de la mission de Jeanne d'Arc, offre lui-même un intérêt des plus caractéristiques. — Il ne peut être question de résumer ici la discussion longtemps ouverte, et régnante encore en certains milieux, entre l'opinion qui veut limiter les desseins de la Pucelle à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims, et celle qui veut étendre ses vues jusqu'à l'expulsion totale des Anglais de France. — Qu'il suffise de faire observer que ce passage, en raison du caractère strictement contemporain offert par sa rédaction, peut apporter un appoint spécial à la solution

« Prima, l'iera vegnuda per levar l'asiedio, che Ingelexi tegniva a Horiens; segonda, per incoronarlo liberamente de farlo re de tuta la Franza e suo apertinencie; terza, de far la paxie tra lu con Ingelexi[1]; e anchora ch'el ducha de Orliens esia de prexion d'Ingletera per amor. Ma questa ultima parte conclude cosa che, se la mexericordia de Dio non se ne mete, serà forte cosa a seguir senza grandisimo sparzimento de sangue d'una parte e de l'altra; e ultimamente non contradiando Ingelexi a render el miser d'Oriens per forza, paserà infina in Engletera, e contrazeralo al so despeto, suzugando i diti Ingelexi con infinita soa vergonza e dano[2].

de la question, sur laquelle, actuellement, s'opère d'ailleurs, de plus en plus, un accord presque universel, dans le sens, acquis désormais, de la plus haute interprétation de l'œuvre de la Pucelle, la seule digne d'elle et de l'appel de ses voix, la libération totale de la terre de France.

1. Ce quadruple objet de la mission de la Pucelle (ci-dessus, lettre en date du 30 juin 1429), consistant dans trois desseins essentiels, levée du siège d'Orléans, sacre du roi à Reims, libération totale de la France suivie de la paix avec l'Angleterre, et dans un dernier point complémentaire, à savoir la délivrance du duc d'Orléans, même *au prix d'une descente en Angleterre*, ce quadruple objet ici présenté comme revendiqué par Jeanne d'Arc elle-même, sitôt son arrivée près du roi, n'est que strictement conforme aux propres dires de Jeanne. (Lettre de Jeanne d'Arc à Suffolk, Talbot et Scales, en date du 22 mars, texte dans art. acc. 22, *Procès*, t. I, p. 240-241 [entrée à Paris au lieu de Reims, voir p. 46, n. 2]; Réponse de Jeanne aux art. acc. 10, 15, *Ibid.*, t. I, p. 215-217, 231-232; Interr. du 12 mars, *Ibid.*, t. I, p. 133-144, et art. acc. 23, p. 254; Dépos. du duc d'Alençon, *Ibid.*, t. III, p. 99, cf. *Cagny*, entre 8 mai et 11 juin, *Ibid.*, t. IV, p. 10; Dépos. de Séguin, *Ibid.*, t. III, p. 205.) Toute dis-

« D'abord elle était venue pour lever le siège que les Anglais tenaient à Orléans; en second lieu, pour le couronner librement et le faire roi de toute la France et ses appartenances; en troisième lieu, pour faire la paix entre lui et les Anglais; et, encore, pour faire sortir à l'amiable le duc d'Orléans de sa prison d'Angleterre. Mais cette dernière partie contient chose qui, si la miséricorde de Dieu ne s'y met pas, sera chose malaisée à advenir sans très grande effusion de sang de part et d'autre; et finalement, si les Anglais ne consentent pas à rendre monseigneur d'Orléans par force, elle passera jusqu'en Angleterre et l'enlèvera en dépit d'eux, les subjuguant avec honte et dam infini pour lesdits Anglais.

cussion sur ce sujet dépasserait singulièrement le cadre de ce commentaire. (Voir, sur ce point, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 255-267, app. XXXV, p. 419-422, app. XLV, p. 437-440; Beaucourt, *Jeanne d'Arc et sa mission d'après son dernier historien* (M. Wallon), dans *Rev. des Quest. hist.*, 1867, 1er octobre, p. 383-416; P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 118-136.)

2. Première allusion réellement reconnaissable au *signe* célèbre, communiqué par Jeanne d'Arc à Charles VII (cf. ci-dessus, p. 46, n. 1), dans la scène où elle révéla au roi les doutes qui le hantaient au sujet de la légitimité de sa naissance. C'est le *secret* fameux lié entre elle et le roi, secret dont les chroniques contemporaines constatent simplement l'existence, sans rien en dire, sujet sur lequel certaines dépositions au procès de réhabilitation ont été longtemps seules à offrir quelque indication compréhensible (Dépos. de Jean Pasquerel, aumônier de Jeanne d'Arc, *Procès*, t. III, p. 103), jusqu'à ce que le témoignage du sire de Boisy, révélé et présenté par Pierre Sala au début du siècle suivant, en 1516 (Pierre Sala, *Hardiesses des grands rois et empereurs*, *Procès*, t. IV, p. 280), ait permis d'en mesurer toute la poignante portée.

« Vezando el Dolfino dir tute cose de bocha de una fanzoleta, luy se ne fè befe, credendo lie una paza e indemoniada, e tanto ardida; e de lie vezudo, che ale suo parole, nonn iera da darli fede, si dise che lie notifichase le dite cose, che altry ca Dio e luy non le saverave[1]. Per la qual caxon l'a fato adunar molty savii homeni, e incomenzà a raxionar chon ela, e a provarla per molty muody, sì in le mixierie del corpo e in el so parlar a queli zentilomeny, fermar d'ogni cosa[2], e ultimamente per gran maistry in tolegia, per spacio d'uno mexe[3], e puo ultimamente concluxe, veziando la soa vita e chostoro principalmente parlar e responder ale proposte fatoli per queli e dite, questa tal criatura nonn eser altro che santa, e serva de Dio tuti tegniva, consiono el Dolfino a lie de tuto el suo chuor li volese creder[4]. E molte altre cose per mie

1. Allusion à l'enquête préalable et aux premiers examens organisés à Chinon, soit dès avant, soit seulement après la réception de la Pucelle par le roi, enquête à laquelle il a déjà été fait allusion dans le commentaire de la première lettre de Pancrazio Giustiniani.

2. Allusion à la grande enquête instituée à Poitiers après la réception de la Pucelle par le roi à Chinon, enquête dont Pancrazio Giustiniani a déjà parlé dans sa première lettre.

3. La durée d'un mois, que cette lettre assigne ici à l'enquête de Poitiers, est quelque peu supérieure au délai de trois semaines qu'on lui attribue généralement d'après un témoignage reçu au procès de réhabilitation. (Dépos. de François Garivel, *Procès*, t. III, p. 19-20.)

4. Résumé succinct, mais exact, de la consultation émanée de la commission de Poitiers. — Le texte inappréciable des *délibérations* de cette assemblée est perdu, comme on sait, et avait déjà disparu dès le début de 1431, dès l'ouverture du procès de Rouen, où il ne put être représenté, — tout portant à

« Le dauphin, voyant dire toutes ces choses par la bouche d'une fillette, en fit railleries, croyant qu'elle était folle et possédée du démon, tant elle était effrontée ; et elle, voyant qu'on ne voulait ajouter foi à ses paroles, on dit qu'elle lui notifia que lesdites choses, personne ne les devait savoir fors que Dieu et lui. C'est pourquoi il a fait réunir beaucoup de sages hommes, et ils commencèrent à discuter avec elle et à l'éprouver de mille manières, à l'observer même dans les misères du corps et dans les paroles qu'elle adressait à ces gentilhommes, et enfin par de grands maîtres en théologie, pendant l'espace d'un mois ; et puis enfin ceux-ci, voyant quelle était sa vie et principalement comme elle parlait et répondait aux questions qu'ils lui faisaient et disaient, ils conclurent que cette créature n'était autre que sainte, et tous la tenaient pour servante de

croire que la destruction intentionnelle en avait été opérée par les précautions intéressées du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, l'un des principaux examinateurs, sinon président de la commission de Poitiers, dont la vanité politique put craindre un instant de se trouver compromise par la révélation du crédit dont il avait alors couvert les premiers débuts de Jeanne d'Arc. — Quant aux conclusions émises par la commission de Poitiers, elles ont été préservées, sinon dans leur forme intégrale, au moins dans un résumé qui subsiste. Le texte en a été retrouvé, d'après une provenance bretonne, et publié en 1827 par Buchon. (*Résumé des conclusions*, à la suite de *Monstrelet*, t. IX, app. V, ap. *Coll. des chron. nat. franç.* Voir *Procès*, t. III, p. 391-392 ; cf. t. V, p. 471-473.) Un autre spécimen en a été retrouvé dans le Registre Delphinal de Mathieu Thomassin, et publié en 1838 par Buchon. (*Documents divers sur Jeanne d'Arc*, IX, dans *Choix de chron. et mém. sur l'hist. de France, XVe siècle*, ap. *Panthéon littéraire*. Voir *Procès*, t. IV, p. 306 ; cf. p. 303.) Le texte s'en reconnaît à peu de chose près dans la Chronique de Tournai,

vien scrito, e anchora de qui se conta, che avanti che ly se credese a quela, i avè molte pruove, tra le qual voiandose la dita comunigar, el prete aveva una ostia sagrada e l'altra non, e quela che nonn iera sagrada li volse dar, e quela la prexe per la man, e diseli quela nonn eser el corpo de Cristo so redentor, anzi iera quelo ch'el prevede aveva meso soto el corporal[1].

« La vita de chostie nonn è altro che do onze de pan al ziorno, e beve aqua, e se pur beve vino, i mete tre quarti d'aqua[2], e ogni domenega se confesa, devo-

(P. 406-407.) Ce résumé semble ainsi avoir été assez répandu. Il fut certainement transmis en Allemagne, où Eberhart Windecke le recueille dans sa Chronique. (*Procès*, t. IV, p. 487-488, éd. W. Altmann, ch. 259, § 296, p. 246-248.) Les sources où Buchon a effectué sa découverte démontrent qu'il courut également en Bretagne et en Dauphiné. Il est intéressant de constater que l'analyse sommaire qui en est ici donnée provient également d'une source bretonne.

1. Ce passage de cette lettre de Pancrazio Giustiniani, analysant, comme on l'a vu, des correspondances d'origine bretonne, est le seul texte jusqu'ici connu qui fasse mention de cette épreuve singulière, dont la mention constitue une allégation entièrement nouvelle méritant d'être retenue. Si une telle expérience eût été réellement opérée, nul doute que la mauvaise foi des juges de Rouen n'eût immédiatement invoqué le fait comme charge accablante. Mais qu'un tel bruit pût alors courir les foules, dans une forme aussi sérieuse que celle où il est transmis ici, la constatation de ce fait est aussi intéressante que propre à démontrer l'étendue du pouvoir surnaturel, immédiatement prêté à la Pucelle par le meilleur et le plus profond du sentiment populaire.

Dieu; ils conseillèrent au dauphin de vouloir la croire de tout son cœur. Et beaucoup d'autres choses me sont écrites, et on raconte encore ici que, avant de la croire, ils la soumirent à beaucoup d'épreuves, entre autres à celle-ci : comme elle voulait communier, le prêtre avait une hostie consacrée et une autre qui ne l'était pas; il voulut lui donner celle qui n'était pas consacrée; elle la prit dans sa main et dit au prêtre que cette hostie n'était pas le corps du Christ son Rédempteur, mais que ce corps était dans l'hostie que ledit prêtre avait mise sous le corporal.

« Sa nourriture ne consiste qu'en deux onces de pain par jour; elle boit de l'eau, et si pourtant elle boit du vin, elle y met trois quarts d'eau; chaque dimanche,

2. Cette assertion ajoute un témoignage de plus à tous ceux déjà existants sur ce côté de la vie de la Pucelle : « Parcè comedit, parciùs vinum sumit », écrivait le 21 juin Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan. (*Procès*, t. V, p. 120; cf. Consultation de Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, en date de mai 1429, *Ibid.*, t. III, p. 407.) — « De sobrietate a nullo vivente superabatur », dépose Dunois. (*Procès*, t. III, p. 15; cf. Dépos. du sire de Gaucourt, *Ibid.*, p. 18; de Guillaume de Ricarville, p. 22; de Louis de Coutes, p. 60.) « Et ne buvoit et ne mangeoit comme rien », dit le Greffier de la Rochelle. (P. 337.) Le 7 mai, après la prise des Tourelles, tard dans la soirée, rentrée enfin dans Orléans, selon sa promesse, par le pont de Loire, après l'effrayant combat de douze heures, Jeanne, épuisée, blessée, l'épaule trouée de part en part par un carreau d'arbalète, prend quelques aliments, les seuls depuis le premier matin; elle trempe quatre ou cinq tranches de pain dans une tasse d'eau et de vin : « Quatuor vel quinque vipas in vino mixto cum multâ aquâ. » (Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 9, trait faussement attribué par la Chronique de la Pucelle, — copiant maladroitement ce passage du témoignage de Dunois, ch. XLIV, p. 285, — à la soirée de l'entrée dans Orléans.)

tisima, pientisima e sinplicisima, tuta plena de Spirito santo[1]. Quela[2] achomendacion ad alguno in sustancia sì è, che la dita vuol lie con i suo capetanii e signory de la corte sy sia confesady, e sy se confesa a fornicacion, e con tute le donzele, tra le qual queli e quele, che va contra Dio i so corpi, stady plu crudeli e plu chativy homeny che fose may in ogno vicio, per lie averli reduti insenbre con i altry a la soa voluntà, che i non perichola, ch'io non me estendo de recontarli, e vegnir a la mixiricordia de Dio e de soa salvacione[3].

« Subito fato lie capetania e governatrixe de tuta l'oste del Dolfino, la dita comandà che nisuno non fose sy ardido che prendese per forza dai suo suditi alguna cosa, se non fose pagada, e altramente caza a pena de la vita, e molty altry comandamenty tuti honesti, non me estendo de rechontarli, e cetera[4].

« Apreso volse che nel comunegar se fazeva, el Dolfino con tuti i suo suditi, lagremando, e a provarse e a

1. Assertion sur les habitudes de fréquente dévotion de la Pucelle, confirmée dans son sens général par nombre de témoignages concordants. « Quasi quotidiè confitebatur et communicabat frequenter », dit Jean Pasquerel, son propre aumônier, attaché à sa personne depuis la fin d'avril, pendant le séjour de Jeanne d'Arc à Tours, immédiatement avant la concentration de Blois, et demeuré auprès d'elle jusqu'au jour de sa prise devant Compiègne. (*Procès*, t. III, p. 104; cf. p. 101, 104.) — « Quæ sæpissime confitebatur de duobus diebus in duos dies, et etiam *qualibet septimana* recipiebat sacramentum Eucharistiæ. » (Dépos. de Simon Beaucroix, écuyer, présent à l'entreprise d'Orléans, *Procès*, t. III, p. 81.) — « Elle se fasoit à confesser chacun jour et recevoit *Corpus Domini* », dit le Greffier de la Rochelle. (P. 337.) — « Encore avoit-elle telle coustume que, ung chascun jour devant qu'elle montoit à cheval, elle oyoit II ou III messes, et se confessoit, et recevoit chascune sepmaine Nostre-Seignour Jésus-Crist », dit le doyen de Saint-

elle se confesse, très dévote, très pieuse et très simple, toute pleine de l'Esprit saint. Elle fait à chacun des recommandations telles en substance : elle veut qu'elle-même avec tous ses capitaines et seigneurs de la cour aillent à confesse et qu'ils se confessent du péché de fornication, ainsi que toutes les damoiselles; car ceux et celles qui vont contre Dieu avec leurs corps et qui sont les gens plus cruels et les plus mauvais qu'il y eut jamais en toute espèce de vice, elle les a tous réduits avec les autres à sa volonté, en sorte qu'ils ne sont plus en péril (et je ne m'étends pas à tout raconter) et viennent à la miséricorde de Dieu et à leur salut.

« Dès qu'elle a été faite capitaine et gouverneur de tout l'ost du dauphin, elle commanda que personne ne

Thiébaud de Metz. (*Procès*, t. IV, p. 322; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 295.)

2. *Quela*. — Inc. fol. 505 A.

3. Expressions presque conformes à celles qu'emploie, pour le même fait, le Journal du siège, à l'occasion de l'entreprise de la délivrance d'Orléans. (29 avril; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. XLIV, p. 283.) — On peut également, sur ce point, se référer au témoignage d'André Bordes, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans (*Procès*, t. III, p. 33), de Simon Beaucroix (*Ibid.*, p. 81) et, en général, à celui de Jean Pasquerel (*Ibid.*, p. 104).

4. Cette mention relative au bon ordre immédiatement imposé par Jeanne d'Arc dans les rangs de l'armée royale est singulièrement confirmée par le témoignage de Simon Beaucroix, dont l'observation remonte certainement au temps de l'entreprise d'Orléans, seule campagne où il assure avoir été participant. « In exercitu nunquam voluisset quod aliqui de sua societate deprædarent aliquid; nam de victualibus quæ sciebat deprædata nunquam volebat comedere. » (*Procès*, t. III, p. 81.)

prometerse lyberamente e de bon cuor a perdonar a hognomo che ly fose stado contra, e so inemigo e rebelo (e rebeli), e che tute le tere, donde i diti intrase, fose con bona paxe senza far vendeta ad alguno, nè a le persone nè a l'aver, denotandoli cose (che se?) con bocha e dixese, e con el chuor (i fese) e con le huovre i fese el contrario, tuto el dano seria so, e che de certo in pochisimo tenpo el Dolfino [seria cazado] con tuta la soa giente de Franza senza plu eser de remiedio de romagnir; donde fazando questo, in brieve de tenpo Dio i daria bona gracia per la so mixiricordia e faria 'l signor de tuto el so paixe[1].

1. Cette mention présente un curieux rapport avec un passage d'Eberhart Windecke, chroniqueur avec lequel, une fois de plus, ces correspondances de Bruges se retrouvent en conformité. Ces deux demandes, adressées par la Pucelle au roi, à savoir une amnistie et une paix générales, se retrouvent déjà, en effet, parmi les trois requêtes que le chroniqueur allemand relate comme formulées par Jeanne d'Arc à Charles VII, lors de son arrivée à la cour de Chinon, la troisième, non mentionnée ici par cette correspondance, étant l'offre du royaume de France en hommage à Dieu. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 486-487, éd. W. Altmann, ch. 259, § 295, p. 246.) Scène célèbre dont le témoignage du duc d'Alençon permet de préciser relativement l'époque. Ce témoignage parle, en effet, de plusieurs requêtes adressées au roi par la Pucelle. De ces requêtes, il ne cite qu'une seule, celle de

fût si hardi que de prendre par force sur ses sujets aucune chose qu'elle ne fût payée, qu'autrement il encourrait la peine de la vie; et [elle fit] beaucoup d'autres commandements tous honnêtes et que je ne m'étends à raconter, etc.

« Ensuite elle voulut qu'en faisant la communion, le dauphin avec tous ses sujets, tout en larmes, se missent à l'épreuve et promissent librement et de bon cœur de pardonner à tout homme qui fût contre eux et leur ennemi et rebelle, et que toutes les terres où ils entreraient fussent pacifiquement traitées, sans faire vengeance contre aucun ni sur les personnes ni sur les biens, leur expliquant que s'ils promettaient de bouche et qu'ils fissent le contraire de cœur et de fait, tout le dam serait leur, et que sûrement en très peu de temps le dauphin, avec tout sa gent de France, [serait perdu] sans plus de remède; mais que s'il faisait selon ses ordres, en bref [espace] de temps Dieu lui donnerait bonne grâce dans sa miséricorde et le ferait seigneur de tout son pays.

l'offre du royaume à Dieu, indication suffisante néanmoins pour reconnaître que cette scène des demandes, qu'il relate, est bien la même que celle dont Eberhart Windecke et Pancrazio Giustiniani font de leur côté mention. Or, cette scène des demandes, le duc d'Alençon la place le lendemain du jour où, sur l'appel de Charles VII, il arriva lui-même à Chinon, et l'encadre, dans le récit, d'un long entretien privé entre le roi, la Pucelle, le duc en personne et Georges de la Trémoïlle, entretien qui dure depuis la sortie de la messe du roi jusqu'à l'heure du dîner. Le jour de l'arrivée du duc d'Alençon à Chinon, où il trouve Jeanne d'Arc installée et en tête à tête avec le roi, est lui-même postérieur à la première entrevue de Jeanne et de Charles VII, où la Pucelle avait reconnu le roi dans les conditions que l'on sait. (Dépos. du duc d'Alençon, *Procès*, t. III, p. 91-92.)

« Spante le novele de costie per i paixi circhonstanti de Bertagna, se mose uno baron de' mazior del paixe, che se clama monsignor de Rais, e quelo andado là a trovar el zenero, de i altry capetanii rezevudo, oservando la vita loro, e per letere so lete, el ducha so prior, cavo di i altry, a proveder de levar l'asiedo iera a Oriens tuta volta[1], e stando lie a canpo cun tuta la giente a comandar che a ziaschun se facese prestar arme per sechorer la citade d'Oriens, e questo circha lo mexe de avril[2].

« La dita damixela se fexe far arme a soa persona[3],

1. Gilles de Retz est ici nettement présenté comme étant parti de Bretagne pour joindre le roi, aussitôt que le bruit de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon eut commencé à se répandre dans le pays breton. Une des dernières mentions que les documents courants fournissent à son sujet le montre, à la fin de 1427, guerroyant dans le Bas-Maine, et présent au siège du Lude. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XXVI, p. 250.) On le retrouve auprès de Charles VII, sinon à Chinon, lors de l'arrivée de la Pucelle, au moins lors des premiers temps du séjour de Jeanne d'Arc à la cour et des apprêts de l'entreprise d'Orléans. (*Wavrin*, part. V, l. IV, ch. VIII, dans *Procès*, t. IV, p. 407, cf. *Monstrelet*, l. II, ch. LVII, t. IV, p. 316; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, p. 278.) — Sur sa carrière, voir plus haut, même lettre. — L'existence des lettres, indiquées ici comme adressées par Gilles de Retz au duc de Bretagne (*Ibid.*), est à relever. Faut-il croire que ces lettres de Gilles de Retz représentent la source des renseignements expédiés de Bretagne à Bruges, à la date du 4 juin, et dont la présente lettre de Pancrazio Giustiniani, comme on l'a vu, ne fait que donner l'analyse ?

2. Ces renseignements provenant de lettres écrites de Bretagne le 4 juin, il ne peut s'agir de la coopération de Richemont, frère du duc, et des Bretons de sa suite, coopération qui ne se prononce qu'à partir de la mi-juin, pour se constater effectivement le 17, au siège de Beaugency. Cette coopération, du

« Les nouvelles de celle-ci s'étant répandues par les pays circonvoisins de Bretagne, un baron des plus grands du pays, qui s'appelle monseigneur de Retz, se mit en marche et s'en alla trouver son gendre ; et ayant été reçu par les autres capitaines, il observa leur conduite, et par lettres [il engagea] le duc son suzerain, chef des autres, à pourvoir à la levée du siège qui était toujours devant Orléans, elle étant au camp avec toute la gent à commander que l'on fît donner des armes à chacun pour secourir la ville d'Orléans ; et cela, vers le mois d'avril.

« La dite damoiselle s'est fait faire des armes à sa

reste, ne pourrait être mentionnée ici que par extension assez large, Richemont ne résidant alors nullement en Bretagne, mais bien en Poitou, à Parthenay, seigneurie dont il venait de prendre possession à la fin de 1427. — Parmi les féodaux bretons attirés par les lettres de Gilles de Retz, auxquels ce passage peut faire allusion, peut-être peut-on citer Tugdual le Bourgeois, sire de Kermoisan, et le bâtard de Beaumanoir, qu'on trouve présents à Blois à la fin d'avril, lors des préparatifs de la délivrance d'Orléans, spécialement sous les ordres de Gilles de Retz. (Charpentier et Cuissard, *Compte de forteresse d'Orléans*, art. XXVI.) Tugdual de Kermoisan figure ensuite à la prise de Jargeau et dans la campagne du Sacre. (*Journal du siège*, 11, 29 juin.)

3. L'armure de Jeanne d'Arc paraît lui avoir été fournie à la fin d'avril, pendant son séjour à Tours, juste avant la concentration opérée à Blois pour la délivrance d'Orléans. (Art. de compte royal portant date du 10 mai, *Procès*, t. V, p. 258. Dépos. de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, t. III, p. 67.) D'autres textes, moins précis cependant, semblent placer le fait pendant son séjour à Poitiers, après la clôture de l'enquête. (*Greffier de la Rochelle*, p. 337 ; *Journal du siège*, entre 17 et 18 février, *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, p. 278.) Cet équipement coûta 100 livres tournois. (Art. de compte du 10 mai, *loc. cit.*)

e chavalcha, e va armada de tute peze como uno soldado[1], e plu meraveioxamente; e par l'abia trovado una spada antiquisima, che iera in una gliexia, sovra laqual s'a dito aver VIIIº ✝[2]; nè altra armadura porta quela[3].

1. Tous les textes sont unanimes à mentionner l'extraordinaire et immédiate adaptation de Jeanne d'Arc au cheval, aux armes, et à tout l'entraînement physique de la vie de guerre, aptitudes remarquables et exceptionnelles constatées avec étonnement par tous les témoignages. A ce point de vue, il faudrait citer ici toutes les chroniques ou tous les textes parlant de la Pucelle. On se bornera à signaler les témoignages dont la date authentique se rapporte aux premières impressions qu'en reçurent les contemporains. Ainsi, sitôt son arrivée à Chinon, peu après la première entrevue où elle avait reconnu Charles VII, le jour même de la scène fameuse des requêtes au roi, lendemain de l'arrivée du duc d'Alençon à la cour, après la longue matinée tout entière consacrée à l'entretien dont il a été parlé, le duc d'Alençon, dans l'après-midi, la vit courir une lance dans la prairie de Chinon, au bord de la Vienne, avec tant de grâce et de vigueur, que, tout émerveillé, il lui fit sur-le-champ cadeau d'un cheval. (Dépos. du duc d'Alençon, *Procès*, t. III, p. 92.) Le 22 avril, de Lyon, le sire de Rotselaer, dans sa lettre au conseil de Brabant déjà souvent citée, la décrivait en ces termes d'après les nouvelles qu'il recevait de la cour : « Quæ quidem Puella quotidie equitat armata cum lancea in pugno, sicut alii homines armorum juxta regem existentes. » (*Procès*, t. IV, p. 426.) Et le Greffier de la Rochelle : « Et couroit la lance aussy bien et mieux qu'homme d'armes qui y fust, et chevauchoit les coursiers noirs, de tels et si malicieux qu'il n'estoit nul qui bonnement les osast chevaucher. » (P. 338.) Et le rédacteur de la Chronique anonyme dite des Cordeliers : « Elle faisoit merveille d'armes de son corps et manyoit ung bourdon de lance très puissamment et s'en aidoit raddement, comme on veoit journellement. » (*Chron. des Cordeliers*, entre 18 et 30 juin, fol. 484 vº.)

2. Il s'agit ici de la célèbre épée dite de Sainte-Catherine

taille; elle chevauche et va armée de toutes pièces comme un soldat, et plus merveilleusement encore; il paraît aussi qu'elle a trouvé une épée très ancienne, qui était dans une église et sur laquelle on dit qu'il y avait neuf croix; et elle ne porte pas d'autre arme.

de Fierbois, dont la découverte frappa si vivement les imaginations contemporaines. Le pèlerinage de Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, entre Loches et Chinon, remis en honneur et en vogue à la fin du siècle précédent, était alors spécialement fréquenté par les gens de guerre. (Abbé Bourrassé, *les Miracles de Madame Sainte Catherine de Fierboys*, Introd.) Ce pèlerinage avait été, comme il est établi, la dernière étape de Jeanne d'Arc, dans son voyage de Vaucouleurs à Chinon. (Interr. du 27 février, *Procès*, t. I, p. 75-76, cf. Interr. du 22 février, p. 56.) Plus tard, soit de Poitiers, soit de Chinon, lors de son second et court séjour, soit même de Tours, elle y envoya chercher une épée dont elle décrivait exactement l'aspect et la position par rapport à l'autel. (Interr. du 27 février, *loc. cit.*, et art. acc. XIX, p. 234-236; *Chartier*, ch. XXXVI, t. I, p. 69-70; *Journal du siège*, entre 17 et 18 février; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, p. 277; *Greffier de la Rochelle*, p. 337-338.) Épisode sur lequel la relation du Greffier de la Rochelle, en ce qui concerne la position assignée à cette relique, fournit le plus de détails circonstanciés. La singulière Chronique de Lorraine fait chercher et trouver l'épée à Notre-Dame de Chartres. (*Procès*, t. IV, p. 332.) — Quant aux signes qui marquaient cette arme historique, ce n'est pas neuf, comme il est dit ici, mais cinq croix qu'elle portait. — Voir la dissertation de Vallet de Viriville, dans le commentaire de Chartier. (T. I, p. 69, n. 2.)

3. A cette date, en effet, l'épée miraculeuse de Sainte-Catherine de Fierbois était la seule dont se servît Jeanne d'Arc. — Elle lui avait fait faire immédiatement trois fourreaux, l'un de velours rouge, l'autre de drap d'or, le troisième, plus solide, en cuir. (Interr. du 27 février, art. d'acc. XIX, *Procès*, t. I, p. 76-78, 234-236.) Attachant à sa possession un prix tout particulier, elle devait la conserver, de préférence à toute

« Porta anchora la dita uno stendardo blancho, suxo el qual è el Nostro Signor meso in maniera de Trenitade, e da una man tegnie el mondo e da l'altra benedisie, e per ziaschaschuno lady è uno anzelo, che (se) prexenta do flori de zii, tal chomo queli porta li reali de Franza[1].

« Mesose la dita in ponto[2] chon circha II^m homeny da piè e da cavalo, e apareclada molta vituaria a refreschar de vera, lonbarde e veretoni e (per) simel altre cose, per avanti la se movese[3], per suo araldy i manda

autre, jusqu'à la rupture de l'arme, qui devait se briser entre ses mains au cours de la campagne du Sacre, dans des circonstances dont on voit la légende s'emparer de suite, et qui demeurent assez obscures. (Ibid., *loc. cit.; Chartier*, ch. XLVI, p. 90-91.)

1. L'étendard, dont la description est ici donnée, est le célèbre étendard de la Pucelle, l'insigne personnel, qu'elle préférait, à son propre dire, quarante fois plus que son épée de Sainte-Catherine de Fierbois. (Interr. du 27 février, *Procès*, t. I, p. 78.) Emblème de mission supérieure, toujours porté par elle en main, dont elle justifia la présence au sacre de Reims par les paroles célèbres dont le sens est dans toutes les mémoires : « Il avoit esté à la paine, c'estoit bien raison qu'il fut à l'onneur. » (Interr. du 17 mars, *Procès*, t. I, p. 187.) — Cet étendard avait été fait à Tours, avant la concentration de Blois. (Art. de compte royal portant date du 10 mai, *Procès*, t. V, p. 258; dépos. de Jean Pasquerel, t. III, p. 103.) Jeanne d'Arc n'en eut jamais d'autre. (Interr. du 10 mars, t. I, p. 117.) Elle le portait encore lorsqu'elle fut prise à Compiègne. (*Chastellain*, l. II, ch. XIV, éd. *K. de Lettenhove*, t. II, p. 46.) — Il faut noter que la description de la face de l'étendard, ici donnée, et qui émane évidemment d'un témoin oculaire, est *la plus complète et la plus précise qui existe*, en ce sens qu'elle est seule à réunir exactement tous les traits divers épars dans les différents textes. (Sur les documents concernant l'étendard de la Pucelle, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, App. XV. Sur son sens religieux, P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, l. II, ch. II,

« Elle porte aussi un étendard blanc, sur lequel est Notre Seigneur mis en manière de Trinité ; d'une main, il tient le monde, et de l'autre, il bénit ; de chaque côté est un ange qui présente deux fleurs de lys telles que celles que portent les rois de France.

« S'étant mise en point avec environ 2000 hommes de pied et de cheval, et après avoir apprêté beaucoup de vivres et de ravitaillements de guerre, bombardes et viretons, avant de se mettre en marche, elle a envoyé

II, p. 34-40.) Il est à remarquer, dans cette description précise ici donnée, que la figure centrale, tenant en main le monde, est, non pas un *Dieu*, comme semblent le dire certains textes, mais bien un *Christ*, assertion concordante avec le dire même de Jeanne d'Arc. (Interr. du 17 mars, où, dans la minute française existante pour cette fraction du procès, le terme « Deus » de la rédaction latine est traduit à plusieurs reprises par « Nostre-Seigneur », *Procès*, t. I, p. 181, cf. p. 78, 117.) A remarquer aussi le geste de l'autre main du Christ, celle qui ne tient pas le monde, geste que cette description est seule, semble-t-il, à indiquer. Un seul détail paraît manquer ici, à savoir l'inscription des mots symboliques « *Jhesus Maria,* » portés sur les côtés de l'étendard, au dire de nombreux textes, et selon la propre assertion de Jeanne d'Arc. (Interr. du 27 février, t. I, p. 78.) Il n'est rien dit de la description du revers, cependant enluminé aussi, à ce qu'il semble. — Sur la signification figurée de la face de l'étendard, sur la description de son revers, sur le pennon spécial de la Pucelle et la bannière particulière destinée par elle au clergé, voir Annexe XV.

2. Tout ce qui suit, dans cet alinéa et le suivant, depuis la mention des préparatifs du ravitaillement d'Orléans jusqu'à celle de l'évacuation d'Orléans, est assez confusément présenté.

3. Pour le convoi des 28-29 avril, dirigé de Blois vers Orléans par la rive de Sologne, convoi qui parut devant Orléans avec Jeanne d'Arc, de l'autre côté de la Loire, et rentra à Blois pour chercher un pont, les forces françaises paraissent avoir compté

a dirli a Ingelexi per tre volte i se dovese levar da canpo, altramente i capiterave mal [1], e quela mentoando per nome tuty i suo capetanii [2], fra i qual nomenava el sire de Tabort [3], Ruxint [4], Castolfo [5], el conte de Schales [6], el conte de Sufucl [7], Claisdal [8], sire de Molin [9], che tuti iera al dito asiedio [10]. I quali da lie (de loro lie) sene fexe befe, e mandali a dirli che l'iera una ribalda e incant[r]atrixe [11].

« Udita Zaneta lo desprexio fatoli da queli, comandà che ogni omo se fazese inprestar [12] arme e recherir

10,000 à 12,000 hommes. Pour le convoi des 3-4 mai, dirigé par la Beauce, l'armée était trois fois moins forte. (Sur cette évaluation : ci-dessus, p. 24, n. 2; ci-après, p. 114, n. 1.)

1. Allusion aux sommations adressées par Jeanne d'Arc, à trois reprises, en effet, aux chefs de l'armée anglaise d'Orléans, non pas tout à fait dans les conditions ici mentionnées, avant le départ de Blois, mais en réalité, dans des circonstances quelque peu différentes, ainsi qu'il est établi, à savoir une seule fois de Blois, et les deux autres d'Orléans même, d'abord au lendemain de l'entrée, le 30 avril, puis le 5 mai, à la veille de l'attaque des ouvrages de la rive de Sologne. Sommations consistant dans l'envoi répété aux commandants anglais, par divers modes, de la lettre bien connue, à eux écrite par Jeanne d'Arc, en date du 22 mars, déjà citée plus d'une fois dans ce commentaire. Des hérauts d'armes, les deux premières fois, portèrent le message, et, retenus par les Anglais, ne furent libérés qu'à grand'peine et sous menace de représailles. La troisième fois, la lettre, ou plutôt sa teneur abrégée, attachée par Jeanne d'Arc elle-même à une flèche que lança un archer, tomba ainsi dans les rangs anglais.

2. Réminiscence, exacte au fond, de l'injonction adressée par Jeanne d'Arc, dans cette célèbre lettre, au roi d'Angleterre Henry VI, au duc de Bedford, régent de France, et aux trois commandants anglais destinataires de sa lettre, Suffolk, Talbot, Scales.

3. John Talbot. Pris à Patay.

4. Vraisemblablement Thomas Rampston, commandant d'Ar-

ses hérauts dire aux Anglais par trois fois qu'ils eussent à lever le camp, qu'autrement il leur arriverait malheur, et elle appela par leur nom tous leurs capitaines, parmi lesquels elle nommait le sire de Talbot, Rampston, Falstaff, le comte de Scales, Glasdall, le sire de Moleyns, qui tous étaient audit siège. Ceux-ci se raillèrent d'elle et lui envoyèrent dire qu'elle était une ribaude et sorcière.

« Jeannette, ayant ouï le dépris qu'ils faisaient d'elle, commanda que tous se fissent donner des armes et

gentan, souvent cité parmi les principaux officiers anglais du siège. Pris à Patay.

5. John Falstaff, grand maître d'hôtel du Régent, gouverneur d'Anjou et du Maine, le vainqueur de la journée des Harengs. Opère sa retraite à Patay.

6. Thomas Scales, vidame de Chartres. Pris à Patay.

7. William Pole, comte de Suffolk, comte de Dreux. Pris à Jargeau.

8. William Glasdall, simple écuyer, bailli d'Alençon, commandant des ouvrages des Tourelles. Mort à l'assaut des Tourelles.

9. William Moleyns, l'un des lieutenants de Glasdall aux Tourelles. Mort à l'assaut des Tourelles.

10. Tous personnages présents en effet au siège d'Orléans, mais nullement spécifiés tous, en réalité, dans la sommation de la Pucelle, qui était adressée uniquement aux trois commandants de l'armée, Suffolk, Talbot, Scales.

11. Expressions exactement rapportées par le Journal du siège. — « L'appellant ribaulde, vachère, la menaschant [comme sorcière] de la faire brûler », à la réception de la lettre expédiée de Blois. (*Journal du siège*, fait placé [à tort] entre 22 et 24 mars.) — Mêmes termes, à la sommation par hérauts opérée d'Orléans, le 30 avril. (*Ibid.*, 30 avril.) — « Assunt nova de la putain des Armignacz », à l'envoi de la lettre attachée à une flèche, lancée le 5 mai. (Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 107-108; cf. *Bourgeois de Paris*, p. 237.)

12. *Inprestar*. Inc. fol. 504 B.

aiuto, e dito questo, se contase, per conto i non fose plu de II^m persone, dove Ingelexi fose plu de VI^m [1], e quela confortay per muodo che iera tuty soficienty per X^m, senza algun ripolso. E la dita ponzela chon tuta la so conpagnia pasà davanti Ingelexi per quely, che niente serave stady suficienti per quela a contrastar a mile[2], e entrase con le vituarie e refreschamento dentro da Oriens, che may Ingelexi non avè argumento a muoverse[3], bem cridava contra la dita a dirli vilania, e che l'iera una putana e incantat[r]ixe, e de gitarli driedo molte piere de bonbarde hover de mangano[4].

1. Le chiffre des forces françaises envoyées devant Orléans vient d'être rappelé. (Ci-dessus, p. 110, n. 3.) Celui des forces anglaises ne comptait guère que 5,000 hommes au plus. (Sur son évaluation, ci-dessus, p. 21, n. 18.)

2. Impression que traduit le sentiment populaire, dans le Mystère du siège d'Orléans. (Guessard et de Certain, *le Mistère du siège d'Orléans*, vers 12,333-12,334.)

« Ung de nous en vault mieulx que cent
Soubz l'estandart de la Pucelle. »

« Et estoient adonc Anglois si abolis que ung Franchois en eust cachié trois », dit, à l'occasion du récit de Patay, le rouennais Pierre Cochon, si obstinément fidèle cependant aux haines bourguignonnes. (Ch. XLVIII, p. 300.) Bien caractéristique aussi est la déposition de Dunois, qui, exactement au même instant que cette correspondance, c'est-à-dire après la mention des sommations, exprime cette impression, à savoir que naguère les Anglais, à deux cents, mettaient huit cents ou mille Français en fuite, mais qu'à présent quatre ou cinq cents Français valaient bien toute l'armée anglaise. (*Procès*, t. III, p. 7-8.) Sentiment que, plaçant cette impression au même instant historique, la Chronique de la Pucelle interprète dans les termes suivants : « Et paravant qu'elle arrivast, deux cent Anglois chassoient aux escarmouches cinq cent François ; et, depuis sa venue, deux cent François chassoient quatre cent Anglois ». (Ch. XLIV, p. 286.)

requérissent aide; et, cela dit, ils se comptèrent; tout compte fait, ils n'étaient pas plus de 2000 hommes, tandis que les Anglais étaient plus de 6000; mais elle les conforta de sorte qu'ils étaient tous suffisants pour 10,000, sans nul [risque d'] échec. Et ladite Pucelle avec toute sa compagnie passa devant les Anglais, qui à cause d'elle n'auraient pas été suffisants pour résister à mille hommes, et elle entra avec les vivres et ravitaillements dans Orléans, sans que les Anglais pensassent à se mouvoir, se contentant de crier contre elle et lui dire vilenies et que c'était une putain et sorcière, et de lui jeter par derrière mout pierres de bombardes ou de mangonneaux.

3. Il s'agit ici évidemment, par une confusion des deux opérations en une seule, non de l'entrée personnelle de Jeanne d'Arc à Orléans, le 29 avril, mais de l'entrée du convoi du 4 mai, au-devant duquel Jeanne d'Arc, déjà dans Orléans depuis cinq jours, prononça une sortie, pour ramener dans la place l'armée de secours, en passant au flanc des lignes anglaises. (Ci-dessus, p. 24, n. 1 et 2.) — Le fait, exactement noté ici, que les Anglais laissèrent passer le convoi sans combat, et qu'aucun d'eux ne sortit des bastilles, fait qui semble avoir été prévu par la Pucelle en personne, dès l'enquête de Poitiers (*Chron. de la Pucelle,* ch. xlv, p. 277-278, V. de Viriville, *Notice*, p. 48-51), paraît avoir vivement frappé les contemporains. (*Journal du siège,* 4 mai; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. xlv, p. 287; Dépos. de Jean Pasquerel, de Jean d'Aulon, *Procès*, t. III, p. 105, 211.) La bastille, au long de laquelle le convoi paraît avoir vraisemblablement passé, est celle de la porte Saint-Paterne, bastille dite Paris, la dernière, vers le nord, de la ligne continue d'investissement : entre elle et celle de Saint-Loup, celle-ci située sur la rive de la Loire, en amont d'Orléans, existait, malgré toutes les théories contraires qui ont pu être émises, un vide équivalent au quart du périmètre du blocus. — Sur cette bastille longée par le convoi du 4 mai, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, App. XX.

4. Aucun autre texte contemporain ne paraît mentionner que

« Refreschadi chi fo ogni omo insenbre[1] con queli iera a la varda de la tera, che iera el bastardo de Aliens e altry capetanii, circha persone III^m V^c in suma[2], la dita comandà che ziaschaduno se fese inprestar arme, e andando quela senza alguna paura, confortando che alguno non dubitase, perche i fose men zente d'Ingelexi, e che Dio iera da la parte soa. E in concluxion insidì de fuora el marchore dy avanti la caxione (*sic*); quela andà davanti una de le bastie d'Ingelexi, dove iera VI^c conbatanti fortisimy e inestimabeli, e tuto quel ziorno la conbate, e feli puocho dano, che circha una ora avanti sera, esendo la giente soa là, voiando quaxi tornar, la dita fè vista vardar al cielo lagremando, e puo da brieve tuta rechomandarse, cridà che ziaschun fose attento ad ascholtarla, e dise che ai suo innemixi l' iera sta levado le forze, con parole cridante ; e (che) a loro Ingelexi quela i ferì, e perse la dita bastia, su la qual iera Ingelexi VI^c con le man suo, che i pareva eser prexi e morti. A la qual scharamusia de morise X^i Franceschi, e retornadi dentro se reposaria tuty[3], e la zuova dy che fo l'As-

les Anglais aient canonné le convoi de leurs bastilles, ou bien, à ce moment du moins, aient interpellé la Pucelle.

1. Ce qui suit est le récit de la prise de la bastille de Saint-Loup, qui a lieu effectivement, ainsi que le dit cette correspondance, le mercredi 4 mai, veille de l'Ascension.

2. Le chiffre attribué ici par déduction à la garnison orléanaise proprement dite, sous le commandement du bâtard d'Orléans, indépendamment des forces entrées le 29 avril et le 4 mai, est à relever. Sur cette évaluation, ci-dessus, p. 22, n. 4.

3. Faut-il admettre que, dans cette relation de la prise de Saint-Loup, le mercredi 4 mai, soient intercalés des traits appartenant en réalité au récit de la prise des ouvrages des

« Après que tous furent ainsi ravitaillés avec ceux qui étaient à la garde de la ville, le bâtard d'Orléans et d'autres capitaines, environ 3500 personnes en somme, ladite Pucelle ordonna que chacun se fît donner des armes, et elle allait sans nulle peur, exhortant chacun à ne rien craindre, quoiqu'ils fussent moins nombreux que les Anglais, parce que Dieu était de leur côté. Et enfin elle fit une sortie le mercredi d'avant l'Ascension; elle alla devant l'une des bastilles des Anglais, où étaient 600 combattants très forts et inestimables, et toute la journée elle combattit cette bastille et lui fit peu de dommage; environ une heure avant la nuit, ses gens étant là et voulant presque s'en aller, elle tourna ses yeux vers le ciel en pleurant, et après s'être de bref toute recommandée [à Dieu], elle cria que chacun fût attentif à l'écouter et dit, en criant ses paroles, que les forces avaient été enlevées à leurs ennemis; elle courut férir lesdits Anglais de ses propres mains, et ils perdirent ladite bastille, sur laquelle étaient 600 Anglais, à qui il paraissait être pris et tués. A cette escarmouche périrent dix Français; retournés dans la ville, ils se

Tourelles, le samedi 7 mai, récit qui va cependant venir tout à l'heure (ci-après, p. 118-122), sous la date inexacte du vendredi 5, il est vrai, mais nettement reconnaissable et distingué de la mention de l'affaire de Saint-Loup? (Sur cette observation, voir P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 591.) Il faudrait alors reconnaître, dans cette relation ainsi transposée de l'attaque de Saint-Loup, certains détails précieux sur les phases de l'assaut du boulevard des Tourelles. — Le chiffre de 600 Anglais paraît bien se rapporter à la garnison des Tourelles (p. 32, n. 1), la garnison de Saint-Loup ne montant guère qu'à 150 hommes environ (p. 34, n. 7). — Le chiffre de 10 morts du côté des Français peut se rapporter à l'affaire des Tourelles comme à

cension[1], dixese in(i)sise de fuora, e in quelo ziorno fo là a sovra a veder lor de le dite bastie, che iera VIII°[2], che nisuno non fo sy ardido de aprosemarse a lie per paura, ma bem li dixeva vilania, e lie umelmente li respondeva chi se devese levarse, e altramente ly faria tuti la mala fin[3].

« El venere dy[4], suxo la terza, insy la dita fuora con el stendardo so in man, e seguitada da tuti, vene a darli l'arsalto a una altra bastia, che iera la plu forte, e tuti avixà ch'el ponte che pasa la riviera, su la qual iera Clainsdel, Engelexe, con plu de V^c, e in proceso de IIII° ore desfidandose Ingelexi co i Franzeschi, posandose retirar l'Ingelexi de là dal ponte, non se posando

celle de Saint-Loup. (Relation précédente, ci-dessus, lettre en date du 10 mai.) Dans ces deux journées, des témoignages contemporains ont conservé trace de l'étonnement que causa la faible proportion des pertes. A l'affaire de Saint-Loup, la lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne, en date du 10 mai, n'accuse que deux morts. (*Procès*, t. V, p. 101.) A l'affaire des Tourelles, Eberhart Windecke n'en signale que cinq (*Procès*, t. IV, p. 495, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 298, p. 251), la Chronique de Tournai, cinq aussi, plus quelques blessés. (P. 412.) Comparer avec les pertes à Patay, ci-dessus, lettre en date du 30 juin.

1. Ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, est la relation, assez confuse, d'événements survenus le jeudi 5 mai, jour de l'Ascension, mêlée au récit d'autres survenus dès le 2, et au récit d'autres qui ne surviennent que le vendredi 6.

2. Sur le nombre des bastilles anglaises autour d'Orléans, voir ci-dessus, lettre en date du 10 mai, p. 16, n. 6, et p. 32, n. 4. Les renseignements ici présentés, semblant provenir de Bretagne, n'en mentionnent, après la prise d'une d'elles, comptée pour un seul ouvrage, que 9 subsistantes, ce qui, dans cette hypothèse, n'en porterait le nombre qu'à 10 pour toute la ligne de blocus. La première lettre de Pancrazio Giustiniani, d'après

reposèrent tous ; et le jeudi qui fut l'Ascension, on dit qu'elle fit une sortie, qu'en ce jour elle alla voir leurs dites bastilles, qui étaient au nombre de neuf, et que personne ne fut si hardi que de s'approcher d'elle, par peur, mais qu'ils lui disaient des vilenies, et qu'elle humblement leur répondait qu'ils devaient lever le siège, qu'autrement ils feraient tous la male fin.

Le vendredi, sur la troisième heure, elle sortit avec son étendard à la main, et suivie de tous les siens, elle vint donner l'assaut à une autre bastille, qui était la plus forte ; et tous disent qu'au pont qui passe la rivière, sur laquelle était Glasdall, anglais, avec plus de 500 hommes, pendant une durée de quatre heures Anglais et Français se défièrent ; les Anglais pouvaient

des renseignements provenant de Bourgogne ou de Paris, en admettait 13 au total. (Voir ci-dessus, Ibid., id.)

3. Il existe ici une confusion manifeste entre la sortie d'inspection qu'on sait avoir été opérée par la Pucelle, le lundi 2 mai, pour examiner les lignes anglaises (*Journal du siège*, 2 mai), et l'accueil injurieux que reçut, le jeudi 5, la lettre expédiée à la pointe d'une flèche. (Ci-dessus, p. 112, n. 11.) (Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 108.) Quant à la douceur opposée par Jeanne aux insultes anglaises, spécialement signalée ici, *e lie umilmente respondeva*, le fait est confirmé par la déposition de Pasquerel : « Ipsa Johanna incepit suspirare et flere cum abundantia lacrimarum, invocando regem cœlorum in suo juvamine. (*Ibid.*) Il existe peut-être ici, en outre, une erreur matérielle de date, ce bruit d'une sortie opérée par la Pucelle, le jour même de l'Ascension, le jeudi 5 mai, ayant dû circuler en Flandre : la Chronique de Tournai, en effet, en contient trace, plaçant à cette date du jeudi 5 mai une action où il faut reconnaître la suite des diverses opérations qui marquent seulement, en réalité, la journée du lendemain, vendredi 6. (P. 410-411.)

4. Cet alinéa contient la relation, mal datée, d'événements survenus en réalité le samedi 7 mai.

plu retirar, el ponte se ronpe, e cadese in la riviera Clais (dal) capetano chon plu de CCC, e tuti s'anegà [1].

« Noto che la dita fo ferida de uno vereton in la gola [2], e dixese quel ziorno lie dise ai capitanii suo la seria ferida, ma che la non averave mal de pericholo [3], la so bontade. Di (*sic*) capetanii Ingelexi se schontrono insenbre, e si se fè forti suxo una bastia de le plu forte, che se clama Londos [4]. A la qual, quel ziorno, insy de fuora la dita donzela con la soa conpagnia, e in concluxion la l'avè per forza, e fonde morto el sire de Moliens so capetanio d'Ingelexi. De che la damixela

1. Il y a ici erreur manifeste de date, la relation de ce fait d'armes, ainsi émise sous la date du vendredi 6 mai, représentant le récit de la prise des ouvrages des Tourelles, opération effectuée le lendemain samedi 7, action décisive du siège, dont les circonstances principales ont déjà été élucidées. (Ci-dessus, lettre en date du 10 mai; cf. p. 116, n. 3.) Seule l'indication relative à l'heure du début du combat semble bien se rapporter à l'affaire du 6 : cette affaire, en effet, a débuté précisément à l'heure de tierce indiquée ici (à neuf heures du matin) : « Circà horam tertiam... transiverunt. » (Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 69.) Mais tout le reste, notamment l'indication relative à la force de la garnison, fixée ici à 500 hommes, et aux pertes anglaises évaluées à 300 morts, concerne l'action des Tourelles, le samedi 7 mai, ainsi, naturellement, que les circonstances exactes de la mort de Glasdall, rapportées ici même, et celles de la blessure de la Pucelle, qui vont l'être. — L'erreur de date est encore, comme dans le fait immédiatement précédent, en concordance avec la version de la Chronique de Tournai, qui place l'attaque des Tourelles au vendredi 6 mai. (P. 411.)

2. Mention de la blessure effectivement reçue par Jeanne d'Arc à l'assaut du boulevard des Tourelles, le samedi 7 mai, fait que signalent tous les textes qui contiennent le récit de cette journée. La blessure fut, entre autres descriptions, —

d'abord se retirer au delà du pont; quand ils ne le purent plus, le pont se rompit et le capitaine Glasdall tomba dans la rivière avec plus de 300 hommes, qui tous se noyèrent.

« Je note que ladite Pucelle fut blessée d'un vireton à la gorge, et on dit que ce jour-là elle dit aux capitaines qu'elle serait blessée, mais qu'elle n'en aurait pas mal dangereux, grâce à la bonté [de Dieu]. Les capitaines anglais se rejoignirent ensemble et se fortifièrent sur une bastille des plus fortes, qui s'appelle Londres, et que ce jour ladite Pucelle, sortant avec sa compagnie, attaqua et eut enfin par force. Là fut tué le sire de Moleyns, capitaine anglais. Et alors, la damoiselle vit bien

« d'un traict entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit oultre » (*Journal du siège*, 6 [pour 7] mai); — « d'un coup de traict de gros garriau, par l'espaule tout oultre » (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 292). Elle était à droite. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 494, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 298, p. 251; *Chron. de Tournai*, p. 411.)

3. Mention de la prédiction de cette blessure par Jeanne d'Arc, fait effectivement établi. (Sur ce point et sur les diverses époques où cette prédiction se constate : Lettre du sire de Rotselaer, *Procès*, t. IV, p. 426; Dire de Jeanne d'Arc elle-même, Interr. du 27 février, t. I, p. 79; Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 494, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 298, p. 251; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLVIII, p. 295; Dépos. de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 109, d'Aignan Viole, avocat au Parlement, présent à Orléans en 1429, p. 127.) Un fait singulier, mais irréfutable, est que la prédiction de cet événement, survenu le 7 *mai*, se trouve enregistrée dans la lettre du sire de Rotselaer au conseil de Brabant, en date de Lyon, *le 22 avril*, lettre résumant des renseignements à lui expédiés de la cour française. « Quæ dixit... quod ipsa ante Aureliam in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur. » (*Procès*, t. IV, p. 426.)

4. La bastille baptisée par les Anglais du nom de Londres, désignée, d'après le lieu de son emplacement, sous les noms de

magina lo resto del canpo d'Ingelexi abandonase tute le altre bastie e andesene via, e plu che de paso. E chusì fo levado l'asiedio da Horiens per la damixela dita, mediante Dio glorioxo [1].

« Avixandove che tute le bonbarde e tante clave e altry apareclamenti in zenere aveva Ingelexi, lasono per schanpar, e tute fose prexe per i Franzeschi [2]. E avemo coluy che scrive de Bertagna [3], dixe che i sia andady al ducha de Bertagna hover el fiol [4] deveva

bastille des Douze-Pierres ou de la Grange-Cuivret, barrant la route de Châteaudun. (Sur cette bastille, annexe XII.) Elle datait de la mi-mars environ. (*Journal du siège*, 21 mars.) Chartier, à plusieurs reprises, l'appelle « la grant bastille ». (Ch. xxxvii, p. 72-75, ch. xxxix, p. 78-79.) Au témoignage de Chartier, c'est bien, en effet, dans cette bastille, comme l'indique ici cette correspondance, que les principaux chefs anglais avaient leur quartier général, établi dès le 5 mai (ch. xxxvii, p. 74), et conservèrent position pour quelques heures après la prise des Tourelles. (Ch. xxxix, p. 78.)

1. Présentation inexacte, quant à la forme, de la levée du siège d'Orléans, qui a lieu en réalité le matin du dimanche 8 mai, sans combat. La version ici présentée fait opérer la levée complète du siège le soir même de l'affaire des Tourelles, — affaire datant du samedi 7, rapportée ici au vendredi 6, — et fait opérer cette levée de vive force, après une attaque générale contre les autres bastilles anglaises, notamment contre la bastille de Londres : récit où l'on reconnaît des incidents se rapportant en fait à l'affaire des Tourelles, tels que la mort de William Moleyns. Cette version de la levée du siège le soir même des Tourelles, par prise des autres bastilles, était déjà accréditée, moins la mention spéciale de la bastille de Londres, dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de la mi-mai. — Le bruit mentionnant au moins le départ immédiat des Anglais, comme opéré dès le soir même de la prise des Tourelles, dut circuler avec une certaine extension, car on le trouve enregistré dans la lettre des agents allemands écrite sitôt après Patay, source déjà souvent citée, où ce départ est

que le reste du camp anglais allait abandonner toutes les autres bastilles et s'en aller, et plus vite qu'au pas ordinaire. Ainsi fut levé le siège d'Orléans par ladite damoiselle, moyennant l'aide de Dieu glorieux.

« Je vous avise que toutes les bombardes et tant de « clefs » et tous autres appareils en général qu'avaient les Anglais, ils les laissèrent pour s'enfuir, et tout cela fut pris par les Français. Et nous savons, par ce que dit celui qui écrit de Bretagne, que ceux-ci ont envoyé

formellement indiqué comme s'étant effectué de nuit. (*Procès*, t. IV, p. 349.) Une fausse attaque sur la bastille de Londres avait été projetée, dans un conseil tenu à Orléans le 5 mai, mais n'avait eu aucune suite. (*Chartier*, ch. XXXVII, p. 73-75.)

2. Mention exacte de l'abandon de tout le matériel de siège anglais, fait qui semble avoir vivement frappé les contemporains. (Voir la lettre en date du 10 mai.)

3. Cette mention, à cette date, de la prochaine venue en France du fils du duc de Bretagne, est à suivre de près.

4. On a déjà vu la mention de l'ambassade envoyée par le duc de Bretagne à la Pucelle après la délivrance d'Orléans. (Voir plus haut, même lettre.) Il s'agit cette fois de négociations tendant à l'envoi, auprès de Charles VII, de François, comte de Montfort, fils aîné du duc, jeune prince né en 1414 et destiné à régner en Bretagne de 1442 à 1450, voyage dont il était peut-être déjà question lors de l'ambassade précédente. (Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 497-498, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 300, p. 252-253.) Il est établi que, le 4 septembre suivant, Charles VII adressait au duc des lettres de garantie concernant le séjour en France projeté par le comte de Montfort. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 271.) C'est donc bien de lui qu'il s'agit ici. — Ce déplacement, qui, du reste, semble n'avoir jamais été effectué, avait pour but la négociation du mariage du jeune prince avec Bonne de Savoie, fille du duc de Savoie Amédée VIII, née elle-même en 1415. Il est établi, en effet, que, le 19 juillet suivant, un acte du duc de Savoie fait allusion à ce mariage, dont les préliminaires semblent arrêtés dès 1426. (Costa de Beauregard, *Souvenirs du*

andar a scontrar la damixela con v^c Bertoni, che iera retornadi in Bertagna; que(l) monsignor d'Oriens [de Rais[1]?] se feva forte[2].

« Le[3] infrascrite nuove infina qua son quele scrite de Borgogna e anchora plu per altre vie simele, e anchora plu novelade e aldide de bocha de molti da molte nacion, che viene chi da uno luogo e chi da l'altro; tute se concore costie far miracoli, dapuoy è con el Dolfino[4]. Io per mie, come ho dito la posanza de Dio

règne d'Amédée VIII, p. 208-210.) Cette négociation devait se suivre, à la cour de France, par l'entremise d'ambassadeurs de Savoie, qu'on y voit installés dès le 23 juin (Beaucourt, t. II, p. 401), et munis, le 19 juillet, des pouvoirs concernant ce mariage. (Costa de Beauregard, *loc. cit.*) — Aux négociations de ce voyage du comte de Montfort se rattache évidemment l'envoi d'une autre ambassade du duc de Bretagne, cette fois adressée à Charles VII en personne, ambassade présentée jusqu'ici dans d'assez vagues conditions, qui ne permettent pas d'en préciser la date (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 580; cf. *Procès*, t. V, p. 264), mais évidemment antérieure à la délivrance des lettres de garantie du 4 septembre 1429, qui viennent d'être citées. Cette ambassade, composée du sire de Rostrenen, et du héraut du comte d'Étampes, Comment-Qu'Il-Soit, était en outre chargée de présenter à la Pucelle une dague et des chevaux. — Le sire de Rostrenen se trouvait en compagnie du connétable de Richemont pendant la courte participation du connétable à la campagne de la Loire, au siège de Beaugency le 17 juin, à la journée de Patay le 18, et aux opérations dans la région d'Orléans pendant les quelques jours qui suivent. (*Gruel*, ch. XLIX, p. 69, ch. L, p. 74.)

1. Il est curieux de voir ce voyage du comte de Montfort déjà annoncé par ces renseignements de Bretagne remontant au 4 juin. — On le trouve également annoncé dans la lettre de Jacques de Bourbon, écrite sitôt après Patay, laquelle adjoint même au jeune prince, comme compagnon (p. 62), Richard de Bretagne, comte d'Étampes, son oncle, frère du duc de Bre-

au duc de Bretagne ou à son fils, lequel devait aller à la rencontre de la damoiselle avec 500 Bretons, qui étaient retournés en Bretagne, et que monseigneur d'Orléans [de Rais?] préparait ses forces.

« Les nouvelles écrites ci-dessous jusqu'alors sont celles écrites de Bourgogne et semblablement aussi par d'autres voies, et encore plus renouvelées et entendues de la bouche de beaucoup de gens de diverses nations, qui viennent qui d'un lieu et qui de l'autre ; toutes s'accordent à dire que cette damoiselle fait des miracles

tagne et du connétable de Richemont, confondant peut-être le comte d'Étampes avec son simple héraut, dont la note précédente fait mention. — Quant au contingent breton que le bruit public prêtait au comte de Montfort l'intention d'amener avec lui, en soutien de la cause française, on retrouve cette rumeur consignée, une fois de plus, dans Eberhart Windecke, comme courant dès l'époque de la première ambassade, sitôt la délivrance d'Orléans. (*Procès*, t. IV, p. 497-498, éd. W. Altmann, ch. CCLX, § 300, p. 252-253.) — Il faut noter que Jacques de Bourbon, dans sa lettre écrite sitôt après Patay, signale l'arrivée, sur le champ de bataille même de Patay, après le combat, le 18 juin au soir, d'une force de 300 combattants nobles de Bretagne, qui se rangent sous les ordres du connétable (p. 62), le connétable dont il a cependant distingué et précisé, dans un passage antérieur, l'arrivée sous Beaugency le 17, la participation au combat de Patay le 18, puis l'éloignement de l'armée par ordre royal (p. 61). — Cette rumeur indiquant l'arrivée de forces bretonnes en France se trouvera encore exprimée et grossie dans une lettre suivante en date du 27 juillet. — En fait, ce voyage en France du comte de Montfort ne devait pas se réaliser. Bonne de Savoie devait mourir l'an suivant et le comte de Montfort épouser, en 1431, Yolande d'Anjou, sœur de la reine de France.

2. Voir ci-dessus, même lettre, p. 106, n. 1.

3. *Lc.* Inc. fol. 505 A.

4. Cette seconde et avant-dernière partie de la lettre de Pancrazio Giustiniani dérive, comme on voit, de sources toutes

eser granda, non so quelo me diga de qua a creder, e chi el contrario [crede]; ziaschiaduno eser in so libertade, che l'uno nè l'altro non de dana, ma tanto è ch'el Do[l]fino a la ziornada va prosperando granmente, per muodo ch'el è quaxi posibel a crederle a respeto de quelo Ingelexi l'aveva reduto como se vede ch'el non podeva pluy [1].

« A Paris per l'anbasada del maistro de Sasidis, è stado trovado de molte profecie, che se fa mencion de questa damixela [2], fra le qual è una de Beda in Alex[andro], che queli l'aquistase, e intendese a uno muodo e uno al' altro la dita dixe e trazela per queste parole dirò qua de soto [3] :

	5
VIS. COMULCOLI. BIS. SEPTEN. SE. SOTIABUNT.	100
	2
GALBONI. PULLI. BELLA. NOVA. PARABUNT.	5
	1
	101
ECE. BEANT. BELA. TUNC. FERT. VEXILA. PUELA.	5
	100
	1
	1
	1000
	101
	5
	2
	1429

différentes de celles qui ont alimenté la première. Ce n'est plus de Bretagne, mais de Bourgogne et d'autres lieux que proviennent les renseignements que le rédacteur de cette correspondance va analyser.

1. Appréciation de Pancrazio Giustiniani, reflétant sans doute le sentiment général régnant en Flandre, et par cela même intéressante.

2. Dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, en date

depuis qu'elle est avec le dauphin. Quant à moi, comme j'ai dit, la puissance de Dieu est grande; je ne sais si je dois croire ce qu'on me dit ici, et il y en a qui croient le contraire; chacun est libre de penser à sa guise, car ni l'un ni l'autre ne damnent; mais tant y a-t-il que le dauphin de jour en jour va prospérant grandement, de sorte qu'il est presque possible de croire ces nouvelles, eu égard à l'état où les Anglais l'avaient réduit, comme on voit, car il n'en pouvait mais.

« A Paris, par l'ambassade du maître « de Sasidis », il a été trouvé mout prophéties qui font mention de cette damoiselle, entre lesquels il y en a une de Bède en Alexandre (?); [on dit que] ceux-ci l'acquirent (?) et entendirent qui d'une façon et qui d'une autre ce qu'elle dit (?) par ces paroles que je dirai ci-dessous :

	5
VIS COMULCOLI. BIS. SEPTEN. SE SOTIABUNT.	100
	2
GALBONI. PULLI. BELLA. NOVA. PARABUNT.	5
	1
	101
ECE. BEANT. BELA. TUNC. FERT. VEXILA. PUELA.	5
	100
	1
	1
	1000
	101
	5
	2
	1429

du 10 mai, il a déjà été question de Paris comme lieu d'origine de prophéties concernant Charles VII et la Pucelle. Seraient-ce les mêmes que celles qui sont également mentionnées ici, avec plus de précision, comme provenant aussi de Paris ? (Ci-dessus, lettre en date du 10 mai.)

3. Sur cette prophétie, dont les témoignages contemporains

« Dapuo levado l'asiedio de Oriens, se retrase in uno castelo el conte de Saffort e zionze in tera homeny VIII^c. In el qual castelo, che se clama Zerzeo, e circa a XV de mazo, la dita damixela con la giente insiando a meter l'asiedio, in choncluxion l'avè per forza con tuti prexi e morti, e romaxe prexo lo dito conte con uno so f[radelo] e altry asay cavaliery, e morto uno altro so f[radelo] a questa vituoria, e [fo] a XII de zugno[1]. Lo so capetano d'Ingelexi con tuta la so posanza, sy d'Ingelexi e Franceschi, fo per eser a le man, e dixese i Franceschi iera circha IIII^m a cavalo. Avanti s'acomenzase a scontrarse con Ingelexi, e' de prexente voltase y le spale, senza far defexa, de che non fo may oldido dir. E dixese dapuo se ne trova la dita damixela con tuta la so conpagnia, e in concluxion non de schanpa

ont conservé de nombreuses versions et dont ce présent texte fournit un nouveau spécimen, en l'attribuant plus spécialement à une œuvre déterminée de Bède, voir l'Annexe XVI, où les éditeurs se sont efforcés de grouper tous les renseignements susceptibles de commenter cette singulière prédiction et d'en éclairer l'obscurité.

1. Mention, assez singulièrement présentée, du siège et de la prise de Jargeau, sous la direction de la Pucelle, siège mis le 11, assaut donné le 12, fait de guerre dont tous les textes s'accordent à reconnaître le prodigieux effet moral. — Le comte de Suffolk, commandant de la place, est, effectivement, fait prisonnier pendant l'assaut, en plein combat, sur le pont menant de la ville à la rive de Beauce, par où il espérait encore effectuer sa retraite : son frère John Pole est pris avec lui, tandis que son autre frère, Alexander Pole, était tué sur le pont ou se noyait dans la Loire. (Sur la capture du comte de Suffolk, voir le récit précédent, p. 70, n. 1.) — Le chiffre de 900 hommes, attribué ici à la garnison anglaise, est quelque peu supérieur aux appréciations les plus élevées, qui (les estimations inférieures négligées) l'évaluent à 6 ou 700 tout au plus. (*Journal*

« Après la levée du siège d'Orléans, le comte de Suffolk se retira dans un château, et il arriva dans le pays 900 hommes. Devant ce château, qui s'appelle Jargeau, vers le 15 mai, ladite damoiselle, faisant une sortie, alla mettre le siège avec ses gens, et enfin elle l'eut par force; tous furent pris et tués; et ledit comte resta prisonnier avec un sien frère et beaucoup d'autres chevaliers. Un autre de ses frères est mort dans cette victoire; c'était le 12 juin. Le capitaine des Anglais avec toutes ses forces, tant Anglais que Français, fut pour en venir aux mains, et on dit que les Français étaient environ 4000 à cheval. Avant qu'ils ne commençassent à se rencontrer avec les Anglais, ceux-ci incontinent leur tournèrent les épaules sans faire défense, chose qui ne fut jamais ouïe. Et l'on dit qu'ensuite ladite damoiselle se trouva avec sa compagnie tout entière et qu'enfin il

du siège, 11 juin; Chron. de l'établ. de la fête du 8 mai, *Procès*, t. V, p. 295; *Chartier*, ch. XLII, p. 82; voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 188.) — Mais le côté singulier de cette information est la version ici émise sur la date initiale du siège de Jargeau, indiqué comme ayant été mis vers le 15 mai et ayant duré un mois, jusqu'au 12 juin. — La version qui fait remonter le siège au premier tiers de mai, à l'époque qui suit immédiatement la délivrance d'Orléans, a déjà été émise dans les deux premières lettres de Pancrazio Giustiniani. (Lettres en date du 10 mai et du 4 juin.) Il a été démontré, à cette occasion, que ce bruit n'était pas aussi fabuleux qu'on pourrait le croire et se rapportait exactement à une première démonstration tentée contre Jargeau sitôt l'évacuation d'Orléans. — La version de la première lettre, en date de la mi-mai, présentait seulement le siège comme déjà mis; la version de la seconde lettre, en date du 4 juin, présentait la prise de la ville comme déjà effectuée; la version de cette présente lettre présente le siège comme ayant duré un mois, du 15 mai environ jusqu'au 12 juin.

da la parte d'Ingelexi VIII^M (*sic*) persone. È prexo el sire de Tabot, el sire de Schales, e molti altry signori, sì che pretendene in puocho tenpo la fexe espresisimy miracoli e infiniti del Dolfino[1].

« El regiente[2] è intorno Paris[3], e a mandado a Borgogna lo secora; e alie tute se perde, per laqual caxion d'è vegnudo novela, una granda anbaxada per parte soa, como per parte de quela comunità, che secorso queli i voia dar[4], e cusì ne è in tuta Ingletera, che proveda de quel riame[5].

1. Mention de la bataille de Patay, livrée le 18 juin. — Les forces françaises, vaguement indiquées ici, paraissent s'être élevées à 12 ou 13,000 hommes, sur lesquels 1,500 environ prirent seuls part à la bataille. — Le chiffre mentionné ici comme exprimant les Anglais survivants (800) correspond à peu près à celui que le chroniqueur rouennais Pierre Cochon prête à l'avant-garde anglaise qui put opérer, en entier, sa retraite en bon ordre. (Ci-dessus, p. 72, n. 2, p. 74, n. 1.)

2. Cette troisième et dernière partie de la lettre de Pancrazio Giustiniani, par où Venise commence seulement à recevoir un exposé de faits nouveaux, non encore divulgués par les correspondances précédentes d'autre origine, paraît provenir d'indications prises directement sur place en Flandre et de nouvelles arrivant à Bruges d'Angleterre. — Elle comprend elle-même, d'une part la fin du corps de la lettre, et d'autre part diverses additions nécessaires.

3. Information singulièrement exacte. A l'arrivée de la nouvelle de la levée du siège d'Orléans, — qui survient à Paris le 10 mai (*Journal de Clément de Fauquembergue*, 10 mai, *Procès*, t. IV, p. 451), — le duc de Bedford est allé s'enfermer, à portée de Paris, à Vincennes. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLIX, p. 297.) Le 19 juin, on le trouve à Corbeil. (*Wavrin*, part. V, l. IV, ch. 1015, t. I, p. 295; *Fauquembergue*, à la date du 18 juin, p. 453.) On le retrouve à Paris au moment du séjour du duc

n'échappa pas du côté des Anglais 8000 personnes. Sont faits prisonniers le sire de Talbot, le sire de Scales, et beaucoup d'autres seigneurs ; de sorte qu'on prétend qu'en peu de temps elle a fait de très exprès et infinis miracles en faveur du dauphin.

« Le régent est autour de Paris et a demandé au duc de Bourgogne de le secourir ; et l'on dit(?) que tout va mal pour lui ; pour quoi il est venu nouvelle d'une grande ambassade envoyée par lui et aussi par cette commune [au duc], [demandant] que celui-ci lui veuille

de Bourgogne, qui a lieu du 10 au 16 juillet. (*Bourgeois de Paris*, p. 240-241.)

4. Mention exacte des secours demandés à ce moment, en effet, par le duc de Bedford au duc de Bourgogne. — Déjà, au su de la levée du siège d'Orléans, c'est-à-dire le 10 mai, le duc de Bedford, du château de Vincennes, a cherché à rassembler, dans la région du nord, des forces qui semblent avoir mis peu d'empressement à gagner Paris. (*Chron. de la Pucelle*, ch. XLIX, p. 297 ; cf. Lettre du greffier de Metz, *Procès*, t. V, p. 354-355.) Sitôt après Patay, Bedford, de plus en plus inquiet, envoie, de concert avec les Parisiens, au duc de Bourgogne, alors en Artois, à Hesdin, une solennelle ambassade, composée de Jean de Mailly, évêque de Noyon, de deux docteurs en théologie de l'Université et de plusieurs « des plus puissans bourgeois de Paris ». (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 332-333.) Cette ambassade trouve le duc relevant de maladie et demeuré dans l'inaction depuis sa rentrée dans ses états du nord, à la fin d'avril, à la suite de sa brouille avec Bedford. (Ci-dessus, p. 54, n. 2, p. 56, n. 5.) Elle le décide à revenir à Paris « en dedens briefs jours ». (*Monstrelet*, loc. cit.) Le bruit de l'ambassade parisienne au duc de Bourgogne se trouve enregistré dans la lettre de Jacques de Bourbon, écrite sitôt après Patay. (P. 62.) — L'information de Pancrazio Giustiniani est donc exacte dans tous ses détails. Elle va se confirmer dans divers passages ultérieurs de cette même lettre.

5. Sur ces secours demandés par Bedford en Angleterre, un

« Fo dito, e chusy credo, monsignor de Borgogna manderà in questi do dy verso Paris con gran giente, e molte cose se raxiona, chi dixe per eser a l'incontro con el Dolfim, e chi diga per tratar acordo tra lu e Ingelexi. Non so quelo me debia creder de la predita ziornada; al seguir lo saveremo meio[1].

« Io m'aveva desmentega[2], e altro nonn o a dire, ma, como se scrive de Ingletera[3] per persone, homeny III[m] per andar in Franza, per plu de quali iera soldady del gardenal per andar incontra i Usi, che fi dito serà homeny circha VI[m] in suma[4].

passage ultérieur de cette lettre va revenir avec plus de détails.

1. Le duc de Bourgogne, dont Pancrazio Giustiniani, dans cette lettre du 9 juillet, annonce comme on voit le départ vers Paris comme devant s'opérer, vraisemblablement de l'Artois comme point de départ, dans deux jours seulement, arrive en fait à Paris le 10. (*Bourgeois de Paris*, p. 240-241.) Il devait donc s'être mis en route, d'Artois, au moins ce jour même du 9. Il était même attendu à Paris pour le 9. (Lettre de Colard de Mailly, bailli de Vermandois pour le gouvernement anglais, en date du 10 juillet, dans Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 294-295.) — Quant aux renforts qu'il amène, ils montent à 4 ou 500 combattants, dit Monstrelet (*loc. cit.*), ou à 700, dit le Bourgeois de Paris (*loc. cit.*). La fin de cette lettre va, du reste, revenir encore sur ce voyage, auquel l'opinion publique, non sans raison, semble attacher grande attention. Le doute où, d'après ce passage, on persistait à demeurer en Flandre sur les intentions réelles de Philippe le Bon, est intéressant à constater. Ce sentiment continue à corroborer les opinions émises à plusieurs reprises, dans la première lettre de Pancrazio Giustiniani, sur les tendances supposées favorables du duc envers Charles VII

donner secours; et ainsi en est-il dans toute l'Angleterre, pour qu'il soit pourvu à ce royaume.

« Il fut dit (et je crois qu'il en est ainsi) que monseigneur de Bourgogne enverra dans les deux jours vers Paris avec nombreuse gent; et l'on dit beaucoup de choses, les uns que c'est pour se rencontrer avec le dauphin, les autres que c'est pour traiter d'un accord entre lui et les Anglais. Je ne sais ce que je dois croire de la susdite journée; par la suite nous le saurons mieux.

« J'avais oublié (et je n'ai rien d'autre à vous dire) que plusieurs personnes écrivent d'Angleterre que 3000 hommes sont prêts à aller en France, en plus des soldats que le cardinal devait mener contre les Hussites, et l'on dit qu'il y aura en tout environ 6000 hommes.

et sur l'attente où l'on était, comme d'un incident tout naturel, de le voir passer au parti français.

2. Début d'additions successives qui constituent la fin de cette longue lettre, additions dont la dernière, au moins, semble postérieure au 9 juillet, date du corps de la missive.

3. *Ingle-tera*. Des. fol. 505 A. — Inc. fol. 505 B.

4. Pancrazio Giustiniani est ici très exactement renseigné quant au fond. D'importantes forces anglaises, en ce moment, sont en effet les unes sur le point de passer sur le continent, les autres en rassemblement. — Une première armée, qui va aborder en France avant la mi-juillet, est alors en partance, à la date constatée du 1er juillet. Elle se compose d'un corps principal de 250 lances et 2,500 archers, recruté naguères, depuis mai, au nom du Saint-Siège, pour une croisade contre les Hussites de Bohême, sous le commandement de l'évêque de Winchester, Henry de Beaufort, cardinal d'Angleterre, mais détourné de son but, entre le 26 juin et le 1er juillet, par un message éperdu de Bedford, réduit, dans le désarroi et la consternation qui suit le désastre de Patay, à cet expédient plus que singulier. Elle est, en outre, complétée par un corps annexe de

« Monsignor de Borgogna è andado a Paris, e là dixese per far acordo, e chi dixe per eser contra el Dolfin so parente. Del seguir per tenpo se saverà per altre vie[1].

« De Ingletera a bocha per Ing(l)elexi et altry, se dixe el ducha di Orlens, che xè stado in prexion zià any XIIII°, eser schanpado e andado al re de Scocia, el qual re faxeva questa giente per retardar (?) in Franza in favor del Dolfino, con una soa sorela l'a maridada in el primo genito del ducha; e tiense questa novela ferma, ben che no'nde sia altre raxon, nè ancora letera alguna[2].

100 lances et de 700 archers, sous John Radclyff, sénéchal anglais de Guyenne, faible partie des renforts exigés depuis le mois d'avril précédent, bien avant Patay et la délivrance d'Orléans, par Bedford déjà inquiet, et qui, alors déjà, réclamait impérieusement un secours de près du double, soit 200 lances et 1,200 archers. — Une seconde armée, portée par la suite de cette même lettre à 8,000 hommes, armée qui, en fait, ne passera pas encore sur le continent, se prépare alors en Angleterre. A la date du 3 juillet, une lettre royale au nom de Henry VI expédiée de Westminster avise la cité de Reims de ce nouvel armement. (Louis Paris, *Cabinet historique*, t. I, 1855, part. I, XV, p. 74-76.) — Le bruit de cet appel désespéré est enregistré dans la lettre de Jacques de Bourbon écrite sitôt après Patay : « Miserunt ad Angliam pro gentibus et faciunt armare usque ad presbyteros. » (P. 62.) Les correspondances recueillies par Morosini reviendront à plusieurs reprises sur ces nouvelles. (Sur les conditions exactes de ce double armement, voir Annexe XVII.)

1. Cette addition mentionne le départ du duc de Bourgogne pour Paris comme effectué, alors que, tout à l'heure, le corps de la lettre l'annonçait seulement comme imminent. On a vu que le duc, attendu à Paris dès le 9, y arrive le 10. Répétition des mêmes incertitudes en ce qui concerne le but réel de ce voyage.

2. Ces bruits fantastiques : — de l'évasion du duc d'Orléans

« Monseigneur de Bourgogne est allé à Paris; les uns disent que c'est pour faire accord; les autres, pour être contre le dauphin son parent. Ce qui va suivre, avec le temps on le saura par d'autres voies.

« D'Angleterre, les Anglais et d'autres répètent que le duc d'Orléans, qui a déjà été en prison quatorze ans, s'est enfui et réfugié près du roi d'Écosse, lequel faisait des troupes pour mener en France en faveur du dauphin, avec une sienne sœur qu'il a mariée au fils aîné du duc; et tient-on cette nouvelle pour certaine, bien qu'on n'en sache rien d'autre et qu'on n'en ait encore aucune lettre.

d'Angleterre en Écosse, — du mariage d'une sœur du roi d'Écosse avec le fils aîné du duc, — d'une intervention officielle de l'Écosse en faveur de Charles VII, — bruits démentis du reste par un passage ultérieur de cette même lettre, — représentent un frappant exemple de déformation de rumeurs après tout vraisemblables. — Charles, duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis 1415, ne devait en réalité en sortir qu'en 1440. Mais déjà courait dans le domaine public le bruit que Jeanne d'Arc avait indiqué sa libération, *même au prix d'une descente en Angleterre*, comme l'un des quatre objets de sa mission. Bruit enregistré à maintes reprises dans ces correspondances mêmes. La délivrance d'Orléans, premier point de cette mission, étant connu pour être atteint, le sacre à Reims, son second objet, étant considéré comme en voie de s'accomplir depuis l'anéantissement de l'armée anglaise à Patay, l'instinct populaire était en droit de regarder un des autres objets en cause, soit, en l'espèce, la libération du duc d'Orléans, comme déjà rempli ou sur le point de l'être. — Le duc d'Orléans, alors veuf de sa seconde femme Bonne d'Armagnac, n'avait à cette époque, pour toute descendance, que sa fille Jeanne, mariée en 1421 au duc d'Alençon Jean II. Le projet de mariage ainsi présenté doit se rapporter à l'union préparée entre Louis, dauphin de France, le futur Louis XI, né en 1423, alors âgé de cinq ans seulement, et Marguerite, fille aînée du roi d'Écosse Jacques V,

« Scrito fina qua, el fante a induxiado, e eve letere da Londra de primo de zugno (*sic*) [1], che non fa mencion de questo, sì che non può eser; ma conprendese Ingelexi abia fato levar questa nuova per aver caxon con plu onestà inn Engletera se creza è'l dito signor plu de quelo li, di qual i dity feva grandisima stima [2].

« De fermo se sente de Ingletera, che tuta quela giente averà presto el gardenal per andar contra i Usy, e statin anchuoy e' pasa in Franza, e anchor di i altry dixe, che de fermo paserà VIII[m] Ingelexi, che bem ve inprometo, ano bixogno de pasar presto e con posanza granda [3], per caxon se sente la donzela esersy

plus jeune de deux ans : mariage convenu dès l'an précédent par les traités de Perth, du 19 juillet 1428, et de Chinon, du 30 octobre, par lesquels la princesse devait passer en France dans l'année qui suivrait le 2 février 1429. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 395-399.) Ce mariage aussi, outre les notifications officielles qui en furent adressées à différentes villes (à Tournai, notamment, au début de 1429, Reg. des consaux, *Ibid.*, p. 399, n. 2), tenait une certaine place dans le sentiment populaire. Il était connu à Vaucouleurs dans les derniers jours de 1428 ou le début de 1429, et c'est à lui que Jeanne d'Arc faisait allusion dans son premier entretien avec Jean de Metz. (*Procès*, t. II, p. 436; Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. IV, le Culte de Saint-Michel au XV[e] siècle, p. 113-114.) La princesse, en fait, ne devait passer en France qu'en 1436, pour y mourir peu après, en 1445, dauphine sans enfants. — La mention des secours préparés par l'Écosse pour la France, la troisième des assertions ici indiquées, repose, quant à elle, sur une base précise. Les traités de Perth et de Chinon stipulaient réellement l'envoi d'une armée écossaise de 6,000 hommes, qui devait passer en France dans le même délai que la princesse. (*Beaucourt*, loc. cit.) Dans les derniers jours de 1428, le gouvernement de Charles VII avisait la ville fran-

« J'avais écrit jusqu'ici; mais le courrier a tardé à partir, et j'eus lettres de Londres, du premier juin, qui ne font pas mention de cela, de sorte que cela ne peut être ; mais on comprend que les Anglais aient fait lever cette nouvelle pour pouvoir plus honnêtement faire croire en Angleterre ledit seigneur encore plus grand; duquel ils faisaient déjà très grande estime.

« De certain on apprend d'Angleterre que le cardinal aura bientôt toute cette gent pour aller contre les Hussites, et que *statim* aujourd'hui même il passe en France ; d'autres encore disent que sûrement 8000 Anglais passeront, et je vous promets bien qu'ils ont besoin de passer vite et avec grande puissance, car on entend

çaise de Tournai que ce passage devait s'effectuer avant la Pentecôte, c'est-à-dire avant le 15 mai. (Extraits des anciens reg. des Consaux de la ville de Tournai, *Ibid.*, p. 399, n. 2.) Le gouvernement anglais, en avril, préparait des armements pour combattre cette flotte de passage. (*Proceedings*, *Ibid.*, p. 399, n. 3.) — Mais, fait qui donne à cette information un appui singulier, il paraît que Jeanne d'Arc elle-même, vers le moment de Patay, annonçait une prochaine et imminente invasion écossaise en Angleterre pour le plus grand bien de la cause française. (Lettre de Jacques de Bourbon, p. 62.)

1. Ms. « zugno » (*sic*). Il serait complètement invraisemblable que des lettres de Londres, en date du 1er juin, n'arrivassent à Bruges que vers le 9 juillet. La rectification consistant à remplacer ici la mention du 1er juin par celle du 1er juillet s'impose donc nécessairement.

2. Cette rectification des nouvelles erronées relatives au duc d'Orléans, dont on vient de voir l'exposé, démontre toute l'extension qu'avaient dû prendre ces bruits.

3. Sur ces deux armées, celle où se trouvent les troupes du cardinal et celle qui doit la suivre, voir ce qui vient d'en être dit au cours de cette même lettre. — Cette première armée, composée des corps du cardinal et de Radclyff, est ici indiquée

a canpo[1] con plu de XXV[m] per conto, e ano ase di archi[2], per vie e pasy, che su per la riviera, che son clamada la Caretà[3], che abie claro, che queli porà

comme étant en partance incessante. Ces troupes sont mentionnées, comme étant « en passage de mer », dans une lettre royale au nom de Henry VI à la cité de Reims, en date du 3 juillet, écrite de Westminster. (Louis Paris, *Cabinet historique*, t. I, 1855, part. I, p. 74-76.) Une lettre de Colard de Mailly, bailli de Vermandois pour le gouvernement anglais, à la cité de Reims, en date du 10 juillet, signale ces forces comme déjà passées. (Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 294-295.) — Quant à la seconde, dont le passage est ici indiqué comme prochain, la lettre de Henry VI (*loc. cit.*) l'annonce également comme se préparant à entrer en ligne, la qualifiant d' « autre notable armée ». Son chiffre est ici porté à 8,000 hommes, au lieu de 3,000 indiqués tout à l'heure. Ce chiffre de 8,000, peut-être par une confusion de bruits en cours, est attribué par la lettre de Colard de Mailly à la première armée dont le bailli de Vermandois annonce le passage comme effectué. — Les correspondances recueillies par Morosini reviendront plus d'une fois sur ce sujet, en variant ces chiffres. (Voir, en premier lieu, lettre du 16 juillet.)

1. Ainsi, c'est d'Angleterre qu'arrive à Bruges, cette fois, la nouvelle de l'entrée en action de l'armée royale et de la Pucelle pour la campagne du Sacre. Cette nouvelle était déjà parvenue à Venise, semble-t-il, depuis le 20 juillet, par une correspondance précédente, la lettre de Marseille du 28 juin. Les nouvelles d'Angleterre en date du début de juillet, ici résumées, ne peuvent, du reste, signaler que des préparatifs de marche en avant opérés à la suite de l'événement de Patay, qui a eu lieu le 18 juin. — La Pucelle et le roi se sont trouvés réunis le 24 juin à Gien. (Ci-dessus, p. 84, n. 5.) C'est seulement le 29 que le roi, après de nouvelles et lamentables indécisions, part de Gien pour prendre franchement la direction de Reims. Jeanne d'Arc, dans une inquiétude voisine du désespoir, est depuis un ou deux jours *au gîte* en pleins champs, à quatre lieues en avant de Gien, séparée du roi, seule en avant, ne

dire que la damoiselle s'est mise en campagne avec plus de 25,000 hommes bien comptés et de très nombreux archers, par les chemins et passages qui sont sur

comptant plus que sur ce coup d'éclat pour peser sur l'armée et arracher enfin Charles VII à ses mesquins et criminels conseillers. (*Cagny*, entre 24 et 29 juin, *Procès*, t. IV, p. 17-18; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. LV et LVI, p. 310-311 et 313, et *Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90.)

2. Ce chiffre de 25,000 hommes, répété encore par Pancrazio Giustiniani dans une lettre suivante du 27 juillet, quoique inférieur à celui de 40,000 hommes signalé naguères par une correspondance précédente, la lettre d'Avignon du 30 juin, comme composant l'armée de la Pucelle, prête à attaquer Paris, sitôt Patay, avant même de faire mention de la marche sur Reims, est encore manifestement exagéré. — L'armée royale de la campagne du Sacre ne paraît pas avoir dépassé 12,000 combattants. (Évaluation dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 214. Sur les différents chiffres attribués aux forces françaises, ci-dessus, p. 80, n. 4.)

3. Cette mention selon laquelle l'armée française aurait passé la Loire, au lieu de Gien, à la Charité, beaucoup plus haut sur le fleuve, mention qui impliquerait la prise de cette place, alors fortement occupée par une garnison bourguignonne, est à relever. A la vérité, entre le 24 et le 29 juin, la Charité a été sommée de se rendre à Charles VII, mais vainement. (*Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, p. 309.) De même pour Cosne, plus rapproché de Gien cependant. (*Ibid.*) Seule des places du val de Loire situées en amont, Bonny, dans le voisinage immédiat de Gien, s'est rendu le 26. (*Journal du siège*, 26 juin, et *Chron. de la Pucelle*, ch. LV, p. 310.) — Le bruit d'opérations imminentes contre la Charité se trouve enregistré dans la lettre de Jacques de Bourbon écrite sitôt après Patay. (P. 62.) La ville d'Orléans en préparait activement le siège. (Amicie de Villaret, *Campagnes des Anglais dans l'Orléanais*, p. 107.) Mais la place de la Charité demeure obstinément bourguignonne. On sait que, l'automne suivant, elle devait repousser la Pucelle. Dès à présent, cette résistance de la Charité et de son commandant Per-

andar al so piaxer, fina a le porte de Paris[1]. Christo provesa al bem di Christiany[2]! [Dixese] Borgogna, è tre ziorni, eser preso a Paris[3]... »

E questo avemo da Broza, fina a VIII° del mexe de luio M° CCCC XXVIII[4].

Copia[5] de le novele de Franza de la donzela mandade dal marchexe de Monferà a la signoria de Veniexia[6].

« Inlustrisimo principo. Elo è chosa vera[7] ch'[8] el

rinet Crasset est constatée avec fierté par les chroniques du parti bourguignon. (*Chron. des Cordeliers,* entre 1er et 17 juillet, fol. 485 r°.)

1. Toujours Paris, mentionné par l'instinct populaire et la rumeur publique, comme but immédiat et rationnel des opérations engagées, ou tout au moins comme objet essentiel de l'œuvre à accomplir par la Pucelle.

2. Témoignage de sympathie envers la cause française, qui est à signaler de nouveau.

3. Le duc de Bourgogne entrant le 10 à Paris, cette dernière addition semble remonter à une date qui permette à la nouvelle de cette entrée, ici mentionnée, de parvenir jusqu'à Bruges, — date par conséquent postérieure à celle du corps de la lettre même, qui est du 9 juillet. (Même lettre, *init.*) — Toujours la même incertitude sur les projets de Philippe le Bon.

4. C'est Morosini qui reprend ici personnellement la parole pour noter cette mention, qui confirme la date du 9 juillet assignée par lui, quelques pages plus haut, au corps de cette longue lettre.

5. Septième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Copie d'une lettre adressée par un personnage non spécifié à Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat [beau-frère du duc de Savoie Amédée VIII], lettre relatant des faits remontant au moins aux environs du 10 juillet 1429. — Copie communiquée au gouvernement vénitien par un corres-

la rivière, qui sont appelés La Charité, de façon qu'il est clair qu'ils pourront aller à leur gré jusqu'aux portes de Paris. Que le Christ pourvoie au bien des Chrétiens! On dit que le duc de Bourgogne, il y a trois jours, était près de Paris... »

Et nous avons ces nouvelles de Bruges, jusqu'au 9 du mois de juillet 1429.

Copie des nouvelles de France, touchant la damoiselle, envoyées de la part du marquis de Montferrat à la seigneurie de Venise.

« Très illustre prince, c'est chose vraie que le 21 juin,

pondant inconnu, avec une missive d'envoi qui constitue le document immédiatement suivant (n° 8). — Cette copie communiquée arrive à Venise, avec la missive d'envoi, entre le 2 et le 11 août. — Cette lettre adressée au marquis de Montferrat est à rapprocher, au point de vue de son auteur et de son destinataire, des deux documents suivants (n° 8 et n° 9), comme, également, d'une correspondance adressée à un prince italien, attribuée à Alain Chartier. (*Procès*, t. V, p. 131-136.) — Une transcription de ce présent document, n° 7, comme du document suivant, n° 8, se trouve conservée dans les archives de l'abbaye vénitienne de San Giorgio Maggiore, à l'Archivio di Stato de Venise. Le texte de cette transcription a été publié par M. G. dalla Santa dans le périodique vénitien *la Scintilla* du 17 et du 24 février 1895.

6. S'appliquant à cette présente lettre, une indication annexe du manuscrit de Morosini, inscrite en tête du document même, porte ces mots : « Fina qui non è confermada questa letera. » — « Jusqu'ici cette lettre n'est pas confirmée. »

7. Le texte édité dans *la Scintilla* porte : « Illustrissime princeps. De gestis per Johannam virginem existentem apud regem Francie Dominationi Vestre audire placeat, Ele cossa vera... »

8. Cette lettre ne contient que des nouvelles d'événements non encore mentionnés et offre par là un intérêt nouveau. Elle commence, comme on voit, par relater le départ de Gien pour la direction de Reims.

ziorno dy xxiº de zugno, la dita donzela se party con tuta la zente d'arme de su la riviera de Leira per andar a Rains per incoronar el re de Franza[1]. E lo dito re se partì ai dy xxii, in però che la dita damixela li va davanti chontinuamente per spacio d'una ziornada o circha[2]. E sì adevene ch'el sabado dy do luio[3],

1. « El re de Franza ». C'est la première fois, dans les correspondances enregistrées par Morosini, que Charles VII, roi depuis 1422, est ainsi désigné. Jusqu'à ce qu'il fût question du sacre, l'expression de dauphin lui paraît exclusivement réservée. (Ci-dessus, lettre en date du 10 mai, *init.*) Malgré l'emploi, ici constaté, de la qualification : « Re de Franza », l'expression de dauphin continue à être employée dans ces correspondances, en dépit du sacre de Reims et des événements subséquents. On la retrouve encore, uniquement employée, dans le dernier document relatif à la Pucelle, en date du 22 juin 1431, et encore jointe, comme explication, à l'appellation de roi de France, dans la dernière correspondance traitant formellement des affaires politiques de France, en date du 16 janvier 1432. (Voir ci-après ces documents.)

2. Cet ensemble de renseignements est inexact quant à la date du départ de Gien pour Reims, qui s'effectue, pour le roi le 29 juin, pour Jeanne d'Arc le 28 ou le 27. (*Cagny*, entre 24 et 29 juin, *Procès*, t. IV, p. 17-18; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. lv et lvi, p. 310, 311, 313, *Chartier*, ch. xlvi, t. I, p. 90.) Mais il est curieusement précis en signalant l'avance que Jeanne d'Arc avait, en effet, sur le roi, ayant, comme on l'a vu, précédé Charles VII, en station d'attente, à quatre lieues de Gien. (Ibid., *loc. cit.*) — Ce passage tendrait à limiter à une seule journée la durée du séjour de la Pucelle hors de Gien, en plaçant ainsi son départ au 28, selon la version de la Chronique de la Pucelle et de Chartier, contrairement au récit de Cagny, qui la fait stationner deux jours aux champs et partir le 27. — Toutefois, l'indication ici donnée cesse d'être exacte quand elle spécifie que la Pucelle devançait *habituellement* le roi d'une journée tout entière. Dès le 29, la jonction opérée, Charles VII et Jeanne d'Arc faisaient route ensemble. Certains indices

ladite damoiselle partit, avec tous ses gens d'armes, de la rivière de Loire pour aller à Reims pour couronner le roi de France. Ledit roi partit le 22, pour ce que ladite damoiselle le précède continuellement d'une journée de marche ou environ. Et si advint-il que le samedi 2 juin, furent faites mout notables choses,

feraient croire que, jusqu'à Reims au moins, ils ne marchaient pas toujours de conserve; mais, en tout cas, l'avance des étapes de la Pucelle n'offre pas un caractère persistant.

3. Cette date du 2 juillet, — un samedi en effet, — signalée ici comme jour de l'arrivée de l'armée royale devant Auxerre, est à relever, malgré le caractère fabuleux des informations consécutives. En somme, et quoique les divers itinéraires de Jeanne d'Arc les plus récemment publiés (Quicherat, *Procès*, t. V, p. 379, P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 433; cf. V. de Viriville, Notes de *Chartier*, t. I, p. 91, n. 2) marquent, sur la foi de références insuffisantes, la présence des forces françaises sous Auxerre à la date du 1er juillet, il faut reconnaître qu'on ne possède absolument aucun renseignement sur les étapes de la grande armée royale, entre le 29 juin, date établie du départ de Gien sur la Loire (ci-dessus, n. 2), et le 4 juillet, où l'on va constater son passage à Brienon-l'Archevêque, sur la route d'Auxerre à Troyes (ci-après, p. 154, n. 2). On sait seulement qu'elle dut faire route, de la Loire à l'Yonne, par Saint-Fargeau, point de repère qui représente la direction normale, à travers la Puisaye, de Gien à Auxerre. Saint-Fargeau est, en effet, signalé, — fait qui ne paraît pas avoir été remarqué, — comme enlevé à ce moment par les forces françaises. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) Une lettre du commandant de Nogent-sur-Seine à la cité de Reims fait voir, il est vrai, qu'à Nogent, le 1er juillet, on croyait l'armée [arrivée de Gien] « à Montargis », mais marchant sur Sens, et, dans l'hypothèse de cette marche opérée en entier par le Gâtinais, laissant Auxerre bien loin sur sa droite. (Recueil de Jean Rogier, dans *Procès*, t. IV, p. 286.) — Une lettre de la cité de Troyes à la cité de Reims fait voir qu'à Troyes, également le 1er juillet, on disait l'armée « près d'Auxerre », marchant sur Reims. (*Ibid.*,

eser sta fato molte notabel cose[1], dapuo de le qual ela si andè davanti la citade de Ausero[2], e in quela hora i citadini sy i manda XII anbasadory di plu notabel homeny de la citade e de queli li qual apareva amixi del Re, mostrando de prat(r)icar e de far obediencia al Re ch'el vegnise davanti la citade[3]; e durando questa praticha, li citadini si mandase per molti capetanii de ziente d'arme[4], li qual, como Borgognoni

p. 286-287.) — On sait aussi que le roi va stationner devant Auxerre pendant trois jours. (Ci-après, p. 152, n. 3.)

1. Tout ce qui suit, concernant la soi-disant prise d'Auxerre et les incidents bizarres ici attribués à cet événement, jusqu'à la reprise de la marche sur Troyes, porte le caractère d'une fantaisie aussi déconcertante que singulière. Il est intéressant de voir tout le même fonds de bruits et de rumeurs reproduit sommairement, mais de façon absolument identique, et à deux reprises, dans une pièce annexe à la lettre déjà souvent citée de Jacques de Bourbon, pièce en date du 24 juillet. (P. 64, 65.) Les deux lettres suivantes (nos 8 et 9) montrent, d'ailleurs, ces mêmes rumeurs, telles quelles ou même grossies encore en route, parvenant en Italie par trois autres sources que celle ici mentionnée. La mention erronée de l'occupation d'Auxerre par les forces françaises se retrouve dans le Bourgeois de Paris (entre 16 et 25 juillet), dans la Chronique des Cordeliers (entre 18 et 30 juin, fol. 484 v°), dans Pierre Cochon (ch. XLVIII, p. 300), dans la Chronique de Tournai (p. 414).

2. Auxerre et son comté, possession royale depuis 1371, date où Charles V l'avait acquise de Jean IV de Châlon, dernier comte de la maison de Châlon, titulaire, depuis le milieu du XIIIe siècle, du comté d'Auxerre, relevant féodalement du duché de Bourgogne, étaient rattachés au bailliage de Sens, au titre de bailliage de Sens et d'Auxerre. — Philippe le Bon, en 1424, s'était fait personnellement attribuer le comté d'Auxerre par le gouvernement anglais; il devait se le faire maintenir par le traité d'Arras, en 1435, et le comté ne devait faire retour à la couronne qu'à la chute de la maison de Bourgogne, en 1477. (Lebeuf, *Hist. ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 251,

après lesquelles elle alla devant la ville d'Auxerre, et aussitôt les bourgeois lui mandèrent douze ambassadeurs des plus notables hommes de la ville et de ceux qui paraissaient amis du roi, montrant leur intention de traiter et de faire obédience au roi une fois arrivé devant la ville; et durant cette négociation, les bourgeois envoyèrent chercher mout capitaines de gens d'armes, lesquels, Bourguignons et Savoyards, se

t. III, p. 302, 550.) — D'autre part, en 1426 et 1427, on avait vu le favori de Charles VII, le grand chambellan Pierre de Giac, exécuté au début de 1427, porter le titre de comte d'Auxerre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 129-130, 132.) — L'assertion qui fait de la Trémoïlle le commandant titulaire d'Auxerre, assertion encore souvent admise, et provenant sans doute d'une interprétation inexacte de son rôle dans l'abandon de toute opération contre la ville (*Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet, *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313, *Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90), ne repose sur aucun fondement. Le bailli bourguignon d'Auxerre était alors Jean Regnier; son lieutenant général, Germain Trouvé; le capitaine, Simon Le Moyne. (Lebeuf, t. III, p. 305, 551, 556, 566.)

3. Le fait d'une ambassade envoyée au roi par les Auxerrois est établi. (*Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313; *Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) L'indication, ici contenue, mentionnant ce chiffre de *douze* envoyés de la ville, à laquelle va répondre celle des *douze* envoyés du roi, qui va se rencontrer tout à l'heure, provient évidemment de quelque informateur au courant de la situation de la cité, dont l'administration était confiée à *douze* jurés élus par la communauté des bourgeois et habitants, en vertu de la charte accordée en 1214 par Pierre II de Courtenay, comte d'Auxerre, charte maintenue par le pouvoir royal lors de l'annexion de 1371 et sans doute par les ducs de Bourgogne lors de la cession de 1424. (Lebeuf, *Hist. ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 251.)

4. Aucun document jusqu'ici connu ne fait mention de l'entrée des renforts spéciaux ici indiqués comme introduits dans

e Savoengi, nominadi[1] lo primo fo lo vechio de Baro[2], lo signor de Vurando[3] e miser Onberto Mareschalcho, Savoiengo[4], i qual sy conduse chon lor circha omeni d'arme VIIIc, li qual tuti (s)i citadini fexe as-

Auxerre pour défendre la place contre Charles VII. Mais il paraît avéré que le conseil de Bourgogne et le maréchal du duché, Antoine de Toulongeon, chargé en l'absence du duc du commandement militaire du duché, avisaient la cité de se tenir sur la défensive et réunissaient alors des forces importantes pour couvrir la frontière du duché, sur la lisière occidentale duquel défilait l'armée royale. (De la Barre, *Mém. pour l'hist. de Bourgogne*, t, II, p. 202-203, n. 1 ; cf. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, fait reconnaissable au milieu du désordre du récit de cette période, t. IV, p. 129.) La présence de forces bourguignonnes peut donc s'expliquer, à cette époque, sinon dans la place, au moins aux environs d'Auxerre, forces peut-être demandées et expédiées à destination de la ville sans avoir pu y pénétrer à temps.

1. La répartition de ces forces en compagnies bourguignonnes et savoyardes se retrouve en mêmes termes dans la pièce annexe de la lettre de Jacques de Bourbon, à laquelle il vient d'être fait allusion « homines armorum tam milites quam nobiles, tam de partibus Burgundie quam Sabaudie ». (P. 64.)

2. Sous cette appellation se reconnaît un personnage notoire du parti bourguignon, qu'on ne voit pas sans étonnement mentionné de cette façon, à cette date et dans ce rôle, alors que depuis plusieurs années les documents courants cessent de présenter aucune indication sur son rôle actif. C'est Guy de Bar, seigneur de Presles, ancien bailli du bailliage bourguignon d'Auxois de 1411 à 1418, prévôt de Paris pour le parti bourguignon en 1418 et 1419, de nouveau bailli bourguignon d'Auxois, et, depuis 1423, bailli royal de Sens au nom du gouvernement anglais. Possesseur de nombreuses seigneuries sur les confins du Nivernais et de la Bourgogne, beau-frère de Guillaume, sire de Châteauvillain, le chef du clan féodal bourguignon le plus hostile à l'Angleterre, Guy de Bar, par ses alliances et sa situation personnelle, représente alors une des puissances de son parti. (Sur

nommaient, le premier, le Viau de Bar, [puis] le seigneur de Varambon et messire Humbert Mareschal, Savoyard ; ils amenèrent avec eux environ 800 hommes d'armes, que tous les bourgeois firent cacher

lui : *Épis. de l'invasion anglaise; De Rouen à Chantelle et à Bourges*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LVII, 1896 : Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. III, p. 550.) — Les textes qui mentionnent son nom, si souvent cité vers l'époque de la grande chevauchée bourguignonne de 1417-1418, le désignent le plus souvent sous l'appellation singulière de « le *Veau* » ou « le *Viau* » de Bar. (*Monstrelet*, *Chron. des Cordeliers*, *Wavrin*, pass.) — Un des passages du Journal d'un Bourgeois de Paris, où se trouve mentionné son rôle comme prévôt, le dénomme cependant « le *beau* sire de Bar. » (P. 88.) Ce qui pourrait porter à modifier le sens de son réel surnom. — Il faut remarquer l'interprétation italienne qui est ici donnée de ce surnom : « lo *Vechio* de Bar », interprétation qui, phonétiquement au moins, semble plus rapprochée de la première version, « le *Viau* » ou « le *Veau* » de Bar, si singulière qu'elle soit, que de la seconde, « le beau » de Bar, toute naturelle qu'elle semble.

3. On reconnaît ici facilement un féodal relevant du duc de Savoie, François de la Palud, sire de Varambon, d'une maison de Bresse, sujet du duc de Savoie et chambellan du duc de Bourgogne. On le trouve en compagnie de Guy de Bar, en 1423, au moment des opérations qui aboutissent à la bataille de Cravant. (Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 292-295 ; de la Barre, *Mém. pour l'hist. de Bourgogne*, p. 214.)

4. Sous cette désignation, il faut reconnaître, non pas le maréchal du duché de Savoie, mais Humbert Mareschal, seigneur de Meximieux, d'une maison de Bresse. On le trouvera en compagnie de Varambon aux journées d'Anthon, en 1430, et de Bulgnéville, en 1431. (Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 234-236.) Une tradition (Guichenon, *loc. cit.*) rattachait la maison bressane des Mareschal à la race anglaise des Marshal, naguères titulaire de la charge héréditaire de comte maréchal d'Angleterre, et d'où était sortie l'une des dynasties des comtes de Pembroke.

chonder per le caxe suo, in una parte xx, e xxx, e in altre xl, et cetera [1].

« La dita donzela sy manda xii homeny de queli del Re andadi in la citade per veder quelo che se feva [2], e sy fè retornar xii de queli de la citade. E quando ly xii del Re fo andadi in la cità, e holdido e vezudo sì gran moltitudine de giente armada, e tuti quanti eser cusì meraveioxi, voiando retornar a dir quelo che i aveva vezudo e aldido in la cità, li citadini, vezudo el tradimento deschoverto, si prexe questy xii del Re e sì li taia la testa, e da puo la mese su le porte de la citade. E de subito sapudo la donzela queste cose, fexe prender ly xii de la cità, e sì li fè taiar le teste, e davanti le porte de la citade, e dapuo fato questo, fè cridar che ziaschaduno devese andar ad arsair la citade, e fato el chomandamento, tuti andà a l'arsalto [3].

« Lo [4] veschovo de la citade al primo arsalto chonbatando (la citade) fo prexo, el qual con i prevedy iera vegnudo vestido con robe e paramenty de regilione (*sic*) e con reliquie e aqua benedeta [5]. La dita donzela el

1. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon porte ce chiffre à 1,500 hommes. (P. 64.)

2. Ici, avec la mention de l'entrée dans Auxerre des forces bourguignonnes, avec le récit des conditions où elles s'y dissimulent, commence la partie purement fabuleuse du récit que son invraisemblance même rend si curieuse. Il faut rappeler que la version de la prise de vive force d'Auxerre, du sac de la ville et du massacre des habitants, se retrouve, sans aucun des détails ici présentés, mais avec un fonds identique, dans la pièce annexe de la lettre de Jacques de Bourbon. (Voir p. 144, n. 1.)

par leurs maisons, vingt d'un côté, trente ici et quarante dans d'autres, etc.

« Ladite damoiselle envoya douze hommes de ceux du roi pour aller voir dans la ville ce qui se faisait, et fit revenir douze de ceux de la ville. Et quand les douze hommes du roi furent arrivés dans la ville et eurent vu si grande multitude de gens armés, tous s'en émerveillèrent fort, et lorsqu'ils voulurent s'en retourner pour dire ce qu'ils avaient vu et entendu dans la ville, les bourgeois, voyant leur trahison découverte, se saisirent de ces douze hommes du roi et si leur coupèrent la tête, puis mirent leurs têtes sur les portes de la ville. Et aussitôt que la damoiselle sut ces choses, elle fit prendre les douze hommes de la ville et si leur fit couper la tête et [mettre] devant les portes de la ville; et cela fait, elle fit crier que chacun dût aller assaillir la ville, et ce commandement fait, tous allèrent à l'assaut.

« L'évêque de la ville fut pris au premier assaut en combattant, lequel était venu avec ses prêtres vêtu de robe et parements de religion, avec des reliques et de l'eau bénite. Ladite damoiselle le fit prendre avec tous les

3. Le fait d'une ambassade échangée par le roi avec les Auxerrois est établi. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) On a expliqué la raison d'être de ce nombre supposé de douze négociateurs. (Voir p. 144, n. 3.)

4. *Lo.* Inc. fol. 506 A.

5. L'évêque d'Auxerre est alors Jean de Corbie, en fonctions depuis 1426, et qui devait les conserver jusqu'à sa mort, en 1432. Neveu d'Arnaud de Corbie, chancelier de France sous Charles VI (1388-1413), il avait occupé précédemment l'évêché de Mende, de 1413 à 1426. (Sur lui, *Gall. christ.*, t. XII,

fexe piar con tuti i prevedy, e fexe i taiar a tuti le teste, e questo fato da VII ani sy a homeny come femene e tuti quanti fono taiadi a peze, e fexe guastar tuta la citade[1].

« Veritade è che circha IIm Ingelexi sy andava scorsizando el campo del Re, per veder si podeva trovar al dito canpo descordanza, e de farli algun grando dano; la dita donzela sy fè domandar uno capetanio del Re, lo qual vien clamado Laira[2], e a quelo ly dise : « Tu a fato per lo to tempo de cose nobelisime, ma al dì d'anchuo Dio t'a apereclado de far una plu notabele che may festy. Prendi la toa giente d'arme, e va al tal boscho, lonzi de qua do lige, e là tu troverà IIm Ingelexi, tuti con le lanze in man, e tuti i piera e amazeray. » Lo qual andando a trovarli, i diti Ingelexi queli

col. 327-328.) Il venait de s'excuser de ne pas figurer au concile provincial tenu récemment à Paris, du 1er mars au 23 avril. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, ch. VIII, Bedford et l'épiscopat de la province de Sens en 1429, p. 130-132, et Pièces just., n° 209; cf. Labbe, *Sacr. conc.*, t. XVII, col. 123-124, 143-144.)

1. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon mentionne, de ce chef, 4,500 victimes. (P. 64.)

2. C'est ici la première fois que les correspondances enregistrées par Antonio Morosini mentionnent ce nom célèbre, qui a si puissamment survécu dans l'imagination populaire, le héros gascon Étienne de Vignolles, légendaire sous le surnom de La Hire, le fidèle et intrépide compagnon de la Pucelle. Longtemps occupé à la défense d'Orléans, dès l'origine du siège, puis ayant quitté la place, sans doute avec l'un des départs de forces qui s'en retirent successivement, il s'était attaché à la fortune de Jeanne d'Arc depuis leur première rencontre, à Blois, au cours des préparatifs de la délivrance d'Orléans, et de suite avait témoigné pour elle et pour son œuvre un enthousiasme qui ne se démentit jamais. (*Tableau des rois*

prêtres et leur fit couper à tous la tête; et cela fait, à partir de l'âge de sept ans, hommes et femmes, tous sans exception furent taillés en pièces, et elle fit gâter toute la ville.

« Vérité est qu'environ 2000 Anglais allaient escortant le camp du roi, pour voir s'ils y pouvaient trouver quelque désaccord et lui faire quelque grand dommage; alors, ladite damoiselle fit demander un capitaine du roi, qui est appelé La Hire, et elle lui dit : « Tu as fait en ton temps de très nobles choses, mais au jour d'aujourd'hui Dieu t'en a préparé à faire une plus notable [que celles] que jamais tu fis. Prends tes gens d'armes, et va à tel bois, à deux lieues d'ici; tu y trouveras 2000 Anglais, tous la lance en main; tu les prendras tous et tu les tueras. » Lequel alla les trouver, et les

de France, add. à la *Chron. du doyen de Saint-Thiébault de Metz*, *Procès*, t. IV, p. 327.) Il avait pénétré dans Orléans, en compagnie de Jeanne d'Arc, le 29 avril au soir, avec les 200 lances de secours, seul renfort entré cette fois. (Dépos. de Dunois, de Simon Beaucroix, *Procès*, t. III, p. 7, 78.) Né vers 1390, La Hire avait alors quarante ans à peine. — Nulle part, dans le corps même de ces correspondances, ne se rencontre le nom de son associé d'héroïsme, de son frère d'armes, de pays et d'âge, Poton de Saintrailles, légendaire sous le prénom familier qui a consacré sa mémoire. Saintrailles, longtemps occupé comme La Hire à la défense d'Orléans, dès l'origine du siège, encore dans la place le 17 avril, au retour de son ambassade auprès du duc de Bourgogne (*Journal du siège*, 17 avril), puis ayant quitté la ville comme La Hire, présent à Blois au temps des apprêts de l'entreprise de la Pucelle (*Cagny*, entre mars et 4 mai, *Procès*, t. IV, p. 5), en armes à Orléans le 5 mai, entré avec le gros des forces introduites le 4 (*Journal du siège*, 5 mai), s'était attaché à la fortune de Jeanne d'Arc, à Blois, en même temps que La Hire et avec un aussi passionné dévouement.

[fo] tuti prexi e morti, sì chomo ly aveva dito la damixela[1].

« Dentro da la citade de Hosera eser morto lo dito vechio de Baro, e apreso el signor de Varandom, e miser Onberto Mareschalcho, con molti de Savoya, circha VIc[2]. Fato questo[3], la giente[4] del re de Franza[5]

1. Le récit de ce singulier épisode, — purement imaginaire à cette date, à ce qu'il semble, — proviendrait-il de quelque interversion du rôle de La Hire à Patay ? (Sur l'indication de ce point, P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 594.) Il est établi que La Hire, à Patay, conduisait l'avant-garde française, qui, seule, avec ses 1,500 hommes environ, eut à donner contre le gros des forces anglaises, évaluable à 4,000 hommes, et fit le triomphe de la journée. Une des dépositions du procès de réhabilitation fait voir Jeanne d'Arc, au moment du choc, l'apostrophant, en effet, et lui donnant, comme ici, mission formelle de charger. (Dépos. de Thibaud de Termes, bailli de Chartres, t. III, p. 120.) Une autre déposition, il est vrai, montre la Pucelle mécontente de ne pas figurer en personne à ce poste d'honneur, et vivement irritée contre La Hire, qui avait mené la charge sans elle. (Dépos. de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, t. III, p. 71.)

2. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon mentionne, de ce chef, 1,500 victimes, présentées comme totalité des forces bourguignonnes. (P. 64.)

3. En réalité, l'armée royale, partie de Gien le 29, ayant fait route par Saint-Fargeau (ci-dessus, p. 142, n. 3), a stationné trois jours, sans résultat, devant Auxerre. (*Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314.) Auxerre intact et laissé de côté, on la retrouve ensuite le 4 à Brienon-l'Archevêque, sur la route de Troyes. (Voir la note suivante.)

4. Les Auxerrois, en fournissant des vivres à l'armée, mise en route sans aucun service de subsistances organisé, ont obtenu un *traité de reddition conditionnelle* excluant toute entrée actuelle des troupes ni du roi : la cité d'Auxerre, par ce traité, accepte de lier son sort à celui de Troyes, Châlons et Reims. Ce fait d'une

dits Anglais furent tous pris et tués, ainsi comme lui avait dit la damoiselle.

« Dans la ville d'Auxerre est mort ledit Viau de Bar, et ensuite le seigneur de Varambon, et messire Humbert Mareschal, avec beaucoup de ceux de Savoie, environ 600. Cela fait, la gent du roi de France s'en

reddition conditionnelle d'Auxerre, qui semble avoir été peu observé jusqu'ici, ressort cependant avec une certaine netteté des indications de Monstrelet. (L. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336; cf., pour fourniture des vivres et versement d'argent par la cité au roi : *Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 90-91 ; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313; *Gilles de Roye*, éd. K. de Lettenhove, dans *Chron. relative à l'hist. de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, ap. *Coll. de chron. belges*, p. 206-207.)

5. Dans le fond même de cette convention transparaît la duplicité de Georges de la Trémoïlle, secret organe et interprète des sentiments de l'entourage royal, et ouvertement accusé, par les témoignages contemporains les plus sérieux, d'avoir touché de la cité 2,000 écus, prix de son intervention auprès du roi pour le décider à s'éloigner pacifiquement d'Auxerre. (Mêmes textes [sauf Monstrelet], *loc. cit.*) Pour la Trémoïlle, comme pour tout le défiant et mesquin entourage du roi, l'armée, destinée par avance, croyait-on, à une prompte et prochaine retraite, ne devait jamais atteindre Reims, ni même dépasser Troyes, ville que la réputation de son enceinte et l'absence de tout matériel de siège dans le convoi royal mettaient à l'abri de toute menace sérieuse : il ne fallait donc pas, en enlevant Auxerre, irriter inutilement le duc de Bourgogne, avec lequel les conseillers de Charles VII persistent toujours, dans la plus intéressée des erreurs, à vouloir négocier et temporiser. — Jeanne d'Arc, au contraire, avec un sûr instinct, insiste pour brusquer l'assaut (*Chartier*, ch. XLVI, t. I, p. 91, *Chron. de la Pucelle*, ch. LVI, p. 313), pour emporter un succès moral et frapper au point essentiel l'imagination populaire, dans le style de l'assaut de Jargeau, qui avait tant contribué à assurer l'irrésistible action de la Pucelle.

si son andadi[1] a una citade apelada Trois[2], e la a fato hobediencia[3], e simel muodo a fato la contrada de Jongii[4]. Ed è vero ch'el ducha de Berry (*sic*)[5], fradelo del re Alois e chugnado del re de

1. En fait, Auxerre, après la reddition de Reims, la dernière des trois places au sort desquelles les Auxerrois avaient lié le leur, aurait dû, d'après le droit du temps, reconnaître l'autorité de Charles VII. La ville n'en fit rien cependant : le traité d'Arras la trouvera encore en possession de la maison de Bourgogne, qui la conserve jusqu'à sa chute.

2. Partie d'Auxerre, l'armée royale se trouve le 4 juillet à Brienon-l'Archevêque, où s'achève, au passage de l'Armançon, la traversée des cours d'eau de la région affluant à l'Yonne. (Lettres de Charles VII à la cité de Reims, dans Louis Paris, *Cabinet historique*, t. I, 1855, p. 68-69, cf. Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 291-292.) Elle occupe ensuite, le même jour, la petite place de Saint-Florentin, encore dans la vallée de l'Armançon, dans la direction de Troyes. (*Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Monstrelet*, l. II, ch. LXIII, t. IV, p. 336.) S'engageant ensuite dans le pays qui sépare le bassin de l'Yonne du val de Seine, laissant à sa gauche les escarpements de la grande forêt d'Othe, à sa droite les grands massifs boisés d'Aumont et de Chaource, elle atteint, le même jour, mardi 4 juillet, Saint-Phal, sur la route de Troyes. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Troyes, dans Louis Paris, *loc. cit.*, p. 69-70, cf. Rogier, *loc. cit.*, p. 287-288.) Le 5, à neuf heures du matin, les premières lances françaises, avec le roi, ont paru sous les murs de Troyes. (Lettres de la cité de Troyes à la cité de Reims, *Ibid.*, p. 289.)

3. Après d'émouvantes péripéties dont cette simple mention ne comporte pas l'exposé, reporté au commentaire d'une correspondance ultérieure plus détaillée, la soumission inespérée de Troyes a eu lieu le 9 juillet, le roi y a opéré son entrée le lendemain 10, et toute l'armée en repart le 11 au matin. (Ci-après, p. 176, n. 1, p. 178, n. 3.) — Cette présente lettre ne fait pas allusion au départ de l'armée, mais annonce seule-

est allée à une ville appelée Troyes, qui a fait obédience, et semblablement a fait le pays de Joigny. Et il est vrai que le duc de Bar, frère du roi Louis et beau-frère du roi de France, venant au secours du roi avec environ 800 chevaux, les Bourguignons l'apprirent et allè-

ment la prise de Troyes : les dernières nouvelles qu'elle contient se réfèrent donc à des faits survenus le 9 ou le 10.

4. Ce texte paraît le seul à mentionner la soumission de Joigny, hypothèse que rien ne vient vérifier à cette époque. En faisant route d'Auxerre à Troyes, par l'itinéraire qui vient d'être établi, l'armée royale, à Brienon-l'Archevêque, avait laissé Joigny, plus en aval, sur l'Yonne, à quelques lieues seulement sur sa gauche. En réalité, Joigny ne paraît pas être rentré sous la domination française avant le cours de l'an 1431. (Ci-après, lettre en date du 15 décembre 1430.) — Vers le même moment, courait le bruit inexact de la reddition de la place de Sens, toute voisine aussi. Ce bruit est enregistré, entre autres, dans une pièce annexe à la lettre déjà souvent citée de Jacques de Bourbon (p. 64), par la Chronique des Cordeliers (entre 18 et 30 juin, fol. 484 v°), par la Chronique de Tournai (p. 414). Le bruit de la marche de l'armée sur Sens, vers le moment où elle contournait Auxerre, avait fortement couru dans la région. (Lettre du commandant de Nogent-sur-Seine à la cité de Reims, en date de Nogent, le 1er juillet, Rogier, *Procès*, t. IV, p. 286.) — En réalité, Sens ne devait redevenir français que l'hiver suivant, en janvier 1430, à ce qu'il semble. (Ci-après, lettre du 15 décembre 1430.) — Joigny et son comté, relevant du comté de Champagne, appartiennent alors par mariage à Guy de la Trémoïlle, engagé et demeuré dans le parti anglo-bourguignon, cousin germain du favori de Charles VII. Guy de la Trémoïlle a épousé, en 1409, Marguerite de Noyers, fille et héritière de Miles II de Noyers, de la maison bourguignonne de ce nom, qui tenait le comté de Joigny depuis le milieu du xive siècle. (P. Anselme, *Hist. génébal. de France*, t. IV, p. 179-180.)

5. Sur la notation « Bary » pour « Bar », voir la liste des morts d'Azincourt, t. II, p. 76.

Franza[1], lo qual[2] si vegniva per aidar al Re con circha (con) VIII^c cavay[3], li Borgognoni abiando sentido questo, sì ly andè a trovar, per chomandamento del ducha de Borgogna, chon circha cavay M CC, e conbatudi insembre, i Borgognexi si son stady per la mazior parte morty e prexi[4].

1. Le duc de Bar est alors René d'Anjou, — le roi René, — possesseur légitime du duché depuis la cession qui lui en a été faite, en 1419, par son grand oncle maternel le cardinal Louis de Bar, qui, lui-même, était devenu duc de Bar à la mort du duc Édouard III, son frère, tué à Azincourt. René d'Anjou était en même temps destiné à recueillir le duché de Lorraine, par son mariage, accompli en 1420, avec Isabelle de Lorraine, fille et héritière du duc Charles Ier. Il était bien, comme il est dit ici, frère de Louis III, duc d'Anjou et roi de Naples, et beau-frère de Charles VII.

2. Les 5 et 6 mai précédents, en vertu de pouvoirs officiels, en date du 13 avril, à lui confiés, le cardinal de Bar, grand oncle du duc René, faisait au nom de son neveu, à Paris, hommage régulier au gouvernement anglais. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Pièces just., n° 210, et p. 241, n. 1; du Tillet, *Recueil des traités*, p. 238.) Le 15 juin, le duc de Bar traitait encore spécialement avec le gouvernement anglais. (Du Tillet, *loc. cit.*) — Mais, à la date du 3 août, il dénonçait hommage et traité. (Du Tillet, *loc. cit.*)

3. Il est exact que le duc de Bar, adhérant ouvertement à la cause française, vint joindre Charles VII au cours de la campagne du Sacre. Le fait est acquis, le lieu de la jonction, seul, est diversement fixé. A Reims même [entre le 16 et le 21 juillet]. (*Chartier*, ch. XLVIII, t. I, p. 97; *Journal du siège*, 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVIII, p. 321.) A Provins [entre le 2 et le 6 août]. (Cagny, sous la date du 15 août, *Procès*, t. IV, p. 23.) Dans la région avoisinant Paris, pendant que le roi séjourne à Senlis [entre le 28 août et le 7 septembre]. (*Berry*, ad ann. 1429, p. 379.) — L'hypothèse de la jonction à Reims semblerait fortifiée par la mention ici contenue, signalant le bruit de la mise en route du duc de Bar vers le roi, à cette date du 10 juillet environ. Hypothèse que tendrait également

rent à sa rencontre, par commandement du duc de Bourgogne, avec environ 1200 chevaux; et ayant combattu ensemble, les Bourguignons ont été pour la majeure partie tués et pris.

à confirmer ce que dit Monstrelet (l. II, ch. LXIV, t. IV, p. 339) de la présence, constatée au sacre, de Robert de Montbéliard-Saarbrück, damoiseau de Commercy, comte de Roucy et de Braine, personnage que les textes précédemment cités (Cagny à part) mentionnent comme attaché à la fortune du duc de Bar et rejoignant avec lui le camp français. — Mais, d'autre part, il semble bien établi que le duc de Bar, engagé avec son beau-père le duc de Lorraine, depuis la fin de mai, dans une campagne contre la ville de Metz, ne quitte le siège de Metz que le 20 juillet seulement. (*Chron. du doyen de Saint-Thiébault de Metz*, ap. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. V, Pièces just., col. XLI à XLVII; cf. *Chron. des Cordeliers*, entre 1er et 17 juillet, fol. 485 r°.) Son intention formelle, en partant de Metz, était, il est vrai, de se rendre au sacre, qu'il pensait encore devancer à Reims. (D. Calmet, col. XLVII.) Annoncé d'avance, le bruit de son projet a pu donner naissance à la rumeur ici consignée, laquelle paraît en avance d'une quinzaine au moins sur les événements. Il n'en est pas moins avéré qu'au 20 juillet, jour du départ du duc de Bar de devant Metz, Charles VII allait quitter Reims, d'où il s'éloigne en fait le 21. — L'hypothèse de la jonction opérée à Provins, pendant le séjour du roi et de l'armée, qui stationnent sous la ville ou aux alentours entre le 2 et le 6 août, demeure la plus vraisemblable, concordant, d'une part, avec la date acquise du départ du duc de Bar de Metz, le 20 juillet (voir ce qui précède), et, d'autre part, avec l'époque établie de la dénonciation de son hommage au roi anglais (voir la note 2).

4. Ce récit d'un combat entre Barrois et Bourguignons, mentionné par cette correspondance comme livré sur les frontières de Champagne, à une époque où il est avéré que le duc de Bar, jusqu'au 20 juillet, est encore retenu devant Metz, — combat dont aucun autre texte ne contient d'ailleurs trace, — semble bien à reléguer au nombre des fables pareilles à la pseudo-prise d'Auxerre et au soi-disant sac de cette ville.

« El ducha de Borgogna e'l ducha de Bertuforte con tuto lo so sforzo si son reduti a una vila clamada Blave [1], e là sì se mete in ponto per combater lo dito re con la damixela. Ma de questo, non hostante la grandisima moltitudene d'omeni con ly diti ducha aunò, [lo re nè] la dita donzela no'nde fano algun conto de queste cose sovra dite[2]. Parli ben aquela i è gran nuova, e altro paixe del Re aver fato precesion con grandi fuogi e festa [3].

1. Pour cette interprétation de la forme « Blave », traduite ici par Beauvais, voir ci-après, lettre en date du 13 septembre.

2. On ne voit pas sur quel fait connu peut reposer, à cette date, ce bruit de concentration du duc de Bourgogne et du duc de Bedford, dans une ville qu'on peut supposer être Beauvais.

3. Le texte édité dans *la Scintilla* porte : « ... la dicta poncella non tiene nullo conto; *e de queste cosse supradite par Lion e Grannovo* e l'altro payse... »

On a vu déjà maintes fois, par la lettre du sire de Rotselaer au conseil de Brabant, et par la correspondance de Charles VII après Patay, la répercussion des faits de la Pucelle à Lyon. Quant à Grenoble et au Dauphiné, l'exaltation causée par les événements de France paraît y avoir été considérable. La noblesse dauphinoise avait été presque anéantie au désastre de Verneuil, en 1424. (Delachenal, *Les gentilshommes dauphinois à la bataille de Verneuil*, ap. *Bull. acad. delph.*, t. XX, 1885, p. 347-358.) Une messe quotidienne, dite messe de Verneuil, instituée en 1426 par les États de Dauphiné, à l'intention des combattants dauphinois disparus dans cette journée, se disait au maître-autel de l'église du couvent des Frères Prêcheurs de Grenoble et dans la chapelle de Tous-les-Saints de l'église abbatiale de Saint-Antoine de Viennois. (Mathieu Thomassin, *Reg. delph.;* éd. Buchon, *Doc. divers sur Jeanne d'Arc*, IX [p. 536], dans *Choix de chron. et mém. sur l'hist. de France, XVe siècle*, ap. *Panthéon littéraire ;* Chorier, *Hist. de Dauphiné*, l. XIII, ch. II, t. II, p. 422.) Ce nouveau témoignage, ici présenté, apporterait encore une preuve de l'enthousiasme provoqué en Dauphiné par les succès de la cause nationale.

« Le duc de Bourgogne et le duc de Bedford avec toutes leurs forces se sont rendus à une ville appelée Beauvais, et là se sont mis en point pour combattre ledit roi avec la damoiselle. Mais, nonobstant la très grande multitude d'hommes réunis par lesdits ducs, [le roi ni] ladite damoiselle ne tiennent aucun compte des choses dessus dites. Il paraît bien que c'est là grande nouvelle et que d'autres pays du roi ont fait des processions avec de grands feux et fêtes.

Sentiment que corroborent de nombreux témoignages. Le Registre delphinal de Mathieu Thomassin, composé vers le moment où se poursuivait le procès de réhabilitation, a enregistré nombre de documents contemporains sur la Pucelle, parmi lesquels le résumé de la sentence de Poitiers. (Dans Buchon, *loc. cit.;* dans *Procès*, t. IV, p. 303-312.) C'est du Dauphiné que l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu, adressait à Charles VII, dès mai 1429, son mémoire en faveur de la Pucelle (*Procès*, t. III, p. 393-410, t. V, p. 473-474), et les correspondances qui éclairent curieusement cet opuscule. (P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 2-5, 32-35.) — Au cours même des correspondances qui font l'objet de cette édition, on a déjà vu les nouvelles de Patay répercutées en Dauphiné par la correspondance de Charles VII et du commandant de Lyon avec le conseil delphinal. D'autre part, trace a été conservée de l'affection populaire portée à la Pucelle en Dauphiné. (Edmond Maignien, *Oraisons latines pour la délivrance de Jeanne d'Arc*, dans *Rev. des Soc. sav. des dép.*, 4ᵉ sér., t. VI, 1867, 2ᵉ sem., p. 412-414.) C'est en Dauphiné encore que M. Paul Meyer a retrouvé la curieuse ballade, qui pourrait remonter au moment d'enthousiasme dont le passage de cette présente lettre décèlerait trace. (Paul Meyer, *Ballade contre les Anglais*, dans *Romania*, t. XXI, 1892, p. 50-52.)

« Par le voloyr dou roy Jhesus,
Et Janne, la douce pucelle,

. . . .

Tourner vous en faut tous camus,
Dont c'est pour vous dure novelle. »

« Lo veschovo de Chiaramonte[1], lo qual sy aveva la corona de sancto Alvixe, sì l'a re[n]duta al Re per questo muodo con grandisima pena[2], che la damixela sy i manda uno fante con suo letere pregandolo ch'el volese render la corona; lo qual sy respoxe ch'ela s'aveva mal insoniado. Ma la dita donzela sy i manda a dir una altra fiada. Respoxei quelo medieximo. E sì scrise a i citadini de Cieramonte, che se la corona non fose renduda, che Dio li provederave. Questo non fo fato, e subitamente cazete tanta quantità de tenpesta, che fo gran miracolo. E la donzela la terza volta scrise ai prediti, e sì li scrise la forma e la fazon de la corona, la qual el veschovo tegniva ochulta, che s'ela non fose renduda, molto pezio li vigneria, che vegnudo nonn iera. El vescovo oldando nomenar la forma e la fazon de la corona, laqual non se credeva

1. Confusion vraisemblable des charges et des individualités de deux personnages différents. — L'évêque de Clermont, en fait, est, à l'heure qu'il est, Martin Gouge de Charpaignes, titulaire de ce siège depuis 1415, qui avait exercé les fonctions de chancelier de France auprès du Dauphin-Régent, puis de Charles VII devenu roi, de 1421 à 1428. Mais il s'agit ici, évidemment, non pas de sa propre personne, mais de son successeur aux fonctions de chancelier de France, Regnault de Chartres, chancelier depuis la fin de 1428, et en même temps archevêque de Reims depuis 1414. Le personnage visé, d'après tout ce qui suit, est certainement Regnault de Chartres, pour sa qualité d'archevêque de Reims ; mais il se trouve ici désigné sous le titre épiscopal du chancelier son prédécesseur.

2. Tout ce récit, d'allure assez fabuleuse, proviendrait-il d'une interprétation déformée de divers faits établis ? Du rôle que jouait, dans le sacre royal, la sainte ampoule traditionnellement conservée à l'abbaye de Saint-Remi de Reims ? De la connaissance confuse des lettres de diverses provenances, adressées à plusieurs reprises à la cité de Reims, comme il est

« L'évêque de Clermont, qui avait la couronne de saint Louis, l'a rendue au roi à très grand peine, en cette manière. La damoiselle lui envoya un messager avec des lettres, le priant qu'il voulût rendre la couronne; il répondit qu'elle avait mal rêvé. Mais ladite damoiselle lui manda à dire une autre fois. Il lui répondit de même. Alors elle écrivit aux bourgeois de Clermont que si la couronne n'était pas rendue, Dieu les pourvoirait. Rien ne fut fait, et aussitôt il tomba telle quantité de grêle que ce fut grand merveille. Et la damoiselle pour la troisième fois écrivit auxdits bourgeois, et si leur écrivit la forme et façon de la couronne que l'évêque tenait cachée, disant que si elle n'était pas rendue, il leur adviendrait bien pis qu'il ne leur était advenu. L'évêque, entendant nommer la forme et façon de la couronne, que l'on ne croyait pas qui fût connue,

acquis, pour l'engager à se soumettre au roi? (Rogier, *Procès*, t. IV, p. 291, 295, 297, 298.) D'un vague écho des discours tenus par Charles VII aux envoyés de Troyes, sous les murs mêmes de Troyes, discours rapportés dans une de ces lettres mêmes, et où il était fait allusion au royaume de saint Louis? (*Ibid.*, p. 295.) De la déformation de quelque fait inconnu, négligé par les témoignages contemporains, et immédiatement entré dans l'état de légende? Faudrait-il enfin, sous cet enchevêtrement singulier, reconnaître quelque écho des bruits répandus sur le célèbre signe donné par Jeanne d'Arc à Charles VII? (Sur l'indication de ce point, P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 594.) Tout lecteur du Procès sait que, devant les juges de Rouen, pour ne pas trahir ni même laisser deviner le secret qu'elle avait révélé à Charles VII, à Chinon, pour le rassurer sur la légitimité de sa naissance, Jeanne d'Arc avait imaginé la touchante allégorie suivante : tout ce secret, disait-elle à ses juges, consistait dans ce fait, à savoir qu'en sa présence à elle, un ange venu du ciel aurait apporté et offert au roi, matériellement parlant, une couronne précieuse représentant la

che se savese, forte pianzando e pentandose de quelo ch'el aveva fato, [ordinò] la dita corona a lo dito re e a la damixela mandata[1] i fose[2]. »

Copia de la nuova ut supra[3].

Dixese apreso ch'el a rezevudo letere dal Re proprio, le qual luy aveva apreso de sy e aprexentale, e in quele se contien tute quele vituorie e fati che se con-

couronne de France. Allégorie autour de laquelle roulent de nombreux interrogatoires, au cours desquels, avec une ténacité qui eut en fin de compte le dessous, le tribunal de Pierre Cauchon chercha à arracher à l'accusée le fonds réel de la scène de Chinon. (Interr. des 27 février, 1er, 10, 12, 13 mars, *Procès*, t. I, p. 71, 75, 90-91, 119-122, 126, 139-146.)

1. On pouvait croire, jusqu'à présent, que cette allégorie n'avait été improvisée et mise en avant, par Jeanne d'Arc elle-même, que pour les besoins du procès de Rouen, et à ce moment seulement. Mais, s'il fallait décidément voir une corrélation entre le récit contenu dans cette correspondance et l'allégorie en cause, il deviendrait évident que cette même allégorie avait été déjà répandue, sitôt après la révélation du signe fameux au roi : le récit fabuleux ici enregistré aurait trait, alors, à quelque déformation de cette allégorie en question. — En fait d'allusion à saint Louis, émise par Jeanne d'Arc, les textes conservés n'en mentionnent qu'une seule, à savoir dans la conversation de la Pucelle avec Dunois, lorsque tous deux se rencontrèrent pour la première fois sur la berge de la Loire, au-dessus d'Orléans, sur la rive de Sologne, le 29 avril. (Dép. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 6, 7.) Ce qu'en dit la Chronique de la Pucelle, relatant que cette allusion aurait été émise à deux reprises différentes, à savoir le 29 avril, devant Orléans, dans les mêmes circonstances, et, en outre, dès Chinon, à l'occasion de la révélation du signe au roi (ch. XLIV, p. 284, et ch. XLII, p. 274), ne représente qu'une interpolation plus ou moins

pleurant fortement et se repentant de ce qu'il avait, ordonna que ladite couronne fût envoyée au roi et à la damoiselle. »

Copie [d'une lettre] touchant les nouvelles ci-dessus.

Il se dit ensuite qu'il a reçu des lettres du roi lui-même, lettres qu'il a chez lui et qu'il montre, et qu'elles contiennent toutes ces victoires et faits qui sont contenus en cette copie de nouvelles, et beau-

défectueuse de la déposition de Dunois, qui demeure en somme la source unique du fait. — Quant au pouvoir prêté à Jeanne d'Arc de déchaîner les orages, le Journal d'un bourgeois de Paris, relatant la mort de la Pucelle, enregistre le bruit populaire d'après lequel elle s'en attribuait soi-disant le pouvoir. (*Bourgeois de Paris*, 30 mai 1431, p. 268.)

2. Après cette phrase, le texte édité dans *la Scintilla* termine la lettre par ces mots : « Altro non occore, etc. »

3. Huitième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Ce document semble représenter la missive d'envoi émanée du correspondant inconnu qui communique au gouvernement vénitien copie de la lettre reçue par le marquis de Montferrat, lettre qui constitue le document immédiatement précédent, n° 7. — Cette missive d'envoi arrive à Venise, avec la copie communiquée, entre le 2 et le 11 août 1429. — S'appliquant à la fois à ce document, n° 8, et au suivant, n° 9, une indication annexe du ms. de Morosini, inscrite à la fin dudit document suivant, n° 9, porte ces mots : « Questy II capitoly non e sta ben otentichadi de niente. » — « Ces deux chapitres n'ont pas été du tout bien authentiqués. » — Une transcription de ce présent document, n° 8, comme du document précédent, n° 7, se trouve conservée dans les archives de l'abbaye vénitienne de San Giorgio Maggiore à l'Archivio di Stato de Venise. Le texte de cette transcription a été publié par M. G. dalla Santa dans le périodique vénitien *la Scintilla* du 24 février 1895.

tien in quela copia, e molto plu cose[1] de[2] altri luogi aquistadi[3] con molta caxion d'Ingelexi, choncludando in quela letera[4] che i se mete in ordene con la damixela de andar a trovar el duca de Borgogna e d'eser con quelo a le man, sperando de bona vituoria[5]. E in concluxion dixe[6] che dapuo nuovamente per uno abade asay degna persona, pasando da caxa soa ultra (holtra), a bocha le som afermade quela ultima notabel nuova [de] quela rota del ducha de Borgogna, e de tanta hocixion (hucixion) de persone Ingelexe, Bergognoni e queli de Savoia, ma non fa mencion ch'el ducha

1. Pour tout ce passage, le texte de ce document édité dans *la Scintilla* comporte la leçon suivante, qui, il convient de l'observer, semble plus explicite que la transcription du *Diario;* en tout cas, cette leçon de *la Scintilla* contient certains renseignements supplémentaires qui ne se rencontrent pas dans la transcription de Morosini. Le document débute ainsi : « Capitola de un' altra letera. *De verso Franza* dise *una notabel persona che è venuta qui, che se trova personalmente a quelli primi fati de Oriens appresso la poncella,* ch'el a recevado letere dal Re proprio le quale luy ha apresso de si e apresentale *a questa signor marchese,* e contien tute quelle victorie e fati che se contien in quella copia *che io ho mandata* e molte più cosse... »

2. Tout ceci peut se comprendre de la façon suivante : Un combattant de l'armée française, [italien sans doute,] ayant pris part, avec la Pucelle, à la campagne de délivrance d'Orléans, et, depuis, passé en Montferrat, [peut-être à Casal, capitale du marquisat,] a reçu une lettre personnelle de Charles VII et l'a montrée au marquis de Montferrat; cette lettre royale confirme les nouvelles reçues directement par le marquis de Montferrat [document précédent n° 7], nouvelles que l'inconnu en question a eues en main et dont il communique copie au gouvernement vénitien, comme il le dit ici en propres termes. — Sur les italiens alors présents dans les bandes de l'armée

coup plus de choses au sujet d'autres lieux acquis avec grand tuerie d'Anglais. Ces lettres se terminent en disant qu'il se met en ordre avec la damoiselle pour aller trouver le duc de Bourgogne et en venir aux mains avec lui, avec espérance de bonne victoire. Et en finissant il dit que puis naguères un abbé, très digne personne, passant de son pays outre, a affirmé cette dernière et notable nouvelle de la défaite du duc de Bourgogne et de telle tuerie d'Anglais, Bourguignons et Savoyards; mais il ne fait pas mention que le duc soit prisonnier. Il affirme que toutes ces choses sont vraies,

royale et sur l'identité possible de celui-ci, voir lettre suivante, en date du 1er août.

3. Dans tout ceci, l'inconnu, rédacteur de cette missive d'envoi, va d'abord analyser la lettre envoyée par Charles VII à l'ancien combattant d'Orléans, puis résumer divers récits qui semblent avoir été recueillis par ce même combattant d'Orléans.

4. Ce qui suit, jusqu'à avis contraire, représente l'analyse de la lettre envoyée par Charles VII au combattant d'Orléans.

5. Les nouvelles ici données formellement comme émanées de Charles VII lui-même, présentent, si le fait doit être tenu pour vrai, un intérêt sur lequel il n'est pas besoin d'insister. Le roi, — seconde source de renseignements, — y confirmait en bloc « toutes les victoires et tous les faits » exposés dans la lettre reçue par le marquis de Montferrat, — ce qui est peut-être excessif. — En outre, il y régnerait un ton et une allure de confiante assurance, un franc désir d'offensive, sans recours à la diplomatie, qui serait à signaler avec soin.

6. Ce qui suit, jusqu'à la fin de la lettre, *paraît* représenter le dire de l'ancien combattant d'Orléans, rapportant, d'abord les informations recueillies par lui auprès de la personne d'un abbé de marque, puis sa propre impression personnelle.

sia prexo[1]. Tute queste cose l'aferma eser vere, respeto le otintiche letere del Re e de la persona[2].

Ponto de la letera da Zenoa de primo avosto 1429[3].

« I fati de Franza bene aldo i vano che piaxer ne o ase ad aldir; che la poncela faza ben de nuo grandissima vituoria[4] ! O abudo de fama in Paris ch'è'l Dolfin, et ch'el Regente sia morto a la bataia, e del ducha de Borgogna sia prexo[5]. Apare che queste cose se sapian in Milan per uno capetanio soldado del Dolfino, che à nome Ziorzi de Valaperga, che questy a scrito. E aldo etiam del ducha de Savoia, che cusy è sta scrito al signor ducha de Milan[6]. »

. . . .

1. Ainsi, d'un troisième côté, sont parvenues à cet abbé, non spécifié d'ailleurs, les nouvelles, détaillées ici une à une, du sac d'Auxerre, du massacre des Bourguignons et Savoyards qui défendaient la ville, et de la défaite des Anglais dans le voisinage, faits énoncés dans la lettre reçue par le marquis de Montferrat. Les succès français signalés s'augmentent ici du bruit de la capture possible du duc de Bourgogne en personne.

2. Impression personnelle de l'ancien combattant d'Orléans, faisant allusion encore aux communications du roi, à lui adressées, et aux nouvelles adressées à l'abbé en question.

3. Neuvième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre d'un inconnu, en date de Gênes, le 1er août 1429, arrivée à Venise avant le 11. — S'appliquant à la fois à ce document et au précédent, une indication annexe du ms. de Morosini, inscrite à la fin de ce présent document, porte ces mots : « Questy II capitoly non e sta ben otentichadi de niente. » — « Ces deux chapitres n'ont pas été du tout bien authentiqués. »

4. Sentiments sympathiques à la cause française, saisis ici sur le fait comme courant à Gênes, et dont la mention est à relever.

vu les lettres authentiques du roi et de cette personne.

Article de la lettre de Gênes du premier août 1429.

« Les faits de France, à ce que j'entends, vont de telle façon que j'ai beaucoup de plaisir à l'entendre ; que la Pucelle fasse bien de nouveau très grande victoire ! J'ai appris par la renommée que le dauphin est à Paris, que le régent est mort à la bataille, et que le duc de Bourgogne est prisonnier. Il paraît que ces choses se savent à Milan par un capitaine à la solde du dauphin, qui a nom Giorgio de Valperga, et qu'il l'a écrit. Et j'entends dire aussi que le duc de Savoie a écrit les mêmes choses au seigneur duc de Milan. »

. . . .

5. Ainsi, d'un quatrième côté, sont parvenues à Gênes les nouvelles, confondues ici en bloc, d'un immense et récent désastre du parti anglo-bourguignon, déjà annoncées en détail ou dans leur ensemble, par les deux documents précédents. Les succès français signalés se grossissent encore ici du bruit de la capture réelle du duc de Bourgogne, de la mort du duc de Bedford et de la reprise de Paris par Charles VII.

6. Tout ceci peut se résumer de la façon suivante. Des nouvelles, paraissant apportées ou reçues à Milan, par un capitaine italien naguère au service de Charles VII, Giorgio di Valperga, sont transmises par lui à Gênes. Ce Giorgio de Valperga serait-il le même que ce combattant d'Orléans, en correspondance avec Charles VII, signalé comme présent dans l'état de Montferrat. (Voir lettre précédente, arrivant à Venise entre le 2 et le 11 août.) D'autres nouvelles, envoyées par le duc de Savoie au duc de Milan [son gendre], sont également transmises à Gênes. — Le nom de la maison piémontaise de Valperga figurait alors, en effet, avec éclat, dans les cadres de l'armée royale. A tout le siège d'Orléans, à la campagne de la Loire, à la bataille de Patay, on voit participer

Zuoba dy XI[1] avosto sovradito, zionse la galia armada Molina d'Aque Morte con salvamento[2]; conduse carateli CCC III de zucaro e da bote C de vini griegi e formaii, pelami e altre cose[3]. E de nuovo altro non dixe, salvo la cocha Zigogna de Zenovexi aver prexo in quele aque do nave de Catelany, e una schanpase, de zente Mori, e che in Zenova s'armava do coche per andar al corso sovra chi men porà. Prego Dio governar le nostre eser fuora, e toiali la forza e la posa de far mal! Amen[4].

. . . .

Corando M° CCCC XXVIIII° [5].

Per letera scrive ser Pangrati Zustignan da Broza a miser Marcho so pare, de dy XVI de luio[6] :

« De nuovo quelo che de qui ve scrisy, e eser prima, che el gardenal d'Ingletera, che iera con queli IIII^m Ingelexi, che deveva andar contra i Usi, partise ieri da

Teodoro da Valperga. (*Journal du siège*, 25 octobre 1428; Charpentier et Cuissard, *Compte de forteresse d'Orléans*, entre autres, art. LX, 24 mars 1429; Loiseleur, *Compte de Hémon Raguier*, entre autres, art. XXXI, lettre de Jacques de Bourbon, p. 62.) Vaillant combattant, au service de la France depuis 1423 (*Berry*, ad ann. 1423, p. 370, cf. *Raoulet*, ad ann. 1424, p. 183-184), qui avait figuré à Verneuil (*Épis. de l'invasion anglaise : Le choc de Verneuil*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LVI, 1895), et que Charles VII, en récompense de ses services, fit bailli de Lyon. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 282, t. III, p. 263, n. 3.)

« ... chevalier de montaigne,
Bien excellent, ... »

le qualifie le Mystère du siège d'Orléans. (Guessard et de Certain, *le Mistère du siège d'Orléans*, vers 4161-4162.) Quelques

Le jeudi 11 août susdit, la galère armée Molina arriva d'Aigues-Mortes à sauveté ; elle y avait conduit 303 caratels de sucre et environ 100 bottes de vins grecs, fromages, peaux et autres choses. Elle ne dit rien de nouveau, sauf que la coque Cicogna, aux Génois, avait pris en ces eaux deux nefs catalanes, qu'une autre, montée par des Mores, s'échappa, et qu'à Gênes on armait deux coques pour aller à la course contre qui sera moins fort. Je prie Dieu de guider nos coques en voyage et d'enlever à ceux-ci la force et le pouvoir de mal faire ! Amen.

. . . .

Au cours de 1429.

Par lettre ser Pancrazio Giustiniani écrit de Bruges à messer Marco, son père, le 16 juillet :

« De nouveau, il y a ce que je vous ai écrit d'ici, et d'abord, que le cardinal d'Angleterre, qui était avec ces 4000 Anglais qui devaient aller contre les Hussites,

années plus tard, on rencontre en France de nombreux personnages de la maison de Valperga, dont les prénoms sont connus, sans en trouver parmi eux, toutefois, qui portent celui qui vient d'être indiqué ici.

1. Fol. 506 B. — 11 août 1429.

2. Retour annoncé, sous cette date du 11 août, du convoi d'Aigues-Mortes, convoi ne comprenant qu'une seule et unique galère, dont on a vu l'armement décidé le 14 janvier précédent.

3. Renseignements sur le fret de retour de ce convoi.

4. Spécimen de nouvelles rapportées par le convoi d'Aigues-Mortes.

5. Fol. 507 A. — Entre le 18 août et le 1er septembre 1429.

6. Dixième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, quatrième du même au même, en date de Bruges, le 16 juillet, reçue à Venise entre le 18 août et le 1er septembre.

Cales per eser a Paris, e dixese deveva pasar de brieve a la suma de altrytanti Ingelexi, nè altro in quela se avè a dir[1].

« Monsignor de Borgogna, dapuo el se partì, alguni dixe ch'el è zionto a Paris, e per alguni de no, e ch'el no' nd'a voiudo andar, e ch'el dito se truova a Sanlis [con] una giente e ciercha luogo a tratar parlamento[2] chon suo cugnady e con el Dolfino, che è Carlo de Barbon e'l conte de Uziamonte, e meterse d'acordo; ma de questo se scrive niente de crede[3].

1. Le corps d'armée du cardinal d'Angleterre, que Pancrazio Giustiniani, dans les additions de sa lettre du 9 juillet, signalait comme en partance, est encore en Angleterre le 5 juillet. (Rymer, *Fœdera*.) Le renseignement intéressant, ici donné, fixe son départ *de Calais* pour l'intérieur de la France au 15 juillet. — Dans cette traversée et ce passage semblent bien compris et le corps d'armée du cardinal, dont la destination primitive contre les Hussites avait été modifiée, et celui de John Radclyff, en tout 3,500 à 4,000 combattants à peine. (Voir Annexe XVII.) — Paris, en effet, était le but de ces troupes. Mais d'Amiens elles se dirigent d'abord sur Rouen, où Bedford est allé les attendre (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334), et leur entrée définitive à Paris n'a lieu que le 25 juillet. (*Journal de Clément de Fauquembergue*, 25 juillet, *Procès*, t. V, p. 453; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, 25 juillet, p. 242.) — Ce jour même, 16 juillet, second jour de leur marche en France, Bedford, de Paris, expédiait un héraut en Angleterre pour réclamer éperdûment ce renfort. (Instruction à Jarretière, roi d'armes, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.) Quant à la seconde armée, soi-disant en préparation, son chiffre est porté ici à 4,000, au lieu de 8,000 ou 3,000 naguères.

2. En réalité, le duc de Bourgogne est entré à Paris le dimanche 10 juillet, et en est reparti le samedi 16 au matin, jour même de cette lettre (*Bourgeois de Paris*, 10-16 juillet, p. 240-241), pour la direction de Laon. (*Greffier de la Rochelle*, p. 344.) Lettre de trois gentilshommes angevins à la reine de France et

est parti hier de Calais pour aller à Paris, et on dit qu'il devait « passer » de bref en tout autant d'Anglais; et on n'a rien su de plus sur cette affaire.

« Après le départ de monseigneur de Bourgogne, quelques-uns disent qu'il est arrivé à Paris, d'autres disent que non, qu'il n'a pas voulu y aller et qu'il se trouve à Senlis avec ses gens et cherche à entrer en négociations avec le dauphin et avec ses propres beaux-frères qui sont Charles de Bourbon et le comte de Richemont, et à se mettre d'accord avec eux; mais on écrit que l'on n'en croit rien.

à la duchesse douairière d'Anjou, mère de la reine, en date de Reims, le 17 juillet, F. Boyer, *Variante inédite d'un document sur le sacre de Charles VII*, p. 5-8, et Quicherat, *Procès*, t. V, p. 130.) Les documents connus ne font pas d'allusion à ce qu'il ait fait quelque halte à Senlis, point qui se trouvait sur sa route normale, à l'aller, pour se rendre d'Hesdin à Paris, et par lequel il pouvait passer, au retour, de Paris vers Laon. Cette incertitude sur la réalité de son voyage à Paris est singulière : on la constate également dans la lettre des Angevins qui vient d'être citée, écrite cependant à Reims même, le 17. (Lettre des Angevins, *loc. cit.*) — Cette présente correspondance de Pancrazio Giustiniani étant datée du 16 juillet même, et de Bruges, les allusions à des négociations de paix entre le duc et le roi, qui s'y trouvent contenues en ce passage, ne peuvent se référer à l'ambassade que Philippe le Bon expédie à Charles VII, en réalité, de Laon à Reims, le 17 juillet seulement. (*Greffier de la Rochelle*, p. 344; Lettre des Angevins, *loc. cit.;* cf. Mém. de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 514; compte 3e de Jean Abonnel, receveur général des finances du duc de Bourgogne, de janvier à décembre 1431, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 404, n. 3.) — Il s'agit seulement du bruit persistant, déjà recueilli, à plusieurs reprises, dans les correspondances précédentes, à savoir que le duc se déplace dans la direction de Paris pour traiter avec Charles VII.

3. Charles de Bourbon, comte de Clermont, et Arthur de

« Scrivese anchora el Dolfino chon la poncela e con tuta la soa giente in suma sono pluy de xxv^m[1] eser pasadi da Tros de Canpagna e da molti altry luogi per chaxiom à anemo de trovarse per andar a Rens[2], e che de tuor tere per lo prexente non sende cura[3]; che subito a Rens zionto là, el serà incoronado e serà hobidiente da i suo fedeli; e chi dixe el contrario, ma ziaschuno parla se non per la soa voluntade. Ma tanto è che opinion è che questo Dolfino incoronado sia, e tiense, se cusì seguirà, over ch'el sia seguido[4], e partidi hi serà de là, el so dreto camin serà in so paixe[5]; e per ancora a dito molti, che se Dio non de meta la man soa, cusy debia eser; ma a una ziornada per caxon serà forzo, una parte con l'altra schontrandose[6],

Bretagne, comte de Richmond, connétable de France, sont en effet les deux beaux-frères de Philippe le Bon, ayant épousé ses deux sœurs, le premier, en 1425, Agnès, cadette des enfants de Bourgogne, le second, en 1423, Marguerite, veuve du dauphin de France Louis, duc de Guyenne, mort en 1415. Le comte de Clermont accompagnait en effet le roi, de l'accord de tous les textes, pendant la campagne du sacre. Quant au connétable, après une courte apparition sur le théâtre des combats, à la prise de Beaugency, le 17 juin, puis à la journée de Patay, le 18, il s'était vu écarté du roi par la tenace rivalité de La Trémoïlle, et se tenait depuis, soit retiré dans sa terre de Parthenay, soit occupé à une diversion sur les lisières de Normandie vers le Perche.

1. Évaluation pareille à celle des additions de la lettre du 9 juillet et semblant toujours exagérée.

2. La lettre suivante va revenir avec plus de détails sur les conditions de la reddition de Troyes, qui a eu lieu les 9 et 10 juillet, et sur le départ du roi et de l'armée, qui ont, en effet, quitté Troyes, le 11 juillet, à la première heure. (Ci-après, p. 174-178.) — La lettre suivante donne également lieu à commenter la marche de Troyes à Reims. (Ci-après, p. 178-180.)

« On écrit encore que le daūphin, avec la Pucelle et tous ses gens, qui sont au nombre de plus de 25,000, a passé par Troyes en Champagne et beaucoup d'autres lieux, parce qu'il a l'intention de se trouver pour aller à Reims et que pour le présent il ne se soucie de prendre des terres; qu'aussitôt arrivé à Reims, il sera couronné et sera obéi par tous ses fidèles. Il en est qui disent le contraire; mais chacun n'en parle qu'à sa volonté. Tant y a-t-il, cependant, que l'opinion commune est que le dauphin sera couronné, et l'on tient pour certain que, s'il en arrive ainsi ou qu'il en soit déjà arrivé ainsi, dès qu'il sera parti de là, son droit chemin sera en son pays; et il paraît aussi que beaucoup ont dit que, si Dieu n'y met pas la main, il en doit être ainsi; mais qu'un parti rencontrant l'autre, il y aura assez de forces

— Il suffit d'indiquer ici que l'armée tire directement, par Châlons, vers la direction de Reims, où elle entre le 16, jour même de cette lettre.

3. Cette expression doit répondre à quelque impression textuellement traduite. Il est curieux de la relever, presque identique, dans la dernière phrase de la lettre des Angevins, écrite à Reims même, le 17 : « Par deçà le Roy n'entend que à fere son chemin, et pour ce ne besoigne riens en autres choses. » (Boyer, *Variante inédite,* p. 8, passage ne figurant pas dans le texte du *Procès,* t. V, p. 130.)

4. Prévision qui va se réaliser : Charles VII, entré à Reims le samedi 16 juillet, dans l'après-midi, y est sacré dès le lendemain dimanche 17.

5. L'impression générale est alors, en effet, que le roi, sitôt sacré, doit marcher sans arrêt sur l'Ile-de-France et sur Paris. Impression dictée par le plus sûr des instincts. A Reims, le 17, jour même du sacre, le départ pour Paris s'annonçait ouvertement pour le lendemain. « Demain s'en doibt partir le roy tenant son chemin vers Paris », porte la Lettre des Angevins. (Boyer, *Var. inédite,* p. 5-8, et *Procès,* t. V, p. 130.)

6. Prévision de bataille rangée, qui ne deviendrait discu-

e vien dito che a questa ziornada de vuol eser Bor-g[ogn]a in persona, el qual a fato gran comandamento per tuti i suo luogi. Dio che pur proveza[1] ! Ma fe vostro conto chomo fa el Delfino, niente fa, se non per lo conseio de la donzela, la qual i dixe al tuto la cacerà Ingelexi de Franza[2]. »

M° IIII^c^ XXVIIII° corando, puo per letera rezevuda da ser Prangati Zustignan de XXVII luio. Da Bruzia[3].

« Qua de soto dirò quelo o sentido de nuovo de Franza de XXVII de luio[4]. Certo se sa per molte vie como circha dy XII de questo mexe, el Dolfin avè Tros de Zampagna[5], e che avanti l'avese, color dentro volse respeto ziorni tre[6], e puo begnisimamente se rexe a luy

table que plus tard, au commencement d'août, lors de la première retraite de l'armée royale sur la Seine, ou vers la mi-août, lors de la marche définitive sur Paris.

1. Ce renseignement sur la réunion de forces bourguignonnes est exact. Un mandement du maréchal du duché de Bourgogne, Antoine de Toulongeon, donnait rendez-vous à divers contingents à Châtillon-sur-Seine, à la frontière du duché, pour le 28 juillet. (De la Barre, *Mém. pour l'hist. de Bourgogne*, t. II, p. 202-203.)

2. Expression à laquelle le caractère absolument contemporain et désintéressé de ce document donne une portée considérable, en ce qui concerne la question de la limitation ou de l'extension de la mission de Jeanne d'Arc, question sur laquelle certains passages de correspondances antérieures ont dû appeler l'attention. (Lettres en date des derniers jours de juin et du 30 juin.) Le sentiment populaire, en tout cas, ne s'y trompe pas, et, avec le plus sûr des instincts, n'entend pas à demi l'œuvre de la Pucelle, ne la comprend pas sans la libération totale de la France. On en saisit ici sur le fait un exemple, dans ce propos si naturellement prêté à Jeanne d'Arc, et dont tout commentaire affaiblirait la portée.

pour une bataille, et l'on dit qu'à cette bataille veut être le duc de Bourgogne en personne, qui a fait grands commandements par toutes ses terres. Que Dieu veuille y pourvoir! Mais faites votre compte qu'en tout ce qu'il fait, le dauphin ne fait rien que par le conseil de la damoiselle, laquelle lui dit qu'elle chassera du tout les Anglais de France. »

Au cours de 1429, par lettre ensuite reçue de ser Pancrazio Giustiniani, du 27 juillet. De Bruges.

« Ci-dessous je vais dire ce que j'ai entendu des nouvelles de France au 27 juillet. De certain l'on sait par plusieurs voies comment, vers le 12 de ce mois, le dauphin eut Troyes en Champagne, et qu'avant qu'il ne l'eût, ceux de la ville voulurent un délai de trois

3. Onzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, cinquième du même au même, en date de Bruges, le 27 juillet, reçue à Venise entre le 18 août et le 1er septembre.

4. Cette lettre, composée de notations successives, représente en effet un précis relativement ordonné des événements, arrêté à la date d'envoi de la correspondance.

5. Ici se rencontrent, pour la première fois, quelques indications, plus ou moins erronées d'ailleurs, sur la prise de Troyes, simplement annoncée sans autres détails dans la précédente correspondance. La prise de la capitale de la Champagne, événement dont dépendit tout le succès de la campagne du Sacre, et, par suite, un si haut et si immense ensemble de conséquences historiques, surexcita spécialement l'esprit des contemporains, tandis que son invraisemblance même portait à l'expliquer par des pratiques sortilèges, dont l'accusation, au procès de Rouen, put tirer le plus perfide et le plus insidieux parti. — La suite des incidents qui se succèdent devant Troyes a été, en somme, assez peu précisée jusqu'ici. — On a essayé d'en réunir ici les éléments susceptibles de quelque certitude avérée.

6. C'est le mardi 5 juillet, à neuf heures du matin, que

como so vero signor, e quelo pacifichamente perdonase a tuti, e con begninitade quelo i rizevete, e statin, per comandamento de la poncela[1], la qual a lu se

Jeanne d'Arc, avec les premières lances de l'armée royale, paraît devant Troyes. (Lettre de la cité de Troyes à la cité de Reims, Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 289-290.) Une sortie de la garnison anglo-bourguignonne, appuyée par le canon de la place, est vivement refoulée. (*Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91-96; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314-319; *Greffier de la Rochelle*, p. 341.) Le même jour, à la fin de l'après-midi, la ville affiche encore un dévouement exaspéré à la cause bourguignonne. (Même lettre, *loc. cit.*) Les deux jours suivants se passent « ainsi comme en siège » (*Journal du siège, loc. cit.*), en attente d'on ne sait quoi, peut-être en pourparlers qu'on soupçonne, mais dont la trace précise fait défaut, l'armée sourdement inquiète, sans matériel d'attaque, sans vivres et anxieuse de se voir ainsi engagée en pays ennemi, à trente lieues du pont de Gien, sa base unique d'opérations. (*Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.;* Lettre de Jean de Châtillon à la cité de Reims, Rogier, *Procès*, t. IV, p. 296-297; Dépos. de Simon Charles, président à la Chambre des comptes, *Procès*, t. III, p. 117.) Le vendredi 8, le roi semble seulement arriver de sa personne. (*Cagny*, 8 juill., *Procès*, t. IV, p. 18.)

1. Au cours de cette journée du vendredi 8, vraisemblablement, se passe l'émouvante scène du conseil, au fort de laquelle, devant le roi indécis, devant le chancelier Regnault de Chartres, requérant déjà formellement la retraite et l'abandon d'une aussi folle campagne, devant l'entourage royal, docile d'avance à ce langage de peur, Jeanne, soutenue par le courageux sire de Trèves, Robert le Maçon, l'ancien chancelier de la régence de Charles VII, parvient enfin à arracher au roi et au conseil la promesse d'un délai de trois jours, qui doit, dès le lendemain même, assure-t-elle, donner la ville au roi. (*Chartier*, ch. XLVII, t. I, p. 91-96; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVII, p. 314-319; Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 13-14, de Simon Charles, p. 117 : sur la fixation de la date du 8, voir ci-dessous, *in fine*.) Toute

jours, puis très bénignement se rendirent à lui comme à leur vrai seigneur, et que celui-ci pacifiquement pardonna à tous et les accueillit avec bonté, et aussitôt,

la nuit du 8 au 9 se passe en apprêts d'assauts. (Mêmes textes.) Apprêts poussés avec ce soin d'exécution que Jeanne sait y mettre, apprêts qui promettent une irrésistible escalade dans le style de celle de Jargeau. — Peut-être déjà, dès l'apparition de l'armée royale, l'ardente et énergique parole de frère Richard, le franciscain qu'on a vu expulsé de Paris au début de mai précédent, et qui a pu gagner indemne la Champagne, théâtre de ses prédications antérieures, peut-être son action sur la foule, ses allées et venues entre la ville et le camp français remuent-elles déjà les esprits, et, par le récit des merveilles de la Pucelle, dissolvent-elles les courages. (Sur ce point : *Chartier; Journal du siège : loc. cit.; Greffier de la Rochelle*, p. 341-342; Lettre de Jean de Châtillon à la cité de Reims, Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 296-297; Lettre de la cité de Troyes à la cité de Châlons, *Ibid.*, p. 290 : cf. Lettre de la cité de Châlons à la cité de Reims, *Ibid.*, id.; *Bourgeois de Paris*, entre 25 juillet et 25 août, p. 242-243; *Livre des trahisons*, ch. CXLIV, p. 197; Défi du duc de Bedford à Charles VII, dans *Monstrelet*, l. II, ch. LXV, t. IV, p. 341; Dires de Jeanne d'Arc, interr. du 3 mars, *Procès*, t. I, p. 99, 100, 102, art. d'acc., ch. 52, p. 292.) — Toujours est-il que, le samedi 9, l'assaut tout prêt, l'évêque, Jean Laiguisé, troyen de naissance et d'attaches, d'accord avec certains grands dignitaires ecclésiastiques du diocèse, se présente au camp royal, pour engager des pourparlers décisifs, en même temps, frère Richard vient et va entre le camp et la ville, prêchant en images saisissantes l'invincible et miraculeux pouvoir de la Pucelle. Ce jour même, sous l'effort de manifestations populaires, une capitulation est signée. (*Chartier; Journal du siège; Chron. de la Pucelle;* Dépos. de Dunois et de Simon Charles : *loc. cit.; Gilles de Roye*, p. 207; *Chron. norm. anon.*, à la suite de Chartier, t. III, p. 205; Lettres pat. de Charles VII pour la reddition de Troyes, *Ordonn.*, t. XIII, p. 142-144, et Camusat, *Mél. hist.*, part. II, fol. 214-215 : sur la fixation des dates du 8 et du 9, comp. date établie du traité du 9 avec dépos. de Dunois et de Simon

dixe quela eser cavo e via e governatrixe de tuti[1], e contase coley siegue el Dolfino, e sono con lie XXV[m] persone da quela banda[2], senza queli sono ai confini de Normardia (*sic*), che è el ducha de Lanson, como in questa diremo[3].

« Partidi da Tros[4], son vegnudi a Rens, donde confina al sagrarse tuti reali de Franza[5], e là i zionse el

Charles, et consult. surt. *Greffier de la Rochelle*, *loc. cit.*) — Le lendemain matin, dimanche 10, et non le 12, comme le porte cette correspondance, Charles VII fait son entrée dans la ville de Troyes. (Sur le fait et la date : *Chartier*, *Journal du siège*, *Chron. de la Pucelle*, *loc. cit.*, comparés avec date établie du traité du 9; mentions précises : du *Greffier de la Rochelle*, p. 342; de la Lettre des Angevins, dans Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 130.)

1. Ce rôle prépondérant attribué ici à la Pucelle dans la soumission de Troyes est à noter. Cette impression première et spontanée est, d'ailleurs, on ne peut plus exacte. C'est à l'action personnelle de la Pucelle, à la panique dissolvante inspirée par son apparition qu'est dû cet événement, sans lequel avortait, dix jours après le départ de la Loire, toute la campagne du Sacre. Toutefois, malgré tout, son action se fût-elle brisée devant Troyes sans le concours de frère Richard, dont la consultation sincère des textes ne doit ni amplifier ni rétrécir le rôle, mais en constater toute la vigueur, l'effet moral et l'à-propos, qui décida peut-être de tout le destin de la campagne. « Via » a le sens quelque peu mystique de *via salutis*.

2. Évaluation persistante, déjà énoncée dans une lettre précédente du 9 juillet modifiant l'appréciation émise dans une autre du 30 juin.

3. Cette mention d'une campagne dont la Normandie aurait alors été le théâtre est à examiner de très près. Cette même lettre va revenir sur ce sujet, en donnant lieu alors à le commenter comme il convient. Il suffit d'indiquer ici que ce n'est pas, en tout cas, le duc d'Alençon, présent avec le roi à toute la campagne du Sacre, qui dirige ces opérations.

par commandement de la Pucelle, que l'on dit être chef et voie et gouverneur de tous; et l'on conte qu'elle suit le dauphin et qu'il y a avec elle 25,000 personnes de ce côté, sans ceux qui sont aux confins de Normandie, et que commande le duc d'Alençon, comme nous allons le dire.

« Partis de Troyes, ils sont venus à Reims, où se rendent pour se faire sacrer tous les rois de France.

4. Charles VII et toute l'armée royale, demeurée campée sur la rive gauche de la Seine, traversent les ponts de Troyes et quittent la ville le lundi 11 au matin. (Sur le fait : *Chartier; Journal du siège; Chron. de la Pucelle; Greffier de la Rochelle; loc. cit.* Sur la date : *Chartier; Journal du siège; Chron. de la Pucelle; loc. cit.* : comp. avec date établie du 10; — mentions précises : du *Greffier de la Rochelle*, p. 343; de Lettre de Charles VII à la cité de Reims, en date de Troyes, le 11 juillet, « presentement partons de cy », dans Louis Paris, *Cabinet historique*, 1855, p. 76-78; de Lettre des Angevins, dans Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 130.) — Sur les textes cités, consulter p. 176, n. 1.

5. La Seine passée à Troyes le lundi 11, puis l'Aube traversée sans doute vers Arcis-sur-Aube, l'armée royale s'engage entre Aube et Marne, dans la largeur de la Champagne Pouilleuse, marchant sur Châlons. Le mercredi 13, elle campe à Lettrée [et non à Bussy-Lettrée, comme il est dit généralement], au passage de la Soude, le seul cours d'eau qui raye cette route, à cinq lieues de Châlons environ. (Lettre de Charles VII pour la reddition de Châlons, en date de Lettrée, le 13 juillet, dans Ed. de Barthélemy, *Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, Pièces just., n° 27, p. 334-335; cf. Lettres de la cité de Châlons à la cité de Reims, Recueil de Rogier, *Procès*, t. V, p. 298.) Le roi entre à Châlons, soumis d'avance, le jeudi 14. (Sur la date : *Cagny*, 14-26 juillet, *Procès*, t. IV, p. 18-19; Lettre des Angevins, dans Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 130.) Châlons quitté dès le lendemain, le passage de la Marne acquis, l'armée atteint la vallée de la Vesle et la descend vers Reims. Ce vendredi 15, elle prend gîte à Sept-

sabado ady XVI de quelo[1], e senza algun contrasto queli fo apreso le porte[2], e la domenega ady XVII[3], fo sagrado con tute le suo pertinencie, e dura la sagra da terza fina circha al vespero[4],

Saulx, à cinq lieues au-dessus de Reims. (*Cagny;* Lettre des Angevins : *loc. cit.* : *Chartier*, ch. XLVIII, t. I, p. 96-97; *Journal du siège*, entre 29 juin et 16 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVIII, p. 319-321 ; cf. Lettre de Charles VII pour la reddition de Reims, Varin, *Arch. législ. de Reims*, Statuts, pièce n° 30, t. I, p. 596-608; cf. *Chron. des Cordeliers*, entre 1er et 17 juillet, fol. 485 v°.)

1. C'est bien, en effet, le samedi 16 juillet, à la fin de l'après-midi, que Charles VII, « rendant grâces à Dieu qui donnoit corage à une femme de teles emprises » (*Chron. de Tournai*, p. 414), entre enfin, la Pucelle à ses côtés, dans Reims reconquis. (Sur l'heure : *Cagny; Journal du siège; Chron. de la Pucelle; Chron. de Tournai : loc. cit.*) Pour les préliminaires de la reddition de Reims, récit dans Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 224-233, dans Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, ch. II. Pour Jeanne d'Arc à Reims et sa mission, Wallon, *Ibid.*, p. 237-267; pour son séjour, Jadart, *loc. cit.*, ch. III et IV.

2. Reims, duché-pairie archiépiscopal, compte alors pour duc souverain Regnault de Chartres, l'un des conseillers les plus autorisés et les plus influents de l'entourage de Charles VII. En possession du siège de Reims depuis 1414, président de la Chambre royale des comptes en 1415, réfugié à Bourges avec le dauphin lors de la révolution bourguignonne de 1418, installé déjà pendant quelques mois dans la charge de chancelier, en 1425, il avait recouvré les sceaux depuis le 8 novembre 1428. Depuis douze ans, il n'avait revu son diocèse ni son duché. Fervent de toutes les illusions diplomatiques, partisan de toutes les temporisations et de toutes les habiletés politiques, son influence, depuis le début de la marche sur Reims, qu'il désapprouvait comme une folie, s'exerçait dans le sens le plus hostile à l'œuvre d'action de la Pucelle. Sa lettre à la cité de Reims, après le désastre de Compiègne et la capture de la Pucelle (Recueil de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 168),

Le dauphin y arriva le samedi 16 de ce mois, et sans aucune difficulté lui furent ouvertes les portes; et le dimanche 17, il fut sacré avec toutes ses appartenances, et le sacre dura de l'heure de tierce jusqu'à vêpres;

peut être considérée, en son genre, comme une des plus odieuses trahisons morales commises envers Jeanne d'Arc.

3. La date du sacre de Charles VII, qui a lieu le dimanche 17 juillet, a été longtemps discutée, jusqu'à une époque assez récente, par suite d'une erreur reproduite dans les éditions anciennes de Monstrelet (l. II, ch. LXIV), où l'entrée à Reims, la veille du sacre, était fixée au « vendredi [erreur négligeable pour samedi] *siziesme* » — au lieu de « *seiziesme* » — « jour de juillet ». Monstrelet, avec la lettre des Angevins, connue et publiée de longue date, paraît avoir été longtemps le seul texte acquis affectant une date précise à ce grand événement historique. Ces dates, du reste, ne concordaient pas. Entre la version de la lettre des Angevins, qui, elle, fixait le fait, exactement et vraiment, au *dimanche 17*, et l'assertion de Monstrelet (en négligeant son erreur du *vendredi* pour *samedi*), qui plaçait l'événement au 7, l'hésitation était permise. La première édition correcte de ce fragment de Monstrelet, donnée par Quicherat dans le *Procès* (t. IV, p. 360-395), en rétablissant le texte « *seiziesme* jour de juillet », texte adopté depuis (éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 338), a fait cesser toute controverse à ce sujet. (Voir Quicherat, notes du fragment de Monstrelet, *Procès*, t. IV, p. 380, n. 2, et commentaire de la lettre des Angevins, *Procès*, t. V, p. 127-128.)

4. Ces indications sur la durée de la cérémonie du sacre, du « digne sacre », dit la Chronique de la Pucelle (ch. LVIII, p. 321), le dimanche 17 juillet, sont curieusement confirmées par d'autres textes contemporains. Le sacre avait toujours lieu un dimanche. Il fallait donc se hâter, sous peine, ou de fausser la tradition, ou de perdre une semaine entière. Toute la fin du jour et toute la nuit, fébrilement, on avait travaillé dans la cathédrale aux apprêts de la cérémonie (Cagny, 16 juillet, *Procès*, t. IV, p. 19), qui se trouva aussi solennelle que si elle eût été préparée depuis « un an auparavant ». (Lettre des Angevins,

e questo se sa certo ancora per molto vie[1].

« Avanti anchora molte tere de Zampagna, como è Zalon[2], Lan[3], son quanti[4] e quanti altry asay luogi tuti

Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, et *Procès*, t. V, p. 128.) Le service commença en effet à neuf heures du matin (heure de tierce), dit la lettre des Angevins (*loc. cit.*), répétée, à ce qu'il semble, par le Greffier de la Rochelle (p. 343) et la Chronique de Tournai (p. 414). Il ne se termina que dans l'après-midi, vers deux heures, dit la Chronique de Tournai (p. 414). Le roi, paraît-il, était depuis trois heures du matin en recueillement dans la cathédrale, fermée à tous, et qui ne rouvrit ses portes qu'à neuf heures pour le sacre. (*Chron. de Tournai*, p. 414.)

1. On savait à Paris, le 16, que Charles VII, Troyes et Châlons pris, devait arriver ce même jour sous les murs de Reims. (Instruction de Bedford au héraut Jarretière, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.)

2. Exact pour Châlons-sur-Marne, où le roi, comme on l'a vu, est entré le 14, venant de Troyes par Lettrée, et d'où il est reparti le 15 tendant vers Reims par Sept-Saulx. Châlons, comté-pairie épiscopal, possède alors pour comte souverain Jean de Montbéliard-Saarbrück, des sires de Commercy (1420-1438), fils de Jean II et d'Élisabeth de Joinville, dont la maison tenait par toutes ses attaches au parti français, et qui, lui-même, avait figuré naguères dans le parti du dauphin. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Pièces just., n° 33.) Jean de Saarbrück avait rendu lui-même sa ville à Charles VII. (*Chartier*, ch. XLVIII, t. I, p. 96; *Journal du siège*, entre 29 juin et 17 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LVIII, p. 319-320.) Il est établi qu'il accompagne ensuite le roi de Châlons à Reims et assiste au Sacre.

3. La soumission de Laon est exacte, quant au fait, et devait être connue en Flandre à la date de cette lettre, le 27 juillet: elle était sue à Paris le 25. (*Journal de Clément de Fauquembergue*, 25 juillet, *Procès*, t. IV, p. 453.) Mais cette soumission n'a lieu qu'après le départ de Charles VII de Reims, pendant sa marche sur Soissons, du 21 au 23. (Cagny, 21 juillet, *Procès*, t. IV, p. 20; *Monstrelet*, l. II, ch. LXIV, t. IV, p. 339; cf. : *Chartier*, ch. XLIX, p. 98; *Chron. des Cordeliers*, la ville fran-

et cela se sait sûrement par nombreuses voies encore.

« Auparavant aussi, beaucoup de terres de Champagne, comme Châlons, Laon, et tant et tant d'autres

çaise le 22 [juillet], fol. 486 r°; *Journal du siège*, après 17 juillet; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 323-324.) Il est curieux de voir, dans la pièce annexe à la lettre de Jean de Bourbon, en date du 24 juillet, mentionner, comme dans cette correspondance, que les clefs de Laon furent apportées à Reims même (p. 64). — Quelques assertions font entrer à Laon Charles VII et Jeanne d'Arc. (*Gilles de Roye*, p. 207; Mém. de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 515.) Assertions inexactes, d'après le silence ou l'exclusion formelle d'autres textes. « ... Car il n'y entra point... Mais le roi n'y entra point, comme dit est », relève à deux reprises la Chronique des Cordeliers, en mentionnant la soumission de Laon. (*Chron. des Cordeliers*, 22 juillet, fol. 486 r°.) — Laon, duché-pairie épiscopal, compte alors pour duc souverain Guillaume de Champeaux, l'un des membres les plus anciens et les plus influents du conseil de Charles VII, depuis les premiers temps de sa régence. Il est, depuis 1419, titulaire du siège de Laon, alors aux mains du parti bourguignon, et où il n'est encore jamais entré. Depuis 1423, il est investi des fonctions de commissaire général des finances en Languedoc, et paraît, en ce moment, installé, à poste fixe, dans son gouvernement. C'est à lui qu'est adressée la lettre de Jacques de Bourbon, si fréquemment utilisée dans ce commentaire, et dont les concordances étroites avec les correspondances du Diario sont si curieuses à constater.

4. Le texte du ms. porte : « son quanti e quanti » (*sic*). Faudrait-il prêter aux mots : « son quanti » le sens de « Saint-Quentin »? Il est curieux de voir la pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon mentionner également, dans les mêmes conditions, la soumission de cette ville, comme reçue à Reims même (p. 64). Le fait, du reste, est inexact. La capitale du Vermandois ne devait jamais, en somme, de l'accord commun de tous les textes, être reprise par le parti français. Dans la marche sur Soissons, [du 21 au 23,] « le roy... laissa Saint-Quentin qui demoura sans lui faire ne reffuser obéissance ». (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 3 août, fol. 486 r°.)

vegnudi a la ubidencia soa[1], e non tanto che tute iera parciale, che senpre le dite iera stade con el ducha de Borgogna; ed è vero che may non a voiudo voler el zuramento d'Ingelexi, che per lor medemi s'a governado con la parte de Borgogna[2].

« Torini ch'è una tera larga de qua a una ziornada, ch'è circha mia XL de lonzi, che senpre è stada fedelisima al so signor dolfino[3], si se a fato su le confine

Plus tard, dans la seconde moitié d'août, lors de la marche définitive sur Paris, Monstrelet, mentionnant le séjour de Charles VII à Compiègne, entre le 18 août et la fin de ce même mois d'août, assure bien que la ville de Saint-Quentin, comme les autres places voisines, était prête à se soumettre. (L. II, ch. LXX, t. IV, p. 354.) Mais, de l'accord commun de tous les textes, la place demeura anglo-bourguignonne. — Saint-Quentin, siège du bailliage de Vermandois, échappant ainsi à l'occupation royale, c'est à Laon qu'est transférée, à ce moment, la résidence du nouveau bailli français. (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 1er août, fol. 486 r°.) La Hire, comme on sait, venait d'être fait titulaire de cette charge. — Demeuré aux mains du gouvernement anglo-bourguignon, cédé à Philippe le Bon par le traité d'Arras en 1435, Saint-Quentin ne devait faire retour à la France qu'à la chute de la maison de Bourgogne, en 1477.

1. Des bruits divers mentionnent alors, en effet, soit pendant la marche sur Reims, soit pendant le séjour à Reims, la soumission de plusieurs places importantes, nouvelles toutes inexactes pour cette date stricte, mais dont quelques-unes devaient se vérifier plus tard. Ainsi, la pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon indique, à la date du 24 juillet, comme soumis, outre Laon et Saint-Quentin, dont il vient d'être question, Compiègne, Senlis, destinés en effet à redevenir français, mais qui ne commencèrent même à négocier leurs capitulations que vers la mi-août, Noyon, qui demeura anglo-bourguignon jusqu'à la paix d'Arras (cf. ci-après, même lettre, p. 194, n. 4), Sens, qui ne se soumit qu'en janvier sui-

lieux sont tous venus en son obéissance, et cela, non parce qu'ils étaient tous de son parti; car toujours ces terres avaient été avec le duc de Bourgogne; de vrai elles n'ont jamais voulu consentir le serment aux Anglais et se sont gouvernées par elles-mêmes avec le parti de Bourgogne.

« Tournai, qui est une terre éloignée de là d'une journée, c'est-à-dire d'une distance d'environ 40 milles, et qui a toujours été très fidèle à son seigneur le dau-

vant (cf. lettre en date du 10 juillet environ, p. 154, n. 4). — Pour Auxerre et Joigny, voir p. 144, n. 1, et p. 154, n. 4. — Cette pièce annexe indique encore, justement en Champagne, — comme vient de le dire cette correspondance, — d'abord Château-Thierry et Provins, à peine alors en négociations de soumission, puis Vertus, Sézanne, Montaiguillon, places sur le sort desquelles les documents courants ne renseignent guère. La lettre du greffier de Metz, en date de Metz, le 16 juillet, à ce qu'il semble (*Procès*, t. V, p. 353-364), indique, en Champagne également, Épernay comme déjà pris, dans la semaine qui vient de s'écouler, puis Sainte-Menehould et Vitry-en-Perthois comme assiégés et destinés à une soumission prochaine : Vitry-en-Perthois, au moins, ne redevint français que l'été suivant.

2. Il est exact que toute cette région, Champagne, Laonnois et Vermandois, était définitivement passée au parti bourguignon dès la grande prise d'armes de 1417. Mais le rédacteur de cette correspondance semble oublier que, depuis, elle avait complètement adhéré au traité de Troyes en 1420, et, depuis la mort de Charles VI, accepté le gouvernement purement anglais de Henry VI. Cette impression est néanmoins importante à relever, en montrant combien, malgré tout, le régime de la conquête passait pour odieux aux populations de ces contrées, demeurées hostiles à l'ancien parti d'Armagnac, et fidèles au parti de Bourgogne, sans pour cela admettre un roi de France anglais.

3. Tournai, cité directement française, du XIVe au XVIe siècle,

feste e procesione e fuogi per le vituorie de questo re novelamente sagrado; è per opinion de molti che i diti l'aiderà de dinery, e chi diga i diti i apareclerà IIII[m] homeny per mandarli in el so favor[1].

« El ducha de Bergogna è tornado da Paris e zionse a Razo ady[2] x° de questo[3], e con luy a menado so sorela, la duchesa ch'è muier del ducha de Betifore, che se clama el rezente de Franza[4]. El dito reziente

demeuré continuellement fidèle à la cause de Charles VII, qui se disait, comme Vaucouleurs, « Chambre de roi ». (Hennebert, *Une lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens*, dans *Arch. hist. et litt. du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. sér., t. I, 1837, p. 525.) Tournai est à environ vingt lieues de Bruges, d'où écrit Pancrazio Giustiniani, et à près de quarante de Reims, dont il vient de parler. Quoique cédé en principe à Philippe le Bon par le gouvernement anglais, en 1423 (Longnon, *les Limites de la France*, p. 64), la domination bourguignonne ne s'y était jamais fait reconnaître.

1. De Gien, dès le 25 juin, Jeanne d'Arc avait écrit « aux gentils loiaux Français de la ville de Tournai », pour les mander, à Reims, au sacre, et au devant d'elle, sur sa route, quand elle en approcherait. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Tournai, en date de Gien, le 25 juin, dans Hennebert, *loc. cit.*, p. 520-526, et *Procès*, t. V, p. 125.) Reçue le 7 juillet, cette lettre avait motivé, le 8, l'envoi d'une ambassade au roi en marche. La mission tournaisienne joignit l'armée encore sous Troyes, passa avec le roi et la Pucelle à Troyes, à Châlons, entra et séjourna à Reims, et, le 21 au soir, était rentrée à Tournai. (Hennebert, *loc. cit.*, cf. *Procès*, t. V, p. 123-124.) — Dès la fin de juin, Jacques de Bourbon, dans sa lettre écrite sitôt après Patay, enregistrait un bruit, selon lequel un fort contingent de Tournaisiens, et même de Liégeois, aurait déjà rejoint l'armée royale (p. 63). — Dans son dénombrement de l'armée royale, dans la région de Paris, à la fin d'août, Pierre Cochon cite des Liégeois et des Hennuyers, dernière expression qui, le

phin, a fait sur son territoire fêtes et processions et feux de joie pour les victoires du roi nouvellement sacré; c'est l'opinion de beaucoup que les habitants l'aideront de leurs deniers, et il en est qui disent qu'ils équiperont 4000 hommes pour les envoyer en sa faveur.

« Le duc de Bourgogne est revenu de Paris; il est arrivé à Arras le 10 de ce mois; et il a emmené avec lui sa sœur la duchesse, femme du duc de Bedford que l'on appelle le régent de France. Ledit régent était parti

comté proprement dit de Hainaut faisant partie des états de la maison de Bourgogne, peut vraisemblablement désigner des Tournaisiens. (Ch. LI, p. 306.)

2. *Ady*. Inc., fol. 507 B.

3. Ms. « X° » (*sic*). — Philippe le Bon, dont la présence à Paris est ici indiquée nettement pour la première fois, est arrivé le 10 à Paris et en est reparti le samedi 16 au matin. (*Bourgeois de Paris*, 10-16 juillet, p. 240-241; Instr. du héraut Jarretière, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.) Il paraît avoir gagné Laon le même jour. (Lettre des Angevins, Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, *Procès*, t. V, p. 130; *Greffier de la Rochelle*, p. 344. Ci-dessus, p. 170, n. 1.) Il semble qu'il joigne ensuite à Corbie le cardinal d'Angleterre, venant personnellement d'Amiens, où sont ses troupes (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334), parties de Calais pour l'intérieur de la France le vendredi 15. (Ci-dessus, p. 168, n. 6.) L'arrivée du duc à Arras, revenant de Paris ainsi qu'il est indiqué ici, sa présence à Arras, sur laquelle insiste encore la fin de cette lettre, ne peut donc avoir eu lieu le 10, ce qui est inadmissible, mais le 20 seulement. Ce point d'itinéraire serait à relever.

4. Philippe le Bon, par une précaution significative, emmenait en effet avec lui, en sûreté, loin de Paris, jusque dans ses états du Nord, sa sœur Anne de Bourgogne, mariée au duc de Bedford depuis 1423. (*Bourgeois de Paris*, *Monstrelet*, *loc. cit.*) La princesse s'établit en Artois, à Lens. (*Monstrelet*, *loc. cit.*)

iera partido da Paris per eser a Pontros[1], ch'è la clave de Normandia[2]; e là atende el gardenal chon tuti Ingelexi che iera partidy[3], e raxionase eser in suma VI^m, che III^m son pagadi per andar chontra i Usy di dener de la Gliexia[4], e Dio, ch'è zusto zudexe, e cetera[5].

« Questo signor ducha per la Pichardia con altry suo luogi a fato gran mandamento de far zente d'arme e de tuto segundo el voler so; dixe de brieve eser presto con Ingelexi [per] andar [contra] Zaneta. Al Dolfino, Christo proveza a la raxione[6]!

« Paris roman guardada chon gran paura del puovolo da XXXII signori, XVI da la parte de Borgogna, e XVI da la parte d'Ingletera. Raxionase sono in soma soto la so

1. Le duc de Bedford part en effet de Paris pour la Normandie, par Pontoise, peu après le départ du duc de Bourgogne pour le Nord, le lundi 18 juillet. (*Bourgeois de Paris*, entre 16 et 25 juillet, p. 241; Instr. au héraut Jarretière, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.)

2. Juste et expressive définition de la valeur de ce point de passage de l'Oise, la seule et unique voie d'accès de toute une partie de la Normandie sur Paris par la rive droite de la Seine.

3. Bedford comptait se rendre dans la région entre Normandie et Picardie : il voulait lever un corps mobile prélevé sur les garnisons fixes de Normandie, puis se porter au-devant du cardinal d'Angleterre, que, le 16, à Paris, il ne savait pas encore débarqué, et dont il réclamait fébrilement le passage. (Instr. au héraut Jarretière en date du 16 juillet, Rymer, *Fœdera*.) En réalité, le cardinal, comme on vient de le voir, s'était mis en marche le 15, de Calais, et faisait route par Amiens; faits dont Bedford put être informé avant son départ de Paris qui n'a lieu que le 18. Bedford et le cardinal vont se rencontrer à Rouen. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334.) C'est à ce moment, à Rouen, en juillet, que le duc de Bedford négocie un prêt de 40,000 livres au duc de Bourgogne, moitié en

de Paris pour aller à Pontoise, qui est la clef de la Normandie; là il attend le cardinal avec tous les Anglais qui étaient partis, et l'on dit qu'ils sont au nombre de 6,000, dont 3,000 sont payés des deniers de l'Église pour aller contre les Hussites. Dieu, qui est juste juge, etc.

« Ce seigneur duc par la Picardie et autres siennes terres a fait grand mandement de faire gens d'armes et tout selon son vouloir. On dit que de bref il sera prêt [à] aller avec les Anglais [contre] Jeannette. Qu'au dauphin le Christ pourvoie comme est de raison!

« Paris reste gardé, avec grand peur du peuple, par 32 seigneurs, 16 du parti de Bourgogne et 16 du parti d'Angleterre. On dit qu'il y a en tout sous leurs ordres

espèces, moitié en joyaux, pour l'aider à lever une armée continentale de secours : entre le 22 et le 31, les fonds sont portés à Arras à Philippe le Bon. (Stevenson, *Letters and papers*, t. II, p. 101-111; du Tillet, *Recueil des traités*, p. 239; cf. de Beaurepaire, *De l'adm. de la Norm.*, p. 62.) La suite de cette même lettre va faire voir Bedford et le cardinal se mettant en route de Rouen sur Paris, où ils rentreront le 25 juillet.

4. Cette évaluation de 6,000 hommes diffère de celle donnée par la lettre précédente en date du 16 juillet. — Elle paraît encore trop élevée. Le cardinal n'amenait en France que 3,500 à 4,000 hommes environ, sur lesquels 2,500 archers et 250 hommes d'armes représentaient seuls l'armée destinée à la croisade de Bohême, le reste composant le corps distinct de John Raclyff. (Voir Annexe XVII.)

5. Reflet de l'opinion publique de la Chrétienté sur ce détournement des troupes du Saint-Siège.

6. Outre les forces amenées par lui le 10 à Paris, le duc de Bourgogne, de retour dans ses états du Nord, expédie à Bedford, sous le commandement du bâtard de Saint-Pol « certains nombre de combattants des marches de Picardie ». Le bâtard de Saint-Pol occupe fortement Meaux, clef de Paris au même

condicione circha IIIm homeny, e ano el puovolo ordenado non posa partir alguno noma per Diabo (*sic*) e non se lieva chontra loro, del qual luogo a ziornade, qui ne capetano e Parexini e fermani per eser certi de trovarse fuori de le fievre porave y ochorer, e cetera. Christo proveza[1] !

« Dixese de certo per persone degne de fede, e chusy credo per quelo s'a posudo sentir, el re de Franza aver mandado a questo signor ducha de Borgogna ch'el concora tanto, ch'el se debia voler trovar el dì de la Madalena[2] a San Donis, che è (a) una vila largo da Paris circha a doa mia[3], al qual luogo tuti i reali de Franza prende la corona[4], e chovien eser tuty XII pari ; e perchè el ducha de Borgogna è per do, zioè per la contesa de Fiandra e la duchesa de Borgogna, el dito a mandado a Ingelexi el quinto (*sic*) per la so persona[5]. Nonn è da raxionar el ne vada[6], ma *in*

titre que Pontoise. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXII, t. IV, p. 334.)

1. Cette répartition des commandements à Paris, extraordinaire évidemment, ne peut être contrôlée par aucun autre document. — Néanmoins, cette indication du partage du commandement et des forces, ici formulée, ne doit pas être négligée, si bizarre qu'elle puisse paraître. — Le commandant en titre de Paris, en ce moment, est Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, l'ancien maréchal de France destitué par Henry V, deux ans prisonnier du gouvernement anglais à la Bastille, et qui ne connaît qu'une loi, celle du duc de Bourgogne, son chef et son prince. En quittant Paris le 16 juillet, Bedford, sur l'avis formel donné par Philippe le Bon pendant leurs récents entretiens, l'a laissé pour capitaine de la ville. A la fin de juillet, il avait avec lui, 700 Picards environ, sans les gens de la commune de Paris. (*Bourgeois de Paris*, entre 16 et 25 juillet, p. 241-242.) Après le départ de Bedford, des forces anglaises étaient-elles demeurées à Paris ? En tout cas, on est en droit de douter qu'elles fussent importantes.

environ 3,000 hommes et qu'ils ont ordonné au peuple que nul ne puisse sortir sinon pour [aller à] Diabo (?) ni ne se lève contre eux; mais de ce lieu arrivent chaque jour ici et Parisiens et ..... pour être certains de se trouver en dehors des fièvres qui s'y pourraient produire, etc. Que le Christ pourvoie!

« Des personnes dignes de foi affirment (et je crois, par ce que l'on a pu entendre, qu'il en est ainsi) que le roi de France a mandé à ce seigneur duc de Bourgogne qu'il se hâte tant qu'il se veuille et doive trouver le jour de la Madeleine à Saint-Denis, qui est une ville éloignée de Paris d'environ deux milles. C'est en ce lieu que tous les rois de France prennent la couronne, et il faut que les douze pairs soient tous là; comme le duc de Bourgogne en représente deux, à savoir pour la comté de Flandre et la duché de Bourgogne, ledit a envoyé aux Anglais le cinquième (?) pour sa personne.

2. Le 22 juillet.

3. Saint-Denis, en ce temps, en effet, presque à deux lieues de l'enceinte parisienne d'alors.

4. Cette confusion entre Saint-Denis, lieu de sépulture des rois, et le lieu de leur couronnement, est à relever. La suite de cette même lettre revient encore sur ce couronnement à Saint-Denis.

5. Philippe le Bon était même seul, alors, à pouvoir représenter les six pairies laïques traditionnelles. La réunion à la couronne de toutes les autres n'en laissait plus subsister que deux, le duché de Bourgogne et le comté de Flandre, unies en effet en sa personne.

6. Ce bruit, vaguement recueilli ici, selon lequel le duc de Bourgogne aurait été mandé comme pair du royaume à un couronnement de Charles VII, soi-disant projeté pour le 22 juillet, à Saint-Denis, doit avoir pour fondement quelque connaissance insuffisante de la lettre écrite par Jeanne d'Arc elle-même à Philippe le Bon vers le 25 juin (sans doute de Gien, en même

secretis multi monta lochontur (*sic*); non so quelo me debia creder[1].

« Sase el ducha de Lanson con XIIm homeny ai confini de Normandia far bona vera a Ingelexi, e zià se dixe aver prexo tre hover quatro tere (serà forzo, segundo mi) a i diti Ingelexi; e fuorsy è forte in Normandia, e bem farà, se i le porà tute vardar segundo le cose adeviem a le ziornade in favor del re de Franza, che nonn è al Regiente; e in questi tre mexi presto averano paze, che certo ai nostry dy se può dir abiamo vezudo cose miracoloxe ase, como se può certamente comprender per quelo è seguido. Christo aida la raxione, e sia bem de tuty[2]!

temps que sa lettre à la cité de Tournai), lettre où la Pucelle mandait le duc au sacre du roi, à Reims. (Lettre citée dans la lettre de Jeanne d'Arc au duc de Bourgogne, en date de Reims, 17 juillet, *Procès*, t. V, p. 126-127.)

1. En réalité, le jour même du sacre, 17 juillet, est arrivée à Reims une ambassade bourguignonne, expédiée de Laon par Philippe le Bon, qui est parti de Paris le 16 au matin. (*Greffier de la Rochelle*, p. 344; Lettre des Angevins, Boyer, *Var. inédite*, p. 5-8, *Procès*, t. V, p. 130; cf. Mém. de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 514-515.) Cette mission avait pour chef David de Brimeux, de la maison artésienne de ce nom, bailli bourguignon d'Artois. (Compte 3e de Jean Abonnel, receveur général des finances du duc de Bourgogne, de janvier à décembre 1431, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, p. 404, n. 3.) Elle dura sept jours. (*Ibid.*, id.) Ce qui, en la supposant partie de Laon, le 16 même, pour arriver à Reims le 17, où il est établi qu'elle arriva ce jour-là, la ferait rentrer vers le duc, vraisemblablement en Artois, vers le 22, repartant de Reims le 20 ou le 21, en même temps que le roi. A l'arrivée des envoyés bourguignons à Reims, le sentiment général est que, désormais, entre France et Bourgogne, la paix est faite. (Lettre des Angevins.)

Il ne faut pas dire qu'il s'y rendra ; mais *in secretis multi multa loquuntur :* je ne sais ce que j'en dois croire.

« On sait que le duc d'Alençon avec 12,000 hommes fait sur les confins de Normandie bonne guerre aux Anglais, et l'on dit qu'il a déjà pris trois ou quatre terres (ce serait, selon moi, grande prouesse) auxdits Anglais ; et peut-être est-il fort en Normandie, et il fera bien s'il peut garder toutes ces terres ; car les choses de jour en jour adviennent en faveur du roi de France et non pas du régent ; et dans ces trois mois ils auront bientôt la paix ; et certes de nos jours on peut dire que nous avons vu des choses très merveilleuses, comme on peut sûrement le comprendre par ce qui s'est ensuivi. Que le Christ aide la bonne cause et fasse le bien de tous !

Cependant, cette ouverture de négociations a pour premier effet d'arrêter le mouvement de l'armée et du roi, qui, dans le plan primitif, devait immédiatement marcher vers Paris dès le 18, lendemain du sacre. (Lettre des Angevins, *loc. cit.;* Mém. de Pie II, *loc. cit.;* Instr. du héraut Jarretière, en date de Paris, 16 juillet, Rymer, *Fœdera.*) Trois jours entiers, trois jours précieux, se perdent ainsi. C'est alors, sans doute, dans ces premiers pourparlers, encore mentionnés par la suite de cette même lettre, que se noue la convention destinée à assembler à Arras, en août, les plénipotentiaires officiels de France et de Bourgogne, pour la comédie des trêves qui vont entraver, si déplorablement, tout l'essor du mouvement de libération nationale.

2. Cette indication d'une campagne aussi sérieuse, dont la Normandie aurait alors été le théâtre, au cours de juillet, campagne déjà mentionnée par le début de cette lettre, est curieuse à constater. Elle viendrait singulièrement corroborer un passage de Monstrelet, trop peu observé jusqu'ici, qui signale des forces françaises en action, vers Évreux, dès la fin de juin et encore à

« È stado dito zià molty ziorni, ma non se sa per letera d'algun, ch'el fiol del ducha de Bertagna[1] [ha] a seguir el re de Franza con IIIm Bertony[2].

« Questo signor ducha se truova pur a Razo[3], e fase conto che li dy pasadi el mandà anbasada al re de Franza, la qual i a trovado, segondo se dixe, in dexacordo, e dixese eser presto per tuto avosto Ingelexi a combater el dito re. Non so quelo me debia creder[4].

« De certo se sa el re de Franza eser stado a Nois (*sic*),

la mi-août. (L. II, ch. LXIII, LXX, t. IV, p. 335-336, 353.) On a commenté dans une lettre précédente l'existence d'un projet d'invasion de la Normandie, réellement conçu en mai, après la délivrance d'Orléans. (Lettre reçue le 14 juillet.) Quant aux résultats de cette campagne d'été, on n'en connaît jusqu'ici qu'un seul, d'importance capitale il est vrai, quoique semblant trop peu divulgué, c'est la capitulation conditionnelle d'Évreux, — place désignée à deux reprises par Monstrelet (*loc. cit.*) comme serrée de près par les forces françaises, — et dont divers documents permettent d'affirmer la reddition à terme, convenue, entre le 10 et le 15 août, pour le délai du 27. (*La Panique anglaise en mai 1429*, p. 9-11.) D'après les renseignements de cette correspondance, il faudrait faire précéder la reddition d'Évreux par celle de trois ou quatre autres places. — Le chiffre de 12,000 hommes, ici attribué aux forces françaises, est, naturellement, très exagéré. — Quant au chef de cette armée, ce ne pouvait être le duc d'Alençon, présent à toute la campagne du Sacre. Le duc d'Alençon avait été seulement le principal instigateur du plan discuté en mai, et devait renouveler cet effort à l'automne, après la retraite de l'armée sur la Loire. Était-ce le connétable de Richemont? Monstrelet, il est vrai, chaque fois qu'il mentionne cette campagne, lui assigne ce rôle. (*Loc. cit.*) Mais l'historien personnel du connétable, Gruel, est absolument muet sur ce sujet et représente Richemont, après la courte

« On a dit, il y a déjà plusieurs jours, mais on n'en sait rien par lettre d'aucun, que le fils du duc de Bretagne va suivre le roi de France avec 3,000 Bretons.

« Ce seigneur duc se trouve encore à Arras, et l'on répète que, ces jours passés, il a envoyé au roi de France des ambassadeurs, qui ont trouvé les Français, à ce qu'on dit, en désaccord. On dit aussi qu'en août les Anglais seront prêts à combattre ledit roi. Je ne sais ce que j'en dois croire.

« On sait de certain que le roi de France a été à Sois-

part prise par lui à la campagne de la Loire, au siège de Beaugency et à la bataille de Patay, comme rentrant dans sa seigneurie de Parthenay, maintenu en disgrâce par Georges de la Trémoïlle. (*Gruel*, ch. L, p. 74.)

1. Ms. « Borgogna ». Il est visible, par ce qui suit, que la correction « Bertagna » s'impose d'elle-même.

2. Nouvelle répétition des bruits du prochain passage en France du comte de Montfort, fils du duc de Bretagne Jean V, déjà consignés dans une lettre précédente en date du 9 juillet.

3. Cette présence à Arras, vers le 20 juillet, du duc de Bourgogne, revenant de Paris, vient d'être mentionnée dans cette même correspondance.

4. Cette rumeur relative à l'insuccès ou au soi-disant insuccès des négociations engagées effectivement à Reims, pendant le séjour du roi, serait à examiner de près. Cet écho offre-t-il une relation quelconque avec la mention de la Chronique des Cordeliers, selon laquelle des conférences sans résultat auraient été tenues « emprès la Fère », vers une date vaguement fixée, avant la marche de l'armée royale sur Paris, « ainchois que le roy Charles allast devant Paris » ? (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 3 août, fol. 487 r°.) — Le défaut absolu de connaissances sur l'ambassade de David de Brimeux (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 404, n. 3) empêche, à cet égard, tout contrôle.

largo da Paris XII lige[1], e vegniva[2] alora[3] per Paris[4] per tuor la corona a San Dionis, che è de le solenitade l'a (h)a far[5]; e tiense certo a questy dy el sia incoronado[6]; el qual San Donis, per queli de Paris, esendo

1. Par l'itinéraire et les dates acquises, on ne voit guère, sous cette déformation, que Soissons dont il puisse s'agir ici : il faudrait alors adopter la lecture « XXII » au lieu de « XII », la distance de Soissons à Paris étant en réalité de vingt-deux lieues passées. — Il n'est guère vraisemblable qu'il soit question de Noyon. La pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon désigne, il est vrai, Noyon comme occupé par Charles VII. (P. 64.) Mais, en réalité, de l'accord commun de tous les textes, le comté épiscopal de Noyon, occupé par le Bourguignon Jean de Mailly, demeura constamment hostile à la cause nationale et ne devait revenir à la France que par le traité d'Arras, en 1435. Malgré la soumission de Soissons au roi, [le 23 juillet,] « la ville de Noyon ne luy fist nulle obeissance. » (*Chron. des Cordeliers*, entre 22 juillet et 3 août, fol. 486 v°.) — Les diverses bourgades du nom de Noisy qu'on rencontre entre les vallées de la Marne et de l'Oise, — à une distance de Paris, du reste, bien inférieure à celle des douze lieues ici mentionnées, — ne semblent même pas prêter à discussion sérieuse.

2. Charles VII, Jeanne d'Arc et l'armée ont quitté Reims le jeudi 21 juillet. (*Cagny*, 21 juillet, *Procès*, t. IV, p. 20.) Ce jour même, le roi au moins, en vertu d'un rite traditionnel, se rend au prieuré de Saint-Marcoul, à Corbeny, au nord de Reims, au delà de la vallée d'Aisne, à plus de mi-chemin de Reims à Laon, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et où les rois de France, au lendemain de leur sacre, procèdent à la guérison des écrouelles. C'est à Corbeny qu'est apportée la soumission de Laon. (Ci-dessus, p. 182, n. 3.) L'étape suivante, le lendemain 22, trouve l'armée à Vailly, dans la vallée d'Aisne, ayant, de Corbeny, regagné le cours de l'Aisne, et le descendant vers Soissons. (*Chartier*, ch. XLIX, t. I, p. 98; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 323-324.) C'est à Vailly qu'est apportée

sons, à douze lieues de Paris, et qu'il venait alors vers Paris pour prendre la couronne à Saint-Denis, qui est une des solennités qu'il doit faire. On tient pour certain qu'il sera couronné ces jours-ci. Dudit Saint-

la soumission de Soissons. (*Ibid.*) Le samedi 23, de bonne heure dans la journée, l'armée entre à Soissons. (*Cagny*, 23 juillet, *Procès*, t. V, p. 20.) En fait, à la date de cette lettre, le 27 juillet, l'armée a déjà quitté Soissons.

3. Le bruit courait cependant dans certains milieux que l'armée royale, partie de Reims le 21, s'acheminait droit vers les ports de la côte, vers Abbeville et le Crotoy, pour de là marcher sur Calais d'une part, sur la Normandie de l'autre. (Pièce annexe à la lettre de Jacques de Bourbon, pièce en date du 24 juillet, p. 65.)

4. L'impression générale, comme on voit, ne semble faire aucun doute de la continuation logique de la marche sur la région de Paris. — « Et en tout ce voiage », dit expressivement la Chronique de Tournai, « la Pucelle ne avoit aultre intention, fors de elle et de ses gens aler assallir la ville et cité de Paris. » (P. 414.)

5. Répétition du bruit relatif au couronnement à Saint-Denis, bruit déjà enregistré dans cette même lettre.

6. Pendant ces événements, se prépare encore, en avant du point déjà atteint, la reddition imminente d'une place de capitale importance. Fait trop peu observé jusqu'ici, Compiègne, clef de la région nord de Paris, prépare déjà, *dès lors*, sa soumission prochaine. Sommée, dès le 22, de se rendre au roi, la ville reçoit encore, le 24 et le 25, deux nouvelles injonctions royales, auxquelles elle répond, comme Châlons et Reims, par des négociations dilatoires. (De l'Épinois, *Notes extraites des archives communales de Compiègne, Bibl. de l'École des chartes*, t. XXIV, p. 483.) Le 25, le plan de marche en avant dans la direction normale, sinon toute directe, de Paris, paraît donc encore en vigueur. Compiègne, du reste, dès l'occupation de Reims, encore plus dès l'occupation de Soissons, s'émeut, négocie, se dispose à ouvrir ses portes devant une démonstra-

tuty le mure mese contra [en tera?] e ra[m]pite i fosy el puovolo schanpado a Paris, e queli solo perchè vignanonde el Re con la soa gente, non se posa farse forte[1].

« Trovase el gardenal e'l reziente a Pontros, largo da Paris VII lige, con tuto el sforzo d'Ingelexi, e [non se dubita] non se debia eser a le mane. Cristo proveza al bem dy Cristiani[2] ! E sapie a la ziornada niente del seguir, nè altro de fina a XXVII de luio M° IIII^c XXVIIII°[3]. »

. . . .

tion effective. (*Ibid.*, p. 482-483.) Jusqu'aux derniers jours du mois, même l'armée sortie de Soissons, Compiègne négocie directement avec le roi. (*Ibid.*, p. 483.) — A Soissons même, d'autres soumissions de places, d'après certains témoignages, auraient continué à affluer. D'abord, Château-Thierry, à dix lieues de là (*Chartier*, ch. XLIX, t. I, p. 98, *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août, *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 324), assurant un pont sur la Marne, en aval de Châlons, — soumission effectuée peut-être à terme seulement, puisque le 29 on verra l'armée attendant, tout le jour, la reddition effective de la place. (Voir ci-après, p. 200, n. 5.) — Puis, au delà encore, ce sont d'autres places lointaines de Brie, entre Marne et Seine : Coulommiers, Crécy-en-Brie, voisin de Meaux, Provins même, à seize lieues au delà de Château-Thierry, Provins, tout proche du pont de Bray-sur-Seine, au-dessus de Montereau, et préparant ainsi un second passage du fleuve en aval de Troyes (*Chartier*, *Journal du siège*, *Chron. de la Pucelle*, *loc. cit.*), — soumissions destinées peut-être à s'opérer seulement lors du séjour du roi à Château-Thierry, entre le 29 juillet et le 1er août. (Voir ci-après, p. 200, n. 5.) — Cependant, c'est vers ce moment même, au fort du triomphe, que la marche de

Denis, parce que ceux de Paris avaient mis tous les murs à terre et rempli les fossés, les habitants s'étaient sauvés à Paris ; et ceux-ci n'avaient fait cela que pour que le roi, y arrivant avec ses gens, ne puisse s'y fortifier.

« Le cardinal et le régent se trouvent à Pontoise, à sept lieues de Paris, avec toutes les forces anglaises, et [on ne doute pas que] l'on n'en doive venir aux mains. Que le Christ pourvoie au bien des Chrétiens ! Et je ne sus en ce moment rien de ce qui s'ensuivit, ni autre chose, jusqu'au 27 juillet 1429. »

. . . .

la Pucelle et de l'armée va s'arrêter brusquement, puis tourner en lamentable essai de retraite sur la Loire.

1. Voici, en effet, le tableau que Monstrelet trace de Saint-Denis, — un mois plus tard, il est vrai, — lors de l'approche de l'armée royale, au moment de la seconde et décisive entreprise sur Paris. « Saint-Denis, qu'il [le roi] trouva comme habandonnée, et s'en estoient les gens d'ycelle fuys à Paris. » (L. II, ch. LXX, t. IV, p. 354.)

2. Le régent, que cette même lettre signalait déjà à Pontoise, se dirigeant de Paris sur Rouen, le 18, a rejoint le cardinal d'Angleterre à Rouen. Il va, en effet, de nouveau traverser Pontoise, en sens inverse, avec le corps d'armée du cardinal et les forces qu'il ramène lui-même de Normandie, de façon à entrer dans Paris le 25 juillet. (*Bourgeois de Paris*, 25 juillet, p. 242 ; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 25 juillet, *Procès*, t. IV, p. 453.) Mais cette nouvelle donnée ici de Bruges, le 27, quoique destinée à se vérifier, semble quelque peu en avance sur la réalité.

3. Cette conclusion résume bien le caractère d'avis de rédaction successive présenté par cette correspondance en date du 27 juillet.

Apreso[1] avesemo per lo fante over per la scarsela vene da Broza de dy VIIII° avosto de 1429[2] lo Dolfin [è] stado con la damixela apreso a Paris[3] a lige tre[4], ma pur non se a ancora[5] quelo sia intrado in

1. Fol. 508 B. — Entre le 12 et le 17 septembre 1429.

2. Douzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Enregistrement par Antonio Morosini, sous la forme habituelle des mentions du Diario, de nouvelles de Bruges venues par la voie officielle ordinaire, nouvelles en date du 9 août, reçues à Venise entre le 12 et le 17 septembre.

3. Ces nouvelles, parties de Bruges le 9 août, expriment ce qu'on connaissait alors en Flandre des faits survenus dans la région de Paris au cours des premiers jours d'août. L'information ici recueillie semble admettre que, depuis le sacre de Reims, signalé par la lettre précédente et confirmé par la suite immédiate de ces mêmes nouvelles, depuis l'entrée à Soissons annoncée par la lettre précédente, la marche de l'armée royale se serait continuée sans interruption jusqu'en vue de Paris, à trois lieues de Paris comme le porte la propre fin de cette phrase. — En réalité, dans ces premiers jours d'août, l'armée royale, non pas en marche sur Paris, mais en pleine retraite sur la Loire, ayant quitté Soissons et retraversé la Marne à Château-Thierry, se trouve du 2 au 6 août vers Provins ou aux alentours, à vingt-six lieues de Soissons, à seize lieues de Château-Thierry, dans la direction du sud, à portée du passage de la Seine et des routes qui ramènent vers les provinces du centre.

4. « A trois lieues de Paris. » Au pied de la lettre, en considérant les routes d'accès plausible, il faudrait entendre, par exemple, quelqu'un des lieux suivants. — Ou bien, sur les routes venant de Soissons par le nord, Gonesse, au cœur des plaines du pays de France proprement dit, vers les approches de Saint-Denis, Saint-Denis désigné avec insistance par la lettre précédente comme objectif préalable de l'armée ? — Ou bien, sur les routes venant de Château-Thierry par une direction plus infléchie vers l'est, Chelles, dans la vallée de la Marne même ? — Ou bien, sur les routes venant de Provins, plus vers l'est

Ensuite nous sûmes, par le courrier ou par la valise qui vint de Bruges, du 9 août 1429, que le Dauphin avait été avec la damoiselle à trois lieues près de Paris, mais que pourtant on n'a pas encore nouvelle

encore, la Queue-en-Brie, vers la région où se tient alors même la Pucelle avec le roi ? — A Provins même ou aux alentours, l'armée royale, du 2 au 6 août, n'est matériellement qu'à vingt lieues environ de Paris. Un déplacement qu'elle exécutera le 4 ou le 5, à la rencontre des troupes anglaises, dont on annonce l'arrivée, portera les forces françaises, pour quelques heures, à Nangis, dans la direction de Melun, les rapprochant à quinze lieues seulement de Paris. — Le lieu le plus voisin de Paris dont la soumission soit alors acquise (ci-dessus, p. 196, n. 6) paraît être Crécy-en-Brie, entre Coulommiers et Meaux, à dix lieues passées de l'enceinte parisienne et de la porte Saint-Antoine.

5. Entrée le 23 juillet à Soissons (voir lettre précédente), l'armée royale y a séjourné « deux ou trois jours ». (*Chartier*, ch. XLIX, t. I, p. 98; cf. *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 323-324.) Assertion que viennent confirmer les indications qui ont pu être relevées sur sa première étape ultérieure susceptible d'être observée. (Voir ci-après, au cours de cette même note.) — Mais ce n'est pas en avant, soit dans la direction attendue de Compiègne, ville déjà à demi soumise, soit droit sur Paris par les plaines du Valois, par Crépy et Senlis, que se dessine le mouvement. — C'est dans une tout autre aire de route, rabattant brusquement droit au sud, en retraite dès ce moment, à ce qu'il semble, vers les contrées de la Loire, et en marche, par le massif du Tardenois, d'abord vers Château-Thierry et son pont de la Marne. — Le mardi 26 ou le mercredi 27, l'armée est parvenue au bourg de Coincy, en Tardenois, au delà de la profonde coupure de la vallée de l'Ourcq, à une étape, — à sept lieues, — de distance de Soissons. (Lettre de Charles VII portant nomination de Saintrailles à la charge de grand écuyer de France, en date de Coincy, le 27 juillet 1429, dans P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 92, t. VIII, p. 488.) — Le vendredi 29, l'armée, à trois lieues au delà de Coincy vers le sud, est « tout

Paris[1], ma bem[2] eser sta onto Re de le parte de Franza[3].

le jour » sous les murs de Château-Thierry, qui, le soir, « au vespre », ouvre enfin décidément ses portes. (*Cagny*, 29 juillet, *Procès*, t. IV, p. 20 ; cf. *Monstrelet*, l. II, ch. LXIV, t. IV, p. 340.) On y séjourne jusqu'au lundi 1er août, dans une dernière pensée d'atermoiement peut-être. (*Cagny*, 1er août, *Procès*, t. IV, p. 20 ; Lettres de Charles VII au bailli de Chaumont accordant exemption d'impôts au village de Domremy, en date de Château-Thierry, 31 juillet 1429, dans Jollois, *Hist. de Jeanne d'Arc*, Pièces just., B, p. 138, cf. *Procès*, t. V, p. 138-139.)

1. Le lundi 1er août, l'armée royale, décidément, a quitté Château-Thierry. (*Cagny*, 1er août, *Procès*, t. IV, p. 20.) Dès lors, la retraite, déguisée peut-être jusque-là, s'accentue, s'avoue, devient fébrile. Les gens de Compiègne, toujours décidés à la soumission, ont essayé en vain de joindre le roi à Château-Thierry pour négocier l'offre de leur ville : ils trouvent le camp levé. (De l'Épinois, *Arch. commun. de Compiègne*, p. 483.) Tournant le flanc, bientôt le dos à Paris, traînant à sa suite Jeanne désespérée, le roi revient droit sur la Loire. Passant la Marne sur le pont de Château-Thierry, coupant toute la largeur de la Brie entre Marne et Seine, l'armée, ce même lundi 1er août, prend son gîte à Montmirail (*Cagny*, *loc. cit.*); le lendemain mardi 2, elle atteint Provins (*Cagny*, 2 août, *Procès*, t. IV, p. 21), Provins à portée du pont de Seine de Bray, au-dessus de Montereau, passage convoité qui va reporter le roi et son entourage vers les provinces du centre, vers la paix tranquille et propice aux négociations dilatoires. Le séjour du roi se prolonge, à Provins même ou aux alentours, jusqu'au 5 ou jusqu'au 6 août. (*Cagny*, 5, 7 août, *Procès*, t. IV, p. 21.)

2. Après le triomphe du sacre de Reims, quelles influences désastreuses, quelles connivences criminelles de conseillers sans foi, ou bien quelle courte vue, quelle crédulité dans les néfastes négociations en cours, engagées à Reims le jour même du sacre, ont pu rejeter ainsi Charles VII hors de sa voie, la voie où ses intérêts de prince, aussi bien que son sens religieux, devaient le maintenir obstinément, fidèle à une simple et énergique confiance dans la Pucelle et dans son œuvre ? —

qu'il soit entré dans Paris, mais qu'il a bien été oint

A quel moment exact, en ces lamentables journées, convient-il de rattacher la signature de ce premier armistice de quinze jours conclu avec le duc de Bourgogne, armistice comportant, dans l'intervalle, la remise de Paris aux mains du roi? (Sur la nature de cet armistice général, différent des trêves locales en cours depuis 1421, entre France et Bourgogne, voir ci-après, p. 208, n. 1.) — Pacte déplorable, qui se révèle comme récemment signé et en pleine vigueur encore au jour du 5 août, date où la Pucelle le dénonce, avec une sourde colère, dans une lettre douloureuse qu'elle adresse à la cité de Reims. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Reims, en date du 5 août : Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., n. 14, p. 104-105, et *Procès*, t. V, p. 139-140.) Cette convention désastreuse se trame-t-elle dès Soissons, aux dernières heures du séjour du roi, après l'instant où la marche sur Compiègne semble encore décidée, où le plan de campagne offensive paraît toujours le seul en faveur? Est-ce là, dès Soissons, que cette trêve devient la cause déterminante de la retraite? Ne se conclut-elle qu'à Château-Thierry, le 30 ou le 31, pendant cet arrêt de deux longues journées qu'on pressent chargé d'incertitudes? Enfin, se décide-t-elle seulement à Provins même, entre le 2 et le 5 août, à la veille du mouvement qui doit ramener l'armée en deçà de la Seine? — Quelles sont les clauses et les conditions de cet accord trompeur, et en quoi consiste cette vague promesse de faire remettre Paris au roi dans le délai de quinze jours? — Autant d'énigmes irritantes qui semblent bien, actuellement du moins, insolubles encore.

3. Toujours est-il que le bruit de cette retraite subite, de cette brusque défaillance, immédiatement répandu dans les régions qui viennent de retourner avec tant de risques à la cause nationale, émeut profondément les nouveaux adhérents de la cause française. Le 3 août, la cité de Reims, au reçu des nouvelles qui lui parviennent, — par conséquent, sans doute, au moins à l'annonce du départ de Château-Thierry, qui a eu lieu le 1er, — la ville de Reims, épouvantée des représailles anglaises dont cet abandon la menace, décide d'envoyer

Ma quelo seguirà per avanti[1] averemo de nuovo[2].

. . . .

Da[3] le parte de Paris, per letere da Broza, prima

un message au roi. « On a entendu qu'il vuelt delaissier son chemin à Paris et aussi sa poursuitte, qui porroit estre la destruction du païs. » (Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., n° 19, p. 118; Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, Statuts, t. I [annot. du doc. n° XXI], p. 741.) Le lendemain 4 août, Reims avertit anxieusement Châlons et Laon que « on a entendu que le Roy vuelt prendre son chemin à Orléans et Bourges, en esloingnant et delaiant sa poursuitte, » et qu'on lui a envoyé un message pour le supplier de ne pas abandonner ses nouvelles conquêtes. (Henri Jadart, *loc. cit.;* Varin, *Ibid.*, p. 742.)

1. Cette halte du roi et de l'armée à Provins a suggéré au duc de Bedford un plan d'offensive audacieux. Rentré dans Paris le 25 juillet avec les troupes du cardinal d'Angleterre et celles qu'il a pu rassembler lui-même en Normandie, Bedford, seul et sans le cardinal reparti le 3 août pour Rouen, a quitté de nouveau Paris, dès le jeudi 4 août, remontant la Seine par Corbeil et Melun, à la rencontre des forces françaises, qu'il sait en Brie. (Journal de Clément de Fauquembergue, 3, 4 août, *Procès*, t. IV, p. 453, — date du 4 à adopter, malgré la mention de la Chron. des Cordeliers, qui place [fol. 487 r°] au 3 le départ de Bedford de Paris.) — Au bruit de cette nouvelle, l'armée royale, de Provins, s'est portée sur la route de Paris jusqu'à Nangis, à cinq lieues de marche, et a attendu, rangée en bataille, la Pucelle reprenant espoir, l'apparition souhaitée de l'ennemi. (*Chartier*, ch. L, t. I, p. 98-99; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 324-325.) La date de ce mouvement ne peut, de toute nécessité, être antérieure au 4, jour qui vient d'être assigné au départ de Bedford de Paris, ni postérieure au 5, les indications acquises, et sur le séjour de l'armée royale à Provins, et sur sa première étape ultérieure connue, fixant de toute nécessité sa sortie de Provins au 5 ou 6 août au moins.

roi des parties de France. Ce qui s'ensuivra nous le saurons plus tard.

. . . .

Des parties de Paris, par lettres de Bruges, les

(*Cagny*, 5, 7 août, *Procès*, t. IV, p. 21.) — L'ennemi n'ayant pas paru (*Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*), la retraite se décide plus âprement encore. (Sur les dispositions du conseil du roi et du parti des négociations : *Chartier*, ch. LI, p. 99-100; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 325.) La ville de Bray-sur-Seine, où il y a « bon pont », au-dessus de Montereau, à quatre lieues au sud de Provins, vient de faire sa soumission et a promis passage. (*Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*) Par son pont, qu'on croit gardé contre toute surprise, toute l'armée doit défiler, le 5 ou le 6 août au matin, pour gagner l'angle de pays entre Seine et Yonne, passer l'Yonne vers Sens, puis rentrer par Montargis et Gien dans les paisibles châteaux du centre. (Sur le fait du projet de passage, voir *Chartier, Journal du siège, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*; sur la date, voir établissement de la date de la journée de Nangis au 4 ou 5 août : ci-dessus, même note; sur l'itinéraire projeté, voir l'indication des étapes de l'armée lors de la seconde retraite, effective cette fois, opérée en septembre suivant : ci-après, lettre en date du 13 septembre 1429.)

2. Ainsi, par ce lamentable aveu d'impuissance, dans le plan des politiques et des diplomates qui ont pris avantage sur le roi, se serait terminée cette prodigieuse épopée, au moment même où le sentiment public, éloquemment traduit dans la naïveté de cette correspondance, croyait Jeanne d'Arc et Charles VII « à trois lieues de Paris », continuait à supposer l'armée royale courant de ville en ville sur la capitale, les portes s'ouvrant à la simple sommation de la Pucelle, dans un déchaînement d'enthousiasme qui défiait tout calcul. Ainsi était menacé d'avorter, par quelque basse coalition d'intérêts personnels, cet élan sans pareil que les nations ne trouvent qu'une fois sur leur route.

3. Fol. 510 A. — Entre le 17 et le 22 septembre 1429.

de XVII de setembrio de M IIII^c XXVIIII[1] non avemo anchor el Dolfim in Paris[2] sia sta ancor[3] incoronado[4].

1. Treizième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Enregistrement, par Antonio Morosini, d'une correspondance de Bruges semblant datée du 17 septembre, donnant des nouvelles de la région de Paris. — Correspondance enregistrée ici, contrairement aux usages du Diario, à sa date de rédaction et non à sa date de réception ; — inscrite aussi, sous sa date du 17, *avant* une lettre en date du 13, qui suit.

2. Toujours même attente de l'arrivée du roi devant Paris pour cette cérémonie du couronnement, objet de si nombreuses allusions antérieures. — A ne consulter que cette correspondance et la précédente, il semble qu'il s'agisse toujours, avec persistance, de l'action de l'armée royale devant Paris. Naguère, dans la correspondance du 9 août, le fait de la présence du roi sous Paris était inexactement signalé. Cette fois, dans cette lettre du 17 septembre, il est devenu plus conforme à la réalité, au moins à la réalité des faits susceptibles, à cette date, d'être connus à Bruges.

3. Un hasard, une fortune de guerre a brusquement modifié le plan et le destin possible de la campagne. La retraite commencée s'est arrêtée, puis une seconde marche en avant sur Paris, improvisée des alentours de Provins même, s'est continuée et maintenue jusqu'ici. — Le pont de Seine de Bray, récemment conquis, et par où l'armée tout entière devait passer le 5 ou le 6 au matin, a été enlevé, dans l'une de ces nuits, par les forces anglaises. (Sur le fait : *Chartier*, ch. LI, t. I, p. 99-100 ; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août ; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 325 ; *Gilles de Roye*, p. 207 ; sur la date : établissement de la date de la journée de Nangis au 4 ou 5 août, page précédente, n. 1.) Ces forces représentent l'avant-garde des troupes de Bedford, des troupes qu'on a vu partir de Paris le 4, vers la Brie, par Corbeil et Melun, qu'on a montrées évitant la bataille attendue sous Nangis le 4 même ou le 5 (ci-dessus, ibid.), et dont on constate ensuite la marche en avant jusqu'à Montereau, où elles se trouvent encore présentes le 7. (Défi de Bedford à Charles VII,

premières du 17 septembre 1429, nous n'avons pas encore nouvelle que le Dauphin ait encore été cou-

en date de Montereau, 7 août, dans *Monstrelet*, l. II, ch. LXV, t. IV, p. 340-344.) Devant cette impossibilité de repasser la Seine, à la joie inespérée de la Pucelle, à l'enthousiasme du parti de l'action, l'armée change de front, et la direction de Paris, abandonnée depuis dix jours, est reprise en bon ordre. (Sur les dispositions de Jeanne d'Arc et du parti d'action, *Chartier*, *Journal du siège*, *Chron. de la Pucelle*, *loc. cit.*) Retraversant toute la largeur de la Brie par une route différente, l'armée royale, la nuit du 6 au 7 nécessairement passée en quelque lieu d'étape intermédiaire, atteint le dimanche 7, *avant la fin de la matinée*, la place de Coulommiers, à *neuf lieues* de Provins, à treize lieues du pont de Bray. (Sur la date et l'heure, *Cagny*, 7 août, *Procès*, t. IV, p. 21.) Elle repasse la Marne à Château-Thierry, à une étape de Coulommiers. (*Chartier*, ch. LII, t. I, p. 100; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIX, p. 326.) Au su de cette heureuse volte-face, la cité de Reims adresse encore un message au roi. Le 11 août, elle le fait supplier de poursuivre sans hésitation sa nouvelle route. (Varin, *Archives législatives de Reims*, Statuts, t. I, p. 742.) Cette fois, la décision paraît bien prise. Par la Ferté-Milon, où on la retrouve le 10, à une étape de Château-Thierry, l'armée atteint le 11 Crépy-en-Valois, à la tête des vastes plaines coupées de bois qui se développent jusque sous le front nord de Paris. (*Cagny*, 10, 11 août, *Procès*, t. IV, p. 21.)

4. Crépy-en-Valois, du 11 jusqu'au 17 août, demeure le centre d'action de l'armée. C'est dans cette direction que Bedford, encore le 7 à Montereau, et revenu de là à Paris, s'avance à nouveau, de Paris, pour chercher ses adversaires. Toute la journée du samedi 13, l'armée française, entre Crépy et Paris, sous Dammartin, l'armée anglaise, entre Paris et Dammartin, sous Mitry, se tiennent en face l'une de l'autre, sur la lisière même de l'« île » (*Monstrelet*, l. II, ch. LXVI, t. II, p. 344) de France. Du dimanche 14 au soir jusqu'au mardi 16 au matin, Anglais, fortifiés près de l'abbaye de la Victoire, en vue des murs de Senlis, Français, appuyés

Apreso è stado dito se diga el ducha de Borgogna si a fato trieva per mexi do[1] con el Dolfino[2], e apreso una grosa giente eser con quelo e con la damixela[3]

contre la hauteur de Montépilloy, sur la route de Crépy à Senlis, paraissent prêts à en venir aux mains. Les forces anglaises, sans pousser plus avant, évitant une seconde fois le contact, regagnent cependant Paris, pour bientôt repasser de là en Normandie, Bedford à leur tête, courant au point le plus en péril et laissant Paris à lui-même. Le jeudi 18, partant de Crépy, Charles VII et Jeanne d'Arc entrent enfin dans Compiègne, où ils stationnent l'un et l'autre quelques journées. Senlis, jalon nouveau sur la route de Paris, Senlis qui négocie depuis plusieurs jours sa reddition, est occupé matériellement le 22. Beauvais, première position acquise au delà de l'Oise, s'est soumis vers la même date. (Sur ces faits, Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 280-288.)

1. Information exacte quant au fond, sinon quant à la mention de la durée de cette trêve. Un armistice venait, en effet, d'être conclu à Compiègne, le 28 août, entre Charles VII et Philippe le Bon seulement, n'offrant aux Anglais que la faculté d'y souscrire à leur tour, faculté que, du reste, ils ne devaient pas réclamer. — C'était le résultat des négociations qu'on a vues engagées à Reims avec le duc de Bourgogne, continuées par une première suspension d'armes de quinze jours (ci-dessus, p. 202, n. 2), négociations qui se sont ensuite poursuivies à Arras, auprès du conseil même du duc, par une ambassade en forme qu'on trouve en pleine action diplomatique à la date du 16 août. Cet armistice, tout comme la précédente suspension d'armes de quinze jours, demeurait bien entendu indépendant de ces trêves purement locales, qui existaient entre France et Bourgogne depuis l'acte de Chambéry du 28 septembre 1424, trêves continuées de délai en délai, et, alors encore, courant en principe jusqu'au 1er novembre 1431. — L'armistice dont il s'agit ici était conclu non pour deux mois, comme il est dit ici, mais pour quatre, jusqu'à Noël prochain, 25 décembre. (Sur les circonstances de sa conclusion, ses clauses exactes, la récente révélation de son existence, voir Annexe XVIII.)

ronné à Paris. Ensuite on a dit qu'il se dit que le duc de Bourgogne a fait trêve pour deux mois avec le dauphin, et ensuite qu'il y a grosse gent avec celui-ci

2. Il est cependant nécessaire, dès maintenant, pour la simple compréhension du récit, de définir ici les plus essentielles des anormales conditions de ce pacte. — Quoique l'armistice ne concernât que le seul duc de Bourgogne et ses États, et ne s'étendît en rien au gouvernement anglais, le duc de Bourgogne, néanmoins, était autorisé à prendre sous sa sauvegarde, et cela immédiatement, tout le pays de Picardie limitrophe de ses propres États du Nord, de l'Oise à la mer, entre l'Artois et le Beauvaisis, c'est-à-dire toute la région même qui, justement, commençait déjà à livrer ses villes à la voix de la Pucelle, tout le pays qu'un irrésistible entraînement était sur le point d'arracher sans combat à la domination anglaise. En outre, pour la ville de Paris, non comprise dans la trêve, et pour laquelle aucune clause de remise entre les mains de Charles VII n'est stipulée cette fois, le duc recevait la faculté vraiment inouïe de prêter au gouvernement anglais, pour continuer à la défendre, les forces bourguignonnes qui s'y trouvaient actuellement rassemblées. — Ce pacte de dupe, œuvre de démence ou de traîtrise, œuvre du néfaste parti qui se tient entre le roi et la Pucelle « pour la contredire, la gêner et la perdre » (Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 22), œuvre du chancelier Regnault de Chartres et du grand chambellan Georges de la Trémoïlle, devait désastreusement, avant douze jours, arrêter et frapper de mort toute l'action de Jeanne d'Arc. (Voir Annexe XVIII.)

3. Il est bien à remarquer que ces nouvelles font déjà mention de la venue de la Pucelle et du roi sous Paris, et les y signalent encore comme présents. — Jeanne d'Arc, avec le duc d'Alençon, fidèle compagnon de son œuvre, a quitté Compiègne le 23 août, se désolant cruellement de l'inertie du roi. (*Cagny*, 23 août, *Procès*, t. IV, p. 24.) Après une station à Senlis (13e compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres de France, dans de la Roque, *Traité de la noblesse*, *Procès*, t. V, p. 267, *Bourgeois de Paris*, 30 mai 1431, p. 267), elle entre à Saint-Denis le 26 (*Cagny*, 26 août, *Procès*, t. IV, p. 24), à Saint-Denis peut-être pris dès la veille (*Bourgeois de Paris*, 25 août

atorno Paris, e abiala asediada[1]. Ma[2] quelo averemo per l'avegnir, noteremo in questa cronicha per avanti. Ma Dio lo sa, grandisime cose eser seguido de la Franza per i fati de la dita damixela, per la virtù divina operada in ela[3].

. . . .

1429, p. 243). Charles VII, au su de l'installation de la Pucelle à Saint-Denis, s'est avancé jusqu'à Senlis (*Cagny*, entre 26 août et 1er septembre, *Procès*, t. IV, p. 25), sous la pression du sentiment public, du parti de l'action, « à grand regret » pour sa part et celle de son entourage, tant « sembloit qu'il fust conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle » (*Cagny*, *loc. cit.*), déplacement qui ne peut être antérieur au 28, — la nouvelle de l'entrée de la Pucelle à Saint-Denis, le 26, parvenant à Compiègne le 27 (*Cagny*, *loc. cit.*), — et qui semble bien déjà accompli dès le 30. (Doc. cités par Ernest Dupuis, *Jean Fouquerel, évêque de Senlis*, ap. *Mém. du com. arch. de Senlis*, t. I, 1875, p. 93.) Cf. les « douze jours ou environ » attribués au séjour du roi à Compiègne par Monstrelet. (L. II, ch. LXX, t. IV, p. 453.) C'est seulement le jeudi 7 septembre que Charles VII, harcelé par le duc d'Alençon, prince du sang, qui est accouru deux fois en personne, le 1er et le 5, de Saint-Denis à Senlis, se décide enfin, irrésolu et semant la défiance sous ses pas, à pousser jusqu'à Saint-Denis et à joindre ceux qui se dévouent malgré lui pour sa cause. (*Cagny*, 1er-7 septembre, *Procès*, t. IV, p. 25-26.)

1. Depuis l'arrivée de la Pucelle à Saint-Denis, le 26, de continuelles escarmouches ont lieu sous l'enceinte de Paris, aux portes mêmes, vers le secteur qui s'étend de la porte Saint-Martin à la porte Montmartre. (*Cagny*, entre 26 août et 1er septembre, *Procès*, t. IV, p. 25.) Le jeudi 7, un combat plus violent s'est livré. (Registres du chapitre de Paris, dans Tuetey, notes du *Bourgeois de Paris*, p. 244, n. 1, dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., J, p. 640, et p. 530-532 ; cf. *Bourgeois de Paris*, 7 septembre, p. 244 ; *Chron. des Cordeliers*, entre 17 juillet et 13-14 octobre, fol. 486 v° ; cf. aussi

et avec la damoiselle autour de Paris, et qu'il a assiégé la ville. Ce que nous saurons dans l'avenir, nous le noterons plus loin en cette chronique. Mais, Dieu le sait, il s'est ensuivi de très grandes choses en France par les faits de ladite damoiselle, par la vertu divine qui opérait en elle.

. . . .

Chartier (?), ch. LIX, t. I, p. 108.) Dès avant la fin d'août, par ordre du duc d'Alençon et de la Pucelle, un pont a été jeté à Saint-Denis, à travers l'île qui coupe la Seine, pont qui permet de lancer des reconnaissances vers Asnières, Saint-Cloud et toute l'autre moitié de l'enceinte de Paris. (*Cagny*, 9 septembre, *Procès*, p. 28 ; *Cochon*, éd. V. de Viriville, ch. LI, et éd. de Beaurepaire, p. 307 ; Compte du voyage de Reims, Bibl. nat., ms. fr. 7858, fol. 38 v°, dans Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 120, n. 1 ; Germain Lefèvre-Pontalis, *Un détail du siège de Paris par Jeanne d'Arc*, ap. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. XLVI, 1885, p. 5-7, et Pièce just., p. 13-15.) Soit par cette voie, soit par prolongement des opérations qui se poursuivent dans certains districts de Normandie vers la direction d'Évreux (lettre en date du 27 juillet), deux lieux forts commandant la Seine, sur sa rive gauche, aux alentours de Saint-Germain et de Poissy, les petites places de Bethemont et Montjoye, sont aux mains des forces françaises. (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, *loc. cit.*) — Dans un maintien général de confiance et d'espoir, malgré la gêne et l'oppression de l'armistice, il semble que l'enlèvement de Paris, le roi aidant, ne soit plus qu'une question de décision à prendre et de volonté à suivre.

2. Ici Antonio Morosini paraît bien reprendre la parole pour son compte.

3. Cette appréciation personnelle d'Antonio Morosini sur le fait de la Pucelle, — la première, à ce qu'il semble, qu'on ait encore rencontrée, — est à relever. On voit à quel point ses sentiments de sympathie et d'admiration sont en harmonie avec ceux de la colonie vénitienne de Bruges.

† M° IIII^c XXVIIII° in Veniexia[1].

Copia de la letera da Broza scrita per lo nobel homo miser Prangati Zustignan de dy XIII de setembrio a so pare miser Marcho, contiem in questa forma, e diga[2] :

« Fina a XXVII del pasado ve scrisy quanto iera seguido de le nuove de Franza[3]. Dapuo el Re aver abudo[4] Sanlis[5], Ponte Santo[6],

1. Fol. 510 B. — Entre le 4 et le 28 octobre 1429.

2. Quatorzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, — sixième du même au même, — en date de Bruges, le 13 septembre, reçue à Venise entre le 4 et le 28 octobre. — Lettre inscrite, sous sa date du 13, *après* une correspondance en date du 17, qui précède.

3. La lettre précédente de Pancrazio Giustiniani, en date du 27 *juillet*, contenait un journal sommaire et successif des événements, que le rédacteur déclarait tenir à jour jusqu'à cette date même du 27 juillet. Ici, dans cette présente lettre en date du 13 septembre, le rédacteur fait nettement allusion à une lettre contenant un récit des faits jusqu'au 27 *août*, et sans doute elle-même en date du 27 août. En outre, il est bien vraisemblable qu'entre ces deux lettres du 27 juillet et du 27 août, dans cet intervalle d'un mois entier, devait s'intercaler au moins une correspondance, datée des environs de la mi-août. En effet, les lettres conservées ou constatées se suivent, en ce moment, pendant cette période chargée d'événements, de quinzaine en quinzaine environ. (4 mai, mi-mai, 4 juin, ..., 9 juillet, 27 juillet, ..., 27 août, 13 septembre.) Aucune de ces deux lettres du 27 août et de la mi-août ne se retrouve dans le Diario, où la période si critique et si émouvante qui s'étend entre le 27 juillet et le 20 novembre n'est représentée que par trois correspondances, dont une seule du correspondant habituel et deux autres non spécifiées. L'omission des deux lettres de Pancrazio Giustiniani en date de la mi-août et du 27 août, en tout cas la non-insertion de celle du 27, dont l'existence se constate ici, est on ne peut plus regrettable.

† 1429, à Venise.

Copie de la lettre de Bruges écrite par le noble homme messer Pancrazio Giustiniani, le 13 septembre, à son père messer Marco, et dont le contenu est en cette forme et dit :

« Je vous ai écrit ce qui s'était ensuivi, jusqu'au 27 du mois passé, des nouvelles de France. Après, le roi a eu Senlis, Pont-Sainte-[Maxence],

Peut-être contenaient-elles, réunies ou isolées, la clef du mystère du premier essai de retraite sur le pont de Bray et de la première trêve de quinze jours avec le duc de Bourgogne, les dates précises de la journée de Nangis et de la surprise du pont de Bray, l'histoire de la campagne d'invasion en Normandie et de la reddition d'Évreux, autant d'énigmes qui demeurent encore, à l'heure qu'il est, à résoudre de point en point.

4. Dans cette énumération ne figure pas Compiègne, dont l'occupation était évidemment annoncée dans la lettre précédente, en déficit, du 27 août, dont on vient de mentionner l'existence. Compiègne, qui de nouveau négociait sa soumission depuis la réapparition du roi à Château-Thierry, dès la seconde semaine d'août (de l'Épinois, Arch. comm. de Compiègne, p. 483-484), a fait porter à Crépy-en-Valois, le 17, son acte de soumission à Charles VII, qui, le 18, y a fait son entrée, aux côtés de la Pucelle. (*Cagny*, 17-18 août, *Procès*, t. IV, p. 23.)

5. Senlis, abandonné à son sort par l'armée anglaise, après les journées des 14-16 août tenues en vue de la place, entre l'abbaye de la Victoire et Montépilloy, Senlis, qui négocie sa capitulation depuis plusieurs jours, reçoit ses lettres d'abolition le 22 août. (Arch. mun. de Senlis, ap. *Chron. de Senlis*, de Jean Mallet, dans Bernier, *Monum. inéd. de l'Hist. de France*, p. 18-20; voir Flammermont, *Senlis pendant la seconde période de la guerre de Cent ans*, ap. *Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris*, t. V, 1878, p. 241.)

6. Évidemment Pont-Sainte-Maxence. Cette place, en aval de Compiègne, l'une des clefs du passage de l'Oise entre la Picardie et la région de Paris, se soumet vers un moment qui semble coïncider avec le plein séjour de Charles VII à Com-

Cholo[1], Ponte Zalaton[2], Blaves[3], San Donis[4].

« In Normandia se truova el Regiente[5], chon tuti

piègne (*Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353-354), c'est-à-dire entre le 19 et le 27 ou 28 août. (Voir la lettre précédente.)

1. Évidemment Creil. Mêmes remarques sur la situation et la date. — Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Creil occupés, il ne restait plus au duc de Bourgogne, pour communiquer entre Paris et la Picardie, d'autre passage direct que le pont de Beaumont-sur-Oise, au-dessous de Creil, entre Creil et Pontoise.

2. Évidemment le pont de Charenton. Information inexacte d'ailleurs. Le pont de Marne de Charenton, commandement de toutes les communications de Paris avec la Brie, la Champagne et la Bourgogne, demeure constamment, sans défaillance, au pouvoir des forces anglo-bourguignonnes, du silence commun de tous les textes, muets sur toute entreprise de l'armée royale vers ce point. La Chronique des Cordeliers spécifie même nommément que Charenton, lors de l'apparition des forces françaises sous Paris, resta aux mains des Anglo-Bourguignons. (Entre 17 juillet et 13-14 octobre, fol. 487 r°.) Charenton ne devait redevenir français qu'avec Paris même, en avril 1436. — Peut-être, en ce passage, y a-t-il confusion avec l'occupation, par l'armée royale, d'un autre passage de la Marne, à savoir Lagny, à mi-chemin de Meaux à Paris, événement qu'il faut fixer au 29 août. (*Chartier*, ch. LXI, t. I, p. 110-111 ; *Chron. de la Pucelle*, ch. LXII, p. 335 ; cf. *Chron. des Cordeliers, loc. cit.; Gilles de Roye*, p. 208.) La possession de Lagny, pour l'armée royale, pouvait remplacer celle de Charenton et donnait aux forces françaises un pont sur la Marne, à défaut duquel il eût fallu en chercher un autre à une distance considérable, en remontant bien au delà de Meaux demeuré anglais, jusqu'au passage acquis et conservé de Château-Thierry.

3. Évidemment Beauvais. Beauvais, avec son comté-pairie épiscopal, dont l'évêque Pierre Cauchon est alors titulaire, opère sa soumission pendant le séjour de Charles VII à Compiègne. (*Chartier*, ch. LVI, t. I, p. 106; *Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353-354; cf. *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août; *Chron. de la Pucelle*, ch. LX, p. 327.) C'est-à-dire

Creil, le pont de Charenton, Beauvais, Saint-Denis.

« Le régent se trouve en Normandie avec tous les

entre le 19 et le 27 ou 28 août (voir la lettre précédente), plutôt vers le 22 ou même avant. (*Chartier, loc. cit.*)

4. La Pucelle et le duc d'Alençon sont entrés à Saint-Denis le 26 août. (*Cagny*, 26 août, *Procès*, t. IV, p. 24.) Au témoignage du Bourgeois de Paris, la ville aurait été déjà prise dès la veille. (*Bourgeois de Paris*, 25 août, p. 243.) Outre ces places, l'armée royale, au temps de son séjour à Compiègne, Senlis et Saint-Denis, était maîtresse de nombre de points spécialement dénommés. — Elle tenait, entre Compiègne et Paris : Verberie, Saintines, sur la route de Compiègne à Senlis ; Chantilly, Luzarches, Dammartin, au delà de Senlis, vers Paris ; puis, plus près de Paris encore, Montmorency et le lieu fort avoisinant du château de la Chasse, Lagny et Montjay dominant Lagny. — Elle avait enlevé, de l'autre côté de la Seine, au-dessus de Saint-Germain et de Poissy, les deux lieux forts de Bethemont et de Montjoye. — Elle possédait encore : au delà de Compiègne, vers le nord, Choisy et son pont de l'Aisne, défense avancée de Compiègne ; en Beauvaisis, passé l'Oise, Gournay-sur-Aronde, Remy, la Neuville-en-Hez et Mouy. — Enfin, au delà de Beauvais, en Vexin, dans la direction de Rouen, elle occupait Étrépagny, et, sur les lisières du Ponthieu, vers la mer, Aumale, Blangy et Beauchamps. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353-354, cf. ch. XCI, p. 397, ch. XCIV, p. 405 ; *Bourgeois de Paris*, entre 10 et 25 juillet, p. 242, cf. 21 avril 1430, p. 253 ; note précédente, 2, pour *Lagny ; Bibl. de l'Éc. des chartes, loc. cit. ; Cochon*, ch. XLIX, L, LII, p. 302-304 ; *Monstrelet*, l. II, ch. LXVIII, t. IV, p. 350.)

5. Le duc de Bedford et son armée, rentrés des alentours de Senlis à Paris sitôt la fin des journées des 14-16 août, a gagné en effet la Normandie. (*Cagny*, 16 août, entre 26 août et 1er septembre, *Procès*, t. IV, p. 23, 25 ; *Chartier*, ch. LV, LVII, t. I, p. 106-107 ; *Journal du siège*, entre 17 juillet et 31 août ; *Chron. de la Pucelle*, ch. LX, p. 331, ch. LXI, p. 332 ; *Monstrelet*, l. II, ch. LXX, t. IV, p. 353 ; *Cochon*, ch. XLIX, p. 301-302 ; *Chron. des Cordeliers*, entre 17 juillet et 13-14 octobre, fol. 489 v°.) Il a quitté Paris, semble-t-il, au su de

Ingelexi, in suma VI^{m} ho circha[1]. — Monsignor de Borgogna se deveva partir iery da Razo over Rasio con homeny IIII^{m} per eser con el Regiente, e puo con tuto el so forzo andar e secorer Paris[2]. È la pon-[c]ela con luy[3].

« In questo dy s'a dito eser fato trieva tra una parte e l'altra fina a Nadal[4]. Non so intender queste caxione[5]; ma chi me domandase, creder debiamo

la reddition effective de Senlis (*Cagny*, entre 26 août et 1er septembre, *Procès*, t. IV, p. 25), reddition qui a eu lieu le 22 août. (Ci-dessus, p. 212, n. 5.) Il va essayer de sauver Évreux, qui, entre le 10 et le 15, s'est rendu à terme, aux forces françaises opérant dans cette région, pour le délai du 27, dans les conditions qui ont été définies. (Lettre en date du 27 juillet.) Avec une souplesse de mouvements et une persistance défensive sans pareille, la « journée » du 27 a été « tenue » par Bedford ; Évreux, et avec Évreux toute la Normandie, ont été sauvés pour l'Angleterre. (*La Panique anglaise*, *loc. cit.*) Son quartier général est à Vernon, d'où, le 27 août et le 1er septembre, il lance des ordres fébriles pour y concentrer de nouvelles forces. (Doc. cités par Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 290, n. 1.) Ces forces, composées de prélèvements opérés sur les garnisons fixes de toute la Normandie et du rassemblement des nobles terriens normands, étaient réunies en vue d'une marche sur Paris et d'une action décisive prévue pour le 8, le 9 ou le 10 septembre. (Doc. cités par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 114, n. 2 ; Stevenson, *Letters and papers*, t. II, p. 111-119.) Aucun combat de ce genre ne devant se réaliser en fait, Bedford rentrera à Paris vers le 11 ou le 12. (*Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 246.)

1. Le chiffre de 6,000, ici mentionné, ne se rapporte plus à la seule armée passée en France, sous le cardinal d'Angleterre, et peut comprendre le chiffre total des forces de Bedford, grossies comme il vient d'être dit. A ce moment encore Bedford, par messagers expédiés en Angleterre, pressait l'envoi d'une *nouvelle* armée (Stevenson, *Letters and papers*, t. II,

Anglais, au nombre de 6,000 ou environ. — Monseigneur de Bourgogne devait partir hier d'Arras avec 4,000 hommes pour rejoindre le régent et ensuite, avec toutes leurs forces, aller au secours de Paris. La Pucelle [damoiselle de Bourgogne] est avec lui.

« Aujourd'hui on a dit que trêve avait été faite entre un parti et l'autre jusqu'à Noël. Je ne sais rien comprendre à ces affaires; mais à qui m'interroge-

p. 120), renfort attendu dont il a déjà été parlé. (Voir lettre du 9 juillet, p. 132, 136, et du 16 juillet, p. 168. Cf. ci-après lettre en date du 20 novembre.)

2. Le duc de Bourgogne, revenant en effet de l'Artois vers Paris, ne devait y entrer que le 30 septembre. (*Bourgeois de Paris*, 30 septembre, p. 247.) Il devait, en effet aussi, y retrouver le duc de Bedford, rentré, ainsi qu'il vient d'être établi, vers le 11 ou le 12. Le chiffre de ses forces, ici porté à 4,000 combattants, correspond à celui que lui prête Monstrelet pour ce mouvement. (L. II, ch. LXXIII, t. IV, p. 359.) Son départ d'Arras, ici assigné au 12 septembre, est à observer. Les documents existants le signalent partant seulement le 20 de Hesdin, entre Arras et Boulogne, et faisant route directe sur Paris par Doullens, Corbie, Montdidier, laissant Arras à une forte distance sur sa droite. (*Monstrelet, loc. cit.*)

3. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici, par quelqu'erreur de compréhension dans l'analyse de la lettre originale, non de la « damoiselle », ainsi que ces correspondances désignent réellement Jeanne d'Arc, mais simplement de la « damoiselle » de Bourgogne, Anne, duchesse de Bedford, sœur de Philippe le Bon, que son frère avait emmenée de Paris, ce dont une correspondance précédente a fait mention, le 16 juillet, et qu'il allait en effet y ramener avec lui « montée sur ung bon cheval trotier ». (*Monstrelet, Bourgeois de Paris, loc. cit.*)

4. L'échéance finale de la trêve du 28 août courant en effet jusqu'au 25 décembre est ici exactement indiquée.

5. Réflexion à laquelle l'observation des faits en cours se charge de prêter une profonde et amère ironie.

eser d'acordo monsignor da Broza (*sic*) e'l Re[1], e altro[2] non aver da far stima alguna[3] fina ady XIII setembris 1429[4].

1. Cette hypothèse d'un accord entre France et Bourgogne, imminent et appuyé de gages solides, était en effet la seule qui pût alors se concevoir pour tout observateur sensé. Induction que les événements devaient, toutefois, cruellement démentir.

2. A cette date du 13 septembre, où Pancrazio Giustiniani achève à Bruges cette lettre, qu'on souhaiterait aussi copieuse que ses précédentes correspondances, le destin de la campagne est fixé, Paris conservé à l'Angleterre, l'armée royale déjà en retraite sur la Loire, l'œuvre de la Pucelle arrêtée et broyée en plein essor.

3. Le jeudi 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, Jeanne d'Arc et ses compagnons étant partis à huit heures du matin du village de la Chapelle, à mi-chemin de Saint-Denis à Paris, où ils ont campé la veille au soir, l'assaut de Paris a commencé avant midi, tout l'effort se portant cette fois entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Denis. A deux heures, l'attaque est dans toute sa force, le boulevard avancé de la porte Saint-Honoré déjà conquis, les assaillants installés sur le revers, devant le grand fossé d'enceinte, large et plein d'eau profonde qui y pénètre de la Seine. — Vers trois heures, une panique, organisée par les partisans de la cause française et destinée par eux à tourner en soulèvement populaire, s'abat sur tout l'intérieur de la ville. Elle manque cependant son effet, et la masse de la population, sortie affolée des églises, abandonnant les vêpres, la foule qui pouvait, dans l'esprit des meneurs du complot, se répandre par les rues en organisant inconsciemment le désordre, se réfugie épeurée dans les maisons. Dès lors, vers quatre heures, Jeanne et ses compagnons combattant seuls avec entrain, sans forces suffisantes à leur disposition, sans foi derrière eux, l'affaire, pour ce jour, est déjà compromise. — Au soleil couché, vers six heures et demie, Jeanne, en ce moment plus près du rempart, ajustée par un milicien de Paris, qui la vise en l'inju-

rait, [je dirais que] nous devons croire qu'il y a eu accord entre monseigneur de Bruges [Bourgogne] et le roi, et qu'il n'y a rien d'autre dont on ait à faire estime jusqu'au 13 septembre 1429.

riant, est blessée d'un carreau d'arbalète. La cuisse traversée, elle reste encore jusqu'à la nuit close, jusqu'à dix heures peut-être, sur le bord des ouvrages, essayant de faire combler l'eau profonde du fossé, s'acharnant au combat, d'où il faut l'arracher pour la ramener au camp de la Chapelle, épuisée, mais ne voulant pas désespérer encore. (Sur ces traits de la journée du 8 septembre, *Cagny*, 8 septembre, *Procès*, p. 26-27; *Bourgeois de Paris*, 8 septembre, p. 244-246; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 8 septembre, *Procès*, t. IV, p. 456-458; Reg. du chapitre de Paris, dans Tuetey, notes du *Bourgeois de Paris*, p. 244, n. 1, et dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., J, p. 640 et 530-532; *Chartier*, ch. LIX, t. I, p. 107-109; *Journal du siège*, entre 31 et 12 septembre; *Chron. de la Pucelle*, ch. LXI, p. 333-334; Émile Eude, *l'Attaque de Jeanne d'Arc sur Paris*, dans *Cosmos*, nouv. série, t. XXIX, 22 septembre 1894, p. 241-244; Paul Marin, *le Génie militaire de Jeanne d'Arc*, dans *Grande Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg*, 2e année, t. II, 25 janvier 1889, p. 140-160.)

4. Le lendemain, vendredi 9, au matin, au moment où Jeanne d'Arc veut reprendre l'attaque, au moment même où Jean II, sire de Montmorency, grand chambellan de France pour le gouvernement anglo-bourguignon, premier féodal de la région parisienne, arrivant de Paris au camp français de la Chapelle, à la tête d'une cinquantaine de gentilshommes de l'Ile-de-France, accourt se rallier avec éclat à la cause nationale, un ordre exprès du roi vient arrêter la Pucelle, déjà en route sur le chemin de la veille, et la ramène, traînée en prisonnière, outragée et désespérée, jusque sous les murs de Saint-Denis. — Le pont jeté sur la Seine, menant de Saint-Denis vers Asnières et Saint-Cloud, demeure encore intact, chance dernière encore ouverte à une attaque par l'autre rive. Le samedi 10, au petit jour, la Pucelle et d'obstinés compagnons

« Dapuo fo dito[1] el re de Portogalo marida so fia in lo fio del ducha de Borgogna[2]. »

. . . .

M° CCCC XXVIIII°[3].

Copia de una letera mandada da Broza per lo nobel homo ser Prangati Zustignan a so pare miser Marcho, fata ady xx novembrio, contien in questa forma in brevitade, rezevuda a xxIII decembrio in Veniexia[4] :

« Miser, io ve scrisy ady IIII° de questo per la scarsela, de che fin quel ziorno ve avixie quanto iera seguido di faty de Franza[5], puoy ela (*sic*) Regiente del re[6] aver prexo in [N]ormandia una tera se clama

se présentent pour le passer, pour aller tenter, sur quelque porte du sud de Paris, l'assaut abandonné contre l'enceinte du nord. Par ordre royal, le pont a été démonté dans la nuit. (Sur ces faits, *Cagny*, 9-10 septembre, *Procès*, t. IV, p. 27-29.) — Le mardi 13 septembre, le jour même où cette lettre s'achève à Bruges, le roi, laissant au delà de la Seine, pour protéger ses récentes conquêtes, un conseil de gouvernement et quelques forces défensives, s'est remis en route pour les pays de la Loire. Le 13, dans l'après-midi, l'armée a quitté Saint-Denis même, y laissant une garnison destinée à une expulsion immédiate. Par le pont de Marne de Lagny, par toute la Brie de nouveau, par Provins encore, par le pont de Seine de Bray, libre cette fois, par un gué de l'Yonne en aval de Sens, par le Gâtinais et Montargis, l'armée rentre le 21 septembre à Gien, son point de rassemblement de naguère, d'où le roi gagnera bientôt Bourges. (*Cagny*, entre 13 et 21 septembre, *Procès*, t. IV, p. 29; *Journal du siège*, après 12 septembre; *Berry*, ad ann. 1429, p. 379; *Gilles de Roye*, p. 208; cf. *Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 246-247.) — « Et ainsi fut le vouloir de la Pucelle et l'armée du roy rompue ». (*Cagny*, 21 septembre, *Procès*, t. IV, p. 29.)

1. Ici, pour cette mention, c'est Antonio Morosini qui reprend la parole, pour enregistrer personnellement, avec une

« Ensuite il fut dit que le roi de Portugal marie sa fille avec le fils du duc de Bourgogne. »

. . . .

1429.

Copie d'une lettre envoyée de Bruges par le noble homme ser Pancrazio Giustiniani à son père messer Marco, écrite le 20 novembre, reçue à Venise le 23 décembre ; son contenu est, brièvement, en cette forme :

« Messire, je vous ai écrit le 4 de ce mois par la valise et vous ai avisé de tout ce qui s'était produit jusqu'à ce jour dans les affaires de France. Ensuite le lieutenant du roi a pris en Normandie une terre qui

singulière déformation d'ailleurs, un bruit parvenu à Venise par une source quelconque.

2. Ainsi présentée, cette nouvelle ne constituerait qu'un non-sens. Comme Pancrazio Giustiniani l'a déjà annoncé (p. 52-54), c'est avec le duc de Bourgogne lui-même qu'est fiancée la princesse Isabelle de Portugal, sujet sur lequel les correspondances suivantes vont revenir à plus d'une reprise. — De ses deux mariages précédents, Philippe le Bon n'avait ni fils ni fille.

3. Fol. 513 B. — 23 décembre 1429.

4. Quinzième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, — septième du même au même, — en date de Bruges, le 20 novembre, reçue à Venise le 23 décembre.

5. Cette lettre du 4 novembre, ici annoncée, ne figure pas dans le Diario. (Cf. lettres en date du 4 mai, du 27 août, également annoncées, mais non recueillies.)

6. Mention très exacte du conseil de gouvernement et de la lieutenance générale institués par Charles VII, — dès avant la date du 7 septembre à ce qu'il semble, — pour tous les pays d'Outre-Seine où venait d'être rétablie l'autorité du roi national. Ce conseil, dont on possède quelques actes, se composait, entre autres membres, de Charles de Bourbon, comte de Cler-

Veroil[1], bonisima tera[2], e altry forti pasy e chasteli[3], e plu che in Roano è stado deschoverto uno tratado[4] che aveva Carlo de Barbon col[5] ducha de Lanzon, che

mont, lieutenant général du roi « ès païs de deçà Seine », du comte de Vendôme, du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, de Christophe d'Harcourt, du doyen du chapitre de Paris, Jean Tudert. (Composition de ce conseil : lettres du 18 septembre, en date de Senlis, dans *Chron. des Cordeliers*, 13-14 octobre, fol. 492 v°; date limitative et attributions : Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 116, n. 1; Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 239, n. 1.)

1. Mention exacte et inattendue de la reprise de la petite place de Verneuil, en Perche, lieu du grand choc de 1424, place où les forces françaises se maintiendront un certain temps.

2. En concordance avec cette information, un témoignage signale en effet cet événement comme effectué vers les derniers jours d'octobre 1430. (*Cochon*, ch. LIII, p. 307-308.) Les troupes anglaises qui, depuis trois jours, avaient mis le siège devant Torcy, entre Rouen et Dieppe, pris le 26 par une bande de partisans de Normandie, étaient brusquement rappelées par le duc de Bedford, alors à Rouen, pour se porter en toute hâte à la rescousse de Verneuil, qui vient d'être enlevé par un corps français. (*Cochon, loc. cit.*) La chronique normande de Pierre Cochon était jusqu'ici l'unique texte faisant mention de cette reprise de Verneuil par les forces françaises, indication toute naturelle d'une chronique régionale. Il est singulier de retrouver dans le Diario d'Antonio Morosini la seule confirmation connue de ce renseignement.

3. Dès août et septembre, Aumale, Blangy, Beauchamps, sur les frontières de Normandie et de Ponthieu, Étrépagny, au cœur du Vexin, ont été repris par des partis français. (*Cochon*, ch. XLIX, L, LII, p. 302-304; cf. ci-dessus, p. 214, n. 4.) Dans une région avoisinante, Torcy, sur la lisière du pays de Caux et du pays de Bray, a été enlevé le 26 octobre. (*Cochon*, ch. LIII, p. 307.) En Perche, au delà de Verneuil, dont il vient d'être parlé, Bonmoulins et Saint-Céneri-le-Gérei, dans le cours

s'appelle Verneuil, très bonne terre, et d'autres pays et châteaux; de plus, on a découvert à Rouen un

d'août, ont été réoccupés par les forces nationales. (*Chartier*, ch. LX, t. I, p. 110.) Entre Verneuil et Évreux, la forte position de Conches, depuis un moment difficile à préciser, au moins avant les derniers jours de novembre, porte également les couleurs de France. (Délibération des États de Normandie comportant connaissance de l'occupation de Conches, antérieure au 27 novembre 1429, dans de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 7, *les États de Normandie sous la domination anglaise*, p. 39.) — Toutes ses places allaient se maintenir ainsi quelque temps au pouvoir des compagnies françaises. C'est sans doute à ces derniers succès des armes françaises que fait allusion cette mention, plus véridique qu'on ne saurait le croire.

4. Cette mention, parfaitement exacte, d'un coup de main préparé sur Rouen, est surprenante à relever ici. Le récit de Chartier (ch. LXV, t. I, p. 114-115) et la relation, dérivant de ce récit, que contient la Chronique de la Pucelle dans ses dernières lignes interrompues (ch. LXIII, p. 337-339), représentaient jusqu'ici les seules sources signalant ce fait. Ces deux textes rapportent l'événement sans lui assigner de date précise, mais en le plaçant immédiatement après la prise de Laval par les forces françaises, fait qui a lieu le 25 septembre. (Doc. cités par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 125, n. 2.) La Chronique de la Pucelle se termine ou plutôt s'interrompt au cours de cette mention qu'elle laisse inachevée; le récit de Chartier relate, immédiatement ensuite, l'attaque et la prise de Saint-Pierre-le-Moûtier, dans la région de la Loire, par Jeanne d'Arc, fait qui se place entre le 25 octobre et le 7 novembre. (Compte de Jean Brelaut, receveur des finances de la ville de Moulins, pour 1428-1429, aux Arch. mun. de Moulins, dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 403; Livre des mémoires et diligences de la ville de Clermont, aux Arch. mun. de Clermont-Ferrand, *Procès*, t. V, p. 146. Voir suite de la même lettre.)

5. *Col.* Inc. fol. 514 A.

de certo, s'ela i fose andada fata, prendevano la tera e'l ducha de Bechiforte con tuto el resto d'Ingelexi[1].

« De ver Paris[2] iery vene uno anbasador de

1. Cette présente lettre du 20 novembre, par les notions implicites qu'on peut en dégager, permet enfin de fixer avec quelque précision cet intéressant événement du complot rouennais de 1429, dont la date était jusqu'ici demeurée des plus douteuses. — Dans tout ce passage, la capture, dans Rouen même, de la personne du duc de Bedford, est nettement indiquée comme l'objet essentiel du coup de main. Or, le duc de Bedford, rentré de Normandie à Paris vers la mi-septembre, sitôt la retraite de l'armée royale, et reparti de Paris le 17 octobre, est arrivé à Rouen le 20. (*Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 246; cf. Tuetey, notes, p. 246, n. 2; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 17 octobre, dans Tuetey, *loc. cit.*, p. 248, n. 1; *Cochon*, ch. LII, p. 304-305.) Son séjour doit s'y prolonger sans interruption jusqu'au début de 1431, où il reparaît à Paris. (De Beaurepaire, *Recherches sur le procès*, p. 12, n. 1, p. 65-66; *Bourgeois de Paris*, 30 janvier, p. 261.) D'autre part, la nouvelle de l'échec du complot n'était pas encore parvenue à Bruges le 4 novembre, sinon, la lettre précédente, en date du 4 novembre, en eût fait mention. Le 20 novembre, par contre, on voit qu'elle y était connue. — Quant aux chefs de l'entreprise, que désigne spécialement cette correspondance, à savoir le comte de Clermont et le duc d'Alençon, il est vrai que Charles de Bourbon, comte de Clermont, était en effet mêlé au moins à la préparation de ce coup de main (*Chartier*, ch. LXV, t. I, p. 114-115; *Chron. de la Pucelle*, ch. LXIII, p. 337-339), mais seulement comme lieutenant général du roi, siégeant à Senlis : par contre, le duc d'Alençon ne pouvait y avoir aucune part, étant rentré sur la Loire, avec le roi, à la fin de septembre, et s'étant transporté immédiatement dans sa vicomté de Beaumont, sur les frontières du Perche. (*Cagny*, entre 21 sep-

complot ourdi par Charles de Bourbon et le duc d'Alençon, et sûrement, si la chose avait pu être faite, ils eussent pris la ville et le duc de Bedford avec tout le reste des Anglais.

« De vers Paris vint hier un ambassadeur de ce

tembre 1429 et mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 29-30.) Région où il demeure constamment, combattant dans le Maine ou la Basse-Normandie, à l'exclusion de la Picardie ou des approches de Rouen. (Joseph Guibert, *Jean II, duc d'Alençon*, ap. *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1893, p. 43-46.) — En fait, les conducteurs personnels de ce hardi et prodigieux coup de main, dirigé de Senlis comme base, à trente lieues de distance, par monts et par vaux, étaient le commandant français de Lagny, Ambroise de Loré, le héros des guerres du Maine, et son lieutenant, le vaillant Limousin Jean Foucault. (*Chartier, Chron. de la Pucelle, loc. cit.*) Ils possédaient, comme le porte ce passage, des intelligences ménagées dans la place, où la cause nationale n'avait jamais cessé de compter d'indomptables dévouements. Cette conspiration dans la capitale normande, confondue jusqu'ici avec une autre antérieure (Chéruel, *Hist. de Rouen*, p. 33-85; Vallet de Viriville, notes de *Chron. de la Pucelle*, p. 339, n. 1), était la quatrième depuis l'an 1424. (Sur cette conjuration, *Épisodes de l'invasion anglaise, la Seconde conjuration de Richard Mittes*, en prép.)

2. Depuis la retraite de l'armée royale, depuis son départ de Saint-Denis le 13 septembre, depuis son arrivée sur la Loire, à Gien, le 21, divers faits d'ordre diplomatique ont continué de se poursuivre. — Le 18 septembre, avant même que l'armée n'eût atteint la Loire, un acte officiel, rendu au nom du roi par le conseil de gouvernement des pays d'Outre-Seine, a étendu la trêve du 28 août à la ville de Paris, non encore comprise, jusque-là, dans les stipulations de l'armistice, et aux postes d'alentour qui en commandent les accès, Saint-Cloud, Vincennes et Charenton, toujours demeurés aux Anglo-Bourguignons, Saint-Denis, immédiatement réoccupé par les forces anglo-bourguignonnes sitôt le départ de Charles VII.

questo signor ducha de ver el Re[1], e per quelo ò posudo saver, è stado solo per dever alongar la trieva con el Re fina a mezo fevrer[2]. (Per) lo qual anbasa-

Paris à présent hors d'atteinte, la diplomatie des deux partis ne craint plus d'interdire ouvertement toute action sur la ville, sans avoir à recourir aux tortueuses précautions du pacte du 28 août. (Voir Annexe XVIII.) Pendant la halte à Gien, qui commence le 21 septembre (*Cagny*, 21 septembre, *Procès*, t. IV, p. 29), pour amener Charles VII, le 1er octobre, à Selles en Berry, près de Bourges (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265), un dernier négociateur bourguignon, le sire de Charny, — Pierre de Bauffremont, sire de Charny, l'un des diplomates attitrés du parti (cf. Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 164-181), — était apparu au quartier royal, promettant que le duc de Bourgogne, décidé à exécuter le sens secret et tendancieux de la trêve du 28 août, ainsi que la clause plus précise de la première suspension d'armes de quinze jours, auparavant conclue, tiendrait sa parole de livrer Paris au roi. (*Journal du siège*, après 12 septembre; *Berry*, and ann. 1429, p. 379; Compte 3e de Jean Abonnel, receveur général des finances de Philippe le Bon, de janvier à décembre 1431, aux Arch. dép. du Nord, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 412, n. 3; cf. *Cochon*, ch. LI, p. 306-307.) Suprême illusion qui amène Charles VII, dupe jusqu'au bout, à concéder au duc de Bourgogne un sauf-conduit lui permettant de traverser en sécurité tout le pays français d'Outre-Seine, par Pont-Sainte-Maxence et Senlis, pour reparaître à Paris, dès le 30 septembre, soi-disant pour préparer la remise de la ville au roi, en fait pour renouer une liaison nouvelle avec le duc de Bedford, rentré lui-même à Paris, de son poste d'attente en Normandie, depuis la mi-septembre, dès la retraite de l'armée royale vers la Loire. (*Journal du siège*, *Berry*, *loc. cit.; Monstrelet*, l. II, ch. LXXIII, t. IV, p. 359-361; *Bourgeois de Paris*, 30 septembre, entre 8 et 30 septembre, p. 247, p. 246; cf. Tuetey, notes, p. 246, n. 2.) Dernière espérance bientôt évanouie. Le 13 octobre, un acte officiel, rendu au nom de Henry VI, en qualité de roi de France, nommait le duc

seigneur duc devers le roi, et, à ce que j'ai pu savoir, ce n'a été que pour allonger la trêve avec le roi jusqu'à la mi-février. Cet ambassadeur a dit, à ce que l'on

de Bourgogne lieutenant général de tout le domaine royal, — Normandie à part, — soumis en France, nominalement du moins, à la domination anglaise, Bedford demeurant toujours régent du royaume. (Voir Annexe XVIII.) Pour masquer cette combinaison, une conférence diplomatique générale, ouverte le 10 octobre à Saint-Denis, prolongée à Montdidier à la date du 20, a décidé le principe d'un congrès de pacification définitive, convoqué pour le terme du 1er avril à Auxerre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 412-414.) Mensonge de pure forme auquel nul n'ajoute foi. — Le duc de Bourgogne, abandonnant Paris pour n'y plus reparaître qu'au printemps de 1435, est reparti le 17, par la même voie qu'à l'aller, pour ses États du nord. (*Bourgeois de Paris*, 17 octobre, p. 248; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 17 octobre, dans Tuetey, *loc. cit.*, p. 248, n. 1; *Monstrelet*, l. II, ch. LXXIII, t. IV, p. 362; *Bourgeois de Paris*, 14-21 avril 1435, p. 304-305.) Le duc de Bedford, quittant Paris pour plus d'un an, est reparti le même jour pour Rouen. (Voir la note précédente.)

1. De quel membre d'une mission bourguignonne, arrivant le 19 novembre (*iery*) de Paris ou de la direction de Paris, s'agit-il ici ? Est-ce une allusion concernant quelque négociateur ayant figuré à la conférence de Saint-Denis, qu'on vient de voir s'ouvrir le 10 octobre, ou bien au prolongement des pourparlers de Montdidier, qu'on vient de reconnaître à la date du 20 ? (Voir la note précédente.) Les négociateurs qui y représentaient le duc de Bourgogne étaient Jean de Luxembourg, sire de Beaurevoir, que des correspondances ultérieures vont bientôt mettre en scène, et Hue de Lannoy, l'ancien ambassadeur de Philippe le Bon à Venise en 1424.

2. Depuis le 30 octobre, à la suite de la conférence et des pourparlers dont il vient d'être question, se négociait le prolongement de la trêve du 28 août expirant à Noël, en vue de l'amener à durer, par délais additionnels successifs, jusqu'à l'ouverture du congrès de paix projeté en principe pour le

dor a dito, per quelo se devulga universalmente fra ogni homo, ch'el re de Franza se meteva in ordene con asaisima giente per eser presto a tenpo nuovo, e dicono fra costoro el dito averà de le persone C^m a canpo, che tuto può eser; ma parme uno grande numero[1]. Tanto è[2] che ogni homo se muove[3] per le parole de la poncela[4], la qual[5] de certo è

1er avril à Auxerre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 414.) Le 25 novembre, les plénipotentiaires français envoyés à cet effet près du duc de Bourgogne recevaient pouvoir de conclure un premier prolongement, qui, sous cette action et sous celle d'une action bourguignonne parallèle, devait finalement être conclu, à Bruges même, le 18 décembre, pour la durée d'un mois, reportant ainsi l'échéance de la trêve du 25 décembre 1429 au 25 janvier 1430. (Voir ci-après, lettre en date du 4 janvier 1430.)

1. Cette prévision, si naturelle et tellement dans l'ordre logique des choses, — l'exagération évidente du chiffre des combattants mise à part, — n'avait cependant, en réalité, aucun fondement de fait. On sait dans quelle inaction déplorable devait se tenir le gouvernement de Charles VII pendant toute cette campagne de 1430, dont l'impression publique, ici recueillie, augurait de si hautes destinées pour la cause française.

2. Depuis la rentrée de l'armée royale sur la Loire, à Gien, le 21 septembre, maints événements se sont déroulés du côté français.

3. Le roi et la Pucelle ont gagné le Berry, où ils se retrouvent, atteignant de compagnie la vallée du Cher, à Selles, au-dessous de Bourges, le 1er octobre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265.) Tandis que Charles VII se porte de résidence en résidence jusqu'à la mi-novembre, où il rentre à Mehun-sur-Yèvre, auprès de Bourges, jusqu'à la fin de février (*Ibid.*, id.), c'est Bourges même, pour les trois premières semaines d'octobre, qui devient l'abri de Jeanne d'Arc. (Dépos. de Marguerite la Touroulde, *Procès*, t. III, p. 86. Voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. vi,

répète partout et parmi tous, que le roi de France se mettait en ordre avec très nombreuse gent pour être prêt au printemps; et l'on va disant qu'il aura 100,000 hommes en campagne; cela peut être vrai, mais cela me paraît un gros chiffre. Tant y a-t-il que tout le monde marche à la parole de la Pucelle, qui est sûrement vivante et même a récemment pris d'as-

VII.) Abandonnée et tenue en défiance, un dernier essai sérieux de retour offensif, un plan d'invasion en Basse-Normandie, combiné avec le duc d'Alençon rentré dans ses domaines, ayant définitivement échoué (*Cagny*, entre 21 septembre et mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 29-30; *Berry*, ad ann. 1439, p. 381), la Pucelle, obstinée malgré tout à la poursuite de son rêve et de son œuvre, est réduite à entreprendre une série d'opérations de caractère inférieur et désolant.

4. Les faibles forces laissées à la disposition de Jeanne d'Arc sont dirigées sur un groupe de places de la moyenne Loire, plutôt bourguignonnes qu'anglaises, dont la prise et l'occupation pouvaient donner lieu à une campagne secondaire : — Cosne et la Charité, sur la rive nivernaise, dont l'attaque, dès la fin de juin dernier, au moment de la concentration à Gien pour la campagne du sacre, avait été déjà discutée, mais alors rejetée; — Saint-Pierre-le-Moûtier, plus haut, sur l'autre rive, entre Loire et Allier, dont le siège ne semblait pas encore avoir été projeté. (*Journal du siège*, entre 26 et 29 juin; *Chron. de la Pucelle*, ch. LIII, LV, p. 309-310.) A côté de la Pucelle commande Charles II, sire d'Albret, comte de Dreux, lieutenant du roi en Berry, auquel va être adjoint le maréchal de France, Jean de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac. (Lettre du sire d'Albret à la ville de Riom, *Procès*, t. V, p. 148-150; lettres patentes du lieutenant du bailliage de Berry, *Ibid.*, p. 356-357; livre des mém. et dil. de la ville de Clermont, *Ibid.*, p. 146; déposition de Jean d'Aulon, *Ibid.*, t. III, p. 217; *Berry*, ad ann. 1429, p. 381; *Cagny*, entre 21 septembre 1429 et mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 31.)

5. Le siège de Saint-Pierre-le-Moûtier, première opération

viva[1], e pur[2] novelamente a prexo de ersalto uno castelo fortisimo, lige v apreso Paris[3], e lie puoy eser ita a meter l'asiedio a la giente su Lera[4]. Contase da nuovo da puochi dy in qua tante cose di fati de costey, che se

entreprise, semble déjà commencé au 25 octobre (Compte de Jean Brelaut, receveur des finances de la ville de Moulins, pour 1428-1429, aux Arch. mun. de Moulins, dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 403), est en plein cours au 1er novembre (Comptes de la ville de Decize, aux Arch. dép. de la Nièvre, *Ibid.*, p. 403-404), et, avant le 7 novembre (Doc. cité, *Procès*, t. V, p. 146), se termine, comme on sait, par la prise de la place, brillamment enlevée d'assaut. (Voir Jaladon de la Barre, *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moûtier*, ch. IX-XIII; Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. VII.) — Le siège de la Charité-sur-Loire, activement préparé dès le 7 novembre (Doc. cité, *Procès*, t. V, p. 146), n'ayant pu commencer qu'après le 9, la Pucelle étant ce jour-là à Moulins, à plus de vingt-cinq lieues de distance (Lettre de Jeanne d'Arc, lettre du sire d'Albret à la ville de Riom, en date du 9 novembre, de Moulins, *Procès*, t. V, p. 147-150; voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. VIII), est en pleine activité à la date du 24 (Doc. cité, *Procès*, t. V, p. 356-357), et, à la suite d'un infructueux assaut (Interr. du 3 mars, *Procès*, t. I, p. 109), après un mois de durée (*Berry*, ad ann. 1429, p. 381; cf. *Abrégé chronologique*, ap. Denis Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 332), de façon à comporter la présence de Jeanne d'Arc à Jargeau, à trente lieues de là, le 25 décembre (voir la note suivante), se termine, comme on sait, par un lamentable échec. (Voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. IX.) — Le siège de Cosne, cependant projeté (Lettre du sire d'Albret à la ville de Riom, *Procès*, t. V, p. 148-150), n'eut pas lieu, s'étant trouvé forcément abandonné à la suite de l'échec de la Charité.

1. Après la levée du siège de la Charité, — légendes et traditions à part, — on retrouve Jeanne d'Arc, de façon certaine, le jour de Noël, 25 décembre, sur la Loire, à Jargeau, entre Gien et Orléans. (*Bourgeois de Paris*, 4 juillet 1431, p. 271-272.)

saut un très fort château, à cinq lieues de Paris; elle est ensuite allée assiéger la gent sur la Loire. On conte de nouveau, depuis quelques jours, tant de choses des actions de celle-là, que si c'est la vérité,

2. « La qual de certo è viva, et pur... ». Ainsi, le bruit de la mort de Jeanne d'Arc, que Pancrazio Giustiniani prend ici implicitement le soin de démentir, avait pu courir déjà au loin, motivé sans doute par la retraite au delà de la Loire et la disparition de l'armée, du roi et de la Pucelle dans l'ancien royaume de Bourges, si longtemps demeuré pays de silence et de ténèbres.

3. Allusion évidente à un fait récent, dont cette correspondance transpose toutefois étrangement le théâtre, en le plaçant ainsi dans la région de Paris. (Voir la lettre suivante.) — Transposition qui montre toutefois à quel point Paris et sa conquête, dans l'imagination populaire, demeurait toujours l'objet essentiel et capital de l'œuvre de la Pucelle. — En réalité, l'événement dont la répercussion se trouve ainsi défigurée doit être la prise d'assaut de Saint-Pierre-le-Moûtier, fait alors accompli et dont les conditions viennent d'être indiquées. C'est dans cet obscur combat, dans cette attaque de place sans renom, que se manifeste peut-être avec le plus de netteté, dans des circonstances qui confinent au merveilleux, le caractère de la Pucelle, son irrésistible ascendant sur les êtres, tout son style et toute son action. (Voir notamment la déposition de Jean d'Aulon, écuyer de Jeanne d'Arc, au procès de réhabilitation, *Procès*, t. III, p. 217-218.) C'est au récit de l'assaut de Saint-Pierre-le-Moûtier, assaut enfin victorieux, contre toute attente, toute espérance et toute logique, qu'on comprend comment Paris, dans l'après-midi du 8 septembre, devait aussi être enlevé.

4. Allusion évidente au siège de la Charité-sur-Loire, alors en vue d'exécution et dont les conditions viennent d'être indiquées. L'expression « la giente su Lera » permet de supposer ici quelque altération du texte. Dans la lettre suivante on trouvera du reste la désignation correctement inscrite de « la Chiareté su Lera ».

veritade (h)è, è da far meraveiar ziaschuno; che crede, e chi no[1] : ziaschuno per mio parer, segundo le voluntade ano, e dreza, e conza, azionge e menuisie como ly pare; ma tanto è che ogno homo concore costey eser senpre chon el Re, e claro se vede, soto hombra de costey, e cose fate da Dio mandada, ch'el sia quelo è seguito in favor del Re, e la conquesta l'a fata, e di nuovo quelo el fa eser tuto per questa caxion[2]. Credere non è male, e chi non crede, non fa però contra la fede[3].

« Trovandome in li dy pasadi con alguni religioxi a raxionar de questa caxione, parme che la Università de Paris, over per dir meio, li inemixi del Re, aver mandado a Roma al Papa achuxiar costey, dicho questa poncela, per ereticha, le e chi ly crede, e questo perche dicono costey fa contra la fede per voler

1. A côté des sympathies qui semblent, s'il faut en croire divers indices de cette correspondance, s'être déclarées à Bruges en faveur de la Pucelle, la cité de Gand, au contraire, se faisait remarquer, à ce moment même, par son dévouement à la cause anglaise. (Lettre du roi Henry VI d'Angleterre à la ville de Gand, en date du 18 octobre 1429, félicitant les Gantois de leur attitude, *Proceedings and ordinances*, t. IV, p. 5-6.)

2. Appréciation d'ensemble empreinte d'une sagesse profonde, d'une irréprochable mesure et dont la forme laisse percer, en ce passage, un observateur et un écrivain de marque. L'expression « soto hombra de costey » mérite de demeurer désormais classique et de rester attachée à toute évocation des événements de cette année prodigieuse. Pancrazio Giustiniani se rend compte, avec sagacité et lucidité, de la profondeur et de la force du mouvement, tant religieux que national, suscité dans les masses par l'apparition de la Pucelle, et dont chaque

elle est capable d'émerveiller tout le monde; il y en a qui croient et il y en a qui ne croient pas; chacun, à mon avis, selon sa volonté, dresse et arrange, augmente et diminue comme il lui semble; mais toujours est-il que tout le monde tombe d'accord qu'elle est toujours avec le roi, et il se voit clairement, aux choses faites sous son ombre, qu'elle a été envoyée par Dieu, que ce qui a été accompli l'a été en faveur du roi, qu'elle a fait la conquête [du pays] et que tout ce qu'elle fait, je le répète, n'est que dans ce but. Croire n'est pas une faute, et ceux qui ne croient pas ne pèchent pourtant pas contre la foi.

« Me trouvant, ces jours passés, avec quelques religieux à parler de cette affaire, il m'a paru [comprendre] que l'Université de Paris ou, pour mieux dire, les ennemis du roi ont envoyé à Rome près du pape, pour accuser la Pucelle d'hérésie, elle et ceux qui croient en elle; ils prétendent qu'elle pèche contre

document nouveau tend à mieux démontrer l'intensité, encore peut-être, à l'heure actuelle, à peine évaluée à sa réelle mesure.

3. Avis visiblement inspiré par un passage du célèbre traité de Gerson sur la Pucelle, composé par lui dans sa retraite de Lyon, quelques mois avant sa mort, au bruit de la délivrance d'Orléans, et daté du 14 mai 1429. (*Procès*, t. III, p. 298-306, t. V, p. 464; cf. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 20-25, 29-31.) « De quibus », dit Gerson, « solet dici vulgariter : qui ne le croit, il n'est pas dampné. » La répercussion de cet opuscule, si éminemment favorable à l'œuvre de la Pucelle, et sa pénétration jusqu'au fond de la Flandre sont intéressantes à relever. Pancrazio Giustiniani lui-même, dans la suite de cette même lettre, va du reste annoncer qu'il envoie à Venise une copie de ce traité. Dans la lettre suivante, il en reproduira encore un passage.

eser creduta e in saper dir le cose che debiano venire[1], e in favor de costey el canzelier[2] de la Università, che è homo solenisimo, dotor in teologia, a suo honor e laude e defexa a fato una belisima opera[3], la qual vi mando con questa; de la qual miser lo doxie credo ne averà somo piaxer, e ancora molti altry, como a mi par; fe che a luy, e a altry nostri de li ziaschuno ne faze participo, si che leta [l. lezer] la vorè, questa la pò demandar[4].

« El re d'Ingletera fo incoronado ady VI° de questo; a Londres[5]; è de etade de ani VIII[6], e dixese de certo,

1. Ce que dit ici Pancrazio Giustiniani de ce réquisitoire adressé à Rome par l'Université de Paris, à cette date, au sujet de Jeanne d'Arc, représenterait une révélation du plus haut intérêt. (Sur la trace de diverses communications de la cour de France à Rome, voir ci-dessus, p. 54, 58-60.) Il est à remarquer que cette accusation concernant le don de prophétie, soi-disant revendiqué par Jeanne d'Arc, devait constituer l'art. 33 de l'acte d'accusation du procès de Rouen. (*Procès*, t. I, p. 251.) Si l'assertion émise ici par Pancrazio Giustiniani devait se vérifier, il serait curieux de constater que les bases de l'accusation future se formulaient déjà, dès avant la fin de 1429, sous l'impulsion de l'Université de Paris, alors principal et essentiel soutien de la domination étrangère en France.

2. *Canzelier*. Inc. fol. 514 A.

3. Allusion au traité de Gerson sur la Pucelle, dont on vient de voir un passage inspirer directement une appréciation de Pancrazio Giustiniani. Retiré à Lyon depuis 1419, au couvent des Célestins, dont son frère était prieur, l'ancien chancelier de l'Université de Paris, demeuré quant à lui si profondément attaché à la cause nationale, y avait rédigé ce traité, demeuré célèbre, daté du 14 mai 1429, veille de la Pentecôte, sitôt connues les nouvelles de la levée du siège d'Orléans, sitôt donné

la foi en voulant être crue et savoir dire les choses qui doivent advenir; mais en faveur d'elle le chancelier de l'Université, qui est un homme considérable, docteur en théologie, a fait un très bel ouvrage en son honneur, à sa louange et pour sa défense; je vous l'envoie avec la présente, et je crois que messire le doge y prendra un extrême plaisir, et beaucoup d'autres avec lui, à ce que je crois; faites en sorte de le communiquer à lui et à nos autres compatriotes, de façon que qui voudrait la lire puisse le demander.

« Le roi d'Angleterre a été couronné à Londres le 6 de ce mois; il est âgé de huit ans; on assure, et je le

le signe révélateur de la véracité des promesses de la Pucelle, sans qu'on puisse déterminer exactement si cet ouvrage répond à une demande officielle de consultation ou s'il fut spontanément composé. Gerson comptait alors environ soixante-cinq ans et achevait les derniers mois de sa vie. Le traité en question figure parmi les pièces officielles au procès de réhabilitation de 1456. (Texte dans *Procès*, t. III, p. 298-306; commentaire dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 20-25, 29-31.)

4. Cet envoi à Venise, et notamment au doge, du traité de Gerson, ainsi parvenu et connu dans son intégralité à Bruges, six mois après sa rédaction, est à relever soigneusement. Le doge de Venise est alors Francesco Foscari, doge de 1423 à 1457, sous le principat duquel Venise atteignait à son plus haut point de gloire, de conquêtes et de prospérité. Avant de lui expédier l'œuvre de Gerson, Pancrazio Giustiniani se l'était assimilée, comme on vient de s'en rendre compte.

5. Le jeune Henry VI vient en effet d'être couronné à Londres, en qualité de roi d'Angleterre seulement, à cette date établie du 6 novembre.

6. Le jeune Henry VI, né le 6 décembre 1421, est alors, en effet, âgé de huit ans.

e cusy credo, se fazi presto per pasar a tenpo nuovo con gran posanza[1], dixesy con plu de xxv[m] Ingelexi[2]; parme eser certo debia eser de gran fati a tenpo nuovo. Cristo proveza[3]!

« Questo signor ducha non se sa anchora quelo farà; ma, segundo se devulga, par ato a sostegnir la promesa fata al re d'Engletera[4]. El dito se truova qui zià molti ziorni e con luy molty signory, atendando de dì in dy e de ora in ora la dama[5], de la qual non se sa [ed è] per forza dubio[6]. De xx nave, che con ley

1. Annonce exacte du passage projeté du jeune Henry VI en France, pour y procéder à la cérémonie de son sacre, acte que le pouvoir anglais sentait seul capable de donner au roi-enfant chance de légitimité tangible. Depuis longtemps, avec un sens de la situation aussi avisé que prévoyant, le duc de Bedford réclamait cette mesure. (Rymer, *Fœdera*, 15 avril 1429; *Proceedings and Ordinances*, t. III, p. 322; Rymer, *Fœdera*, 16 juillet 1429.) En ce moment même, en effet, comme suite du couronnement de Henry VI en qualité de roi d'Angleterre, ce voyage se décidait formellement en principe. A la date du 18 octobre, une lettre du roi Henry VI à la ville de Gand annonce son passage comme devant suivre sans délai son sacre à Londres, fixé au 6 novembre. A la date du 20 décembre, une lettre du roi Henry VI à la ville de Paris annonce son embarquement comme imminent. (*Proceedings and Ordinances*, p. 5-6; *Ibid.*, p. 10-11; Champollion-Figeac, *Lettres de rois*, t. II, p. 410-412.) En réalité, comme le prévoit cependant ici Pancrazio Giustiniani, avec justesse, c'est seulement au printemps suivant, le 23 avril 1430, que Henry VI devait passer de Douvres à Calais. (Voir les deux lettres suivantes.)

2. Annonce exacte du passage projeté d'une armée anglaise en France, pour y escorter le jeune Henry VI, troupes dont le rassemblement et le transport étaient projetés depuis longtemps. (Voir lettre en date du 13 septembre.) Cette armée, en effet, devait accompagner le roi. En réalité, son effectif ne devait jamais s'approcher du chiffre ici indiqué de

crois, qu'il se prépare à passer [en France] au printemps avec de grandes forces, plus de 25,000 Anglais, dit-on; il me paraît certain qu'il y aura de gros événements au printemps. Que le Christ y pourvoie!

« Pour le seigneur duc de Flandre, on ne sait encore ce qu'il fera; mais, selon le bruit qui court, il paraît capable de remplir la promesse faite au roi d'Angleterre. Il est ici depuis plusieurs jours déjà, avec beaucoup d'autres seigneurs, attendant de jour en jour et d'heure en heure la dame, dont on ne sait rien et pour laquelle

25,000 hommes, et peut-être ne pas dépasser 2,000. (Voir les deux lettres suivantes.)

3. Toujours la prévision, logique et naturelle, de grands événements attendus pour la campagne de 1430.

4. Pressentiment qui ne devait être que trop justifié. Une ambassade bourguignonne, composée du prévôt de Saint-Omer, Quentin Ménart, et de Hue de Lannoy, qu'on a déjà vu à l'œuvre, allait passer en Angleterre, en décembre, pour y consolider l'alliance anglo-bourguignonne. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 416, n. 2.)

5. Annonce exacte de l'attente où était le duc de Bourgogne, anxieux de l'arrivée de sa fiancée Isabelle de Portugal, dont une correspondance antérieure a annoncé le futur mariage (p. 52-54), alors en route, en effet, de Lisbonne pour la Flandre. C'est pour l'attendre que Philippe le Bon était reparti de Paris, le 17 octobre, pour ses états du Nord. (Ci-dessus, p. 224, n. 2.) Cette présente lettre signale, à la date du 20 novembre, la présence du duc à Bruges, comme remontant déjà à un délai assez long.

6. La relation de l'ambassade bourguignonne, envoyée par Philippe le Bon, depuis un an, pour chercher la princesse en Portugal, fournit sur cette émouvante traversée les renseignements les plus circonstanciés. (Gachard, *Documents concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 63-91.) A l'aller, l'an précédent, la mission bourguignonne avait pris passage sur les galères vénitiennes du convoi du Nord (voir t. II, p. 332),

ierano, siando in el parezo del mar de Spagna, per fortuna se partireno[1], e le do son zionte qui, le VI in Artona, e de ley non se sa[2]. Mi tegno la sia tornada in Spagna[3].

« La trieva de questo signor ducha con queli de

repartant de l'Écluse pour Venise; le convoi vénitien, parti de l'Écluse le 19 octobre, ayant, selon l'usage établi, rallié sur sa route de retour les galères d'Angleterre, avait atteint Lisbonne le 18 décembre. (*Relation*, p. 63-66.) Le retour ne s'était préparé qu'après un assez long séjour en Portugal. (*Relation*, p. 66-76; *Saint-Remy*, ch. CLXI-LXII, t. II, p. 150-158.)

1. La flotte qui amenait la princesse, forte de 14 grandes naves, avait appareillé définitivement de l'embouchure du Tage le 17 octobre. Assaillie bientôt par une série de gros temps, ses débris se rallient, à partir du 22, dans les ports de la côte nord de Galice, entre la Corogne et Santander. Cinq bâtiments seulement, enfin groupés dans le port de Ribadeo, parviennent à en repartir, le 25 novembre, parmi lesquels celui qui portait la princesse et sa suite immédiate : ce convoi est escorté de deux galères florentines se rendant elles-mêmes en Flandre, rencontrées en relâche dans un hâvre de Galice. Le 29, après une route exceptionnellement rapide, ces cinq voiles abordaient à la côte anglaise, à Plymouth. (*Relation*, p. 76-79.) La princesse ne devait atteindre la Flandre, à l'Écluse, que le 25 décembre, comme on le verra par la lettre suivante.

2. D'après les termes de cette présente lettre, on voit que, le 20 novembre, deux navires de la flotte étaient arrivés en Flandre, à Bruges même ou à l'Écluse, et qu'on savait l'arrivée de six autres à Southampton, mais qu'on ignorait encore tout du sort de la princesse. — On voit, par le commentaire qui précède, qu'il s'agissait là de deux divisions de la flotte différentes du groupe de navires qui allait aborder avec la princesse, à Plymouth, le 29 novembre, et qui, à cette date même du 20, était encore retenu dans le port de Ribadeo en Galice. (Voir note précédente.) D'autres navires paraissent avoir été jetés en Bretagne. (*Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 158-159.) — Quant à la prin-

on est obligé de craindre. Les vingt navires qui étaient avec elle, se trouvant dans les parages de la mer d'Espagne, furent séparés par la tempête; deux sont arrivés ici, six autres à Hampton, et d'elle-même on ne sait rien. Je crois qu'elle est retournée en Espagne.

« La trêve de ce seigneur duc avec ceux de Liège

cesse même, l'incertitude devait encore se prolonger longtemps sur son sort. « Et fut bien trois sepmaines », dit la Chronique des Cordeliers, « que on ne savoit si elle estoit périe ou non ». (*Chron. des Cordeliers*, 25 décembre, fol. 495 v°; cf. *Bourgeois de Paris*, entre 17 octobre et 25 décembre, p. 249.) C'est seulement le 6 décembre, lors de l'arrivée à l'Écluse des galères florentines, adjointes en route, comme on vient de le voir, aux bâtiments portugais qui portaient la princesse, que le duc put apprendre que sa fiancée était en sûreté à Plymouth. Ces galères florentines, sur lesquelles, au départ de Galice, un des ambassadeurs bourguignons avait pris passage, avaient convoyé les bâtiments portugais jusqu'à leur entrée en Manche et pouvaient garantir leur entrée à Plymouth le 29 novembre. (*Relations*, p. 79.) Elles-mêmes, du 28 novembre au 1er décembre, s'étaient trouvées en perdition à l'entrée de la Manche, dans ces mêmes parages. (*Ibid.*, id.) A peu près vers le même moment y sombrait une coque génoise. (Ci-après, inf. du 31 janv. 1430.)

3. Supposition erronée, comme on a pu s'en rendre compte, mais répondant néanmoins à une rumeur qu'on trouve enregistrée dans le Journal d'un Bourgeois de Paris. (*Bourgeois de Paris*, entre 17 octobre et 25 décembre, p. 249.) — Pancrazio Giustiniani indique assez exactement le lieu de dispersion des navires « in el parezo del mar de Spagna » : « mar de Spagna », selon l'expression usuelle (cf. *Relation*, p. 79), signifiait ici golfe de Gascogne, à l'entrée duquel en effet, vers le cap Finisterre, la flotte s'était vue dispersée. — Les indications ici présentées sur les navires abordés les premiers à l'Écluse, avant le 20 novembre, et sur ceux réfugiés à Southampton, sont à retenir. — Cette lettre exagère seulement quelque peu le nombre des navires portugais, en les portant à 20, au lieu de 14, ou 16 avec les galères florentines.

Lezie spira questa Pasqua, e dubitase de guera da questo signor a loro, perchè li diti non è posti de far cosa il domanda; non so quelo me diga; parme le cose si garboiate in questo ponente, ch'io dubito el nostro signor non voia far qualche gran vendeta. Cristo per sua clemencia proveza! Pasandome de altro per ora, Christo ne guardi[1]!

« Scrito questa, è dito Madama eser zionta. In e[la] prima minuta non credo[2]. Atendese l'anbasador del re de Franza[3] fina ziorni tre[4]. »

. . . .

1. A la suite de l'acquisition du comté de Namur par Philippe le Bon, lors de la mort du dernier comte, en mars 1429 (t. II, p. 302, n. 2), les Liégeois avaient entamé les hostilités contre le duc de Bourgogne, ainsi devenu leur nouveau et inquiétant voisin. (*Monstrelet*, l. II, ch. LV, t. IV, p. 308-309.) La trêve que Pancrazio Giustiniani signale ici constitue en effet un fait établi. (*Saint-Remy*, ch. CLXVII, t. II, p. 180-181.) La présente correspondance attribue à cette suspension d'armes la limite de Pâques, c'est-à-dire du 16 avril 1430. Ce terme dut être prolongé, car c'est dans le cours de l'été seulement que devaient reprendre les hostilités. (Lettres de défi de Jean VIII de Heinsberg, évêque souverain de Liège, en date du 10 juin ou juillet 1430, dans *Monstrelet*, l. II, ch. LXXXIX, t. IV, p. 392-394. Cf. : *Chastellain*, l. II, ch. XVIII, t. II, p. 56-60; *Saint-Remy*, ch. CLXVII, t. II, p. 180-181; *Chron. des Cordeliers*, entre 4 et 31 juillet, fol. 500 r°.)

2. Faux bruit, peut-être occasionné par l'arrivée isolée de quelque navire de la flotte portugaise, ralliant la côte de Flandre. On vient d'établir qu'à cette date du 20 novembre la princesse est encore au port de Ribadeo, en Galice, jusqu'au 25. C'est seulement le 6 décembre qu'on aura de ses nouvelles. Elle n'abordera elle-même au port de l'Écluse que le 25 décembre. (Voir lettre suivante.)

expire à Pâques, et l'on craint une guerre de ce seigneur avec eux, parce qu'ils ne sont pas disposés à faire ce qu'il demande; je ne sais qu'en dire; les choses me paraissent si brouillées dans ce pays du couchant que je crains que notre seigneur ne veuille faire quelque grande vengeance. Que dans sa clémence le Christ y pourvoie! Je me contenterais pour le moment que le Christ nous en garde!

« Cette lettre étant écrite, le bruit court que Madame est arrivée. A la première minute, je n'y crois pas. L'ambassadeur du roi de France est attendu dans les trois jours. »

. . . .

3. Il s'agit ici, non plus de l'ambassadeur bourguignon revenant de France, dont il vient d'être question dans un passage de cette même correspondance, mais bien d'un ambassadeur de la cour de France même, envoyé à Bruges. Ce doit être le sire de Gaucourt, le diplomate attitré du gouvernement de Charles VII, l'ancien défenseur de Harfleur en 1415, revenu depuis 1427 de sa captivité d'Angleterre, et mêlé depuis à tous les événements de la campagne de 1429. — Capitaine d'Orléans au début du siège, revenu dans la place avec l'armée de secours entrée à la suite de Jeanne d'Arc, ayant fait partie du conseil et de l'escorte intime du roi pendant toute la campagne du Sacre, il n'avait cessé, tout vaillant homme de guerre qu'il fût, de contrecarrer, de vicier, par les moyens les plus sournois et les plus perfides, toute l'action personnelle et triomphante de la Pucelle. Il est un de ceux sur qui doit peser, à cet égard, un des jugements les plus durs et les plus mérités.

4. A ce moment même, on voit le sire de Gaucourt partir pour la Flandre, avec pouvoir spécifié, daté du 25 novembre, de prolonger d'un mois la trêve expirant au 25 décembre. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 414-415.) Prorogation d'armistice qu'on le voit signer à Bruges, le 18 décembre. (Voir la lettre suivante.) Son pouvoir, comme on vient de le

Per[1] letera vegnuda da Fiorenza per uno meso, veneredy a VI zener de M° CCCC XXVIIII, avesemo i dity scrive aver abudo la fia del re de Portogalo, andada a marido in el ducha[2] de Borgogna, zionta sia in le contrade del re d'Ingeltera[3], e fase conto lo dito re averli dada de dota CCC[m] corone d'oro[4], aconpagnada sovra XX suo nave[5] tra done e suo altre persone in tuto a la suma de III[m] bem in ponto[6], e tute le suo nave eser zionte[7]; e apreso, i dity Fiorentini aver mandado do altre suo galie, oltra la prima, in Fiandra a marchado, le qual tute i aspetava le zionza al porto so de Pixia con salvamento, e apareclavase de far far de bele fe[s]te[8].

. . . .

Per[9] lo prexente tenpo, in l'ano de M° CCCC XXVIIII, de lunydi dy XXX del mexe de zener, per la nostra Signoria al plubicho incanto in Rialto fose incantado una galia de le mexure grande al viazo d'Aque Morte, per levar le specie se truova ase in Veniexia, segundo

dire, est daté du 25 novembre. En disant qu'on l'attend vers le 23, Pancrazio Giustiniani se montre encore, comme on voit, assez exactement informé.

1. Fol. 514 B. — 6 janvier 1430.

2. *Ducha*. Inc. fol. 515 A.

3. Mention exacte du refuge trouvé par la princesse de Portugal en Angleterre, où, comme il a été établi, elle a abordé le 29 novembre, à Plymouth. (Voir la lettre précédente.) Cette nouvelle, par Florence, — les galères florentines escortant la flotte portugaise étant arrivées à l'Écluse le 6 décembre, — parvient ainsi, de Florence à Venise, à cette date du 6 janvier.

4. Renseignements à relever.

5. Même indication du chiffre de 20 navires, comme dans la lettre précédente.

Par lettre venue de Florence par un messager, le vendredi 6 janvier 1429, nous apprîmes que les Florentins écrivent qu'ils ont su que la fille du roi de Portugal, qui est partie pour se marier au duc de Bourgogne, est arrivée au pays du roi d'Angleterre, et l'on affirme que ledit roi lui a donné 300,000 couronnes d'or de dot. Sur ses vingt navires, elle était accompagnée de dames et autres siennes gens montant au total de 3,000 personnes bien en point, et toutes ses nefs sont arrivées. De plus, lesdits Florentins ont envoyé en Flandre deux autres de leurs galères de marchandise, outre la première; on attendait qu'elles arrivassent toutes trois au port de Pise à sauveté, et on se préparait à leur faire faire de belles fêtes.

. . . .

En ce présent temps, l'an 1429, le lundi 30 du mois de janvier, notre Seigneurie mit publiquement à l'encan au Rialto une galère de gros tonnage pour le voyage d'Aigues-Mortes, pour enlever les épices qui se trouvent en abondance à Venise, selon l'usage ordi-

6. La princesse Isabelle de Portugal était en fait accompagnée, entre autres, d'un de ses frères, l'un des infants de Portugal, l'infant Fernand, et d'une suite évaluée à deux mille personnes. (*Relation*, p. 76-77; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 163-164.)

7. On a vu, au contraire, par le commentaire de la lettre précédente, tous les dangers courus par la flotte portugaise.

8. Renseignements concernant le trafic en Flandre de Florence, par le port de Pise, conquis par Florence depuis 1406. — Ce renseignement du Diario, concernant le voyage de ces deux galères florentines en Flandre, est singulièrement corroboré par les faits qui viennent d'être établis et commentés par la lettre qui précède.

9. Fol. 516 A. — 30 et 31 janvier 1430.

l'uxanza pasada, e con la chondicion uxada. La qual galia avè el nobel homo ser Zian da Molin fo de miser Felipo, per l. c° LXXXXV s. v° de grosy. Che Cristo i dia vadagno[1]!

Martidy XXXI del mexe de zener de M° CCCC XXVIIII°, per la vegnuda da Bruzia de ser Liprando di Guizioni da San Lio, a dito aver sapudo una cocha de Zenovexi, patron ser ....., de portada de bote M° CCC, par andava in Fiandra con specie, savoni e oio e cera[2], eser rota in el mar de (de) Premuda[3] sovra el cavo[4], e i omeny non se puô anchor ben saver se loro è scapolady; saverase per avanty; per vaiuda de duchaty XX^{M} d'oro[5].

. . . .

M° IIII^{c} XXVIIII° [6], rezevuda a dì primo de fevrer.

Esenplo d'una letera vegnuda da Bruzia de IIII° de

1. Voyage habituel d'Aigues-Mortes, entrepris à la date régulière d'usage, mais ramené cette année, comme l'an précédent, à une seule galère. Cette année également, comme l'an précédent, aucun voyage supplémentaire d'été n'a lieu non plus. Ce convoi d'Aigues-Mortes, ainsi soumissionné en janvier 1430, est le dernier dont les feuillets subsistants du ms. du Diario permettent de constater l'existence et le départ effectif. (Voir ci-après, information du 1er mai 1433.)

2. Renseignements sur les relations commerciales de la Flandre avec Gênes.

3. « Premuda », Plymouth, le « Premua » des cartes vénitiennes de Giacomo Giraldi, en 1426, et d'Andrea Bianco, en 1436. (Fischer, *Sammlung*, livr. VIII, IX; Rawdon Brown, *Ven. Papers*, Introd., Carte, et Conjectural translation of some of the names of the chart of Andrea Bianco, p. CLVII.)

4. Parages de Plymouth, à la dangereuse côte de la Cornouaille anglaise. Le « cavo », le « cap », auquel il est fait ici allusion, sans plus ample désignation, a grande chance de repré-

naire et sous la condition habituelle. Cette galère fut adjugée au noble homme ser Giovanni da Molino, fils de feu messer Filippo, pour 195 livres 5 sous de gros. Que le Christ lui donne gain !

Le mardi 31 du mois de janvier de 1429, ser Aliprando de' Guiccioni de San Lio, retour de Bruges, a dit qu'il avait su qu'une coque génoise, patron ser..., d'un tonnage de 1,300 bottes, et qui allait (paraît-il) en Flandre avec des épices, des savons, de l'huile et de la cire, s'était brisée dans la mer de Plymouth sur le cap, et que l'on ne peut pas encore savoir au juste si l'équipage a pu être sauvé; on le saura plus tard; le tout évalué à 20,000 ducats d'or.

. . . .

Reçue le premier jour de février 1429.

Copie d'une lettre arrivée de Bruges le 4 janvier et

senter le cap bien connu de Start Point, le « Cabo de Ster » des mêmes cartes vénitiennes de Giacomo Giraldi, en 1426, et d'Andrea Bianco, en 1436 (Fischer, *Sammlung*, livr. VIII, IX, voir la note suivante), — le promontoire qui limite vers l'est, vers l'amont de la Manche, la grande échancrure hémisphérique de côtes dont Plymouth occupe le fond, et qui se trouve appelée, ici même, de façon significative, « mer de Plymouth », « mar de Premuda ».

5. On vient de voir, par la lettre qui précède, qu'à peu près vers le même moment, dans ces mêmes parages, à l'entrée de la Manche, s'étaient trouvées en perdition les galères florentines escortant les bâtiments qui amenaient en Flandre la princesse de Portugal. Les galères florentines s'étaient mises en danger « prez du camp de Caisart, à la poincte d'Angleterre ». (*Relation*, p. 79.) Ce « camp de Caisart » ne pourrait-il représenter, par une corruption admissible, le promontoire de « Start Point », le « cabo de Ster » dont il vient d'être question? (Voir la note précédente.)

6. Fol. 516 A. — 1er février 1430.

zener, eser da dire da ser Prangati Zustinian de miser Marcho fo de miser Orsato[1] :

« Carisimo padre, ady VIII del pasado ve scrisi quanto iera de nuovo ; scrivemo e avemo per questa quelo è seguido dapuo eser[2].

« Circha ady XX de l'altro fina qua [per] l'anbasada del re de Franza a questo signor ducha de Borgogna e Ingelexi, la trieva che spirava a Nadale son (*sic*) stada longada al termene che serà per tuto fevrer[3]; è stranie cose a intender queste trazie ; molty tien in secretis ch'eli (a) sia d'acordo, e molty el contrario[4], e mi son uno de queli che tien el contrario, e credo de giente darà favor a Ingelexi[5], ma che la soa persona ne vada o ne creda, anzi farà in questo paixe con la nuova spoxa a darli piaxer, e[6] perda chi voia, lu non puote venzer[7]..... Fone ancora l'anbasada de

1. Seizième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani. — Huitième du même au même, en date de Bruges, le 4 janvier 1430, reçue à Venise le 1er février.

2. Cette lettre, du 8 décembre, dont l'existence est ici révélée, reliant directement celle du 20 novembre, contenue immédiatement ci-dessus, à celle du 4 janvier, ici présente, ne figure pas dans le Diario d'Antonio Morosini.

3. Il s'agit ici de l'ambassadeur de la cour de France, sans doute le sire de Gaucourt, dont Pancrazio Giustiniani, dans sa lettre précédente, annonçait l'arrivée comme imminente, attendue pour le 23 novembre. Le 18 décembre, on le voit signer à Bruges une prolongation de trêve d'un mois, prorogeant l'armistice du 25 décembre, point où il allait expirer, jusqu'au 25 janvier. (Acte en date du 18 décembre 1429, aux Arch. dép. du Nord, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 414-415.) En parlant des environs du 20 décembre, comme date de

venant de ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco, fils lui-même de feu messer Orsato :

« Très cher père, le 8 du mois dernier je vous écrivis ce qu'il y avait de nouveau ; nous écrivons et consignons dans la présente ce qui s'est ensuivi.

« Depuis environ le 20 de l'autre mois jusqu'ici, à la suite de l'ambassade du roi de France à ce seigneur duc de Bourgogne et aux Anglais, la trêve qui expirait à Noël a été prolongée jusqu'à la fin de février ; on entend d'étranges choses sur ces négociations ; beaucoup de gens croient *in secretis* que l'accord s'est fait entre eux, et beaucoup d'autres sont d'avis contraire, et je suis un de ceux qui tiennent pour le contraire. Je crois qu'il donnera secours de gens aux Anglais ; mais [je doute] qu'il y aille en personne et s'y risque ; au contraire il fera en sorte de se donner en

la signature de cet acte, daté en fait du 18, Pancrazio Giustiniani donne donc un avis singulièrement exact. Mais il paraît faire erreur en attribuant à la prorogation des trêves une durée de deux mois, jusqu'à la fin de février, alors qu'en réalité le prolongement n'était alors convenu que pour un mois. (Voir page suivante, n. 2.)

4. Cette incertitude générale sur les projets de fond du duc de Bourgogne, notée par un observateur aussi consciencieux, est à relever.

5. Cette prévision personnelle de Pancrazio Giustiniani, ainsi distinguée par lui-même des rumeurs courantes, prévision que les événements ne devaient que trop justifier, montre la rectitude de son jugement et sa claire notion de la situation politique.

6. *E.* — Inc. fol. 516 B.

7. Quelque négligence évidente de transcription rend ce passage obscur.

Carlo de Barbon so cuxin[1] : la caxon nonn ò may posudo saver[2].

« La giente del ducha de Lanson in Normandia fa grande vera con l'Ingelexi, e prende tute chastele e forteze[3], e a i dy pasady[4] prexe una tera che si è da persone e stazone asay, dita Loviel[5], del qual luogo iera v[c] Ingelexi che tuti i morino, e questa i avè per tratado[6].

1. « So cuxin » (Sic in ms.). Il faut évidemment lire et entendre : « So cugnado », son beau-frère, qualité que d'autres correspondances attribuent toujours exactement à Charles de Bourbon, comte de Clermont, marié à Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. (Voir lettres en date du 16 juillet 1429, du 24 novembre 1430.)

2. Il est curieux de voir cette correspondance attribuer ici, à l'occasion de cette prolongation des trêves, un rôle actif au comte de Clermont. Institué par Charles VII lieutenant général de tous les pays d'Outre-Seine, en septembre précédent (voir p. 220, n. 6), il allait bientôt, dans le courant de l'hiver, laisser ces fonctions à Louis de Bourbon, comte de Vendôme. (*Chartier*, ch. LXVI, t. I, p. 116.) L'assertion qui lui assigne ici un rôle, et qui pourrait, au premier abord, paraître purement imaginaire, se trouve singulièrement confirmée par un document peu connu, mais dont les données sont en concordance absolue avec la mention ici signalée. — Le 16 décembre 1429 était partie de Bruges, pour n'y rentrer que le 7 janvier 1430, postérieurement, par conséquent, à la date de cette lettre, une mission bourguignonne, justement destinée à conférer avec le comte de Clermont, à Soissons, où il se trouvait alors en compagnie du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims. Cette mission était composée de Jean de Ternant et de Philippe Maugard, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Philippe le Bon. Ils avaient pour mandat de négocier avec le comte de Clermont et le chancelier la prolongation des

ce pays du plaisir avec sa nouvelle épouse, et perde qui voudra : il ne peut pas vaincre..... Il y a encore eu l'ambassade à Charles de Bourbon, son cousin; je n'en ai jamais pu savoir l'occasion.

« La gent du duc d'Alençon fait en Normandie grande guerre avec les Anglais, prend tous les châteaux et forteresses, et ces jours passés prit une terre qui compte beaucoup d'habitants et de maisons, nommée Louviers; en ce lieu étaient 500 Anglais qui y furent tous tués; ils l'ont eue par négociation secrète.

trêves, de Noël à la Chandeleur, du 25 décembre au 2 février. (Compte 3e de Jean Abonnel, receveur général des finances de Philippe le Bon, de janvier à décembre 1431, Arch. dép. du Nord, *Inventaire*, B 1942.) C'est sans doute à cette mission, ainsi envoyée au comte de Clermont, justement vers cette date, que cette correspondance fait ici allusion. — Dès le 18 décembre, ainsi qu'il vient d'être établi par l'alinéa qui précède, la trêve était du reste signée, à Bruges même, dans des conditions un peu différentes (25 janvier au lieu de 2 février) comme date d'échéance.

3. Toujours la rumeur persistante, déjà plusieurs fois signalée, consistant à présenter, à tort, le duc d'Alençon comme chef des forces françaises opérant dans cette partie de la Normandie. Son action, vers cette époque, semble se restreindre aux lisières du Perche et de la Basse-Normandie. (Voir p. 224, n. 1.)

4. Annonce exacte de la reprise de Louviers par les forces françaises.

5. « Loviel », Louviers, mentionné ici pour la première fois, la place forte normande si avantageusement plantée aux abords de la Seine, entre Rouen et Évreux.

6. La surprise de Louviers, « d'emblée par eschielle », exécutée par la Hire, bailli français de Vermandois, sorti des lignes françaises de Picardie, a lieu en décembre; le combat coûte seulement une trentaine de morts aux Anglais, sans qu'on soit renseigné sur la retraite ou la capture de la garni-

« Per uno secretario del ducha d'Oriens, ch'è prixion in Engletera, che vien de ver el re de Franza, aver parlado e pasado de qui con salvo conduto da questo signor[1] e da Ingelexi, dixe a bocha, e chusy credo, perch'è hom da darli fede, che la giente del re aveva prexo la Chiareté su Lera e alguni altry luogi se tegniva per questo signor[2], e che altro non resta che Ziatres e Parixi, digo in Franza[3], e tuto d'arsalto; e plu dirò ancora quelo se dixe, e credeteme quelo ve par, dixe la poncela far tute queste cose e mile altre meraveie, che se le sono vere, *a domino fanta [facta] est ista (sic)*. Ed è de gran meraveia a i dy nostry[4].

son; c'est la Hire qui avait avec lui environ 500 combattants. (*Monstrelet*, t. IV, p. 372; *Cochon*, ch. LIII, p. 308.) Louviers, dans la basse vallée de l'Eure, coupant Évreux de Rouen, menaçant de près Pont-de-l'Arche, donne au parti français sa première position reconquise sur la rive gauche de la Seine, base précieuse d'entreprises pour une campagne offensive éventuelle, dont le roi français, ni personne de son entourage, ne se souciait d'ailleurs. Dans Louviers, la Hire et sa compagnie devaient se maintenir désespérément, à l'effroi de toute la Normandie anglaise, pendant deux ans encore, jusqu'au 25 octobre 1431.

1. Mission d'un envoyé du duc d'Orléans auprès de la cour de France, en décembre 1429, à relever.

2. Confusion d'un bruit inexact et d'un fait réel. L'entreprise conduite par les forces françaises, sous la direction de la Pucelle, contre la Charité-sur-Loire (ici correctement désignée, et non plus vaguement, comme dans la lettre précédente), se termine, comme on sait, non par la prise de la place, mais par un complet échec. On peut établir que le siège n'était pas encore mis au 9 novembre 1429, qu'il se trouve en pleine action au 24, dure un mois, et était terminé avant le 25 décembre. (Voir la lettre précédente.) Cette présente correspondance fait reconnaître que, au moment où l'envoyé du duc d'Orléans, qu'on

« Un secrétaire du duc d'Orléans qui est prisonnier en Angleterre, lequel vient devers le roi de France, est passé par ici avec un sauf-conduit de ce seigneur [du duc de Bourgogne] et des Anglais; il a parlé et dit (et je crois que cela est vrai, car il est homme à qui se fier) que la gent du roi avait pris la Charité-sur-Loire et quelques autres lieux occupés par ce seigneur, et qu'il ne reste plus que Chartres et Paris, je dis en France; tout a été pris d'assaut. Et je continuerai à dire ce qui se dit; croyez-en ce que bon vous en semble; on dit que la Pucelle fait toutes ces choses et mille autres merveilles telles que, si elles sont vraies, *a Domino factum est istud*. Et cela est grande merveille en notre temps.

voit ici arriver à Bruges avant le début de janvier, quittait Charles VII, alors en Berry, à Mehun-sur-Yèvre, la nouvelle de l'échec final du siège de la Charité n'était pas encore parvenue à la cour de France, et montre aussi qu'on considérait comme prise d'avance la ville assiégée. — L'allusion à l'autre place se réfère sans doute à l'entreprise dirigée contre Saint-Pierre-le-Moûtier, qui se termine, comme on sait, par l'assaut victorieux de la place. Cet événement avait eu lieu avant le 7 novembre. (Voir la lettre précédente.) — La confusion de l'un et de l'autre fait est intéressante. Elle montre que l'impression publique tenait pour conquise en principe toute place attaquée par la Pucelle.

3. Ceci prétend seulement dire et aventurer, sans doute, que dans les pays naguère encore occupés par la domination anglo-bourguignonne au nord de la Loire, la Normandie exceptée, il ne restait à recouvrer à la cause française, en fait de grosses places, que Paris et Chartres. (Sur Chartres, voir lettres du 30 juin et lettre suivante, du 4 mars.)

4. Ce passage contient une curieuse reproduction de la conclusion même du traité de Gerson, dont la lettre précédente a annoncé l'envoi à Venise et a déjà cité un fragment. Après

« El re de Franza se truova a Broges in bon ponto, e questo se sa certo[1], e' a abudo de ver Lenguadocha e tuto so paixe grandisima sovencion de dinary[2], e de giente l'a uno estremo exercito, per eser presto a tenpo nuovo, e de certo per la hopinion de tuti, e chusì credo, se Dio non ge mete le man, è per eser una gran sparsion de sangue. Cristo per soa sancta merzè ne proveza[3] !

« El ducha de Betiforte, che iera regiente de Franza, se tiene pur a Roan in [N]ormandia a la guardia del paixe al meio el può[4], e par in questi puochi dy pasà in so aiuto circha IIIᴹ Ingelexi, e de certo si tiene el re de Ingletera con grandisima posanza paserà a tenpo nuovo; che cusì crede ogni omo[5].

l'*amen* final, Gerson ajoute, comme ultime épigraphe : « A domino factum est istud. » (*Procès*, t. III, p. 304.)

1. Le commentaire de la lettre précédente a présenté l'itinéraire de Charles VII, depuis son arrivée à Gien, en retraite de Saint-Denis, le 21 septembre 1429. De la mi-novembre 1429 au courant de février 1430, le roi est en résidence à Mehun-sur-Yèvre, aux portes de Bourges. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 264-265.) Le renseignement donné ici est donc exact.

2. Renseignement on ne peut plus exact. Les états de Languedoc, réunis à Carcassonne le 15 octobre, en reprise de la session naguère ouverte en septembre sur les nouvelles des victoires françaises, et dissous avant le 10 novembre, viennent en effet de voter un subside de cinquante mille livres. (D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 1103-1204; Flourac, *Jean Iᵉʳ, comte de Foix*, p. 132; Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 594-595.)

3. Prévision d'action offensive à la reprise de la belle saison, prévision semblant toute naturelle et hors de conteste, mais destinée cependant, malgré l'attente universelle, au plus lamentable démenti.

« Le roi de France se trouve à Bourges en bon point, et l'on sait sûrement qu'il a reçu de Languedoc et de tout son pays grands subsides en argent; de gens il a une armée formidable qui sera prête au printemps; et certainement, de l'avis de tous, et c'est mon opinion, si Dieu n'y met la main, il y aura une grande effusion de sang. Que le Christ y pourvoie par sa sainte merci!

« Le duc de Bedford, qui était régent de France, se tient encore à Rouen en Normandie pour garder le pays du mieux qu'il peut; il paraît que, ces derniers jours, sont passés à son secours environ 4,000 Anglais, et l'on affirme que le roi d'Angleterre, avec de très grandes forces, passera au printemps; telle est la croyance générale.

4. Le duc de Bedford est en effet à Rouen, depuis le 20 octobre. — Depuis l'acte du 13 octobre, qui a remis à Philippe le Bon la lieutenance générale, le duc de Bedford, quoique conservant le titre de régent, n'a plus lieu de résider à Paris, comme il le faisait en principe depuis l'avènement du jeune roi Henry VI en 1422. Parti de Paris le 17 octobre, il est arrivé à Rouen le 20. (*Bourgeois de Paris*, entre 8 et 30 septembre, p. 256; cf. Tuetey, notes, p. 246, n. 2; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 17 octobre, dans Tuetey, notes du *Bourgeois de Paris*, p. 248, n. 1; *Cochon*, ch. LII, p. 304-305.) Il y réside sans interruption pendant toute la fin de l'an 1429 et toute l'année 1430. (De Beaurepaire, *Recherches sur le procès de Jeanne d'Arc*, p. 12, n. 1; *Bourgeois de Paris*, 30 janvier, p. 261.) A part quelques courtes absences, son séjour à Rouen se perpétue en principe jusqu'à sa mort, à Rouen même, le 14 septembre 1435.

5. Nouvelle information relative au projet de passage en France du jeune roi Henry VI, avec une armée de soutien, événement déjà annoncé par la lettre précédente, et alors, en effet, réellement attendu d'un moment à l'autre. (Voir la lettre

« La Dio merzè[1], a dy do del pasato (*sic*) zionse la dona chon le so nave a la Scluxa[2]. Gionta belisimo onor e receto li fo fato; se trova là; è in quela sera vegnuda a dormir al Damo[3], e[4] la domenega dy VIII a hore VIIII° è sta cridado la dita intrerà in questa tera, e comenzerà in quel ziorno la festa[5], la qual credo serà notabelisima e bela per il dir de tuti, e ziostrerase e farase mile altre gentileze apertignerà a tal matremonio[6]. Cristo per soa sancta merzè concieda ch'ela

précédente.) Ce passage, en fait, allait être retardé. Annoncé plus exactement par la lettre suivante, il ne devait s'exécuter en fait, de Douvres à Calais, que le 23 avril. (Voir la lettre suivante.) Quant à l'armée, que la lettre précédente portait en prévision au chiffre de 25,000 hommes, elle est ici ramenée à de beaucoup moindres proportions, mais la lettre suivante va en reporter l'effectif au chiffre naguère énoncé.

1. Annonce réelle de l'arrivée à l'Écluse, enfin à bon port, de la princesse de Portugal. La lettre précédente avait établi son arrivée, avec cinq bâtiments de la flotte portugaise, à Plymouth, le 29 novembre, et la survenance de cette nouvelle à Bruges, le 6 décembre. De cette présence de la princesse et de sa suite en Angleterre, on a trace à la date du 6 décembre. (Rymer, *Fœdera*, 6 décembre 1429; *Proceedings and ordinances*, t. IV, p. 9.) Dans cette relâche forcée de Plymouth, les bâtiments portugais durent forcément se rencontrer avec le convoi vénitien du nord, que la suite de cette même correspondance va montrer faisant escale dans ce port et repartant le 4 décembre pour la direction de Venise.

2. L'Écluse, le port maritime de Bruges, sur le débouché de l'Escaut, le Zwyn, alors encore libre de sables. (Sur la situation de l'Écluse, voir t. I, p. 182, n. 6.)

3. Damme, à mi-chemin de l'Écluse à Bruges, à la limite de l'ancienne ligne de côte, lieu marquant naguère l'ancien débouché maritime de Bruges, et alors déjà réduit, par le recul des eaux, au rôle de port d'entrepôt entre l'Écluse et Bruges. (Sur la situation de Damme, voir t. I, p. 182, n. 6.)

4. Ce récit de Pancrazio Giustiniani ferait aborder la prin-

« Grâce à Dieu, le 2 du mois passé (*sic*), la dame est arrivée à l'Écluse avec ses nefs. A son arrivée, on lui fit très bel honneur et accueil ; elle se trouva là ; ce soir-là, elle est venue dormir à Damme, et le dimanche 8, il a été crié qu'elle entrera en cette terre, à 9 heures, et ce jour-là la fête commencera, qui sera, je crois, très remarquable et très belle, au dire de tous ; on joutera et il se fera mille autres gentillesses convenables à tel mariage. Que le Christ par sa sainte merci

cesse de Portugal à l'Écluse à une date que l'état du texte rend difficile à déterminer (à la lettre, le 2 décembre, ce qui est inadmissible), puis se rendant, le jour même, à Damme. C'est le jour de Noël, 25 décembre 1429, que d'autres textes formels, parmi lesquels la Relation dont il a déjà été parlé, assignent en fait comme date au débarquement d'Isabelle de Portugal. (*Relation*, p. 80 ; *Chron. des Cordeliers*, 25 décembre, fol. 495 v°; cf. *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 158.) C'est seulement le 7 janvier 1430 que la princesse, descendue à terre le lendemain de son arrivée, le 26 décembre, et installée depuis à l'Écluse, se rendit à Damme, en route pour Bruges. (*Relation*, p. 81-82 ; cf. *Chron. des Cordeliers*, 26 décembre 1429, 7 janvier 1430, fol. 495 v°; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 158-159.)

5. Les indications de Pancrazio Giustiniani semblent ici rigoureusement exactes. Le mariage s'étant célébré le 7 (*Relation*, p. 81-82 ; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 163-164 ; *Chron. des Cordeliers*, 7 janvier 1430, fol. 495 v°), à l'Écluse même (*Relation*, *Saint-Remy*, *loc. cit.*), et non à Damme (*Chron. des Cordeliers*, *loc. cit.*), la princesse et sa suite ayant fait étape à Damme, ce soir même du 7 (*Relation*, *loc. cit.*; cf. *Chron. des Cordeliers*, *loc. cit.*), c'est bien le dimanche 8 janvier, comme le dit ici Pancrazio Giustiniani, que se fit l'entrée solennelle de la nouvelle duchesse de Bourgogne à Bruges (*Relation*, p. 82 ; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 159, 164 ; *Chron. des Cordeliers*, 8 janvier, fol. 495 v°), à neuf heures du matin, comme il est ici précisé (*Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 164).

6. Sur les fêtes célébrées à Bruges, du dimanche 8 au

sia vegnuda per ben de questo paixe! Dixese, e cusy credo, Monsignor s'era vestido e sia stado a vixitarla, e che in la persona vista molto li piaxete, ma sovra tuto se devolga certo la dita eser una sapientisima dona, e de maniera, se una altra al mondo de sia, da dire de no.

« Io ho letere de IIII° del pasado da Premuda[1]; dixe de le nostre galie de Fiandria, che quel giorno se deveva levar con bom tenpo, pur [s]pero le sia pasade[2]. Cristo proveza presto a condurle con salvamento! E altro non avemo[3]. »

. . . .

Corando M° CCCC XXVIIII°.

In[4] nome de Cristo e de salvamento, per lo prexente ano, in bona gracia, al viazo de Fiandra si à meso a marchado v galie grose et de la mazior portada, per lo moltiplichar de le specie vegnude de tute parte di viazi a Veniexia. E quele andè a l'incanto a uno dener a chi plu i darà. La prima avè el nobel homo miser Nicholò Michiel de miser Fantin, percolator; la

dimanche 15 janvier, à l'occasion du mariage, voir : *Relation*, p. 82-90; *Saint-Remy*, ch. CLXIII, t. II, p. 164-172; *Monstrelet*, l. II, ch. LXXVII, t. IV, p. 370-372; *Chron. des Cordeliers*, 8 janvier 1430, fol. 495 v°. — C'est en l'honneur de son mariage, et pendant ces fêtes mêmes, que le duc de Bourgogne, comme on sait, institue l'Ordre de la Toison d'or. — Le lundi 16 janvier, le duc et la duchesse quittent Bruges, pour visiter leurs états du nord, commençant leur voyage par Gand, où ils sont le 17. (*Relation*, p. 91.)

1. « Premuda », Plymouth, comme il a été établi. (Voir ci-dessus, information du 31 janvier 1430.)

2. Indication d'une relâche effectuée, sur sa route de retour,

concède qu'elle soit venue pour le bien de ce pays! On dit, et je le crois, que monseigneur s'est vêtu et est allé la visiter et que la vue de sa personne lui a beaucoup plu; mais surtout le bruit court qu'elle est sûrement une très sage dame et telle que l'on peut nier qu'il y en ait une autre au monde.

« J'ai des lettres de Plymouth du 4 du mois passé; elles disent de nos galères de Flandre qu'elles devaient lever l'ancre ce jour même par un bon temps, et j'espère qu'en effet elles sont parties. Que le Christ pourvoie à les conduire vite et à sauveté! Et nous ne savons rien d'autre. »

. . . .

Au cours de l'année 1429.

Au nom du Christ et de la Rédemption, pour la présente année, en bonne grâce il fut mis aux enchères, pour le voyage de Flandre, cinq grosses galères et du plus fort tonnage, à cause de l'accumulation des épices venues à Venise de toutes les parties des voyages. Ces galères furent mises à

par le convoi vénitien du nord, qu'on a vu appareiller de Venise le 21 avril 1429, et qu'on va voir y rentrer à bon port le 25 février 1430. Cette correspondance signale ici ces bâtiments repartant de Plymouth pour Venise le 4 décembre 1429. Pendant cette escale, le convoi vénitien avait dû rencontrer la partie de la flotte portugaise amenant en Flandre la princesse Isabelle, qu'un passage précédent de cette même lettre a montrée trouvant refuge, à Plymouth même, le 29 novembre.

3. On voit que les préoccupations d'ordre politique ne font pas oublier au négociant vénitien les intérêts commerciaux en jeu.

4. Fol. 517 B. — Entre le 1er et le 25 février 1430.

segunda, miser Jacomo Loredan de miser Piero, percolator; la terza, miser Polo Morexini fo de miser Nicolò; la quarta, miser Lucha Duodo de miser Piero; la quinta, miser Ziam Loredam de miser Daniel. Andè a l'incanto tute in suma soto sovra da l. XVI° e s. XXVI in l. XI e .. s. de grosy, segundo el muodo de la maniera uxada de l'ano pasado; e posa levar tute specie, seda e pani de seda, gotoni e vary, oro filado, (vary), vini, e tute cose de vaia, pagando i noli uxadi. Partise de Veniexia a dy del mexe de marzo dy .. de M° IIII^c XXX. Che Cristo i dia salvamento e bon viazo! Amen. Chapetanio miser Ferigo Contariny fo de miser Bertuzi de San Casiam. Partise de Veniexia a dy XXVII de marzo[1].

Per lo zionzer de le IIII° galie de Fiandra, chapetanio el nobel homo miser Stefano Contarini fo de miser Nicholò di Verzi, zionse in Veniexia el sabado dy, dy XXV de fevrer M° IIII^c XXVIIII°[2]; duse nuove a Venie-

1. Ce voyage est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n°s 242-243.) Il semble bien que, cette année, les cinq galères du convoi aient été destinées, d'abord toutes à la fois, à la Flandre seule, puis, seulement ensuite, en tout ou en partie, à l'Angleterre. (Voir ci-après, information du 6 septembre 1430, lettre en date du 24 novembre 1430.) — La liste des capitaines, dont il est question à chaque voyage, désigne cette fois, en équivalence avec le Diario, Ferigo Contarini pour commandant du convoi. Depuis 1411-1412, cette liste et le

l'encan à un seul et même prix pour le plus fort et dernier enchérisseur. La première fut adjugée au noble homme messer Niccolò Micheli, fils de messer Fantino, procureur; la seconde, à messer Giacomo Loredano, fils de messer Pietro, procureur; la troisième, à messer Paolo Morosini, fils de feu messer Niccolò; la quatrième, à messer Luca Duodo, fils de messer Pietro; la cinquième, à messer Giovanni Loredano, fils de messer Daniele. Elles allèrent à l'encan, l'une dans l'autre, à la somme totale de 16 livres 26 sous à 11 livres et .. sous de gros, selon le mode et la manière employés l'an passé; elles peuvent enlever toutes épices, soie et étoffes de soie, cotons et fourrures, or filé, vins et toutes choses de valeur, en payant les nolis habituels. Elles partirent de Venise le .. du mois de mars de l'an 1430. Que le Christ leur donne sauveté et bon voyage! Amen. Capitaine en fut messer Federico Contarini, fils de feu messer Bertuzzi de San Cassiano. Elles partirent de Venise le 27 mars.

Les quatre galères de Flandre, capitaine le noble homme messer Stefano Contarini, fils de feu messer Niccolò di Verzi, arrivèrent à Venise le samedi 25 février 1429; elles apportèrent nouvelles à Venise,

Diario, comme on l'a fait observer à chaque voyage, se trouvaient en désaccord. (Ci-dessus, t. I, p. 314, n. 1, et p. 316, n. 3.) L'an précédent, la liste des capitaines ne portant aucun nom, le désaccord se trouvait cesser de fait. (Ci-dessus, p. 4, n. 1.) Cette année, le nom porté sur la liste des capitaines étant formellement le même que celui présenté par le Diario, l'accord complet se trouve rétabli entre les deux sources. — Morosini ajoute ici ses renseignements personnels d'usage.

2. Mention de l'arrivée à Venise, le 25 février 1430, du con-

xia, e dise aver sapudo el re de Spagna aver tolto vera con el re de Ragon [e] de Catelany; e quelo aver armado coche LXX per eser a le man contra de quelo, armade forzevelmente; e questo ancor no bastando, anchora che lo re Martin so cuxin eser partido dal dito re de Spagna, e eser acostado chonmeso la soa posa de la so ziente in so favor e so aida al dito re de Catelogna; per la qual cosa procederà la vera maor cha de prima[1]. E del zionzer de le dite galie queli per le schale vegnude, i nostri aver vendudo e spazado dy pany suo de plu raxon per la vaiuda de fioriny XXX^{M} d'oro, e altre so merze per Cecilia per molti dener contady, vero è in arzento e in oro duty a Veniexia[2].

. . . .

Corando M° CCCC XXX[3].

Per plu letere vegnude da Brozia dal nobel homo ser Prangati Zustignan de miser Marcho, fate del mexe de fevrer de M° IIII^{c} XXVIIII°, de dy XVII, apar luy

voi du nord, qu'on a vu appareiller de Venise le 21 avril 1429, et que la lettre qui précède a montré, sur sa route de retour, relâchant à Plymouth pour en repartir le 4 décembre.

1. Spécimen de nouvelles recueillies, sur sa route de retour, par ce convoi du nord. Il s'agit ici, avec une étrange confusion de certains noms, de la guerre régnante, depuis le cours de l'an précédent 1429, entre le roi de Castille Jean II (1406-1453), d'une part, et le roi d'Aragon et de Sicile Alphonse V (1416-1458), aidé de son frère le prince Jean, mari de Blanche, reine de Navarre, prince destiné lui-même au trône d'Aragon après Alphonse V, en 1458. Le mari de la reine de Navarre appartenant, — comme du reste son frère le roi d'Aragon, — à une branche de la maison de Castille qui avait accédé au trône d'Aragon depuis 1412, et se trouvant ainsi cousin-germain du roi de

disant qu'elles avaient appris que le roi d'Espagne avait déclaré la guerre au roi d'Aragon et des Catalans, et qu'il avait équipé 70 coques, armées à force, pour en venir aux mains avec lui. Et comme si cela ne suffisait pas, le roi Martin son cousin s'était encore séparé dudit roi d'Espagne et s'était allié au roi de Catalogne, venant avec ses forces et gent en sa faveur et à son aide. De sorte que la guerre continuera plus grande que d'abord. Et lesdites nôtres galères venues par les échelles avaient vendu et écoulé des étoffes de plusieurs sortes pour la valeur de 30,000 florins d'or, et en Sicile d'autres marchandises pour une grosse somme de deniers comptants, en argent et en or, ramenés à Venise.

. . . .

Au cours de 1430.

Par plusieurs lettres du noble homme ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco, venues de Bruges et faites au mois de février 1429, le 17, il appert

Castille, c'est peut-être lui que Morosini entend désigner sous la présente appellation de « el re Martin so cuxin », en confondant ce prince avec l'un des deux rois Martin Ier (1395-1410 et 1402-1409), qui naguère avaient régné sur l'Aragon et sur la Sicile. — La guerre actuelle, après s'être vigoureusement poursuivie pendant la seconde moitié de 1429, et s'être activement préparée pour l'ouverture de la campagne de 1430, allait être arrêtée par une trêve de cinq ans conclue à Osma le 25 juillet 1430. (Ferreras, *Historia de España*, ad ann. 1429, ch. II-XLI, ad ann. 1430, ch. I-XIV, t. IX, p. 226-259.)

2. Renseignements à relever sur le trafic intermédiaire de retour des convois du nord.

3. Fol. 518 B. — 30 mars 1430.

scriva molte novele de qua[1]; ma dapuo in concluxion anchora per una soa fata in Brozia ady IIII° marzo de M° IIII^c XXX scriva, soto brevitade, in questa forma[2] :

« Miser, a XXII del pasado ve scrisy al bexogno in quel dy[3]. Dapuo aby la vostra de dy IIII° dito, che me concluxe piaxer ase per saver de vostra salude, e auta consolacion del muodo me avixe; e a la dita farò resposta a conplimento per la scarsela, che per costuy no m'è posibele, e abie paciencia[4].

« Quelo eser da nuovo dapuo ve scrisy, si è che a questi dy eser dito el re de Franza aver abudo Zetres; ma dapuo non se a refreschado la nuova, sì che io non la credo[5].

« Puo in questi dy[6] eser certisimo eser vegnudo

1. Cette correspondance du 17 février, — ou du 22 février, — dont l'existence est ici révélée, semble représenter une partie de la forte lacune existante entre la lettre du 4 janvier, contenue immédiatement ci-dessus, et la lettre du 4 mars, ici présente : elle ne figure pas dans le Diario d'Antonio Morosini.

2. Dix-septième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani, — neuvième du même au même, — en date de Bruges, le 4 mars 1430, reçue à Venise le 30 mars.

3. Cette date du 22 février, indiquée ici comme date de la lettre précédente de Pancrazio Giustiniani, est en discordance avec la date du 17 février, qui était tout à l'heure assignée à cette lettre. Sans doute faut-il voir là quelque erreur de lecture ou de transcription, et faut-il entendre également, dans l'un comme dans l'autre passage, la date identique du 17 ou bien celle du 22 février.

qu'il écrit beaucoup de nouvelles de par delà; mais ensuite et en dernier lieu, dans une lettre faite à Bruges le 4 mars 1430, il écrit encore, brièvement, en cette forme :

« Messire, le 22 du mois passé, je vous ai écrit ce qu'il fallait à ce jour. Ensuite j'ai eu votre lettre du 4 du même mois, qui m'a fait un vif plaisir en me donnant des nouvelles de votre santé et j'ai eu consolation de la manière dont vous m'avisez. A cette lettre je ferai réponse tout au long par la valise, car cela ne m'est pas possible par ce messager; prenez donc patience.

« Le nouveau, depuis que je vous ai écrit, c'est que ces jours derniers on a dit que le roi de France avait pris Chartres, mais ensuite la nouvelle n'a pas été confirmée, de sorte que je n'y crois pas.

« Ensuite, ces jours-ci, il est venu nouvelles très

4. Première et unique allusion aux correspondances que Pancrazio Giustiniani pouvait recevoir de Venise à Bruges.

5. Dans les rumeurs en cours enregistrées dans ces correspondances, au sujet des derniers événements, il est souvent question de Chartres. — Après Patay, le bruit de la reprise de Chartres par les forces françaises avait couru à Avignon, non sans une certaine vraisemblance, comme il a été exposé. (Lettre de Giovanni da Molino, en date du 30 juin, ci-dessus, p. 76, n. 3.) — Dans la lettre précédente, en date du 4 janvier, Pancrazio Giustiniani mentionnait Chartres comme place demeurée, exceptionnellement, aux mains des Anglo-Bourguignons. — Le bruit courant à Bruges, en mars 1430, et ici consigné, de la surprise de Chartres, ne semble cette fois reposer sur aucun fondement connu. Chartres ne devait rentrer sous la domination française que le 12 avril 1432.

6. Annonce exacte de la reprise de Château-Gaillard et de la délivrance de Barbazan.

novele a questo signor ducha, che uno castelo inespugnabele, largo da Roan lige VII, suxo la riviera de Sena, clamado Castelgrixiante[1], per tratado la giente del re dé Franza averlo perso (*sic*) per le man d'Ingelexi[2], in el qual luogo iera uno prixioner cavalier francescho, che se clama miser Ziam Barbaxion, che el re d'Ingletera aveva prexo, e dentro iera so prixion[3]; è

1. Château-Gaillard, la reine des forteresses de Normandie, si magnifiquement assise par Richard Cœur de Lion sur les abruptes falaises de craie qui commandent la vallée de la Seine. (Sur Château-Gaillard, Marcel Dieulafoy, *le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle*, ap. *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XXXVI, part. 1, p. 326-386.) Le passage de cette correspondance indique ici avec une exactitude remarquable le site et la distance de Rouen. Les expressions dont se sert Pancrazio Giustiniani sont même presque identiques à celles de la Chronique du héraut Berry : « Château-Gaillard, qui est à sept lieues de distance de Rouen, assis sur un roc près de ladite rivière de Seine. » (*Berry*, ad ann. 1430, p. 381.) Les forces françaises vont s'y maintenir pendant cinq mois, jusqu'en juin, contre toutes les attaques et les furieux efforts d'un puissant corps de siège.

2. La prise de Château-Gaillard par la Hire et la garnison française de Louviers vient en effet d'avoir lieu. L'événement s'est passé le 24 février 1430, huit jours seulement avant la date de cette présente lettre de Bruges. (*Cochon*, ch. LIV, p. 308-309.) Le récit que Pancrazio Giustiniani en donne ici porte sur deux points principaux, la date et les conditions de la reprise de la place. — Quant à la date, il convient de remarquer que la nouvelle enregistrée ici par Pancrazio Giustiniani est signalée par lui comme apportée au duc de Bourgogne en personne. Or, Philippe le Bon, qu'on vient de voir à Gand le 17 janvier, commençant, après les fêtes de son mariage, un voyage dans ses états du nord (ci-dessus, p. 254, n. 6), Philippe le Bon, le 20 février, se trouve à Arras, au moins jusqu'au 25, puis se rend à Péronne, où on le voit encore à Pâques, le

sûres à ce seigneur duc qu'un château inexpugnable, situé à sept lieues de Rouen, sur la rivière de Seine, et appelé Château-Gaillard, avait été pris, au moyen d'une négociation secrète, par la gent du roi de France aux mains des Anglais. En ce lieu était un chevalier français prisonnier, appelé messire Jean de Barbazan, que le roi d'Angleterre avait pris et qu'il y

16 avril. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXI, t. IV, p. 376-378.) Que donc la nouvelle de la prise de Château-Gaillard, fait survenu le 24 février dans la vallée de la Seine, dans le voisinage de Rouen, soit directement parvenue au duc de Bourgogne, ainsi que le dit ici Morosini, et de là, comme il semble, ait passé à Bruges, avant le 4 mars, cette présentation des événements coïncide avec ce séjour établi de Philippe le Bon en Artois ou en Picardie, pendant les derniers jours de février. — Quant aux conditions, on s'aperçoit que le récit de Pancrazio Giustiniani mentionne nettement que la prise de la forteresse est due à un traité de capitulation, et non à un coup de force. Cette version est en discordance avec la relation de la chronique normande de Pierre Cochon, cependant si exactement documentée sur la date de l'événement, fixé par elle au 24 février, chronique qui mentionne formellement (ch. LIV, p. 308) l'enlèvement de la place comme dû à un coup de main exécuté par la Hire et la compagnie française de Louviers. (Cf., avec erreur sur la date, reportée fautivement jusqu'en mai, mais avec additions de certains détails originaux, *Berry*, ad ann. 1430, p. 381-382.) Cette même version de Pancrazio Giustiniani peut, d'autre part, se concilier avec le récit de la Chronique dite des Cordeliers, assez bien renseignée sur les événements de cette période et de cette région, chronique qui fait allusion (relation rétrospective, entre 4 et 8 avril, fol. 496 v°, texte à la note suivante) à quelqu'incident de connivence intérieure. (Cf., avec erreur sur la date, reportée fautivement au début de l'automne précédent, *Monstrelet*, l. II, ch. LXVIII, t. IV, p. 350-351.)

3. C'est la première fois que le Diario mentionne ici l'héroïque personnage, Arnaud-Guilhem de Barbazan, le « cheva-

molto homo notabelisimo e valente capetanio[1]; e[2] per simel molty altry prixionery fra[n]zexi, che lì dentro iera in prixion, a questo muodo son liberady[3].

« Altro se raxiona el re de Ingletera paserà a la Pasqua, come per altre ve ò dito[4]; ma questo signor

lier sans reproche » qu'une fin prématurée a seule empêché de conquérir la légende des Saintrailles et des la Hire. Barbazan, fait prisonnier lors de la prise de Melun par Henry V, en 1420, gardé d'abord quelque temps à Paris, est enfermé depuis de longues années dans l'inaccessible forteresse de Château-Gaillard. C'est là en effet que vient le surprendre une délivrance inespérée. Emmené en triomphe à Louviers, Barbazan rejoint de suite le roi français en Berry. Lieutenant général en Champagne, après un an de combats quotidiens, il périt les armes à la main dans le désastre de Bulgnéville, le 2 juillet 1431.

1. Le récit de Pancrazio Giustiniani, comme on voit, ne révèle rien des conditions de la délivrance de Barbazan; c'est seulement par la mention d'un pacte relatif à la reddition du château, mention présentée par ce passage, qu'on peut tirer de l'ensemble de ce fragment quelques inductions indirectes. En fait, dans cette délivrance de Barbazan, il semble bien y avoir eu place pour quelque *combinaison*, qui laisse intact, est-il besoin de le dire, tout l'honneur du valeureux capitaine. — La Chronique normande de Pierre Cochon et la Chronique du héraut Berry mentionnent toutes deux le fait, sans commentaire. (*Loc. cit.*) Voici comment la Chronique des Cordeliers, de la curieuse relation de laquelle il vient d'être parlé, expose les faits. La relation, de forme rétrospective, se trouve greffée sur la mention, exactement présentée, du siège remis à nouveau par les forces anglaises devant Château-Gaillard, quelques semaines plus tard. « En ce tamps mirent les Engloix pluiseurs sieges en Normendie..., aussi furent ilz devant le Chastel-Gaillart, où le seigneur de Barbasan avoit esté tres long tamps prisonnier, mais par sa soubtiveté il fist tant par dons et promesses que il fu mis à delivre par aucuns qui avoient gouvernement audit chastel, lesquels mirent icelui chastel du tout en leur demaine

retenait prisonnier; c'est un homme très considérable et vaillant capitaine; de même, beaucoup d'autres prisonniers français, qui étaient en prison dans ce château, ont été délivrés de cette manière.

« On dit aussi que le roi d'Angleterre passera à Pâques, comme je vous l'ai dit dans d'autres lettres;

et depuis y mirent grosse garnison, mais ledit Barbazan s'en party anchois que le siege y fust mis. » (Entre 4 et 8 avril, fol. 496 v°.) Dans un récit plus sec et plus vague, Monstrelet présente la même version. (L. II, ch. LXVIII, t. IV, p. 350-351.) Un récit différent est présenté par l'annaliste anglais Holinshed, à plus d'un siècle de distance, d'après des sources malaisées à vérifier. Ce récit, sans spécifier la manière dont les forces françaises s'emparent du château, avance que Barbazan fut trouvé enfermé dans une petite chambre, close d'une forte grille de fer, lieu d'où, nouveau Régulus, il refusa formellement de sortir avant que le commandant anglais de la place ne l'eût relevé d'une parole qu'il lui avait engagée; il fallut à cet effet faire revenir sur place, avec sauf-conduit, le capitaine de la forteresse, qui se trouvait, on ne voit pas bien dans quelles conditions, déjà rentré dans les lignes anglaises. (Holinshed, *Chronicles of England*, éd. de 1577, t. II, p. 1244-1245.)

2. *E.* — Inc. fol. 519 A.

3. La Chronique normande de Pierre Cochon mentionne expressément que la Hire et ses soldats libérèrent, en compagnie de Barbazan, « trois ou quatre autres chevaliers » pris avec lui à Melun et ayant suivi le sort de leur chef. (Ch. LIV, p. 309.)

4. Nouvelle annonce du passage en France du jeune roi Henry VI, déjà indiqué comme imminent par les deux lettres précédentes. Cette fois, le renseignement est plus près de se vérifier. Henry VI débarquera à Calais, arrivant de Douvres, le dimanche 23 avril, premier dimanche après Pâques. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXVII, t. IV, p. 389; *Chron. des Cordeliers*, 23 avril, fol. 497 r°; Lettre de Henry VI aux gens des comptes à Paris, dans Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 140-141; John Amundesham, *Annales mon. Sancti Albani*, éd. Thomas

ducha[1] a fato el so mandamento[2], e tocha d'Ingelexi per trar le suo giente notabely xxv^m e oltre persone, zioè el re fu dito eser potentisimo[3], e raxioneve che

Riley, t. I, p. 50-51, ap. *Chronica mon. Sancti Albani*. Cf. nouvelles du passage, — arrivant à Rouen le 25, *Cochon*, ch. LVI, p. 310, — arrivant à Paris le 26, *Bourgeois de Paris*, 26 avril, p. 253-254.)

1. La trêve, primitivement conclue jusqu'au 25 décembre, puis prolongée jusqu'au 25 janvier (voir la lettre précédente), paraît bien avoir été de nouveau prorogée jusqu'au 15 mars. (Acte en date du 27 janvier 1430, aux Arch. dép. du Nord, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 415.) D'après Monstrelet, qui revient sur le sujet à plusieurs reprises, la suspension d'armes aurait même duré jusqu'à Pâques, le 16 avril. (L. II, ch. LXXII, LXXIV, LXXXI, t. IV, p. 358, 362-363, 378.) Mais le délai du 15 mars semble bien prouvé par un passage de la Chronique des Cordeliers, qui fixe expressément au 21 mars, « après les trieuwes fallies », la reprise des hostilités en Laonnais. (*Chron. des Cordeliers*, 21 mars, fol. 496 r°.) Avant même ce terme du 15 mars, la ville de Reims se considère comme très sérieusement menacée, de menace prochaine, par des forces ennemies dont on signale l'approche. (Sur cette menace, voir la lettre suivante.) Cette date de la mi-mars paraît également indiquée par une allusion d'un mémoire judiciaire où se trouvent visés divers incidents relatifs à la soumission de Compiègne à Charles VII et à la trêve du 28 août, allusion mentionnant « trêve jusques au jour de Noël prorogée depuis [de] trois mois », c'est-à-dire reportée en mars. (Mémoire sur Guillaume de Flavy, *Procès*, t. V, p. 174.) Comportant également cette échéance, un combat entre Bourguignons et Français a lieu sous les murs de Paris, à la date du 21 mars, Paris étant, comme on l'a précisé (ci-dessus, p. 224, n. 2), compris dans l'étendue territoriale de la trêve. (Sur ce combat, voir la lettre suivante.) — Le but de ces prolongations successives était de perpétuer, en principe et en fait, la trêve du 28 août, rectifiée par l'acte du 13 septembre, jusqu'au seuil des congrès définitifs de paix que les négociations de Saint-Denis, en

mais ce seigneur duc a fait un mandement et dit que les Anglais sont pour faire passer une armée forte de 25,000 hommes et plus, si bien qu'on a dit que le roi

octobre précédent, avaient arrêtés pour le 1er avril 1430. (Ci-dessus, p. 224, n. 2.) L'échéance des trêves, sans nouveau renouvellement, au dernier terme adopté du 15 mars, et la reprise d'hostilités qui s'ensuit, marquent des deux côtés l'abandon du congrès décidé. Vainement reporté, pour la forme, et sans essai de reprise réelle de trêve, au délai ultérieur du 1er juin, ce projet d'assemblée demeure seulement maintenu, vaguement et sans consistance, pour une date d'ouverture non spécifiée. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 419-423.)

2. Ce que dit ici Pancrazio Giustiniani du mandement lancé par le duc de Bourgogne, dès avant cette date du 4 mars, peut se trouver exact. Philippe le Bon fait en effet convoquer ses forces de Bourgogne pour le 29 mars, les forces de ses états du nord pour les environs des fêtes de Pâques, le 16 avril. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 137; *Monstrelet*, t. IV, p. 378.) — C'est à ce moment qu'aboutissait pour lui le jeu ténébreux des négociations récemment conduites en Angleterre par Hue de Lannoy. Philippe le Bon se faisait céder, par le pouvoir anglais régnant en France, le comté de Champagne tout entier, joignant ainsi d'un seul tenant ses possessions bourguignonnes aux grands états du nord déjà en son pouvoir ou destinés à y tomber prochainement. (Actes en date d'Eltham, de Westminster, les 8, 12 mars 1430, voir Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 138-139.) Cession moyennant laquelle le duc de Bourgogne mettait au service du roi anglais un contingent dont les finances anglaises lui payaient par moitié l'entretien. (Actes divers, Arch. dép. du Nord, *Inventaire*, B 1484; *Proceedings and ordinances*, t. IV, p. 31-33; Rymer, *Fœdera*, 9 mars 1430, mars 1430.)

3. Nouvelle allusion au prochain passage d'une armée anglaise de soutien. Évaluée successivement à 25,000 hommes, puis à 4,000 (voir les deux lettres précédentes), elle est ici, de nouveau, reportée, comme dans les premières correspondances, au chiffre prévu de 25,000 combattants. Cette évalua-

le cose boie per tuto; e de certo se sto signor Dio non de mete le suo mane, covien che l'una de le parte vada a questa istade a niente; ma Dio per soa sancta merzè proveda e non varda ai nostry pechadi[1] ! Nè altro non d'è per lo prexente[2]. »

Rezevuda ady xxx marzo M° IIII° XXX[3].

. . . .

Corando[4] lo dito milieximo de sovra [M° CCCC XXX°].

Nuove de Franza abude da Broza in M° CCCC XXX°, de dy XXII de marzo, per molte letere rezevude per Fiorentini e Veniciani, per la scarsela vegnuda al Bonromeo da Fiorenza, e sy per letera del nobel omo ser Prangati Zustignan de miser Marcho l'Orsato, acordandose sovra uno tenor. In sustancia dixe in questa forma. Rezevude in le feste de Pasqua a XVII avril[5].

tion paraît sensiblement exagérée. Ces bruits à part, on manque cependant d'indication décisive pour en apprécier l'effectif. Dans la chronique anglaise de John Amundesham, les forces passant en France avec le roi Henry VI sont portées à 10,000 hommes. (*Amundesham*, t. I, p. 50-51.) Avec un certain souci d'exactitude, la Chronique des Cordeliers, qui donne le jour exact du passage, le 23 avril, porte le nombre des vaisseaux à 47 et la force de l'armée « par renommée » à 2,000 hommes. (*Chron. des Cordeliers*, 23 avril, fol. 497 r°.) Tout ce qui peut se vérifier, c'est l'état de démoralisation profonde qui frappait d'impuissance les troupes anglaises ainsi rassemblées. (Ordre aux autorités des ports d'Angleterre de réprimer désertions et défections constatées en foule, en date de Canterbury, le 3 mai, Rymer, *Fœdera*, 3 mai 1430.)

1. Prévision toute normale et rationnelle d'un immense effort attendu pour la campagne prochaine, du côté français. Pancrazio Giustiniani revient encore une fois sur ce pronostic,

est très puissant et qu'on répète que les choses bouillent partout ; et sûrement si Notre Seigneur Dieu n'y met la main, il faut que l'un des deux partis soit anéanti cet été ; que Dieu y pourvoie par sa sainte merci et n'ait pas égard à nos péchés ! Et il n'y a rien d'autre pour aujourd'hui. »

Reçue le 30 mars 1430.

. . . .

Au cours du susdit millésime [1430].

Nouvelles de France arrivées de Bruges en 1430, le 22 mars, par beaucoup de lettres reçues par des Florentins et des Vénitiens, par la valise parvenue à Borromeo de Florence, et aussi par lettre du noble homme ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco l'Orsato, s'accordant toutes dans leur contenu. En

qu'il estime comme quasi certain, tant sa réalisation entrait dans la logique des faits. On sait cependant à quel point il devait se trouver démenti.

2. L'impression qu'il vient de rédiger semble à Pancrazio Giustiniani, comme on voit, une conclusion suffisante. On remarquera que dans cette lettre il n'est pas spécialement parlé de Jeanne d'Arc ; cette missive est la première où cette particularité peut s'observer.

3. C'est ici Antonio Morosini qui reprend la parole, en tant que rédacteur de son Diario, pour répéter, sous cette date du 30 mars, la notation de la réception de cette lettre du 4 mars.

4. Fol. 520 A. — 17 avril 1430.

5. Dix-huitième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. Résumé de plusieurs lettres de divers à divers, dont une de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, — dixième du même au même, — semblant toutes en date de Bruges, arrivées par un courrier parti le 22 mars, ou (voir ci-après, p. 272, n. 4, et p. 278, n. 3) quelques jours plus tard, et arrivées à Venise le 17 avril, lundi de Pâques.

E prima se sente del Re[1] corse fina su le porte de Paris, siando (con) la donzela con quelo[2], e mandà LX cavay, e lasase in arguaito cavali V^c^, et insy loro incontra el bastardo de San Polo[3] e III altry capetani, e chi dixe con II^m^ cavay, e chi con V^m^, e queli LX° scharamusando sy sen tornà de driedo, e conduseli fina pasado l'arguato, e puo queli inboschady i deno (le) ale spale, e prexeli tuti, che non de scanpa uno, e dixe eser stada mala bota a questo signor ducha de Borgogna[4].

1. Charles VII. Il est à présent désigné couramment, par Pancrazio Giustiniani, sous le simple nom de : le Roi.

2. Reprise d'indications concernant Jeanne d'Arc, au sujet d'un incident où, d'ailleurs, elle n'a aucune part.

3. Le personnage désigné sous ce nom de bâtard de Saint-Pol est Jean, bâtard de Luxembourg, seigneur de Hautbourdin, futur chevalier de la Toison d'or, fils naturel de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny, connétable de France, mort en 1415. Il était titulaire de la seigneurie de Montmorency, depuis la confiscation récemment opérée par le pouvoir anglais sur Jean II, sire de Montmorency, passé du parti anglo-bourguignon dans les rangs français, sous les murs de Paris, le matin du 9 septembre 1429.

4. Répercussion singulière d'une échauffourée survenue, quelque temps auparavant, sous l'enceinte sud de Paris, entre un parti français sorti de Montlhéry et de petites places environnantes, naguère reconquises, et la garnison bourguignonne parisienne, tout récemment renforcée. Il venait en effet d'arriver que la garnison de Paris, commandée par le bâtard de Saint-Pol, exécutant une sortie contre les coureurs français, s'était laissé attirer dans une embuscade apostée et mettre en

substance elles s'expriment en cette forme. Reçues aux fêtes de Pâques, le 17 avril.

Et d'abord on entend dire que le roi a couru jusqu'aux portes de Paris, accompagné de la damoiselle, et qu'il y envoya 60 chevaux, laissant en embuscade 500 chevaux, contre lesquels sortirent le bâtard de Saint-Pol et trois autres capitaines, avec 2,000 chevaux, selon les uns, ou 5,000, selon les autres. Ces 60 cavaliers, tout en escarmouchant, se retournèrent en arrière et conduisirent les ennemis jusqu'au delà de l'embuscade; alors les gens embusqués tombèrent sur leurs derrières et les firent tous prisonniers, et l'on dit que cela a été un mauvais coup pour le seigneur duc de Bourgogne.

pleine déroute, le tout en moins d'une heure. (*Bourgeois de Paris*, 21 mars, p. 251; *Monstrelet*, t. IV, p. 365-366; *Cochon*, ch. LV, p. 309.) Le sire de Saveuse, et, d'après le Bourgeois de Paris, le bâtard de Saveuse et l'échevin parisien Colinet de Neuville, soit en effet les trois capitaines mentionnés ici, accompagnaient le bâtard de Saint-Pol et furent capturés avec lui. (*Ibid.*, id.) Le chiffre attribué dans cette correspondance aux forces françaises engagées, 500 chevaux environ, peut être exact, mais celui assigné aux forces bourguignonnes, 2,000 à 5,000, est visiblement exagéré. — Il est à peine nécessaire d'observer que Jeanne d'Arc, alors à Sully, sur la Loire, en compagnie de Charles VII, du 3 au 28 mars, ne joue aucun rôle en cette rencontre. — Quant à la date exacte de l'événement, le Bourgeois de Paris le place au 21 mars. Indication qui, soit dit en passant, tend bien à prouver que les trêves, où Paris était bien compris, avaient pris fin le 15 mars. (Voir la lettre précédente.) Si cette date du 21 mars devait être tenue pour vraie, la nouvelle de l'événement n'a guère pu parvenir à Bruges dès le lendemain 22, jour présenté comme étant celui de l'expédition de cette correspondance. Peut-être faudrait-il donc reculer d'un ou de deux jours la date de ces lettres de

E anchora se dixe[1] a Paris è descoverto uno tratado, de che iera in tratado bem IIII^m, e prexo uno frar menor, che li menava[2]. E anchor se diga che Liera capetanio del Dolfino sia exe pasado la riviera[3] con

Bruges, contenant le récit de l'affaire du 21 mars, dont il s'agit ici.

1. Les faits que cette correspondance signale ici, à cette époque, en ces derniers jours de mars, au sujet de la découverte d'une conspiration parisienne, sont intéressants à relever, malgré le caractère sommaire de la mention. Aux indications données par ce passage sur le nombre considérable des affiliés, — porté ici jusqu'à 4,000, — sur l'arrestation d'un religieux des ordres mendiants saisi comme complice, — qualifié seulement ici de franciscain, au lieu, comme il est généralement établi, de carme, — il faut reconnaître, sans contestation possible, qu'il s'agit bien de la grande conjuration ourdie à Paris, au printemps de 1430, au sujet de laquelle il est acquis, entre autres renseignements, que quarante « dixaines » de la ville étaient gagnées au parti français, et que l'arrestation d'un religieux carme fit découvrir tout le plan du complot. (*Chron. des Cordeliers*, 8 avril 1430, fol. 496 v°; Lettre de rémission pour Jean de Calais, complice découvert et gracié, dans Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, n° 145, p. 301-308; cf. *Bourgeois de Paris*, entre 23 mars et 21 avril, p. 251-253.)

2. Pancrazio Giustiniani ne fournit, comme on voit, que peu de renseignements sur ce tragique épisode. En outre du carme « frère Pierre d'Allée », huit Parisiens au moins, dont deux procureurs au Châtelet, un conseiller clerc de la Chambre des comptes, un gradué de l'Université, quatre notables commerçants, payèrent de leur vie leur dévouement à la cause nationale. (*Bourgeois de Paris*, *loc. cit.*, id.; Longnon, *loc. cit.*, p. 302, n. 1; *Journal de Clément de Fauquembergue*, 8 avril 1430, ap. Longnon, *loc. cit.*, p. 302, n. 1; Interr. du 14 mars, art. d'acc. XXXIX, *Procès*, t. I, p. 158, 264; cf. *Notice littéraire du Procès*, *Procès*, t. V, p. 392.) — Mais voici où les indications de cette correspondance, quoique sommaires, deviennent précieuses. Il est établi que la conjuration parisienne en ques-

On dit encore qu'on a découvert à Paris un complot ourdi par au moins 4,000 personnes et qu'on a arrêté un frère mineur qui les conduisait. On dit aussi que La Hire, capitaine du dauphin, a passé en per-

tion, dont les premiers apprêts, ainsi qu'il est également acquis, remontaient dès avant le carême, c'est-à-dire avant le 1er mars, fut découverte quelques jours à peine avant le terme fixé pour son exécution. (Longnon, *loc. cit.*, p. 303-307.) Or, jusqu'ici, la date de la *découverte* de cette conspiration pouvait être fixée entre le dimanche de la Passion, 2 avril, et le 5 avril. « La sepmaine de la Passion, entre Pasque fleurie [9 avril] et le dimanche devant [2 avril], » dit le Bourgeois de Paris. Le 5 avril au plus tard, comme l'impose la date [5 avril] de la lettre de rémission octroyée à l'un des adhérents du complot. (Longnon, *loc. cit.*, p. 308.) Mais, désormais, d'après la mention contenue dans cette lettre de Bruges, écrite peu après le 22 mars, il faudrait modifier cette époque de la *découverte* du complot et l'avancer au moins jusque vers le 21 mars, date qui, èn fait, semble attribuable aux plus récents événements enregistrés dans cette correspondance.

3. La fixation de cette date offrirait une certaine importance. En effet, si la mention de cette correspondance doit faire foi, — et on ne voit pas pourquoi il n'en serait pas ainsi, — si, par conséquent, la découverte de la conjuration doit se placer désormais au moins vers le 21 mars, il faudrait renoncer à chercher une corrélation quelconque entre cette conspiration parisienne et l'arrivée précipitée de Jeanne d'Arc dans la région avoisinante, à Lagny, sur la Marne, à six lieues des remparts de Paris, poste où elle vient directement s'établir après avoir quitté, entre le 28 et le 31 mars, Sully-sur-Loire et la cour de Charles VII. (Lettre de Jeanne d'Arc à la ville de Reims, en date de Sully, le 28 mars, *Procès*, t. V, p. 161-162; *Cagny*, sous la date de mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 32.) Jusqu'ici, les éléments d'appréciation connus pouvaient porter à conjecturer que cette brusque chevauchée, ainsi entreprise dans les trois derniers jours de mars, se rattachait au complot parisien dont la date de découverte s'établissait, à ce qu'on pouvait croire,

bem VI^m cavay, e le cose schalda, da dir vero[1]; puo de che, sendo miser Zovane de Lucinborgo[2] per meter canpo a Conpigno, in voler dar l'arsalto a la tera, da cavay M°, che lì era dentro, insise per altra porta al contrario, e puo i torna a le spale, e dixese averne morti e prexi ase, e tolto a queli quaxi tuto el chariazo e ortiglere[3]; e si dixe del conte d[e V]andomo a prexo

seulement dans les premiers jours d'avril. Très vraisemblable jusqu'alors, cette hypothèse semblerait désormais à écarter, en raison des indications résultant de cette correspondance, d'après lesquelles la date de découverte du complot devrait être avancée au moins jusqu'au 21 mars. Le 28 mars, jour où l'on constate que Jeanne d'Arc n'avait pas encore quitté Sully, la conjuration aurait été déjà découverte, et le coup manqué, depuis huit jours au moins.

1. La Hire, sorti des lignes françaises de Picardie et ayant passé avec ses forces sur la rive gauche de la Seine, a surpris et occupé Louviers, où il a installé une active et menaçante garnison, depuis les premiers jours de décembre. (Ci-dessus, lettre en date du 4 janvier 1430.) Il est bailli de Vermandois, depuis la reprise de Laon, en juillet 1429 (ci-dessus, p. 182, n. 3), et porte peut-être le titre de lieutenant général en Normandie, qu'on lui voit attribué dans l'été de 1430. (*Chron. des Cordeliers*, fol. 486 r°, 501 r°.) Le bruit consigné ici, à savoir que La Hire ait passé la rivière de Seine avec 6,000 chevaux, veut-il signifier, — avec une évidente exagération de forces, — que La Hire se reporte de Louviers sur la rive droite de la Seine pour opérer quelque course en Vexin ou sur les lisières de Picardie? On ne peut, sur ce point, que dresser des conjectures, aucun texte connu ne mentionnant jusqu'ici, vers cette date, d'entreprise en forme hasardée sur quelque point par La Hire ou par la garnison française de Louviers. — Néanmoins, sauf l'excessive évaluation d'effectif ici attribué aux forces françaises, il ne faudrait pas négliger de parti pris cette indication. Cette correspondance, comme on a pu et comme on va pouvoir encore s'en rendre compte, présente des renseignements d'une précision remarquable, dont certaines exagéra-

sonne la rivière avec 6,000 cavaliers au moins, et que les choses deviennent chaudes, à dire vrai ; et qu'ensuite, messire Jean de Luxembourg étant pour mettre le siège devant Compiègne et voulant faire donner l'assaut à la terre, environ mille cavaliers, qui étaient dans la ville, sortirent par une autre porte, du côté opposé, puis tournèrent sur les derrières des Bourguignons, et on dit qu'ils en ont tué et pris beau-

tions ou confusions ne doivent pas déprécier l'exactitude foncière. Une connaissance superficielle des événements de cette période pourrait seule induire à traiter ces indications de négligeables. En fait, la mention relative à cette entreprise de La Hire peut très bien se rapporter à quelque événement réel, demeuré jusqu'à présent ignoré.

2. Le personnage dont il s'agit ici est Jean de Luxembourg, de la branche cadette des comtes de Saint-Pol et de Ligny, cousin-germain du bâtard de Saint-Pol qui vient d'être nommé. Sire de Beaurevoir par droit héréditaire, il était par droit de conquête possesseur du beau comté de Guise, confisqué en 1422 sur les princes d'Anjou, et allait devenir cette année même comte de Ligny par héritage. Grand seigneur, et toujours en armes comme un simple compagnon de guerre, soutien le plus ferme du parti bourguignon dans toute la France du Nord, on sait le rôle qu'il devait jouer lors de la capture de Jeanne d'Arc, prise par un archer de la compagnie d'un de ses officiers. — C'est la première fois que se trouve ici mentionné son nom, qui tient une telle place dans l'histoire de la Pucelle.

3. Aucun texte connu jusqu'ici ne mentionne, vers cette date, d'entreprise quelconque dirigée contre Compiègne. Acquise à la cause nationale le 17 août précédent, la ville de Compiègne ne semble avoir été menacée, depuis les lamentables trêves du 28 août, que par la diplomatie même des conseillers de Charles VII, obstinés à essayer de la restituer au duc de Bourgogne : l'énergie de la population avait seule prévenu ce désastre. Mais on ne connaît pas de menaces de Compiègne ou de ses approches, de la part des Anglo-Bourguignons, avant les environs du 7 mai, date où Philippe le Bon

uno castelo in Canpagna[1], dove iera une capetanio che faxeva gran dano al paixe, e tuty aver mesi al fil de le spade[2], e si dixe[3] aver levado l'asiedio da Toris (*sic*)[4]

vient asseoir le siège devant Choisy, poste avancé de Compiègne commandant le passage de l'Aisne. (Prise de Choisy, le 16 mai, dans *Chron. des Cordeliers*, 16 mai, fol. 497 v°; après dix jours de siège, *Saint-Remy*, t. II, p. 178.) On ne connaît pas de mouvement de Jean de Luxembourg avant la fin de mars, postérieurement au 21, date où on le voit garnir Aulnois, entre la Fère et Laon, pour menacer la garnison française de Laon; on ne le voit même entreprendre d'opération sérieuse avant le 20 avril, date de son départ de Péronne, où il était venu joindre le duc pour marcher sur quelques petites places de Picardie (entre autres Gournay-sur-Aronde) occupées l'été précédent par les Français. (*Chron. des Cordeliers*, entre 21 mars et 23 avril, fol. 496 r°, 497 r°.) — Néanmoins, l'indication contenue dans le bruit ici enregistré n'est pas à négliger entièrement, une action militaire pouvant à cette date avoir eu lieu dans ces parages, les trêves ayant peut-être cessé dès le 15 mars et les hostilités ayant repris dans une région toute voisine dès le 21.

1. Il s'agit vraisemblablement ici du comte de Vendôme, Louis de Bourbon, frère du comte de la Marche, ancien roi de Naples. Laissé par Charles VII au delà de la Seine, lors de la retraite de l'armée royale, comme capitaine de Senlis, il avait succédé au comte de Clermont, depuis quelque temps déjà, en qualité de lieutenant général dans la région d'outre-Seine. (*Monstrelet*, t. IV, p. 350; *Berry*, ad ann. 1429, p. 379; *Chartier*, ch. LXVI, t. I, p. 116; Arch. mun. de Troyes, ap. Boutiot, *Guerres des Anglais*, p. 12.) Le comte de Vendôme, précisément vers cette date, ouvre la campagne dans la région même qui se trouve ici désignée.

2. On pourrait encore croire qu'il s'agit ici d'un événement imaginaire. Il n'en est cependant rien. Ce bruit enregistré fait évidemment allusion à l'enlèvement tout récent d'une forteresse des lisières de Champagne, le château des Autels, entre Laon et Mézières, opéré exactement à cette date par le comte de Vendôme et le prévôt français siégeant à Laon. Une seule

coup, qu'ils leur ont enlevé presque toutes leurs voitures et artillerie. On dit encore que le comte de Vendôme a pris en Champagne un château, où

chronique permet d'établir une corrélation entre cet événement et cette allusion de Morosini : c'est la Chronique des Cordeliers qui signale la date exacte du fait, le 21 mars, sitôt la rupture des trêves. (*Chron. des Cordeliers*, entre 21 mars et 1er avril, fol. 496 r°.) Date qui tend encore à faire reculer d'un ou de deux jours cette lettre de Bruges du 22 mars. — Monstrelet, qui relate aussi le fait, se trompe d'un an et le place, vaguement d'ailleurs, en mars 1431. (L. II, ch. c, t. IV, p. 430-431.) — Le renseignement présenté ici, par cette correspondance, sur le massacre du capitaine bourguignon du lieu, se vérifie comme on ne peut plus exact. Le commandant de la place des Autels, Anthoine de Béthune, cousin-germain de Jeanne de Béthune, femme de Jean de Luxembourg, avait été, en effet, mis à mort, avec toute sa garnison, par les gens des communes menés par le prévôt royal siégeant à Laon. (*Chron. des Cordeliers*; *Monstrelet*, *loc. cit.*) La Chronique des Cordeliers donne de l'événement un saisissant récit : « Et dudit assault fu celle place prise de force d'assault et de fu et le seigneur dudit lieu occis et assommé desdites communes, et, depuis qu'il fu tués, fu desrobés et mis en sa chemise en ung sacq qui là estoit, et le plus grant partie de ses gens ars et tués, pour ce qu'ilz leur commenchoient à faire forte guerre. » (*Chron. des Cordeliers*, 21 mars 1430, fol. 496 v°.)

3. Le fait ici signalé, à savoir une menace dirigée sur Troyes par des forces anglo-bourguignonnes et leur dispersion par un corps français, — événements dont nouvelle serait ainsi parvenue à Bruges avant le 22 mars 1430 ou jour environnant, — est encore une de ces indications dont il faut se garder d'affirmer trop rapidement la fantaisie, sous prétexte que de tels incidents ne sont jusqu'ici confirmés par aucune source classée.

4. A défaut de chronique ou de texte déjà classé, des documents suffisants établissent que la ville de Troyes, vers cette époque, se trouvait, sinon assiégée de fait, au moins menacée et serrée de près par des partis bourguignons. Dans le courant de février, Troyes surveille étroitement la place bourguignonne

con cadauno d'Ingelexi[1]. Sì che vede quante cose de puochi dì, e sono ati queli del Re a dominar tuto, se sono d'acordo[2].

. . . .

M° IIII^c XXX°[3].

E apreso avesemo nuove vegnude da Valenza, chomo a dy .. del mexe d'avril de M° CCCC XXX°[4], per fortuna e traversa de mali tenpi fuor de Veniexia per tuto l'in-

de Chappes, en amont de Troyes, sur la Seine, entre Troyes et Bar-sur-Seine : les dimanche et mardi gras, 26 et 28 février, des troupes ennemies sont signalées en marche sur la ville et défense est faite à tout habitant de sortir. (Arch. mun. de Troyes, ap. Boutiot, *Hist. de la Champagne méridionale*, t. II, p. 516-517, et *Guerres des Anglais*, p. 11.) Vers la même époque, avant le milieu de mars, la place de Reims est sérieusement menacée. La ville de Reims écrit à la Pucelle, par lettre reçue à Sully avant le 16, qu'un siège prochain la menace. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Reims, en date de Sully, le 16 mars : Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., nº 15, p. 105-106, et *Procès*, t. V, p. 159-160.) Le 15 mars même, le conseil de ville décide de signifier au comte de Vendôme, lieutenant général du roi dans la région d'outre-Seine, successeur du comte de Clermont, que l'apparition de Jean de Luxembourg et des forces bourguignonnes sous les murs de Reims est imminente. (Varin, *Arch. législatives de Reims*, Statuts, t. I [annot. du doc. nº XXI], p. 746.) Quelques jours après, la ville de Reims écrit encore à la Pucelle, par lettre reçue à Sully avant le 28, qu'une trahison intérieure se prépare dans la cité. (Lettre de Jeanne d'Arc à la cité de Reims, en date de Sully, le 28 mars : Henri Jadart, *loc. cit.*, Pièces just., nº 16, p. 106-107, et *Procès*, t. V, p. 161-162.) Il ne faut pas oublier que, depuis le 8 mars, Philippe le Bon, de par le pouvoir anglais, est titulaire du comté de Champagne et doit avoir hâte de conquérir effectivement ce nouveau domaine. — Quant à la pré-

était un capitaine qui faisait grand mal au pays, qu'il en a passé toute la garnison au fil de l'épée, et l'on dit qu'il a fait lever le siège de Troyes à tous les Anglais. Voyez donc combien de choses depuis peu de jours! Les gens du roi sont capables de tout dominer, s'ils sont d'accord.

. . . .

1430.

Et ensuite nous eûmes nouvelles venues de Valence, comment le .. du mois d'avril 1430, par suite de la tempête et malheur des mauvais temps qu'elles ont subis hors de Venise pendant tout l'hiver, douze

sence de contingents anglais, signalés par cette correspondance, dans ces parages, à cette date, l'assertion n'a rien que de vraisemblable. En avril, des forces anglaises, par exemple, tiennent garnison pour Jean de Luxembourg à Montaigu-en-Laonnais, entre Reims et Laon. (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXIII, t. IV, p. 380; cf. *Chastellain*, l. II, ch. IX, t. II, p. 34; *Chron. des Cordeliers*, entre 23 et 30 avril, fol. 497 r°.)

1. Ce bruit, répandu vers cette date de la mi-mars, signalant l'échec d'une armée anglo-bourguignonne devant Troyes, peut donc, sans invraisemblance notoire, s'entendre de quelque forte chevauchée française dégageant les alentours de la capitale de la Champagne, ainsi menacée. Indication qui, tant pour Reims, dont la situation inquiétante vient d'être précisée, que pour Troyes, dont il est ici directement question, tendrait encore à prouver que les trêves prenaient bien fin au 15 mars. (Voir la lettre précédente.)

2. « Se sono d'acordo ». Prévision topique qui prend ici une ironie singulière, si l'on songe tant soit peu à la méthodique et effrayante incohérence qui devait désorganiser d'avance toute la campagne française de 1430, et demeurer avec persistance la triste marque des campagnes suivantes.

3. Fol. 520 B. — Entre 26 avril et 2 juin 1430.

4. Indication se rapportant à la date du fait relaté, non à la date sous laquelle il est enregistré ici dans le Diario.

verno aver uxado, trovandose XII coche a le spiaze de Valenza eser tute peride e rote, per le qual fose III de Catelani, do over una de Veniciani, in le qual s'aferma eser paron el nobel homo ser Antonio Condolmier; de l'altra, non sen sa over non se dixe ancora, nè del so cargo. Vegniva de Fiandra, carga de pani e de lana, con altry metali de molta vaiuda de dener. Apreso, do de Zenovexi, una de Fiorentini, una d'Anchontani, una de Spagnoli e una de Candia, l'avanzo de Puiexi, tute rote per fortuna; e digase puochi homeny eser sta schapolady del mar, non refinando per tre note, e peridy la plu parte dy homeny, quaxi puochi scapolady, e al mancho di Veniciani peridy i paroni con tuto el cargo, e quaxi niente eser sta rechatado; che tanto pechado non fo may aldido da tute persone e quante nave eser manchade da Veniexia per lo tenpo pasado, nè tanti tenpi pericholoxi stady. Dio in tuto de sia sempre regraciado[1]!

. . . .

Non[2] bastando questo, de zionta dapuo de nuovo savesemo da mar molte nostre choche eser rote, e chusì eser seguido vero, vegniva parte de Fiandra e da Valenza e de Spagna e da Ieviza e da altre parte tute carge e de parte no de lana e pelame e chuory, sal e valania e cera e ieviza : la prima la Condolmera, apresa do coche da ca Baldy, una Trivixana, una da cha Ziorzi, paron uno Sabadin, una Feleta, apreso una de ser Zian Bonifacio, una Canala, e de questa

1. Désastre maritime où le commerce de la Flandre avec Venise se trouve intéressé.

coques qui se trouvaient sur la plage de Valence avaient toutes été détruites et brisées; parmi elles, il y en avait trois catalanes, deux ou une de Venise, dont on affirme qu'était patron le noble homme ser Antonio Condolmieri; de l'autre on ne sait ou on ne dit encore rien, ni de son chargement. Elle venait de Flandre, avec un chargement d'étoffes et de laine, avec des métaux pour une grande valeur pécuniaire. Ensuite, il y en avait deux génoises, une florentine, une anconitaine, une espagnole, une candiote, le reste de Pouille, toutes détruites par la tempête. On dit que peu d'hommes ont échappé à la mer; car la tempête a duré trois nuits, et la plupart des hommes sont perdus; très peu ont échappé, et parmi les Vénitiens ont péri au moins les « paroni » avec tout le chargement, et presque rien n'a été sauvé; de sorte que jamais personne n'a ouï telle perte d'hommes et de navires de Venise dans le temps passé, ni qu'il y ait jamais eu pareille tempête. Que Dieu en soit toujours et du tout remercié!

. . . .

Ensuite, comme si cela ne suffisait pas, nous eûmes en outre de la mer la nouvelle que beaucoup de nos coques avaient été brisées (et telle s'ensuivit la vérité), qui venaient partie de Flandre, de Valence, d'Espagne, d'Iviça et d'autres parties, toutes chargées (sauf quelques-unes) de laine, de peaux et cuirs, de sel, de châtaignes, de cire et de produits d'Iviça. C'étaient d'abord la Condolmiera, puis deux coques de la maison Baldi, une Trévisane, une de la maison Giorgi, dont le patron était un Sabbadini, une « Feleta »,

2. Fol. 521 B. — Entre 26 avril et 2 juin 1430.

avesemo la saita da cielo feri in lo so alboro, e covene mudarlo, una altra cocha da cha Contariny. Per fortuna la plu parte perise, salvo queste do da driedo, ma gitase el so alboro fuora; che may non fo aldido tante fortune e traverse per tuto el mexe de marzo del M° IIII^{c} XXX° eser seguido[1]. Che a Christo piaqua non abiemo plu de le altre con tanti dani sy de homeny peridi in mar nonn eser schapoladi, como de l'aver perso, che mal in tuto s'aver posudo rechatarse! Che Christo a quele aneme li abia abudo conpasion! Amen[2].

. . . .

M° CCCC XXX°, ady xxv de zugno[3].

Nuova vegnuda in Veniexia scrita fo a la dogal Signoria in questa forma[4] e in favor del re de Franza, chomo[5] el principo de Ragonia[6], ofendendo a le tere[7]

1. Indication se rapportant à la date des faits énoncés.

2. Autres désastres maritimes intéressant le commerce de la Flandre avec Venise. Ces grandes perturbations atmosphériques signalées ici, en mars 1430, dans la Méditerranée occidentale, comme les plus fortes connues de mémoire d'homme, sont à noter.

3. Fol. 552 B. — 25 juin 1430.

4. Dix-neuvième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Résumé d'une lettre adressée directement au gouvernement vénitien, non de Bruges cette fois, comme on s'en rend compte, mais vraisemblablement d'Avignon ou de Marseille, lieux d'où l'on a déjà vu provenir diverses missives de cette époque enregistrées dans le Diario; lettre relatant des événements survenus le 11 juin et arrivée à Venise le 25.

5. Cette lettre contient le récit de la bataille d'Anthon, en Dauphiné, le 11 juin 1430, gagnée par les forces françaises

puis encore une coque de ser Giovanni Bonifacio, une Canale dont, à ce que nous sûmes, le feu du ciel frappa le mât, qu'il fallut changer; une autre coque de la maison Contarini. C'est la tempête qui les perdit pour la plupart, sauf ces deux dernières, dont l'arbre seul fut jeté au dehors. Si bien que jamais ne furent ouïs tant de tempêtes et malheurs qu'il en arriva pendant tout ce mois de mars 1430. Qu'il plaise au Christ que nous n'en ayons plus d'autres, accompagnées de si grands dommages, tant d'hommes qui n'ont pu s'échapper et sont morts en mer, que de biens perdus, toutes choses bien difficiles à réparer! Que le Christ ait eu compassion de leurs âmes! Amen.

. . . .

Le 25 juin 1430.

Nouvelle vint à Venise, écrite à la Seigneurie ducale en cette forme, et en faveur du roi de France, comme le prince d'Orange, attaquant les terres du Dauphiné

contre le prince d'Orange en personne, qui venait d'envahir le Dauphiné, de complicité avec le duc de Savoie, avec l'aide de forces bourguignonnes, — agression combinée pour partager entre les deux alliés, à la faveur des guerres de France, cette fructueuse et tentante conquête.

6. Louis de Châlon, prince d'Orange (1410-1463), fils de Marie des Baux, héritière de la principauté d'Orange, et de Jean de Châlon, sire d'Arlay, dans la comté de Bourgogne, son mari, de la maison bourguignonne de Châlon, à une branche de laquelle appartenaient les comtes d'Auxerre et de Tonnerre.

7. Depuis quelque temps, depuis 1428 notamment, en profitant des troubles de France, le prince d'Orange cherchait à prendre pied en Dauphiné. — Depuis le printemps de 1430, un complice s'est offert à lui en la personne du duc de Savoie, sire de Bresse, qui se trouvait maître, en cette dernière qualité, entre Genève et Lyon, de toute la rive du Rhône formant

del Dolfinado e abiando prexo da IIII° luogi[1], lo governador del Dolfinado[2] chon molta giente del re de Franza[3] e altra giente del Do[l]finado[4], a dy XI del

la frontière dauphinoise du nord. — Amédée VIII, duc de Savoie, ressent de violents sujets d'irritation contre Charles VII, irritation provoquée par l'échec de ses combinaisons diplomatiques, par la rupture finale des trêves du 28 août, œuvre compliquée de ses calculs et de ses négociations, œuvre impraticable qui venait de s'écrouler, comme on l'a vu, par l'abandon définitif de tout projet de paix finale. — Le prince d'Orange et le duc de Savoie, au printemps de 1430, sont tout disposés, sous l'instigation du duc de Bourgogne, plus que jamais acquis à l'alliance anglaise, à combiner ensemble une invasion et un partage du Dauphiné. — Invasion à exécuter par le seul prince d'Orange, sous un prétexte trouvé dans l'exercice de droits récemment acquis sur le territoire delphinal, avec le concours des forces savoisiennes et bourguignonnes. Partage à effectuer entre les deux souverains voisins d'Orange et de Savoie. (Sur ces manœuvres et ces projets, Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 256-259, 261.)

1. Les hostilités, plus ou moins déguisées encore, s'ouvrent, par diverses agressions du prince d'Orange, dans les premiers jours de mai. Déjà possesseur, héréditairement, de certains points en Dauphiné, entre autres d'Auberive, commandement du Rhône, vers Vienne, le prince d'Orange, depuis ses intentions de conquête, se réclamant de droits plus ou moins contestables, s'était mis en possession de nombreux lieux forts propres à seconder ses plans. Tels le château d'Anthon, commandement de la rive dauphinoise du Rhône, vis-à-vis de la rive de Bresse, en face l'embouchure de l'Ain, les châteaux de Colombier, de Saint-Romain, de Falavier, au delà d'Anthon dans les terres, d'autres plus avant encore vers l'intérieur jusqu'aux approches de Grenoble. — Mais, en fait de places enlevées de vive force depuis l'ouverture des hostilités, il ne semble en avoir conquis que deux, Azieu et Pusignan, entre Anthon et Lyon. C'est à ces deux forteresses que paraît se réduire le chiffre de quatre, ici indiqué par cette correspondance. (Sur

et ayant pris environ quatre places, le gouverneur du Dauphiné, avec nombreuse gent du roi de France et autre gent du Dauphiné, le 11 du présent mois de

ces faits, *Processus super insultu guerræ Anthonis*, éd. Ulysse Chevalier, dans *Choix de documents inédits sur le Dauphiné*, ap. *Bull. de la Soc. de stat. de l'Isère*, 3e série, t. VI, 1874, n° 97, p. 300-338, § 1-18.)

2. Le gouverneur du Dauphiné, au nom de Charles VII, était nominalement, depuis le 1er novembre 1428, Raoul de Gaucourt, qui se trouvait en même temps, depuis la fin de 1429, capitaine de Chinon. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 263.) — Raoul de Gaucourt, l'ancien défenseur de Harfleur en 1415, longtemps captif en Angleterre, rentré en France en 1427, mêlé depuis à tous les événements de la campagne de 1429, et qu'on a vu récemment aller négocier à Bruges le prolongement de la trêve du 28 août. (Ci-dessus, p. 240, n. 3 et 4.) On s'est expliqué, à cette occasion, sur son rôle et sur ses responsabilités. — Raoul de Gaucourt, dont la présence est encore susceptible d'être constatée à la cour, en Berri, à Mehun-sur-Yèvre, le 16 janvier 1430 (*Ordonn.*, t. XIII, p. 144-145), n'avait donc pu rejoindre son poste avant la fin de l'hiver. On le trouve en tout cas, de façon certaine, présent et agissant en Dauphiné dans le cours du mois de mai. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 259-260.)

3. Les forces royales, assemblées à l'improviste pour faire face à l'invasion, se composaient de compagnies à la disposition du sénéchal de Lyon, Imbert de Groslée (Doc. cités par Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 41 ; cf. p. 49, n. 2), et surtout de solides bandes de routiers prises à solde, sous le commandement du célèbre condottiere Rodrigue de Villandrando, qui compte déjà dix ans de campagne en France, et dont la journée d'Anthon va faire la gloire et la fortune. (Sur l'engagement de ces bandes, Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 37-42.)

4. Des forces tirées directement du Dauphiné figuraient dans l'armée royale, sous le commandement du maréchal de Dauphiné, Imbert de Groslée, qui cumulait ces fonctions avec

mexe prexente de zugno de M° IIIIc XXX° aver roto lo predito principo[1]; per la qual rota è sta prexi e morti chavali IIIm[2], in li qual se truova prexi molti e plu notabel homeny de Savoia, che iera con lo dito principo, intro i quali de Savoia se menzona prexi[3] monsignor de Salanova[4] e so fiolo[5], miser Albertin Mareschalcho[6], Schabamin del Clo[7], lo fiol de miser monsignor de Valusin[8],

celles de sénéchal de Lyon, et d'un chevalier dauphinois, le sire de Maubec. (*Berry*, ad ann. 1430, p. 380; *Processus super insultu*, loc. cit., § 28.) — La noblesse dauphinoise avait été presque anéantie au désastre de Verneuil, en 1424. (Delachenal, *Les gentilshommes dauphinois à la bataille de Verneuil*, ap. *Bull. Acad. delph.*, 3e série, t. XX, 1885, p. 347-358.) Voir ci-dessus, p. 158, n. 3.

1. La bataille d'Anthon, livrée à la vue du château de ce nom, dans la plaine voisine du Rhône, a bien lieu, comme il est ici reporté, le 11 juin 1430, dimanche de la Trinité. Le prince d'Orange, jusque-là aposté en Bresse, et ayant passé le Rhône l'avant-veille seulement, le 9 juin, devant Anthon même, subit un désastre complet qui préserve le Dauphiné de toute menace future. (Récit dans Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 43-52. Cf. : Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 261-266; Costa de Beauregard, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*. Sur la détermination du lieu du combat, Delachenal, *Histoire de Crémieu*, p. 52.)

2. Évaluation, en tout cas, exagérée. L'armée du prince d'Orange, en strict dénombrement, paraît avoir compté 1,700 combattants personnels. (*Processus super insultu*, *loc. cit.*, § 31.) 1,200 chevaux gagnés sur les morts, les prisonniers, les cavaliers démontés et les attelages furent vendus le surlendemain sur les marchés voisins. (*Ibid.*, id.) Le chiffre des morts, tant pendant le combat que pendant la poursuite, paraît s'être élevé à 500; le chiffre des prisonniers au même nombre. (*Ibid.*, id.) — Les forces françaises, évaluées au plus près, paraissent avoir compté, d'abord, les compagnies à la disposition du sénéchal de Lyon (Doc. cités par Quicherat,

juin 1430, avait défait ledit prince. Dans cette défaite ont été pris et tués 3,000 chevaux, parmi lesquels se trouvent prisonniers beaucoup et des plus nobles hommes de Savoie, qui étaient avec ledit prince. Parmi ceux de Savoie on mentionne comme prisonniers monseigneur de Sallenoves et son fils, messire Humbert Mareschal, Clavin du Clos, le fils de monsei-

Rodrigue de Villandrando, p. 41; cf. p. 49, n. 2), avec les 200 lances du contingent dauphinois proprement dit (*Berry*, ad ann. 1430, p. 380), puis 300 lances des bandes de Rodrigue de Villandrando, avec les archers afférant (*Berry*, *loc. cit.*).

3. Les conditions de l'alliance secrète du duc de Savoie et du prince d'Orange, conclue sous l'impulsion du duc de Bourgogne, ont été exposées. Les noms qui vont être cités comprennent, en effet, plusieurs personnages féodaux des états du duc de Savoie avec certains autres des états bourguignons.

4. Guigues de Sallenoves, de Savoie, souvent nommé par les chroniques contemporaines comme figurant au service du duc de Bourgogne. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469.)

5. Personnage qui n'a pu être identifié.

6. Humbert Mareschal, sire de Meximieux, de Bresse. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469. Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 235-236.)

7. Clavin du Clos, de Savoie, souvent nommé par les chroniques contemporaines comme figurant au service du duc de Bourgogne. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469.)

8. Personnage qui n'a pu être identifié. Sous ce terme, peut-être défiguré, de « Valusin », faudrait-il voir une déformation du nom de Valfin, seigneurie du comté de Bourgogne, qui paraît, au siècle suivant, aux mains d'une branche de la maison bourguignonne de Vienne (P. Anselme, *Hist. généal. de France*, t. VII, p. 811), maison dont un membre va justement être cité parmi les combattants de la journée d'Anthon?

e lo fiol de monsignor de San Ziorzo[1] in uno castelo dito[2]....., [e'l] conte de Furbo[3], e miser Goter de Rupio[4], el miser de Ais[5] e el conte de Goret[6]. E el dito principo de Origens a pena è schanpato con cavay XVIII, e si è reduto dentro lo castelo d'Antonin[7], onde è la dita giente del Dolfinado, e l'ano recluxo[8]. Apareclavase de far zente prestandoy ducati

1. Guillaume de Vienne, seigneur de Bussy, — fils aîné de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, chevalier de la Toison d'or et chef de la maison de Vienne, — féodal bourguignon. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469; *Monstrelet*, l. II, ch. XCV, t. IV, p. 407. Sur lui, P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 800-801.)

2. Le nom de ce château est demeuré, dans le texte du Diario, sans plus ample désignation. — Dès le début des opérations, le 27 mai, Auberive, possession héréditaire de la maison d'Orange, avait été enlevé par les forces françaises. Dès avant la bataille, du 7 au 10 juin, Pusignan et Azieu, naguère attaqués et pris de force, en mai, par l'invasion orangiste, avaient été réoccupés, et Colombier, récente acquisition du prince, avait eu le même sort. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 260, 261.) — Ce présent texte est seul à mentionner l'envoi, dans une forteresse quelconque, de prisonniers faits à la journée d'Anthon.

3. Jean VIII, comte de Fribourg (1422-1457), grand seigneur féodal souvent cité comme chef de compagnie au service du duc de Bourgogne; il figure, en fait, non parmi les prisonniers, ainsi qu'il est ici relaté, mais parmi les fuyards. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 31. Sur lui, *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 94-95.)

4. Gautier de Ruppes, féodal bourguignon, souvent cité comme figurant au service du duc de Bourgogne. (Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 468-469.)

5. Vraisemblablement Jean du Saix, de Bresse. — Aucun autre texte ne paraît signaler sa participation à la bataille d'Anthon. Il est probable que c'est lui qu'il faut reconnaître

gneur de « Valusin » et le fils de monseigneur de Saint-George, en un château dit....., le comte de Fribourg, messire Gautier de Ruppes, messire du Saix et le comte de « Goret ». Ledit prince d'Orange a eu grandpeine à s'échapper avec 18 chevaux, et il s'est enfermé dans le château d'Anthon, devant lequel est ladite gent du Dauphiné, qui l'a enfermé. Il se

sous cette désignation déformée de « el miser de Ais », des témoignages acquis le montrant continuel compagnon d'armes des combattants bressans, dont la présence à la journée d'Anthon est authentiquement établie. (Guichenon, *Hist. de Bresse*, part. III, p. 353-354. Sur lui, Guichenon, *Hist. de Bresse*, *loc. cit.*)

6. Personnage qui n'a pu être identifié. Serait-ce celui que le Registre delphinal de Mathieu Thomassin désigne ainsi : « Le comte de... et sa compaignie d'Allemands qu'il menoit », personnage que le Registre delphinal fait figurer, il est vrai, non parmi les prisonniers, comme en ce passage, mais parmi les morts ? (Mathieu Thomassin, *Registre delphinal*, fragment édité dans Berriat-Saint-Prix, *Jeanne d'Arc*, Pièces just., II, p. 328.)

7. Anthon, sur la rive dauphinoise du Rhône, en face le débouché de l'Ain, lieu dont la situation vient d'être précisée.

8. Cette mention de la retraite et du blocus des débris de l'armée du prince d'Orange dans le château d'Anthon fait voir que le récit contenu dans cette correspondance provenait de nouvelles remontant juste à la fin même de l'action. — Le prince d'Orange, avec quelques survivants, — dont cette lettre paraît préciser le nombre, — s'est en effet réfugié d'abord au château d'Anthon, approvisionné pour deux ans, dans l'espoir d'y tenir. Mais, en fait, obligé de quitter presque immédiatement cet abri insuffisant, le prince d'Orange s'échappe dans la nuit, pour traverser le Rhône à la nage, tout armé sur son cheval de combat. Il ne se regarde en sûreté qu'en abordant à la rive bressane, sur les domaines de son allié de Savoie. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265.)

L per lanza, e de so salario ducati XI[1]. E[2] tute queste nuove eser in favor del Dolfino[3], romagnando la donzela sana e gaiarda, aluminada da Dio de gracia, prosperando la via soa[4].

. . . .

M° CCCC XXX°, ady III de luio a bon peio[5] (*sic*).

Avemo[6] abudo ase, [e] s'a dito per plu ziorni[7] per avanti che da Brozia (chomo) a dy III de luio fose scrito,

1. Tarif de solde à relever.

2. Ici, pour ces réflexions finales, c'est Antonio Morosini qui paraît reprendre personnellement la parole.

3. Le château d'Anthon va être pris par les forces françaises dès le 13, celui de Falavier le 15. (*Processus super insultu, loc. cit.*, § 33.) Celui de Saint-Romain vers le même temps. (Cf. *Ibid.*, id.) Les forces françaises, sortant du Dauphiné, vont même s'emparer d'Orange le 3 juillet. (Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 52-54.) Le Dauphiné était désormais préservé, sans retour, de l'invasion qui l'avait un instant menacé.

4. A cette date du 25 juin, Jeanne d'Arc, faite prisonnière le 23 mai devant Compiègne, était captive depuis près d'un mois déjà. (Voir ci-après, nouvelles arrivant à Venise le 3 août.) Rien d'étonnant cependant à ce que le fatal événement fût encore ignoré en Provence ou dans le Comtat, lieux d'origine probable de cette présente correspondance, à l'heure où elle était rédigée, bien peu après le 11 juin. Quant à l'arrivée de la nouvelle de la prise de Jeanne d'Arc à Venise, elle n'a lieu que vers le 3 août. (Voir ci-après, nouvelles reçues le 3 août.)

5. Fol. 524 B. — 3 août 1430. Le manuscrit porte en cet endroit : « Ady III de *luio* » (*sic*), soit : « Le 3 juillet ». Mais cette présente transcription de lettre se trouvant matériellement encadrée, dans le texte du Diario, entre des notations

préparait à lever des gens en leur donnant 50 ducats par lance et 11 ducats de solde. Toutes ces nouvelles sont en faveur du dauphin, et la damoiselle reste saine et gaillarde, illuminée par la grâce de Dieu, suivant heureusement sa voie.

. . . .

Le 3 juillet [*l.* août] 1430.....

Nous avons très bien su et l'on a dit pendant plusieurs jours, avant que, le 3 juillet, cela nous fût écrit de Bruges, que, le jour de l'Ascension, la damoiselle

d'événements enregistrées sous les dates du 2, puis du 3 août, il paraît évident que la mention « ady III de *luio* » est le résultat de quelque confusion matérielle manifeste entre la date de *réception* et la date de *rédaction* de la lettre. Cette date de *rédaction* paraît bien d'ailleurs indiquée plus loin, dans le corps même du texte, comme remontant précisément à ce jour du 3 juillet : « Ady III de *luio* fose scrito ». La date de *réception* a été évidemment confondue avec elle. Cette présente lettre semble donc bien, en vérité, dater du 3 juillet et être enregistrée ici sous la date réelle du 3 août.

6. Vingtième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Éléments d'information de diverses provenances simultanément enregistrés, avec une certaine confusion, sous la date du 3 août. Il semble qu'il faille y distinguer plusieurs sources de renseignements. D'abord, l'indication sommaire de rumeurs courant à Venise. Puis, et principalement, l'analyse d'une lettre en date de Bruges le 3 juillet, lettre confirmant ces rumeurs. Ensuite, quelques réflexions personnelles émises par Antonio Morosini même. Enfin, l'enregistrement de différents échos répandus à Venise postérieurement à la réception de cette lettre.

7. Indication sommaire de rumeurs courant à Venise, ici rappelées en quelques mots.

che[1], in lo dy de la Sensan (*sic*)[2], la damixela [che] steva[3] in colegacion et in perfeto amor con lo re de Franza miser lo dolfin[4], con el qual la giente soa aver meso a l'asiedio de Paris[5] per muodo[6] non se aver speranza queli

1. Ici commence l'analyse de la lettre en date de Bruges le 3 juillet, confirmative de ces rumeurs.

2. Jour de l'Ascension, jeudi 25 mai 1430. — Dans l'esprit de tout ce passage, cette indication de date, quelque peu erronée d'ailleurs quant à cette application, se rapporte au fait final de la phrase, à la capture de Jeanne d'Arc devant Compiègne. Événement survenu, en réalité, le mardi 23 mai. (Voir ci-après, p. 298, n. 3.)

3. Cette lettre du 3 juillet relate ici un bruit erroné, tant en ce qui pourrait concerner une campagne commune quelconque concertée en ce moment entre Charles VII et Jeanne d'Arc, comme en ce qui pourrait se rapporter à une entreprise sur Paris tentée en cet instant par Jeanne d'Arc seule.

4. Le roi, séjournant en Berry, à Mehun-sur-Yèvre, depuis la mi-novembre jusqu'à la fin de février, a pris ses quartiers, vers cette fin de février, à Sully-sur-Loire, la résidence féodale du tout-puissant Georges de la Trémoille, reconquise l'an précédent, avec Jargeau, après la délivrance d'Orléans, séjour où Charles VII s'attarde jusque dans le cours d'avril, et d'où, vers cette époque, il regagnera les pays du centre, qui le retiennent désormais, pour longtemps, de façon presque continue. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 265-268.) — Jeanne d'Arc, qu'on retrouve dans la région de la Loire, à Jargeau, le jour de Noël, 25 décembre 1429 (*Bourgeois de Paris*, 4 juillet 1431, p. 271-272), après le lamentable échec du siège de la Charité, a passé le fort de l'hiver dans les provinces du centre, peut-être à Bourges même, dans le voisinage de la cour dont la résidence est Mehun-sur-Yèvre, peut-être à Orléans. (Comptes de la ville de Tours, *Procès*, t. V, p. 154-156; Comptes de la ville d'Orléans, à la suite de *Journal du siège*, p. 232, *Procès*, t. V, p. 270. Voir Lanéry d'Arc et Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, ch. x.) Presque tout le mois de mars, on la trouve à Sully-sur-Loire, en compagnie du roi.

(alors en alliance et parfaite amitié avec le roi de France messire le dauphin, et celui-ci avait mis sa gent au siège de Paris, de sorte qu'il n'y avait nul

(Lettres de Jeanne d'Arc, en date de Sully, le 3, le 16, le 28 : *Procès*, t. V, p. 156-159 ; Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Pièces just., n[os] 15, 16, p. 105-107, et *Procès*, t. V, p. 159-162.)

5. Ce bruit inexact d'une entreprise sur Paris, ainsi recueilli par cette lettre du 3 juillet, ne peut s'expliquer que par une déformation des faits récents au cours desquels, jusque vers l'époque de la mi-mai, s'est exercée l'action de la Pucelle. Partie de Sully, dans les derniers jours de mars, plutôt en prisonnière surveillée qui s'évade, Jeanne d'Arc, loin du roi décidé à ne pas ouvrir la campagne, s'est jetée de nouveau vers le combat, à l'achèvement de son œuvre. (Lettre en date de Sully, le 28 mars, *loc. cit.*, départ en mars ; *Cagny*, mars 1430, *Procès*, t. IV, p. 32.) D'une traite, aux approches de Paris, où vient d'échouer de si peu la grande conjuration découverte vers le 21 mars, elle a gagné, comme il est acquis, la position aventurée de Lagny, sur la Marne, entre les places de Melun et de Meaux, toutes deux toujours aux mains de l'ennemi, et y tient la campagne avec quelques forces qui la suivent. Après une démonstration inutile poussée jusque « sur les fossés de Melun », pendant la semaine de Pâques, entre le 17 et le 22 avril (Interr. du 10 mars, *Procès*, t. I, p. 115-116), on la voit, le 24 avril encore, à Lagny, en intention de se rendre à Senlis, où peut-être entre-t-elle effectivement à faible compagnie. (Délib. du conseil de ville de Senlis, en date du 24 avril, Arch. mun. de Senlis, ap. *Musée des arch. dép.*, p. 304-306 ; cf. *Cagny*, *loc. cit.* Voir Flammermont, *Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans*, *loc. cit.*, p. 245.) Le 14 mai seulement, entrée peut-être de la veille, on trouve sa trace à Compiègne.

6. Depuis lors, depuis ce moment de la mi-mai, Jeanne d'Arc s'est tenue éloignée de la région parisienne, et désormais, jusqu'à son dernier jour de liberté, jusqu'au drame du 23 mai, c'est à Compiègne et autour de Compiègne, sans aucun rayonnement vers la direction de Paris, que s'exerce son action.

dentro[1] posa resister[2] contra la corona del Dolfinado[3], s'a dito[4] quela eser sta prexa[5] per la giente del ducha de

1. Compiègne, demeuré français en dépit de l'inqualifiable diplomatie du gouvernement de Charles VII, est sérieusement menacé, depuis le début de mai, par l'approche de forces bourguignonnes et anglaises, sous la direction de Philippe le Bon en personne. — Le duc, présent à Péronne pour les fêtes de Pâques (ci-dessus, p. 264, n. 2), en est parti le 22 avril. (*Chron. des Cordeliers*, 22 avril, fol. 497 v°.) — Diverses opérations secondaires une fois achevées dans la région, après avoir enlevé, en quelques jours d'assauts, le pont de l'Aisne de Choisy, bastille avancée de Compiègne vers le nord, Philippe le Bon, avec Jean de Luxembourg, son lieutenant, installe les forces assiégeantes en face Compiègne même, sur la rive droite de l'Oise, du côté de Picardie, devant le fort boulevard construit sur la rive picarde, en tête même du pont de la ville : tel naguère le comte de Salisbury, au début du siège d'Orléans, avait campé l'armée anglaise en face de la place, de l'autre côté de la Loire, sur la seule rive de Sologne, devant les ouvrages des Tourelles. — A la date du 23 mai, le siège en forme de Compiègne, clef du pays français d'outre-Seine, est un fait acquis et parachevé.

2. L'enceinte de Compiègne, contre laquelle se poursuit le siège de Compiègne, se reconnaît encore facilement aujourd'hui, au milieu des accroissements, simplement extérieurs, que comporte la ville moderne. — Mais le pont de l'Oise ne se trouvait pas exactement à l'emplacement du pont actuel, dont la construction, en ce point, remonte à 1730 seulement ; il était alors jeté quelque peu en aval. (Lambert de Ballyhier, *Compiègne historique et monumental*, p. 101-108 ; Alexandre Sorel, *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, p. 161-167.) Quant à la population intérieure et à la garnison, les éléments d'appréciation sérieuse paraissent faire défaut. (Alexandre Sorel, *loc. cit.*, p. 268, n. 1.) Pour l'armée assiégeante, elle peut être évaluée à 5 à 6,000 combattants. (Alexandre Sorel, *loc. cit.*, p. 167.)

3. Entrée peut-être le 13 mai (D. Gillesson, *Antiquités de l'église et de la ville de Compiègne*, Bibl. nat., ms. fr. 24067, p. 95, et D. Berthau, *Hist. civile et ecclésiastique de Compiègne*, Bibl. nat., mss., coll. de Picardie, t. XX, fol. 69 r°),

espoir que ceux qui sont dans la ville pussent résister à la couronne du Dauphin) avait été prise par les

Jeanne d'Arc, le 14 mai, est présente à Compiègne. (Seule date et seul fait réels résultant, jusqu'ici, de sources authentiques : Comptes de la ville de Compiègne, aux Arch. mun. de Compiègne, dans Alexandre Sorel, *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, p. 145, n. 3.) — Depuis, elle s'épuise en chevauchées fiévreuses dans un vaste rayon autour de la place menacée, essayant par toutes les directions d'attaquer à revers les forces assiégeantes, infatigable, mais la fortune et la chance de l'heure à présent tournées contre elle, et recueillant partout désastre sur échec. — Défaite au pont de l'Oise de Pont-l'Évêque, au-dessus de Compiègne, aux approches de Noyon, dans une tentative de dégagement de Choisy par cet immense détour au nord-ouest, défaite qui laisse l'ennemi toujours maître de ce précieux passage. — Trahison à Soissons, devant le pont de l'Aisne, dans un second effort de dégagement de Choisy par un circuit plus vaste encore au nord-est, trahison qui va livrer au parti bourguignon la place française de Soissons. — Perte, enfin, de Choisy même, bastille avancée de Compiègne, bientôt enlevée par les assaillants, revers qui oriente contre Compiègne une de ses plus fortes défenses organiques. — Une dernière entreprise, dont l'objet réel demeure encore imprécis, mène la Pucelle à Crépy-en-Valois, seul accès de Compiègne demeuré libre vers le pays français. — Revenant de Crépy au petit jour (Interr. du 10 mars, *Procès*, t. I, p. 114 ; cf. *Cagny*, 23 mai ; *Procès*, t. IV, p. 32), elle rentre à Compiègne, le mardi 23 mai, pour ses dernières heures de liberté. (Sur cette date, page suiv., n. 1 et 3.)

4. Cette lettre du 3 juillet relate ici le bruit, exact cette fois, de la capture de Jeanne d'Arc sous les murs de Compiègne. Seulement l'événement, au lieu de remonter au jour de l'Ascension, 25 mai, comme il est ici avancé, date en réalité du 23. (Sur cette date, page suiv., n. 3.) — C'est par la simple mention qui suit, énoncée ici comme le simple reflet d'une rumeur recueillie par cette lettre du 3 juillet, que va se trouver simplement signalé, comme on voit, ce dramatique et poignant événement.

5. Le 23 mai, en face Compiègne, l'aspect du siège est le

Borgogna[1]. La qual[2] donzela per quelo non avemo se de quela sia sta defenido niente[3]; saverase[4] per avanty[5].

suivant. Sur la rive droite de l'Oise, vis-à-vis la place et le pont, les forces bourguignonnes et anglaises ont pris position dans la plate vallée, couverte de prairies basses, recoupée çà et là de chaussées en saillie, qui sépare la berge de la rivière et les premiers ressauts du plateau de Picardie. Les Anglais sont en aval, vers le sud, à Venette, au pied des côtes. Les Bourguignons campent au droit de la tête du pont, et aussi en amont, vers le nord : devant le pont, à Margny, sur la chaussée qui court vers Montdidier et Amiens : en amont, au pied des hauteurs, à Clairoix, à Coudun, où se tiennent en personne Jean de Luxembourg et le duc de Bourgogne. (Sur ces dispositions avérées et acquises : Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 85-86; Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 329-330.) — Le pont de l'Oise de Compiègne se trouvant alors, comme on l'a dit, un peu plus en aval qu'aujourd'hui, il s'ensuit que l'emplacement du boulevard construit en tête de pont, avec l'amorce de la route de Margny et de Montdidier, sortant de ce boulevard, et l'espace de prairies situées de part et d'autre de cette route, devant ce boulevard, espace où la Pucelle, après une lutte suprême, va être faite prisonnière, soit, en un mot, tout cet ensemble de dispositions topographiques commandé par la situation du pont, se trouve à reporter à une faible distance des points où l'état actuel des lieux semblerait placer le théâtre exact de ces faits.

1. Le mardi 23 mai, une sortie est décidée pour ce jour même, pour la fin de l'après-midi, sortie de sérieuse offensive destinée à désorganiser par avance les apprêts de l'attaque. Vers six heures du soir, la sortie s'opère par le pont de l'Oise, au travers du boulevard qui garde la tête du pont. Margny, longue rue de chaussée, au droit du pont, est enlevé d'emblée. L'insuccès commence à Clairoix. Le désastre s'achève dans le retour en désordre sur le boulevard, devant l'entrée duquel les Anglais de Venette, vite accourus à la rescousse, ont coupé la retraite. Les premiers fuyards entrés en déroute, les défenses de l'ouvrage se rabattent sur le gros des combattants refoulés. Dans la prairie que ferme le fossé béant, devant le pont-levis immo-

gens du duc de Bourgogne. Nous ne savons rien de ce qui est advenu d'elle; on le saura par la suite.

bile qui ne redescend pas pour elle, celle qui valait tout le sang de France est vouée à son martyre.

2. Les quelques mots qui suivent représentent quelques réflexions personnelles émises par Antonio Morosini même.

3. Les bruits recueillis dans cette lettre du 3 juillet placeraient donc au jour de l'Ascension, jeudi 25 mai, la date de la capture de la Pucelle. En réalité, et ceci hors de toute discussion sérieuse, l'événement a lieu le mardi 23 mai, avant-veille de l'Ascension. Il est incroyable de voir à quelles divergences de dates, parmi les historiens les plus autorisés, un événement de cette importance a pu prêter. Pour ne citer que les opinions discutables, les dates du mercredi 24, veille de l'Ascension, et du mardi 23, avant-veille, ont été tour à tour adoptées, critiquées, rejetées, quelquefois par les mêmes auteurs. Il serait fastidieux de réitérer ici discussions et arguments à l'appui. L'examen des *textes probants* ne peut laisser de doute sur la date du mardi 23 mai. C'est l'opinion à laquelle, en fin de compte, se sont ralliés les historiens spéciaux de ce siège et de cette journée. (Alexandre Sorel, *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, p. 171-204, 211-218; Paul Marin, *Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. I, p. 220-226.)

4. Aucun écho ne se trouve ici rapporté concernant la présence, parmi les défenseurs de Compiègne, d'un corps de 200 « hommes ytaliens », que la Pucelle aurait directement commandés, amenés par elle à Compiègne et ayant pris part à la sortie du 23 mai, fait avancé avec une certaine précision par un témoignage unique jusqu'ici. (*Chron. de Tournai*, p. 415-416.)

5. Ces bruits, de quelque origine qu'ils soient, ne font, comme on voit, aucune mention et ne recueillent aucun écho d'une trahison quelconque, susceptible d'avoir été sciemment ourdie contre la Pucelle par Guillaume de Flavy, le commandant français de la place de Compiègne, sujet de discussions passionnées, où le courage, le désintéressement et le patriotisme de Guillaume de Flavy ne peuvent, en tout cas, être sérieusement mis en cause.

Ma[1] dapuo è sta dito[2] questa donzela[3] eser sta confinada[4] con pluxor donzele in una forteza con scorta de bona varda[5], e[6] non posando eser tanto vardada, quando fo de piaxer de Dio[7], quela se

1. Ici commence l'enregistrement de différents échos répandus à Venise postérieurement à la réception de cette lettre.

2. Le bruit ici enregistré a évidemment trait au transfert, effectivement opéré après diverses étapes préalables, et au séjour de la Pucelle au château de Beaurevoir, résidence féodale de Jean de Luxembourg, devenu maître de la personne de Jeanne d'Arc prisonnière.

3. S'étant rendue en personne, dans la prairie de Compiègne, à Lionel, bâtard de Wandomme, dépendant lui-même de l'hôtel et compagnie de Jean de Luxembourg, Jeanne d'Arc, comme il est établi, est prisonnière en titre de Jean de Luxembourg. Emmenée rapidement, sitôt sa capture, jusqu'au plus proche quartier bourguignon, à Margny probablement, — conduite ensuite, au bout de trois ou quatre jours, dans une prison temporaire plus sûre, plus avant en Picardie, à huit lieues de Compiègne environ vers le nord, au château de Beaulieu, domaine d'une maison française attachée à la cause nationale, alors occupé, l'état de guerre aidant, par des forces sous le commandement de Jean de Luxembourg, — Jeanne d'Arc a enfin été transférée, comme lieu de captivité définitif, au château de Beaurevoir, à quinze lieues de Beaulieu environ, toujours plus avant vers le nord, possession héréditaire et capitale féodale de Jean de Luxembourg, et où sa prisonnière, au moins autant contre amis que contre ennemis, se trouve plus directement sous sa surveillance et sous sa main. (Faits acquis et établis, voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 1-13. Sur Beaulieu, Leroy-Morel, *Notice hist. sur Beaulieu-les-Fontaines*, ap. *la Picardie*, t. IV, 1858, p. 137-234. Sur Beaurevoir, Gomart, *Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir*, ap. *Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*, t. XXVIII, part. II, 1865, p. 305-348.)

4. A Beaulieu, Jeanne d'Arc a pu stationner une quinzaine de jours au plus, entre la fin de mai et les premiers jours de juin. La limitation à une quinzaine de la durée de ce séjour à Beau-

Mais, depuis, on a dit que cette damoiselle avait été enfermée avec plusieurs damoiselles dans une forteresse, sous escorte et bonne garde; mais que, ne pouvant être si bien gardée que Dieu ne pût faire à son

lieu résulte de la fixation de son terme final, lequel est lui-même établi par ce qui suit. — A Beaurevoir, elle a pu passer quatre mois environ, entre le début de juin et la fin de septembre. La limitation de la durée de ce séjour à Beaurevoir à environ quatre mois (plutôt moins que plus) résulte de témoignages acquis. (Interr. du 3 mars, *Procès*, p. 109-111.) La fixation de son terme final doit désormais, d'après de récentes et ingénieuses déductions, être arrêtée, au plus tard, aux derniers jours de septembre, la présence à Arras de la Pucelle, transportée hors de Beaurevoir, étant formellement constatée quelques jours avant le 30 septembre. (Abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, p. 14-18, d'après Extraits des anciens registres des consaux de la ville de Tournai.)

5. A Beaurevoir, en effet, Jeanne d'Arc captive avait trouvé, y faisant leur résidence habituelle et coutumière, des femmes de la maison de Luxembourg, — toutes portant aussi, par une singulière coïncidence, le prénom de Jeanne, — la tante, la femme et la belle-fille de Jean de Luxembourg. D'abord sa tante Jeanne de Luxembourg, la vénérable « demoiselle de Luxembourg », sœur de son père et du grand connétable Waleran, marraine de Charles VII. Puis sa femme Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux. Enfin la fille du premier mariage de celle-ci, Jeanne de Bar, la jeune « demoiselle de Bar », héritière, de par son père, du comté de Marle, de moitié de la seigneurie de Coucy et de moitié du comté de Soissons. Envers la douloureuse prisonnière, elles surent avoir, en différentes occasions, de bienveillants égards de femme. (Sur elles, voir Annexe XIX.)

6. Le bruit ici enregistré représente un intéressant écho, mais combien transposé et déformé, de la tentative d'évasion effectivement entreprise par Jeanne d'Arc pendant son séjour à Beaurevoir.

7. Dès son passage à Beaulieu, Jeanne d'Arc avait hasardé et manqué une première tentative d'évasion. Sortie du lieu où

parti[1] e retorna[2] a la giente soa senza molesta de la persona soa[3].

. . . .

M° CCCC XXX°[4].

Zuobady a III avosto, vignando al venere, da maitina, a dy III° del M° IIII^c XXX°, fo scrito per una letera da Milan dal nobel homo miser Andrea Contarini fo de miser Zane scrita a so nievo ser Domenego[5] Michiel (so nievo), el qual in Milam iera anbasador al ducha de Milam, scrivandoy aver sapudo de bocha de quelo per novela da so suoxero ducha de Savoia[6], e

elle était tenue enfermée, en passant par une ouverture pratiquée entre deux pièces de bois, elle avait été reprise, par un coup d'infortune, dans l'intérieur du château. (Sur cette tentative, voir Annexe XX.)

1. Le fait de la tentative d'évasion de Beaurevoir, auquel ce présent passage fait ici allusion, tentative manquée et terminée par une chute grave dans les fossés du château, est acquis et établi de tout temps. Longtemps admis comme un acte à demi inconscient, un saut dans le vide du haut de la plate-forme d'une tour, ce dramatique épisode, grâce à la divulgation relativement récente d'un précieux texte, a pu désormais prendre une apparence plus véridique et plus humaine, celle d'une évasion en règle, tentée par une fenêtre de la tour où la prisonnière était enfermée, et essayée par l'extérieur du château. (Sur cette tentative, voir Annexe XXI.)

2. La notation de ces bruits à Venise, à cette date du 3 août, permet, comme on s'en rend compte, de fixer un peu plus précisément qu'on ne pouvait le faire jusqu'ici l'époque de l'essai d'évasion de Beaurevoir. Même avec la délimitation du séjour à Beaurevoir, tel qu'on pouvait l'établir, du début de juin à la fin de septembre (p. précéd., n. 4), on n'était guère fondé à assigner à la tentative en question, entre ces termes extrêmes, une date plutôt que l'autre. Le témoignage ici présenté établit désormais que cette tentative d'évasion a lieu à une époque telle que le bruit déformé en ait pu parvenir à Venise à la date du 3 août.

plaisir, elle s'échappa et retourna vers ses gens sans avoir été molestée en sa personne.

. . . .

1430.

Dans la nuit du jeudi 3 août au vendredi, le matin du 4 août 1430, le noble homme messer Andrea Contarini, fils de messer Giovanni, résidant à Milan comme ambassadeur près le duc de Milan, écrivit une lettre à son neveu ser Domenico Micheli. Il lui écrivait qu'il avait entendu dire audit duc, qui en avait eu la nouvelle par son beau-père le duc de Savoie (et

3. Ce bruit répandu jusqu'à Venise, selon lequel Jeanne d'Arc aurait réussi sa tentative d'évasion, sans mal pour sa personne, et sans être arrêtée dans sa fuite, montre à quel point put s'établir immédiatement cet épisode de sa légende. De la tentative manquée de Beaulieu, de la tentative de Beaurevoir, manquée encore, mais ayant préservé si extraordinairement sa vie, se dégage spontanément une rumeur de merveille. Le témoignage ici présenté à propos du fait déformé de Beaurevoir en porte avec lui une nouvelle preuve, en faisant comprendre la sourde et opiniâtre crédulité que devait rencontrer, quelques années plus tard, l'apparition des diverses fausses Jeanne d'Arc. La Pucelle elle-même, dans son intrépide attitude devant ses juges, devait reconnaître « qu'elle ne fut oncques prisonnière en lieu qu'elle ne se eschappast voulentiers ». (Interr. du 15 mars, *Procès*, t. I, p. 163.)

4. Fol. 524 B. — 4 août 1430.

5. *Domenego*. Inc. fol. 525 A.

6. Vingt et unième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Analyse d'une lettre d'Andrea Contarini, ambassadeur de Venise à Milan, à son neveu Domenico Micheli, arrivée à Venise dans la nuit du 3 au 4 août, lettre résumant une missive reçue par Filippo-Maria, duc de Milan, de son beau-père, Amédée VIII, duc de Savoie. Marie de Savoie, fille du duc de Savoie Amédée VIII, a épousé, en 1428, Filippo-Maria, duc régnant de Milan.

cusì dapuo in Veniexia eser sta leta e afermada per lo zionzer de miser lo marchexe da Ferara[1], dito a bocha a la Signoria, e anchora per molti marchadanti todeschi vegnudy in Fontego[2], che a dy .. del mexe de luio a Conpeio eser sta una bataia e rota in la giente del ducha de Borgogna dada per i Franceschi, e per molty vegna raxionado e dito che tra le pa[r]te de sta de morti e de feridy ase, e aver como fo dito de sia mancady da persone XIIII^{m} intro prexi, morti e scanpadi, e sì veramente sia dita scanpado el duca de Borgogna, over veramente morto[3].

. . . .

Sabado[4] dy V dito de sovra da doman, azionse la scarsela da Broza in Veniexia, e aver dì XV partida. Per lo corier a duto le letere se sope da quelo a bocha quelo in lo camin aver aldido[5] la[6] giente del ducha de

1. Nicolas III d'Este, marquis de Ferrare, arrive en effet à Venise le 1er août 1430, en compagnie de Gianfrancesco de Gonzague, seigneur de Mantoue, pour faire part au gouvernement vénitien du mariage décidé entre Marguerite, fille du seigneur de Mantoue, et Lionel, bâtard de Ferrare, destiné à être bientôt légitimé, pour succéder directement à son père en 1441. (*Sanuto*, col. 1009; cf. col. 1037; Litta, *Famiglie celebre Italiane*, t. II, Este, tabl. XI, XII, t. III, Gonzaga, tabl. III.)

2. Confirmation, par ces diverses sources, des nouvelles susdites, qu'on vient de voir transmises de Savoie à Milan et de Milan à Venise.

3. Cette nouvelle d'un échec aussi sérieux attribué aux forces bourguignonnes devant Compiègne, à cette époque ainsi précisée du mois de juillet, est singulière à relever. La multiplicité et la variété des sources, d'où elle paraît provenir sous une forme identique, doivent exclure, à ce qu'il semble, l'hypothèse de la fausseté intégrale du fait ainsi présenté. La pré-

telle fut ensuite à Venise la nouvelle, lue et confirmée par l'arrivée de messire le marquis de Ferrare, répétée oralement à la Seigneurie, et aussi par beaucoup de marchands allemands venus au Fondaco), que le .. du mois de juillet il y avait eu à Compiègne une bataille où la gent du duc de Bourgogne avait été défaite par les Français, et que beaucoup disent et racontent qu'il y a eu des deux parts beaucoup de morts et de blessés et que (dit-on) 14,000 personnes sont perdues, prisonniers, morts ou fugitifs, et que l'on affirme, les uns que le duc de Bourgogne s'est échappé, les autres qu'il est vraiment mort.

. . . .

Le samedi 5 dudit mois, sur le lendemain, arriva à Venise la valise de Bruges qui en était partie quinze jours auparavant. Par le récit du courrier qui apporta les lettres on sut qu'en chemin il avait entendu dire

cision avec laquelle le document suivant présente ce même fait sous des couleurs pareilles contribue encore à faire tenir cette nouvelle pour expression d'une vérité au moins relative. — Les diverses hypothèses auxquelles peut donner lieu cette rumeur vont être discutées à l'occasion de la lettre qui suit, dont le contenu, plus explicite et plus circonstancié sur ce sujet, appelle plus naturellement un commentaire.

4. Fol. 525 A. — 5 août 1430.

5. Vingt-deuxième groupe de documents relatifs au fait de Jeanne d'Arc. — Nouvelles apportées par un courrier parti de Bruges vers le 22 juillet, arrivé à Venise dans la nuit du 5 au 6 août : nouvelles ne résultant pas des lettres écrites de Bruges, dont ce courrier est chargé, mais provenant seulement des échos recueillis en chemin par ledit courrier, rapportés par lui oralement à Venise. (Cf. ci-après nouvelles arrivant à Venise entre le 4 et le 25 janvier 1431.)

6. Confirmation plus accentuée du fonds de nouvelles con-

Borgogna insenbre con el canpo d'Ingelexi[1] eser stady a Conpeio[2], e siando stadi meso in ponte in forteza, e voiandol queli aquistar over spianarlo e disfarlo[3], tanta giente starli meso atorno, che per bataia nè per altra vixa no'l pote aver; e dapuo cavade le ponte de sotoy, roinalo zoxo, e molty ase de fo desfati e de morti per lo dito muodo[4]. Sì che veramente ancora per questa

cernant l'échec attribué aux forces bourguignonnes et anglaises devant Compiègne, déjà signalé par le précédent document. — Ce présent extrait permet de constater que la nouvelle de ce fait de guerre survenu devant Compiègne n'était pas encore parvenue à Bruges vers le 22 juillet, date approximative où le courrier en question quittait Bruges.

1. Un contingent anglais, en effet, coopérait avec les forces bourguignonnes, comme il est acquis, au siège de Compiègne, dès les premières opérations dirigées contre les approches de la place. Après le combat de Pont-l'Évêque, après la prise de Choisy, lors de la mise du siège devant Compiègne même, il avait pris ses quartiers à Venette, sur la rive de Picardie, un peu en aval de la tête de pont de Compiègne; c'est de là qu'il a pris part à l'action du 23 mai. — Depuis, ce contingent, plus ou moins employé, a participé à diverses opérations. (*Bourgeois de Paris*, entre 23 mai et 17 juillet, p. 255-256; *Chron. des Cordeliers*, entre 1er et 11 juin, fol. 499 r°, 499 v°.) En tout cas, vers la fin de juin ou le début de juillet, à ce qu'il semble, une permutation d'effectif remplace le contingent primitif par un autre corps de 1,000 à 2,000 combattants. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCI, XCIV, t. IV, p. 396-398, 405; *Saint-Remy*, ch. CLXVIII, t. II, p. 181-182, tous deux comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXI-XXIII, XXIV, t. II, p. 64, 68, 69; cf. *Berry*, ad ann. 1430, p. 382.)

2. Depuis la journée du 23 mai, depuis la prise de la Pucelle devant le boulevard de Compiègne, le siège s'est poursuivi plus étroitement. Le 26, lendemain de l'Ascension, peut-être même dès la veille, un mouvement a fait avancer le gros des forces bourguignonnes, de Coudun et de Clairoix, où campaient d'abord le duc et Jean de Luxembourg (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXIII, LXXXVI, t. IV, p. 383-384, 386-389, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XII,

que la gent du duc de Bourgogne en était venue aux mains à Compiègne avec l'armée anglaise; que le pont était fortement gardé et que, les Anglais voulant s'en emparer ou le détruire et le défaire, il y eut tant de gent mise à l'entour que par bataille ou autre guise ils ne le purent avoir; qu'ensuite, le pont ayant été miné par-dessous eux, il s'écroula, et qu'en très grand

xiv, t. II, p. 38-39, 47-50), jusqu'à Venette et à Margny : Philippe le Bon se loge à Venette avec les Anglais, Jean de Luxembourg à Margny avec le corps qui s'y tenait déjà. (*Monstrelet*, l. II, ch. lxxxviii, t. IV, p. 390, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xvi, t. II, p. 51-52; Lettre de Philippe le Bon, en date de Venette, le 25 mai, dans Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 420-421; *Saint-Remy*, ch. clxvi, t. II, p. 180.) Presque aussitôt est édifié dans la « prée » (*Monstrelet, loc. cit.*, p. 384, comp. av. *Chastellain, loc. cit.*, p. 39) descendant à la rivière, — face à face le boulevard qui défend la tête de pont, — un ouvrage fortifié, une bastille épaisse et trapue, elle-même garnie d'ouvrages avancés, destinée à contre-battre le boulevard et à en préparer l'assaut final. (*Monstrelet*, l. II, ch. lxxxviii, t. IV, p. 390-391, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xvi, t. II, p. 52-54; cf. *Saint-Remy*, ch. clxvi, t. II, p. 180.) Des mineurs du pays de Namur, experts praticiens de percements et de boisages, figurent dans l'armée bourguignonne. (De la Fons-Mélicocq, *Documents inédits sur le siège de Compiègne en 1430*, ap. *la Picardie*, t. III, 1857, p. 26.) Des rencontres au fond des fossés, des combats dans la mine, des corps à corps de sape souterraine y ont lieu journellement. (*Ibid.*, id.) — Une intéressante narration de ces faits est présentée par M. Paul Marin. (*Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. III, p. 20-57.)

3. Il s'agit donc manifestement dans ce document, comme dans le document précédent, que ce présent récit vient corroborer, d'un combat livré par les forces anglo-bourguignonnes, en vue d'enlever le boulevard français de Compiègne, tête du pont de l'Oise.

4. Ainsi, c'est bien un échec anglo-bourguignon subi devant Compiègne que ces nouvelles, comme les précédentes, pré-

via[1] se dè ben creder el canpo[2] sia romaxo[3] venzedor[4] ai Franzeschi[5] con la giente seguita la donzela

tendent relater, ces bruits de source si diverse, ceux-ci comme les précédents, s'accordant tous dans ce même écho.

1. Il s'agit ici d'une action engagée devant Compiègne. Or, on a vu comment les données du présent extrait faisaient reconnaître que la nouvelle de l'événement n'était pas encore parvenue à Bruges vers le 22 juillet, étant apprise, en cours de route seulement, par le courrier, qui l'apporte à Venise dans la nuit du 5 au 6 août. D'autre part, les données de la précédente lettre faisaient voir cette même nouvelle arrivant aussi en Savoie, de façon à parvenir à Venise, de cette région, par la voie de Milan, dans la nuit du 3 au 4 août, arrivant également en Allemagne et à Ferrare, de façon à parvenir à Venise, de ces divers lieux, vers le même moment. — En tenant le compte nécessaire des distances à parcourir, il semble donc bien que ce fait de guerre, quels qu'en soient au fond la nature, le caractère plus ou moins exact ou exagéré, ait dû survenir devant Compiègne vers le 15 ou le 20 juillet environ.

2. Or, vers cette époque, aucun témoignage, parmi ceux connus jusqu'ici, ne mentionne d'échec grave essuyé par les forces anglo-bourguignonnes devant Compiègne.

3. Seulement, dans les combats journaliers livrés entre la grosse bastille bourguignonne et le boulevard français, on peut préciser que, vers la date déjà reculée du 24 juin, les mineurs de l'armée bourguignonne, cheminant de leur bastille vers le boulevard, avaient été, dans un corps à corps souterrain, malmenés et repoussés avec pertes. (Comptes de la ville de Compiègne, Bibl. nat., mss., coll. de Picardie, t. XX *bis*, fol. 11 v°.)

4. Cette exception à part, c'est plutôt de succès bourguignons, au contraire, qu'il s'agit vers cette époque. — Vers la fin de juin ou le début de juillet, le duc de Bourgogne, resserrant encore le siège et payant énergiquement de sa personne, vient s'installer dans la bastille même, à demi enterrée sous le sol, sous les troncs de chêne massifs qui cuirassent son pourtour. (*Monstrelet*, l. II, ch. xci, t. IV, p. 396, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxi, t. II, p. 64; cf. *Saint-*

nombre ils furent blessés et tués de cette manière. De sorte que vraiment, par cette voie encore, on doit

Remy, ch. CLXVI-CLXVIII, t. II, p. 180-182.) — Puis, le duc de Bourgogne toujours présent au siège, où il demeure jusqu'après le 15 août (*Saint-Remy*, ch. CLXIX, t. II, p. 182-183), le boulevard français de Compiègne est lui-même emporté d'assaut dans une surprise de nuit. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCI, t. IV, p. 396-397, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXI, t. II, p. 65-66; *Chron. des Cordeliers*, entre 4 et 31 [voir ci-dessous] juillet, fol. 500 r°; *Saint-Remy*, ch. CLXVI, t. II, p. 180.) Action qui pourrait être fixée aux environs du 15 ou du 20 juillet. La Chronique des Cordeliers (*loc. cit.*, fol. 500 v°) rapporte l'événement entre le 4 juillet et le 4 août, sous la rubrique « en ce dit moix », signifiant par le cadre des faits environnants qu'il s'agit là du mois de juillet, et, par conséquent, plaçant implicitement le fait entre le 4 et le 31 juillet. Monstrelet (*loc. cit.*, l. II, ch. XCI, t. IV, p. 396), suivi par Chastellain (l. II, ch. XXI, t. II, p. 64), assigne aux opérations du siège du boulevard une durée d'environ deux mois, en faisant remonter les premiers assauts de l'ouvrage à la fin de mai. Ce qui tendrait à reculer l'événement au moins jusque vers la mi-juillet. — D'autre part, la nouvelle du fait, — il s'agit, comme on l'a vu, d'une surprise de nuit, — arrive à Lille par courrier le 21 juillet. (De la Fons-Mélicocq, *Documents inédits sur le siège de Compiègne en 1430*, ap. *la Picardie*, t. III, 1857, p. 28.) Comme comparaison de distance et de délai, on peut observer que la nouvelle de la prise de la Pucelle, événement survenu le 23 mai au soir devant Compiègne, était parvenue au même lieu de Lille, également par courrier, le 26 mai. (*Ibid.*, p. 27.) — Ce qui tendrait, en définitive, à placer la prise du boulevard de Compiègne vers le 18 ou le 20 juillet. (Récit de ces faits dans Paul Marin, *Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. III, p. 57-67.)

5. A quel événement exact et précis veulent faire allusion ces singulières nouvelles parvenant à Venise, avec cette concordance, de tant de points différents ? — Est-ce à cette action même de la prise du boulevard de Compiègne, transposée de fond en comble par la rumeur populaire, intervertie de succès

dita per avanti, che tuti i suo fati eser e procieder da Dio[1]; la vada per questa via[2]!

E avesemo[3] per questo meso IIII° nostre coche de Veniexia e IIII° de Zenovexi, carge de vini, eser zionte a La Scluxa. Dio de sia regraciado[4]!

. . . .

en échec pour le duc de Bourgogne, peut-être à la suite d'une première phase malheureuse de l'assaut n'ayant pas laissé trace dans la chronique acquise du siège de Compiègne? S'il devait en être ainsi, on trouverait là, une fois de plus, un de ces cas d'interversion de nouvelles, dont certains événements, au cours de cette publication, ont fait reconnaître déjà maint exemple. C'est ainsi, par exemple, que pour la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, pour celle de Verneuil, en 1424, une heure première de déroute les avait fait, à travers une bonne partie de la France, proclamer défaites bourguignonnes et anglaises, au lieu des victoires décisives qu'elles représentaient. — Est-ce à quelqu'autre fait d'armes, distinct de celui qu'on vient de reconnaître, survenu quelques jours plus tôt ou plus tard, devant le boulevard de la tête de pont ou sur le milieu même du pont, fait d'armes ayant tourné au détriment des forces anglo-bourguignonnes, et négligé par les annalistes officiels du parti bourguignon, Monstrelet, Saint-Remy, Chastellain, tous attachés cependant à n'omettre aucun détail d'une campagne où le duc de Bourgogne tient en personne le premier rôle? S'il devait en être ainsi, les annales du siège de Compiègne auraient à s'enrichir d'un épisode captivant. — En tout cas, le grossissement extraordinaire de l'événement par l'écho populaire est à relever. Relatant cette même rumeur, le document précédent, enregistrant le faux bruit de la mort du duc de Bourgogne dans le combat, estimait, comme on l'a vu, à 14,000 hommes les forces anglo-bourguignonnes soi-disant écrasées dans cette journée, soit 4,000 de plus que l'armée anglaise engagée au choc suprême de Verneuil.

1. Cette allusion à la participation de Jeanne d'Arc, prisonnière en fait depuis le 23 mai, à ce fait d'armes plus ou moins

bien croire que le champ de bataille soit resté aux Français vainqueurs avec la gent qui suit la damoiselle nommée par avant, dont tous les faits sont et procèdent de Dieu; qu'elle continue en cette voie!

Nous apprîmes aussi par ce messager que quatre de nos coques de Venise et quatre coques génoises, avec un chargement de vins, étaient arrivées à l'Écluse. Que Dieu en soit remercié!

. . . .

fabuleux de Compiègne, survenu vers la mi-juillet, est-elle enregistrée ici comme faisant partie des bruits recueillis en route par le courrier parti de Bruges vers le 22 juillet, ou bien en qualité de commentaire personnel de l'auteur du Diario, lequel, depuis quelques jours, au moins depuis le 3 août, pouvait croire, comme on l'a vu, à la réussite de l'évasion tentée par la Pucelle hors de Beaurevoir? (Voir la lettre du 3 août.) On ne saurait, à vrai dire, l'affirmer. En tout cas, comme signe de la persistance de la foi des foules dans le succès de l'œuvre finale de la Pucelle, une telle indication est précieuse à retenir. Jeanne d'Arc est prisonnière depuis deux mois, et, cependant, tout ce qui s'annonce de victoires en France, réel ou supposé, passe encore pour son œuvre merveilleuse.

2. Ce vœu final, tout sympathique à l'action de la Pucelle et à sa cause, semble, en tout cas, émaner directement d'Antonio Morosini.

3. Les renseignements contenus dans les quelques lignes qui suivent proviennent de la lettre de Bruges apportée par ce courrier parti vers le 22 juillet, lettre dont Antonio Morosini donne ici seulement une analyse partielle. Cette lettre, comme deux groupes de lettres presque immédiatement suivantes (ci-après, 16 août et 24 novembre), paraît avoir principalement contenu des nouvelles d'ordre commercial. Sans les nouvelles annexes recueillies en route par le courrier qui la portait, elle n'aurait pas de raison de figurer dans les groupes de documents relatifs au fait de la Pucelle.

4. Nouvelles relatives aux armements privés de Venise et aux armements génois pour la Flandre.

E[1] ady XVI° dito zionse la galia armada nostra d'Aque Morte, stada fuora preso mexi VI° de Veniexia. Zionse in lo dì de Santa Maria de mezo avosto de 1430[2], e conduse da carately III^{c} LX de zucaro da Palermo, e apreso da vini bote LX in LXX[3].

. . . .

Apreso[4] avesemo novele, in lo dito dy de sovra, da le parte de Broza, le V nostre galie, capetanio miser Ferigo Contariny, zionse a La Cluxa ady XVIII d'avosto de M° CCCC XXX° con salvamento[5]; e ady IIII de quel dito mexe d'avosto trovase eser in mar de Spagna, aparsey da nave XXVI e galie X de Spagnuoli; prexentadoy a le nostre, i domanda se ly nostri aveva aver (aver) de Catelany e Ceciliany; dise de sy e deili de prexente; ma non fo de molta vaia vezando i quaderni di nostri scrivany, et per miser lo capetanio i donase uno prexente de zoie per vaiuda de duchaty CC d'oro costando avaria de tuto l'aver iera cargado sovra quele de pizoli XVI° per livra de grosi, e puo le lasase andar a la bon ora via[6]. E zionte a la Scluxa, avè per

1. Fol. 525 B. — 16 août 1430.

2. Le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge. Le fait noté paraît dater du 15 même, tandis que l'enregistrement dans le Diario ne s'est opéré que le lendemain de la fête, le 16.

3. Retour du convoi d'Aigues-Mortes, dont on a vu la soumission s'opérer le 30 janvier 1430, avec le commentaire des conditions qui marquent ce dernier voyage, susceptible d'être constaté dans la partie conservée du Diario.

4. Fol. 526 A. — 6 septembre 1430.

5. Nouvelles de l'arrivée à l'Écluse, le 18 août, du convoi de Flandre dont on a vu le départ s'opérer le 27 mars. On remarquera que ce passage note l'arrivée à l'Écluse, à la fois, de toutes les cinq galères constituant ce convoi. Un passage ulté-

Et le 16 dudit mois arriva d'Aigues-Mortes notre galère armée, qui avait été loin de Venise pendant près de six mois. Elle arriva le jour de Notre-Dame de la mi-août de 1430, ramenant de Palerme 360 caratels de sucre, et de plus 60 à 70 bottes de vin.

. . . .

Ensuite nous eûmes nouvelles, le jour susdit, des parties de Bruges, que nos cinq galères, capitaine messer Federico Contarini, étaient arrivées à l'Écluse le 18 août 1430 saines et sauves; que le 4 dudit mois d'août, se trouvant en la mer d'Espagne, il leur apparut 26 nefs et 10 galères espagnoles qui les abordèrent en leur demandant si elles avaient des marchandises catalanes ou siciliennes; elles répondirent que oui et les livrèrent aussitôt. Mais cela ne servit que de peu lorsqu'ils virent les registres de nos comptables, et messire le capitaine dut leur faire un don de joyaux d'une valeur de 200 ducats d'or, produit du taux, sur tout le chargement des galères, de 16 « petits » par livre de gros; et puis elles laissèrent aller à la

rieur va faire voir qu'ensuite il est question de leur voyage, en tout ou partie, en octobre, jusqu'à Londres. (Information en date du 27 octobre 1430.) Il paraît bien en résulter que, cette année, l'usage habituel du fractionnement du convoi n'avait pas été observé.

6. Ces pittoresques incidents de piraterie courtoise que les galères vénitiennes subissent en route, dans le golfe de Gascogne, le 4 août, sont à relever. La flotte castillane qui les aborde et exerce ce droit de visite, recherchant à leur bord des marchandises catalanes ou siciliennes, agissait ainsi sans doute en raison de représailles quelconques, encore durantes, motivées par l'état de guerre entre le roi de Castille et le roi d'Aragon, roi de Sicile, état de guerre qui venait de cesser à peine. (Information du 25 février 1430.)

nuova el conte de Barbant eser morto a soa morte, e tute le tere e condicion suo lu tegniva eser adevegnudo in le man del ducha de Borgogna[1], et fatose magnificho e grando signor[2].

. . . .

Per[3] nuove abude da Brozia de XXVII otubrio de M° IIII^c XXX°, rezevude a XXIIII° de novenbrio de quel dito milieximo, avesemo le nostre V galie, capetanio miser Ferigo Contarini fo de miser Bertuzi, a Londra,

1. Philippe de Bourgogne (1426-1430), duc de Brabant, comte de Ligny et de Saint-Pol, est, en effet, mort à Louvain le 4 août précédent. Il était le frère et successeur de Jean de Bourgogne (1415-1426), mari de la célèbre Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande. Tous deux se trouvaient cousins germains de Philippe le Bon, en leur qualité de fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, frère cadet de Jean Sans-Peur. Le duc Philippe, en 1430, mourait sans avoir été marié. Naguère acquis par Philippe le Hardi, fondateur de la dynastie bourguignonne, transmis par lui à son fils Antoine, le duché de Brabant, relevant de l'Empire, constituait un État provenant de la maison de Bourgogne, qui retournait à cette maison en la personne de Philippe le Bon, seul représentant des droits de sa race. Le comté de Ligny, en Barrois, relevant du roi de France à cause de la partie française du duché de Bar, et le comté de Saint-Pol, en Artois, relevant du comté d'Artois, venus tous deux à Antoine de Brabant par sa femme Jeanne de Luxembourg, fille du connétable Waleran, retournaient à la maison de Luxembourg, en la personne de la « demoiselle de Luxembourg », Jeanne, sœur du connétable Waleran, restée attachée de cœur à la cause française, elle-même résidant alors à Beaurevoir, avec son neveu Jean de Luxembourg, au temps même de la captivité de la Pucelle. (Ci-dessus, lettre en date du 3 juillet.) De ces États, elle n'allait demeurer titulaire que quelques mois à peine, et devait bientôt achever sa longue

bonne heure. Arrivées à l'Écluse, elles eurent nouvelles que le comte de Brabant était mort de mort naturelle, et que toutes les terres et possessions qu'il tenait étaient venues aux mains du duc de Bourgogne, et que ce dernier s'en était fait magnifique et grand seigneur.

. . . .

Par nouvelles de Bruges du 27 octobre 1430, reçues le 24 novembre dudit millésime, nous apprîmes que nos cinq galères, capitaine messer Federico di messer Bertuzzi Contarini, qui étaient à Londres, n'étaient

existence, vers la fin de 1430 à ce qu'il semble, en les partageant entre ses trois neveux, les trois frères de Luxembourg, plus Anglais encore que Bourguignons.

2. La nouvelle de la mort de son cousin germain le duc de Brabant, survenue à Louvain le 4 août, parvient à Philippe le Bon au siège de Compiègne. Le texte de la Chronique de Saint-Remy, seul témoignage assignant une date à la réception de cette nouvelle, porte il est vrai, en propres termes, que ce fut le 15 août, « le xv[e] jour du mois d'aoust ». (Ch. CLXIX, t. II, p. 182-183.) Mais il est inadmissible qu'un fait de cette importance ait mis onze jours à parvenir de Louvain à Compiègne. La Chronique des Cordeliers, sans spécifier de date formelle, place le départ du duc, la nouvelle sue, très peu après le 6 août. (*Chron. des Cordeliers*, 4 août, entre 6 et 28 août, fol. 500 v°, 501 r°.) — En tout cas, à l'annonce de cet événement, d'où dépend pour lui l'annexion du duché de Brabant, de Bruxelles et de Louvain, Philippe le Bon, devant Compiègne, assemble son conseil et décide en toute hâte son départ pour ses États du nord, laissant à Jean de Luxembourg la périlleuse direction du siège, où lui-même ne devait plus reparaître. (*Saint-Remy*, *Chron. des Cordeliers*, *loc. cit.*; *Monstrelet*, l. II, ch. XCIII, t. IV, p. 399-401; *Chastellain*, l. II, ch. XXV à XXVIII, t. II, p. 72-83.)

3. Fol. 531 A. — 24 novembre 1430.

quele non eser partide[1]; apreso[2] se feva mencion la trieva eser sta fata da miser lo Dolfin(ado), re de Franza, a miser lo ducha de Borgogna per do any[3]; de la qual novela spierase serà bona per mantignimento de tuti queli do regnamy[4].

. . . .

Corando M° CCCC XXX°[5].

Letera de le novele de Bruza, scrita per man de

1. Nouvelles du convoi des galères de Flandre et d'Angleterre, nouvelles parties de Bruges dès le 27 octobre et arrivées à Venise le 24 novembre. Ce passage fait voir que le convoi, parvenu tout entier en Flandre, semble être reparti également au complet pour Londres. (Informations du 25 février et du 16 août 1430.) Dérogation aux coutumes qui régissent habituellement ce voyage du nord, le sectionnement traditionnel du convoi n'étant pas observé cette année.

2. A ces renseignements d'ordre purement commercial, ne donnant pas rang à ce document parmi ceux de la série qui a trait aux événements de France, viennent cependant s'ajouter ici quelques nouvelles d'ordre politique qui ne sont pas sans intérêt.

3. Nouvelle erronée, quant au fond même du fait d'une prétendue trêve de deux ans, ainsi annoncée comme conclue entre Charles VII et Philippe le Bon, mais néanmoins contenant peut-être quelque écho de tendance à retenir. En somme, à ne considérer que les faits connus et établis jusqu'ici, les relations diplomatiques entre Charles VII et Philippe le Bon, depuis leur reprise en 1424, ne semblent jamais avoir été aussi complètement interrompues que pendant cette période, où la correspondance ici enregistrée signale ce bruit d'armistice. — Depuis l'échéance des trêves générales, remontant au 28 août et au 18 septembre 1429, parvenues à terme, de prolongement en prolongement, comme on l'a vu, soit le 15 mars 1430, soit à Pâques, le 16 avril, depuis le non-aboutissement réciproque des conférences de paix qui devaient s'ouvrir à Auxerre le 1er avril et qui s'étaient trouvées vainement remises au 1er juin (ci-dessus, lettre en date du 4 mars 1430), aucun acte direct ni indirect ne se signe, entre les deux souverains, avant un an accompli, avant la trêve de Chinon, le 8 septembre 1431, conclue

pas encore parties. Ensuite, on faisait mention d'une trêve conclue par messire le dauphin, roi de France, avec messire le duc de Bourgogne, pour deux ans. On espère que cette nouvelle sera bonne pour le maintien de l'un et de l'autre de ces deux royaumes.

. . . .

Au cours de l'année 1430.

Lettre contenant des nouvelles de Bruges, écrite de

pour deux ans, convention qui marquera la reprise, entre les deux princes, des négociations destinées à aboutir en 1435 au traité d'Arras. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 438-439.) Au sujet de cette trêve, les négociations préalables destinées à en discuter les termes ne se discernent pas avant le mois d'avril. (*Ibid.*, p. 439.) — A cette époque d'octobre 1430, le seul acte de pacification qui fût encore théoriquement en vigueur, mais théoriquement seulement, était l'acte continuant les trêves locales entre États bourguignons et royaux, trêves locales inaugurées par l'acte de Chambéry, le 28 septembre 1424, prorogées depuis de terme en terme, et dont le dernier renouvellement portait en principe l'échéance finale jusqu'au 1er novembre 1431. (Voir lettre en date du 17 septembre 1429, et Annexe XVIII.)

4. Peut-être cependant, dans cette rumeur ainsi présentée, faut-il voir un écho des négociations particulières qui commençaient à s'engager, également en vue de trêves locales, entre le duc de Bourgogne et le gouvernement du duché de Bourbon. Négociations dont on constate les premières traces préalables dans certains documents de la chancellerie bourguignonne, en date du 6 octobre et du 1er novembre 1430. (Canat de Chizy, *Doc. inéd. pour servir à l'hist. de Bourgogne*, p. 306; cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 439.) Pourparlers qui d'ailleurs, après continuation de février à mai 1431, devaient seulement aboutir à une trêve locale entre les deux duchés, signée le 24 septembre, et accentuant pour ces deux États la trêve de Chinon conclue le 8 septembre entre France et Bourgogne. (Canat de Chizy, *loc. cit.*, p. 307-308, 316, 324-325; cf. Beaucourt, *loc. cit.*, t. II, p. 439, n. 2, p. 440.)

5. Fol. 533 A. — 29 décembre 1430.

ser Prangati Zustignan de miser Marcho l'Orsato in Veniexia, la plu nuova de XXIIII° de novenbrio, rezevuda a [X]XVIII° decenbrio[1]. Scrive in questa forma[2] :

« Miser, per una mia a vuy scrita a i dy pasady e a mio fradelo per man de Albertin a l'aventura, perche la mandava per la via da Verona[3], serè romaxo avixado como[4] queli del re de Franza leva l'asiedio tegniva monsignor de Borgogna con Ingelexi[5] a Conpe-

1. Ms. : « XVIII » (*sic*). Or, cet extrait est transcrit entre une notation du 28 décembre 1430 et une autre du 3 janvier 1431. Il est donc évident que la date ici portée ne peut être qu'une date intermédiaire entre le 28 décembre et le 3 janvier, soit, par conséquent, le 29 décembre, en supposant l'erreur matérielle de copie, assez naturelle, « XVIII » pour « XXVIII ».

2. Vingt-troisième groupe de documents ayant trait au fait de Jeanne d'Arc. Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, — onzième et dernière du même au même, — en date de Bruges, le 24 novembre 1430, arrivée à Venise le 29 décembre.

3. Quel qu'ait pu être leur sort, ces deux lettres de Pancrazio Giustiniani, du début de novembre 1430, concernant les événements de Compiègne, adressées par voie privée, par Vérone, à son père, Marco Giustiniani, et à son frère, sans doute ce Marino Giustiniani auquel il a déjà fait allusion dans sa première lettre du 10 mai, ne se trouvent pas enregistrées dans le Diario de Morosini. Mais Pancrazio Giustiniani, comme on voit, en donne ici le résumé, au début de cette lettre du 24 novembre 1430, de même que naguère, au début de sa lettre du 10 mai 1429, il donnait le résumé de sa lettre précédente du 4, concernant les événements d'Orléans.

4. Nouvelle, exacte cette fois, de la levée du siège de Compiègne, événement survenu à la suite d'opérations engagées les 25 et 26 octobre, et parachevé le 28 par la dislocation définitive des forces assiégeantes, déjà retirées hors de portée, dès le 26, sous Noyon. — Événements dont l'ordre et le dévelop-

la main de ser Pancrazio Giustiniani, fils de messer Marco l'Orsato, de Venise, la plus récente, datée du 24 novembre, reçue le 29 décembre. Il écrit en cette forme :

« Messire, par une mienne lettre adressée ces jours passés à vous et à mon frère par Albertino et un peu à l'aventure, parce qu'il l'envoyait par la voie de Vérone, vous serez resté avisé comme les gens du roi de France avaient levé le siège que monseigneur de

pement sont établis et classés.

5. Après l'enlèvement du boulevard de la tête du pont de Compiègne, vers le 20 juillet (ci-dessus, nouvelles arrivées le 6 août 1430), après le départ de Philippe le Bon pour le Brabant et son remplacement dans la direction des opérations du siège par Jean de Luxembourg, vers les premiers jours d'août (ci-dessus, information du 6 septembre), l'attaque des approches de la place s'est méthodiquement continuée. — Sur la rive de Picardie, à l'ouest, deux autres bastilles nouvelles, le long de l'Oise, fortifient maintenant la grande bastille d'attaque, construite dès le début du siège, et le boulevard de la tête de pont, à présent retourné contre les assiégés. Établies de l'autre rive de l'Oise, sur la rive de Valois, du côté même où s'élève Compiègne, communiquant par un pont de bateaux, lancé au-dessous de la ville, avec les ouvrages et les camps de la rive picarde, les forces anglo-bourguignonnes ont installé, sous les murs mêmes de la place, deux autres puissantes bastilles d'approche, l'une au sud, sur la route de Verberie et de Senlis, dans les bâtiments de l'abbaye de Royallieu, entre la berge de l'Oise et les massifs épais de la forêt; l'autre à l'est, sur la route de Pierrefonds et de Reims, très près de la lisière de la forêt. — C'est le 28 août que semble s'être opérée l'occupation de Royallieu et sa transformation en bastille (*Chron. des Cordeliers*, 28 août, fol. 501 r°), suivie de près, comme il est acquis, par la construction de la bastille de Pierrefonds. Avec Choisy tout proche, occupé dès avant le début du siège, et qui barre sur l'Aisne l'accès des

gno[1], e prexe i tute le bonbarde, e le altre cose nezesarie a tal caxion[2], e prexo circha VII signori de queli de monsignor dito[3], e morti circha homeny M°[4], e'l resto con grandisima vergogna fo forzati a schanpar[5];

routes du nord, l'investissement de Compiègne est devenu complet, à tous les points de l'horizon, plus étroit et serré que ne l'avait jamais été celui d'Orléans.

1. Dans les derniers jours d'octobre, une armée de secours française, sous le commandement du comte de Vendôme, lieutenant général des contrées d'outre-Seine, et du maréchal de Boussac, secondés par toutes les garnisons des places d'alentour, s'est assemblée à Senlis. Le 25 octobre, les forces françaises, parties le matin de Verberie, entrent dans Compiègne par trois côtés. D'abord, après un circuit autour de la place, opéré à travers les couverts de la forêt, — par la route du nord, en tenant en respect la garnison de Choisy. Puis, directement, le long de l'Oise, entre la rivière et la forêt, — par la route du sud, en menaçant la garnison de Royallieu. Enfin, en attaquant de toutes parts la bastille de la route de Pierrefonds, — par la route de l'est. Le lendemain 26, Royallieu abandonné en désordre, la grande bastille du pont de Compiègne évacuée à son tour avec ses ouvrages annexes de la rive de Picardie, Bourguignons et Anglais se replient sous Noyon, au pont de l'Oise de Pont-l'Évêque, en position d'attente. Le 28, quittant ce dernier poste d'observation, tous se retirent définitivement à Roye, où s'opère leur dislocation, les Anglais rentrant en Normandie, les Bourguignons dans les places de Picardie. (Sur l'exposé de ces faits, Paul Marin, *Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. III, p. 170-230, 283-316, t. IV, p. 17-121.)

2. Plusieurs témoignages parlent en effet de la quantité d'artillerie conquise dans la grande bastille de la rive de Picardie, évacuée le 26 octobre. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 418-419, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXIII, t. II, p. 113; *Chartier*, ch. LXXI, t. I, p. 124-125.) Anglais et Bourguignons se débandent, « laissant honteusement en leurs logis, en la grosse bastille, très grand nombre de grosses

Bourgogne tenait avec les Anglais devant Compiègne, et comme ils leur avaient pris toutes les bombardes et les autres choses nécessaires à telle entreprise, fait prisonniers environ sept seigneurs du parti dudit mon-

bombardes, canons, veuglaires, serpentines, culevrines et autres artilleries, qui demourèrent en la main des François leurs adversaires, lesquelles artilleries estoient au duc de Bourgongne. » (*Monstrelet, loc. cit.*) Un curieux document contient l'énumération de ce butin. C'est la « prisée » même des gros canons du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, perdus « à la levacion » du siège de Compiègne. (De la Fons-Mélicocq, *Doc. inéd. sur le siège de Compiègne en 1430*, ap. *la Picardie*, t. III, 1857, p. 21-25.)

3. Un nombre de prisonniers de marque, bien supérieur au chiffre de sept ici indiqué, avait été fait à la prise de la bastille de la porte de Pierrefonds, la seule enlevée d'assaut où soient mentionnés des défenseurs d'importance. Parmi les principaux figuraient Jacques de Brimeux, commandant de la bastille et « maréchal de l'ost », avec son frère, Florimond, tous deux chevaliers de la Toison d'or, Jean V, sire de Créquy, chevalier de la Toison d'or, et Ernoul de Créquy, son frère. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcvi, t. IV, p. 414-415; récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. xxxi, t. II, p. 103-104; P. Anselme, *Hist. gén. de France*, t. VI, p. 781-783.) Eux compris, Monstrelet, et surtout Chastellain (*loc. cit.*), indique spécialement les noms de dix personnages de marque faits captifs en cette occasion.

4. Ce chiffre de 1,000 morts, ici indiqué pour les pertes anglo-bourguignonnes, semble fortement exagéré. A l'assaut de la bastille de la porte de Pierrefonds, Monstrelet mentionne 160 morts; à l'assaut de la première des petites bastilles du bord de l'Oise, il en cite 40 à 50. Entre le gros des deux armées, vers Royallieu, avaient eu lieu de simples escarmouches, plus meurtrières en somme pour les assaillants français. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcvi, t. IV, p. 414, 415-416, 415, comp. avec *Chastellain*, l. II, ch. xxxi, xxxiii, t. II, p. 101, 99, 109.)

5. Anglais et Bourguignons se replient en désordre, le soir du 26, sur la position de Pont-l'Évêque, sous Noyon, « en

che de certo per la dito d'ogni omo IIc milia corone non regovrerà questo dano[1], e dapuo senpre quela giente del re a prosperado e a prexo molte e molte forteze verso Aniens (*sic*), e verso la Normandia, e ogni ziorno core fina sù le porte de Razo, Amiens e Roam[2], e tuta la posanza di Engelexi è reduta a Roam, che, segundo se dexe, in tuto so vm conbatadory[3].

assez meschant aroy et petite ordonnance », dit Monstrelet (l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 418), « en très grant désarroy », dit Chartier (ch. LXXI, t. I, p. 124), « à très mate et très povre chière », dit Chastellain. (L. II, ch. XXXIII, t. II, p. 113.) Quant à l'attitude spéciale du contingent anglais, le récit de Saint-Remy est singulièrement explicite à cet égard. — Au moment où Jean de Luxembourg voulait reprendre l'offensive, le 26 au matin, les troupes anglaises ont refusé le combat, en réclamant leur solde arriérée depuis huit jours. A cette nouvelle, Jean de Luxembourg aurait été jusqu'à supplier les deux commandants, les comtes d'Arundel et de Huntingdon, de patienter encore quelque délai, ce qu'ils lui auraient refusé. (*Saint-Remy*, ch. CLXIX, t. II, p. 186-187 ; *Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 417, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXII, t. II, p. 106-108; *Chartier*, ch. LXXI, t. I, p. 124-125; cf. *Chron. des Cordeliers*, entre 24 et 31 octobre, fol. 503 r°.) Cette désertion devant l'ennemi ulcéra le duc de Bourgogne, qui s'en plaignit violemment à Henry VI. (Lettre de Philippe le Bon à Henry VI, en date d'Arras, le 4 novembre 1430, Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 156-164.) Chastellain, qui commente âprement le fait, peint sous d'assez âpres couleurs la colère de Jean de Luxembourg contre les Anglais. « Sy en maudist le trouppeau et quasi toute la nation par rage de dueil qu'il en avoit ». (*Loc. cit.*, p. 108.)

1. Évaluation à retenir, qui ne paraît pas fixée dans les chroniques connues.

seigneur, tué environ 1,000 hommes, et que le reste avait été obligé de s'enfuir à très grand honte. Si bien que certainement, au dire de tout le monde, 200,000 couronnes ne répareront pas ce dommage. Et depuis, ces gens du roi ont toujours prospéré, prenant mout et mout forteresses du côté d'Amiens et de la Normandie, courant chaque jour jusqu'aux portes d'Arras, d'Amiens et de Rouen, et la puissance des Anglais est réduite à la ville de Rouen, où, à ce que l'on dit, il y a en tout 5,000 combattants.

2. A la suite de la libération de Compiègne, sitôt la retraite définitive de l'armée anglo-bourguignonne et sa dislocation à Roye, les forces françaises se répandent en effet sur la rive opposée de l'Oise et courent victorieusement le pays. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcvi, t. IV, p. 419-420, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxxiii, t. II, p. 114-115.) Les compagnies françaises regagnent et au delà tout le terrain occupé dans ces parages, pendant l'été précédent, par la grande armée royale, l'esprit d'offensive leur étant revenu avec la confiance, « comme voyant tout à eux et non doubtans nulluy ». (*Chastellain, loc. cit.*, p. 114.) Pont-Sainte-Maxence, entre autres, réoccupé quelques mois durant par les Bourguignons, est repris par les forces françaises. (*Monstrelet*, comp. av. *Chastellain, loc. cit.*) Dans une aire plus lointaine, vers août déjà, à ce qu'il semble, Melun, anglais depuis 1420, est rentré, d'un coup de surprise, sous la domination nationale. (*Chron. des Cordeliers*, entre 28 août et 1er septembre, fol. 502 v°.) On voit par ce passage l'immense rayon d'action que l'impression publique attribue aux compagnies françaises, jusqu'aux portes d'Arras, d'Amiens et de Rouen. Arras, en fait, paraît hors d'atteinte et peu menacé. Mais, dans la direction d'Amiens, l'offensive s'affirme par la reprise ou la première occupation de nombre de petites places, et, dans celle de Rouen, par l'action rendue plus active de l'infatigable garnison de Beauvais, toujours en route ou sur les champs, vers les lisières normandes.

3. Le contingent anglais, de 2,000 hommes environ, qui a

« Dapuo la dita rota de Conpegno[1], par che una parte del re de Franza fose a una rocha ch'è largo da Parixi verso qui circha lige XIIII°, e clamase Claramonte[2], la qual de patremonio aspeta a Carlo de Barbon, chugnado de questo signor de Borgogna, tuta volta so contrario[3], e quela[4] ano prexa, ma una forteza dentro ancor se tien[5]. E ase dito, e sentolo de

figuré au siège de Compiègne, après la dislocation de l'armée anglo-bourguignonne à Roye, s'est retiré en Normandie (*Chartier*, ch. LXXI, t. I, p. 124-125), peut-être, en tout ou en partie, entre Beauvais et Rouen, à Gournay. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVI, t. IV, p. 420.) A Rouen, en ce moment, se trouvait le jeune roi Henry VI, qu'on a vu débarquer avec une armée à Calais le 23 avril (ci-dessus, p. 266, n. 4), et qui était arrivé à Rouen le 29 juillet, destiné à y séjourner jusqu'à la fin de novembre 1431, où il se met en route pour son sacre de Paris. (De Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 13-14.) Il se peut qu'une autre partie de l'armée anglaise, débarquée à Calais avec le jeune roi et non envoyée devant Compiègne, fût alors aussi à Rouen avec lui. Mais, en tout cas, le chiffre de 5,000 hommes, indiqué ici comme effectif de forces anglaises concentrées soi-disant à Rouen, paraît singulièrement exagéré.

1. Ici, après la fin de la récapitulation sommaire du contenu des lettres précédentes, qui vient d'être indiquée, semblent bien commencer les nouvelles fraîches, propres à cette lettre même du 24 novembre.

2. Clermont en Beauvaisis, entre Compiègne et Beauvais, à quatorze lieues presqu'exactement de Paris, en effet, par la route normale, passant l'Oise au pont de Creil.

3. Le comté de Clermont appartient en effet à Charles de Bourbon, héritier du duc régnant de Bourbon, alors prisonnier en Angleterre depuis Azincourt; Charles de Bourbon, qui en porte le titre, exerçait naguères, comme on l'a vu, les fonctions de lieutenant général des pays d'outre-Seine, dévolues depuis au comte de Vendôme. Il était, en effet, beau-frère de

« Après cette déroute de Compiègne, il paraît qu'une partie de la gent du roi de France s'en fut à une place fortifiée, qui est à environ 14 lieues de Paris, et s'appelle Clermont, faisant partie du patrimoine de Charles de Bourbon, beau-frère du seigneur de Bourgogne et toutefois son adversaire, et qu'ils l'ont prise, mais qu'une forteresse qui est à l'intérieur

Philippe le Bon par son mariage avec Agnès de Bourgogne, sœur du duc de Bourgogne, conclu depuis 1423. — La ville et le comté de Clermont, acquis au parti bourguignon, comme toute la région du nord, lors des événements de 1417, passés ensuite par le moyen du traité de Troyes sous le régime anglais, maintenus depuis de longues années, par conséquent, entre des mains ennemies, n'avaient pu être recouvrés par les forces françaises pendant l'été de 1429.

4. Clermont, dernière position avancée des Anglo-Bourguignons, en Picardie, entre Beauvais et Creil fortement occupés par des garnisons françaises, menacé à présent de plus près par la libération de Compiègne et par la reprise de Pont-Sainte-Maxence, qui assure aux lignes françaises toute la vallée de la moyenne Oise, ne communique librement qu'avec la direction d'Amiens, ou bien, en contournant à grand rayon la région de Beauvais, avec la direction de Gournay.

5. Annonce exacte de la prise de la ville de Clermont, sauf le château, par un parti français. — En effet, dans la première semaine de novembre, peu après la levée du siège de Compiègne, les forces françaises, sous le maréchal de Boussac, secondées par les gens de commune du pays, ont assiégé et enlevé presqu'aussitôt la ville de Clermont, de connivence avec les habitants. — Mais le château, la formidable forteresse qui commande la ville, quoiqu'attaqué énergiquement par toute la grosse artillerie gagnée dans la bastille de Compiègne, résiste et tient bon, défendu par un vigoureux commandant bourguignon, le sire de Crèvecœur, avec 50 hommes pour toute garnison. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcvii, t. IV, p. 420-421, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxxv, t. II, p. 117-122; *Chron. des Cor-*

luogo che io el credo, como monsignor de Borgogna, tra[1] quela giente rota da Conpegno e altry suoy a Razo, el se averia meso suxo con circha III[m] persone, tra da pè e da cavalo, chon intencion de andar [contra] i suo innemixi de Claramonte e regovrar la tera[2]. E[3] in (con) concluxion[4] par che de loro inde avese sen-

deliers, entre 1[er] et 15 novembre, fol. 503 v°.) Tel est l'état de choses, exact en fait pour un instant, que signale cette lettre écrite de Bruges le 24 novembre.

1. *Tra*. Inc. fol. 533 B.

2. Annonce exacte de l'entrée en campagne de Philippe le Bon, en vue de la levée du siège de Clermont. — Philippe le Bon, à la nouvelle de l'échec de Compiègne, reçue en Brabant, a gagné aussitôt, comme le dit cette lettre, la direction d'Arras, où il a assemblé de nouvelles forces, jointes aux débris de l'armée de Compiègne, pour essayer de rétablir ses affaires en Picardie; on le trouve à Arras le 4 novembre; toute l'armée est convoquée pour le 10 à Corbie, sans but déterminé. (*Monstrelet*, l. II, ch. XCVIII, t. IV, p. 421-422, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, t. II, p. 122-123; Lettre de Philippe le Bon à Henry VI, en date d'Arras, 4 novembre 1430, dans Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, p. 150-154.) — L'indication du chiffre de l'armée bourguignonne, ici portée à 3,000 hommes, est à relever. — Le duc, d'Arras, sans doute (voir ci-dessus), se rend à Péronne (*Monstrelet*, *Chastellain*, *loc. cit.*), avec l'intention manifeste de faire lever le siège de Clermont, dit expressément Chastellain, seul chroniqueur indiquant ce plan, que vient confirmer singulièrement le présent passage de la lettre ici publiée. (Récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, p. 122-123.) — Telle est l'intention, exacte en fait pour un instant, que signale cette lettre écrite de Bruges le 24 novembre.

3. Ce qui suit est le récit, exact au fond, controuvé quant à certains détails, des opérations préalables, puis de la défaite des forces anglo-bourguignonnes de Picardie, défaite survenue dans les environs de Roye, auprès de Bouchoire, le 20 novembre. A la date du 24 novembre, date de la rédaction

de la ville tient encore. On a dit, et je l'entends de lieu tel que je le crois, que monseigneur de Bourgogne, avec la gent défaite à Compiègne et d'autres des siens qui étaient à Arras, se serait remis en campagne avec environ 3,000 hommes, tant de pied qu'à cheval, avec l'intention d'aller contre ses ennemis de

de cette lettre, la nouvelle de cette action est parvenue à Bruges, mais ses conditions exactes n'y semblent pas encore connues.

4. Le siège du château de Clermont, dont la levée constitue l'objectif essentiel du duc de Bourgogne, a été abandonné par les forces françaises, brusquement et en désordre, à l'approche d'un corps anglo-bourguignon, Anglais de l'armée de Compiègne postés à Gournay avec le comte de Huntingdon, Bourguignons du bâtard de Saint-Pol ayant joint les Anglais en route. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcvii, t. IV, p. 420-421, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxxv, t. II, p. 120-122; *Chron. des Cordeliers*, 15 novembre, fol. 504 r°.) — La ville et le château de Clermont ne reparaissent définitivement au pouvoir du parti français que dans le cours de l'année 1434. — Cette levée du siège du château de Clermont paraît avoir lieu le 15 novembre. (*Chron. des Cordeliers*, 15 novembre, fol. 504 r°.) L'événement était connu du duc, à Péronne (récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. xxxvi, t. II, p. 123), à une date qui ne peut être postérieure au 18. (Voir ce qui suit.) Au su de cette nouvelle, Philippe le Bon a modifié ses projets, et, pour utiliser ses forces assemblées, intervertit son plan de campagne. (*Chastellain*, *loc. cit.*) Il se décide à entreprendre la reprise des places de Picardie, que les compagnies françaises viennent d'enlever, une à une, dans la poussée offensive qui a suivi la délivrance de Compiègne. La petite place de Guerbigny, entre Roye et Montdidier, appuyée sur celle de Laboissière, devient ainsi son objectif. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcviii, t. IV, p. 421-422, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxxvi, p. 123-124; *Saint-Remy*, ch. clxxi, t. II, p. 192.) Le 19 au matin, un corps anglo-bourguignon, sous Thomas Kyriel et divers chefs de compagnies bourguignonnes, part de Péronne même pour cette destination, le duc demeurant en personne à Péronne.

timento[1], e dixese che circha VI^c homeny d'arme a chavalo floridy se inbarchase a uno paso la o l'aveva a pasar, e tiense per opinion iera molto pluy, e pasada che fo l'antivarda de monsignor, che iera circha V^c, costoro l'inscontrono, e aveli prexi e morti, che non de scanpa persona[2]; e monsignor plu cha de paso con el romanente de la so conpagnia è tornado indriedo[3].

(Récit orig. de *Chastellain*, l. II, ch. XXXVI, t. II, p. 123-124, rapproché de la date du 20, assignée à la journée de Bouchoire par *Saint-Remy*, ch. CLXXI, t. II, p. 193, comparé lui-même en ce passage av. *Chastellain*, l. II, ch. XXXVIII, t. II, p. 130.)

1. C'est ce corps anglo-bourguignon, nullement en route pour Clermont déjà délivré, nullement commandé par le duc en personne, qui livre, le 20, le combat de Bouchoire ici relaté, combat réel en fait, sinon dans les circonstances où le récit en est ici présenté. Il est singulier de constater que l'annonce de la délivrance de Clermont, connue le 18 au moins à Péronne par les forces bourguignonnes, ainsi que la modification de plan qui en découle immédiatement, soient ignorées à Bruges à la date du 24, date de cette lettre, et n'accompagnent pas au moins la nouvelle de la journée du 20, livrée par ces mêmes forces bourguignonnes, journée cependant relatée ici dans tous ses détails. — Dans l'alinéa suivant, Pancrazio Giustiniani insiste de nouveau formellement sur le blocus du château de Clermont par les Français, blocus qu'à Bruges, à cette date du 24, on croit encore persister.

2. Le 20 novembre au matin, le corps anglo-bourguignon, expédié la veille de Péronne, est parti de Lihons-en-Santerre, où il a passé la nuit, à mi-chemin environ de Péronne à Guerbigny, à quatre lieues de l'un comme de l'autre point, et se dirige vers Guerbigny, place qu'on croit gardée par sa seule garnison. Ce même matin, un corps français, commandé par Saintrailles, s'est porté en avant de Guerbigny, où il a pris gîte pour la nuit, à l'insu de l'ennemi. Dans le cours de la matinée, le corps anglo-bourguignon, laissant Roye à deux lieues environ sur sa gauche, chevauche vers Guerbigny,

Clermont et de recouvrer la terre. Et, pour le faire bref, il semble bien qu'ils en avaient été avertis, et l'on dit qu'environ 600 gens d'armes d'élite à cheval s'embusquèrent à un endroit où le duc devait passer, et l'on croit qu'ils étaient beaucoup plus nombreux encore; dès que fut passée l'avant-garde de monseigneur, 500 hommes environ, ceux-ci l'attaquèrent, et,

grossi en route par un parti venu de Roye, sous Gérard, bâtard de Brimeux, commandant de la place. La marche a lieu en débandade, sans précaution aucune, cavaliers et archers à demi désarmés, chassant lièvres et renards en pleins champs. Saintrailles, dont on ignore la présence aussi proche, épie cette troupe en désordre, prêt à la prendre en flanc, posté près de Bouchoire, à l'endroit où la grande route de Roye à Amiens croise le chemin que suit la colonne anglo-bourguignonne pour se rendre de Lihons à Guerbigny. Avant midi, alors que les Anglo-Bourguignons, à moitié de leur étape environ, atteignent ce point, en pleine confusion, menant à l'envi une bruyante chasse au renard, Saintrailles aux aguets prononce brusquement son attaque. Après une vaine tentative de Thomas Kyriel pour rallier ses troupes affolées, les forces françaises gagnent rapidement la journée. La nouvelle du désastre parvient à Philippe le Bon, à Péronne, à six lieues de là environ, à l'heure du dîner, le duc étant encore à table. — Tel fut le combat de Bouchoire, dont Chastellain, mettant en œuvre le texte de Monstrelet (l. II, ch. XCVIII-XCIX, t. IV, p. 421-425), joint à certains détails de Saint-Remy (ch. CLXXI, t. II, p. 192-193), a laissé une pittoresque description pleine de couleur et de vie. (L. II, ch. XXXVII-XXXVIII, t. II, p. 123-130.) A part les circonstances qui ont été signalées, le fonds du récit contenu dans cette correspondance, faisant mention d'une embuscade, d'une attaque en surprise au passage, attaque suivie d'une complète victoire des assaillants, se trouve donc suffisamment véridique.

3. En évaluant à 500 environ les forces anglo-bourguignonnes engagées au combat de Bouchoire, cette correspondance se montre assez exacte. Le corps expédié de Péronne à

Dio voia che io menti, ma io me dubito che uno giorno questo signor averà qualche contrarietà per caxion che ligieramente quelo se mete in li estremy pericoli e strive[1]. Dio el guardi, che per Dio de luy elo seria gran pietade, ch'el è bon signore[2]!

« Ase dito al tuto Ingelexi meterse in ponto per andar a Claramonte per regovrar la tera, si porano; ma è de parer d'ogn'omo anderà tardy, perchè, si como averà abudo de brieve, la rocha i resta ad aver[3].

Guerbigny ne comptait que 500 à 600 combattants, grossis en route par une cinquantaine d'hommes de la garnison de Roye. (*Monstrelet*, *Chastellain*, *loc. cit.*) Ce corps, selon l'expression même de Pancrazio Giustiniani, qui le dénomme « antivarda », est qualifié de « manière d'avant-garde » par les témoignages officiels bourguignons. (*Ibid.*, *id.*) — Mais les forces françaises étaient loin de compter les 600 combattants et beaucoup plus, auxquels cette lettre les évalue. Saintrailles avait au plus sous ses ordres 800 cavaliers. (*Saint-Remy*, *Monstrelet*, *Chastellain*, *loc. cit.*) En les traitant de « floridy », Pancrazio Giustiniani se rencontre avec les mêmes témoignages : « droites gens de guerre expers et esprouvés en armes », dit Monstrelet (*Ibid.*); « gens tous exquis et eslus », dit Chastellain. (*Ibid.*) — Quant à la mention, ici relatée, d'une destruction générale des Anglo-Bourguignons, elle est absolument exagérée. Sur les 500 à 600 hommes engagés du côté anglo-bourguignon, le nombre des morts ne paraît pas avoir dépassé 20 à 60, le chiffre des prisonniers, 80 à 100, parmi lesquels Thomas Kyriel et le bâtard de Brimeux. (*Monstrelet*, *Chastellain*, *loc. cit.*)

1. Le duc de Bourgogne, demeuré à Péronne, comme on l'a vu, n'avait en fait, dans l'aventure de Bouchoire, couru aucun

tant prisonniers que morts, il n'en échappa personne; et monseigneur, le plus vite qu'il a pu, est retourné en arrière avec le reste de sa compagnie. Dieu veuille que je mente! Mais je crains qu'un jour ce seigneur n'ait quelque malheur parce qu'il se met facilement dans d'extrêmes périls et embarras. Que Dieu le garde, que par Dieu ce serait grand pitié, parce qu'il est bon seigneur!

« On a dit que les Anglais se mettaient du tout en point pour aller à Clermont pour recouvrer la terre, s'ils peuvent; mais l'opinion générale est qu'ils y arriveront tard, parce que, même s'ils la prennent rapidement, il leur restera à prendre la citadelle.

risque personnel. L'appréciation de Pancrazio Giustiniani, forgée d'après les bruits erronés en cours à ce sujet, n'en est pas moins à retenir. Sans doute, en ces derniers temps, sa persistance à payer de sa personne devant Compiègne, en toutes les phases du siège, à l'attaque préalable de Choisy, dans la grande bastille, sous la terre et sous les réduits fortifiés, avaient fortement impressionné l'opinion.

2. Appréciation intéressante à relever, et, d'après tout ce qu'on sait du prince dont il s'agit, correspondant d'ailleurs à l'impression des contemporains comme à l'équité historique. En conformité absolue au jugement de Pancrazio Giustiniani : « El è bon signore », et exactement au même instant, dans la relation des faits qui suivent à quelques jours près la journée de Bouchoire, Chastellain dit en propres termes : « Et n'ay vu prince de mon temps de telle délection à son peuple. » (L. II, ch. XL, t. II, p. 143.)

3. On voit par ce passage que la nouvelle de la levée du siège du château de Clermont n'est pas encore parvenue à Bruges. Ce que dit ici cette lettre de la marche d'un corps anglais sur Clermont est exact, mais, comme on vient de s'en rendre compte, d'intérêt déjà rétrospectif.

« La poncela[1] de certo quela è sta mandada a Roan[2] al re d'Ingletera[3], per la qual caxon miser Zian de Lucenborgo, che la prexe, ne a tochado x[m] corone per darla in le man d'Ingelexi[4]. Quelo seguirà de lie

1. Annonce, exacte en fait, et intéressante à noter à cette date, de l'envoi de Jeanne d'Arc à Rouen, entre les mains de la puissance anglaise.

2. Jeanne d'Arc, de Beaurevoir, où, comme prisonnière personnelle de Jean de Luxembourg, la laissaient les dernières nouvelles contenues dans ces correspondances (Lettre en date du 3 juillet 1430), a été, depuis, transférée à Arras, où elle se trouve avant la fin de septembre. (Abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, p. 14-18, d'après Extraits des anciens registres des consaux de la ville de Tournai.) D'Arras, où elle traverse un domaine propre de Philippe le Bon, elle a été emmenée, en domaine royal occupé par les forces anglaises, jusqu'au Crotoy, le Harfleur de Picardie, la forte place maritime qui commande la baie de Somme. (Interr. du 1er mars, *Procès*, t. I, p. 89; dépos. d'Aymon de Macy, t. III, p. 121; P. Ignace de Jésus-Maria, *Hist. gén. des comtes de Ponthieu et maïeurs d'Abbeville*, dans Quicherat, *Procès*, t. V, p. 360-363.) Il y a lieu de supposer que ce transfert au Crotoy était opéré, au plus tard, avant le 21 novembre. A cette date du 21 novembre, en effet, il est avéré que la remise matérielle de la personne de la Pucelle au pouvoir anglais était un fait accompli, ou, du moins, que le fait de cette remise matérielle était connu à Paris comme récemment exécuté. (Requêtes de l'Université de Paris à l'évêque de Beauvais et à Henry VI, en date de Paris, le 21 novembre 1430, *Procès*, t. I, p. 15-18. Voir p. suivante, n. 1.) Or, le séjour de la Pucelle au Crotoy, venant d'Arras, étant établi, il est plus que vraisemblable d'admettre que c'est bien dans ce lieu du Crotoy que s'opère, avant le 21 novembre, cette remise de la Pucelle au pouvoir anglais. — Quant à la présence effective de Jeanne d'Arc à Rouen, on ne peut la préciser avant le 28 décembre. A cette date du 28 décembre, on voit le chapitre de Rouen, en la vacance du siège archiépiscopal, délivrer à l'évêque de Beauvais des *Lettres de Territorialité*, dans lesquelles il est fait allusion à la présence

« Il est certain que la Pucelle a été envoyée à Rouen au roi d'Angleterre, et en cette occurrence messire Jean de Luxembourg, qui l'a faite prisonnière, a touché 10,000 couronnes pour la livrer aux Anglais.

actuelle de la Pucelle à Rouen. (Lettres susdites, *Procès*, t. I, p. 20-23. Voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, app. VIII.)

3. Le jeune roi Henry VI est en effet à Rouen où, comme on l'a vu, il est arrivé depuis le 29 juillet 1430, pour y séjourner jusqu'à la fin de novembre 1431. (Ci-dessus, p. 322, n. 3.)

4. Cette lettre, écrite de Bruges, le 24 novembre, mentionne donc expressément la vente de la Pucelle au pouvoir anglais, par Jean de Luxembourg, en tant que fait connu à Bruges, à ce moment, pour achevé et accompli. — Au point de vue de la date de l'événement, cette indication, ne signifiant pas strictement remise matérielle de la Pucelle au pouvoir anglais, mais seulement paiement exécuté du prix convenu, n'est nullement en discordance avec tout ce qui vient d'être indiqué. — Au point de vue du prix, le renseignement ici donné, et corroboré par une lettre suivante (reçue entre le 8 et le 14 juillet 1431), évalue exactement la somme, au moins en tant que total chiffré, sinon comme type monétaire : la somme était, en fait, de dix mille livres tournois : dix mille unités, comme il est exactement indiqué ici, mais livres tournois et non « couronnes ». Au point de vue de la précision du chiffre, ce renseignement est à rapprocher de l'indication donnée par un autre témoignage, d'origine italienne également, à savoir les Mémoires du pape Pie II, le seul texte rédigé qui, jusqu'ici, en dehors des documents d'archives, contînt à cet égard une mention exacte. (*Decem millibus* aureis venditam Anglicis, *Mém. de Pie II*, dans Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 518.) Sur cette conformité, voir même lettre suivante. Le seul texte rédigé qui indique une somme, la Chronique de Perceval de Cagny, parle inexactement de « xv à xvi mille saluz ». (*Cagny*, entre 23 mai et juin 1430, *Procès*, t. IV, p. 35.) Quant aux documents d'archives, on sait par les pièces mêmes du Procès que Jeanne d'Arc, réclamée et marchandée, était taxée par le pouvoir anglais à dix mille francs [d'or], soit dix mille livres tournois. (Requête de l'évêque de Beauvais, en son nom et au

non se sa, ma dubitase non la faza morir, e veramente queste son stranie e grande cose[1]. »

Dy fati de costie e' scrive questo (aver parlado) con molty aver parlado, dapuo che la fo proxioniera; ma pur universalmente ogn'omo dixe ben eser de bona vita e onestisima e sapientisima[2]. Quelo seguirà convien che in puocho tenpo se veda, che de certo segundo el parer d'ogn'omo queste caxion covien presto aver fin, digo a veder chi doverà a romagnir de sovra. I fery son caldisimy d'una parte e de l'altra, e a la ziornada la giente del re de Franza cresie e prospera e sapientemente se governa[3]. Dio a ben di

nom du roi [titulaire de France] Henry VI, en date du 14 juillet 1430, *Procès*, t. I, p. 13-14, cf. p. 14-15. — Voir du Tillet, *Recueil des Rois de France*, Charles VII, t. II, p. 234.) Mais l'indication de l'exécution de cette vente, comme effective et parachevée, pour la somme de dix mille livres tournois, ne se rencontre que dans les comptes relatifs à la session des États de Normandie où fut voté l'ordonnancement de cette somme. (Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, part. I, t. I, p. 256-265; *Procès*, t. V, p. 178-192.)

1. Il est à remarquer que cette lettre de Pancrazio Giustiniani en date de Bruges, le 24 novembre, porte : « È sta mandado a Roan... per darla in le man d'Ingelexi », expression qui ne signifie pas autre chose que la mention d'une translation en cours d'exécution. — Des renseignements acquis jusqu'ici, il semble résulter que, en quelque lieu que se trouvât alors la Pucelle, la remise matérielle de sa personne au pouvoir anglais se fût opérée peu avant le 21 novembre, ou, du moins, que le fait de cette remise matérielle fût connu à Paris, le 21 novembre, comme récemment accompli. (Voir p. précédente, n. 2.) On va reconnaître, d'autre part, ainsi qu'une lettre suivante pourrait porter à le supposer, qu'à Bruges, le 15 décembre, on croyait Jeanne d'Arc non encore livrée matériellement aux Anglais.

Ce qui s'ensuivra d'elle, on ne le sait; mais on redoute que les Anglais ne la fassent mourir, et vraiment ce sont là grandes et étranges choses. »

Des faits de la Pucelle, il écrit qu'il en a parlé avec plusieurs personnes depuis qu'elle a été faite prisonnière et qu'universellement tout le monde dit qu'elle est vraiment de bonne vie et très honnête et très sage. Ce qui s'ensuivra, il faudra qu'on le voie d'ici à peu, parce que, de l'avis de tous, il faut que ces affaires prennent fin et que l'on voie à qui restera le dessus. Les fers sont très chauds d'une part et de l'autre, et chaque jour la gent du roi de France augmente et prospère et sagement se gouverne. Que Dieu

(Voir p. suivante, n. 4.) — Mais, quoi qu'il en soit, l'expression de cette présente lettre, sans contradiction avec aucune de ces hypothèses, implique seulement que, le 24 novembre, à Bruges, on savait le marché passé, les espèces touchées par les ayants droit, enfin la personne même de la Pucelle, où qu'elle pût se trouver, alors en route pour Rouen, hors de la garde particulière de Jean de Luxembourg.

2. Ce témoignage, essentiellement contemporain, est à retenir et à ajouter à tant d'autres avec lesquels il concorde si étroitement.

3. Ces sentiments optimistes pour la cause française, à cette date, sont à relever. Malgré l'incohérence de la campagne, malgré l'absence de toute direction maîtresse, la valeur individuelle de certains chefs achevait l'automne de 1430 dans des conditions assez favorables pour les armes françaises. La campagne de Champagne se terminait par des succès. Dans celle de Picardie dominait le grand fait de la libération de Compiègne. La conquête de Melun, de cet excellent et enviable passage de la Seine, menant des pays du centre aux pays reconquis, naguère si fâcheusement séparés les uns des autres, compensait et au delà l'abandon de Soissons, seule place perdue, en somme, depuis le grand élan de l'année précédente.

christiani proveza! Nè altro per adeso non avemo de nuovo[1].

. . . .

Corando M° CCCC XXX°[2].

Qua dirò quelo s'a abudo de nuovo, de xv decenbrio, da le parte de Broza per la vegnuda del nobel omo miser Nicholò Morexini fo de miser Vetor, como s'a dito in quele parte[3].

Presentese prima che la donzela iera in man del ducha de Borgogna e per molty de là se devolgava che Ingelexi l'averave per denery[4], e sapudo questo el dolfino i mandase una anbasada, che per condicion del mondo i dity non devese consentir a tal caxion,

1. Quant à la campagne de Picardie, dont cette lettre relatait de nombreux épisodes et sur laquelle les correspondances suivantes ne reviennent plus, elle allait se terminer moins de quinze jours plus tard. — Assemblée d'une grosse force française, le comte de Vendôme et le maréchal de Boussac venant joindre Saintrailles à la suite de son succès de Bouchoire; — station d'attente des forces bourguignonnes amenées à Roye après l'occupation sans combat de Guerbigny et de Laboissière; — défaite, vers le 25 novembre, à Conty, entre Amiens et Beauvais, d'un corps anglais accouru de Rouen pour les soutenir; — refus de bataille, le même jour, sous les murs mêmes de Roye, opposé par Philippe le Bon, en personne, à toute l'armée française qui lui offre un combat en règle; — rentrée du duc de Bourgogne à Péronne, le 2 décembre, après un facile et insignifiant succès fourni par la prise de la petite place de Lagny-lez-Catigny, entre Roye et Noyon; — dislocation de l'armée du duc de Bourgogne, qui lui-même regagne Bruxelles au plus tôt; — rentrée de l'armée française dans ses lignes : — telles en sont les diverses phases. (*Monstrelet*, l. II, ch. xcix, t. IV, p. 425-428; *Saint-Remy*, ch. clxxi, t. II, p. 193-197, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. xxxviii-xl, t. II, p. 130-142.)

2. Fol. 534 a. — Entre 4 et 25 janvier 1431.

pourvoie au bien des chrétiens! Nous n'avons pour le moment rien d'autre de nouveau.

. . . .

Au cours de l'année 1430.

Je dirai ici les nouvelles que nous avons eues des parties de Bruges, le 15 décembre, par la venue du noble homme messer Niccolò Morosini, fils de feu messer Vettore, comme il s'est dit en ce pays.

On entendit d'abord dire que la damoiselle était aux mains du duc de Bourgogne, et beaucoup de gens de là répétaient que les Anglais l'auraient pour de l'argent; qu'à cette nouvelle, le dauphin leur manda [aux Bourguignons] une ambassade [pour leur dire] qu'à aucune condition du monde ils ne devaient con-

3. Vingt-quatrième groupe de documents ayant trait au fait de Jeanne d'Arc. — Résumé de nouvelles orales apportées à Venise par Niccolò Morosini, parti de Bruges le 15 décembre 1430, arrivé à Venise entre le 4 et le 25 janvier 1431, nouvelles orales provenant peut-être, en partie, de bruits courants recueillis en chemin. (Cf. ci-dessus, nouvelles arrivant à Venise le 5 août 1430.)

4. Énoncée sous cette forme et prise à la lettre, cette assertion, dans son ensemble, pourrait signifier qu'à Bruges, le 15 décembre, on avait lieu de supposer le contrat de vente de la Pucelle passé et les espèces touchées par les ayants droit, mais la personne même de Jeanne d'Arc toujours aux mains du pouvoir bourguignon et non encore matériellement livrée au gouvernement anglais. Cette indication peut se rapprocher des renseignements qu'on possède sur l'époque acceptée généralement pour cette remise matérielle, remise tenue pour un fait connu à Paris dès le 21 novembre. (Voir p. précédente, n. 1.) Cette discussion pourrait peut-être contribuer à éclaircir la date de la main-mise matérielle du gouvernement anglais sur Jeanne d'Arc, ainsi que les conditions et l'époque exacte de son départ d'Arras et de son séjour au Crotoy.

altramente i faria a i suo ch'el n'a in le mane tal compagnie[1]; su[2] i confini de Pompignio (*sic*)[3], como[4] el dolfin aver tolto uno castelo chon certe persone che iera vegnude a secorso so[5], e aveva abudo VI^c cavay, de i qual iera circha LX° cavaliery e signory prixiony[6];

1. Ce passage de la présente lettre, corroboré par un autre de même ordre contenu dans la lettre suivante, est destiné, sans doute, à un certain retentissement et à une certaine discussion. Ce passage, pour ne parler que de lui, représente en effet la seule allusion positive aux efforts qu'aurait prononcés le gouvernement de Charles VII envers le pouvoir bourguignon, par menace de représailles (voir ce propre passage), pour empêcher Jeanne d'Arc, encore captive personnelle bourguignonne, de tomber définitivement entre les mains du gouvernement anglais. — Cette question s'est déjà trouvée souvent traitée. Elle a été résumée en dernier lieu, avec une entière connaissance de tous les textes connus s'y référant ou pouvant s'y rattacher, par M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII.* (T. II, ch. v, *Charles VII et Jeanne d'Arc*, p. 240-258.)

2. *Su*. Inc. fol. 534 B.

3. Ms. « Pompignio » (*sic*). La lecture « Campagnia » s'impose pour raisons suffisamment évidentes. A ce qu'il semble, il ne peut s'agir ici que d'événements survenus en Champagne.

4. Cette allusion très nette à une série de succès récents du parti français remportés dans une région dont le nom, malgré la déformation du texte, ne peut être identifié qu'avec celui de la Champagne, ne doit vraisemblablement s'appliquer qu'aux faits de guerre suivants, survenant justement à cette époque même. D'abord le siège du château de Chappes, au-dessus de Troyes, entre Troyes et Bar-sur-Seine, opéré par les forces françaises; puis la victoire française remportée sur les forces bourguignonnes expédiées au secours de la place; enfin, en conséquence de cette victoire, la prise de la forteresse par le corps de siège français.

5. Les opérations des forces françaises dans la région sont

sentir à telle affaire; qu'autrement il ferait pareil traitement à ceux des leurs qu'il a entre les mains. [On disait aussi] que, sur les frontières de Champagne, le dauphin avait pris un château avec certaines personnes

alors conduites par Barbazan en personne, institué par Charles VII, comme le comte de Vendôme dans les pays d'outre-Seine, lieutenant général en Champagne, Laonnais et Brie. (*Monstrelet*, l. II, ch. CIV, t. IV, p. 441; *Berry*, ad ann. 1430, p. 382; Doc. cités par Boutiot, *Hist. de la Champagne méridionale*, t. II, p. 518, 529.) Barbazan, qu'on voit opérer en cette qualité dès l'hiver de 1430 (*Boutiot, loc. cit.*), est destiné malheureusement à périr l'an suivant, en ces parages, dans le désastre de Bulgnéville, le 2 juillet 1431. — Le siège de Chappes, — place appartenant à Jacques, sire d'Aumont, en Vexin, qui défend lui-même son château, — paraît avoir été mis en mai 1430. (*Boutiot, loc. cit.*, p. 518.) — Quant à la victoire remportée par les forces françaises occupées au siège sur l'armée de secours bourguignonne, mise en route de Montbard, sous le commandement d'Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, et à la reddition de la place qui s'ensuit (*Monstrelet*, l. II, ch. LXXXV, t. IV, p. 385-386, comp. av. *Chastellain*, l. II, ch. XIII, t. II, p. 43-45, *Berry*, ad ann. 1430, p. 383, *Boutiot, loc. cit.*, p. 518-520), certain document d'origine bourguignonne constituait jusqu'ici le seul témoignage permettant d'en fixer la date, qui semble être le 13 décembre. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 142-143.) La mention contenue dans ce résumé, apporté par un Vénitien parti de Bruges le 15 décembre, peut parfaitement se concilier avec cette indication et la corroborer, si l'on admet, comme on vient de le rappeler au début de cette même lettre, que le voyageur ait appris cette nouvelle en route.

6. Évaluation des pertes bourguignonnes sensiblement exagérée. Le chiffre des morts ne paraît pas s'être élevé à plus de 200 hommes (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 142-143), au lieu de 600 indiqués ici; celui des prisonniers de marque, au lieu de 60 signalés ici, ne semble pas avoir dépassé 6, parmi lesquels Jacques, sire d'Aumont, et son frère Guil-

in Borgonia, el dito ducha aver perso molte castele[1]; steva el ducha de Borgogna a parlamento chon queli de Lezie, ma credese se otignerà paxe[2].

. . . .

E[3] in quelo dito dy, dì ultimo de zener de M° CCCC XXX°, per molte letere vegnude, sì da tera chomo per la via da mar[4], a molty marchadanti a Veniexia da cha Pixiany, e sì da mar per tre choche zionte a Veniexia, prima quela del Maza, e la chocha Mosta[5], e per la cocha Ziorza de ser Franzescho, chomo per fortuna, dy chon la note, seguida in el mar

laume. (*Monstrelet*, comp. av. *Chastellain; Berry;* D. Plancher, *Hist. de Bourgogne, loc. cit.;* P. Anselme, *Hist. gén. de France*, t. IV, p. 873-874.)

1. Allusion probable à la campagne poursuivie par Barbazan, depuis le printemps, sur les frontières de Champagne, de Tonnerrois et de Bourgogne, et que la toute récente affaire de Chappes donne aux éditeurs de ces bruits une occasion rétrospective de mentionner. Sens (ci-dessus, p. 154, n. 4) s'était donné au parti français en janvier 1430. (Boutiot, *Hist. de la Champagne méridionale*, t. II, p. 529; cf. *Berry*, ad ann. 1430, p. 380.) Peu après sont conquises, — quelques-unes destinées à être assez promptement perdues, — les places de Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Méry-sur-Seine, commandant toute la vallée de la Seine, au-dessous de Troyes, entre Montereau et Troyes, puis Villeneuve-le-Roi, Dannemarie, entre Sens et Tonnerre, Saint-Liébault (Estissac), Trainel, entre Sens et Troyes, enfin Jully, Bar-sur-Seine, Chappes, dans la vallée de la Seine, au-dessus de Troyes. (*Boutiot, loc. cit.*, p. 518-520, 529.) Charles VII en personne, entre deux longs séjours dans les provinces du centre, avait passé les mois d'août et de septembre 1430 dans Sens reconquis. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 268.) — Joigny (ci-dessus, p. 154, n. 4) ne reparaît aux mains du parti français qu'en 1431. (*Boutiot, loc. cit.*, p. 542-543.)

qui étaient venues à son secours, et qu'il avait fait prisonniers 600 chevaux, dont environ 60 chevaliers et seigneurs. [On ajoutait qu']en Bourgogne le duc avait perdu beaucoup de châteaux, et qu'il était à parlement avec ceux de Liège; mais on croit que la paix se fera.

. . . .

Ce même jour, dernier jour de janvier 1430, par beaucoup de lettres parvenues, tant par terre que par la voie de mer, à beaucoup de marchands de Venise de la maison Pisani, et par mer, par trois coques arrivées à Venise, d'abord celle de Maza, puis la coque Mosta, enfin la coque Ziorza de ser Francesco, nous apprimes que dans une tempête d'un jour et d'une nuit survenue dans la mer d'Espagne, quarante nefs

2. L'état de guerre régnant entre Philippe le Bon et les Liégeois, déjà signalé par des correspondances antérieures (voir lettre en date du 20 novembre 1429, *in fine*), ne devait, en fait, se terminer par traité régulier qu'au début de 1433. (*Monstrelet*, l. II, ch. cxxxv, t. V, p. 54-55.) Mais, depuis la fin de septembre 1430, des trêves étaient conclues et une conférence de pacification destinée à s'ouvrir à Malines. (*Saint-Remy*, ch. clxx, t. II, p. 191-192.) C'est à cette conférence que doit faire ici allusion l'éditeur de ces nouvelles.

3. Fol. 535 a. — 31 janvier 1431.

4. Nouvelles intéressant le commerce de Flandre, provenant sans doute, quant à celles qui sont ici signalées comme arrivant par voie de terre, de Bruges comme lieu d'origine, sans qu'on en donne la date, mais paraissant cependant postérieures au 17 janvier (voir p. suiv., n. 6), — nouvelles arrivées à Venise le 31 janvier.

5. Nom d'armateur à relever. On sait que c'est à un navigateur vénitien de cette famille passé au service du Portugal, Alvise da Cà da Mosto, né en 1432, — le « Cadamosto » défiguré de la plupart des géographes, — que sera due, en 1456, sur la route des Indes, la découverte du Cap-Vert et de ses îles.

de Spagna[1], avesemo XLII nave de Spagnuoli in quel mar, per andar in Fiandra de portada de bote III^c in III^c L in fina IIII^c, in le qual de iera choche do de Zenovexi de bote V^c l'una, e una de queste do de Catelany spinariza circha de bote VI^c, a uno luogo dito.....[2], preso le spiaze, per traversa de garbin, con le qual una de Veniciani scapolase, ma tute le altre pericholase. Podeva eser suxo quele da homeny XXXII in XXX per nave; fase raxon fose da homeny M° in M° CC, tuty morti e perise, non de schapolase persona; carge de chuory e pelame, oio, savoni, valania, cera, vini e altre simel cose (se) grose, ma puocha spizaria; che ma[y] non fo aldido dir tanta teribel fortuna quanta questa è stada in tuto el mondo universo in non eser schapolado quaxi persona. Che Cristo a tuti de vegna pietade[3]!

Apreso[4] noto e fazo mencion, como se sope e fase scrito el ducha de Borgogna, Ingelexe[5], quelo eserli nasudo uno fiol mascholo de la soa dona muier soa, fiola del re de Portogalo, e questo eser so primo genito de quela[6].

. . . .

1. L'expression « mar de Spagna » doit s'entendre ici, non pas, selon la traduction presque consacrée, du golfe de Gascogne proprement dit, mais bien plutôt des parages de l'Atlantique avoisinant la côte de Portugal ou de Galice, à l'ouest de la péninsule ibérique. La suite du récit fait voir, en effet, qu'il est question de navires faisant côte « per traversa de garbin », c'est-à-dire (Jal, *Gloss. naut.*, art. Garbino) par coup de vent du sud-ouest. Or, les navires faisant la route de Flandre quittaient la vue de la côte ibérique à la vue du cap Finisterre, pour chercher, par le large, la direction de l'entrée de la Manche. Les atteignant dans le golfe de Gascogne proprement dit, un coup de vent de la partie du sud-ouest les eût poussés plus au large, ou tout au plus lancés en Manche. C'est seulement à la côte

espagnoles allant en Flandre, d'un tonnage de 300 à 350 et 400 bottes, et parmi lesquelles étaient deux coques génoises de 500 bottes chacune et une catalane armée en pinasse sur deux, d'environ 600 bottes, périrent toutes, en un lieu dit....., près des côtes, par un coup de vent du sud-ouest, sauf une coque vénitienne. Il pouvait y avoir sur chacune de ces nefs de 30 à 32 hommes, ce qui donne un total d'environ 1,000 ou 1,200 hommes qui moururent et périrent tous sans que nul échappât. Ces nefs avaient un chargement de cuirs et de peaux, huiles, savons, châtaignes, cire, vins et autres grosses denrées, mais peu d'épices. Jamais ne fut ouïe si terrible tempête dans le monde entier qu'a été celle-là, dont il n'échappa presque personne. Que Dieu les prenne tous en pitié!

Ensuite je note et mentionne que l'on sut et qu'il fut écrit qu'au duc de Bourgogne, Anglais, était né un enfant mâle de madame sa femme, fille du roi de Portugal, le premier enfant qu'il ait d'elle.

. . . .

ouest de la péninsule que pouvait les jeter une tempête courant dans cette direction sud-ouest, ici formellement indiquée.

2. Lacune regrettable du texte, qui ne permet malheureusement pas d'identifier le danger de mer, cause et théâtre de ce saisissant désastre maritime.

3. Cet effrayant tableau du naufrage de toute la flotte commerciale vénitienne, catalane et castillane, à destination de Flandre, représente une des scènes de mer les plus tragiques entre toutes celles dont le Diario porte trace, sur cette route périlleuse et tellement semée d'aventures.

4. A ces renseignements d'ordre purement commercial viennent cependant s'ajouter ici quelques nouvelles d'ordre politique.

5. Expression singulière, d'une éloquente et impartiale ironie.

6. Annonce exacte de la naissance d'Antoine de Bourgogne,

In[1] questo dy lunidy v del mexe de fevrer de M° IIII° XXX, da sera, zionse in Veniexia[2] miser lo gardenal de Santa Croxe[3], rivado al monestier de San Ziorzi de Veniexia, (d)el qual si a vegnudo con molto ligiera fameia per non se curar de ponpa nisuna, homo de santa vita. Questo è quelo fese el tratador de la paxe per avanti fata de aconzar e meter in paxe queste do comunità, Veniexia e Fiorenza, chon i aderenti suo de intranbe le parte[4]..... Sì veramente anchora non se sa bem la caxion de la so vegnuda

fils premier né de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, dont le mariage avait eu lieu le 7 janvier précédent, enfant né à Bruxelles le 17 janvier 1431. (Doc. cité par P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 241.) — Philippe le Bon, qui, par ailleurs, laissa seize bâtards ou bâtardes dont trace s'est conservée, n'avait eu aucun enfant de ses deux précédentes unions avec Michelle de France, fille de Charles VI, morte en 1422, ni avec Bonne d'Artois, morte en 1425. (*Ibid.*, p. 240-243.) Le texte de Monstrelet place la naissance du jeune prince, de façon plausible, le 30 septembre 1430. (L. II, ch. xcix, t. IV, p. 429-430.) Indication souvent adoptée par les historiens. Chastellain, il est vrai, sans lui assigner de date, la place après le retour du duc à Bruxelles, dans l'hiver de 1430-1431. (L. II, ch. xl, t. II, p. 146-147.) La mention du Diario d'Antonio Morosini, enregistrant à Venise, sous la date du 31 janvier 1431, cet événement comme tout récent, confirme, contre l'indication singulière du chroniqueur bourguignon, la date du 17 janvier comme date à maintenir pour cette naissance. Cet enfant, du reste, devait mourir peu après. (*P. Anselme, loc. cit.*, p. 241.) « Pleust à Dieu que je fusse mort aussi josne, je me tenroie bien heurés ! » dit le duc en apprenant sa mort. (*Monstrelet, loc. cit.*) Philippe le Bon devait encore voir naître et perdre un second fils, Josse, né à Gand le 14 avril 1432, avant la venue au monde de Charles le Téméraire, à Dijon, le 10 novembre 1433. (*P. Anselme, loc. cit.*, p. 242.)

En ce jour, lundi 5 du mois de février 1430, le soir, arriva à Venise messire le cardinal de Sainte-Croix. Il est descendu au monastère de San Giorgio de Venise, et il est venu avec une très peu nombreuse suite, parce que, homme de sainte vie, il n'a cure de nulle pompe. C'est lui-même qui se fit le négociateur du traité auparavant conclu pour accommoder et mettre en paix les deux communes de Venise et de Florence, ainsi que les adhérents de l'un et de l'autre parti..... A dire vrai, on ne sait pas encore bien l'occasion de sa

1. Fol. 536 B. — 5 février 1431. — Ce présent extrait se reconnaît résumé dans Sanuto, mais à la suite du court résumé de la vie et de l'action de Jeanne d'Arc, dont l'existence a été signalée et dont le texte a été comparé à la série de correspondances en question. (Voir ci-dessus, p. 8, n. 2, 4.) Le présent extrait se reconnaît assez entre les mots : « A 10 di febbrajo... », et ceux-ci : « Per le cose della cristianità. » (Col. 1012.)

2. Nouvelles du passage à Venise d'un légat pontifical destiné à intervenir dans une reprise de négociations de paix entre France et Angleterre.

3. Niccolò Albergati, de l'ordre des Chartreux, évêque de Bologne en 1417, cardinal en 1426, au titre de Sainte-Croix de Jérusalem, destiné à la béatification, dont on va voir le rôle en France comme légat pontifical. (Sur lui, Sigonius, *Vita Beati Nicolai card. Albergati*, ap. *Acta Sanct.*, mai, t. II, p. 467-490.) Cette information le fait arriver à Venise, investi de sa mission, le 5 février 1431. On constate, en effet, sa nomination comme légat le 27 novembre 1430, puis sa présence à Ferrare, à une journée de distance de Venise, le 4, enfin son passage par Venise pour se rendre en France. (*Ibid.*, p. 484.)

4. Le cardinal de Sainte-Croix avait, en effet, au nom du Saint-Siège, joué le rôle de principal négociateur dans la conclusion du traité de Ferrare, du 19 avril 1428, qui avait mis fin à la seconde guerre de Venise et de Milan. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 126-129.)

..... Nondemen[1] tuto questo parlar non vuol dir de nuovo altro, se non quelo primo piaxerà a Dio e puo a la nostra Signoria benedeta[2]. Che Cristo senpre la conserva in otimo stado e vardala da ogno contrario! Amen. E per avanty se saverà quelo seguirà de nuovo[3]. — E partido de qua, lo dito gardenal vasene in Franza per meter in paxe i fati de quel paixe[4].

. . . .

1. Fol. 537 A.

2. La partie du texte, assez longue, qu'on a jugé inutile de reproduire ici in extenso, a trait aux divers bruits courant à Venise, et d'intérêt exclusivement vénitien, au sujet de ce passage du cardinal de Sainte-Croix par Venise.

3. A ce moment même, à la fin de janvier 1431, se décide la troisième guerre de Venise contre Milan, qui va se prolonger pendant deux ans, avec des phases diverses, pour se terminer par la paix de Ferrare, du 26 avril 1433, traité qui cède à Venise, au delà du territoire de Bergame déjà annexé, la rive orientale de l'Adda, en portant le pavillon de Saint-Marc jusqu'à quelques lieues de Milan. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 137-165.) Phase incertaine de la rivalité de Venise et de Milan, qui va être marquée par la tragique suppression du grand condottiere vénitien Carmagnola, soupçonné de trahison dans la défaite, comme naguère exalté dans la fortune, arrêté, jugé et exécuté entre les deux colonnes de la place Saint-Marc, le 5 mai 1432. (Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. III, ch. III-XII.) — Au cours de cette troisième guerre milanaise, l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, une fois la trêve conclue à Bude le 8 septembre 1428 (ci-dessus, t. II, p. 334, n. 7) parvenue à échéance, prononce quelques hostilités, en 1431, en qualité d'allié du duc de Milan. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. IV, p. 43-44, 78; Lettre de Sigismond à Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat, en date de

venue..... Néanmoins tous les bruits qui courent à ce sujet ne veulent pas dire qu'il soit rien arrivé de nouveau que ce qu'il plaira d'abord à Dieu et puis à notre benoite Seigneurie. Que Dieu la conserve toujours en excellent état et la garde de toute adversité! Amen. Plus tard on saura ce qui s'ensuivra de nouveau. — Parti d'ici, ledit cardinal s'en va en France pour pacifier les affaires de ce pays.

. . . .

Bamberg, le 2 juin 1434, Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. II, col. 2327.) Dernière répercussion de l'état de guerre entre Venise et la Hongrie, ouvert en 1418, arrêté en fait en 1419-1420, suspendu en principe en 1428 et repris comme il est dit en 1431. A cette dernière reprise d'hostilités allait mettre fin, en suprême ressort, concurremment avec la paix générale de Ferrare du 26 avril 1433 (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. IV, p. 105-106), la trêve de Rome, conclue en juin 1432 ou 1433, à ce qu'il semble, et courant pour un délai de cinq ans. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 172; Cipolla, *Stor. delle sign. ital.*, p. 355; cf. *Sanuto*, col. 1032.)

4. Niccolò Albergati, dès 1421, non encore promu à la dignité de cardinal, et en qualité de simple évêque de Bologne, avait été investi des fonctions de légat en France et chargé d'une mission destinée à négocier la paix. Mission qui, poursuivie soit par lui seul, soit conjointement avec le cardinal Louis de Bar, évêque de Porto, avait abouti à la conclusion de l'acte sans portée de Bourg-en-Bresse, conclu le 20 janvier 1423 sous les auspices du duc de Savoie, assurant seulement une trêve de quelques semaines, non renouvelée à l'échéance, et convoquant pendant ce délai une conférence de paix, où aucun des partis ne devait jamais paraître. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 331; t. II, p. 314-318, 335, 318-336.) — Cette fois encore, en 1430-1431, devenu cardinal dans l'intervalle, il se trouvait investi des mêmes fonc-

M° CCCC XXXI°[1].

Per pluxor letere vegnude da Broza per pluy di zionse in Veniexia una dal fio de ser Zian Zorzi fo de miser Bernardo de San Moixe, fata ady XXII de zugno, e una altra s'a dito vegnuda a ser Andrea Corner, zenero fo de ser Lucha Michiel da la Madalena[2], scrive de qua la honesta donzela iera sostegnuda per Ingelexi in le parte de Roam[3], rechatada per corone x^{m}[4], prexa per Ingelexi[5], tegnuda in persona in molta streteza[6]. Ase dito[7] quela per do volte over per tre Inge-

tions, destinées à plus de succès. Désigné comme légat par acte de Martin V, en date du 27 novembre 1430, confirmé dans ces fonctions par acte du nouveau pontife Eugène IV, en date du 29 avril 1431, il allait, en effet, passer en France, pour entamer les négociations qui devaient aboutir à la trêve de Chinon, conclue pour deux ans, le 8 septembre 1431, base future du traité d'Arras, en 1435. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 438-439.) Trêve que le Diario mentionnera en son lieu, en revenant à plusieurs reprises sur cette mission.

1. Fol. 549 A. — Entre 8 et 14 juillet 1431.

2. Vingt-cinquième et dernier groupe de documents ayant trait au fait de Jeanne d'Arc. — Analyse de deux lettres de Bruges parvenues à Venise depuis quelques jours déjà, l'une émanée des fils de ser Giovanni Zorzi, de San Moïse, en date du 22 juin, la seconde adressée à ser Andrea Corner, gendre de ser Luca Micheli, de la Maddalena, lettres écrites sous l'impression toute récente de la nouvelle du supplice de la Pucelle à Rouen, le 30 mai.

3. Livrée matériellement au pouvoir anglais soit dès la mi-novembre, soit après la mi-décembre, amenée du Crotoy à Rouen (voir ci-dessus, p. 332-336), on ne peut préciser la présence effective de Jeanne d'Arc à Rouen avant le 28 décembre 1430. (Lettres de territorialité délivrées à l'évêque de Beauvais par le chapitre de Rouen, en la vacance du siège archiépiscopal, *Procès*, t. I, p. 20-23. Voir Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, app. VIII.)

1431.

Par plusieurs lettres venues de Bruges à Venise en plusieurs fois, une du fils de ser Giovanni Giorgi, fils de feu messer Bernardo de San Moïse, datée du 22 juin, et une autre, dit-on, arrivée à ser Andrea Corner, gendre de feu ser Luca Micheli de la Maddalena, on écrit de là que l'honnête damoiselle était tenue par les Anglais dans les parties de Rouen, après avoir été achetée pour 10,000 couronnes, prisonnière des Anglais, et que sa personne était très étroitement

4. Sur ce chiffre de 10,000, corroboré par une lettre précédente, et sur la vente, montant en fait à 10,000 livres tournois, voir ci-dessus, la lettre en date du 24 novembre 1430.

5. Présente à Rouen au moins à la date du 28 décembre 1430, Jeanne d'Arc a été enfermée au château, dans une partie de la forteresse dont la reconnaissance exacte a donné lieu à de savantes et inextricables discussions, tranchées par la publication, due à M. Léopold Delisle, d'un acte où cet emplacement est nettement déterminé. (*Rev. des Sociétés savantes*, 4e sér., t. V, 1867, 1er sem., p. 438-441. Exposé de la discussion : Bouquet, *Un dernier mot sur l'emplacement de la prison de Jeanne d'Arc*, ap. *Rev. de la Normandie*, t. VI, 1867, p. 873-883, et Wallon, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, App. XIII, p. 394-403.)

6. « In molta streteza. » Expression strictement exacte, et juste impression reportée de Rouen à Bruges. De surabondants témoignages établissent à quel point Jeanne d'Arc, dans sa prison, quelqu'en fût l'emplacement, fut étroitement enchaînée, et cela d'une façon continuelle. (Récapitulation dans *Procès*, t. V, p. 531, col. 2.) Une cage de fer avait été adaptée spécialement pour elle. (Témoignages divers, au procès de réhabilitation, t. II, p. 306-346, t. III, p. 180; t. II, p. 371, t. III, p. 155.) Mais, en dépit d'une allusion, incertaine d'ailleurs (t. II, p. 201), on ne peut affirmer que Jeanne d'Arc prisonnière y ait été matériellement enfermée.

7. Le Procès de Jeanne d'Arc, comme on sait, est engagé

lexi l'aveva voiudo far bruxiar per retega, se non fose sta miser lo dolfin de Franza, mandando molto a manazar Ingelexi; ma pur questo non ostando, a la terza fiada[1] inpixesmady molto Ingelexi conmeso i Franzeschi, chomo per despeto, non abiando bom conseio, a la terza fiada la fexe arder in Roam[2], e quela per avanti questo marturio[3], siando molto contrita e begni-

par Pierre Cauchon personnellement, agissant en sa qualité d'évêque de Beauvais, juge diocésain du territoire où la Pucelle, devant Compiègne, s'est trouvée faite prisonnière. C'est à lui que, sur sa propre requête, le pouvoir royal, représenté par Henry VI, roi titulaire de France et roi d'Angleterre, a remis la personne de Jeanne d'Arc, après se l'être fait livrer par Jean de Luxembourg et le duc de Bourgogne. Pour choisir Rouen, centre de la puissance anglaise, pour lieu du procès, au lieu de Beauvais, maintenant rentré sous la domination française, l'évêque de Beauvais a dû se faire octroyer, par l'autorité épiscopale de Rouen, des *Lettres de Territorialité*, c'est-à-dire l'autorisation de transporter sur le territoire du diocèse de Rouen la cause destinée légalement à être jugée dans le ressort du seul diocèse de Beauvais. Ces lettres, à la date du 28 décembre 1430, lui ont été délivrées par l'autorité compétente, c'est-à-dire, en l'espèce, par le chapitre de Rouen, souverain dans le diocèse pendant la vacance du siège, entre le départ de Jean de la Rochetaillée, transféré à Besançon depuis le 12 octobre 1429, et la nomination de Hugues d'Orges, destiné à être promu à Rouen, de l'évêché de Chalon-sur-Saône, le 19 janvier 1431, mais qui ne devait prendre possession de son siège que dans l'été de 1431, après la fin du procès.

1. *Fia-da*. Des. fol. 549 A; inc. fol. 549 B.

2. Après la période d'informations préalables, du 9 janvier au 20 février, les interrogatoires ont débuté le 21 février et se sont poursuivis jusqu'au 17 mars. Pendant la semaine sainte, du 27 au 31 mars, ont été élaborés les 70 articles d'accusation tirés des interrogatoires, articles réduits à 12 dans le cours de la semaine de Pâques, du 2 au 5 avril. Ensuite ont lieu les cérémonies successives de l'admonition privée, le 18 avril, de

gardée. On a dit par deux ou trois fois que les Anglais avaient voulu la faire brûler comme hérétique, n'eût été le dauphin de France qui fit parvenir force menaces aux Anglais. Mais ce nonobstant, à la troisième fois, les Anglais s'étant fort irrités contre les Français, comme par dépit et n'ayant pas bon conseil, à la troisième fois ils la firent brûler à Rouen,

l'admonition publique, le 2 mai, enfin, la Pentecôte passée, de la dernière admonition, le 23 mai, acculant l'accusée au lendemain pour entendre prononcer, sauf rétractation, une sentence capitale comportant immédiate exécution. Le lendemain, jeudi de la Pentecôte, 24 mai, se joue la scène du cimetière Saint-Ouen : — d'abord les trois sommations devant le bûcher tout prêt; — puis la signature, inconsciente ou peu s'en faut, d'un acte sommaire, cédule de quelques lignes, à laquelle un mensonge de procédure substitue toute une autre pièce, une abjuration en forme dont le sens réel demeure ignoré de l'accusée; — enfin, comme suite de cette rétractation prétendue, la condamnation, réduite à la prison perpétuelle. Les jours qui suivent, se déroule la parodie sinistre par laquelle les pouvoirs dirigeants du procès font déclarer relapse la prisonnière épargnée de la veille. Alors se succèdent, le 27 mai, la reprise forcée de ses vêtements masculins, le 28, la constatation du fait, le 29, le jugement la déclarant relapse, et, comme telle, la livrant au bras séculier. Enfin, le matin du mercredi 30 mai, sur la place du Vieux-Marché de Rouen, la sentence lue et prononcée, la victime est livrée à l'autorité laïque, rouage que représente, en l'espèce, le bailli anglais de Rouen, qui lui-même, sans autre formalité légale, la remet au bourreau. C'est l'heure finale du martyre, la conclusion fatale du désastre de la prairie de Compiègne, la dernière étape de l'action surhumaine dont chaque geste appelait le sacrifice et la mort.

3. C'est évidemment, on s'en rend compte, à une connaissance imparfaite des conditions où se produisirent successivement, et la menace d'exécution au cimetière Saint-Ouen, et l'exécution finale à la place du Vieux-Marché, qu'est dû le récit,

simamente ben desposta, avanti la andese al martirio, vien dito i aparse madona santa Catarina vergene[1], confortandola e digandoy : « Fiola de Dio, sta segura in la fede toa ; con ziò sia tu serà in lo numero de le vergene del Paradixo in gloria[2]. » E apar morise contritamente[3]. De che miser lo dolfin re de la Franza de portase amarisima doia[4], fazandose so conceto de

ici présenté, des efforts, soi-disant successifs et d'abord non suivis d'effet, que le pouvoir anglais aurait prononcés en vue de l'exécution de Jeanne d'Arc. A ces prétendus retards successifs de l'exécution, présentés en ce passage, de façon inexacte, comme dus à certains accès de crainte, est ici donné comme motif, il faut le remarquer, l'action qu'aurait exercée le gouvernement de Charles VII, directement, auprès du pouvoir royal anglais, par menace de représailles (voir p. suiv., n. 1), afin d'empêcher Jeanne d'Arc, alors encore vivante, de subir son sort. Ce passage, corroboré par un autre de même ordre, contenu dans la lettre précédente, est destiné sans doute à prêter aux mêmes discussions. (Voir ci-dessus, p. 338, n. 1.)

1. La dernière perception des voix de ses saintes (sainte Marguerite et sainte Catherine) a lieu pour Jeanne d'Arc entre la fin de la scène du cimetière Saint-Ouen, le jeudi 24 mai, et l'interrogatoire du lundi 28, où elle déclare elle-même, nommant et sainte Marguerite et sainte Catherine, les avoir entendues depuis l'événement du jeudi. (Interr. du 28 mai, *Procès*, t. II, p. 456-457.)

2. Ce ne sont pas tout à fait ces paroles que les documents dignes de foi signalent comme perçues alors par la Pucelle. Le dire même de Jeanne d'Arc leur prête, comme dernière communication avant le martyre, non pas un réconfort du genre indiqué ici, mais un reproche attristé de son inconsciente rétractation. (Interr. du 28 mai, *Procès*, t. II, p. 456-457.) — Cet écho, faisant intervenir à cette heure l'appellation de « Fille de Dieu », attribuée à la Pucelle et jointe à une promesse de salut éternel, n'en est pas moins curieux à relever. L'expression : Fille de Dieu (« Fille Dé »), est en effet, au dire de Jeanne d'Arc elle-même, celle par laquelle ses voix l'interpel-

et l'on dit qu'avant ce martyre, comme elle était très contrite et extrêmement bien disposée [à la mort], avant qu'elle n'allât au martyre, madame sainte Catherine vierge lui apparut, la réconfortant et lui disant : « Fille de Dieu, sois assurée en ta foi, car tu seras au nombre des vierges en la gloire du Paradis. » Et il paraît qu'elle mourut dans la contrition. Messire le

laient habituellement. (Interr. du 12 mars, *Procès*, t. I, p. 130, cf. art. acc. XI, p. 220; Dépos. de Dunois au procès de réhabilitation, t. III, p. 12.) Quant à la promesse de salut éternel, elle se réfère certainement aux réponses des interrogatoires du 1er et du 14 mars, cette dernière ainsi rapportée : « Pran tout en gré, ne te chaille de ton martire, tu t'en vendras enfin en royaulme de paradis. » (Interr. des 1er, 14 mars, *Procès*, t. I, p. 87, 155.) — Dans la façon dont cette communication suprême des voix de la Pucelle est ici rapportée, de façon inexacte quant au lieu et au temps, il faut donc reconnaître, cependant, tout un fonds de vérité provenant d'échos réels des interrogatoires de Rouen, transmis ainsi jusqu'en Flandre.

3. Tous les termes de ces diverses correspondances sont unanimes à rendre hommage à la fin de Jeanne d'Arc. La mauvaise fortune n'avait pas vicié l'opinion que la Pucelle avait gravée spontanément dans la colonie vénitienne de Bruges, avec les sentiments de laquelle Antonio Morosini, lui aussi, résumant ces lettres, semble en complet accord.

4. Ce passage constitue le seul texte contemporain faisant allusion à la tristesse qu'aurait manifestée personnellement Charles VII à la suite de la mort de la Pucelle. De ces sentiments du roi français, on ne possédait guère, jusqu'ici, que des indices, ressortant de deux textes assez vagues et postérieurs de longue date aux événements. Le premier, consigné dans les *Hardiesses des grands Rois et Empereurs*, de Pierre Sala, ouvrage datant de 1516, provient vraisemblablement des dires recueillis de Guillaume Gouffier, sire de Boisy, en son temps chambellan de Charles VII, dont le recueil des Hardiesses cite ouvertement et continuellement les souvenirs. (*Procès*, t. IV, p. 281.) Le second provient d'une source ita-

farde vendeta teribel di Ingelexi e done de Ingletera a so zusta posanza[1], mostrando[2] Dio demostrerà ancora grandisima vendeta, e fina da mo ancora cusì apar, e infina anchuoi in dy[3] : la citade de Paris sta de [mal] partido ; quela è per roinar a la ziornada, e plu non se può tegnir ne valer, e tute persone scanpa e esie fuora de dexaxio e fame[4]. Tiense per opinion i [Ingelexi][5] l'abia fato bruxiar per lo gran prospera-

lienne, les Mémoires du pape Pie II. (*Procès*, t. IV, p. 518.) Sur ces deux sources, voir Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 253-254. — Il est curieux de constater que cette dernière source, ici en concordance avec les documents résumés dans le Diario d'Antonio Morosini, est la même qui, déjà, se trouvait seule, avec les documents du Diario, à indiquer exactement, en unités monétaires, le chiffre de la vente de Jeanne d'Arc prisonnière. (Sur cette conformité, voir ci-dessus, lettre en date du 24 novembre 1430.)

1. Ce bruit d'intentions de représailles, de la part de Charles VII, sur les femmes anglaises, est curieux à noter. Aucun autre témoignage ne semble en faire mention.

2. Ce qui suit va faire voir que, dans les échos ici enregistrés, se rencontre toujours quelque connaissance répandue des interrogatoires du procès de Rouen. On saisit ainsi sur le fait les épisodes du Procès autour desquels se formait déjà, le plus volontiers, la légende contemporaine.

3. Cette allégation, ici présentée, que la perte prochaine de Paris par les Anglais représentera un premier signe de la vengeance divine exercée contre eux, doit évidemment provenir de quelqu'écho de l'interrogatoire du 1er mars et des allusions d'allure prophétique qu'il présente. « Item dicit quod, antequam sint septem anni, Anglici dimittent majus vadium quam fecerint coram Aurelianis. » (Interr. du 1er mars, *Procès*, t. I, p. 84.) Écho amplifié et précisé, Paris n'étant pas spécialement désigné par cet oracle. L'impression du sentiment populaire, identifiant immédiatement Paris avec ce gage capital (majus vadium) qui doit être enlevé aux Anglais, représente une tendance à signaler.

dauphin, roi de France, en ressentit très amère douleur, se promettant d'en tirer terrible vengeance sur les Anglais et femmes d'Angleterre, selon sa juste puissance, déclarant que Dieu en montrera aussi très grande vengeance, et dès maintenant et jusqu'aujourd'hui il paraît qu'il en sera ainsi; la ville de Paris est mal en point; elle tombera d'un jour à l'autre, ne pouvant plus tenir ni résister; tout le monde s'en échappe et en sort, [chassé] par la disette et la faim.

4. Cette déplorable situation de Paris, ici mentionnée, repose sur des faits exacts. — Pendant tout l'hiver et le printemps, pendant que justement se déroulait à Rouen le procès de la Pucelle, la ville de Paris venait de passer par une période de détresse sans nom, affamée comme ville assiégée, désertée par une émigration systématique et croissante, désolée et dépeuplée. Un immense convoi de batellerie fluviale, de soixante-dix péniches et chalands, tel que Paris n'en avait jamais vu, amené de Rouen par la Seine, le 30 janvier, malgré les dangers des hautes eaux d'hiver, spécialement fortes cette année, escorté le long des berges, de façon permanente, par des forces imposantes, que le duc de Bedford, pendant des semaines, n'a pas dédaigné de commander en personne, a momentanément sauvé les Parisiens de la famine. (*Bourgeois de Paris*, 30 janvier 1431, p. 261-262; de Beaurepaire, *Recherches sur le Procès*, p. 65-66.) Après un arrêt éphémère, l'enchérissement des vivres, même des denrées les plus communes, suivi d'une réduction continue des salaires, continue à désoler la ville. (*Bourgeois de Paris*, entre 30 janvier et 14 avril, p. 262-263, 264.) Le 14 avril, tant par eau que par terre, douze cents personnes, sans les enfants, quittent à la fois Paris. (*Bourgeois de Paris*, 14 avril 1431, p. 264.)

5. Ms. « Franzeschi » (*sic*). Nouvel exemple des fréquentes interversions commises par Antonio Morosini entre les termes de « Franzeschi » et d' « Ingelexi », dont on a déjà eu occasion de relever maint exemple. Il est inutile d'insister sur la nécessité de la correction spontanée qui s'impose ici.

mento; prospera e va prosperando da ogno tenpo i signor Franzeschi, digando Ingelexi anchomay : « Morta costie questa donzela, la so ventura del dolfin non i anderà pluy segonda[1]. » E Christo i piaqua i adevegna el contrario, segundo como s'a dito, se questa cosa sia cusy la veritade[2] !

. . . .

La[3] cocha Canala[4] anda de qui in Fiandra, armada

1. Impression à relever et coïncidant d'une façon intéressante avec les preuves de la terreur mystérieuse que la Pucelle inspira, jusqu'à l'heure même de sa mort, aux chefs comme aux soldats d'Angleterre. — Sur ce point, les actes du pouvoir anglais, destinés à réprimer les désertions de l'armée qui a accompagné Henry VI en France, en 1430, sont classés et acquis depuis longtemps. (Rymer, *Fœdera*, 3 mai, 12 décembre 1430, dans *Procès*, t. V, p. 162-164, 192-194.) Quoique reconnus par une étude récente comme ne devant pas s'appliquer au fait personnel de Jeanne d'Arc (abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc et les archives anglaises*, p. 3, 9-14), ils n'en conservent pas moins une valeur historique toute spéciale. (Cf. faits de même ordre, à diverses époques : Siméon Luce, *le Trésor anglais à Paris*, ap. *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. V, 1878, p. 299-307, Pièces just., n° 3; Germain Lefèvre-Pontalis, *la Panique anglaise*, ap. le *Moyen âge*, t. VII, 1894, p. 11-20, Pièces just.) Les sentiments si curieux du duc de Bedford, régent de France, et la confuse épouvante qu'ils révèlent, représentent, à ce point de vue, un état d'esprit des plus singuliers. Le document qui en contient l'expression, attribué jusqu'ici au courant de l'an 1429 (Rymer, *Fœdera*, entre 20 octobre et 1er décembre 1428, dans *Procès*, t. V, p. 136-137), époque fautive, comme il a été récemment établi (abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc et les archives anglaises*, p. 3-8), doit être désormais rangé sous la date de 1434. (J.-M. Stone, *The Athenæum*, n° 3507, 12 janvier 1895, d'après *Rotuli Parliamentorum*, t. V, p. 435-438; cf. abbé Henri Debout, *Appréciation du duc de Bedford, régent de*

On est convaincu que les Anglais l'ont fait brûler à cause de ses grands succès, parce que les Français prospèrent et vont prospérant de tout temps; « car, — disaient toujours les Anglais, — une fois morte cette damoiselle, la fortune ne sera plus favorable au dauphin. » Qu'il plaise au Christ qu'advienne le contraire, si, comme on l'a dit, les choses sont ainsi en vérité !

. . . .

La coque Canale, partie d'ici pour la Flandre, très

France, sur Jeanne d'Arc et son œuvre, p. 6-22, 25-28.) L'heure tardive, désormais fixée, de la rédaction de ces impressions, ne fait que les rendre plus caractéristiques encore. C'est la même sensation que décrit un des témoins du Procès : « ... quia ipsi Anglici sunt communiter superstitiosi, — quod communis fama est, et est vulgare proverbium, — existimabant de ea aliquid fatale esse... » (Dép. de Thomas Marie, prieur de Saint-Michel-du-Mont, près Rouen, *Procès*, t. II, p. 370.)

2. Ici, avec la fin du vingt-cinquième groupe de documents, se termine cette remarquable série de correspondances, concernant l'action de Jeanne d'Arc, dont on vient de suivre le développement successif depuis le printemps de 1429 jusqu'à la présente date. — Désormais, jusqu'à la fin de la partie conservée du Diario, les événements de France ne tiendront plus qu'une importance comparable à celle qu'ils occupaient auparavant, au cours des années qui précédaient l'an 1429. — Désormais également, quant à la manière de dater chaque extrait, quant aux comparaisons nécessaires avec le texte des Vite de' Duchi, de Sanuto, enfin quant au mode de citation des sources utilisées, on reprendra les méthodes précédemment employées pour le commentaire des événements qui précédaient cette époque de 1429 : on ne s'en était momentanément départi qu'en raison du caractère d'intérêt tout spécial présenté par la série de correspondances en question. (Voir ci-dessus, p. 8, n. 2.)

3. Fol. 553 A.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

begnisimamente, de portada de bote M° CC, homeny C XXX° over pluy, zionse con molte merze vegnude de pluy parte, ady XXIIII° avosto M° IIII^c XXXI°, con salvamento a Veniexia, stada fuora per mexi XXIII de qua. Christo de sia regraciado senpre[1]!

. . . .

Sabado[2] pur XIII° dito de sovra[3], se sendise (*sic*) (de sovra)[4] e vene nuove da Broza per la vegnuda d'uno fante de dì XXIII setenbrio de M° IIII^c XXXI°, como el re de Franza, miser lo dolfim de Viena, avè tratado trieva per do any con el ducha de Borgogna, con questi pati e condicion, Ingelexi sia mesy de fuora e repasady, e de niente queli sende posa inpaziar[5]. La qual novela siando como l'è stada scrito, apareria eser molto bona per le parte, (l)a caxion serà d'acordo, e porase far la marchadantia seguramente per questo tenpo, iera sta per molty any in dexacordo, ben che

1. Mention de retour à Venise d'une « coque » vénitienne, armée par armement particulier, revenant de Flandre, et dont le départ de Venise ne semble pas avoir été relevé dans le Diario.

2. Fol. 558 A.

3. 13 octobre 1431.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Annonce exacte du fait de la trêve qui vient en effet d'être conclue à Chinon, le 8 septembre 1431, pour une durée de deux ans, entre Charles VII et le duc de Bourgogne, à la suite des négociations déjà mentionnées par de précédentes informations du Diario, et, en particulier, à la suite de la mission du cardinal de Sainte-Croix. (Voir lettre en date du 24 novembre 1430 et information du 5 février 1431.) Mais les conditions de ce traité sont ici singulièrement exagérées.

bien équipée, d'un tonnage de 1,200 bottes, avec 130 hommes ou plus, arriva à Venise avec beaucoup de marchandises provenant de plusieurs pays, le 24 août 1431, saine et sauve; elle était restée 23 mois hors d'ici. Que le Christ en soit à jamais remercié!

. . . .

Samedi encore, 13 dudit mois, on entendit dire et vinrent nouvelles de Bruges, par l'arrivée d'un courrier parti le 23 septembre 1431, que le roi de France, messire le dauphin de Vienne, avait conclu une trêve pour deux ans avec le duc de Bourgogne, à ces conditions que les Anglais fussent mis hors [de France] et repassés, et qu'ils ne pussent plus se mêler [des affaires du royaume]. Cette nouvelle, si elle est telle qu'on l'a écrite, paraîtrait excellente pour les deux partis, parce qu'ils seront d'accord, et la marchandise pourra se faire sûrement pendant ce temps, après

Il s'agit simplement, entre les deux princes, sans aucune clause d'alliance contre l'Angleterre, d'une trêve régionale de deux ans, n'offrant aucun des caractères d'un armistice général, tel que celui qui s'était prolongé du 28 août et du 13 septembre 1429 jusqu'au 15 mars ou 16 avril suivant. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 438-439.) Cette trêve régionale, portant sur les confins des états bourguignons et royaux, reprenait le système des trêves spéciales inaugurées par l'acte de Chambéry, le 18 septembre 1424, prorogées depuis de terme en terme, et dont le dernier renouvellement, inobservé en fait depuis la reprise générale de la guerre au printemps de 1430, étendait en principe l'échéance jusqu'au 1er novembre 1431. Cette trêve de Chinon est destinée à provoquer, dans un délai restreint, la convention de Lille, du 13 décembre 1431, origine de la pacification d'Arras en 1435.

le galie nostre da marchado per questo ano non aver navegado in quela parte[1].

. . . .

De[2] le parte da Broza[3], [per letere] vegnude de dy xvi° de zener de M° CCCC XXXI°, avesemo el gardenal de Santa Croxe andado da Roma là, per lo tenor de molte letere vegnude a Veniexia, quelo aver fato trieva, o molti voia dir paxie[4], con el dolfin de Viena, clamado re de Franza[5], con el ducha de Borgogna[6];

1. Pour la première fois depuis de bien longues années, le convoi commercial annuel des galères vénitiennes à destination de Flandre et d'Angleterre n'avait pas lieu. Le voyage de 1430 s'était opéré à sa date régulière. Quant à celui de 1431, les documents officiels vénitiens, concordant par leur silence avec la présente indication du Diario, ne contiennent aucune mention qui s'y réfère. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n°ˢ 243, 244.) L'an d'après, en 1432, le Diario, sans mentionner expressément la suppression du convoi, n'en porte pas trace, et, cette fois encore, le silence des documents officiels vénitiens concorde avec le sien. (*Ibid.*, id.) C'est seulement en 1433 que Diario et documents vénitiens mentionneront un convoi pour ces régions. — De cette abstention anormale et exceptionnelle du commerce de Venise, on ne pouvait jusqu'ici que conjecturer les motifs. Ce passage du Diario permet d'en attribuer la cause aux troubles politiques de France et d'Angleterre, qui néanmoins, en 1430, n'avaient pas paru suffisamment inquiétants pour arrêter le voyage. — La même interruption de relations commerciales semble bien, pour cette année 1431 et pour la suivante, avoir aussi atteint Aigues-Mortes. Le voyage de 1430 s'était opéré à sa date régulière. Quant à celui de 1431, le Diario, sans en mentionner expressément la suppression, comme pour celui de Flandre, n'en porte pas trace. Même absence de toute mention pour l'an 1432. Il est vraisemblable que le voyage reprit en 1433, concurremment avec celui de Flandre, dont le renouvellement est noté. Toutefois, le

tant d'années qu'ils ont été en désaccord, bien que nos galères de marchandises n'aient pas navigué cette année en cette partie.

. . . .

Par lettres arrivées des parties de Bruges le 16 janvier 1431, nous sûmes que le cardinal de Sainte-Croix, qui y était venu de Rome, avait, selon la teneur de nombreuses lettres arrivées à Venise, conclu une trêve et même, selon beaucoup de gens, un traité de

feuillet contenant le passage où cette reprise du voyage d'Aigues-Mortes devait être signalée côte à côte avec celle de Flandre, se trouve exceptionnellement en lacune dans le Diario. (Voir ci-après, information du 1er mai 1433.) La partie conservée du Diario s'achevant avec la fin du mois de novembre 1433, la reprise du convoi d'Aigues-Mortes ne peut, de la sorte, quoiqu'évidente, se trouver matériellement constatée.

2. Fol. 567 A. — Entre 5 et 13 février 1432.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Annonce relativement exacte, par le moyen de cette lettre de Bruges en date du 16 janvier, du fait et des conditions de la convention de Lille, qui a été signée entre Charles VII et Philippe le Bon le 13 décembre 1431, à la suite des négociations engagées par le cardinal de Sainte-Croix. (Voir l'information qui précède.) Convention stipulant une trêve, à caractère d'armistice général entre les contractants, trêve devant s'étendre jusqu'au délai, inusité jusqu'ici, de six ans entiers.

5. Charles VII, rentré dans les régions d'outre-Loire au début de l'automne de 1429, — pour n'en sortir que pendant l'été de 1430, dans une courte apparition vers la direction de Sens, — séjourne sans interruption dans les provinces du Centre jusqu'au début de 1434. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 268, 303-304.)

6. Philippe le Bon, rentré à Bruxelles après la fin de son infructueuse campagne de Picardie (ci-dessus, p. 336, n. 1), au début de décembre 1430, a passé dans ses états du nord, récemment agrandis encore par l'acquisition du Brabant, tout

per la qual cosa à a indur e a drezar quel paixe[1]; e avemo apreso lo dito gardenal, omo santo de Dio, steva là per meter acordo e paxe[2] tra el re de Franza e'l re de Ingletera[3]. Christo la concieda[4]! Amen[5].

. . . .

l'an 1431, sans contact avec le gouvernement anglais depuis sa dernière venue à Paris, remontant à l'automne de 1429. Au moment de la rédaction de cette correspondance, à la date du 16 janvier 1432, le duc de Bourgogne séjourne encore dans ces régions. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 439-444.) Le 19 janvier 1432 seulement, il quitte ses états du nord pour passer en Bourgogne. (*Ibid.*, p. 444.) Il n'y avait pas reparu depuis sept ans, depuis son départ pour la guerre du Hainaut, au début de 1425. Désormais, Bourgogne et états septentrionaux se partagent sa résidence.

1. Toujours les mêmes vœux de pacification émis par Antonio Morosini.

2. Annonce exacte, par cette lettre de Bruges en date du 16 janvier 1432, du prochain congrès destiné à régler la paix définitive, entre France et Angleterre, pacification au sujet de laquelle toute tentative était interrompue depuis le printemps de 1430. (Voir lettre en date du 4 mars 1430.) A la suite des négociations réengagées à cet effet par le cardinal de Sainte-Croix, ce congrès devait s'ouvrir à Auxerre le 1er mars 1432. La tenue de ce congrès, éventuellement admise par les gouvernements de France et de Bourgogne, signataires de la convention de Lille du 13 décembre, était d'autre part, depuis le 25 décembre, acceptée par le gouvernement anglais. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 440-442.)

3. Henry VI, à Rouen depuis le 29 juillet 1430 (ci-dessus, p. 322, n. 3), a été amené à Paris, où il s'est fait sacrer à Notre-Dame, à défaut de l'onction traditionnelle de Reims, le 16 décembre 1431. (*Bourgeois de Paris*, 16 décembre, p. 277.) Au moment de la rédaction de cette correspondance, à la date du 16 janvier 1432, reparti de Paris le 26 décembre (*Ibid.*, 26 dé-

paix entre le dauphin de Vienne, appelé roi de France, et le duc de Bourgogne. Grâce à cela, il peut guider et mettre en bonne voie ce pays. Nous apprimes ensuite que ledit cardinal, saint homme de Dieu, était là pour mettre accord et paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Que le Christ concède cette paix! Amen.

. . . .

cembre, p. 279), puis rentré à Rouen avant le 8 janvier (de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 44), il se préparait à repasser en Angleterre, où on le retrouve avant la fin de février. (*Ibid.*, id.) Il ne devait plus reparaître sur la terre de son royaume de France.

4. La trêve générale de Lille, signée pour six ans par Charles VII et Philippe le Bon, devait durer de plein effet jusqu'à la pacification d'Arras, le 21 septembre 1435, qui unifie enfin toute la France contre l'ennemi national. — La conférence avec l'Angleterre, fixée primitivement au 1er mars 1432, et dont la tenue allait être successivement prorogée au 8 juillet, puis au 31 octobre, devait seulement s'ouvrir un an plus tard, le 21 mars 1433, à Seineport, entre Melun et Corbeil, se reporter de nouveau en juillet, à Corbeil, et s'y rompre définitivement aux premiers pourparlers, qu'on tente vainement de renouer à Calais avant la fin de cette année. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 443-454, 462-466.) Les plénipotentiaires anglais ne devaient reparaître qu'au congrès d'Arras, en juillet 1435, pour n'aboutir, comme on sait, à aucun résultat. — Quant au cardinal de Sainte-Croix, sa mission en somme ainsi manquée, il gagne, en septembre, Bâle et les travaux du concile qui s'y tient depuis deux ans déjà. Il devait reparaître en France, comme légat, aux conférences d'Arras, délégué par acte pontifical du 23 avril 1435 (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 454, 520), puis retourner aux travaux successifs des conciles, au cours desquels il achève sa vie en 1443. (Sigonius, *Vita B. Nic. Albergati*, ap. *Acta Sanct.*, mai, t. II, p. 487-489.)

5. Cette mention du Diario représente, concernant les faits

Sabado[1] dì primo marzo de M° IIII^c XXXII°.

Per la Chonseio de Pregady[2], per miser lo doxie, consiery e savii, per do fiade fose fato do anbasadory soleni, posandoy tuor de tuti oficii e percholatie, di plu avantazadi de Veniexia[3], per mandarli al bon piaxer de la nostra dogal Signoria, e che i diti non podese refudar, soto pena de duchaty CCC d'oro per cadauno. Pensase anderano a Ferara o a Ravena o altra parte fose plu comoda e ordenaria per lo conseio de tuti colegadi, de le molte anbasade, che per lo nostro papa Eugienio quarto de Roma[4], sì per l'anbasada soa e l'inperador di Romani[5], sì per lo re de Franza como

de France, la dernière mention d'ordre politique qu'on y trouve contenue. Les quelques nouvelles qui vont marquer la fin de ces extraits ont surtout rapport à des informations d'ordre commercial. — La fin de la guerre furieuse qui se poursuit sur la terre de France, depuis 1415, ne devait s'opérer, comme on sait, qu'en 1450, par l'expulsion des Anglais de Normandie, et, en 1453, par leur éviction définitive de la Guyenne, ne leur laissant sur le sol national que Calais, qui ne redeviendra français qu'un siècle plus tard.

1. Fol. 569 A.

2. Cet extrait se reconnaît résumé dans Sanuto, entre ces mots : « ... furono fatti due ambasciadori », et ceux-ci : « Conchiudere pace e tregua. » (Col. 1027.)

3. Toute l'inscription de ce passage dans le Diario est motivée par l'enregistrement de la mission des ambassadeurs vénitiens ici mentionnés, envoyés auprès de l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, passé en Italie depuis la fin de 1431, et encore en hostilités avec Venise, mission destinée au rétablissement de la paix entre Venise, Milan et leurs alliés. A cette occasion se trouve mentionné ici, par le Diario, le rassemblement en Italie de plusieurs ambassades d'États divers, dont une ambassade française et une anglaise, mention qui motive l'insertion du présent extrait dans cette édition.

4. A Martin V, sur le siège de Rome désormais unifié, a suc-

Samedi 1er mars 1432.

Par le Conseil des « Pregadi », par messire le doge, conseillers et sages furent faits deux ambassadeurs solennels, qui pouvaient être choisis dans tous les offices et procuraties, parmi les plus considérables de Venise, pour les envoyer là où il plairait à notre ducale Seigneurie, et [il fut décidé qu']ils ne pourraient refuser, sous peine de 300 ducats d'or chacun. On pense qu'ils iront à Ferrare ou à Ravenne ou en tout autre lieu plus commode et facile pour le conseil de tous les alliés et des nombreuses ambassades, tant de notre pape Eugène IV de Rome, de l'empereur des Romains

cédé (20 février-3 mars 1431) le Vénitien Gabriello Condolmieri, dont le pontificat doit se prolonger, à travers les orages du concile de Bâle, jusqu'en 1447. — Le concile de Bâle, représentant enfin l'une des assemblées obligatoires et régulières dont le concile de Constance, avant sa disjonction en 1418, avait décidé la tenue successive, et constituant la première de ces réunions amenée à fonctionner dans des conditions normales, a été convoqué, par acte de Martin V, en date du 1er février 1431, puis, en raison de la mort de Martin V et de l'élection de son successeur Eugène IV, n'a commencé la série de ses travaux qu'en décembre. Jusqu'à la 25e séance, du 7 mai 1437, ses réunions se poursuivent, au fort des plus violents débats, toujours cependant douées de valeur légale. C'est à Ferrare ensuite, puis à Florence, à Rome même enfin, que le pape transfère l'assemblée orthodoxe, qui tient concile régulier de 1438 à 1445, tandis que le contre-concile dissident, demeuré à Bâle et poursuivant des sessions frappées d'illégalité, se prolonge stérilement, d'abord à Bâle même, jusqu'en 1443, puis à Lausanne, jusqu'en 1449. (Labbe, *Sacr. conc.*, t. XVII, col. 349-432; von Hefele, *Conciliengeschichte*, t. VII, l. 46 à 49.)

5. L'empereur Sigismond, dont on a noté la nouvelle rupture avec Venise (information du 5 février 1431), est passé en personne en Italie depuis la fin de 1431. On relève sa trace à Milan,

quel d'Ingletera[1], e anbasada de quel de Milan e de la comunità de Zenova[2], e apreso del re de Ragon[3], e con i altry (nostri) anbasadory nostri. Prima fo mandadi (prima) i nobel omeni miser Andrea Morexini fo de miser Michiel de San Zulian, l'altro, miser Daniel Vituri de Sancta Maria Formoxa, a miser l'inperador d'Alemagna, a le parte de Piaxenza over in altra parte al prexente el se trovase; e questi diti trovandose con i fati de nuovo nobel homeny, primo miser Fantin Michiel, percolator, l'altro, miser Polo Corer fo de miser Felipo, percolator de San Marcho de Veniexia, fato con questi comision a plen per atratar el muodo de la paxe da nuy al predito ducha de Milan. Che a Dio piaqua de meter la gracia de la man soa[4]!

. . . .

où il entre le 21 novembre 1431, à Plaisance, au début de janvier 1432, à Parme, à Sienne, où il prolonge un long séjour, à Rome, où il se fait couronner le 31 mai 1433, pour rentrer enfin en Allemagne, par Bâle, à la fin de 1433, la paix générale italienne assurée, et sa propre paix conclue avec Venise. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. IV, p. 43-138.) En le signalant, à la date du 1er mars, comme toujours présent à Plaisance, où en fait il se trouvait certainement du 10 janvier au 16 mars, pour figurer à Parme le 31 (Lettre de Sigismond, dans D. Martène, *Amplissima collectio*, t. VIII, col. 55, 84, 100), le Diario n'avance donc rien que de strictement exact.

1. Ces ambassades de France et d'Angleterre, sur lesquelles le Diario ne présente malheureusement ici aucun renseignement précis, ni plus loin d'autre mention, sont à relever. C'est la mention de leur présence en Italie qui motive, comme on l'a dit, l'insertion de ce présent extrait dans cette édition. — En fait d'ambassades du gouvernement de Charles VII envoyées vers cette époque en Italie, on ne peut guère signaler que les indications suivantes. L'an précédent, en 1431, un ambassadeur français, le célèbre Jean Jouvenel, alors

que du roi de France, de celui d'Angleterre, du duc de Milan et de la commune de Gênes, du roi d'Aragon, et, avec les autres, nos propres ambassadeurs. Furent d'abord envoyés les nobles hommes messer Andrea Morosini, fils de feu messer Michele de San Giuliano, et messer Daniel Vettori de Santa Maria Formosa près l'empereur d'Allemagne, dans les parties de Plaisance ou en tout autre lieu qu'il se trouvât présentement. Ils devaient se joindre aux nobles hommes nouvellement désignés, messer Fantino Micheli, procureur, et messer Paolo Correr, fils de feu messer Filippo, procureur de Saint-Marc de Venise, et il leur fut donné pleins pouvoirs pour traiter des conditions de la paix entre nous et le susdit duc de Milan. Plaise à Dieu de nous faire la grâce d'y mettre sa main !

. . . .

conseiller au Parlement, futur évêque de Beauvais, avait porté à Rome, au nouveau pontife Eugène IV, l'hommage du roi de France; il était de retour à la cour, dans les provinces d'outre-Loire, au moins dans le cours d'août 1431. Cette année même, en 1432, une autre ambassade française, confiée à l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, sur la requête de l'assemblée du clergé de France, tenue à Bourges le 26 février, devait être encore envoyée à Eugène IV, à l'occasion des difficultés surgies entre le pape et le concile. Mais cette mission ne devait se mettre en route qu'à l'automne, et en somme, au lieu de l'Italie, se diriger sur Bâle. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, p. 469-472.)

2. Filippo-Maria, duc de Milan, et l'état de Gênes, incorporé à la domination milanaise depuis 1421 jusqu'en 1435.

3. Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, prétendant au trône de Naples, à la suite de son adoption par Jeanne II en 1420, révoquée en 1423, ennemi naturel de Gênes, et, par suite, entraîné contre Milan.

4. Avec l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, concurrem-

El[1] sabado dì vignando a la domenega, dì primo del mexe de zugno de l'ano de M° CCCC XXXII°[2], fo dito eser zionto uno anbasador, vegnir de Franza in Veniexia; ma altry voia dir sia uno erardo con anbasada vada per nome del marchexe da Ferara ad andar in Franza, portando una arma in schudo fata a quartiery de l'arma soa, toiando la so divixa de la predita so chorona per amor so e soa singolar memuoria; ma el significado non se sa per lo prexente; saverase per l'avegnir con Dio avanti[3].

. . . .

Apreso[4] per[5] alguni famey e mesy vegnudi da le parte de Franza verso Ferara[6], savesemo el gardenal fato vegnir zoxo a Roma per tuor el capelo a Roma da miser lo papa Uzienio quarto per questa festa de Spirito Sancto, in le IIII° tenpore de l'ano de M° IIII^c XXXII°[7]; e quanto de alguno altro gardenal

ment avec la paix générale de Ferrare, du 26 avril 1433, Venise va conclure à Rome, en juin 1432 ou 1433 à ce qu'il semble, une trêve de cinq ans. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 172; Cipolla, *Storia delle sign. ital.*, p. 355; *Sanuto*, col. 1032. Voir ci-dessus, information du 5 février 1431.)

1. Fol. 572 A.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Ces cordiales relations de la cour de France et de celle de Ferrare, de Charles VII et de Nicolas III d'Este, ici indiquées, sont à remarquer. — Le marquis de Ferrare, depuis le traité d'Abbiate Grasso, de 1424, où il avait figuré parmi les alliés du duc de Milan stipulant avec la France, entretenait les meilleurs rapports avec le gouvernement de Charles VII. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 485-486.) L'an précédent, en 1431, s'était négocié le mariage de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, frère cadet du duc d'Orléans, avec une de ses filles. (*Ibid.*, id.) Cette année même, en 1432, le 1er mai, venait

Dans la nuit du samedi au dimanche, premier du mois de juin de l'an 1432, on dit qu'il était arrivé un ambassadeur de France à Venise; selon d'autres, ce serait un héraut à la tête d'une ambassade, allant en France au nom du marquis de Ferrare et portant des armes en écusson avec les quartiers des armes de France, prenant les couleurs de ladite couronne par affection et singulière mémoire; mais on ne sait pas pour le présent ce que cela signifie; on le saura dans l'avenir, grâce à Dieu.

. . . .

Ensuite, par quelques domestiques et messagers venus des parties de France vers Ferrare, nous sûmes que l'on avait mandé le cardinal à Rome pour y prendre le chapeau des mains de messire le pape Eugène IV aux Quatre-Temps, pour la fête de l'Esprit-Saint, en l'an 1432. Quant à d'autres cardinaux, on ne

d'arriver à Ferrare le héraut français Dauphin, chargé de porter à Nicolas III des lettres de Charles VII lui accordant le droit de porter l'écusson de France dans ses armes. Le 10 mai, le marquis répondait par un serment de fidélité. (*Ibid.*, id.) C'est vraisemblablement le passage à Venise d'un héraut du marquis de Ferrare, héraut se rendant en France et portant sur lui le nouveau blason de Nicolas III, mi-partie de Ferrare et de France, que note ici Morosini, avec quelque confusion dans la présentation des faits.

4. Fol. 572 B. — 3 juin 1432.

5. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

6. Allusion à la présence à Venise de courriers de France semblant revenir de Ferrare, sans doute à l'occasion des faits qui viennent d'être signalés.

7. C'est-à-dire les Quatre-Temps tombant rituellement dans la semaine qui suit la Pentecôte, soit, en 1432, dans la semaine comprise entre le dimanche 8 et le dimanche 15 juin.

non se raxiona el dito miser lo papa in Roma (el papa) abia plu fato[1].

. . . .

E[2] dapuo, in lo dito dy[3], per tera[4] avemo abudo una nostra cocha, paron el nobel omo ser Piero Querini[5], partido de Candia, cargo de malvasie, de portada de bote v^c in vi^c, ronpe a l'ixola de Ingletera, e tuti i omeni pery, e non schapolà oltra homeny xi° con lo dito paron miser Piero, e vene salvy con el so pedota a Veniexia. Per tenpo iera sta dito tuti eser morti de quela nave, e nonn eser schapolado altry cha questy, romaxi desfati i altry de l'aver so con le persone, e de quela nave non sende aver sapudo per tenpo de do ani per avanti cosa alguna[6]. Dio de sia

1. Le « cardinal » mandé à Rome, dont parlent, sans le désigner autrement, ces courriers de France revenant de Ferrare, doit être le Vénitien Francesco Condolmieri, neveu du pape Eugène IV, dit le cardinal de Venise, et qui avait été promu au cardinalat par acte du 19 septembre 1431. Il devait en 1436 devenir évêque d'Amiens, puis archevêque de Besançon, de 1437 à 1439, pour rentrer en Italie sur les sièges de Vérone et de Porto (1439-1453). — Contrairement à ce que paraît énoncer Morosini, un second cardinal était promu en même temps que celui-ci, le Romain Angelo Fosco, évêque de Cava.

2. Fol. 584 A.

3. 13 octobre 1432.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Ce passage du Diario, qui semble, au premier abord, ne relever qu'un incident ordinaire du commerce de la Flandre avec Venise, offre en fait le plus curieux intérêt, par la mention qu'il contient des aventures du célèbre Pietro Quirini, le « paron » de la « coque » ici dénommée, le capitaine de navire de commerce vénitien dont le hasard venait de faire un des

dit pas que ledit messire le pape de Rome en ait fait de nouveaux.

. . . .

Et ensuite, ledit jour, par voie de terre, nous avons appris qu'une nôtre coque, patron le noble homme ser Pietro Quirini, partie de Candie avec un chargement de malvoisie, d'un tonnage de 5 à 600 bottes, s'est brisée à l'île d'Angleterre et que tous ses hommes ont péri, sans qu'il s'en échappât plus d'onze, avec ledit patron messer Pietro, qui revinrent à Venise sains et saufs, avec leur pilote. Quelque temps, on avait dit que tout l'équipage de cette nef était mort; il n'en avait échappé que ceux-ci; les autres avaient été perdus corps et biens. De cette nef on n'avait pas

premiers explorateurs des régions arctiques européennes. La destination de ce bâtiment, laquelle, ainsi qu'il est formellement établi, était un port de Flandre, comporte heureusement l'insertion de ce présent extrait dans cette édition.

6. La mention ici insérée, sous cette date du 13 octobre 1432, marque l'arrivée à Venise, par terre, des premières nouvelles du navire et de son équipage qui aient pu être transmises depuis de longs mois, nouvelles apportées, — on va reconnaître dans quelles conditions, — par un groupe de survivants arrivé la veille, 12 octobre. Il n'y avait en somme qu'un an, ou un peu plus, comme on va s'en rendre compte, que le navire de Pietro Quirini avait quitté la dernière relâche, où nouvelles avaient pu en être encore constatées et recueillies. Mais, d'après les données qu'on va reconnaître, il devait y avoir près de deux ans qu'il avait quitté Venise même. Départ et armement préalable dont le Diario, d'ailleurs, ne paraît, à l'époque, ne contenir aucune trace. Ce que dit ici Morosini de l'espèce et du tonnage approximatif du navire, de sa prise de chargement à Candie, de la nature de sa cargaison, du petit

regraciado[1]!

. . . .

E[2] ady XIII de zener de l'ano prexente de M°CCCCXXXII°[3], per molte letere de marcadanti[4] vegnude da Monpelier e altre parte su le plaze, s'a raxionado una galia armada da Nerbona, partida d'Alesandria carga de specie, de molta portada e de infinita richeza, del mexe de novenbrio, de aver de

nombre presqu'exact des survivants du naufrage, parmi lesquels le commandant et le pilote, se trouve vérifié. Il ne fait erreur, et fortement erreur (sans doute en inscrivant sur-le-champ un écho déformé), que dans la désignation du lieu du sinistre, qu'il place, comme on voit, à la côte d'Angleterre au lieu de la côte de Norvège.

1. Les relations existantes de ce voyage, qui provoqua rapidement un retentissement assez considérable, permettent d'établir que Pietro Quirini, commandant une coque vénitienne armée en armement particulier, d'une jauge réelle de plus de 700 bottes, parti de Venise, vraisemblablement au début de 1431, et s'étant d'abord rendu à Candie pour y prendre un chargement de vins grecs et autres denrées, avait appareillé de Candie pour la Flandre le 30 avril 1431. — Retardé par des avaries successives, des vents contraires, toutes sortes d'incidents de route, le navire, parti de Lisbonne le 14 septembre seulement, ayant fait sa dernière relâche au port de Muros, en Galice, sous le cap Finisterre, avait de là pris le large le 28 septembre 1431. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1432, — le bâtiment ayant été jeté hors de sa route, au delà de l'Irlande, jusque dans l'Atlantique du nord ou l'océan Glacial, désemparé par deux mois de tempêtes, abandonné depuis le 17 décembre, — une chaloupe contenant les derniers survivants avait

eu de nouvelles pendant deux ans durant. Que Dieu en soit remercié!

. . . .

Le 13 janvier de la présente année 1432, d'après de nombreuses lettres de marchands arrivées de Montpellier et autres parties des côtes, on a parlé d'une galère armée de Narbonne qui, partie d'Alexandrie au mois de novembre avec un chargement d'épices, de fort tonnage et d'une richesse infinie, portant des

abordé dans un archipel de la côte septentrionale de Norvège, entre le cercle Polaire et le cap Nord, lieux où les naufragés avaient passé la fin du long hiver arctique. Ayant de là gagné, dès le retour de la belle saison, par mer d'abord, le long des côtes, puis par terre, à travers la péninsule scandinave, les contrées méridionales de la Suède, réduits en fait à dix depuis leur naufrage, ils s'étaient embarqués à la fin de l'été, auprès de Lund, sur le Sund, en deux groupes successifs. Le plus nombreux, avec le commandant Pietro Quirini, revenant par l'Angleterre et la Flandre, allait regagner Venise en janvier seulement, fait qui ne semble pas consigné à nouveau dans le Diario. L'autre, avec le pilote ici mentionné, parti de Lund le 22 août 1432, pour le port allemand de Rostock, situé vis-à-vis sur la Baltique, rentre à Venise, par l'Allemagne, le 12 octobre. Il est de toute évidence que c'est l'arrivée de ce second groupe qui fournit à Antonio Morosini les indications qu'il enregistre ici dans le Diario, quelque peu hâtivement peut-être, dès le lendemain de l'événement. (Sur le voyage de Pietro Quirini, voir Annexe XXII.)

2. Fol. 590 A.

3. 13 janvier 1433.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

Provenzali e de Zenovexi de plu de duchaty L^{m} d'oro[1], e anchora sia de aver de Veniciani ocultamente, in suma per valor in tuto de duchaty CL^{m} d'oro, per fortuna sia persa e rota con tuti i omeni peridy, e persona non de sia schapoladi e del cargo con tuto, che al vero eser stado notabelisimo dano, e plu di homeny cha de tuto; ma pur de aver de Zenovexi iera suxo meio de duchaty XL^{m} d'oro; ma tuto è a dir niente; dy homeny non d'è schapolado persona[2].

. . . .

Per[3] lo Chonseio di Pregadi[4], dapuo fata la paxie[5], per do ziornade in el sequente tenpo, la zuoba e'l venere in lo dì primò de mazio in lo dì de San Felipo Jacomo apostoli[6], fo concluxo che le XII galie da marchado, che per avanti iera provezude de mandarle a le parte de Levante, de le dite XII fo prexo galie IIII° sia deputade al viazo de Fiandra, debiandose far capetanio segondo uxanza, sì veramente le galie VIII, ly parony

1. *D'oro*. Inc. fol. 590 B.

2. Naufrage d'une galère française de Narbonne, revenant d'Alexandrie, annoncé à Venise par des correspondances commerciales de Montpellier. Cette indication du commerce du port de Narbonne est à relever. C'est la première et seule fois que mention en est contenue dans le Diario.

marchandises provençales et génoises pour plus de 50,000 ducats d'or et aussi des marchandises vénitiennes en contrebande, d'une valeur totale de 150,000 ducats d'or, avait été dans une tempête perdue et brisée ; tout l'équipage mort, rien qui ait échappé ni des hommes ni de la cargaison. C'est là, de vrai, un très notable dommage, et plus en hommes qu'en tout le reste. Cependant, on dit qu'il y avait là des marchandises génoises pour plus de 40,000 ducats d'or ; mais tout cela est autant dire rien ; des hommes, pas un n'a échappé.

. . . .

Par le Conseil des « Pregadi », après la conclusion de la paix, dans les deux jours qui suivirent, le jeudi et le vendredi premier jour de mai, jour des saints Philippe et Jacques apôtres, il fut décidé que, sur les douze galères de marchandise qu'on avait destinées à être envoyées dans les parties de Levant, quatre galères seraient députées au voyage de Flandre, et qu'on leur nommerait un capitaine selon l'usage, je

3. Fol. 509 A.
4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.
5. Allusion à la conclusion de la paix de Ferrare, le 26 avril 1433, entre Venise et Milan.
6. Le jeudi, 30 avril 1433, et le vendredi, 1er mai, jour de saint Philippe, apôtre, et de saint Jacques le Mineur.

de quele son romaxi contenti de dar à la nostra Signoria duchaty XV^M VI^c, e le dite galie IIII° son tegnude a partirse de Veniexia ady XXIIII° de mazo prexente; e le galie VIII, le IIII° al viazo de Baruto, e le IIII° del viazo d'Alesandria, romagnando in libertade del capetanio, miser Lorenzo Capelo, (d)el qual iera prima capetanio de tute XII, de alezer e de tuor di do partidi, ho eser capetanio de quele de Baruto ho de quele d'Alesandria, de far luy la predita licion de romagnir capetanio de quela armada, de la qual luy medemo averà fato la licion, si veramente de le altre galie IIII°[1] se dè far uno altro capetanio a quel viazo[2], che romagnise[3], e[4] se caxo ochorese ch'el fose deliberado per la nostra

1. Mention de la reprise du voyage commercial annuel à destination de Flandre et d'Angleterre, interrompu en 1431 et 1432. (Voir ci-dessus, information du 13 octobre 1431.) On voit par ce passage que le voyage de 1433 n'avait pas été décidé à l'époque ordinaire d'adjudication, au cours de l'hiver, et que c'est seulement au dernier moment, vers l'époque extrême après laquelle des bâtiments ne pourraient plus se mettre en route utilement pour le Nord, que ce convoi se trouve improvisé par un prélèvement opéré sur les galères à destination de l'Orient.

2. Ce voyage de Flandre et d'Angleterre, pour 1433, est simplement constaté par les documents officiels vénitiens. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 63, n°s 244-245.) On a vu que le désaccord momentané, qui avait régné depuis 1411-1412 entre la liste des capitaines et les renseignements annuels du Diario, a cessé depuis 1429 et 1430. (Ci-dessus, p. 258, n. 1.) Il y a donc toutes chances pour que le nom du commandant de ce convoi du Nord, dont la lacune suivante du texte du Diario ne permet pas de voir ici le nom, soit bien le personnage indiqué par la liste en question : Lorenzo Donato. Morosini ajoute ici

parle des huit galères dont les patrons ont consenti à donner à notre Seigneurie 15,600 ducats. Lesdites quatre galères sont tenues de partir de Venise le 24 du présent mois de mai. Quant aux huit galères [d'Orient], les quatre du voyage de Beyrouth et les quatre du voyage d'Alexandrie, leur capitaine, messer Lorenzo Capello, qui était d'abord capitaine de toutes les douze, restait libre de choisir et de prendre l'un des deux partis, d'être capitaine de celles de Beyrouth ou de celles d'Alexandrie, de faire lui-même le susdit choix et de rester capitaine de la flotte dont lui-même aurait fait choix. Quant aux quatre autres galères [du Nord], on devrait nommer un autre capitaine pour le voyage qui resterait, et, s'il arrivait qu'il fût décidé par notre

quelques-uns de ces renseignements habituels d'usage et signale le jour fixé pour l'appareillage, soit le 24 mai. — Ce convoi de Flandre et d'Angleterre est le dernier que le texte du Diario, dont la fin conservée s'arrête au mois de novembre suivant, permette de constater l'existence. — Les documents officiels vénitiens continuent, comme depuis 1423, à ne présenter pour les voyages qui suivent, jusqu'en 1440, qu'une simple inscription dépourvue de tout renseignement. (Ci-dessus, t. II, p. 232, n. 5.)

3. Quant au voyage d'Aigues-Mortes, également interrompu en 1431 et 1432 (ci-dessus, information du 13 octobre 1431), la suite de ce passage en mentionnait peut-être la reprise, simultanée avec celui de Flandre et d'Angleterre. Malheureusement, la lacune existante dans la suite du texte du Diario ne permet pas de vérifier le fait.

4. Les derniers mots de cette phrase ainsi commencée se rapportent aux voyages d'Orient, dont l'exposé vient d'être présenté comme lié, par le texte, à la mention du voyage de Flandre et d'Angleterre.

Signoria che le predite galie VIII andese de conserva a i prediti[1] [luogi][2]. . . . .

1. *Prediti.* Dernier mot régulier de la dernière ligne régulière du fol. 599 A. Le feuillet suivant (599 B-600 A), dont le texte se continuait évidemment, à la première ligne de tête du fol. 599 B, par le mot « luogi », placé ici entre crochets, se trouve, par suite de l'état actuel du manuscrit, en déficit accidentel. C'est la lacune à laquelle il vient d'être fait allusion à plusieurs reprises. Le texte du Diario reprend ensuite régulièrement au feuillet 600 B-601 A, pour courir de là jusqu'au dernier feuillet que l'état actuel ait conservé, 610 B-611 A, sous la date du 20 novembre 1433. (Voir l'*Introduction.*)

2. C'est ici la fin du dernier extrait du Diario d'Antonio Morosini dont le plan de cette présente édition puisse comporter l'insertion. Il faut bien observer que la lacune toute partielle qui interrompt cet extrait, avant le complet achèvement du passage, n'offre qu'une importance insignifiante, comme on vient de le voir, et ne marque encore nullement la fin de la partie matériellement préservée du manuscrit. Cette portion conservée du Diario, comptant encore 11 feuillets, renferme, sous sa forme habituelle, la notation des événements courant jusqu'à la fin

---

Seigneurie que les huit susdites galères [d'Orient] allassent de conserve aux susdits [lieux]. . . . .

de novembre 1433, époque à laquelle un hasard de destruction matérielle vient l'arrêter, sous la date du 20 novembre, au milieu du récit d'une séance des « Pregadi » où se décide une question relative aux dissentiments du pape Eugène IV et du concile de Bâle. Il ne faut pas croire non plus que cette époque, c'est-à-dire la fin de 1433, représente, à quelques feuillets détruits près, l'achèvement normal de l'œuvre d'Antonio Morosini. Le Diario, en fait absolu, se continuait au moins un an plus loin. On conserve en effet trace, hors de son lieu de pagination régulière, d'un fragment de feuillet dépareillé, contenant récit de faits en date du 21 juin *1434*, fragment n'offrant d'ailleurs aucune mention de nature à figurer dans cette présente publication. (Voir l'*Introduction*.) — Ici, en tout cas, avec cette indication relative au voyage annuel du convoi vénitien de Flandre, objet constant et ininterrompu des notations du Diario, s'arrêtent les extraits que cette édition avait à choisir dans l'œuvre d'Antonio Morosini. — On a cru devoir y joindre, dans l'Annexe XXIII, le texte d'un intéressant document italien de même ordre.

SOMMAIRE

DU TOME TROISIÈME.

Male mort de ses insulteurs, 50. — Enquête théologique dont elle sort triomphante, 50. — Appréciation personnelle de Pancrazio Giustiniani, transmission telle quelle de ces merveilles, réserve, 50-52. — Fiançailles du duc de Bourgogne avec Isabelle de Portugal, 52-54. — Dernières nouvelles : — déclarations de la Pucelle sur sa mission, 54; — vœux pour elle, 54.

(18 juin.) Bruit répandu à Venise de l'envoi au pape Martin V, par Charles VII, d'une lettre relative au fait de la Pucelle, p. 54.

2. — Lettre du même au même, en date de Bruges, le 4 juin, p. 56-58. — Confirmation de la levée du siège d'Orléans, 56. — Attaque d'une place occupée par les Anglais, [Jargeau, vers 11 mai,] 56. — Bruit [faux] de sa prise, 56. — Maladie du duc de Bourgogne, 56. — Enthousiasme croissant pour la Pucelle, 56-58.

(Entre le 26 juin et le 14 juillet.) Bruit répandu à Venise, à nouveau, de l'envoi au pape Martin V, par Charles VII, d'une lettre relative au fait de la Pucelle, p. 58-60.

3. — Lettre de Giovanni da Molino, d'Avignon, [en date des derniers jours de juin,] p. 60-66. — Inspiration de la Pucelle, 60. — Déformation de bruits annonçant : — l'entrée de la Pucelle et du roi à Rouen et à Paris pour le terme prédit de la Saint-Jean, 60-62; — un pardon général du roi, conseillé par la Pucelle, aux Bourguignons et aux Anglais, 62-64; — une réforme générale d'ordre moral, prescrite par la Pucelle, acceptée en France et en Angleterre, 64; — l'intention de la Pucelle de faire couronner le roi à Rome [à Reims ?], 64-66. — Inspiration de la Pucelle, 66.

4. — Lettre du même, d'Avignon, en date du 30 juin, p. 66-82. — La Pucelle, « gentil ange de Dieu, » 66. — Son nom de Jeanne, 66. — Prise de [Jargeau, Meung,] Beaugency [11-18 juin], 68-70. — Bataille de Patay [18 juin], 70-74. — Bruits : déformé de la prise de Dreux et de Chartres, [sans motif] de la prise de Châteaudun, déformé de la marche sur Paris, 74-76. — Assertion de l'entrée du roi à Paris, supposée accomplie à cette date du 30 juin, 76-78. — Secours demandés par le duc de Bedford au duc de Bourgogne, 78. — Réflexions sur les épreuves de la France, « le

juillet ou des premiers jours d'août. Lettre à laquelle est annexée, en pièce jointe, le document précédent.] P. 162-166, et p. 164, note 1. — Existence d'une lettre de Charles VII à ce personnage italien, 162, et 164, note 1. — Ce qu'elle paraît contenir : — confirmation générale des événements relatés dans la lettre au marquis de Montferrat, 162-164 ; — allusion à d'autres victoires, 164 ; — annonce de la marche du roi et la Pucelle en avant, contre le duc de Bourgogne, pour une action décisive, 164. — Nouvelles orales données à ce personnage italien par un abbé [de passage dans l'Italie du Nord], 164. — Ce qu'elles paraissent présenter : — confirmation générale de ces événements, 164 ; — allusion au bruit de la capture du duc de Bourgogne, 164-166. — Assurances de ce personnage italien, 166.

9. — Lettre de Gênes, en date du 1er août, p. 166. — Vœux en faveur de la Pucelle, 166. — Arrivée à Milan d'une lettre de Giorgio di Valperga, capitaine milanais au service du roi de France, et d'une lettre du duc de Savoie au duc de Milan, 166. — Ce qu'elles paraissent contenir : déformations d'événements, entrée du roi à Paris, mort du duc de Bedford dans une bataille, capture du duc de Bourgogne, 166. — Transmission de ces nouvelles à Gênes, 166.

(11 août.) — Retour à Venise du convoi d'Aigues-Mortes, p. 168.

10. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, de Bruges, en date du 16 juillet, p. 168-174. — Départ de Calais, vers Paris, de l'armée anglaise du cardinal d'Angleterre, le 15 juillet, 168-170. — Versions contradictoires sur le voyage du duc de Bourgogne à Paris, bruit de son arrêt à Senlis, bruit de ses négociations avec le roi, 170. — Bruits divers sur la marche de la Pucelle et du roi au delà de Troyes, 172. — Attente du sacre du roi à Reims, 172. — Attente d'une marche ultérieure sur la région de Paris, 172. — Attente d'une grande bataille rangée, 172-174. — Union de la Pucelle et du roi, 174. — Déclarations de la Pucelle sur sa mission, 174.

11. — Lettre de Pancrazio Giustiniani [à son père Marco Giustiniani], de Bruges, en date du 27 juillet, p. 174-198. — Soumission de Troyes, vers le 12 [le 9-10] juillet, 174. —

le sort d'Isabelle de Portugal : sa flotte dispersée par la tempête, anxiétés à Bruges du duc, [revenu de Paris,] 236-238. — Craintes de guerre avec les Liégeois, 240. — Dernières nouvelles : — bruit [prématuré] de l'arrivée de la princesse, 240; — attente à Bruges d'une ambassade française au duc, 240.

Année 1430. — (Janvier.) Nouvelles arrivées à Venise, par la voie de Florence : — abordage d'Isabelle de Portugal en Angleterre, p. 242; — attente du retour au port de Pise de trois galères florentines armées pour la Flandre, 242. — Armement du convoi d'Aigues-Mortes, 242-244. — Nouvelle arrivée à Venise du naufrage à la côte anglaise d'une coque génoise armée pour la Flandre, 244.

16. — Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père, Marco Giustiniani, de Bruges, en date du 4 janvier, p. 244-256. — Prolongation de la trêve conclue entre le duc de Bourgogne et le roi, 246. — Versions contradictoires sur l'attitude finale du duc, 246. — Ambassade du duc au comte de Clermont, 246-248. — Opérations en Normandie, 248. — Prise de Louviers, 248. — Bruit déformé de la coopération du duc d'Alençon, 248. — Attaque de la Charité-sur-Loire [novembre-décembre 1430], déformation de l'événement, 250. — Prise de places fortes, [Saint-Pierre le Moûtier, fin octobre-début novembre,] 250. — Inspiration de la Pucelle, 250. — Citation d'un passage du traité de Gerson sur la Pucelle, 250. — Bruit des préparatifs du roi pour le printemps, 252. — Séjour à Rouen du duc de Bedford, 252. — Bruit du prochain passage en France de Henry VI avec une seconde armée anglaise, 252. — Arrivée d'Isabelle de Portugal à l'Écluse, attente de son entrée dans Bruges pour le 8 janvier, 254. — Vœux pour cette union, 254-256. — Nouvelles de Plymouth relatives au retour du convoi de Flandre et d'Angleterre, 256.

(Février-mars.) Armement et départ du convoi de Flandre et d'Angleterre, 256-258. — Retour du convoi de Flandre et d'Angleterre, 258-260.

17. — Lettre de Pancrazio Giustiniani [à son père, Marco Giustiniani], de Bruges, en date du 4 mars, p. 260-270. —

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

A joindre au tome III de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* :

AVIS AU RELIEUR.

Dans les volumes où, — par suite d'une erreur de brochage arrivée pour un certain nombre d'exemplaires, — l'Introduction se trouverait après la Table, cette Introduction devra être reportée en tête du volume.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

COMTE DE STRIGUIL ET DE PEMBROKE

RÉGENT D'ANGLETERRE DE 1216 A 1219

POÈME FRANÇAIS

PUBLIÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR PAUL MEYER

TOME TROISIÈME



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCCCI

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome III de l'édition de l'Histoire de Guillaume le Maréchal, *préparée par* M. Paul Meyer, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 25 *octobre* 1901.

Signé : L. DELISLE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

INTRODUCTION

Guillaume le Maréchal mourut le 14 mai 1219 chargé d'ans et d'honneurs. Pendant environ quarante ans il avait joué un rôle d'abord modeste, comme il convenait à un simple chevalier, puis de plus en plus important, dans les affaires de son pays. Depuis la mort du roi Jean, en 1216, il avait, comme régent du royaume et gardien du jeune roi, exercé le pouvoir suprême en des circonstances profondément troublées, et s'était tiré avec honneur de difficultés où la dynastie angevine avait failli sombrer.

La biographie versifiée qui fut consacrée à sa mémoire peu d'années après sa mort n'est pas seulement un document historique de premier ordre et une œuvre littéraire de grande valeur, c'est encore le type le plus remarquable d'un genre dont il ne nous est parvenu que de rares spécimens. Il dut arriver fréquemment que les héritiers d'un homme qui avait illustré leur famille aient pris soin de conserver sa mémoire, en faisant écrire sa vie par un clerc ou par un de ces jongleurs qui fréquentaient les cours des seigneurs et vivaient de leurs libéralités. Ces récits biographiques ont dû, à l'origine, lorsqu'on ne les écrivait pas en latin, prendre la forme de chansons de geste. Telle est sûrement l'origine de poèmes tels que *Girart de Roussillon* ou *Raoul de Cambrai*, sous leur forme la plus ancienne. Plus tard, lorsque les romans d'aventure eurent mis à la mode les vers octosyllabiques à rimes accouplées,

les récits de ce genre furent rédigés dans la forme des poèmes de Chrétien de Troyes ou de Gautier d'Arras. Et enfin, lorsqu'on trouva que les ornements de la poésie convenaient mal à l'exposé de faits réels, on se mit à rédiger en prose ces sortes d'ouvrages. Quelle que fût la forme adoptée, les écrits composés dans un intérêt en quelque sorte familial n'avaient qu'une publicité restreinte. Après quelques générations on cessait de les lire; on ne prenait pas soin d'en faire de nouvelles copies, et ils tombaient dans l'oubli. Le livre de Joinville sur la vie de saint Louis n'est guère sorti, jusqu'au temps où il fut imprimé pour la première fois (1547), de la famille royale et de la famille de son auteur. Quoi de surprenant si de l'histoire de Guillaume le Maréchal, composée pour une famille dont la lignée masculine s'éteignit en 1245, il ne nous est parvenu qu'une seule copie? C'est aussi un manuscrit unique, et de plus incomplet, qui nous a conservé le poème sur la conquête de l'Irlande sous Henri II, où sont relatés les actes du roi irlandais Dermot, et vraisemblablement composé à la demande de sa petite-fille Isabelle de Clare, la femme de notre Guillaume le Maréchal[1]. Beaucoup de poèmes, nous ne devons pas en douter, ont été composés dans les mêmes conditions et se sont perdus pour le plus grand dommage des études historiques.

Nous verrons plus loin par suite de quelles circonstances le manuscrit unique de l'Histoire de Guillaume le Maréchal est resté si longtemps inconnu et inutilisé.

I. L'auteur de l'Histoire. Circonstances et date de la composition.

Les derniers vers du poème forment une sorte d'épilogue

1. C'est, du moins, ma conjecture; voy. *Romania*, XXI, 448.

où des renseignements précis nous sont donnés sur les circonstances dans lesquelles l'ouvrage a été composé. Pour être précis, ces vers ne laissent pas de présenter sur un point important quelque obscurité. Il convient donc de transcrire ici tout le passage et de peser la valeur de chaque mot :

Ci fine la vie del conte
Mareschal, qui a tant se monte
Qu'en toz lius ou ele iert oïe
Deit estre amée et esjoïe.
Tuit cil qui en ce se porvirent,
Qui ceste estorie feire firent
I de[i]vent estre amenteü,
Si qu'il seit oï e seü
De cels qui [le] livre orrunt lire
Qui fu qui dona la matire,
Quil fist fère e qui tot le cost
En a soufert, que qu'il li cost.
Li buens fiz iert avant nomez,
Li cuens Willeme, renomez
De bien fère, ce seivent tuit,
Car de bone arbre vient buen fruit.
Quant conseillié li fu por veir
Nel la[i]ssast puis por nul aveir
Qu'il ne fust fèz ; bien pert a ore
E plus i parra il encore.
Bien i parut e nuit e jor
Que cil ama molt son seignor
Qui la matire en a portrète,
Merci Dieu, tant qu'ele est bien fète :
C'est Johan d'Erlée, por veir,
Qui cuer e pensée et aveir
I a mis, et il i pert bien,

Cf. Round, *The Commune of London and other Studies* (Westminster, Archibald Constable and Cº), p. 150.

19192 De ce ne deit nus doter rien.
Buen' amors en toz biens se prueve;
Certes, ce n'est mie contrueve,
Car Johans s'est bien esprové
19196 Qui cest livre a fet e trové.
E Dex, qui les biens gueredone
As buens e tote joie done,
Dont la joie de paradis (*f.* 127 *b*)
19200 A cels qui s'en sunt entremis!

Quant [li] lignages, frére e suers,
Orront ce, molt lor iert as cuers
Que li buens Mareschas lor frére
19204 Willemes a fet de lor pére
Feire tele uevre cum cestui.
E Dex lor dount joie de lui,
Car bien sai que molt s'esjorront
19208 De cest [livre], quant il l'orront,
Por les granz biens e por l'enor
Qu'il orront de lor anseisor!

Ci fine del conte l'estorie;
19212 E Dex en perdurable glorie
Dont que la sue ame soit mise
Et entre ses angles assise! Amen.

De ces vers se déduisent clairement les notions qui suivent:

1° Le poème fut composé à la demande de Guillaume le Maréchal, fils aîné du régent d'Angleterre et, après lui, comte de Pembroke. C'est ce fils aîné qui a fait faire l'ouvrage sans la participation de ses frères et sœurs (v. 19201-19205).

2° L'idée première de cette composition n'appartient pas au fils aîné du Maréchal. Il a suivi un conseil qui lui était donné (v. 19181). L'auteur ne dit pas nettement qui fut, en cette occasion, le conseiller, mais on peut induire de l'ensemble du passage que ce fut le fidèle écuyer du Maré-

chal, son compagnon dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Jean d'Erlée, dont la biographie sera esquissée dans le prochain chapitre. Lorsque l'auteur annonce l'intention de mentionner tous ceux qui ont pris part à la composition de l'histoire (v. 19169-76), il a certainement en vue le fils aîné du Maréchal et Jean d'Erlée, et peut-être une troisième personne, comme nous l'allons voir. La part du premier a consisté à faire les frais de la composition : C'est sans doute lui « qui tot le cost en a soufert » (v. 19175-6), c'est-à-dire qui a payé le rédacteur de l'ouvrage. Le second, pour sa part, a fourni la matière. C'est à Jean d'Erlée que se rapportent ces mots : « qui fu qui dona la matire » (v. 19174) et, plus loin, « qui la matire en a portrète » (v. 19187).

Jusqu'ici tout est assez clair, mais plus loin nous trouvons deux vers qui soulèvent une difficulté :

Car Johans s'est bien esprové
Qui cest livre a fèt e trové.

« Fèt et trové » ne comporte pas deux interprétations; il s'agit bien ici de la composition du poème, et alors se pose la question de savoir qui est ce Jean. Est-ce Jean d'Erlée, nommé un peu plus haut, ou est-ce un homonyme ? Si c'est Jean d'Erlée, ce personnage ne se serait pas borné à fournir la matière du livre : il l'aurait lui-même mise en vers. Il serait entièrement l'auteur de l'Histoire. Cette interprétation me semble difficilement admissible. Sans refuser à Jean d'Erlée une part de collaboration considérable, puisqu'il a fourni la matière du poème, probablement sous forme de mémoires écrits (nous verrons, en effet, plus loin que le poète s'est servi de notes écrites), je ne puis croire qu'il ait fait œuvre d'auteur au sens étroit du mot, en d'autres

termes qu'il ait rédigé en vers la vie de Guillaume le Maréchal. La perfection de la forme, la recherche de la versification, où abondent les rimes riches (soit *léonines* soit *consonnantes*), et d'autres particularités, dénotent l'œuvre d'un trouvère de profession. Il n'y a pas lieu d'objecter que des seigneurs tels que Quene de Béthune, Guichart de Beaujeu, Thibaut de Champagne, Jean de Journi, ont composé des chansons ou même des poèmes. On sait bien que certains seigneurs s'entendirent à composer des poésies courtoises, des enseignements moraux. Mais, l'Histoire de Guillaume le Maréchal se présente dans de tout autres conditions : c'est un livre fait sur commande, c'est l'œuvre d'un professionnel, d'un trouvère qui composait moyennant une rétribution. Les vers qui ont été rapportés plus haut le font entendre. Nous y voyons que Guillaume, le fils aîné, a supporté « tout le coût » de l'œuvre (v. 19175). Il serait bien invraisemblable que Jean d'Erlée, à supposer qu'il eût été capable d'écrire un poème de plus de 19,000 vers, se fût fait payer par la famille de celui à qui il devait sa fortune et qui l'avait désigné comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il y a plus, nous voyons que Jean d'Erlée a mis en cette œuvre « cuer et pensée *et aveir* » (v. 19190)[1]. Il a donc dépensé du sien, loin d'avoir reçu. Enfin, il y a au moins un passage où l'auteur se donne pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire pour un trouvère qui vit de sa plume :

11101 Quer nuls *qui de trouver volt vivre*
Ne deit chose metre en son livre
Qui de dreite raison ne vienge
11104 N'[a la[2]] matyre n'apartienge.

1. Si l'on admettait que Jean d'Erlée est l'auteur du poème, on devrait corriger, au v. 19190, *aveir* en [*s*]*aveir*.
2. On pourrait aussi suppléer *sa* aussi bien que *la*.

Je suis donc porté à croire que le Jean mentionné au v. 19195 est distinct de Jean d'Erlée, que c'est un trouvère de profession, sur lequel, du reste, nous n'avons aucun renseignement[1].

Cherchons maintenant à déterminer l'époque de la composition.

Il est évident que Guillaume, fils aîné du Maréchal, et Jean d'Erlée vivaient encore lorsque fut écrit l'épilogue rapporté plus haut. Guillaume, second comte de Pembroke, mourut le 6 avril 1231[2], et Jean d'Erlée décéda au plus tard dans la même année. Mais nous pouvons resserrer la date du poème dans de plus étroites limites.

Le Maréchal étant mort le 14 mai 1219, il est bien probable que l'idée de faire écrire son histoire fut suggérée et adoptée dès la même année. Mais il fallut un certain temps pour rassembler les matériaux, et un temps plus long pour les mettre en œuvre. Il est vraisemblable que la composition fut surveillée par ceux qui l'avaient commandée, c'est-à-dire par le fils aîné du Maréchal et par Jean d'Erlée. Des corrections, des additions ont dû être faites, des suppléments d'informations ont pu être fournis au cours même de la rédaction, de sorte que l'ouvrage ne fut sans doute pas mené à bonne fin aussi rapidement que s'il s'était agi d'un roman d'aventures. Ce qui est certain c'est qu'il ne semble pas avoir été achevé avant 1226. C'est du moins ce qui résulte de certains passages. L'auteur, ayant conté les avantages

1. L'auteur du roman de Rigomer s'appelle aussi Jehan tout court, sans addition de surnom. Je ne connais de ce poème que les vers cités dans l'*Histoire littéraire,* XXX, 86 et suiv. Il ne me semble pas que son style soit le même que celui de l'auteur de notre poème.

2. *Dict. of nat. Biography,* XXXVI, 223.

remportés par Richard Ier dans sa guerre contre Philippe-Auguste, s'exprime ainsi :

14085 Molt fu la guerre grant et forz
Puis l'asemblé[e] de Gisorz,
Mol[*t*] *dura e unquor*[*e*] *dure.*

Ce dernier vers ne peut avoir été écrit qu'à un moment où la France et l'Angleterre étaient en guerre, c'est-à-dire pendant l'époque qui s'étend de 1224 à la trêve de Saint-Aubin-du-Cormier en 1231. Il semble qu'on puisse tirer la même conclusion des vers suivants :

4312 Mais unquor vesrons lieu et tens,
Si li reis Henri[s] d'Engletere
Poeit en pais aveir sa terre
Que chivalerie e proece
4316 E bonté de cuer et largesse
S'en istreient parmi sa porte :
Si serreit avarice morte.

Pour le dire en passant, ces vers sont bien d'un trouvère de profession, aux yeux de qui la vertu qui l'emportait sur toutes les autres était la largesse. Une allusion, du reste assez vague, à un récent manque de foi des Poitevins envers leurs seigneurs semble se rapporter à un fait de l'année 1224[1].

Quelques synchronismes plus précis peuvent se tirer du passage où l'auteur nous parle des enfants du Maréchal (v. 14860 et suiv.). Il nous dit (v. 14933-6) que la seconde fille, Isabel, épousa le comte de Gloucester (Gilbert de Clare)[2]. Celui-ci mourut en 1229 ou 1230, et sa veuve

1. V. 1580; voir ci-après, p. 24, note 3.
2. En 1217.

se remaria l'année suivante à Richard de Cornouailles, plus tard empereur. L'auteur paraît l'ignorer, d'où l'on peut conclure qu'il écrivait avant 1229. Il paraît même certain qu'il rédigeait cette partie du poème en 1225 au plus tard, car il sait que la fille aînée, Mahaut, épousa Hugues Bigot, « qui fut comte après son père » (v. 14928). Or, Hugues Bigot succéda à son père Roger en 1221 et mourut en 1225. Sa femme était remariée le 13 octobre de cette même année[1]. Le poète n'eût vraisemblablement pas manqué de mentionner la mort de Hugues Bigot, s'il en avait été informé. Il y a, dans le même endroit du poème, une indication qui pourra, un jour, fournir un utile synchronisme, ce sont les vers (14947 et suiv.) où le poème nous apprend que Jeanne, la cinquième fille du Maréchal, n'était pas encore mariée lorsque son père mourut, et que, plus tard, son frère aîné la maria à Garin de Monchensi. Malheureusement, la date de ce mariage ne nous est pas connue. Le morceau sur les enfants du Maréchal paraît donc avoir été écrit dans la première partie de l'année 1225 au plus tard. Mais, plus loin, nous trouvons une indication un peu différente. Parlant du comte de Salisbury à la bataille de Lincoln, il souhaite que Dieu lui accorde le pardon de ses péchés (v. 16678-80). Donc le comte de Salisbury était mort récemment lorsque le poète formulait ce souhait. Or, nous savons qu'il mourut au commencement de l'année 1226[2].

En résumé, on peut tenir pour établi que le poème a été achevé en 1226, et pour probable que sa rédaction a exigé plusieurs années de travail. Présentement, j'ai à dire à l'aide de quels éléments et dans quel esprit il a été rédigé.

1. *Rotuli litterarum clausarum*, II, 82 *b*.
2. Voir ci-après, p. 235, n. 3, et p. 244, n. 1.

L'Histoire du Maréchal a été rédigée d'après des mémoires écrits, selon toute apparence, par Jean d'Erlée, pour servir de guide au versificateur, le Jean « qui ce livre a fait et trouvé », nommé au v. 19195. Ces mémoires ont certainement été complétés, sur bien des points, par des renseignements que l'auteur a pris la peine de recueillir dans le milieu où avait vécu son héros, probablement même par des observations qu'il avait pu faire lui-même. L'auteur a donc eu trois sources d'information, ce qu'il est facile de prouver par quelques citations. Et d'abord il suivait, en beaucoup de cas, des mémoires écrits. Il le dit lui-même :

Si com en l'estorie le truis. 3656, 4460, 16784.
Mais nostre estorie me remenbre. 3885.
Issi le trovons en l'estorie. 17534.
Li escriz dit ce que je di. 16027.
Tant me feit li escriz entendre. 15909.

Cet « écrit » est ce que l'auteur appelle parfois sa matière, notamment dans les vers cités plus haut (v. 19174, 19187)[1]. Il s'y conforme religieusement. Assurément, il ne se fait pas faute d'ajouter à cette matière des renseignements pris d'ailleurs, on le verra plus loin, et d'y intercaler des réflexions personnelles, mais il se garde d'introduire aucun développement puisé dans sa propre imagination. Abordant le récit d'un tournoi qui eut lieu à Épernon, il s'excuse de ne point donner les noms de ceux qui y prirent part :

Ge n'ai pas les nons en memorie,
4328 Quer nes trovai pas en l'estorie.

Et, à la fin du même récit, il dit, en forme de conclusion :

Ne voil de cest tornei[e]ment

1. Ailleurs *matire* est employé dans le sens général de matière, sujet. Voir les exemples de ce mot relevés dans le vocabulaire.

4432 Faire plus lunc conveiement,
Que cil qui me dist la matire
Ne me volt ci endreit plus dire.

Dans son récit de la déroute des navires français, entre Sandwich et Calais, après avoir dit qu'on ne saurait évaluer le nombre des Français qui furent noyés, il termine par ces vers :

17496 Je n'i fu[i] pas ; ci m'en descombre
De dire ce que nuls ne seit,
Kar li mondes despit et heit
Celui qui lesse sa matire
17500 Por mensonge et oisoses dire.

Ici encore, *matire* signifie, non pas sujet en général, mais mémoire, information fournie par écrit. Notre auteur se conforme avec un tel scrupule à cette « matière » qu'il ne croit pas devoir modifier l'ordre selon lequel les faits lui ont été communiqués, alors même que certains récits lui paraissent intervertis. Ayant conté en grand détail le tournoi de Lagni-sur-Marne, il se reprend en ces termes :

Mais devant la desconfiture
4928 I avint une autre aventure
Qui deüst estre devant dite;
Mais, *si com ge la truis escrite*,
La m'estuet dire mot a mot.

J'ai dit tout à l'heure que le poète avait puisé ses informations à plus d'une source. Il pouvait arriver que les renseignements ainsi obtenus fussent contradictoires. Tel fut le cas pour un épisode de la bataille de Lincoln. L'auteur n'hésite pas à nous faire part de son embarras :

Seignor, ci ne covient plus dire,
Car cil qui me donent matire
Ne s'acordent pas tot a un,

16404 Ne je ne puis pas a chascun
Obeïr, car je me[s]fereie,
Si'n perdreie ma dreite veie,
Si en fereie meins a creire,
16408 Car en estorie qui est veire
Ne doit nus par reison mentir.

Le souci qu'il apportait à compléter les renseignements fournis dans les mémoires qu'il appelle « l'histoire » ou « l'écrit » se manifeste en plus d'un endroit. Après avoir conté en grand détail un voyage du roi Richard, allant de Normandie en Angleterre, en passant par Rouen, Bonneville, Caen, Bayeux, Barfleur et Portsmouth, il fait une sorte de pause et dit :

Ci endreit ne voil or plus dire,
12836 Quer ne sai pas bien la matire
A combien ele fu montée
Desqu'el me seit avant contée.

Et, lorsque ses efforts ont été inutiles, il n'hésite pas à le confesser. C'est ainsi qu'il expédie en quelques vers le récit du séjour de son héros en Terre sainte, s'excusant de la brièveté de son récit sur ce que les renseignements lui font défaut :

7284 Ne vos [en] ai dit fors la some,
Kar ge nes vi ne ge n'i fui,
Ne ge ne puis trover nului
Qui la meit[i]é m'en sace dire.

Et, un peu plus loin (v. 7296-8), c'est pour le même motif qu'il passe rapidement sur le retour du Maréchal auprès du roi Henri II, en Normandie.

Enfin, il est certain qu'en plusieurs circonstances, qu'il n'est pas possible de déterminer toutes avec sûreté, l'auteur

nous a laissé un témoignage personnel, ayant assisté à quelques-uns des événements qu'il raconte. Il commence ainsi le récit d'un tournoi qui eut lieu entre Anet et Sorel :

> Mais nostre estorie me remenbre
> *Ce que ge vi* et bien me menbre...
> 3888 D'un tornei[e]ment qui fu pris
> Entre Anet et Sorel adonques.

Ce tournoi, dont la date ne peut être fixée, mais qui eut lieu probablement aux environs de 1180[1], était donc mentionné dans les notes fournies, mais, de plus, l'écrivain y avait assisté. De même, à propos d'un tournoi entre Ressons-sur-Matz et Gournai-sur-Aronde :

> S[i] i vindrent de mainte terre,
> Por pris e por enor conquere,
> Maint duc, maint conte, maint halt home;
> 3980 Mais de lor [nons] ne sei la some,
> Quer tans en i vi que nomer
> Nes savreie ne asomer.

Si notre auteur fréquentait les tournois, sans doute en qualité de jongleur ou de héraut d'armes, il est bien permis de supposer que, dans la suite, il eut plus d'une occasion de voir celui qui devait un jour être son héros. Qu'il l'ait vu, et qu'il ait été frappé de sa belle prestance, à une époque où la fortune du Maréchal ne pouvait guère être prévue, c'est ce dont on ne peut douter en présence d'un témoignage aussi positif que celui-ci : le jeune Guillaume était si bien formé, dit-il, que, s'il avait été sculpté par un artiste, il n'eût pas eu les membres si bien faits :

> 720 Quer bien les vi e bien m'en menbre.

1. En tout cas, avant 1182, époque où le Maréchal, comme on le verra plus loin, était brouillé avec le jeune roi, son seigneur.

Ces témoignages se rapportent à une époque assez ancienne de la vie du Maréchal, ce qui donne à croire que l'auteur devait bien avoir une soixantaine d'années lorsqu'il commença son poème. Il est donc légitime de supposer que, pour beaucoup des événements qui appartiennent à une période plus récente, il était renseigné de première main. Il le dit expressément, du reste, au cours du récit très détaillé qu'il fait de l'expédition de Louis de France en Angleterre (1216), lorsqu'il parle des Français tués entre Winchester et Romney, qu'il a vus dévorés par les chiens (v. 15110).

En terminant ce chapitre, une dernière observation : rien n'est emprunté aux chroniques. L'auteur a fait usage, en un cas très spécial qui sera indiqué plus loin, de documents écrits, mais ces documents, qui, d'ailleurs, ne nous sont pas parvenus, sont des pièces administratives.

II. Jean d'Erlée.

Somme toute, il y a lieu de croire que la plus grande partie des informations à l'aide desquelles le poème a été composé émane de Jean d'Erlée. Il est donc à propos d'esquisser l'histoire de ce personnage sur lequel le poème lui-même nous fournit d'abondants renseignements qu'il est facile de contrôler et de compléter à l'aide des documents diplomatiques de tout genre qui abondent pour les règnes de Richard Cœur-de-Lion, de Jean et de Henri III.

Erlée, forme assurée par de nombreuses rimes, n'est pas la seule forme usitée dans le poème. On trouve aussi *Erlie* en rime dans un passage qui sera cité plus loin (v. 11914). C'est maintenant Early, village de Berkshire, à peu de distance de Reading, dans les documents latins *Erleia*, *Erleya*, *Erleg'*, *Erlegh'*. Jean d'Erlée (je lui conserve le

nom que le poète lui donne le plus ordinairement) est mentionné pour la première fois, dans l'Histoire de Guillaume le Maréchal, en 1188, à propos d'une expédition faite par Guillaume contre Montmirail (Sarthe) par ordre du roi d'Angleterre, qui se tenait alors à Chinon, déjà souffrant de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard. On entre dans la ville : le Maréchal, averti par sire Richard de Clifford que la lutte est engagée dans les rues, demande son écu :

7948 E *Johan d'Erlée* li porte
Isnelement e volentiers,
Qui lors esteit sis escuiers.

Je suis porté à croire que les relations de Jean d'Erlée avec le Maréchal étaient alors de date récente. En 1183, ce dernier avait pour écuyer Eustache de Bertrimont, qui fut plus tard l'un de ses chevaliers[1]. En 1185 et 1186, le Maréchal était en Terre sainte, et certainement Jean d'Erlée ne l'accompagnait pas, puisque le poète avoue, on l'a vu plus haut, que les renseignements lui faisaient défaut sur cette période de la vie de son héros. Toujours est-il que, depuis l'année 1188, Jean d'Erlée paraît très fréquemment dans l'ouvrage, ou comme acteur ou comme témoin. Ainsi, dans le combat qui eut lieu devant Le Mans entre Henri II et Philippe-Auguste, Guillaume le Maréchal fit deux prisonniers, qui toutefois lui échappèrent, lui laissant dans la main les freins de leurs chevaux ; le poète dit alors :

8692 Testemoingne *Johan d'Erlée*
A cui, cuit, li frein baillié furent.
Quant cil le dient quis rechurent

1. Voir ci-après, p. 79, n. 4. Eustache de Bertrimont mourut probablement avant le Maréchal.

Come d'oïe et de veüe,
8696 Dunc deit la chose estre creüe.

Jean d'Erlée avait vu grandir sa situation en même temps que son patron s'élevait aux honneurs. Aussitôt que le Maréchal, alors gouverneur de Rouen, apprend la mort de Richard, il envoie en Angleterre pour saisir la terre au profit de Jean Sans-Terre, et ce fut Jean d'Erlée qu'il chargea de cette importante mission :

E si est dreiz que ge vos die
Que mi sire *Johan d'Erlie*
I ala, qui hastivement
11916 En fist tot son commandement.

Quand le Maréchal est obligé de quitter ses possessions d'Irlande, qui étaient très considérables, pour obéir à un ordre du roi Jean, c'est à Jean d'Erlée qu'il en confie la garde (v. 13472 et suiv.). Lorsque le roi Jean, se défiant du Maréchal, voulut avoir des otages en garantie de sa fidélité, Jean d'Erlée fut l'un de ceux qu'il désigna. Celui-ci toutefois ne tarda pas à inspirer confiance au roi, qui, ayant pris en outre deux des fils du Maréchal comme otages, donna la garde de l'un d'eux à Jean d'Erlée, et créa celui-ci maréchal de son hôtel (v. 14537 et suiv.). Enfin Jean d'Erlée assista aux derniers moments du Maréchal ; c'est lui que le Maréchal chargea de recouvrir son cercueil avec une étoffe précieuse rapportée d'outre-mer à cet effet. C'est à lui qu'il confia ses dernières pensées.

Jean d'Erlée paraît avoir été un homme modeste, ne cherchant pas à se mettre en avant, acceptant par dévouement les missions qu'on lui confiait, et qu'il n'ambitionnait pas, ayant en vue, sur toutes choses, l'intérêt de son seigneur. Lorsque Guillaume lui remet la garde de ses vastes

possessions en Irlande, il s'excuse tout d'abord sur son insuffisance; il prie son seigneur de choisir quelqu'autre personne, qu'il s'engage à seconder de tout son pouvoir. Il n'accepte que sur l'ordre positif de son maître (v. 13477 et suiv.). Et lorsque le roi Jean lui offre la garde des deux fils aînés du Maréchal, il proteste : il y a là, dit-il, assez à faire pour deux personnes (v. 14553 et suiv.). Plus tard, après la mort de Jean Sans-Terre, lorsque les seigneurs, restés fidèles au jeune Henri III, pressent le Maréchal de prendre la garde du prince et la régence du royaume, Jean d'Erlée, qui ne donne son avis que lorsque le Maréchal le lui demande, est le seul qui cherche à dissuader celui-ci d'accepter un fardeau trop lourd pour un homme de son âge (v. 15443 et suiv.). Certes, on n'accusera pas Jean d'Erlée d'avoir profité de l'occasion que lui offrait la composition d'une œuvre historique exécutée en partie sous sa direction, pour grandir son rôle.

Si maintenant nous recherchons, parmi les documents diplomatiques, les actes qui concernent Jean d'Erlée ou dans lesquels il paraît comme témoin, nous en dégagerons des notions qui pourront servir à préciser certaines circonstances de sa vie; nous y verrons qu'il était en rapports fréquents avec Guillaume le Maréchal, qu'il occupa, dans les dernières années du roi Jean et sous la régence du Maréchal, des fonctions d'une certaine importance, nous y découvrirons la date approximative de sa mort, mais ces notions, éparses en bien des recueils de rôles ou de chartes, ne permettent point de se figurer le rôle qu'il a joué auprès du Maréchal, et personne ne songerait à les recueillir, si Jean d'Erlée n'avait été mis en évidence par la découverte du poème où il est représenté comme le fidèle compagnon de son seigneur pendant les trente dernières années de la vie de celui-ci.

Il y aurait peu d'intérêt à rassembler tous les témoignages qui nous sont parvenus sur Jean d'Erlée. La tâche serait, du reste, assez facile, puisque tous les recueils de rôles publiés par le *Record office* sont pourvus de tables. Il suffira de citer ici quelques-unes des mentions les plus caractéristiques, afin de compléter les données du poème.

Jean d'Erlée, qui, dès 1188, était, comme le poème nous l'apprend, l'écuyer du Maréchal, avait des biens de famille dans le comté de Berks, à Early, à Reading, à Sunninghill[1], et aussi dans Sommerset[2]. Sa fortune, liée à celle de son seigneur, grandit rapidement. Lorsque celui-ci, par son mariage avec Isabelle de Clare, fut entré en possession de terres considérables dans le pays de Caux[3], Jean d'Erlée obtint sur ces terres certains revenus[4]. En 1215, lorsque le Maréchal, oubliant les injustices dont il avait eu à souffrir, donna son appui au roi Jean, abandonné de la plupart des barons, Jean d'Erlée fut l'objet des faveurs royales. Le roi lui accorda, à lui et à un autre chevalier[5], la garde du comté de Devon. Deux ans plus tard, le Maréchal étant régent d'Angleterre, il fut récompensé de ses services par d'importantes concessions[6]. Enfin, il fut avec David, abbé de

1. Voir un accord de 1197, dans *Feet of fines of the seventh and eighth years of Richard I*, n° 122 (*Pipe Roll Society*, t. XX).

2. Voir *le Livre rouge de l'Échiquier* (édit. Hubert Hall, collection du Maitre des Rôles), I, 27 (1160-1, le « Johannes de Erlega » ici mentionné est, sans doute, le père de l'écuyer du Maréchal), 80 (1194-5), 9547 (1210-2). Voir aussi *The great roll of the Pipe for the first year of King Richard I* (éd. J. Hunter, Londres, 1844), p. 147, 154.

3. Voir ci-après, p. 120, n. 3.

4. « Johannes de Erlie debet .c. libras de fine suo. » *Magni rotuli scacc. Norm.*, édit. Stapleton, II, 442; cf. *ibid.*, p. cxxxix.

5. Henri de la Pomeraie. Voir *Rot. litt. pat.*, p. 135; cf. *Rot. litt. claus.*, I, p. 115*b* et 199.

6. *Rot. litt. claus.*, I, p. 304 *b*, 344.

Saint-Augustin de Bristol, et Henri Fils Gerout[1], l'un des exécuteurs testamentaires de son seigneur[2]. Il mourut, apparemment sans laisser de postérité, en 1230 ou 1231. Nous avons, en effet, un acte par lequel le roi Henri III, dans la quinzième année de son règne (1231), met Henri d'Erlée, frère et héritier de Jean d'Erlée, en possession de l'héritage de ce dernier[3].

Assurément, personne ne pouvait être mieux qualifié que lui pour diriger et surveiller la composition d'un ouvrage sur l'homme illustre dont il avait été, pendant plus de trente ans, le serviteur dévoué et le confident.

III. Examen du poème au point de vue historique.

La valeur de l'Histoire de Guillaume le Maréchal, en tant que source historique, est considérable pour la période qui s'étend de 1186 environ à 1219, date de la mort du héros. C'est la période pour laquelle Jean d'Erlée a pu fournir un témoignage de première main; pour la partie antérieure, qui du reste est de moindre étendue, les données du poème sont moins sûres et appellent un contrôle constant. Je diviserai

1. Sur lequel on peut voir ci-après p. 181, n. 2.
2. *Rot. litt. claus.*, I, p. 601.
3. « Henr. de Erlegh', frater et heres Johannis de Erleg', finem fecit cum Rege per .xx. marcas pro relevio suo de terris quas idem Joh. de Rege tenuit in caput, et que ipsum Henricum hereditarie contingunt, et inde cepit Rex homagium ejus. Et mandatum est vicecomiti Sumerset' quod, accepta securitate ab eodem Henrico de predictis .xx. marcis Regi reddendis, eidem Henrico plenam saisinam habere faciat de omnibus terris que fuerunt ipsius Johannis et que predictum Henricum hereditarie contingunt in balliva sua, et de quibus idem Johannes saisitus fuit die quo obiit... » (*Excerpta e rotulis finium in Turri Londinensi asservatis*, cura Car. Roberts, I [Londres, 1835], 216.)

cet examen en six paragraphes, intitulés respectivement : 1° Jean le Maréchal et l'enfance de son fils Guillaume; 2° Guillaume le Maréchal depuis sa chevalerie jusqu'à la mort du jeune roi (1183); 3° Guillaume depuis la mort du jeune roi jusqu'à l'avènement de Richard Ier (1189); 4° Guillaume sous le règne de Richard Ier (1189-1199); 5° Guillaume sous le règne de Jean (1199-1216); 6° Guillaume régent d'Angleterre (1216-1219).

§ 1. *Jean le Maréchal et l'enfance de son fils Guillaume* (v. 1-714). — Cette partie du poème est confuse. Elle se compose de récits décousus. L'auteur, qui est mal informé et qui en a conscience, relie ces divers épisodes par des transitions qu'il fait aussi insignifiantes que possible, de peur de se compromettre en avançant des faits incertains. Il est bien probable que les traditions relatives à Jean le Maréchal, à son fils Guillaume, à l'impératrice Mathilde, au roi Étienne, remontent à des conversations de Guillaume le Maréchal avec les hommes de son entourage, particulièrement avec Jean d'Erlée; mais, ces souvenirs qui avaient probablement subi, dans la mémoire du Maréchal, un commencement de transformation, n'ont pas été recueillis en ordre chronologique, et l'auteur du poème, n'ayant pas les moyens de les classer convenablement, les a reproduits d'une façon incohérente. Mieux informés que lui, nous sommes en état de remettre chaque fait à sa place, et par suite nous pourrons tirer de ses récits certains éléments véritablement historiques.

Il convient de distinguer dans les 714 premiers vers du poème trois groupes de traditions : 1°, v. 23-119 et 370-398, Jean le Maréchal et ses deux mariages. 2°, v. 120-369, Jean le Maréchal partisan de l'impératrice Mathilde; siège

de Winchester; retraite de l'impératrice sur Ludgershall; guerre avec le comte Patrice. 3°, v. 399-714, siège de Newbury.

1° Jean le Maréchal, ou, comme il est appelé ailleurs, Jean Fils Gilbert[1], était, selon notre poème, un baron plus renommé par sa largesse que par sa puissance. Nous savons d'ailleurs qu'il avait succédé à son père Gilbert dans l'office de Maréchal, concédé à celui-ci par Henri Ier[2]. Cet office était héréditaire dans sa famille, en ordre de primogéniture, et devint un nom patronymique pour tous ses descendants. On ignorait qu'il eût été marié deux fois. Le poème nous apprend que de sa première femme, laquelle n'est pas nommée, il eut deux fils, Gilbert[3] et Gautier. L'un d'eux mourut de maladie à Salisbury (v. 91); le second succomba à la douleur que lui causa la mort de son frère. La seconde femme de Jean était sœur du comte Patrice de Salisbury, celui qui fut tué en 1168 dans un guet-apens préparé par les Poitevins. Les circonstances qui amenèrent ce second mariage sont d'ordre politique. Le comte Patrice tenait pour le roi Étienne. Il fit une rude guerre au Maréchal (v. 147). Une fois au moins il eut le dessous (v. 344), mais plus tard ce fut Jean qui eut « le pire jeu parti » (v. 369). Que fit Jean? Il répudia sa femme et épousa dame Sibile, sœur du comte Patrice. Il le fit, dit

1. Paraît sous ce nom en trois chartes de l'impératrice, des années 1141, 1142, 1144-7 (Round, *Geoffrey de Mandeville*, London, 1892, p. 171, 183, 234, 344; cf. *Chronicles of the reigns of Stephen, Henri II and Richard I*, edited by R. Howlett, III, XIV, XXXIV (collection du Maître des Rôles).

2. Voir l'acte par lequel l'office de maréchal de la cour du roi est concédé à Guillaume le Maréchal, dans *Rotuli Chartarum*, I, 46 *b* (20 avril 1200), où il est rappelé que Gilbert, père de Jean le Maréchal, était maréchal du roi Henri Ier.

3. On remarquera que le premier né portait le nom de son grand-père, selon un usage qui est constaté d'ailleurs.

le poète, pour mettre fin à la guerre, et, depuis lors, l'amour et la concorde régnèrent entre eux tout le temps qu'ils vécurent (v. 375-7). Tous ces faits sont nouveaux et paraissent assurés. Ils nous montrent qu'au milieu du xiie siècle des motifs de pur intérêt suffisaient à l'obtention du divorce, et que les adhérents de partis opposés ne se faisaient pas scrupule de conclure entre eux des arrangements particuliers, au détriment même de la cause qu'ils avaient jusque-là défendue. On ne savait rien du second mariage de Jean, mais on savait que Patrice avait été élevé à la dignité de comte de Salisbury par l'impératrice Mathilde[1]. La faveur dont il fut l'objet de la part de celle qu'il avait énergiquement combattue s'explique maintenant de la façon la plus naturelle.

2° Il est bien évident que notre auteur ne se rendait pas un compte bien exact des causes de la querelle entre l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, et le comte Étienne de Blois, et qu'il en connaissait très mal les péripéties. Mais il ne cherche pas à nous faire illusion : au contraire, il confesse très franchement qu'il ne sait pas toutes les *emprises* du Maréchal (v. 124). Toutefois, il se montre assez renseigné sur un des épisodes importants de la guerre, la levée du siège de Winchester par l'impératrice et la retraite de celle-ci vers Ludgershall. C'est que Jean le Maréchal avait joué dans cette affaire un rôle important, protégeant, au risque de sa vie, la fuite de Mathilde. Le souvenir de ses exploits devait s'être conservé dans la famille. Si l'on retranche de son récit quelques erreurs, qui portent sur des circonstances accessoires[2], on trouvera qu'il est, en somme, fort exact, puisqu'il ne fait que confirmer, par un témoi-

1. Voir ci-après, p. 8, n. 2.
2. Elles ont été relevées p. 3, n. 1.

gnage tout à fait indépendant, et compléter des notions que nous possédions déjà par les chroniqueurs du temps. Sur un point, les causes de la levée du siège, où ces chroniqueurs sont en désaccord, notre poème se rapproche de l'un d'eux, le continuateur de Florenz de Worcester[1].

3° Le siège de Newbury ne nous était connu que par deux lignes de Henri de Huntingdon[2], qui ont le mérite de fixer la date de cet événement. Notre auteur nous offre un récit complètement nouveau où le héros du poème, Guillaume le Maréchal, fait son entrée dans l'histoire. Afin d'obtenir une trêve, qui lui permettra de ravitailler la place assiégée, Jean le Maréchal livre en otage au roi Étienne, non pas son fils aîné (appelé Jean comme son père), mais son second fils, Guillaume, dont la vie paraissait moins précieuse. La ville une fois remise en état de défense, il ne fut plus question de la rendre. Le roi vit qu'il était joué, et la vie du jeune Guillaume fut en aventure. On le fit savoir au père. Celui-ci répondit qu'il se souciait peu de l'enfant, « car il avait encore les enclumes et les marteaux dont il forgerait de plus beaux » (v. 513-6). Il faut voir la suite dans le poème, comment le roi, cédant aux sollicitations de ses partisans, permit par deux fois que l'enfant fût mené au supplice, et comment à chaque fois, touché par les paroles naïves du petit innocent, il lui fit grâce de la vie, disant : *Trop set beles enfances dire* (v. 560). Saisi de pitié et même d'affection pour cet enfant, le roi le prit avec lui dans sa tente, et le poète nous le montre jouant avec lui à de petits jeux. Tout ce récit, très caractéristique des mœurs du temps et très émouvant, est fort bien présenté. Il n'a rien que de très vraisemblable et s'accorde parfaitement avec ce que nous

1. Voir p. 6, note.
2. Voir p. 9, n. 1 ; cf. Round, *Geoffrey de Mandeville*, p. 130.

savons du caractère d'Étienne. « Chil rois Estievenes », nous dit un ancien chroniqueur, « fu mout dous et mout deboinaires et mout piteus[1]. » Seulement, notre auteur, renseigné de première main sur tout ce qui touche Guillaume le Maréchal, savait mal l'histoire du temps. Il ne nous dit pas comment finit le siège de Newbury[2]. Il paraît supposer que la ville fut délivrée à la suite du traité entre Mathilde et Étienne qui mit fin à la guerre, et il croit que ce traité fut conclu après la prise de Lincoln où le roi fut fait prisonnier. Or, l'affaire de Lincoln est de onze ans antérieure au siège de Newbury, et, par conséquent, n'a rien à faire avec la conclusion du traité qui eut lieu en 1153, un an après la prise de Newbury[3]. Pour être mal encadrés, les curieux souvenirs conservés par le poète n'en sont pas moins intéressants, non seulement en eux-mêmes, mais aussi parce qu'ils nous aident à déterminer approximativement la date de la naissance de Guillaume, sur laquelle nous n'avons pas de données bien concordantes. En 1216, à la mort du roi Jean, Guillaume le Maréchal, pressé de prendre la garde du jeune Henri III, encore en bas âge, se défend d'accepter cette charge, qu'il juge au-dessus de ses forces : *Si ai quatre vinz ans passez*, dit-il (v. 15510). Il serait donc né en 1136 au plus tard, et il aurait eu quinze ou seize ans lors du siège de Newbury, en 1152. Mais il est clair que les « belles enfances » qui lui valurent la pitié du roi Étienne conviennent bien plutôt à un enfant de six à huit ans. Et d'autre part, le mariage de Jean le Maréchal avec la sœur de Patrice est de 1141 au plus tôt, peut-être de 1142[4]. Or,

1. Ci-après, p. 10, n. 3.
2. Nous savons, par Henri de Huntingdon, que la ville fut prise par le roi.
3. Voir ci-après, p. 13, n. 1.
4. Voir p. 8, n. 2.

Guillaume n'est que le second des fils issus de ce mariage. Il est donc probable qu'il naquit vers 1144, ce qui lui donnerait huit ans en 1152; d'où il suit que, lorsqu'il s'attribuait quatre-vingts ans passés en 1216, il se trompait sur son âge.

Le poète nous dit qu'après la mort du roi Étienne et le couronnement de son successeur Henri II (19 déc. 1154), Jean le Maréchal envoya le jeune Guillaume à son cousin Guillaume de Tancarville, chambellan de Normandie[1]. Ici commence dans l'histoire du Maréchal une période de quelques années pendant lesquelles il ne semble pas qu'il se soit produit aucun événement marquant.

§ 2. *Guillaume le Maréchal depuis sa chevalerie jusqu'à la mort du jeune roi.* — Une date qui marquait dans la vie d'un baron était celle de son *adoubement,* de son admission dans l'ordre de la chevalerie. Cependant, notre poète n'a eu, sur la date de cet important événement, que des renseignements peu précis. On pourrait s'en étonner si on ne savait que les gens de ce temps (il faut, naturellement, mettre à part les clercs, habitués à plus de régularité) se préoccupaient peu de la chronologie, et se contentaient d'indications vagues fournies par des synchronismes avec d'autres événements. Guillaume le Maréchal ne date pas ses chartes, non plus, du reste, que son premier souverain, le roi Henri II. Voici ce que nous trouvons dans le poème concernant la chevalerie de Guillaume. D'après le vers 772, il aurait été écuyer « bien vingt ans entiers ». Par conséquent, si même Guillaume était arrivé à Tancarville aussitôt après le couronnement de Henri II, c'est-à-dire dans les derniers jours de l'année

1. Voir ci-après, p. 13, n. 5.

1154 ou au commencement de l'an 1155, il n'aurait été adoubé qu'en 1174 ou 1175. Or, c'est là une conclusion que contredisent des faits certains. Le 14 juin 1170, Henri, fils aîné de Henri II, fut couronné roi. Peu après, son père désigna les chevaliers qui devaient être ses compagnons, au nombre desquels était Guillaume le Maréchal, à la garde de qui le jeune roi fut spécialement confié (v. 1939 et suiv.). Guillaume était donc chevalier en 1170, et non le premier venu, puisqu'il était l'objet d'une désignation particulièrement honorable. Ce fut lui qui, en 1173, au début de la guerre entre le fils et le père, eut l'honneur d'adouber le jeune roi, alors âgé de dix-huit ans (v. 2084 et suiv.). Étant donc impossible que Guillaume soit resté vingt ans écuyer, j'ai proposé, au vers 772, de corriger *vint* en *vuit*[1]. Cette correction admise, la succession des faits se présente ainsi : Guillaume, confié aux soins du chambellan de Normandie vers 1156, aurait été fait chevalier vers 1164, à l'âge de vingt ans environ[2]. Le poète nous dit que l'adoubement du jeune Maréchal eut lieu à une cour tenue par le chambellan à Drincourt (v. 817) ; mais, comme la date de cette solennité ne nous est pas connue, il n'y a là aucun élément chronologique[3].

Du temps qu'il était écuyer, le jeune Maréchal passait,

1. Cf. ci-après, p. 14, n. 3. La forme *vuit* (huit) est fréquente dans le poème ; voir par ex. v. 848.

2. A cette époque, on était rarement armé chevalier avant vingt ans. Naturellement, il y a des exceptions, notamment lorsque le nouveau chevalier était de race royale.

3. Immédiatement après la mention de cette cour, le poète passe au récit de la lutte qui eut lieu à Drincourt (maintenant Neufchâtel-en-Brai) entre les partisans du jeune roi et ceux du roi son père, et au cours du récit il semble indiquer que le Maréchal était depuis peu chevalier (v. 872 et suiv.). Cette affaire eut lieu en 1173, mais l'auteur n'en savait rien, puisqu'ensuite il passe à des faits de 1168.

parmi ses compagnons, pour une sorte de lourdaud, grand dormeur et gros mangeur. Mais le chambellan l'avait mieux jugé et pensait que le jeune Anglais ferait son chemin tout comme un autre, ce qu'il exprimait en disant : « Il saura bien tirer fève de pot » (v. 792). Quand Guillaume commença-t-il à réaliser la bonne opinion qu'avait conçue de lui le seigneur de Tancarville? Ce serait au combat de Drincourt, si on prend les événements dans l'ordre où ils sont relatés; mais la chronologie de l'auteur est, dans cette partie du poème, fort irrégulière, et il est certain que l'affaire de Drincourt n'est pas à sa place[1]. L'ordre des événements paraît être celui-ci :

1166. Guillaume armé chevalier (v. 815-26).

1166-7. Tournois (v. 1201-1525).

1167-73. Guillaume se rend en Angleterre, d'où il revient en France avec le comte de Salisbury. Mort de celui-ci. Guillaume, fait prisonnier par les Poitevins, est délivré par la reine Aliénor. Couronnement du jeune roi, qui est confié par Henri II à la garde du Maréchal. Le jeune roi se révolte contre son père ; il est armé chevalier par Guillaume (v. 1526-2192).

1173. Affaire de Drincourt (v. 827-1200).

Les tournois, dont le récit occupe les vers 1201 à 1525, eurent certainement lieu très peu après l'adoubement de Guillaume et antérieurement au couronnement du jeune roi (juin 1170). Pour l'un de ces tournois, celui qui eut lieu entre Saint-Jame, ou Sainte-Jamme[2], et Valennes, le poème nous fournit une indication qui équivaut à une date. Nous y lisons, en effet, que le roi d'Écosse y prit part (v. 1319). Or, nous savons que le roi d'Écosse Guillaume visita, vers

1. Voir la note précédente.
2. Voir ci-après, p. 20, n. 2.

septembre 1166, le roi Henri II, qui, à ce moment, parcourait la Bretagne et se rendait en pèlerinage au Mont Saint-Michel[1]. Ce dut être vers le même temps qu'il alla au tournoi de Valennes[2].

Le récit de l'affaire de Drincourt, ou Neufchâtel-en-Brai, est certainement le morceau le plus embarrassant de tout le poème. Il n'y a aucun doute que ce combat fut l'un des épisodes de la guerre de 1173, entre Henri II et son fils, le jeune roi, appuyé des barons anglais, normands[3], français et par le roi de France. Il est donc étrange que le poète place ces événements avant l'expédition de Poitou, où Patrice de Salisbury trouva la mort (1168). Cet anachronisme constaté, on s'étonnera moins que l'auteur nous parle d'une guerre entre Henri II et Louis VII (v. 805-6) sans rien dire du jeune roi. Quant aux circonstances du récit, elles présentent assurément diverses invraisemblances et s'accordent mal avec les témoignages des chroniqueurs du temps, mais eux-mêmes sont loin d'être d'accord[4], de sorte qu'il est impossible d'arriver à une connaissance assurée des détails de cette guerre. Ce qui paraît certain, c'est que les exploits de Guillaume à Drincourt ont été contés au poète, sans doute avec quelque exagération, par des gens qui ne savaient ni quand ni comment les faits s'étaient passés.

1. Robert de Torigni, éd. Delisle, I, 362; cf. Eyton, *Court, Household and Itinerary of King Henri II* (Londres, 1878), p. 97.

2. Il faut donc considérer comme erronée la note (ci-après, p. 21, n. 4) où ce tournoi a été daté de 1174. Le roi d'Écosse est venu deux fois sur le continent.

3. La liste des barons anglais et normands qui prirent les armes contre Henri II est donnée par la chronique (*Gesta regis Henrici secundi*), qui fut transcrite par ordre de Benoit, abbé de Peterborough, et que, pour plus de brièveté, je cite sous le nom de cet abbé (éd. Stubbs, I, 45).

4. K. Norgate, *England under the Angevin Kings*, II, 147, n. 3.

Ce qui est dit du meurtre du comte Patrice (v. 1623 et suiv.) paraît plus digne de foi. Il y a là des détails que rien ne nous autorise à révoquer en doute. Assurément, l'auteur s'avance trop en faisant peser sur Geoffroi de Lusignan la responsabilité d'un crime qui est attribué par des historiens du temps au frère de celui-ci, Gui de Lusignan[1]; mais il revient plus loin (v. 6458) sur ce que son assertion avait eu de trop absolu lorsqu'il fait dire à Geoffroi que le Maréchal se trompait en l'accusant d'avoir tué Patrice.

Malgré l'incertitude de la chronologie, on peut dire que, depuis le récit du meurtre de Patrice, le poème prend un caractère de plus en plus historique.

L'auteur nous conte comment Guillaume fut blessé et pris dans le guet-apens où Patrice trouva la mort, comment, fait prisonnier par les Poitevins, il fut enfin délivré par la reine Aliénor, qui donna pour lui des otages. Ces événements, inconnus d'ailleurs, sont de l'année 1168. En quelques vers (v. 1892-1904), il nous apprend que Guillaume alla chercher aventure en mainte terre, se faisant remarquer par la largesse avec laquelle il dépensait ce qu'il avait gagné dans les tournois. Nous arrivons ainsi au couronnement du jeune roi Henri (1170), qui marque une date importante dans l'histoire du Maréchal. Henri II distingua le jeune Guillaume, déjà noté comme bon chevalier, et que d'ailleurs lui recommandait le souvenir des services rendus à sa cause par Jean le Maréchal. Il le plaça auprès du jeune roi « pour lui garder et enseigner » (v. 1945). Entre tous les chevaliers dont le roi d'Angleterre fit les compagnons de son fils, Guillaume est le seul nommé à cet endroit du poème. Mais il n'est pas impossible de reconstituer le personnel de

1. Voir p. 26, note.

la « mesnie » du jeune prince à l'aide des noms des témoins qui figurent dans ses chartes. Voici la liste, assurément bien imparfaite, que permettent d'établir ces documents, malheureusement trop rares[1] :

Adam d'Iquebeuf[2].	Guillaume du Hommet[6].
Bertrand de Verdun[3].	— de Lanvalei[7].
Geoffroi Fils Hamon.	— Maréchal.
Girard Talebot[4].	— de Saint-Jean[8].
Guillaume de Dive[5].	— de Tinteniac[9].

1. Je retranche de la liste des témoins les personnages ecclésiastiques qui paraissent occasionnellement en cette qualité dans les chartes en question.

2. Sur ce personnage, voir ci-après, p. 60, n. 2.

3. Voir ci-après, p. 98, note. — On trouvera quelques renseignements de plus sur ce personnage dans Edw. Foss, *The Judges of England*, I, 317-9. Il était fils de Norman de Verdun, qui avait, tant par lui-même que par sa femme, des biens dans les comtés de Leicester et de Warwick. Il fut marié deux fois. Il semble bien résulter de l'ensemble des données réunies par Edw. Foss que ce Bertrand de Verdun doit être distingué de celui qui paraît dans le *Très ancien coutumier de Normandie* et dans plusieurs chartes concernant l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

4. Ci-après, p. 59, n. 3.

5. Ci-après, p. 61, n. 3.

6. Guillaume du Hommet succéda en 1180 à son père Richard dans l'office de connétable de Normandie. Voir Eyton, *Court Household and Itinerary of King Henri II*, p. 233; Stapleton, *Magni rotuli scaccarii Normannie*, I, lxxx, cxxxv, clxxiij; II, lvj, note, etc.; Delisle, *Chron. de Robert de Torigni*, II, 34, n. 1. Il ne figure pas dans le poème.

7. Normand qui est témoin à un grand nombre de chartes de Henri II. Voir la table du livre d'Eyton, sous Lanval; cf. Stapleton, ouvr. cité, II, clxxxiij. Ne figure pas dans le poème.

8. Saint-Jean-le-Thomas (Manche). Voir Stapleton, I, xcviij; Delisle, *Chron. de Robert de Torigni*, II, 31, n. 2. Ne figure pas dans le poème. Témoin à de nombreuses chartes de Henri II. Voir la table d'Eyton, sous St John.

9. Ci-après, p. 62, n. 1.

Guillaume Fils Roger[1].
Hugues de Cressi[2].
Jean de Préaux[3].
— de Subligni[4].
Juel de Mayenne[5].
Pierre d'Adeville[6].
— Fils Guion[7].
Raoul (*Ranulfus*) de Glanville[8].
Renaut de Courtenai[9].
Richard de Canville[10].
— de Luci[11].
Robert, comte de Meulan[12].
— de Tresgoz[13].
Roger le Bigot[14].
Simon de Marès[15].
Thomas Basset[16].
Thomas de Coulonces[17].

Cette liste ne peut être considérée comme complète, les chartes du jeune roi qui nous sont parvenues étant en petit

1. Ci-après, p. 57, n. 5.

2. Gardien de la Tour de Rouen en 1180 (Stapleton, I, cxj). Témoin à de nombreuses chartes de Henri II. Ne figure pas dans le poème.

3. Ci-après, p. 59, n. 1.

4. Ci-après, p. 23, n. 2.

5. Voir Stapleton, II, lxij, cxcix, ccxlix. Ne figure pas dans le poème.

6. « Petrus de Adevilla » ne parait que dans une charte du jeune roi en faveur de Christ Church, Cantorbéry, vers 1175 (Musée brit., *Cotton charters,* VI, 1).

7. « Petrus filius Guidonis » paraît avec le titre de *dapifer* dans l'acte mentionné à la note précédente. Voir ci-après, p. 77, n. 6.

8. Ci-après, p. 99, n. 2.

9. Témoin à de nombreux actes de Henri II. Ne figure pas dans le poème.

10. Ci-après, p. 125, n. 1.

11. Témoin à un acte de Henri II (Eyton, p. 239).

12. Puissant seigneur qui fut l'un des partisans du jeune roi dans sa révolte de 1173. Il mourut en 1204. Il avait d'importantes possessions à Pont-Audemer (Le Prévost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure,* II, 550). — Il y a sur lui une longue notice dans l'*Art de vérifier les dates,* III, 694.

13. Ci-après, p. 60, n. 4.

14. Ci-après, p. 184, n. 2.

15. Ci-après, p. 57, n. 3.

16. Ci-après, p. 143, n. 3.

17. Ci-après, p. 61, n. 1.

nombre. D'autre part, certains noms ne paraissant que dans une seule pièce, leur présence peut être accidentelle et ne suffit pas à prouver qu'ils aient fait partie de la maison du prince. Cependant, sous la réserve qu'impliquent ces observations, on peut tenir que les chevaliers énumérés ci-dessus étaient, pour la plupart, les familiers du jeune roi. Douze d'entre eux sont inscrits sur la liste, conservée par Benoît de Peterborough, des barons qui, en 1173, soutinrent leur seigneur contre Henri II, à savoir : Adam d'Iquebeuf, Girard Talebot, Guillaume de Dive, Guillaume le Maréchal, Guillaume de Tinteniac, Guillaume Fils Roger, Jean de Préaux, Pierre d'Adeville, Robert de Meulan, Robert de Tresgoz, Simon de Marès, Thomas de Coulonces. Le nombre de ceux qui paraissent dans le poème est plus grand encore, comme on l'a vu par les notes.

La liste dressée d'après les chartes du jeune Henri a, pour la critique du poème, un certain intérêt. On sait que les noms des témoins ne sont pas placés au hasard ; ils sont rangés en ordre hiérarchique : en premier lieu les personnes ecclésiastiques, puis les comtes et les hauts fonctionnaires, enfin les simples barons. Or, nous voyons que Guillaume le Maréchal prend toujours place en tête des simples barons, ce qui indique bien qu'il avait, comme le dit le poète, un rang supérieur à celui des autres chevaliers [1].

1. Je ne connais que dix chartes du jeune roi, dont trois à Rouen (copie m'en a été communiquée par M. Delisle) et trois au Musée britannique. Guillaume le Maréchal est témoin à cinq de ces actes :

I. Traité du jeune roi avec son père (sept. ou oct. 1174). Orig. au Musée britannique, *Cotton charters*, VII, 12 ; la liste des témoins est en partie enlevée par une déchirure ; j'y ai vu, toutefois, le nom de Guillaume le Maréchal.

II. Confirmation d'une donation à la maison du Mont-aux-

On peut dresser une liste approximative des chevaliers qui formaient, en quelque sorte, la « mesnie privée » du jeune roi, mais on conçoit que le nombre de ceux qu'il a pu avoir à sa solde a dû varier singulièrement selon les temps et particulièrement selon l'état de sa bourse. Ayant à conter un tournoi qui eut lieu à Lagni-sur-Marne aux environs de l'an 1180, le poète nous donne, d'après des témoins oculaires (v. 4477-8), les noms de tous les chevaliers du jeune roi qui

Malades. Quevilli, près Rouen (non pas *Chevaillec,* comme dit Eyton, p. 158-9 et 187), vers décembre 1174. Témoins : Robert, comte de Meulan, et Guillaume le Maréchal.

III. Confirmation de la donation faite à Gautier de Coutances, clerc du roi, par Henri II, de la chapellenie de Blie. Analyse dans Round, *Calendar of doc. preserved in France* (1899), nº 31.

IV. Confirmation de la donation faite au même d'une maison sise sur le Grand-Pont, à Rouen. Cet acte et le précédent, datés l'un et l'autre de Westminster, doivent être de mai 1175, époque où la présence des deux rois, le père et le fils, est constatée en ce lieu (Eyton, p. 190). Les indices fournis par les noms des témoins concordent avec cette date. C'est à tort que, ci-après, p. 57, n. 3, cette pièce a été indiquée comme antérieure à 1173. Analyse dans Round, *Calendar,* nº 33.

V. Charte concernant l'abbaye de Waltham. Argentan, vers septembre 1177 (Eyton, p. 218-9).

Voici les listes des témoins aux actes III, IV et V :

III.	IV.	V.
Ric. Wint. ep.	Ric. Wint. ep.	Ric. Wint. ep.
Gaufr. El. ep.	Gaufr. El. ep.	F. Sag. ep.
WILL. MARSCALLUS.	Will. de Humet.	H. Bai. ep.
Gir. Talebot.	Rogerus le Bigot.	Walt. de Constanciis.
Rob. de Tresgoz.	Ran. de Glanvilla.	Mag. Osbertus de Camera.
Sim. de Marisco.	WILL. MARESCALLUS.	Nicolaus capell.
Will. de Diva.	Gerardus Talebot.	Ran. de Glanvilla.
Adam de Ikebuef.	Rob. de Tregoz.	Gaufr. de Pertico.
	Adam de Ikebo.	Hugo de Cressi.
	Simon de Marisco.	Gerardus de Canvilla.
		Will., regis capell.
		WILL. MARESCALLUS.
		Will. Fil. Rogeri.

y assistèrent. La liste, disposée méthodiquement, en est longue. J'y compte 20 Français, 20 Flamands, 14 Anglais, 27 Normands, 6 Angevins ; en tout 87 ; mais il faut ajouter que chacun des chevaliers portant bannière était accompagné de plusieurs hommes, de sorte que, selon notre auteur (v. 4773), le nombre total des chevaliers à la solde du jeune roi s'élevait à 200 et plus[1]. Ce n'est pas sans raison que le poète se demande avec surprise où le jeune roi pouvait prendre l'argent qu'il dépensait ainsi (v. 4768). Il est certain que Henri II, le vieil Henri, comme on l'appelait, en fournissait une bonne part, mais il est probable que le jeune Henri comptait un peu sur la chance des combats : si on perdait de l'argent dans les tournois, on en pouvait gagner aussi.

De 1170 à 1183, c'est-à-dire du couronnement du prince Henri à sa mort, les faits sur lesquels le poète s'étend peuvent être classés sous cinq chefs : 1° la guerre du fils contre son père (1173) ; 2° la réconciliation (1174) ; 3° une longue suite de tournois ; 4° une brouille passagère, causée par de faux bruits, entre le jeune roi et le Maréchal ; 5° la seconde guerre contre Henri II, se terminant par la mort du jeune Henri.

1° Ce que le poète nous a dit de la guerre de 1173 est assez vague. Écrivant cinquante ans après les événements, il n'eut, vraisemblablement, que des renseignements partiels, qu'il lui était impossible de relier convenablement. Nous avons vu qu'il avait placé beaucoup trop haut l'un des épisodes de cette guerre, l'affaire de Drincourt ; il commet

1. Notons en passant qu'on ne voit paraître, ni dans notre poème ni ailleurs, Bertrand de Born, le seigneur de Hautefort, qui, à en croire les anciennes biographies provençales, aurait joué un rôle important dans les querelles du jeune roi avec son père.

d'autres erreurs qui ont été relevées en leur lieu[1]. Cependant, il sait que l'une des causes de la guerre fut l'excessive prodigalité du jeune homme et le refus du père de subvenir plus longtemps à des dépenses exagérées. Il sait aussi que le jeune Henri fut abandonné par les seigneurs français, que le roi d'Angleterre avait achetés. Mais, ce qu'il tient par-dessus tout à nous apprendre, c'est que Guillaume le Maréchal eut l'honneur d'armer chevalier son seigneur le jeune roi (v. 2084 et suiv.).

2° Rentré en grâce auprès de son père, le jeune prince se rendit en Angleterre avec le Maréchal et y resta environ un an[2]. Mais il se lassa bientôt de la vie trop calme qu'on y menait, et repartit pour le continent, où il se mit de nouveau à courir les tournois.

3° Du vers 2471 au vers 5094, il n'est question, dans le poème, que de tournois. Ces récits, en somme peu variés, pourront sembler monotones, et les historiens préféreront probablement les parties où l'auteur expose, sinon avec beaucoup d'ordre, du moins avec des détails nouveaux, les guerres et les négociations de Henri II ou de Richard avec Philippe-Auguste. Cette préférence se conçoit. Cependant, les tournois occupèrent, en France, une place si considérable dans la vie des hommes appartenant à la classe noble, que tout document qui nous apprend quelles en étaient les règles, ou du moins les usages, quelle influence ils avaient sur les mœurs, sur les conditions sociales, mérite d'être considéré comme historique au premier chef. Et, à ce point de vue, les récits de tournois qui tiennent une si grande place dans l'Histoire de Guillaume le Maréchal offrent un intérêt

1. P. 34, notes 2, 3, etc.
2. Voir ci-après, p. 35, n. 5.

réel, car ni les romans de chevalerie, ni les fableaux (où souvent il est question de tournois), ni les chroniques ne nous donnent une image aussi vivante de ce qu'étaient ces rencontres d'hommes armés, cherchant, comme à la guerre, à se renverser de cheval, à se faire des prisonniers, allant même parfois jusqu'à faire intervenir des troupes de gens de pied[1]. On trouvera dans notre poème nombre de détails curieux qui complètent utilement les célèbres dissertations de Du Cange sur le même sujet[2].

Sous Henri II, ces exercices belliqueux n'étaient point pratiqués ni même, paraît-il, autorisés en Angleterre. C'est Richard qui, le premier, en 1194, accorda ou, plus exactement, vendit la permission de tenir des tournois[3]. Aussi, les jeunes chevaliers anglais qui voulaient se distinguer avaient-ils coutume de se rendre sur le continent. C'est le conseil que le chambellan de Tancarville donna à Guillaume, lui faisant remarquer que l'Angleterre n'était pas un bon pays pour ceux qui voulaient « hanter chevalerie » (v. 1544). Guillaume profita de l'avis et s'en trouva bien.

Les historiens du XIIe siècle mentionnent rarement les tour-

1. C'est ce qu'a bien mis en relief M. Jusserand dans la première de ses études sur les sports dans l'ancienne France (*Revue de Paris*, 15 mai 1900), où il utilise comme principale source l'Histoire du Maréchal.

2. Dissertations VI et VII sur l'Histoire de saint Louis, réimprimées à la suite du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Henschel, VII, 2e partie, p. 23 et suiv.

3. Roger de Howden (éd. Stubbs), III, 268; Raoul de Dicet (éd. Stubbs), II, 120. — Le poète dit cependant que le jeune roi, pendant son séjour en Angleterre, après sa réconciliation avec son père (1175-6), passa le temps en chasse et en tournois (*Ou a bois ou a torneier*, v. 2394). Mais, si *torneier* n'est pas une leçon fautive, il doit s'agir de tournois différents de ceux qui étaient en usage sur le continent.

nois et ne les décrivent jamais en détail. C'est par exception que Gilbert de Mons nous fait savoir qu'en 1175 on proclama un tournoi devant avoir lieu entre Soissons et Braine. Le comte de Hainaut, Baudouin V, s'y rendit avec 200 chevaliers et 1,200 hommes de pied[1]. Le jeune roi n'y assista point; il paraît n'avoir quitté l'Angleterre qu'à la fin de l'année 1175[2], et aucun de ceux auxquels il prit part, et sur lesquels le poète s'étend longuement, n'est connu d'ailleurs.

Ces rencontres, à en juger par les descriptions de notre auteur, ne se distinguent guère des combats de cavalerie qui avaient lieu dans les guerres réelles. On se bat avec les armes ordinaires. Il n'est dit nulle part que les tranchants et les pointes fussent émoussés. Mais les chevaliers étaient si bien protégés par leurs armures qu'ils ne couraient guère que le risque d'être renversés de cheval et plus ou moins contusionnés. Du reste, le danger n'était guère plus grand à la guerre[3]. Les seules différences entre ces exercices et les combats véritables paraissent être celles-ci : 1° la rencontre a lieu à un endroit déterminé d'avance dans la proclamation; encore est-il à propos de remarquer que, dans les guerres réelles, beaucoup de combats ont été livrés dans des lieux fixés par une convention; c'est ce qu'on appelait « bataille aramie »; 2° lorsque le combat cesse, soit par la fuite d'un des partis en présence, soit d'un commun accord, une trêve existe virtuellement jusqu'à la reprise, qui, généralement, a lieu le lendemain, et les chevaliers se font des visites de courtoisie; 3° le tournoi clos, les hauts

1. Pertz, *Script.*, XXI, 524-5.
2. Voir ci-après, p. 36, n. 2.
3. Il y a, dans le poème, plusieurs récits de combats sérieux. On y voit que les accidents mortels étaient extrêmement rares, du moins pour les chevaliers.

hommes se réunissent et décernent le prix à celui qui s'est le plus distingué par sa vaillance[1].

Il ne semble pas qu'il ait existé aucune convention tendant à limiter la liberté des combattants, sinon, peut-être, dans le genre de lutte qualifiée, non sans une nuance de mépris, de « joutes *de* (ou *a*) *plaideïces*[2], » et dont le caractère propre n'est pas clairement déterminé. La lutte a lieu en rase campagne ; le terrain n'est pas circonscrit par des lices, comme cela aura lieu plus tard ; la poursuite peut, le cas échéant, amener les combattants à traverser des lieux habités (v. 2820 et suiv., 7207). Les lices, dont il est question en plus d'un endroit du poème (v. 1309, 3862, 5529), servaient de refuge, de *recet* aux chevaliers serrés de trop près. On n'hésite pas à amener sur le terrain des hommes de pied armés de piques, qui, du reste, ne sont pas d'un grand secours, car ils n'osent s'opposer au passage des chevaliers, qui n'hésiteraient pas à les massacrer[3]. Nous voyons les chevaliers s'attaquer soit en masse, soit en combat singulier ; il n'est pas interdit de se mettre à plusieurs contre un seul (v. 1426 et suiv., 5008 et suiv.), fait qui, dans la suite, fut trouvé blâmable. On ne se fait pas scrupule de faire prisonnier un homme qui est manifestement hors d'état de se défendre. Au tournoi de Saint-Pierre-sur-Dive, un chevalier tombe et, s'étant brisé un membre, ne peut se relever. Le Maréchal, qui était à dîner, le voit, sort de la maison, le prend tout armé dans ses bras et le porte à ses compagnons en leur disant : « Tenez, voilà pour payer vos dettes. » Le malheureux est obligé de donner caution pour recouvrer sa liberté (v. 7209-32). On admettait, comme, du

1. Voir v. 3013, 3301, 4083 et surtout 4331 et suiv.
2. V. 1310 et 2502. Voir au vocabulaire *plaideïces* et *plaidier*.
3. Voir v. 2827 et suiv., 3247 ; cf. page précédente.

reste, à la guerre, que les prisonniers fussent provisoirement délivrés moyennant caution (*fiance*). Mais il paraît qu'on ne s'en fiait pas toujours à la parole du prisonnier, car nous voyons ceux qui étaient *fiancié*, c'est-à-dire qui avaient donné leur parole, chercher des amis qui voulussent bien leur servir de cautions (v. 3029-31). Dans les romans de la Table ronde, il arrive souvent que le chevalier vaincu est prisonnier sur parole et doit se rendre, selon l'ordre qui lui est donné par le vainqueur, auprès du roi Arthur qui disposera de son sort. Ailleurs, le vaincu est tenu de se présenter à une dame qui, généralement, le délivre[1]. Ces usages courtois ne sont point observés dans les tournois où le Maréchal gagnait, à la force du poignet, honneur et richesse, et, du moins, au XIIIe siècle et à plus forte raison au XIIe, ne sont attestés que par les romans. Les tournois étaient, en effet, par les prises qu'on y pouvait faire, un moyen de gagner ou de perdre de l'argent. Certains chevaliers en vivaient[2], et Guillaume le Maréchal fut certainement, pendant sa jeunesse, l'un de ceux-là.

Il ne faut pas s'étonner si l'Église condamnait les tournois[3] et considérait comme illicites les gains qu'on y fai-

1. *Flamenca*, v. 7731 et suiv., 7910 et suiv.

2. Voir le fableau du chevalier qui, n'ayant « ne vigne ne terre », vivait de ce qu'il gagnait aux tournois, et se trouva réduit à la pauvreté lorsque ces jeux furent interdits (Montaiglon et Raynaud, VI, 69). Cf. *Histoire littéraire*, XXX, 156. — Bertran de Born, dans l'un de ses *sirventes* (*S'abrils*), blâme les riches hommes qui suivent les tournois pour prendre leurs vavasseurs et se soucient peu du blâme, pourvu qu'ils emportent l'argent. Il trouve légitime cependant que les soudoyers (c'est-à-dire les chevaliers sans terre qui se louaient) s'enrichissent de cette manière.

3. Concile de Reims, 1131, canon XII (Labbe, *Concilia*, X, 985-6), renouvelé en 1139 au deuxième concile de Latran, canon XIV (Labbe, X, 1006), en 1179 au troisième, canon XX

sait. Le Maréchal le savait sans doute, mais il ne le croyait pas; la morale commune du temps était, sur ce point, en désaccord avec la morale ecclésiastique. On trouve, à ce propos, un passage bien curieux vers la fin du poème. Le vieux Maréchal est couché sur son lit de mort. L'un de ses fidèles, Henri Fils Gerout, agissant probablement à l'instigation d'un clerc qui avait à cœur le salut du Maréchal, dit à celui-ci : « Sire, il faut penser à votre salut. La mort ne « respecte personne, et les clercs nous apprennent que l'on « ne peut être sauvé si l'on ne restitue ce qu'on a pris » (v. 18469-78). — « Les clercs », répondit le moribond, « veulent nous raser de trop près. J'ai pris cinq cents che- « valiers, dont j'ai retenu les armes, les chevaux et tout « le harnois. Si pour cela le royaume de Dieu m'est interdit, « il n'y a que faire, car je ne pourrais le rendre... A moins « qu'ils veuillent ma perte complète, ils ne doivent pas me « poursuivre davantage. Ou leur argument est faux, ou « personne ne peut être sauvé. »

Nous n'avons pas à examiner quelle est la valeur de l'argument du Maréchal. Assurément, il ne pouvait pas restituer aux intéressés ce qu'il leur avait pris quarante ou cinquante ans auparavant. Seulement, les théologiens admettaient que la restitution pouvait être faite à l'Église. Retenons simplement l'aveu qu'il estimait à cinq cents le nombre des chevaliers pris par lui dans les tournois. Et cependant, en mainte occasion, il avait fait preuve de géné-

(Labbe, X, 1449). Cf. Benoit de Peterborough, I, 226; Rog. de Howden, II, 176. — Jacques de Vitry, s'efforçant de détourner un chevalier de la fréquentation des tournois, montre que ces jeux cruels conduisent ceux qui s'y livrent à commettre les sept péchés capitaux (*The exempla of Jacques de Vitry*, edited by Th. Fr. Crane, 1890, p. 63).

rosité, renvoyant indemnes certains de ses prisonniers[1].

Le Maréchal ne devait pas se tromper de beaucoup dans son évaluation. Dans un seul tournoi il avait pris dix chevaliers et douze chevaux (v. 3368 et suiv.). Du temps qu'il était le principal chevalier du jeune roi, il quittait de temps en temps son seigneur pour aller à des tournois où celui-ci, pour un motif quelconque, ne jugeait pas à propos de se rendre[2]. Bien plus, il semble que notre héros avait arrangé sa participation aux tournois comme une affaire commerciale. Il s'était associé avec un certain Roger de Gaugi, chevalier flamand, qui parvint plus tard, sous le roi Jean, à une assez haute position[3], et, unissant leurs efforts, ils réalisèrent des gains considérables[4]. Notre auteur, citant les écritures de Wigain, clerc de la cuisine du prince Henri[5], affirme que, dans l'espace de moins d'une année, de la Pentecôte au carême suivant, Guillaume et Roger prirent cent trois chevaliers, sans parler des chevaux et des équipements qui n'étaient pas marqués dans les comptes (v. 3414 et suiv.). Ces détails sont nouveaux, la comptabilité du clerc Wigain ne nous ayant pas été conservée.

Ces récits de tournois, qui ne laissent pas d'être un peu

1. Voir v. 3650 et suiv., 4066 et suiv.

2. Tournoi de Joigni (v. 3433); tournoi entre Anet et Sorel (v. 3898); tournoi d'Épernon (v. 4322); autre tournoi d'Épernon (v. 4985). A propos d'Épernon, on peut se demander, en comparant les deux récits, dont le premier est visiblement incomplet, si le poète n'a pas conté deux fois la même affaire.

3. Voir ci-après, p. 43, n. 3.

4. Il y a d'autres exemples de ces associations de chevaliers courant ensemble les tournois. C'est ainsi que, dans le *Roman de Flamenca*, Guillaume de Nevers et Archambaut de Bourbon « s'appareillent » ensemble. Voir v. 6999 et suiv. de la nouvelle édition.

5. C'est la seule fois, sauf erreur, que l'auteur se réfère à des documents d'ordre diplomatique.

monotones, malgré la peine que se donne le poète pour varier son exposé, confirment en somme ce que nous savons d'ailleurs sur le même sujet, mais ils nous montrent les faits sous un aspect plus vivant, en faisant passer sous nos yeux toute une série de scènes où les mœurs et les sentiments des hauts hommes du temps sont dépeints au naturel. Comme le Maréchal est toujours placé au premier plan, nous arrivons peu à peu à comprendre comment, parti d'un rang modeste (il n'appartenait pas à une des grandes familles de l'Angleterre, et il n'était que le cadet de sa maison), il a pu arriver peu à peu à une position très élevée. Sa force physique, sa belle prestance furent certainement le premier élément de sa fortune, mais son intelligence et son honnêteté y contribuèrent aussi pour beaucoup. La partie du poème que nous étudions en ce moment fournit à cet égard quelques indices qu'il est bon de relever.

Le jeune roi aimait les tournois, mais il ne semble pas y avoir, personnellement, remporté beaucoup de succès. Il était fort jeune, étant né en 1155, lorsqu'il commença à se livrer à ces exercices, en 1176, après sa réconciliation avec son père[1]. Peut-être n'avait-il pas encore la force physique nécessaire pour se défendre contre de robustes chevaliers. Aussi arriva-t-il que, dans ses premières rencontres, il reçut des coups et vit sa troupe mise en déroute (v. 2563 et suiv.). Le Maréchal prit l'habitude de se tenir auprès de son seigneur, et le défendit si bien que les Français trouvèrent dans les Anglais, qu'ils avaient jusqu'alors méprisés, de redoutables adversaires (v. 2607 et suiv.). Usant d'une tactique qu'il avait vue réussir au comte Philippe de Flandre, il conseilla au jeune roi d'attendre, pour charger, que les

1. Ci-dessus, p. xxxv.

hommes du parti opposé fussent lassés et dispersés par l'effort de la lutte (v. 2764 et suiv.). C'est ainsi qu'il arriva bientôt à prendre un grand ascendant sur son royal élève et qu'il devint, selon l'expression du poète, « sire et maître « de son seigneur » (v. 2634). En même temps, il s'enrichissait, et, comme il avait la réputation de payer comptant, ce qui était rare à cette époque[1], son crédit était considérable. Le jeune Henri, qui dépensait largement, était souvent hors d'état de payer ses dettes, quand il quittait une ville, et on n'était pas disposé, semble-t-il, à lui faire crédit. Mais le Maréchal intervenait. « Monseigneur n'a « pas d'argent pour l'instant, disait-il, mais aurez votre dû « avant un mois » (v. 5088 et suiv.). Et sa parole suffisait. On avait confiance en lui, bien qu'il n'eût encore ni terre ni rente.

Guillaume le Maréchal fut toujours fidèle à sa parole. C'était, dans toute la force du terme, un loyal chevalier. Il en avait le renom, et cette réputation n'était pas usurpée. Ce n'est pas qu'il fût, en certaines circonstances, très scrupuleux. L'idée qu'on se fait de la morale varie selon les temps. Nous serions tentés d'apprécier autrement que ses contemporains sa conduite à l'égard d'un clerc qui s'enfuyait emmenant avec lui une jeune femme. L'aventure est joliment contée (v. 6677 et suiv.). Guillaume, accompagné de son écuyer, Eustache de Bertrimont, revenait auprès du jeune roi, qu'il avait quitté en des circonstances qui seront exposées plus loin. Il rencontra sur sa route un jeune homme et une jeune femme de belle apparence, qui cheminaient montés sur leurs palefrois. L'envie lui prit de savoir qui ils étaient. Le jeune homme refuse d'abord de se faire connaître

1. Voir, v. 4245 et suiv., l'épisode du cheval acheté et payé comptant par le Maréchal.

et fait mine de mettre l'épée à la main. « Vous cherchez « une querelle, » dit le Maréchal, « vous l'aurez. » Et il demande à son écuyer de lui apporter son épée. L'inconnu veut fuir, mais le Maréchal le rejoint et le saisit si brusquement qu'il le décoiffe, et alors on vit que c'était « le plus « beau moine du monde ». Le malheureux est alors obligé d'avouer qu'il allait se réfugier à l'étranger avec la femme qu'il avait enlevée. « Dites-moi, ma belle, » dit le Maréchal, « qui êtes-vous, de quelle famille? » La pauvre femme répond en pleurant qu'elle est la sœur de monseigneur Raoul de Lens. — « Belle, » reprend le Maréchal, « vous « n'êtes pas raisonnable. Laissez cette folie et je vous racom- « moderai avec votre frère. » La dame s'y refuse : elle n'oserait se montrer dans son pays. « Mais, » dit le Maréchal au moine, « de quoi comptez-vous vivre? Avez-vous de l'ar- « gent? » Le moine montre sa bourse qui renfermait quarante-huit livres de deniers. « Je les placerai à intérêt, » dit-il, « et nous vivrons de la rente. — A usure ! » s'écrie le Maréchal, « à Dieu ne plaise! Prenez les deniers, Eustache! « et vous, allez au diable! » Puis il rejoint ses compagnons et leur donne leur part de sa prise.

Un juriste de notre temps trouverait une certaine ressemblance entre l'acte de Guillaume et un vol à main armée. Mais l'honnête Maréchal crut sans doute faire œuvre pie en enlevant au moine un argent dont il eût fait mauvais usage.

4° La faveur dont jouissait le Maréchal auprès du prince Henri, sa réputation parmi les hauts hommes qui fréquentaient les tournois ne tardèrent pas à lui susciter des envieux. Des gens de son entourage machinèrent un complot odieux qui avait pour objet de le perdre dans l'esprit de son seigneur. On répandit le bruit qu'il était l'amant de

la jeune reine. On disait aussi que sa renommée venait surtout de ce que, dès que le prince, ayant le Maréchal à ses côtés, entrait dans le tournoi, un certain héraut, nommé Henri le Norrois[1], s'écriait : « Ça ! Dieu aide au Maréchal ! » Chacun se pressait autour de lui, et il n'avait qu'à étendre la main pour faire des prisonniers (v. 5221 et suiv.). Cette explication des succès du Maréchal est assez puérile, mais il n'est pas invraisemblable que le Maréchal ait cherché de bonne heure à se concilier la faveur des hérauts, qui contribuaient certainement pour beaucoup à répandre le renom des chevaliers. Lors du tournoi de Joigni, un jeune héraut d'armes avait chanté une chanson qui avait pour refrain : « Maréchal, donnez-moi un bon cheval[2]. » Et le Maréchal, quittant la fête, était allé désarçonner un des chevaliers du parti opposé et avait ainsi contenté, à bon compte, le héraut.

Après tout, si le Maréchal avait quelque peu recherché la faveur des jongleurs ou des hérauts d'armes, il n'aurait fait que suivre l'exemple des seigneurs de son temps soucieux de leur réputation. Les hérauts étaient les journalistes de l'époque, et il pouvait être avantageux de se concilier leurs bonnes grâces. A ce propos, il n'est pas inutile de dire que les hérauts apparaissent plus anciennement que ce que l'on pourrait croire, à s'en tenir aux textes signalés jusqu'ici[3]. Ils sont aussi anciens que les tournois. Du reste, les hérauts jouaient aussi leur rôle dans les combats réels[4]. A l'origine,

1. Voir ci-après, p. 66, n. 4.

2. V. 3489. C'est la requête exprimée d'une façon brillante par Peire Vidal dans sa pièce *Drogoman seiner, s'agues bon destrier*. Voir *Romania*, II, 423.

3. Du Cange, HERALDUS et HIRAUDUS ; Littré, à l'historique de HÉRAUT ; Godefroy, *Complément*, HERAUT.

4. Un héraut parait dans le récit du combat de Drincourt (v. 977 et suiv.).

ils sont rangés parmi les gens de bas étage[1]; mais peu à peu leur condition s'élève : ils ne se bornent plus à attirer, par leurs cris, l'attention sur les coups bien assénés[2], et finissent par prendre rang dans la littérature.

Le poète semble avoir été parfaitement renseigné sur les circonstances de la conspiration dont le Maréchal faillit être victime. Il sait que les auteurs de la calomnie étaient au nombre de cinq : il nomme deux d'entre eux, Adam d'Iquebeuf et Thomas de Coulonces, mais, prudemment, il se tait sur les trois autres, dont la lignée, nous dit-il, existait encore (v. 5147). Il nous expose en grand détail les pourparlers des traîtres et leurs efforts pour faire parvenir leur accusation calomnieuse aux oreilles du jeune roi. Le premier à qui ils s'adressent, Raoul de Hamars, repousse leur insinuation avec indignation; mais un certain Raoul Farci, familier du jeune roi, accepte et dévoile au roi l'injure qui lui est faite par le Maréchal. Henri refuse d'y croire, mais Raoul lui dit : « Sire, je trouverai cinq chevaliers qui l'affirmeront[3] » (v. 5618). Et les cinq conspirateurs, appelés en témoignage, confirment son dire. Le jeune roi, qui ne paraît pas avoir été sujet aux accès d'emportement auxquels se

1. Dans Mainet (*Romania*, IV, 324, v. 12) :

Ancui s'en gaberoient *et garchon et hiraut.*

2. Chrétien de Troies dit, en parlant des mauvais (lâches) :

Tuit s'en teisent, nes li hira
Qui des vaillanz crie le ban
Et les mauvès giete en un van.
(*Chev. au lion*, éd. Förster, v. 2204-6.)

Cf. ce passage d'un ancien sermonnaire : « Histriones isti quos hyraudos vocamus, quando vident aliquem in armorum exercitio viriliter et strenue laborantem, clamare solent et dicere : *Qui n'a cuer ici le preigne* » (Bibl. nat., lat. 16951, fol. 4).

3. C'est le mode de procédure adopté contre les voleurs dans le droit de l'époque mérovingienne. Voir Pertz, *Leges*, I, 10.

laissait entraîner son frère Richard, ne fit point d'éclat, mais, quoique profondément troublé, il se contenta de tenir le Maréchal à l'écart et ne lui parla plus.

Le Maréchal, qui avait été averti du complot, ne chercha pas l'occasion de s'expliquer avec son seigneur, et, s'en remettant à la grâce de Dieu, il quitta la cour et alla visiter ses amis, qui lui firent bon accueil. Cependant, un tournoi ayant été proclamé à Gournai, il reçut du jeune roi l'ordre de s'y rendre. Il y alla, et, comme de coutume, il s'y comporta vaillamment, arrachant à deux reprises son seigneur aux mains de ceux qui allaient le faire prisonnier. Puis, le tournoi fini, il se retira sans qu'une parole eût été échangée entre eux.

Les traîtres ne se tinrent pas pour satisfaits. Ils portèrent leur accusation à Henri II, qui était alors à Rouen. Il y a ici, dans le poème, une remarque intéressante, qui nous montre quelle était alors l'opinion du roi d'Angleterre sur le Maréchal. « Quand le père le sut, il n'en fut pas autre« ment affligé, sinon pour la honte, car il lui était avis que « ceux qui entouraient son fils l'encourageaient à de grandes « dépenses, et il eût bien voulu voir partir les meilleurs d'entre « eux » (v. 5661-8).

Peu de temps après, Henri II tint cour plénière à Caen (Noël 1182). Le Maréchal s'y rendit, et, fort de sa loyauté, dit au jeune roi, en présence du père et de nombreux barons, ce qu'il avait sur le cœur. C'est une scène de chanson de geste. Le preux chevalier ne demande pas quelles preuves on apporte contre lui, il n'a pas recours à la purgation par serment, à la « desresne » : il prend résolument l'offensive et offre la bataille. Il l'offre avec des conditions singulières. Il se battra trois jours de suite contre trois champions successifs. Si le premier, le second ou le troi-

sième jour il est vaincu, qu'on le pende! — « Maréchal, » dit le jeune roi, « je n'ai cure de votre bataille. Je n'accepte « pas votre escondit. » C'est la scène de Horn devant le roi Hunlaf[1]. Le Maréchal ne se tient pas pour battu : il offre de combattre après qu'on lui aura coupé un doigt de la main droite. Voyant qu'il n'obtient pas de réponse, il demande un sauf-conduit au roi Henri II, et, l'ayant obtenu, il quitte le pays.

Le Maréchal se rendit à un tournoi entre Gournai et Ressons et s'y distingua comme de coutume. La nouvelle de sa disgrâce s'était répandue, mais on apprit en même temps qu'il ne lui avait pas été permis de se justifier. Aussi arriva-t-il que des offres magnifiques lui furent faites par de puissants seigneurs qui désiraient se l'attacher. Mais il les déclina et se rendit en pèlerinage au tombeau des Trois-Rois, à Cologne[2]. Entretant, la renommée portait le bruit de ses exploits à la cour du jeune roi.

Peu de semaines après ces événements, la guerre éclata entre les fils du roi d'Angleterre. Le jeune roi Henri et son frère Geoffroi unirent leurs efforts contre Richard. Le père, qui, d'abord, avait paru autoriser la lutte[3], prit parti pour Richard et vint assiéger ses fils Henri et Geoffroi dans Limoges. C'est alors qu'on regretta l'absence du Maréchal. On conseilla au jeune roi de le rappeler, l'assurant que les accusations dont on avait fait tant de bruit étaient calomnieuses. Le prince Henri y consentit d'autant plus volon-

1. *Horn et Rimel*, v. 1927 et suiv.

2. Les corps supposés des trois rois mages, apportés de Constantinople à Milan, furent transférés à Cologne en 1164 (K.-A. Martin Hartmann, *Ueber das altspanische Dreikönigsspiel*, Bautzen, 1879, p. 78).

3. Voir ci-après, p. 76, n. 1.

tiers qu'une circonstance imprévue venait de lui ouvrir les yeux. Son sénéchal, l'un des cinq chevaliers qui avaient témoigné contre le Maréchal, voyant le jeune roi assiégé, était venu lui demander congé, ne croyant pas pouvoir rester plus longtemps à son service.

Le messager envoyé par le jeune roi trouva Guillaume revenant de Cologne et très disposé à rejoindre son seigneur. Mais le Maréchal était un homme d'ordre, qui aimait les situations régulières. Il n'hésitait pas à obéir aux ordres du jeune roi, mais il craignait d'encourir la malveillance du vieux roi. Aussi se rendit-il d'abord auprès de Philippe-Auguste, de qui il obtint des lettres de recommandation pour Henri II[1]. Il en obtint aussi de l'archevêque de Reims et d'autres grands personnages. Il les envoya au roi, qui l'autorisa par écrit à se rendre à l'appel de son seigneur. C'est alors seulement qu'il se dirigea vers Limoges, et c'est pendant ce voyage que lui arriva l'aventure rappelée plus haut (p. XLIII) avec le clerc fugitif.

Le poème ne nous dit pas où le Maréchal rejoignit son seigneur, qui le reçut honorablement. Mais ce fut très certainement peu avant la fin du jeune prince, qui mourut le 11 juin 1183, confiant à son ami fidèle la mission d'accomplir pour lui le vœu qu'il avait formé d'aller en pèlerinage au Saint-Sépulcre (v. 6896). Dès lors, comme dit le poète, Chevalerie se changea en Paresse et Largesse devint orpheline (v. 6874-8).

C'est, en effet, par le nouvel essor qu'il donna à la chevalerie, par sa largesse envers les soudoyers qu'il attirait à

1. Le Maréchal devait être connu personnellement du roi de France pour tenter une pareille démarche. Il l'avait vu probablement à Reims lors de son couronnement (nov. 1179), auquel le jeune roi avait assisté avec une nombreuse suite (Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 90-1).

lui, que le jeune roi est resté célèbre. Les exagérations de la légende[1] n'ajoutent rien à une réputation bien établie par l'histoire. Mais, ce que le poème ne nous dit pas et ce que nous savons d'ailleurs, notamment, par Jaufré de Vigeois, c'est que le prince Henri se procurait par les moyens les moins légitimes l'argent nécessaire à ses prodigalités. Placé, par son titre de roi, au-dessus de ses frères, il était moins riche qu'eux, n'ayant pas de vassaux à pressurer et ne possédant guère d'autres revenus que les allocations que lui faisait son père. Il était roi sans terre. Aussi, bien que d'un caractère en somme assez doux, ne reculait-il pas, lorsque la nécessité le pressait, devant de véritables brigandages. Pendant les dernières semaines de sa vie, il avait (ce dont le poète ne nous dit rien, mais nous le savons par Jaufré de Vigeois), pillé Uzerche, Aix-sur-Vienne et le sanctuaire révéré de Rocamadour. Néanmoins, comme il avait su se concilier la faveur de ceux qui font les réputations, on exagéra de toute façon ses mérites, on lui fit crédit de qualités qu'il n'avait pas, et il laissa un nom honoré[2].

§ 3. *De la mort du jeune roi à l'avènement de Richard Ier.* — Le jeune roi, malgré ses récentes rapines, ne laissait, à sa mort, que des dettes. Un de ses créanciers

1. Voir les récits du *Novellino*, éd. Gualteruzzi (1575), nouvelles 19 et 20; éd. Biagi (Florence, 1880), nouvelles 23 et 24.

2. Giraud de Barri nous a conservé quatre vers qui peuvent passer pour une épitaphe du jeune roi :

Omnis honoris honos, decor et decus urbis et orbis,
Militie splendor, gloria, lumen apex;
Julius ingenio, virtutibus Hector, Achilles
Viribus, Augustus moribus, ore Paris.
(*Giraldi Cambrensis Opera*, I, 355, et VIII, 174.)

La comparaison avec Achille est de trop. L'auteur de l'Histoire du Maréchal n'est pas tombé dans cet excès.

mit la main sur le Maréchal, qui s'était vraisemblablement, comme en d'autres occasions, porté garant pour son seigneur, bien que ne possédant pas, selon son expression, « un sillon de terre » (v. 7031). Le poème conte agréablement comment, grâce à un artifice à peine honnête qu'imagina un homme de confiance du roi, on réussit à faire payer par Henri II la dette de son fils. « Il m'en a coûté bien « d'autres, » dit le vieux roi attristé, « et plût à Dieu qu'il « me coûtât encore ! » (v. 7152-3).

Après les obsèques du jeune Henri (22 juillet 1183), le Maréchal se remit à courir les tournois ; puis il se prépara à son voyage en Terre sainte. Il prit congé du roi d'Angleterre qui, désireux de le voir revenir et de l'attacher à son service, se fit remettre par lui, à titre de gage, deux bons chevaux, lui faisant don, toutefois, de cent livres d'angevins pour son pèlerinage.

La profession de croisé était lucrative : les dons affluaient. Le Maréchal, la bourse bien garnie, se rendit d'abord en Angleterre, où il prit congé des siens, puis il partit pour la Terre sainte. On a déjà dit plus haut que le poète manquait de renseignements sur cette période de l'histoire de son héros. Cependant, on a peine à croire qu'il en ait été absolument dépourvu. Aussi est-il permis de supposer qu'il y a ici une lacune dans l'unique manuscrit qui nous soit parvenu du poème[1].

C'est vers mars 1187[2] que Guillaume le Maréchal, revenu d'outre-mer, rejoignit, à Lyons-la-Forêt, Henri II, qui le prit à son service et le mit au nombre de ses conseillers. Le roi fit plus : il lui donna la garde d'une riche héritière, la demoiselle de Lancastre. Nous ne savons pas si ce fut un

1. Voir la note sur le v. 7274.
2. Voir ci-après, p. 85, n. 3.

don gratuit ou si le Maréchal eut à payer au roi un droit (*finis*), les rôles des *fines* ne nous étant pas parvenus pour cette époque. Toujours est-il que le Maréchal ne l'épousa point, comme il en aurait eu le droit; « il la tint longtemps en grand honneur, comme sa chère amie », nous dit le poète (v. 7315-7). Il se réservait pour une plus belle occasion.

Peu après le retour du Maréchal vint en Occident la nouvelle des désastres éprouvés en Palestine par les chrétiens. Les rois de France et d'Angleterre eurent une entrevue et prirent la croix. Henri II était retourné en Angleterre pour faire ses préparatifs, lorsque Philippe-Auguste lui enleva Châteauroux (juin 1188), d'où une guerre qui devait retarder de deux ans la croisade.

Si nous n'avions d'autres sources d'information que le poème, nous aurions assurément quelque peine à nous former une idée claire de cette guerre, qui, un moment interrompue par une trêve, pendant l'hiver de 1188-9, ne prit fin qu'à la veille de la mort du roi Henri. Mais l'histoire de Guillaume le Maréchal n'est pas l'histoire de la rivalité des rois de France et d'Angleterre, quoiqu'elle y touche de fort près. Le poète se préoccupe surtout des épisodes où son héros joue un rôle, et c'est seulement par occasion qu'il conte les événements auxquels celui-ci n'est pas directement mêlé. Dans tous les cas, ses récits sont empreints d'une évidente sincérité; ils ne sont pas toujours d'accord, quant à la succession des faits, avec ceux des historiens du temps, mais ces historiens eux-mêmes présentent bien des divergences[1]. Quant aux faits, le poète n'avance rien que le témoignage des écrivains contemporains nous conduise à révoquer en doute. Ainsi, le récit des pourparlers qui eurent lieu à

1. Voir notamment ci-après, p. 91, n. 2 et 3.

Gisors au mois d'août 1188, entre Henri II et Philippe-Auguste, est riche en détails qu'on ne trouve pas ailleurs, mais on comprend que, le Maréchal ayant pris part à ces négociations, le poète a dû avoir des informations particulières. Tout ce qu'on pourrait objecter, c'est que le rôle du Maréchal paraît exagéré : c'est lui qui conseille le roi d'Angleterre (v. 7559 et suiv.), c'est lui qui, envoyé au roi de France, agit comme chef de mission (v. 7641 et suiv.). Mais il est facile de remettre les choses au point. Le poète est, naturellement, porté à mettre son héros au premier plan. Ce qui, du reste, inspire confiance en sa véracité, c'est la réserve dont il fait preuve dès qu'il se trouve en présence d'événements sur lesquels il était insuffisamment renseigné. Ainsi, il sait que les deux rois, accompagnés de leurs principaux barons, eurent une entrevue à Gisors, mais il ne prétend pas en savoir davantage. « Il y eut, dit-il, bien des « paroles échangées, mais je n'en sais pas toutes les parties,

« Kar li rei ne cil qui i érent
« A lor consels ne m'apelérent. »

Et plus loin, lors de l'entrevue de Colombier, près Tours : « Ne sai les paroles parties » (v. 9029). Le poète n'est pas un narrateur sec : il se permet quelques développements littéraires; mais jamais il n'invente pour combler les lacunes de son information.

La guerre des deux rois met pour la première fois le narrateur en face d'événements politiques importants, et lui fournit l'occasion de laisser paraître son opinion sur ceux qui y tiennent les principaux rôles. A l'égard du roi de France, il n'est tenu à aucun ménagement; aussi ne se fait-il pas faute de relever — et les occasions ne manquent pas — tout ce qui peut donner lieu à une accusation de

duplicité, de convoitise ou d'orgueil. Pour Henri II, pas plus, du reste, que pour le jeune roi, il n'a jamais une parole de blâme. Mais il est moins favorable à Richard. Déjà, lorsqu'il avait eu à expliquer comment était née la brouille entre le jeune roi et son père, il avait été amené à qualifier sévèrement la conduite du comte de Poitiers envers ses hommes (v. 6316 et suiv.). Il ne dissimule pas non plus les torts de ce prince dans la guerre de 1188, rejetant toutefois, non sans raison du reste, une partie de la responsabilité sur le roi de France, qui avait excité Richard à prendre parti contre son père (v. 8089 et suiv.). Il met à ce propos dans la bouche du vieux roi une parole touchante et bien vraisemblable. Apprenant que Richard était contre lui, Henri II se serait écrié : « Oh ! je le savais bien : mes « enfants ne feront jamais que du mal. Ils causeront ma « perte et la leur ! » (v. 6198 et suiv.).

Cependant, Guillaume le Maréchal grandissait dans l'estime du roi. En mai 1189, déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter deux mois plus tard, Henri II s'engageait à lui donner la demoiselle de Striguil (v. 8303 et suiv.), promesse qui ne fut accomplie que par son successeur. Puis il le chargeait d'aller, avec Raoul, archidiacre de Hereford, porter au roi de France des propositions de paix. La négociation, contrecarrée par Richard et par son chancelier, Guillaume de Longchamp, n'aboutit pas, et Henri II, malade et d'ailleurs peu habile à la guerre, dut se résigner à la lutte. Il se défendit mollement, battant toujours en retraite devant son adversaire, évitant le plus possible de combattre. L'état d'esprit du malheureux prince, découragé, s'abandonnant lui-même, soupirant après le repos, agité par instants de mouvements de rage, est indiqué par le poète en quelques traits caractéristiques. Au Mans, que ses chevaliers tentent

malgré lui de se défendre, il fuit devant le roi de France et incendie la ville pour couvrir sa retraite. Ici, un curieux épisode : son fils Richard était au premier rang de ceux qui le poursuivaient. Le Maréchal fit volte-face. Le comte de Poitiers, le voyant se diriger vers lui, s'écrie : « Par les « jambes Dieu ! Maréchal, ne me tuez pas ; ce serait mal, je « suis désarmé ! — Non, je ne vous tuerai pas, » répond le Maréchal, « que le diable vous tue ! » (v. 8839 et suiv.). Et, de sa lance, il tua le cheval du comte de Poitiers, qui tomba. Ainsi fut arrêtée la poursuite. Ce n'est pas là une invention de poète : le fait est attesté par Giraut de Barri, qui, toutefois, s'abstient de nommer l'auteur de cet exploit. Certaines parties du *De principis instructione* de cet écrivain gallois sont l'une des sources principales pour l'histoire du roi Henri pendant la triste période qui précéda sa fin ; il est remarquable que les deux auteurs, renseignés l'un et l'autre de première main, se complètent et se confirment mutuellement, sans que rien autorise à supposer qu'il y ait eu emprunt d'aucune part.

Puis vient le récit de la fin lamentable du roi Henri II. Battu sans s'être défendu, il reçoit du roi de France l'invitation, qui ressemblait à un ordre, de venir conférer avec lui aux environs de Tours. Bien que malade au point de pouvoir à peine se tenir debout[1], il accepte le rendez-vous et se rend chez les Templiers, à la commanderie de Balan. Et comme, au jour fixé, la maladie l'avait retenu à la chambre, son fils Richard dit que c'était une feinte. Enfin, au prix d'un dernier effort, il se présente au roi de France

1. D'après Giraut de Barri (*De princ. instr.*, III, xiii), il souffrait d'une fistule à l'anus ; mais les détails donnés par le poète sur sa mort donnent à croire que cette affection s'était compliquée de quelque autre maladie.

et accepte sans discussion les conditions qui lui sont imposées. Mais une dernière douleur lui était réservée. Il fit demander la liste de ceux qui s'étaient ligués avec Richard et avec Philippe-Auguste. Le garde de son sceau, un Normand appelé Roger Malchael, la lui apporta et lui dit en soupirant : « Sire, puisse Jésus-Christ me venir en aide! le « premier qui est ici écrit, c'est le comte Jean, votre fils. » Quand le roi entendit que l'être qu'il aimait le plus au monde le trahissait, il ne put que dire : « Vous en avez dit « assez. » Il se mit au lit, et le troisième jour il mourut dans de terribles souffrances (v. 9075 et suiv.).

La mort du roi fut le signal d'une scène de pillage repoussante que Giraut de Barri avait déjà résumée en quelques lignes[1], mais qui est décrite ici avec une effrayante précision. Le Maréchal (v. 9177 et suiv.) intervint, sans succès, auprès du sénéchal Étienne de Marçai pour obtenir qu'une aumône fût faite aux pauvres accourus dans l'espoir de participer aux distributions qu'il était coutume de faire à la mort d'un grand personnage. Il y a là des détails singulièrement caractéristiques que nous ne connaissions pas par le menu, mais que deux lignes de Gervais de Cantorbéry permettaient déjà de soupçonner : « Rex Henricus... male interiit .ij. nonas aprilis (6 juillet 1189) apud Chinon, et apud Fontem Ebraudi miserabiliter sepultus est, *ut, prae pudore regis, cetera taceam* » (éd. Stubbs, I, 449).

§ 4. *Guillaume le Maréchal sous le règne de Richard Ier*. — Le Maréchal se trouvait, à l'avènement de Richard, dans une position délicate, puisqu'il allait avoir pour roi celui qu'il avait combattu, qu'il avait humilié personnellement lorsque, à la retraite du Mans, il l'avait abattu

1. *De princ. instr.*, III, xxviii ; *Gir. Cambr. opera*, VIII, 304.

à terre en lui tuant son cheval. Le poète, sans intervenir dans le récit et par le simple jeu des personnages, a su rendre, avec une puissance singulière, les sentiments qui agitaient le Maréchal, les chevaliers de son entourage et le comte Richard. La scène est admirablement composée. Le corps du défunt roi est exposé à Fontevrault[1]. Le comte a été informé de la mort de son père. « Je n'ai pas cherché à savoir », dit le poète, « s'il en fut affligé ou s'il s'en réjouit » (v. 9248-95). Cependant, les chevaliers restés fidèles à Henri II s'étaient assemblés et échangeaient leurs idées sur le sort qui les attendait. Ils craignaient assez, naturellement, que le nouveau roi ne leur fût pas favorable. « Mais, » disaient-ils, « Dieu, qui protège les bons, ne nous fera pas défaut. Le « monde ne lui appartient pas tout entier. S'il nous faut « changer de seigneur, Dieu nous conduira. Mais nous crai-« gnons pour le Maréchal, qui lui a tué son cheval sous lui. « Qu'il sache bien, toutefois, que, tant que nous aurons des « chevaux, des armes, des vêtements, des deniers, il y en « aura pour lui et largement. » — Le Maréchal les remercie : il lui serait pénible de recevoir sans être sûr de pouvoir rendre. Il met sa confiance en Dieu. A ce moment arrive le comte de Poitiers. Rien dans sa démarche, nous dit le poète, ne témoignait s'il éprouvait joie ou tristesse, courroux ou contentement. Il s'avança jusqu'auprès du corps de son père, resta longtemps pensif, puis, faisant signe au Maréchal et à Maurice de Craon, il sortit avec eux. Ses premières paroles ne sont pas rassurantes : « Vous avez voulu me « tuer, dit-il au Maréchal, et vous l'auriez fait si, de mon « bras, je n'avais détourné votre lance. — Sire, répondit

1. Il semble qu'il ait été placé dans une bière ouverte, puisque les historiens disent que le sang coula des narines du feu roi lorsque Richard s'approcha (ci-après, p. 117, n. 2).

« celui-ci, je n'ai jamais voulu vous tuer, et, si je l'avais « voulu, ce ne m'eût pas été plus difficile que de tuer votre « cheval. Cela, je l'ai fait, et je ne m'en repens point. — Maré-« chal, je vous pardonne et ne vous en garde pas rancune » (v. 9319 et suiv.). Le Maréchal remercia, tout en maintenant sa protestation. Assurément, Richard ne s'était jamais mépris sur les intentions du Maréchal. Il savait bien qu'on ne tuait pas un personnage de son importance, mais il voulait se donner l'apparence d'user de générosité envers un homme dont il tenait à s'assurer les services. Toujours est-il qu'il le chargea d'aller, en son nom, avec Gilebert Pipart, saisir sa terre d'Angleterre, et lui confirma, gratuitement[1], le don de la demoiselle de Striguil.

Guillaume, avant de se rendre en Angleterre, alla, dans le pays de Caux, saisir, selon l'expression du poète (v. 9456), la terre et la fille qui lui avaient été données. Mais il ne put prendre à ce moment que la terre de Longueville, près Dieppe, partie importante, mais non la plus considérable des biens d'Isabelle de Clare. Quant à la demoiselle, qui était en Angleterre, il l'eut un peu plus tard.

Nous ne savons pas exactement en quoi consistait la mission donnée à Guillaume le Maréchal et à Gilebert Pipart; le poète ne donne pas de détails. Il se peut qu'elle ait consisté simplement à confier à la reine Aliénor, que Henri II tenait enfermée, la régence du royaume jusqu'au couronnement de son fils Richard[2]. Le Maréchal, sans perdre de temps, se fit livrer Isabelle de Clare, que Raoul de Glanville

1. *Mais je li doins tot quitement | La meschine et le tenement* (v. 9369-70). Cependant, nous savons que le Maréchal eut à payer, en 1191, pour une partie au moins de ces biens, une somme de deux mille marcs. Voir ci-après, p. 121, note.

2. Voir ci-après, p. 121, n. 3.

tenait en garde. Il eut, paraît-il, quelque peine à y parvenir (*a enviz li fu rendue*, v. 9517). Mais il était tenace et entendait ses affaires. Une fois en possession de la demoiselle, il ne se contenta pas de la garder « comme sa chère amie », ainsi qu'il avait fait pour la demoiselle de Lancastre : il s'empressa de l'épouser et l'emmena à Stokes-d'Abernon, où il ne dut pas faire un long séjour, car, le 3 septembre, il assistait au couronnement de Richard, à Westminster, et pendant tout le reste de l'année nous le voyons suivre la cour royale en différentes villes d'Angleterre. Il profita de la présence de Richard pour se faire mettre en possession des terres d'Irlande qui faisaient partie de l'héritage de sa femme. Il y réussit, malgré la résistance du comte Jean (Jean Sans-Terre), qui les avait en garde, en sa qualité de roi d'Irlande[1] ; mais il dut lui faire hommage[2].

Le Maréchal avait attendu pour se marier le bon moment, ou du moins une bonne occasion. Il pouvait paraître un peu mûr pour une jeune fille de dix-sept ans[3], puisqu'il en avait environ quarante-six, mais la différence d'âge ne l'empêcha pas de laisser après lui cinq fils et quatre filles[4]. Par son mariage, il devenait, lui simple cadet qui ne possédait pas un sillon de terre, l'un des hommes les plus riches du royaume. Sa femme lui apportait la terre de Longueville, dans le pays de Caux, le château d'Orbec, près de Lisieux[5],

1. Voir ci-après, p. 123, n. 5.

2. Cela est dit plus loin, v. 10316.

3. Isabelle de Clare dut naître en 1172 ; son père avait épousé, en 1171, la fille du roi irlandais Dermot. Voir G. E. Cokaine, *The complete Peerage*, art. Pembroke, p. 198.

4. Il en eut probablement davantage. On tenait peu de compte des enfants morts en bas âge.

5. Voir ci-après, p. 177, n. 1. On sait, d'ailleurs, que le fief d'Orbec faisait partie des biens d'Isabelle de Clare, femme de Guillaume (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, CXXXVII).

Pembroke et Striguil (Chepstow), avec le titre de comte[1], dans le pays de Galles, le château de Goodrich[2], dans le comté de Hereford, et sans doute beaucoup de terres adjacentes ; enfin, en Irlande, la plus grande partie du Leinster, c'est-à-dire un territoire correspondant à huit ou dix des comtés actuels[3]. Et cette immense richesse territoriale devait s'accroître encore lorsque le Maréchal hérita de son frère aîné, Jean, mort en 1194.

La position de Guillaume dans l'État grandit aussi dès l'avènement de Richard. Il s'éleva rapidement aux plus hauts emplois. Déjà, dans la solennité du couronnement (3 septembre 1189), il avait porté le sceptre royal[4], tandis que le maréchal d'Angleterre, son frère Jean, portait les éperons d'or. Il participait dès lors à une fonction dont il devait, plus tard, devenir le titulaire. Lorsque Richard partit pour la croisade, il laissa le gouvernement à son chancelier, Guillaume de Longchamp, nommé grand juge d'Angleterre, et assisté d'un conseil composé de quatre barons, au nombre desquels était le Maréchal[5]. C'est sans doute à la même époque que ce dernier fut nommé shérif du comté de Lincoln, circonstance que le poème ne mentionne pas[6]. Mais Guillaume de Longchamp était un homme ambitieux et avide qui, par ses exactions, ne tarda à soulever contre lui une vive opposition[7]. Des plaintes furent adressées à Richard, alors à Messine, par les barons d'Angleterre. De

1. Titre qu'il ne reçut officiellement que plus tard, lors du couronnement de Jean. Voir plus loin.
2. Ci-après, p. 214, n. 4.
3. Ci-après, p. 186.
4. Ci-après, p. 123, n. 2.
5. Ci-après, p. 125.
6. Dugdale, *Baronage*, I, 601.
7. Ci-après, p. 127.

son côté, le chancelier écrivit au roi pour l'avertir que le comte Jean intriguait pour le dépouiller de sa terre et qu'il avait l'assentiment des barons. Ses déclarations écrites furent complétées oralement par le messager porteur de sa lettre. Celui-ci n'hésita pas à désigner au roi le Maréchal comme étant l'un des barons qui le trahissaient[1]. Sur quoi le roi se récria : le Maréchal était l'homme le plus loyal du royaume. Le messager dut se rétracter. C'est alors que Richard résolut de revenir en Angleterre. On sait comment, au retour, il fut arrêté et retenu prisonnier par le duc d'Autriche à l'instigation du roi de France, selon l'opinion assez vraisemblable exprimée en un autre endroit de l'ouvrage[2]. Le poète donne quelques renseignements assez sommaires, qui, toutefois, méritent d'être pris en considération, sur le gouvernement de Gautier de Coutances, substitué comme grand juge d'Angleterre à Guillaume de Longchamp, sur les tentatives d'usurpation de Jean Sans-Terre, sur les efforts des barons, de Guillaume le Maréchal en particulier, pour défendre les droits du roi absent. Il y a là quelques détails nouveaux et d'autant plus précieux que cette période de l'histoire d'Angleterre est assez obscure, les historiens du temps n'étant pas toujours d'accord entre eux sur l'ordre des événements[3].

Le Maréchal apprit en même temps, le même jour, semble-t-il, la mort de son frère Jean et le retour en Angleterre du roi Richard. Ce dut être vers la fin de mars[4]. Le Maréchal,

1. Ci-après, p. 128-9.
2. V. 11520.
3. Voir notamment ci-après, p. 130, n. 1 et 2, et p. 131, n. 1.
4. J'ai dit, p. 132, n. 2, d'après R. de Dicet, que Richard débarqua à Sandwich le 20 mars 1194 ; j'aurais dû ajouter que, selon Gervais de Cantorbéry (éd. Stubbs, I, 524), l'arrivée de

qui était alors à Striguil, ne put assister qu'à une partie des obsèques de son frère, pressé qu'il était d'aller à la rencontre du roi, qu'il rejoignit à Huntingdon (v. 10081). Ici le poète, s'écartant pour quelques instants de l'histoire de son héros, nous entretient du comte Jean, de ses intrigues avec le roi de France et du siège de Nottingham par Richard. Le château se rendit le 27 mars. Le lendemain, Guillaume fut requis par le chancelier, Guillaume de Longchamp[1], qui, on l'a vu, avait, en une précédente occasion, cherché à lui nuire, de faire hommage au roi pour ses terres d'Irlande. Il s'y refusa en présence du roi, disant qu'il en avait déjà fait hommage au comte Jean. Ce refus dénotait, de la part du Maréchal, non seulement une loyauté qui ne fut jamais contestée, mais un certain courage, car Jean Sans-Terre était à ce moment en état de révolte ouverte contre son frère aîné. Il s'était réfugié en France et avait conclu une alliance avec Philippe-Auguste[2]. Richard approuva les scrupules du Maréchal. Jean n'en usa pas de même en une circonstance analogue, comme on le verra plus loin.

Du reste, la révolte de Jean tirait à sa fin. Se sentant le plus faible, il ne devait pas tarder à demander un pardon qui lui fut généreusement accordé. En effet, Richard, ayant, en quelques semaines, à peu près rétabli l'ordre en Angleterre, s'embarqua pour la Normandie (12 mai 1194), que le roi de France avait envahie. Il était à Lisieux, chez Jean d'Alençon, archidiacre de l'église et son ancien vice-chan-

Richard en Angleterre serait du 12 mars, ce qui, vu la suite des événements, est plus probable.

1. C'est par erreur qu'il a été dit, p. 135, n. 6, que le chancelier était Hubert Gautier. Celui-ci n'exerça jamais l'office de chancelier, qui fut tenu jusqu'en 1195 par Guillaume de Longchamp.

2. Ci-après, p. 134, n. 3.

celier, lorsque Jean se fit annoncer, et se jeta aux pieds de son frère, implorant son pardon, Richard l'accueillit avec bienveillance : « N'ayez crainte, » lui dit-il, « vous êtes un « enfant ; vous avez été en mauvaise garde. Ceux qui vous « ont conseillé le paieront. » Et il fit mettre au feu pour son frère un saumon qu'on venait de lui envoyer. La scène est jolie et vraisemblable.

Depuis lors, et pendant quelques centaines de vers, il n'est question du Maréchal qu'incidemment. Nous n'y perdons rien. Il accompagna Richard dans ses opérations militaires jusqu'au mois de juillet au moins, puisqu'il assistait à l'affaire de Freteval (vers le 3 juillet), où le roi de France fut mis en déroute. Il avait sans doute avec lui son fidèle Jean d'Erlée, et c'est probablement à celui-ci que nous sommes redevables des renseignements très précieux, bien que présentés avec assez peu d'ordre, que le poète nous a conservés sur la campagne de Richard en Normandie.

Du combat de Freteval (juillet 1194), le poète passe à la prise de Vierzon (fin de juin 1196). Le Maréchal avait assisté à ces deux affaires ; il est probable que, dans l'intervalle, il n'avait été mêlé à aucun événement qui eût laissé trace dans la mémoire de ses contemporains[2]. Nous apprenons ensuite qu'il fut envoyé en mission auprès des comtes de Flandre et de Boulogne (v. 10688-93), qui devinrent hommes de Richard, au grand mécontentement de Philippe-Auguste (v. 10688-701). Enfin, on nous montre le roi d'Angleterre, accompagné de ces deux comtes, se rendant à une entrevue sollicitée par le roi de France. Naturellement, ce dernier se

1. Ci-après, p. 140, n. 3.
2. On verra dans l'Itinéraire qu'il dut faire un séjour en Angleterre au commencement de l'année 1196.

montra fort irrité en voyant ses anciens vassaux avec son ennemi, et il partit indigné.

Il n'est pas très facile de faire cadrer ces notions, en partie nouvelles, avec les renseignements que nous avons d'ailleurs sur les mêmes événements. Il existe un traité d'alliance conclu entre le comte Jean, agissant avec l'assentiment de son frère Richard, et le comte Baudouin de Flandre. Cet acte, où le Maréchal figure comme témoin, est daté de Rouen, 8 septembre 1197[1]. Il n'y est pas question du comte de Boulogne, mais Baudouin de Flandre était présent. Rien n'empêcherait, assurément, de placer la mission du Maréchal soit à la fin de 1196, soit dans la première moitié de 1197[2], sinon qu'il paraît bien douteux que cette mission lui ait été confiée. Nous possédons, en effet, un autre traité d'alliance, postérieur de quelques semaines

1. « Apud Rothomagum, octavo die septembris, anno regni Richardi fratris mei octavo » (Martène, *Thesaurus*, I, 1158). Il est bien certain que Richard, ayant été couronné le 3 septembre 1189, la huitième année de son règne, s'étend du 3 septembre 1196 au 2 septembre 1197, ce qui nous amènerait à dater le traité du 8 septembre 1196. Mais il existe d'autres actes d'octobre 1197 où le rédacteur a mis « anno *octavo* » au lieu d' « anno *nono*. » Je pense que c'est une simple erreur, le rédacteur ayant, par erreur, continué deux mois au delà du terme l'emploi d'*octavo*. Stapleton croit que dans ces actes on a suivi une autre manière de compter, en faisant durer l'année de Noël à Noël (*Magni rotuli Scacc. Normanniæ*, II, xxj, note, et lxxiij). Quoi qu'il en soit, dans le cas présent il n'y a pas de doute, parce qu'au nombre des témoins paraît Eustache, élu d'Ely; or, Eustache ne prend ce titre qu'à partir d'août 1197; auparavant, il n'est que doyen de Salisbury.

2. On verra, par l'itinéraire, que, pour les six premiers mois de 1197, nous n'avons que deux mentions assurées : le 22 avril et le 15 juin Guillaume est à Château-Gaillard. Mais entre ces deux dates et avant la première nous ignorons où il était.

au précédent[1], passé entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, où il est expressément fait mention de trois chevaliers anglais envoyés à la cour de Baudouin. Or aucun de ces chevaliers n'est le Maréchal[2]. On va voir que, selon le poème, celui-ci fut chargé, peu de temps après, d'une seconde mission en Flandre. Il se pourrait que l'auteur, ayant entendu conter la même chose, avec des différences de détail, par deux personnes, ait cru que le Maréchal avait été deux fois en Flandre.

L'entrevue des deux rois n'ayant pas abouti, la guerre recommença entre Philippe-Auguste et Richard, celui-ci appuyé par ses nouveaux alliés les comtes de Flandre et de Boulogne. Le roi de France se trouva attaqué de deux côtés : Richard guerroyait en Normandie et en Vexin, les comtes de Flandre et de Boulogne vers les limites de leurs terres et du domaine royal. Le poète nous donne, sur cette seconde partie des opérations, certains renseignements nouveaux, qu'il est, par suite, assez difficile de contrôler : Richard envoie aux comtes de Flandre et de Boulogne Guillaume le Maréchal et son neveu Jean[3], Pierre de Préaux et Alain Basset. Ceux-ci arrivés, le comte de Flandre se met en marche, avec ses communes, pour reprendre un château (non désigné) que lui avait enlevé Philippe-Auguste. Mais le roi de France s'avance avec de nombreuses troupes. Un conseil de guerre est tenu, où prévaut l'avis du Maréchal

1. Rymer, *Fœdera*, éd. Holmes, I, 30. Il n'est pas daté; Duffus-Hardy (*Syllabus*) le place, avec toute vraisemblance, en octobre 1197. Cf. Stapleton, *Magni rotuli Scacc. Normanniæ*, II, lxxiv.

2. Ce sont Baudouin, comte d'Aumale, Guillaume de Hondschoote et Guillaume de l'Étang.

3. Fils de son frère cadet Ansel, et non, comme il est dit p. 143, n. 4, de son frère aîné Jean, mort en 1194 sans enfants.

qui est d'offrir la bataille. Philippe-Auguste prend le parti le plus sage : il bat en retraite. La nouvelle en est portée à Richard qui la reçoit le 1er août [1197].

On ne trouve pas trace de ces événements dans la pauvre chronique de Rigord, mais on les reconnaît, bien que présentés sous un tout autre aspect, dans le récit de Roger de Howden, qui les place avant l'entrevue des deux rois[1]. La version du poème contient des détails précis que nous n'avons aucune raison de révoquer en doute.

Suit le récit de la déroute du roi de France à Gisors, fait rapporté au 2 août d'une année qui n'est pas spécifiée, mais qui paraît être 1197 (v. 10924), tandis qu'il est placé par Roger de Howden et Rigord à la fin de septembre 1198[2]. Mais la chronologie de Rigord est peu sûre. A considérer la suite des événements, il semble bien probable que ce fut en 1197 et non en 1198 qu'eut lieu l'affaire de Gisors[3].

Il y a aussi de l'incertitude sur la date de deux incursions, qui paraissent avoir été simultanées, dirigées l'une contre le château de Milli[4], en Beauvaisis, l'autre vers un lieu appelé *Semilli* (v. 16118) que je n'ai pas réussi à identifier. Notre poème est la source unique pour ces deux expéditions, dont la première fut dirigée par Richard lui-même. Le Maréchal s'y distingua. Il monta à l'assaut comme un simple soudoyer et fit prisonnier le connétable du château. Quant à la seconde, qui fut conduite par le routier Marcadé[5], bien

1. Le récit de Roger est analysé ci-après, p. 142, n. 4.

2. C'est d'après Roger de Howden que j'ai placé en marge, t. II, p. 28, la date 27 septembre 1198.

3. C'est ce que j'ai déjà indiqué à la fin de la note de la p. 148.

4. Il subsiste encore des ruines de ce château; voir le *Répertoire archéologique de l'Oise*, p. 53.

5. Je conserve le nom adopté dans le poème; ailleurs *Mercaderius, Merchaderius*; voir p. 145, n. 3.

connu d'ailleurs, elle aurait abouti à la prise du comte-évêque de Beauvais, Philippe de Dreux. Ici encore, nous nous trouvons en présence de difficultés chronologiques qu'il n'est pas facile de résoudre. Tandis qu'ici, comme chez Rigord, la capture de l'évêque prend place après l'affaire de Gisors, selon les historiens anglais, elle serait antérieure[1].

L'évêque captif fut mis en « dure prison ». Nous le savions d'autre part. Mais, ce que nous apprenons par le poème, c'est qu'une réclamation intempestive présentée à Richard par un légat du pape, au cours d'une entrevue qui avait pour objet le rétablissement de la paix, faillit faire échouer la négociation. L'auteur, s'écartant, ce qui lui arrive bien rarement, de ce qu'il appelle sa matière, a introduit dans sa narration un épisode extrêmement intéressant, qui montre qu'il était exactement informé des événements du temps et qu'il avait beaucoup d'esprit.

La guerre dura si longtemps, nous dit le poète, que le roi de France finit par s'en fatiguer, d'autant plus qu'il voyait certains de ses vassaux le quitter pour faire hommage à Richard. On lui conseilla de solliciter l'intervention de Rome. Il le fit, ayant soin de munir son ambassadeur des reliques de saint Rufin et de saint Albin, « qui sont des bons martyrs de Rome, » comme il dit plaisamment (v. 11367), c'est-à-dire d'une quantité suffisante d'or rouge et d'argent blanc. Le pape ne résista pas à une requête si bien appuyée, et envoya au roi le cardinal Pierre

1. Voir p. 148, note. H. Giraud, dans son mémoire sur le comte-évêque (voir *Bibl. de l'École des chartes,* V, 18-19), adopte la date fournie par les historiens anglais, comme il avait déjà fait dans son mémoire sur Mercadier (*Bibl. de l'École des chartes,* III, 429), où, par inadvertance, il donne à l'évêque le nom de Henri.

de Capoue, que le poète, avant de le mettre en scène, a bien soin de décrire au physique et au moral. L'entrevue, à laquelle n'assistait aucune autre personne que Richard et le légat pontifical, est sans doute un peu arrangée; mais le récit que nous en fait le poète, et qui doit se fonder indirectement sur le rapport de l'un des interlocuteurs, est trop vraisemblable pour n'être pas vrai. L'entrevue commence par un échange de compliments; puis le cardinal fait part au roi du désir qu'éprouve Philippe-Auguste de voir une bonne paix mettre fin à la guerre. Le roi d'Angleterre proteste qu'il est dans les mêmes intentions, pourvu seulement qu'il soit remis en possession des terres qui lui ont été enlevées. Même il tiendra Philippe quitte de tous les autres griefs qu'il pourrait faire valoir contre lui. Mais le cardinal craint que le roi de France ne se décide pas à rendre ce qu'il a pris; ses conseillers ne l'approuveraient pas. — « Alors, Dieu vous garde! » dit Richard. « Tant que je « pourrai monter à cheval, il ne tiendra pas ma terre en « paix! » Le cardinal a recours à un argument bien usé, et, dans le cas présent, assez mal choisi : il invoque l'intérêt de la sainte terre de Jérusalem qui pâtit du dissentiment des deux rois. Fort naturellement, Richard répond que ce sont précisément les intrigues du roi de France qui ont empêché la délivrance de la Terre sainte, en l'obligeant à revenir en Europe pour défendre ses possessions. Et il termine en accusant formellement Philippe d'avoir été l'instigateur de son emprisonnement. Le cardinal insiste et finit par obtenir le consentement du roi à une trêve de cinq ans, pendant lesquels Philippe tiendrait en gage les châteaux normands dont il s'était rendu maître, mais n'occuperait, en dehors de ces châteaux, « pas plein pied de la terre. » Après quoi, le négociateur, qui avait, selon l'apparence, une

mission particulière du pape, aborde un autre sujet, et demande à Richard, au nom de la cour de Rome, de rendre un saint homme d'église qu'il tient en prison. Étonnement de Richard, qui ne devine pas d'abord de qui il s'agit. — C'est l'évêque de Beauvais : « il est mal de garder un « homme qui est oint et sacré. » Cette demande intempestive faillit tout gâter. Le roi s'emporta ; il accabla d'injures le misérable cardinal, et, pour un peu, il l'eût assommé. Le malheureux s'enfuit, craignant pour sa peau, et s'en alla conter à Philippe sa mésaventure, tandis que les chevaliers français riaient de sa mine effarée. Aussitôt après cette scène, le Maréchal entra dans la tente de Richard, qu'il trouva très excité, et le calma par de sages paroles. Le roi de France, sur l'avis de ses barons, accepta la trêve dans les conditions dictées par le roi d'Angleterre, mais, pour rien au monde, le cardinal n'aurait voulu reparaître devant Richard ; aussi, envoya-t-on à sa place l'archevêque de Reims, Guillaume aux blanches mains, l'oncle du roi de France, qui termina la négociation, et ainsi fut conclue la trêve dite du Goulet (1199).

Peu après, le 26 mars 1199, Richard fut blessé mortellement au cours d'une expédition en Limousin. Le poète raconte très sommairement les circonstances dans lesquelles le roi trouva la mort. Ce n'était pas de son sujet puisque, lors de cet événement, Guillaume le Maréchal était en Normandie. Il est à noter toutefois que le château qu'assiégeait Richard, lorsqu'il fut frappé, est ici celui de Nontron, et non pas Châlus, comme il est dit ailleurs[1]. Mais on doit surtout appeler l'attention sur une circonstance qui confirme ce que nous savions déjà de la minutieuse exacti-

1. Ci-après, p. 158, n. 1.

tude de notre auteur. Lorsque Richard se sentit grièvement atteint, il envoya au Maréchal un messager porteur de lettres par lesquelles il le nommait gardien de la Tour de Rouen, où était enfermé son trésor. Le messager fit diligence; il trouva le Maréchal au Vaudreuil, siégeant comme juge d'un plaid entre Engeugier de Bohon et Raoul d'Ardene[1]. Or, l'acte qui mit fin à ce débat nous a été conservé; il est daté du 7 avril 1199[2]. L'envoyé de Richard dut arriver au Vaudreuil soit avant la rédaction de l'acte, puisque, d'après le poème, il trouva les barons réunis pour ouïr la cause, soit le jour même où l'acte fut écrit; supposons que ce fut le 6 ou le 7. Si on considère que Richard fut blessé le 26 mars, que le messager ne put, selon toute vraisemblance, se mettre en route que le lendemain ou le surlendemain, que la distance de Nontron ou Châlus au Vaudreuil est un peu supérieure à 400 kilomètres, on jugera sans doute que ce voyage a pu demander huit ou dix jours, ce qui correspond exactement aux indications du poème. Richard mourut le 6 avril. La nouvelle de sa mort parvint à Rouen, où le Maréchal s'était transporté, le 10 au soir (v. 11836), par conséquent, en cinq jours seulement; mais on comprend qu'un message de cette importance ait été porté avec une rapidité exceptionnelle.

Lorsque la funeste nouvelle arriva, le Maréchal allait se mettre au lit. Il se rhabilla en hâte et courut à Notre-Dame-du-Pré, prieuré situé tout près de Rouen, où il savait trouver l'archevêque de Cantorbéry, Hubert Gautier, qui, en le voyant à cette heure tardive, devina le motif de sa visite et se répandit en lamentations. « Il faudrait, » dit le Maré-

1. Actuellement Ardennes, village de la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, cant. de Caen (ouest).

2. Ci-après, p. 158, n. 5.

chal, « nous hâter d'élire son successeur. » L'archevêque proposa Arthur de Bretagne. Le Maréchal fut d'un autre avis; il se défiait d'Arthur, qui, disait-il, était mal conseillé, et n'aimait pas « ceux de la terre, » c'est-à-dire les Anglais (v. 11890). Le comte Jean était l'héritier le plus proche, et c'est lui qu'il fallait choisir. — « Maréchal, » reprit l'archevêque, « ainsi soit-il; mais je vous dis que « jamais d'aucune chose que vous ayez faite vous n'aurez « eu autant de repentir » (v. 11906).

Nous ne savons si les choses se sont passées comme le dit notre historien. Peut-être a-t-il cédé à la tentation de grandir le rôle de son héros[1]. Ce qui est sûr, c'est qu'il avait de Jean Sans-Terre, comme au reste tous ses contemporains, une assez triste opinion. Prudemment, il l'insinue sous le couvert d'un homme de grande autorité.

§ 5. *Guillaume le Maréchal sous le règne de Jean.* — La prophétie de l'archevêque de Cantorbéry devait se réaliser. Si Guillaume fut pour quelque chose dans l'élection de Jean, il dut, plus d'une fois, le regretter. Aucune sympathie ne pouvait exister entre ces deux hommes. Le nouveau roi était aussi peu chevaleresque que possible. Fourbe par nature, il ne croyait pas à la loyauté d'autrui, et le Maréchal, qui pourtant lui resta toujours fidèle, eut, pendant des années, à souffrir de sa malveillance.

Le poète nous dit que le Maréchal, aussitôt après la mort de Richard, envoya Jean d'Erlée en Angleterre pour saisir la terre. D'après Roger de Howden, le comte Jean, aussitôt son frère mort, aurait envoyé en Angleterre l'archevêque de Cantorbéry et Guillaume le Maréchal pour maintenir la

1. Voir p. 160, n. 4.

paix, de concert avec le grand juge, Geoffroi Fils Pierre, et les autres barons du royaume[1]. Ces deux assertions, en apparence contradictoires, ne sont, cependant, pas inconciliables. Il faut seulement les rapporter à deux moments successifs et tenir compte de certaines lacunes dans l'information de chacun des auteurs. Il est certain que le Maréchal resta en Normandie jusque vers la fin de mai. Roger n'a donc pas été tout à fait exact en disant que Jean l'avait envoyé en Angleterre aussitôt (*statim*) après la mort de Richard. Le 21 mai, le Maréchal était à Dieppe[2], se préparant à partir pour l'Angleterre, où il devait assister, le 27 mai, jour de l'Ascension, au couronnement de Jean[3]. Il repartit bientôt après pour le continent. Le 20 juin, nous le retrouvons, avec le roi, à Shoreham[4] prêt à s'embarquer. Le 29 juin, il est à la Roche-d'Orival, et, le 1er juillet, à Rouen, toujours avec le roi. Le poète a ignoré ce court voyage du Maréchal en Angleterre; il ne parle, du reste, que très sommairement du couronnement auquel il n'avait pas assisté (v. 11945). On peut donc admettre que Jean d'Erlée est parti le premier, comme le dit le poète, et que le Maréchal est parti plus tard, comme le dit Roger de Howden.

Pendant quelques années, — jusqu'en 1204 ou 1205, — le Maréchal paraît avoir été en grande faveur auprès du nouveau roi. Le jour de son couronnement, Jean lui octroya le titre de comte de Striguil[5]. Peu de temps après, il le

1. Ci-après, p. 160, n. 6.
2. Voir l'itinéraire, à l'appendice.
3. Ci-après, p. 161, n. 3.
4. Itinéraire.
5. Roger de Howden, IV, 90; cf. les Annales de Winchester, dans *Annales monastici*, éd. Luard, II, 72 (Coll. du Maître des rôles). Le titre de comte de Pembroke dut lui être conféré avec

nomma shérif du comté de Gloucester[1], et lui conféra l'office de maréchal, vacant depuis la mort de Jean le Maréchal, l'aîné de la famille[2]. Un peu plus tard, en 1201, il lui concéda des gardes fructueuses : celle du château de Cardigan[3], celle de la terre de Guillaume Pipart[4]. En juillet et août 1200, il se fit accompagner par lui en Gascogne[5], circonstance dont le poète fait mention en un passage qui, par suite d'une omission[6], reste assez obscur. Depuis lors jusqu'au commencement de l'année 1206, le Maréchal paraît avoir été presque constamment au service du roi, soit qu'il fût avec lui, ce qui est le cas le plus fréquent, soit qu'il accomplît quelque mission[7], de sorte que son itinéraire se confond, pour certaines années, avec celui du roi Jean.

Le Maréchal n'accompagnait pas le roi au moment où Arthur de Bretagne fut fait prisonnier à Mirebeau, le 1er août 1202[8]. Il séjournait, nous le savons par le poème, à Anglesqueville (v. 12136), dans le pays de Caux, où il avait, par sa femme, d'importantes possessions. Il avait dû

celui de comte de Striguil : « Willelmus Marescallus factus est comes Pembrochiæ » (*Annales Cambriæ*, ad an. 1199; Coll. du Maître des rôles). Isabelle de Clare, femme de Guillaume, était comtesse de Striguil et de Pembroke, mais son mari ne pouvait prendre le titre de comte qu'en vertu d'une investiture royale. Toutefois, il lui est attribué, à partir de son mariage, dans la Chronique dite de B. de Peterborough, mais c'est *by courtesy*.

1. Dugdale, *Baronage*, I, 601.
2. *Rotuli chart.*, p. 46 *b*.
3. *Rotuli de liberate*, p. 27.
4. *Ibid.*, p. 71-72.
5. Ci-après, p. 161, n. 7.
6. Ci-après, p. 162, n. 1.
7. Sauf pendant le temps compris entre septembre 1200 et les premiers jours de mars 1201, qu'il paraît avoir passé dans ses terres d'Irlande. Voir ci-après, p. 183, n. 8.
8. Ci-après, p. 164.

quitter le roi vers la fin de juin et ne le rejoignit, à Argentan, que vers le 10 août[1]. L'auteur ne nous dit rien de la fin mystérieuse d'Arthur. S'il avait, à ce sujet, des informations, il a cru sans doute que la discrétion lui faisait un devoir de ne pas les divulguer. Mais nous devons lui savoir gré de s'être un peu écarté de son sujet pour nous faire connaître les conventions qui avaient eu lieu entre le roi et Guillaume des Roches avant la prise d'Arthur. Nous savions bien, par la Philippide de Guillaume Le Breton, que Guillaume des Roches, avant l'attaque de Mirebeau, avait fait jurer à Jean de faire une paix amie avec Arthur et de ne transporter aucun de ses prisonniers au nord de la Loire; mais ici nous trouvons, sur ces conventions et sur le manque de foi de Jean, des détails bien autrement précis et assurés. Le poète affirme positivement que ce fut par le conseil de Guillaume des Roches que l'expédition de Mirebeau fut entreprise, que ce fut en partie grâce à sa vaillance qu'elle réussit[2]. Dans une scène émouvante, il nous montre le sénéchal d'Anjou retraçant à Jean les circonstances par lesquelles il a été amené à prendre parti contre Philippe-Auguste, mais à condition que les intérêts d'Arthur et de sa grand'mère Aliénor fussent sauvegardés, et lui rappelant ses promesses attestées par serment; tandis que Jean, fourbe à son ordinaire, feint de se ranger à son avis pour ensuite lui manquer de parole. « Guillaume des Roches, » ajoute le poète, « le lui fit payer en se tournant du côté du roi de France. Il « en coûta à Jean de ne pas l'avoir cru; c'est par Guillaume « des Roches qu'il perdit plus tard l'Anjou, le Maine, le Poi- « tou. » Toute une page d'histoire nous est ainsi restituée.

Le Maréchal ne paraît pas avoir pris une part bien active

1. Voir l'itinéraire.
2. Ci-après, p. 167.

à la défense de la Normandie contre les attaques de Philippe-Auguste. C'est que le roi Jean lui-même n'apporta point, à la défense de sa terre, l'énergie dont il fit preuve dans la répression des révoltes de ses sujets du Maine ou de l'Anjou. Il n'offrit à son actif et entreprenant adversaire qu'une résistance molle et intermittente, changeant à tout instant de résidence, de peur d'être trahi par les siens, laissant succomber, les uns après les autres, ses châteaux assiégés, jusqu'au moment où, après une fuite éperdue par la Normandie, il s'embarqua pour l'Angleterre. Il arriva cependant une fois qu'il tenta de secourir l'un de ses châteaux, le plus important de tous, Château-Gaillard, construit peu d'années auparavant, en une position très forte et selon les règles les plus récentes de la fortification, par Richard[1]. Philippe-Auguste mit le siège devant Château-Gaillard en septembre 1203 et s'en rendit maître le 6 mars suivant[2]. Mais, avant d'attaquer le château, il l'avait bloqué en s'emparant de divers postes avancés, et notamment de Radepont. C'est au cours de ces opérations préliminaires que Jean, au rapport de Guillaume Le Breton[3], fit diriger, contre les Français, une attaque qui, du reste, ne réussit pas. Dans sa chronique, Guillaume Le Breton nous apprend que la troupe envoyée était composée de cotereaux, de routiers et d'un petit nombre de chevaliers[4], mais il ne dit point

1. Voir, sur cette remarquable construction, M. Dieulafoy, *Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVI (1898).

2. Rigord, § 141, éd. Delaborde, p. 159.

3. Chronique, §§ 122 et 123, éd. Delaborde, p. 213; Philippide, l. VII.

4. « Misit itaque cotarellos, sub profundo noctis silentio, et ruptarios, cum paucis militibus, ad illos qui remanserant ultra Sequanam » (éd. Delaborde, p. 214).

par qui elle était commandée. Dans la Philippide, au contraire, on voit le roi Jean adresser au Maréchal un pompeux discours[1] et le charger de conduire l'attaque à la tête de trois cents chevaliers choisis, de trois mille hommes à cheval, de quatre mille hommes de pied et de la troupe du chef de routiers qu'en une autre occasion notre poète appelle *Lovrekaire*[2]. Ce deuxième récit m'inspire peu de confiance. Je n'y vois qu'une mauvaise amplification de l'exposé beaucoup plus simple fait par le même Guillaume Le Breton dans sa chronique. Tandis que la chronique ne parle que des cotereaux et routiers avec un petit nombre de chevaliers, la Philippide suppose l'emploi de tout un corps d'armée qui n'aurait pas eu moins de huit mille hommes, ce qui, pour une expédition de nuit, est simplement absurde. D'ailleurs, jamais Jean ne fut en état de mettre en ligne un nombre d'hommes aussi considérable. La présence du Maréchal à la tête de cette expédition, n'étant attestée que par la Philippide, peut être considérée comme très douteuse. S'il y avait pris part, il serait singulier que l'Histoire de Guillaume le Maréchal eût gardé le plus complet silence sur cet épisode, qui pourtant ne manquait pas d'importance.

Le 5 ou le 6 décembre 1203, le roi s'embarqua à Barfleur pour l'Angleterre, emmenant avec lui le Maréchal[3].

1. Philippide, l. VII, v. 144 et suiv. :

> Ergo Marescallo cordis secreta revelans :
> « O mihi consilii custos fidissime, dixit,
> « Accipe selectos equites, Guillelme, trecentos
> « Et famulos in equis tria millia ; sume clientes
> « Mille quater pedites ; tecum Lupicarica rupta
> « Fac eat . . . . »

2. V. 12598; voir ci-après, p. 171, n. 6.

3. Ci-après, p. 175, n. 3 et 4.

Il promettait de revenir prochainement avec du renfort. Il n'en fit rien. Lorsqu'il fut informé que, faute de secours, Rouen et ses autres places fortifiées devraient bientôt ouvrir leurs portes à Philippe-Auguste (ce qui, du reste, était à prévoir), il envoya en Normandie (avril 1204) une mission composée de l'archevêque de Cantorbéry, du comte de Leicester et du Maréchal, afin de négocier avec le roi de France[1]. Le poète, sans entrer dans d'autres détails au sujet de l'objet de cette mission, nous dit que l'entrevue eut lieu au Bec[2] et que le roi de France repoussa les conditions qui lui étaient proposées. Mais il ajoute que Philippe-Auguste fit entendre aux négociateurs anglais que, s'ils ne lui faisaient hommage à un terme fixé pour leurs terres de Normandie, ils les perdraient. Ils se décidèrent alors à passer avec lui une convention. Moyennant paiement d'une somme de cinq cents marcs, ils obtinrent du roi un répit d'un an et un jour. Si, dans cet intervalle, le roi d'Angleterre ne réussissait pas à recouvrer sa terre, ils seraient tenus de faire hommage au roi de France. Ici, nous pouvons constater une fois de plus avec quelle exactitude l'auteur était informé de tout ce qui concernait l'histoire de son héros. Nous possédons l'acte qui constate cette convention entre Philippe-Auguste et le Maréchal; nous y voyons que ce dernier remet au roi ses châteaux de Normandie en gage et lui paie, pour l'obtention du répit d'un an, la somme de cinq cents marcs indiquée dans le poème. L'acte est passé à Lisieux vers le milieu de mai de l'année 1204[3].

1. Ci-après, p. 176.

2. Arr. de Bernai. On n'a point d'autre témoignage sur le séjour de Philippe-Auguste au Bec.

3. Ci-après, p. 177, n. 1. Cet acte est daté à tort de 1205 par Stapleton qui le mentionne, t. II, p. CXXXVIII des *Magni rotuli Scacc. Normanniæ*.

Le Maréchal revint en Angleterre tandis que Philippe-Auguste assiégeait Rouen, qui ne tarda pas à capituler. Le roi Jean, cependant, rassemblait une armée à Portsmouth[1]. Mais il paraît que ses barons ne répondirent pas avec beaucoup d'empressement à son appel[2]. Le temps s'écoula, et l'idée d'une expédition, qui n'avait peut-être jamais été sérieusement projetée, fut abandonnée. Depuis son retour en Angleterre jusqu'au commencement de l'année 1205, le Maréchal semble avoir suivi, de place en place, la cour du roi, sauf pendant quelques semaines des mois de juillet, août, octobre et novembre[3]. C'est sans doute à l'une de ces époques, où nous le perdons de vue, qu'il fit en Galles une expédition et s'empara de la petite ville de Kilgeran, dans le comté de Pembroke[4]. En février 1205, Jean résolut d'envoyer de nouveau une ambassade à Philippe-Auguste. Il en chargea, à l'insu de l'archevêque de Cantorbéry, le Maréchal et l'archidiacre de Wells, qui était le garde de son sceau. Avant de partir, le comte de Striguil exposa au roi les conditions qui lui étaient imposées : « Je n'ai pas sûreté « de paix, » lui dit-il; « le terme approche où je perdrai « ma terre de Normandie sans espoir de la recouvrer, si je « ne fais hommage au roi de France. Que dois-je faire? » Jean lui répondit qu'il avait pleine confiance en sa loyauté et qu'il consentait à ce qu'il fît hommage au roi Philippe (v. 12948 et suiv.). Le Maréchal s'exagéra-t-il la portée

1. Mai 1204. Ci-après, p. 177, n. 5.
2. Voir v. 12924 et suiv.
3. Voir l'itinéraire.
4. « Willelmus comes Marescallus oppidum Kigerran primo impetu cepit, familiaribus Mailgonis (*Maelgwn fils de Rhys*), qui illud observabant inermibus, abire dimissis » (*Annales Cambriæ*, ad an. 1204; Coll. du Maître des rôles; cf. *Brut y Tywysogion*, p. 260, même collection).

des paroles du roi? nous l'ignorons; toujours est-il qu'il partit rassuré, et lorsque Philippe, qu'il trouva à Compiègne, lui eut rappelé son engagement, il n'hésita pas à lui faire hommage[1]. Ce fut la cause d'une brouille qui dura plusieurs années entre lui et le roi Jean.

L'archevêque de Cantorbéry avait appris que le roi négociait en dehors de lui. Froissé de ce qu'il considérait comme un manque d'égards, il fit savoir à Philippe-Auguste, par une voie indirecte, que le Maréchal et l'archidiacre de Wells n'avaient nulle qualité pour traiter de la paix. Le roi de France rompit aussitôt les négociations et les messagers revinrent en Angleterre tout déconfits[2]. Jean leur fit mauvais accueil et reprocha aigrement au Maréchal d'avoir fait hommage contre lui au roi de France. Et, lorsque Guillaume lui répondit qu'il l'avait fait avec son autorisation, Jean lui opposa un démenti et le menaça du jugement des barons. Le comte répondit qu'il s'y soumettait de plein gré. Peu après, le roi, ayant rassemblé à Portsmouth des troupes pour passer en Poitou et combattre le roi de France, somma le Maréchal de l'accompagner. Celui-ci refusa. Fureur de Jean, qui de nouveau veut le faire juger par les barons présents. Ceux-ci se regardent et restent silencieux. Le roi se tourne du côté de ceux qu'il appelait ses bacheliers et leur demande conseil, ce qui était une manière de les exciter à provoquer le Maréchal en duel. Mais il ne réussit pas mieux. Voyant enfin qu'il ne pouvait rien contre un homme

1. Ci-après, p. 178, n. 5. Cet hommage permit à Guillaume de garder jusqu'à sa mort ses biens de Normandie et de les transmettre à son fils aîné, comme on le voit par un acte de celui-ci daté de juin 1220 (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, nº 1971).

2. Au mois de mai. On voit, par l'itinéraire, que le 31 mai le Maréchal était à Porchester.

aussi universellement respecté, il recommença à lui faire bonne mine, lui prenant toutefois son fils aîné à titre d'otage (v. 13272). Ce ne fut que l'année suivante qu'il fit son expédition en Poitou, et cette fois il n'insista pas pour se faire accompagner du Maréchal. Il le laissa en Angleterre, lui confiant même, ainsi qu'à d'autres chevaliers, la garde du pays[1].

Il revint en Angleterre au mois de décembre 1206, après une absence d'un peu plus de six mois. Le Maréchal lui demanda la permission d'aller en Irlande visiter les vastes terres qu'il y possédait par sa femme et qu'il n'avait jamais vues[2]. Le roi y consentit à grand'peine, soit que réellement il eût besoin de ses services, soit que, défiant par nature, il craignît de lui voir prendre en Irlande une trop grande position. Il avait déjà son fils aîné à titre d'otage, il lui prit encore le second (v. 13419). Enfin, au mois de février, le Maréchal passa en Irlande. Les difficultés qu'il y rencontra, et qui, pour la plupart, lui furent suscitées par le roi Jean, ont fourni à notre auteur assez de matière pour qu'il n'ait pas cru utile d'allonger son récit en nous renseignant sur l'étendue des possessions du Maréchal[3], sur ses rapports avec ses vassaux, sur l'état de l'Irlande au commencement du XIIIe siècle. Certes, il nous eût été précieux de trouver ici, sur ceux qu'on appelait les « Irois sauvages[4], » quelques

1. Les paroles du poète (v. 13289 et suiv.) sont assez vagues. Nous ne savons pas très bien quelle part d'autorité fut attribuée au Maréchal.

2. C'est du moins ce qu'affirme l'auteur; mais voir ci-après, p. 183, n. 8.

3. Nous savons seulement qu'elles devaient comprendre une grande partie du sud-ouest de l'Irlande.

4. Voir *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, § 54, et la note, p. 138 (Soc. des anciens textes français).

observations du genre de celles que fit, au XVIe siècle, le poète Edmond Spenser. Mais l'historien du Maréchal n'avait sans doute jamais été en Irlande, et Jean d'Erlée, qui avait accompagné son seigneur, et qui, pour un temps, avait gouverné à sa place, n'était sans doute pas curieux d'ethnographie. Quoi qu'il en soit, le poète ne fait aucune mention des luttes que le comte de Pembroke eut à soutenir contre les naturels de l'île, et dont nous ne connaissons pas les causes. Particulièrement, nous savons par Mathieu de Paris qu'il enleva à l'évêque de Ferns, Irlandais de nation, deux manoirs, et qu'ayant refusé de les rendre, sous prétexte qu'il les avait pris en temps de guerre, il encourut l'excommunication, dont il dédaigna de se faire relever[1]. Mais nous ignorons quand et dans quelles circonstances eut lieu cette guerre. A lire le poème, il semblerait que l'Irlande, ou du moins la partie du sud-est, où étaient les vastes domaines du Maréchal, n'ait été habitée que par des Anglais qui, du reste, ne cessaient de se quereller. A peine arrivé en Irlande, le Maréchal se trouva en conflit avec le grand juge Meilier. L'histoire de ces démêlés, d'où sortit une guerre véritable,

1. « Memoratus itaque Willelmus, utpote bellicosus et strenuus, dictus Marescallus, quasi Martis senescallus, dum in Hybernia, stragi intendens et incendio, terras sibi adquireret spatiosas, a quodam sancto episcopo duo maneria ad suam ecclesiam pertinentia, violenter et injuriose surripere, et subrepta sibi usurpando præsumpsit, quasi justo titulo, quia in guerra adquisita, possidere. Episcopus igitur, post frequentes admonitiones, in ipsum comitem procaciter respondentem, et contumaciter in peccato suo dicta maneria retinentem, sententiam excommunicationis non immerito fulguravit » (*Chronica majora*, éd. Luard, IV, 492). Un peu plus loin, Mathieu de Paris nous apprend que cet évêque était l'évêque de Ferns. Mais comme l'évêque dont il s'agit (Albinus) occupa le siège de Ferns de 1186 à 1223, nous ne pouvons guère parvenir à dater cet événement.

occupe environ 700 vers du poème[1]. C'est un récit entièrement nouveau, dans lequel peuvent trouver leur place divers documents diplomatiques connus antérieurement, mais dont la portée exacte n'apparaît que grâce au poème, car là seulement est clairement indiquée la position relative du Maréchal, de Meilier et du roi Jean.

Il est facile de comprendre que Meilier, jusque-là tout-puissant en Irlande, ait vu avec déplaisir l'arrivée d'un haut homme dont l'autorité ne pouvait manquer de contrebalancer la sienne. Aussi s'efforça-t-il de l'éloigner. Il obtint facilement du roi Jean, déjà mal disposé à l'égard du Maréchal, le rappel de celui-ci en Angleterre. Lui-même fut rappelé en même temps, mais, en partant, il ordonna à ses hommes de ravager la terre du Maréchal et de faire tout le mal possible à ceux qui la gardaient. Il fut obéi : on incendia quelques granges appartenant au Maréchal, on tua quelques-uns de ses hommes, mais finalement l'entreprise de Meilier échoua misérablement[2]. Cependant, le comte de Pembroke et Meilier, chacun de son côté, s'étaient embarqués pour l'Angleterre. Le premier aborda en Galles le 29 septembre 1207[3]. Il ne paraît pas s'être pressé de se rendre auprès du roi. Il est probable qu'il séjourna à Chepstow ou dans quelqu'autre de ses châteaux du pays de Galles. Le 20 novembre, il était à Bristol[4]. C'est seulement le 25 janvier que nous constatons sa présence à la cour du roi[5], où Meilier l'avait certainement devancé, bien que le

1. V. 13429-14136.

2. Cela résulte du rapprochement des vers 13565-13572 et 13679-13692.

3. V. 13558.

4. Voir l'Itinéraire.

5. Ci-après, p. 188, n. 2.

poème ne le dise pas[1]. Peut-être le Maréchal retarda-t-il sa visite au roi pour ne pas se rencontrer avec son adversaire; en quoi il eut tort, car celui-ci profita de son absence pour lui nuire. Vers le même temps commença la querelle du roi Jean avec Guillaume de Briouze, dont la famille était alliée à celle du Maréchal[2]. Meilier se fit fort de les amener prisonniers l'un et l'autre, pourvu que le roi lui permît de retourner en Irlande et rappelât en Angleterre ses hommes d'Irlande, au nombre desquels étaient, naturellement, les hommes du Maréchal, notamment Jean d'Erlée, Étienne d'Évreux, Jean de Sauqueville. Le roi fit expédier ses lettres en conséquence et Meilier partit pour l'Irlande. Le comte se présenta alors au roi et lui demanda, lui aussi, la permission de retourner en Irlande. Elle lui fut refusée. Il séjourna donc en Angleterre, suivant le roi de place en place, jusqu'à la fin de mars 1208[3].

Ici, un trait bien caractéristique, que nous n'avons aucune raison de révoquer en doute et qui, même inexact, montre quelle opinion les contemporains avaient de Jean. Il arriva que, par suite des mauvais temps, aucune nef, sauf celle de Meilier, ne put faire la traversée entre l'Angleterre et l'Irlande de la Saint-Michel 1207 (29 septembre) à la Chandeleur 1208 (2 février). On était, à la cour du roi, sans nouvelles des événements d'Irlande. C'est dans ces circonstances que Jean se plut à faire connaître au Maréchal les péripéties d'un combat entre ses partisans et ceux de Meilier, dans lequel Jean d'Erlée et plusieurs des fidèles du Maréchal auraient été tués ou blessés. « C'est grand dommage de ces « chevaliers, car ils étaient vos hommes, » répondit le

1. Voir ci-après, p. 188, n. 1.
2. Voir ci-après, p. 188, n. 3.
3. Voir ci-après, p. 191, n. 2.

comte. Mais il ne pouvait comprendre par quelle voie ces mauvaises nouvelles étaient parvenues au roi.

Il apprit bientôt qu'elles étaient imaginaires. Au commencement du carême[1] la traversée devint possible, et des nouvelles d'Irlande furent transmises simultanément au roi et au comte. Elles étaient très favorables à ce dernier. Les hommes du Maréchal, s'étant concertés, avaient éludé l'ordre de revenir en Angleterre[2], et, aidés de Hugues de Laci, comte d'Ulster, avaient ravagé la terre de Meilier. Le roi, dès lors, changea de conduite à l'égard du Maréchal, il lui fit bonne mine et lui donna la permission de retourner en Irlande. Le comte s'empressa d'en profiter, et, revenu parmi les siens, il se montra miséricordieux envers ceux qui l'avaient attaqué. Meilier dut, toutefois, lui abandonner un de ses châteaux et lui laisser, après son décès, sa terre en héritage[3].

Le Maréchal passa sans doute en Irlande la fin de l'année 1208 et l'année 1209. C'est peut-être à cette époque qu'il eut avec ses voisins, et particulièrement avec l'évêque de Ferns, les démêlés dont il a été parlé plus haut[4]. Nous ne saurions l'affirmer. Il y a ici comme une page blanche dans l'Histoire du Maréchal[5].

En 1210, il se trouva mêlé à la querelle de Guillaume de Briouze. Ce dernier, fuyant la colère de Jean, s'était embarqué pour l'Irlande avec sa femme et ses enfants, en plein hiver[6], espérant trouver un asile auprès de Gautier de Laci,

1. Fin de février.
2. V. 13704 et suiv.
3. V. 13763 et suiv.
4. P. LXXXI.
5. D'autant plus que les rôles des lettres patentes et des chartes font défaut pour les années 11, 12 et 13 du roi Jean. Pour les lettres closes, il nous manque les années 10, 11, 12.
6. Au commencement de l'année 1210.

son gendre. Jeté par la tempête sur la rive d'Irlande, auprès de Wicklow, où se trouvait le Maréchal, il avait été recueilli par ce dernier. Sommé par le grand juge d'Irlande (Jean, évêque de Norwich, qui avait succédé en cette qualité à Meilier) de lui livrer « le traître du roi », le comte refusa et conduisit Guillaume à Gautier de Laci. Le roi, irrité, manda le Maréchal auprès de lui ; puis, ayant rassemblé son ost, il passa en Irlande. Le 24 juin, il était à Kilkenni, sur les terres du Maréchal, qui eut, ce jour-là, à nourrir toute l'armée royale (v. 14259-63). Après avoir pris Carrickfergus, Jean se rendit à Dublin, et là, en présence des barons assemblés, il reprocha au comte d'avoir donné asile à son mortel ennemi. Le comte se défendit en disant qu'à ce moment il ignorait les griefs du roi contre Guillaume de Briouze. « Au « surplus, » dit-il en terminant, « si personne, sauf vous, y « trouve à redire, je suis prêt à me défendre au jugement de « la cour. » Personne ne dit mot, et cette fois encore Jean[1], qui, volontiers, l'eût fait passer en jugement, dut ronger son frein. Toutefois, il lui réclama de nouveaux otages, bien qu'il eût déjà ses deux fils aînés et plusieurs de ses châteaux.

La persécution que Guillaume de Briouze et les siens eurent à souffrir de la part de Jean était connue par divers documents qui sont cités dans les notes de la traduction[2], mais le poème nous fournit sur cette affaire un utile supplément d'informations.

En 1211 ou peut-être 1212[3], le comte de Pembroke dut accompagner le roi dans une expédition en Galles. A cette occasion, les otages qu'il avait dû fournir lui furent rendus. Puis il revint en Irlande, mais il n'y séjourna pas long-

1. Cf. plus haut, p. LXXIX.
2. Voir notamment p. 195, n. 3, et p. 197, n. 5.
3. Voir ci-après, p. 201, n. 1.

temps. Au commencement de l'année 1213, Philippe-Auguste préparait une expédition contre l'Angleterre. On conseilla au roi Jean d'appeler à lui le Maréchal, comme l'homme le plus capable de donner un bon avis. Le roi le fit; mais, d'abord, pour effacer la trace des différends passés, il lui rendit ses deux fils, ou, du moins, il les remit en garde à Jean d'Erlée, qu'il nomma, par surcroît, maréchal de son hôtel (v. 14546). Depuis lors, le comte paraît avoir été l'un des principaux conseillers du roi.

Le poète raconte sommairement la destruction de la flotte française à Dam (v. 14605 et suiv.), l'expédition de Jean en Poitou en 1214 (v. 14672 et suiv.), la bataille de Bouvines (v. 14733 et suiv.). Il ne s'étend pas sur ces événements, qui, comme il le dit en un endroit (v. 14730), n'appartiennent pas à son sujet. C'est aussi en quelques mots qu'il annonce la lutte des barons contre le roi. Il a des origines de ce différend une conception très simple et, du reste, en grande partie exacte. « Le roi, dit-il, avait fait tort à tels « qui se liguèrent contre lui, et d'autres les suivirent à qui « il n'avait en rien méfait » (v. 14847-50). Ni ici ni plus loin il n'est question de la grande assemblée tenue à Saint-Albans par Geoffroi Fils Pierre, ni de la grande Charte, à laquelle, bien certainement, ni lui ni ses contemporains n'attribuaient l'importance que cet acte célèbre a prise aux yeux de la postérité. L'auteur interrompt un instant son récit pour nous entretenir des cinq fils et des cinq filles du Maréchal et du mariage de l'aîné des fils avec la fille de Baudouin de Béthune, comte d'Aumale (v. 14860-15022)[1], puis il revient à la guerre des barons. Ce qu'il en dit n'est

1. Nous avons vu plus haut (p. IX) que des faits notés par le poète dans cette incidence ressortaient quelques données pouvant servir à déterminer l'époque où le poème fut composé.

ni très précis ni très neuf, soit que les renseignements lui aient fait défaut et qu'il ait été obligé de s'en tenir à des souvenirs personnels devenus un peu confus, soit aussi qu'il ait craint de donner trop de détails sur une période profondément troublée, où des hommes qu'il avait à ménager se trouvèrent rangés en des partis opposés. Il est probable que ces deux causes ont agi dans une mesure variable. Que l'auteur n'ait pas dit tout ce qu'il savait, c'est ce dont on ne saurait douter en présence de son propre témoignage : « Mais « il me faut passer rapidement (*trespasser*[1]) sur la guerre « qui eut lieu en Angleterre entre le roi et ses barons, car il « y eut trop de circonstances qui ne sont pas belles à con« ter. *Il pourrait m'en arriver mal* » (v. 15031-6). Nous possédons heureusement, pour les derniers temps du règne de Jean, plusieurs bonnes chroniques, et, de plus, il nous est parvenu un nombre considérable de documents diplomatiques auxquels l'auteur de l'Histoire du Maréchal ne pouvait avoir accès, de sorte qu'en somme nous connaissons mieux les causes de la révolte des barons, les rapports du roi Jean avec la cour de Rome et avec le roi de France que les mieux informés des contemporains[2]. On peut, toutefois, recueillir dans les récits de notre poète, outre une impression générale, qui devait être celle des hommes modérés du temps, certaines notions utiles. Ainsi, il nous apprend que ce fut dans un parlement tenu à Londres que les barons anglais décidèrent d'offrir la couronne d'Angleterre à Louis, fils de

1. Ce verbe est souvent employé dans le sens de « passer sous silence, omettre. »

2. L'histoire de cette période a été étudiée en grand détail, d'après toutes les sources, y compris l'Histoire de Guillaume le Maréchal, par M. Petit-Dutaillis, dans son *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (Paris, Bouillon, 1894).

Philippe-Auguste (v. 15061 et suiv.). On relèvera aussi un témoignage personnel sur les pertes des Français entre Winchester et Romsey (v. 15110-16). Ce qui est surtout intéressant, c'est le soin qu'il a de faire ressortir la loyauté (dans le sens de l'anglais *loyalty*) de son héros, qui, malgré les griefs qu'il avait contre le roi Jean, lui resta fidèle jusqu'au dernier jour (v. 15122 et suiv.). Il aurait pu dire, mais, naturellement, il s'en est bien gardé, que cet exemple n'avait pas été suivi par le jeune Guillaume le Maréchal (celui même à la demande de qui fut composé le poème), qui, se séparant de son père, avait fait cause commune avec les barons révoltés. Du reste, il semble bien que, même en ce qui concerne l'histoire propre du comte de Pembroke, l'auteur n'a pas été renseigné d'une manière très complète. Ainsi, il ne paraît pas savoir que le Maréchal fit partie de l'ambassade envoyée, en mars ou avril 1215, au roi de France pour le prier d'empêcher son fils de se rendre à l'appel des barons anglais[1]. Cette démarche n'eut, d'ailleurs, aucun résultat. Le récit des derniers moments de Jean est émouvant. Le roi mourant confia son jeune fils Henri à la garde du Maréchal, à qui il demanda pardon des torts qu'il avait eus envers lui (v. 15167 et suiv.). A partir de ce moment, et jusqu'au dernier vers, le poème fournit sur les événements contemporains une suite ininterrompue de témoignages nouveaux et importants. Le mérite littéraire n'est pas inférieur à la valeur historique. Il y a dans cette fin de l'Histoire du Maréchal des pages qui égalent les récits de la mort de Henri II ou de la première entrevue du Maréchal avec le roi Richard. Le poète s'anime : il peut donner libre cours à ses sentiments ; il n'a plus à garder la réserve qui s'imposait à

1. R. de Coggeshall, éd. Stevenson, p. 180 ; cf. Petit-Dutaillis, p. 93.

lui lorsqu'il avait à parler du roi Jean. Le ton de la narration s'élève et est en accord avec la gravité d'événements dans lesquels, désormais, le comte de Pembroke aura le premier rôle.

§ 6. *Guillaume le Maréchal régent d'Angleterre.* — Le roi Jean mourut (18 octobre 1216) laissant un trésor vide, une armée réduite par d'incessantes défections, incapable de résister longtemps aux barons révoltés, qui, unis aux Français conduits par le fils de Philippe-Auguste, occupaient plus de la moitié du royaume. Il avait l'appui de la cour de Rome; il n'avait pas celui de ses sujets, auxquels, avec ses bandes de Brabançons pillards, il avait fait autant de mal que l'ennemi. Les probabilités, s'il avait vécu, étaient qu'il eût été déposé et que Louis de France eût été proclamé roi d'Angleterre. Sa mort fut le salut de sa dynastie.

Le roi enterré à Worcester, on procéda rapidement au couronnement de son fils, enfant de neuf ans, et à son admission dans la chevalerie. On se rappela que le Maréchal avait eu l'honneur, quarante-trois ans auparavant, d'adouber le jeune roi, fils de Henri II, et ce fut lui qui fut désigné pour ceindre l'épée au jeune Henri III. C'était comme le prélude d'un honneur plus grand. Le jeune souverain ne pouvant, évidemment, exercer par lui-même l'autorité royale, il était nécessaire de pourvoir sans retard au gouvernement du pays. On eût pu établir un conseil de régence, comme on avait fait lorsque Richard était parti pour la croisade; on fit mieux : on nomma un régent, qui avait en même temps la garde du roi (*rector regis et regni*), et on se trouva d'accord pour choisir le comte de Pembroke. Certes, on n'accusera pas le vieux chevalier d'avoir brigué cette fonction redoutable ou même de l'avoir désirée : le poème, dont le témoignage est

précis et détaillé, nous le montre faisant tous ses efforts pour détourner de lui ce qu'il considérait comme un fardeau trop lourd pour un homme de son âge, engageant les barons à choisir plutôt le comte de Chester et n'acceptant qu'après le refus de celui-ci et sur l'injonction du légat Galon. Mais, sa résolution une fois prise, son énergie s'éleva à la hauteur de la tâche dont il s'était chargé. Comme son fidèle Jean d'Erlée, qui, d'abord, l'avait détourné d'accepter la régence, lui remontrait qu'en mettant les choses au pis, à supposer qu'il lui fallût fuir en Irlande avec le jeune roi, il ne pouvait manquer d'y recueillir de l'honneur, le vieux Maréchal s'était écrié : « Par le glaive de Dieu ! ce conseil est vrai et bon : « il me va si droit au cœur que, si tous l'abandonnaient, « savez-vous ce que je ferais ? Je le porterais sur mes épaules, « jambe deçà, jambe delà, d'île en île, de terre en terre, et « je ne lui manquerais pas, si même il me fallait mendier « mon pain ! »

Les partisans du roi d'Angleterre considéraient la situation comme presque désespérée. Savari de Mauléon, qui avait été l'un des plus fermes soutiens de Jean, quitta le pays pour se rendre en Poitou (v. 15713), et, pendant les premiers mois de la régence du Maréchal, Louis de France obtint divers succès. Mais, dès le commencement de l'année 1217, les événements prirent une tournure moins défavorable. Le parti royal avait des éléments de résistance qui gagnèrent en force par la mort de Jean. Le Saint-Siège, représenté par le légat Galon, continua au jeune Henri la protection qu'il avait accordée à son père, et lui rallia un certain nombre d'évêques. Puis, divers barons anglais quittèrent Louis pour revenir au roi légitime, qui ne l'eussent pas fait si ce roi avait été Jean. Enfin, sous l'impulsion évidente du Maréchal, les opérations militaires furent mieux

conduites que par le passé, tandis que Louis continuait à montrer la même incapacité militaire que devant.

Le poète conte en détail les faits de la guerre entre les Anglais restés fidèles à leur roi et les barons révoltés qui soutenaient Louis de France. Son exposé est, comme on devait s'y attendre, conçu de manière à faire valoir la direction donnée aux opérations militaires ou aux négociations diplomatiques par le Maréchal, agissant comme régent du royaume. Il peut arriver par suite que le rôle de certains personnages, le légat Galon, l'évêque de Winchester, le grand juge Hubert du Bourg, ne soit pas suffisamment mis en relief; mais, en somme, la relation est sincère et aborde en traits que l'on chercherait vainement ailleurs. Ce qui est une garantie de véracité, c'est l'accord presque constant qui existe entre les récits du poème et ceux de la chronique en prose, publiée par Fr. Michel sous le titre d'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui paraît avoir été composée par un ménestrel attaché à la personne de Guillaume, comte d'Aumale. Ce seigneur avait été, pendant quelque temps, partisan de Louis.

Deux épisodes de cette guerre, — et ce sont les plus importants, — sont traités avec un soin particulier : la bataille de Lincoln (20 mai 1217) et la destruction de la flotte française, conduite par Eustache le Moine, entre Calais et Sandwich (24 août).

L'affaire de Lincoln eut une influence décisive sur le reste de la campagne. Ce fut là que, pour la première fois, les Royaux remportèrent une victoire complète sur leurs adversaires, pourtant supérieurs en nombre. Le mérite de ce succès revient en très grande partie au régent qui, par une opération hardie et habilement dirigée, surprit l'ennemi, le

chassa de ses positions et le mit en pleine déroute. Le poète nous le montre chargeant impétueusement dans les rues de Lincoln, comme il avait coutume de faire, quarante ou cinquante ans plus tôt, dans les tournois, tandis que l'évêque de Winchester, non moins bon chevalier, poussait le cri bien connu : « Çà, Dieu aïde au Maréchal ! » (v. 16605 et suiv.). Telle fut la panique des Français et de leurs alliés qu'ils s'enfuirent d'une traite jusqu'à Londres, se figurant que les buissons qu'ils rencontraient sur la route étaient tous pleins de Maréchaux (v. 16968-70). Il y a, dans le récit de la bataille, quelques points obscurs, le texte étant en quelques endroits incomplet ou corrompu[1], peut-être aussi parce que le poète n'a pas bien compris ou a mal rendu les explications, probablement assez peu claires, qui lui furent données[2]. Quoi qu'il en soit de quelques détails incertains, il paraît bien avéré que l'idée de la marche sur Lincoln et du mouvement tournant par Torksey, qui amena les Royaux au nord-ouest de la ville, où les Français ne les attendaient pas[3], appartient au Maréchal, le plan de l'attaque étant réglé, dans ses lignes générales, par l'évêque de Winchester, qui semble avoir rempli l'office de chef d'état-major[4].

Le régent ne prit pas une part aussi active à la bataille

1. Voir ci-après, p. 230, n. 3; 234, n. 4; 237, n. 2.

2. Voir p. 232, n. 3. — Il a pu même arriver que ces explications, de provenances diverses, aient été contradictoires. C'est, du moins, ce qu'affirme le poète quand il avoue, avec sa sincérité ordinaire, qu'il ne sait plus à qui entendre, ceux qui lui fournissent sa matière n'étant pas d'accord (v. 16401 et suiv.).

3. Voir p. 229, note.

4. Voir v. 16997-16999 où il est dit qu'en cette journée il fut « maître de conseiller nos gens ». C'est lui qui va reconnaître la ville avant l'attaque (v. 16467 et suiv.); c'est lui encore qui retient le Maréchal, qui, du reste, ne l'écoute guère, trop pressé de charger (v. 16581 et suiv.).

navale de Sandwich, qui ruina définitivement les espérances de Louis et le contraignit à conclure la paix. Il eût voulu, nous dit le poète (v. 17200, 17297), monter sur un navire et se battre dans des conditions nouvelles pour lui, mais on lui remontra qu'il était tout l'espoir de l'Angleterre au cas où la tentative de débarquement des Français viendrait à réussir, et il y renonça. Ce fut, paraît-il, le grand juge Hubert du Bourg qui prit la direction du combat[1]. Toutefois, si le régent ne fut point au nombre des combattants, il faut lui reconnaître le mérite d'avoir préparé le succès. C'est lui qui, par son intervention personnelle, parvint à décider les marins des Cinq-Ports à prêter leur concours à la cause royale, malgré leurs griefs contre le roi Jean, qui, disaient-ils, les avaient réduits au servage (v. 17232).

Louis, lorsqu'il apprit la perte de la flotte qui lui apportait du secours en hommes et en argent, se résigna à traiter. Il trouva chez le régent des dispositions favorables. Le vieux Maréchal comprenait que, si Louis devait renoncer à l'espoir de soumettre l'Angleterre, il était cependant encore en état d'offrir une résistance prolongée qui eût ruiné le pays. Il résista aux conseils de ceux qui, enflammés par la victoire, voulaient marcher sur Londres. Il préféra obtenir, au prix d'une lourde indemnité[2], le prompt départ de Louis. La paix fut conclue le 11 septembre, et, à la fin du même mois, le fils du roi de France se rembarquait.

Nous sommes renseignés, par divers actes, sur les expédients que le régent employa pour assurer le paiement de l'indemnité[3]. Mais, ce qui ne doit pas être passé sous silence, bien qu'on ne paraisse pas y avoir fait attention jusqu'ici,

1. Ci-après, p. 245, n. 1.
2. Voir p. 250, n. 1.
3. Voir Petit-Dutaillis, p. 176 et suiv.

c'est que le Maréchal fit, à cette occasion, des avances considérables qui ne furent remboursées à sa succession que cinq ans après sa mort[1].

L'agitation à laquelle l'Angleterre avait été en proie depuis la révolte des barons ne se calma pas subitement après le départ de Louis. Bien que le Maréchal fût disposé à user d'indulgence à l'égard des barons révoltés, leur situation étant d'ailleurs réglée par le traité du 11 septembre, un chef gallois, Morgan de Caerleon, continua la guerre et fut finalement vaincu et dépouillé de ses terres par les troupes du Maréchal. Un parlement fut convoqué à Worcester pour mettre fin à cette guerre. Morgan y réclama, par l'intermédiaire de son cousin, Llewelyn, les terres que le Maréchal lui avait enlevées. Celui-ci, nous dit le poète, eût été disposé à lui rendre ses terres si tel eût été l'avis de ses conseillers (v. 17815). Mais on fut d'avis qu'il avait le

1. Ces avances concernent des dépenses très variées faites pour le couronnement du roi, pour le paiement des gens de guerre, pour le paiement de l'indemnité accordée à Louis, pour des présents destinés au pape ou à certains cardinaux, etc. L'énumération s'en trouve dans deux lettres royales, du 31 mai 1224, qui font partie des *Rotuli litterarum clausarum*, I, 601, 602. J'en extrais seulement deux articles relatifs à l'indemnité de guerre :

> Computate etiam eisdem executoribus (l'abbé de Saint-Augustin de Bristol, Jean d'Erlée et Henri Fils Gerout) .xlv. marcas quas idem comes (le Maréchal) liberavit, per preceptum nostrum, Willelmo de Harecurt, pro .xlv. marcis quas idem Willelmus nobis comodavit ad opus Willelmi filii Florentii Divitis de Sancto Audomaro, pro Lodovico rege Francie. Computate etiam eisdem nongentas et .xxxviij. marcas et tres solidos et .iiij. denarios quas idem comas liberavit, per preceptum nostrum, predicto Willelmo Florentii in parte solutionis sex millia marcarum quas debuimus predicto Lodovico.

Florent le Riche et son fils Guillaume étaient d'importants négociants de Saint-Omer qui servirent d'intermédiaires entre le gouvernement anglais et Louis pour le paiement de l'indemnité convenue à ce dernier. Voir Petit-Dutaillis, p. 176.

droit de les garder, et l'assemblée ratifia cette opinion. C'est ainsi que les possessions, déjà si considérables, du comte de Pembroke, s'accrurent de la terre de Caerleon. Toute cette affaire reste assez obscure, n'étant guère connue que par ce qu'en dit le poème.

L'auteur passe ensuite au récit de la mort du Maréchal[1]. Cette fin du poème est certainement l'une des parties les plus attachantes, et, tant au point de vue historique qu'au point de vue littéraire, les plus remarquables de l'œuvre, non pas assurément que les menus incidents qui se produisirent au cours de la dernière maladie du comte aient influé en quoi que ce soit sur les événements contemporains, mais parce que, dans tous, le vieux chevalier est en scène et laisse paraître quelque aspect nouveau de son caractère simple et droit, où la bonté n'excluait ni la décision ni la fermeté.

Le régent tomba malade au mois de février 1219. Il était alors à Westminster[2]. Il se rendit d'abord à la Tour de Londres, où, sur le conseil des siens, il s'occupa de son testament[3]. Puis, trouvant que l'air de Londres n'était pas sain, il se fit transporter, par la Tamise, à son manoir de Caversham. Sentant que sa fin était proche, il voulut d'abord remettre en mains sûres les lourdes fonctions qu'il avait assumées. Après mûre réflexion, il se décida à confier la garde du jeune roi au légat pontifical. Il justifia ce choix en disant qu'en Angleterre les esprits étaient plus divisés

1. Du moins dans le texte qui nous est parvenu. Mais j'ai fait remarquer qu'il y avait probablement une lacune assez considérable aux environs du v. 17872.

2. Ci-après, p. 252, n. 5.

3. Le poète dit même (v. 17906) qu'il le fit, mais il ajoute que ce testament ne fut pas fait en hâte, et plus loin, en effet, nous voyons le Maréchal s'occuper à le parfaire (*Bien serreit que je perfeïsse* || *Mon devis*..., v. 18127-18128).

qu'en aucun autre pays, et que, s'il choisissait un Anglais pour être le gardien du roi, tous les autres en seraient jaloux. Il ne dit point, et il n'avait point à dire, à qui serait confié le gouvernement du pays ; mais il semble bien que, dans sa pensée, le légat devait y avoir une grande part, comme il l'eut en effet, « car, disait-il, si actuellement la terre « n'est pas défendue par le pape, je ne sais qui la défendra. » Les brèves paroles que le régent adressa en cette occasion au jeune Henri III ont un tel accent de vérité qu'on ne peut hésiter à les croire authentiques : « Sire, je prie Dieu, si « jamais j'ai fait chose qui lui ait été agréable, de vous « faire la grâce d'être homme de bien. Et, s'il arrivait que « vous dussiez suivre l'exemple de quelque ancêtre félon, je « prie Dieu de ne pas vous accorder longue vie. »

La remise du roi au légat ne s'accomplit pas sans quelque difficulté. L'évêque de Winchester prétendit que la garde du roi lui avait été confiée, le Maréchal étant seulement gardien du royaume. Mais le vieillard le remit vertement à sa place.

Ayant ainsi réglé, dans la mesure où il lui appartenait de le faire, sa succession politique, le comte s'occupa de ses propres affaires, et d'abord il fit, ou plus exactement parfit, son testament qu'il avait commencé à Londres[1], et qui, malheureusement, ne nous est pas parvenu. L'ayant scellé de son sceau et des sceaux de la comtesse et de son fils, il l'envoya à l'archevêque de Cantorbéry, au légat, aux évêques de Winchester et de Salisbury, les priant d'être les exécuteurs de son testament[2] et d'y appendre leurs sceaux ; ce qu'ils firent, puis ils le lui renvoyèrent.

1. Voir la note 3 de la page précédente.

2. Il y a ici une difficulté sur laquelle j'aurais dû appeler l'attention dans une note de la traduction. Les exécuteurs testamentaires désignés dans deux actes qui font partie des *Rotuli littera-*

Le Maréchal prit encore d'autres dispositions. Il envoya Jean d'Erlée en Galles pour y régler certaines affaires qui ne sont pas expliquées, mais qui devaient concerner quelque révolte des turbulents vassaux que le comte de Pembroke avait en ce pays[1], le priant de lui rapporter deux draps de soie, qu'il s'était procurés en Terre sainte, pour être étendus sur son corps lors de ses obsèques. Ces draps devaient être ensuite donnés au Temple, où il voulait avoir sa sépulture. Et, comme il était homme soigneux, il recommanda bien que, si le jour où il serait porté en terre, il faisait mauvais temps, on prît la précaution de recouvrir les draps d'une étoffe de bure grise. Il manda ensuite frère Aimeri de Sainte-More, le maître du Temple, et, en sa présence, il fit étendre devant lui le manteau de l'ordre qu'il avait fait faire, à l'insu de tous, l'année précédente. Mais, avant cette cérémonie symbolique qui le faisait templier, il dit à la comtesse : « Belle amie, baisez-moi, et ce sera pour la der-« nière fois. »

rum clausarum (I, 601 ; cf. ci-dessus, p. xciv) sont le prieur de Saint-Augustin de Cantorbéry, Jean d'Erlée et Henri Fils Gerout. Comme il est impossible de révoquer en doute l'autorité des documents diplomatiques, il faut supposer qu'ici l'auteur du poème s'est mal exprimé. C'est une forme connue de testament que celle où des témoins sont appelés à apposer leurs sceaux sur l'acte déjà fermé et scellé. Les trois illustres personnages désignés dans le poème comme « mestre executor » (v. 18339) devaient être des témoins. Du reste, il n'est pas vraisemblable que le comte eût mis au nombre de ses exécuteurs testamentaires l'évêque de Winchester, avec qui il venait d'être en différend au sujet de la garde du roi.

1. Le poète fait dire au Maréchal (v. 18173-4) : « J'ai grand peur au sujet de mes gens, de ceux qui sont *en nendre went*. » Je suppose qu'il s'agit de Newent, comté de Gloucester, où il y avait un prieuré de Bénédictins, sur lequel voir *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 1048.

Il semble qu'à partir de ce moment, le Maréchal n'ait eu auprès de lui, d'une façon régulière, que son fils aîné et quelques chevaliers — au nombre desquels Jean d'Erlée et Henri Fils Gerout — qui le veillaient à tour de rôle. C'est avec Henri Fils Gerout qu'il eut la conversation, rapportée plus haut[1], dans laquelle il exprimait librement son avis sur la rapacité des clercs. Il recevait d'ailleurs de nombreuses visites, et, malgré sa fatigue, répondait avec beaucoup de présence d'esprit à tous ceux qui venaient lui faire leurs adieux ou l'assurer qu'il aurait part à leurs prières. Sa tranquillité d'âme était admirable. Un jour, ses filles, dont quatre étaient déjà mariées[2], vinrent toutes ensemble. Il les pria de lui chanter quelque chose. Elles le firent, mais sans beaucoup d'entrain. Il les reprit et se mit à leur montrer comment elles devaient chanter. Une autre fois, Jean d'Erlée lui demanda ce qu'il fallait faire d'une quantité de robes fourrées qui étaient dans la maison. Sur quoi, un clerc intervint et dit au comte qu'on en pouvait tirer beaucoup d'argent pour racheter ses péchés. « Taisez-vous, mauvais homme, » répondit le mourant ; « j'ai plus qu'assez de vos conseils. Je « ne veux plus vous écouter. Ce sera bientôt la Pentecôte; « mes chevaliers ont droit à leurs robes : ce sera la der- « nière fois que je les leur donnerai, et voilà que vous cher- « chez à m'enjôler ! » Puis, il ordonna à Jean d'Erlée de faire la distribution des robes, et, s'il n'y en avait pas assez, d'en envoyer chercher à Londres.

Cependant, le Maréchal s'affaiblissait de plus en plus. Il eut des hallucinations, des syncopes. Enfin, le 14 mai 1219, il rendit le dernier soupir, entre les bras de son fils aîné, entouré de la comtesse et de tous ses chevaliers. Son corps

1. Ci-dessus, p. XL.
2. J'ai dit par erreur, p. LIX, qu'il n'y en avait que quatre.

fut porté à Reading, puis à Staines, et enfin à Londres, où il fut enterré en grande pompe dans l'église du Temple, où sa tombe existe encore. Lorsque la nouvelle de sa mort parvint en France, Philippe-Auguste dit de lui : « C'était « l'homme le plus loyal que j'aie jamais connu. » Le Maréchal n'eût pas désiré un autre éloge.

§ 7. *Conclusion.* — Entre les hommes qui, au moyen âge, ont joué les premiers rôles, il en est certainement plusieurs dont l'histoire nous est aussi bien connue, mieux connue peut-être, que celle de Guillaume le Maréchal : Jean Sans-Terre, par exemple, et ses successeurs, grâce au nombre infini d'actes de leurs chancelleries qui nous ont été conservés. Mais on n'en pourrait citer aucun, sinon peut-être saint Louis, grâce à Joinville, dont la physionomie morale nous apparaisse aussi nettement. Il est aisé, à l'aide des traits épars en divers endroits du poème, surtout dans les dernières pages, de faire le portrait de ce preux chevalier, qui se présente toujours de face et ne cherche à cacher ni ses actions ni sa pensée. En un certain sens, il fut ce qu'on appela plus tard un officier de fortune. Sa naissance ne le désignait pas pour la haute situation qu'il occupa dès la fin du règne de Henri II. Sans doute, les circonstances le favorisèrent. Il fut protégé par le comte Patrice de Salisbury; plus tard, Henri II le plaça auprès de son fils aîné. Ce ne furent pas là de médiocres avantages, mais il faut en conclure que, dès sa jeunesse, il avait bonne réputation. Ce n'était point un génie supérieur : c'était un homme sensé et droit. Jamais il ne fut inférieur à sa tâche; jamais, surtout, il ne tergiversa lorsqu'il se trouva en présence d'un devoir à accomplir. En tous temps, il s'est présenté des cas où l'homme le plus honnête a pu

hésiter entre deux partis. Lui n'hésita jamais. Sa règle de conduite fut toujours la loyauté, entendue au sens étroit du moyen âge, c'est-à-dire la fidélité au serment féodal. Il servit loyalement le jeune Henri contre son père Henri II, et non moins loyalement Henri II contre Richard. Il lutta pour Richard contre Jean Sans-Terre, et, quand Jean Sans-Terre fut devenu roi, il lui fut fidèle jusqu'au dernier moment. Ce n'est pas qu'il ne se fût trouvé parfois en des conditions embarrassantes, par exemple, lorsqu'il fut requis par le roi Jean pour aller guerroyer en France contre Philippe-Auguste, à qui il avait dû faire hommage en 1205. Mais là encore sa règle inflexible lui épargna toute hésitation : il refusa net. Le roi lui en voulut et le persécuta, mais finit par lui rendre ses bonnes grâces. Cette droiture, qui le fit tenir en haute estime par ses contemporains, s'alliait à d'autres qualités, qui étaient celles qu'en son temps on prisait le plus haut. Il était vaillant dans les tournois et à la guerre, et c'est par les succès qu'il y obtint qu'il se fit connaître et apprécier; mais il était bon homme, ennemi des rigueurs inutiles[1]. On appréciait son équité et on le regardait comme un sage conseiller. Il avait en toutes choses le sens de la mesure et de l'à-propos. Généreux envers tous, et particulièrement envers le clergé, comme le prouvent ses nombreuses fondations religieuses en Angleterre, en Galles et en Irlande, il accueillait mal les demandes qu'il jugeait intempestives. Ceux qui, à son lit de mort, cherchèrent à obtenir des donations, destinées à racheter de vieux péchés — dont il portait légèrement le poids — furent très mal reçus. Bien qu'il ne mît rien au-dessus de la chevalerie, il n'avait pas le tempérament batailleur. Il aimait

1. Voir l'épisode du larron qu'il épargne, v. 4425 et suiv.

la paix et inclinait aux solutions modérées. Aussitôt qu'il le put, il mit fin à la guerre contre Louis de France, s'arrêtant en plein succès, payant même à l'envahisseur une forte indemnité pour lui faire quitter plus vite le sol de l'Angleterre. Avec cela fort habile homme. Depuis le moment où il avait été fait chevalier, vers vingt ans environ, jusqu'à sa quarante-cinquième année, il avait vécu largement de ses gains dans les tournois et des soudées qu'il recevait du jeune roi Henri ou de Henri II, donnant libéralement, bien qu'il n'eût ni terre ni revenus fixes; puis il avait trouvé le moyen d'épouser une jeune fille qui était certainement la plus riche héritière de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et avec laquelle il coula des jours heureux et eut beaucoup d'enfants.

On ne rendrait pas justice à l'auteur si on ne voyait dans son œuvre que la personne du Maréchal. Si important qu'ait été son rôle dans les événements du temps, le comte de Pembroke ne fut au premier rang que pendant les trois dernières années de son existence. Mais, à côté de lui, figurent dans le poème les plus hauts personnages du temps, Étienne de Blois, Henri II, le jeune roi Henri son fils, Richard Cœur-de-Lion, Jean Sans-Terre, Philippe-Auguste, et sur tous le poète fournit des données précises et nouvelles, des traits caractéristiques qui complètent heureusement ce qu'on sait d'ailleurs. Son témoignage est celui de contemporains bien informés, recueilli à une époque où la légende, qui tendait à dénaturer le caractère de certains hommes célèbres, n'était pas encore formée. Comparez ce qu'il dit de Richard aux amusants récits du Ménestrel de Reims. Chez ce dernier, les faits, ceux mêmes qui ont un fond de vérité, sont transformés par la légende et adaptés au goût d'un public ami des aventures. Dans l'Histoire du Maréchal, tout est réel.

Richard nous apparaît tel qu'il était véritablement, passionné, impulsif, peu scrupuleux et capable de mauvaises actions[1], violent surtout[2], mais ayant un certain fond de bonté, sachant pardonner les injures[3] et disposé à la conciliation lorsqu'on savait le prendre[4].

Nous ne risquons point d'exagérer en plaçant tout au premier rang, dans l'historiographie française, un ouvrage si abondant en faits nouveaux, si évidemment sincère dans l'exposé des événements et dans l'appréciation des personnes. Telle est la valeur de l'Histoire de Guillaume le Maréchal qu'il n'est aucune chronique française, aucun livre de mémoires du XIIIe siècle ni du XIVe qui lui soit supérieur. Ici, bien entendu, il n'est pas question de classer nos vieux chroniqueurs par ordre de mérite : la comparaison n'est pas possible entre des compositions historiques qui traitent de sujets différents. Mais il peut être utile d'indiquer en quelques mots en quoi consiste la valeur de nos principaux historiens et quels sont aussi leurs côtés faibles, afin d'arriver à mieux définir, par opposition, le caractère et l'originalité de l'Histoire de Guillaume le Maréchal. Les noms qui se présentent tout d'abord à l'esprit sont ceux de Villehardouin, de Joinville et de Froissart. Le premier fut témoin des événements, compris en un petit nombre d'années, qu'il nous a contés. Même il y joua un rôle assez important. Il sut de la croisade de Constantinople tout ce qu'un croisé de haut rang en pouvait savoir, et son intelligence lui permit d'exposer les faits avec une clarté et une méthode bien rares chez les écrivains de son temps. Mais sa

1. V. 6316 et suiv.
2. Voir la scène avec le cardinal, v. 11590 et suiv.
3. Voir la scène de réconciliation avec Jean, v. 10404 et suiv.
4. V. 11671 et suiv.

sincérité est suspecte; non pas qu'il ait cherché à dénaturer les faits : on n'a pas jusqu'à présent fourni de preuve décisive de cette façon d'altérer la vérité; mais il pèche par omission ou, plutôt, par réticence. Il était de ceux qui approuvèrent le changement de direction par suite duquel les croisés allèrent fonder un empire franc à Constantinople au lieu de secourir la Terre sainte, et, sous les apparences d'une sereine impartialité, il défend une opération qui souleva, dès l'origine, de vives contestations. Il soutient une thèse. L'historien du Maréchal, tout en favorisant son héros, est plus sincèrement impartial. Lorsqu'il croit devoir, par prudence ou par discrétion, taire une partie de ce qu'il sait, il nous en avertit bien franchement. Il embrasse, d'ailleurs, un champ infiniment plus vaste que Villehardouin, et si, sur plusieurs points, ses informations ont été insuffisantes, on ne voit pas quel intérêt il aurait eu à s'écarter de la vérité. Tout compensé, je crois que la somme des faits nouveaux et réellement importants est plus grande chez lui que chez l'historien de la quatrième croisade.

Bien différent est Joinville. Il est aussi abondant, aussi prolixe que Villehardouin est sec et concis. Il est aussi plus sincère. Il se livre à nous bonnement, nous confiant sans réticence ses pensées, ses faiblesses même. Il peut se tromper : écrivant longtemps après les événements, et sans notes[1], il lui arrive de s'embrouiller dans le détail des faits[2]; mais il est toujours véridique et sans parti pris. Le plus grand reproche qu'on puisse lui faire est que l'art de composer lui fait absolument défaut. Les paragraphes un peu décousus où il relate les paroles de saint Louis, qu'il connaissait si bien, sont un document psychologique du plus haut prix. Mais

1. Voir G. Paris, *Histoire littéraire de la France,* XXXII, 446-8.
2. Voir *ibid.*, 327-8.

chez l'historien du Maréchal aussi nous trouvons en abondance ce genre d'informations qui nous permet de faire, en quelque sorte, la psychologie des personnages. Assurément, le Maréchal n'occupe pas dans l'histoire une place aussi considérable que saint Louis; ce n'est, cependant, pas un faible gain pour notre connaissance du passé que de pénétrer dans l'âme d'un homme qui fut, au moyen âge, le type du chevalier sans peur et sans reproche.

Je sais bien qu'on objectera que, à la différence de Villehardouin et de Joinville, notre auteur n'a pas été, sauf en certains cas, le témoin des faits qu'il nous a transmis, puisqu'il a rédigé la plus grande partie de son poème sur des mémoires fournis par Jean d'Erlée ou par d'autres fidèles du Maréchal. Mais il ne faut pas exagérer la portée de cette considération. Outre qu'il y a chez lui une part d'observation personnelle, tout prouve qu'il a utilisé avec un soin scrupuleux les renseignements fournis. Sans doute, le seul fait de rédiger littérairement et en vers une matière suppose un certain travail d'arrangement — la même remarque peut s'appliquer aux clercs qui résumaient en latin des négociations ou délibérations qui avaient lieu en langue vulgaire — mais je ne crois pas que le poète ait modifié en rien le fond ni même l'allure générale des récits qu'il a mis en rime. Il est visible qu'il s'identifie autant que possible avec ses autorités et qu'il n'intervient personnellement que dans l'appréciation, toujours très mesurée, des événements.

A plus forte raison peut-on dire que notre poème contient, proportionnellement à son étendue, bien plus de matière vraiment historique que les Chroniques de Froissart. Celui-ci vaut surtout par le charme de sa narration, par l'abondance et la vivacité de ses récits, la peinture un peu embellie, vraie pourtant dans l'ensemble, qu'il nous présente de la

vie des hautes classes dans la seconde moitié du XIVe siècle. Mais, d'abord, une partie de son ouvrage (jusqu'en 1360) n'est guère originale, et pour cette période c'est plutôt Jean le Bel que lui qu'il faut citer. Puis, dans la partie qui lui appartient en propre, la critique a pu relever un nombre considérable d'inexactitudes, dont plusieurs peuvent passer pour des erreurs volontaires. Froissart avait plus de curiosité que de jugement. Il était avide d'informations, mais il ne se donnait guère la peine de les contrôler, surtout lorsqu'elles lui venaient de personnes avec qui il cherchait à entretenir de bonnes relations. Ses opinions pouvaient varier selon ses sympathies du moment, comme le prouvent les récits, souvent très différents, qu'il fait d'un même événement dans les diverses rédactions de son premier livre, à ce point qu'il est souvent difficile de savoir quand il dit la vérité. Ses Chroniques se lisent comme un roman, mais elles tiennent parfois plus du roman que de l'histoire.

Il est une chronique en vers, publiée depuis peu, qu'on est assez naturellement conduit à rapprocher de l'Histoire du Maréchal : c'est l'*Histoire de la guerre sainte*, par Ambroise, récit très détaillé et très intelligemment fait de la troisième croisade. L'auteur avait accompagné Richard en Sicile, puis en Terre sainte, et, ce qu'il nous rapporte, il l'avait vu ou entendu conter par des témoins oculaires[1]. Son poème est une source de premier ordre, on pourrait dire la principale source, pour l'histoire de la troisième croisade, et, bien qu'on l'ait utilisé depuis longtemps par la tra-

1. Abstraction faite des événements qui se passèrent en Terre sainte avant la venue de Richard, et pour le récit desquels il s'est servi d'une chronique latine qui ne nous est pas parvenue. Voir la préface de M. G. Paris, p. III et CXXVI.

duction latine qu'en fit un contemporain sous le titre d'*Itinerarium Ricardi,* nous sommes heureux de pouvoir le lire en original dans la récente édition de M. G. Paris. L'auteur, chaud partisan du roi Richard, appartenait sûrement à l'une des provinces françaises du roi d'Angleterre, très probablement à la Normandie. L'auteur de l'Histoire du Maréchal aussi était vraisemblablement Normand. Cependant, ces deux écrivains ne se ressemblent guère. Sans vouloir diminuer en rien le mérite d'Ambroise, tout en lui reconnaissant un louable souci de l'exactitude et beaucoup de clarté dans l'exposition, il faut avouer qu'il a, plus que l'historien du Maréchal, le caractère du jongleur. Il est nourri de la littérature des chansons de gestes; il prête à ses personnages des discours qui, en certains cas, notamment lorsqu'il s'agit des chefs sarrazins délibérant entre eux, sont de purs développements littéraires. Il est d'ailleurs certain qu'il n'a assisté que de loin aux combats dont il donne des descriptions très détaillées, et qu'il n'a pu recueillir que l'écho très affaibli, et probablement déjà bien obscurci, des délibérations qui avaient lieu entre les chefs de l'armée. C'était un simple pèlerin appartenant à la menue gent : il n'était ni combattant ni clerc. Certes, un jongleur pouvait, en certains cas, être très bien renseigné, comme le fut, par exemple, celui à qui nous devons la seconde partie du poème de la croisade albigeoise, mais c'était à condition d'être attaché à quelque grand personnage, et tel ne paraît pas avoir été le cas d'Ambroise. Quiconque prendra la peine d'étudier et de comparer les procédés de chacun des deux poètes y reconnaîtra de grandes différences. Toutes, je m'empresse de le dire, ne sont pas à l'avantage de l'historien du Maréchal. Je reconnais à Ambroise plus d'habileté dans l'art de la composition et un sentiment plus personnel. Le biographe du

Maréchal est sobre d'appréciations personnelles. Son principal souci est de reproduire exactement les informations qui lui sont fournies. Il s'y applique consciencieusement, négligeant un peu l'art des transitions, se préoccupant plus des faits que de leur enchaînement. Mais, comme ses renseignements venaient des meilleures sources, toutes ses assertions méritent d'être prises en grande considération.

En somme, pour l'originalité, l'Histoire de Guillaume le Maréchal va de pair avec les œuvres historiques les plus originales du temps, puisqu'elle n'a rien emprunté aux écrits contemporains. Pour la variété et l'abondance des notions nouvelles, elle prend place au premier rang, puisqu'elle embrasse une période de quatre-vingts ans, depuis 1140 environ jusqu'en 1219. Et s'il est vrai que, jusqu'au moment où le Maréchal revint de Terre sainte (1186), les faits sont présentés d'une façon incomplète, souvent inexacte, et selon un ordre très défectueux, il faut pourtant reconnaître que, même dans cette partie, l'histoire peut recueillir nombre de données nouvelles sur des hommes notables du XIIe siècle, anglais, flamands, français, sur les mœurs, sur les conditions de la vie dans les hautes classes. Quant à la période qui s'étend de 1186 à 1219, notre poème est une source souvent unique et toujours infiniment précieuse.

IV. Examen du poème au point de vue littéraire.

L'Histoire de Guillaume le Maréchal étant publiée sous les auspices d'une société historique, il était bien naturel que la plus grande partie de la présente introduction fût employée à mettre en relief la valeur de l'œuvre considérée comme source de l'histoire de France et d'Angleterre au XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Toutefois, le côté

historique n'est pas le seul à considérer. Il n'est pas possible qu'un poème en 19,000 vers, dont la date est connue, n'offre pas, à divers points de vue, un sujet de recherches intéressantes. Il ne sera donc pas inutile de présenter ici quelques observations sur les procédés littéraires, sur la versification, sur la langue, sur le style de l'auteur.

L'auteur de l'Histoire du Maréchal, tout entier à sa matière, ne cherche point les effets littéraires. Il écrit sobrement et ne s'attarde point à ces descriptions élégantes et gracieuses qui forment, dans les romans d'aventures, d'agréables hors-d'œuvre. Il trace le portrait physique de son héros (v. 715 et suiv.), mais il ne fait le même honneur à aucun autre des personnages qu'il met en scène. A peine un mot banal sur la beauté du jeune roi Henri (v. 1956, 3646), et un trait sarcastique sur le légat Pierre de Capoue (v. 11445). Les lieux communs sur le printemps, sur la beauté féminine, sur les chevaux ou les armes font complètement défaut. S'il veut donner l'idée de la valeur d'un cheval, il en indique le prix en argent (v. 4272, 5965), reproduisant très probablement le renseignement qui lui a été fourni. Lorsqu'il vient à parler des draps de soie que le Maréchal a réservés pour ses obsèques, il ne s'arrête pas à les décrire, mais il introduit aussitôt une petite scène très vivante (v. 18201 et suiv.), d'où ressort l'impression que ces draps étaient en effet fort beaux. L'auteur ne s'interdit pas les réflexions morales, mais il n'a évidemment aucun goût pour la rhétorique ni pour les développements purement poétiques. Il n'y a guère que les récits de tournois qu'il se plaise à développer un peu longuement. Mais les tournois avaient pour lui et pour ses contemporains à peu près autant d'importance que les combats réels, et il avait à cœur de ne négliger aucune des circonstances qui

pouvaient mettre en relief la valeur de son héros. Il se maintient toujours sur le terrain historique et se montre particulièrement soucieux de ne pas franchir les limites de la biographie du personnage. Si parfois il lui arrive d'introduire dans sa narration quelque épisode où le Maréchal ne figure pas, on peut être assuré que, dans sa pensée, cet épisode se rattachait par quelque lien à son sujet. Seulement, ce lien n'est pas toujours indiqué. Et ici nous devons signaler l'un des côtés faibles de l'œuvre envisagée au point de vue purement littéraire : l'art de la composition y manque un peu. Les transitions sont banales ou même font défaut. Le poème est, pour ainsi dire, une suite d'épisodes ou de scènes rangés selon l'ordre chronologique, mais mal reliés. En revanche, chaque épisode, pris à part, est généralement bien présenté. Nous avons plus d'une fois, dans les pages qui précèdent, constaté l'habileté avec laquelle l'auteur met en scène ses personnages, les faisant agir et parler d'une façon conforme à leur caractère et à la situation. Il se dégage toujours de ces courtes scènes, dont quelques-unes sont de petits chefs-d'œuvre, une évidente impression de vérité. Relevons ici un trait intéressant. L'auteur, qui est modeste et n'attribue à sa propre opinion aucune autorité, se garde bien de donner comme siens les jugements qu'il est amené à porter sur les personnes de haut rang, mais il les met dans la bouche d'hommes considérables. Il n'oserait pas dire ce qu'il pense du roi Jean : il le fait dire par l'archevêque de Cantorbéry[1], et c'est le roi de France qui prononce l'éloge définitif du Maréchal.

Il était réservé et prudent, mais non point sans personnalité. Ses sentiments percent çà et là. Normand de nais-

1. Ci-dessus, p. LXXI.

sance (sa langue le prouve), il était très Anglais de cœur. Non pas que les mœurs de l'Angleterre correspondissent à son idéal : son enthousiasme pour la chevalerie[1], son goût pour les tournois trouvaient mieux à se satisfaire sur le continent; mais, comme son héros, il avait pour la dynastie angevine un attachement tout féodal. Il espérait de Henri III le relèvement de l'Angleterre si humiliée sous Jean Sans-Terre[2]. Ayant atteint l'âge d'homme sous Richard, ou à la fin du règne de Henri II, il était resté fidèle aux idées de sa jeunesse, qui, vers l'an 1225, pouvaient sembler quelque peu arriérées. On sent qu'il regrette le temps où le jeune roi Henri courait les tournois à la tête d'une brillante suite de chevaliers. Il était d'ailleurs d'humeur pacifique et déplorait les maux de la guerre[3]. C'était un homme modéré que ses sentiments anglais n'aveuglaient pas sur le compte des Français, dont il parle, en mainte occasion, dans les termes les plus honorables.

Nous n'arriverions pas à nous représenter, avec une exactitude suffisante, la physionomie de l'auteur si nous ne cherchions à nous faire une idée de son instruction littéraire. Ce n'est pas chose facile, parce qu'il ne se livre pas volontiers. Nous pouvons croire qu'il savait le latin, mais rien ne prouve qu'il ait été très versé dans la littérature des clercs. Si, dans sa jeunesse, il avait fait ces études que l'on comprenait sous le terme général de *clergie,* il ne le montre guère. Quand il a besoin d'une maxime, il ne l'emprunte pas, comme plusieurs de ses contemporains, à la Bible ou à quelque auteur de l'antiquité : il cite un proverbe populaire[4].

1. Voir v. 2639 et suiv., 16859 et suiv.
2. Voir v. 2693 et suiv., 4312 et suiv., 11079 et suiv.
3. Voir v. 665 et suiv., 2202 et suiv.
4. Voir, au vocabulaire, l'article *Proverbes.*

Il connaissait mieux, sans doute, la littérature en langue vulgaire; mais, même dans ce domaine, son information ne paraît pas avoir été remarquablement étendue. Arthur et Alexandre sont pour lui, comme pour ses contemporains, des types de prouesse et de libéralité (v. 3576). Il croit aux prophéties de Merlin (v. 2703, 15222), qu'il avait lues dans Gaufroi de Monmouth, dans le *Brut*, de Waçe, ou dans quelque autre traduction. C'est aussi à l'une des rédactions du *Brut* qu'il emprunte ce qu'il dit de l'origine de Chinon[1]. Il rappelle, à deux reprises (v. 7004 et 8446), la seconde fois, avec beaucoup d'à-propos, un épisode du Roman d'Alexandre, le *Fuerre de Gadres*. Il cite la fable du Pigeon et du Renard, dont on a plusieurs rédactions[2]. C'est assez peu; mais il paraît bien que, différant en cela de certains auteurs de son temps, d'Ambroise, par exemple, notre historien n'aimait point à faire étalage de son érudition.

L'érudition littéraire d'un poète ne se reconnaît pas seulement à des allusions du genre de celles qui viennent d'être signalées. On sait que les poètes du moyen âge s'empruntaient volontiers certaines expressions caractéristiques, parfois même des vers entiers, ce qui permet de former des inductions sur leurs lectures, sur leurs goûts littéraires. Les éditions que nous possédons de nos vieux auteurs n'étant pas toujours pourvues de vocabulaires détaillés, il n'est pas facile de reconnaître ces sortes d'emprunts. J'en ai cependant relevé quelques-uns.

Notre poète fait occasionnellement intervenir la Fortune et sa roue dans les affaires de ce monde (v. 355, 5475, 13325, 14137). C'est un lieu commun de la poésie du

1. Ci-après, p. 94, n. 1.
2. Ci-après, p. 193, n. 4.

moyen âge[1], comme aussi la personnification de Convoitise (v. 8071), d'Envie (v. 5121), de Gentillesse (v. 5065), de Largesse (v. 3662, 5064), d'Oubliance (v. 3669), de Prouesse (v. 1887), de Remembrance (v. 3672), de Renommée (v. 3427, 6193). Toutes ces figures, qui ornent tant de poèmes du XIII[e] siècle, étaient déjà en vogue au temps où fut composée notre histoire. *Renomée qui tost vole* (v. 3427) apparaît déjà dans le Roman de Troie (v. 24626), dans *Guillaume de Dôle* (v. 937), dans *l'Escoufle* (v. 8516). A propos du vers 108 : *C'ert ma joie, c'ert mis conforz*, j'ai cité en note deux vers d'*Erec et Enide* (éd. Förster, v. 543-4), où la même expression se retrouve. On lit de même dans *Meraugis* (éd. Friedwagner, v. 4877-8) :

> C'est mes deduiz, c'est mes deporz,
> C'est ma joie, c'est mes conforz,

vers évidemment imités de Chrétien de Troyes. Le premier de ces deux vers a été aussi adopté par l'auteur du *Dolopathos* (v. 4125). Je ne crois pas, du reste, que notre auteur ait imité consciemment Chrétien de Troyes : son style est trop différent[2]. Je crois même qu'il n'imite personne. Seulement, il se peut que certains vers, qu'il avait lus ou entendus, soient venus, pour ainsi dire à son insu, se placer sous sa plume. Ainsi, lorsque, parlant des barons anglais qui envoyèrent leurs enfants comme otages, pour le roi Richard, il écrit : *Molt s'en voldrent cil entremetre... Qui lor*

1. Benoît, *Chron. des ducs de Norm.*, v. 41103 ; *Eneas*, v. 685 ; *Guill. de Palerne*. De même dans la poésie latine du temps ; voir Kingsford, *The Song of Lewes* (Oxford, 1890), p. 87-8.

2. Des coïncidences portant sur des expressions banales, telles que *La vostre merci, biaus doux sire* (*Erec*, v. 624, et Hist. du Mar., v. 9342), ne prouvent rien.

enfanz i enveierent En ostages... (v. 9991-4), il reproduit, à peu près, Ambroise, chez qui nous lisons, à propos du même fait : *E li baron qui l'ostagierent, Qui lor enfanz i envoierent.* Ces deux vers : *Or sunt li mensongier a ese, Or n'ont chose qui lor desplaise* (5849-50), sont comme l'écho de ceux-ci : *Or sont li amant mout a aise, Or n'ont il rien qui lour desplaise* (*Eracles*, 4624-5).

Ces rapprochements n'ont pas grande portée. On pourrait en augmenter le nombre sans arriver à prouver que notre poète ait été un imitateur. Je crois, au contraire, qu'il est original dans la forme comme nous avons vu qu'il l'était dans le fond. Il a sa manière à lui et ne se rattache à aucune école.

V. Examen du poème au point de vue philologique.

§ 1. *Versification.* — La versification de l'Histoire du Maréchal n'offre aucun caractère exceptionnel ni même rare. Indiquons-en cependant les traits principaux.

A l'époque où l'auteur composait, on ne suivait plus guère l'ancienne règle selon laquelle les deux vers rimant ensemble étaient liés par le sens non moins que par la rime, en sorte que toute phrase, ou du moins toute proposition, devait se terminer avec le second vers de la paire ou couplet. Chrétien de Troie paraît avoir introduit l'usage de briser l'unité du couplet en terminant une phrase avec le premier vers d'un couplet, une nouvelle phrase commençant avec le second. Ce qui n'était de sa part qu'une sorte de licence devint, chez certains trouvères, tels que Raoul de Houdenc, Huon de Méry, les auteurs de *Guillaume de Dole*, de *l'Escoufle*, etc., une recherche d'élégance. L'his-

torien du Maréchal ne vise à aucune recherche de ce genre, mais il ne se fait pas faute de commencer ses phrases avec le second vers de la paire lorsqu'il le juge à propos[1].

J'ai eu plus d'une fois l'occasion de remarquer que les poètes normands et anglo-normands admettent de temps à autre quatre ou même six vers consécutifs sur la même rime[2]. Notre auteur se permet quelquefois cette licence : 1651-4, 3039-42, 3111-4, 3347-51, 4623-8, 6169-72, 6339-42, 10519-22, 13107-10, 16321-4.

Il rime fort exactement, ne se permettant aucune assonance, et recherchant les rimes que nous appelons riches, celles qui comportent l'identité de la consonne d'appui et même de la voyelle qui précède cette consonne (rimes léonines). Ainsi, il fera rimer ensemble *rei, conrei, desrei*, 41, 473, 1307, *di* avec *amaladi*, 89, *merci* avec *ci*, 709, *sucurut* avec *murut*, 75, *commencement* avec *definement*, 3, etc. C'est de sa part une tendance, non un usage constant[3]. Le désir de faire des rimes léonines entraînait les poètes du moyen âge à accoupler soit le simple avec un de ses composés, soit deux composés du même mot. Ici, les exemples abondent. Dans les cent cinquante premiers vers nous trouvons *faire-afaire, reprendre-entreprendre, amaisniée-maisniée, endurer-durer, enprises-aprises, tenue-maintenue, tindrent-maintindrent, tenir-main-*

1. C'est ce que j'ai établi par quelques citations dans mon mémoire sur le couplet de deux vers, *Romania*, XXIII, 21, 22.

2. *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry, en vers accouplés* (Paris, 1885, Soc. des anc. textes), p. XXXV. — *L'Escoufle*, p. LII. — *Notices* et *Extraits des mss.*, XXXII, 2e partie, 78.

3. Certaines rimes sont tout juste suffisantes; par exemple celles de *fui* et *lui* avec *atresi, di, merci* (5954, 9286, 9788, 9878, 9950). — La rime *denz-gent*, 10555-6, est fautive, mais il est aisé de rétablir *genz*.

tenir, meslée-demeslée. L'auteur fait quelquefois rimer un mot avec lui-même (*s'entendent-entendent*, 9, *en seant-seant*, 215, *tote voie-a la voie*, 333, *grant poeir-plus que poeir*, 1825), mais il le fait ordinairement avec plus de discrétion que certains de ses contemporains[1] : il y a toujours une différence de sens ou d'emploi entre les deux mots identiques associés par la rime[2]. Ainsi, aux vers 2019-20, *mains* rime avec lui-même; mais, au second vers, ce mot fait partie de la locution *prendre en mains*. Aux vers 2061-2 *mains* (minus) est employé dans deux locutions différentes : *al mains* et *plus que mains*. Il y a pourtant quelques exemples où la différence est uniquement dans le mot qui précède la rime. Nous voyons *deus cenz* rimer avec *sis cenz*, v. 5083-4, et *se sistrent* avec *n'i sistrent*, v. 7203-4[3].

Les rimes féminines étant considérées comme léonines, puisqu'elles portent sur les deux dernières syllabes du mot, sont naturellement très nombreuses chez les poètes qui cherchent à rimer richement. La proportion de ces rimes varie singulièrement d'un poème à l'autre; il y a donc là un caractère qu'il est utile de définir. Ici, la moyenne des rimes féminines est d'environ 45 pour 100. Elle paraît plus forte dans le commencement que vers la fin. Dans les mille premières paires de vers (v. 1 à 2,000), j'ai compté 462 paires féminines. Du v. 13001 au v. 14000, j'en ai compté 209 seulement et du v. 18001 à 19000 je n'en trouve

1. Voir la préface de *l'Escoufle*, p. LI.

2. Au v. 2383, j'aurais dû écrire *afaire* en un mot (en rime avec *riens faire*).

3. Notons toutefois qu'on pourrait, au v. 7203, substituer *asistrent* ou *s'asistrent* en se fondant sur le v. 6402.

que 179. C'est une proportion fort élevée et qui dépasse notablement la moyenne. C'est celle que j'ai relevée pour *l'Escoufle*. Il est quelques poèmes où les rimes féminines sont plus nombreuses encore : l'*Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise, où elles atteignent le chiffre de 60 pour 100. Au bas de l'échelle nous trouvons le poème de Dermot (Conquête de l'Irlande) avec environ 13 pour 100.

L'élision de l'*e* final atone suivi d'un mot commençant par une voyelle est de règle. Font exception les mots *ce* (pour *ço* ou *ceo*), 295, 643, 931, 986; *ne*, 87, 208, 269, 1454, 1506; *que* (écrit aussi *ke*), 143, 232, 643, 674, 832, 888. Pour ces mots, l'élision est facultative[1]. Les autres cas de non élision de l'*e* final atone qui se rencontrent çà et là dans le poème me sont très suspects[2].

§ 2. *Langue*. — Je me bornerai à indiquer ici les traits caractéristiques de la langue du poète tels qu'ils peuvent se déduire des rimes. Je ne puis, sous peine d'allonger démesurément cette introduction, songer à épuiser la matière. Les rimes, étant en général fort exactes, fournissent des données assez sûres touchant la prononciation du poète. Cependant, ici comme en bien d'autres poèmes, on peut remarquer que l'auteur employait parfois, pour la commodité des rimes, des formes divergentes. Ainsi, il fait rimer *Salesbire* (Salis-

1. L'usage d'Ambroise est un peu différent : voir la préface de M. G. Paris, p. XVII.

2. Ainsi, au v. 1408, *Tant chevalche e jor e nuit*, il faut probablement corriger *chevalcha*. V. 17668, *D'itant comme il plus porreient*, il est facile de déplacer *il* en lisant *comme plus il*. Au v. 17992, *Qui a nostre* (ou *vostre*) *onor puisse estre*, je ne sais si on peut admettre la prononciation ancienne *puisset* ou s'il ne vaut pas mieux lire *honor*, en considérant l'*h* comme aspirée.

bury) avec *dire*, 146, avec *Hantsire* (Hampshire), 1554, mais il emploie aussi les formes *Salesbére*, 344, 12125, 15892, pour rimer avec *amére, mére, pére;* enfin, *Salesbiere*, 14609, rimant avec *Piere*. Nous avons vu plus haut (p. XIV) que le fidèle écuyer du Maréchal était, selon les besoins de la rime, appelé *Johan d'Erlée* et *Johan d'Erlie*. J'ai relevé au vocabulaire, sous *cuidier*, deux formes pour le présent de l'indicatif, première personne : *cui*, rimant avec *lui*, et *cuit* rimant avec *tuit*. Nous trouvons *envire* (invidia), 37, associé à *dire*, plus souvent *envie*, 85, 1514, 2148, 2978, rimant avec *vie, chevalerie*, *mie*. De même *navile*, en rime avec *Canvile*, 9672, et ailleurs *navie*. *Ostal* et *ostel* lui fournissent aussi deux rimes différentes; voir le vocabulaire.

Ce sont là les irrégularités qu'on observe fréquemment dans la poésie de l'époque et qui se limitent à un petit nombre de cas. En somme, les rimes attestent une langue assez fixe, et cette langue est bien celle du continent, spécialement de la Normandie[1]. Quelques rimes semblent indiquer des habitudes de prononciation anglo-normande; mais, outre que ces rimes sont fort rares, il n'est pas sûr qu'elles n'étaient pas autorisées au commencement du XIIIe siècle par la prononciation normande.

Les diphtongues *ai* et *ei*, suivies d'une nasale, riment ensemble : *mains* (manus) s'associe à *meins*[2] (minus), 721, 1874, 3200; à *pleins*, 536; *main* à *frein*, 340, 2615, 2842. De même *remaint* (remanet) et *remeint* (subj. de

1. Bien entendu, je ne tiens pas compte de la graphie du copiste, qui était Anglais.

2. Dans les deux cas, il y a *mains* dans le ms.; mais, ici et dans la suite, je rétablis l'orthographe étymologique pour plus de clarté.

remener), 13539; *main* et *amein* (ind. pr. d'*amener*), 13533; *mains*, *vilains* et *Reins*, 11705, 11717[1].

Ai, non suivi d'une nasale, rime avec *è* : *maistre-estre*, 465, 735, 1283, 1965, 1977, etc.; *naistre-estre*, 877; *estre-paistre*, 2635; *après-mais*, 489; *malvais-adès*, 11077; *pais* (pacem) *-près*, 12949; *presse-laisse*, 921, 1509.

Ce qui est plus rare sur le continent — car en Angleterre il n'est rien de plus ordinaire — c'est l'association à la rime d'*ié* et d'*é*. Nous en trouvons ici quelques exemples qui ne sont pas tous assurés : *encontrérent-espargnérent*, 323; *trovérent-quidérent*, 313; *quidérent-returnérent*, 267; *quidérent-érent*, 10275; *érent-mangiérent*, 19123; *pére* (pater) *-Perre* (Petrum), 10923. De ces exemples, il faut d'abord retrancher ceux où paraît *quidérent*. Sans doute, la forme la plus générale est *quidiérent* (ou *cuidiérent*). Mais on a déjà remarqué que, chez Benoît de Sainte-More et chez Wace, la forme habituelle de l'infinitif est *cuider* et non *cuidier*[2]. Nous avons donc, dans la forme *quidérent*, au lieu de *quidiérent*, un indice de l'origine normande de notre poème. Quant à *Perre*, au lieu de *Pierre*, c'est une forme qui n'est pas étrangère au français continental (Saint-Père, de Chartres)[3]. Reste *espargnérent* et *mangiérent*, dont il serait à la rigueur possible de se débarrasser par une correction[4], mais le cas est trop isolé

1. Au v. 2883, *remendre*, ainsi écrit pour *remaindre* (remanere), est associé à *attendre*. Mais c'est une rime impossible; il est du reste à remarquer qu'*attendre* est, dans le ms., écrit sur grattage. Il faut lire *remaindre-attaindre*; cf. 4197, 10658.

2. *Romanische Studien*, III, 468-9.

3. Ailleurs, nous trouvons *Pierres* en rime avec *engeinnieres*, 11379.

4. D'autant plus que *mangierent* n'est à la rime que par suite

pour qu'il soit permis d'en tirer une conclusion sur la langue de l'auteur.

Les rimes *iée* et *ie* sont nettement distinctes : jamais le poète ne ferait rimer *maisniée* avec *hardie;* ce n'est pas qu'on ne trouve souvent *maisnie*, mais c'est le copiste qui est responsable de cette forme, comme nous le verrons plus loin : l'auteur prononçait *maisniée*.

Le suffixe ellus, ellos aboutit à *eals*, où la tonique porte sur l'*a*. *Preials* (pratellos) rime avec *leals*, 5293, 12905, *Mareschals*, 4993, *vasals*, 10963, aussi bien qu'avec *beals* (bellus), 10759, 12645, *chasteals*, 12840, *isneals*, 5031, 10987. De même elm devient *ealm*, comme le prouve la rime *Willealme*, *healme*, *realme*, 383, 2967, 16747[1].

Il n'est pas besoin de prouver qu'*en* reste toujours distinct d'*an ;* par conséquent, au v. 5602, *crestians*, rimant avec *flamens*, doit être lu *crestïens*, qui est du reste la graphie habituelle. La rime *granz-laienz*, 10683, est bien exceptionnelle.

Dans la diphtongue *ue* (latin ŏ) l'accent portait sur la fin, comme le montre la rime *muert-quiert*, 8215, mais le même fait s'observe en des textes plus anciens[2].

Les mots savants *apostorie*, *estorie* (historia, stolium), *glorie, memorie, victorie*, et le nom de lieu *Montorie* riment ensemble, 3165, 3678, 4327, 4443, 9641, 11601, 16523, 17317, 17533, 19211; toutefois, le

d'une correction que j'ai faite au v. 19124. Dans le poème d'Ambroise (4965-6), il y a aussi une rime *abandonerent-trenchierent* que M. G. Paris a fait disparaître en mettant l'imparfait (*abandonouent-trenchouent*) au lieu du prétérit.

1. Les mêmes rimes se trouvent déjà dans Ambroise; voir l'édition de M. Paris, p. XXIII.

2. *Eneas*, 8789 : *muert-requiert*; 9431, *requerent-muerent*.

son de la finale devait s'approcher du son *oi*, venant d'*ē* ou d'*ĭ*, car nous rencontrons *voire-estoire*, 17293, *apostoire-croire*, 18049, *apostoire-voire*, 18075.

L'*o* d'*ost* est ouvert et rime naturellement avec *acost*, 933, *ost* (subjonctif d'*oster*), 4613, *tost*, 183, 201, 2023, 2165. Mais, d'autre part, il rime avec *cost*, 363, avec *aost*, 10913, 17263, où l'*o* est fermé et équivaut à *ou* de la notation moderne. Même observation au sujet de *Pentecoste*, qui rime constamment avec *coste* (coûte), 3683[1].

Nuire rime avec *martire*, 713, *conduie* avec *mie*, 1403, *fui* avec *merci*, 9285 (cf. p. CXIV, note 3), ce qui montre que dans la diphtongue *ui* l'accent portait sur l'*i*[2]. Nous avons constaté plus haut, à propos du suffixe ellus, la même tendance à faire prédominer la seconde partie de la diphtongue.

Le poète distingue soigneusement *s* de *z*, comme on le verra par les deux séries de rimes qui suivent, la première en *s*, la seconde en *z* :

RIMES EN *S*.

ALS : *als* (pour *eals*) (illos), 8506, *chevals*, 1255, 8505, *leials*, 1940, *mals*, 2551, 5316, *Mareschals*, 909, 1256, 1939, *vasals*, 910.

ANS : *flans*, 3978, 8472, *frans*, 4509, *Leschans*, 3977, *Mans*, 8471.

AS : *gas*, 6228, *pas*, 1395-6, 2521, 6227, *tas*, 2522.

EALS[3] : *beals*, 1327, 4661, *kerneals*, 562, *leals*, 5294, *mor-*

1. Disons toutefois que la rime *Pentecoste-coste* est extrêmement fréquente en ancien français. Voir le vocabulaire de ma seconde édition de *Flamenca*, sous COSTAR.

2. Cf. Ambroise, p. XXXIII.

3. Le poète ne distingue pas très exactement cette rime de celle en *als*, puisque *leials* ou *leals* figure dans l'une et dans l'autre, et qu'*als* (qui devait être écrit *eals*) figure dans la première, en rime avec *chevals*.

seals, 796, *noveals*, 3486, *oiseals*, 1328, *perdrials*, 561, *Preials* (pratellos), 4662, 5293, *seveals*, 795.

EIS : *anceis*, 1104, *Angleis*, 1212, *borgeis*, 5090, *conreis*, 2535, *corteis*, 1364, *demaneis*, 2333, *Franceis*, 1103, 1211, *freis*, 5023, *gabeis*, 1363, *herneis*, 1372, *meis*, 5089, *palefreis*, 1371, *reis*, 2536, 2719, *Tieis*, 4468, *torneis*, 2720.

EINS et AINS : *freins*, 996, *mains*, 536, 995, 1874, *meins* (minus), 1873, *pleins*, 535.

ENS : *asens*, 1409, *pens*, 1808, *sens*, 1906, *rens*, 3664, *tens*, 1410, 1807, 1905.

ÈS et AIS : *Bealvais*, 11586, *fès* (fascem), 9983, *mais*, 658, 4394, 11585, *pais*, 657, 4393, 8142, *près*, 8141, 9984.

IENS : *biens*, 1941, *chiens*, 1693, *miens*, 3761, *riens*, 1694, 1942, 3762.

IÉS : *chiés*, 3863, *meschiés*, 3864.

IEUS : *gieus*, 2213, 3310, *lieus*, 2214, *Mahieus*, 3309.

IS : *amis*, 609, *asis*, 6474, *eschis*, 6362, *Henris*, 805, 2339, 2403, *Looïs*, 806, *mis*, 610, *ocis*, 1000, *païs*, 4484, 6361, *pensis*, 1226, *pis* (pejus), 44, *pris* (prehensus), 162, 681, *pris* (pretium), 161, 682, *ris*, 2340, 2404, *vis*, 43, 6473.

ÒRS : *cors* (corpus), 272, 3456, 7042, *fors*, 271, 3455, *lors*, 7041.

ÓRS : *jors*, 5780, *meillors*, 5779, *plusors*, 2026, 4116, *secors*, 4115, *Tors*, 2025, 8913, *tors*, 8914.

ÒS : *ados*, 2169, *dos*, 2170, *enclos*, 2405, *flos* (fluctus), 3378, *gros*, 7385, *los*, 2406, 2587, 3377, *os*, 2588, *repos*, 3927.

ÓS : *angoissos*, 456, 6758, *coragos*, 2087, *glorios*, 6977, *huntos*, 6757, *iros*, 8133, *perillos*, 455, *vos*, 2088, 6978.

OUS : *cous* (colpos), 1433, 6136, *cous* (collos), 6135, *mous*, 1434.

UENS : *buens*, 1143, 1888, *quens*, 1144, *suens*, 1887.

UIS : *pertuis*, 647, *uis*, 648. — *Puis* (adv.) et *truis* riment ensemble, 2705, 3655, 4459.

US : *dus*, 6151, *jus*, 1856, 4349, *nus*, 6346, *plus*, 1855, 6152, 6345, *sus*, 4350.

RIMES EN *Z*.

AIZ : *faiz*, 1133, *sorfaiz*, 15175, 17797.

ALZ, AUZ : *asauz*, 454, *bauz*, 2918, 4676, *noauz*, 453, *Reinalz*, 4675, *ribauz*, 7755, *Tiebauz*, 2918.

ANZ : *amblanz*, 6694, *anz*, 745, 7280, *enfanz*, 741, *granz*, 746, 742, 6693, *quanz*, 1033, 3999, *servanz*, 6531, *tanz*, 1034, 4000, *vaillanz*, 6467, 6532.

ARZ : *esgarz*, 7128, *Hamarz*, 5476, *marz* (Martius), 5475, *marz* (marcos), 7127.

AZ : *alesnaz*, 16890[1], *braz*, 895, 2511, 3866, 9480, 16889, *desbraz*, 896, 2512, *deslaz*, 3865, 9479.

EINZ : *esteinz*, 269, *estreinz*, 270.

EIZ : *agreiz*, 3373, *dreiz*, 4193, 7038, 8440, *feiz* (vicem), 3374, 4194, 8439, et les futurs à la 2e pers. du plur.

ENZ : *cenz*, 5083, *contenz*, 3974, *dedenz*, 434, 548, 1294, *denz*, (dentes), 433, 1293, 3973, *enz*, 782, 7208, *genz*, 1120, 2853, *Innocenz*, 5471, *laenz*, 547, *presenz*, 1119, *saienz*, 781.

ERZ : *esperz*, 7736, *Roberz*, 7735.

EZ : *asez*, 171, 605, *bontez*, 3980, les 2es pers. plur. du présent de l'indicatif (moins les verbes en *-ier*), et les part. passés (sing. suj. et rég. plur.) des verbes en *-er*.

IELZ : *ielz* (oculos), 2050, 3814, 12502, 18844, *mielz*, 2049, 3813, 18843, *orgoilz*[2], 12501.

IEZ : *piez*, 8971, les 2es pers. plur. du présent de l'indicatif des verbes en *-ier*, et les part. passés des mêmes verbes.

IZ : *bruisieïz*, 8637, *chapleïz*, 901, 8638, *diz*, 2595, 8541, *esliz*, 1591, *empereriz*, 477, *a enviz* (ou *aenviz*), 374, 478, *fiz* (filius, mais employé aussi comme régime), 8542, *Patriz*, 373, *poinneïz*, 7749, et tous les part. passés (sujet sing. et rég. plur.) des verbes en *-ir*.

OINZ : *besoinz*, 4593, *enoinz*, 136, *loinz*, 4594, *poinz* (punctus), 135, 7483-4.

ÒRZ : *conforz*, 108, 10040, *esforz*, 7370, 7438, 9329, *forz* (fortis), 9330, *Gisorz*, 7369, 7437, *morz* (mortuus), 107, 10039.

ÒZ : *moz*, 4694, 9204, *provoz*, 7608, *repoz* (repositus), 9203, *Tresgoz*, 4693, *voz*, 7607.

1. J'ai imprimé *talevaz*, mais voir ce mot au vocabulaire.
2. Le poète prononçait sans doute *orgueilz* ou *orguielz*.

óz : *proz*, 181, 2715, 2915, *toz*, 182, 2716, 2916.
uz : *saluz*, 13379, tous les part. passés du type *-utus*.

Le *z* a un son complexe dans lequel la sifflante propre (*s*) est précédée d'un autre son produit par une dentale (*ts*, *ds*), par une *l* mouillée (*noauz*, de nugalius, *orgueilz*, *mielz*), par *c* suivi d'*e* ou d'*i* (*braz*, de *bracium, *feiz*, de vĭcem, *empereriz*, *Patriz*). Nous rencontrons cependant ici, comme en d'autres poèmes du même temps ou antérieurs, des associations jusqu'ici inexpliquées : pacem donne *pais* rimant en *ais* ou *ès*, tandis que, par exemple, vicem produit *feiz;* pretium donne une rime en *is*, non pas en *iz*, se joignant constamment à *pris* de prehensus. Inversement *proz* (qui est en provençal *pros* et rime avec les adjectifs formés avec le suffixe -osus) rime toujours avez *toz* (*tuttos)[1].

L'*s* suivie d'une consonne devait se prononcer faiblement devant les sourdes comme devant les sonores : *tost* rime avec *escot*, 6503, et *veïmes*, *primes* avec *meïsmes*, 2271, 4413. En revanche, l'*s* finale éteint les consonnes précédentes *l* et *p*, comme le montre la rime *cols-cops*, 6135, *plus-nus*, 8249.

La déclinaison est souvent sacrifiée à la rime, comme c'est fréquemment le cas dans les textes normands. C'est naturellement le cas régime qui tend à se substituer au cas sujet :

41 De l'empereriz e del rei,
42 E tant en dura le *desrei*.

1. C'est l'usage ancien, tel qu'on peut le vérifier chez Wace, chez Benoît, etc. Henri d'Andeli fait rimer *preus* avec *ieus* (oculos), *Bat. des vins*, v. 126, *Bat. des sept arts*, v. 124.

253 Ce sera pecchiez et damages;
254 Rendom nos, si ferom que *sages*.

1223 Que pensez vos, dan *Mareschal?*
1224 — Sire, ge n'ai point de chival.

1423 Einz qu'en l'estor fust *enbatu*
1424 A un chevalier abatu.

Même dans le corps du vers il y a des infractions à la règle, en des cas où le copiste ne peut être tenu pour responsable :

32 E si n'esteit il mie cuens
Ne *baron*

Remarquons que *fiz* (filius) est invariable, dans l'emploi du régime comme dans celui du sujet, 8542, 13343, 18032, 18175, 18214, 18593.

Au sujet des pronoms, je remarquerai d'abord le fréquent emploi d'*os* ou *ous* pour *vos* ou *vous* : *qu'os*, 1263, 1977, *s'os*, 9002, 10949. Les exemples de cette forme, qui a déjà été l'objet de diverses recherches[1], sont particulièrement nombreux dans les textes normands.

Notons ensuite que *tel* a une forme féminine : *teles* est attesté par la rime (*eles*, alas) au v. 3638. Cf. ces vers :

312 *Teles* furent lor aventures.
563 *Teles* cum vos porrez lever.

Par suite, la rime *cruele-tele* semble admissible aux vers 809-10, 5141-2.

Le pronom possessif absolu de la 3e personne est *suens*, qui se rencontre fréquemment en rime avec *buens* ou *quens*.

1. Tobler, *Vermischte Beiträge* (1886), p. 212 et suiv.; Behrens, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 408.

La forme féminine est *soe* ou *soue*. On ne rencontre *soie* qu'en dehors de la rime[1].

La conjugaison offrirait matière à de nombreuses observations. Je me bornerai à en présenter quelques-unes.

Certains verbes ont deux formes d'infinitif, l'une en *eir*, l'autre en *re;* ainsi *amenteveir* et *amenteivre*, *aparceveir* et *aparceivre*, *remaneir* et *remaindre*, *taire* et *taisir*[2]. Il n'y a là rien que de très ordinaire.

La forme usuelle des premières personnes du pluriel paraît être *om* ou *on : Casteillon-traveillon*, 2921, *parlon-Esparlon*, 4285, 4977, *Buissun-truissum*, 4703, *Hamon-amon*, 4747, *savom-nom*, 5219, *savon-Alançon*, 10365, *diron-mesprison*, 14003; mais on trouve, rimant avec *somes*, *rendomes*, 4014, *avomes*, 4019, *tenomes*, 4024, *apelomes*, 5184, *testemoingneromes*, 5344. Les formes en *ons* (*lessons*, 4536, *dïuns*, 5464) paraissent relativement rares.

L'auteur distingue assez régulièrement les imparfaits en *oe* (première conjugaison) de ceux en *eient* : d'une part, *merveilloent-amoent*, 35, *trestornoent-aloent*, 203, *grevoent-herdioent*[3], 223, *portout-dotout*, 525, *regardout-esgardout*, 599; et, d'autre part, *esteit-aveit*, 283, *chaleit-aveit*, 513, *conoisseit-esteit*, 623, *oeient-diseient*, 707, *dormeit-beveit*, 775. Chacune de ces deux séries est appuyée par des rimes correspondantes : les prétérits *out*, *pout*, *sout*, *tout* (*tolt*), *vout* (*volt*) riment avec les imparfaits de la première conjugaison, 1727, 5992, 12807, 13206, 13355, 17077, 18513, tandis que *dreit*, *meie* (pos-

1. Voir *suens* au vocabulaire.
2. Voir ces verbes au vocabulaire.
3. Le ms. a *grevoient-herdoient*, mais cf. *herdoiout-empleiout*, 4905.

sessif féminin) riment avec les autres imparfaits, 109, 673[1].

Il y a quelques irrégularités : *reconteient-aveient*, 1131-2, *armoient-estoient*, 1411, *faiseient-atasseient*, 5551, *ameient-poeient*, 6303, *parloent-voient*, 9291, *ameient-voleient*, 10207, *veneient-chanteient*, 10449[2]. Ces exceptions ne dépassent pas la proportion de celles qu'on rencontre en d'autres poèmes normands, par exemple dans l'Histoire de la guerre sainte d'Ambroise[3].

Les prétérits donnent lieu à d'intéressantes observations.

La persistance des prétérits formés sur le type dĕdi est attestée par les rimes *respondié-gaaingnié*, 8461, *entendiérent-laissiérent*, 2817, *gaaingniérent-perdiérent*, 3293, *pendiérent-escomungiérent*, 18343. Peut-être l'auteur avait-il écrit aussi *descendiérent-atendiérent*, 3445, 3453, mais on comprend que le copiste ait préféré la forme plus moderne en *irent*. Cette dernière forme, du reste, n'était pas étrangère à l'auteur, qui fait rimer *atendirent* avec *firent*, 1829, ou *perdirent* avec *virent*, 10593. Tous les poèmes qui connaissent les formes en *-dié -dierent* emploient concurremment celles en *dirent*. Il est notable que ce trait archaïque ne s'observe pas chez Ambroise, pourtant un peu plus ancien.

Quelques verbes ayant en latin un prétérit en *-si*[4] se terminent au prét. sing. 3e pers. en *ist*, et à la même personne

1. Il faut ajouter, bien entendu, les conditionnels, qui riment entre eux (*irreit-partireit*, 457, *demandereit-fereit*, 483) ou avec des imparfaits du second type (*voleit-gettereit*, 1809).

2. Je ne cite pas comme irrégulière la rime *esteient-amoient*, 6239, parce que, dans cet exemple, *esteient* paraît être l'imparfait d'*ester* (et non d'*être*) : il faudrait donc lire *estoent-amoent*.

3. Voir l'édition de M. G. Paris, p. XLVI

4. Ou *-xi* (dixi). Par latin, j'entends le latin vulgaire, où on disait *occisi*, *presi*, *sessi*, et non *occidi*, *prehendi*, *sedi*.

du pluriel en *istrent* : ce sont *dire*, *escrire*, *mettre*, *ocire*, *prendre*, *querre*, *rire*, *seeir;* prét. sing. : *dist*, 217, 1469, *escrist*, 9060, *mist*, 250, 656, 1943, *ocist*, 1690, *prist*, 249, 2290, 2632, *quist*, 1394, 1761, *sist*, 655; plur. : *distrent*, 2444, 3096, *escristrent*, 3415, *mistrent*, 1166, 1428, 2762, *ocistrent*, 1672, *pristrent*, 1427, 1671, *quistrent*, 2443, 3095, *ristrent*, 11649, *sistrent*, 6399, 7203. Ces formes ne sauraient être attribuées au copiste; elles viennent de l'auteur, qui, s'il avait employé les formes *dirent*, *escrirent*, *mirent*, usitées dès son temps, les aurait associées en rime à *virent*, *oïrent*, *partirent*, etc. Il faut joindre à la même série *traist*, 552, 1460, *traistrent*, 3803, 6665, *plainst*, 8268, *plainstrent*, 6322, 17229, *poinst*, 2520, 4823, *poinstrent*, 2806. — Malgré le singulier *fist*, qui est très fréquent, le pluriel est *firent*, et non *fistrent*, cette dernière forme étant tombée de très bonne heure en désuétude[1].

Dans les prétérits du type *-ivi*, le *t* disparaît à la 3e pers. du sing. : *amaladi*, *respondi*, 3es pers. du prét. sing., riment avec *di* (dico), 90, 6009, 6419, 8529. De même *respondi-issi*, 8842; *regarni* (prét.) *-desgarni* (part.); 495, *departi* (prét.) *-parti* (part.); 1077, *departi* (prét.) *-departi* (part.), 10225; *dormi* (prét.) *-li*, 18743; *vesqui -issi*, 18311.

La 2e pers. plur. du futur est ordinairement en *eiz*, ce qui est conforme à l'étymologie ētis. Le poète fait volontiers rimer deux futurs ensemble : *avreiz-savreiz*, 6735, *orreiz-avreiz*[2], 6863, ce qui naturellement n'est pas une

1. La forme *vist* (vidit), 1316, est une mauvaise graphie. La vraie forme est *vit*, 1257.

2. Le copiste écrit généralement *-ez* au lieu d'*eiz*, mais parfois il conserve la notation étymologique.

preuve suffisante, mais il associe ces futurs (*metreiz*, 7037, *porreiz*, 10264) avec *dreiz*, ce qui est décisif. Au v. 13481, *voldrez* est joint à *sachiez*, mais il faut corriger *voldreiz -sacheiz*, la finale *eiz* s'étant plus ou moins étendue à tous les présents du subjonctif[1].

Voici, pour terminer, une remarque qui aurait pu aussi bien prendre place dans la partie de ces recherches qui concerne la phonétique. Le subj. prés. de *prendre*, *tenir*, *venir* est, à la 3e pers. du sing., *prenge*, *tienge*, *vienge*, au plur. *prengent*, etc. Faut-il interpréter cette graphie selon l'usage moderne, ou faut-il y voir la notation d'une *n* mouillée (*pregne*, *tiegne*, *viegne*)? Il faut s'en tenir à la première hypothèse, à cause de la rime *prenge-rotruenge*, 18571.

Il est d'autres formes de verbes sur lesquelles j'appellerais volontiers l'attention, si je ne craignais d'allonger outre mesure cette introduction; on les trouvera facilement en parcourant le vocabulaire.

Les rimes, comme on le voit, donnent le moyen de rétablir avec sûreté un bon nombre des formes de l'auteur, mais non pas toutes; outre l'hésitation qui résulte des formes divergentes employées selon les besoins de la rime, il faut reconnaître que sur beaucoup de points, principalement en ce qui concerne les consonnes, les rimes ne nous fournissent aucune lumière. Enfin, la prononciation étant même fixée, certains détails de graphie resteront toujours incertains. Par exemple, faudrait-il, dans un texte restitué, écrire *pès* ou *pais*, *nestre* ou *naistre*, ces mots rimant avec *près*, *estre*, etc.? Il est probable que l'auteur

1. Je n'oserais expliquer de même la rime *tenez-verrez*, 18599, le verbe *tenir* n'étant pas du très petit nombre de verbes qui empruntent au subj. présent les formes de l'impératif, mais on pourrait corriger *tenreiz*.

était assez indifférent à ces petites questions qui préoccupent les éditeurs de texte.

Entre les traits linguistiques qui ont été cités dans le présent travail, il en est qui conduiraient très probablement à dater le poème de la fin du xiie siècle, si le Maréchal n'était pas mort en 1219. Mais nous avons vu, au commencement de cette introduction, que le poète ne devait plus être jeune lorsqu'il mit la main à l'œuvre.

§ 3. *Style.* — Le style de notre poème est simple et généralement assez clair. Il n'est pas toujours élégant et les expressions véritablement poétiques y sont rares. L'auteur est trop préoccupé de rendre fidèlement sa matière pour chercher à briller. Il ne s'abandonne guère à son imagination. N'était la préoccupation des rimes, on pourrait dire qu'il écrit en vers comme on écrit en prose, et souvent on est tenté de regretter qu'il n'ait pas pris ce dernier parti. Parfois, cependant, son style s'élève. Le morceau sur la chevalerie, des vers 16845 et suivants, est d'un beau mouvement. Il sent la grandeur d'une situation, et, par des moyens fort simples, il sait nous faire partager son émotion. L'impression que nous ressentons lorsque nous lisons le récit de la mort de Henri II ou du Maréchal, — deux tableaux bien différents! — n'est pas due à la beauté du langage; elle résulte bien plutôt de l'art avec lequel les scènes sont composées, d'un choix heureux de traits pris dans la réalité qui nous donnent la claire vision des faits.

Les poètes qui ne manient pas la langue avec une grande dextérité, ceux surtout qui visent à la richesse des rimes, ont parfois des constructions un peu pénibles. Notre auteur n'en est pas exempt :

Li nostre, qui a cheval furent,
7936 *Chevalier*, encontre corurent.

Une séparation non moins incommode s'observe dans ces deux vers :

16914 *Willeme,* qui tint la baniere
Bloët, al gienvele Mareschal.

Citons encore :

Kar, s'il fust trestorné deu deie
7991 De ça ne de la de sa veie,
El *fossé* fust, desoz le pont,
Chaeiz dis teises en perfont
Entaillié en la roche bise.

Tous les poètes du moyen âge, même ceux qui écrivent le mieux, emploient, en proportion variable, des locutions banales, soit pour faire la rime, soit pour se procurer une transition facile. Il est toujours utile de les relever, parce que, variant plus ou moins d'un poète à l'autre, elles peuvent servir à caractériser le style d'un auteur, et, par suite, aider à résoudre des questions d'attribution. L'historien de Guillaume le Maréchal nous offre une assez riche collection de ces chevilles, qui, du reste, ne sont pas toutes sa propriété exclusive :

C'est la some, 15, 191, 931, 1185, 2277, 2401, 2923.
C'est la fins, 1194, 7253, 8627, 10694; ce fu la fin, 1783.
Ce me semble, 1677, 2543, 6191, 6985; com mei semble, 68, 4320.
Ce m'est (ce nos est) a vis, 43, 887; ce m'est vis, 1462.
Sans faille, 47, 1290, 4647, 4957, 5743, 5789, 5903, 6737.
Sanz dotance, 2125, 4501, 5941, 10867, 10907.
Ç'oï dire, si com j'oï dire, 91, 145, 371, 2658.
Ci n'a que dire, 6933, 6992.
Sanz plus e sanz meinz, 1873, 4877, 5092, 5231; sans meinz e sanz plus, 6152.
N'al plus n'al meinz, 6326, 6476, 6498, 11167.
Si com il durent, 1098, 2219, 2335, 3210, 3465, 3708, 4064, 4298, 4474.

Coment qu'il aille (*ou* aut), 883, 1633, 3827, 4041.
Prendre en main (mains), 290, 2020, 3200, 4760, 9355; — a main, 10711.

Certaines rimes ont leurs correspondants indiqués d'avance : *vile*, *Mondevile* appellent « ou il n'out point de « gile, » ou l'équivalent, 864, 7611, 7953. — Si *meslée* au sing. ou *meslées* au plur. termine le premier vers d'un couplet, nous sommes assurés de lire au second : *qui onkes ne fu demeslée* (ou *ne furent demeslées*, ou quelque chose d'approchant)[1], 141, 2991, 6347, 17421. — Le prétérit *oï* et le participe *oï*, *oïe* riment habituellement avec *esjoï*, *s'esjoï*, *esjoïe*, 639, 1483, 2159, 2451, 2475, 4947, 6577. Il y a des formules qui sont, pour ainsi dire, appelées par la rime. S'il est question de la venue de personnes qui ont été mandées, l'auteur a bien soin de nous dire qu'aucune excuse (*essoigne*) ne fut envoyée, et, selon que le premier vers de la paire se termine par *vindrent*, *vienge*, *viengent*, *venist*, *venissent*, nous avons un second vers ainsi rédigé :

Que unques essoingne n'i tindrent, 6392, 17958.
Et que nule essoingne nel tienge, 8222, 14582.
Et que nule essoingne n'i tiengent, 7790.
Que nule essoingne n'i (*ou* nel) tenist, 6614, 8946.
E nule essoingne n'i tenissent, 7806, 8282, 15242.

S'agit-il d'une chanson, le chanteur la dit *o simple voiz et o douz son* (3480, 18570). L'auteur, comme on le voit, se préoccupe assez peu de varier l'expression lorsqu'il a trouvé une formule qui rend bien sa pensée. Il croit que le Maréchal était le plus ferme appui de ceux dont il soutenait la cause, et il ne craint pas de le répéter sous cette

1. Locution qui se trouve encore ailleurs, par exemple dans l'*Histoire de la guerre sainte* d'Ambroise, v. 647.

forme : *A lui esteit* (ou *ert toz*) *li recovriers* (3003, 17300). La comparaison quelque peu banale d'un guerrier avec le lion affamé qui se précipite sur sa proie lui est familière, et il la reproduit à diverses reprises presque dans les mêmes termes (316, 1666, 10993, 16612). Le jeune roi Henri, sur son lit de mort, a perdu ses belles couleurs. « Sa fraîche couleur, » dit le poète, *devint neire e persie e pale* (6915). Et de même Henri II : *il out la color si troble Qu'el fu neire e persie e pale* (9087). — Lorsqu'on parle d'un homme renommé pour sa prouesse, on dit volontiers qu'on ne saurait trouver meilleur chevalier, *qui toz les avreit entassez* (1775, 4492). Ce vers fournit une bonne rime avec *asez*. En voici un autre qui prend avantageusement place dans les récits de combats : *E* (ou *Ke*) *de bleciez e de quassez* (7758, 10220). Quelquefois, une paire de vers est répétée : *A ses chastels, a ses citez Dont richement ert* (ou *Dont unquor fu bien*) *eritez* (1607-8, 12663-4). Il y a aussi des vers passe-partout qui fournissent une facile transition : *Eisi fu e isi avint* (2107, 2767, 6309), ou *Eisi fu, eisi l'estut estre* (167, 15153); de même : *Mès d'itant dui* (ou *Si ne dui tant*) *aveir mespris* (3887, 16604, 16629), ou encore *Mais, si come* (ou *Idunc si com*) *j'entent et esme* (8295[1], 11983, 12933). Une fois un vers est répété littéralement à trois vers d'intervalle (2624, 2628).

Ces répétitions choquaient moins autrefois que de nos jours. On en peut relever dans la plupart de nos anciens poèmes[2]. Mais elles sont rares chez les écrivains qui soignent leur style.

1. Ce vers présente une leçon inintelligible qui doit être rétablie *j'entent* ou *g'entent.*

2. Même dans la littérature provençale on les tolérait pourvu

VI. Le manuscrit.

On ne connaît qu'un manuscrit de l'Histoire de Guillaume le Maréchal, et il est peu probable qu'on en découvre jamais un second. Cet exemplaire unique fait actuellement partie de l'immense collection de livres et documents manuscrits formée au cours d'une longue vie par feu sir Thomas Phillipps et conservée à Cheltenham. Il y porte le n° 25155. Sir Thomas l'avait acquis en vente publique, à Londres, au mois de février 1861[1]. J'ai fait connaître ailleurs par suite de quelles circonstances j'avais eu quelques instants le manuscrit entre les mains le jour de la vente, sans arriver, faute de temps, à déterminer le sujet du poème; j'avais pourtant vu, en parcourant les premières pages, qu'il y était question de la guerre civile qui éclata en Angleterre après la mort de Henri Ier et dura pendant tout le règne du roi Étienne. D'autres, et notamment sir Frederik Madden, alors conservateur des manuscrits au musée Britannique, sans réussir mieux que moi à se former une idée précise de la nature de l'ouvrage, avaient cependant reconnu que ce poème, jusque-là ignoré, avait une réelle valeur historique. Le catalogue rédigé pour la vente le mentionnait vague-

qu'elles ne fussent pas trop fréquentes. Voir la préface de mon édition de *Guillaume de la Barre*, p. XLIX.

1. N° 51 du *Catalogue of some most valuable and important mss., chiefly on vellum, collected during the reigns of Queen Elizabeth and James I, by* Sir John Savile *the elder, one of the barons of the Court of Exchequer,* Sir Henry Savile, *provost of Eton, and* Sir John Savile *the younger...* which will be sold by Messrs S. Leigh Sotheby and John Wilkinson... on Wednesday the 6th day of February 1861 [Londres, 41 p. in-8°]. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. II, p. 272 et suiv. J'ignore à qui appartenaient en dernier lieu ces mss. provenant de la famille Savile.

ment sous le titre de : « Norman-french chronicle on english affairs (in verse) ». Tant que sir Thomas vécut, le précieux manuscrit demeura invisible. Les démarches que je fis auprès du possesseur demeurèrent sans réponse, et celles de sir Fr. Madden n'eurent pas plus de succès. Le manuscrit ne figura même pas dans le catalogue imprimé par les soins de sir Thomas. C'est seulement en 1881 qu'il fut retrouvé, sur mes indications, par les héritiers de l'acquéreur qui en ignoraient même l'existence. J'obtins, à des conditions fort raisonnables, l'autorisation d'en prendre copie et de le publier, et je m'empressai de le faire connaître par une analyse sommaire accompagnée d'extraits[1].

Le manuscrit se compose de 127 feuillets, à deux colonnes par page. Chaque colonne contient trente-huit vers. La lettre initiale du premier vers de chaque paire est isolée; l'initiale du second vers de la paire est alignée sur la seconde lettre du vers précédent[2]. Cette disposition, qui s'observe en d'autres manuscrits d'anciens poèmes français[3], le plus souvent exécutés en Angleterre ou en Normandie, a pour objet de mettre le copiste en garde contre l'omission d'un vers. On comprend que si le copiste venait à sauter un vers, il s'en apercevrait immédiatement, car ce serait dès lors

1. En 1882 (*Romania*, XI, 22-74). — J'en ai publié un autre extrait (l'entrevue de Richard et du cardinal Pierre de Capoue) dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1882, p. 244 et suiv.

2. Voir le fac-similé, fait d'après un cliché pris par moi à Cheltenham, qui accompagne le deuxième volume de la présente édition.

3. J'en ai cité divers exemples dans ma notice sur un ms. d'Orléans contenant des miracles de la Vierge en vers français (*Notices et extraits*, XXXIV, 2e partie, p. 36). On en pourrait citer d'autres encore, par exemple le ms. de la Règle de saint Benoit, traduite en vers français par Nicole (Rouen 536).

le second vers de la paire et non le premier, dont l'initiale devrait être isolée[1]. Le manuscrit est formé de cahiers de cinq feuillets doubles. Le premier cahier n'a que neuf feuillets simples, dont le dernier n'a pas de correspondant, ce qui équivaut à dire que le premier feuillet a été coupé ; mais il est bien probable qu'il était resté blanc, car il ne paraît pas qu'il manque rien au commencement. Le dernier cahier n'a que huit feuillets simples (ff. 120 à 127) ; à la suite devaient se trouver deux feuillets qui, étant restés blancs, ont dû être enlevés. La reliure, toute simple, en cuir noir, est du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

En fait, le livre est bien complet : il n'y a point de lacunes résultant de mutilations. Mais, en revanche, j'ai dû signaler dans les notes du texte ou dans celles de la traduction un grand nombre d'omissions dont le copiste ou son original doit être rendu responsable. Plusieurs de ces lacunes ont dû être causées par la similitude de deux rimes placées à une certaine distance l'une de l'autre. Ce sont des bourdons, qui peuvent être attribués aussi bien au copiste de notre manuscrit qu'à son original. Mais, en d'autres cas, il y a lieu de supposer que l'exemplaire suivi par notre copiste présentait des passages effacés ou difficiles à lire : ces cas sont ceux où notre copiste laisse une partie du vers en blanc[2]. Il est probable qu'il espérait remplir ces blancs à l'aide d'un autre exemplaire qu'il n'a pas réussi à trouver. Le manuscrit a été revisé en certains endroits, non pas, semble-t-il, par le copiste lui-même, mais bien plus probablement par un lecteur contemporain[3], qui a introduit

1. Cependant, quelques vers ont été omis (3017, 3180, 16262) ; mais le copiste s'en est aperçu et il a laissé un blanc. Il est très probable que ces lacunes existaient dans son original.

2. Par exemple, v. 15788, 16570, 17722, 17791.

3. Voir la note du v. 1449. — Au fol. 60 *d* (v. 9113), le rubri-

dans le texte un certain nombre de corrections, soit en marge, soit entre les lignes, soit sur grattage. J'ai eu soin d'indiquer en note ces corrections dont on trouvera plusieurs exemples dans la page reproduite en fac-similé. Elles ne sont pas toutes bonnes, et je doute fort qu'elles aient été faites d'après un autre exemplaire, car, si le correcteur avait eu un second manuscrit sous les yeux, il aurait sans doute rempli les blancs laissés par le copiste.

Quoi qu'il en soit, il est certain que notre unique manuscrit présente un texte très incorrect. Le copiste, qui était Anglais, a introduit presque partout, mais d'une façon peu régulière, la graphie en usage en Angleterre. On trouvera plus loin des indications précises à ce sujet. Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'il lisait mal son original et souvent ne le comprenait pas. Il n'est pas de page où je n'aie eu à faire des corrections, souvent assez graves, qui intéressent le sens ou la mesure. Certains noms propres sont tellement corrompus qu'on peut à peine les restituer par conjecture[1]. Malgré tous mes efforts pour donner un texte lisible, il reste encore beaucoup de passages douteux ou, je le crains, irrémédiablement corrompus.

cateur avait peint, par erreur, un *D* majuscule au lieu d'un *T;* le correcteur a écrit au bas du feuillet *falsa littera,* et le *D* a été assez grossièrement corrigé en *T*.

1. Notamment des noms de lieux appartenant à l'Irlande ou au pays de Galles : *Eserie,* 13475, pour *Oserie; ceiste* (ou *teiste*) *de mot,* 13697, pour *Tristerdermot; Glaskant,* 13941, pour *Glaskaric; ge dus,* 15355, pour *Godris,* etc. Mais, même dans les noms français, les erreurs ne sont pas rares : *Tordingne,* 3188, pour *Toroingne; Valcengeniart,* 4519, pour *Valengoujart; Reiger de Haradeincort,* 4599, pour *Rogier de Hardencort,* ou plus probablement *de Hardecort; Clikebou,* 4685, *Clikebeu,* 5149, pour *d'Ikebou, d'Ikebeu; Molmeals,* 6674, pour *Montmerals; Morlou,* 7477, pour *Merlou; Nolins,* 8070, pour *Molins,* etc.

La présente édition de l'Histoire du Maréchal étant une édition princeps, j'ai cru devoir conserver le plus possible les leçons du manuscrit. J'ai introduit dans le texte, ou, en cas de doute, proposé en note les corrections qu'exigeaient le sens et la mesure, et elles sont fort nombreuses. De plus, et ici j'avoue que j'ai fait un choix un peu arbitraire, j'ai écarté beaucoup de formes anglaises qui certainement sont étrangères à l'auteur et ont été introduites par le scribe à qui nous devons notre unique exemplaire du poème. Assurément, j'aurais pu aller beaucoup plus loin dans cette voie; mais il était essentiel que, dans cette première édition, la leçon du manuscrit fût reproduite exactement, sinon dans le texte, du moins dans les notes. Or, si j'avais tenté de reconstituer le texte tel qu'il a dû être écrit par l'auteur, — tentative peut-être prématurée, — il m'aurait fallu faire des corrections presque à chaque vers et souvent plusieurs par vers. La masse des leçons rejetées en note eût été si grande qu'il eût été plus simple d'imprimer le poème deux fois, d'abord tel que le présente le manuscrit, puis en forme restituée. Mais, outre que cette disposition eût, sans grand avantage, augmenté d'un volume la présente publication, il m'a paru qu'il valait mieux réserver pour une seconde édition, que le poème ne peut manquer d'avoir tôt ou tard, le travail de restitution complète, qui ne serait pas à sa place dans une édition princeps. Le texte que je donne est très suffisant pour les historiens. Quant aux philologues, ils préfèrent en général avoir sous les yeux un texte aussi peu modifié que possible.

J'ai maintenant à présenter quelques observations sur la graphie du copiste. Je ne relèverai, bien entendu, que les particularités les plus caractéristiques. On devra, la plupart du temps, les chercher dans les notes où je les ai

reléguées comme trop visiblement étrangères à la langue de l'auteur.

Nous avons vu (ci-dessus, p. CXVIII) que l'auteur distinguait *ié* d'*é*. Le copiste faisait-il cette distinction dans sa prononciation? Je l'ignore; ce qui est sûr c'est qu'il ne l'observe guère dans sa manière d'écrire : il écrit *chevaler*, 53, *bruisée*, 157, *premers*, 180, pour *chevalier*, *bruisiée*, *premiers*. J'ai corrigé cette faute en rétablissant *i* entre crochets. Le copiste réduit très souvent *iée* à *ie* (52, 486, 939, 1169, 2077, 2285, 2565), usage qui, du reste, est loin d'être particulier au français d'Angleterre, car la même réduction avait lieu en France aussi, notamment dans le nord.

ien (lat. *ĕn* tonique) est souvent écrit *ein* : *bein*, 10, 299, 346, 503, *rein*, 95, 324, *reins*, 580; parfois *en* : *ben*, 352, 353, 384, 419. J'ai rétabli la forme correcte.

Le copiste, à la différence de l'auteur, écrit souvent *s* pour *z* : *asés*, 171, *oïs*, 902, *esfors*, 7370, *mors*, 10039.

Il est au moins probable que pour l'auteur *ei* était le correspondant régulier d'*ē*, *ĭ*. Le copiste se contente souvent d'un *e* simple : *arder*, 855, *poer*, 860, et emploie aussi *oi*, probablement sous une influence littéraire qui est très sensible dans un grand nombre de manuscrits français exécutés en Angleterre : *bevoit*, 776, *estoit*, 66, *savoit*, 57, *avoient*, 37, *disoient*, 708, *voie*, 759, *voir*, 45.

Dans les imparfaits de la première conjugaison, notre copiste a parfois une graphie, fondée peut-être sur une prononciation particulière, où *eu* est substitué à *ou* : ainsi, *ancienteul*, 11078, *essauceut*, 11077, *porteut-douteut*, 525-6, *doteuent*, 628[1].

o et *u* sont employés indifféremment pour le son *ou* (lat. *ō ŭ*) devant des consonnes variées : *vos*[2], 89, *vus*, 1603, *nus*

1. Au v. 11043, j'ai lu *doutent*, que j'ai corrigé en *doutout*, l'imparfait sing. étant exigé par le sens. Mais il y a peut-être *douteut*.

2. Il est bien entendu que je ne tiens compte que des mots écrits en toutes lettres. En beaucoup de cas où j'ai transcrit *vos*, le ms. porte *v*⁹.

(nous), 421, 433; *non* (nomen), 78, 382, *nun*, 383, *molt*, 85, 99, 132, 447, 264, *mult*, 83, 255, 343-4, 354[1], *moult*, 74, *mout*, 272, *com*, 1099, *con*, 89, 1098, *comme*, 1302, *comment*, 928, *cum*, 317, *cumme*, 215, *fondue*, 662, *confundue*, 661. — *Ount* (ont), 11028, est exceptionnel.

u, pour *o* ouvert, se rencontre dans *ust* (*ot*), 325, que j'ai cru devoir corriger.

Je n'ai pas remarqué que le scribe ait jamais écrit *aun* pour *au*. Ce n'est guère que dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, et surtout au XIV[e], que la notation *aun* est fréquente dans les ouvrages français écrits en Angleterre.

Il y a de fréquents exemples d'*i* au lieu d'*e* final atone. Cette substitution se produit lorsque l'atone finale est suivie d'*s* : *autris*, 362, *peris*, 2039, *Pierris*, 4155, 4168, 4183, pour *autres*, *peres*, *Pierres* ; de même, dans les verbes : *esgardastis*, 4123, *fëistis*, 4131, *osastis*, 4127, *prëistis*, 4132, *mespreïstis*, 4125, *tolistis*, 4126, *volsistis*, 3343. Cet emploi d'*i* pour *e* se manifeste plus rarement lorsque la posttonique est en contact avec la tonique : *jorneis*, 385, *melleis*, 997, *mesleis*, 3281, *atorneis*, 2448, pour *jornées*, *meslées*, *atornées*. On peut classer ici, comme analogue, *serreiment*, 1030, pour *serréement*.

Voici maintenant quelques remarques sur les consonnes. Le copiste emploie souvent *ku* pour *qu* dans *kui* (qui), 12, 21, 22, 24, 36 ; *kuil*, 1951, pour *qu'il* ; *kuist*, 1394. Cette notation est assez rare. Ici, elle ne s'observe guère que dans le commencement du manuscrit.

Une *f* est parfois intercalée entre *u*, voyelle ou consonne, et *r* : *naufré*, 162, pour *navré* ; *poufre*, 665, pour *povre* ; *deliuferez*, 1869, pour *deliverez* ou plutôt *delivrez* ; *feufres*, 3105, pour *fevres* ; *maufeis*, 4136, pour *mauvais*. Dans tous ces cas, l'*f* ne peut guère avoir que la valeur d'un *v*[2] ; mais, sauf dans le cas de *maufeis*, on ne voit pas à quoi cette lettre sert. Je n'ai pas conservé ces particularités[3].

1. *Mut*, 200, mais de la main du correcteur.

2. Cf. *delivvererent*, 1092. — On trouve ailleurs *lefre*, pour *l[i]evre* (*Romania*, XIII, 505).

3. On en trouve ailleurs quelques exemples. Ainsi dans le

Avant *f* ou *v* il y a quelques exemples du passage d'*n* à *m* : *emvie*, 2663, 2669, *emfle*, 3176 ; *sum fiz*, 1943 ; *biem faire*, 3157. Cette notation est fréquente dans le français d'Angleterre. Voir Murray, *New english Dictionary*, sous COMFIT.

Il y a plusieurs observations à faire au sujet de l'*s*. Cette lettre se rencontre doublée en des cas où le son paraît être celui de l'*s* douce : *baissa* (baisa), 11015 ; *dedusseient*, 1799 ; *faisseit*, 2432 ; *enveissast*, 2904 [1]. — L'*s* suivie d'une consonne était sans doute muette pour le copiste [2], qui l'omet dans [*em*]*plau*[*s*]*tre*, 1791 ; *sou*[*s*]*prendre*, 2162 ; *sou*[*s*]*pris*, 410, 12115 ; *de*[*s*]*feit*, 1930 ; *de*[*s*]*plout*, 2396 ; *seü*[*s*]*t*, 12912 ; et qui, bien souvent, l'écrit hors de propos, paraissant confondre le plus-que-parfait du subjonctif avec le prétérit : *sucurust*, 95, *corust*, *morust*, 113, 265, 687-8, pour *sucurut*, *corut*, *morut*. Nous avons vu plus haut (p. CXXXIX) *ust* pour *ot*. Un cas plus délicat est celui de *osrunt*, 21, *esrer*, 1541, 2023, *desriere*, 1649, *Asraz*, 2449, *vesrai*, 5324, *vesrez*, 4044, *chasrunt*, 6093, etc., pour *orrunt*, *errer*, *derriere*, etc. Ici, l'*s* ne peut guère avoir sa valeur ordinaire. Je suppose qu'elle sert simplement à allonger la voyelle précédente. En tout cas, cet emploi de l'*s* vient du français continental. On lit dans une charte de 1222, écrite aux environs de Paris : *Ce sachent... vesront* [3]. — Enfin, le copiste prononçait sûrement de même façon l'*s* et le *ç*, car il écrit *sa*, 570, 981, *seleement*, 12936, pour *ça*, *celeement*, et inversement *cachiez*, 13069, *ce*, 635, *ci*, 734, *ces*, 345, 536, 1582, 1586, pour *sachiez*, *se*, *si*, *ses*.

Il y a probablement lieu de rattacher originairement à l'affaiblissement d'*s* suivie de consonne le fait que dans le français d'Angleterre le préfixe *es* est souvent remplacé par un simple *a* :

poème de Dermot *naufrez* (éd. Orpen, v. 579, 1953), et dans la *Vie de saint Édouard* publiée par Luard. J'ai trouvé aussi *naufré* dans le ms. O. 1. 20 de Trinity Coll., Cambridge.

1. Même particularité dans un ms. exécuté, selon toute apparence, à Arras, dont j'ai publié des extraits (*Romania*, XVII, 369).

2. Nous avons vu, p. CXXIII, qu'elle l'était probablement aussi pour l'auteur.

3. Fac-similés en héliogravure de l'École des chartes, nº 49.

abaïrent, 11203, *abaudirent*, 11200, *atraier*, 230, pour *esbaïrent*, *esbaudirent*, *estraier*. Notons cependant *aspleiter*, 13626, pour *espleitier*.

c suivi d'*i* est remplacé de temps à autre par *t* : *avantié*, 2734, *comentierent*, 3709, 5385, *bobantieres*, 4184, *tentier*, 320, 3502.

Les livres du genre de celui-ci, j'en ai déjà fait la remarque en commençant, ne sortaient guère de la famille pour laquelle ils avaient été composés, ce qui explique leur rareté. Nous ne savons pas si l'aîné des fils du Maréchal fit présent à chacun de ses frères et sœurs d'un exemplaire de l'histoire de leur père : ce qui est certain c'est que le manuscrit qui nous est parvenu n'est aucun de ceux qui furent exécutés sous les yeux de l'auteur. C'est la copie médiocre d'un de ceux-là. J'ai cherché dans les anciens inventaires des librairies du moyen âge la trace de quelque autre exemplaire. Tout ce que j'ai trouvé c'est la mention suivante dans l'ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Augustin de Canterbury : *Liber Guill. le March. in gallico*[1]. Je ne saurais dire si cette mention se rapporte à notre manuscrit ou à un autre. Les manuscrits de Saint-Augustin de Cantorbéry portent certaines indications bien connues qui permettent de les identifier à coup sûr, et notre manuscrit ne porte aucun indice de provenance; mais nous avons vu[2] qu'il devait commencer par un feuillet, probablement blanc, qui a été enlevé, et où pouvaient se trouver quelques marques d'origine.

1. Edward Edwards, *Memoirs of Libraries*, I, 104. L'original de ce catalogue est à Trinity College, Dublin (D. 1. 19).

2. Ci-dessus, p. cxxxv.

Il me reste à donner quelques explications sur la façon dont j'ai conçu la traduction et le commentaire qui occupent la plus grande partie de ce troisième volume. L'une et l'autre s'adressent spécialement aux historiens, lesquels se préoccupent surtout des faits et des jugements portés sur ces faits par les contemporains, et se soucient peu des développements plus ou moins littéraires auxquels se laisse assez naturellement entraîner un auteur qui écrit en vers. J'ai donc cru devoir abréger certaines parties du poème où ces développements sont particulièrement abondants, celles, par exemple, qui sont consacrées au récit des tournois auxquels le Maréchal prit une part si brillante. J'ai pu ainsi réduire à de justes limites l'étendue de ce volume. J'ajoute qu'une traduction littérale n'offrirait aucun intérêt et serait même d'une lecture insupportable. Il y a dans tous nos vieux poèmes une proportion variable de mots ou même de vers entiers qui sont un pur remplissage et ne servent guère qu'à amener la rime. Traduire en prose tout ce verbiage, qui n'aurait plus l'excuse de la rime, serait imposer au lecteur une fatigue inutile. J'ai été attentif, cela va de soi, à ne rien supprimer qui offrît un intérêt historique quelconque. Tous les noms de lieux, tous les noms de personnes figurent dans la traduction comme dans le texte. Ma traduction donne, sous un volume réduit, toute la substance historique du poème. Le commentaire aussi a été rédigé en vue des historiens. Il donne, pour chaque personnage, une brève notice historique avec les références nécessaires. Il a surtout pour objet de contrôler chaque récit, de dater chaque événement à l'aide des chroniques du temps ou des documents diplomatiques. Les documents diplomatiques sont rares et d'une utilité médiocre au temps de Henri II, dont les chartes ne sont

pas datées. Ils rendent déjà plus de services, bien que relativement peu nombreux, sous le règne de Richard I[er], qui date ses actes. Mais, pour le règne de Jean, ils sont en nombre infini et facilement utilisables. La chancellerie de ce prince était organisée avec méthode, et l'immense majorité des actes qui en émanent nous ont été conservés dans les *Rotuli chartarum*, les *Rotuli litterarum patentium*, les *Rotuli litterarum clausarum*, tous publiés par le Record Office. Sir Thomas Duffus Hardy a dressé, à l'aide de ces nombreux documents, un itinéraire assez complet du roi Jean, encore bien que les rôles de certaines années aient été perdus[1]. Dans beaucoup de ces actes, le Maréchal paraît comme témoin; j'ai donc pu à mon tour dresser un tableau chronologique de l'Histoire du Maréchal, qui est en même temps, surtout à partir de l'avènement de Jean (mai 1199), un itinéraire[2]. On le trouvera à la suite de cette introduction. Il offre un moyen efficace de contrôler les dires du poète et surtout de dater les événements. Ce contrôle est constamment favorable à l'Histoire du Maréchal, au moins à partir de l'année 1174 ou environ. Pour une période d'environ quarante-cinq ans, il y a parfaite concordance entre les récits de l'Histoire et les données fournies par des documents à date certaine. L'itinéraire a une autre utilité moins immédiate. Il sera un guide de tous les instants pour qui voudra écrire l'histoire du Maréchal[3]. Il sera sans doute

1. Voir ci-dessus, p. LXXXIV, n. 5.

2. On possède un certain nombre de chartes du Maréchal, mais, comme elles ne sont pas datées, je n'ai pu en faire usage.

3. La seule biographie du Maréchal qui existe est celle que M. C. L. Kingsford a écrite pour le *Dictionary of national Biography*, et pour laquelle il a tiré grand parti du poème. C'est un travail fort bien fait, mais qui, naturellement, a dû être resserré en des limites assez étroites.

possible de le perfectionner en certaines parties pour lesquelles les documents m'ont manqué : tel qu'il est, dans les années les plus complètes, celles de la régence (1216-1219), il donne, par le simple rapprochement des dates et des lieux, une idée singulièrement précise de l'activité du Maréchal, parcourant sans cesse le pays qu'il avait à administrer, ne faisant que de courts séjours à Londres ou dans ses châteaux, manifestant ainsi, jusqu'au moment où il fut terrassé par la maladie, une énergie que l'âge n'avait pas diminuée.

Août 1901.

CHRONOLOGIE ET ITINÉRAIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL[1]

1144 (?).	
Naissance de Guillaume le Maréchal[2].	Hist. 383.
1152.	
Le jeune Guillaume est donné en otage au roi Étienne lors du siège de Newbury.	— 485 ss.
1164.	
Guillaume armé chevalier[3].	— 815 ss.
1166.	
Tournoi entre Sainte-Jamme et Valennes[4].	Hist. 1201 ss.
1167-8.	
Guillaume se rend en Angleterre auprès du comte Patrice de Salisbury.	— 1551 ss.
1168.	
Il accompagne en Poitou le comte Patrice.	— 1601 ss.

1. Ce tableau chronologique est rédigé, jusqu'à l'année 1188, à peu près uniquement à l'aide de l'Histoire. Je renvoie soit au poème, cité par vers, soit aux pages du t. III. Ce second mode de référence est employé lorsque les notes de la traduction fournissent une date. Les ouvrages le plus souvent cités sous forme abrégée sont les suivants :

Deville. — Deville, *Chartes de Richard Cœur-de-Lion*. Recueil manuscrit formé par A. Deville et conservé à la Bibl. nat. sous le numéro Nouv. acq. lat. 1244. Je cite, pour plus de brièveté et de commodité, ce recueil pour les pièces dont je ne connais pas d'édition.

P. R. S. — *The publications of the Pipe Roll Society*, vol. X, 1888. (*Ancient charters, royal and private, prior to A. D.* 1200, edited and annotated by J. H. Round). — Vol. XVII, 1894. (*Feet of fines of the reign of Henry II and of the seven first years of the reign of Richard I*, 1182-1196).

R. ch. — *Rotuli chartarum* (1199-1216). Londres, 1837, in-fol.

R. cl. — *Rotuli litterarum clausarum* (1204-1224). Londres, 1833, in-fol.

R. lib. — *Rotuli de liberate ac de misis et præstitis regnante Johanne*. Londres, 1844, in-8°.

R. Norm. — *Rotuli Normanniæ* (1200-1205). Londres, 1835, in-8°.

R. pat. — *Rotuli litterarum patentium* (1201-1216). Londres, 1835, in-fol.

Tous ces rôles sont édités par Thomas Duffus Hardy.

Roberts. — *Excerpta e rotulis finium*... (1216-1272), ed. by Ch. Roberts. Londres, 1835-6, in-8°.

Les tables de tous ces rôles sont très défectueuses et ne donnent qu'accidentellement l'identification des noms de lieux.

2. Voir III, xxv. — 3. *Ibid.*, xxvi. — 4. *Ibid.*, xxvii.

Il est fait prisonnier par les Poitevins et délivré par la reine Aliénor. Hist. 1706 ss.

1170.

Juin ou juillet. Il est désigné par Henri II pour être l'un des chevaliers du jeune roi. — 1936 ss.

1173.

Juillet. Il se distingue au combat de Drincourt. — 827 ss.

Arme le jeune roi chevalier[1]. — 2071 ss.

1174.

Sept. ou oct. Falaise. Hist. III, XXXII[2].

Déc. (?). Quevilli. — III, XXXIII.

1175.

Mai. Retourne en Angleterre avec le jeune roi. — III, 35, n. 5.

Juin. Oxford. Eyton, p. 191.

— Westminster. Hist. III, XXXIII.

1176.

Avril 19. Part pour le continent avec le jeune roi. — III, 35, n. 5.

1177.

Sept. Argentan. — III, XXXIII.

1180-1.

Tournoi de Lagni-sur-Marne. — III, 58, n. 4.

1182.

Déc. Présent à la cour plénière de Caen. Hist. III, 69, n. 3.

1183.

Janv. Tournoi entre Ressons et Gournai. — 5973 ss.

Juin. Assiste aux derniers moments du jeune roi. — 6865 ss.

1183-4.

Angleterre. — 7259 ss.

1184-6.

Terre-Sainte. — 7275 ss.

1187.

Revient en France et retrouve le roi à Lyons-la-Forêt. — 7302 ss.

1188.

Févr. Geddington[3]. — III, 86, n. 5.

Mars-juill. Wiltshire. — —

Août. Gisors. — III, 91, n. 2[4].

1189.

Avril. Tours. — III, 99, n. 1.

Mai-juin. Le Mans. — 8381.

Juillet. Chinon. — 9162.

— Fontevrault. — 9215.

— Se rend en Angleterre. — 9503.

Août (?). Épouse Isabelle de Clare. — 9537.

Sept. 3. Westminster. — III, 123, n. 2.

— 5. — *Mon. angl.* I, 704.

— 10. Northampton. — V, 604.

1. La date de l'adoubement du jeune roi n'étant pas connue, on ne saurait dire si cet événement est antérieur ou postérieur à l'affaire de Drincourt. — 2. L'acte auquel le Maréchal est témoin est le traité entre le roi Henri et ses fils. Je l'ai mentionné (p. XXXII, note) d'après l'original (ou du moins une copie ancienne), maintenant endommagé dans la partie inférieure. J'aurais dû dire que cet acte a été imprimé par Rymer alors que l'acte était entier (éd. Holmes, p. 12 *b*, éd. de 1816, p. 30) ou du moins d'après une copie complète. — 3. Comté de Northampton. — 4. Cf. Eyton, p. 289.

Sept. 16.	Geddington.	Delaville Le Roulx, *Cart. Hosp.*, I, 558.
— 17.	—	*Mon. angl.* II, 605.
— 18.	—	— I, 47.
— 22.	Fackenham[1].	Deville f. 131.
Oct. 7.	Westminster.	— f. 135.
— 10.	—	Rymer.
Nov. 10.	—	Madox, *Form. angl.* n° xcv.
— 12.	—	Deville f. 160.
— 14.	—	*Mon. angl.* II, 982[2].
— 25.	—	Rymer.
— 26.	Cantorbéry.	—
— 27.	—	Arch. de la Cath. de Wells[3].
Déc. 1.	—	Gervais, I, 503[4].
— 4.	—	*Mon. angl.* III, 225.

1190.

Mars 14.	Nonancourt.	Rymer.
— 18.	Rouen.	Deville f. 494.
— 20.	—	Rymer.
Avril 6.	Argentan.	*Gall. chr.*, XI, instr. 168.
Juin 9.	Bordeaux.	Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 6191.
— 22.	Chinon.	Deville f. 295.
— 27.	Tours.	Teulet, *Layettes*, n° 369.
— 28.	—	Round, *Cal.*, n° 112[5].

1191.

Janv. 24.	Northampton.	P. R. S. XVII, n° 7.
Mai 15.	Westminster.	— n° 8.
Juill.	Nottingham(?).	Hist. III, 130, n. 1.
Oct. 8.	Londres.	Hist. III, 129, n. 1.
Nov. 18.	Westminster.	P. R. S. XVII, n° 10.
— 20.	—	— n° 11.

1192.

Mai 8.	Westminster.	— n° 12.

1193.

Le Maréchal passe toute cette année en Angleterre. Ses séjours ne nous sont pas connus.

1194.

Fin de mars.	Striguil.	Hist. 10018.
Avril.	Huntingdon.	— 10081.
— (?).	Nottingham.	— 10180 ss.
— 17.	Winchester.	Rymer[6].
— 21.	—	Deville f. 509.
— 23.	—	Houard, *Anc. lois*, II, 329[7].
— 24.	Portsmouth.	P. R. S. X, n° 62.
Juillet.	Freteval.	Hist. III, 140, n. 3.

1195.

Janv. 18.	La Londe.	Deville f. 404.
?	Rouen.	— f. 405.
Juin 10.	Pont-de-l'Arche.	— f. 417.
— 12.	Cahaignes[8].	— f. 418.

1196.

Avril 6.	Westminster.	P. R. S. XVII, p. 110.
Mai 7.	Vaudreuil.	Deville f. 428.
— 25.	Ile d'Andeli[9].	— f. 429.
Juin.	Vierzon.	Hist. 10680.
Août 27.	Évreux.	Deville p. 464.

1. Il y a deux villages de ce nom en Suffolk et un en Norfolk. — 2. Ou Deville, fol. 164. — 3. *Report on the mss. of Wells Cathedral* (Historical mss. commission, 1885), p. 3. — 4. Gervais de Cantorbéry, éd. Stubbs. — 5. Ou Deville, fol. 308. — 6. Cf. Hist. 10341 ss. — 7. Pour d'autres éditions, voir W. de Gray Birch, *The historical charters... of the city of London* (1887), p. 308. — 8. Arr. d'Andeli, cant. d'Écos (Eure). — 9. « Apud insulam. » Ce ne peut être que l'île d'Andeli.

1197.

Avril 22.	Château-Gaillard[1].	Deville f. 434.
Mai (?).	Flandre[2].	
Juin 15.	Château-Gaillard.	P. R. S. X, n° 66.
Juill. 14.	—	Rymer[3].
Aout 22.	Orival.	—
Sept. 8.	Rouen.	—
Oct. 16.	—	Deville f. 439[4].

1198.

Janvier.	Le Goulet.	Hist. 11420 ss.
Avril 20.	Orival.	Deville f. 450.
Mai 14.	Lyons-la-Forest.	— f. 454.
— 16.	S.-Georges de Bocherville.	— f. 458.
— 18.	Jumièges.	— f. 459.
— 22.	Orival.	P. R. S. X, n° 68.
Juin 15.	Château-Gaillard.	Deville f. 463.
— 30.	—	— f. 464.
Août 13.	Orival.	— f. 474.
— 22.	—	— f. 476.
— 26-8.	Rouen.	*Vita S. Hugonis*[5].
?	Milli.	Hist. 11117.
Déc. 17.	Rouen.	4th Rep., 452[6].

1199.

Janv. 22.	Andeli[7].	Deville f. 509.
Avril 7.	Vaudreuil.	Hist. III, 158.
— 10.	Rouen.	Hist. 11836.
Mai 21.	Dieppe.	Chéruel, n° IV[8].
— 27.	Londres.	Rog. Howd. IV, 30.
Juin 20.	Shoreham.	R. ch. 79 *b*.
— 29.	Orival.	— 51 *b*,
Juill. 1.	Rouen.	— 9 *b*.
Août 1.	—	— 7 *b*, 8.
— 4.	—	— 9 *b*.
— 6.	Argentan.	— —
— 7.	—	— 10.
— —	Séez.	— —
— 18.	Andeli.	— 30 *b*.
— 20.	Vaudreuil.	— 11.
Août 23-6.	Rouen.	— 11 *b*-12 *b*, 13 *b*, 14 *b*.
— 30.	Andeli.	— 15, 16.
— 31.	—	— 14 *b*, 22 *b*.
Sept. 3.	Rouen.	— 24.
— 4.	Orival.	— 16 *b*.
— 6.	Rouen.	— 16 *b*, 17[9].
Oct. 18.	Brionne.	— 28.
— 21.	Andeli.	— 28 *b*, 29.
— 26.	—	— 28 *b*.
— 29.	Harcourt.	— 29.
Nov. 5.	La Flèche.	— 30.
— 12.	La Haye[10].	— 62.
— 22.	Niort.	— 62 *b*.
Déc. 3.	Poitiers.	— 36 *b*, 63.
— 4.	—	— 63.
— 5.	Faye[11].	— —
— 6.	Chinon.	— 32.
— 26.	Bur-le-Roi[12].	— —
— —	Caen.	— —
— 27.	—	— 34.
— 28.	—	— 32 *b*, 33.

1200.

Janv. 4.	Bonneville-sur-Touque.	— 32 *b*.
— 6.	Lisieux.	— —

1. « Apud Bellum Castellum de Rupe. » — 2. La mission du Maréchal auprès du comte de Flandre et de Renaut de Boulogne est assez douteuse; voir ci-dessus, p. LXIV. — 3. Cf. W. de Gray Birch, *l. c.* — 4. La pièce est publiée, mais datée à tort de 1196, dans *Gall. christ.*, XI, instr., p. 29. Fac-similé dans Deville, *Hist. du Château-Gaillard.* — 5. *Magna vita S. Hugonis ep. Lincolnensis*, éd. Dimock, p. 237; cf. *Giraldi Cambrensis opera*, VII, p. 105, note. — 6. *Fourth Report of the royal commission on historical mss.* — 7. « Apud Rupem Andeli. » C'est toujours Château-Gaillard. — 8. *Histoire de Rouen*, t. I. — 9. Le Maréchal dut rester en Normandie, tandis que le roi se rendait dans le Maine. — 10. Indre-et-Loire. — 11. Maine-et-Loire. — 12. Comm. de Noron, arr. de Bayeux, Calvados.

Janv. 7.	Lire.	R. ch. 33.
— 11.	Andeli.	— 33.
— 14.	Orival.	— 33 *b*.
— 24.	Caen.	— 35 *b*.
— 28.	—	— 58 *b*, 59.
— 30.	Bur-le-Roi.	— 34.
— —	Carentan.	— 34 *b*.
Févr. 1-4.	Valognes.	— 34 *b*, 35.
— 5-10.	Barfleur.	— 35, 36.
— 16-7.	Valognes.	— 36.
— 19.	Cherbourg.	— 36 *b*.
— 24.	Barfleur.	— —
Mars 1.	Winchester.	— —
— 2.	Freemantle[1].	— 37.
— 3.	Windsor.	— 60.
— 4.	—	— 37, 39.
— 10.	Woodstock[2].	— 37 *b*.
— 11.	—	— —
— 12.	—	— 60.
— 15.	—	— 37 *b*.
— 16.	Northampton.	— 38.
Avril 10.	Woodstock.	— 54.
— —	Worcester.	— 60 *b*.
— 11.	—	— 43 *b*-45.
— 13.	Faringdon[3].	— 46.
— 16.	Windsor.	— 45 *b*, 48.
— 17.	Worcester.	— 48 *b*.
— 18.	Westminster.	— 51 *b*, 67 *b*.
— 19.	—	— 46 *b*, 68.
— 20.	—	— 45 *b*, 46, 53 *b*.
— 21.	Fulham[4].	— 48, 49 *b*, 54.
— 22.	Guildford.	— 54 *b*.
— 23.	Alton[5].	— 54 *b*, 56 *b*.
— 24.	Guildford.	— 62.
— —	Waltham.	— 61 *b*.
— 25.	Porchester.	— 49 *b*-52.
— 26.	—	— 51 *b*, 54, 61.
— 27.	—	— 51 *b*, 54.
— 28.	Porchester.	— 52 *b*.
— —	Waltham.	— 61 *b*.
Mai 16.	Le Goulet.	— 58.
— 22.	Andeli.	— 70 *b*.
Mai 23.	Andeli.	R. ch. 68 *b*.
— 24.	—	— 64 *b*.
— 25.	Orival.	— 65.
— 29.	Pont-Audemer.	— 66.
Juin 5.	Saumur.	— 70 *b*.
— 6-7.	Argentan.	— 68, 69.
— 7.	—	— — —
— 10.	La Flèche.	— 70.
— 16.	Chinon.	— 71 *b*.
— 18.	Le Genest[6].	— 70 *b*.
— 19-21.	Angers.	— 70 *b*, 71.
— 24-5.	Chinon.	— 71-2.
— 26-30.	Tours.	— 72-3.
Juill. 4.	Poitiers.	— 82.
— 11.	Barbezieux.	— 73 *b*.
— 16.	Le Bois[7].	— —
— 18.	Bordeaux.	— 74.
— 27.	S.-Sever.	— —
Août 1.	Condom.	— 74.
— 11.	Agen.	— —
— 12.	—	— 74 *b*.
— 14-5.	La Réole.	— —
— 22.	Périgueux.	— —
— 26.	Angoulême.	— —
— 30.	Baugé.	— 75.
— —	Chinon.	— 75 *b*.
— 31.	—	— 75.
Sept. 1.	Baugé.	— 75[8].
— 2.	La Flèche.	— —
— 3.	La Suze[9].	— —

Nous perdons de vue le Maréchal depuis cette dernière date jusqu'en mars 1201. Il est probable que, durant cette période, il résida dans ses terres d'Irlande. C'est alors, en effet, qu'il fonda l'abbaye de Tintern ou du Vœu, en accomplissement d'un vœu qu'il avait fait pendant une tempête, en passant d'Angleterre en Irlande; voir ci-après, p. 183, note 8.

1. Hampshire. — 2. Oxfordshire. — 3. Hampshire. — 4. Middlesex, maintenant compris dans l'agglomération de paroisses qui forment Londres. — 5. Hampshire. — 6. Mayenne, arr. de Laval. — 7. Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle. — 8. Voir aussi Teulet, *Layettes du Tr. des ch.*, n° 597. — 9. Arr. du Mans.

1201.

Mars 17.	Barnwell[1].	R. ch. 92.
— 25.	Cantorbéry.	— 91 *b*.
— 28.	—	— —
Avril 4.	Windsor.	— 92, 95 *b*.
— 5.	—	— 103 *b*.
— 6.	—	— 92, 103 *b*.
— 9.	Marlborough.	— 92 *b*.
— 10.	—	— 39 *b*.
Mai 1.	Tewkesbury.	— 95 *b*[2].
Juin 9.	Ile d'Andeli.	R. lib. 15.
Juill. 1.	Paris.	— 18.
— 18.	Alençon.	— —
Août 2.	Chinon.	R. pat. 3.
— 30.	—	R. lib. 20.
Sept. 26.	Verneuil.	R. pat. 1.
— 27.	Breteuil.	— 1 *b*.
— 29.	Harcourt.	R. lib. 20.
Déc. 14.	Vaudreuil.	R. pat. 3 *b*.
— 24.	Argentan.	— 4.
— 26.	—	R. lib. 24.

1202.

Avril 28.	Andeli.	R. pat. 8.
— —	Orival.	— 10.
— 30.	Rouen.	— —
Mai 18.	Arques.	— 11.
Juin 4.	Rouen.	— 12.
— 28.	—	— 13.
Août 3 ou 4.	Englesqueville.	Hist. 12136. Cf. III, 164, n. 6.
— 5 ou 6.	Rouen.	Hist. 12328.
— 11.	Argentan.	R. pat. 16.
— 18.	Le Mans.	— 16 *b*.
— 30.	Chinon.	R. lib. 20.
Sept. 7.	Le Mans.	R. pat. 18.
Oct. 17.	Bourg-Achard.	— 19.
Déc. 28.	Arques.	— 22.

1203.

Janv.	Conches.	Hist. 12678.
Janv. 31 (?).	Falaise.	Hist. 12703.
Juin 15.	Orival.	R. ch. 105, 106; R. pat. 31.
— 16.	—	R. ch. 107.
— 21-5.	Rouen.	— 106.
— 29.	—	R. lib. 45.
— 30.	—	R. ch. 107.
Juill. 1.	—	— 107, 109 *b*.
— 4.	—	— 106 *b*.
— 5.	—	— 107; R. pat. 31.
— 8-17.	—	R. ch. 107 *b*-109.
— 24.	Montfort.	R. pat. 32 *b*.
— 25.	—	R. ch. 109.
— 26.	—	R. Norm. 100.
— 29.	Rouen.	R. pat. 31 *b*.
Août 12.	Alençon.	R. ch. 110.
— 14.	—	— 109 *b*.
— 15.	—	R. pat. 33 *b*.
— 22.	Trianon.	— 34.
— 24.	—	R. lib. 60.
— 25.	—	R. ch. 110.
— 27.	Montfort.	R. lib. 60.
— 28.	—	R. ch. 110 *b*.
— 30.	Rouen.	— 110.
Sept. 2.	—	— 110 *b*.
— 3.	—	— 114 *b*.
— 4.	—	R. Norm. 104.
Oct. 1.	Montfort.	R. ch. 112.
— 4.	Rouen.	— 111 *b*, 112.
— 5.	—	— 113.
— 7.	Bonneville-sur-Touque.	— 111 *b*.
Oct. 9.	Rouen.	R. lib. 72.
Nov. 1.	Verneuil.	R. ch. 112 *b*.
— 2.	—	— 112 *b*, 114 *b*.
— 9.	Rouen.	R. ch. 113 *b*; R. lib. 72.
— 10.	—	R. ch. 114; R. Norm. 111.
— 12.	—	R. ch. 113.
— 29.	Gonneville-sur-Saire.	— 114.

1. Cambridge. — 2. Les *Rotuli chartarum*, qui fournissent le plus grand nombre de mentions, parce que les principaux personnages de la cour du roi y figurent comme témoins, manquent pour les années 3 et 4, de Jean (3 mai 1201-17 mai 1203). Nous savons par le poème (ci-après, p. 163, n. 2) que, vers la fin de mai 1201, le Maréchal fut envoyé en Normandie par le roi.

Nov.	30. Gonneville-sur-Saire.	R. Norm. 116-7.
Déc.	3. Cherbourg.	— 118.
—	4. —	R. ch. 114; R. Norm. 118.
—	10. Marlborough.	R. ch. 114.
—	11. —	— —
—	29. Brill[1].	— 115 *b*.

1204.

Janv.	1. Brill.	— 114.
—	2. Oxford.	— 115 *b*.
—	10. Marlborough.	— —
—	11. Bradenstoke.	— 116 *b*.
—	16. Marlborough.	— —
Févr.	4. Northampton.	— 121 *b*.
Mars	13. Bridgenorth[2].	— 122 *b*.
—	14. —	— 122 *b*.
—	15. —	— —
—	18. Woodstock.	— 122 *b*, 123, 126.
Mars	22-9. Westminster.	— 122 *b*-124.
—	30. Marlborough.	— 124.
Avril	1. —	— —
—	9. Porchester.	— 125 *b*.
—	11. Portsmouth.	— 127 *b*.
Mai	15-31. Le Maréchal traite avec le roi de France.	Hist. 12859; III, 177, n. 1.
Juin	15. Merton[3].	R. ch. 134 *b*.
—	20. Winchester.	— 135 *b*.
—	26. Gillingham[4].	R. pat. 43 *b*.
Juill.	29. Le Maréchal est envoyé au-devant de Llewelin et de Maddoc Fils Griffin, se rendant à Worcester avec sauf-conduit.	R. pat. 44.
Août	3. Oxford.	R. ch. 135 *b*, 136.
—	5. Silverstone[5].	— 136.
Sept.	8. Oxford.	— 136 *b*.
—	— Oseney[6].	— 137.
Sept.	18. Cricklade[7].	R. ch. 137 *b*.
—	— Chelworth[8].	— —
—	27. Clarendon.	— 137 *b*, 139.
Oct.	5. Winchester.	— 138.
—	6. —	— —
Déc.	16. Clere[9].	— 140 *b*, 141.

1205.

Janv.	13. Sutton[10].	— 141 *b*.
—	16. Lambeth.	— 141.
Févr.	7. Abingdon[11].	— 141 *b*.
—	8. Woodstock.	— —
—	10. —	R. cl. 19 *b*.
—	11. —	— —
—	13. Northampton.	— —
Mars ou avril.	Le Maréchal fait hommage au roi de France[12].	Hist. 12989.
Mai	31. Porchester.	R. ch. 152 *b*.
Juin	1. —	— 153, 154.
—	9. Northampton.	— 166.
Juill.	24. Windsor.	— 156.
Août	5. Lambeth.	— 156 *b*, 168.
—	7. Havering[13].	— 157.
—	10. Ongar[14].	— 166.
Sept.	9. Bristol.	— 159 *b*.
—	10. —	— 158 *b*.
Oct.	10. —	— 158 *b*.
—	31. Guildford.	— 159 *b*.
Nov.	30. Le Maréchal est chargé d'accompagner Guillaume, roi d'Écosse, se rendant à York à une entrevue avec le roi Jean.	Hist. III, 183, n. 2.
Déc.	28. Oxford.	R. ch. 161.
—	— Marlborough.	— —
—	29. —	— 161 *b*.

1206.

Févr.	10. York.	— 162 *b*.
—	12. —	— —

1. Comté de Buckingham. — 2. Shropshire. — 3. Surrey. — 4. Dorset. — 5. Northampton. — 6. Oxfordshire. — 7. Wilts. — 8. Wilts. — 9. Hampshire. — 10. Hampshire. — 11. Berks. — 12. Le Maréchal se rendit probablement à Lisieux; voy. Stapleton, *Magni Rot. Norm.*, II, CXXXVIII. — 13. Essex. — 14. Essex.

Mars 27. Otford[1]. R. ch. 165 *b*.
Avril 4. Romney[2]. — 163 *b*.
— 28. Lambeth. — 165 *b*.
Juin à déc. Angleterre. Hist. 13289.

1207.

Février. Striguil. — 13371.
Mars à sept. Irlande. — 13420.
Nov. Bristol. Arch. de la Cath. de Wells[3].

1208.

Janv. 25. Guildford. R. ch. 175[4].
Mars 5. Bristol. R. cl. I, 105[5].
— 6. — R. pat. 79 *b*.
— 12. Luggershall. R. ch. 175 *b*.
— 17. Marlborough. — 176 *b*.
— 18. — — 175 *b*, 176.
— 20. Clarendon. — 176.
Fin de mars. Glaskarrik. Hist. 13941.
Avril. Kilkenni. — 14607.
Le Maréchal reste en Irlande jusque vers le mois de mai 1210.

1210.

Mai (?). Angleterre. Hist. 14250.
Juin 6. Pembroke ou Cross on the sea. — III, 197, n. 2.
— 23-4. Kilkenni. Hist. 14259.
Le Maréchal reste en Irlande jusque vers le mois de juin 1211.

1211.

Juill. à août. Galles. Hist. 14475.
Fin d'août. Irlande. — 14488.
Le Maréchal reste en Irlande jusqu'au commencement de mai 1213. Hist. III, 202, n. 1.

1213.

Mai 27. Wingham[6]. R. ch. 193.
— 30. — — 192 *b*.
— 31. — — —
Juin 8. Rochester. — 193.
— 27. Beer-Regis[7]. — 193.
Juill. 8. Gillingham[8]. — 194.
— 14. Ashley[9]. — 193 *b*.
— 24. Corfe[10]. — 194.
Oct. 3. S.-Paul de Londres. — 195 *b*.

1214.

Oct. 29. Tour de Londres. — 202.
Nov. 22. Temple. — 202 *b*[11].
— 23. Westminster. R. cl. I, 179 *b*.
Déc. 27. Worcester. R. ch. 206[12].

1215.

Janv. 15. Temple. — 204 *b*.
— 21. — — 204.
Mars ou avril. Le Maréchal est envoyé en France auprès de Philippe-Auguste. R. de Coggeshall, p. 180.
Mai 5. Reading. R. ch. 206 *b*.
— 30. Odiham[13]. — 209 *b*.
Juin 20. Runneymead[14]. — 210 *b*.
— 25. Windsor. — 210.
— 27. Winchester. — —
Juill. 3. Marlborough. — 210 *b*, 211.
— 4. — — 212.
— 18-23. Oxford. — 213 *b*, 214, 215, 217 *b*.

1. Kent. — 2. Kent. — 3. *Report on the mss. of Wells Cathedral*, p. 3. — 4. Cf. Hist., v. 13801. — 5. Cf. Hist., III, 188, n. 2. — 6. Kent. — 7. Dorset. — 8. Dorset. — 9. Hampshire. — 10. Dorset. — 11. Il existe un acte (R. ch. 203) daté du Temple, 22 décembre; mais il est probable que le copiste a écrit, par mégarde, *decembris* au lieu de *novembris*, car le 22 décembre le roi Jean, et probablement aussi le Maréchal, était à Hereford. — 12. Cf. Hist., III, 209, n. 4. — 13. Hampshire. — 14. Surrey.

Juill. 25.	Woodstock[1].	R. ch. 216.
1216.		
Mai 28.	Winchester[2].	— 222.
Juill. 25.	Hereford.	— 223 *b*.
Oct. 18.	Gloucester.	Hist. 15210.
— 20 (?).	Worcester.	— 15213.
— 23 (?).	Gloucester.	— 15232.
— 25.	Malmesbury.	— 15257.
— 28.	Gloucester.	— 15332.
Nov. 1-2.	—	R. cl. 293.
— 3.	Tewkesbury.	— —
— 13-21.	Bristol.	— 293 *b*, 294.
— 22-30.	Gloucester.	— 294.
Déc. 1-9.	—	— 294 *a b*.
— 12.	Devizes.	— 294 *b*.
— 14.	Oxford.	— —
— 16-7.	Fairford[3].	— —, 335.
— 20-28.	Gloucester.	— 294 *b*, 295.
1217.		
Janv. 2-7.	Nottingham.	— 295, 335 *b*.
— 13-20.	Oxford.	— 295 *b*, 296.
— 22-3.	Gloucester.	— 296 *b*.
— 27.	Oxford.	— 297.
— 30.	Reading.	— —
— 31.	Oxford.	— —
Févr. 1.	—	— —
— 4-17.	Gloucester.	— 297-8, 335 *b*.
— 20.	Witney[4].	— 298 *b*.
— 20-2.	Oxford.	— —
— 22-5.	Reading.	— 298-9.
— 27.	Dorking[5].	— 299.
Mars 7-12.	Farnham[6].	— 299 *a b*.
— 13.	Alton[7].	— 299 *b*.
— 14-31.	Winchester.	— 299 *b*-304.
Avril 1-28.	—	— 304-307 *b*.
— 30.	Marlborough.	— 307 *b*.
Mai 2-5.	Devizes[8].	R. cl. 307 *b*-8.
— 8.	Faringdon[9].	— 308.
— 9-11.	Oxford.	— —
— 13.	Northampton.	— 308 *b*.
— 16.	Oakham[10].	— —
— 17-19.	Newark.	Hist. III, 228, n. 2.
— 20.	Torksey[11].	— — 229.
— 22-5.	Lincoln.	R. cl. 308 *b*, 309.
— 24-5.	Grantham[12].	— 309.
— 25.	Lincoln.	— —
— 26-7.	Geddington.	— —
— 28.	Northampton.	— 309 *b*.
— —	Stamford[13].	— —
— 29.	Brackley[14].	— —
— 31.	Oxford.	— 310.
Juin 1-2.	—	— —
— 5-6.	Reading.	— —
— —	Chertsey[15].	— —
— 7.	—	— —
— 8.	Reading.	— —
— 10-2.	Chertsey.	— 310 *a b*.
— 13-7.	Stanwell[16].	— 311 *a b*.
— 17.	Windsor.	— 311 *b*.
— 21-2.	Stanwell.	— 311 *b*, 312.
— 22-3.	Chertsey.	— —
— 23-6.	Stanwell.	— 312 *b*.
— 27.	Reading.	— —
— 29-30.	Oxford.	— 313 *a b*.
— 30.	Fairford[17].	— 313 *b*.
Juill. 3-4.	Gloucester.	— —
— 5.	Goodrich[18].	— 314.
— 7-13.	Striguil.	— —
— 14-5.	Gloucester.	— —
— 20.	Eynsham[19].	— 315.
— 21-5.	Oxford.	— 314 *b*-317.
— 27-9.	Gloucester.	— 317 *a b*.

1. A partir de cette date, jusqu'au 28 mai de l'année suivante, le Maréchal ne paraît comme témoin dans aucune des chartes royales. — 2. Les deux actes du 28 mai et du 25 juillet sont les seuls de l'année, jusqu'à la mort de Jean, où paraisse le Maréchal. On voit par le poème qu'il n'était pas auprès du roi lorsque celui-ci mourut. — 3. Gloucestershire. — 4. Oxfordshire. — 5. Surrey. — 6. Surrey. — 7. Hampshire. — 8. Wiltshire. — 9. Hampshire. — 10. Rutland. — 11. Lincolnshire. — 12. Lincolnshire. — 13. Lincolnshire, sur la limite du comté de Northampton. L'acte n'est pas daté, mais il ne peut avoir été passé que le 28 ou le 29. — 14. Northampton. — 15. Surrey. — 16. Middlesex. — 17. Gloucestershire. — 18. Voy. III, 214, n. 4. — 19. Oxfordshire.

Juill. 30. Flaxley[1]. R. cl. 317 *b*.
Août 7-13. Oxford. — 317-9.
— 14. Reading. — 320.
— 15-6. Farnham. — —
— 20-2. Rochester. Hist. des ducs de Norm. p. 202.
— 24-8. Sandwich[2]. R. cl. 320 *b*.
— 29. Cantorbéry. — —
Sept. 1-4. Douvres. Hist. III, 248, n. 5.
— 6-10. Chertsey. R. cl. 320 *b*, 321.
— 13-9. Kingston[3]. — 321-2.
— 20-1. Lambeth. — 322 *b*.
— 22-3. Westminster. — 323.
— 23. Lambeth. — 323 *b*, 324.
— 24. Gillingham. — 324.
— 27. Cantorbéry. — 324 *b*.
— 28-9. Ewell[4]. — 325, 336 *b*.
— 29-30. Cantorbéry. — 325.
Oct. 1. Rochester. — —
— 2-6. Lambeth. — 325 *b*-328.
— 6-9. Westminster. — 327-8.
— 10-2. Lambeth. — 329.
— 12-3. Westminster. — 329-30.
— 13-4. Lambeth. — 330.
— 15-20. Caversham[5]. — 330 *b*.
— 21-5. Londres. — 330 *b*, 331.
— 25. Westminster. — 335.
— 26-8. Londres. — 332-4.
— 30-1. Westminster. — 339.
Nov. 2-5. — — 339-41.
— 6. Londres. — 341 *b*, 342.
— 10-2. Caversham. — 343, 375.
— 13-4. Oxford. — 343 *b*.
— 17-9. Gloucester. — 343 *b*-344.
— 26. Westminster. — 344.
— — Lambeth. — —
— 28. Westminster. — 344 *b*.
— 29. Lambeth. — 344 *b*, 345.
Déc. 1. — — 345.
— 2. Westminster. — 345 *a b*.
Déc. 3-4. Lambeth. R. cl. 346.
— 8. Weston[6]. — 346 *b*.
— 8. Chipping-Warden[6]. — 346 *b*.
— 10. Olney[7]. — —
— 10-8. Northampton. — 346 *b*-347 *b*.
— 18. Daventry. — 348 *b*, 376 *b*.
— 20. Warwick. — 348.
— 26. Gloucester. — —, 376 *b*.
— 28. Usk[8]. — —

1218.

Janv. 2-3. Gloucester. — —
— 5. Kinnesmerford[9]. — 348 *b*.
— 9. Hampstead[10]. — —
— 10. Caversham. — —
— 15. Lambeth. — —
— 16-24. Westminster. — 348 *b*-349 *b*.
— 25. Tour de Londres. — 349 *b*.
— 25. Stanwell. — 350 *b*.
— 28. Hampstead. — 351.
— 29. Marlborough. — —
Févr. 1. Shaftesbury[11]. — —
— 2. Sturminster. — —
— 4. Frampton[12]. — —
— 5. Dorchester. — 351 *b*.
— — Bridport[13]. — —
— 11-5. Exeter. — 351 *b*, 352 *b*.
— 16-8. Stoke[14]. — 352 *b*, 377.
— 19. Ilminster[15]. Roberts, I, 5.
— 20. Sherborne[16]. R. cl. 353.
— 22-7. Sturminster[17]. — 352, 377.
Mars 2. Wilton[18]. — 353.
— 3-4. Marlborough. — 353 *b*.
— 5-6. Hampstead. — —
— 7. Faringdon. — 354.
— 8. Cirencester. — 377 *b*.
— 8-10. Gloucester. — 354, 377 *b*.

1. Gloucester. — 2. Cf. Hist. 17265. — 3. Cf. Hist., III, 250, n. 2. — 4. Kent. — 5. En face Reading, sur la rive gauche de la Tamise. Le Maréchal y avait un manoir (Hist. 17919) et c'est là qu'il mourut. — 6. Northampton. — 7. Bucks. — 8. Monmouth. — 9. Ce lieu, que je ne puis identifier, n'est pas relevé dans l'index des *Rot. litt. cl.* — 10. Berks. — 11. Dorset. — 12. Dorset. — 13. Dorset. — 14. Devon. — 15. Somerset. — 16. Dorset. — 17. Dorset. — 18. Wilts.

Mars 12-8.	Worcester.	R. cl. 354 *b*-356 *b*, 378.
— 18-22.	Inceburgh [1].	— 356 *b*.
— 25.	Enestan (?) [2].	— —
— 26-30.	Oxford.	— 356 *b*, 357, 378 *b*.
Avril 2-5.	Westminster.	— 357 *b*, 378 *b*.
— 6.	Stanwell.	— 358 *b*.
— 6-9.	Caversham.	— —; Roberts, I, 6.
— 10.	Hampstead.	Roberts, I, 6.
— —	Marlborough.	R. cl. 358 *b*.
— 11.	Winchester.	Roberts, I, 7.
— 15-6.	Marlborough.	R. cl. 358-9.
— 17-8.	Hampstead.	— 359.
— 20.	Gloucester.	— 359 *b*.
— 21-2.	Worcester.	— —
— 24.	Bradewey [3].	— —
— 25.	Spelsbury.	— —
— 27.	Oxford.	— —
Mai 2-5.	Westminster.	— 359 *b*, 360; Roberts, I, 7.
Mai 5.	Tour de Londres.	R cl. 360.
Mai 6-17.	Westminster.	Roberts, I, 8, 9; R. cl. 360 *b*-362.
— 25-6.	Woodstock.	R. cl. 362 *b*.
— 27.	Crendon [4].	— 363.
— 29-31.	Tour de Londres.	— —
Juin 1-3.	—	— 363 *a b*.
— 3.	Amersham.	Roberts, I, 11.
— 15-7.	Westminster.	R. cl. 363 *b*.
— 17-31.	Tour de Londres.	— 363 *b* - 364, 379.
Juill. 1-8.	—	— 364-5.
— 9-10.	Waltham.	— 365 *a b*.
— 12.	Bassingbourn [5].	— 365 *b*.
— 19-22.	Newark.	— 365 *b*, 379 *b*, 380.
Juill. 23.	Nottingham.	R. cl. 366.
— 24.	Leicester.	— 366 *b*.
— 25.	Brinklow [6].	— —
— 26.	Banbury.	— —
— 28.	Wallingford [7].	— 367.
— 29.	Hampstead.	— —
— 30.	Marlborough.	— —
Août 4-7.	Caversham.	— 367, 378 *a*.
— 8.	Wallingford.	— 367.
— 9.	Crendon.	— —
— 11-3.	Oxford.	— 367 *b*.
— 17.	Somerton [8].	— 368.
— 19.	Wallingford.	— —
— 20.	Hampstead.	— —
— 21.	Hussebourn [9].	— 368 *b*.
— 12-27.	Winchester.	— 368-9, 378 *b*.
— 30.	Tour de Londres.	— 369.
Sept. 1-3.	—	— 369 *b*.
— 5-8.	Bramber [10].	— —, 370.
— 13.	Mapledurham [11].	— 378.
— 14.	Winchester.	— 370.
— 18.	Gloucester.	— 369 *b*.
— 23.	Striguil.	— —
— 28.	Goodrich.	— —
— 29.	Gloucester.	— —
Oct. 4-6.	Dunstable [12].	— —, 378.
— 9-18.	Westminster.	— —, 370.
— 19.	Wallingford.	— 370 *b*.
— —	Westminster.	— —
— 21.	Tour de Londres.	— 371.
— 23-30.	Westminster.	— 371-2, 380.
Nov. 2-30 [13].	—	— 372 *b*, 380-3.
Déc. 5.	Saint-Paul (Londres).	— 383 *b*.
— 8-12.	Tour de Londres.	— 383 *b*, 384, 404.
— 14.	Westminster.	— 404 *b*.
— 31.	Marlborough.	— 404.

1. Ou *Inceberewe;* n'est pas relevé dans l'index des *Rot. litt. cl.* — 2. N'est pas relevé dans le même index. — 3. Non relevé; Broadway, Dorset? — 4. Bucks. — 5. Cambridge. — 6. Warwick, près de Rugby. — 7. Berks. — 8. Oxfordshire. — 9. Hampshire. — 10. Sussex. — 11. Oxford. — 12. Bedford. — 13. En novembre et décembre, c'est, le plus souvent, l'évêque de Winchester qui est témoin.

1219.

Janv. 1-6. Marlborough.	— 385.	
— 11. Reading.	— —	
Janv. 16-29. Westminster.	— 385 *b* - 387, 404 *b*.	
Févr. 7-24. —	— 387-8, 405.	
Mars 7-15. Tour de Londres [1].	— 389.	
Mars 21. Caversham [2].	Roberts, I, 29.	
— 24. Caversham.	R. cl. 389.	
— 28. —	— 390.	
Avril 4-9. —	— —	

Le Maréchal mourut à Caversham le 14 mai 1219. A partir du 10, les actes sont passés en présence de l'évêque de Winchester.

1. Le poème nous apprend que le Maréchal tomba malade à la Chandeleur (2 février) et, quoique souffrant, se rendit à cheval à la Tour de Londres (vv. 17881 et suiv.). — 2. Cf. Hist., v. 17936.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU TOME III.

P. 17, ligne 12, à partir du bas, *Haut,* lisez *Hunt.*

P. 21, la note 4 est erronée et a été rectifiée p. XXVIII, note 2.

P. 24, note 3. Sur la réputation qu'avaient les Poitevins d'être peu fidèles à leurs seigneurs, on peut voir encore l'*Histoire littéraire*, XXX, 296.

P. 25, ligne 15, lire 1628 au lieu de 1268.

P. 32, note 3, au lieu de 2198, lire 2191.

P. 42, note 1, ajoutez que Mathieu de Walincourt prit part à la croisade de 1204 (Willehardouin, éd. de Wailly, § 8).

P. 46, note 4, au lieu de *note 1,* lire *note 2.*

P. 54, note 7, Eustache de Canteleu figure en d'autres documents encore; par exemple, il est témoin à une charte de Guillaume, comte de Ponthieu, datée de 1197 (Arch. nat., S 5059, Cartul. de la commanderie de Fieffes, fol. 1 v°). Il prit part à la croisade de 1204 (Willehardouin, éd. de Wailly, § 9).

P. 56, note 6, au lieu de *Hardencourt* (Eure), lire *Hardecourt* (Somme, arr. de Péronne).

P. 57, ligne 3, lire *Robert* et non *Roger.*

P. 59, note 1, ajouter que Pierre de Préaux fut gardien des îles normandes (J. Havet, *Œuvres*, II, 385).

P. 72, ligne 10 de la note, lire 54 au lieu de 53.

P. 79, ligne 5 de la première note, lire *sa sœur,* au lieu de *sa mère.*

P. 89, note. Dans la vie de Thomas de Cantorbéry, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, nous voyons aussi le roi Henri II jurer « par les oelz Deu » (éd. Hippeau, p. 29 et 30).

P. 94, note 1. La légende qui attribue la fondation de Chinon au célèbre sénéchal d'Arthur vient de Gaufroi de Monmouth (IX, 11). Cf. la *Philippide* de Guill. le Breton, l. VIII, v. 381-6.

P. 119, note 1, l. 3. L'édition porte bien *dapifero,* mais il faut lire *dapiferi.*

P. 120, note 2. J'ai photographié au Musée britannique (Add. charters, 21164) une charte du Maréchal concernant Hue de Samford et son frère Richard. Elle est dépourvue de date, comme le sont toutes les chartes du Maréchal; mais, comme le Maréchal n'y prend pas le titre de comte, on peut croire qu'elle est postérieure à son mariage (1189) et antérieure au couronnement de Jean (27 mai 1199), époque où le titre de comte de Striguil et de Pembroke lui fut conféré (voir ci-dessus, p. LXXII, note 5). Voici cet acte :

Sciant presentes et futuri quod ego Guillelmus Maresc. dedi et concessi, et presenti carta mea confirmavi Hugoni de Sanford. et Ric. fratri ejus et Rad. de Sancta Helena, pro homagio et servicio eorum, Witteham[1] cum omnibus pertinentiis suis, habendam et tenendam de me et heredibus meis, sibi et heredibus suis, in feodum et hereditatem, per servitium unius militis, adeo libere et quiete et honorifice sicut carta donationis regis Henrici secundi et carta regis Ricardi filii sui testantur. Hiis testibus : Yngelramo de Abberun, Rogerio filio ejus, Galfrido filio Roberti, Heinrico Ruffo, Toma de Colevilla, Ricardo de Tubervilla, Mich. clerico, Eustachio de Sancto Gerg. (*sic*), Waltero Cut et multis aliis.

P. 135. La note 6 est à supprimer. Le chancelier de Richard était Guillaume de Longchamp, qui resta en fonctions jusqu'en 1195.

P. 143, n. 4. La note est erronée ; le Jean le Maréchal ici mentionné était fils d'Ansel le Maréchal, frère puîné de Guillaume le Maréchal.

P. 144, ligne 2, lire *pour* au lieu de *par*.

P. 150, note 2. J'aurais dû renvoyer au mémoire de Géraud (*Bibl. de l'École des chartes*, t. V, p. 8 et suiv.).

P. 165, note 2, lire *Drincourt* au lieu de *Driencourt*.

P. 170, dernière ligne de la note 1, lire *p. 168, n. 1*.

P. 178, ligne 5, lire 12941.

P. 180. Le cas du Maréchal, à la fois homme du roi d'Angleterre et du roi de France, a été visé par Bracton. Ce légiste expose que le défendeur peut soulever une exception contre le demandeur, si celui-ci est étranger et vassal du roi de France, « quia sicut Anglicus non auditur in placitando aliquem de terris et tenementis in Francia, ita nec debet Francigena et alienigena, qui fuerit ad fidem regis Franciæ, audiri placitando in Anglia. » Mais il ajoute : « Sed tamen sunt aliqui Francigenæ in Francia qui sunt ad fidem utriusque, et semper fuerunt ante Normanniam deperditam et post, et qui placitant hic et ibi ea ratione qua sunt ad fidem utriusque, *sicut fuit W. comes Marescallus*, manens in Anglia, et M. de Feynes, manens in Francia, et alii plures ; et ita tamen, si contingat guerram moveri inter reges, remaneat personaliter quilibet eorum cum eo cui fecerit ligeantiam, et faciat servitium debitum ei cum quo non steterit in persona » (l. V, tract. V, cap. XXI ; éd. sir Tr. Twiss, VI, 374).

P. 186, ligne 3 de la première note, lire 1201 au lieu de 1211.

P. 190, ligne 7, lire *Blouet*. — Note 2, le nom de lieu qui est corrompu dans le texte (v. 13697) doit être rétabli *Tristerdermot*, selon M. Orpen ; voir *English historical Review*, XI, 359.

P. 191, la note 4 doit être reportée à la page suivante, et l'appel placé à la fin de la ligne 11.

1. Wittenham, Berkshire.

P. 193, note 1. Le Maréchal était encore en Angleterre le 20 mars. Voir l'itinéraire, ci-dessus, p. CLII.

P. 196, note, ligne 14, *Galway*, lire *Galloway* (en Écosse).

P. 201, ligne 16. Jean d'Erlée n'est pas mentionné dans le texte (v. 14579); rectifier ainsi la traduction : « Ensuite le roi envoya en Irlande pour faire savoir au Maréchal... »

P. 210, dernière ligne du texte, lire *Waus* et non *Vaus*.

P. 214, note 1, lire *p. 31*.

P. 217, ligne 12. Les trois fidèles « amis » dont il est ici question sont Jean le Maréchal, Raoul Musart et Jean d'Erlée (v. 15404-7). — Troisième ligne à partir du bas, lire *ferais* au lieu de *ferai*.

P. 222, ligne 8, lire 15869.

P. 224, ligne 4 à partir du bas, lire 15974.

P. 224, note 1. Sur les deux châteaux de Winchester, voir Milner, *The history, civil and ecclesiastical survey of the Antiquities of Winchester* (1823), II, 132 et suiv.

P. 225, ligne 8, ajoutez, après *père* : « qui continuait à assiéger le château de Winchester. » — Ligne 2 de la note 1, lire *fût* au lieu de *fut*.

P. 229, ligne 4, lire *son* au lieu de *ses*.

P. 230, note 5, ajoutez, au sujet de Simon de Poissi, Delisle, *Cartulaire normand*, note sur le nº 352.

P. 233. Depuis que la note qui occupe la plus grande partie de cette page a été imprimée, je suis allé à Lincoln pour vérifier sur place certaines des assertions que j'ai émises au sujet des mouvements de l'évêque de Winchester, et je suis arrivé à des résultats plus précis et plus sûrs que ceux dont j'avais dû me contenter alors que j'étudiais la topographie du château et la cité de Lincoln d'après des plans et des descriptions. Le poème nous apprend que l'évêque, ayant pénétré dans le château par la porte de l'ouest, maintenant murée, était entré dans la tour ou donjon qu'habitait Nicole de la Haie, à la garde de qui était confié le château, mais qu'il en était bientôt sorti à pied par une poterne (*postis*, v. 16500), et qu'alors, étant hors de la tour et du château, il avait trouvé une porte murée, qui mettait en communication le château et la ville. La question est de savoir où était la poterne. J'ai dit qu'elle n'était pas pratiquée dans la tour, car « on en verrait la trace. » Les plans que j'avais à ma disposition ne l'indiquent pas, mais elle existe parfaitement. On la voit très bien, soit de l'intérieur de la tour (qui est à ciel ouvert et a servi, jusque vers 1875, de cimetière pour les prisonniers enfermés dans la prison construite dans le château), soit du dehors, en s'adossant à la maison qui porte le nº 18 dans Drury lane. C'est par là que dut sortir l'évêque et non pas par la tour (appelée maintenant *Observatory Tower*) qui est au sud-

est, fort près de la porte orientale, actuellement la seule ouverte, qui donne sur Castle Hill. Étant donc sorti par le donjon, dans la direction du sud-ouest, ou plutôt du sud, l'évêque avait en face de lui la muraille qui couvrait la ville du côté du nord et de l'ouest[1].

Le poème dit encore que l'évêque de Winchester avait recommandé, en manière de plaisanterie, à ses gens, de lui réserver la maison de l'évêque puisqu'il y avait préparé l'entrée par où ils pénétreraient dans la ville. J'ai supposé à ce propos (p. 234, note 2) que la porte murée, que l'évêque fit ouvrir, aurait été pratiquée dans le mur du palais épiscopal. Mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre ce que dit le poème : le palais épiscopal, construit au XII[e] siècle, n'est pas en face du château, il est au sud de la cathédrale, par conséquent au sud-est du château.

P. 252, note 5, au lieu de 24, lire 29.

P. 253, note 4, au lieu de 24, lire 21.

P. 256, note 3. J'ai émis, sur ce nom de lieu, une conjecture, p. XCVII, note 1.

P. 268, note 1. Il n'est pas inutile d'ajouter que Richard, second fils de Guillaume le Maréchal, résida en France jusqu'à l'année 1231, époque où il succéda à son frère aîné comme comte de Pembroke. Il avait obtenu de celui-ci donation des biens que le père possédait en Normandie (acte de juin 1220 dans Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Norm.*, II, CXXXVIII, et dans Delisle, *Cartulaire normand*, n° 285), et, à ce titre, avait fait hommage à Philippe-Auguste. Le trouvère normand Hue l'Archevesque fait l'éloge de sa libéralité; voir *Les dits de Hue l'Archevesque*, p. p. A. Héron (Rouen, 1885), pp. 8 et 39.

TABLE.

Caversham. Ajouter 17936.

Ferrières. Ajouter « Ferrières, le comte de —, 16094-5. »

Freschiennes. Ajouter « Fresquienne, Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilli. »

Gaufrei Fils Robert. Supprimer le renvoi au v. 14610 et le transporter à l'article de Geoffroi Fils Pierre.

Touraine, lire 8094 au lieu de 8904.

1. Des traces de ce mur (*Roman wall*) sont indiquées sur le plan de Lincoln qui est inséré en regard de la p. XIII des *Memoirs relative of the History and Antiquities of the County and City of Lincoln* (London, 1850).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

(TRADUCTION ABRÉGÉE)

Au temps du roi Étienne, qui tint avec peine l'Angleterre et mollement la Normandie, jusqu'au jour où il la perdit par sa folie[1], vivait un chevalier preux et loyal, appelé sire Jean le Maréchal. Entreprenant, actif, généreux, il avait rallié autour de lui nombre de braves gens. Il n'était ni comte ni riche baron, mais telle était sa largesse que tout le monde s'en émerveillait. Même ceux qui ne l'aimaient point et à qui il inspirait de la jalousie étaient forcés de dire du bien de lui. Il fut sénéchal d'Angleterre. Mais, en son temps, il y eut grande guerre entre l'impératrice[2] et le roi[3]. Finalement, Étienne eut le dessous, car le bon Maréchal se rangea du côté de l'héritière légitime, l'impératrice Mathilde. Pour elle, il prit part à mainte bataille et souffrit mainte peine avant qu'un accord intervint. Le franc chevalier eut à sa solde une troupe de trois cents chevaliers, en homme qui savait attirer à lui et retenir les vaillants [58]. Il

1. Étienne se laissa enlever la Normandie par Geoffroi Plantegenet, en 1144.

2. Mathilde, fille de Henri Ier, mariée d'abord (1114) à l'empereur Henri V, puis (1127) à Geoffroi Plantegenet, comte d'Anjou. Elle mourut en 1167.

3. Étienne.

avait épousé une femme de haut parage, belle et bonne, agréable, bien élevée. Ils vécurent heureux ensemble pendant de longues années et eurent deux fils : jusqu'à Saint-Jacques [de Compostelle], on n'eût trouvé si beaux enfants. L'un eut nom Gillebert, l'autre Gautier. Lorsqu'ils furent en âge, ils devinrent chevaliers. Ils avaient bien commencé, mais la mort, qui porte envie aux bons, ne souffrit pas qu'ils vécussent longtemps [88]. Il arriva que l'un d'eux tomba malade à Salisbury. Rien ne put le sauver. Ce fut une grande douleur. Son frère jouait aux échecs lorsqu'il vit venir à lui un valet[1]. « Sais-tu des nouvelles de « mon frère? » lui demanda-t-il en hâte. — « S'il plait à Dieu, il « sera sauvé[2]. — Oh ! » dit le jeune homme, « mon frère est « mort ! » Puis il tomba dans une telle douleur qu'il refusa toute nourriture et mourut de chagrin[3] [113].

Je ne pourrais vous conter tous les exploits du bon maréchal Jean, car je ne les connais pas tous. Qu'il suffise de dire qu'en son temps Angleterre fut en guerre et en discorde; car certains des barons se rangèrent du côté d'Étienne, parce qu'il était roi et sacré; les autres disaient au contraire que l'héritier en ligne masculine devait avoir la couronne [139]. A l'occasion de cette guerre, le comte Patrice de Salisbury[4] guerroya fort le Maréchal. Ils se firent mutuellement beaucoup de mal. A ce jeu, l'un perd et l'autre gagne. Il y eut mainte lance brisée, mainte targe mise en pièces, maint chevalier tué ou fait prisonnier, et mainte

1. Au sens ancien : jeune homme attaché à la personne d'un seigneur.

2. C'est ainsi que j'interprète les mots « il fera bien » (v. 106), qui sont, à dessein, obscurs.

3. M. Round a établi, dans une lettre publiée par le journal *The Academy* (9 juillet 1892), que Jean le Maréchal était mort dès 1165 et qu'il avait laissé ses biens à ses fils Gilbert et Jean (ce dernier issu d'un second mariage, voir plus loin, p. 8). Il conclut que le poète s'est trompé en faisant mourir Gilbert et Gautier du vivant de leur père et de leur mère. Mais le poète ne prétend pas suivre ici l'ordre chronologique. Ayant parlé de la naissance de ces deux enfants, il les suit jusqu'à leur mort, sans dire qu'ils soient morts avant leur père.

4. Patrice n'eut que plus tard le titre de comte de Salisbury. Il était alors simplement connétable de Salisbury (Round, *Geoffrey de Mandeville, a study of the Anarchy*, London, 1892, p. 194). Nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement sur cette guerre entre Jean le Maréchal et Patrice. Voy. p. 8, note 2.

femme veuve ou fille orpheline allèrent à honte, par faute de mariage [166].

L'impératrice assiégeait Winchester[1]. Avec elle étaient le Maréchal et de nombreux barons qui pensaient bien prendre la ville. Mais il y avait pour la défendre de vaillants chevaliers, qui chaque jour faisaient des sorties contre les assiégeants. Du côté opposé, Philippe de Colombiers[2], jeune et preux, était toujours là l'un des premiers, et les repoussait [182].

1. Le récit suivant du siège de Winchester par l'impératrice Mathilde et de la retraite de celle-ci révèle un certain nombre de faits inconnus d'ailleurs et qui paraissent authentiques, tels que la part prise au siège par Philippe de Colombiers, les exploits de Jean le Maréchal pendant la retraite. Mais il s'y rencontre aussi des assertions erronées. C'est en 1141, vers le 1er août, que l'impératrice occupa Winchester et assiégea le palais épiscopal, qui formait dans la cité comme une forteresse. Après quelques semaines, pendant lesquelles Winchester eut à souffrir d'effroyables dévastations, elle dut se retirer à l'approche d'une armée conduite, non pas, comme il est dit ici, par le roi Étienne, qui était alors prisonnier à Bristol, mais par sa femme, aussi nommée Mathilde, et par Guillaume d'Ypres. Voyez, sur tous ces faits, Henri de Huntingdon, éd. Arnold, p. 284 (reproduit dans Robert de Torigni, éd. Delisle, I, 223-4); *Gesta Stephani*, éd. du Chesne, p. 956-7, éd. Howlett, p. 79-81; William de Malmesbury, *Historia novella*, éd. Hardy, III, 50, éd. Stubbs, II, 580-1, et, parmi les historiens modernes, Round, *Geoffrey de Mandeville*, pp. 128 et suiv.

2. C'était un Normand que Mathilde avait amené de Normandie, où il s'était signalé par divers actes de violence (Delisle, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ..... fragmentum*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 2e série, VI, 2e partie, XXIV; tirage à part. Caen, 1851, p. 32). En 1152, il est témoin à un acte de Henri, duc de Normandie (fils de Mathilde), qui est dans Rymer à cette date; de même en 1154 (Teulet, *Trésor des chartes*, no 138). En 1156, 1157, 1158, il est témoin à des actes du même prince devenu roi d'Angleterre (Eyton, *Court, household and itinerary of king Henri II*, Londres, 1878, p. 18, 32, 37). En 1162, il est établi dans le comté de Sommerset (*Pipe roll Society*, V, 21). En 1180, 1198, 1203, un Philippe de Colombiers (le fils du nôtre?) est fermier de la forêt de Roumare (Stapleton, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, I, cx, cxiv; II, cclix, cclvij) et est témoin à divers actes de Richard Ier (Teulet, *Trésor des chartes*, nos 368-9). Colombiers est actuellement Colombières, Calvados, cant. de Trevières (encore *Colombiers* dans Cassini). M. Delisle a bien voulu me communiquer des documents qui mettent cette identification hors de doute, notamment une charte du fonds des religieuses de Mortain (Arch. nat.), où figure un « Philippus de Columbers. »

Le roi s'empressa de rassembler une nombreuse armée pour secourir Winchester. Quand l'impératrice apprit que le roi marchait contre elle à la tête de forces dix fois plus nombreuses que celles dont elle disposait, elle se trouva fort en peine. Personne ne sut la conseiller, sinon Jean le Maréchal, qui la dirigea aussitôt sur Ludgershall[1]. Ce fut une dure journée : le roi et son ost les poursuivaient vivement, et ceux qui accompagnaient la dame leur faisaient souvent face, et, dans ces rencontres, il y eut bien des selles tournées, bien des chevaliers désarçonnés et pris [207].

Les partisans de l'impératrice, n'étant pas en force, battirent en retraite au mieux qu'ils purent. Ils arrivèrent à force d'éperons jusque sous Wherwell[2]. Mais l'impératrice les retardait, chevauchant assise, comme font les femmes[3]. Cela ne parut pas à propos au Maréchal, qui lui dit : « Dame, on ne peut pas éperonner quand on est assis. Il vous faut passer la jambe par« dessus l'arçon. » Elle le fit bon gré mal gré, car leurs ennemis les serraient de près [224][4].

Le Maréchal se trouva fort en peine, ne voyant aucun espoir de secours. Il confia la dame à la garde de Brien de Wallingford[5] et lui enjoignit de ne point faire halte, quoi qu'il arrivât,

1. Village situé sur la limite des comtés de Wilts et de Hants, près d'Andover, à environ 30 kilom. au n.-o. de Winchester.

2. Village du Hampshire, à mi-chemin entre Winchester et Ludgershall.

3. On sait qu'au moyen âge les femmes chevauchaient assises de côté, les pieds sur une sorte de marchepied. La selle dont se servent actuellement les femmes ne date que du XVIe siècle.

4. Le continuateur de Florenz de Worcester, qui donne des détails circonstanciés sur ces événements, rapporte que l'impératrice s'enfuit d'abord à Ludgershall, mais que, ne s'y trouvant pas en sûreté, elle poussa jusqu'à Devizes (Wilts, à 35 kil. environ au nord-ouest de Ludgershall), puis jusqu'à Worcester. Il est d'accord avec le poète pour dire que l'impératrice dut chevaucher *usu masculino*, au moins jusqu'à Devizes, car de là jusqu'à Gloucester elle dut se faire porter en litière (Bouquet, XIII, 78 *c*; Thorpe, II, 134).

5. « Brianus, Filius Comitis, marchio de Walingeford » (Wallingford, Berks), William de Malmesbury, *Historia novella*, éd. Stubbs, II, 573. On l'a identifié avec Brian fils du comte de Bretagne Alain Fergant, que mentionne la Chronique saxonne à l'année 1127 (éd. du Maître des rôles, II, 223); voy. Freeman, *History of the Norman conquest*, V, 292-293.

jusqu'à Ludgershall. Le Maréchal s'arrêta au gué[1] et tint tête de son mieux à l'ennemi. Toute l'ost fondit sur lui. Ne pouvant résister plus longtemps, il se réfugia en un moutier[2], n'ayant

Il était de longue date l'un des amis les plus dévoués de l'impératrice. En 1127, il l'accompagne en Anjou et est témoin à son mariage avec Geoffroi Plantegenet (William de Malmesbury, *Historia novella*, I, éd. Stubbs, II, 530). Vers 1139, il écrivit ou fit écrire un mémoire en sa faveur qui, selon M. Round (*Geoffrey de Mandeville*, p. 261), nous aurait été conservé dans le *Liber epistolaris* de Richard de Bury. Jusqu'à présent toutefois cet écrit, quel qu'en soit le caractère, n'est connu que par une lettre écrite à Brien, en 1143 ou 1144, par l'abbé de Gloucester, Gilbert Foliot, plus tard évêque de Hereford, puis de Londres. Dans cette lettre, l'abbé s'exprime ainsi :

« Ab illo [Henrico I°] enim degenerans amor tuus propagatur in stirpem regiam, unicam ejus filium, et regni ipsius heredem, cujus causam non solum armis sed ut audivimus et jam vidimus, eloquii venustate simul et veritate sustines et defendis » (éd. Giles, I, 95; Migne, *Patrologie latine*, t. CXC, col. 796; pour la date, voir Round, *l. l.*).

Il est mentionné en plusieurs actes passés à cette époque en Angleterre par l'impératrice, voir par ex. Round, *Ancient Charters* (*Pipe Roll Society*, t. X), n° 26 (1141); *Geoffrey de Mandeville*, p. 170 (1142); cart. de Fontevraud, Bibl. nat., lat. 5480, p. 27.

Les *Gesta Stephani*, d'accord avec le poème, attestent que, dans sa fuite vers Ludgershall et Devizes, l'impératrice était accompagnée par Brien Fitz Count :

« Sed et ipsa Andegavensis comitissa, femineam semper excedens mollitiem, ferreumque et infractum gerens in adversis animum, ante omnes, Brieno tantum cum paucis comite, ad Divisas confugit, immensum per hoc ipsa et Brienus nacti præconii titulum, ut sicut sese antea mutuo et indivise dilexerant, ita nec in adversis, plurimo impediente periculo, aliquatenus separarentur » (Du Chesne, p. 957 *c*; Sewel, p. 85; Howlett, p. 83).

1. Ce gué est probablement celui de la Test, petite rivière qui traverse le territoire de la paroisse de Wherwell (Hants), le *Varesvalle* du vers 212.

2. Le moutier de Wherwell (v. 243), dans lequel Jean le Maréchal se réfugia, était une abbaye de femmes, sur laquelle voy. *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., II, 584. Nous avons sur les circonstances dans lesquelles eut lieu l'incendie de cette abbaye des récits assez discordants qui nous donnent le moyen d'éprouver la valeur des informations fournies par le poème. Ces récits sont, en somme, au nombre de trois : 1° le continuateur de Florenz de Worcester; 2° les *Gesta Stephani*; 3° Jean de Hexham (*Hagulstaldensis*). — Le continuateur de Florenz de Worcester s'accorde avec le récit du poème :

« Johannem etiam, fautorem eorum, ad monasterium Warewellense

avec lui qu'un seul chevalier. Les royaux crièrent aussitôt : « Le feu! le traître ne nous échappera pas! » Jean se mit dans

fugientem, milites episcopi (*l'évêque de Winchester*) persequentes, cum exinde nullo modo expellere valuissent, in ipsa die festivitatis exaltationis Sanctæ Crucis, immisso igne, ipsam ecclesiam Sanctæ Crucis cum sanctimonialum rebus et domibus cremaverunt, indumentis earum et libris cum ornamentis inclementer ablatis, sanguine quoque plurimo, coram sancto altari, humano horribiliter effuso; prædictum tamen Johannem nec capere nec expellere potuerunt. » (Omis dans Bouquet; Thorpe, II, 135.)

L'auteur des *Gesta Stephani* présente les faits autrement. Selon lui, Wherwell aurait été fortifié et muni d'une garnison par les partisans de l'impératrice, afin d'assurer le ravitaillement des troupes qui assiégeaient l'évêque de Winchester. Attaquée à l'improviste, la garnison aurait été taillée en pièces, quelques-uns seulement de ceux qui la composaient réussissant à se réfugier dans l'église d'où ils auraient été délogés par l'incendie :

« Sed regales... subito et insperate cum intolerabili multitudine Werwellam advenerunt, fortiterque in eos undique irruentes, captis et interemptis plurimis, cedere tandem reliquos et in templum se recipere compulerunt. Cumque vice castelli ad se defendendos templo uterentur, alii, facibus undique injectis, semiustulatos eos e templo prodire, et ad votum suum se sibi subdere coegerunt. » (Du Chesne, p. 956 *d*; Sewell, p. 83; Howlett, p. 81.)

Cet échec aurait décidé, selon le même historien, l'impératrice et ses partisans à évacuer Winchester. Il en est tout autrement, on l'a vu, dans le poème et dans la continuation de Florenz, où la défense de Wherwell est présentée comme un simple épisode de la fuite de l'impératrice. — Enfin, Jean de Hexham, de même que l'auteur des *Gesta Stephani*, fait du combat de Wherwell la cause de la retraite de l'impératrice. Il raconte que Robert de Gloucester et Jean le Maréchal furent attaqués et mis en déroute alors qu'ils escortaient un convoi de vivres destiné aux troupes de l'impératrice, à Winchester, mais il ne dit rien de l'incendie du monastère :

« Cumque obsidio in dies protraheretur, fame afflicta est multitudo. Emissi sunt autem ducenti milites cum Rodberto filio Edæ et Henrici regis notho, et Johanne Marascaldo ut conducerent in urbem eos qui comportabant victualia in ministerium imperatricis et eorum qui obsessi erant: quos persecuti sunt Willelmus d'Ipre et pars exercitus usque ad Warewella ubi est congregatio sanctimonialium, et milites et omnem apparatum qui erat copiosus abduxerunt. » (Twysden, *Historiæ anglicanæ scriptores*, X, col. 270.)

L'objection à faire à ce récit, c'est qu'il est isolé, et par conséquent ne peut guère se soutenir en présence des témoignages, concordants en même temps qu'indépendants, du poème et du continuateur de Florenz.

la vis de la tour. Le chevalier qui l'accompagnait lui dit : « Nous « allons brûler ; rendons-nous, ce sera sagesse. — N'en parlez « plus ! » répondit Jean, « ou je vous tue de ma main. » Le plomb de la tour fondit, par l'ardeur du feu ; il en tomba sur le visage du Maréchal, qui perdit ainsi un œil. Il échappa cependant, grâce à Dieu. Les royaux, le croyant mort et brûlé, retournèrent à Winchester. Lui, de son côté, sortit et, quoique blessé, se rendit à pied à Marlborough[1], où il fut accueilli avec joie. Ensuite il assembla de grandes troupes avec lesquelles il fit beaucoup de mal au roi et à ses partisans [282].

Il était à Ludgershall avec ses troupes, lorsque le roi[2], qui l'avait fait épier, lui fit savoir que, s'il le voulait attendre, il se rencontrerait avec lui le lendemain. Le Maréchal n'accepta pas la proposition. Il lui manda qu'il ne l'attendrait pas. Il avait un autre plan. Les royaux, ayant reçu sa réponse, se réjouirent follement, disant que le lendemain ils le prendraient de force [298]. Cependant Jean et les siens s'armèrent et chevauchèrent jusqu'au point du jour. Ils s'embusquèrent en un vallon, où ils attendirent les royaux. A l'aube, le roi et sa grande ost sortirent de Winchester, n'ayant pas eu la prudence de se revêtir de leurs armures. Ils trouvèrent ce qu'ils cherchaient plus près d'eux qu'ils ne croyaient. Jean et les siens, qui étaient armés, coururent sur leurs adversaires désarmés comme le lion sur sa proie. On n'échangea aucune parole de menace ni de défi. Des deux parts on se rencontra au fer des glaives et des lances sans s'épargner. Il y eut beaucoup de morts et de blessés. On vit courir par les champs maint destrier que personne ne songeait à prendre. Les royaux durent battre en retraite, et qui voulut faire des prisonniers n'eut qu'à avancer la main, car ils étaient sans défense [341]. Le comte Patrice de Salisbury y perdit ses meilleurs compagnons, dont je saurais bien dire les noms, si je

1. Wilts, à 35 kilom. environ de Wherwell. On sait par les *Gesta Stephani* (éd. Howlett, p. 66 et 107) que Jean le Maréchal y avait sa résidence. D'après un récent historien (W. Money, *The History of Newbury in the county of Berks*, Oxford, 1887, in-8°, p. 86, note), la résidence de Jean le Maréchal aurait été probablement à Rockley, près de Marlborough.

2. On a vu plus haut, p. 3, note 1, que le roi Étienne ne peut avoir pris part à cette affaire.

ne craignais d'allonger mon récit. Les hommes du Maréchal emportèrent un riche butin, qui leur fut distribué largement; si bien qu'ils eurent lieu de se tenir pour satisfaits de cette expédition[1] [354].

Fortune a bientôt fait de tourner de haut en bas maint homme qui ne s'en donne garde. Le comte Patrice, par le conseil et avec l'aide du roi, rassembla une nombreuse armée et dirigea mainte attaque contre le Maréchal. Celui-ci avait là un trop fort voisin; il perdait à ce jeu. Il se laissa persuader de divorcer d'avec sa femme et prit damoiselle Sibile, la sœur du comte Patrice. Il le fit de bon gré pour mettre fin à la discorde. Dès lors, il y eut entre eux amour et concorde tout le temps qu'ils vécurent[2]. Parlons maintenant des enfants qu'il eut de cette dame [380].

Le premier eut nom Jean[3], comme son père, le second Guillaume, et je vous affirme qu'en ce royaume ni à vingt journées à la ronde il n'y eut homme aussi preux en son temps[4]. Le troisième fut appelé Ansel, homme de bien et de belle figure; le quatrième Henri, renommé pour ses grandes qualités. Ce fut un clerc instruit; il mena la vie qui convient à un homme de noble naissance, puis devint évêque d'Exeter[5]. Ils eurent deux sœurs, demoiselles courtoises et belles, qui furent richement mariées[6] [398].

1. On ne trouve dans les historiens aucune trace de cette affaire d'embuscade, dont l'importance a peut-être été exagérée par le poète.

2. La date de ce mariage, sur lequel d'ailleurs nous n'avons aucune autre information, ne peut guère être fixée que par rapport au siège de Winchester, auquel il est évidemment postérieur de quelque temps. On a vu que ce siège eut lieu en 1141. Il faut croire qu'à la suite de ce mariage Patrice se rallia à la cause de Mathilde. Celle-ci le fit comte de Salisbury (Dugdale, *Baronage of England*, I, 174 *b*), à une date qui n'est pas connue, mais qui ne peut être postérieure à 1149 (Round, *Geoffrey de Mand.*, p. 271, note 4). Il figure comme témoin, avec le simple titre de connétable, dans une charte de l'impératrice qui doit être à peu près de 1142 (*Monast. angl.*, nouv. éd., V, 446; cf. Round, *Geoffrey de Mand.*, p. 194). Il devait donc avoir embrassé dès lors le parti de l'impératrice.

3. Il mourut en 1194; voir plus loin v. 10022.

4. C'est Guillaume le Maréchal, le héros du poème.

5. Il fut doyen d'York en 1189 et évêque d'Exeter en 1194; cf. le poème, v. 10005. Il mourut en 1206 (*Monast. Anglic.*, nouv. éd., II, 515 *b*).

6. En Angleterre, voir v. 7259 et suiv.

Après cela, le roi assiégea Newbury avec une grande ost[1]. Il le fit par surprise, de sorte que ceux qui avaient la garde du château ne furent avertis que lorsqu'ils virent les avant-coureurs de l'ost ennemie, bientôt suivis de l'ost entière qui vint camper autour de la ville. Cette surprise leur déplut fort, car ils avaient peu de garnison. Le roi fit demander au connétable s'il était disposé à rendre le château. Celui-ci répondit sans hésiter qu'il entendait bien se défendre. Le roi s'irrita et jura par la naissance de Dieu qu'il saurait se venger de ces vilains. Il commanda aussitôt l'assaut. Les écuyers s'élancent vers les fossés et les terre-pleins, et ceux du dedans se défendent vaillamment, leur jetant des carreaux, des pieux pointus, de grandes pièces de bois. Les assaillants eurent le dessous, et l'attaque cessa. Le roi furieux jura qu'il ne s'en irait pas avant d'avoir pris la tour et justicié ceux qui la défendaient. Ceux-ci, toutefois, résolurent de demander une trêve, pendant laquelle ils feraient savoir à leur seigneur leur position [466].

Ils demandèrent la trêve et l'obtinrent pour un jour. Au plus tôt, ils mandèrent à leur seigneur de les délivrer si possible, car ils n'avaient pas de vivres. Le Maréchal prit les mesures

1. Ce que le poète va nous raconter du siège de Newbury (Berks) est complètement nouveau. Tout ce que j'ai trouvé dans les historiens sur ce siège se réduit à ces lignes de Henri de Huntingdon, à l'année 1152 :

« Rex eodem anno castrum Neubirie, quod non procul a Wintonia est, obsidens oppugnavit, et tandem expugnavit. Inde castellum de Walingeforde obsedit... » (éd. Th. Arnold, p. 284 ; cf. Gervais de Cantorbéry, éd. Stubbs, I, 151).

Le récent historien de Newbury, M. Money (voir plus haut, p. 7, note 1), conte le siège de cette ville d'après notre poème, dont il traduit les vers 399 à 736. Il cite une charte du cartulaire de Bermondsey (malheureusement dépourvue de date) qui fut écrite au siège de Newbury. Les témoins sont :

« Willelmus comes Cicestrie, Ricardus de Lucy, Willelmus Martel, Ricardus de Camvil, Rogerus de Fraxino, Jordanus de Pod, testes in carta Stephani regis apud Neubriam, in obsidione. »

J'ai copié ce texte d'après le ms. auquel renvoie M. Money (Musée brit., Cotton, Claud. A. VIII, fol. 110). C'est un extrait fait au XVII[e] siècle du cartulaire de Bermondsey. Le comte de Chichester nommé en premier n'est point différent du comte d'Arundel, mentionné plus loin, v. 527. Richard de Camville fut témoin au traité de Wallingford (fin de novembre 1153) entre Étienne et Henri, fils de l'impératrice.

nécessaires; il fit demander au roi, par lettre, de lui donner trêve tant qu'il se fût entendu avec sa dame l'impératrice. Le roi, se défiant de lui, n'y eût pas consenti pour une simple parole ou pour un gage; mais il fit savoir que, si on lui donnait des otages, il accorderait la trêve. Il fut donc convenu qu'il aurait en otage l'un des fils du Maréchal : ce ne fut pas le premier, mais le second, Guillaume, de qui on pourra désormais ouïr mainte belle aventure. Cette convention eut pour résultat que le siège fut levé et que le Maréchal en profita pour regarnir son château. Il y mit de bons chevaliers, de bons sergents, de bons archers, disposés à se bien défendre. L'enfant fut en aventure. Le roi vit bien qu'il était joué. Quand le terme fixé fut arrivé, il ne fut plus question de rendre le château [508].

Alors vinrent les losengiers[1], qui conseillèrent de faire pendre l'enfant. On le fit savoir au père, mais il répondit qu'il ne s'en souciait, car il avait encore les enclumes et les marteaux dont il en forgerait de plus beaux. Quand le roi apprit cette réponse, il en fut très irrité et commanda de mener l'enfant aux fourches pour le pendre; il s'y rendit lui-même avec une forte escorte, redoutant des embûches [524].

L'enfant, que l'on portait et qui ne se doutait pas du sort qu'on lui réservait, vit le comte d'Arundel[2] qui tenait un beau javelot. Il lui dit naïvement : « Sire, donnez-moi ce javelot. » Quand le roi entendit cette parole enfantine, pour tout l'or de France il ne l'aurait laissé pendre ce jour-là; mais, entraîné par la douceur dont son cœur était plein[3], il prit l'enfant entre ses

1. Je demande la permission de conserver le mot *losengier*, qui n'a point d'équivalent en français moderne. Le *losengier* est celui qui, par des paroles insinuantes, gagne la faveur d'un homme puissant, afin de nuire à autrui. Il y a dans le *losengier* du courtisan et de l'intrigant.

2. Guillaume d'Aubigni, comte d'Arundel, qui avait épousé en 1138 Aelis, veuve de Henri Ier (Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, I, 215, note 6). Il se rendit en Terre sainte et mourut en 1176. Il y a sur lui une curieuse anecdote dans le *De nugis curialium* de Gautier Map, page 234 de l'édition Wright (*Camden Society*). On trouvera un article sur ce personnage dans le *Dictionary of national Biography*, sous ALBINI (PINCERNA), WILLIAM DE.

3. C'est le témoignage unanime des historiens. Ainsi, l'auteur des *Gesta Stephani* (éd. Howlett, p. 5) : « Fuit siquidem, quod in nostri temporis

bras, disant : « Je vous fais grâce de ce supplice; vous ne mour-« rez pas aujourd'hui. » Ils retournèrent à l'ost. A ce moment, on préparait la pierrière pour tirer sur la tour et sur les murs voisins. Les mêmes conseillers revinrent à la charge et proposèrent au roi de mettre l'enfant dans la fronde de la pierrière et de le lancer aux assiégés, pour les épouvanter. L'enfant, peu avisé, fut mené vers la pierrière. Il vit la fronde, et, se retirant un peu en arrière : « Dieu! quelle balançoire! » dit-il, « il faut « bien que je m'y balance! » Il s'était accoté près de la fronde, lorsque le roi cria : « Otez! ôtez! Certes, il aurait le cœur bien « cruel, celui qui pourrait souffrir qu'il fût ainsi martyrisé. Il « parle trop gentiment! » A un autre moment, on faisait un *cleier*[1] pour attaquer la porte. Un valet apporta l'enfant et dit à haute voix : « Connétable! faites-vous voir! voici le fils de « votre seigneur, qui mourra misérablement, car il va être mis « sur le cleier. — Est-ce là ce que vous dites? » fait le connétable. « — Oui. — Par mon chef! il mourra, car il sera écrasé comme « un *taberaut*[2]. » Et il fit pendre en dehors, aux créneaux, une grande meule de moulin. Alors l'enfant demanda quel jeu ce pouvait être qu'on pendait à la fenêtre. Quand le roi l'entendit parler ainsi, il se mit à rire et lui dit : « Guillaume, un jeu « comme celui-là ne vaudrait rien pour vous. » Et il déclara qu'il ne lui serait fait aucun mal [594].

Un jour, le roi était assis en son pavillon jonché d'herbes et de fleurs. Guillaume cueillait les chevaliers[3] du plantain lan-

divitibus constat esse rarissimum, dives et humilis, munificus et affabilis. » Et l'auteur de l'*Histoire des ducs de Normandie* (éd. de la Société de l'histoire de France, p. 81) : « Chil rois Estievenes fut moult dous et moult debonnaires et moult piteus, par coi il ne tenoit pas ferme justice. » — Enfin, dans une petite chronique des rois d'Angleterre, ducs de Normandie, que j'ai publiée d'après un ms. de Cambridge : « Mult fu amez, por ce que debonaires esteit » (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXII, 2e partie, 67).

1. Sans doute une sorte de voûte mobile formée de claies, sous laquelle on pouvait avancer à l'abri, comme la *vinea* des anciens.

2. Je ne sais comment traduire ce mot. Voir le vocabulaire.

3. Mot à mot « les *chevaliers* qui croissent en la *lancelée*. » La *lancelée* est le plantain lancéolé (*plantago lanceolata*); ce mot se trouve encore dans Cotgrave (1611), avec ce sens : « Lancelée, ribwort, plantaine. » Par « chevaliers, » l'auteur entend les tiges du plantain qui

céolé à la feuille large et pointue. Quand il en eut cueilli assez, il dit au roi : « Beau sire cher, voulez-vous jouer aux chevaliers? « — Oui, beau doux ami. » Et Guillaume de mettre entre les mains du roi une part de ses chevaliers, en lui disant : « A qui « de commencer? — A vous, » répondit le roi. Chacun prit alors son chevalier, mais il arriva dans la rencontre que celui du roi perdit la tête. Guillaume en fit grande fête. Tandis qu'ils jouaient ainsi, Guillaume aperçut par une fente un valet de la chambre de sa mère qui était venu pour épier ce qu'on faisait de Guillaume. « Soyez le bienvenu, ami Wilekin, » lui dit l'enfant sans méfiance; « que fait ma mère, que font mes sœurs et « mes frères? » Le valet se retira précipitamment en arrière et s'enfuit par une étroite allée. Le roi le fit vainement chercher [630].

Ces enfances n'eurent pas lieu en un jour ni en deux. Elles s'espacèrent sur plus de deux mois. Tandis que le roi tenait le siège, l'évêque de Winchester Henri[1] s'entremit pour la paix, car il ne pouvait plus endurer la guerre cruelle qui dévastait la terre. Les habitants périssaient; toute joie s'était évanouie; la perte remplaçait le gain, la pauvreté la richesse. Et, quand les pauvres gens ne récoltent rien et ne peuvent payer leurs rentes, force leur est de quitter la terre et d'aller chercher ailleurs leur pain. Les seigneurs deviennent pauvres, et tout le monde est dans la misère. Les conditions de l'accord furent que chacun garderait ce qu'il avait et qu'on ferait l'oubli sur le passé [678].

Cette paix eut lieu à la suite de la prise de Lincoln, où le roi fut pris. Il y perdit beaucoup de son prestige, et il ne lui resta que la couronne. Roi qui ne peut ni prendre ni donner, et qui ne gagne ni ne perd, n'est bon à rien. Son sceau n'eut plus

servaient au jeu proposé par le jeune Guillaume au roi Étienne. Ce jeu est encore en usage en Angleterre. Les deux adversaires tiennent chacun une de ces tiges et les frappent l'une contre l'autre, jusqu'à ce que l'une des deux tiges perde sa tête. La plante ainsi employée est appelée vulgairement en anglais *cocks* ou *jackstraws*. Voyez sous ces deux mots J. Britten et R. Holland, *A Dictionary of english Plant-names* (London, 1866, *Dialect Society*); J.-A.-H. Murray, *New English Dictionary founded on historical principles*, sous COCKS.

1. Henri de Blois; il était frère d'Étienne.

cours; toute sa puissance tomba, et de la royauté il ne garda plus que le titre [690].

C'est à Shrewsbury qu'eut lieu le parlement où cette paix fut conclue. Le roi fut échangé contre le comte de Gloucester. Les otages furent tenus quittes, les prisonniers délivrés de prison et Guillaume rendu à sa famille, qui avait eu pour lui de grandes inquiétudes[1]. Mais, à qui Dieu veut aider, rien ne peut nuire [714].

En peu de temps, Guillaume grandit. Il était si bien formé que, si on l'avait sculpté, il n'aurait pas eu de plus beaux membres. Je le vis, et il m'en souvient bien. Il avait la chevelure brune et beau visage. Sa prestance était celle qui aurait convenu à un empereur de Rome. Il avait l'enfourchure large et était d'aussi belle stature qu'un gentilhomme peut être. Celui qui le fit était un artiste [736].

Tandis que Guillaume faisait sa croissance, le roi Étienne mourut[2], et on couronna le roi Henri[3], qui était preux et courtois et avait déjà femme et enfants[4]. Jean le Maréchal résolut d'envoyer Guillaume à Tancarville, au Chambellan[5], son cou-

1. L'auteur a commis ici un grave anachronisme. Il est exact que la paix fut conclue en 1153, peu de temps après le siège de Newbury, qui eut lieu en 1152, comme nous l'apprend le témoignage de Henri de Huntingdon cité plus haut (p. 9, n. 1). Mais il ne l'est pas que le roi ait été pris à Lincoln et échangé contre le comte de Gloucester à la même époque. En effet, la bataille de Lincoln, où Étienne fut fait prisonnier, est du 2 février 1141 (voy. entre autres Robert de Torigni, éd. Delisle, et la note de l'éditeur, I, 220), et c'est en septembre 1141 que Robert de Gloucester tomba entre les mains de la reine Mathilde, femme d'Étienne. L'échange des deux princes, qui eut lieu peu après la prise du second, est donc sans rapport aucun avec la paix de 1153. Il n'est d'ailleurs question d'un parlement à Shrewsbury nulle part ailleurs que dans notre poème.

2. 25 octobre 1154.

3. Henri II fut couronné le 19 décembre 1154.

4. Ceci n'est pas exact. Henri II épousa Éléonore de Guyenne le 18 mai 1152, et son premier-né, Henri, naquit le 28 février 1155.

5. Guillaume II de Tancarville, qui, après la mort du comte Patrice, en 1168 (voy. plus loin, v. 1623 et suiv.), fut nommé par Henri II gouverneur du Poitou (Gautier Map, *De nugis curialium*, éd. de la *Camden Society*, p. 234). Les seigneurs de Tancarville (arr. du Havre) étaient chambellans héréditaires de Normandie. Il rejoignit Richard Cœur-de-Lion en Terre sainte (*L'Estoire de la guerre sainte*, v. 4715), d'où il ne paraît

sin germain. Il fit préparer l'équipage de Guillaume comme il convient de faire pour un gentilhomme qui va chercher fortune à l'étranger [754].

Guillaume se mit en route, ne menant avec lui pour toute suite qu'un valet et un garçon[1]. Le monde n'était pas alors aussi orgueilleux que de nos jours. Un fils de roi chevauchait, sa chape troussée[2], sans plus d'équipage; présentement, il n'y a guère écuyer qui ne veuille avoir une bête de somme [768].

Je ne veux pas m'arrêter à faire l'histoire des années pendant lesquelles Guillaume fut écuyer. On dit qu'il resta bien huit ans entiers dans cette position[3]. On trouvait qu'il ne faisait que boire, manger et dormir. « De quoi nous sert ici ce Guillaume « gâte-viande[4] ? » se demandait-on l'un à l'autre. Le Chambellan le savait bien, et ces paroles ne lui plaisaient guère. Il les écoutait en souriant et disait après un instant de silence : « Il saura « bien tirer fève de pot[5] ! c'est mon neveu et mon ami. Vous ne

pas être revenu. Voyez, sur l'histoire de ce personnage, Deville, *Histoire du château et des sires de Tancarville*, Rouen, 1834, p. 124 et suiv.

1. Le garçon est proprement un domestique; le valet est un jeune homme de bonne famille, un compagnon plutôt qu'un serviteur.

2. C'est-à-dire son manteau roulé et porté en bandoulière.

3. Le manuscrit (v. 772) porte *vint*. Je propose de lire *uit*, correction très légère, parce qu'il n'est pas possible qu'il se soit écoulé vingt ans depuis le moment où Guillaume a pu être écuyer jusqu'à celui où il fut fait chevalier. On vient de voir qu'il fut envoyé au chambellan de Tancarville après le couronnement de Henri II, c'est-à-dire postérieurement au 19 décembre 1154. Né au plus tôt en 1143, puisqu'il était le second enfant d'un mariage qui ne peut avoir eu lieu avant la fin de 1141 (voy. v. 372 et suiv.), il eût été trop jeune en 1154 ou même en 1155 pour remplir les fonctions d'écuyer. Il peut avoir été envoyé à cette époque au comte de Tancarville, mais il n'est pas probable qu'il ait été dès lors écuyer. Or, l'affaire de Drincourt que le poète va rapporter est de juillet 1173, et dès ce moment Guillaume était chevalier. Il est donc impossible qu'il soit resté écuyer pendant vingt années. Même avec cette correction, la chronologie du poème reste ici bien confuse. Nous allons assister à des événements qui appartiennent aux années 1173 et 1174, pour revenir ensuite à 1168.

4. Cf. les surnoms, devenus noms de famille, *Gasteblé*, *Gastevin*, et, en provençal, *Guastapas*.

5. Expression analogue à « trouver la fève au gâteau » (Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., I, 72; cf. Cotgrave).

« savez pas qui je nourris là. » Il était d'ailleurs plein de bonté pour lui, ce qui excitait la jalousie des autres. Lui, toutefois, se taisait. Il était si doux et débonnaire qu'il ne faisait pas semblant d'entendre le mal qu'on disait de lui [804].

En ce temps, le roi Henri fut en guerre avec le roi [de France] Louis. Ce fut une guerre cruelle. On fortifia les marches. De Bonsmoulins[1] à Arques[2], il n'y eut château qui ne fût bien garni. Le Chambellan était à Drincourt[3], où il tint une riche cour. Là fut fait chevalier Guillaume le Maréchal. Le Chambellan lui ceignit l'épée, dont par la suite il donna maint coup. Dieu lui accorda telle grâce que, dans toutes les affaires auxquelles il prit part, il se distingua par ses exploits [826].

Avec le comte d'Eu[4] il y eut une partie des chevaliers de Normandie et aussi le connétable, mais il s'éloigna de la ville (Drincourt) dès qu'il eut appris que le comte de Flandre arrivait, avec le comte Mathieu de Boulogne[5], le comte de Ponthieu[6] et Bernard de Saint-Valeri[7]. On cria : « Aux armes ! aux armes !

1. Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche.

2. Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville.

3. Drincourt ou Neufchâtel-en-Bray, ch.-l. d'arr. de la Seine-Inférieure. Henri Ier d'Angleterre y bâtit un château qui fut appelé *Novum castrum;* on prit l'habitude de dire en français : « le Noef-castiel de Driencourt » (*Hist. des ducs de Normandie*, éd. de la Société de l'histoire de France, p. 89), et peu à peu Neufchâtel remplaça l'ancien nom.

4. Henri II, fils de Jean, comte d'Eu, mort en 1170, et d'Alix, fille du comte d'Arundel, dont il a été question un peu plus haut (p. 10, note 2). Il mourut en 1183 (Delisle, *Robert de Torigni*, II, 19, note 2; *Art de vérifier les dates*, II, 799). Nous savons qu'en 1173, époque où eut lieu l'affaire de Drincourt (voy. p. 16, note 2), il s'était soumis (*subdidit se et castella sua*) au jeune roi et au comte de Flandre (Robert de Torigni, II, 39). Il reparaîtra plus loin (v. 4655) parmi les hommes du jeune roi.

5. Philippe, comte de Flandre, et Mathieu, comte de Boulogne, étaient frères. Ils avaient fait hommage au jeune roi, qui, en retour, leur avait accordé diverses concessions territoriales en Angleterre et en Normandie (Ben. de Peterb., I, 44).

6. Jean I, qui mourut au siège d'Acre en 1191 (*Art de vérifier les dates*, II, 753-4).

7. Bernard III de Saint-Valeri (A. du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, p. 71). Il fut l'un des messagers envoyés au pape par Henri II, en 1165, à l'occasion du différend avec Thomas Becket (Rog. de Howden, I, 230). On a des donations de lui à l'abbaye de Fontevraud (Bibl. nat., lat. 5480, pp. 257-261).

« Comte[1], que fais-tu, que tu ne t'armes? Ils sont plus de deux « mille qui descendent pour brûler cette ville[2]. » Ils s'arment au plus vite et montent à cheval. Ils virent dévaler le Chambellan à la tête de vingt-huit chevaliers. Et, quand il fut arrivé en bas, il rencontra le connétable et lui dit : « Sire, ce sera grande

1. Comte d'Eu, probablement.

2. L'attaque de Drincourt ou Neufchâtel est contée avec des circonstances de détails qui ne se retrouvent point ailleurs et qui, bien que présentées de façon à faire valoir le héros du poème, renferment probablement quelque parcelle de vérité. Mais il ne paraît pas que le poète ait eu une idée nette des événements entre lesquels le siège de Drincourt prit place, ni même qu'il ait su dans quelles conditions ce siège eut lieu. Il nous montre le connétable abandonnant la ville au moment où elle est attaquée par les comtes de Flandre et de Ponthieu, Bernard de Saint-Valeri et le comte Mathieu de Boulogne. Mais elle est défendue et finalement délivrée (v. 1092) par le Chambellan et ses hommes, entre lesquels Guillaume le Maréchal se distingue particulièrement. Or les historiens du temps nous présentent les faits sous un aspect tout autre et probablement plus vrai. Le siège de Drincourt est l'un des épisodes de la guerre qui eut lieu en 1173 entre le roi d'Angleterre, Henri II, et le roi de France, Louis VII. Le jeune roi, fils de Henri II, y prit part contre son père, ce que le poète a négligé de dire. La Chronique dite de Benoît de Peterborough nous a donné la liste des partisans du jeune roi, qu'elle qualifie naturellement de traîtres. On y voit figurer le comte d'Eu, le chambellan de Tancarville, le comte de Ponthieu, que le poème range parmi les adversaires du Chambellan (v. 835), et notre Guillaume le Maréchal (éd. Stubbs, I, 45-6). Vers l'octave de la Saint-Pierre et Paul (6 juillet), le jeune roi, accompagné du comte de Flandre et de son frère Mathieu de Boulogne (mentionnés aux vers 834 et 837), assiège Drincourt, qui leur est rendu au bout de quinze jours par les deux connétables de la ville, Doon et Thomas Bardoul, qui étaient frères. (Voir sur ces deux personnages la note de M. Delisle, *Robert de Torigni*, II, 40, note 5.) Pendant le siège, Mathieu de Boulogne avait été blessé mortellement. Tels sont les faits rapportés par la chronique de Benoît (éd. Stubbs, I, 49) et par Robert de Torigni (éd. Delisle, II, 40). On voit que ce récit et celui du poème diffèrent du tout au tout : 1° chez les historiens, Drincourt est assiégé, tandis que dans le poème il n'est parlé que d'un simple combat ; 2° les historiens ne font aucune mention, à propos de ce siège, du comte d'Eu, du chambellan de Tancarville ni de Guillaume le Maréchal ; 3° d'après les historiens, ces trois personnages auraient été partisans du jeune roi et par conséquent alliés des comtes de Flandre et de Boulogne, tandis que le poème les fait combattre les uns contre les autres. Peut-être notre poète a-t-il modifié et déplacé les faits pour n'avoir pas à montrer son héros en lutte avec le roi d'Angleterre.

« honte si on laisse brûler cette ville. » Le connétable répondit : « Vous dites vrai, Chambellan, et, puisque c'est votre idée, allez « la défendre. — Volontiers, sire; je ferai de mon mieux. » Sur ce, il entra dans la ville et trouva sur le pont Guillaume de Mandeville, qui fut plus tard comte[1]. Il descendit sur le pont[2], pour le défendre à la tête de nombreux chevaliers. Le Maréchal s'avança de telle sorte qu'il se trouva chevaucher côte à côte avec lui. « Guillaume, » lui dit le Chambellan, « retirez-vous en arrière; ne soyez pas si primesautier. Laissez « passer ces chevaliers. » Guillaume se retira tout honteux, car il se croyait bien chevalier. Il en laissa passer trois devant lui, puis éperonna et se retrouva au premier rang de ceux qui passaient le pont [886].

1. Guillaume de Mandeville avait succédé, comme comte d'Essex, à son frère Geoffroy en 1166 ; c'est donc par erreur que le poète dit, ici et plus loin (v. 1144), qu'il n'était pas encore comte. Plus tard, en 1180, il devint comte d'Aumale par son mariage avec Hadevise, comtesse d'Aumale. Son surnom est écrit, v. 1142, 8782, *de Magneville*, et, v. 7687, *de Manneville*, en latin *de Magnavilla*. On ne sait pas exactement où était située la terre ainsi nommée. M. J.-H. Round (*Geoffrey de Mandeville*, p. 37) pense que c'était le village de Mandeville, canton de Trevières, arr. de Bayeux, et il s'appuie sur l'autorité de Stapleton, *Magni rot. scacc. Normanniæ*, II, clxxxviij, ajoutant que cette opinion est partagée par M. L. Delisle, mais il n'a pas fait attention que M. Delisle distingue expressément le Guillaume de Mandeville dont parle Stapleton, de Guillaume de Mandeville, comte d'Essex, disant que ces deux Guillaume n'avaient rien de commun que le nom (Delisle, *Magni rot. scacc. Normanniæ... fragmentum*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, 2e sér., VI, 2e partie, XVI-XVII ; tir. à part, p. 21). Nous restons donc dans l'incertitude quant à l'origine de G. de Mandeville, comte d'Essex. M. Delisle (*l. l.*) a consacré à ce dernier une note très étendue et très nourrie à laquelle on ne peut que renvoyer le lecteur. Voir aussi l'art. de M. W. Haut dans le *Dictionary of national biography*, sous MANDEVILLE (WILLIAM DE). Guillaume de Mandeville, comte d'Essex et d'Aumale, fut un personnage très considérable, qui joue à plusieurs reprises un rôle important dans l'histoire d'Angleterre, de 1173 à 1189, époque de sa mort. On ne voit pas à quel propos il est ici mentionné. Il ne paraît pas, en effet, qu'il ait assisté au siège de Drincourt, et, s'il y avait pris part, c'eût été dans les rangs des adversaires du Chambellan, car il était resté fidèle à Henri II (Ben. de Peterb., I. 51).

2. Neufchâtel est longé, du côté de l'ouest, par une petite rivière appelée la Béthune. Le pont dont il s'agit ici sera appelé tout à l'heure « le maître pont. »

Ils se rencontrèrent avec leurs ennemis, qui entraient par force en la ville. Les deux troupes se heurtèrent au galop. Tel fut le choc qu'on n'eût pas entendu Dieu tonner[1]. Le Maréchal, ayant brisé sa lance, mit l'épée à la main et inspira tant de hardiesse à ses compagnons qu'ils firent repasser la porte à l'ennemi, et le reconduisirent jusqu'au pont de la chaussée[2]. Mais ils étaient trop peu nombreux. Des forces supérieures fondirent sur eux par la chaussée d'Eu, et ils furent contraints de battre en retraite, ce qu'ils firent en combattant. Ils furent ainsi ramenés de force jusqu'à la tête du maître pont[3]. Nouveaux exploits de Guillaume. Il y avait aux fenêtres des dames, des chevaliers, des bourgeois, des bourgeoises, qui s'écrièrent : « Seigneurs normands, venez en aide au Maréchal. Nous souffrons « de le voir combattre avec tel désavantage. » Les hérauts et les ménestrels se mettent à sa suite et proclament sa vaillance[4]. Les Normands, revenant à la charge, repoussèrent leurs adversaires. La bataille eût été gagnée, lorsque le comte Mathieu de Boulogne survint à la tête de troupes fraîches [1020]. La lutte recommença. Quatre fois les Normands ramenèrent leurs ennemis jusqu'au pont de la chaussée. C'est vérité que les défenseurs l'emportèrent sur les assaillants. Le Maréchal rentrait chez lui[5] lorsque des sergents flamands l'accrochèrent par l'épaule avec un croc de fer. Ils s'y mirent plus de treize pour l'abattre de son cheval; il réussit toutefois à se dégager, mais son cheval avait reçu tant de blessures qu'il en mourut [1082].

Les bourgeois, voyant la prouesse du Maréchal, reprirent courage : ils courent s'armer; les femmes sortent des maisons avec des haches, des bâtons, des massues, et achèvent la déroute de leurs ennemis. Quand la ville eut été ainsi délivrée par le

1. Expression habituelle pour désigner un grand fracas :

Qu'en n'i oïst nes Damedieu tonant.

(*La mort Aymeri*, v. 4068.)

2. De la chaussée d'Eu, mentionnée dans la phrase suivante, au nord-est de la ville; ce devait être un pont jeté sur un fossé.

3. Le pont de la Béthune, par lequel ils étaient entrés dans la ville.

4. On voit que nous sommes ici en pleine fantaisie. Le poète raconte un tournoi et non une action de guerre.

5. On s'explique mal que Guillaume entrât chez lui alors que le combat était loin d'être terminé.

seigneur de Tancarville et par les siens, tous furent unanimes à déclarer que l'honneur de la journée devait être attribué au Maréchal. Les Français en rendirent témoignage, eux qui auparavant faisaient peu de cas de lui [1106].

Ce jour-là, le Chambellan tint grande cour. On fit un festin magnifique où tout le monde fut admis. Chacun porta honneur au Chambellan, sans qui la ville eût été rendue et brûlée, car le connétable, en l'abandonnant vilainement, l'avait livrée au pillage. On se racontait ce qu'on avait vu en cette journée, et on disait que le Maréchal avait tenu tête à tous ses adversaires, combattant pour délivrer la ville et non pour gagner[1]. Sur ce, Guillaume de Mandeville, qui n'était pas encore comte[2], dit : « Maréchal, donnez-moi un don. — Volontiers, quoi? — Une « croupière, ou, à défaut, un vieux collier. — Mais jamais je « n'en eus de ma vie, » répondit le Maréchal. — « Maréchal, que « dites-vous? Vous en avez bien eu quarante ou soixante, et « vous me refusez pour si peu! » Tous se mirent à rire, comprenant ce que le seigneur de Mandeville voulait dire[3] [1160].

Les barons s'interposèrent entre les deux rois et réussirent à rétablir la paix[4]. Le Chambellan et sa mesnie revinrent à Tancarville. Il fut convenu que les chevaliers iraient chercher fortune où bon leur semblerait. Cela ne convenait guère au Maréchal, qui avait eu son cheval tué sous lui, et à qui il ne restait plus que son palefroi. Le Chambellan se montra peu généreux envers lui. Il fut réduit à vendre un manteau qu'il avait eu quand il fut armé chevalier. Il n'en put tirer que vingt-deux sous de monnaie angevine, avec lesquels il acheta un roncin[5],

1. *Gagner*, c'était faire des prisonniers qu'on mettait à rançon, ou prendre des chevaux.

2. Voy. p. 17, n. 1.

3. Il voulait dire que le maréchal aurait pu, s'il l'avait voulu, se faire tout un assortiment d'objets de sellerie aux dépens des chevaliers qu'il avait vaincus.

4. Une trêve, selon le texte (v. 1166); mais on voit par ce qui suit qu'il s'agit d'une paix et non d'une simple trêve. La paix à laquelle il est fait ici allusion n'eut pas lieu immédiatement après l'affaire de Neufchâtel, comme il semble résulter du poème : elle fut conclue, entre Tours et Amboise, le 30 septembre 1174 (voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 53).

5. Il est nécessaire de conserver ici le mot du texte, faute d'un terme

qu'il employa à porter ses armes. Et ce fut le premier roncin qui fut employé à cet usage [1200].

La nouvelle se répandit partout qu'on allait donner une quintaine[1] entre Saint-Jame et Valennes[2]. On annonça quinze jours d'avance que les Angevins, les Manceaux, les Poitevins, les Bretons tournoieraient ce jour-là contre les Français, les Normands et les Anglais. Lorsque la nouvelle fut parvenue à Tancarville, le Chambellan se prépara à porter les armes à cette occasion [1217].

La salle se remplit de chevaliers qui se disposaient à aller au tournoi, mais le Maréchal n'avait aucun moyen de s'y rendre. Il en devint pensif. Le seigneur de Tancarville lui dit : « A quoi « pensez-vous, Maréchal? — Sire, je n'ai point de cheval. — « Ne vous tourmentez pas, vous en aurez. » Le Maréchal, se fiant à sa parole, le remercia. Toute la nuit, les chevaliers font rouler leurs hauberts, frotter leurs chausses, préparer leurs armures et l'équipement de leurs chevaux. Le lendemain matin, ils se mirent en mouvement et se groupèrent sur la place. Le Chambellan y fit mener de bons destriers pour donner à ses chevaliers. La distribution se fit, et le Maréchal fut oublié. Il en fit la remarque. Le Chambellan lui exprima ses regrets et l'assura qu'à tout prix il lui procurerait un cheval. Il restait en effet un cheval grand, fort et rapide, mais qui était si indomptable qu'on ne pouvait pas le brider. On l'amena ; le Maréchal le monta sans s'appuyer du coude et lui donna de l'éperon. Le cheval partit plus vite qu'un émerillon. Impossible de le rete-

exactement correspondant en français moderne. Le *roncin* était un cheval de charge; voy. Du Cange, RUNCINUS.

1. La quintaine, qui prend son nom de la *via quintana*, réservée aux exercices militaires, dans les camps romains, est au moyen âge un jeu consistant à frapper de la lance un mannequin placé sur un pivot; voy. la septième dissertation de Du Cange sur l'histoire de saint Louis et cf. ma traduction de *Girart de Roussillon*, p. 1, note 2. On va voir qu'ici il s'agit plutôt d'un tournoi.

2. Il y a un *Valennes* dans la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Vibraye. Si c'est le lieu ici désigné, on pourrait corriger le *Seint Jame* du texte en *Seint[e] Jamme* (le vers se lirait : *Qu'entre Seint[e] Jame*...); ce serait Sainte-Jamme-sur-Sarthe (*Sancta Gemma*), arr. du Mans, cant. de Ballon.

nir. On lui aurait mis quinze freins qu'on ne l'eût pas arrêté. Le Maréchal s'avisa de lui allonger de trois bons doigts la bride, de façon que le mors lui descendit jusque sur les dents. Il s'en trouva bien. Le cheval ainsi bridé se laissait tourner en une demi-acre de terre[1] comme l'animal le plus doux du monde [1302].

Le jour du tournoi, les chevaliers se tinrent devant leurs refuges[2] jusqu'au moment où ils furent armés, puis ils chevauchèrent par pelotons, en rangs serrés et sans désordre. Et sachez que devant les lices on ne fit pas de joutes avec conventions[3]. La chance était de tout perdre ou de tout gagner. Le Chambellan se tint en arrière. Quarante chevaliers ou plus suivaient sa bannière. Le roi d'Écosse était présent avec une suite nombreuse[4]. Le Maréchal se lança sur sire Philippe de Valognes[5], chevalier bel et élancé, le saisit par le frein et l'entraina de force hors du tournoi. Puis, ayant pris sa fiance, il rentra dans la mêlée et fit successivement deux nouveaux prisonniers. Comme il faisait descendre de cheval le second, un chevalier s'approcha de lui, disant : « Puisque je suis à la prise, je dois

1. L'acre anglaise était au moyen âge un espace beaucoup moindre que de nos jours; voy. Du Cange, ACRA.

2. Il sera question plus loin encore (v. 3249) de ces lieux de refuge (*recès*) qui étaient ou fortifiés ou protégés par une convention, de sorte que les chevaliers du tournoi y trouvaient un abri. Il est parlé en d'autres poèmes encore de ces *recès*. Ainsi, dans le Roman de Sone de Nausay on voit Sone rentrer au *recet* pour y changer d'armes (Scheler, *Notice et extraits de deux mss. français de la bibliothèque de Turin*, Bruxelles, 1867, p. 45).

3. Voy. le vocabulaire au mot *plaideices*.

4. Guillaume le Lion, roi d'Écosse, avait envahi l'Angleterre en 1174. Fait prisonnier, il avait été emprisonné à Caen, puis à Falaise (Ben. Peterb., I, 74; Rog. de Howd., II, 65). Il dut, pour obtenir sa liberté, faire hommage au roi Henri II par le traité de Falaise (août 1174. Ben. Peterb., I, 96; Rog. de Howd., II, 80). C'est sans doute peu après ce traité qu'eut lieu le tournoi où nous le voyons paraître.

5. Philippe de Valognes fut l'un des otages donnés au roi Henri II par Guillaume, roi d'Écosse, lors du traité de Falaise (Ben. Peterb., I, 98; Rog. de Howd., II, 80). Il fut chambrier du roi d'Écosse. Il est mentionné avec cette qualité, en 1212, dans un document publié par Cole, *Documents illustrative of english history in the thirteenth and fourteenth centuries* (London, 1844), p. 234.

« avoir part au cheval. » Le Maréchal y consentit. Il le regretta ensuite, mais ne s'en démentit pas [1362].

Dieu est sage et courtois[1]. Il a bientôt fait de venir en aide à ceux qui se fient en lui. Ce matin, le Maréchal était pauvre en deniers et en chevaux. Le voilà maintenant bien pourvu de palefrois, de roncins, de sommiers. Le tournoi fini, tous félicitèrent le Maréchal et lui firent meilleure mine que devant : « Tant as, tant vaus et tant je t'aime[2] » [1380].

Peu après se répandit la nouvelle d'un tournoi entre Saint-Brice et Bouere[3]. Le Chambellan n'y alla point. Le Maréchal, toutefois, lui demanda congé de s'y rendre. « Vous n'y arrive-« rez pas à temps, » lui dit celui-ci. « Songez qu'il y a trois « grandes journées de chemin. — S'il plaît à Dieu, j'y arriverai « bien, sans vous causer aucun dérangement. — Allez, et que « Dieu vous conduise! Ce n'est pas moi qui vous en empêche-« rai. » Le Maréchal arriva au moment où les chevaliers s'armaient. Il descendit en hâte, se fit armer et remonta. Il eut bientôt fait d'abattre un chevalier. Mais à ce moment survinrent cinq chevaliers qui le saisirent au frein. Ils eurent beau le tirer et le frapper, il réussit à se délivrer d'eux, mais ils lui tournèrent son heaume sens devant derrière, de telle façon qu'il ne put l'arracher qu'en brisant un des lacs[4]. Comme il se donnait

1. Cf. v. 5465 : *Molt est Dex puissanz et corteiz.* L'idée que Dieu est courtois a été fréquemment exprimée dans notre ancienne poésie : *Curteis est Deus ki tut crea*, dit, au début de son œuvre, Roau d'Arundel, traducteur en vers de la lettre de Prêtre-Jean (*Notices et extraits des mss.*, XXXIV, I, 231). C'était une locution toute faite, qui a été parodiée : *Mult* [*par*] *est diables curteis* est le premier vers d'un poème satirique sur les états du monde (*Romania*, IV, 388).

2. C'est par ce proverbe que l'auteur des *Moralités des philosophes* (traduction du *Moralium dogma philosophorum* de Guillaume de Conches faite au XIIIe siècle) rend ce vers d'Horace... *quia tanti quantum habeas sis* (Serm., I, I, 68; ch. XXXIX du *Moralium dogma*). D'autres exemples du même proverbe ont été indiqués au t. I, dans la note du v. 1380.

3. Dans le texte *Boeles* (v. 1382) en rime avec *noveles*. Saint-Brice et Bouere sont deux localités voisines situées dans l'arrondissement de Château-Gontier (Mayenne). Je dois à M. Longnon cette identification, à laquelle on ne peut rien objecter sinon que les documents anciens portent constamment *Boeria*, *Boere*, *Boyre*, et non *Boeles* (L. Maître, *Dict. topogr. de la Mayenne*).

4. On sait que le heaume était lacé à la ventaille.

un peu d'air, vinrent à passer deux chevaliers de marque qui l'avaient vu à l'œuvre, sire Bon-Abbé de Rougé[1] et Jean de Subligni[2]. « Messire Jean, » dit le premier, « qui est ce che« valier qui se sert si bien de ses armes? — C'est Guillaume le « Maréchal. Il n'y a pas d'homme plus loyal. Son écu est de « Tancarville. — Certes, » reprit Bon-Abbé, « la troupe dont « il est le chef doit gagner en valeur et en hardiesse » [1482].

Le Maréchal, qui les entendit, se réjouit en son cœur. Il remit son heaume et rentra dans la mêlée, où il fit de tels exploits qu'on lui donna sans conteste le prix du tournoi [1500].

Puis il mena si belle vie que plusieurs furent jaloux de lui. Il erra[3] en tournois et en guerres, par tous les pays où un chevalier peut conquérir honneur. Sa renommée se répandit en France, dans le Pays d'aval, en Hainaut, en Flandre. Il n'y a, en Bretagne et en Normandie, prud'homme qui ne parle de lui avec éloge. Sa vaillance est réputée en Anjou, dans le Maine, en Aquitaine. Le désir lui vint de retourner en Angleterre, où il était né, pour revoir sa famille. Lorsque le vent fut favorable, il prit congé du Chambellan [1532]. En le lui accordant, celui-ci l'engagea à revenir au plus tôt, car l'Angleterre n'était un bon pays que pour des vavasseurs ou pour des gens qui n'ont cure d'errer. Mais, ceux qui aimaient la vie de chevalier errant et les tournois, on avait coutume de les envoyer en Bre-

1. Rougé (dans le texte *Rogé*), ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteaubriant. Ce seigneur breton est mentionné par Robert de Torigni, à l'année 1173, et fit, en 1183, une donation à l'abbaye de Mellerai (voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 45, note 6).

2. Subligni, arr. d'Avranches, cant. de la Haye-Pesnel; *Soleingni* dans le texte (v. 1466), *Solignelum* et *Sulignelum* dans les documents du XIIe siècle. La forme première doit être *Sulliniacus*, qui a donné *Suligni*, *Sulegni*, puis *Subligni*, dans l'Yonne (voy. Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*). — Johannes de « Suligneio » ou « Soligneio » figure en des documents divers compris entre 1153 et 1175 (*Rob. de Torigni*, éd. Delisle, II, 298, 308; Delisle, *Magni rotuli scaccarii Normanniæ..... fragmentum*, dans les *Mém. de la Soc. des ant. de Normandie*, 2e série, t. VI, 2e partie, p. xxvij, tir. à part, p. 35). Il fut probablement l'un des chevaliers du jeune roi Henri, car il figure comme témoin dans une charte de ce prince en faveur de Christ-Church, Cantorbery, qui paraît être de 1175 (Musée brit., Cott. charters VI, 1).

3. Comme un chevalier *errant*.

tagne ou en Normandie[1], ou partout où on fait des tournois. Voilà comme il faut faire quand on veut acquérir le prix des armes. Le Maréchal sut reconnaître que le Chambellan avait raison [1550].

Il eut bon vent pour passer la mer. Il traversa Surrey et le Hampshire et demanda des nouvelles du bon comte de Salisbury. On lui apprit qu'il était à Salisbury, de retour de la cour. Il se rendit auprès de lui et fut bien accueilli parce qu'il était homme vaillant et fils de sa sœur. Je ne sais combien il y séjourna, mais le roi Henri se hâta de traverser la mer, parce que les Poitevins s'étaient révoltés contre lui et ravageaient sa terre, détruisant tout ce qu'ils trouvaient en dehors des châteaux[2]. De tout temps, les Poitevins furent rebelles envers leurs seigneurs : on le voit encore de nos jours[3] [1580].

Le roi manda par brefs ses comtes, ses vicomtes, ses barons,

1. La Normandie était le pays où les joutes et les tournois étaient le plus en honneur :

Ce dient cil de Normendie
Que si bele chevalerie
N'a el siecle que de jouster.

(*L'Atre perilleux*, v. 2149-51, dans *Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen*, XLII, 168.)

2. La succession des événements est ici entièrement intervertie. C'est en janvier 1168 que Henri II marcha contre les Poitevins (Eyton, *Court, household and itinerary of Henry II*, p. 112). Quant à la question de savoir s'il traversa la mer à cet effet ou s'il était déjà sur le continent, voy. ci-après, p. 25, note 1.

3. Plus loin encore (vv. 12545 et suiv.) le poète insiste sur cette idée. Les Poitevins avaient au moyen âge la réputation d'être peu fidèles à leurs seigneurs. J'ai réuni à ce propos dans une note des *Notices et Extraits des manuscrits* (XXXIV, 1re partie, p. 222) un certain nombre de témoignages. En voici d'autres. Guillaume Le Breton (*Phil.*, VI, 358) :

At Picti, quibus est fidei mutatio semper.
Grata comes. . . . .

et ailleurs (VIII, 451) :

Nec Pictos constringit amor nec Protea nexus.

Voir aussi Raoul de Houdenc, *Songe d'enfer*, vv. 62-88 (Scheler, *Trouvères belges*, II, 78-9).

Lorsque le poète dit qu'encore à l'heure actuelle on est témoin du manque de foi des Poitevins, il fait peut-être allusion à la reddition de la Rochelle au roi de France, en 1224, qui faisait dire à Mathieu de Paris : « O innata Pictavensibus proditio! » (*Chron. maj.*, éd. Luard, III, 84).

ses châtelains et leur confia la garde de sa terre. Ceux-ci lui furent fidèles. Il partit, emmenant avec lui sa femme et des barons choisis, entre lesquels le comte Patrice. Ce fut grand deuil et grand dommage. Le lignage du comte en pleure encore. Guillaume le Maréchal suivit son oncle qui le chérissait et repassa la mer avec lui [1600].

Le roi débarqua à Barfleur[1], en Normandie, se rendit à Caen, à Lisieux, à Rouen, puis, en traversant le Maine et l'Anjou, il arriva en Poitou pour y poursuivre ses ennemis qui lui avaient pris et dévasté sa terre. Il mit la reine sous la garde du comte Patrice et des siens. Le comte accepta; mais il n'avait pas de sauf-conduit. Les Poitevins lui tendirent un guet-apens. Geoffroi de Lusignan était le sire de cette race qui jamais ne consentit à garder foi ni hommage à aucun seigneur ni à supporter aucun joug. Toujours il y eut du poil du loup[2] [1268]. Quand le comte Patrice vit la troupe de Geoffroi armée, tandis que ses hommes étaient sans armes[3], il comprit que la partie n'était pas égale. Pourtant il ne voulut pas fuir. Il envoya la reine au château[4] et demanda son cheval[5]; mais celui-ci était trop loin : il ne put ni l'avoir quand il en avait tant besoin ni être armé à temps. Désarmé, il leur courait sus, monté sur son palefroi, quand son cheval arriva. Ses compagnons ne le suivirent pas, car ils étaient en train de s'armer. C'est chose trop pénible à conter. Comme il montait sur son cheval, avant qu'il fût bien assis entre les arçons, un traître, un assassin, le frappa d'un épieu par derrière à travers le corps. Il mourut sur place, pour le malheur des siens[6] [1652].

1. Barfleur, arr. de Valognes, petit port de mer à l'extrémité orientale du Cotentin. — On n'a d'ailleurs aucune preuve que le roi Henri II soit venu d'Angleterre au moment de l'insurrection des Poitevins. D'après les données historiques connues jusqu'à ce jour, le roi aurait séjourné sur le continent depuis le mois de mars 1166; la reine toutefois serait venue le rejoindre à la fin de 1167, voy. Eyton, *Court, household and itinerary of Henry II*, p. 92, 112.

2. Voy. *lou*, au vocabulaire.

3. Il s'agit des armes défensives, heaume et haubert, qu'on mettait au moment du combat.

4. Quel château?

5. Son cheval de bataille; il était monté sur un palefroi.

6. Le meurtre du comte Patrice eut lieu en 1168, « circa octavas Pas-

Quand le Maréchal vit tomber son oncle, il pensa perdre le sens, de n'avoir pu être à temps sur celui qui avait tué le comte. Armé seulement d'un haubert[1], il courut sus; d'un épieu il frappa le premier qu'il rencontra et le porta à terre. Jamais lion affamé ne fut plus acharné à sa proie. Tous ceux qu'il rencontre devant lui, il les met à honte. Il eût tiré de la mort du comte une vengeance éclatante, mais ils l'attaquèrent avec leurs épieux, tuant son cheval sous lui. Une fois à terre, il ne perdit pas courage : comme il n'avait plus moyen de leur échapper, ils se mirent plus de soixante sur lui, cherchant à le prendre. Mais lui, ne s'effrayant pas, s'adossa à une haie,

« chæ, dolo Pictavensium, » nous dit Robert de Torigni (éd. Delisle, II, 5), c'est-à-dire vers le 7 avril de cette année (le 27 mars, selon Eyton, p. 113). Nous savons aussi par le même historien que le roi Henri avait en effet laissé la reine Éléonore sous la garde du comte de Salisbury (ibid., 4). Mais il est beaucoup moins sûr que Geoffroi de Lusignan ait pris part au meurtre, comme notre auteur semble l'insinuer ici. On vient de voir que Robert de Torigni incrimine en général les Poitevins; Gervais de Cantorbery (éd. Stubbs, I, 205; Bouquet, XIII, 130 E) n'en dit pas plus : « Comes Patricius Saresberiensis..., a Pictavensibus occisus est, qui a « rege Anglorum defecerunt; » Raoul de Dicet (éd. Stubbs, I, 331; Bouquet, XIII, 187 D) est encore plus vague : « Comes Patricius in Aquitania, princeps militiæ regis Anglorum, lancea confossus obiit. » Deux historiens, Roger de Howden et Benoit de Peterborough, imputent le meurtre de Patrice non pas, comme ici, à Geoffroi de Lusignan, mais à son frère Gui, celui qui, plus tard, fut roi de Jérusalem. Roger : « Eodem anno Gwido de Leszennan interfecit Patricium comitem Salesbiriensem redeuntem in peregrinatione a Sancto Jacobo » (éd. Stubbs, I, 273; Bouquet, XIII, 208 C). On ne voit pas comment Patrice aurait pu se rendre à Saint-Jacques de Compostelle au moment où la garde de la reine venait de lui être confiée. Benoît mentionne le meurtre à l'année 1185, à propos de Baudouin le Lépreux, roi de Jérusalem, et l'attribue non pas à Geffroi, mais à son frère Gui : « Prædictus rex leprosus multos habebat secum milites, inter quos erat quidam miles nomine Gwido de Lezinan, frater Gaufridi de Lezinan, qui (Gwido) Patricium comitem Salesbiriensem, tempore hostilitatis quæ erat inter regem Angliæ et suos in Pictavia, occiderat » (éd. Stubbs, I, 343). — Remarquons du reste que le poète ne dit pas que Geoffroi ait été le meurtrier de Patrice : il lui laisse cependant une certaine part de responsabilité en le plaçant à la tête de la troupe de Poitevins qui surprit Patrice. Plus loin (v. 6458), il place dans la bouche de Geoffroi une déclaration dont le sens est que le Maréchal se trompe en le considérant comme le meurtrier de son oncle.

1. C'est-à-dire n'ayant pas le heaume.

de façon à n'avoir à se garder que par devant, et il leur dit : « Vienne avant qui voudra essayer sa force ! » Chacun s'efforce de le tuer ou de le prendre, et lui plus encore de se défendre. Il fit si bien qu'il tua six de leurs chevaux [1690].

Il y eut grande bataille devant Guillaume, qui leur tenait tête comme le sanglier aux chiens. On ne fût pas arrivé à le prendre, si un chevalier n'eût franchi la haie et ne l'eût frappé par derrière, au travers de la haie, d'un épieu à la cuisse. Alors ils s'emparèrent de sa personne, et, s'ils avaient su qui il était, le moins qu'ils lui eussent fait eût été de le tuer. Le sang jaillit avec force lorsqu'on eut retiré l'épieu de la blessure. La terre en fut ensanglantée au point qu'on pouvait le suivre à la trace. On le monta sur une jument qui allait le trot. Ceux qui l'avaient pris étaient de si méchantes gens qu'ils se souciaient peu de ses aises. Au contraire, ils préféraient qu'il souffrît. Pourquoi? Pour qu'il fût plus disposé à se racheter. Voilà comme sont traités les prisonniers quand ils sont tombés en mauvaises mains. N'ayant pas de quoi bander ses plaies, il prit les cordons de ses braies et s'en banda comme il put. Il se procura un peu d'étoupe pour panser ses plaies. Mais ses braies furent bientôt remplies de sang, et, personne ne venant à son aide, il lui fallut les laver [1737].

Personne ne s'occupait de lui. Ceux qui l'avaient fait prisonnier le menaient à sauts et à cahots par des pays couverts, comme gens défiants, car, là où ils passaient la nuit, ils n'avaient pas de sauf-conduit, et dès l'aube ils repartaient sans retard. Ils savaient bien que, si le roi avait pu les prendre, tout l'or du monde ne l'aurait pas empêché de les justicier. Une nuit qu'ils étaient logés chez un de leurs meilleurs amis, une dame regarda Guillaume et demanda qui il était. On lui conta la mésaventure du comte Patrice, et on lui dit que la chose dont le blessé avait le plus besoin c'était des étoupes pour ses plaies. La dame prit un pain, en enleva la mie, le remplit de bonnes étoupes de lin et le lui envoya. Guillaume dut alors faire le chirurgien, car Hippocrate et Galien, qui surent faire de bons emplâtres, ne lui vinrent point en aide [1792].

Une nuit, ceux qui le menaient ainsi de lieu en lieu s'étaient réfugiés en un endroit où étaient réunis beaucoup de chevaliers

et d'écuyers qui se livraient à divers jeux. Plusieurs jetaient la pierre[1]. Guillaume, prié de s'y essayer, consent à prendre part à ce jeu, malgré sa blessure. Il lance la pierre un pied et demi plus loin que le plus fort de tous. Mais, de l'effort qu'il fit, ses plaies, nouvellement fermées, crevèrent. Il eut d'autant plus de peine à guérir qu'il était contraint de chevaucher nuit et jour sans repos. Il lui fallut monter tantôt une jument, tantôt un âne, tantôt un cheval écorché. Cependant il ne tarda pas à guérir [1858].

Je n'en finirais pas si je voulais vous conter la guerre de Geoffroi de Lusignan et du roi. Qu'il suffise de dire que la reine (Aliénor) donna, quand elle le put, des otages pour le Maréchal, qui avait tant souffert prisonnier. Quand il eut été délivré et livré à la reine, il se trouva bien heureux. La reine, en femme vaillante et courtoise qu'elle était, lui fit donner chevaux, armes et deniers et riches vêtements. Lui de son côté ne se laissa pas aller à la paresse, mais il se rendit en divers pays pour chercher aventure. Souvent il s'en revenait riche, mais il n'était pas avare, et il savait si bien dépenser ce qu'il avait gagné[2] que tous ceux qui venaient à lui se tenaient pour satisfaits. Sa prouesse, sa valeur, sa largesse grandirent tellement que rois, reines, ducs, comtes l'avaient en grande estime [1904].

Vers ce temps, le roi, ayant terminé sa guerre en Poitou, revint en Angleterre[3]. Il fit couronner son fils [Henri] à Londres[4]. Je ne parlerai ni de ses barons qui assistèrent au couronnement, ni des dons qui furent distribués en ce jour, car ce n'est pas de

1. Jeter la pierre ou, comme on disait aussi, « ruer la pierre » était un jeu sur lequel les témoignages abondent (voy. *Doon de Mayence*, p. 283-4; *Charles le Chauve*, dans *Hist. littéraire*, XXVI, 102). Plus tard, en Angleterre, on se plaisait à jeter une barre ou un marteau (voy. J. Strutt, *Sports and pastimes of the people of England*, liv. II, ch. II, p. 75 de l'édition de 1834).

2. Dans les tournois.

3. Le roi Henri II débarqua à Portsmouth le 3 mars 1170, après avoir passé quatre ans sur le continent (Eyton, p. 135). A ce moment la guerre de Poitou était terminée depuis deux ans.

4. Le couronnement du fils aîné de Henri II eut lieu à Westminster, le 14 juin 1170 (Eyton, p. 138).

mon sujet. Je dirai seulement que le roi n'eut pas une heureuse idée lorsqu'il contraignit ses barons à prêter hommage à son fils[1]. Il vint un jour où volontiers il eût défait ce qu'il avait fait. Mais souvent on fait chose dont on se repent. Nul ne sait ce qui lui pend à l'œil [1934].

Le roi choisit à son fils pour compagnons les chevaliers les plus éprouvés du royaume, entre autres le Maréchal, qu'il chargea spécialement de le garder et de le former[2]. Le jeune roi crût rapidement en prix et en honneur. Il fut réputé le plus beau entre tous les princes chrétiens ou païens. En ce temps, il n'y avait point de guerre. Guillaume mena le jeune roi en mainte terre, là où il y avait des tournois, et lui apprit le métier des armes. On voyagea beaucoup et on dépensa de même. Quand le jeune prince se vit sans argent, il le fit savoir à son père. Celui-ci trouva que son fils était trop dépensier. Il ne manqua pas de gens pour dire au roi que son fils, mal dirigé par les gens de son entourage, finirait par le ruiner. Henri II crut les mauvaises langues qui abondent dans les cours et manda à son fils qu'il ne pouvait subvenir plus longtemps à ses largesses. Le jeune roi fut très surpris. Plusieurs lui conseillèrent de se déclarer contre son père et de le contraindre par la force à lui accorder ce qu'il demandait. D'autres essayèrent de l'en détourner, lui remontrant que ce serait mal. Le diable suscita des paroles amères entre le fils et le père, si bien qu'ils se brouillèrent. La guerre s'ensuivit, dont maints gentilshommes moururent, maints châteaux et maintes terres furent ruinés[3] [2016].

1. « In crastino autem hujus consecrationis fecit rex Willelmum regem Scotiæ et David fratrem suum et omnes comites et barones et francos tenentes regni sui devenire homines novi regis filii sui, et fecit eos super sanctorum relliquias jurare illi ligantias et fidelitates contra omnes homines, salva fidelitate sua » (Ben. Peterb., I, 6).

2. On peut dresser une liste approximative des chevaliers qui formaient l'entourage habituel du jeune roi en relevant les noms des témoins qui figurent ordinairement dans les chartes en petit nombre que nous avons de lui. On trouvera ce relevé dans l'introduction.

3. La cause première de la brouille paraît avoir été celle-ci : le roi Henri, ayant fiancé son troisième fils, Jean, à la fille du comte de Mau-

Un grand nombre de comtes et de barons se rallièrent au jeune roi, dont ils étaient les hommes liges. Henri II cependant chevaucha, avec une armée nombreuse, contre son fils et vint à Tours. Là il apprit qui étaient ceux qui avaient pris le parti de son fils[1]. De Bayonne à Chinon, il n'y avait haut homme qui ne fût du nombre. Le roi en fut très irrité et demanda où était son fils. On lui répondit qu'il était vers la frontière d'Anjou, soit à Vendôme, soit à Troo[2] [2036].

Lorsque le jeune roi apprit que son père venait pour le surprendre et qu'il allait l'assiéger[3], il prit conseil de ses hommes. Les lâches conseillèrent la fuite, les prud'hommes furent d'un avis contraire. Ils remontrèrent qu'il serait honteux de battre en retraite sans s'être défendus. Tous se tinrent à ce conseil. On invite ensuite le jeune roi à se faire armer chevalier. Il y consentit, disant qu'il choisirait pour lui ceindre l'épée le meilleur

rienne, voulut lui donner certains fiefs situés en Anjou, ce à quoi le jeune roi s'opposa, supportant avec peine, dit Benoît de Peterborough (Stubbs, I, 41), que son père ne lui eût concédé aucune terre en propre. Il lui avait en effet demandé, par le conseil du roi de France, soit la Normandie, soit l'Angleterre, soit l'Anjou, et, n'ayant pu obtenir cette concession, il cherchait depuis lors l'occasion de se séparer de son père (cf. Miss K. Norgate, *England under the Angevin Kings*, II, 131 et suiv.).

1. Benoît de Peterborough (Stubbs, I, 45-6) donne la liste de ceux qui avaient embrassé la cause du jeune roi et qu'il qualifie de traîtres. Parmi eux figure « Willelmus Marescallus. »

2. Arr. de Vendôme, cant. de Montoire. Ce que nous savons des mouvements du jeune roi à cette époque est résumé et discuté par Miss Norgate (II, 134, note). Nous savons que le 20 mars le jeune roi était à Chinon.

3. Le poète nous dira plus loin que cette poursuite n'eut pas lieu (v. 2108). Du reste, B. de Peterborough ne fait aucune mention d'un séjour du roi Henri II à Tours ni de l'intention qui lui est ici prêtée de venir assiéger son fils. Il dit seulement (I, 45) que le roi venait de tenir cour à Alençon lorsque la révolte éclata. D'après l'itinéraire dressé par M. Eyton, la succession des séjours du roi d'Angleterre est celle-ci : 8 avril (1173), Alençon; avril à juillet, Rouen (sauf peut-être un court voyage en Angleterre); 6 août, Conches; 8 août, Breteuil (Eure); 9 août, Verneuil (Eure); 10 août, Damville (Eure); le reste du mois, Rouen, Tinchebrai (Orne); Dol (Ille-et-Vilaine); septembre, le Mans et Gisors; novembre, Anjou; 30 novembre, le roi prend Vendôme; 25 décembre, le roi tient sa cour à Caen.

chevalier qui onques fût. Lorsque l'épée lui eut été apportée, il la présenta au Maréchal, lui disant : « Beau sire, je veux recevoir cet honneur de Dieu et de vous. » Le Maréchal lui ceignit l'épée de grand cœur et le baisa, priant Dieu de le maintenir en grande prouesse et en honneur, comme il fit en effet [2096].

Seigneurs, tel fut le grand honneur que Dieu fit en ce jour au Maréchal. En présence de comtes, de barons, de chevaliers portant les plus hauts noms, il ceignit l'épée au roi d'Angleterre[1]. Et pourtant il ne possédait pas un sillon de terre ni rien autre que sa chevalerie. Beaucoup en conçurent de l'envie, mais ils n'osèrent pas le manifester. Cependant le père ne se montra pas. Le fils alla trouver le roi de France et lui mit sous les yeux sa misère, comme il avait déjà fait auparavant. Je vous expliquerai comment il fut roi avant d'être chevalier. Le père, voulant honorer son fils, aurait désiré que le roi de France le fît chevalier. Quand le roi de France connut l'embarras où se trouvait le jeune Henri, il lui envoya plusieurs des plus renommés chevaliers français[2], entre autres le preux comte de Clermont[3], Pierre de Courtenai, le frère du roi de France[4], le bon

1. Nous n'avons aucun autre témoignage sur les circonstances dans lesquelles le jeune roi fut armé chevalier.

2. Comme il a été dit dans la note sur le v. 2122 (t. I), l'explication qu'on attend semble incomplète. On ne nous dit pas pourquoi le roi de France n'a pas armé chevalier le fils du roi d'Angleterre. La raison est probablement que l'adoubement eut lieu à l'improviste et pour ainsi dire sous le coup de la nécessité, puisqu'on s'attendait à une attaque de la part de Henri II. Mais le récit du poète est mal disposé. Il semble, à première lecture, que le jeune Henri se soit rendu auprès du roi Louis VII après son adoubement, et on verra au contraire que cette visite doit avoir eu lieu avant, puisque les chevaliers envoyés par le roi de France, à la suite de l'entrevue du jeune roi et de Louis VII, étaient présents à la cérémonie de l'adoubement et conçurent de l'envie en voyant le Maréchal conférer la chevalerie au jeune roi.

3. Raoul, comte de Clermont, connétable de France, mort à Saint-Jean-d'Acre en 1191; voy. Lépinois, *Recherches sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis*, p. 335-53; Luçay, *Le comté de Clermont en Beauvaisis* (1878), p. 18-28.

4. Le plus jeune des frères de Louis VII.

Barrois [1], le seigneur de Montmorency [2] [2139]. Il serait fastidieux de les nommer tous, mais je veux vous dire pourquoi j'ai fait mention ici de ces chevaliers d'élite qui furent présents à la chevalerie du jeune roi : c'est parce qu'ils envièrent au Maréchal l'honneur qui lui fut fait en ce jour [2150].

Mais je m'aperçois que j'ai oublié de vous conter un trait du comte de Nantes [3], qui avait tant de bonnes qualités. Quand la

1. Il s'agit de Guillaume II des Barres, mentionné plus loin avec son fils, qui portait le même nom, comme celui « qui par bien faire, sanz dotance, Sormonta toz les boens de France » (v. 4501-2). Il est appelé en divers textes « le Barrois » tout court, p. ex. dans la Chronique du ménestrel de Reims (éd. de Wailly, §§ 58, 100, 109, 114), *Barrensis eques* ou *baro* dans la Philippide de Guillaume le Breton. Il mourut en 1233, et on a publié le rouleau qui fut, après son décès, envoyé à de nombreuses églises par les religieuses de Fontaines-les-Nonnains, diocèse de Meaux (Grésy, *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres*. Paris, 1865, in-fol.; Delisle, *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle*, p. 407-420). Il prit part aux guerres de Philippe-Auguste contre Henri II et contre son fils Richard. Il se distingua à la troisième croisade et surtout à Bouvines (Guillaume le Breton, *Philippide*, XI, *passim*). Il ne faut pas toutefois, comme l'ont fait certains érudits, lui attribuer les exploits de son fils. C'est celui-ci, né après 1181 et mort après 1248, qui, à la bataille de Muret (1213), commandait en second, sous Simon de Montfort, son frère utérin, la petite armée des croisés (voy. mon édition de la Chanson de la croisade contre les Albigeois, II, 163, note 5). L'histoire de ces deux personnages a été retracée dans la *Notice généalogique sur Jean des Barres* de M. Grésy (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, nouv. série, X, 227 et suiv.). — Le surnom « des Barres » paraît tirer son origine d'un fief ainsi nommé ayant fait partie de la paroisse de Charny, Seine-et-Marne; voy. Longnon, *Livre des vassaux*, p. 353.

2. Bouchard V, mort en 1189; Du Chesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, p. 113 et suiv.; *Art de vérifier les dates*, II, 646.

3. Ce personnage, appelé plus loin (v. 2198) « comte de Bretagne, » est Eude, vicomte de Porhoet, qui avait épousé la fille de Conan III (dit *le Gros*), duc de Bretagne, et qui fut effectivement duc de Bretagne de 1148 à 1156, après la mort de son beau-père. Il est qualifié de *comes* par R. de Torigni (éd. Delisle, II, 42), et prend en diverses chartes le même titre et aussi celui de « dux Britannorum, » ou « dux Britanniæ » (R. de Torigni, *l. l.*, note 4; A. de la Borderie, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, nos 45, 46). Nous savons par R. de Torigni (*l. l.*) qu'il était du parti opposé à Henri II, avec qui il avait eu antérieure-

nouvelle se fut répandue que le roi s'avançait contre son fils, chacun, ne voulant pas se laisser surprendre, s'empressa de s'armer. Mais le bon comte se mit en selle tout désarmé, et, sans aide de personne, endossa son haubert. On lui demanda pourquoi il ne s'était pas armé avant de monter : « C'est que, » dit-il, « celui qui, en cas de surprise, est revêtu de ses armes a plus de « chances d'être pris, si son cheval n'est pas tout près de lui, « que s'il est monté, et j'ai vu maint homme tué ou fait prison- « nier en ces circonstances » [2187].

Je reviens à ma matière. La guerre du fils et du père fut si cruelle et si désastreuse que les partisans du jeune roi en furent honnis : ils y perdirent leurs héritages. Maints châteaux, maintes cités furent ruinés, maints prud'hommes qui n'y étaient pour rien furent par suite tués, exilés ou réduits à la misère pour cette maudite faction. On voit encore en plusieurs lieux les traces de la guerre. En Normandie, en Angleterre[1], en Anjou, en Poitou, dans le Maine, dans le duché d'Aquitaine, il y a des châteaux ruinés qui ne furent et ne seront jamais relevés. Ainsi passe l'orgueil du monde [2222].

Le fils eut l'appui du roi de France, et néanmoins ni lui ni ses partisans ne réussirent à gagner plein pied de terre sur le roi d'Angleterre. Il y eut beaucoup de paroles orgueilleuses et de vanteries, mais à la fin les partisans du jeune roi se trouvèrent en si mauvais point que, pour la plupart, ils n'auraient pas eu de quoi donner à un mendiant. Ils firent des dettes qu'ils ne purent payer. Quand l'argent manque, l'orgueil tombe. Qui s'est élevé par la richesse est honni quand il devient pauvre. Bientôt il leur fallut engager ou vendre leurs armes, leurs chevaux, leurs bêtes de somme. Ils n'avaient pas d'autre ressource, et ils n'auraient pas trouvé un ami pour leur donner asile une seule nuit. Et sachez que les plus hauts barons de France leur tournaient le dos, gagnés par le roi d'Angleterre, qui leur

ment de graves démêlés (voy. Eyton, *Court, household and itinerary of Henry II*, p. 113, n. 5, et p. 157, n. 1).

1. L'auteur fait allusion à la guerre que les Anglais restés fidèles à Henri II eurent à soutenir contre le roi d'Écosse Guillaume le Lion et contre les partisans du jeune roi, notamment contre Hugues Bigot, comte de Norfolk.

oignait les paumes[1]. Nous avons su et vu nous-mêmes que le roi de France, sur qui le fils comptait, finit par se lasser de tant de dépenses, et ne voulut plus s'engager autant qu'il avait fait. Les oreilles lui en cornèrent, car il ne manquait pas de gens pour lui reprocher son entreprise. Il avait assiégé Rouen, mais sans succès [2290]. Il avait été à Verneuil, mais n'en avait obtenu ni hommage ni aucun avantage[2]. On lui remontra que cette guerre était sans profit pour personne et qu'il n'y pouvait gagner que le blâme. Il consentit, d'accord avec le jeune roi, à faire à Henri II des ouvertures de paix. On envoya donc au vieux roi l'archevêque de Reims, accompagné d'un évêque, d'un abbé et d'un templier[3]. Ces sages personnes trouvèrent le roi d'Angleterre entre Conches et Verneuil [2327]. Après échange de salutations, ils exposèrent brièvement leur message. « Mais, » dit le roi, « qui réparera les dommages qu'on m'a causés « dans cette guerre? — Sire, vous ne devez pas faire sentir « votre colère à votre fils ni à ceux qui étaient avec lui, mais

1. C'est ce que dit Robert de Torigni : « Rex autem Henricus senior, qui multos de baronibus Franciæ oberatos habebat, et magnis obsequiis et donis eos sibi familiares fecerat... » (1174, éd. Delisle, II, 50).

2. La succession des faits n'est pas rigoureusement observée. C'est en juillet 1174 que le roi de France assiégea Rouen. Il fut contraint de lever le siège le 14 août suivant (Ben. de Peterb., éd. Stubbs, I, 74-75 ; la date du 21 août adoptée par Eyton, p. 184, est peu vraisemblable). Le siège de Verneuil (ch.-l. de cant. de l'arr. d'Évreux) eut lieu une année plus tôt. Il fut mis après le 24 juin 1173, selon Robert de Torigni (éd. Delisle, II, 39); vers le 6 juillet, selon Ben. de Peterborough (éd. Stubbs, I, 49). Ce dernier raconte en détail comment Verneuil fut occupé et incendié par Louis VII, qui fut bientôt obligé de battre en retraite devant le roi d'Angleterre (voy. notamment p. 53-54). — On remarquera que l'auteur ne dit rien de la prise de Neufchâtel par le jeune roi et par ses frères, aidés du comte de Flandres et du comte de Boulogne. Cette affaire, qui eut lieu en juillet 1173, a été contée plus haut, v. 815-1106, d'une façon aussi inexacte que confuse et tout à fait hors de sa place chronologique. Voy. ci-dessus, p. 16, note 2.

3. Le récit des négociations entre Henri II et le roi de France doit être accueilli avec réserve. Selon B. de Peterborough, les envoyés de Louis VII auraient été l'archevêque de Sens et Thibaut de Blois. Il y aurait eu une première entrevue à Gisors, le 8 septembre 1174, et une seconde, à la fin du même mois, entre Tours et Amboise (éd. Stubbs, I, 76-77); cf. Eyton, p. 185; K. Norgate, I, 165.

« le châtiment doit porter sur ceux qui l'ont conseillé. — Par « mon chef! ainsi sera-t-il, » reprit le roi; « eux et leurs héri-« tiers s'en ressentiront à tout jamais. » Je ne sais ce qui se passa dans le conseil; toujours est-il que la paix fut faite, le fils rentrant en grâce auprès de son père[1]. Il fut convenu que les partisans du jeune roi seraient tenus quittes[2]. Ils étaient d'ailleurs ruinés[3]. Ils pouvaient sans inconvénient plaider en cour, n'ayant plus rien à perdre. Ceux qui avaient fait naître la querelle purent bien se vanter d'avoir trouvé ce qu'ils cherchaient. Dès lors ils furent mal vus en cour : on les y tenait à l'écart quand ils y avaient à faire [2384].

La guerre finie, le roi Henri revint en Angleterre avec son fils[4]. Pendant près d'un an[5] ils s'y reposèrent, passant le temps en plaids[6], en chasses ou en tournois. Le jeune roi se lassa bientôt de cette vie. Lui et ses compagnons auraient préféré voyager. Long repos pour un jeune homme, c'est la honte[7]. Il alla trouver son père et lui fit connaître son désir. Le roi l'approuva, lui

1. D'après R. de Torigni, la réconciliation eut lieu vers Pâques (15 avril) 1175 (éd. Delisle, II, 55); mais elle est certainement antérieure. B. de Peterborough la place au 30 sept. 1174 (éd. Stubbs, II, 77-78); voir Eyton, p. 185.

2. Cela est un peu vague. Le traité, inséré dans la Chronique de B. de Peterborough (voy. I, 79), détermine avec précision les divers cas dans lesquels pouvaient se trouver les partisans du jeune roi.

3. Une chronique française des rois d'Angleterre, que j'ai publiée il y a quelques années, dit que, le roi de France s'étant entremis pour la paix, Henri II pardonna à son fils, « mès il abati les mesons et les chasteus et trencha les bois a cels par qui il avoit si fetement esré contre son pere » (*Notices et extraits des mss.*, XXXII, 2e partie, p. 71).

4. Ce ne fut pas sans peine que le jeune roi se décida (avril 1175) à revenir auprès de son père : voy. B. de Peterborough, I, 82.

5. Henri II et son fils le jeune roi s'embarquèrent à Barfleur le 8 ou le 9 mai 1175, et c'est le 19 avril de l'année suivante que le jeune Henri s'embarqua à Porchester pour la Normandie (Eyton, p. 190 et 202).

6. Ici et en quelques autres passages (voir le vocabulaire aux mots *plaideices*, *plaid[e]ier*, *plaidier*) le verbe *plaidier* paraît être un terme spécial s'appliquant à des tournois réglés par des conditions qui en diminuaient les dangers et aussi l'intérêt.

7. Lonc sejor honist giemble homme (v. 2402).

C'est à l'idée qu'exprime le fils de l'empereur de Constantinople dans *Cligès* :

Ne s'acordent pas bien ansanble
Repos et los, si com moi sanble (vv. 157-8).

donna congé, et le recommanda tout particulièrement à Guillaume le Maréchal. Le jeune roi et sa suite se dirigèrent vers Douvres et, s'étant embarqués, abordèrent à Wissant[1] [2438]. Ils y passèrent la nuit et s'informèrent du comte de Flandre. On leur dit qu'il était à Arras. Ils l'y trouvèrent en effet. Le comte fit bon accueil au jeune roi, comme il convenait, puisqu'ils étaient cousins[2]. Il le mena par ses châteaux, par ses cités, et lui fit rendre des honneurs royaux. Ils apprirent alors qu'il devait y avoir un grand tournoi entre Gournai et Ressons[3] [2473]. Le jeune roi fut heureux de cette nouvelle et dit que, s'il pouvait se procurer des armes et des chevaux, il se rendrait volontiers à ce tournoi. Le comte lui dit qu'il se ferait un plaisir de lui fournir ce qui serait nécessaire[4]. Quand le roi arriva au lieu du tournoi, il était si richement équipé qu'on aurait eu peine à apprécier la valeur de son armure et de son attirail. Et sachez qu'il n'avait pas l'air emprunté [2496].

De notre côté, les pelotons se tinrent serrés en bataille; ceux

1. Arr. de Boulogne, cant. de Marquise. C'était le port le plus fréquenté pour aller de France en Angleterre et réciproquement. Voy. la XXVIIe dissertation de Du Cange sur l'Histoire de saint Louis.

2. Philippe d'Alsace, comte de Flandre (†1191), était fils de Sibile d'Anjou, fille de Foulque V d'Anjou, aïeul de Henri II. — Les historiens ne font aucune mention précise d'une visite du jeune roi au comte de Flandre. Toutefois, Gautier Map, écrivain contemporain, fournit incidemment un témoignage intéressant. Il nous dit qu'avant d'avoir atteint sa vingtième année, c'est-à-dire avant 1176, il s'était rendu auprès du comte de Flandre, se mettant en quelque sorte sous sa direction. Voici le texte : « Antequam esset annorum xx[u], matrem nostram et suam Angliam exivit, seque Philippo Flandrensium comiti... dedit, quatinus instrui mereretur ab ipso, ipsumque prælegit dominum; nec injuste, quoniam omnium hujus temporis principum, excepto nostro (Henri II), strenuissimus est armis et regimine » (*De nugis curialium*, p. 138 de l'édition donnée par la *Camden Society*). Ce séjour en Flandres doit en effet avoir eu lieu à l'époque indiquée par Gautier Map, car, en mai 1177, Philippe de Flandre partit pour la Palestine (B. de Peterb., I, 159). — D'une manière plus générale, Philippe Mousket dit, en parlant du jeune roi : « Si venoit tournoier en Flandres » (v. 18863).

3. Ressons, arr. de Compiègne, ch.-l. du canton dans lequel est situé Gournai.

4. On peut rappeler à ce propos que le comte Philippe de Flandre avait la réputation d'être très généreux : « ... plus qu'Alixandre | Fu larges et preus et hardis, » nous dit Ph. Mousket (v. 19267-8).

du côté opposé, au contraire, dédaigneux de se former, vinrent en désordre jusque sur la bataille du jeune roi. Ils furent reçus chaudement : il y eut échange de coups de massues et d'épées, et les assaillants, qui avaient attaqué orgueilleusement, sans se tenir ensemble, furent repoussés. Le Maréchal, laissant le roi, se jeta sur un peloton qui se retirait au pas, et, frappant dans le tas, désarçonna un chevalier ; puis il reconduisit les autres à grands coups. Toutefois, une troupe fondit sur lui et l'obligea de se rabattre sur la bataille du jeune roi, qui lui fit des reproches de l'avoir quitté. « Sire, » reprit le Maréchal, « je ne savais pas que vous « vouliez être meilleur chevalier que vos ancêtres. Puisque c'est « à cela que vous visez, désormais je m'efforcerai de vous y « aider » [2562].

Le jeune roi erra bien ainsi un an et demi avec sa suite, mais il eut cette mauvaise chance que dans tous les tournois auxquels il prit part il eut le dessous, et que ses hommes furent battus et repoussés. Pourtant il avait une troupe choisie et désireuse de bien faire. Tout le monde s'en étonnait. Un jour ils arrivèrent en un lieu où Normands et Anglais étaient groupés pour tournoier contre les Français. Ces derniers les regardèrent et manifestèrent grande joie, comme s'ils les tenaient déjà. Les hommes du jeune roi tinrent conseil et résolurent de se bien défendre. D'avance, dans leurs logis, les Français se partageaient les harnais et les esterlins des Anglais. Mais ils ne les avaient pas encore [2606]. Le Maréchal se tenait aux côtés du jeune roi, prêt à le défendre, de sorte que, par crainte des grands coups qu'il savait donner, personne n'osait approcher. Cette fois, les hommes du jeune roi ne perdirent rien, mais gagnèrent sur leurs adversaires. Et depuis lors il en fut de même dans toutes les rencontres. Le Maréchal eut la récompense que méritait son courage. Il devint sire et maître de son seigneur. Et c'était bien légitime, puisqu'il l'élevait dans la prouesse [2636].

Ce fut le jeune roi qui raviva la chevalerie, qui était morte ou peu s'en faut. Il fut l'huis, l'entrée, la porte par où elle revint ; il fut son porte-bannière. En ce temps, les hauts hommes ne faisaient rien pour les jeunes gens ; il donna l'exemple de retenir à soi les bons. Et, quand les hauts hommes le virent s'attacher tous les bons, ils admirèrent sa sagesse, et

se mirent à son exemple à retenir les bons chevaliers pour remettre en son droit point chevalerie qui n'y était plus. Le comte de Flandre [2667] fit de même, et ainsi on donnait aux jeunes hommes vaillants des chevaux, des armes, de l'argent, des terres, de bons revenus. Actuellement, au contraire, les hauts hommes nous ont de nouveau emprisonné chevalerie et largesse, si bien que la vie de chevalier errant et les tournois sont abandonnés pour les plaids. Mais, s'il plaît à Dieu, le roi Henri[1] redonnera au monde la joie et le rire [2695]. Puisse Dieu confondre ceux qui lui donnèrent mauvais conseils! C'est par lui que nous espérons retirer largesse de sa prison. Et Dieu nous donne de voir se réaliser les prophéties de Merlin annonçant ce qui devait avenir des rois d'Angleterre, ainsi que je le trouve écrit dans le *Brut*[2]. Dieu veuille que le roi d'Angleterre recouvre la terre qu'il doit avoir et qui a été vendue par trahison[3]. Mais, s'il plaît à Dieu, elle ne sera pas perdue [2712].

Revenons maintenant à notre histoire. Parlons encore du comte Philippe de Flandre, qui, par son sens, s'élevait au-dessus de tous ses contemporains. Toutes les fois que le jeune roi entrait en un tournoi avec une troupe nombreuse rangée sous sa bannière, le comte se tenait à l'écart, attendant que les combattants fussent lassés et en désordre. Quand il voyait son avantage, il se jetait à la traverse. Là il y avait maint chevalier abattu, pris ou fait prisonnier sur parole. C'est ainsi qu'il servait le roi. Celui-ci s'en aperçut. Un jour, il feignit de ne pas prendre part au tournoi. Puis, quand on s'y attendait le moins, il s'écria :

1. Henri III. Le poète composait vers 1225.

2. Allusion à quelqu'une des prophéties contenues dans le livre VII de l'*Historia Brittonum* de Geoffroi de Monmouth. Ce ne doit pas être celle qu'avait en vue Mathieu de Paris, qui identifie Henri III avec le « Lynx penetrans omnia, quæ ruinæ propriæ gentis imminebit. Per illam enim utramque insulam amittet Neustria et pristina dignitate spoliabitur » (*Chron. maj.*, éd. Luard, I, 208; cf. IV, 511; V, 451). Notre auteur doit avoir choisi quelque prophétie plus favorable, par exemple celles qui font suite au passage cité, où on lit des passages tels que celui-ci : « Pax erit in tempore suo, et ubertate glebæ multiplicabuntur segetes » (liv. VII, ch. III).

3. Allusion aux pertes territoriales de la couronne d'Angleterre sous Jean Sans-Terre.

« A eux! Dieu aide! » et les royaux coururent sus aux gens du comte de Flandre. Ceux-ci ne purent se défendre et n'osèrent pas les attendre. On vit alors gonfanons et bannières choir dans la boue et maints chevaux fuir à l'aventure. C'est ainsi que les royaux les mirent en fuite, faisant beaucoup de gain[1]. Cette attaque fut faite par le conseil du Maréchal. Depuis lors, le jeune roi eut toujours recours à cette ruse [2772].

Ensuite, un tournoi eut lieu entre Anet et Sorel[2]. Il n'y eut chevalier errant, pourvu qu'il en fût informé, qui ne se mît en devoir d'y venir. Tous les chevaliers de France, de Flandre, de Brie, de Champagne, s'y rendirent; d'autre part, les Normands avec les Bretons, les Anglais, les Manceaux, les Angevins et aussi les Poitevins avec leur seigneur le jeune roi, qui avait su leur inspirer une telle confiance qu'ils ne redoutaient personne. Les Français vinrent en grand désordre et avec tant d'impétuosité que leurs pelotons s'entre-heurtèrent. Les royaux, à ce moment, les chargèrent si durement qu'ils percèrent leur ligne. Quand la bataille du roi arriva, ils étaient déjà en fuite. La poursuite fut si vive que le roi resta seul en arrière avec le Maréchal. Ils trouvèrent dans une rue monseigneur Simon de Neauphle[3], qui leur barrait le passage avec trois cents sergents de pied armés d'arcs, de piques, de guisarmes [2831]. « Nous « n'y passerons pas, » dit le roi, « et il ne faut pas songer à « revenir sur nos pas. — Il n'y a qu'à leur courir sus, » répondit le Maréchal. Les sergents, les voyant arriver, ouvrirent leurs rangs, n'osant pas les attendre, et le Maréchal saisit Simon par la bride. Il l'emmena, le roi le suivant par derrière. Le Maréchal ne regardait pas derrière lui, quand, une gouttière basse s'étant trouvée sur le passage, le chevalier s'y tint suspendu. Le roi le

1. *Gagner* est l'expression habituelle pour « prendre des chevaux dans un tournoi. » *Chevaliers prent, chevaus gaaingne* est un vers qu'on lit en plus d'une description de tournois (voy. *Flamenca*, note du v. 1696).

2. Anet, ch.-l. de cant. de l'arr. de Dreux; Sorel-Moussel, cant. d'Anet.

3. Neauphle-le-Château, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury. Les seigneurs de Neauphle portent tous le nom de Simon. Celui dont il s'agit ici est vraisemblablement le « Simon dominus Nielfe » dont un acte scellé, des environs de l'an 1180, figure dans le cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernai, n° LVIII de l'édition de MM. L. Merlet et A. Moutié, ou peut-être son père.

vit, mais ne dit mot. Le Maréchal arriva au lieu où étaient les bagages, tenant toujours en main le cheval. « Prenez ce cheva« lier, » dit-il à un écuyer. « Quel chevalier? » fit le roi. « Quel « chevalier? mais celui que je mène. — Mais vous ne l'avez « pas. — Où donc est-il? — Il est resté pendant à une gout« tière. » Le Maréchal se retourna et rit beaucoup de ce bon tour. On en parla longtemps [2874].

Peu après, on annonça un tournoi à Pleurs[1]. Le jeune roi n'y alla pas, à cause de la distance, mais, avec sa permission, le Maréchal s'y rendit, accompagné d'un seul chevalier. Parmi les hauts hommes qui assistèrent à ce tournoi, on cite le duc de Bourgogne[2], Philippe, le bon comte de Flandre[3], les comtes de Clermont et de Beaumont[4], Jacques d'Avesnes[5], le comte Thibaut[6], le bon Barrois[7], Gui de Châtillon[8] [2921]. Du reste, il n'y eut, en toute France, en Flandres, dans les Pays-Bas, homme désireux de gagner le prix des armes qui ne se fût rendu à ce tournoi. Le pays fourmillait de monde. C'est là que vous auriez vu éperonner par la campagne des chevaux de Lombardie et de Sicile! On aurait peine à décrire les riches armures des chevaliers des deux parties [2940].

Le Maréchal excita l'admiration de tous par la force et l'adresse

1. Dans le texte, *Pleiere*, en latin *Plaiotrum* (Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*), Pleurs, qu'on devrait écrire *Pleure*, forme usitée anciennement, est une comm. de l'arr. d'Épernay, cant. de Sézanne.

2. Hugues III, de 1162 à 1193.

3. Voy. ci-dessus, p. 36, note 2.

4. Raoul Ier, comte de Clermont, † 1191 (voy. ci-dessus, p. 31, note 3), et Mathieu III, de 1174 à 1208.

5. Ce seigneur est surtout connu par la guerre qu'il eut à soutenir en 1174 contre le comte de Flandre Philippe, avec qui, du reste, il se réconcilia bientôt (*Art de vér. les dates*, III, 11). Il prit part à la troisième croisade, où il se distingua par sa vaillance. Il mourut en combattant (sept. 1191); voy. Ambroise, *Hist. de la guerre sainte*, v. 6637-67.

6. Thibaut V, comte de Blois et de Chartres depuis 1152, sénéchal de France depuis 1154 (d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, III, 96-98), qui mourut à la croisade en 1191.

7. Voy. ci-dessus, p. 32.

8. Gui de Châtillon, seigneur de Monjay, second fils de Gui II de Châtillon († vers 1170). Il mourut devant Acre en 1191. Voy. A. du Chesne, *Hist. de la maison de Chastillon-sur-Marne*, p. 40.

qu'il déploya dans ce tournoi. Il ne se préoccupait pas de gain, mais, ce qui vaut mieux, il acquit honneur[1] [3012].

Tandis que les chevaliers étaient encore réunis, après le tournoi, les uns demandant des nouvelles de leurs parents ou amis qui avaient été faits prisonniers, les autres cherchant l'argent de leur rançon ou des répondants, une dame de haut prix fit présenter un magnifique brochet au duc de Bourgogne. Celui-ci, pour honorer la dame, le fit porter au comte de Flandre qui à son tour l'envoya au comte de Clermont, lequel l'offrit au comte Thibaut [3061]. Et ainsi chacun de ceux qui le recevaient l'adressait à un autre. Finalement le comte de Flandre, qui avait par-dessus tous le renom de courtoisie et de sagesse, proposa de l'adresser au plus preux des chevaliers, à Guillaume le Maréchal[2], ce qui fut accepté avec empressement. On députa deux chevaliers pour le lui présenter. Ils se mirent en route, un écuyer marchant devant eux avec le brochet. Ils le trouvèrent à la forge, la tête sur l'enclume, tandis que le forgeron, à l'aide de ses tenailles et de ses marteaux, lui arrachait son heaume, faussé et enfoncé jusqu'au col. Quand le heaume eut été à grand'peine retiré, les chevaliers prirent la parole et présentèrent le brochet. Le Maréchal le reçut avec modestie, protestant qu'il devait cet honneur non à son mérite, mais à la bienveillance naturelle de ceux qui le lui avaient fait. Les deux chevaliers, ayant accompli leur mission, contèrent en quelle situation ils avaient trouvé le Maréchal, ce qui excita une grande admiration [3164].

Cette histoire est difficile à conter. Personne n'aurait assez de mémoire pour la dire tout entière; dix même n'en viendraient pas à bout. Pour moi, je ne m'en fais pas maître; je conte ce que j'en ai appris [3173].

1. Cette idée, qui revient plus d'une fois dans le poème, est presque un lieu commun des descriptions de tournois. On lit dans Érec (éd. Fœrster, v. 2215-8) :

Erec ne voloit pas antandre
A cheval n'a chevalier prandre,
Mès a joster et a bien feire,
Por ce que sa proesce apeire.

2. Il y a dans le texte : « Or faisons du brochet un cygne, et envoyons le au plus digne. » C'est qu'en effet le cygne était, ainsi que le paon, considéré comme un oiseau noble.

Il y eut à Eu, en Normandie, un riche tournoi, dont la nouvelle fut portée en France, en Hainaut, en Flandre, en Bourgogne, en Poitou, en Touraine, en Anjou, en Normandie, en Bretagne. Les jeunes gens qui ambitionnaient le prix des armes s'y rendirent de toutes parts [3194].

Le jeune roi s'y trouva avec au moins cent des meilleurs chevaliers qu'on pût trouver. Il ne regardait point à la dépense quand il s'agissait d'un chevalier vaillant. Aussi avait-il, par sa largesse et ses autres qualités, surpassé tous les princes de son temps. Du côté opposé étaient les Français, les Bourguignons, les Flamands, les Hainuyers [3212]. Au premier engagement, le Maréchal abattit Mathieu de Walincourt[1] et lui prit son cheval. Mathieu vint prier le jeune roi, qui s'armait, de le lui faire rendre. Le jeune roi, qui ne savait refuser personne, dit au Maréchal de le lui rendre; ce qu'il fit. Mais, dans la même journée, il le regagna [3238].

Ce grand tournoi eut lieu devant le château, près des lices. Le comte de Flandre avait par-devers lui, outre les chevaliers, de nombreux sergents qui eussent écrasé nos gens s'ils n'avaient eu leur refuge[2] près d'eux et n'avaient su se bien garder. Mathieu de Walincourt s'y présenta de nouveau et y rencontra le Maréchal, qui l'abattit à terre et lui reprit le cheval, qu'il gagna ainsi pour la seconde fois dans la même journée. Il rentra ensuite dans la mêlée. A la fin de la journée, ceux qui avaient gagné firent conduire leurs prises chez eux, et ceux qui avaient perdu cherchèrent des cautions ou donnèrent des gages [3300].

Une fois désarmés, les hauts hommes se groupèrent autour du jeune roi pour converser, selon l'usage. Survint Mathieu de Walincourt, qui dans ses deux rencontres avec le Maréchal avait eu le dessous. Ayant salué le roi, il le pria de lui faire rendre son cheval. Le roi, étonné, fait venir le Maréchal et lui reproche d'avoir tant tardé à lui obéir. « Sire, » dit le Maréchal, « je « lui ai rendu son cheval dès ce matin. — C'est vrai, » reprend

1. Walincourt, arr. de Cambrai, cant. de Clari. Sur la famille de Walincourt, voy. Colliete, *Mémoires pour servir à l'histoire de la province de Vermandois* (Paris, 1771-2), II, 79 et suiv., et Ém. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, dans les *Mémoires présentés à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 2e série (Antiq. de la France), t. VI, 1re partie, p. 6.

2. Voy. p. 21, note 2.

Mathieu, « mais depuis vous me l'avez repris et vous l'avez. — « Vous ne savez pas, » dit le Maréchal, « si je l'ai encore ou si « je l'ai donné. Mais vous serez récompensé de ce que vous « m'avez fait jadis à un tournoi. Vous aviez gagné sur moi un « cheval[1]. De hauts hommes vous prièrent de me le rendre; « vous n'y consentîtes point. Actuellement je vous rends la « pareille. — Sire, » répondit Mathieu, « vous n'aviez pas encore la « réputation que vous avez maintenant. — Eh bien! si j'étais « alors méprisé, vous êtes maintenant en moindre prix qu'au« trefois. D'après votre propre jugement, je ne dois pas vous « rendre votre cheval. » On rit beaucoup de cette repartie, et le Maréchal emmena son cheval [3366].

Ce ne fut pas tout : le même jour, le Maréchal prit de ses mains dix chevaliers et gagna douze chevaux, dont un (celui de Mathieu) par deux fois. A cette époque, un chevalier de la mesnie du jeune roi, qu'on appelait Roger de Gaugi[2], lui demanda d'être son compagnon[3]. C'était un homme preux, hardi, entreprenant, adroit, mais un peu trop porté au gain. Le Maréchal, sachant qu'il était bon chevalier, lui accorda sa compagnie. Pendant deux ans ils coururent les tournois, faisant à eux deux plus de gain que six ou huit des autres. Je ne parle point en l'air; je me fonde sur les écritures des clercs [3416]. Wigain, le clerc de la cuisine[4] et d'autres ont prouvé par écrit qu'entre la Pen-

1. Remarquons que le poète ne nous a rien dit de cet incident.

2. Ce personnage est mentionné plus loin parmi les chevaliers flamands qui faisaient partie de la « mesnie » du jeune roi (v. 4583). — Il y a, dans les *Rotuli litterarum patentium*, I, 33 (1203), un sauf-conduit accordé par le roi à « Rogerius de Gaugi. » Il fut l'un des conseillers du roi Jean; voy. plus loin la note sur le v. 13229.

3. Le compagnonnage, ou, comme on disait autrefois, la *compagnie*, est une association entre deux personnes du même rang ou qui du moins le deviennent par l'effet de l'alliance qu'ils ont contractée. M. J. Flach a consacré plusieurs chapitres à cette sorte d'institution, qu'il rattache au comitat germanique, *Les origines de l'ancienne France*, II, 431 et suiv. (liv. III, chap. II-VIII). Ces chapitres avaient déjà paru partiellement, sous ce titre : *le Compagnonnage dans les chansons de geste*, dans les *Études romanes dédiées à G. Paris* (Paris, 1891), p. 140-180.

4. Le jeune roi avait certainement un clerc de ce nom. On lit en effet, dans un rôle de 1182 cité par Eyton (p. 248) : « In passagio episcopi de Sancto David et abbatis de Dereford *et Wigani clerici regis filii regis*, 47 s. per breve regis. » — Sur l'office du clerc de la cuisine, on lit dans

tecôte et le carême[1] ils prirent cent trois chevaliers, sans parler des chevaux et des équipements que les comptables n'inscrivaient pas [3424].

Peu après eut lieu un tournoi à Joigni. Le jeune roi ne s'y rendit point, mais le Maréchal y alla. Une fois arrivés, les chevaliers s'armèrent et se rendirent dans un lieu voisin de la ville, où ils mirent pied à terre en attendant leurs adversaires. La comtesse[2], accompagnée de dames et de demoiselles, vint les y rejoindre. On se mit à danser au son d'une chanson que chanta le Maréchal. Lorsqu'il eut fini, un jeune ménestrel, nouvellement fait héraut d'armes, se mit à chanter une chanson nouvelle, dont le refrain était : « Maréchal, donnez-moi un bon « cheval ! » A ce moment, les plus pressés des chevaliers du parti opposé commençaient à arriver. Sans dire un mot à personne, le Maréchal sortit de la ronde, monta à cheval, et, s'étant dirigé vers eux, il désarçonna le premier qu'il rencontra et donna son cheval au petit héraut. Celui-ci revint à la danse en disant à tous : « Voyez quel cheval ! c'est le Maréchal qui me l'a donné ! » Plusieurs s'en émerveillèrent, qui le croyaient encore dans la ronde. Tous, chevaliers et dames, dirent que c'était le plus bel exploit qu'on eût jamais vu dans un tournoi [3520].

Les chevaliers remirent le heaume et lacèrent la ventaille lorsqu'ils virent leurs adversaires s'avancer en ligne. Ils combattirent en rangs serrés et eurent l'avantage. Le Maréchal eut le prix du tournoi, et il eut aussi sa part du gain, mais il la distribua largement aux croisés et aux prisonniers, et tint pour

Fleta, liv. II, chap. xviii (1re et 2e édit. de J. Selden, Londres, 1647 et 1685, p. 80) : « Officium clerici coquinæ est denarios recipere de garderoba pro officiis emptoris, poletriæ, salsariæ, aulæ et cameræ et scutelriæ, et creditoribus satisfacere competenter. »

1. Malheureusement on ne nous dit pas de quelle année. Ce devait être vers 1180.

2. La date de ce tournoi ne nous étant pas connue, on peut hésiter entre Aelis, femme de Rainaut (ou Rainart) IV, comte de Joigny, lequel mourut au plus tard en 1179 (*Art de vérifier les dates*, II, 596), et une autre Aelis, femme de Guillaume I, successeur de Rainaut, dès 1179 au moins. Cette dernière était fille de Pierre I de Courtenai et petite-fille du roi Louis VII. Elle eut deux fils de son époux et fut séparée de lui pour cause de parenté. Voy. du Bouchet, *Hist. généal. de la maison royale de Courtenay*, p. 16.

quittes plusieurs des chevaliers qu'il avait pris, ce qui fut hautement apprécié [3562].

Le Maréchal revint auprès de son seigneur le jeune roi. Celui-ci n'avait pas son pareil pour les prouesses et pour la libéralité. Artus ni Alexandre ne firent pas autant de bien en si peu de temps. Si Dieu avait permis qu'il vécût, il les eût dépassés en prouesse et en valeur. Il avait su grouper autour de lui tant de vaillants chevaliers que ni empereur, ni roi, ni comte n'en eut autant[1]. Il eut le choix entre les jeunes hommes de France, de Flandres, de Champagne. Il ne marchandait pas avec eux, mais il savait si bien faire qu'ils devenaient siens. Dans les tournois, il chargeait si puissamment avec sa troupe que ceux de l'autre part, fussent-ils supérieurs en nombre, étaient bientôt mis en désordre. Il arrivait souvent que les hommes du premier rang avaient tout balayé devant eux, de sorte que le roi n'avait plus où férir. Il allait alors se jeter dans quelque troupe étrangère, dont il avait grand'peine à se dépêtrer. Mais le Maréchal était toujours là pour le tirer d'affaire au moment où on allait le faire prisonnier. C'est par de tels services qu'il s'était rendu cher au roi [3642].

Aux octaves de la Pentecôte, un grand tournoi eut lieu entre Maintenon[2] et Nogent[3]. Le jeune roi s'y rendit, comme aussi le comte Philippe de Flandre, le comte de Boulogne[4] et le comte

1. Cf. plus haut, p. 37-8. — Giraud de Barri, qui ne tarit pas d'éloges sur le jeune roi, dit à peu près la même chose : « Ad hoc etiam tam electa militia tamque eleganti stipatus fuerat, quanta nec nostris diebus nec ante uni adhærens homini vel visa est usquam vel audita. Præter alios quippe multos qui inter optimos maximi fuerunt tales et tam electos, tanquam Macedo secundus, habebat de familia centum vel plures, quorum quisque torneamentum quodlibet, ad quod probandarum virium causa undique fortissimi, tanquam ex condicto, viri militares confluebant, corporis sui valore confidebat » (*De princ. instr.*, II; Bouquet, XVIII, 131BC; *G. Cambr. opera*, VIII, 174).

2. Maintenon, ch.-l. de cant. de l'arr. de Chartres.

3. Nogent-le-Roi, ch.-l. de cant. de l'arr. de Dreux, à 8 kil. au nord-ouest de Maintenon.

4. Ce comte de Boulogne devait être l'un des trois premiers maris qu'eut successivement Ida comtesse de Boulogne, et dont aucun ne vécut longtemps, puisque le troisième mourut en 1186 (*Art de vér. les dates*, II, 765), et qu'elle en épousa un quatrième, Renaut de Dammartin, en 1191 ; voir plus loin la note du v. 8617.

de Clermont[1] [3695]. Les jeunes commencèrent la lutte dès la veille du tournoi. Les hauts barons ne parurent pas à ces vêpres, mais y envoyèrent de leurs hommes. Il arriva que sire Renaut de Nevers[2] prit deux des compagnons du roi [3721]. On pria le roi de les réclamer. Celui-ci y consentit, non sans hésitation, car il avait refusé d'admettre Renaut de Nevers au nombre de ses chevaliers, et à son tour il craignait un refus. En effet, Renaut lui fit répondre qu'il continuerait à prendre sur lui tout ce qu'il pourrait, et qu'il l'engageait à agir de même à son égard. Le jeune roi fut irrité et pria ses chevaliers de faire tous leurs efforts pour prendre Renaut de Nevers. Plusieurs aussitôt jurèrent que le lendemain Renaut serait pris. « Et vous, Maré« chal, » demanda le roi, « qu'en dites-vous? — Sire, » reprit le Maréchal, qui n'était pas vantard, « puisqu'il a dit qu'il « prendrait sur nous tout ce qu'il pourrait, je m'estimerai « heureux si je puis sauver de lui mon cheval et mon harnais » [3776].

Le tournoi eut lieu le lendemain. Le comte de Clermont fut abattu, et ce fut à grand'peine qu'on parvint à le tirer de la presse. Le Maréchal chercha dans la foule jusqu'à ce qu'il eût trouvé Renaut de Nevers : il le saisit, et, le tirant avec force, il le fit passer par-dessus le col de son cheval et, bon gré mal gré, l'emporta jusqu'au roi. « Sire, » dit-il, « voici messire Renaut « que je vous donne. — Votre merci, » dit le roi; « maintenant « je ne suis plus inquiet d'avoir mes hommes et encore du sien. « Vous m'avez servi cette fois et mainte autre à mon gré! » [3843].

Notre histoire me conduit à parler d'un tournoi qui eut lieu entre Anet et Sorel[3], et que je ne devrais pas oublier, car je le vis, et il m'en souvient bien. Je crois qu'il n'y eut onques plus grand. Du Poitou jusqu'au Pays d'aval[4], il n'y eut chevalier désireux d'accroître son prix qui n'y vint. Toutefois le jeune roi n'y alla pas, mais sa mesnie s'y rendit avec le Maréchal.

1. Voy. ci-dessus, p. 31, note 3.

2. Sans doute Renaut, seigneur de Decise, fils de Guillaume III et frère de Guillaume IV, comte de Nevers. Il mourut au siège d'Acre en 1191 (*Art de vér. les dates*, II, 563).

3. Voir ci-dessus, p. 39, note 2.

4. Voir ci-après, p. 51, note 1.

Avant leur arrivée, les Français étaient les plus forts; mais, lorsque les gens du roi furent entrés en ligne, il leur fallut tourner le dos. Plusieurs d'entre eux se réfugièrent sur une vieille motte fermée d'un hérisson tout à l'entour. Ils firent monter leurs chevaux après eux et les attachèrent au hérisson, n'ayant pas le loisir de les faire entrer. Le Maréchal fit une grande prouesse. Il mit pied à terre et donna son cheval à garder, monta à la motte, prit deux chevaux et les fit descendre jusque dans le fossé, au pied de la motte, puis leur fit remonter la contre-escarpe. A ce moment survinrent deux chevaliers, qui, le voyant lassé, crurent avoir trouvé une bonne aubaine et lui enlevèrent de force les deux chevaux. Il ne se défendit pas beaucoup, parce qu'il les connaissait bien et savait qu'il rentrerait en possession de son bien malgré eux. Mais, s'il avait été à cheval, les choses se fussent passées autrement. L'un était Pierre de Leschans[1]; quant à l'autre, j'ignore son nom [3983].

Le Maréchal, s'étant remis en selle, se dirigea vers une grange où plusieurs chevaliers étaient assiégés par des adversaires en nombre supérieur. Se voyant sur le point d'être pris, ils offrirent au Maréchal de se rendre à lui. — « Qui êtes-vous? » leur demanda-t-il. — « Nous sommes des chevaliers formant com« pagnie. — Vos noms? — Florent de Hangest[2] et Louis d'Ar« celles[3] [4047]. Nous sommes quinze chevaliers; recevez-nous

1. Ce personnage, qui reparaîtra plus loin (v. 4510), dans une liste de chevaliers français, est probablement le même qu'un « Petrus Lieschans » qui fut fait prisonnier par le roi Richard au combat de Gisors, le 28 septembre 1198 (Roger de Howd., IV, 56). Il ne doit pas être confondu avec un « Petrus Lascans » qui reçut un don du roi Richard la première année de son règne (Hunter, *The Great roll of the pipe for the first year of Richard I*, p. 40).

2. Hangest-en-Santerre, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil. Plusieurs seigneurs de ce lieu ont porté le nom de Florenz ou Florent, en latin *Florencius;* voy. D. Bouquet, XXIII, 647 D, 656 F, 657 D. Un sceau de Florent de Hangest, appendu à un acte de 1223, est publié dans la *Collection de sceaux* de Douët d'Arcq, n° 2358.

3. Il s'agit très probablement du Louis d'Arcelles qui est mentionné plusieurs fois dans le *Livre des vassaux du comte de Champagne et de Brie*, publié par M. Longnon (n°s 2377, 2502, 2560). M. Longnon identifie dubitativement Arcelles avec Aizelles, Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne. C'est sans doute le même qui est mentionné par Ben. de Peter-

« pour prisonniers. Nous aimons mieux, puisque nous en sommes « réduits là, que ce que nous possédons soit à vous qu'à ceux « qui nous tiennent assiégés. » Le Maréchal accepta; mais ceux qui comptaient les prendre ne l'entendirent pas ainsi et dirent qu'ils ne leur échapperaient pas et que le Maréchal commettait une grande inconvenance. Mais celui-ci leur répondit de telle sorte que, ne se souciant pas de se battre avec lui, ils se retirèrent. Les chevaliers assiégés sortirent sans dommage, grâce au Maréchal, à qui ils offrirent, comme ils le devaient, de se rendre prisonniers. Le Maréchal n'accepta point et les déclara quittes. Ils le remercièrent et l'assurèrent qu'ils seraient en tout lieu à sa disposition [4074].

Le Maréchal rentra chez lui, se fit désarmer, monta sur un palefroi et se rendit à l'hôtel du Barrois[1], qui était l'oncle de ce Pierre de Leschans dont il avait à se plaindre. A son arrivée, tout le monde lui fit bon accueil, et messire Guillaume lui-même se leva pour le recevoir. Le Maréchal lui exposa sa plainte. Le Barrois fut très surpris. « Qui vous a traité ainsi? un homme « de rien! Si c'était un autre qui me l'eût conté, je ne l'eusse « pas cru, mais je le crois dès que vous me le dites. » On manda aussitôt Pierre de Leschans, qui se fût bien dispensé de venir, s'il avait pu. Son oncle lui fit de vifs reproches. Il commença par nier. Mais Guillaume des Barres, sans tenir compte de ses dénégations, lui donna l'ordre de rendre le cheval. Alors Pierre fit venir une bête de somme à lui, dont le poil était semblable à celui du cheval pris au Maréchal; mais pour le reste c'était une vieille bête, maigre, fourbue et tout écorchée. « Maré« chal, » dit le Barrois, « est-ce là votre cheval? le reconnaissez« vous? — Je le connais bien, mais ce n'est pas le mien; voyez, « c'est un vieux sommier qu'il a eu pendant plus de cinq ans! » Le Barrois s'irrita et menaça son neveu de se séparer de lui. Celui-ci se décida alors à rendre le cheval qu'il avait pris. Sur ce, quelques amis de Pierre de Leschans prièrent le Maréchal

borough, sous le nom de « Lodovicus de Arseles, » parmi les chevaliers morts à la croisade de 1191 (éd. Stubbs, II, 148). Je ne sais s'il faut l'identifier avec un « Ludovicus de Arcello » qui figure dans un rôle anglais de 1189-90 (*The Great roll of the pipe for the first year of Richard I*, p. 15).

1. Guillaume des Barres le père.

de lui faire don de la moitié du cheval. Le Maréchal y consentit. Un autre proposa alors de le jouer aux dés, ce qui fut encore accepté. Pierre jeta neuf, le Maréchal onze, et le cheval lui resta [4196].

On pria le Maréchal de rester, mais il voulait recouvrer son autre cheval. Il se remit donc en route et se dirigea vers la demeure de celui qui l'avait. C'était un chevalier de la suite d'un haut baron de France dont j'ignore le nom. Lorsque le Maréchal entra, tout le monde lui fit grand accueil, sauf celui qui avait pris le cheval. Il fit sa réclamation, et ce seigneur lui fit rendre immédiatement son bien. C'était une bête superbe, qui valait bien plus de trente livres. On pria le Maréchal d'offrir la moitié du cheval à celui qui l'avait pris ou de le jouer aux dés. Il répondit qu'il ferait comme on voudrait. Mais l'autre, qui venait d'apprendre l'heureux coup de dés du Maréchal, préféra le partage. « Voulez-vous, » dit-il, « que d'abord je l'estime? — « Faites, » dit le Maréchal. — « Le cheval vaut quatorze livres. « — Soit. Alors le cheval est à moi; voici vos sept livres. » Celui qui avait estimé faussement fut bien attrapé, car il ne pensait pas que le Maréchal fût pourvu d'argent comptant. Le cheval valait bien quarante livres. Ce fut très bien fait. Qui tout convoite tout perd[1] [4274].

Après ce tournoi, il y en eut un autre à Épernon[2]. Les hauts hommes s'y rendirent de mainte terre, car, ainsi que je vous l'ai dit[3], à l'exemple du jeune roi, chacun travaillait à faire fleurir la chevalerie, qui actuellement est presque morte, car les chiens, les oiseaux[4], les plaids[5] font tant qu'elle ne peut plus se maintenir. Avarice pousse les seigneurs à garder leur argent. Je n'ose dire ce que j'en pense, mais nous verrons encore le temps, si le roi Henri[6] peut tenir sa terre en paix, où chevale-

1. Proverbe fréquemment employé; voy. Le Roux de Lincy, *le Livre des proverbes*, 2e éd., II, 274, 407, 482, 488.
2. Eure-et-Loir, cant. de Maintenon, arr. de Chartres.
3. Voy. plus haut, p. 37-8 et 45, note 1.
4. La chasse à l'oiseau.
5. Voir ci-dessus, p. 35, note 6.
6. Le roi Henri III.

rie, prouesse, vaillance, largesse sortiront par sa porte[1]. Alors avarice sera morte [4318].

Le Maréchal se rendit à Épernon, mais le jeune roi n'y vint pas. Quant aux autres, j'ignore leurs noms, ne les ayant pas trouvés dans l'histoire. Les hauts hommes venus pour le tournoi étaient logés par la ville. Selon la coutume, ils allaient le soir se visiter les uns les autres. C'est un bel usage, digne de gens sages et courtois. Le Maréchal alla chez le comte Thibaut[2], monté sur un cheval de prix, mais il n'avait amené personne pour le garder. Il le confia à un jeune garçon qu'il rencontra là. Il descendit, et le garçon monta à sa place. Lorsque le Maréchal entra, on lui fit tous les honneurs, et on ne tint plus compte des autres, tant il était renommé. Comme les valets apportaient le vin, un vagabond s'approcha du cheval et tira à terre le garçon en le frappant. Celui-ci cria aussitôt : « Maréchal, on m'enlève « votre cheval! » Le Maréchal aussitôt quitta la compagnie sans prendre congé et courut à l'endroit où il avait laissé son cheval. Il le trouva parti. On ne voyait goutte, mais il put suivre le voleur au bruit que faisaient les sabots du cheval sur la pierre dure. Le vagabond tourna dans une rue de traverse et se cacha dans l'ombre d'une charrette chargée de branchages. Tant que le cheval resta tranquille, le Maréchal, n'entendant plus rien, ne sut où le chercher, mais bientôt l'animal se mit à gratter du pied doucement. Guillaume se dirigea de ce côté, et, frappant le vagabond d'un bâton qu'il tenait, il lui fit sauter un œil hors de la tête. On accourut au bruit, et on voulut pendre le larron. Mais le Maréchal s'y opposa. « Par mon chef, » dit-il, « mon « cheval ne sera pas cause de sa mort. Il a assez de mal, car il « a l'un des sourcils cassé et un œil hors de la tête. Je ne veux « pas lui en faire davantage » [4430].

Je ne parlerai pas plus longuement de ce tournoi, parce que celui qui m'a fourni la matière ne m'en a pas dit plus. Mais

1. Plus haut, v. 2642, il a été dit que le jeune roi était la porte par laquelle chevalerie revint dans le monde.

2. Sans doute Thibaut V, comte de Blois et de Chartres, déjà mentionné au v. 2917 (ci-dessus, p. 40, note 6).

voici qu'une autre tâche m'est imposée, qui allonge mon œuvre et en augmente la difficulté. Aussi me faut-il abréger çà et là, de peur que l'histoire ennuie ceux qui l'entendent conter. Il n'y a clerc, d'ici à Montoire[1], qui ne se sentit en peine d'avoir à mettre en rime tous les noms qu'il faut énumérer [4449].

A Lagni-sur-Marne fut pris un tournoi tel qu'on n'en vit jamais, ni avant ni après [4459]. Le jeune roi et le comte de Flandres s'y rendirent. Avec ce dernier étaient les Flamands, les Hainuyers, ceux du pays d'aval[2] et les Tiois[3]. Il n'y avait si bon chevalier jusqu'aux montagnes de Mont-Joux[4] qu'il n'eût cherché à avoir [4472]. Le jeune roi avait sa mesnie, dont grand était le renom. Je vais vous dire les noms de ceux qui en faisaient partie, comme ils m'ont été nommés par des témoins oculaires[5] [4480].

1. S'agit-il de Montoire, arr. de Vendôme? C'est une ville qui n'avait pas assez de célébrité pour entrer, comme ici, dans une locution en quelque sorte proverbiale. Le poète a peut-être pensé au Montoire, ville d'Espagne, probablement, où, dans le roman de *Floire et Blanchefleur*, le jeune Floire est envoyé pour y faire son éducation (éd. Du Méril, pp. 9, 14, 33).

2. Dans le texte *Avalterre* (v. 4468). On a déjà rencontré ce nom p. 23 (v. 1518). On pourrait traduire par « Pays-Bas, » mais il faudrait étendre la portée de cette domination jusqu'à Cologne, comme fait Du Cange, sous AVALTERRÆ, car Philippe Mousket (v. 21849) nous apprend que les *Avalois* avaient pour cri de guerre *Cologne*, et l'on sait que la partie du diocèse de Cologne qui était située sur la rive droite du Rhin s'appelait en allemand *Avalgaw* (voy. la Table des noms de *Raoul de Cambrai*, éd. de la Société des anciens textes français, sous *Avalois*). Les *Avalois* sont distingués des *Tiois* et des Hollandais par le Reclus de Molliens (*Roman de Carité*, couplet XXV). D'autre part, un texte des Chroniques de Saint-Denis cité par Du Cange (*l. l.*) montre qu'Utrecht était en Avalterre. Ce pays devait donc comprendre tout le cours inférieur du Rhin. En tout cas, c'est à tort qu'*Avalterre* est interprétée par Austrasie dans le dictionnaire de M. Godefroy.

3. Par cette expression on désigne le plus souvent les habitants des Pays-Bas, et certains textes (par exemple la *Chanson de la croisade albigeoise*, v. 285; *Gir. de Roussillon*, § 200 de ma traduction) distinguent les Tiois des Allemands; mais ici les Tiois, étant mentionnés à côté des Flamands et de « ceux d'Avalterre, » ne peuvent être que des Allemands.

4. On sait que Mont-Joux (*Mons Jovis*) est le nom ancien du Grand-Saint-Bernard.

5. L'auteur affirme de nouveau plus loin (vv. 4750 et suiv.) que tous

Je nommerai d'abord les Français. Il est juste qu'ils aient la première place, pour leur valeur et pour l'honneur de leur pays[1]. Je commencerai par ceux qui portaient bannière.

Il y eut le comte Robert de Dreux[2]; sire Simon de Rochefort[3]; Guillaume des Barres, le premier[4]. Ceux-là portaient bannière. Ensuite Guillaume, fils du premier Guillaume des Barres; Simon, son frère[5]; Pierre de Leschans[6]; Amauri de Meulan[7];

les chevaliers par lui énumérés étaient à la solde du jeune roi. Mais il est assurément fort invraisemblable que les comtes de Dreux et de Soissons, par exemple, et Guillaume des Barres aient fait partie de la mesnie du jeune roi. Il est à croire que le poète a véritablement eu sous les yeux un rôle (voy. v. 4539) des chevaliers qui se rendirent au tournoi de Lagny, mais que l'idée de les ranger sous la bannière du jeune roi lui appartient en propre.

1. Cet hommage à la supériorité reconnue de la chevalerie française est d'autant plus remarquable que l'auteur est un partisan déterminé des Anglais. Il y aurait bien d'autres témoignages du même genre à recueillir, celui-ci, par exemple, de Giraud de Barri : « Strenua Francorum militia, cujus etiam hodie mundum universum exsuperat gloria » (*Opera*, VIII, p. 318).

2. A cette époque, il n'y a d'autre Robert comte de Dreux que Robert, fils de Louis VI. Il fut comte de Dreux de 1132 ou 1137 jusqu'en 1184, époque où il se démit de son comté en faveur de son fils également appelé Robert, et mourut en 1188. Il ne serait pas impossible que le poète eût donné par anticipation le titre de comte de Dreux au fils. C'est en tout cas du fils qu'il est question plus loin aux vers 7513, 7673, 7735. Un des deux Robert avait visité l'Angleterre, nous ne savons à quelle époque, mais sa visite est mentionnée par Giraud de Barri, *De principis instructione*, II, II (*G. Cambr. opera*, VIII, 158).

3. Simon de Rochefort-en-Yveline, cant. de Dourdan, arr. de Rambouillet. Le *Cartulaire de N.-D. des Vaux-de-Cernay* renferme des chartes de lui datées de 1177 environ à 1180 (nos XLVII-XLIX et LVI). Est-ce le même qui est mentionné dans deux actes placés vers 1140 par l'éditeur du *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont* (nos XI et XII)?

4. Ci-dessus, note de la p. 32.

5. Sans doute Simon de Montfort, celui qui fut tué au siège de Toulouse, le 25 juin 1218. Il était frère utérin du second Guillaume des Barres, car sa mère Amicie de Montfort avait épousé en secondes noces le premier Guillaume des Barres.

6. Voy. plus haut, p. 47.

7. Amauri, vicomte de Meulan, mort après 1183, *Art de vér. les dates*, II, 696.

Milon de Châlons et son frère Macaire[1]; Adam de Melun[2]; Eude du Plessis[3] [4517]; Thibaut de Vallangoujard[4]; Guillaume de Bouri[5]; Herman de Brie[6]; Étienne de la Tour[7] [4525]; le pauvre Wanchier[8]; Corin de Saint-Servin; Geoffroi de Vienne[9];

1. Milon et Macaire de Châlons figurent en divers actes de la fin du XIIe siècle; voy. Longnon, *Livre des vassaux du comte de Champagne*, à la table des noms de personnes, pp. 293 et 298. Il ne paraît pas qu'on ait su jusqu'à présent que ces deux hommes étaient frères.

2. Adam Ier, vicomte de Melun; voy. Du Bouchet, *Hist. de la maison de Courtenay*, p. 205.

3. Il y a, dans le *Livre des vassaux du comté de Champagne*, un « Oude deu Plessié » (n° 789) parmi les fiefs de la châtellenie de Meaux, et un « Odes ou Oudes dou Plaissié » (n°s 1166 et 1260), parmi les fiefs de la châtellenie d'Oulchi-le-Château, arr. de Soissons. Dans le premier cas le surnom est identifié par M. Longnon avec le Plessis-Placy, arr. de Meaux, dans le second, avec le Plessis-Huleu, arr. de Soissons.

4. Vallangoujard, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam. Ce Thibaut fut du nombre des chevaliers de l'armée royale que Richard Cœur-de-Lion fit prisonniers à Gisors, le 28 septembre 1198 (Rog. de Howden, IV, 56). On a de lui plusieurs actes, depuis 1165 jusqu'à 1206, année qui paraît être celle où il mourut. Voy. Aymar de Manneville, *De l'état des terres et des personnes dans la paroisse d'Amblainville*, Beauvais, 1890, pp. 8, 77, 79, 82, 84, 89.

5. Bouri, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont. Un acte scellé de Guillaume de Bouri, non daté, mais qui paraît avoir été rédigé vers 1180, est mentionné dans la *Collection de Sceaux* de Douët d'Arcq, sous le n° 1513. « Guillaume de Borriz » figure dans l'*Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise, v. 6172.

6. *Hermanz* est douteux; on peut aussi bien lire *Herniauz* (voy. la note du v. 4523), qui, du reste, n'est pas une forme satisfaisante. La correction *Trie*, proposée en note au lieu de Brie, aurait l'avantage de rattacher ce personnage à la région d'où étaient originaires Thibaut de Vallangoujard et Guillaume de Bouri (Trie-la-Ville ou Trie-Château, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont). Mais, à cette époque, on ne connaît que Mathieu de Trie et Jean de Trie.

7. La Tour ou Bois-Luat, comm. d'Eaubonne, cant. de Montmorency. Le fief d'Étienne de la Tour figure dans le cartulaire de Philippe-Auguste parmi les fiefs dépendant du roi, section de la châtellenie de Pontoise; voy. Bouquet, XXIII, 629 c.

8. Je n'ai rien trouvé sur ce chevalier ni sur le suivant.

9. Marne, arr. de Sainte-Menehould. Un personnage de ce nom figure dans le *Livre des vassaux du comté de Champagne*, éd. Longnon, n° 1573.

Robert de Bouvresse[1]. Le comte de Soissons[2] y vint aussi. Il aurait dû être nommé en premier lieu, car il portait bannière. Je l'ai nommé en dernier parce que je l'ai trouvé ainsi dans l'écrit. J'ai énuméré les Français, maintenant je passe aux Flamands [4542].

Baudouin de Béthune[3]; Guillaume de Caieu[4]; Aleaume de Fontaine[5]; Eustache de Neuville[6]; Eustache de Canteleu[7]; En-

1. Arr. de Beauvais, cant. de Formerie.

2. Conon, neveu d'Yves de Nesles, à qui il succéda en 1178, ou son frère Raoul de Nesle, comte de Soissons de 1180 à 1237.

3. Ce personnage, qui reparaîtra souvent dans l'histoire, était, comme on le verra plus loin (vv. 6265-9 et 6285-8), fils de l'avoué de Béthune (Robert V, dit le Roux, en même temps avoué d'Arras). C'était son troisième fils. Il se mit au service de Richard au temps où celui-ci n'était encore que comte de Poitiers; il l'accompagna à la croisade et fut prisonnier avec lui en Allemagne; voy. plus loin la note du vers 10128. En 1194, Richard lui donna en mariage Hawis, comtesse d'Aumale et de Holderness, qui avait déjà eu deux époux (Guillaume de Mandeville, † 1190, et Guillaume *de Fortibus*, † 1194). Il mourut en 1211 (Mathieu de Paris, *Chron. maj.*, II, 533; *Hist. des ducs de Normandie*, éd. de la Soc. de l'hist. de Fr., p. 115). Voy. A. du Chesne, *Hist. de la maison de Béthune*, p. 149 et suiv.

4. Arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valéri. Il accompagna en Terre-Sainte le roi Richard, qui paraît l'avoir eu en grande affection. C'est pour lui que Pierre de Beauvais traduisit en prose française, au commencement du XIIIe siècle, la légende du Voyage de Charlemagne à Constantinople. Il combattit contre Philippe-Auguste à Bouvines et, ayant été fait prisonnier, recouvra bientôt sa liberté moyennant rançon. Voy. G. Paris, *Romania*, XXI, 248, et la Table de l'*Estoire de la guerre sainte*.

5. Fontaine-sur-Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt. « Alelmus de Fontanis » est l'un des témoins de la charte de coutume concédée aux habitants d'Abbeville en 1194 par Jean, comte de Ponthieu (Teulet, *Layettes du Trésor*, I, 141).

6. Neuville, Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil? En 1199, un Eustache de Neuville contribue à la capture du comte de Namur (Rigord, § 128, éd. Fr. Delaborde). Le même personnage reparaît plus loin, v. 8623. Il y a au Trésor des chartes une obligation d'Eustache de Neuville père et fils envers le roi de France, 1214 (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 1107; Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1545). Eustache de Neuville est enregistré, dans les rôles de Philippe-Auguste, parmi les « vavassores » qui doivent au roi le service militaire (*Scripta de feodis*, etc., dans Bouquet, XXIII, 683 K). Il reparaît plus loin dans les mêmes rôles parmi les chevaliers d'Arras (685 L).

7. Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château. « Eusta-

gerran de Fiennes[1] [4563]. Ceux-là portèrent bannière. Voici les autres : Hue de Malaunoi[2]; Raoul de Plomquet[3]; Baudouin de Caron[4]; Hue de Hamelincourt[5]; Cardon de Fressene-

chius de Cantelou » est l'un des garants d'une convention passée en 1195 entre Guillaume Ier, archevêque de Reims, et la comtesse de Flandre Mathilde (Teulet, *Layettes*, n° 428).

1. Arr. de Boulogne, cant. de Guignes. Il s'agit probablement d'Engerran de Fiennes, second fils d'Eustache de Fiennes dit le Vieux (*senex*), qui fonda l'abbaye de Beaulieu, près de Boulogne-sur-Mer. Il suivit à la croisade le comte de Flandres et y mourut. Voir Lambert d'Ardres, ch. XI (Pertz, *Mon.*, XXIV, 581).

2. Probablement Malanoi, Pas-de-Calais, comm. de Bourecq, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes. En 1204, « Hugo de Malo-Alneto » est l'un des témoins qui garantissent au nom du roi de France l'observation des articles de la capitulation de Rouen (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 716, I, 252). En 1209, le même jurait à Philippe-Auguste de l'aider contre toute personne, sauf la dame de Lillers et le comte de Flandres (*ibid.*, n° 880; Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1132). Lillers est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béthune, très voisin de Malanoi. C'est probablement le même personnage qui est mentionné par les historiens dans le récit de la bataille de Bouvines; voy. la table des œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, éd. Fr. Delaborde, sous HUGUES DE MALAUNAY.

3. « Radulphus Ploqueti » est témoin à l'acte de la capitulation de Rouen mentionné dans la note précédente. Il y paraît, comme ici, à côté de Hugues de Malaunai. « Hugo de Malo Alneto » et « Radulfus Plonquet » sont enregistrés à côté l'un de l'autre parmi les vavasseurs qui doivent le service militaire au roi de France (*Scripta de feodis*, etc. dans Bouquet, XXIII, 683 K), et de même, plus loin, parmi les « milites Atrebatenses » (*ibid.*, 685 L). Ces deux chevaliers sont encore nommés ensemble parmi ceux qui, en 1215, accompagnèrent Louis, fils de Philippe-Auguste, dans son expédition en Angleterre : « En la nef Looys entra... et Hues de Malaunoi et Raous Plomkès et pluisor autre chevalier » (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 166).

4. Il devint plus tard l'un des chevaliers de Richard Cœur-de-Lion, qu'il suivit à la croisade. Ambroise, qui l'appelle « Baudowins li Carons, » dit de lui : « Compainz iert le rei d'Engleterre » (*Estoire de la guerre sainte*, v. 6429). Il se distingua dans les luttes contre les Sarrazins; voy. le même poème, vv. 9991 et suiv.

5. Hamelincourt, arr. d'Arras, cant. de Croisilles. Le même chevalier reparaît plus loin, vv. 6671, 6821, comme compagnon du Maréchal. Je ne

ville[1]; Eustache de Campagne[2]; Rogier de Gaugi[3]; Robert de Beaurain[4]; Baudouin d'Etrepi[5]; Baudouin de Wartemberge; Rogier de Hardeincourt[6]; Guillaume de Poternes[7]; Guizelin de Wartemberge [4605].

Présentement nous nommerons les Anglais. Et d'abord Guillaume le Maréchal, puis Robert Fils-Gautier[8]; le comte David,

sais si c'est lui ou son fils qui se distingua sous Philippe-Auguste (notamment en 1188 et en 1199) dans les guerres contre les Anglais; voy. la Philippide de Guillaume le Breton, III, 452, 551, 581, et Rigord, § 128 (éd. Fr. Delaborde). « Hugo de Hamelicurte » est au nombre des « vavassores » qui doivent le service militaire à Philippe-Auguste (*Scripta de feodis*, etc., Bouquet, XXIII, 683 K). Le sceau de Hugues de Hamelincourt est décrit dans Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n°s 1005 et 1006. Il est appendu à deux chartes, l'une de 1194, l'autre de 1218.

1. Arr. d'Abbeville, cant. d'Ault.

2. Champaigne, dans le texte. Sans doute une des localités du Pas-de-Calais qui portent le nom de Campagne.

3. Voy. ci-dessus, p. 43, n. 2.

4. Arr. de Cambrai, cant. de Solesmes?

5. Serait-ce Étrepi, Marne, cant. de Thieblemont? On s'étonne de voir un personnage portant ce surnom prendre place parmi des chevaliers flamands. D'autre part, un « Alardus de Strepi » est témoin, en 1210, à un acte de Philippe Ier, marquis de Namur, passé à Valenciennes (Teulet, *Layettes*, n° 952). C'est plutôt dans cette région qu'il faudrait chercher l'origine de notre Baudouin. Peut-être y a-t-il lieu de corriger *Crequi* (Pas-de-Calais). Il y a dans les rôles de Philippe-Auguste, parmi les chevaliers du comte de Saint-Pol, un « Balduinus de Crequi » (Bouquet, XXIII, 685 L).

6. Sans nul doute le « Rodiers » ou « Rogiers de Herdecort » mentionné dans le poème d'Ambroise sur la troisième croisade parmi les compagnons du roi Richard (vv. 1415, 4727), appelé « Rogerus de *Hardecort* » ou de *Hardencourt* dans la version latine publiée sous le titre d'*Itinerarium regis Ricardi* (éd. Stubbs, pp. 186 et 217). C'est Hardencourt, Eure, cant. de Pacy-sur-Eure.

7. Ce chevalier et le suivant me sont inconnus.

8. « Robertus filius Walteri » paraît dans un grand nombre de documents du temps de Richard et de Jean. Voy. les *Rotuli curie regis, Rolls and records of the court held before the King's justiciars from the sixth year of King Richard I* (Londres, 1835, deux vol. in-8°) à la table. Plus tard, on le voit possédant des terres dans le comté de Cambridge; voy. les *Fines sive pedes finium sive finales concordiæ in curia Regis*,

portant bannière[1]; Robert de Londres[2]; Simon de Marès[3]; Robert de Wanci; Walter d'Ely[4]; Guillaume Fils-Roger[5]; Roger de la Borne; Guillaume Revel; Ansel le Maréchal[6];

éd. Hunter (Londres, 1835), p. 285. Voy., du reste, Dugdale, *Baronage*, I, 218.

1. David, comte de Huntingdon, frère de Guillaume, roi d'Écosse. En 1170, il avait fait hommage au jeune roi (Ben. Peterb., I, 6), et, en 1173, celui-ci lui avait accordé le comté de Huntingdon et celui de Cambridge (*ibid.*, I, 45).

2. « Robertus de Lundres » est mentionné parmi les partisans du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 48).

3. « Simo de Marisco » est témoin à une charte par laquelle le jeune roi concède à maître Gautier de Coutances, « clerico Domini regis patris mei, » une maison, sise à Rouen sur le Grand-Pont. Cette charte, passée à Westminster, se trouve en original aux archives de la Seine-Inférieure. Elle est transcrite dans le Cartulaire de l'Église de Rouen, mêmes archives (communication de M. Delisle). Elle doit être antérieure à la révolte du jeune roi, en 1173, à laquelle Simon de Marès prit part (Ben. Peterb., I, 46).

4. Dans les rôles de l'Échiquier de Normandie, à l'année 1195, ce chevalier et le précédent (ou du moins deux personnes portant les mêmes noms) reçoivent une allocation pour avoir gardé et conduit de Rouen à Chinon la fille du comte de Bretagne et celle du souverain de Cypre (Isaac Comnène) : « In expensis et robis filie comitis Britannie et filie « imperatoris Cypri et familie sue, et Roberti de Wancie et Walteri de « Ely qui eas custodiebant et ducebant, dum fuerunt apud Rothomagum « et in itinere a Rothomago usque Chinon » (Stapleton, *Magni rot. scacc. Normanniæ*, I, 154). Un Robert de Wanci figure en 1200 dans un rôle de l'Échiquier de Normandie (Stapleton, *Magni rot. scacc. Normanniæ*, II, clxiij) et est témoin à divers actes du roi Jean passés en 1200 à Pont-Audemer et en Angleterre (*Rot. Chart.*, I, 34 *a*, 35 *b*, 42 *b*, 54 *a*, 65 *b*, 81 *b*, 82 *a*). Il est à noter que Walter d'Ely figure, comme témoin, à côté de Robert de Wanci, dans quatre de ces actes (*l. l.*, 34 *a*, 35 *b*, 65 *b*). Ces deux chevaliers étaient donc inséparables. — Wanci est vraisemblablement Wanchi-Capval, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, Seine-Inférieure.

5. « Willelmus filius Rogeri » est témoin, avec Guillaume le Maréchal et plusieurs autres, à une charte du jeune roi, passée à Argentan, probablement en 1177, en faveur de l'abbaye de Waltham (Eyton, p. 219). Vers la même date, il obtient, moyennant finance payée au roi, Hocton et Hortorp, comté de Northampton (Madox, *Hist. and antiq. of the Exchequer*, 2d ed., I, 211).

6. Frère du héros du poème; voy. plus haut, p. 8.

Richard de Berkeley[1]; Jean de Saint-Michel; Robert le Breton[2]. Voilà pour les Anglais [4644].

C'est maintenant le tour des Normands, qui n'étaient pas endormis au temps du jeune roi. Ils étaient grain alors, et maintenant ils sont paille. Depuis la mort du roi Richard aucune seigneurie ne leur a profité. Parlons d'abord des chevaliers bannerets. Le comte d'Eu, Henri, qui malheureusement vécut peu[3]; Robert d'Estouteville[4]; Jean de Préaux et ses frères

1. Le ms. porte *Ricart*, en abrégé (v. 4639), mais il faut probablement corriger *Rogier :* il y eut en effet plusieurs Rogiers de Berkeley, depuis le temps de la Conquête, dont l'un vivait au temps de Henri II et de Richard (Dugdale, *Baronage of England*, I, 350), tandis qu'on ne connaît aucun Richard de Berkeley.

2. Un « Robertus Brito » est témoin à une charte de Henri II, le 25 décembre 1173 (Eyton, p. 177, n. 2).

3. Henri II, comte d'Eu, mourut en 1183. Voy. ci-dessus, p. 15, note 4.

4. Estouteville, arr. de Rouen, cant. de Buchy. Robert d'Estouteville est témoin, en 1158, à une charte de Henri II donnée à Newcastle-upon-Tyne (Eyton, p. 33). Il paraît avoir exercé l'office de juge itinérant en 1168 (Eyton, p. 145). Il fut nommé vicomte du comté d'York en 1170 (Dugdale, *Baronage*, I, 455). Lors de la révolte du jeune roi en 1173, il resta fidèle à Henri II (Ben. Peterb., I, 51, note, et 65). Il fut témoin à diverses chartes de Henri II données en Normandie en 1173 (Eyton, pp. 174, 177). Il était, en avril 1174, gardien des châteaux de Knaresborough (Yorkshire) et d'Appleby (Westmoreland), qui furent pris à cette date par David, frère du roi d'Écosse (Eyton, p. 178). Il était à cette époque vicomte du comté d'York (ibid., p. 179, note 1). Il prit part, en juillet 1174, à la capture du roi d'Écosse Guillaume (ibid., p. 180). En décembre 1174, il était en Normandie avec le roi (ibid., 187); de 1175 à 1177, il est en Angleterre (ibid., 192, 203, 209, 212). En 1180, nous le retrouvons en Normandie (ibid., 233). Il suit le roi dans ses pérégrinations. Il est témoin à une charte royale, à Ivry, en février 1181 (ibid., 239). Il retourne avec le roi en Angleterre en août 1181 (ibid., 241). Il possédait en Normandie des charges importantes (ce qui explique qu'il soit classé dans le poème avec les seigneurs normands, bien qu'il fût plutôt anglais). Il eut la ferme de la prévôté de Lillebonne, de 1175 à 1180 (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, cix); celle de Lions-la-Forêt en 1179 et 1180 (ibid., cxij). Il fut, en 1180, gardien des châteaux de Lions-la-Forêt et d'Arques (ibid., cxiij, cxxiv; cf. Eyton, p. 233, n. 4). Il mourut probablement en décembre 1184 (Eyton, p. 340). Il résulte des dates indiquées plus haut que le tournoi auquel il prit part doit avoir eu lieu en 1180 ou dans les premiers mois de 1181, puisque en août de cette dernière année il était revenu en Angleterre. Il est possible que les

Pierre, Roger, Guillaume, Engerran[1]; Reinaud de Vassonville[2]; Girard Talebot[3]; les deux frères Guillaume et Robert

premières des mentions relevées dans cette note se réfèrent au père de notre Robert d'Estouteville, le nom de Robert ayant été porté par plusieurs membres de la même famille. Un « Robertus de Estutevilla » figure dans les rôles des fiefs de Philippe-Auguste, parmi les seigneurs qui ne sont pas venus relever leurs fiefs et n'ont pas envoyé d'excuses, « qui non venerunt nec aliquid dixerunt » (Bouquet, XXIII, 698 c).

1. Préaux, arr. de Rouen, cant. de Darnetal. Jean, Pierre et Guillaume de Préaux seront encore mentionnés dans la suite du poème. En 1188, Pierre de Préaux et ses frères combattirent avec les Anglais contre les troupes de Philippe-Auguste (Guill. le Breton, l. III, vv. 220, 570 et suiv.); Jean, Pierre et Guillaume prirent part à la troisième croisade parmi les chevaliers de Richard. Guillaume y fut fait prisonnier, puis racheté à grand prix par le roi (voy. la table de l'*Estoire de la guerre sainte*, d'Ambroise, aux noms Guillaume, Jehan et Pierre). Jean de Préaux fut l'un des chevaliers qui se portèrent caution pour Jean Sans-Terre de l'observation du traité du Goulet, conclu entre ce dernier et Philippe-Auguste (mai 1200, Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 610). Pierre de Préaux scella de son sceau, le 1er juin 1204, la capitulation de Rouen (Delisle, *Catal.*, n° 828; Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 716). Jean et Guillaume de Préaux sont au nombre des chevaliers qui, le 13 novembre 1205, déclarèrent les droits dont jouissaient le duc et les barons de Normandie dans leurs rapports avec le clergé sous la domination anglaise (Delisle, *Catal.*, n° 961; Teulet, *Layettes*, n° 785). Roger et Engerran paraissent avoir joué un rôle moins important. Roger est témoin à deux chartes de Richard : Westminster, 10 novembre 1189 (Madox, *Formulare anglicanum*, n° xcv); Cantorbéry, 30 novembre 1189 (*Palæogr. Soc.*, n° 195).

2. Arr. de Dieppe, cant. de Tôtes.

3. Partisan du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 46). — M. Delisle me signale diverses chartes (non datées) du jeune roi, conservées dans les archives de la Seine-Inférieure, où G. Talebot paraît comme témoin avec Guillaume le Maréchal, Guillaume de Dive, Robert de Tresgoz, Adam d'Iquebeuf, personnages qui seront nommés plus loin; de plus, une charte du même, conservée aux Archives nationales (L 1603), dont les témoins sont : Thomas de Coulonces, G. Talebot, Robert de Tresgoz, Jean de Préaux, Adam d'Iquebeuf, Guillaume de Tinteniac et Juel « de « Maenc, » ce dernier nom étant le seul qui ne figure pas dans le poème. En 1188, il est témoin à un acte de Henri II (Eyton, p. 288, n. 3). Plus tard, sous Richard, G. Talebot devint un personnage important. Il figure, en 1190, parmi les garants du traité de Richard avec Tancrède (Ben. Peterb., II, 134), et c'est à lui que le même roi confie le gouvernement de Cypre, en 1190. Un Geraldus Talebot est mentionné dans le nécrologe du prieuré de Longueville (arr. de Dieppe) (Bouquet, XXIII, 438 c).

de Touberville[1]; Adam d'Iquebeuf[2], Jean Male-Herbe[3]; Robert de Tresgoz[4]; Henri de Longchamps[5]; Thomas et Hue de

1. « Willelmus de Trubevilla » est témoin, en 1195, avec Guillaume le Maréchal, à une charte de Richard Cœur-de-Lion concernant l'abbaye de Jumièges (Delisle, *Cartul. normand*, n° 225, note). Il figure au nombre des feudataires du roi pour le comté de Clères, arr. de Rouen, ch.-l. de cant. (Bouquet, XXIII, 708 c). Je ne trouve aucune mention d'un Robert de Touberville. Peut-être faut-il corriger *Raoul*. Il y eut un « Radulfus de Trubevilla » (éd. *Trabevilla*) qui fit au prieuré de Longueville (arr. de Dieppe) une donation mentionnée dans une bulle de 1178 (*Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire*, p. p. R. de Lespinasse, p. 20). Un personnage du même nom était fermier de Gavrai (arr. de Coutances) en 1203 (Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, ccxxx). — Touberville était un territoire comprenant les paroisses de la Trinité et de Saint-Ouen de Touberville, de Caumont et de Bourg-Achard (Eure). Voy. les articles concernant ces localités dans les *Mémoires de M. Aug. Le Prévost pour servir à l'hist. du dép. de l'Eure*.

2. Arr. de Rouen, cant. de Clères. Partisan du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 46), il paraît avoir été au nombre des familiers du jeune roi; le poète l'accusera plus loin d'avoir tramé une conspiration dans l'intention de rendre le Maréchal odieux au jeune roi.

3. Témoin en 1156 à un acte de Guillaume, troisième fils de Geoffroi d'Anjou et frère de Henri II (Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, ccxv, note), et, en 1175, à un acte du roi Henri II passé en Angleterre (Eyton, p. 196).

4. Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessi. L'orthographe administrative de ce nom est *Troisgots*. L'auteur semble avoir considéré Tresgoz comme un surnom, car ailleurs encore le même personnage est appelé « Robert *Tresgoz* ou *Tresgot*, » sans la préposition. Cependant il n'est pas douteux qu'il s'agit de Robert *de* Tresgots (Robertus de *Tresgorce*), qui fut au nombre des partisans du jeune roi lors de la rébellion de 1173 (Ben. Peterb., I, 46), et qui paraît comme témoin en plusieurs de ses chartes (ci-dessus, p. 59, note 3). En 1191, il est garde des maisons du roi à Clarendon (*Fac-similes of national manuscripts*, I, planche XIV). En 1195, Robert de Tresgoz est bailli de Cotentin (Stapleton, I, clxxiv). En 1197, il est témoin au traité entre Richard et le comte de Flandres (Rymer, *Fœdera*, I, 30). Robert Tresgoz ou de Tresgoz paraît, en diverses occasions, dans les actes du roi Jean (voy. les tables des divers recueils de rôles) jusqu'en 1212. C'est probablement vers cette époque qu'il mourut. En 1218, Philippe-Auguste disposa de l'usufruit des terres qui lui avaient appartenu en Normandie (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1856).

5. Longchamps, Eure, cant. d'Étrépagni. Henri de Longchamps est mentionné en 1198 dans les rôles de l'Échiquier de Normandie (Stapleton, II, clxiij).

Coulonces[1]; Raoul de Hamars[2]; Robert Chaperon; Guillaume de Dive[3]; Robert de Buisson[4]; Robert de la Mare[5]; Guillaume le Gras[6]; Roger et Pierre de Boudeville[7]; Alexandre d'Arsic[8]; Alexandre Malconduit [4723].

Voici maintenant les Angevins : Jaquelin de Maillé; Har-

1. Coulonces, Calvados, cant. de Vire. « Thomas de Culuncis » figure, en 1173, parmi les adhérents du jeune roi (Ben. Peterb., I, 45). Une charte sans date de Hue de Coulonces, dans laquelle Thomas de Coulonces figure comme témoin, est analysée dans Léchaudé d'Anisy, II, 124. Elle est passée en présence de l'évêque de Bayeux Henri (1165-1205). — Thomas de Coulonces est encore témoin à un acte rédigé vers 1172 en présence du roi Henri II (Delisle, *Robert de Thorigni*, II, 306; pièce non mentionnée par Eyton). En 1197, Hue de Coulonces est témoin au traité entre Richard et le comte de Flandres (Rymer, *Fœdera*, I, 30; cf. Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, 74, note). Il est au nombre des seigneurs normands qui, en 1205, attestèrent les droits que les rois d'Angleterre avaient eus en Normandie (Teulet, *Layettes*, n° 785).

2. Hamars, arr. de Caen, cant. d'Évreci. Ce personnage sera présenté un peu plus loin comme l'un des familiers du jeune roi; voy. vv. 5176 et suiv.

3. Dives, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Dozulé. « Willelmus de Diva » est, en 1173, l'un des adhérents du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46). Cf. ci-dessus, p. 59, note. Il était mort en 1186 (Eyton, p. 319).

4. « Robertus Bussun » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46). Il est témoin à l'acte de 1156 mentionné plus haut, p. 60, note 3.

5. Une charte de ce personnage est imprimée dans Madox (*Formulare anglicanum*, n° CCCCXXVI). Il avait un frère appelé Guillaume de la Mare, sur lequel voir plus loin, v. 7521 et la note.

6. Probablement le « Willelmus Crassus » ou « Grassus », nommé sénéchal de Normandie en avril 1203 (*Rot. litt. pat.*, I, 33 *b*; cf. Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, cclxiv). Il remplissait sans doute des fonctions avant cette époque (voy. *Rot. litt. pat.*, I, 22, 28 *b*), mais j'ignore lesquelles.

7. Saint-Hélène-Boudeville, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, ou Boudeville, même arr., cant. de Doudeville.

8. Quoique le texte porte « Alixandre d'Arsic, » ce personnage doit certainement être identifié avec le chevalier appelé dans le poème d'Ambroise sur la troisième croisade *Alixandre Arsis*, au cas sujet (v. 10485). Il mourut en 1201 (*Rotuli de liberate*, p. 24). Un *Robertus Arsic*, très vraisemblablement de la même famille, vivait sous Jean Sans-Terre (*Rot. litt. pat.*, I, 189 *b*).

douin de Fougeré[1]; Gaufroi de Brulon[2]; Robert de Bloc[3]; Guillaume de Tinteniac[4]; Geofroi Fils-Hamon[5] [4747].

Les chevaliers du jeune roi, à Lagni, furent au nombre de quatre-vingts. En réalité, le jeune roi en avait bien davantage à sa solde, car chaque chevalier portant bannière recevait vingt-cinq sous par jour pour chacun des hommes qu'il menait avec lui[6]. On se demande où on pouvait trouver tout cet argent. Et, comme il y avait quinze bannerets, je puis vous garantir qu'ils étaient bien deux cents chevaliers et plus qui vivaient du jeune roi [4776].

Outre le jeune roi, on vit à ce tournoi dix-neuf comtes et le duc de Bourgogne. On estima à trois mille ou environ le nombre des chevaliers qui s'y rendirent. La plaine disparaissait sous les combattants. Les troupes chevauchèrent les unes contre les autres; les lances brisées tombaient à terre en si grand nombre que les chevaux pouvaient à peine charger. Le tour-

1. Fougeré, cant. et arr. de Baugé. « Harduinus de Fugerai » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46).

2. « Gaufridus de Brullon » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46). Il fut blessé à l'affaire du Mans (voy. plus loin, vv. 8388, 8424). Quant au lieu d'où il tirait son nom, c'est probablement Brûlon, château et ferme de la commune de Saint-Laurent-des-Mortiers, Mayenne, cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier. Le *Dictionnaire topographique de la Mayenne* de M. L. Maître ne donne pour cette localité aucune forme ancienne, mais M. André Joubert signale un *Gervasius de Bruslonio*, vers 1160, dans le cartulaire de l'abbaye de Ronceray d'Angers, et de nombreux membres de la même famille du XIV[e] au XVI[e] siècle (*Recherches épigraphiques; le Mausolée de Catherine de Chivré; l'Enfeu des Gaultier de Brullon*. Laval, 1883). Il y a deux éditions, toutes deux de 1883, de cette brochure, qui est extraite des *Procès-verbaux et documents de la commission histor. et archéol. de la Mayenne*, t. II (1880-81); voy. p. 20 de la première et p. 28 de la seconde.

3. Faut-il l'identifier avec un *Rodbertus de Ble*, partisan du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 45)?

4. Tinteniac, ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Malo. « Willelmus de « Tintiniac » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46).

5. « Gaufridus filius Hamonis » figure à côté du précédent sur la liste des partisans du jeune roi en 1173.

6. Traduit d'après la correction fort hypothétique proposée au v. 4765.

noi fut très bon, avant même que le roi ni le comte y prissent part[1] [4819].

La terre trembla lorsque le jeune roi donna l'ordre de charger. Le comte se tint à part, attendant un moment favorable. Les hommes du jeune roi chargèrent avec tant d'impétuosité que celui-ci se trouva seul en arrière tandis que le parti opposé fuyait en désordre à travers les vignes[2]. Voyant sur la droite une bataille de quarante chevaliers environ, il leur courut sus et brisa sa lance dans le choc. Il fut aussitôt entouré, lorsque le Maréchal, qui le suivait toujours de près, vint à la rescousse avec Guillaume de Préaux. Celui-ci avait été fait prisonnier[3] le jour même et s'était séparé de sa troupe; il avait toutefois revêtu un haubert sous sa cotte et portait un chapeau de fer, sans autres armes. Tous deux saisirent le cheval du roi et réussirent à le tirer de la mêlée. Tandis que le roi couvrait de son bouclier Guillaume de Préaux, le Maréchal frappait de grands coups. Toutefois le roi perdit son heaume, qui lui fut arraché de force [4906].

Le comte de Flandres se réjouit lorsqu'il entendit crier dans la mêlée la bannière du jeune roi. Il courut sur sa troupe déjà fatiguée. Au premier choc, il la mit en déroute et lui donna la chasse. Le comte Geoffroi couvrit la retraite, faisant volte-face à diverses reprises et désarçonnant plusieurs de ceux qui le poursuivaient, mais personne ne le secondait, de sorte qu'il ne pouvait se maintenir en place [4926].

Mais avant la déconfiture se produisit un incident que je vais rapporter comme je le trouve écrit. Comme le roi se retirait,

1. Les seuls comtes qui aient été nommés jusqu'ici comme ayant pris part au tournoi sont les comtes de Flandres (v. 4465), de Dreux (4489) et de Soissons (4535). Il est évident toutefois que l'auteur a en vue le plus jeune fils de Henri II, Geoffroi, duc de Bretagne, qui n'a pas encore été annoncé, mais qui sera nommé plus loin (vv. 4841, 4919).

2. Le récit est confus et en une certaine mesure contradictoire. Pour que le roi, qui avait donné l'ordre de charger, se soit trouvé seul en arrière, il faut qu'il ait été bien mauvais cavalier. Puis le comte de Bretagne, qui, d'après le v. 4823, se réserve, au moment de la charge, est représenté plus loin (v. 4841) comme se trouvant bien en avant du jeune roi.

3. Il devait être prisonnier sur parole.

messire Herlin de Vanci, sénéchal du comte de Flandres[1], qui avait avec lui en réserve bien trente chevaliers, fut informé que le jeune roi se trouvait dans une position critique et pouvait être pris facilement. Aussitôt lui et les siens se mirent à sa poursuite. Mais le Maréchal se porta contre eux. Il y brisa sa lance et faillit être désarçonné[2]. Toutefois, il se défendit si bien qu'il échappa et le roi aussi. Ceux qui furent présents à cette affaire dirent que jamais chevaliers n'avaient mieux combattu [4970].

Je ne sais point par le menu ce qui arriva dans tous les tournois qui eurent lieu, et il serait malaisé de le savoir, car on tournoiait presque chaque quinzaine, mais je veux vous parler d'un tournoi qui fut tenu à Épernon[3] après celui de Lagni. Flamands, Français, Bourguignons, Champenois, Normands, Bretons, Angevins, Poitevins s'y rendirent. Le jeune roi n'y fut pas; mais beaucoup de ses chevaliers y vinrent. Il n'y eut pas de longs préliminaires. Aussitôt qu'on fut arrivé au lieu désigné, on se courut sus, les lances baissées. Le Maréchal et Pierre de Préaux[4] attaquèrent vivement les Bourguignons, qui étaient nombreux. Il y en eut plus de quatre qui s'acharnèrent sur le Maréchal, espérant le prendre. Mais celui-ci savait se défendre. Son cheval ne bougeait pas, malgré les coups : il eût fallu lui donner de l'éperon pour le faire marcher. Guillaume Mauvesin[5] [5049], prisonnier depuis le matin, leur dit qu'ils

1. Parmi les témoins d'actes de Philippe de Flandres, datés de 1176 et 1189, on voit figurer *Hellinus de Wavrin*, *Dapifer* (A. Du Chesne, *Hist. générale de la maison de Béthune*, Preuves, pp. 40, 49). Dans d'autres actes (*ibid.*, pp. 42, 43), *Hellinus Dapifer*, sans surnom. Il mourut de la peste au siège de Saint-Jean-d'Acre.

2. C'est du moins ce qui semble résulter du contexte. Il y a une lacune entre les vers 4955 et 4956.

3. C'est le second tenu en ce lieu. Voy. p. 50.

4. Voir ci-dessus, p. 59.

5. Guillaume Mauvesin appartenait probablement à une famille de l'Ile-de-France qui possédait des fiefs dans le pays de Mantes et dans le Vexin français. Un Guillaume de Mauvesin exempta, en 1171, l'abbaye de Fécamp du droit de péage sur le vin à Mantes (Moutié, *Chevreuse*, dans les *Mémoires et documents p. p. la Soc. arch. de Rambouillet*, III (1876), 235). — Un « Guillelmus Malus vicinus » figure dans les rôles des fiefs de Philippe-Auguste, parmi les chevaliers de la seigneurie de Mantes (Bouquet, XXIII, 688 M).

perdaient leur peine, que le Maréchal était de force à se défendre indéfiniment contre eux tous. Enfin une troupe de Normands vint à la rescousse, et les Bourguignons eurent le dessous [5039].

Le Maréchal revint auprès de son seigneur qui l'aimait de grand amour. Le jeune roi continua à errer par mainte terre pour conquérir honneur et prix. Il ne se lassait pas de donner. Il ne savait rien refuser. En lui s'unissaient toutes les qualités qui forment gentillesse. Vous savez bien que Gentillesse fut élevée dans l'hôtel de Largesse. — Et où demeure Largesse? — Où? dans le cœur du jeune roi. C'est là qu'elle demeura tant qu'il vécut. Mais à sa mort elle perdit son héritage et resta veuve sans douaire. Il est certain que le jeune roi faisait partout où il venait de telles dépenses qu'au départ il ne savait comment en sortir[1]. On faisait le compte des dettes et on disait : « Monseigneur n'a pas d'argent ici, mais vous aurez la somme « avant un mois. — Par ma foi! » disaient les bourgeois, « si « le Maréchal nous donne sa garantie, c'est comme si nous « étions payés » [5094].

Voyez quel honneur et quelle grâce Dieu fit au Maréchal. On ne tenait nul compte en ces circonstances des comtes, des barons ni des vavasseurs, et lui, qui n'avait ni terre ni rente, pouvait tout arranger, grâce à sa bonne réputation. Mais Envie, qui mettrait le feu à sa maison pour brûler celle de son voisin, qui a chassé Adam du Paradis, qui a fait tuer Abel par Caïn, Envie s'attaqua au Maréchal. Ceux à qui il avait fait le plus de bien et qu'il avait introduits à la cour imaginèrent une mortelle calomnie pour le faire haïr du jeune roi [5141]. Je sais bien qui furent les auteurs de cette trahison, mais tous ne peuvent être nommés ici : il y a encore des personnes de leur lignée qui m'en sauraient mauvais gré. Adam d'Iquebeuf[2] fut un de ceux qui controuvèrent ces dires mensongers et infâmes. De mauvais vase,

1. Cf. plus haut, p. 29, et plus loin, p. 69. D'après Robert de Torigni (année 1182-1183, éd. Delisle, II, 120), le jeune roi recevait annuellement de son père 15,000 livres d'Angers et davantage, en valeur intrinsèque environ 354,000 fr. et en valeur relative entre deux et trois millions (cf. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 2e série, t. V, p. 288). « Sed hoc parum erat ad explendam latitudinem cordis ejus, » ajoute le chroniqueur.

2. Voy. p. 60, note 2.

mauvais boire. Thomas de Coulonces[1], qui n'était bon qu'à cette cuisine, y mit bien deux onces de son sel. Ils furent cinq à cette affaire. Je me suis gardé de nommer trois d'entre eux; leurs noms se retrouveront plus loin[2] [5162].

Ils n'osèrent pas présenter eux-mêmes l'accusation traîtresse qu'ils avaient inventée : ils savaient bien qu'on ne les en eût pas crus. Aussi résolurent-ils d'employer un intermédiaire. Ils s'adressèrent à Raoul de Hamars[3], qui voyait fréquemment le roi et qu'ils savaient n'être pas en bons termes avec le Maréchal. L'un d'eux lui parla ainsi : « Entendez-moi, sire Raoul. « Nous ne pouvons assez nous étonner de la renommée de Guil-« laume le Maréchal, qui se donne pour si preux et si vaillant « qu'il s'est placé au-dessus de tous les chevaliers de l'hôtel du « roi. Il n'y a céans comte ni baron qui puisse se mettre à côté « de lui ni que le roi consente à écouter. Nous sommes tous « humiliés de voir un Anglais s'élever au-dessus de nous. En « France, en Normandie et partout, il n'est question que de lui. « Et savez-vous d'où vient tout ce fracas? Simplement de ce que « Henri le Norrois[4], dès que le roi éperonne[5], se met à crier : « « Ça! Dieu aide au Maréchal! » [5226]. Chacun se serre autour « de lui, et il y a une telle presse que personne ne peut étendre « la main; tandis que lui, pour prendre chevaux et chevaliers, il « lui suffit d'ouvrir les mains et de saisir ceux qui sont devant « lui. Dès que Henri crie, personne ne fait plus attention au roi. « Voilà d'où vient sa chevalerie; voilà comment il gagne l'ar-« gent avec lequel il se fait tant de bons amis, tandis que nous « sommes mis arrière. Ce n'est pas encore cela qui nous cour-« rouce le plus. Mais c'est pure vérité qu'il est l'amant de la « reine[6]. C'est grand malheur et grand dommage. Si le roi le

1. Voy. p. 61, note 1.

2. Il est possible qu'ils soient en effet nommés plus loin, mais rien ne les désigne spécialement à notre attention.

3. Voy. p. 61, note 2.

4. *Norreis*, *Norrois* est un surnom fréquent dans les documents anglais du moyen âge. Il désigne originairement un homme du nord de l'Angleterre. Un « Henricus le Norreis, » qu'il serait téméraire d'identifier avec celui-ci, figure en divers actes du commencement du XIII[e] siècle; voy. *Romania*, XI, 40.

5. Dans les tournois.

6. Le fils aîné de Henri II avait épousé en 1160, étant âgé de cinq ans,

« savait, nous serions bientôt vengés de lui; mais nous ne « savons personne qui puisse mieux que vous le dire. C'est « pourquoi nous vous prions, beau sire, de lui faire connaître « cet outrage » [5252].

Quand Raoul vit où tendait ce langage, il repoussa avec indignation la proposition qui lui était faite. Les traîtres affectèrent de sourire, prétendant n'avoir aucune mauvaise intention à l'égard du Maréchal, et prièrent Raoul de Hamars de leur garder le secret. Celui-ci le leur promit. Toutefois, Pierre de Préaux eut vent de la trahison [5295]. Il en parla au Maréchal, sans toutefois lui nommer les traîtres, l'engageant à prévenir le roi. Guillaume répondit qu'il aurait honte de se défendre d'une pareille imputation; il préférait garder le silence, persuadé que la vérité finirait par se découvrir [5326].

Pierre se tut. Mais les traîtres ne renoncèrent pas à leur projet. Ils s'adressèrent à un jeune homme appelé Raoul Farci [5367], qui jouissait de la faveur du roi, et le décidèrent, après l'avoir fait boire, à porter leur dénonciation au roi, s'engageant à l'appuyer de leur témoignage. Le roi, d'abord, se montra incrédule; mais le valet lui dit : « Sire, je trouverai cinq che« valiers qui en porteront témoignage » [5418]. Les chevaliers furent mandés et confirmèrent le dire du jeune homme. Le roi fut profondément troublé et ne parla plus au Maréchal [5426].

Le Maréchal comprit alors que Pierre de Préaux lui avait dit vrai. Le roi lui fit bien voir qu'il le haïssait de tout son cœur. On ne tarda pas à s'apercevoir que le Maréchal n'était plus aussi en faveur que par le passé, mais personne ne savait, sauf le roi, lui et les traîtres, la cause de ce refroidissement. Les hommes sages en étaient peinés, et leur confiance en le roi en était ébranlée [5448].

Le Maréchal souffrait de la mine que lui faisait le roi, sans qu'il y eût faute de sa part; mais il se fiait en Dieu qui délivre ceux que l'on afflige à tort. Il en supportait mieux sa peine. Il

Marguerite, fille de Louis VII, née en 1157. Aucun historien ne fait allusion à l'accusation calomnieuse dont il est ici question. Au commencement de l'année 1183, le jeune roi envoya sa femme à Philippe-Auguste, et, depuis lors, il ne la revit plus, étant mort le 11 juin de cette année, mais les chroniqueurs n'assignent aucune cause à l'éloignement de la reine.

lui souvenait de sainte Suzanne[1], de Daniel mis, sans jugement, dans la fosse aux lions [5463], des trois rois que Dieu avertit de retourner dans leur pays sans revoir Hérode[2], le félon roi qui fit massacrer les Innocents par milliers. Il s'éloigna de son seigneur, mais il n'y perdit pas. Dieu merci! il trouva assez de personnes disposées à l'accueillir et à lui faire honneur. Sur ces entrefaites, on annonça un tournoi entre Gournai et Ressons[3]. Le jeune roi se prépara pour y aller, mais il fut surpris de l'absence du Maréchal. Il le fit chercher et lui envoya l'ordre de se rendre à Gournai [5506]. Le Maréchal obéit. Ce tournoi eut lieu tout près de l'Avent[4]. De toutes parts, on s'y rendit. Le jeune roi venait d'arriver avec sa bannière. Il était encore auprès des lices lorsqu'il vit venir le Maréchal, tout armé, le heaume lacé. Il n'avait pas l'air d'un homme qu'on poursuit ou qui songe à la fuite; on voyait qu'il était capable de faire un grand effort en bataille. Et il le montra bien, comme l'histoire le conte. Quand le roi entra dans la mêlée, la lutte s'enforça de son côté. C'est qu'en effet lui et sa gent se comportaient vaillamment, tellement que les autres se pelotonnaient devant eux. Quant au Maréchal, il excitait l'admiration de tous. Ses amis s'en réjouissaient, mais cela ne plaisait point à ceux qui, par envie, l'avaient brouillé avec le jeune roi [5560].

Ce jour-là, il ne chercha pas à faire des prisonniers, mais il garda son seigneur si bien que deux fois il le délivra de ceux qui le tenaient par le frein. Le jeune roi et sa troupe eurent le prix du tournoi. Les Flamands y eurent du gain et de la perte. Bourguignons, Français, Normands, Anglais s'y distinguèrent, mais, par une heureuse aventure, il n'y eut déroute d'aucune part. On se sépara d'un commun accord. Tous furent unanimes à louer la grande prouesse du Maréchal, à qui, des deux parts, on donna le prix du tournoi [5592].

1. La Suzanne de la Bible a été considérée au moyen âge comme une sainte. Les chapitres XIII à XIV du livre de Daniel ont été traduits en prose française, sous le titre de « Vie de sainte Suzanne »; voy. *Bull. de la Soc. des anc. textes français*, 1885, p. 65.

2. Math., II, 12.

3. Voy. ci-dessus, p. 36.

4. En 1182; on verra un peu plus loin que cette année même, à Noël, le roi tint cour à Caen, événement dont la date est connue.

Avant de se séparer, les hauts barons se réunirent pour s'entretenir ensemble. Le bon comte de Flandres dit au roi, qui était la beauté et la fleur de tous les princes chrétiens et la fontaine de largesse : « Beau cousin, quand on peut, à un prix « quelconque, avoir un chevalier de la valeur du Maréchal, « ici présent, ce n'est sens ni prouesse de le laisser partir. » Le roi garda le silence, rougissant de honte, et le Maréchal aussi était honteux et contrarié. Le comte n'en parla plus. On se sépara, chacun tirant de son côté. Lorsque le roi s'éloigna, aucune parole ne fut échangée entre lui et le Maréchal. Ce dernier prit congé de ses compagnons et s'en alla par un autre chemin, accompagné d'un ami compatissant [5636].

Quand ses ennemis surent que le roi l'avait mandé à ce tournoi, ils dirent qu'il ne pouvait se passer de lui. « Il s'en passera « bien, » reprit l'un d'eux. « Quand le père[1] saura cette affaire, « il ne sera pas tenté de rire. Honni soit qui ne la lui découvre ! « — Voire, voire, » dirent-ils, « c'est ce qu'il nous faut faire. « De la sorte, il ne sera plus reçu à la cour ni aimé d'aucun des « deux rois. » Ils allèrent donc trouver le père du jeune roi à Rouen[2] et lui firent connaître le grief que son fils avait contre le Maréchal. Lorsque son père en fut informé, il n'en fut pas autrement fâché, sinon à cause de la honte; car, du reste, il trouvait que les compagnons de son fils l'entraînaient à de grandes dépenses, et il eût bien voulu voir partir les meilleurs d'entre eux [5668].

Les traîtres peuvent se réjouir. Ils croient que jamais le Maréchal ne reviendra à la cour. Mais la vérité se fera jour, et ils seront honnis et avilis, tandis que le Maréchal sera plus que jamais en faveur, comme l'or qui brille davantage après avoir été passé au feu [5692].

A la Noël, le roi Henri tint à Caen la fête la plus brillante qu'il eût jamais célébrée en Normandie[3]. On y vint de lointains

1. Le roi Henri II.

2. On sait que le roi Henri II passa les derniers mois de l'année 1182 en Normandie (Eyton, p. 248), mais on n'a aucun renseignement sur ses séjours.

3. En 1182 (1183 chez Ben. Peterb., I, 291, qui commence l'année à Noël; cf. Eyton, p. 249). Gautier Map (*De nugis curialium*, p. 232)

pays. De Saint-Mathieu[1] jusqu'à l'empire, d'Aix-la-Chapelle jusqu'en Gascogne, d'Aigues-Mortes[2] à Cologne la fête fut annoncée [5740].

Le Maréchal s'y rendit. Il voulait savoir si la vérité s'était fait jour, si enfin son seigneur reconnaissait qu'on l'avait trompé. Il fut accueilli avec joie par les hauts hommes qui se trouvaient là, mais sa présence troubla ses ennemis, qui craignaient de voir leur trahison découverte. Ils ne s'approchaient guère de lui, mais ils le faisaient épier pour savoir ce qu'il dirait et s'il chercherait à se disculper auprès du roi. C'est là ce qu'ils redoutaient le plus, sachant bien qu'aucun d'eux ne serait disposé à accepter la bataille [5748].

Quand le Maréchal se fut assuré qu'ils avaient fait parvenir leurs calomnies jusqu'au roi Henri le père, il voulut que tous fussent en état de juger si ce dont on l'accusait était vérité ou mensonge. Plein de courroux et de dépit, il se présenta au jeune roi son seigneur et lui dit : « Sire, qu'il vous plaise de m'entendre. On vous a fait croire que j'avais commis une laide « trahison. En présence de mon seigneur votre père, des « comtes, des barons, des vicomtes, des châtelains, des vavas« seurs qui sont ici, je suis prêt à soutenir que je ne me suis « jamais rendu coupable d'aucune trahison envers vous. Enten« dez comme je veux me défendre. Viennent vos garants. Avec « l'aide de Dieu, je suis prêt à combattre, moi seul contre les

donne sur la splendeur de cette fête des renseignements qui concordent en général avec ceux du poème. Il conte même une réclamation faite avec éclat, au moment du banquet, par le grand chambrier Guillaume de Taucarville (ci-dessus, p. 13, n. 5). Mais nulle part il n'est question de la scène que le poète va nous conter en détail.

1. Saint-Mathieu, comm. de Plougouvelin, à la pointe du Finistère; en latin du moyen âge, *S. Matheus de finibus terre* (Ben. Peterb., II, 116). Au milieu du xv[e] siècle, Gilles le Bouvier, déterminant l'étendue du royaume de France, prend ce même lieu comme point de départ : « Cedit royaulme... a de large .xvi. journées, c'est assavoir, depuis Saint-Mahieu de Fine-Poterne en Bretaigne jusques a Lyon sur le Rosne. » Cité par M. A. Longnon, *les Limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XVIII (1875), p. 445; tirage à part, p. 2.

2. Restitution conjecturale; voy. la note du v. 5708.

« trois plus forts. La bataille durera trois jours. Si du premier « je ne puis me défendre, faites-moi pendre sur-le-champ. Si « je suis vainqueur, je veux que le lendemain on me livre au « second. Si j'ai le dessous, qu'on me pende ! et de même si je « suis vaincu par le troisième. » Le roi répondit : « Maréchal, « je n'ai cure de votre bataille; je n'accepte pas votre escondit[1]. « — Sire, ceux qui m'ont accusé sont ici. D'où vient qu'aucun « d'eux ne parle ? Ils m'ont pourtant bien entendu ! Sire, écou- « tez une autre proposition. Faites couper un des doigts de ma « main droite, celui que vous voudrez, et que le plus fort « d'entre eux se désigne lui-même pour me combattre. S'il peut « me rendre recréant, faites de moi comme on fait d'un traître « prouvé. Vous pouvez bien voir maintenant, beau sire, que « mauvaise langue ose dire ce qu'elle ne saurait prouver. Quand « je ne puis trouver merci, alors que j'offre plus que raison, « c'est que vous ne cherchez qu'un prétexte pour m'éloigner. « En présence de tous ces barons, il me faudra prendre congé « de vous. Je n'attendrai pas plus longtemps » [5814]. Puis, se tournant vers le roi Henri le père : « Sire, je vous prie de faire « paraître à mon sujet la grande franchise que je crois être en « vous. Je vous demande un sauf-conduit, jusqu'à ce que je « sois hors de votre terre. Je ne veux pas vous demander davan- « tage, car vous me faites bien entendre que votre cour m'est « hostile, contre raison et loi de terre[2]. Il me faut aller chercher « ailleurs un meilleur séjour où je puisse vivre, quand ici je ne « puis me délivrer de l'accusation fausse dont on me charge, « alors qu'aucun de mes accusateurs n'ose lever la tête. Voilà « ce qu'on permet pour me faire tort. Mais il me plaît, puis- « qu'on me refuse le droit, que ce soit en présence d'une telle « assemblée » [5832].

Le vieux roi vit bien qu'il ne parlait point à mots couverts[3];

1. Je conserve le terme de l'original. C'est un mot qui n'a plus de correspondant en français actuel : « protestation, défense, » ou tout autre équivalent, ne rendrait pas pleinement l'idée.

2. La loi du pays, expression qui paraît propre au droit anglo-normand. Voir *lei de terre*, au vocabulaire.

3. Mot à mot, si ma conjecture est fondée (v. 5834), « qu'il ne parlait point galois ni langage inintelligible. »

il lui donna un sauf-conduit pour se rendre, lui et les siens, en Perche, à Mortagne [5840]. Il s'en va ; puisse Dieu le conduire ! Il n'avait pas l'apparence d'un homme qui fuit ni d'un chevalier qui a peur. Tel l'insulte aujourd'hui dont on ne tient guère compte. Mais le jour viendra où tous ceux-là seront honnis à leur tour. Il est droit qu'ils aient ce qu'ils ont cherché [5848].

Les traîtres sont arrivés à leurs fins. Ils se réjouissent dans la pensée que le Maréchal est à tout jamais éloigné de la cour. Ils disent, les mauvais, les faux : « Que fera-t-il ? Son prix « sera bien abaissé. Tout le gain ne sera plus pour lui. On « n'entendra plus Henri le Norrois s'écrier : « Ça ! Dieu aide « au Maréchal ! » On ne parlait que de lui, et, maintes fois, « nous en avons souffert. Maintenant, son orgueil et sa pré« somption sont abattus » [5878].

Baudouin de Béthune, qui n'aimait guère leur clique, apprit comme ils se réjouissaient ouvertement de leur succès, faisant ainsi apparaître leur trahison aux yeux de tous, et il en éprouva une vive douleur. Il fit rédiger en un bref toutes leurs paroles et le fit porter au Maréchal [5905]. Celui-ci reçut la lettre, se la fit lire par un clerc et sourit [5922].

Quand on apprit en France, en Champagne, en Flandre, l'injure qui avait été faite au Maréchal, et comme il avait en vain offert de se disculper, il n'y eut comte ni haut baron qui ne s'efforçât d'attirer à soi le Maréchal. Le comte de Flandre, tout premier, le duc de Bourgogne, l'avoué de Béthune[1] et bien d'autres lui envoyèrent des messagers à cet effet [5960].

1. Robert V, avoué d'Arras, appelé *advocatus de Bethunia* par Guillaume de Tyr (liv. XXI, ch. xv et xvii, p. 1029 et 1033 de l'édition publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres) ; sa souscription dans les chartes est ainsi conçue : « S. Roberti advocati Bethuniensis. » Son histoire est contée en grand détail par A. du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Béthune* (Paris, 1639, in-fol.), p. 121 et suiv. Il mourut à Sutri, en Italie, alors qu'il se rendait à la croisade. La chronique dite de l'anonyme de Béthune énumère ses cinq fils (*Histoire littéraire de la France*, XXXII, 222), dont le troisième était, comme on l'a dit plus haut (p. 53, n. 3), Baudouin de Béthune, plus tard comte d'Aumale, en présence de qui a lieu la conversation ici rapportée. Le cinquième fut le trouvère Cuene ou Conon de Béthune. Il eut aussi deux filles : Clémence de Béthune,

Entre temps, il acheta à la foire de Lagni un cheval de prix qu'il ne paya que trente livres. Il ne l'aurait pas revendu pour quarante ni même, à ce que j'ai ouï dire, pour cinquante. Il eut alors deux bons chevaux avec lesquels il pouvait se présenter partout [5972].

Vingt jours après la Noël, un nouveau tournoi fut assigné entre Ressons et Gournai[1]. Les barons, qui avaient envoyé à la recherche du Maréchal et ne l'avaient pas trouvé, étaient fort en peine de lui. Ils le virent arriver au tournoi en riche appareil. On aurait eu peine à estimer la valeur de son équipage. C'était chose à laquelle il mettait volontiers cure. Le comte de Saint-Pol[2] l'aperçut et, l'ayant reconnu à son écu, courut après lui. Ils se saluèrent et s'embrassèrent. Le comte lui dit : « Je « vous demande de me permettre d'être avec vous dans ce tour- « noi. — Beau sire, » reprit le Maréchal, « ce n'est pas vous « qui serez avec moi, c'est moi qui serai avec vous, autant que « j'en aurai la force. — Cinq cents mercis, » fit le comte; « vous « ne sauriez mieux dire » [6016]. Les Flamands furent avec les Picards, les Brabançons, les Tiois[3], les Lorrains et le comte de Flandre. Le duc de Bourgogne vint avec les Bourguignons, les Champenois, les Français, les Normands, les Bretons, les Angevins. Le comte de Saint-Pol s'arma avec trente chevaliers. Mais il se trouva qu'ayant distribué ses chevaux, il n'avait plus sur quoi monter. Le Maréchal, l'ayant appris, lui dit : « Sire, « j'ai deux bons chevaux. Je vous prie comme faveur que vous « veuillez bien tournoier sur celui des deux qu'il vous plaira. » Le comte accepta, et sachez qu'il ne prit pas le plus mauvais [6047].

Le tournoi commença, mais il ne ressembla point à celui qui précédemment avait été tenu au même lieu, et jamais il n'y eut tant de fer et de bois employés en une journée[4]. Les prélimi-

qui épousa Baudouin, châtelain de Bourbourg, et Mahaut de Béthune, deux fois mariée. On verra plus loin (p. 75, v. 6268) que Robert de Béthune offrit l'une d'elles au Maréchal.

1. C'est le troisième tournoi à cette place; voy. pp. 36 et 68.

2. Hugues IV de Saint-Pol, 1174-1205, *Art de vér. les dates*, II, 774-5.

3. Voy. p. 51, n. 3.

4. Il est singulier que la même idée est exprimée, et précisément dans les mêmes termes, dans le récit du deuxième tournoi de Gournai (v. 5540),

naires[1] durèrent peu de temps. Lorsque les escadrons s'entreheurtèrent, il y eut tant de lances brisées que les chevaux avaient peine à avancer. On tournoya sur place, et le fracas fut tel qu'on n'eût pas entendu Dieu tonner[2]. Le comte de Saint-Pol fut pris par le frein, mais le Maréchal vint à la rescousse et le délivra de plus de sept chevaliers qui l'emmenaient [6084]. On aurait vu mainte bannière traîner dans la fange et fouler maint chevalier abattu à terre. On dit que c'est entre les pieds des chevaux qu'il faut chercher les braves. Certes, les couards ne se risqueront pas dans la presse : ils auraient trop peur d'avoir du mal. Le comte de Saint-Pol fut pris de nouveau ; ses gens ne savaient ce qu'il était devenu, mais le Maréchal le délivra encore [6140]. Après le tournoi, les hauts hommes s'assemblèrent sur le lieu de la rencontre. Le comte de Flandre et le duc [de Bourgogne] envoyèrent chercher le Maréchal et déclarèrent qu'il l'avait emporté sur tous ceux du tournoi [6154]. Chacun désire l'avoir. Le comte de Flandre et le duc [de Bourgogne] lui offrent cinq cents livres de rente. L'avoué de Béthune veut lui donner une ville et cinq cents livres de terre[3]. Jacques d'Avesnes lui offre une ville, trois cents livres et la haute main sur tout ce qu'il possède. Mais le Maréchal les remercia[4]. Il ne voulut pour le moment accepter aucun engagement, ayant d'abord l'intention de se rendre en pèlerinage aux Trois rois de Cologne. Jacques d'Avesnes s'offrit à l'accompagner, et ils y allèrent ensemble à grande joie [6192].

La renommée apporta à la cour du jeune roi la nouvelle du tournoi de Ressons. « Et qui l'a fait le mieux ? » demanda alors

par rapport au premier tournoi tenu au même endroit. Il n'est pourtant guère probable que cette répétition soit l'œuvre du copiste.

1. Les *començailles* (v. 6057); voy. le vocabulaire.

2. Locution fréquemment employée en pareille circonstance dans les poèmes du moyen âge.

3. Voy. page suivante, n. 1.

4. Bien que le poète affirme que le Maréchal refusa toutes les offres qui lui furent faites (vv. 6171-73), il est certain cependant qu'il posséda des biens en Flandre jusqu'en 1200, époque où il les échangea avec Baudouin, comte de Guines, pour des terres situées en Angleterre. L'acte du roi Jean, qui confirme cet échange, est daté du 20 avril 1200 (*Rot. chart.*, I, 46 *a*).

Baudouin de Béthune à un jeune homme qui en venait. « Qui? « certes, tous témoignèrent que le Maréchal l'emporta sur tous. « — Je ne vous crois pas. Dites-vous que ce fut le Maréchal? « — Mais certainement, ce fut le jugement unanime. — Tu ne « dis pas la vérité, » reprenait Baudouin, « ce ne fut pas le « Maréchal; l'as-tu vu de tes yeux? — Assurément. — Mais « n'as-tu pas vu Henri le Norrois le suivre et crier avant et « arrière : « Ça! Dieu aide au Maréchal? » — Non, sire : il « n'y était pas. — Pas possible! Mais alors le Maréchal est donc « capable de faire chevalerie par lui-même? — Ha! sire, que « dites-vous? c'est un des meilleurs chevaliers du monde » [6236]. Cette parole fut agréable à Baudouin. Il fit appeler plusieurs des chevaliers qui se trouvaient là, de ceux même qui n'aimaient pas le Maréchal, et fit raconter au jeune valet ce qu'il avait vu. Survint alors un chevalier qui avait assisté au tournoi et qui confirma de tout point le dire du jeune homme et le compléta. Il conta les propositions qui avaient été faites au Maréchal, disant notamment que l'avoué de Béthune lui avait offert mille livres de rente et sa fille en mariage[1]. Baudouin dit alors : « Dieu! « quel honneur c'eût été pour ma sœur de l'avoir pour mari! « Puisse Dieu, qui protège les bons, le venger de ceux qui lui « ont fait un mal immérité! » Ces paroles ne firent point plaisir aux ennemis du Maréchal, qui craignaient de le voir revenir en honneur et en puissance grâce à son sens et à sa prouesse [6298].

Le Maréchal passa ensuite quelque temps en France, les hauts hommes du pays s'estimant heureux quand ils pouvaient l'avoir avec eux. Le carême suivant, la brouille se mit entre les trois frères. Le jeune roi et Geoffroi de Bretagne se séparèrent de leur père mécontents. Ils étaient irrités de le voir soutenir leur frère le comte de Poitiers, qui maltraitait les plus hauts hommes de la terre. Ceux-ci s'en plaignirent au jeune roi, déclarant qu'ils aimaient mieux être avec lui qu'avec le comte Richard, qui était pour eux un mauvais seigneur[2] [6328]. Le jeune roi

1. Le poète n'est point d'accord avec lui-même, à moins qu'il y ait quelque faute de texte; voy. page précédente et la note des v. 6164-5.

2. Le dissentiment entre le jeune roi et Richard se manifesta d'abord à la cour de Caen, décrite plus haut. Richard avait commencé par refuser de faire hommage à son frère aîné; et, lorsqu'il s'y était décidé, sur l'insis-

et le comte Geoffroi firent à leur père des observations au sujet de la conduite de Richard. « Que nous importe? » leur répondit le roi. « Je lui ai donné la terre de tous ceux qui lui feront « la guerre. Je ne puis que l'approuver s'il réussit à rabaisser « leur orgueil. — Ils ont été longtemps mes hommes, » reprit le jeune roi, « et je ne puis souffrir qu'ils soient maltraités. « Il est droit que je leur vienne en aide. — Aidez-les donc, » dit le père, « je vous le permets[1]. » C'est dans ces termes qu'ils se séparèrent [6346].

Ses fils se rendirent à Limoges[2], où ils rassemblèrent des troupes, chevaliers, sergents, routiers. Les hauts barons du pays, qui détestaient le comte de Poitiers, y affluèrent, désireux de le combattre et d'abaisser son orgueil. Le père, voyant la guerre commencer entre les frères, se hâta de rassembler une armée, à la tête de laquelle il chevaucha vers Limoges[3]. Mais, avant qu'il arrivât, le jeune roi avait eu le temps de mander son frère le comte de Bretagne[4], qui avait une bonne compa-

tance du roi Henri II, le jeune roi, à son tour, avait refusé de le recevoir. Il est d'ailleurs exact que les seigneurs poitevins avaient offert leur hommage au jeune roi, ayant gravement à se plaindre de Richard : « Dicebant enim quod nullo modo amplius terram de Ricardo tenere vole« bant, imponentes ei quod ipse malus erat omnibus, suis pejor, pessi« mus sibi. Mulieres namque et filias et cognatas liberorum hominum « suorum vi rapiebat et concubinas illas faciebat; et, postquam in eis « libidinis suæ ardorem extinxerat, tradebat eas militibus suis ad mere« tricandum. His et multis aliis injuriis populum suum afficiebat » (Ben. Peterb., I, 292).

1. Cf. Ben. Peterb., I, 293 : « Dominus vero rex pater eorum per aliquantum temporis spatium permisit eos inter se dimicare. »

2. Le jeune roi se rendit en effet en Poitou et à Limoges, mais Geoffroi alla en Bretagne, où il rassembla des troupes, notamment des Brabançons (Ben. Peterb., I, 292-3). Du reste, le poète se rectifiera quelques vers plus loin.

3. Henri II arriva devant Limoges en février 1183 avec peu de monde : « cum paucis admodum Lemovicas venit » (Gaufr. Vos., Bouquet, XVIII, 213 D). Mais, bientôt après, vers le 1er mars, il réunit une armée suffisante pour assiéger la ville (ibid., 215 D). Toutefois il n'y séjourna pas, car le 8 mars il était à Poitiers. C'est seulement le 17 avril qu'on le retrouve devant Limoges (Eyton, p. 250).

4. Il ne s'était donc pas rendu à Limoges avec le jeune roi. D'après Jaufré du Vigeois, il arriva à Limoges peu après le 25 mars 1183 (Bouquet, XVIII, 213 C).

gnie de chevaliers, et, de son côté, il fit venir ses hommes[1] d'Anjou, de France, de Normandie, de Flandre. Ces derniers, étant arrivés à Limoges, se rendirent au château avec leur seigneur. Ceux du dehors[2], les ayant vus entrer, leur mirent le siège, faisant garder toutes issues. Le jeune roi tint alors conseil avec trois des siens, le comte de Bretagne, le seigneur de Lusignan[3] et Rogier de Gaugi[4] [6414].

Le comte de Bretagne dit à son frère qu'un seul homme était capable de les conseiller, à savoir Guillaume le Maréchal. Geoffroi de Lusignan ajouta que les accusations portées contre le Maréchal étaient calomnieuses, offrant même de le prouver par le combat judiciaire. « Et pourtant, » dit-il en terminant, « le « Maréchal ne m'aime guère, car il croit que c'est moi qui ai « tué son oncle, ce qui est tout à fait faux[5] » [6458].

Voyez comme Dieu, qui veille sur les bons et à qui rien n'est caché, a bientôt fait de découvrir la trahison! Celui qui avait ourdi le complot était alors sénéchal du roi et maître de son hôtel[6]. Il vint au roi, qui tenait conseil, sans y avoir été appelé et lui dit : « Sire, le roi votre père vous a assiégé en ce « château. Je suis son homme-lige. Je n'ose plus rester avec « vous et je viens vous prier de me donner congé de me rendre « auprès de votre père, comme je le dois. — Voyez le traître, » s'écria le roi, « il montre bien à la fin comme il a calomnié le « Maréchal, le meilleur de mes hommes! » Et il allait le frapper de son épée, lorsque son frère arrêta son bras : « Ne souil-

1. « Ses bachilers » (v. 6391), sans doute les jeunes chevaliers à sa solde qui avaient couru les tournois avec lui.

2. Le roi Henri II et les siens. J. du Vigeois dit en effet que le père était dans la ville et le fils dans le château (Bouquet, XVIII, 215 DE).

3. Geoffroi de Lusignan, déjà mentionné plus haut, p. 25.

4. Ci-dessus, p. 43, note 2.

5. Voy. ci-dessus, p. 26, note.

6. On a vu plus haut (p. 65) qu'ils étaient cinq, dont deux ont été nommés. Nous ne savons pas qui était alors sénéchal du jeune roi. Parmi les témoins d'un acte de ce prince confirmant les privilèges et possessions de Christ Church, Cantorbery, figure un « Petrus filius Guidonis, dapifer; » mais cet acte (Musée brit., Cott. charters, VI, 1) paraît être de 1175, et on n'a aucune raison de croire que le même personnage ait encore été en fonctions huit ans plus tard. Il paraît comme témoin dans un acte de 1181 (Eyton, p. 243), mais sans qualification.

« lez pas vos mains du sang de ce traître, mais chassez-le. » Ce qui fut fait [6542]. Le roi, désormais convaincu de l'innocence du Maréchal, fit appeler Raoul, fils de Godefroi, son chambellan[1], le plus fidèle de ses serviteurs, et lui commanda de se mettre à la recherche du Maréchal et de l'amener[2]. Raoul se mit en route : il parcourut maint pays sans apprendre aucune nouvelle de celui qu'il cherchait. Il s'en revenait tout fatigué lorsqu'il le rencontra [6564]. Ils s'embrassèrent, et Raoul remplit son message. Le Maréchal fut heureux d'apprendre que la trahison était dévoilée, et il en remercia Dieu. « J'arrive de Cologne, » dit-il, « où j'ai accompli un pèlerinage aux Trois rois, afin que Dieu, « par leur mérite, voulût bien me délivrer du blâme qu'on fai« sait peser sur moi. » Puis, ayant assuré Raoul qu'il viendrait le plus tôt qu'il pourrait, il se rendit auprès du roi de France et lui conta que le jeune roi, ayant reconnu son innocence, l'avait mandé auprès de lui [6618]. Le roi de France s'en réjouit[3] et lui fit ses offres de service. Le Maréchal le remercia et lui demanda de lui donner des lettres pour le roi Henri le père, afin qu'il pût, sans encourir la malveillance de celui-ci, se rendre auprès de son seigneur le jeune roi. « Vous les aurez, » dit le roi Philippe, « et, si le roi d'Angleterre n'en tient pas « compte, on pourra croire que c'est lui qui a imaginé cette « affaire pour vous éloigner[4] » [6640].

Le Maréchal obtint les lettres qu'il désirait, non seulement du roi de France, mais encore de l'archevêque de Reims[5] et du

1. Ce Raoul fut ensuite chambellan de Richard Ier, et c'est en cette qualité qu'il est mentionné par les historiens. Richard lui confia la garde de l'empereur Isaac Comnène, en 1191, et il mourut à Tripoli la même année (Ben. Peterb., II, 167, 173).

2. Le poète perd de vue l'histoire de la lutte entre le jeune roi et son père, lutte sur laquelle, du reste, il paraît avoir eu peu d'informations.

3. Le poète ne paraît pas avoir su que la femme du jeune roi, injustement accusée, on l'a vu plus haut, d'une intrigue avec le Maréchal, se trouvait justement à cette époque auprès du roi de France son frère (voy. ci-dessus, p. 67, note). S'il l'avait su, il aurait sans doute prêté à Philippe-Auguste des paroles moins banales.

4. Il faut se rappeler que le roi d'Angleterre ne voyait pas d'un bon œil la présence du Maréchal auprès de son fils (cf. p. 69).

5. Guillaume aux Blanches-Mains, archevêque de Reims depuis 1176,

comte Robert[1], du comte Thibaut[2]. Le roi d'Angleterre accorda volontiers ce qu'on lui demandait et envoya au Maréchal des lettres pour l'autoriser à se rendre auprès de son seigneur. J'ai même entendu dire qu'il avait permis au Maréchal de lui faire la guerre, l'assurant de ne pas lui en savoir mauvais gré [6664].

Les gens du jeune roi se rendirent de toutes parts auprès de lui. Le Maréchal, Baudouin de Béthune et Hue de Hamelincourt[3], tous trois compagnons, se donnèrent rendez-vous à Montmirail en Brie, un mercredi [6676]. Comme le Maréchal se dirigeait de ce côté, il lui prit envie de dormir. Il se coucha sur le bord de la route, tandis que son écuyer, Eustache de Bertrimont[4], resté seul avec lui, abattait les freins des chevaux et les laissait paître. Comme le Maréchal dormait, vinrent à passer sur la route un homme et une femme, tous deux de belle figure et montés sur de grands palefrois bien amblants. Ils avaient beaucoup de bagage troussé sur leurs palefrois et allaient grand train. Au moment où ils passaient près du Maréchal, la femme dit à voix basse : « Ah Dieu ! que je suis lasse ! » Le Maréchal se réveilla et demanda ce que c'était : « Sire, » répondit Eustache, « c'est « un homme et une femme qui vont grande allure. Ils ont un « riche équipage. — Mets le frein, car je veux savoir d'où ils « viennent, où ils vont et qui ils sont. » Il monta aussitôt, mais, dans sa précipitation, il oublia de prendre son épée. Ayant atteint les voyageurs, il prit l'homme par la manche de sa chape et lui demanda qui il était. « Sire, » répondit l'autre,

cardinal depuis 1179, mort en 1202. Il était frère de Thibaud, comte de Blois, qui va être nommé, et d'Adèle de Champagne, mère de Philippe-Auguste, par conséquent oncle de ce dernier. Il fut chargé à deux reprises du gouvernement des états du roi, d'abord en 1185, avec son frère Thibaut de Blois, puis, avec sa mère la reine Adèle, pendant la croisade (1190-91).

1. Robert, comte de Dreux ; voy. ci-dessus, p. 52, note 2.

2. Thibaut V, comte de Blois, mort à la croisade, en 1191.

3. Voy. ci-dessus, p. 55, note 5.

4. Bertrimont, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes. Cet Eustache paraît être resté attaché à la maison du Maréchal, après avoir cessé d'être son écuyer. Il figure, avec Jean d'Erlée, qui paraît l'avoir remplacé comme écuyer, parmi les témoins de l'acte par lequel G. le Maréchal fonda, vers 1212, le monastère de Dowiskyr, dans le comté de Killkenny ; voy. Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, II, pl. LXIX.

que cette question ennuyait, « je suis un homme. — Par ma « tête, » dit le Maréchal, « je vois bien que vous n'êtes pas un « animal ! » L'autre se dégagea et mit la main à l'épée. « Vous « cherchez une querelle ? » dit le Maréchal, « vous l'aurez. « Eustache, vite mon épée ! » L'inconnu se hâta de gagner du terrain, mais le Maréchal le rejoignit et le saisit par le chaperon, le tirant si brusquement qu'il le décoiffa, et alors on vit que c'était le plus beau moine qu'on pût trouver jusqu'à Cologne. « Ha ! » dit le Maréchal, « je vous cherchais. Qui êtes-« vous et qui est cette femme ? » Tout honteux, le moine avoua que la femme était sa maîtresse, qu'il l'avait enlevée de son pays et que, présentement, ils se rendaient à l'étranger. « Dites-« moi, ma belle, » dit le Maréchal, « qui êtes-vous et de quelle « famille ? — Sire, » répondit en pleurant la jeune femme, « je « suis de Flandre, sœur de monseigneur Raoul de Lens. — Belle, « vous n'êtes pas raisonnable. Je vous engage à laisser cette « folie, et je vous réconcilierai avec votre frère que je connais « bien. — Sire, jamais plus on ne me verra dans un pays où « je sois connue. — Au moins, » dit le Maréchal, « puisque « c'est ainsi, avez-vous de l'argent pour vivre ? » Le moine leva le pan de sa chape, en détacha une grosse ceinture : « Certes, » fit-il, « voici tout notre argent. Il y a quarante-huit livres. — « Et qu'en ferez-vous, bel ami ? Comment comptez-vous vivre « avec cet argent ? — Je vais vous le dire. Je n'ai pas l'inten-« tion de les changer, mais je les placerai dans quelque ville « étrangère, et nous vivrons du revenu. — A usure ! » dit le Maréchal. « Par le glaive Dieu ! cela ne se fera pas. Prenez les « deniers, Eustache ! Puisque vous ne voulez pas revenir au « bien, allez : que le diable vous conduise ! » Le Maréchal vint à l'hôtel : il y trouva le seigneur Baudouin et Hue de Hamelincourt [6821], qui accoururent au-devant de lui et lui firent joie, en disant : « Maréchal, vous êtes en retard ; vous nous faites jeû-« ner. — Seigneurs, ne le regrettez pas. J'ai fait un gain dont « vous aurez votre part. Eustache, les deniers ! » Eustache jeta l'argent devant eux. Le Maréchal leur dit : « Tenez, voilà pour « acquitter vos gages[1] ! — Maréchal, d'où vient cet argent ?

1. Pour dégager les objets donnés en nantissement, pour payer vos dettes.

— Prenez patience, je vous le dirai tout à l'heure. » On mangea joyeusement ; on fit le compte des deniers, qui montèrent en effet à quarante-huit livres. Alors le Maréchal leur narra de point en point comment il avait eu cet argent. « Par la bouche « Dieu, » s'exclama messire Hue, « vous avez été trop bon de « leur laisser leurs palefrois et leur bagage. Ça, mon cheval ! « car, par ma foi, je veux qu'ils aient affaire à moi ! » Mais le Maréchal le retint [6864].

Ils arrivèrent enfin auprès du jeune roi[1], qui les reçut à grand honneur. Mais la Fortune, qui est changeante, se tourna contre eux. Elle mit oisiveté et paresse à la place de chevalerie. Largesse fut délaissée[2], et le monde perdit sa lumière. Le jeune roi tomba malade. Je vous parlerai de la bonne repentance qu'il manifesta au moment de la mort. Après avoir fait son testament, il dit : « Maréchal, vous m'avez toujours été loyal et « fidèle. Je vous lègue ma croix, vous priant de la porter au « Saint Sépulcre. Vous acquitterez mon vœu envers Dieu[3]. » Le Maréchal le lui promit. Le roi se pâma et on crut que c'était fini. Mais la mort cruelle ne le tenait pas quitte. Il revint à lui et demanda que son corps fût porté à Notre-Dame de Rouen[4]. Il pria ceux qui l'entouraient d'implorer pour lui la merci de son père. Puis, leur disant adieu, il mourut. Dieu ait son âme en garde ! [6984].

Il mourut à Martel[5]. Les barons le portèrent à son père. De

1. Le jeune roi n'était plus à Limoges ; il devait être à Uzerche ou déjà à Martel, où il devait mourir. Voir, pour les derniers actes de sa vie, Miss K. Norgate, *England under the Angevin Kings*, II, 226-8.

2. Mot à mot « tomba dans la condition d'orpheline. » Plus haut, Largesse est présentée comme l'épouse du jeune roi.

3. « Sabbati hora secunda ungitur ; iterum peccata confitens, propalam viaticum percepit ; humero suo crucem imponi petiit, quam in chlamyde sua carissimus ejus Guillelmus Mareschaux ad sepulchrum Domini, vice ipsius, delaturum se spopondit » (Jaufré du Vigeois, dans Bouquet, XVIII, 217 c).

4. Voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 121, et la note 1.

5. Lot, ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon. — Le jeune roi mourut le 11 juin 1183 ; voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 120 ; Ben. Peterb., I, 301. Sur la mort de ce prince, voy. surtout Giraud de Barri, *De principis instructione*, II, viii (Bouquet, XVIII, 130 d ; *Opera*, VIII, 172-3). Le même historien rapporte encore (III, xxviii ; *Opera*, VIII, 307) que le

l'affliction que celui-ci éprouva, il n'est pas besoin de parler. Cœur ne peut mentir[1], la nature s'y oppose. Quand le corps fut embaumé, oint et enseveli, on le conduisit hors du château[2] [6999].

Sur ces entrefaites, il arriva que Sanche[3], un riche routier, à qui le jeune roi devait beaucoup d'argent, s'avisa d'une ruse singulière pour se faire payer. Il s'approcha du Maréchal et mit la main au frein de son cheval. « Maréchal, » dit-il, « vous êtes « pris. Je vous emmène. — Pourquoi ? » répondit le Maréchal. — « Pourquoi ? c'est pour que vous me rendiez l'argent que votre « seigneur me devait. Je n'ai pas envie de le perdre; mais toute« fois je vous ferai une concession, et, pour cent marcs, vous en « serez quitte. — Que dites-vous ? Ce serait amer pour moi, qui « suis un pauvre bachelier[4], sans un sillon de terre. Certes, je ne « saurais où les trouver. Mais je vous fiancerai loyalement de me « rendre en votre prison le jour que vous m'assignerez » [7037]. Sanche accepta, et le Maréchal, accompagnant le corps du jeune roi, se rendit auprès du père, à qui la nouvelle de la mort de son fils fut amère, car c'était l'être qu'il aimait le plus. Mais il avait une telle énergie que, quelle que fût la nouvelle, son visage ne trahissait point ses impressions. Le Maréchal, plein de tristesse, lui conta la maladie de son fils, son repentir et la résignation avec laquelle il avait accepté ses souffrances. « Dieu « veuille qu'il soit sauvé ! » dit le roi simplement, dissimulant sa douleur. « Que ferai-je ? » reprit le Maréchal. « Vous con« duirez votre seigneur jusqu'à Rouen. — Sire, c'est impossible. « Je me suis engagé à me rendre prisonnier à Sanche, à qui

jeune roi mourut, comme plus tard son père et son frère Geoffroi, d'une fièvre aiguë (*febre acuta*). Il y a peu à tirer du *Sermo de morte et sepultura Henrici regis junioris* de Thomas Agnel, archidiacre de Wells, qui est publié à la suite du *Chronicon anglicanum* de Raoul de Coggeshall, éd. Stevenson (coll. du Maître des rôles), p. 265-72.

1. C'est un proverbe; voy. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 474.

2. Le château de Martel, d'où le corps, l'auteur vient de le dire, fut porté au père. Celui-ci se trouvait encore à Limoges au moment de la mort du jeune roi.

3. Probablement le « Sanctus de Salvaniaco » que mentionne le prieur du Vigeois (Bouquet, XVIII, 214 B).

4. Au sens d'homme non marié.

« votre fils devait beaucoup d'argent. J'en serais quitte pour « cent marcs. » Le roi appela Joubert de Pressigni[1], qui avait sur lui beaucoup d'influence, et lui ordonna d'aller trouver Sanche et de lui dire d'accorder un répit au Maréchal. Joubert s'y rendit avec le Maréchal. Celui-ci cependant était soucieux. Joubert lui en demanda la cause. « J'ai bien raison d'être sou- « cieux, » répondit le Maréchal, « tant à cause de la mort de mon « seigneur que pour cette dette que je ne suis pas en état de « payer. — Maréchal, celui qui vous délivrerait de cette dette, « lui en sauriez-vous gré? — Bien certainement, si c'était pos- « sible. — Remettez-vous-en à moi, » reprit Joubert. « Du « moment que vous n'avez pas reçu cet argent, il n'est pas juste « de vous le faire payer. Laissez-moi arranger l'affaire. » Joubert dit à Sanche que le roi prenait la dette sur lui. « Très « bien, » dit Sanche. « Me dites-vous cela de la part du roi? — « Oui certes. — Eh bien, c'est convenu » [7122]. Quelque temps après, Sanche se présenta au roi et lui demanda ses cent marcs. Le roi crut que c'était une erreur. « Quels cent marcs? » dit-il. « Ceux que vous vous êtes engagé à me rendre pour le Maré- « chal. — On vous a trompé, » dit le roi; « je n'ai rien dit de « tel; j'ai seulement demandé un répit. » Sanche, contrarié, rapporta les paroles de Joubert. On fit venir Joubert. Celui-ci prétendit avoir compris que le roi avait consenti à se charger de la dette. « Soit! » dit le roi, « je l'accorde. Mon fils m'en a « coûté bien d'autres, et plût à Dieu qu'il me coûtât encore! » Et les larmes lui coulaient des yeux [7135].

En se rendant à Rouen, le cortège s'arrêta au Mans. Les chanoines de l'église[2] s'emparèrent du corps et l'enterrèrent dans leur église. Ceux de Rouen eurent grand'peine à en obtenir la

1. Il y a deux Pressigni dans Indre-et-Loire et un dans les Deux-Sèvres. Ce Joubert est témoin à un acte de Richard, comte de Poitiers, qui paraît être de 1175 (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 280), et à un acte de Henri II que Teulet (*Layettes du Trésor des chartes*, n° 356) date à tout hasard de 1189, et qui doit être des environs de Pâques 1181, époque où Henri II était à Chinon (Eyton, p. 239).

2. Saint-Julien. Cette tentative à l'effet d'accaparer le corps du jeune roi est mentionnée par les historiens; voy. Rob. de Tor., éd. Delisle, II, 121; le *Chron. Rothomag.* (Labbe, *Bibl.*, I, 369; Bouquet, XVIII, 357 DE); Ben. Peterb., I, 303.

restitution[1]. On fit dans la haute église de Rouen le service convenable[2]. Il fut, à bon droit, regretté. Le comte de Flandres en mena grand deuil [7174].

Ainsi va le monde. Il fallut que les jeunes hommes qui voulaient acquérir honneur se remissent à courir le pays. Le Maréchal se rendit, avec Baudouin de Béthune et Hue de Hamelincourt, à un tournoi qui avait lieu en Normandie, près de Saint-Pierre-sur-Dive. Ils venaient de se mettre à table lorsque ceux du parti opposé commencèrent le tournoi et refoulèrent les nôtres[3] jusque dans le village. Il arriva qu'au retour l'un des leurs fit une chute et ne put se relever, car il s'était cassé un membre. Le Maréchal sortit, le prit vigoureusement dans ses bras et le porta tout armé à l'hôtel, disant aux siens : « Tenez, « c'est pour acquitter vos gages[4] ! » On obligea le prisonnier à donner fiance [7232].

Le Maréchal était croisé. Par suite on lui donnait, plus volontiers qu'à aucun autre, de riches dons et de l'argent[5]. C'était bien raison. Désireux de ne pas retarder plus longtemps son pèlerinage, il alla prendre congé du roi. Le roi le lui donna, mais en lui recommandant de se hâter de revenir, car il voulait le retenir à son service. En même temps, comme garantie, il prit de lui deux bons chevaux. Le Maréchal y consentit et le roi lui fit donner cent livres d'angevins pour son pèlerinage. Mais chacun de ses chevaux valait déjà les cent livres [7258].

Le Maréchal se rendit en Angleterre pour prendre congé de ses amis, de ses sœurs[6], de toute sa famille. Quand il vint chez Robert de Pont-de-l'Arche[7], sa sœur lui dit : « J'ai cinq filles

1. Il y eut des menaces de violence et le roi dut intervenir pour faire respecter la volonté de son fils ; voy. Rob. de Tor. et Ben. Peterb.

2. Le 22 juillet (*Chron. Rothomag.*, *l. l.*).

3. Par « les nôtres, » l'auteur entend les Normands et les Anglais.

4. Voy. p. 80, note.

5. L'usage de faire aux croisés des libéralités est attesté par de nombreux textes. Dans le roman d'Amadas et Ydoine, par exemple, on voit un croisé s'approcher d'Amadas, qui vient de prendre un cheval dans un tournoi, et le lui demander (éd. Hippeau, p. 150-151).

6. On a vu plus haut (p. 8) qu'il avait deux sœurs.

7. Probablement l'époux d'une de ses sœurs, un Normand établi en Angleterre qui appartenait vraisemblablement à la famille du Guillaume

« à marier. Qui leur viendra en aide? — Sœur, si ce n'était pour « elle et pour mes autres amis, jamais je ne serais venu au « pays[1] » [7274].

Le Maréchal demeura deux ans en Syrie. Il y fit tant de prouesses qu'aucun homme, même en sept ans, n'en fit autant. On les conte et on les contera encore en maint lieu devant les honnêtes gens. Je ne vous en ai dit que la somme[2], parce que je n'en ai pas été témoin et je n'ai pu trouver personne qui ait su m'en dire seulement la moitié [7287].

En quittant la Terre sainte, il alla prendre congé du roi Gui[3], de ses gens, du Temple et de l'Hôpital. Ils furent tous affligés de son départ. Je ne vous dirai rien de son retour ni des lieux où il s'arrêta, car personne n'a su m'en rien dire et ce n'est pas de mon sujet. Il trouva le roi à Lyons[4]. Celui-ci fut heureux de le voir revenir sain et sauf. Il le retint dans sa

de Pont-de-l'Arche dont il est question dans les *Gesta Stephani*, éd. Howlett, pp. 7, 97. Une charte de Henri II, en faveur du prieuré de Plympton (Devonshire), fut passée en 1184 (?) à la requête de Robert de Pont-de-l'Arche (Eyton, p. 259).

1. Lacune? Voir la note du v. 7274.

2. L'auteur n'en a même rien dit du tout, ce qui donne à croire qu'une partie du récit a été omise par le copiste.

3. Le retour de Guillaume le Maréchal est donc postérieur à l'avènement de Gui de Lusignan, qui fut couronné à la mi-septembre 1186. Ce prince fut fait prisonnier à la bataille de Tibériade, le 4 juillet 1187, et ne fut délivré que le 28 septembre suivant. On verra un peu plus loin que le Maréchal était déjà revenu quand on apprit ce désastre. Son départ de Terre sainte dut par conséquent avoir lieu à la fin de l'année 1186 ou au commencement de 1187. Nous pouvons même préciser davantage. En effet, d'après l'itinéraire dressé par M. Eyton, le roi Henri aurait séjourné en Angleterre du 10 juin 1184 au 16 avril 1185, puis du 27 avril 1186 au 27 février 1187. Il était à Aumale au commencement de mars 1187. Si donc c'est bien en Normandie, à Lyons-la-Forêt, que le Maréchal le trouva, comme il est dit plus loin, cette rencontre doit avoir eu lieu aux environs de cette date.

4. Lyons-la-Forêt, ch.-l. de cant. de l'arr. des Andelys. On n'a pas d'autre témoignage sur la présence du roi d'Angleterre à Lyons vers cette époque. Le dernier séjour du roi en ce lieu est placé par M. Eyton (p. 253) aux environs d'octobre 1184; mais cette attribution est conjecturale, la charte que le roi donna en ce lieu étant, comme du reste tous les actes du même roi, dépourvue de date.

megnie et le mit au nombre de ses conseillers. Puis il lui donna la demoiselle de Lancastre[1], qui était fort riche, avec son fief. Le Maréchal la tint en grand honneur et la garda de déshonneur, comme sa chère amie, sauf qu'il ne l'épousa pas[2] [7318].

Peu après arriva la nouvelle que la vraie croix était perdue[3], en même temps que la terre où Dieu s'incarna en la Vierge. Les deux rois[4] eurent une entrevue, et, s'étant embrassés en signe de concorde, ils se croisèrent. La croisade fut si grande qu'il n'y eut en France, en Normandie, en Bretagne, en Angleterre, en Flandre, dans les Pays-Bas, en Bourgogne, en Poitou, en Gascogne, en Anjou, homme de valeur qui n'abandonnât femme et enfants pour se croiser [7339]. Le roi se rendit en Angleterre[5] pour préparer son départ, mais trahison et envie l'en empêchèrent, car le roi de France l'attaqua. Je ne veux point m'étendre sur cette matière, je dirai seulement qu'il prit Châteauroux[6]. Il ne pouvait se rassasier de lui faire du mal. Les héritiers s'en ressentent encore [7358].

A cette nouvelle, le roi Henri d'Angleterre réunit une armée considérable et passa en Normandie[7]. Alors commença une

1. Helwis, fille de Guillaume de Lancastre, baron de Kendal, sénéchal de Henri II, mort, sans héritier mâle, en 1184 (*Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 909; cf. Dugdale, *The baronage of England*, I, 421).

2. Je traduis littéralement, sans hasarder aucune conjecture sur les rapports du Maréchal et de cette demoiselle, qui plus tard (voy. v. 9380) fut donnée à un autre, le Maréchal recevant en échange la demoiselle de Striguil, qu'il épousa et qui lui apporta un fief très considérable.

3. Elle fut prise à la bataille de Tibériade du 4 juillet 1187. La nouvelle de ce désastre parvint en Occident vers le 1er novembre, selon Giraud de Barri, *De principis instructione*, III, v (Bouquet, XVIII, 144 c; *G. Cambr. opera*, VIII, 239).

4. Henri II et Philippe-Auguste. L'entrevue eut lieu entre Gisors et Trie, du 13 au 21 janvier 1188; Ben. Peterb., II, 30; Raoul de Dicet, éd. Stubbs, II, 51; cf. Eyton, p. 283.

5. Le 30 janvier 1188 (Eyton, p. 284). Il dut emmener avec lui le Maréchal, car celui-ci est témoin à deux actes royaux passés en Angleterre, l'un à Geddington (Northampton), en février 1188 (Eyton, p. 285), l'autre en Wiltshire, pendant le printemps ou l'été de 1188 (Eyton, p. 288).

6. Le 16 juin 1188, selon Raoul de Dicet (éd. Stubbs, II, 55); cf. Ben. Peterb., II, 39.

7. Henri débarqua à Barfleur le 11 juillet 1188 (Eyton, p. 289).

grande guerre et le pays fut ravagé. Enfin, une entrevue des deux rois eut lieu à Gisors[1] [7369]. Je ne sais ce qu'ils se dirent, car ils ne m'appelèrent pas à leur conseil, mais, ce que j'ai ouï conter, c'est qu'ils ne purent arriver à s'accorder. On allait se séparer, chacun demeurant libre d'agir au mieux de ses intérêts[2], quand un chevalier proposa, pour éviter l'effusion du sang[3], de vider la querelle par un combat auquel prendraient part de chaque côté quatre chevaliers. L'idée fut agréée, car ceux qui s'étaient vantés le plus fort[4] gardaient le silence [7408].

Il arriva sur ces entrefaites qu'un chevalier de France peu courtois se mit à tourner les Gallois[5] en ridicule. L'un d'eux perdit patience et lui envoya une flèche dans la tête. Celui-ci, ayant encore le trait dans la plaie, vint se plaindre au roi de France. Le roi fut très irrité et s'éloigna, avec les siens, jusqu'à Chaumont[6] [7436]. Puis, le lendemain, il revint à Gisors avec ses barons et ses communes armées, tous le heaume en tête et en ordre de bataille [7446].

Le roi d'Angleterre fit alors armer ses gens dans Gisors, puis il sortit de la ville, la laissant sous bonne garde, et vint se placer en face les Français; la rivière[7] séparait les deux armées. Le roi de France commanda à Guillaume de Garlande[8] et à Dreu

1. Raoul de Dicet (Stubbs, II, 55) place cette entrevue au 16 août; cf. Eyton, p. 289.

2. C'est-à-dire de faire la guerre à l'autre.

3. C'est toujours l'argument qui est mis en avant en pareil cas dans les romans où les propositions de ce genre sont plus fréquentes que dans l'histoire réelle. Ainsi dans *Éracle* (éd. Lœseth, vv. 5593-5594) :

Mieuz est qu'uns seus voist a martire
Que tante gent i muire a dueil.

4. Qui s'étaient vantés de leurs exploits futurs, en cas de guerre.

5. Soit à cause de leur langage, soit à cause de leurs manières un peu primitives : ... *Galois sont tuit par nature,* | *Plus fol que bestes en pasture,* dit un chevalier dans le *Perceval* de Chrétien de Troyes. — Dès le commencement de l'année 1187, Henri II avait loué des mercenaires gallois; voy. Eyton, p. 278.

6. Chaumont-en-Vexin, Oise, à quelques kilomètres est de Gisors.

7. L'Epte.

8. Guillaume de Garlande devait en effet accompagner le roi. Un peu plus tard, dans la même année, nous savons qu'il avait la garde de Mantes (G. Le Breton, *Philippide*, III, 245). Il accompagna Philippe-Auguste en Terre sainte (Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 453,

de Mello[1] d'aller trouver le roi d'Angleterre et de lui dire qu'il était prêt à accepter la bataille dans les conditions proposées. Les deux chevaliers furent introduits auprès du roi d'Angleterre et lui dirent : « Sire, le roi vous mande qu'il veut avoir la « bataille. Les quatre chevaliers qui combattront contre les « vôtres sont le comte de Flandre, le comte de Clermont[2], le « comte Robert de Dreux[3] et enfin moi-même, Dreu de Mello. « Présentement je nommerai vos quatre champions. Ce seront « Guillaume fils Raoul[4], Guillaume de La Mare[5], Richard de « Villequier[6] et Richard d'Argences[7] » [7528].

6183). De nombreux renseignements sur ce personnage ont été groupés par M. Longnon, *Livre des vassaux*, p. 278.

1. Mello, Oise, cant. de Creil. C'est le « Melloticus heros » de la *Philippide* (III, 451). Il fut connétable de 1193 à 1218 (Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, p. LXXXV).

2. Voy. ci-dessus, p. 31, note 3.

3. Ci-dessus, p. 52, note 2.

4. On verra plus loin (v. 7600) qu'il est récusé comme trop âgé. En 1170, il est témoin à un acte royal (Eyton, p. 136). Il était dès lors sherif des comtes de Nottingham et Derby (ibid., p. 337). En 1174, 1175, 1176, il exerça les fonctions de juge errant (ibid., p. 185, 193, 194, note ; Ben. Peterb., I, 107). En 1178, il est nommé sénéchal de Normandie (Eyton, p. 222). Il occupait encore cette charge à l'époque de sa mort, en 1200 (Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Normanniæ*, II, CCXIX). Il eut maille à partir avec Philippe-Auguste en 1191 ; voy. Ben. Peterb., II, 236. Il est superflu de citer tous les actes de Richard où il figure ; on peut voir Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n°s 361, 369, 500.

5. Peut-être celui qui fut en 1180 et années suivantes bailli d'Auge (Stapleton, *Magni Rot. Scacc.*, I, CXXVII), en 1184 châtelain d'Alençon et de la Roche-Mabile (ibid., CXXXVI), en 1195 bailli de Pont-Audemer (ibid., cliij). Il est témoin, avec Richard de Villequier qui suit, à un acte de Richard Ier qui doit appartenir à la fin de l'année 1189 ou au commencement de l'année suivante (publié par Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 361). — Je ne sais s'il faut l'identifier avec le Guillaume de la Mare qui, entre 1171 et 1183, fit une donation à l'abbaye de Bruerne (comté d'Oxford), Round, *Ancient charters*, n° 45 (*Pipe Roll Soc.*, X), Madox, *Formulare anglicanum*, n° CCCCLX, et qui était, comme on le voit par cet acte, frère de Robert de la Mare mentionné au v. 4707.

6. Villequier, Seine-Inférieure, canton de Caudebec. Richard de Villequier, « qui rechante (*ou* rechane ?) entor l'eschequier » (v. 7526), est probablement l'individu de ce nom qui est mentionné comme collecteur d'une taille à Falaise, en 1183, dans les grands rôles de l'échiquier de Normandie (Stapleton, I, clxxij). Il est encore mentionné dans les mêmes rôles en 1203 (ibid., xxxvij). Voir la note précédente et celle qui suit.

7. Argences, Calvados, canton de Troarn. Ce Richard est encore un

Quand le roi Henri vit que le roi de France se moquait de lui, il fut très irrité, et cependant, comme un homme sage, il répondit aux messagers : « Seigneurs, j'en parlerai à mes barons et « je ferai ce qu'ils me conseilleront, mais il se peut que « leur avis ne soit pas conforme au vôtre. » Puis il demanda conseil à ses hommes. Il y avait là de hauts barons ; personne ne dit mot. Le roi répéta sa demande sans plus de succès. Il finit par s'irriter. « Par les yeux de Dieu[1], » s'écria-t-il, « je n'ai « jamais vu chose pareille. Vous êtes mes conseillers et vous « me refusez vos conseils ! » Le Maréchal vit que le roi était courroucé ; il lui parla ainsi, comme homme sage : « Sire, » dit-il, « s'il vous plaisait, et si cela ne déplaisait pas aux hommes « de haut rang qui sont ici, je dirais ce que je ferais. — Parlez, » dit le roi, « puisque les autres ne veulent pas s'en mêler. — « Sire, volontiers. Sauf votre approbation et celle de vos autres « hommes, dès que le roi de France propose la bataille, il faut « l'accepter. Mais demandez-lui en quelle cour elle aura lieu, « car si c'était en la vôtre, et si nous apercevions que les nôtres « eussent le dessous, nous ne manquerions pas de venir à leur « aide. Il en serait de même si la bataille était en la sienne : « les parents et amis de ses chevaliers, qui sont des hauts « hommes de France, les secourraient, et ainsi le droit serait « faussé[2]. Mais que la bataille ait lieu dans la cour de l'empe- « reur ou dans celle du roi de Navarre ou du roi d'Aragon. « Quant à choisir vos chevaliers, ce n'est point son affaire, vous

fonctionnaire de l'ordre financier; voy. les index de Stapleton. Il est mentionné, avec Richard de Villequier, dans un acte passé à Rouen en 1205 (Teulet, *Layettes*, n° 785, p. 297 B). — Les noms de ces quatre personnages sont accompagnés dans le poème de qualifications plus ou moins facétieuses qui montrent que la proposition n'était pas faite sérieusement.

1. Nous savons par Giraud de Barri que le roi Henri et son fils Richard avaient la mauvaise habitude de jurer « per oculos » ou « per gorgiam Dei; » voy. *Giraldi Cambrensis opera* (collection du Maître des rôles), II, 161 ; IV, 39, 222. Giraud fait remarquer ailleurs (*Opera*, VIII, 318-319) qu'au contraire les rois de France s'abstenaient de tels serments.

2. Cette proposition singulière montre que l'auteur du poème, sinon celui de la proposition, avait lu les chansons de geste, où on voit en effet les parents d'un combattant en péril se précipiter dans le champ pour le secourir. Voir par exemple *Aie d'Avignon*, p. 20.

« les choisirez vous-même. Guillaume fils Raoul est preux et sage, « mais il a passé l'âge, Guillaume de la Mare est mal portant, « Richard de Villequier goutteux et Richard d'Argences a la fièvre « quarte. Mais c'est à vous, et non à lui, de choisir vos cham- « pions. Vous prendrez le bon comte Guillaume de Mandeville[1], « puis moi, puis Jean de Fresnai(?)[2] et Osbert de Rouvrai[3] « [7616]. — Maréchal, vous avez bien parlé, » dit le roi. Le comte de Poitiers réclama, prêt à s'offenser d'avoir été laissé de côté. Mais le Maréchal fit justement observer qu'il serait excessif d'engager dans cette affaire l'héritier du royaume. Le roi approuva le Maréchal et le chargea, lui et Guillaume de Mandeville, de porter ses propositions au roi de France [7644]. Les chevaliers français venus comme messagers les conduisirent. Ils traversèrent la ville et allèrent jusqu'à la barbacane. Là, Dreu de Mello les pria d'attendre un peu, jusqu'à ce qu'il eût parlé au roi de France et appris s'il consentirait à les recevoir. Celui-ci, en effet, refusa de les voir et envoya le comte Thibaut et les comtes de Dreux et de Flandre pour conférer avec eux et savoir quel message ils apportaient [7680]. Le Maréchal leur dit : « Nous « n'avons pas à vous dire notre message. C'est au roi, et non à « vous, que nous sommes envoyés. » Toutefois, sur l'invitation de Guillaume de Mandeville, il consentit à parler. Quand il eut fini, le comte de Flandre sourit et dit : « Par la bouche de « Dieu[4], Maréchal, je ne suis pas assez fou pour me battre avec

1. Voir ci-dessus, p. 17.

2. Le texte porte (v. 7615) *Seeneis*, en rime avec *Rovreis*. Mais comme *Rovreis* est sûrement pour *Rovret*, actuellement Rouvrai, il est nécessaire que la rime correspondante offre la même finale, latin *-etum*. Les noms de lieux formés avec ce suffixe ne sont pas très nombreux, et *Freesnet* est celui qui se rapproche le plus de la leçon du texte. La forme ancienne est plutôt *Fresnet*, cependant *Freesnet* se rencontre plus loin (vv. 8790 et 8887). Un Jean de Fresnai est mentionné au temps du roi Jean par Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Norm.*, II, LXIX et CXXIV.

3. Rouvrai, Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel. Cet Osbert de Rouvrai est probablement celui à qui, en 1204, Guillaume le Maréchal remit les châteaux de Longueville et de Meulers (Seine-Inférieure), pour être rendus plus tard au roi de France (Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 818; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 715; cf. Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Norm.*, II, CXXXVIII).

4. Il y a dans le texte : « Par *le bouque* Deu », forme qui n'est pas

« vous, quoi qu'on puisse me dire, car je ne fais pas le métier de « champion. — Sire, » répondit le Maréchal, « je désire savoir « ce que le roi de France dira de nos propositions et quelle « réponse nous devrons rapporter à notre seigneur. » Les comtes allèrent trouver le roi qui repoussa les propositions avec colère[1] [7724].

Le comte de Mandeville et le Maréchal revinrent auprès du roi Henri et lui rendirent compte de leur message[2]. Le roi de France, qui était irrité, donna ordre à ses gens d'aller à la barbacane et de repousser à l'intérieur ceux qui se tenaient, par bravade, en dehors. Robert de Dreux et les siens les chargèrent aussitôt lances baissées. Mais il y avait là de bons sergents qui les reçurent à la pointe des épieux. Les assaillants y perdirent beaucoup de leurs chevaux. Guillaume des Barres y fut pris par le frein et retenu longtemps, mais enfin il fut délivré par ses hommes[3]. Nombre de ribauds qui faisaient les fiers restèrent sur le terrain meurtris et moulus. Par deux fois les Français revinrent à la charge, mais les nôtres leur tinrent tête, sans subir aucune perte [7762].

habituelle dans le ms. du poème (*boche*, v. 6855) et qui doit être considérée comme une imitation du langage picard que parlait le comte de Flandres.

1. J'interprète d'après le sens général, car le texte est ici peu sûr; voy. les notes des vers 7724 et 7726.

2. Raoul de Dicet ne parle point de ce message. Il se borne à dire que les deux rois eurent, à partir du 16 août, une entrevue qui dura trois jours et n'amena aucun résultat, puis il passe immédiatement à l'histoire de l'orme coupé, que le poète va nous raconter (éd. Stubbs, II, 55). Les historiens français, Rigord et Guillaume Le Breton, ne savent rien non plus de cette ambassade. Dans Ben. Peterb. (II, 45), à la vérité, on voit Henri II envoyer à Philippe des messagers au nombre desquels figure Guillaume le Maréchal, mais les circonstances sont tout autres que dans le poème : le Maréchal accompagne non pas le comte de Mandeville, mais l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Évreux; puis l'ambassade a pour objet de demander au roi de France la réparation des torts par lui causés; enfin elle a lieu avant l'entrevue de Gisors.

3. Ben. Peterb. (II, 46) place, après l'ambassade dont il a été parlé dans la note précédente, un combat, près de Mantes, où Guillaume des Barres aurait été pris par Richard et, quoique prisonnier sur parole, se serait échappé. Ce récit prend place avant l'entrevue de Gisors. Guillaume Le Breton nous montre G. des Barres combattant contre Richard (*Philippide*,

Le roi de France se retira, fort irrité, avec ses troupes. Hors la ville il y avait un orme rond, verdoyant et beau qui donnait en été un ombrage agréable. Les hommes du roi, par stupidité, le découpèrent pièce à pièce. C'est ainsi qu'ils prouvèrent leur prouesse[1]. Le roi de France en eut déplaisir; il dit tout haut que c'était une honte pour la couronne de France. « Suis-je donc « venu, » disait-il, « pour faire le bûcheron? » [7778].

Le roi de France s'éloigna. Il rentra en France et licencia son armée. Lorsque le Maréchal l'apprit, il alla trouver le roi Henri et lui dit : « Sire, le roi de France a congédié ses troupes, qui « maintenant se dispersent. Je vous engage à faire de même, « mais en même temps dites-leur secrètement de revenir vers « nous à une date que vous leur fixerez. Vous ferez une telle « chevauchée sur la terre du roi de France qu'il en aura plus de « dommage que nous de notre arbre[2]. — Par les yeux de Dieu! » répondit le roi, « Maréchal, vous me donnez un bon conseil. « Ainsi sera-t-il fait » [7802]. Il commanda à ses gens de se

III, 431, 487) après l'entrevue de Gisors, après même la destruction de l'orme, dont notre auteur n'a pas encore parlé.

1. Cet exploit des Français a été noté par la plupart des historiens, mais c'est Guillaume Le Breton qui le raconte avec le plus de détail en cherchant à le motiver (*Philippide*, III, 102 et suiv.). Cet arbre magnifique abritait les Anglais, qui, bien à l'ombre, se moquaient des Français qui grillaient au soleil. En outre, le roi d'Angleterre avait fait cercler de fer le tronc de cet arbre, et, en manière de défi, il y avait fait mettre une inscription dont le sens était que, de même que cet arbre ne pouvait être abattu, ainsi il serait impossible aux Français de rien gagner sur les Anglais. On conçoit l'irritation des Français. — On n'a pas encore remarqué que le récit de la destruction de l'orme de Gisors et du combat qui eut lieu ensuite a été raconté, selon toute apparence d'après la *Philippide*, par le Ménestrel de Reims, qui, entre les nombreuses libertés qu'il s'est permises, a pris celle de placer toute cette histoire au temps où Richard était roi, après son retour de captivité; voy. éd. de la Société de l'Hist. de France, § 97 et suiv.

2. Dans la *Philippide*, c'est Richard qui conseille à son père de dévaster la terre du roi de France. Mais il n'est pas question de licencier en apparence les troupes pour les réunir un peu plus tard sur un autre point. La chevauchée a lieu le lendemain même du départ de Philippe. Cependant, c'est bien de la même entreprise qu'il s'agit de part et d'autre, car, dans les deux récits, on part de Paci-sur-Eure (*Philippide*, III,

rassembler à Paci[1] un jour spécifié. Ils obéirent, et au jour fixé le roi Henri se mit en marche avec une nombreuse chevalerie et de bons sergents disposés à tout ravager. Ils brûlèrent tout le pays jusqu'à Mantes, par l'ordre du roi[2]. Le roi de France était à Mantes. Il lui fut douloureux de voir détruire sa terre, d'autant plus qu'il n'avait que peu de monde. Il sortit cependant ; il y eut de bonnes rencontres où chacun fit de son mieux. Il y eut des chevaliers abattus et pris, d'autres furent contusionnés[3]. Mais je ne veux pas dire ceux qui, parmi les chevaliers de France, furent pris. Le roi d'Angleterre détruisit, du côté de Breval[4], tout ce qu'il put atteindre. Puis, le soir, il alla coucher à Ivri[5], ayant fait beaucoup de butin. Le lendemain, il dit à son fils, le comte de Poitiers : « Richard, nous avons bien vengé notre « orme. Tout cela je l'ai fait par le conseil du Maréchal » [7852].

Le comte de Poitiers conseilla à son père de rester en Normandie à guerroyer, tandis que lui-même se dirigerait vers Poitiers et vers Châteauroux, pour attirer de ce côté le roi de France. Ainsi fut fait. Ils continuèrent à batailler jusque vers l'hiver, alors que la froidure tombe de l'air et que les Français haïssent la guerre. Le roi d'Angleterre se rendit à Chinon[6], qui

193) et on se dirige vers Mantes. Notons, comme confirmation de notre poème (v. 7780-7781), que, selon la chronique en prose de Guillaume Le Breton (éd. Delaborde, § 45), Philippe-Auguste avait déjà licencié en partie son armée.

1. Paci-sur-Eure, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Évreux.

2. Voir l'énumération des lieux incendiés dans la *Philippide*, III, 199 et suiv.

3. Il n'y a jamais de morts dans ces rencontres.

4. *Brechierval*, v. 7836 ; *Brehierval*, Philippe Mousket, v. 18081. Breval, arr. de Mantes, cant. de Bonnières.

5. Arr. d'Évreux, cant. de Saint-André. Le séjour du roi Henri en ce lieu est fixé par Ben. Peterb. (II, 46) au mercredi 31 août (cf. Eyton, p. 289). Cet auteur ajoute, en accord avec notre poème : « Comes Ricardus profectus est in Berriam, promittens regi patri suo quod bene et fideliter ei serviret. » Mais une divergence se manifeste aussitôt après, car c'est quelque temps après que Ben. Peterb. (II, 47), place l'entrevue de Gisors et la destruction de l'orme. En quoi cet historien est certainement dans l'erreur, car l'entrevue de Gisors est du 16 août, par conséquent antérieure au séjour à Ivri ; voy. ci-dessus, p. 91, n. 2, et cf. Miss Norgate, II, 253, n. 2.

6. Jusqu'ici on ne connaissait pas de séjour du roi Henri à Chinon entre Pâques 1181 et la fin de juin 1189.

tire son nom de Quei[1] [7878]. Là une maladie le prit, qui le tint longtemps. Il appela son sénéchal[2] et Guillaume le Maréchal, et leur donna l'ordre de chevaucher vers Montmirail[3], dévastant et brûlant tout sur leur passage. Le Maréchal partit avec le sénéchal; ils arrivèrent près de Montmirail en une nuit et un jour, ravageant les environs. Au nombre de près de deux mille, tant chevaliers que sergents, ils assiégèrent la ville. Ils ne tardèrent pas à y entrer de vive force, ceux qui la défendaient se retirant dans le château. Sire Richard de Clifford[4] vint au Maréchal et lui dit : « Beau sire, que faites-vous ici? Il y a là-dedans « un bel engagement; vous ne devriez pas y manquer. » Le Maréchal demanda son écu, que Jean d'Erlée[5] lui apporta, et entra dans la ville [7954]. Mais ceux du parti opposé étaient partis et s'étaient retirés dans le château. Dix d'entre eux à pied et un à cheval s'étaient arrêtés de front sur le pont qui était en pente raide à la montée et à la descente[6]. Le fossé, taillé dans le roc, était profond de dix toises. Celui qui y serait tombé une fois n'y serait pas tombé une seconde. Le Maréchal n'y fit point attention, il se lança au galop sur la montée du pont. Ceux qui le défendaient l'attendirent de pied ferme, et, présentant leurs épieux, en frappèrent le cheval au poitrail. Le cheval tourna sur

1. Le célèbre sénéchal d'Arthur. Il faut écrire, au v. 7878, *Quei*, avec une capitale; cf. Wace, *Brut*, v. 13403-13406 :

Kex, qui estoit a mort navrés,
Fu dedens Chinon enterrés,
Qu'il fist et compassa Chinon,
Et de Kex reçut il le nom.

2. Probablement Étienne de Marçai, sénéchal d'Anjou, dont il sera question plus loin; voy. page suivante.

3. Sarthe, arr. de Mamers. Il n'est question nulle part, à ma connaissance, de cette expédition contre Montmirail, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir eu de résultat.

4. Second fils de Gautier de Clifford (Herefordshire), et frère de la belle Rosemonde, la favorite de Henri II (Dugdale, *Baronage of England*, I, 335).

5. C'est la première fois que nous voyons paraître dans le poème ce personnage, qui était alors l'écuyer du Maréchal et qui le suivit partout et fournit la plupart des informations d'après lesquelles le poème a été rédigé; voy. l'introduction.

6. C'était un pont en dos d'âne.

place et redescendit la pente sans plus de dommage. Les hommes du Maréchal, qui étaient dans la rue, en eurent grande joie, car si le cheval avait dévié de deux doigts il serait tombé de toute la hauteur dans le fossé[1]. Hue de Hardeincourt[2] et Baudouin de Béthune coururent à lui encore tout émus et le blâmèrent de sa témérité. « Vous ne savez pas, » leur dit-il, « pourquoi j'ai agi ainsi : parmi eux se trouvait un chevalier « monté, et, si j'avais pu le saisir par le frein, je l'aurais emmené « avec moi bon gré mal gré, car, à la descente du pont, il n'au« rait pu revenir en arrière. — Eh bien ! » reprit Baudouin, « je « suis bien sûr qu'Étienne de Marçai, le sénéchal d'Anjou[3], ne « se serait pas risqué de la sorte pour si peu. — Non, certes, » fit Hue de Hardeincourt, « pas même pour le fief d'Angers. » Plusieurs s'avancèrent jusqu'à la tête du pont, mais ils trouvèrent de la résistance. Des hommes et des chevaux furent blessés, mais, Dieu merci, le Maréchal n'eut rien. La nuit, ils couchèrent à Châteaudun [8032]. Jean d'Erlée était alors écuyer du Maréchal ; il découvrit le cheval[4] et vit les blessures faites par les épieux. On compta jusqu'à sept plaies, mais c'étaient des

1. Le pont, comme la plupart des anciens ponts, n'avait pas de parapets.
2. Parent de Rogier de Hardeincourt, mentionné plus haut (p. 56, n. 6).
3. Le même qui est appelé *Stephanus Turonensis* ou *de Turonibus* par Ben. Peterb. (II, 9, 67, 71), identifié à tort par M. Stubbs (II, 71) avec le chevalier anglais Étienne de Turnham, erreur qu'a relevée M. Eyton (p. 297, n. 2) ; *Stephanus de Marzai* dans Richard de Devizes. Il tirait son surnom de Marçai, cant. de Richelieu, arr. de Chinon. C'est ce qu'a établi M. Marchegay, faisant remarquer qu'Étienne avait un frère appelé Reinaut de Vou ; or, Vou, dans l'arr. de Loches, n'est pas fort éloigné de Marçai (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXVI, 439). Étienne de Marçai est le fondateur de l'hôpital Saint-Jean d'Angers (C. Port, *Invent. des arch. anc. de l'hôpital Saint-Jean*, 1870, in-4°, p. IV, et le même, *Dict. de Maine-et-Loire*, MARÇAY [Étienne DE]). C'est lui qui avait la garde du trésor de Henri II, à Chinon, que Richard enleva de vive force en 1187 (Ben. Peterb., II, 9, où l'édition porte : « Stephano *Tirconensi*, au lieu de Turonensi »). On verra plus loin (note sur le v. 9204) que Richard, à son avènement, le traita comme un voleur. Étienne ne tarda pas cependant à rentrer en faveur, car il accompagna le roi en Palestine. Il mourut, selon toute apparence, au commencement de l'an 1200 (G. Dubois, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXII, 100, n. 3, où le surnom est écrit à tort *Marthay*). Il est remarquable que le poète parle généralement de lui avec défaveur.
4. Qui était sans doute couvert d'une housse.

blessures légères. Ils revinrent auprès du roi Henri qui les félicita de leur chevauchée [8048].

Je ne puis pas conter tous les événements par le menu : je craindrais d'ennuyer. Je puis dire toutefois qu'on conclut une trêve qui dura tout l'hiver. Le Maréchal se donna beaucoup de peine pour amener la paix, mais ni lui ni ceux qui s'en mêlèrent n'y réussirent. Cet hiver le roi Henri fut malade. Il séjourna longtemps au Mans[1], jusqu'au moment où ils prirent un parlement, à l'octave de Pâques, entre Moulins et Soligni[2] [8070].

Entre temps, Convoitise, qui attise tous les autres vices, inspira au roi de France une vilaine entreprise qui fut par la suite nuisible à tous les héritiers de la couronne d'Angleterre, car par cela il leur enleva leur terre. Le roi de France fit savoir au comte de Poitiers que, s'il se rangeait de son côté, il lui donnerait en propre la Touraine, l'Anjou, le Maine. Celui-ci l'en crut, pour son malheur, et de ce fait devint son homme. Mais le roi de France ne tint pas sa promesse, et c'est ainsi qu'il servit tous les fils du roi d'Angleterre à tour de rôle. L'un après l'autre il les engeigna tellement que le père et les trois fils et enfin le quatrième périrent par son engin[3]. Mais ce n'est pas ici le moment d'en parler; on le verra bien dans la suite pour chacun d'eux [8114].

1. Le poème peut servir ici à compléter l'itinéraire dressé par M. Eyton. On savait seulement que le roi Henri était à Saumur le 25 décembre 1188, et que sa présence était constatée au Mans pendant les premiers jours de février et à la fin de mars 1189 (Eyton, p. 293-4).

2. Moulins-la-Marche et Soligni-la-Trappe, Orne, arr. de Mortagne. Plus loin (v. 8118), le poète fixe le lieu de l'entrevue à Bonmoulins, tout près de ces deux localités. Cette conférence est rapportée par les chroniqueurs latins (Ben. Peterb., II, 50; R. de Dicet, II, 57), non pas comme ici à l'octave de Pâques (18 avril 1189), mais au vendredi 18 novembre 1188 (Eyton, p. 292). Ces mêmes historiens disent qu'à cette conférence la trêve fut prorogée jusqu'à la Saint-Hilaire (13 janvier 1189). C'est la trêve dont il est question dans le poème quelques vers plus haut.

3. Il est abusif de rendre Philippe-Auguste responsable de la mort de Henri II, du jeune roi Henri et de Jean sans Terre, qui moururent de maladie, de Geoffroi de Bretagne, qui fut tué dans un tournoi, et de Richard, qui fut tué d'une flèche au siège de Chalus. Cependant, c'est une idée qui paraît avoir été répandue en Angleterre; voy. la vision que rapporte Giraud de Barri, *De instructione principis*, III, xxviii (*G. Cambr. opera*, VIII, 308).

Présentement, il me faut parler de l'entrevue qui eut lieu entre Soligni et Moulins, tout près de Bonmoulins[1]. Le roi d'Angleterre, s'y étant rendu, vit arriver son fils Richard avec le roi de France. Il sut bien alors qu'il était trahi. Toutefois, il ne le laissa pas paraître; mais il dit à son fils : « Richard, d'où « venez-vous? — Beau sire, j'avais rejoint sur la route le roi « de France. Il me parut qu'il était mal, dès que j'étais si près « de lui, de l'éviter. C'est en vue de la paix que je suis venu « jusqu'ici avec lui. — C'est bien, Richard, s'il en est ainsi, » fit le père, « mais je ne le crois pas. Prenez garde qu'il y ait « autre chose » [8146].

Les deux rois et leurs conseillers délibérèrent ensemble. Ils étaient près de s'entendre sur les conditions de la paix, quand le roi de France prit à part notre roi et lui demanda de céder à Richard, avec le Poitou, la Touraine, le Maine et l'Anjou. « Est-ce là le conseil que vous me donnez? » dit le roi Henri. — Oui vraiment. — Je vois que vous désirez son avancement; « mais c'est que je ne suis pas prêt d'accorder[2]. » Sur ce les deux rois se séparèrent. Tels y eut que cette rupture affligea, mais ceux qui haïssent la paix et aiment la guerre s'en réjouirent. Ainsi se termina la conférence; ainsi recommença la guerre qui de longtemps ne prit fin [8188].

Richard, le comte de Poitiers, partit, sans prendre congé, à l'insu de son père[3]. Le roi Henri en fut peiné : « Oh! » dit-il, « je m'y attendais. Mes enfants ne feront jamais rien de bien. « Ils causeront ma perte et la leur. Toujours ils m'ont fait du « mal. » Il appela le Maréchal et ceux de ses hommes en qui

1. Bonmoulins est dans le canton de Moulins-la-Marche. L'entrevue eut lieu « prope Bonsmulins, » selon Raoul de Dicet, *l. c.*

2. D'après ce que nous savons, soit par Ben. Peterb., soit par R. de Dicet, il ne paraît pas que telle ait été la cause du différend entre les deux rois. Ce qui se rapproche le plus de la proposition faite ici par Philippe, c'est le fait rapporté par Ben. Peterb. (II, 50), qu'à la conférence de Bonmoulins Richard fit hommage au roi de France pour la Normandie, le Poitou, l'Anjou, le Maine, le Berry, le Toulousain et pour tous ses fiefs sis outre-mer; voir Miss Norgate, *England under the Angevin Kings*, II, 255.

3. D'après Gervais de Cantorbery (éd. Stubbs, I, 436), Richard se serait retiré en compagnie du roi de France.

il avait le plus de confiance, et leur demanda conseil. Le Maréchal fut d'avis d'envoyer à la recherche de Richard et de le mettre en demeure de revenir aussitôt, ou de dire pourquoi il était ainsi parti sans en faire savoir le motif. « Maréchal, » reprit le roi, « vous et Bertrand de Verdun[1] vous accomplirez « ce message » [8227]. Le Maréchal se mit en route avec Bertrand de Verdun, qui fut toujours plein de loyauté et de droiture. A midi, ils arrivèrent à Amboise, où le comte avait passé

1. Ce personnage tirait probablement son surnom de Verdun, écart de la commune de Vessey (Manche, cant. de Pontorson). Il est mentionné à plusieurs reprises par Benoît de Peterborough : d'abord au nombre des seigneurs anglais et normands qui restèrent fidèles à Henri II lors de la révolte de son fils aîné, en 1173 (Stubbs, I, 51, note); puis parmi les juges errants (I, 107); il avait dans son ressort plusieurs comtés de l'ouest. En 1177, le roi d'Angleterre le chargea, avec deux autres de ses familiers, d'une mission en Espagne (ibid., I, 157; cf. Eyton, p. 212). Enfin, il accompagna Richard à la croisade; le roi lui confia la garde de Saint-Jean-d'Acre le 21 août 1191 (II, 190), et il mourut à Jaffa un an après (II, 149-150); cf. *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., V, 661. D'après Jordan Fantosme, il combattit contre le comte David (voir ci-dessus, p. 57, n. 1) lors de la chevauchée de celui-ci en Angleterre, en 1174 (éd. Fr. Michel, à la suite de la chronique de Benoît, v. 1114, 1127; éd. R. Howlett, dans *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, III, 298). Il fut témoin à un acte passé à Valogne, le 8 décembre 1174, dans lequel est inséré le traité de paix entre Guillaume, roi d'Écosse, et Henri II (Eyton, p. 186), et à plusieurs autres actes des années suivantes (Eyton, p. 198, 201, 210, 233, 234, 241, 245, 246, 254, 287). — B. de Verdun exerça les fonctions de shérif dans les comtés de Leicester et de Warwick depuis 1170 au moins jusqu'en 1185 (*Calendar of documents relating to Ireland*, I, n[os] 10, 32, 72), puis dans le comté de Chester (*ibid.*, n[os] 81, 82). Il fut ensuite sénéchal d'Irlande; voy. *The Song of Dermot and the Earl...*, edited by G. H. Orpen (Oxford, 1892), note sur le v. 2610. — Un Bertrand de Verdun est mentionné dans le *Très ancien coutumier de Normandie*, ch. LXI. M. Joseph Tardif l'a identifié avec celui qui accompagna Richard en Terre sainte et y mourut, et lui a consacré une notice rédigée principalement d'après des souscriptions de chartes, où les fonctions remplies par le personnage ne sont point indiquées (*Coutumiers de Normandie*, I, 106-107). L'identité paraît très probable, mais n'est pas évidente. D'après les témoignages recueillis par M. J. Tardif, on voit que Bertrand de Verdun était tenancier de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il figure en des documents concernant ce monastère (Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 241, 288, 298, 308). C'est ce qui fait supposer qu'il devait tirer son surnom d'un lieu voisin du Mont-Saint-Michel.

la nuit. Mais il était trop tard. Ils apprirent de l'hôte que Richard et les siens étaient partis dès le matin et que ce serait peine perdue d'essayer de le rejoindre. Pendant la nuit, il avait fait faire au moins 200 lettres. On ne l'avait jamais vu si anxieux de convoquer ses adhérents par toute sa terre [8254].

Le Maréchal fit prévenir aussitôt le père de la trahison que son fils préparait contre lui, puis il alla attendre à Tours le roi, qui s'empressa de l'y rejoindre[1]. Le roi Henri se plaignit amèrement, devant ses barons, de la conduite de Richard et envoya demander du secours en Angleterre. Il donna ordre écrit à Raoul de Glanville[2], qui était justice d'Angleterre, de convoquer nominativement ses hauts hommes et ses barons et de tâcher de venir à lui avec le trésor [8284]. Après cela, le roi chevaucha avec beaucoup de peine jusqu'au Dorat[3], où il ne séjourna pas longtemps. Puis, n'y ayant rien fait, il se rendit à Chinon, d'où il revint au Mans[4]. Là, il fut pris d'une maladie qui lui dura tout le carême[5]. C'est là que vinrent le rejoindre

1. M. Eyton (p. 294) place dubitativement entre le 1er et le 20 mars 1189 une charte de Henri II passée à Tours et à laquelle sont témoins Raoul de Glanville (voir la note suivante) et le sénéchal d'Anjou Étienne; mais c'est plus probablement vers la fin d'avril que le roi se trouvait à Tours.

2. Dans le ms. (v. 8275) *Rad*, abréviation de *Radulfus*. Mais le nom latin est *Ranulfus*. Il est appelé *Randulf* dans la chronique de Jordan Fantome (éd. Fr. Michel, vv. 1562, 1713, etc.). Ce personnage, qui tirait probablement son surnom du village de Glanville, cant. de Pont-l'Évêque, fut nommé *justice*, ou grand juge d'Angleterre, en 1180, succédant à Richard de Lacy. Il fut en toute circonstance le serviteur fidèle et habile de Henri II, comme ensuite de Richard, qu'il accompagna à la croisade. Il mourut à Acre avant le 21 octobre 1190. On trouvera une bonne notice sur ce personnage dans le *Dictionary of national biography*, sous Glanville (Ranulf de).

3. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bellac, Haute-Vienne. On n'a pas d'autre mention du passage du roi Henri au Dorat. On se demande ce qu'il y était allé faire.

4. On n'a pas non plus de témoignage sur un séjour du roi Henri à Chinon à cette époque. Sa présence au Mans est attestée à différentes dates de l'année 1189 : 1er-3 février, 20 mars, 19 mai (Eyton, 294-295).

5. L'auteur paraît avoir oublié qu'il a déjà fait mention plus haut de cette maladie qui obligea le roi à séjourner au Mans jusqu'à l'octave de Pâques, date de son entrevue avec le roi de France (ci-dessus, p. 96). C'est en réalité pendant le carême de l'année 1189 (Pâques étant le

les hauts barons qui avaient été mandés. Hubert Gautier[1], qui était clerc de Raoul de Glanville, y vint à la place de son seigneur, qui était malade[2]. C'est alors que le roi promit au Maréchal la pucelle de Striguil[3] pour le récompenser de ses services, ordonnant à Hubert Gautier de le faire entrer en possession de la dame et de la terre dès son retour en Angleterre [8309]. Quand le roi fut rétabli, il fit venir le Maréchal et l'archidiacre de Hereford[4], et leur dit de se rendre auprès du roi de France

9 avril) que la maladie se déclara, au témoignage de Giraud de Barri (III, XIII) : « Elapsa igitur hieme, martio sequente rex Anglorum apos« temate, quod ei circa pudenda ex acutis humoribus intumuerat et jam « in fistulam conversum fuerat, Cenomannis graviter accubuit » (*Opera*, VIII, 259).

1. Successivement doyen d'York (1186), évêque de Salisbury (septembre 1189) et archevêque de Cantorbéry (novembre 1193), il mourut le 13 juillet 1205. Sa tante était la femme de Ranulf de Glanville. C'était un très habile jurisconsulte. Il était en effet le second de Ranulf de Glanville, qu'il remplaça en 1193 dans la fonction de justice d'Angleterre; voir sur ce personnage la notice de Miss Norgate dans le *Dictionary of national biography*.

2. Ce dut être en mai, car le 24 avril 1189 Hubert Gautier siégeait « in « curia Regis » à Westminster (Eyton, p. 298).

3. Striguil ou Strigul est l'ancien nom de Chepstow, Monmouthshire, sur la rive droite de la Severn. Les ruines du château de Striguil existent encore, sur une hauteur qui domine la Wye, près du confluent de cette rivière avec la Severn; voir Ormerod, *Strigulensia*, archæological memoirs relating to the district adjacent to the confluence of the Severn and the Wye [not published] (London, 1861, in-8°), et spécialement p. 64 et suiv., le mémoire intitulé « On the identity of the norman *Estrighoiel* of the Domesday survey, with the later and present Chepstow » (c'est la réimpression partielle d'un mémoire imprimé dans l'*Archæologia*, XXIX, 25-31). L'auteur montre que Chepstow est proprement le nom de la ville, et Striguil celui du château. Voir aussi J. Fitchett Marsh, *Annals of Chepstow Castle, from the Conquest to the Revolution* (Exeter, 1883). Isabelle de Striguil, qui épousa le Maréchal en 1189, était la fille de Richard Fils-Gilbert, surnommé Strongbow, qui mourut en 1176. On trouvera sa généalogie dans Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, CXXXIX; G. E. C[okaine], *The complete Peerage*, art. PEMBROKE; cf. J. H. Round, *Feudal England* (London, 1895), p. 523. A la mort de Richard, le roi avait saisi sa terre (Ben. Peterb., I, 125).

4. L'archidiacre Raoul, que le roi d'Angleterre avait envoyé au-devant des légats du pape à leur arrivée en Angleterre, le 1er janvier 1187 (Ben. Peterb., II, 4). Ce personnage est témoin à une charte du roi qui paraît avoir été passée à Alençon vers le mois de janvier 1188 (Eyton, 284).

avec des propositions de paix[1] [8321]. Ces deux messagers allèrent à Paris, où ils trouvèrent le roi de France. Mais le comte de Poitiers les avait prévenus, en envoyant à Philippe des hommes habiles qui les entravèrent et les empêchèrent de rien conclure avec le roi. Guillaume de Longchamps, qui était si rusé[2], se trouvait là. Ils revinrent auprès du roi d'Angleterre et lui rendirent compte de leur mission. Le roi vit bien alors qu'il n'y avait plus qu'à se battre. Il demanda conseil à ses barons, mais nul ne sut lui dire ce qu'il y avait à faire. Il fit alors fortifier la cité du Mans, réparer et redresser les fossés et abattre les maisons qui étaient placées trop près des portes et nuisaient à l'établissement des fossés. Les choses allèrent ainsi jusqu'à la Pentecôte[3] [8344]. A cette époque, le roi de France, voulant tromper le roi Henri et lui nuire, prit avec lui un rendez-vous entre la Ferté-Bernard et Nogent-le-Rotrou[4]. Des deux parts, on s'y rendit à cheval et en armes. Les Français y eurent une attitude hautaine; le comte de Poitiers y vint en force, et se rangea, avec le roi de France, contre son père. Cette conférence n'aboutit point; on se sépara sans avoir rien décidé. Le roi d'Angleterre partit de la Ferté très mécontent. Il y laissa,

1. Nous n'avons pas d'autre témoignage sur cette négociation.

2. Chancelier de Richard comme comte de Poitiers et comme roi d'Angleterre, fait évêque d'Ély le 6 janvier 1190. Il fut l'un des grands juges à qui Richard, à son départ pour la croisade, laissa le gouvernement de l'Angleterre. Il mourut le 31 janvier 1197. Les historiens sont à peu près unanimes à blâmer son orgueil et son ambition. Giraud de Barri notamment l'attaque violemment en plusieurs de ses écrits. Cependant, son éloge a été fait en vers rythmiques par un contemporain (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France,* 1885, p. 128). On peut voir sur Guillaume de Longchamp la notice de Miss Norgate dans le *Dictionary of national biography*, LONGCHAMP.

3. 28 mai 1189.

4. De même dans Ben. Peterb., II, 66 : « Adveniente Pentecoste. » Il y a quelque divergence chez les historiens anglais; voir Eyton, p. 295, n. 4. Les historiens français Rigord et Guillaume Le Breton ne font pas mention de cette conférence; cependant, ces auteurs (Rigord, § 63; *Philippide,* III, vv. 631-639) disent que Richard, n'ayant pu obtenir de son père la remise de son épouse, sœur de Philippe-Auguste, avait fini par s'allier à ce dernier contre son père. Or, cette réclamation, dont notre poète, soucieux de l'honneur du roi Henri, ne parle pas, fit précisément l'objet de l'entrevue de la Ferté; voir Miss Norgate, II, 257.

en qualité de connétable, Roger Torel, homme vaillant[1] [8360]. Puis il se rendit à Balon[2], tandis que le roi de France assiégeait la Ferté, qu'il prit. Roger Torel fit ce qu'il put pour défendre le château, mais il y fut fait prisonnier de vive force[3], ce qui fut considéré comme fort honorable pour lui. Le roi Henri quitta Balon, suivi de près par le roi de France, qui occupa la place sans résistance, y séjourna quatre jours et de là se rendit à Montfort-le-Rotrou[4], qui ne fut pas défendu [8380].

Le roi d'Angleterre était au Mans, se voyant avec douleur enlever sa terre. Il appela à lui le Maréchal, Gaufroi de Brulon[5], Pierre Fils-Gui[6] et sire Robert de Souville [8389], qui était maréchal de l'hôtel[7], et les chargea d'aller reconnaître l'armée

1. Inconnu d'ailleurs.

2. Arr. du Mans, et au nord de cette ville. Ce séjour du roi Henri à Balon, au commencement de juin 1189, n'est constaté qu'ici.

3. Ce château fut en effet pris de force (« castro vi fracto, » *Philippide*, III, 645).

4. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Mans. L'ordre des faits est un peu différent chez Ben. Peterb. : « Et sic, finito colloquio, Philippus rex Franciæ « inde recedens, cepit Feritatem Bernardi, deinde Montem Fortem, deinde « Malum Stabulum (*Bonnétable*), deinde Bellum Montem, deinde Balun *, « ubi trium dierum moram post captionem illam fecit » (II, 67). Dans Raoul de Dicet la succession des faits est un peu différente, mais, cependant, la prise de Montfort précède celle de Balon, comme chez Ben. Peterb. : « Rex Francorum et comes... intra paucos dies Feritatem predictam, Mon« tem Fortem, Baalum, Bellum Montem... occupaverunt » (II, 62-63).

5. Voir ci-dessus, p. 62, n. 2.

6. Probablement le « Petrus filius Guidonis » qui, vers 1175, est qualifié de sénéchal (*Dapifer*, du jeune roi; voir ci-dessus, p. 77, n. 6). C'est sans doute aussi le même « Petrus Widonis », sans qualification, qui, en 1176, s'embarqua à Southampton pour la Normandie sur un navire frété par le roi d'Angleterre (Eyton, p. 206, n.) et qui est témoin à un acte royal passé à Winchester, probablement en septembre 1181 (ibid., p. 243).

7. Ce nom, qui reparaît plus loin, est-il corrompu? Aucun personnage ainsi nommé ne paraît au nombre des officiers de la cour de Henri II. Le maréchal de l'hôtel était distinct du maréchal du roi d'Angleterre (voy.

* Bonnétable est situé entre Balon et Beaumont-sur-Sarthe. Il faudrait donc admettre que Philippe aurait passé auprès de Balon sans le prendre, se serait emparé de Beaumont et serait revenu sur ses pas pour saisir Balon. Il est à supposer que le roi aura pris Bonnétable, puis Balon, puis enfin Beaumont, et se sera, au retour, dans sa marche sur le Mans, arrêté à Balon.

du roi de France. Ils se revêtirent le lendemain matin de leur armure de linge[1] pour être plus légers, et passèrent l'Huisne[2]. Il faisait un brouillard épais qui gênait la reconnaissance qu'ils avaient à faire. Ils allèrent jusqu'au moment où ils se rencontrèrent avec les coureurs ennemis. La partie ne leur parut pas égale. Ils montèrent sur leurs chevaux[3], prirent leurs écus et leurs lances et se mirent en retraite au pas. Robert de Souville dit alors au Maréchal : « Sire, si vous le voulez bien, j'irai faire « savoir au roi avec quelles forces le roi de France marche « contre lui. — Non, » dit le Maréchal, « cela ne servirait à rien. « Mais je vais aller voir avec Gaufroi de Brulon quels gens ce « sont là et comment ils se comportent » [8426]. Et, ayant gravi un tertre, ils virent toute l'ost du roi de France passer si près qu'on aurait pu l'atteindre d'un trait d'arbalète. Ils revinrent vers les leurs, et alors Robert de Souville offrit de nouveau d'aller annoncer au roi ce qu'ils avaient vu ; mais le Maréchal s'y opposa encore. « Ah ! » dit alors Gaufroi de Brulon, « quel dommage qu'Eumenidus n'ait pas eu un messager « tel que vous. Vous lui auriez été bien utile[4] ! » Les chevaliers se mirent à rire [8450]. Gaufroi de Brulon proposa au Maré-

Du Cange, MARESCALLUS AULÆ). L'office de maréchal du roi ou grand maréchal était héréditaire dans la famille de Guillaume le Maréchal et était tenu à cette époque par Jean, frère aîné du héros du poème.

1. Par opposition à l'armure de fer, le haubert.

2. D'après le poème, le roi de France devait être en dernier lieu à Montfort, qui est sur la rive droite de l'Huisne, comme le Mans, de sorte qu'une reconnaissance partant du Mans pouvait rencontrer l'ennemi sans passer cette rivière. Mais Ben. Peterb. nous dit que le roi de France avait feint de se diriger sur Tours (*fingens se Turonim iturum*, II, 67), ce qui suppose qu'il avait passé l'Huisne, et les éclaireurs de Henri II durent en faire autant.

3. Étaient-ils jusqu'à ce moment sur des palefrois ? ou avaient-ils mis pied à terre ?

4. Dans la partie du roman d'Alexandre qui est connue sous le nom de *Fuerre* (fourrage) *de Gadres*, Emenidus et ses hommes sont attaqués par des forces supérieures. Emenidus prie vainement ses hommes les uns après les autres d'aller demander du secours à Alexandre. Tous s'y refusent, considérant comme ignominieux de déserter le champ de bataille ; voir mon *Histoire de la légende d'Alexandre*, II, 155. *Emenidus*, et non pas comme ici *Eumenidus*, est la leçon des mss. du roman d'Alexandre.

chal de charger les coureurs, qui étaient tout près. « Avant « qu'ils puissent être secourus, » dit-il, « nous leur prendrions « leurs roncins[1]. » Le Maréchal fut d'un avis contraire, faisant remarquer qu'il ne fallait pas fatiguer inutilement les chevaux pour gagner vingt ou trente roncins dont on n'avait pas besoin. Ils revinrent au Mans et rapportèrent au roi ce qu'ils avaient vu [8478].

Le roi sortit de la ville avec ses barons. Il fit rompre le pont de l'Huisne et enfoncer des pieux dans les gués pour qu'on ne pût y passer ni à pied ni à cheval. Il ne croyait pas qu'il y eût aucun autre gué. Sur ces entrefaites ils aperçurent de l'autre côté de l'eau le roi de France qui s'avançait à la tête de toutes ses forces. Il fit tendre les pavillons près d'un bois appelé le Parc[2], à un trait d'arc de la rivière, pour passer la nuit [8500]. Le Maréchal conseilla au roi de rentrer, pour faire reposer les chevaux. Ce qui fut fait. Ils allèrent en ville et il fut décidé que, si le roi de France venait de ce côté, on incendierait les faubourgs [8515]. Le lendemain, on fit chanter la messe de bon matin, car on redoutait la grande ost du roi de France. Le Maréchal s'arma. Le roi, au contraire, sortit désarmé par une porte en aval, du côté de la Maison-Dieu[3] [8523]. Il dit au Maréchal : « Désarmez- « vous ; pourquoi êtes-vous armé ? — S'il vous plait, » répondit le Maréchal, « je préfère être ainsi. Mes armes ne me gênent « pas et je ne veux pas les quitter avant de savoir quel faix nous « aurons à supporter aujourd'hui. Nous ne savons pas ce qu'ils « voudront faire. — S'il en est ainsi, » reprit le roi, « vous ne

1. Il faut conserver ce terme de l'ancienne langue qui désigne un cheval de qualité inférieure, car on va voir l'auteur opposer les *roncins* aux chevaux proprement dits.

2. Ce bois, qui devait être un reste de l'ancienne forêt du Mans ou de Longaunai, n'existe plus. Le nom même a disparu.

3. Établissement fondé par Henri II, vers 1180, au sud du Mans, vers Pontlieue, sous le nom Maison-Dieu de Coefort (*de Cauda forti*); voir Th. Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité et d'instruction publique du diocèse du Mans* (1825), p. 19. C'est maintenant une caserne. La porte en aval, par où sortit le roi, est celle qu'on nommait la « Vieille porte ». Voy. le mémoire de M. l'abbé Ledru, intitulé *Prise du Mans par Philippe-Auguste, le 12 juin 1189*, dans *La province du Maine, recueil mensuel*, IV (1896), 8.

« viendrez pas avec moi ! » Il fit désarmer son fils le comte Jean, en qui il avait toute confiance, ainsi que Girard Talebot[1], Robert de Tresgoz[2] et Gaufroi de Brulon[3]. Ils dépassèrent la Maison-Dieu et là tinrent conseil. Ils virent bientôt l'avant-garde du roi de France chevauchant dans la direction du pont que l'on avait rompu. On ne croyait pas qu'il y eût un gué à cet endroit, mais, ayant sondé avec leurs lances, les Français trouvèrent le meilleur gué du monde[4]. Cela déconcerta nos gens. « Sire, » dit Robert de Tresgoz [8564], « voici venir leurs chevaliers. » Girard Talebot courut sur un chevalier qui galopait en avant des autres et lui brisa sa lance sur l'écu. Richard Fils-Herbert[5] fit de même avec un autre chevalier [8584].

Le Maréchal, aussitôt, demanda son heaume à Jean d'Erlée, disant que ceux qui étaient désarmés devaient bien le regretter. Jean lui ayant lacé son heaume, le Maréchal se mit en défense devant la porte, si bien que les Français qui vinrent le frapper ne purent rien gagner sur lui. Ceux qui se trouvaient sur la porte et sur la bretèche criaient : « Çà, Dieu, aide au Maré-« chal ! » Alors vinrent à la rescousse Baudouin de Béthune, Hue de Malaunoi[6], Renaut de Dammartin, qui devint comte de Boulogne[7], Hue de Hamelincourt[8], Eustache de Neuville[9], Eustache de Canteleu[10], Raoul de Plomquet[11], Pierre Mauvesin[12]

1. Voir p. 59, n. 3.
2. Voir p. 60, n. 4.
3. En donnant aux siens l'ordre de se désarmer, le roi montrait qu'il voulait à tout prix éviter la lutte; voir encore ci-après, p. 106, n. 2.
4. Cette circonstance n'est point mentionnée ailleurs. Seulement Rigord (§ 66) et G. Le Breton (*Philippide*, III, 693-699) rapportent que Philippe-Auguste trouva par le même procédé un gué dans la Loire, auprès de Tours.
5. Un frère de celui qui est appelé plus loin Reinaut Fils-Herbert (vv. 9386, 9405)?
6. Voir p. 55, n. 2.
7. En 1191, par son mariage avec Ida, comtesse de Boulogne. Il mourut en 1227 (*Art. de vér. les dates*, II, 765).
8. Voir p. 55, n. 5.
9. Voir p. 54, n. 6.
10. Voir p. 54, n. 7.
11. Voir p. 55, n. 3.
12. Un « Petrus Malusvicinus » paraît en plusieurs actes de la fin du

[8628]. Ils sortirent par la porte et une forte mêlée commença. André de Chauvigni[1], l'un des plus renommés chevaliers du comte de Poitiers, se dirige vers les nôtres. Là, vous auriez vu grand bris de lances, grand choc des épées d'acier sur les heaumes. Nos gens furent ramenés en arrière. Hue de Malaunoi fut abattu avec son cheval dans le fossé de la ville. Mais le Maréchal, avec Baudouin et Renaut de Dammartin [8652], les repoussèrent d'un trait d'arc. Dans la mêlée, le Maréchal fit prisonnier sire André de Chauvigni et l'amena jusqu'à la porte. Mais, là, une pierre jetée du haut de la bretèche atteignit sire André et lui brisa le bras. En même temps, une autre pierre frappa son cheval, qui se cabra, se dégagea de son frein et s'enfuit avec sire André, blessé mais délivré. Le Maréchal rentra dans la mêlée et prit deux chevaliers, dont il tint les freins d'une main; mais ceux-ci détachèrent les freins et lui échappèrent. Jean d'Erlée, à qui les freins furent remis par le Maréchal, en porte témoignage [8694].

Il arriva que le cheval du Maréchal se blessa en posant le pied sur un des morceaux de lances qui gisaient à terre. Le Maréchal prit aussitôt par le frein un des chevaliers du comte de Poitiers, Heimeri Odart, né de Loudun [8740], qu'il emmena de force jusqu'à la porte. Il rencontra le roi d'Angleterre tout désarmé qui lui dit : « Maréchal, votre bonne chevalerie pourrait nous « nuire aujourd'hui, car aucune de nos autres portes n'est si « bien défendue que celle-ci[2]. Nous pourrions y avoir dommage.

XIIe siècle et du commencement du XIIIe (Delisle, *Cat. des actes de Ph.-Aug.*, n°s 512, 632, 693 A, 1455), mais il était, déjà avant la prise de la Normandie, homme de Philippe-Auguste, et par suite peut difficilement être identifié avec celui qui figure ici.

1. Chauvigni, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montmorillon. Cet André est celui à qui Richard donna l'héritière du comté de Châteauroux; voir plus loin, v. 9392. Il accompagna Richard à la croisade et s'y distingua; voir l'*Estoire de la Terre sainte*, à la table des noms. Il figure en de nombreux documents : en 1196, Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 431 (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 464); en 1199, Teulet, n°s 499, 504 (Delisle, n° 567), 508, 516; en 1200, Teulet, n°s 578, 579 (Delisle, n° 615). Son sceau est décrit dans Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, n° 1818.

2. Il est manifeste que le roi d'Angleterre avait vu avec déplaisir la

« — Sire, » répondit le Maréchal, « s'ils entraient, ce serait « fâcheux. Il sera fait selon votre plaisir, mais, pour le moment, « voici un chevalier prisonnier que je vous amène. — Maréchal, « prenez soin vous-même de le faire désarmer et garder » [8732].

Le Maréchal mit pied à terre et monta sur le cheval qu'il avait pris avec le chevalier, et il envoya ce dernier à son hôtel. Puis il alla avec le roi, qui fit mettre le feu au faubourg, en dehors de la cité[1]. Le roi de France fit tendre des pavillons de l'autre côté de la rivière[2], se réjouissant de voir le faubourg en feu [8748]. Le roi se retira par la cité avec le Maréchal. Ils virent une

lutte s'engager; cf. les mots soulignés dans le passage de Giraud de Barri cité à la note suivante.

1. Il avait été décidé en conseil (on l'a vu plus haut, vv. 8512-8516) que, si le roi de France s'approchait du Mans, on mettrait le feu au faubourg. Les historiens ne sont pas entièrement d'accord sur les circonstances de cet événement. Voici ce que dit Raoul de Dicet : « In crastino « Sancti Barnabæ (12 juin 1189) vehemens ignis a parte regis Anglorum « injectus intra modicum temporis suburbana consumpsit » (Bouquet, XVII, 623A; Stubbs, II, 63). Selon Ben. Peterb. (II, 67), l'incendie aurait été allumé par ordre d'Étienne de Marçai, sénéchal d'Anjou. Giraud de Barri, dont le récit confirme celui du poète, dit positivement que le roi Henri fit mettre le feu au faubourg, croyant ainsi réussir à barrer le passage aux Français et mettre fin au combat déjà engagé. Du faubourg, l'incendie, poussé par le vent, gagna la cité : « Cum igitur, egredientibus urbanis, « hostiles acies utrimque concurrere jam pararent et in primis, nondum « tamen consertis omnino viribus, confligendo quasi præliorum præludia « facerent, rex Anglorum, *ut erat Martios congressus, quoad potuit, sem-« per evitans,* suos intra mœnia revocando, suburbium totum... ne vel « urbi officere vel hosti proficere posset, igne apposito comburi jussit. « Ventus autem... vim flammeam ignis edacis in urbem illico interiorem « transportavit; statimque in tantam violentiam multis in urbe locis « ignis excrevit, ut rex quantocius cum suis exire urbemque relinquere, « multis una cum urbe per maturationem amissis, compulsi fuissent * » (*De principis instr.*, III, XXIV; *Opera*, VIII, 283).

2. L'Huisne. L'expression du texte « outre l'ewe, de l'autre part, » peut s'entendre en deux sens. C'est probablement de l'autre côté par rapport à la direction d'où le roi de France venait, c'est-à-dire sur la rive droite, tout près du Mans. On a vu plus haut (p. 104) que les Français avaient trouvé un gué pour passer la rivière.

* Corr. *compulsus fuerit?*

femme qui pleurait amèrement en tirant ses meubles hors de sa maison en flammes. Le Maréchal fit descendre ses écuyers pour l'aider, et lui-même mit pied à terre pour la secourir, étant compatissant par nature. Il prit une couette de plume qui était enflammée par dessous; il en sortit une fumée épaisse qui pénétra dans son heaume, et l'incommoda tellement qu'il fut obligé de l'enlever [8772].

Quand le roi vint en la cité, l'incendie y entra avec lui[1]. La ville prit feu en trois ou quatre endroits, tellement que ceux qui étaient avec lui ne purent l'éteindre. Ils y renoncèrent et s'en allèrent. Le roi envoya dans le faubourg chercher le comte de Mandeville [8782]. On prit conseil et la retraite fut décidée. Tous s'acheminèrent vers Fresnai[2]. Le Maréchal sortit du faubourg avec eux, cheminant seul[3], tout désarmé, car il n'avait que son pourpoint[4]. Lorsque les gens de l'ost [de France] virent que le roi [d'Angleterre] abandonnait la ville, ils s'en réjouirent et leur donnèrent la chasse [8801]. Le comte de Poitiers monta à cheval, n'ayant d'autre armure que son pourpoint. Un chapeau de

1. Je traduis les vers 8776-8777 conformément aux corrections proposées en note. Le texte du ms. porte que, lorsque le roi vint *en la cité*, le feu entra avec lui *dans le faubourg* (*la ville* signifie le faubourg distinct de la cité, cf. v. 8742). Mais c'est évidemment l'inverse qu'il faut entendre : l'incendie allumé dans le faubourg gagna ensuite la ville; cf. d'ailleurs le passage cité plus haut de G. de Barri.

2. Fresnai-sur-Sarthe, arr. de Mamers, entre le Mans et Alençon, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de cette dernière ville. Ce lieu est appelé *Frenellæ* par G. de Barri : « Rex nocte eadem se apud Frenellas « suscepit et mane Andegaviam inde transivit » (*De principis instr.*, III, xxv; *Opera*, VIII, 286; cf. *Vita Galfredi*, dans *G. Cambr. opera*, IV, 369). Je doute que Giraud de Barri ait eu en vue Fresnai-sur-Sarthe, car cette localité est tout à l'opposé de la route du Mans à Angers. M. Eyton (p. 296) dit « Frenelles, » mais il n'y a pas de lieu ainsi nommé dans la région. Stubbs (édit. de Roger de Howden, II, lxiij, n. 5) et Miss Norgate (II, 262) se décident pour la Fresnaye (ch.-l. de cant. de l'arr. de Mamers), qui est trop au nord. Fresnai-sur-Sarthe, anciennement Fresnai-le-Vicomte, était un lieu fortifié; voy. *Revue historique et archéologique du Maine*, XIX (1886), 27.

3. En arrière des autres, comme on le verra par l'épisode qui suit.

4. On a vu plus haut qu'au contraire le Maréchal avait son haubert et son heaume et on ne voit pas à quel moment il aurait quitté ses armes défensives. Peut-être y a-t-il une lacune dans ce qui précède.

fer sur la tête, il se mit à la poursuite des fuyards. Il les atteignit, mais d'autres les joignirent avant lui, car Philippe de Colombiers[1], l'un des hommes de sa megnie, renommé pour les armes, alla frapper violemment en l'écu un chevalier. A cette vue, Guillaume des Roches[2], qui s'en allait avec le roi, revint en arrière et brisa une lance avec Philippe. Le comte de Poitiers accourut, s'écriant : « Guillaume, c'est folie de vous arrê« ter. Vous perdez votre temps ; reprenez votre chemin ! » Le Maréchal se dirigea aussitôt vers le comte Richard, qui, le voyant approcher, lui cria : « Par les jambes Dieu[3] ! Maréchal, « ne me tuez pas ; ce serait mal : je suis tout désarmé. — Non, « que le Diable vous tue ! » répondit le Maréchal, « car moi je « ne vous tuerai point ; » et, frappant de sa lance le cheval, il l'abattit mort, et le comte tomba à terre [8849]. Ce fut un beau coup et qui sauva ceux qui battaient en retraite, car autrement ils eussent été pris ou tués[4]. Déjà chevaliers et sergents accouraient, lorsque le comte Richard se releva en disant : « Arrê« tez ! ou vous êtes tous perdus. » Ils s'arrêtèrent subitement.

1. Probablement le fils de celui qui est mentionné au commencement du poème. Il figure comme témoin en plusieurs actes de Richard ; voir p. 3, n. 2.

2. Personnage qui devint plus tard célèbre comme sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine (depuis 1199). Il contribua pour une grande part, comme on le verra plus loin (vv. 12409 et suiv.), au succès de l'expédition qui aboutit à la levée du siège de Mirebeau et à la prise d'Artur, en 1202. Il combattit les Albigeois en 1209 et en 1219 ; voir *Chanson de la croisade*, édit. de la Société de l'histoire de France, II, 459. Il mourut en 1222. Son histoire a été écrite en détail jusqu'à l'année 1204 par M. G. Dubois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXX, 377 ; XXXII, 88 ; XXXIV, 502 ; cf. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2ᵉ partie, I, 286 et suiv. Mais, jusqu'à l'année 1190, époque de son mariage avec Marguerite de Sablé, on n'avait sur lui à peu près aucun renseignement. On ignorait notamment qu'il eût été au nombre des chevaliers de Henri II.

3. Cf. ci-dessus, p. 89, n. 1.

4. Cet incident est noté par G. de Barri, qui, toutefois, ne fait aucune mention du Maréchal : « Cessante vero demum persequentium instantia « per comitis Pictavensis casum, equo ejusdem militari lancea perfosso, « rex nocte eadem se apud Frenellas suscepit » (*De principis instr.*, III, xxv ; *Opera*, VIII, 286).

En cette poursuite, Philippe de Colombiers fut fait prisonnier par Baudouin de Vernon, l'un des hommes du roi [8869].

Tandis que le roi s'en allait à Fresnai, le roi de France entrait dans la cité du Mans et assiégeait la tour. Il y prit sire Guillaume de Silli, qui se défendit vaillamment, mais vainement, sinon que son prix s'en accrut[1]. Le roi [d'Angleterre] coucha cette nuit à Fresnai [8887]. Ses gens, qui, pleins de terreur, s'en allèrent à qui mieux à Alençon[2]. Le Maréchal eut ordre

1. Cette tour, qui était située au nord de la ville, tint pendant trois jours après la fuite du roi Henri, c'est-à-dire jusqu'au 15 juin, selon Ben. Peterb., II, 68; jusqu'au 22, selon Raoul de Dicet, II, 63. Miss Norgate (II, 263, n. 3) concilie ces deux dates, en supposant qu'il y eut deux sièges; que Benoît a en vue le siège du château, ancien palais comtal situé près de la cathédrale, et que Raoul parle du siège de la tour située au nord de la ville. Mais cette distinction est inadmissible. La tour, détruite entre 1617 et 1619, qu'on appelait *Tour Orbrindelle*, ou *Orbendelle, Tour royale, Tour du Mans*, faisait partie du château; voy. E. Hucher, *Études sur l'histoire et les monuments de la Sarthe* (Le Mans et Paris, 1856), p. 27; G. Fleury, *la Tour Orbrindelle et le Mont-Barbet*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, XXIX (1891), 137-154 et 279-303. Il est donc évident que les deux récits se rapportent à la même affaire, quoique les détails donnés de part et d'autre soient très différents. Rigord, qui, du reste, se trompe en plaçant la prise de la tour du Mans après l'arrivée de Henri II à Chinon, donne quelques détails sur le siège : « ... et Cenomannis reversus, turrim fortissimam et bene munitam, adductis minariis quos semper secum ducebat, de sub terra « murum suffodientes, cum multo labore cepit » (§ 66). — Quant à Guillaume de Silli, les historiens ne font de lui aucune mention et il ne paraît pas dans la liste des barons de Sillé dressée par M. Hucher dans sa *Notice sur Sillé-le-Guillaume*. Il faut dire que cette liste ne donne aucun nom pour les années 1120 à 1190 (Hucher, *Études sur l'histoire et sur les monuments de la Sarthe*, p. 177). Notre Guillaume n'est probablement pas différent de Guillaume de *Sillé* (Sillé-le-Guillaume, Sarthe), qui paraît en 1169 dans un accord concernant le monastère de la Couture (*Cartulaire de la Couture*, p. 23). C'est sans doute aussi le même qui, en 1210, se porte garant, avec plusieurs autres seigneurs, de la fidélité de Raoul, vicomte de Beaumont (Beaumont-le-Vicomte, Sarthe), envers Philippe-Auguste (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1223).

2. Selon la *Philippide* (III, 652-655), le roi Henri lui-même se serait enfui jusqu'à Alençon :

> Dat sua terga fuge, nec lumina flectere retro
> Audet. . . . .
> Donec Alançonis tuta se clausit in arce.

d'y aller[1] avec le connétable. Il avait bien avec lui cinquante compagnons ou plus. Il trouva là les barons de Normandie qui venaient droit au roi, mais que la grande force de l'ost du roi de France faisait hésiter à pousser plus avant. Le roi alla ensuite coucher à Sainte-Suzanne[2] [8907], mais sa maladie, qui augmentait de jour en jour, ne lui laissait aucun repos. De là, il s'en alla à Chinon[3], où on lui apporta la nouvelle que le roi de France était à Tours, dont il s'était emparé[4]. Il manda alors par lettre au Maréchal de venir à lui avec les hommes de sa bannière, sans amener les autres. Le Maréchal obéit. On lui fit grande fête à son arrivée. « Maréchal, avez-vous entendu dire « que le roi de France a pris Tours ? — Oui, sire, c'est la vérité. « L'orgueil de France vous cause un grand dommage » [8934].

Sur ces entrefaites, un messager vint au roi, de la part du comte de Flandre, de l'archevêque de Reims et d'autres amis qu'il avait à la cour de France, lui faisant savoir que le roi Phi-

1. Il n'est pas très sûr que ce soit à Alençon que le Maréchal ait eu ordre de se rendre ; le texte n'est pas sûr ; voir la note du v. 8894.

2. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Laval, à 25 kilomètres environ au sud-ouest de Fresnai. C'était un lieu fortifié (*Revue hist. et arch. du Maine*, XXIX, 147-149). Ce séjour du roi d'Angleterre entre Fresnai et Chinon n'est indiqué nulle part ailleurs.

3. Ben. Peterb. (II, 68) n'indique aucune station du roi d'Angleterre entre le Mans et Chinon. Giraud de Barri (*De principis instr.*, III, xxv ; *Opera*, VIII, 286 ; *Vita Galfredi Eboracensis*, I, lv ; *Opera*, IV, 369) le fait passer par *Frenellas* (voir ci-dessus, p. 108, n. 2), l'Anjou (« Ande« viam inde transivit »), *Savigniacum* et Saumur. On ne voit pas de quel *Savigni* ou *Savigné* il peut être question. On pourrait donc proposer de corriger *Sarrigniacum*, Sarrigné, canton d'Angers, mais il est plus probable que G. de Barri aura interverti *Savigniacum* et Saumur, et qu'il s'agit de Savigni, Indre-et-Loire, cant. de Chinon, entre cette ville et Saumur. L'itinéraire, jusqu'ici très obscur, du roi d'Angleterre entre sa fuite du Mans et son arrivée à Chinon paraît devoir être établi, d'après le poème, comme suit : le Mans (12 juin), Fresnai-sur-Sarthe (12 et 13 juin), Sainte-Suzanne (13 ou 14 juin), Saumur et Savigni, d'après G. de Barri, mais en transposant l'ordre de ces deux séjours (seconde quinzaine de juin), enfin Chinon (fin de juin). Le poète n'indique aucun arrêt entre Sainte-Suzanne et Chinon, mais la distance entre ces deux localités étant de plus de 100 kilomètres n'a pu être franchie en moins de trois ou quatre étapes.

4. La prise de Tours aurait eu lieu le 23 juin selon Rigord (§ 66), le 3 juillet selon Ben. Peterb. (II, 69).

lippe désirait avoir une entrevue avec lui entre Tours et Azai[1]. Le roi demanda conseil au Maréchal, qui l'engagea à s'en rapporter à l'opinion de ses barons. Ceux-ci lui conseillèrent d'y aller. Il s'y rendit au jour fixé, et y arriva avant le roi de France. Il descendit chez les Templiers [8957], et, là, attendit le roi Philippe[2]. La maladie s'aggrava et lui causa d'intolérables douleurs : « Maréchal, » dit-il, « un mal cruel m'a pris d'abord au « talon, puis il a gagné les pieds, et ensuite les jambes. Main« tenant, il a envahi tout le corps et me cause des cuissons « partout. » Le Maréchal vit que le roi, par la force du mal, devenait rouge et puis noir[3]. Il en fut dolent et l'engagea à se reposer un peu. On le coucha dans un lit [8984].

Le roi de France, étant arrivé, demanda ce qu'était devenu le roi Henri. On lui répondit qu'il était très malade, qu'il avait perdu l'appétit et devait rester couché, ne pouvant se tenir ni debout ni assis. Le comte Richard, loin de le plaindre, disait que c'était une feinte[4]. Ses amis lui mandèrent derechef de venir à tout prix. Il fit un effort et se mit en route, disant au Maréchal : « Maréchal, si vous pouvez me tirer d'ici, faites-le. « Je ferai, quoi qu'il m'en coûte, toutes les concessions possibles « pour pouvoir m'en aller. Mais je vous dis certainement « qu'ensuite, si je vis assez, je les rassasierai de ma guerre, et « la terre me restera. — Sire, » répondit le Maréchal, « j'y « ferai mon possible » [9012].

Les deux rois s'assemblèrent[5]. Les hauts hommes qui étaient

1. Azai-le-Rideau, ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon. Cf. Giraud de Barri, *De princ. instr.*, III, xxv (*Opera*, VIII, 286-7).

2. L'endroit ici indiqué, qui devait être situé entre Tours et Azai, ne peut être que la commanderie de Ballan, à huit kilomètres environ au sud-ouest de Tours, sur la route d'Azai.

3. Ces symptômes paraissent être ceux de la gangrène sèche. On a vu plus haut (p. 99, note 5) qu'un ulcère s'était produit.

4. Giraud de Barri dit de même : « Francorum autem rex et comes « Pictavensis, huic infirmitati fidem non habentes, quin immo fictum « potius seu frustatorium, solito ejusdem de more, putantes... » (*De princ. instr.*, III, xxv; *Opera*, VIII, 286).

5. Le lieu de l'entrevue est nommé par G. Le Breton : « Urbe Turonica « capta, factum est colloquium inter eos, in loco qui dicitur Columba« rium » (§ 49). *Columbarium* (ou *Columbare*, dans la *Philippide* du même, III, 737) est Colombier, comm. de Villandri, cant. de Tours, à

là virent bien que le roi Henri était très souffrant. Le roi de France s'en aperçut aussi, et, ayant demandé une chape, l'invita à s'asseoir[1]. Mais le roi d'Angleterre refusa, disant qu'il ne s'assiérait pas, mais qu'il voulait savoir ce qu'on lui réclamait et pourquoi on lui prenait sa terre. J'ignore quelles furent les paroles échangées[2]. Mais, à la fin, ils prirent trêve et se séparèrent. Ils ne devaient plus se revoir. Je ne sais quelles conventions furent faites, sinon qu'au sujet des empris[3] ils décidèrent que chacun communiquerait en secret à l'autre la liste des siens [9038].

Le roi Henri se rendit à Chinon[4], où il tomba pour ne plus se relever. Il voulut avoir les noms de ceux qui s'étaient engagés contre lui. Il envoya donc maître Roger Malchael[5], qui alors était son garde du sceau, au roi de France, à Tours, pour lui demander la liste promise. Maître Roger se rendit à Tours,

quelques kilomètres à l'ouest de Ballan. L'entrevue eut lieu le 4 juillet (voy. Eyton, p. 296-7; Rigord, éd. de la Soc. de l'hist. de Fr., I, 96, note 2).

1. On sait qu'on s'asseyait souvent, à défaut de sièges, sur un manteau plié.

2. Les conditions imposées par Philippe et acceptées par Henri II sont enregistrées par Ben. Peterb., Raoul de Dicet, Roger de Howden, Mathieu de Paris, à leur date (cf. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 240, et Miss Norgate, II, 266).

3. Les *empris* sont ceux qui s'étaient engagés dans l'un ou l'autre parti. Il y a dans le traité, mentionné à la note précédente, un article sur ce sujet : « Et nullus baronum vel miles qui in hac guerra a rege « Angliæ recessit et ad comitem Ricardum venit de cetero redibit ad « regem Angliæ, nisi in ultimo mense, ante motionem regis versus Jerusa- « lem » (Ben. Peterb., II, 70).

4. Sans doute le 4 juillet, immédiatement après l'entrevue avec le roi de France.

5. « Rogerius Malus Catulus » (*Catulus* est la traduction exacte de l'anc. fr. *chael*) est connu comme vice-chancelier de Richard depuis mars 1191. Il périt dans un naufrage en mai de la même année; voy. Ben. Peterb., II, 140, note 2; Rog. de Howden, III, 106; cf. Edw. Foss., *The Judges of England*, I, 396. Il appartenait vraisemblablement à une famille *Malcael* ou *Malchael*, établie aux environs de Valognes, et dont plusieurs membres figurent en des documents de la fin du XII° siècle et du XIII°. C'est à un Maucael que l'on attribue, avec toute probabilité, la rédaction du Coutumier de Normandie; voy. J. Tardif, *Coutumiers de Normandie*, II (1896), p. CXXVII et suiv.

et il écrivit les noms de tous ceux qui s'étaient engagés à aider le roi de France dans sa guerre contre le roi d'Angleterre. A son retour, le roi Henri lui demanda les noms : « Sire, » répondit-il en soupirant, « le premier qui est ici inscrit, c'est « le comte Jean, votre fils » [9078].

Quand le roi Henri entendit que l'être qu'il aimait le mieux au monde le trahissait, il ne put que dire : « Vous en avez dit « assez[1] ! » Il se retourna dans son lit; il eut le frisson, le sang se troubla, son teint noircit. La douleur lui fit perdre la mémoire, l'ouïe et la vue. Il souffrit ainsi jusqu'au troisième jour. Il parlait, mais on ne pouvait bien comprendre ce qu'il disait. Le sang lui figea sur le cœur[2]. Finalement, la mort lui creva le cœur, et un jet de sang coagulé lui sortit par le nez et par la bouche. Sa mort causa une grande douleur à tous ceux qui étaient avec lui. Je vous dirai brièvement qu'il lui avint, à sa mort, ce qui jamais n'était arrivé à si haut homme : c'est qu'on n'eut pas de quoi le couvrir. Il demeura si pauvre, si délaissé, qu'il n'eut sur lui ni linge ni laine[3] [9112].

C'est ainsi que Fortune fit tomber de si haut si bas un homme si puissant, un roi si honoré, si redouté. On a bien raison de dire que « mort n'a ami[4]. » Ceux qui étaient autour de lui et qui devaient le garder, quand ils le virent mort, prirent chacun pour soi ce qu'ils avaient en garde. Bien fol est celui qui, sentant la mort approcher, se fie en la canaille pour garder son bien : mieux vaut le distribuer, de façon que Dieu y ait part,

1. La même scène, ou à peu près, se retrouve dans Giraud de Barri, mais autrement amenée. Giraud suppose (ce qui ne paraît pas exact) que les noms des *empris* se trouvaient dans l'instrument même du traité de paix, de sorte qu'il n'est pas question de la mission de Roger Malchael : « Et cum nomina illorum scripta in cedula legi audiret, primumque « omnium Johannis, filii sui nomen legeretur, tanquam extra se factus « et consternatus, stratu quo recubabat statim in sessionem exsurgens « et acriter circumspiciens : Verumne est, inquit, quod Johannes, cor « meum, quem præ filiis omnibus magis dilexi, cujusque promotionis « causa hec omnia mala sustinui, a me discessit? » (III, xxv; Bouquet, XVIII, 154; *Opera*, VIII, 295). Giraud prête ensuite à Henri quelques paroles empreintes d'un violent découragement.

2. A partir du 4 juillet. Henri II mourut le 6.

3. Voy. la note 1 de la page suivante.

4. Voy., au tome I, la note du v. 9126.

avant d'être saisi par la mort [9137]. Quand les pillards eurent pillé ses habits, ses joyaux, son argent, le roi d'Angleterre resta aussi nu qu'au moment de sa naissance, sauf qu'il garda ses braies et sa chemise. Lorsque la nouvelle de sa fin se fut répandue, les hauts hommes se réunirent autour de son corps, et parmi eux le Maréchal. Ils furent grandement affligés de sa mort, et eurent honte de le voir ainsi dépouillé. Faux et cruels furent ceux qui ne lui laissèrent pas même une couverture. Messire Guillaume Trihan[1] arriva l'un des premiers : il eut honte de ce qu'il vit et couvrit le roi de son manteau de biffe[2] [9161].

Le Maréchal fit venir les prud'hommes et les clercs. Alors le défunt fut enseveli comme roi. Pendant la nuit, il fut veillé honorablement. Le lendemain, les barons qui tenaient terre de lui arrivèrent. Au bout du pont[3], se tenaient quantité de pauvres, qui attendaient qu'on leur fît quelque aumône. Mais il n'y avait pas d'argent. Le Maréchal, incontinent, dit à Étienne de Marçai [9178] : « Sénéchal, il faut se procurer des deniers. Voici le roi « d'Angleterre mort, il serait juste de donner à ces pauvres « gens quelque chose de ce qu'il possédait. Il n'a plus besoin « de rien autre. » Étienne répondit : « Beau sire cher, je n'ai, « en vérité, pas un denier à lui. — Sire, » reprit le Maréchal, « si « vous n'avez pas de ses deniers, vous en avez assez des vôtres, que « vous avez amassés à son service. Par lui vous avez eu mainte « richesse et maint bien. — Maréchal, cela n'est rien; je n'ai « souvenir d'avoir aucun argent à lui ou à moi. Croyez-m'en. » Il fallut en passer par là, car celui qui répondait ainsi avait caché l'argent[4] [9204]. C'est ainsi que celui qui, de son vivant,

1. Ce personnage nous est inconnu. L'acte pieux pour lequel il est ici mentionné est attribué par Giraud de Barri (*De princ. instr.*, III, xxviii) à un « puer quidam » : « Corpus autem in area cum exponeretur, adeo « rapacitati omnes, ut in illo fieri solent articulo, communiter indulse- « runt, ut corpus nudum absque amictu quolibet aliquandiu reliquere- « tur; donec puer quidam accurrens, pallio suo modico ac tenui, de « pilo contexto, quasi solent æstivo tempore juvenes uti, vix genua « velante, corporis, quoad potuit, nuda contexit » (Bouquet, XIX, 137 *d*; *Opera*, VIII, 304).

2. Voy. ce mot au glossaire du t. II.

3. Chinon est sur la Vienne.

4. Cette remarque du poète justifie la mesure que le roi Richard prit

possédait tout, se trouva dans le dénuement. Les pauvres, qui étaient venus de maints villages des environs, furent déçus dans leur attente, car il est d'usage à la mort des rois de faire de larges aumônes [9214].

Le corps du roi, revêtu des ornements royaux, fut porté, par le Maréchal et les barons, de Chinon à Fontevrault[1]. Dieu, qui peut tout, rend à chacun selon ses mérites. Vous le verrez tout à l'heure[2]. Quand le corps fut arrivé à Fontevrault, les dames du monastère vinrent au-devant en grande procession et le reçurent comme leur seigneur, qui leur avait fait maint honneur, et comme doit être reçu un si haut roi. Elles le veillèrent la nuit, et plusieurs d'entre elles pleuraient à chaudes larmes, priant Dieu d'avoir merci du roi Henri [9244].

Entre-tant, on manda au comte de Poitiers que le roi, son père, était mort. Je n'ai pas cherché à savoir s'il en fut affligé ou s'il s'en réjouit. Les barons, restés fidèles au roi Henri, s'assemblèrent et dirent : « Le comte va bientôt venir. Nous « sera-t-il favorable ou non, à nous qui avons soutenu son père « contre lui? Il pourra nous en garder rancune. — Il fera « comme il lui plaira, » dirent les plus nombreux. « Certes, ce « n'est pas pour lui que Dieu, qui protège les bons, nous fera « défaut. Et, d'ailleurs, le monde ne lui appartient pas tout « entier. Nous saurons bien sortir de ses domaines. S'il nous « faut changer de seigneur, Dieu nous conduira. Mais nous « craignons pour le Maréchal, qui lui a tué son cheval sous lui.

à l'égard d'Étienne de Marçai aussitôt après la mort de Henri. Nous savons en effet que l'un de ses premiers soins fut de le faire emprisonner. « Itaque, sepulto rege, prædictus comes Pictavensis statim injecit « manus in Stephanum de Turonis, senescallum Andegaviæ, et mittens « eum in carcerem, gravibus compedibus et manicis ferreis catenatum, « exigebat castella (*corr.* catella?) et thesauros regis patris sui, quos ipse « in custodia habuit » (Ben. Peterb., II, 71; cf. Rog. de Howden, III, 3). M. Beautemps-Beaupré a cherché ailleurs la cause de l'animosité de Richard contre Étienne de Marçai; voy. *Cout. et instit. de l'Anjou et du Maine*, 2e partie, I, 275-7. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'il rentra en grâce auprès du roi, car, trois ans après, on le retrouve avec lui en Terre-Sainte.

1. Le lendemain de sa mort (Ben. Peterb., II, 71).

2. Le poète veut dire probablement que le Maréchal fut récompensé de sa loyauté envers le roi.

« Il peut savoir toutefois qu'aussi longtemps que nous aurons « des chevaux, des armes, des vêtements, des deniers, il y en « aura pour lui, et largement. — Seigneurs, » dit le Maréchal, « je lui ai tué son cheval, c'est la vérité, et je ne le regrette pas. « Pour vos offres, je vous en remercie, mais il me serait pénible « de prendre vos dons, si je n'étais sûr de pouvoir vous les « rendre. Depuis que j'ai été fait chevalier, Dieu, par sa merci, « m'a fait de si grands biens, que j'ai confiance en lui pour « l'avenir. Il en sera à sa volonté » [9290].

Tandis qu'ils parlaient ainsi, ils virent venir le comte de Poitiers[1]. Je vous affirme qu'en sa démarche on ne voyait paraître rien qui témoignât s'il éprouvait joie ou tristesse, chagrin, courroux ou satisfaction. Il s'arrêta devant le corps, puis alla du côté de la tête et demeura longuement pensif, sans mot dire[2]. Ensuite, il fit venir le Maréchal et monseigneur Maurice de Craon[3], ces deux-là seulement entre ceux qui avaient

1. D'après Ben. Peterb. (II, 71), le comte de Poitiers serait venu au-devant du corps de son père et l'aurait rencontré avant l'arrivée à Fontevrault. Mais G. de Barri (III, xxviii; *Opera*, VIII, 305) est d'accord avec le poème.

2. Ben. Peterb., G. de Barri (*l. l.*), Roger de Howden (Stubbs, II, 367), Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, éd. Luard, II, 344-5) affirment que, lorsque Richard approcha du corps de son père, le sang coula des narines du roi défunt, « ac si, » dit Ben. Peterb., « indignaretur spiritus « ejus de adventu illius. » C'était une croyance répandue que l'effusion du sang après la mort dénonçait la présence du meurtrier (voy. *Histoire littéraire*, XXX, 249; Gorra, *Studi di critica letteraria*, p. 347).

3. Craon, Mayenne, arr. de Château-Gontier. Il s'agit ici de Maurice II de Craon, qui fut très mêlé à l'histoire de Henri II depuis environ 1158. Il se rendit en Terre-Sainte en 1191, et mourut en 1196. Il fut, en son temps, tenu en grande réputation, non seulement en raison de son rang, mais pour ses qualités d'homme courtois et même, peut-être, pour ses mérites littéraires, car il composait des chansons d'amour, dont une au moins nous est parvenue. Il est le héros d'un poème chevaleresque allemand, qui a certainement une source française; voy. G. Paris, dans *Romania*, XXIII, 466 et suiv. Ce personnage a été l'objet de plusieurs notices; la dernière, et la plus nourrie de faits, est celle qu'on peut lire dans Bertrand de Broussillon et P. de Farcy, *La Maison de Craon*, 1050-1480, *étude historique accompagnée du cartulaire de Craon*, I (1893), 71 et suiv. Les pages 98 à 120 contiennent l'analyse ou le texte des actes émanant de ce seigneur ou le concernant. Cette notice est faite à peu près

soutenu son père. Ils vinrent à lui près du corps. Il leur dit : « Montez[1], allons dehors. » Et ils sortirent ensemble. Une fois dehors, ils se groupèrent, et le comte dit : « Maréchal, l'autre « jour vous avez voulu me tuer, et vous l'auriez fait si je « n'avais, de mon bras, détourné votre lance. — Sire, je n'ai « jamais eu l'intention de vous tuer ni n'y ai mis mon effort, « car je suis encore assez fort pour diriger ma lance étant armé, « à plus forte raison alors que j'étais désarmé[2], et il m'eût été « aussi facile de frapper votre corps que celui de votre cheval. « Si je l'ai tué, je ne crois pas avoir mal fait, et je ne m'en « repens point. — Maréchal, » reprit le comte, « je vous le « pardonne et ne vous en garde pas rancune [9344]. — Grand « merci, beau doux sire; mais je n'ai jamais voulu votre mort. » Ainsi répondit le Maréchal, qui onques ne voulut mentir. Puis le comte dit : « Je veux que vous et Gilebert Pipart[3] alliez « aussitôt en Angleterre et veilliez à la garde de ma terre et à mes « autres affaires ainsi qu'il convient, de sorte que nous ayons « lieu d'être satisfaits lorsque nous nous y rendrons. Je m'en « vais. Demain je reviendrai et ferai ensevelir le roi mon père « avec les honneurs qui sont dus à un si haut homme » [9360].

Le chancelier rappela alors au comte que le roi avait donné au Maréchal la demoiselle de Striguil[4]. « Par les jambes Dieu! »

uniquement avec des actes; les mentions fournies par les chroniqueurs, notamment par Ben. Peterb., I, 192 (année 1177), 248 (1180), 298 (1183), n'ont pas été utilisées.

1. Montez à cheval?

2. Voy. la note du v. 9332.

3. Gilebert Pipart fut shérif d'Essex, 1168-70, de Gloucester, 1170-71, de Hereford, 1172-74, juge errant, 1176 et 1179, shérif de Chester, 1181-82 (*Calendar of doc. relat. to Ireland*, nos 8, 17, 62, 66; Ben. Peterb., I, 108; Roger de Howden, II, 88 et 191; cf. Eyton, p. 199, 226, 228). Nous le voyons ensuite garde du château d'Exmes (arr. Argentan) en 1180 (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, xij, xcvj, cxxxij). Il mourut en 1191 à Brindisi (Ben. Peterb., II, 150). Sur sa famille et sa descendance, voy. Dugdale, *Baronage of England*, II, 8.

4. Voy. ci-dessus, p. 100. — Les donations ou confirmations qui sont ici mentionnées sont partiellement énumérées par Ben. Peterb. (II, 73), selon qui elles eurent lieu à Rouen, le 20 juillet 1189 ou le jour suivant, lorsque Richard eut été reconnu comme duc de Normandie, en présence de l'archevêque Gautier de Coutances et des évêques et barons du duché, et non pas, comme ici, avant les obsèques du roi Henri.

dit le comte, « il ne la lui a pas donnée, il la lui a seulement « promise, mais je la lui donne gratuitement, elle et la terre. » Tous l'en remercièrent. Puis le chancelier déclara que le roi avait donné l'héritière de Châteauroux à Baudouin de Béthune, celle de Lancastre, que le Maréchal avait en garde, à Gilebert fils Rainfroi[1]; celle qu'avait ce dernier à Renaut fils Herbert[2]; enfin il avait donné Lillebonne à Renaut de Dammartin[3]. Le comte répondit : « J'ai donné à André de Chauvigni Château« roux et l'héritière[4]; mais que Baudouin soit sans inquiétude, « je lui donnerai telle chose dont il sera satisfait. Pour Renaut « de Dammartin et Gilebert fils Rainfroi [9401], je confirme « les dons qui leur ont été faits par mon père; de même pour « Renaut fils Herbert, à qui je ferai plus de bien encore que « mon père ne lui en a fait. » Sur ce, ils se séparèrent. Le lendemain, le roi d'Angleterre fut mis en terre avec honneur. Mais il se trouva, lorsqu'on l'eut revêtu des insignes royaux, qu'il n'eut pas une couronne aussi riche qu'il convenait. On n'avait

1. Plus exactement « Gilebert *fils de Roger* fils Rainfroi. » Ben. Peterb., II, 73 : « Concessit... Gilleberto filio Rogeri filii Rainfrei filiam Willelmi de Lancastre, dapifero regis patris sui. » Guillaume de Lancastre, sénéchal du roi Henri II, mourut en 1184 ; voy. *Monasticon anglicanum*, V, 909. Roger fils Rainfroi était juge errant en 1176 (Ben. Peterb., I, 107). Il vivait encore en 1191 (Ben. Peterb., II, 223; cf. Edw. Foss, *The Judges of England*, I, 364-366). Son fils, Gilbert fils Rainfroi (car il est ainsi nommé dans les actes comme dans le poème), est témoin à un assez grand nombre de chartes du roi Henri depuis 1180. La dernière où il figure fut passée à Chinon le 5 juillet 1189, la veille de la mort du roi (*Monasticon anglicanum*, VII, 920 ; cf. Eyton, p. 97). Il y est qualifié de sénéchal (*dapifer*). Il épousa, en effet, vers l'époque ici indiquée, Helwis, fille de Guillaume de Lancastre (Dugdale, *Baronage*, I, 421-422). Il paraît en divers documents du temps de Richard I[er]; par exemple, dans les *Pedes finium* de la septième année de Richard (1195, *Pipe Roll Soc.*, XVII, n° 70).

2. Renaut fils Herbert était fils de Herbert fils Herbert ; voy. Dugdale, *Baronage*, I, 624.

3. Renaut de Dammartin possédait en effet Lillebonne, qu'il se réserva lorsqu'il donna à Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste, époux de sa fille Mathilde, ses terres du pays de Caux (acte de mai 1210, dans Teulet, *Layettes du Trésor*, n[os] 925-926 ; cf. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n[os] 1217-1218).

4. Il devint par suite homme du roi de France, à qui le roi Jean lui enjoignit de prêter hommage (Bouquet, XVIII, 88, note *g*; *Rot. chart.*, I, 96 A, lettre du 23 mai 1200 ; cf. Raynal, *Hist. du Berry*, II, 101).

pas non plus d'anneau à lui passer au doigt[1]. Mais Hue de Samford[2], qui était son valet, apporta un précieux anneau, disant que le roi le lui avait donné à garder récemment et que c'était tout ce qu'il avait de lui [9432].

Quand les obsèques furent terminées, chacun rentra chez soi ou se rendit à ses affaires. Le Maréchal et Gilebert Pipart allèrent coucher à Mouliherne[3], et de là, à grandes journées, se dirigèrent vers l'Angleterre. Le comte de Poitiers alla coucher à Saumur [9446].

Le Maréchal et les siens s'acheminèrent par le Maine, par la Normandie, jusque dans le pays de Caux, pour saisir la terre et l'héritière que le roi lui avait données[4]. Ils couchèrent à

1. Cf. G. de Barri (XIII, xxxviii; *Opera*, VIII, 305) : « In crastino vero, cum ante altare principale corpus sepulturæ traditur (*corr.* traderetur) vix annulus digito, vix sceptrum manui, vix capiti corona, sicut decuit, quia de aurifrigio quodam (*corr.* quedam) veteri inventa fuit, vix ulla prorsus insignia regalia, nisi per emendicata demum suffragia, eaque minus congruentia, suppetiere. »

2. Il est difficile d'identifier ce Hue de Samford, qui ne figure pas, à ma connaissance, dans les actes de Henri II. Peut-être était-il frère d'un Thomas de Samford, homme du Maréchal au temps du roi Jean, qui paraît plus loin (vv. 13362, 13400, 14327, 15246), et de Richard de Samford, qui était avec les Français, en 1217, à la bataille de Lincoln (v. 16977). Il y avait, en effet, au temps du roi Jean trois frères appelés Hue, Thomas et Richard de Samford, comme on le voit par une lettre close de Jean : « Rex Thome de Samford... Mittimus ad vos Hugonem de Samford, fratrem vestrum... et mittatis simul cum illis Ricardum de Samford, fratrem vestrum ad nos... » (*Rot. litt. claus.*, p. 133, 26 mai 1213). Hue de Samford est témoin à divers actes de Jean (*Rot. chart.*, p. 188, 201) et à un acte de Guillaume le Maréchal en faveur du prieuré de Longueville, en 1200, où figure, en la même qualité, Jean d'Erlée. Je dois à M. J.-H. Round la connaissance de cet acte, dont l'original est conservé aux archives de la Seine-Inférieure.

3. Arr. de Baugé, cant. de Longué, Maine-et-Loire.

4. Cette héritière est, comme on l'a vu plus haut (p. 100), Isabelle, fille de Richard de Clare, comte de Striguil et de Pembroke. Elle avait, en effet, des biens dans le pays de Caux. Le chef-lieu de son fief était Longueville (arr. de Dieppe). Sa terre avait appartenu, au XIe siècle, à Gautier Giffard Ier, qui prit une grande part à la conquête de l'Angleterre et fut créé comte de Buckingham avant 1071. Ce Gautier Giffard, qui mourut avant 1084, avait une fille appelée Rohais (ou plutôt *Roaut*, « Roaldes, » dans Ord. Vital, éd. Le Prévost, III, 344), qui épousa Richard

Equiqueville[1], d'où il envoya retenir son passage à Dieppe. Après dîner, ils se hâtèrent d'aller au lieu d'embarquement. Ils sautèrent sur le pont [du bateau], à qui mieux mieux, avec tant de précipitation que le pont céda sous eux. Plusieurs se blessèrent en tombant; il y eut des membres brisés. Messire Gilebert Pipart y eut le bras cassé. Le Maréchal réussit à se retenir à un des supports du pont. Il se fit cependant à la jambe une blessure dont il souffrit longtemps. Il resta suspendu jusqu'à ce qu'on vint le tirer de cette position, et il put continuer son voyage, tandis que Gilebert était obligé de rester, fort contrarié de la blessure et de ce contretemps [9502].

Le Maréchal s'acquitta bien de la mission que le comte de Poitiers lui avait confiée. Il trouva la reine Alienor[2] en liberté, à Winchester, et plus heureuse que devant[3]. Puis il se fit livrer

fils Gilbert, comte de Clare, le bisaïeul de Richard de Clare, comte de Striguil et de Pembroke, père d'Isabelle. La descendance directe de Gautier Giffard Ier s'éteignit avec son petit-fils Gautier Giffard III, mort en 1164. Les biens de ce dernier furent alors partagés entre des collatéraux, au nombre desquels dut figurer le père d'Isabelle, Richard de Clare, qui, à partir de ce moment, paraît avoir pris le titre de comte de Buckingham (J.-E. Doyle, *The official baronage of England*, I, 252; III, 2). On ne sait pas exactement à quel moment eut lieu ce partage. Dugdale (*Baronage*, I, 60 *b*) reste dans le vague. Stapleton (*Magni rot. scacc. Normanniæ*, II, CXXXVIII), dit que Gautier Giffard III étant mort sans enfants (1164), ses terres furent saisies par le roi Henri, mais que, plus tard, en 1191, Guillaume le Maréchal paya au roi Richard un droit de deux mille marcs pour la moitié de cet héritage, spécialement pour les biens sis en Normandie, qu'il recueillit du chef de sa femme, tandis que l'autre moitié, consistant en terres situées en Angleterre, allait à Richard de Clare, comte de Hertford. On lit, en effet, dans le rôle de la pipe pour la deuxième année du règne de Richard : « Willelmus Marescallus reddit computum de .MM. marcis pro habenda medietate de terra comitis Giffardi » (*Facsimiles of National manuscripts*, part I [1865], fol. 17). On voit que, d'après le poème, Isabelle aurait été, antérieurement à son mariage, en possession de la partie de l'héritage de Gautier Giffard qui lui était réservée.

1. Saint-Vaast-d'Équiqueville, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu.

2. L'auteur ajoute « qui out le nom d'*ali* et d'*or*. » Je ne sais comment entendre *ali*. Est-ce une forme d'*aloi*, alliage? L'auteur veut-il dire qu'en elle l'or (les bonnes qualités) n'était pas sans alliage? Il n'aurait pas tort.

3. C'est qu'en effet son mari la tenait en prison; voy. Ben. Peterb., II, 74. Il se pourrait que la mission confiée par Richard au Maréchal ait

la demoiselle de Striguil, que Raoul de Glanville gardait à Londres. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il l'obtint. Dès qu'il en fut saisi, il dit qu'il irait dans les terres de la demoiselle et que là il l'épouserait. Sur quoi son hôte, Richard fils Reinier[1], lui dit : « Par mon chef! sire, vous ne l'épouserez point ailleurs « qu'ici. Vos noces auront lieu céans, et tout se passera si bien « qu'il n'y aura rien à redire. — Mais, » dit le Maréchal, « je « ne m'en suis point pourvu. — J'ai tout ce qu'il faut, » dit l'hôte ; « Dieu merci, nous sommes assez riches pour que vous « n'ayez point à y rien mettre du vôtre » [9536].

Sans plus tarder, le Maréchal épousa la belle, la bonne, la sage dame de haute naissance, de qui sont issus les enfants que Dieu a protégés, comme on voit[2]. Les noces faites, le Maréchal emmena la dame chez sire Angueran d'Abernon à Stokes[3], en un lieu paisible et agréable [9550].

Le comte Richard se rendit en Normandie. A Rouen, il ceignit l'épée ducale[4]. Il y eut là une riche assemblée de barons et de comtes. Le duc passa ensuite en Angleterre, où il fut reçu à grand honneur, comme devait l'être un si haut homme, car

simplement consisté à la faire mettre en liberté ; voy. Miss Norgate, II, 273.

1. C'est l'un des deux premiers des vicomtes de Londres. Il fut élu à l'avènement de Richard ; voy. le *Liber de antiquis legibus*, publié par Stapleton (*Camden Society*, 1846), p. 1. Pendant l'absence du roi Richard, il prit parti pour Jean contre Guillaume de Longchamp (Giraud de Barri, *Opera*, IV, 369).

2. Je ne sais si c'est à l'occasion de ce mariage que fut faite une dépense ainsi mentionnée dans le grand rôle de la pipe pour la première année du règne de Richard : « Et pro pannis filie comitis Ricardi de Striguil .ix. lib. et .xij. sol. et .j. den. » (*The great Roll of the Pipe for the first year of the reign of king Richard the first*, p. 223). — Le Maréchal entra par ce mariage en possession des terres de Richard de Clare, le père de sa femme, et notamment des titres de comte de Striguil et de Pembroke. Néanmoins, ce n'est qu'à l'avènement du roi Jean, en 1199, qu'il fut investi solennellement du comté de Striguil ; voy. Roger de Howden, IV, 90.

3. Stokes-d'Abernon, Surrey, au sud-ouest de Londres.

4. « Die sanctæ Margaretæ, feria quinta, luna tertia, tertio decimo kalendas Augusti, suscepit gladium ducatus Normanniæ de altari Sanctæ Mariæ Rotomagensis » (Ben. Peterb., II, 73).

jamais depuis l'Angleterre n'eut si bon maître. Il fut fait roi[1] à l'Assomption[2]. On le reçut en grande procession à Saint-Paul. Les Juifs furent alors livrés à martyre[3] [9572].

Le roi passa tout l'hiver en Angleterre. Il combla son frère Jean de bienfaits, qui ne lui furent pas rendus; il lui donna quatre comtés et d'autres terres encore[4]. A cette occasion, le Maréchal vint au roi et le pria de lui faire rendre par son frère Jean sa terre d'Irlande; et c'était justice, car elle avait été conquise par son ancêtre[5]. Le roi en parla à son frère, mais celui-ci ne se montra pas disposé à rendre la terre. Le roi insista, disant que c'était sa volonté. Jean consentit, mais il voulut

1. On remarquera que jusqu'ici l'auteur appelle toujours Richard « le comte. »

2. Date erronée. Le jour de l'Assomption, Richard fut reçu solennellement à Winchester (Raoul de Dicet, éd. Stubbs, II, 69). Mais le couronnement n'eut lieu que le 3 septembre. Cette cérémonie s'accomplit à Westminster et non pas à Saint-Paul, comme le poète semble l'indiquer. Guillaume le Maréchal y joua un rôle important : c'est lui qui portait le sceptre royal; voy. Ben. Peterb., II, 79 et suiv.

3. Il y eut en effet, à l'occasion du couronnement de Richard, un soulèvement contre les Juifs dont les historiens du temps font mention, notamment Ben. Peterb., II, 83-84; cf. Miss Norgate, II, 288-289.

4. On trouvera l'énumération de ces libéralités, qui précédèrent le couronnement, dans Ben. Peterb., II, 73, 78.

5. En 1177, dans une assemblée tenue à Oxford, le roi Henri avait donné à son plus jeune fils Jean, alors âgé de onze ans, le titre de roi d'Irlande. Il avait divisé le pays, qui, pour la plus grande partie, était encore indépendant, en grands fiefs, qu'il répartit entre ses familiers, leur faisant jurer foi et hommage, pour ces terres éventuelles, à Jean et à lui-même (Ben. Peterb., I, 161-165; cf. Eyton, p. 214). Mais, lorsqu'en 1185 Jean se rendit en Irlande à la tête d'une armée, il fut battu par les insulaires et obligé de retourner en Angleterre, après avoir vu la plupart de ceux qu'il avait amenés avec lui passer du côté de ses adversaires (ibid., I, 339). Le pouvoir de Jean sur l'Irlande était donc à peu près nominal. Il n'y avait guère qu'une partie de l'Irlande qui pût, en une certaine mesure, être considérée comme conquise, c'était le Leinster, qui avait été occupé, à partir de 1170, par Richard de Clare, comte de Striguil, surnommé *Strongbow*, celui même de qui le Maréchal venait d'épouser la fille et qu'il considère par suite comme son ancêtre. Sur l'histoire de Richard de Clare, voy. le *Dictionary of national biography*, art. CLARE [Richard DE, ou Richard STRONGBOW], où les sources sont indiquées avec exactitude.

imposer comme condition que les terres qu'il avait concédées à ses hommes leur seraient maintenues. « C'est impossible! » reprit le roi; « que lui resterait-il donc? vous avez donné toutes « les terres à vos hommes. » Jean insista pour qu'au moins la terre qu'il avait donnée au bouteiller Thibaut[1] lui fût laissée. Le roi y consentit, mais à condition que cette terre serait tenue en chef[2] du Maréchal [9615].

Les choses étant ainsi réglées, le Maréchal envoya en Irlande Renaut de Kedeville, un fourbe qui justifiait son nom, car toujours il le trompa[3] [9624]. Le Maréchal ordonna à Renaut d'aller en Irlande pour prendre saisine de ses tènements. Renaut obéit. Dieu lui soit en aide s'il s'acquitta bien de sa mission! J'ai une meilleure matière à traiter. Il me faut dire comment le roi Richard, du temps qu'il était en Angleterre, prépara sa flotte pour aller en Terre sainte [9640]. C'étaient de grandes nefs, à bords protégés, si bien garnies de bonne gent qu'elles ne redoutaient point les galées ennemies. Il y fit mettre en abondance or et argent, vair et gris, ustensiles, précieux vêtements, armes de toute sorte, des provisions telles que bacons, vin, froment, farine, biscuit, poivre, cumin, cire, épices, électuaire, boissons variées, galantines, sirops. Sire Robert de Sablé[4] et

1. Thibaut le Bouteiller figure dans un document d'Irlande en 1199 (*Calendar of doc. relat. to Ireland*, n° 108). Il mourut probablement vers 1225 (*ibid.*, n° 1341).

2. C'est-à-dire sans autre suzerain; voy. au glossaire *chief*.

3. L'auteur joue sur le surnom de cet individu, comme plus haut (p. 121, n. 2) sur le nom de la reine Alienor. Mais ici le jeu de mot est encore plus obscur (*Veirement fu de Kedeville | Quer toz diz le servi de gile*, 9623-9624), parce que le surnom même n'est pas sûr. Ce qui s'en rapproche le plus, c'est *Chefdeville :* il y a plusieurs lieux de ce nom dans le Calvados et l'un notamment comm. de Sommervieu, arr. de Bayeux, qui, au XIII° siècle, est appelé *Kep de ville* (Hippeau, *Dict. topogr. du Calvados*). On pourrait aussi songer à *Quetiéville*, Calvados, cant. de Mézidon, anciennement *Chetivilla, Ketelvilla, Keteuvilla* (Hippeau, *Dict. topogr. du Calvados*), et *Quetteville*, cant. de Honfleur, anciennement *Catevilla, Ketevilla* (*ibid.*). Il y a un autre *Quetteville* dans la Manche, comm. de Helleville, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux, et *Quettreville*, arr. de Coutances, cant. de Montmartin-sur-Mer. Le personnage dont il est ici question est d'ailleurs inconnu.

4. Robert de Sablé, beau-père du sénéchal Guillaume des Roches, avait été l'un des partisans du jeune roi Henri contre Henri II en 1173 (Ben.

Girart de Canville[1] furent les chefs de cette flotte [9672].

Quand la flotte fut préparée, et avant qu'elle mit à la voile, le roi Richard donna rendez-vous au roi de France à Vézelay. Entre-tant, il institua justice en Angleterre, à tort ou à raison, Guillaume de Longchamp[2], lui associant comme conseillers le Maréchal, Geoffroi fils Pierre, Hue Bardou et Guillaume

Peterb., II, 46, 47). Nous savons d'ailleurs qu'il fut en effet l'un des chefs de la flotte qui partit d'Angleterre à la fin de mars 1190 (Ben. Peterb., II, 115). Il fut toujours en grande faveur auprès de Richard. Après la troisième croisade, il entra dans l'ordre du Temple, dont il fut le grand maître de 1191 à 1196 (*Art de vér. les dates*, I, 519; *Estoire de la guerre sainte*, table, Robert DE SABLÉ).

1. Canville, Manche (arr. de Coutances), ou Seine-Inférieure (arr. d'Yvetot). Le poète a fait ici une confusion de noms. « Girardus de Camvilla » et « Ricardus de Camvilla » (le premier était fils du second) sont mentionnés à côté l'un de l'autre parmi les barons qui assistèrent au couronnement de Richard (Ben. Peterb., II, 80). Mais Girard resta en Angleterre comme shérif de Lincoln. Il eut même, en cette qualité, des démêlés avec Guillaume de Longchamp (Ben. Peterb., II, 207); Richard, au contraire, se rendit en Terre sainte, où il mourut (Ben. Peterb., II, 149), et il fut, en effet, l'un des chefs de la flotte (Ben. Peterb., II, 115-116). Girard et Richard de Camville ont leurs notices dans le *Dictionary of national biography*, CAMVILLE.

2. En décembre 1189, au moment de se rendre d'Angleterre en France, Richard nomma grand juge d'Angleterre Hugues de Puiset, évêque de Durham, lui donnant comme conseillers le chancelier Guillaume de Longchamp, Guillaume le Maréchal, Hue Bardou, Geoffroi fils Pierre et Guillaume Brieguerre (Rog. de Howden, II, 28). Mais, un peu plus tard, en mars 1190, Guill. de Longchamp devint grand juge d'Angleterre, la juridiction de l'évêque de Durham étant limitée à la région septentrionale de l'Humber jusqu'à l'Écosse (Ben. Peterb., II, 106; cf., au sujet de la rivalité de ces deux personnages, Miss Norgate, II, 291). Ben. Peterb. (II, 158) semble vouloir dire que Guillaume le Maréchal et Geoffroi fils Pierre furent associés au gouvernement en 1191 seulement, lorsque le roi remplaça G. de Longchamp, comme grand juge, par l'archevêque de Rouen Gautier de Coutances; mais c'est une erreur. La nomination de ces personnages fut certainement faite par le roi avant son départ pour la croisade. La lettre écrite par Richard, le 23 février 1191, pour associer Gautier de Coutances au gouvernement, est adressée « Willelmo cancellario suo, Gaufrido filio Petri, Willelmo Marescallo et Hugoni Bardulfi et Willelmo Briwere, apparibus » (Rad. de Diceto, éd. Stubbs, II, 90), preuve que dès lors Guillaume le Maréchal et les autres faisaient partie du gouvernement. Ben. Peterb. se trompe encore lorsqu'il dit, au même endroit, que le roi Richard (en février 1191) envoya de Messine en Angleterre

Brieguerre[1]. Les trois derniers s'étaient croisés, mais, par ordre du roi, ils restèrent en Angleterre pour être les conseillers du chancelier, mais celui-ci ne voulut pas de leurs conseils [9698]. Le Maréchal n'était point croisé, ayant déjà été en Terre sainte pour son seigneur le jeune roi[2]. Le roi laissa en Normandie, comme sénéchal, Guillaume fils Raoul[3], qui, par sa prudence, dépassa ses successeurs. Il n'en fut pas de même du chancelier, car, depuis le départ du roi, il ne se conforma en rien aux conseils du Maréchal et des autres barons que je vous ai nommés [9720].

Guillaume le Maréchal avec Gautier de Coutances. Il est certain, au contraire, que le Maréchal fut laissé en Angleterre. S'il avait été au nombre des messagers envoyés par les barons à Messine au roi Richard (voir plus loin), le poète n'eût pas manqué de le dire. En outre, la lettre précitée prouve que le Maréchal était resté en Angleterre.

1. Geoffroi fils Pierre fait partie de la cour du roi dès janvier 1191, avec Hue Bardou, Guillaume le Maréchal, Guillaume Brieguerre et plusieurs autres; voy. *Pedes finium*, dans *Pipe Roll Soc.*, XVII, n[os] 7, 10, 11, 12, 16, 21, etc. Déjà, sous Henri II, il avait été témoin à un grand nombre d'actes royaux, depuis 1181, et il avait exercé les fonctions de juge en 1188 et 1189 (Eyton, p. 291, 298). Il fut créé comte d'Essex en 1199, fut grand juge d'Angleterre depuis 1198 jusqu'à sa mort, en 1213 (Mathieu de Paris, *Chron. maj.*, II, 544). Il eut, dans les dernières années de sa vie, des démêlés avec le roi Jean; voy. l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 115 et suiv. Mathieu de Paris fait de lui un pompeux éloge (*Chron. maj.*, II, 558-559). Sa vie est contée en détail dans le *Dictionary of national biography*, FITZPETER (Geoffrey). — Hue Bardou avait été sénéchal sous Henri II (Eyton, p. 239). Il fut l'un des hommes les plus considérables de la cour de Richard. Il mourut en 1203; voy. sa notice dans le *Dictionary of national biography*, BARDOLF (Hugh). — Guillaume Brieguerre (*Briware*, *Briwere*, *Bruere*, dans les documents latins) avait épousé Yseut, fille de Hue Bardou (Stapleton, *Magni rot. scacc. Normanniæ*, II, LXXXI). La plus ancienne mention qu'on ait de ce personnage paraît se trouver dans un acte de Henri II qu'Eyton (p. 201) rapporte dubitativement à l'année 1176. Il paraît, avec le titre de *justice*, dans un grand nombre d'accords prononcés par la cour du roi; voy. la table des *Pedes finium* (*Pipe Roll Soc.*, t. XVII), sous BRIWER. Il a son article dans le *Dictionary of national biography*, BREWER (William).

2. Toutefois, il n'est pas douteux que le Maréchal accompagna Richard en France ou du moins vint l'y rejoindre, car il est témoin à plusieurs chartes royales de mars, avril, mai, juin et juillet 1190, toutes passées en France (voy. notamment *Epist. cantuar.*, éd. Stubbs, p. 324; Teulet, *Layettes*, n° 369, etc.).

3. Il l'était depuis 1178; voy. p. 88, n. 4.

Les rois s'assemblèrent à Vézelay au terme fixé pour régler leurs affaires[1]. Je n'ai pas à vous conter leur voyage. Le roi d'Angleterre se rendit à Marseille, où il attendit sa flotte[2]. De là, il cingla sur Messine, où il passa tout l'hiver. Le roi de France y vint après lui[3]. Il lui tint pauvre compagnie. Mais ce n'est pas le lieu d'en parler. Je reviens à ma matière [9742].

Le chancelier, qui était en même temps grand juge, eut des visées trop hautes. Il faisait des dépenses exagérées et s'entourait d'étrangers[4]. Il ne tendait qu'à être le seigneur reconnu de l'Angleterre. Finalement, les barons dévoués au roi s'assemblèrent et désapprouvèrent sa conduite. « Vous perdez votre « temps, » leur répondit-il, « je ne ferai rien par votre conseil. » Le comte Jean en prit offense et cessa toutes relations avec lui [9762].

Les barons, revenus de Vézelay, où ils avaient accompagné le roi, s'aperçurent aussitôt des excès du chancelier, qui agissait à la fois comme chancelier, comme grand juge, comme légat[5] et comme roi. Il imposait partout ses lois, épuisait le trésor royal et grevait les abbayes où il se faisait recevoir comme seigneur[6]. Les barons envoyèrent à ce propos un mémoire au roi, à Messine. Le chancelier, informé par ses espions, manda

1. Le 4 juillet (Rigord, § 69; cf. Ben. Peterb., II, 111).

2. Ce n'est pas exact. La flotte arriva à Marseille le 22 août (Ben. Peterb., II, 124); mais le roi n'y était plus. Il en était parti le 7 et s'était rendu, en côtoyant la côte de Provence et d'Italie, à Palerme, où il arriva le 8 septembre. C'est de là qu'il se rendit à Messine, où il débarqua le 23 septembre (*ibid.*, II, 115, 125).

3. Richard arriva à Messine le 14 septembre; le roi de France l'y rejoignit le 16.

4. Il méprisait les Anglais. Ce trait de son caractère a été noté par G. de Barri, *Opera*, IV, 424.

5. Il était, en effet, légat depuis mars 1190. Ben. Peterb. (II, 108) dit à ce propos : « Auctoritate igitur legationis suæ prædictus Eliensis episcopus et domini regis cancellarius et totius Angliæ justitiarius clerum et populum opprimebat, confundens fasque nefasque; nec erat in regno qui ausus est resistere ei nec in verbo nec in opere. »

6. « Auctoritate namque legationis suæ ad episcopos et abbatias et prioratus et ad alias religiosorum domus hospitaturus veniebat, in tanta superfluitate hominum et equorum et canum et avium quod domus in qua una nocte hospitabatur vix infra annos tres subsequentes in pristinum statum redire posset » (Ben. Peterb., II, 214).

de son côté au roi que son frère Jean, avec l'aide des barons, cherchait à le dépouiller en trahison[1] [9788].

L'an suivant, les deux rois passèrent en Syrie, mais le roi de France arriva le premier devant Acre, tandis que le roi d'Angleterre faisait la conquête de Cypre[2]. Après la prise d'Acre, le roi de France tomba malade et fut obligé de revenir en sa terre. On pense toutefois que c'était un prétexte et qu'il s'éloigna de Richard afin de lui nuire. Le roi d'Angleterre, qui était capable de grandes choses, aurait bien conquis la Terre sainte, si on l'y eût laissé, et les Sarrazins eussent été domptés. Mais la reine Alienor et le chancelier lui mandèrent que son frère Jean s'était allié contre lui avec le roi de France et qu'il risquait de perdre sa terre s'il ne s'en revenait promptement. Il conclut une trêve[3] et se mit en route. Mais, pendant le voyage, il fut pris[4]. La nouvelle de sa captivité parvint en Angleterre. Ce fut, pour la reine Alienor, une grande douleur, mais non pas pour son frère Jean [9822].

J'avais oublié de vous dire que, du temps que le roi était en Syrie, le chancelier lui manda qu'il perdait sa terre, que le comte Jean la voulait avoir, et que tous les barons s'y accordaient[5].

1. C'est en février 1191 que le roi Richard reçut le message des barons (Ben. Peterb., II, 157-158). Le fait que Guill. de Longchamp, informé de cette dénonciation, aurait de son côté écrit au roi, est fort vraisemblable, mais aucun autre témoignage ne l'atteste.

2. Le roi de France arriva devant Acre le 20 avril; Richard n'y arriva que le 8 juin.

3. Le 2 septembre 1192 (Rog. de Howden, II, 184; R. de Coggeshall, édit. Stevenson, p. 52). Il partit d'Acre le 9 octobre.

4. Par le duc Léopold d'Autriche (20 décembre 1192), qui le livra le 23 mai suivant à l'empereur d'Allemagne.

5. Le message dont il est ici question est certainement distinct de celui que le roi aurait, selon le poème (ci-dessus, note 1), reçu, étant à Messine, de Guillaume de Longchamp. On va voir que, dans le cas présent, les nouvelles sont apportées par un abbé, qui n'est pas autrement désigné. Il y a probablement lieu d'identifier ce message avec celui dont fut chargé, selon l'*Estoire de la guerre sainte*, le prieur de Hereford, un peu après Pâques 1192 (*Estoire*, vv. 8519 et suiv.; *Itinerarium Ricardi*, V, XXII). C'est par ce prieur, qui n'est probablement pas différent de l'abbé mentionné ci-après dans le poème, que Richard apprit la déposition et la fuite du chancelier Guillaume. C'est à la suite de cette communication que Richard se décida à revenir en Angleterre.

« Comment! » dit le roi, « sont-ils tous devenus ses hommes? « Je crois cependant que, parmi eux, il en est d'honnêtes. « Abbé, vous qui m'apportez ce message, nommez-moi les prin« cipaux de ceux qui se sont alliés à mon frère. — Sire, on cite « le Maréchal et plusieurs autres. — Le Maréchal! Par les « jambes Dieu! je pensais en vérité que le Maréchal était le « plus loyal chevalier de tout mon royaume. Je m'en fie à votre « loyauté. — Sire, » répondit l'abbé, « je me rétracte. Je vous « ai dit ce qu'on m'a commandé de dire. — Par les jambes « Dieu! je crois bien que le Maréchal n'a jamais été fourbe » [9858].

Entretant, les hauts hommes d'Angleterre avaient chassé du pays le chancelier, par commun conseil, et nommé à sa place l'archevêque de Rouen Gautier[1]. Celui-ci, élu grand juge, gouverna la terre plus à droit que n'avait fait le chancelier. Il se conduisit sagement, par les conseils du Maréchal, des autres barons et de la reine. Le comte Jean aurait aussi voulu se faire écouter, mais l'archevêque s'y refusa. Pourquoi? parce qu'il se défiait de lui, voyant bien à quoi il tendait[2] [9882].

1. Gautier de Coutances. C'est le roi qui l'avait institué grand juge en place du chancelier Guillaume de Longchamp; voy. plus haut, p. 125, note. Il est vrai que cette nomination était conditionnelle et ne devait avoir son plein effet, c'est-à-dire la destitution de Guillaume de Longchamp, qu'au cas où ce dernier aurait agi contrairement aux intérêts du roi. C'est le 8 octobre 1191, dans une assemblée tenue à Saint-Paul de Londres, que les lettres scellées du roi furent produites par l'archevêque de Rouen et par Guillaume le Maréchal. En conséquence, Guillaume de Longchamp fut privé de son office de grand juge et remplacé en cette qualité par l'archevêque de Rouen (Ben. Peterb., II, 213). Au sujet d'une différence de rédaction assez caractéristique que présente cette lettre dans les textes qui nous en ont été conservés, voy. une longue note de M. Stubbs, dans Rog. de Howden, III, 96. Le chancelier chercha à fuir sous un déguisement (11 octobre), mais il fut arrêté à Bermondsey, près Douvres. Peu après, il fut délivré par ordre de Jean et put quitter l'Angleterre (Ben. Peterb., II, 215 et suiv.; *Giraldi Cambr. opera*, IV, 411-412). Voy., pour tous ces événements, Stubbs, préface du tome III de son édition de Roger de Howden, p. LXXVIII et suiv.

2. Déjà, avant l'élection de Gautier, Guill. de Longchamp, avec l'assentiment de la reine et des barons, avait dû empêcher Jean de se rendre auprès du roi de France, qui, selon Ben. Peterb. (II, 236), lui avait promis sa sœur Alice en mariage (celle que Richard avait refusée) et qui,

Le comte Jean, sachant son frère prisonnier en Allemagne, s'efforça d'usurper la terre. On sait bien comment il prit Nottingham[1] et fortifia Windsor[2]. L'archevêque et les barons qui tenaient pour le roi décidèrent d'assiéger cette ville. Ils mandèrent au Maréchal de se rendre au siège, et il y vint sans délai, accompagné des seigneurs de la marche de Galles[3], qui relevaient de lui et étaient dévoués au roi. Le grand juge et tous les barons allèrent, en grande procession, à sa rencontre et le reçurent avec joie. La reine Alienor lui fit également bon accueil [9914]. Ils lui dirent qu'ils avaient juré de tenir la ville assiégée et l'invitèrent à prêter le même serment. Mais il s'en défendit. « Car, si le comte nous savait attachés à ce siège, il chevaucherait

de plus, s'était engagé à le faire entrer en possession du royaume d'Angleterre et des terres continentales qui en dépendaient.

1. Les circonstances dans lesquelles Jean occupa Nottingham et un autre château, non mentionné ici, celui de Tickill (Yorkshire), ne sont pas pour nous parfaitement claires, parce que les historiens qui nous ont conté les dissensions entre le comte Jean et le chancelier Guill. de Longchamp sont en désaccord sur les dates et sur les faits ; voy., à ce propos, Stubbs, éd. de Roger de Howden, III, 134-135, note, et préface, p. LVII, LVIII. En tout cas, l'occupation de Nottingham par Jean eut lieu avant le gouvernement de Guill. de Longchamp, et probablement en avril 1191. Notons en passant que, selon le traité passé entre le comte Jean et Guillaume de Longchamp, en juillet 1191 (Rog. de Howden, II, 136), le comte aurait confié au Maréchal la garde du château de Nottingham. Si cette condition a été remplie, il est singulier que le poète ne mentionne point une circonstance qui avait de l'intérêt pour l'histoire de son héros.

2. Le 11 octobre 1191, G. de Longchamp, après sa déposition de l'office de grand juge, avait rendu Windsor au comte Jean, selon Ben. Peterb. (II, 214), à Gautier de Coutances, selon Rog. de Howden (III, 141 ; cf. la préface de l'éditeur, p. LXXXII). Plus tard, en janvier 1193, Jean occupa Windsor et le château de Wallingford (Rog. de Howden, III, 204), et c'est peu après, en mars de la même année, qu'eut lieu le siège de Windsor par les barons (Rog. de Howden, III, 206). A la suite de ce siège, sur lequel le poème donne des détails qui ne nous sont pas connus d'ailleurs, Windsor fut confié, avec deux autres places, à la garde de la reine Alienor (Rog. de Howden, III, 207) ; voy., pour ces événements, la préface du tome III de R. de Howden, p. XCIII, XCIV.

3. Dans le texte « des marquis de Gallès. » C'est depuis qu'il avait épousé la fille du comte de Striguil que le Maréchal avait parmi ses vassaux des barons de la marche de Galles, du côté des comtés de Gloucester et de Monmouth.

« par la terre et la ravagerait. Le mieux, à mon avis, est que « je reste ici avec mes gens jusqu'à ce que le château soit pris « ou rendu. Pendant ce temps, vous irez à la poursuite du « comte, et, s'il cause du désordre dans le pays, vous n'aurez « pas de peine à rabattre son orgueil, car il n'a pas assez de « monde pour se défendre contre vous, et vous serez soutenu « par les habitants. Ou, si vous le préférez, mes hommes et « moi nous marcherons contre lui, et je le combattrai et le « mènerai de telle sorte qu'il quittera le pays. » Son avis prévalut, mais entretant, la garnison se rendit, sous condition d'avoir la vie et les membres saufs. Les assiégeants y placèrent un connétable, puis se rendirent à Marlborough, dont les défenseurs ne tardèrent pas à se rendre[1] [9964].

Cependant, la nouvelle se répandit que le roi allait être délivré moyennant rançon[2]. Ses ennemis s'en affligèrent et ses amis s'en réjouirent. Il en coûta plus de cent mille livres avant que le roi fût délivré. Les hauts hommes du pays s'imposèrent de grandes charges et s'engagèrent personnellement [9984]. En Angleterre, et par tout le reste du royaume, on prit le cinquième des biens-meubles. On prit aussi les calices d'or et d'argent[3]. Ceux-là donnèrent une grande preuve de leur dévouement qui envoyèrent leurs enfants comme otages pour tirer le roi de prison. Il leur en sut grand gré. Il envoya à son peuple, en Normandie et en Angleterre, et particulièrement au Maréchal, des lettres contenant le témoignage de sa reconnaissance.

1. Marlborough avait été concédé à Jean par Henri II en 1174 (Ben. Peterb., I, 78) et de nouveau par Richard en 1189 (ibid., II, 78). La prise de cette ville eut lieu à la suite d'une attaque dirigée par Hubert, archevêque de Cantorbéry, avant le retour du roi en Angleterre, en février 1194 (Rog. de Howden, III, 237). Le poète se trompe donc en plaçant cet événement immédiatement après l'occupation de Windsor.

2. Cette décision fut prise au congrès des princes allemands tenu à Worms le 5 juillet 1193. La rançon fut fixée à cent mille livres d'argent (R. de Dicet, II, 110).

3. Voy., pour le détail des contributions ecclésiastiques, R. de Dicet, II, 110, et, en général, sur les conditions dans lesquelles les sommes nécessaires pour la rançon furent levées, Stubbs, préface de Rog. de Howden, IV, LXXXII et suiv.; Delisle, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e série, V, 289.

Il manda à l'archevêque de Rouen de faire nommer à l'évêché d'Exeter Henri, le frère du bon Maréchal, qui s'était montré si loyal envers lui[1] [10008].

On envoya [en Allemagne] les otages et la moitié de la rançon, et le roi revint dans son royaume, où il était si vivement désiré[2]. Le Maréchal était alors à Striguil. En ce temps même, on lui fit savoir que monseigneur Jean, son frère[3], était mort. Il en eut telle douleur que peu s'en fallut que le cœur ne lui éclatât. Mais, Dieu merci, il reçut en même temps une nouvelle qui lui fut bien agréable, c'est que le roi d'Angleterre était arrivé en sa terre, libre et en bonne santé. On lui eût donné dix mille livres qu'il n'eût pas été aussi réconforté de la douleur qui l'oppressait. « A l'aide de Dieu! » s'écria-t-il, « jamais « je n'eus douleur aussi grande que de la mort de mon frère, « mais la venue de mon seigneur m'apporte la plus efficace des « consolations. Je rends grâce à Dieu de l'adversité comme de « la prospérité qui me sont échues en si peu de temps. » Il envoya ses chevaliers à Marlborough[4] pour chercher le corps de son frère. Ils le portèrent à Cirencester[5], où ils se rencontrèrent avec le Maréchal qui, de douleur, faillit se trouver mal. L'épouse du défunt, la fille de sire Adam de Port[6], était venue

1. Voy. ci-dessus, p. 8, note 5.

2. Le roi Richard débarqua à Sandwich le 20 mars 1194 et fit son entrée à Londres le 23 (R. de Dicet, II, 114).

3. Son frère aîné; voy. ci-dessus, p. 8. Il ne paraît pas n'avoir jamais eu qu'un rôle très effacé dans les affaires de son temps. On n'a du moins que peu de documents sur lui. Il n'est pas mentionné dans le livre d'Eyton sur Henri II. Il y a, dans le tome I des *Rôles gascons* publiés par Fr. Michel, un acte le concernant (nº 2256), qu'Eyton n'a pas connu. C'est la confirmation par Henri II d'un accord entre l'evêque de Hereford Robert Foliot et Jean le Maréchal au sujet de certaines possessions. L'acte est daté de Feckenkam (Worcestershire). D'après les noms des témoins (qui sont en partie corrompus dans l'édition de Fr. Michel), cet acte pourrait être d'octobre 1175, époque où le roi séjourna à Feckenkam.

4. On a vu plus haut, p. 7, n. 1, que Jean le Maréchal, le père, y avait sa résidence.

5. Comté de Gloucester, tout près du Wiltshire, à 45 kil. environ au nord-ouest de Marlborough. Il y avait là une abbaye de chanoines réguliers fondée par Henri Ier (*Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 175).

6. Port-en-Bessin, arr. de Bayeux, cant. de Ryes. On trouve dans

accompagner le corps. Le service fut fait magnifiquement dans l'église. Sur ces entrefaites, les messagers du roi vinrent chercher le Maréchal, qui ne put accompagner son frère à Bradenstokes[1], où le corps fut inhumé honorablement là où sont les tombeaux de ses ancêtres [10076].

Le Maréchal se rendit auprès du roi, menant avec lui trois seulement de ses chevaliers, car les autres accompagnèrent le corps de son frère. Il rencontra à Huntingdon son seigneur [le roi], qui l'accueillit avec honneur et lui fit plus d'amitiés qu'à aucun autre. Après manger, en présence de ses barons, le roi le remercia chaleureusement de ce qu'il avait fait pour lui garder son royaume. Il ajoute que Baudouin de Béthune avait contribué plus que personne à le faire sortir de prison[2] [10130]. « Sire, » dit le Maréchal, « Baudouin est loyal, et je vous pro-« mets sur ma tête qu'il vous servira toujours sans mollesse. « — Maréchal, » reprit alors Guillaume de l'Étang[3], « vous

les documents administratifs d'assez nombreux témoignages sur ce personnage qui fut marié trois fois, en dernier lieu avec une sœur de Guillaume de Briouze. Ces témoignages ont été réunis par Stapleton, *Magni rot. Scacc.*, I, CLXI, CLXII; cf. Edw. Foss, *The Judges of England*, II, 107-9. Il faut ajouter qu'il est plusieurs fois mentionné dans la chronique de Jordan Fantosme (éd. Fr. Michel, vv. 1335, 1342, 1355, 1841, 1845). On ne savait point qu'il eût une fille mariée ou promise à Jean le Maréchal.

1. Comté de Wilts, *hundred* de Kingsbridge, paroisse de Lyneham, entre Cirencester et Marlborough. Il y avait un prieuré de chanoines réguliers auquel le comte Patrice, allié de la famille du Maréchal, et le Maréchal lui-même avaient fait diverses donations. Voy. *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 339.

2. Baudouin de Béthune (sur lequel voir ci-dessus, p. 54, note 3) avait été fait prisonnier en Allemagne en même temps que Richard, mais, remis en liberté, il avait pu rentrer en Angleterre. Il était retourné en Allemagne avec Guillaume Brieguerre, au moment des négociations pour la rançon du roi, avec qui il se rencontra à Worms (Rog. de Howden, III, 187-215). Il fut au nombre des otages donnés par Richard au duc d'Autriche et fut renvoyé en Angleterre pour hâter l'exécution des conventions passées entre Richard et le duc Léopold, à un moment où ce dernier menaçait de mettre les otages à mort si ces conventions ne recevaient pas un prompt accomplissement (ibid., III, 275).

3. C'était un des chevaliers de Richard qu'il accompagna en Terre sainte (Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, vv. 6979, 11429). Il est témoin à divers actes, par exemple en 1199, à deux actes de la reine Aliénor

« pouvez bien y mettre votre tête, car mainte fois il a engagé « la sienne pour votre service, contre ceux qui médisaient de « vous. Quand ils venaient vous décrier devant mon seigneur[1], « il mettait sa tête en gage qu'ils mentaient » [10148].

Quand le comte Jean sut que son frère était délivré et qu'il revenait en sa terre, il n'osa point l'attendre, mais il mit des garnisons dans les châteaux qu'il avait dégarnis, puis se rendit auprès du roi de France[2]. Celui-ci le retint auprès de lui, mais il ne put ou ne voulut tenir aucun de ses engagements et lui témoigna peu d'intérêt, se refusant à lui porter secours. Il se joua de lui de toute façon[3]. Je reviens à ma matière [10172].

Le roi partit de Marlborough[4] à la tête d'une nombreuse armée et chevaucha droit à Nottingham, où les Norrois[5] avaient mis le siège depuis peu. A la nouvelle de l'arrivée du roi, ils se

(Teulet, *Layettes du Trésor*, n°° 489 et 508). Le roi Jean, en septembre 1099, lui confirme divers biens à Verneuil (Eure) et à Mortain (Stapleton, *Rot. Scacc.*, II, ccxlviij). C'est probablement le même qui, en 1200, fut au nombre des ambassadeurs envoyés par le roi Jean au roi de Portugal pour lui demander sa fille en mariage (Raoul de Dicet, II, 170).

1. Le jeune roi; cf. plus haut, p. 72.

2. Cf. Guill. Le Breton, *Philippide*, IV, 428-9.

3. Le traité d'alliance entre Jean et Philippe-Auguste est de janvier 1194 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 411; cf. Rigord, § 94). Jean s'empressa de faire répandre en Angleterre le bruit de son alliance avec le roi de France (Rog. de Howden, III, 236); toutefois, peu après, il fit massacrer en trahison la garnison d'Évreux (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 72; *Phil.*, IV, 449 et suiv.). Il se rendit ensuite en Angleterre (*Phil.*, IV, 471).

4. Nous avons laissé en dernier lieu le roi Richard à Huntingdon (v. 10081), qui est beaucoup plus près de Nottingham où il se rendait que Marlborough. Il est possible cependant que le roi soit d'abord allé à cette dernière ville, qui, assiégée par l'archevêque de Cantorbéry, s'était rendue en février 1194, mais cela n'est dit ni dans notre poème ni ailleurs. La leçon *Merleberge* est d'ailleurs incertaine; p.-ê. faudrait-il substituer *Hontendone* (Huntingdon).

5. On appelait *Norrois* les habitants du nord de l'Angleterre; voy. *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, éd. Fr. Michel, p. 145; cf. ci-dessus, p. 66, note 4. Mais, au temps de la guerre des barons, ce nom fut appliqué d'une façon générale aux barons révoltés; voy. *Liber de antiquis legibus* (Camden Society), p. 201. Nottingham était assiégé par David, frère du roi d'Écosse, Ranulf, comte de Chester, et Guillaume, comte de Ferrers (Rog. de Howden, III, 237). Le roi arriva devant cette ville le 25 mars

rendirent au-devant de lui et lui firent grand accueil. Richard se logea dans la maison la plus rapprochée du château pour inspirer plus de crainte aux assiégés. Aussitôt qu'il eut mangé, il fit commencer l'attaque. Vêtu d'un simple jaseran[1], un chapeau de fer sur la tête, il s'avança jusqu'à la porte du château, précédé de gens qui portaient devant lui des targes fortes et larges. Il occupa la première enceinte, et, bientôt après, la barbacane. Il y eut de nombreux blessés parmi les défenseurs du château. A la nuit on se sépara. La garnison mit le feu à la porte et à la barbacane[2]. Quand le roi l'apprit, il s'en réjouit [10234].

Le lendemain, nos gens parlementèrent avec les défenseurs et leur dirent que c'était folie de tenir contre le roi d'Angleterre. Ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient croire que le roi fût revenu. Ils demandèrent à s'en assurer, ce qui leur fut accordé. Ils envoyèrent donc un chevalier appelé sire Foucher de Grendon[3] et avec lui Henri Rossel [10255]. Ceux-ci reconnurent le roi, et par suite, le château fut rendu[4]. Les prisonniers furent mieux traités que ce qu'ils espéraient, car ils avaient peur pour leurs membres. Mais le roi se montra plein de miséricorde et se contenta de les mettre à rançon[5] [10288].

Le lendemain, après la messe, le chancelier[6] demanda à Gautier de Lacy[7] de faire hommage au roi pour sa terre d'Ir-

(ibid., 238). Les détails qui suivent sur la part qu'il prit à l'attaque sont nouveaux.

1. Cotte de maille légère; le mot est dans Littré.

2. On ne voit pas pourquoi les assiégés auraient ainsi détruit leurs défenses. Selon Roger de Howden (III, 239), ce sont les assiégeants qui auraient mis le feu.

3. *Grendon* est un nom de lieu assez fréquent (Buckingham, Northampton, Warwick, etc.). Roger de Howden dit bien que les connétables du château envoyèrent « duos ex sociis ad videndum regem » (III, 240), mais il ne les nomme pas.

4. Le 27 mars.

5. Mais, d'après R. de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 63), la rançon fut chère.

6. Hubert Gautier, archevêque de Cantorbéry, dont la présence à Nottingham est en effet constatée (Rog. de Howden, III, 239, 240), mais les historiens ne font pas mention de la scène qui suit.

7. Fils de Hugues de Lacy qui, sous Henri II, en 1170, obtint la con-

lande. Gautier obéit. Puis le chancelier demanda au Maréchal de faire de même. Mais celui-ci refusa. « Ce serait félonie, » dit-il au roi. « J'ai fait hommage à votre frère pour la terre que je « tiens de lui[1]. — Le Maréchal a raison, » dit le roi, et tous les barons l'approuvèrent. Le chancelier répondit avec mauvaise humeur : « Vous plantez vigne[2]. — Plantez vigne ou jardin, « si vous le voulez, » reprit le Maréchal, « mais je vous dis que « si un homme quel qu'il fût voulait avoir l'Irlande, j'irais me « ranger du côté de celui à qui j'ai fait hommage. J'ai servi « loyalement mon seigneur le roi, ici présent, de la terre que je « tiens de lui, de sorte que je suis sans crainte » [10340].

De là le roi se rendit à Winchester, où il voulut se faire couronner[3]. Puis il se prépara à passer en Normandie. Il s'embarqua à Portsmouth[4] et aborda à Barfleur, en Cotentin. Il se dirigea sur Caen, par Bayeux, pressé d'arriver à Verneuil[5] que le roi de France tenait assiégé[6]. Il s'arrêta pour manger et coucher à Lisieux, chez Jean d'Alençon [10366][7]. Après le repas, il

cession de toute la terre de Meath, en Irlande, et mourut assassiné en 1186; voir G. H. Orpen, *The song of Dermot*, notes sur les vers 2606 et 2728; *Dictionary of nat. Biography*, LACY (HUGH DE). Cet Hugues eut deux fils, l'un nommé Gautier, l'autre appelé Hugues comme son père. Gautier de Lacy figure dans les documents dès le règne de Richard Ier pour la rançon de qui il paya, en 1194, une somme de cinquante livres, dix shillings. Il mourut en 1241. Voy. Dugdale, *Baronage of England*, I, 97, et le *Dictionary of nat. Biography*, LACY (WALTER DE).

1. Voy. ci-dessus, p. 123-4. Toutefois le poème ne dit pas positivement que le Maréchal eût fait hommage à Jean pour sa terre d'Irlande.

2. J'ignore le sens exact de cette expression. Voy. au vocab. *vigne*.

3. Ce second couronnement (pour le premier, voy. p. 123, n. 2) eut lieu le 17 avril (Rog. de Howden, III, 247). En se faisant ainsi couronner une seconde fois, Richard faisait revivre un ancien usage formellement abandonné depuis 1158. Sur les motifs qui ont pu le déterminer à faire procéder à cette solennité, on peut voir Stubbs, note au passage cité de Roger de Howden, et Miss Norgate, II, 330-1.

4. Il y était le 24 avril, date d'une charte où le Maréchal figure comme témoin, qui est publiée dans Round, *Ancient charters*, n° 62 (*Pipe Roll Soc.*, t. X).

5. Verneuil-sur-Avre, ch.-l. de cant. tout au sud du dép. de l'Eure.

6. D'après Roger de Howden (III, 251), Richard s'embarqua à Portsmouth le 12 mai et se hâta d'aller à Verneuil, que le roi de France quitta, le 28 mai, à la nouvelle de l'approche du roi d'Angleterre.

7. Jean d'Alençon était archidiacre de Lisieux depuis 1185. Il exerça,

voulut reposer un peu, mais le souci que lui donnait le siège de Verneuil l'en empêcha. Voici qu'entre Jean d'Alençon, l'air affligé et préoccupé. « Pourquoi fais-tu cette mine? » lui dit le roi. « Tu as vu mon frère Jean; ne mens pas. Il a tort d'avoir « peur. Qu'il vienne sans crainte. Il est mon frère. S'il est vrai « qu'il a agi follement, je ne le lui reprocherai pas. Mais quant « à ceux qui l'ont poussé, ils ont déjà eu leur récompense ou « ils l'auront plus tard. » Jean fut amené. Il se jeta aux pieds de son frère, qui le releva avec bonté en lui disant : « Jean, « n'ayez crainte, vous êtes un enfant, vous avez été en mau« vaise garde. Ceux qui vous ont conseillé le paieront. Levez« vous, allez manger. » Et, s'adressant à Jean d'Alençon : « Qu'y a-t-il à manger? » demanda-t-il. A ce moment on lui apporta un saumon comme présent. Il le fit aussitôt mettre à cuire pour son frère[1] [10419].

Mais j'avais oublié de vous conter quelle fête on fit de toute part au roi lorsqu'il arriva en Normandie. Il ne pouvait avancer sans qu'il y eût autour de lui si grande presse de gens manifestant leur joie par des danses et des rondes, qu'on n'aurait pu jeter une pomme sans qu'elle fût tombée sur quelqu'un avant de toucher la terre. Partout sonnaient les cloches. Vieux et jeunes venaient en longues processions, chantant : « Dieu est « venu avec sa puissance. Bientôt s'en ira le roi de France » [10452].

Le roi Richard vint à Chambrais[2], où il dîna chez Jean

pendant une partie de l'année 1190, la fonction de vice-chancelier. Il paraît avec ce titre en plusieurs chartes de Richard données en Normandie de janvier à juillet de cette année. Rocher Malchael (ci-dessus, p. 113, n. 3) paraît l'avoir remplacé dans cet office. Voy. Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, I, clvij, clxix, clxx; Edw. Foss, *The Judges of England*, I, 337-8; Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2e partie, I, 227.

1. Selon R. de Dicet (II, 114), la rencontre de Richard avec son frère eut lieu « apud *Bruis* » (Brix, Manche). Chez Rog. de Howden (III, 252), la réconciliation de Jean avec Richard prend place après la levée du siège de Verneuil par Philippe-Auguste, mais les circonstances de cette réconciliation ne sont pas indiquées, l'historien se bornant à dire qu'elle eut lieu par l'entremise de la reine Alienor. Le séjour de Richard à Lisieux n'est pas mentionné ailleurs que dans le poème.

2. Maintenant (depuis 1742) Broglie, ch.-l. de cant. de l'arr. de Bernai.

Le Roux, de là il se rendit, cette même nuit, à Laigle[1]. Le lendemain il alla à Tubœuf[2], et, au mépris du roi de France, il fit entrer dans Verneuil[3] des chevaliers, des sergents et des arbalétriers, qui le défendirent vaillamment. Jusqu'à ce moment Verneuil avait été défendu par sire Guillaume de Mortemer[4], qui s'y était bravement comporté, étant nuit et jour aux créneaux, d'où il faisait tirer des carreaux enflammés sur l'ost du roi de France. Sire Pierre de la Rivière sortait souvent du château, et, monté sur un cheval de Lombardie, allait à Tubœuf auprès du roi et savait rentrer au château sans se laisser prendre [10490].

Le roi, qui était fort habile, fit tant qu'il ferma les passages par où les vivres arrivaient au roi de France, et par suite celui-ci dut lever le siège[5]. Il n'était pas encore bien loin que le roi Richard entra dans Verneuil lance baissée. Jamais on ne vit joie comparable à celle que firent les défenseurs du château

1. Orne, arr. de Mortagne, à une vingtaine de kilomètres au sud de Chambrais.

2. Canton de Laigle, sur la route qui mène à Verneuil. — Ces mouvements de Richard ne sont point mentionnés ailleurs.

3. Verneuil-sur-Avre, arr. d'Évreux.

4. Mortemer, Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel. Guillaume de Mortemer était gardien (*custos*) du château de Verneuil (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, lj). En 1202, il était bailli de la Londe (cant. d'Elbeuf) et de Caux et de plus l'un des connétables du château d'Arques (*ibid.*, cclx; *Rot. litt. pat.*, I, 22). On verra plus loin (v. 12052) qu'il défendit Arques contre Philippe-Auguste. Il figure en un grand nombre d'actes au temps de Richard et de son successeur (*ibid.*, xxxv, xxxvij, lv, etc.). En 1204, il devint homme du roi de France et figure en cette qualité dans un acte de 1205 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 961; Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 785). Son sceau, appendu à cet acte, est décrit dans l'*Inventaire des sceaux* de Douet d'Arcq sous le n° 2987. En 1214, il combattit à Bouvines aux côtés de Philippe-Auguste (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 184; éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 272). L'année suivante il obtint du roi Jean un sauf-conduit pour aller en pèlerinage en Angleterre à Saint-Edmond et au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry.

5. D'après les historiens, soit français soit anglais, c'est à la nouvelle de l'occupation d'Évreux par le comte Jean (voy. la note 2 de la p. suivante) que le roi de France aurait levé le siège de Verneuil le 28 mai (Rog. de Howden, III, 252; Raoul de Dicet, II, 115).

et Richard lorsqu'ils se rencontrèrent. Le roi ne cessait de les baiser un à un et de leur faire des promesses. Son armée s'accrut alors à tel point que plus de vingt mille de ses gens durent se loger hors la ville. Il divisa l'ost en deux parties et se dirigea vers Beaumont-le-Roger[1] [10515].

Le comte Jean mit le siège devant Évreux, qu'il prit le lendemain de son arrivée[2]. Quand Richard eut pris Beaumont, qui s'était soulevé contre lui, il fit brûler et abattre la tour[3]. Puis il se rendit à Évreux [10525] et mit garnison dans le château. De là il s'en vint à Pont-de-l'Arche, dont il fit promptement refaire le pont; sous Elbeuf, en aval, il fortifia la roche d'Orival[4]. Ensuite il alla à Vaudreuil[5] [10534], où le roi de France vint d'un autre côté. Ils convinrent d'une entrevue, mais les Français firent une chose indigne, car, tandis que les rois conféraient, ils continuèrent à miner le château jusqu'à ce qu'ils l'eurent abattu. Ce fut une trahison couarde. Quand le roi entendit le mur s'écrouler, il jura « par les jambes Dieu » qu'il y aurait encore à cette occasion des selles renversées[6] [10546].

1. Eure, arr. de Bernai.

2. Guill. Le Breton rapporte que le comte Jean aurait pris la ville en trahison et fait massacrer ses défenseurs (*Chron.*, § 72; *Phil.*, IV, 460 et suiv.). Rigord (§ 96) parle de la prise d'Évreux par les Normands et du massacre d'une partie de ses défenseurs, mais ne fait aucune mention de la trahison reprochée au comte Jean par Guill. Le Breton.

3. « Interea Ricardus... Bellum Montem, castrum videlicet munitissimum super fluvium Ridulam situm, recuperavit et quasdam alius munitiones » (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 74; cf. *Phil.*, IV, 526). La prise de Beaumont-le-Roger par Richard eut lieu en juin 1194.

4. Cant. d'Elbeuf, à quelques kilomètres en aval de cette ville, sur la rive gauche de la Seine.

5. Localité formant actuellement deux paroisses et deux communes : Notre-Dame-du-Vaudreuil et Saint-Cyr-du-Vaudreuil, sur la rive gauche de l'Eure, dans le canton de Pont-de-l'Arche.

6. Cf. Rog. de Howden, III, 301 : « Quadam die ante subversionem castelli de Valle Rodoli, prædicti reges venerunt ad colloquium prope castellum illud, et dum colloquerentur cecidit magna pars murorum castelli per suffossores regis Franciæ. Quod rex Angliæ videns, relicto colloquio, impetum fecit in exercitum regis Franciæ, et rex Franciæ cum suis versus est in fugam... » Les historiens français placent cette destruction après l'expiration de la trêve qui avait été conclue pour un an le 23 juillet 1194, ce qui enlève à l'affaire le caractère qui lui est ici assigné. Ce qui

Le roi de France parti, Richard se mit à réparer le château. Il reçut de nombreux renforts d'Angleterre, de Gascogne, de Poitou, du Maine, d'Anjou et d'ailleurs. Alors commença la grande guerre où les Français eurent le dessous. Il fit tant qu'il ne tarda pas à recouvrer une grande partie de ses châteaux. Ce serait trop long à conter par le menu, mais il est juste qu'on entende comment il fit à Portejoie[1] le pont par lequel ses gens passèrent outre-Seine et comment il fortifia l'île d'Andeli, d'où il commandait toute la marche[2], et comment les deux armées se trouvèrent près l'une de l'autre à Vendôme[3] [10582]. Le roi de France, ayant appris que le roi d'Angleterre se préparait à le jeter hors de sa terre, s'empressa de s'en aller sans avertir ses gens. Ceux-ci le voyant partir en firent autant. Nos gens s'armèrent et se mirent à leur poursuite. Le roi Richard commanda au Maréchal de veiller sur sa propre personne et d'empêcher les hommes de courir en désordre[4]. Puis il chargea lui-même à

paraît certain c'est que le démantèlement de Vaudreuil par Philippe-Auguste eut lieu en juillet 1195 (Rigord, § 102). Un an avant le roi de France avait fait lever le siège mis devant Vaudreuil par le comte Jean et le comte d'Arundel (Rigord, § 100). Le poème aura confondu les deux affaires.

1. Cant. de Pont-de-l'Arche, rive gauche de la Seine.

2. Selon les historiens français (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 111; *Phil.*, V, 70 et suiv.), c'est en temps de trêve et en violant les conventions de cette trêve que Richard aurait établi sur la Seine, non pas un seul pont, mais plusieurs pour passer de la rive gauche aux îles et de là sur la rive droite et fortifier l'île d'Andeli. Il y a dans les *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, 310, des comptes relatifs à ces ponts. Voy. les notes de M. Delaborde sur Guill. Le Breton, I, 208, note 4. Quant à la construction d'un fort dans l'île d'Andeli, elle eut lieu en 1196 (Delaborde, *ibid.*, note 2; cf. Rog. de Howden, IV, 14).

3. La chronologie de notre auteur laisse à désirer. L'affaire dont il va parler est celle de Freteval (arr. de Vendôme, cant. de Morée) où Philippe-Auguste fut battu et perdit son trésor et ses archives; voy. pour plus de détails Rog. de Howden, III, 255-6. Elle eut lieu au commencement de juillet 1194, probablement le 3 (Delaborde, note sur le § 100 de Rigord), bien avant la fortification de l'île d'Andeli.

4. L'auteur définit mal la mission du Maréchal qui consistait, comme on va le voir, à commander un corps de soutien destiné à servir de réserve pour le cas où les Français auraient fait un retour offensif contre les Anglais qui les poursuivaient.

la tête de ses escadrons. On aurait peine à conter le riche butin dont les Français les gratifièrent, pavillons, étoffes d'écarlate et de soie, vaisselle, argent monnayé, chevaux, palefrois, etc. Mais je vous assure que le Maréchal ni les siens ne songèrent pas au gain, s'occupant uniquement de garder l'ost. A son retour de la poursuite, le roi rencontra le Maréchal, et l'engagea à revenir sur ses pas. « Car, » dit-il, « je vois bien que ceux qui « fuient[1] n'ont pas envie de faire volte-face. — Je ne retour- « nerai pas encore, » répondit le Maréchal, « car nos gens sont « encore en chasse[2], et si nous retournions, les Français qui « ne vous aiment guère pourraient bien se jeter sur eux. » Il attendit donc que tous les coureurs fussent revenus, et, les ayant fait mettre devant lui, il chevaucha derrière eux, faisant l'arrière-garde [10662].

Le soir, chacun se vantait de son butin et de ses exploits. « Le Maréchal l'a mieux fait que vous tous, » dit le roi. « C'est « lui qui nous eût secourus au besoin, et c'est pourquoi j'estime « qu'il a fait plus que nous tous. Quand on a une bonne réserve, « on ne craint pas ses ennemis » [10676].

Après ces événements, le roi partit de Normandie pour aller assiéger Vierzon[3], où il fit un butin considérable. On sait qui y entra le premier. Le Maréchal y fut avec lui. Le roi Richard l'envoya au comte de Flandres[4], au comte Renaut de Boulogne, fils du comte de Dammartin, qui devinrent ses hommes, ayant à se plaindre de l'orgueil du roi de France[5].

1. Les Français.

2. Cherchant à faire des prisonniers ou du butin. On voit que le Maréchal était à la tête d'une troupe de soutien.

3. Ch.-l. de cant., arr. de Bourges. Cet événement eut lieu vers la fin de juin 1196; voy. Rigord, § 113; G. Le Breton, *Phil.*, V, 83. — Il est à remarquer que l'auteur ne dit à peu près rien de ce que fit le Maréchal en 1195 et en 1196. Nous savons qu'il était en Angleterre au printemps de 1196, car il assista, le 6 avril de cette année, à un accord conclu devant la cour du roi siégeant à Westminster (*Pedes finium*, dans *Pipe Roll Soc.*, t. XVII, n° 124).

4. Cette mission n'est point mentionnée ailleurs.

5. Cf. Rigord, § 115, et Rog. de Howden, IV, 19, 20. Ce dernier dit que par ses libéralités le roi Richard avait attiré à lui les plus puissants seigneurs de France, ce dont nous avons la preuve par Renaut de Boulogne, qui reçut en effet, en 1197, des dons importants du roi d'Angle-

Celui-ci en fut très affligé[1]. Il eut une entrevue avec le roi d'Angleterre entre Vernon et Boutavant[2] [10703]. Le roi d'Angleterre s'y rendit accompagné des comtes de Boulogne et de Flandre. Le roi de France s'en montra fort irrité. « Sire, » dit-il à Richard, « où menez-vous ces gens-là? C'est avec vous « seul que j'ai pris rendez-vous. — Sire, » répondit le roi d'Angleterre, « vous leur enlevez leur terre aussi bien qu'à moi. Ils « sont mes empris[3], et sachez bien que vous aurez la guerre « tant que vous nous prendrez nos terres. » Le roi de France partit plein de colère[4]. De leur côté, les deux comtes prirent congé du roi Richard et s'en allèrent en leur terre, pour se préparer à la guerre [10744].

terre (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, xv, cxxxiii). Le traité d'alliance entre Richard et le comte de Flandres est de juillet 1197; il est imprimé dans Rymer, *Fœdera*, I, 67-8 (éd. Holmes, I, 30). Le comte de Flandres était venu en Normandie à cette occasion; voy. Stapleton, *Magni rot. Scacc.*, II, lxxiij.

1. Non sans raison, car l'année précédente, en juin 1196, le comte de Flandre et le comte de Boulogne s'étaient engagés à aider Philippe-Auguste envers et contre tous (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n[os] 497 et 499).

2. Boutavant est un fort que Richard avait élevé dans l'Ile-aux-Bœufs, entre les Andelis et Vernon, selon Le Prevost, *Dict. des anc. noms de lieux du dép. de l'Eure*, p. 67, dont l'opinion a été adoptée par le marquis de Blosseville dans son *Dict. topogr. de l'Eure*. Mais, d'après Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, I, xliij, ccxxiij, ce château aurait été construit sur le territoire de Portmort (cant. des Andelis), par conséquent sur la rive droite de la Seine et à peu de distance de l'Ile-aux-Bœufs. Il fut détruit en 1202 par Philippe-Auguste (Rigord, § 138).

3. Cf., sur le sens de ce mot, ci-dessus, p. 113, note 3.

4. Il est assez difficile de savoir si l'entrevue des deux rois eut lieu dans les circonstances ici indiquées. Ni Rigord ni G. Le Breton n'en parlent. Quant à Rog. de Howden, il la conte tout autrement. Selon cet historien, le comte de Flandres avait mis le siège devant Arras. Philippe-Auguste étant venu au secours de cette ville à la tête d'une armée, le comte s'était retiré. Le roi lui avait alors demandé de quitter le parti de Richard, ce à quoi le comte s'était refusé. A cette occasion aurait eu lieu l'entrevue des deux rois, qui est ainsi rapportée : « Et quia comes « Flandriæ contra pactum quod cum rege Angliæ fecerat venire noluit, « cepit colloquium inter regem Franciæ et regem Angliæ, feria quarta « post festum Exaltationis Sanctæ Crucis (17 *septembre*), inter Gwaillun « (*Gaillon*) et Andeli » (IV, 21). Rien sur l'entrevue même.

Le roi d'Angleterre choisit parmi ses meilleurs chevaliers ceux qu'il voulait envoyer aux comtes[1]. Il désigna en premier lieu Guillaume le Maréchal, qui ne se faisait jamais prier quand il s'agissait d'une entreprise utile, Pierre de Préaux[2] vaillant chevalier, sire Alain Basset[3] et sire Jean le Maréchal[4] [10763]. Les comtes les reçurent à grande joie. Le comte de Flandre se mit en marche à la tête d'une grande armée, et menant avec lui ses fières communes, pour reprendre un château[5] que lui avait enlevé celui qui savait l'art d'acquérir facilement les châteaux[6]. Le roi de France partit aussitôt avec des troupes nombreuses pour aller au secours de la place. Le comte tint conseil avec ses barons. Ceux du pays furent d'avis de faire des lices avec les chars que les gens des communes avaient amenés en grand nombre. On mettrait au dedans les gens des communes, et les chevaliers iraient au dehors jouter avec le roi de France à la grâce de Dieu [10840].

1. Il n'est pas nécessaire de supposer une lacune entre cet alinéa et le précédent (voir t. I, note du v. 10744) : Richard envoie aux comtes de Flandre et de Boulogne quelques-uns de ses hommes les plus sûrs pour les aider à résister au roi de France.

2. Voy. ci-dessus, p. 59, note 1.

3. Alain Basset fut un des fidèles du roi Jean. Il figure comme témoin dans plusieurs actes importants, notamment dans le traité avec le comte de Flandre, ci-dessus mentionné, p. 141, note 5 (voy. Stapleton, *Magni rot. Scacc.*, II, lxxiv, note) et parmi les témoins de la réédition de la Grande Charte, en 1216 (Stubbs, *Select charters*, 4e éd., p. 340; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 1194). Il se distingua à la bataille de Lincoln (ci-après, v. 16821). Il fut un de ceux qui, en 1220, furent envoyés au roi de France pour obtenir une prolongation de trêve (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 207). De 1217 à 1229, il remplit les fonctions de sheriff du comté de Rutland. Il mourut vers le mois d'octobre 1232. Voy. Edw. Foss, *The Judges of England*, II, 218-8, et le *Dictionary of nat. Biography*. Il avait deux frères, Gilbert et Thomas, dont le second est nommé plus loin dans le poème.

4. Le fils aîné de Jean le Maréchal, dont la mort a été contée plus haut (p. 132), par conséquent le neveu du héros du poème. Il fut créé Maréchal d'Irlande en 1207 (Sweetman, *Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 353). Il mourut en 1234.

5. Ce château n'étant pas désigné par son nom, et les circonstances qui suivent ne nous étant pas connues d'ailleurs, nous ne pouvons savoir s'il s'agit d'Arras ou de quelque autre ville fortifiée.

6. L'auteur veut peut-être dire par là que Philippe-Auguste avait coutume d'acheter ceux à qui la garde des châteaux était confiée.

Le Maréchal fut d'un avis contraire. Il lui parut que ce serait faiblesse d'agir ainsi. Par lui, il ne compterait ni sur les communes ni sur aucune fortification, mais on irait livrer bataille en plein champ, sans pensée de retraite. On rangerait les chars devant la ville pour empêcher les assiégés de sortir et d'attaquer les communes, et le lendemain on se présenterait en ordre de bataille pour attendre l'ennemi en plein champ [10840].

Tous les hauts hommes qui se trouvaient là donnèrent leur assentiment à l'avis du Maréchal et le louèrent grandement. Ce fut un grand honneur pour lui, qui n'était pas de leur terre [10852].

Le lendemain, selon ce qui avait été décidé sur l'avis du Maréchal, les chevaliers en armes et les communes sortirent[1], prêts à livrer bataille. Le roi de France, apprenant par ses espions que l'ost de Flandre lui offrait le combat, en fut très ennuyé. Il rassembla son conseil et, suivant l'avis qui lui fut donné, il battit en retraite en homme sage. Ce fut pour l'ost de Flandre une grande joie. On délibéra en conseil d'envoyer des messagers au roi d'Angleterre pour lui annoncer l'état des choses. On fit choix de Jean le Maréchal, qu'on accompagna jusqu'à la mer[2]. Jean voyagea par mer et par terre et finit par atteindre le roi Richard, qu'il trouva en la marche de France le lendemain du jour où il avait pris Courcelles[3] [10909]. On sait que cet événement eut lieu à la Saint-Pierre engoule-août[4]. Jean le Maréchal annonça au roi comment le roi de France s'était retiré sans se faire prier. Le lendemain de la Saint-Pierre[5],

1. Du camp retranché, selon toute vraisemblance.

2. Il n'est plus question de Guillaume le Maréchal depuis le conseil de guerre conté plus haut jusqu'à la prise de Milli (v. 11123 et suiv.). Cependant il était revenu auprès du roi dès le 15 juin au moins, car il est à cette date témoin d'une charte de Richard donnée au château de la Roche-d'Andeli (Round, *Ancient charters*, n° 66, *Pipe roll Soc.*, t. X). — Le 22 août, il est témoin d'une autre charte royale donnée à la Roche-d'Orival (*ibid.*, n° 68).

3. Courcelles-lez-Gisors, Oise, cant. de Chaumont.

4. Cette date (1er août) ne paraît pas exacte; Rigord (§ 122) fixe la prise de Courcelles à la veille de la Saint-Michel, c'est-à-dire au 28 septembre, et Rog. de Howden (IV, 55) au dimanche 27 septembre.

5. Le combat de Gisors que le poète va conter eut lieu en effet le lendemain de la prise de Courcelles, mais, par conséquent (voir la note précédente), à la fin de septembre : le 28, selon Rog. de Howden.

Richard apprit avec joie que le roi de France chevauchait en hâte vers Gisors [10928]. Il s'empressa de monter à cheval avec ses gens; il passa la rivière[1] sous Dangu[2] et envoya en reconnaissance Marcadé[3] et sire Hugue de Corni[4], chevalier sage et hardi qui connaissait bien le pays, car il y était né [10938].

Après un examen superficiel, Marcadé revint dire à Richard que le roi de France chevauchait vers Gisors à la tête d'une armée considérable. Mais Hugues de Corni dit qu'à son estime la troupe ennemie n'était pas nombreuse, et il exhorta le roi à l'attaquer. Richard les fit retourner vers le gué avec Jean de Préaux, homme preux et vaillant, et galopa vers une hauteur, d'où il reconnut l'ost du roi de France. Il n'en fit pas grand cas et appela ses hommes, qui se hâtèrent de venir à lui. Sans attendre que tout son monde fût réuni, il commanda la charge, et lui-même courut sur eux comme le lion affamé sur sa proie. Les Français furent déconfits, mis en déroute et beaucoup restèrent prisonniers. Sans la grande poussière qu'il faisait, car c'était en été, et sans le destin, qui ne permet pas ce qui ne doit pas être[5], le roi de France eût été pris. Il fut pourchassé jusqu'à Gisors, où il trouva un refuge [11023].

Parmi les prisonniers, il y eut beaucoup des chevaliers français les plus renommés. On sait assez ce qui arrive en pareil cas : quand arrive la déconfiture, les plus vaillants sont derrière; les autres, prenant soin de leur propre personne, s'en-

1. L'Epte.

2. Arr. des Andelis, cant. de Gisors.

3. C'est la forme adoptée par le poète; *Marcadé* rime avec *Dé* (v. 11265). La vraie forme est *Mercadier*, en latin *Mercaderius*. C'était un routier célèbre qui fut longtemps au service de Richard et le suivit de près dans la tombe. Voy. le mémoire que Géraud lui a consacré, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1re série, III, 417 et suiv.

4. Corni est une petite commune du canton des Andelis.

5. L'idée païenne que nul ne peut échapper à sa destinée est courante au moyen âge : *Mas so qu'es a venir no pot om pas muder* (*Chanson de la crois. albig.*, v. 2481), et dans le roman de Jaufré (v. 6761) : *Qui pot s'aventura fugir?* De même dans Ciperis de Vignevaux, cité par Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 259 :

> Ce qui doit advenir, on ne puet nullement
> Destourner qu'il n'advienne, ce dit on bien souvent.

fuient le cou tendu. Il arriva que le roi de France tomba dans un gué. Un sien clerc, fils de Guillaume de Mello[1], le releva, aidé d'autres, qui vinrent finalement à son secours[2] [11038].

1. Guillaume de Mello était frère de Dreu de Mello, sur lequel voy. plus haut, p. 88, note 1. Il est ainsi qualifié dans un acte de 1216 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1641). Il avait pris part à la croisade de 1190 (Rigord, §§ 56, 72; Ambroise, *Estoire de la guerre sainte*, vv. 4541, 6185; Rog. de Howden, III, 123). Nous le retrouverons mentionné plus loin (v. 11269). Nous n'avons pas d'informations sur le clerc, fils de Guillaume de Mello, qui repêcha le roi Philippe, mais un *Guillelmus de Merloto juvenis*, probablement son frère, fut fait prisonnier dans ce combat (Rigord, § 122).

2. Nous avons sur le combat de Gisors des renseignements de sources diverses qui se contredisent sur des points importants. Selon les historiens français, Philippe-Auguste se serait trouvé, à l'improviste, en face d'une armée anglaise très supérieure en nombre et aurait dû se frayer, les armes à la main, un passage jusqu'à Gisors, en laissant toutefois un grand nombre des siens aux mains de l'ennemi (Rigord, § 122; Guill. Le Breton, *Chron.*, § 93). Dans la Philippide, (V, 365), Guill. Le Breton affirme que le roi de France venait de licencier une partie de son armée. Ces historiens ne sont du reste pas d'accord entre eux sur l'évaluation des forces dont Philippe-Auguste disposait. Le récit du Ménestrel de Reims (éd. de Wailly, §§ 109-114) est à peine historique, cependant il confirme, ce que l'on sait d'ailleurs, que les Français furent surpris dans leur marche et eurent à peine le temps de se mettre en défense. L'assertion du Ménestrel, que le roi de France se serait enfui vers Gisors, faisant revêtir ses armes à Alain de Rouci, qui fut fait prisonnier, n'est pas non plus dénuée de vraisemblance, d'autant plus qu'Alain de Rouci fut en effet pris par les Anglais (Rigord, § 122). Les historiens anglais (Rog. de Howden, Raoul de Coggeshall) sont plus précis. Ils ont fait usage d'une lettre circulaire, adressée par Richard en Angleterre, qui donnait des détails exacts et notamment la liste des prisonniers; voy. la note suivante. Rog. de Howden conte, de même que le poème, mais en précisant le lieu, que Philippe faillit se noyer dans l'Epte (IV, 56) : « Cum ascendisset pontem villæ de Gysorz, fractus est pons pro multi« tudine intrantium, et ipse rex Francie cecidit in rivera de Ethe, et « bibit ex ea, et, nisi celerius extraheretur, submersus in ea fuisset. » Quant à la date, on a vu que le poète plaçait le combat de Gisors au 2 août, mais il est difficile de savoir si, dans sa pensée, ce jour appartient à l'année 1197 ou à l'année 1198. Rigord et Rog. de Howden sont d'accord pour fixer cet événement à la fin de septembre 1198 (ci-dessus, p. 144, notes 4 et 5), et il est difficile de révoquer en doute leur témoignage; cependant on verra plus loin (p. 148, note) que cette date soulève quelques difficultés.

Une fois tiré de l'eau, le roi de France ne resta pas dans Gisors, bien que ce fût un fort château, de peur d'y être assiégé. Quand le renard se laisse terrer, il n'est pas sûr de pouvoir s'échapper. Aussi le roi Philippe s'empressa-t-il de rentrer en France. Le roi Richard retourna avec sa gent à la Roche-d'Andeli, menant avec lui comme prisonniers quatre-vingt-onze des chevaliers du roi de France[1], sans parler des gens de moindre importance. Depuis lors, en toutes les guerres, trente des nôtres n'hésitaient pas à courir sur quarante Français, et il n'en avait pas été ainsi auparavant[2] [11068]. C'est que les hommes qui ont un bon seigneur gagnent en prouesse et en valeur. Le roi Richard élevait les bons et rabaissait les mauvais. Puisse le roi Henri[3] faire de même, inspirant aux siens vaillance et hardiesse, afin de recouvrer un jour ce qui est sien et leur [11084]!

La guerre continua après l'affaire de Gisors. Elle dura longtemps et dure encore, mais je ne puis en conter toutes les aventures une à une, et ce n'est pas de mon sujet. Le roi était à Gournai [11106]. Il donna ordre à ses hommes, chevaliers, sergents, routiers de se rassembler à Gerberoi[4]. Puis il chevaucha vers Milli[5]; tandis que Marcadé se dirigeait sur Semilli[6],

1. Richard, écrivant de Dangu le 30 sept. (sans date d'année) à l'évêque de Durham, fixe à cent le nombre des prisonniers. Il joint à sa lettre les noms des principaux d'entre eux : « Quorum nomina majorum vobis mittimus, et aliorum vobis mittemus cum eos viderimus, quia Marchadeus habuit usque ad .xxx. quos non vidimus. » C'est cette première liste, peut-être la seule qui ait été dressée, que Rog. de Howden a introduite dans son récit (IV, 56). Elle contient quarante-trois noms, entre lesquels figurent quelques-uns des chevaliers mentionnés en d'autres occasions par notre poème, à savoir : *Petrus Lieschans* (le Pierre de Leschans sur lequel voy. ci-dessus, p. 47, note 1), *Theobaldus de Walangugardun* (ci-dessus, p. 53, note 4), *Willelmus de Merlou* (voyez la note précédente). Guill. Le Breton évalue le nombre des chevaliers faits prisonniers à 90 (*Chron.*, § 93), ou 92 (*Phil.*, V, 428), l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 89) à 96 ou 95 (selon les manuscrits). La concordance entre ces chiffres est remarquable.

2. En plus d'un endroit, l'auteur a constaté la supériorité qu'on reconnaissait aux Français; voy. ci-dessus, pp. 37 et 52.

3. Henri III. L'auteur a déjà exprimé le même souhait (ci-dessus, p. 38).

4. Arr. de Beauvais, cant. de Songeons.

5. Arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit.

6. *Semilli* paraît être un nom corrompu (car il ne peut s'agir de Saint-

Richard attaqua Milli à l'improviste. Les assiégés se défendirent de leur mieux, repoussant les assaillants avec des pieux, des carreaux, des fourches, des fléaux. Ils renversèrent dans le fossé une échelle chargée de chevaliers et de sergents, qui presque tous furent blessés ou estropiés. Un chevalier de Galles, sire Gautier de Kidomore[1] [11152], y eut la cuisse brisée. Les

Pierre de Semilli, Manche). Il ne manque pas, dans cette région, de noms en *i* qui pourraient prendre place ici (par exemple *Savigni*, Savignies, cant. de Beauvais). Mais ce passage soulève d'autres difficultés. Ici l'auteur distingue deux expéditions; l'une, dirigée par le roi Richard, aboutit à la prise de Milli, l'autre, conduite par le routier Marcadé, au cours de laquelle, comme on le verra plus loin (p. 150), l'évêque de Beauvais et Guill. de Mello sont faits prisonniers. Chez Rog. de Howden (IV, 16), ces deux expéditions sont conduites par le cômte Jean et par Marcadé (le roi Richard n'y figure pas), et elles sont placées à l'année 1196, au 14 des calendes de juin, *feria secunda*. Mais, comme on l'a déjà remarqué (Brial, *Histor. de France*, XVII, 579; Géraud, *Bibl. de l'École des chartes*, III, 428, n. 3), c'est en 1197 que le 14 des calendes de juin (19 mai) tomba un lundi; en 1196, c'était un dimanche. Il est donc certain que Rog. de Howden a mal placé le paragraphe relatif à cette affaire. D'ailleurs, la prise de l'évêque de Beauvais et de G. de Mello est correctement placée au 14 des calendes de juin 1197 par R. de Dicet (II, 152). Rigord (§ 123), sans donner de date précise, place cet événement en 1198, erreur relevée par M. Delaborde, p. 143. Le même historien, dans son récit qui est très sommaire, s'écarte à la fois de Rog. de Howden et de notre poème, mais plus du premier que du second. Selon lui, il n'y aurait eu qu'une seule expédition, conduite par Richard accompagné de Marcadé et de ses routiers; il ne fait point mention du comte Jean. Une dernière question que soulève ce passage est de savoir si l'expédition, unique ou double, qui aboutit à la prise de Milli et à la capture de l'évêque de Beauvais, eut lieu avant ou après l'affaire de Courcelles et de Gisors. Selon notre poème, d'accord sur ce point avec Rigord, elle est postérieure; selon Rog. de Howden et R. de Dicet, elle est antérieure. Si l'on admet la première hypothèse et si l'on tient pour assuré que l'évêque de Beauvais fut fait prisonnier le 19 mai 1197, il faut de toute nécessité reporter à une date antérieure la prise de Courcelles et le combat de Gisors que Rigord et Rog. de Howden placent à la fin de septembre 1198. De plus, quel que soit l'ordre dans lequel se sont produits ces deux faits de guerre, il semble difficile de placer à la fin de septembre 1198 l'affaire de Courcelles et de Gisors, s'il est vrai, comme l'assure le poète d'accord avec Roger de Wendover (voir plus loin, p. 152, note), que, dès le mois d'août de la même année, le roi de France négociait afin d'obtenir une trêve par l'entremise de la cour de Rome.

1. Probablement le même qu'un chevalier gallois appelé Gautier *d'Es-*

assaillants commencèrent à se retirer. Mais un chevalier flamand, sire Gui de la Bruyère, était resté sur une échelle. Les défenseurs de la ville le tenaient par le cou avec une fourche, de sorte qu'il ne pouvait s'aider d'aucune de ses mains. Le Maréchal se tenait, tout armé, sur la douve du fossé. Il fut saisi de pitié en voyant la pénible situation de ce chevalier, et, sautant dans le fossé, il grimpa du côté opposé, l'épée à la main. Arrivé à l'échelle, il se mit à frapper à droite et à gauche de tels coups sur ceux qui tenaient le chevalier et voulaient le tuer qu'ils s'enfuirent et lui abandonnèrent le créneau. Le roi, ayant vu le Maréchal monter à l'assaut, voulut l'imiter, mais les hauts hommes qui étaient présents l'en empêchèrent. Le Maréchal une fois entré, nos gens reprirent ardeur et crièrent ensemble : « Le château est pris : courons aider le Maréchal! » et ils coururent assaillir les créneaux. Ce jeu ne plut pas à sire Guillaume de Monceaux [11206], le connétable du château, qui courut droit au Maréchal. Mais celui-ci, qui s'était délivré de ses autres adversaires, lui donna un tel coup qu'il lui fendit le heaume et la coiffe et lui entama la chair. Guillaume de Monceaux tomba tout étourdi et incapable de se mouvoir. Le Maréchal, qui était lassé et avait fait plus que sa part, s'assit sur lui pour le garder. Les autres entrèrent à sa suite et le roi avec eux. Les assiégeants firent un butin considérable et les assiégés perdirent tout. Le roi eut pour sa part, comme il le devait, le château et l'approvisionnement. Le Maréchal vint à lui, tenant par la main le chevalier qu'il avait pris. « Voici, » lui dit-il, « un « prisonnier que je vous amène[1]. — Sire Maréchal, » dit le roi, « il ne convient pas à un homme de votre importance « de se risquer en de telles entreprises. Laissez cela aux jeunes « bacheliers qui ont à faire leur carrière. Quant au chevalier « que vous avez pris, fût-il d'une valeur cent fois plus grande, « je vous le donne; vous l'avez bien mérité. Je vous en fais « gardien et maître. » Le Maréchal l'en remercia[2] [11264].

cudemore, dont le passage par Barfleur est signalé en 1180 (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, I, clxxv).

1. On a vu plus haut (p. 107) le Maréchal présenter de même à Henri II un prisonnier qu'il venait de faire.

2. Tous ces détails sur la prise de Milli sont nouveaux.

Sur ces entrefaites arriva Marcadé, qui avait eu la chance de prendre ce jour-là l'évêque de Beauvais et avec lui sire Guillaume de Mello[1]. Il y avait nombre d'autres prisonniers que les routiers menaient liés ensemble, la hart au cou, comme des levriers en laisse. Il y en avait tant dans la ville qu'on ne savait où poser le pied. Marcadé présenta au roi son évêque, qui lui avait fait une guerre acharnée et souvent lui avait ravagé sa terre. Le roi en eut grande joie, car sachez que c'était un des hommes qu'il haïssait le plus. Il le lui fit bien voir, car il le mit en dure prison[2]. L'ost était dans la joie, tant pour les prisonniers que pour la prise du château. Certains dirent que c'était une faute de ne pas prendre Beauvais, maintenant sans défense[3]. Le roi calma leur impatience et revint à Gournai, où il fit le partage de ce butin [11305].

La guerre dura tant que le roi fut en vie[4]. Les Français lui voulaient du mal, mais ils ne réussirent pas à prendre le dessus, malgré leurs efforts répétés. La guerre dura si longtemps, avec des chances diverses, que le roi de France se fatigua, car tout ce qu'il dépensait était en pure perte. Le roi Richard le tenait si court qu'il ne savait comment se retourner : toujours il le trouvait devant lui. Les Français finirent par en avoir

1. Le père ou le fils? L'un et l'autre, selon Rog. de Howden (IV, 16) : « Willelmus de Merlou et filius ejus. » On a vu plus haut (p. 146, n. 1) que, selon Rigord (§ 122), le fils, « Guillelmus de Merloto *juvenis*, » aurait été pris antérieurement à Courcelles. Mais la question est précisément de savoir si l'affaire de Courcelles est antérieure ou postérieure à la capture de l'évêque de Beauvais et de Guillaume de Mello; voy. ci-dessus, p. 148, note.

2. Il paraît en effet que Richard traita l'évêque avec beaucoup de dureté. Des réclamations furent adressées par de hauts dignitaires ecclésiastiques (voy. les lettres publiées par M. Wattenbach, *Neues Archiv*, VI, 173 et suiv.), et la cour de Rome intervint sans succès. On trouvera plus loin (p. 154) un dernier écho de ces réclamations dans la tentative faite en faveur de l'évêque par le cardinal Pierre de Capoue lors de son entrevue avec Richard.

3. Parce que l'évêque était prisonnier de Richard.

4. Les vers 11311-11726 ont été publiés par avance dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1882, p. 252 et suiv. A cette occasion, j'ai fait ressortir l'importance de ce morceau qui, sans parler de son mérite littéraire, révèle plusieurs faits inconnus d'ailleurs.

assez, et beaucoup se rendirent au roi Richard, dont le roi de France eut grand ennui[1]. Finalement, il manda secrètement ses barons pour prendre conseil. On lui dit : « Si vous ne trai« tez par l'intermédiaire de la cour de Rome, vous ne vous en « tirerez pas » [11354].

Le roi de France était fin et plus rusé qu'un renard. Il comprit bien qu'il n'y avait rien autre à faire. Il appela un de ses clercs et lui bailla les reliques sans lesquelles à Rome on ne réussit point, car toujours il convient d'oindre les paumes à la cour de Rome. Il n'est pas besoin d'y chanter d'autres psaumes. Les reliques de saint Rufin et de saint Albin, qui sont des bons martyrs de Rome, y ont grande puissance[2]. Autrement, tout

1. Richard avait acheté le concours de plusieurs des principaux vassaux de Philippe-Auguste, notamment du comte de Flandre (R. de Dicet, IV, 152, 153, 158; cf. Rymer, I, 67-8).

2. Il y a ici un jeu de mots qui a eu le plus grand succès au moyen âge. Saint Rufin et saint Albin personnifient l'or rouge et l'argent blanc. On disait plaisamment dès le XII[e] siècle :

Presulis Albini seu martyris ossa Rufini
Rome quisquis habet vertere cuncta valet.

Ce distique est cité au commencement du XIII[e] siècle dans les sermons sur les épîtres du dimanche de l'Anglais Eude de Cheriton (ms. de Toulouse, n° 252, fol. 169 B), où le copiste a eu soin d'ajouter, à côté d'*Albini*, « scil. sterlingi », et à côté de *Rufini*, « scil. aurei ». On le trouve encore dans la chronique du frère Mineur italien Salimbene (*Giornale storico della letteratura italiana*, I, 416); chez Albert de Beham, archidiacre de Passau (éd Hœfler, p. 72); dans un manuscrit du XII[e] siècle conservé à Munich (*Anzeiger f. Kunde d. deutschen Vorzeit*, année 1873, col. 101); dans un manuscrit du XIII[e] siècle conservé à Saint-Omer (*Notices et extraits des mss.*, XXXI, 1[re] partie, 122). G. Bucheler les a recueillis dans sa Γνωμολογία (Coloniæ, 1639, p. 216). La même facétie a été au moyen âge l'objet d'allusions sans nombre. Ainsi dans les *Carmina burana* (p. 15) :

Doctores apostolici
Et judices catholici
Quidam colunt Albinum
Et diligunt Rufinum.

Garnier de Pont-Sainte-Maxence, dans sa vie de Thomas de Cantorbéry (éd. Hippeau, p. 81), emploie dans le même sens les noms de *Sorel* et de *Blanchart* :

Li reis (*Henri II*) ert riches hoem, sages e de grant art,
Sout bien que cardonal sunt pernant e Lumbart,

ce que peuvent dire lois ni légistes ne vaut une pomme. Telle est leur coutume, et quiconque n'est pas muni de ce genre de reliques a de la peine à passer leur porte [11372].

Ils[1] décidèrent en consistoire de faire quelque chose pour le roi de France : ils lui enverraient un cardinal qui lui ferait sa besogne bien et sans délai. Celui qui vint eut nom maître Pierre[2] [11379]; c'était un homme rusé et trompeur et artificieux en son langage. Il avait été à une école où on lui avait appris la manière de tourner les choses sens devant derrière. A son arrivée en France, le cardinal fut reçu avec grandes démonstrations de joie par le roi et par tous ses barons, car on voyait que c'était un homme rusé et habile. Le roi lui fit connaître l'état de ses affaires et se mit entièrement entre ses mains. Le cardinal l'engagea à conclure la paix ou à prendre une longue trêve. Le roi s'en tint à son avis, voyant bien qu'il le fallait [11406].

Il envoya donc au roi d'Angleterre des messagers courtois et

Coveitus sunt d'aveir plus que vilein d'essart.
Li reis ad dons privez, *Sorel* e dant *Blanchart* :
Tost funt del boen malveis e del hardi cuart.

On faisait des plaisanteries du même genre sur saint Marc.

1. Les cardinaux présidés par le pape.

2. Pierre de Capoue. — Rigord (§ 125) et Guillaume Le Breton (*Chron.*, § 95) sont complètement muets sur les démarches faites par le roi Philippe-Auguste auprès de la cour de Rome et laissent croire que l'intervention du pape aurait été spontanée. Roger de Wendover, au contraire, nous dit, comme le poète, que Philippe envoya secrètement des messagers au pape pour lui demander son intercession, afin de pouvoir, une fois libre du côté de Richard, aller délivrer la terre sainte. Il fait aussi allusion aux présents du roi, lorsqu'il dit : « Innocentius... *plus pretio* « *quam precibus inductus*, misit Petrum de Capua cardinalem ut pacem « inter reges memoratos reformaret. » J'ai rapporté en entier, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de France* (1882, pp. 247-8), le récit détaillé de Roger de Wendover concernant ces négociations. — La bulle qui annonce l'arrivée du cardinal est imprimée parmi les lettres d'Innocent III, éd. Migne, I, 310, lib. I, epist. 336 (Potthast, *Regesta*, n° 347), et dans Rog. de Howden, IV, 73). Elle est du 15 août 1198. Cf. les lettres 345 et 351 du même livre d'Innocent III (n°s 348 et 351 de Potthast). D'après Rigord (§ 125), Pierre de Capoue serait arrivé en France aux environs de Noël 1198.

habiles pour lui demander une entrevue entre le Goulet[1] et Vernon [11418]. Le roi Richard y consentit. Il se rendit au Goulet, accompagné de ses barons, n'ayant aucune autre prétention que de ravoir sa terre [11424].

Le roi Philippe, le rusé, qui savait bien faire l'orgueilleux, ne daigna pas venir à l'entrevue. Il s'en dispensa pour faire l'important. Le roi Richard attendit longtemps et vit bien que Philippe, par outrecuidance, ne viendrait pas. Mais le légat, qui était plein d'artifice et de détours, y vint pour lui. Il était plus jaune que pied d'escoufle. Il fit le saint homme, le bon apôtre, lorsqu'il fut en présence du roi Richard. Il le salua au nom de Dieu et de la cour de Rome, qui avait pour lui l'amour et l'estime dus à un fils de sainte Église, et le roi Richard à son tour le salua respectueusement comme cardinal et père spirituel. « Sire, » dit le cardinal, « je viens de la part du roi de « France, qui est, ce me semble, plein de bon vouloir et dési« rerait vivement faire la paix, si c'est aussi votre désir. — « Comment faire une paix durable? Je réclame ce qui m'a été « pris; et quand le roi m'aura ressaisi de ma terre, je l'en ser« virai loyalement et le tiendrai quitte des dommages qu'il « m'a causés et du serment qu'il n'a pas tenu de ne faire aucun « mal en ma terre ni à mes hommes, lorsqu'il serait revenu en « France[2], jusqu'au quarantième jour après mon retour. Je le « tiendrai quitte de tout cela et ne lui en parlerai jamais s'il a « vraiment le désir de faire paix. Mais autrement, beau sire, « il n'y a pas de paix possible entre nous [11486]. — Sire, » répondit maitre Pierre, « je n'oserais pas vous promettre cela. « Personne ne pourrait le décider à rendre tout ce qu'il a pris. « Son conseil n'en est pas d'avis et ne l'y engagera jamais.

1. Le Goulet, comm. de Saint-Pierre d'Autils, cant. de Vernon. Selon Rog. de Howden (IV, 79-80), il y aurait eu, le jour de la Saint-Hilaire (13 janvier 1199), entre Andeli et Vernon, une entrevue des deux rois, Philippe sur la rive, à cheval, et Richard parlant du bateau sur lequel il était venu. Dans cette entrevue, les deux rois auraient simplement pris jour pour l'entretien dans lequel la trêve fut prise par l'entremise du légat. Mais on va voir que, d'après le poète, le légat ne réussit point à lui tout seul à obtenir cette trêve.

2. Après la croisade.

« — Alors, Dieu vous garde! Il ne tiendra pas ma terre en « paix tant que je pourrai monter à cheval; vous pouvez bien « l'en assurer. — Ha! sire, » dit le cardinal, « c'est grand « péché qu'il y ait si grande guerre entre vous deux. Ce sera la « perte de la sainte terre de Jérusalem. Pour Dieu! soyez « modéré, afin qu'elle soit reconquise, car, si on n'agit pas, « elle sera en mauvais point. Elle ne tardera pas à être prise « et dévastée, et la chrétienté sera perdue! » Le roi s'inclina et dit : « Si on avait laissé ma terre en paix, s'il ne m'avait « pas fallu revenir, toute la terre des Syriens serait délivrée des « païens[1]. Mais le roi de France a si mal agi envers moi! C'est « par son conseil que j'ai été retenu en prison[2]. Il a cherché « et cherche encore à me dépouiller de mes biens héréditaires. « Mais, s'il plaît à Dieu, il n'y réussira pas » [11524].

Le cardinal aborda un autre sujet : « Sire, écoutez-moi. Ce « serait un grand bienfait si une longue trêve pouvait être prise « entre vous deux, dans de telles conditions que personne ne « fût en perte. — Si on pouvait faire la trêve de façon que je n'y « perde rien, j'en serais très désireux, et je la concéderais à tout « jamais. Dites en quelle forme. — Sire, » reprit le cardinal, « on ne peut pas avoir tout ce qu'on voudrait. Que chacun « garde ce qu'il a et que la trêve soit jurée dans ces conditions. « — Jamais! » dit le roi, « qu'est-ce que vous dites? Vous « revenez sur ce que vous m'avez dit. Il est laid pour un pru- « d'homme de se dédire, de mentir, de tricher. Est-ce que vous « voulez me mettre dedans[3]? Il a mes châteaux et ma terre, et « vous venez ici me demander de les lui abandonner quitte- « ment! Ce n'est pas de mon vivant qu'une pareille trêve sera « mise en écrit! — Grâce! pour Dieu, grâce! beau sire, » reprit le cardinal; « il devrait bien vous souvenir de la terre d'outre- « mer aujourd'hui sans défense. — Je l'aurais bien défendue, « quand celui qui maintenant fait ce qu'il peut pour me nuire « m'a forcé d'en revenir. Mais, pour que vous ne me croyiez

1. C'est ce que le poète a déjà dit plus haut, vv. 9803 et suiv.

2. Cette accusation repose sur des conjectures assez probables, mais non sur des faits avérés.

3. « Vendre la briche; » expression empruntée à un jeu qui n'existe plus et par conséquent intraduisible. Voy. *briche* au vocabulaire.

« pas trop exigeant, j'accorderai la trêve pour cinq ans, à la « condition qu'il aura mes châteaux en gage, mais qu'en dehors « il ne tiendra pas un pied de mon héritage [11575]. — Beau « sire, je l'accepte dans ces conditions, car on ne peut mieux « dire. Mais actuellement la cour de Rome vous requiert de lui « rendre un sien homme que vous tenez en votre prison à grand « tort et contre droit. — Je le tiens? certes non pas! — Sire, « ne vous en défendez pas. C'est l'évêque de Beauvais qui est en « la garde de Rome. Il n'est pas permis de retenir ainsi un homme « oint et sacré. — Par mon chef! il est bien plutôt désacré et « faux chrétien, » dit le roi. « Ce n'est pas comme évêque qu'il « a été pris, mais comme chevalier, tout armé, le heaume lacé. « Est-ce pour cela que vous êtes venu? Don Couillard[1], vous « n'êtes pas habile. Certes, si vous n'étiez chargé d'un message, « ce n'est pas la cour de Rome qui vous garantirait d'une raclée « que vous pourriez montrer au pape en souvenir de moi! Le « pape me croit donc fou? Je sais bien qu'il s'est moqué de « moi, quand je le priai de me venir en aide lorsque je fus fait « prisonnier, étant au service de Dieu. Il n'a pas daigné s'en « occuper[2]. Et voilà qu'il me réclame un brigand, un tyran, un « incendiaire qui ne faisait que dévaster ma terre nuit et jour! « Fuyez de ci, sire traître, menteur, tricheur, simoniaque. « Faites en sorte que je ne vous trouve plus jamais sur mon « chemin » [11622]!

Le légat partit sur-le-champ. Il lui tardait d'être dehors, et, pour sa croix, il n'y serait pas retourné; il aurait craint d'y laisser ses génitoires[3]. Il remonta sur sa bête et courut sans s'arrêter jusqu'au roi de France. Les Français furent tout surpris de le voir arriver si agité. Il dit au roi : « Il n'est pas « débonnaire le roi à qui vous avez à faire : il est plus fier « qu'un lion. Et cependant je l'avais amené à mes vues, car il « avait accordé la trêve pour cinq ans, et il ne restait qu'à

1. Voy. le vocabulaire au mot *coillard*.

2. Il faut pourtant remarquer qu'à l'époque où Richard était prisonnier, Innocent III n'était pas encore pape.

3. La castration était une peine qu'au moyen âge on appliquait fréquemment aux membres du clergé; voy. ma traduction de *Girart de Roussillon*, § 462 et la note, Jordan Fantôme, éd. Fr. Michel, v. 1702, etc.

« échanger la poignée de mains, quand je lui réclamai l'évêque « de Beauvais : il devint aussitôt furieux, s'emporta contre « moi et me regarda avec de tels yeux que je m'attendais à le « voir se jeter sur moi. » Plusieurs des Français se mirent à rire et se dirent l'un à l'autre : « Le roi Richard n'est pas une « chèvre; il ne s'effraie pas aisément. Il compte bien venger ses « pertes » [11654].

Le roi Richard entra dans sa chambre tout soufflant de colère, comme un sanglier blessé, et fit fermer les huis. Personne n'eût osé frapper à sa porte, lorsque le Maréchal survint, une baguette à la main. Il appela à haute voix et on s'empressa de lui ouvrir. Il dit au roi : « Vous ne devriez pas vous irriter pour si peu. « Il en faudrait plutôt rire, car vous avez tout gagné. Vous « voyez bien que le roi de France est à bout; qu'il en est réduit « à vous demander paix ou trêve. Prenez donc la terre qui nous « appartient et laissez-lui les châteaux en gage jusqu'à un « autre passage[1]. Quand il ne pourra rien tirer de la terre et « qu'il lui faudra entretenir les châteaux à ses frais, cela lui « semblera aussi dur qu'une guerre. C'est ainsi que les choses « se passeront. Je vous garantis qu'ils reviendront demain » [11688].

Le légat fit savoir au roi de France qu'il pourrait obtenir une trêve à condition de tenir les châteaux en gage, mais de laisser la terre au roi Richard. Sinon c'était la guerre. Les barons de France furent d'avis que cette trêve devait être acceptée. Ce fut aussi l'opinion du légat, qui toutefois refusa énergiquement de retourner vers le roi d'Angleterre et demanda qu'on envoyât quelque autre à sa place; il ne voulait pas mourir encore. Le bon archevêque de Reims[2] s'y rendit accompagné de gens sages. Le roi était en sa chapelle où on lui chantait la messe de la Trinité. Il alla au-devant de l'archevêque. Ils se firent réciproquement bon accueil, et, par l'intervention de l'archevêque, la trêve fut mise en écrit comme il avait été convenu, à la grande

1. Passage outre-mer, croisade.

2. Guillaume aux blanches mains; cf. ci-dessus, p. 78, n. 5. — L'échec du cardinal P. de Capoue et l'intervention de l'archevêque de Reims ne sont mentionnés par aucun autre historien.

satisfaction du roi de France et aussi des Français qui faisaient la guerre contre leur gré[1] [11726].

En quittant le lieu de l'entrevue, le roi d'Angleterre manda Guillaume le Queu[2] et ses routiers, et leur dit de serrer de près les garnisons des châteaux et de les empêcher de rien prendre en son fief hors des châteaux. Ils s'en acquittèrent si bien que les Français n'osaient pas prendre de l'eau à la fontaine hors de Baudemont[3]. Guillaume cependant percevait devant Gisors les redevances accoutumées, sans se soucier de la garnison du château [11744].

Ainsi resta la terre; mais Fortune, qui abat également les bons et les mauvais, ne voulut pas laisser longtemps les choses en cet état, et elle causa au monde une perte irréparable. Le roi Richard se rendit en Limousin, où le vicomte lui enlevait de vive force ses châteaux[4]. Plût à Dieu que tous ceux qui lui

1. Nous ne possédons pas l'acte de cette trêve. Tout ce que nous en savions jusqu'ici, c'est qu'elle devait durer cinq ans à partir de la Saint-Hilaire (13 janvier) 1199, « rebus et tenementis sic se habentibus ex utraque parte ut tunc erat » (Rog. de Howden, IV, 80). Elle fut approuvée par le pape Innocent, qui s'efforça de la convertir en paix; voy. ses lettres du 26 mars 1199 (Migne, I, 553; Potthast, n° 645), du 30 mars (Migne, I, 554; Potthast, n° 651) et du 1er avril (Migne, I, 552; Potthast, n° 653).

2. Guillaume le Queu était depuis longtemps au service du roi Richard. Celui-ci, par acte passé à Tours le 27 juin 1190, lui avait concédé certains revenus à Niort (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 369). Parmi les témoins de cet acte figure Guillaume le Maréchal. C'est lui encore que Rog. de Howden (IV, 78) mentionne à l'année 1198, le qualifiant de « serviens Ricardi regis in custodiendo castellum de Leuns », et qui avait fait prisonniers quatre-vingts sergents à cheval et quarante sergents à pied du roi de France. Ce « castellum de Leuns » est Lyons-la-Forêt, arr. des Andelis. Nous savons d'ailleurs que Guillaume le Queu en était châtelain à cette époque (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, ccxij, ccxiij). — Peu de temps après les événements ici rapportés, le roi Jean faisait à Guillaume le Queu concession en fief de ses revenus de Niort (*Layettes du Trésor*, n° 597; acte du 1er septembre 1200, où G. le Maréchal figure encore comme témoin).

3. *Beaudemont*, dans le Dictionnaire des postes, cant. d'Ecos, arr. des Andelis.

4. Il y a dans le texte *chasteals*, que j'ai proposé dubitativement en note de remplacer par *chatels* (v. 11755). C'est qu'en effet le motif de l'expédition où Richard devait trouver la mort n'était pas que le vicomte de

en donnèrent le conseil eussent été écorchés vifs! Il alla assiéger Nontron[1] [11759], mais il n'y fut pas longtemps, car un satan, un traître, ministre du diable[2], lui décocha du haut du château un carreau envenimé, et blessa mortellement le meilleur prince du monde[3]. Je ne parlerai pas plus longtemps de sa mort, dont le monde souffre encore : le sujet est trop douloureux. Aussitôt qu'il se sentit frappé, il pensa qu'il n'y survivrait pas. Il fit envoyer au Maréchal ses lettres munies d'un sceau pendant, lui faisant connaître son état et le chargeant de garder la tour de Rouen et son trésor qui y était enfermé. Il enjoignit au messager d'être prudent et de ne faire connaître la nouvelle à personne, sinon à ceux vers qui il était envoyé. Le messager se rendit droit à Vaudreuil où se trouvait le Maréchal, avec d'autres hommes pour juger un débat entre Engeugier[4] de Bohon et sire Raoul d'Ardene [11799][5]. Le messager communiqua les nouvelles au Maré-

Limoges eût enlevé aucun château à son suzerain; on sait qu'un trésor considérable ayant été trouvé dans la terre du vicomte, celui-ci s'était contenté d'en offrir une partie à Richard, gardant le reste pour lui, mais que le roi avait refusé, prétendant avoir le tout en sa qualité de seigneur (Rog. de Howden, IV, 82). Mais *chatels* ne s'appliquerait pas très bien à un trésor, et le verbe *desforcer* qui précède appelle plutôt *chastels* que *chatels*. Il est vraisemblable que le poète ignorait le motif de l'expédition du roi.

1. Nontron (Dordogne); le ms. porte *Lautron* ou *Lautren*, l'identification est douteuse, Nontron était en latin *Nantronum*. Peut-être faudrait-il corriger la leçon du ms. en *Lantron*. Mais ce qui augmente la difficulté c'est que tous les historiens s'accordent à dire que Richard fut blessé mortellement devant Châlus (*Castrum Lucii*, Rigord, § 126; *Calax*, Guill. Le Breton, § 98; *Philippide*, V, 495; *Chaluz*, Rog. de Howden, IV, 82; R. de Dicet, II, 166).

2. Bertran de Gourdon selon Rog. de Howden (IV, 82), « Petrus Basilius » selon R. de Dicet (II, 166).

3. Richard reçut le coup dont il devait mourir le 26 mars; voy. les textes cités par Miss Norgate, *Angevin Kings*, II, 382, n. 4.

4. Ce nom a été conservé par une paroisse qui appartenait à la famille de Bohon, La Chapelle-*Enjuger* (Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigni), *en-Juger*, selon l'orthographe administrative.

5. Cette circonstance, en elle-même dénuée d'intérêt, nous permet de constater avec quelle exactitude le poète était renseigné. Nous possédons en effet l'accord qui mit fin au procès ici indiqué. Il fut passé à Vaudreuil, et est exactement daté du jour où le messager envoyé par Richard a pu arriver auprès du Maréchal, c'est-à-dire du 7 avril. Richard, blessé

chal seulement et à l'archevêque [de Cantorbéry[1]]. Trois jours après[2] on apprit la mort de Richard, le roi preux, courtois, large, qui, s'il avait vécu, aurait conquis tout le prix de ce monde, comme aussi la seigneurie des Sarrasins et des Chrétiens. Aujourd'hui son pouvoir se serait étendu partout, sauf sur le royaume de France, qu'il ne songeait pas à abaisser, mais qu'il voulait laisser en paix. Thierri en apporta la nouvelle la veille de Pâques fleuries[3] [11836]. Le Maréchal allait se coucher; il se faisait déchausser quand elle lui parvint. Il remonta ses chausses, se rhabilla promptement et se rendit au Pré[4], chez l'archevêque, qui s'étonna de cette visite tardive et se douta bien de ce qu'il allait apprendre. « Ah! » s'écria-t-il, « le roi est mort! Quel « espoir nous reste-t-il? Aucun, car, après lui, je ne vois per- « sonne qui puisse défendre le royaume. Je m'attends à voir « les Français nous courir sus, sans que personne puisse leur

mortellement quelques jours auparavant, mourut le 6. Il est analysé par Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, xxxv. Par cet acte Engeugier de Bohun, membre d'une grande famille du Cotentin (Saint-André et Saint-Georges de Bohon, cant. de Carentan), abandonne à Raoul d'Ardene certains biens sis en Angleterre. Raoul d'Ardene était bailli de Pont-Audemer (Stapleton, *loc. cit.*) et avait été juge errant en 1189 (Edw. Foss, *Judges of England*, I, 338-40). Les témoins de cet acte sont des personnages considérables, G. Hubert, archevêque de Cantorbery, Savari, évêque de Bath, Guillaume le Maréchal, Jean et Pierre de Preaux, Guillaume de Mortemer et quelques autres.

1. L'archevêque dont il s'agit ici n'étant pas spécifié, on pourrait supposer qu'il s'agit de celui de Rouen, Gautier de Coutances, mais d'abord il n'est pas probable que Richard, qui avait eu de graves démêlés avec ce prélat, lui eût envoyé un message spécial : l'archevêque de Cantorbéry semble mieux indiqué par son importance politique; en outre, on a vu à la note précédente et on verra dans une note de la page suivante que l'archevêque de Cantorbéry se trouvait en Normandie au moment de la mort de Richard.

2. Par conséquent le 10, l'acte mentionné à la note précédente étant du 7.

3. La veille du dimanche des Rameaux tombait en effet le 10 avril.

4. Le « Pré » désigne sans doute le prieuré de Notre-Dame-du-Pré, ou de Bonne-Nouvelle, situé sur la rive gauche de la Seine, dans le faubourg de Saint-Sever. Les entrailles de Henri Ier y étaient déposées. Cette maison reçut divers bienfaits des rois d'Angleterre ducs de Normandie; voy. Du Monstier, *Neustria pia*, p. 611; *Gallia christiana*, XI, 239.

« résister. — Il faudrait, » dit le Maréchal, « nous hâter « d'élire son successeur. — A mon avis, nous devrions choisir « Arthur. — Ha ! sire, » reprit le Maréchal, « ce serait mal. Arthur « a de mauvais conseillers[1]; il est ombrageux et orgueilleux. Si « nous le mettons à notre tête, il nous causera des ennuis, « car il n'aime pas les Anglais[2]. Mais voyez le comte Jean. En « conscience, c'est le plus prochain hoir de la terre de son père « et de son frère. » L'archevêque répondit : « Maréchal, le « voulez-vous ainsi ? — Oui, sire, car c'est raison; le fils est « plus près de la terre de son père que le neveu[3]. — Maré« chal, il en sera selon votre désir, mais je vous dis que « jamais d'aucune chose que vous ayez faite vous n'aurez eu « tant de repentir[4]. — Soit, mais toutefois c'est mon avis » [11908].

Le Maréchal envoya en Angleterre pour saisir la terre[5]. Ce fut Jean d'Erlée qu'il chargea de cette mission. L'archevêque resta en Normandie avec le Maréchal, qui agissait d'accord avec lui, l'ayant toujours trouvé loyal[6]. Le comte Jean vint les trouver, et, au plus tôt qu'ils purent, ils le firent duc[7]. Les Normands le reconnurent, mais il n'en fut pas de même des Gas-

1. Le jeune duc de Bretagne avait été en 1196 confié à la garde du roi de France (G. Le Breton, *Phil.*, V, 162-7).

2. C'est ainsi que j'interprète « cels de la terre » (11890).

3. Arthur, petit-fils de Henri II, était neveu de Richard.

4. Le poète, qui écrivait après le règne de Jean, pouvait, sans crainte d'erreur, prêter à l'archevêque des paroles prophétiques. Il est loin d'être prouvé, du reste, que le choix du successeur de Richard ait dépendu de la volonté du Maréchal et de l'archevêque de Cantorbéry, comme le suppose le poète. Il paraît même que Richard, avant de mourir, aurait désigné Jean comme son successeur et lui aurait fait d'avance prêter serment de fidélité par ceux de ses hommes qu'il avait auprès de lui (Rog. de Howden, IV, 83).

5. L'auteur continue à donner trop d'importance au rôle de son héros. Voy. la note suivante.

6. Cette assertion est contredite par Roger de Howden : « Defuncto « Richardo rege Angliæ, Johannes comes Moretonii, frater ejus, moram « faciens in Normannia, statim misit in Angliam Hubertum Cantuariensem archiepiscopum *et Willelmum Marescallum, comitem de Striguil*, « ad pacem Angliæ servandam, una cum Gaufrido filio Petri, justitiario « Angliæ, et aliis baronibus regni » (IV, 86).

7. Duc de Normandie, à Rouen, le 25 avril 1199.

cons, des Limousins, des Poitevins, des Angevins, des Bretons[1]. Le duc Jean vit bien qu'il n'était rien pour eux. Il se rendit en cette région et leur fit de grandes concessions pour se les attacher. Mais il eut à s'en repentir, car ils ne lui en surent aucun gré et lui firent mainte fois de l'opposition [11940].

Jean passa la mer[2] et se fit couronner à Londres[3]. A cette occasion il fut fait de riches présents. On le dit; je n'y étais pas. Puis, aussitôt qu'il le put, il revint arrière[4] et fit hommage au roi de France, comme c'était son devoir[5]. Mais celui-ci ne lui fut pas fidèle seigneur et lui fit du mal toute sa vie. Il se rendit ensuite en Poitou. L'archevêque de Bordeaux vint au-devant de lui avec ses barons. Là il se sépara de sa femme[6] [11959]. Mais on dit que ce divorce eut pour lui de funestes conséquences. Ce n'est pas le lieu de dire comment. Il mena grand ost en Gascogne et y remporta des succès[7]. Il y fit grand butin, et,

1. Les barons d'Anjou, de Maine, de Touraine, réunis à Angers le jour de Pâques 1199, avaient reconnu Arthur (Rog. de Howden, IV, 86).

2. Il débarqua à Shoreham le 25 mai (Rog. de Howden, IV, 89).

3. Le jour de l'Ascension, 27 mai; le Maréchal assista au couronnement (Rog. de Howden, IV, 90).

4. Jean revint en Normandie vers le 20 juin (Rog. de Howden, IV, 32); le Maréchal l'accompagna sûrement, car il était avec lui à Shoreham, où sans doute eut lieu l'embarquement, le 20 juin (*Rot. Chart.*, p. 79 B), et le 29 il était à Orival (*ibid.*, 51 B).

5. Mais c'est ce qu'il ne fit pas. Dès son arrivée en Normandie, Jean conclut ou prorogea une trêve avec le roi de France du 24 juin au 16 août. Du 16 au 18 juin il y eut des négociations et finalement une entrevue des deux rois, où Philippe se plaignit précisément de ce que Jean ne lui avait pas fait hommage et manifesta des exigences auxquelles Jean se refusa (Rog. de Howden, IV, 93-5). C'est seulement en mai 1200 qu'un traité fut conclu entre les deux rois (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, nos 604-13; Duffus Hardy, *Rot. litt. pat.*, p. xlv).

6. Le poète ne dit pas que le divorce fut prononcé par l'archevêque de Bordeaux, mais il le laisse entendre. C'est du reste ce que dit positivement Rog. de Howden (IV, 119). Voir, pour les circonstances et la date de ce divorce, qui sont indiquées diversement par les historiens, Miss K. Norgate, *Angevin Kings*, II, 398.

7. Nous sommes très peu renseignés sur cette expédition à laquelle Rog. de Howden consacre deux lignes : « ... profectus est in Aquitaniam cum exercitu magno, sed non est inventus qui ei resisteret » (IV, 119). Il y a aussi une brève mention à ce sujet dans les *Annales S. Edmundi*

s'il avait été sage, il en eût été riche pour longtemps [11968][1].

Le Maréchal dit : « Je me réjouis du gain, dussé-je n'en pas « profiter. Que je participe ou non au vôtre, je veux que vous « ayez part au mien, et je vous offre cinq cents marcs qu'on m'a « donnés en ce pays. Dieu veuille que j'en sois récompensé! « — Vraiment, Maréchal, » reprit le roi, « vous n'êtes pas inté« ressé. Vous serez bien récompensé de votre don. » C'est ainsi qu'il le remercia, mais, quant à la récompense, je n'en ai pas entendu parler[2] [11982].

C'est alors que la fille du comte d'Angoulême fut enlevée par celui-ci au comte de la Marche[3]. La nouvelle en vint à la cour;

(*Memorials of St Edmund's Abbey*, II, 8, Collection du Maître des rôles). On voit, dans l'itinéraire dressé par Th. D. Hardy, que Jean voyagea en Poitou et en Aquitaine pendant les mois de juillet et d'août 1200. Le Maréchal l'accompagna, car il fut témoin à plusieurs des actes royaux passés pendant ces deux mois (*Rot. chart.*, pp. 72-75). Le 3 septembre il était avec le roi à La Suze, près du Mans (*Rot. chart.*, p. 75). Ensuite il se rendit probablement dans quelqu'une de ses terres, car il ne paraît plus dans les actes jusqu'en mars 1201, époque où il était en Angleterre (*Rot. chart.*, p. 91 B, 92, etc.).

1. La scène qui suit est assez mal amenée. C'est ce qui m'a conduit à supposer ici (v. 11968) une lacune.

2. C'est cependant à cette époque que le roi donna au Maréchal la collation à l'abbaye de Netley par acte daté de la Réole, 16 août 1200 (*Rot. chart.*, I, 74 B; cf. D. Hardy, *Syllabus of Rymer's Fœdera*, 8 août 1200).

3. Le comte d'Angoulême Adémar avait donné sa fille Isabelle à Hugues le Brun, comte de la Marche. Les deux futurs époux s'étaient acceptés, *per verba de presenti*, et Hugues attendait seulement pour faire célébrer son mariage que la jeune fille fût nubile, lorsqu'Adémar, à l'instigation du roi de France, selon les historiens anglais (Rog. de Howden, IV, 119), et au mépris de ses engagements, enleva par ruse sa fille à Hugues pour la donner à Jean. Cet acte de mauvaise foi irrita contre Jean plusieurs des seigneurs du pays qui passèrent au roi de France (Rigord, § 138). C'est ce à quoi fait allusion le poète un peu plus loin. Jean, cependant, avait envoyé une ambassade à Lisbonne pour demander la fille du roi de Portugal. Sans se préoccuper de l'embarras dans lequel allaient se trouver ses messagers et avant leur retour, il épousa la fille du comte d'Angoulême. Ce mariage eut lieu le 24 août 1200 (*Ann. S. Edmundi*, dans les *Memorials of St Edmund's Abbey*, II, 8). L'acte par lequel le roi Jean constitue un douaire à sa nouvelle épouse est du 30 août (*Rot. chart.*, I, 74).

elle plut aux uns et déplut aux autres. Le comte de la Marche se retira très irrité avec les siens. On savait bien qu'il y avait à cette assemblée des personnes qui avaient aidé à ce larcin. Je ne puis rendre un compte détaillé de toutes les affaires, mais ce fut là l'origine de la guerre dans laquelle le roi perdit la terre. Le roi prit la demoiselle, l'épousa et la fit proclamer reine d'Angleterre. Elle fut couronnée à Londres[1] [12004].

Le roi Jean revint ensuite en Normandie avec ses barons et la reine[2]. Mais il ne se passa pas longtemps sans qu'il fût attaqué par le roi Philippe. La guerre dura longtemps. Enfin ils eurent une entrevue, où la paix fut conclue. Afin d'en assurer le maintien, il fut convenu que Jean donnerait sa nièce, la fille du roi d'Espagne, à Louis[3] [12018]. Ainsi fut fait, mais les prétentions du roi de France n'en restèrent pas moins ce qu'elles étaient. Toujours il fit ce qu'il avait en tête. Il serait trop long de vous conter les conventions qui eurent lieu entre lui et le roi Jean. Plus celui-ci faisait de concessions et plus l'autre se montrait intraitable. Je ne puis vous faire le compte des sommes que par plusieurs fois il lui donna; le roi de France le récompensait en cherchant prétexte pour lui faire la guerre. Il

1. Le 8 octobre 1200 (Rog. de Howden, IV, 139).

2. A la fin de mai 1201 (Rog. de Howden, IV, 164). Quelques jours auparavant il avait envoyé Guillaume le Maréchal et Roger de Laci en Normandie avec des soudoyers (ibid., IV, 163). Le 9 juin 1201, le Maréchal se trouvait à l'île d'Andeli avec le roi Jean (*Rot. de liberate*, p. 15).

3. Les faits ne sont pas présentés d'une façon bien exacte. Aussitôt arrivé en Normandie, Jean eut une entrevue, à Andeli, avec le roi de France, à qui, peu de jours après, il rendit visite à Paris. Cette visite aurait eu lieu le 31 mai 1201, selon Rigord (§ 135). Mais cette date doit être inexacte, car d'après l'itinéraire dressé par Th. D. Hardy, Jean passa en Normandie tout le mois de juin et n'aurait été à Paris que le 1er juillet et les jours suivants (le 19 il est à Alençon). Le Maréchal était avec lui à Paris le 1er juillet (*Rot. de liberate*, p. 18). Mais la paix dont il est ici question ne peut être que celle de mai 1200, mentionnée plus haut, p. 161, note 5, où en effet est stipulé le mariage de Blanche de Castille, nièce de Jean, avec Louis, fils aîné de Philippe-Auguste. Il est singulier que, chez Rog. de Howden, ce traité de paix, bien que daté fort exactement de mai 1200, soit inséré à l'année 1201 (IV, 148), ce qui est précisément l'erreur que commet ici le poète. Le mariage de Blanche de Castille avec Louis, fils du roi de France, avait déjà été projeté du vivant de Richard; voy. Rog. de Howden, IV, 81.

lui fit tout le mal qu'il put. Il mit le siège devant Arques[1], mais malgré ses engins il ne put entamer la tour, vaillamment défendue par Guillaume de Mortemer[2] et par ses compagnons. Si je voulais tout dire, il me faudrait trop sortir de mon sujet [12058].

Il faut pourtant que je dise que le roi Jean se rendit avec de nombreuses troupes à Mirebeau[3], où sa mère était assiégée. S'il avait tardé, elle eût été prise. Il la délivra, et dans le combat plusieurs de ses plus grands ennemis furent faits prisonniers[4]. Arthur, qui était venu là par mauvais conseil[5], y fut pris et tenu en dure prison [12104]. Le roi eût alors mis fin à la guerre, sans le mauvais destin et sans l'orgueil dont il ne se défit jamais et qui toujours l'abaissa. Il fut très satisfait de son expédition : il avait fait une si riche prise que l'orgueil des Poitevins, des Bretons et des Angevins fut abattu. Un moine partit de là, et, voyageant nuit et jour, parvint jusqu'au Maréchal qui était à Englesqueville[6], ayant auprès de lui le bon comte de Salisbury[7], celui qui de largesse fait sa mère et qui a prouesse pour porte-bannière, et le bon comte de Varenne[8].

1. Rigord, § 138. Arques doit avoir été assiégé en juillet 1202, puisque le siège fut levé à la nouvelle de la prise d'Arthur à Mirebeau, qui eut lieu le 1er août de cette année.

2. Voy. plus haut, p. 138, note 4.

3. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Poitiers.

4. Les Poitevins se laissèrent surprendre; voy. le récit de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Société de l'Hist. de France), pp. 94-5.

5. Par le conseil de Philippe.

6. Il y a dans le Calvados et dans la Seine-Inférieure plusieurs lieux du nom d'Englesqueville ou Anglesqueville. Il s'agit probablement ici d'Anglesqueville-sur-Saanes, cant. de Tôtes, qui est assez près de Longueville, où le Maréchal avait, par sa femme, d'importantes propriétés (voy. p. 120, note 4). Le Maréchal séjourna sur le continent, et presque constamment en Normandie, depuis juin 1201 jusqu'au commencement de décembre 1203.

7. Guillaume Longuespée, fils naturel de Henri II, devenu comte de Salisbury par sa femme en 1196 (Rog. de Howden, IV, 13). Il mourut en 1226. Voir l'article qui lui est consacré dans le *Dict. of nat. Biography*, sous LONGESPÉE.

8. Peut-être Hamelin Plantegenet, fils naturel de Geoffroi V, comte d'Anjou, devenu comte de Varenne et de Surrey par son mariage avec

Le moine dit courtoisement son message, annonçant la prise d'Arthur, de Geoffroi de Lusignan, du comte de la Marche, de Savari de Mauléon et des autres hauts hommes qui tenaient pour Arthur[1] [12158]. Le Maréchal se réjouit fort et dit au moine : « Vous irez porter cette nouvelle en l'ost de France, au « comte d'Eu[2], à Arques, pour lui faire plaisir. — Sire, » dit le moine, « je vous demande grâce. Si j'y vais, il sera si furieux « qu'il pourrait bien me faire tuer. Envoyez un autre que moi. « — Moine, ne cherchez pas d'excuses : c'est vous qui irez. Il « n'est pas d'usage en ce pays-ci de tuer les messagers. Allez « tôt; vous le trouverez en l'ost » [12182].

Le moine alla grand train à Arques et communiqua au comte

Isabelle de Varenne, fille de Guillaume, comte de Varenne et de Surrey, et veuve de Guillaume de Blois (fils du roi Étienne de Blois), comte de Mortain et de Boulogne. Ce Hamelin Plantegenet mourut en 1202, précisément dans l'année à laquelle se rapportent les événements ici racontés (Dugdale, *Baronage of England*, I, 76). Ce peut être aussi son fils et successeur, Guillaume, qui figure plus loin dans le poème. Varenne était un fief dépendant de Bellencombre (arr. de Dieppe).

1. Il y a dans le tome I des *Rotuli litterarum patentium* de nombreux actes, du mois d'août 1202, relatifs aux prisonniers faits par le roi Jean à Mirebeau. Th. D. Hardy en a traduit un certain nombre dans son introduction, p. x-xi. On sait par Roger de Wendover (I, 315) et par d'autres historiens que ces prisonniers furent traités avec cruauté. Plusieurs seraient morts de faim dans le château de Corfe. M. G. Dubois a groupé les renseignements qu'on possède sur ce sujet dans ses *Recherches sur Guillaume des Roches* (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXII, 141-5). On remarquera que le poète garde le silence sur ces circonstances comme sur le sort du jeune Arthur.

2. Raoul d'Exoudun, seigneur de Melle en Poitou, devenu comte d'Eu par son mariage avec Alice, fille de Henri, comte d'Eu. Il était frère de Hugues IX le Brun, comte de la Marche, à qui Jean avait enlevé sa fiancée. Il tirait son surnom d'Exoudun (Deux-Sèvres) et non d'Issoudun (Indre), bien qu'il soit appelé « Radulfus de Issoudun » par Rog. de Howden (IV, 161). M. Delisle (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 4e série, II, 517, 537) a rectifié diverses erreurs commises au sujet de ce personnage par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. En 1201, le roi Jean, selon Rog. de Howden (IV, 161), avait essayé de le dépouiller de son château de Driencourt (Neufchâtel en Bray), ou même le lui aurait enlevé selon G. Le Breton (*Phil.*, VI, 97-9); cf. Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, ccxxij-ccxxiij. Il mourut au mois d'avril ou de mai 1219 (Delisle, *loc. cit.*, p. 516).

d'Eu les nouvelles de Poitou. Celui-ci, qui les attendait tout autres, changea de couleur et demeura silencieux. Il alla se coucher, tout soucieux, dans sa tente, ne sachant que faire, car il ne voulait redire à personne ce qu'il venait d'entendre [12205].

Tandis qu'il était ainsi plongé dans ces pénibles réflexions, des lettres adressées au roi de France apportèrent la nouvelle, qui bientôt se répandit dans tout l'ost. Le roi fut très peiné et dit que jamais si grand malheur ne lui était arrivé. Et, pourtant, son retour de Jérusalem avait été plus malheureux encore, et on l'en avait assez blâmé! Sans plus tarder, il fit détendre ses tentes et mettre en pièces ses engins, à la grande joie des assiégés[1]. Chevaliers et sergents s'armèrent et firent une belle arrière-garde, comme s'ils avaient à craindre d'être poursuivis [12240]. Cependant, les comtes[2] apprirent par leurs espions la levée du siège, ce qui leur fit grand plaisir. Ils se mirent aussitôt en route, armés de leurs armures d'étoffe, pour épier l'ost qui s'en allait en rangs serrés, car les Français, lorsqu'ils se voient obligés de battre en retraite, le font avec beaucoup d'ordre. Les trois comtes, suivis d'une troupe nombreuse, se hâtèrent et arrivèrent bientôt en vue de l'ost. Les Français, qui avaient bonne arrière-garde, ne s'en inquiétèrent point. On alla prévenir le roi. Celui-ci reconnut de loin le Maréchal et les deux autres comtes. « Ils ne savent guère ce que je pense, » dit-il, « mais bientôt « ils le sauront, s'ils ne rebroussent chemin. » Il fit venir Guillaume des Barres[3] et lui dit: « Prenez avec vous trois cents « chevaliers et suivez cette vallée, de façon à n'être pas aperçus « d'eux avant de les aborder. Si vous pouviez prendre un des « trois, nous aurions en échange quelqu'un de nos meilleurs « amis » [12288].

Le Barrois fit ce que le roi lui avait commandé. Il prit trois cents chevaliers et chargea les comtes à l'improviste. Mais,

1. On savait par divers historiens (Roger de Wendover, Rigord, G. Le Breton, l'*Hist. des ducs de Norm.*) que le roi de France avait levé le siège d'Arques à la nouvelle de la prise de Mirebeau, mais les détails qui suivent sur la retraite des Français ne se trouvent point ailleurs.

2. Le Maréchal (comte de Pembroke), le comte de Salisbury et le comte de Varenne.

3. Voy. p. 32, note 1.

ceux-ci, voyant que, désarmés, ils ne pouvaient lutter contre des hommes armés, tournèrent le dos et se dirigèrent vers Rouen, ayant acheminé devant eux leurs hommes et leurs bagages, tandis que le Barrois retournait vers le roi [12320].

Le bruit de la venue des trois comtes s'étant répandu dans Rouen, les principaux habitants vinrent au-devant d'eux, à cheval. « Seigneurs, » dit le Maréchal à ses compagnons, « si vous « voulez avoir ce soir un bon souper, laissez-moi parler le pre« mier et vous l'aurez. » Les citoyens de Rouen saluèrent en premier le Maréchal et les autres après. « Sire, » dit Mathieu le Gros, qui était alors maire de Rouen [1], « de quel côté s'en va le « roi de France? Nous avons craint qu'il vînt assiéger notre « seigneur. — Le roi de France, » reprit le Maréchal, « est près « d'ici. Nous ne voulons pas que la ville soit sans défense, et « c'est pourquoi nous sommes venus ici avec nos gens. » Les bourgeois les remercièrent vivement et se mirent entièrement à leur disposition. Les comtes entrèrent dans la ville, s'installèrent en un hôtel et firent préparer leur repas. Alors, les bourgeois leur envoyèrent de leurs meilleurs vins, qui giroflé, qui épicé, puis des fruits, poires, pommes, noisettes. Le Maréchal ne s'était pas trompé dans ses prévisions [12404].

C'est par le conseil de Guillaume des Roches que le roi Jean avait entrepris de secourir Mirebeau, et c'est par lui qu'il y avait réussi. Pour rien au monde il ne s'y fût décidé sans Guillaume des Roches, qui, plus tard, n'eut pas à se louer de ce qu'il avait fait. Et, sachez-le bien, quoi qu'on puisse vous dire, celui qui, dans l'une et l'autre armée, fit le plus d'exploits chevaleresques, ce fut Guillaume des Roches, car il eut, à la porte de Mirebeau, trois chevaux tués sous lui, et, pourtant, il ne cessa pas de combattre, faisant dégager la voie devant lui [2]. C'est par lui que

1. Mathieu le Gros figure, en 1195 et en 1199-1200, sur la liste des maires de Rouen dressée par Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, I, 360-1. Il n'y figure pas en 1202, mais cette liste n'est pas très sûre pour le commencement du XIII[e] siècle. Il prêta plus d'une fois des sommes importantes au roi Jean. Voy. *Rot. litt. pat.*, I, 15 *b* (28 juillet 1202), 30 *a* (27 mai 1203), etc.

2. Le texte ajoute : *qu'il n'avait pas la paix jurée*. Le poète veut-il dire que G. des Roches n'était pas au nombre des barons qui avaient

furent pris ceux qui servaient pour Arthur contre le roi Jean[1] [12436].

La victoire ayant été obtenue par le conseil et par l'action de Guillaume des Roches, le roi Jean aurait dû lui en être reconnaissant, mais il n'y pensa pas, ou peut-être ne le voulut-il pas. Guillaume le prit à part et lui dit : « Sire, je vous rappelle les « conventions qui ont eu lieu entre nous, il y a déjà grand temps. « Le roi Philippe avait promis à ma dame[2], à son fils et à leurs « amis et à moi, que, si nous nous rangions de son côté, il don- « nerait à mon seigneur[3] le Poitou, la Gascogne, le Maine, l'An- « jou. Sire, ainsi fut-il convenu, et par suite nous embrassâmes « son parti. Le roi de France vint à Ballon[4] et l'assiégea [12463]. « Quand le moment fut venu de le rendre à mon seigneur, il « nous fit savoir qu'il aimait mieux le garder pour lui. Alors, je « vis qu'il n'y avait aucun fond à faire sur les promesses du « roi de France. La nuit, je vins vous trouver à Bourg-le-Roi[5],

juré au roi de France de ne pas lui faire la guerre? Cette interprétation soulève quelque difficulté.

1. Le rôle que le poète prête ici à G. des Roches dans la préparation et dans l'action est nouveau; il n'y a rien de tel chez les autres historiens. C'est ce que M. Beautemps-Beaupré a mis en lumière dans une note de ses *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2e partie, III, 241-7.

2. Constance, veuve de Geoffroi de Bretagne et mère d'Arthur.

3. Arthur.

4. En octobre 1199. Les mots « vint à Ballon » manquent dans le texte, mais la restitution est absolument certaine, ayant été faite à l'aide du passage de Rog. de Howden qui suit : « Mense vero octobris rex Fran- « ciæ cepit castellum de Balun quod Gaufridus de Burelun custodiebat, « et subvertit illud. Quod cum Willelmus de Rupibus, princeps exercibus « Arturi, vidisset, grave tulit, et plurimum increpavit regem Franciæ, « dicens quod ita non convenerat inter illum et dominum suum Arturum. « Cui rex Franciæ respondit quod propter Arturum dominum suum non « dimitteret facere voluntatem suam de adquisitis suis » (IV, 96). On peut ici encore constater combien le poète était exactement informé.

5. Le poème porte *Borc la reine* (en rime avec *fine*); toutefois, il ne peut s'agir que de Bourg-le-Roi, Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne, qui n'est pas éloigné de Ballon, et où il y avait un château fort, voy. *Revue histor. et archéol. du Maine*, XXIV (1888). Nous n'avons pas la preuve que Jean ait séjourné à Bourg-le-Roi au temps de la prise de Ballon (oct. 1199), mais il y était le mois précédent (12-17 sept.), et pour octobre et novembre 1199 son itinéraire, qui est assez incomplet, nous le

« où vous étiez en pauvre état et sans amis, et j'eus avec vous « un entretien seul à seul. Là, vous me promîtes et me jurâtes « que, si je vous faisais avoir l'Anjou, le Maine, le Poitou, et de « plus mon seigneur et ma dame, de façon que nous fussions « tous bons amis, vous agiriez en tout par mon conseil. — Oui, » reprit le roi, « je vous ai dit cela, mais Arthur s'est si mal conduit « envers moi, comme vous l'avez vu.....[1] — Sire, vous ne savez « pas s'il l'a fait de lui-même ou par le conseil d'autrui. Certes, « il ne l'a pas fait de son propre mouvement. Mais laissez-moi « m'entremettre et j'espère arranger les choses à votre gré. — « Vous dites bien, je vous l'accorde. Venez à Chinon avec moi « [12498]. » Messire Guillaume l'en crut et y alla, mais l'orgueil qui aveuglait le roi ne cessa de croître, il ne put entendre raison et en perdit l'affection des barons du pays avant même d'être revenu en Angleterre. Et, quand il fut à Chinon[2], il tint ses prisonniers si laidement que ceux qui étaient avec lui et qui assistaient à cette cruauté en eurent honte. Sire Guillaume lui rappela les conventions. Le roi lui dit de ne pas s'en offenser et de venir avec lui au Mans[3]. Guillaume le crut, mais l'orgueil du roi grandissait toujours et l'empêchait d'entendre raison [12520].

Le roi ne tint aucune des promesses qu'il avait faites à Guil-

montre au Mans (8-11 oct.) et à Alençon (3 nov.). — Il est vrai que *Borc la reine* est assuré par la rime et que, pour admettre *Borc le roi*, il faut supposer que le poète a fait erreur sur la forme du nom ou l'a modifiée arbitrairement. M. Beautemps-Beaupré (*Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2ᵉ partie, III, 244) préfère avoir recours à une autre hypothèse : c'est que ce « Bourg-la-Reine pourrait bien être l'hôtel « qu'aurait eu au Mans, soit la reine Alienor, soit la femme de Jean. » Il semble, toutefois, peu vraisemblable qu'un hôtel ait été qualifié de « bourg. »

1. La phrase reste suspendue; voy. la note du v. 12489. Cette démarche du sénéchal d'Anjou en faveur d'Arthur et des autres prisonniers est, en somme, confirmée par G. Le Breton, selon qui G. des Roches aurait fait jurer à Jean, avant l'affaire de Mirebeau, de ne transporter aucun de ses prisonniers au nord de la Loire et de traiter son neveu avec bienveillance (*Phil.*, VI, 411 et suiv.).

2. Nous savons par l'itinéraire dressé par sir Th. Duffus Hardy que le roi Jean séjourna à Chinon après l'affaire de Mirebeau, du 4 au 6 août 1202.

3. Le roi se rendit au Mans, en quittant Chinon, le 7 août; puis il séjourna à Alençon du 8 au 10, et nous le retrouvons au Mans du 13 au 19.

laume des Roches. Celui-ci le lui fit payer, en se tournant du côté du roi de France[1]. Il en coûta à Jean de ne l'avoir pas cru. C'est par Guillaume des Roches qu'il perdit plus tard l'Anjou, le Maine, le Poitou. Les Poitevins cajolèrent si bien le roi, lui promettant d'être avec lui et de le servir, qu'il consentit à prendre leurs fiances et leurs otages. Mais ils ne tinrent guère leurs promesses. Quand le roi accepta les sûretés et les otages de Geoffroi de Lusignan, il n'agit point sagement. Il se laissa enjôler par leurs paroles, si bien que tous les prisonniers furent délivrés, sauf Savari de Mauléon qu'il tint longtemps en sa prison[2] [12544].

Quand les Poitevins furent délivrés, ils firent aussitôt ce qu'ils devaient faire. Et que devaient-ils faire? Tromper leur seigneur et s'attacher à des seigneuries étrangères. C'est ce qu'ils font toujours[3] [12550]. Le roi se rendit en Normandie[4] et il trouva sa terre en proie à la guerre. Les Français, nuit et jour, la ravageaient avec la connivence des *tournés* qui s'étaient ralliés à eux. Chose tournée est corrompue et propre à tout faire tourner. Par suite, les *tournés* doivent sentir le tourné. De cette corruption Dieu a si bien gardé les nôtres[5] que jamais il ne sera chanté une mauvaise chanson[6] de *tournée* qu'ils aient faite [12568].

1. Le roi d'Angleterre avait commencé par lui enlever la dignité de sénéchal d'Anjou (voy. G. Dubois, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXIV (1873), 513). Les circonstances qui amenèrent Guillaume des Roches à abandonner le parti du roi d'Angleterre ont été mises en pleine lumière, à l'aide du poème, par M. Beautemps-Beaupré dans la note citée plus haut, p. 167, n. 3.

2. « Longtemps » doit être entendu en un sens relatif, car Savari de Mauléon fut délivré en août 1204 (voy. *Rot. litt. pat.*, I, 44 *b*). La liste de ses otages est insérée à l'année 1205 (*ibid.*, 55 *b*). Bientôt, dès janvier 1206, il était sénéchal de Poitou (*ibid.*, 58 *a*). — La *Chronique des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Soc. de l'hist. de Fr.) fait, en termes différents, à peu près les mêmes observations que notre poète au sujet de Guillaume des Roches et des barons poitevins (p. 95-6).

3. Cf. p. 24, note 2.

4. L'itinéraire du roi Jean nous le montre à Alençon le 29 septembre. Avant cette date, le dernier séjour constaté est à Saumur, le 16 et le 17 du même mois.

5. Les Anglais.

6. C'est le mot de Rolant.

Le roi allait par Normandie; mais ne croyez pas qu'il suivit le droit chemin : il avait trop peur des *tournés*. Quand il quittait Verneuil[1], il passait par Laigle[2], ou par Breteuil[3], par Lisieux, par Caen, par Bonneville[4], pour aller à Rouen[5]. Quand on ne sait de qui on doit se défier, on se défie de tout le monde [12584].

Il arriva en ce temps que la reine était à Chinon, en la marche des Poitevins, des Bretons, des Angevins, qui, volontiers, l'eussent enlevée du château. On le fit savoir au roi, qui se mit en marche à la tête d'une troupe nombreuse en partie composée de routiers. Mais savez-vous pourquoi il ne pouvait se concilier l'amour de ses gens? C'est que Louvrecaire[6] les maltraitait, pillant comme en pays ennemi. Cela n'est encore rien, mais, s'il leur enlevait leurs femmes ou leurs filles, il n'y avait aucune réparation à attendre. Le roi se rendit de Séez à Alençon[7], où il ne séjourna que le temps de dîner avec le comte Robert[8], qui, ce jour même, fit une grande honte, car, après que le roi lui eut donné de l'argent et l'eut baisé sur la bouche, il l'abandonna pour se donner au roi de France, à qui, en cette même journée, il fit hommage[9]. Puis il livra sa ville aux Français [12619].

1. Le roi Jean est à Verneuil (ch.-l. de cant., arr. d'Évreux), du 7 au 10 octobre.

2. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne.

3. Breteuil-sur-Iton, ch.-l. de cant., arr. d'Évreux.

4. Bonneville-sur-Touque, cant. de Pont-l'Évêque, ou Bonneville-Aptot, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle. C'est, dans les deux cas, un chemin impossible. La rime aura obligé l'auteur à intervertir Lisieux et Caen.

5. Jean est à Rouen le 15 et le 16 octobre.

6. *Lovrekaire* (v. 12598) n'est peut-être pas une forme correcte. En tout cas, il s'agit du routier bien connu qui est appelé *Lupescarius* ou *Lupescaire* en des lettres du roi Jean, par lesquelles il est ordonné de lui accorder toute protection à lui et à son butin : « Quod salvo conducatis pre« dam dilecti nostri Lupescar' (*Lupescarii*) per Normanniam et homines « ipsius Lupescar' predam ducentes » (16 déc. 1202; *Rot. litt. pat.*, I, 21 *b*; cf. 24 *a*). On trouve *Lupeskeire* et *Lopecaire* dans les *Rot. Norm.*, pp. 118, 120. Guill. Le Breton (*Phil.*, VII, 832; VIII, 17) latinise son nom en *Lupicarus*. M. Fr. Delaborde (p. 182) suppose que la forme vulgaire était *Lou Pescaire*. Cela est fort contestable.

7. Le roi passa par Alençon le 29 octobre; le lendemain il était au Mans.

8. Robert III, comte d'Alençon (1191-1217).

9. Il aurait donc fait hommage à Philippe-Auguste le 29 oct. 1202,

Le roi n'était pas encore arrivé au Mans qu'on lui annonça la trahison du comte et l'entrée des Français dans Alençon. Il se répandit en lamentations et on eut beaucoup de peine à le calmer. On ne savait quel conseil lui donner, car il ne se fiait en personne. En effet, la route de Chinon et toute la contrée environnante étaient occupées par ses ennemis, qui eussent été bien aises de mettre la main sur lui. N'osant aller en avant, il se disposait à retourner sur ses pas, lorsque sire Pierre de Préaux [1], par un coup d'audace, amena la reine au Mans [12648]. Le roi lui en sut bon gré. Puis il quitta le Mans, satisfait, car il avait ce qu'il désirait. Il ne s'en revint pas par Alençon. Il n'aurait pu y passer sans lutte. Il chercha ailleurs un passage. C'est par Mamers et par le Bellêmois [2] qu'il revint à sa terre, à ses châteaux, à ses cités, dont il avait encore assez pour être riche s'il avait pu les tenir en paix, mais celui [3] qui voulait tout tirer à lui l'en empêcha. Le manque d'amis et d'argent a nui à bien du monde [12672].

Le roi de France vint à Conches et l'assiégea [4]. Le roi Jean lui envoya le Maréchal avec mission de négocier la paix à tout prix. Mais le roi Philippe, qui voulait tout avoir, souleva tant de difficultés que le Maréchal vit bien qu'il n'y fallait pas songer. Il lui dit alors : « Beau sire, je voudrais bien savoir, s'il « vous plaisait de me le dire, pourquoi les traitres, qui, autre« fois, en France, étaient traités ignominieusement, brûlés, mis « en pièces, traînés [5], y sont maintenant si enracinés qu'ils sont

époque pour laquelle les mouvements du roi de France ne sont pas connus.

1. Voy. p. 59, note 1.

2. D'après l'itinéraire dressé par sir Th. D. Hardy, le roi Jean passa tout le mois de novembre tant à Saumur qu'à Chinon. On n'a de lui aucun acte passé à Mamers.

3. Le roi de France.

4. Philippe-Auguste prit en 1203 Conches, Andeli et Le Vaudreuil (voy. Rigord, § 140). R. de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 143-4) et Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, II, 482) parlent de la prise des deux dernières de ces places, mais ne disent rien de Conches. Les tentatives de négociations exposées plus loin ne sont point mentionnées ailleurs.

5. Cf. ce passage de Girart de Roussillon (§ 520 de ma traduction) : « La « théologie et les auteurs nous montrent quelle justice on doit faire d'un

« tous seigneurs et maîtres. — Par foi ! » répondit le roi, « c'est « bien naturel : c'est maintenant un marchandage. Il en est d'eux « comme des torchas qu'on jette dans les latrines quand on s'en « est servi. » Le Maréchal n'en demanda pas davantage. Il prit congé du roi et se rendit à Falaise, où était le roi[1], à qui il rendit compte de sa mission [12704].

Le roi s'en revint droit à Rouen[2]. Il arriva en ce temps que la ville fut incendiée et que le feu prit à la tour[3] et l'eût détruite de fond en comble si Étienne de Longchamp[4], qui y était emprisonné, ne s'était mis à éteindre le feu. Elle fut sauvée grâce à lui. Un de ses amis le dit au roi, qui lui en sut gré. On parla alors de sa délivrance [12720]...[5].

« traître. On doit l'écarteler avec des chevaux, le brûler sur le bûcher, « et là où sa cendre tombe il ne croît plus d'herbe et le labour reste inu- « tile; les arbres et la verdure y dépérissent. »

1. Le roi Jean séjourna à Falaise du 30 janvier au 1er février.

2. La présence du roi est constatée à Rouen du 3 au 19 février.

3. Une grande partie de la ville de Rouen brûla en octobre 1200 (Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, I, 79, 80). Est-ce à cet incendie que l'auteur fait allusion ?

4. Étienne de Longchamp fut l'un des otages donnés à Philippe-Auguste par Richard lors du traité de juillet 1193 (Rog. de Howden, III, 220). Il avait été sénéchal de Richard, qu'il accompagna en Palestine (*L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 9318, 10075, 10488). Il avait des possessions en Angleterre et en Normandie et fut, au commencement du règne de Jean, sénéchal de cette province (Stubbs, préface du t. III de Rog. de Howden, p. XL, note 1 ; Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, cxlj, II, cxj, cxij, cxiv-cxvij). Après la conquête de la Normandie, en 1204, il passa au service du roi de France (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, nos 961, 1446). Enfin, il combattit à Bouvines dans les rangs de l'armée française et y fut tué aux côtés du roi (G. Le Breton, *Chronique*, § 192). On ne savait pas jusqu'ici qu'il eût été emprisonné dans la tour de Rouen. Les mentions qu'on trouve sur lui dans les documents de l'administration anglaise (mentions relevées par Stapleton, *op. cit.*), ne font aucune allusion à cette circonstance. Quelle qu'eût été la cause de ce traitement, Étienne doit être sorti de prison un peu avant l'époque qu'indique le poète, car en juillet 1202 le roi lui fit payer 100 livres angevines, et le 23 novembre de la même année il lui fit rendre une terre (Hardy, *Rot. Norm.*, p. 58 et 113). Il dut, lors de sa délivrance, donner ses deux fils en otage. L'un et l'autre lui furent rendus successivement par lettres patentes du 6 septembre et du 28 novembre 1204 (*Rot. litt. pat.*, I, 45 *a*, 48 *a*).

5. Il paraît évident qu'il y a ici une lacune. Suit un dialogue (vv. 12721-

Le lendemain, le roi se fit conduire secrètement, en barque, au Pré, chez les moines de Grandmont[1] [12756]. Ses gens, ne le trouvant pas dans sa chambre, montèrent à cheval, passèrent le pont, le suivirent vers Bonneville[2], par Trianon[3], qu'il fit fermer. Il eût mieux fait de faire fortifier Beaumont, Brionne ou Montfort[4] [12769]; le pays eût été plus fort, et par là il aurait donné à entendre qu'il avait l'intention de se défendre. Il se rendit ensuite à Lisieux, puis, faisant un détour, il alla à Breteuil[5], en passant par Chambrais[6], de là à Verneuil[7] et finalement il

12742), entre le Maréchal et le roi, dont le rapport avec ce qui précède et ce qui suit est, en raison de cette lacune, très obscur. C'est ici qu'aurait pu être placé le récit des tentatives que le roi Jean fit pour secourir Château-Gaillard, assiégé par le roi de France depuis le 1er septembre 1203 (Rigord, § 141), et pris, à la suite d'un siège long et pénible, le 6 mars de l'année suivante. Selon Guill. Le Breton, en sa *Philippide* (VII, 144 et suiv.), ces tentatives auraient été dirigées par le Maréchal. Il faut toutefois remarquer que le même Guill. Le Breton ne fait, dans sa chronique en prose (§§ 123, 124), aucune mention du Maréchal, dont le nom est également passé sous silence par les autres historiens qui ont parlé du siège de Château-Gaillard. Raoul de Coggeshall va même jusqu'à dire que le roi Jean n'apporta aucun secours aux assiégés (*nullum præsidium ferre obsessis volente*), parce qu'il craignait d'être trahi par les siens (éd. Stevenson, p. 144).

1. Au sud de Rouen, rive gauche de la Seine (voy. p. 159, note 4).

2. Bonneville-sur-Touque, cant. de Pont-l'Évêque. Il y avait un château où, comme on le verra plus loin, le roi Jean aimait mieux résider que dans le village même.

3. On voit par l'itinéraire dressé par D. Hardy que Jean séjourna à Trianon à diverses reprises pendant l'année 1203, en dernier lieu du 4 au 6 novembre. Ce lieu n'a pas été identifié par D. Hardy. C'est sans doute le hameau de ce nom qui fait partie de la commune de Saint-Benoît d'Hebertot, cant. de Blangi, arr. de Pont-l'Évêque, car, le 7 novembre de la même année, le roi Jean, qui, la veille, était à Trianon, séjourna à Hebertot. Il y a, toutefois, près de là, dans la commune de Quetteville, un autre Trianon.

4. Ces trois localités sont sur la Risle : Beaumont-le-Roger (ch.-l. de cant., arr. de Bernai) au sud; plus au nord Brionne (ch.-l. de cant., arr. de Bernai), et enfin Montfort-sur-Risle (ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer).

5. Ch.-l. de cant., arr. d'Évreux, au sud-ouest de cette dernière ville.

6. Maintenant Broglie, ch.-l. de cant., arr. de Bernai, à mi-chemin entre Lisieux et Breteuil.

7. Ch.-l. de cant., arr. d'Évreux, à une douzaine de kilomètres au sud de Breteuil.

revint à Rouen. Ce n'était pas le droit chemin, mais l'autre lui semblait dangereux, car il y eût rencontré ses ennemis [12782].

Il séjourna peu à Rouen et annonça son intention d'aller en Angleterre pour demander conseil et aide à ses barons; puis il reviendrait promptement. Mais, comme il emmenait avec lui la reine, beaucoup craignaient qu'il y restât trop longtemps. Il eut bientôt fait ses préparatifs, car il avait envoyé d'avance et en secret son charroi. De Rouen, il alla coucher à Bonneville[1], dans le château, non pas dans le village, car il redoutait une trahison [12800]. On l'avait, en effet, averti que la plupart de ses barons s'étaient engagés par serment à le livrer au roi de France. Il ne faisait pas semblant de le savoir, mais il se tenait éloigné d'eux. Il dit au Maréchal et à ceux en qui il avait le plus de confiance de se lever le matin avant le jour. Ainsi fut fait, et le roi était parti sans prendre congé, quand on le croyait encore endormi. Lorsqu'on s'aperçut de son départ, il était déjà à sept lieues de là. Il se rendit à Bayeux, par Caen[2], faisant ce jour-là plus de vingt lieues, et des lieues bessinaises, plus longues que les lieues françaises. Il se dirigea ensuite vers Barfleur[3]. Là, plusieurs de ceux qui l'avaient escorté prirent congé de lui[4]. On voyait bien qu'il n'y avait pas à compter sur un prompt retour [12828].

Il débarqua à Portsmouth. Quand il fut arrivé en Angle-

1. Jean est à Rouen du 9 au 12 novembre; le 12 et le 13 il est à Bonneville (Bonneville-sur-Touque, cant. de Pont-l'Évêque); le 15 et le 16 à Caen.

2. Ici nous ne sommes plus d'accord avec l'itinéraire dressé par Th. D. Hardy. Il ne parait pas que le roi se soit rendu directement à Bayeux. De Caen, où il séjourna le 15 et le 16 novembre, il alla au Plessis-Grimoult (arr. de Vire, cant. d'Aulnay), où nous le trouvons le 18, puis le même jour à Domfront, où il séjourna jusqu'au 21; là, il se rendit à Vire, où sa présence est constatée du 21 au 23. C'est probablement du 24 au 25 qu'il passa par Bayeux, car aucun séjour n'est marqué dans l'itinéraire pour ces deux jours-là, et, à partir du 26 jusqu'au jour de son départ pour l'Angleterre, nous le trouvons en Cotentin, à Montfarville, à Sainte-Mère-l'Église, de nouveau à Montfarville, puis à Gonneville, à Cherbourg, et enfin, le 5 décembre, à Barfleur.

3. Le roi Jean est à Barfleur le 5 décembre et le 7 à Portsmouth.

4. De ce nombre ne fut pas le Maréchal : le roi l'emmena avec lui ;

terre, ses hommes le reçurent à grand honneur, comme il convenait. Mais je n'en dirai pas davantage présentement, car je ne sais pas bien la matière et je dois attendre qu'on me l'ait contée [12838].

Il avait confié Rouen à Pierre de Préaux, et les autres châteaux à qui bon lui avait semblé. Mais il n'était pas en Angleterre depuis longtemps, quand les gardiens de ses châteaux lui mandèrent de Normandie qu'il eût à pourvoir à la défense de sa terre, car le roi de France prenait tous les châteaux où il venait. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le roi envoya en Normandie l'archevêque de Cantorbéry, le Maréchal et le comte Robert de Leicester[1] [12857]. Ils arrivèrent à Rouen et de là se transportèrent au Bec, où ils trouvèrent le roi de France[2]. Ils lui exposèrent courtoisement leur message, mais le roi ne voulut consentir à rien de ce qu'ils lui demandaient et leur dit que ceux qui lui feraient hommage à un terme fixé tiendraient leur terre de lui. Par la suite, bien des larmes furent versées par ceux qui ne s'étaient pas décidés à temps. Quand le comte de Leicester et le Maréchal

« Puis passa mer et vint en Angleterre, et enmena o lui Bauduin de « Biethune, qui cuens estoit d'Aubemalle, et Guillaume le Mareschal, qui « cuens estoit de Pembourc : ces deus amoit il mout et creoit, car il « estoi[en]t preudome » (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 97).

1. Robert, quatrième comte de Leicester depuis 1191 et appelé du vivant de son père Robert de Breteuil (Ben. Peterb., II, 156), combattit contre Philippe-Auguste en 1194 et fut fait prisonnier (Rog. de Howden, III, 253-4; Rigord, § 97). Il dut, pour recouvrer sa liberté, payer une forte rançon et abandonner au roi son château de Paci-sur-Eure (Rog. de Howden, III, 278, IV, 5; Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n°s 466 à 473; Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, cxlij). Il avait encore d'autres biens en Normandie qui furent confisqués par Philippe-Auguste après la conquête de cette province (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 887). Il mourut en 1204, probablement le 20 octobre (Bémont, *Simon de Montfort, comte de Leicester*, p. 2, note 3). On trouvera quelques autres détails sur ce personnage dans G. W. Watson, *The ancient earls of Leicester*, mémoire publié dans *The Genealogist*, année 1894.

2. Cette ambassade est placée en avril 1204 par R. de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 144). Pendant les mois d'avril et de mai le comte de Leicester et le Maréchal ne figurent comme témoins sur aucun acte royal. On verra à la note suivante que le Maréchal traita avec le roi de France dans la seconde quinzaine de mai.

virent que le roi de France l'avait ainsi résolu, ils prirent conseil entre eux et décidèrent qu'ils lui offriraient une forte somme pour avoir répit jusqu'au jour où on saurait si la terre devait être perdue ou gardée. Ils vinrent donc au roi et lui donnèrent chacun cinq cents marcs d'argent pour avoir terme jusqu'à un an et un jour, sous condition qu'ils lui feraient hommage[1], si, dans l'année, le roi Jean ne pouvait recouvrer la terre. Cette convention faite, ils revinrent en Angleterre. C'est alors que le roi de France mit le siège devant Rouen[2], sur la rive opposée, comme vous l'avez ouï et vu [12904]. Sire Pierre de Préaux, qui voulait rester loyal, manda au roi, en Angleterre, que, s'il ne secourait sa terre, il l'aurait bientôt perdue[3]. Qu'il sût bien que, de Bayeux à Anet[4], il n'y avait château ni cité dont les habitants ne fussent convenus avec le roi de France de se rendre à lui dès qu'il aurait pris Rouen. Cette ville perdue, il n'aurait plus rien en Normandie [12920].

Le roi eut vite pris son parti. Il fit sans retard convoquer son ost pour aller droit à Portsmouth[5]. Mais beaucoup de ceux qui étaient appelés se firent attendre, alors qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Tandis que le chien fait son affaire, le loup se

1. L'engagement de Guillaume le Maréchal nous est parvenu. Il est publié dans les *Layettes du Trésor des chartes* sous le n° 715. M. Delisle (*Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 818) l'analyse ainsi : « 1204, du 15 au « 31 mai, Lisieux. — G. le Maréchal, comte de Pembroke, s'engage à « livrer à Philippe-Auguste le château d'Orbec; il confiera à Osbert de « Rouvrai les châteaux de Longueville et de Meulers pour les remettre au « roi à la prochaine fête de Saint-Jean; il donne cinq cents marcs d'ar- « gent afin d'avoir un an de répit pour faire sa soumission. » Sur Osbert de Rouvrai, voy. ci-dessus, p. 90, n. 3.

2. Philippe-Auguste tint le siège devant Rouen pendant une partie de mai et de juin; voy. *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n°° 819 à 831; cf. Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, I, 87 et suiv.

3. Le 1er juin 1204, Pierre de Préaux s'engageait à rendre la ville au roi de France un mois plus tard, si, dans l'intervalle, le roi Jean ne l'avait pas secourue. L'acte est dans les *Layettes du Trésor*, n° 716 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 827).

4. Eure-et-Loir, arr. de Dreux.

5. Jean séjourna à Portsmouth ou dans les environs (Winchester, Porchester, Southwick, Southampton, etc.) du 5 au 22 mai 1204.

sauve[1]. Le roi de France prit possession de Rouen. Les choses en restèrent là jusqu'au carême. A ce moment le roi Jean envoya des messagers si secrètement que l'archevêque[2] ne sut rien du genre de paix qu'il projetait. Le Maréchal fut chargé du message avec Hugues de Wells [12945], qui alors portait le sceau du roi[3]. Il dit au roi : « Sire, je n'ai point « sûreté de paix, et le terme qui m'a été accordé pour ma terre « de Normandie va échoir. Si je ne fais hommage au roi [de « France], j'en souffrirai grand dommage. Comment faire ? » — Le roi répondit : « Je vous sais si loyal que vous ne pourriez, « à aucun prix, éloigner votre cœur de moi. Je veux bien que « vous lui fassiez hommage. Je ne veux pas faire que vous « n'ayez pas de quoi me servir, car je sais bien que plus vous « aurez de terre et mieux vous me servirez » [12966].

Les messagers trouvèrent le roi de France à Compiègne[4] et s'acquittèrent de leur mission. Cette fois, le roi accepta leurs propositions et leur donna rendez-vous de ce jour en huit, à Anet, car il avait rassemblé son ost pour aller assiéger Caen. « Maréchal, » dit-il, « vous vous rappelez la convention faite « entre nous. Le terme approche. Vous pourriez avoir dommage « si avant vous ne me faites hommage. » Le Maréchal lui fit hommage sur-le-champ[5]. Puis ils se rendirent à Anet au jour

1. C'est l'ancien proverbe : « Tandis que le chien chie le loup se sauve » (*Proverbes communs*. Lyon, 1539).

2. L'archevêque de Cantorbéry (voir plus bas).

3. Hugues, archidiacre de Wells, est souvent qualifié par le roi de « clericus noster », et il fut sans doute plus d'une fois chargé de missions. Ainsi, le 30 janvier 1204, le roi Jean ordonne aux barons de l'Échiquier de rembourser à trois personnes dénommées dans l'acte une somme de 300 marcs par elles avancées à Hugues de Wells, « Hugoni de Wellis, « clerico nostro, transfretanti in Normanniam, in servicium nostrum » (*Rot. litt. claus.*, I, 38 *a*). Il devint évêque de Lincoln en 1209.

4. Le roi de France était à Compiègne entre le 10 et le 30 avril 1205 (Delisle, *Catal.*, p. cvij).

5. L'acte de cet hommage ne nous est pas parvenu. Il doit être postérieur de moins d'un an à l'engagement du Maréchal mentionné ci-dessus (p. 177, n. 1), et par conséquent on peut le rapporter au commencement de l'année 1205. Or, entre le 13 février et le 31 mai 1205, le Maréchal ne figure comme témoin à aucun acte royal, le roi Jean étant alors en Angleterre. C'est donc dans cet intervalle, et probablement en mars ou

fixé[1]. Mais l'accord ne fut pas conclu, par suite d'une opposition peu justifiée [12994].

L'archevêque de Cantorbéry fut informé du message. Il fut irrité de ce que le roi avait agi sans son conseil, et il ne lui fallut pas longtemps pour détruire ce qui avait été fait. Il manda au comte de Boulogne[2], par Raoul d'Ardene[3], que les messagers n'avaient nulle qualité pour faire la paix. Le comte Renaut transmit la nouvelle au roi de France, qui, au lieu du rendez-vous, dit au Maréchal : « Maréchal, je m'étonne que vous « m'ayez fait des ouvertures, quand vous n'aviez aucun pou-« voir pour traiter de la paix. » Ainsi furent rompues les négociations. Les messagers revinrent en Angleterre tout déconfits. Le roi, cependant, alla mettre le siège devant Caen[4]. Raoul d'Ardene, de son côté, prit les devants et arriva avant eux auprès du roi d'Angleterre. Il lui dit que ses messagers avaient mal agi à son égard et que le Maréchal avait fait hommage et juré fidélité au roi de France contre lui [13038].

Voyez quelle indignité! Celui qui avait, par sa trahison, empêché la paix, s'arrangea de telle sorte que le roi le crut, tandis que ceux qui auraient fait la paix, s'il ne les en avait empêchés, n'obtinrent aucune créance. Quand les messagers revinrent, le roi leur fit mauvaise mine à tort, car, s'ils avaient échoué dans leur mission, ce n'était point leur faute. Le roi dit au Maréchal : « Je sais que vous avez fait hom-« mage lige au roi de France contre moi et à mon désavan-« tage. — Sire, » répondit le Maréchal, « qui vous a dit telles « paroles en a menti. Je n'ai rien fait contre vous, et ce que j'ai « fait, je l'ai fait par votre congé : vous-même m'avez dit de « faire hommage au roi de France plutôt que de perdre ma

avril, que le Maréchal fit hommage au roi de France. On a vu à la note précédente que ce dernier était à Compiègne en avril.

1. La présence de Philippe-Auguste à Anet est constatée à une époque comprise entre le 10 avril et le 31 octobre (Delisle, *Catal.*, p. cvij).

2. Renaut de Dammartin (voy. plus haut, p. 105, note 7).

3. Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 158, note 5.

4. Cette indication paraît être hors de son lieu, car la prise de Caen est antérieure à la capitulation de Rouen, qui eut lieu à la fin de juin 1204 (Rigord, § 142 ; G. Le Breton, *Chron.*, § 130; *Phil.*, VIII, 22; R. de Coggeshall, p. 145).

« terre. — Par Dieu, » reprit le roi, « il n'en est rien. Je « vous en donne le démenti et je veux en avoir jugement de « mes barons. — Je ne refuse pas le jugement, sire ; au con- « traire, je le désire, car je ne fus onques déloyal, et c'est mal « se défendre que de décliner un jugement loyal. » Par suite, le Maréchal fut longtemps mal vu du roi, sans avoir rien fait pour le mériter [13090].

Peu après, le roi fit convoquer son armée. Ses hommes se rassemblèrent à Portsmouth pour aller en Poitou[1]. L'archevêque [de Cantorbéry] se réjouit de voir la mine que le roi faisait au Maréchal, car il était jaloux de lui. Il advint un jour que le roi, accompagné d'une suite nombreuse, se rendit au havre et s'assit devant la grande mer[2]. Puis il fit venir le Maréchal et lui demanda pourquoi il avait fait alliance contre lui avec le roi de France. Le Maréchal fit la même réponse que devant, et le roi lui infligea le même démenti. Le Maréchal ôta son chapeau et dit : « Sire, je vous dis encore que j'ai agi avec votre permis- « sion. » — Et le roi dit : « Je vous en donne le démenti ; mais « je prendrai encore patience ; vous viendrez avec moi en Poi- « tou, c'est ma volonté, pour reconquérir mon héritage contre « le roi de France, à qui vous fîtes hommage. — Ah ! sire, » s'écria le Maréchal, « grâce pour Dieu ! ce serait mal, puisque « je suis son homme. — Or, entendez, seigneurs, » dit le roi, « voilà une parole qu'il ne démentira pas. Vous voyez se décou- « vrir son œuvre, puisqu'il dit qu'il est homme du roi de France « et qu'il ne me suivra pas ! — Sire, je ne fus jamais faux ; « et il n'y a si vaillant homme en votre terre contre qui je ne « sois prêt à me défendre, s'il voulait prouver que j'aie jamais « mal agi envers vous. — Par les dents de Dieu ! ce que vous « dites ne signifie rien. Je veux un jugement rendu par mes

1. Au commencement de juin 1205. Pendant les quinze premiers jours de ce mois, le roi séjourna soit à Portsmouth, soit dans les environs. Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, II, 494) place la préparation de l'expédition projetée (mais non accomplie) vers les ides de juillet. Sir Th. D. Hardy propose avec raison de substituer juin à juillet (*Rot. litt. pat.*, I, xlvj).

2. Le poète ne savait pas qu'à Portsmouth on ne peut avoir devant soi la grande mer, dont on est séparé par l'île de Wight.

« barons. — Je ne refuse pas et n'ai jamais refusé le jugement; « je suis prêt à l'entendre. » Alors il releva la tête, et, mettant son doigt à son front, il dit : « Seigneurs, regardez-moi. Je « suis pour vous tous un exemple. Faites attention au roi : ce « qu'il pense faire de moi, il vous le fera à tous, et pis encore s'il « le peut » [13174]. Le roi s'irrita de plus en plus et jura qu'il voulait avoir jugement des barons présents. Ceux-ci se regardèrent les uns les autres et se retirèrent en arrière. « C'est « assez, » dit le roi. « Par les dents de Dieu! je vois bien « qu'aucun de mes barons n'est avec moi. Je sais à quoi m'en « tenir. Je m'entretiendrai en particulier de cette trahison avec « mes bacheliers[1] » [13190].

Le roi s'éloigna et se tint à part. Le Maréchal, affligé, se leva pour prendre conseil au sujet de cette affaire. Mais je vous dis en vérité qu'il n'y eut baron assez hardi pour venir lui parler, sauf Henri Fils Gerout[2] et Jean d'Erlée. Le roi le remarqua et dit : « Les choses vont à mon gré. Voilà le Maréchal richement « accompagné! De tous ceux qu'il avait coutume d'avoir à son « conseil[3], il n'a plus que Henri Fils Gerout et Jean le « Rogneux[4]. Maintenant, seigneurs bacheliers, dites-moi, sans « tarder, votre avis sur cette affaire. » Il y en eut qui dirent : « Comment un homme qui refuse en pareille circonstance de « venir avec vous peut-il encore tenir terre de vous? Nous « disons qu'il ne le peut pas. Il n'y a pas d'excuse possible. » Et Jean de Bassingbourn[5] [13229] dit : « Quiconque fait défaut « à son seigneur ne peut plus tenir terre. » Alors le bon Bau-

1. Les « bachelers » du roi étaient des jeunes gens non encore parvenus à la dignité de chevalier, n'ayant point de terres, étant par conséquent bien plus dans la dépendance du roi que ses barons. Il n'y a aucun moyen de rendre cette signification en français moderne; c'est pourquoi je conserve le mot du texte en lui donnant la forme actuelle.

2. Henri Fils Gerout était un des chevaliers du roi. Il figure comme témoin en des actes de 1200, 1212 (*Rot. chart.*, I, 39 *a*, 186 *a*, 188 *a*). Il accompagna le roi dans son expédition d'Irlande en 1210 (*Rotuli de liberate*, 184, 187, 203, 217, 226). C'était l'un des fidèles du Maréchal qui l'eut auprès de lui à ses derniers moments (v. 17916).

3. « Conseil » veut dire entretien privé.

4. Jean d'Erlée.

5. Bassingbourn, comté de Cambridge. C'est à lui que le roi Jean confia

douin[1] dit une parole qui agréa au plus grand nombre : « Tai- « sez-vous, sire sans héritage[2]. Il n'appartient ni à vous ni à « moi de juger en cour un chevalier de la valeur du Maréchal. « Il n'y a en tout ce champ homme assez hardi pour prouver[3] « qu'il ait forfait envers le roi » [13244].

Quand le roi vit qu'il ne pouvait faire la preuve ni par baron ni par bachelier[4], il se leva et alla se mettre à table. Il réfléchit ensuite aux moyens de nuire au Maréchal. Il essaya de trouver un homme qui consentit à le défier, mais personne n'osa s'y risquer [13256].

Il y eut divers pourparlers dans lesquels l'archevêque s'opposa énergiquement à l'expédition[5]. Puis, quand le roi vit que, malgré tous ses efforts, il ne pouvait nuire au Maréchal, il recommença à lui faire bonne mine, comme s'il n'eût point de rancune. Mais toutefois il voulut avoir en otage son fils aîné[6]. Le

en 1207 la garde du château de Corfe (*Rot. litt. pat.*, I, 74 *a*) et en 1212 celle du château de Hertford (*ibid.*, 94 *b*), etc. Il existe d'assez nombreuses lettres du roi Jean concernant ce personnage qu'on voit figurer comme témoin dans les actes royaux depuis 1205 (*Rot. chart.*, 150 *a*); Rog. de Wendover (II, 60; cf. Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 533) le mentionne avec Roger de Gaugi (ci-dessus, p. 43, note 2) et Gérard d'Athée (ci-après, p. 188, note 4) parmi les conseillers les plus funestes (*nequissimos*) du roi Jean.

1. Baudouin de Béthune, comte d'Aumale; cf. p. 54, note 3.

2. Traduit d'après la correction proposée en note (v. 13237).

3. Par le duel.

4. C'est-à-dire ni par le jugement de la cour des barons ni par le duel.

5. Cf. Rog. de Wendover (II, 9-10) : « Eodem anno 1205 circa Pente- « costen, rex Johannes congregavit exercitum grandem, quasi mare tran- « siturus, et, *prohibente sibi Cantuareni archiepiscopo et aliis multis*, « apud Portesmuthe navium multitudinem copiosam coadunari fecit; « deinde rex cum parvo comitatu, idibus julii, naves ascendit, et velis « patentibus Neptuno se committens, mutato consilio, die tertio apud « Stodlandt juxta Warrham (*Wareham*, *Dorset*) applicuit. Reversus autem « rex cepit de comitibus, baronibus, militibus et viris religiosis pecuniam « infinitam, occasiones pretendens quod nollent ipsum sequi ad partes « transmarinas, ut hæreditatem amissam recuperaret. » Nous savons d'ailleurs, par Raoul de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 152), que Guillaume le Maréchal s'unit à l'archevêque de Cantorbéry pour dissuader Jean de son expédition.

6. Guillaume, celui qui succéda aux titres et dignités de son père. Il parait n'avoir été délivré qu'en août 1212 (*Rot. litt. pat.*, I, 94 *b*).

Maréchal, qui n'avait aucune mauvaise intention, y consentit. Comme dit le proverbe : « Qui son doigt lie sain, sain le délie[1] » [13278].

L'année suivante[2], à la Pentecôte[3], le roi s'occupa activement de réunir une grande ost à Portsmouth. Il n'y séjourna que peu de temps et passa en Poitou[4], laissant sa terre en garde à ses meilleurs chevaliers, parmi lesquels était le Maréchal, sur la loyauté de qui il pouvait compter [13294].

En Poitou, il eut cette fois des succès, car il y reconquit nombre de châteaux, de bourgs, de lieux fortifiés, et leva des contributions[5]. A la Saint-Michel[6] il revint, fut bien accueilli des siens et pendant longtemps parcourut toute l'Angleterre, se livrant à la chasse dans ses grandes forêts[7]. Il arriva ensuite que le Maréchal lui demanda congé d'aller en Irlande, en ses vastes terres qu'il n'avait jamais vues[8]. Le roi n'y consentit qu'à regret; maintes fois déjà le Maréchal le lui avait demandé, et toujours le roi avait refusé [13320].

1. Cf. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 407.

2. Le poète passe sous silence les événements de la fin de l'année 1205 et des premiers mois de 1206. A la date du 30 novembre 1205, le Maréchal fut chargé avec l'évêque de Durham et plusieurs autres personnages d'accompagner le roi d'Écosse Guillaume, se rendant avec sauf-conduit à York pour avoir une entrevue avec le roi (*Rot. litt. pat.*, I, 56).

3. En 1206, la Pentecôte tomba le 21 mai.

4. Le roi séjourna en Hampshire, à Porchester, à Winchester, à Southampton, à Bishopstoke, etc., du 8 au 28 mai 1206. Puis il se rendit dans l'île de Wight, et, le 1er juin, s'embarqua à Yarmouth pour la Rochelle, où sa présence est signalée le 8 et le 9 du même mois. Il parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Anjou jusqu'au 25 novembre, date où il était dans l'île de Sein; le 13 décembre suivant, il était à Beer-Regis, en Dorset.

5. Cf. l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 108.

6. 29 septembre; mais cette date n'est pas exacte; voy. ci-dessus la note 4.

7. C'est ce que confirme l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* : « Or oiés quel vie li rois Jehans mena, puis que il fu « repairiés en Angleterre. Toute s'entente torna a deduire son cors : bois « et rivieres antoit et moult l'en plaisoit li deduis » (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 109).

8. Ce n'est pas sûr. C'est en l'an 1200 que le Maréchal fonda l'abbaye de Tintern, sur la côte d'Irlande, dans le comté de Wexford. Or, cette

Entretant le roi éprouva une perte dont il ne sentit pas tout d'abord la gravité. L'archevêque [de Cantorbéry] mourut et aussi le bon comte de Leicester[1]. Vers le même temps, le Maréchal maria sa fille avec Hugues, fils du comte Roger Bigot[2]. Ce fut un mariage dont les deux familles eurent lieu de se réjouir [13348].

Vers le carême, après avoir marié sa fille, le Maréchal se dirigea vers l'Irlande[3]. Quand le roi vit qu'il partait, il se repentit de lui avoir permis d'aller en Irlande. Il se mit à chercher comment il pourrait l'en empêcher. Il donna ordre à Thomas de Samford[4] d'aller le trouver et de lui demander son second fils à titre d'otage. Thomas rejoignit le Maréchal à Striguil[5] [13371] et lui exposa son message. Le Maréchal prit conseil avec la comtesse et avec ses barons, qui l'engagèrent à

abbaye, appelée aussi *Monasterium de Voto*, fut fondée en exécution d'un vœu que le Maréchal avait fait pendant une tempête, dans le passage d'Angleterre en Irlande (*Annales d'Irlande*, à l'année 1200, dans les *Chartularies of St Mary's Abbey, Dublin*, II, 308).

1. Ces événements sont placés un peu trop tard, car Hubert Gautier, archevêque de Cantorbéry, mourut le 29 juin 1205, et Robert de Leicester plus tôt encore, le 20 octobre 1204; voy. ci-dessus, p. 176, note 1.

2. Mathilde, ou Maheut, fille aînée du Maréchal, épousa en premières noces Hugues Bigot, comte de Norfolk († 1225), et, en secondes, Jean de Varenne, comte de Surrey.

3. Il alla d'abord, comme on va le voir, à Striguil. L'époque de son départ de la cour du roi pourrait être fixée exactement en notant le moment où il cesse de paraître comme témoin dans les chartes royales. Malheureusement, le rôle des chartes de la huitième année de Jean (de l'Ascension 1206 à l'Ascension 1207) est perdu. Le 19 février 1207, le roi accorda des lettres de protection au Maréchal « quamdiu fuerit in Hibernia per licentiam nostram » (*Rot. litt. pat.*, I, 69 *a*). Henri Huesé (ci-dessous, p. 186) et Jean d'Erlée, qui accompagnaient le Maréchal, reçurent des lettres patentes dans la même forme.

4. Thomas de Samford (il y a en Angleterre plusieurs lieux du nom de Samford ou Sampford) figure, comme témoin ou comme chargé de diverses missions, en un très grand nombre d'actes du roi Jean; voy. notamment les tables des *Rotuli chartarum* et des *Rotuli litterarum patentium*. Il paraît à diverses reprises dans la suite du poème. Il était, très probablement, frère de Hugues de Samford mentionné plus haut; voy. p. 120, note 2.

5. Voy. p. 100, note 3.

ne point envoyer son fils. Le Maréchal fut d'un avis contraire, et, prenant Thomas par la main, il lui dit : « Sire, j'enverrai « de bon gré tous mes enfants au roi s'il le désire. Mais, pour « l'amour de Dieu, qu'a-t-il contre moi ? » Sire Thomas répondit que le roi ne désirait rien tant que l'empêcher d'aller en Irlande, et qu'il ne lui en avait donné la permission qu'à contre-cœur. — « Par Dieu ! » dit le Maréchal, « bon gré mal « gré, j'irai en Irlande, puisqu'il m'en a donné la permission. » Et, dès le lendemain, ayant envoyé au roi son fils Richard, il s'embarqua [13420]. Quand il fut en sa terre, la plupart de ses hommes l'accueillirent à grand honneur, mais il y eut tels qui furent affligés de sa venue. En ce temps, l'office de justice royal d'Irlande était tenu par Meilier[1], l'un de ses hommes ; celui-là fut très contrarié de la venue de son seigneur. Il manda au roi que, s'il permettait au Maréchal de résider longtemps en Irlande, ce serait à son détriment. Le roi envoya au Maréchal l'ordre de venir en Angleterre et d'amener avec lui Meilier [13446].

Le Maréchal prit sur cette affaire le conseil de ses hommes, qui lui firent part de leurs craintes. Ils pensaient que le roi le mandait pour son mal plutôt que pour son bien. Le Maréchal était bien convaincu que, lui parti, il y aurait discorde et guerre entre ses gens. Il confia à Jourdain de Sauqueville[2] la garde

1. Meilier (dans les documents latins *Meilerius*, *Meilerus*, *Maylerus filius Henrici*) était le fils d'un certain « Henricus filius Regis, » dont la mère était Nesta, fille de Rhys ab Tewdur, prince de la Galle du Sud, et dont le père était le roi Henri Ier (Giraud de Barri, *Opera*, I, 58 ; cf. V, c et cj). Il fut au nombre des aventuriers normands ou anglais qui, en 1169, s'établirent de vive force en Irlande. Giraud de Barri le représente comme un homme brave et entreprenant, mais ambitieux et cherchant à se faire valoir (*Expugn. Hib.*, I, IV). Il est, à maintes reprises, célébré pour sa vaillance dans le poème de Dermot (éd. Orpen, vv. 765, 1945-8, 2001-4, 3424 et suiv.). Il fut nommé grand juge d'Irlande vers octobre 1200 (*Rot. chart.*, I, 98 *b*; *Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 133) et resta en fonctions jusqu'en 1208. Il mourut en 1220 (Orpen, note sur le v. 447 du *Song of Dermot*). On n'avait jusqu'à présent aucune information sur sa lutte contre le Maréchal.

2. Ce chevalier tirait son nom de Sauqueville (cant. d'Offranville, arr. de Dieppe). Il y avait un chapitre dans lequel, selon un acte de 1201, émané de Gautier, archevêque de Rouen, Jourdain de Sauqueville avait fondé deux prébendes (Toussaints Duplessis, *Description de la Haute-*

d'une grande partie de sa terre, depuis le Pas de Baligauran[1] jusqu'à Dublin [13471]. Puis il chargea Jean d'Erlée de lui garder Ocancelei[2] et Ossory[3]. Jean d'Erlée s'excusa, disant que c'était trop pour lui, mais qu'il aiderait de tout son pouvoir celui à qui cette baillie serait confiée. « Vous la prendrez, » dit le Maréchal, « et je laisserai avec vous Étienne d'Évreux, mon « cousin[4]. Je vous laisserai Reinfrei Fils Paien[5] et sept des che- « valiers que j'ai amenés, car je n'emmènerai avec moi que le « seul Henri Huesé[6]. Je vous commande d'agir en toutes choses « selon le conseil de Gaufrei Fils Robert[7], de Gautier Porcel[8] et de

Normandie, I, 167). Il paraît s'être établi en Irlande vers la fin du XIIe s., et y construisit un château, près de Carlingford, comté de Louth, où le roi Jean séjourna le 12 juillet 1210. En 1211, le roi Jean lui accorda le droit d'établir un marché à Sauqueville (*Rot. chart.*, I, 91 *b*). Plusieurs actes le concernant et compris entre les années 1210 et 1221 sont analysés dans le *Calendar of doc. rel. to Ireland*, I (1875); voy. la table de cet ouvrage. Il figure comme témoin en plusieurs des actes que le Maréchal passa en Irlande.

1. Baligauran est actuellement Gowran, chef-lieu d'une ancienne baronnie dans le comté de Kilkenni; voy. une note de M. Orpen, *The Song of Dermot*, p. 328.

2. La province appelée dans le poème sur la conquête de l'Irlande *Okencelath* (*The Song of Dermot*, éd. by G. H. Orpen, vv. 886, 1742, 1785, etc.), en ancien irlandais *Ui Ceinnsealaigh*. C'était une contrée de l'Irlande qui comprenait tout le comté de Wexford et une partie des comtés de Wicklow et de Carlow; voy. *the Song of Dermot*, p. 327.

3. Ancienne division de l'Irlande correspondant au comté de Kilkenni et à une partie du Queen's County.

4. Étienne d'Évreux était neveu d'Étienne de Longchamp (*Rot. chart.*, I, 156 *a*; Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, cxiv). Il avait des biens en Angleterre, dans le comté de Hereford (*Rot. litt. pat.*, I, 91 *a*, 147 *b*; *Rot. litt. claus.*, 294, 346 *b*), et en Irlande, dans le comté de Wexford (*Chartularies of St Mary's Abbey, Dublin*, II, 183). Il figure comme témoin en plusieurs actes passés en Irlande (*ibid.*, II, 174-7).

5. Je ne trouve pas ce nom dans les documents du temps. Peut-être faut-il lire *Raoul*, comme au v. 13749.

6. L'un de ceux qui avaient accompagné le Maréchal en Irlande; voy. p. 184, n. 3. Son nom est écrit dans les documents tantôt *Hose* (*Rot. de obl.*, p. 167), tantôt *Huese* (*ibid.*, p. 500).

7. Il était établi en Irlande depuis 1199 au moins (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, n°s 103, 179, 226, 287). On le voit figurer parmi les témoins de diverses chartes du Maréchal passées en Irlande.

8. Témoin à divers actes émanant du Maréchal, par exemple à l'acte de

« Thomas[1] Fils Antoine [13510]. Maillard, mon porte-enseigne, « restera aussi. » Jean d'Erlée lui conseilla de prendre otages de ses barons. Mais le Maréchal s'y refusa énergiquement. Il convoqua ses hommes, qui s'empressèrent de répondre à son appel. Au jour dit, ils s'assemblèrent à Kilkenni [13529]. Le Maréchal leur dit : « Seigneurs, voici la comtesse, que je vous amène par la « main, la fille du comte qui vous a tous fieffés lorsqu'il eut « conquis la terre[2]. Elle reste parmi vous enceinte. Jusqu'à « tant que Dieu me ramène, je vous prie tous de la garder fidè- « lement, car c'est votre dame, et je n'ai rien de la terre sinon « par elle. » Ils lui promirent de le bien faire, mais il y eut tels qui manquèrent à leur parole [13548].

Le comte prit congé de ses hommes. Il se hâta de passer le bras de mer. Il aborda le jour de la Saint-Michel[3] et se hâta de se rendre en Angleterre[4]. Meilier, homme sans foi, traversa de son côté, mais avant de partir il commanda à ses gens de faire tout le mal possible à la terre du Maréchal, aussitôt après son départ. Ainsi firent-ils la semaine qui suivit la fête[5]. Le premier dimanche, ils incendièrent les granges du comte à la Nouvelle ville[6] et tuèrent vingt de ses hommes. Puis ils poussèrent le butin devant eux. C'est ainsi que commença la guerre [13574].

Cependant le Maréchal, qui ne connaissait encore rien de la trahison préparée par Meilier, se présenta au roi, et Meilier fit

fondation du monastère de Dowiskyr, vers 1212 (Gilbert, *Facsimiles of national mss. of Ireland*, II, pl. LXIX). On le retrouve plus tard sénéchal de Leicester (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 873).

1. Le ms. porte *Tonin*, mais c'est une erreur. Il ne peut être question que de Thomas Fils Antoine, qui possédait en Irlande des biens considérables, et à qui, en 1215, le roi confia la garde du comté de Waterford et de plusieurs châteaux (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 576). Il mourut au commencement de l'année 1229 (*ibid.*, n° 1689).

2. Richard de Clare, comte de Pembroke (ci-dessus, p. 100, note 3, et p. 120, note 4).

3. 29 septembre.

4. Il avait abordé en Galles, d'où il se rendit en Angleterre.

5. La Saint-Michel.

6. Newtown-Barry, comté de Wexford. Il y a plusieurs autres localités appelées Newtown en Irlande, deux notamment en Meath, mais il est plus probable qu'il s'agit de Newtown-Barry.

de même[1]. Le roi fit bonne mine à celui-ci, et mauvaise au Maréchal[2]. C'est en ce temps que Guillaume de Briouze[3], jusque-là très bien vu du roi, eut une brouille avec lui. Un jour, après dîner, le roi se trouvait en sa chambre avec Girard d'Athée[4], Meilier et ses principaux conseillers. On en vint à

1. Meilier était à la cour du roi, en Angleterre, du 8 au 14 novembre 1207, car il est témoin à divers actes royaux passés le 8, le 12 et le 14 de ce mois (*Rot. litt. pat.*, I, 77 *a*; *Rot. chart.*, I, 171 *b*, 172 *a*, 173 *a*, 174 *a*), mais il ne figure en cette qualité dans aucun acte postérieur. Antérieurement, pour le trouver comme témoin, il faut remonter à l'an 1200.

2. Le Maréchal n'arriva probablement à la cour du roi qu'après Meilier, car c'est au 25 janvier 1208, à Guildford, qu'il paraît pour la première fois comme témoin d'un acte royal (*Rot. chart.*, I, 175 *a*). Il est témoin ensuite à des actes du 12 février et du 7 au 19 mars de la même année (*ibid.*, 175 *b*, 176 *a*, 178 *a*). Puis on ne le voit plus reparaître de l'année. Quant aux années suivantes, on sait que les rôles des années 11, 12, 13 de Jean sont perdus. Entre le 25 janvier et le 12 mars se place un acte important pour l'histoire du Maréchal. C'est une lettre close du roi à Meilier (7 mars) pour annoncer à celui-ci que, le 5 mars, Guillaume le Maréchal s'est présenté à lui spontanément, à Bristol, disposé à se soumettre à sa volonté. En conséquence, le roi invite Meilier à maintenir la paix et à s'opposer à toutes incursions qui pourraient être faites sur les terres du comte Maréchal (*Rot. litt. claus.*, I, 105; *Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 375).

3. Briouze-Saint-Gervais, Orne, arr. d'Argentan. Il était beau-frère d'Adam du Port, dont une fille avait épousé Jean le Maréchal, frère de Guillaume le Maréchal (ci-dessus, p. 132, note 6). Il avait marié sa fille Marguerite à Gautier de Laci, qui avait des terres considérables en Irlande (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, lxx; et ci-après, v. 14180-3). La persécution que lui fit endurer Jean sera plus loin l'objet d'une note (v. 14156). Actuellement, il ne s'agit que de déterminer le moment où la rupture éclata. Ce dut être à la fin de décembre 1207 ou au début de l'année 1208, car il figure pour la dernière fois comme témoin à un acte royal dans une charte donnée à Windsor le 26 décembre 1207 (*Rot. chart.*, I, 175 *a*).

4. Girard d'Athée (*d'Aties*, dans notre poème, *de Athies* ou *de Athiis* dans les documents latins) était, en 1201, lieutenant de Robert de Turnham, sénéchal d'Anjou (*Cart. de l'abbaye de Villeloin*, Bibl. nat., lat. 17129, p. 22; cf. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXII, 120-1). Il fut nommé sénéchal de Tours le 24 août 1202 (*Rot. litt. pat.*, I, 17 *a*). Le 30 mars 1203 il reçut la garde du château de la Guierche (*ibid.*, 27 *a*). Il défendit Loches, en 1205, contre le roi de France, y fut pris et dut payer une rançon considérable (G. Le Breton, *Chron.*, § 134; *Phil.*, VIII,

parler du Maréchal et de Guillaume de Briouze, qui étaient liés d'amitié [13598]. Meilier se mit en avant et dit que, si le roi lui permettait de retourner en Irlande, il se faisait fort de les lui rendre prisonniers l'un et l'autre à Londres. Il lui demandait seulement d'appeler en Angleterre tous ceux qui tenaient terre de lui. Le roi donna aussitôt ordre à son chancelier d'expédier à tous ses hommes d'Irlande, et nommément à Jean d'Erlée, à Étienne d'Évreux et à Jean de Sauqueville, des lettres portant commandement de venir à lui dans les quinze jours suivant la réception des dites lettres, sous peine de perdre leurs terres d'Angleterre[1] [13654].

Les lettres furent scellées et remises à Thomas Blouet[2]. Puis Meilier prit congé du roi pour s'en aller en Irlande. Le Maréchal l'apprit. Il vint au roi et lui demanda la permission de partir. Le roi refusa. Meilier eut bon vent; il passa heureusement, et il se trouva que, de la Saint-Michel à la Chandeleur, aucune nef,

418-34; R. de Coggeshall, éd. Stevenson, p. 146 et 152). Au mois de mai 1206, le roi Jean agissait, par l'intermédiaire du Temple, en vue de sa délivrance (*Rot. litt. pat.*, I, 65 *a*). Il reçut la garde du château de Gloucester le 5 janvier 1208 (*ibid.*, 78 *b*), la garde de l'évêché de Bath le 18 mars suivant (*ibid.*, 80 *a*). La même année, le 23 mai, il fut nommé shérif de Hereford (*ibid.*, 83 *b*). Le 21 septembre, il fut autorisé par le roi à conclure avec les hommes de Guillaume de Briouze une convention par laquelle ceux-ci, abandonnant le service de leur seigneur, devinrent hommes du roi (*ibid.*, 86 *b*). Serviteur dévoué de Jean, il paraît s'être attiré l'inimitié des barons anglais. Dans les *Capitula* présentés par eux au roi le 15 juin 1215 et acceptés par celui-ci se lit un article ainsi conçu : « Ut rex amoveat penitus de balliva parentes et « totam sequelam Gerardi de Atyes, quod de cetero bailliam non habeant » (art. 40; Stubbs, *Select charters*, p. 294; Bémont, *Chartes des libertés anglaises*, p. 20). — Ce Girard tirait son surnom d'Athée, cant. de Bléré, arr. de Tours, et était de basse extraction au témoignage de Guillaume Le Breton :

Servus et a servis oriundus utroque parente,
Cui satis obscurus ortum dedit Athia pagus.
(*Phil.*, VIII, 419-20.)

1. On ne trouve nulle part trace de ces lettres.

2. Chevalier qui figure de 1209 à 1227 en plusieurs documents relatifs à l'Irlande (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, nos 392, 403, 422, 448, 452, 1363, 1367, 1504). Sa sœur avait épousé Dermot Magarthy, roi de Cork (*ibid.*, n° 766).

sauf la sienne, ne réussit à faire la traversée[1]. C'est ainsi que les mauvais sont parfois plus favorisés que les bons. A son arrivée, Meilier trouva la terre en tout autre état que ce qu'il attendait et apprit avec honte que plusieurs de ses chevaliers étaient en prison par leur méfait [13692].

Alors Meilier réunit en parlement les hommes du comte[2]. Là Thomas Blonet leur bailla à chacun les lettres du roi. Lorsqu'elles eurent été lues, ils se tirèrent à part et, les ayant fait relire, ils demeurèrent convaincus que le roi cherchait à déshériter leur seigneur. Ils prirent alors conseil entre eux et, sur l'avis de Jean d'Erlée et d'Étienne d'Évreux, ils décidèrent qu'ils resteraient en Irlande pour défendre la terre du comte Maréchal. Jourdain de Sauqueville proposa d'avertir le comte d'Ulster[3] et Raoul Fils Paien[4] [13749], et de leur demander leur concours en faveur du Maréchal. Ces résolutions prises, les uns et les autres se retirèrent du parlement le mieux qu'ils purent. Quand Thomas Blouet leur demanda ce qu'ils avaient l'intention de faire au sujet du mandement royal, ils répondirent qu'ils feraient pour le mieux [13762].

Ensuite ils chargèrent Jourdain de Sauqueville d'aller demander au comte d'Ulster son appui. Jourdain y alla, et le comte s'empressa de venir, conduisant soixante-cinq chevaliers, deux

1. On a vu plus haut (p. 188) que Meilier était à la cour du roi du 8 au 14 novembre 1207. Il dut quitter l'Angleterre vers le temps où le Maréchal se présentait au roi, c'est-à-dire en janvier 1208, en tout cas, comme on vient de le voir, avant la Chandeleur (2 février).

2. La désignation plus ou moins précise du lieu est donnée dans le texte (v. 13697), mais le passage est corrompu.

3. *Weluestire*, v. 13748, en rime avec *dire*. Dans le poème de la conquête de l'Irlande, c'est *Uluestere, Huluestere* (*The Song of Dermot*, éd. Orpen, vv. 1756, 2733). Le comte ici désigné est Hugues de Laci, comte d'Ulster depuis 1204, par don royal, après que Jean de Courci, son prédécesseur, eut été pris en trahison et livré au roi d'Angleterre (Rog. de Howden, IV, 176; *Annales d'Irlande*, dans *Chartularies of St Mary's Abbey*, II, 308-9).

4. Ce personnage est vraisemblablement le même que le Reinfrei Fils Paien mentionné plus haut, v. 13496. « Radulfus Filius Pain » figure comme témoin dans une charte de Guillaume le Maréchal (*Chartularies of St Mary's Abbey*, II, 139). Dans le même acte paraît un « Rogerius Filius Pain. »

cents sergents et mille hommes de pied. Je ne veux pas raconter leurs exploits : qu'il suffise de dire qu'ils firent à Meilier ce que celui-ci aurait voulu faire au Maréchal, car ils dévastèrent ses terres [13786].

Le Maréchal cependant parcourait l'Angleterre en tous les sens à la suite du roi[1]. Il ne savait rien du tort que Meilier lui causait, ni le roi non plus. Le roi lui faisait très mauvaise mine, à l'étonnement de toute la cour, et par suite personne n'osait lui parler. Un jour, le roi sortait de Guildford[2]; il appela à lui le Maréchal qui marchait à sa suite et lui dit : « Maréchal, « avez-vous de bonnes nouvelles d'Irlande? — Non, sire, » répondit le Maréchal. — « Je vous en donnerai, » reprit le roi en riant. « La comtesse était à Kilkenni [13810]. Jean d'Erlée « sortit, au bruit d'une mêlée, avec Étienne d'Évreux et tous « les chevaliers de la garnison, de sorte qu'il n'y resta que des « sergents. Lorsqu'ils se furent éloignés d'environ deux lieues, « Meilier survint et assiégea la comtesse. Celle-ci, se voyant en « danger d'être prise, fit descendre un homme par les créneaux « pour annoncer à Jean d'Erlée qu'elle était assiégée dans Kilkenni [13827]. Il était près de nuit. Jean d'Erlée et les siens couchèrent à Odo[3], et le lendemain, de bon matin, ils s'armèrent « et allèrent combattre Meilier, qui fut pris avec plusieurs de « ses chevaliers. Étienne d'Évreux fut tué et Raoul Fils Paien « aussi, et Jean d'Erlée fut blessé, m'a-t-on dit, et mourut le « jour même; toutefois, l'honneur du combat vous est resté. »

1. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'itinéraire dressé par D. Hardy pour voir que le roi Jean passait rarement plus de huit jours consécutifs dans le même endroit.

2. Vers cette époque, le roi séjourna deux fois à Guildford : le 27 et le 28 décembre 1207, et du 25 au 27 janvier de l'année suivante. Le Maréchal fut témoin à un acte passé dans cette ville le 25 janvier 1208 (*Rot. ch.*, I, 175 *a*). Ensuite on le voit paraître comme témoin en plusieurs actes du 6 au 20 mars, à Bristol, à Luggershall, à Marlborough, à Clarendon (*Rot. litt. pat.*, I, 79 *b*; *Rot. ch.*, I, 175 *b*, 176 *a*).

3. *Odo*, v. 13833; *Odoth* dans le poème sur la conquête de l'Irlande, v. 2051, maintenant *Idouch*, au nord-ouest de Kilkenni.

4. *Prenlegast*, dans le texte, mais *Pendergast* ou *Pendregast* dans le poème sur la conquête de l'Irlande (*passim*). L'éditeur de ce poème, M. Orpen, remarque (*The Song of Dermot*, p. 265, note sur le v. 455) que

Le Maréchal répondit : « Certes, beau sire, c'est grand dom« mage des chevaliers. Ils étaient vos hommes, et cette affaire « est d'autant plus regrettable. — J'en penserai, » dit le roi [13852].

Le Maréchal se retira. Il réfléchit longuement et s'étonna que tout cela fût arrivé sans qu'il en eût été informé. Le carême vint avant qu'on pût passer d'Irlande en Angleterre. Quand enfin la traversée devint possible, le roi reçut les nouvelles et apprit que son juge, vaincu et fait prisonnier, avait été obligé de faire la paix avec la comtesse et ses gens et de donner en otage son fils pour sauver sa terre, que Philippe de Prendergast, se soumettant au jugement de la cour, avait donné son fils en otage[1], et que les autres avaient fait de même, donnant fils ou frère en otage. Le roi fut très affligé de ces nouvelles. Le Maréchal, qui les reçut en même temps, en fut au contraire très joyeux, et il en rendit grâce à Dieu. Il se présenta au roi, sans faire paraître en rien qu'il eût reçu d'aussi bonnes nouvelles. Le roi l'appela, et, dissimulant ses sentiments, il lui fit meilleure mine qu'avant. Puis il lui demanda s'il avait reçu des nouvelles d'Irlande [13908]. — « Non, sire, » dit le Maréchal. — « Eh bien! je vous en donnerai, et de bonnes, car « je veux que vous en ayez joie. La comtesse et vos gens vont « bien. » Et il lui conta point par point le succès de ses hommes. Le Maréchal écouta, tout comme s'il n'avait rien su. Puis il répondit sagement et avec mesure : « Sire, j'en remercie Dieu ; « mais je ne croyais pas avoir d'ennemi en Irlande le jour que

Prendergast est le nom d'un faubourg de Haverfordwest, comté de Pembroke. Giraud de Barri (*Opera*, V, 231) écrit *Prendelgast*. Philippe de Prendergast, fils de Maurice de Prendergast, l'un des aventuriers anglais qui s'établirent en Irlande sous Henri II, avait des terres dans le Kinsellagh (*The Song of Dermot*, v. 2826). Il épousa une fille de Robert de Quency (*ibid.*, v. 2819 ; cf. la note, p. 299). On trouvera, dans le *Calendar of doc. rel. to Ireland*, un grand nombre d'actes le concernant ou dans lesquels il figure comme témoin, de 1207 à 1221, sous les nos 329, 339, 340, 342-5, etc.

1. Philippe de Prendergast avait deux fils, Gerold et David, qui furent, l'un après l'autre, otages de Guillaume le Maréchal, mais plus tard (1214-1215), et, à ce qu'il semble, en d'autres circonstances que celles dont il est ici question (*Rot. litt. pat.*, I, 123 *a*, 144 *a*).

« j'en suis parti. » Dès lors, le roi lui fit bonne mine, et tous les hommes de la cour le traitèrent avec amitié et honneur [13930].

Quand le Maréchal eut longuement suivi le roi et ses gens, il lui demanda congé de retourner en Irlande[1]. L'ayant obtenu, il partit. C'est en ce carême que l'Angleterre fut mise en interdit[2], ce qui mit le pays en grand trouble. Le Maréchal aborda à Glasscarrick[3] un lieu couvert de forêts. Ses gens vinrent au-devant de lui. Jean d'Erlée se présenta vêtu d'un haubergeon. Le Maréchal s'en étonna. « Ne sommes-nous pas en « paix ? » demanda-t-il. — « Sire, tous ne l'observent pas, » répondit-il finement. C'est ainsi que parla Renard[4] [13960].

Ils cheminèrent, parlant ensemble. Jourdain de Sauqueville et Jean d'Erlée lui contèrent la trahison. Sur ces entrefaites, ils virent venir deux barons, Philippe de Prendergast et David de la Roche[5]. Ils saluèrent le comte comme hommes flatteurs qu'ils étaient, et il leur rendit leur salut ironiquement, disant : « Dieu « vous sauve, si c'est droit. — Sire, c'est droit, car nous « sommes deux de vos loyaux hommes. — Ce n'est pas ce « que vous avez montré, » dit le Maréchal, « on le sait au bourg « et à la campagne. — Non certes, » reprirent ensemble Jourdain de Sauqueville et Jean d'Erlée [13985]. « Ils ont assez fait « paraître leur fausseté. » Ils demandèrent alors merci en pleurant, et le comte leur pardonna. Le lendemain, nombre de gens

1. Il était encore en Angleterre le 6 mars 1208, époque où il fut témoin à un acte royal passé à Bristol (*Rot. litt. pat.*, I, 79 *b*).

2. 23 mars 1208 (Roger de Wendover, II, 46; Mathieu de Paris, *Chron. maj.*, II, 522).

3. Ms. *Glaskant*, faute de copiste pour *Glaskaric* ou une forme analogue. Glasscarrick, selon l'orthographe actuelle, est un village de la côte du comté de Wexford.

4. Allusion à la fable du Pigeon et du Renard, qui est courante au moyen âge et qui est à peu près celle du Coq et du Renard de La Fontaine (II, xv). J'ai comparé diverses rédactions de cette fable dans mon commentaire sur *les Contes de Bozon*, p. 255, § 61.

5. David de la Roche (en latin *de Rupe*) est un baron qui figure en d'assez nombreux actes relatifs à l'Irlande, de 1207 à 1235; voir la table du *Cal. of doc. rel. to Ireland*, sous *Rupe* et sous *Roche*. Dans plusieurs, il est placé comme témoin à côté de Philippe de Prendergast (*ibid.*, nos 339, 340, 356).

se présentèrent au Maréchal qui avaient agi contre lui. La comtesse vint aussi, très joyeuse de retrouver son mari. Comme on allait se mettre à table, entra un chevalier, Haï du Val [14027], qui avait fait beaucoup de mal, et qui protesta de sa loyauté, invoquant le témoignage de Jean d'Erlée. « Cela ne vous servira de rien, » répondit celui-ci, « car je « puis dire en vérité que, dans toute la terre, il n'y a pire « traître que vous. » Les chevaliers qui étaient là se mirent à rire, et le comte s'assit à table en disant : « Sire Jean, celui-là a eu « tort de s'en remettre à votre jugement, car je vois bien qu'il « n'a rien à y gagner » [14066].

Le comte Maréchal se rendit à Kilkenni avec la comtesse et les barons. Il y eut grande joie par la contrée et plusieurs lui firent bon accueil, qui, dans leur cœur, n'en pensaient rien. Ceux qui avaient méfait contre lui se crurent perdus, et, tout tremblants et en larmes, vinrent lui demander merci. Le Maréchal, qui était miséricordieux, en eut pitié et leur rendit à tous leurs otages, sauf à Meilier, qui avait été la racine de tout le mal. La comtesse n'en fut pas contente, car ils lui avaient causé bien des tourments. Certes, si son époux l'en avait crue, il en eût tiré cruelle vengeance [14100].

Le comte, qui était courtois et sage, remercia chaudement sa bonne gent qui l'avait servi loyalement. Peu de temps après, le roi envoya en Irlande l'évêque de Norwich comme grand juge[1]. Meilier eut honte de sa conduite et vint en pleurant implorer la merci du Maréchal. Il transigea avec lui en lui abandonnant

1. Nous n'avons pas la date de la nomination de Jean, évêque de Norwich, comme grand juge d'Irlande en remplacement de Meilier. Ce changement doit avoir eu lieu en 1209. Le dernier acte royal où Meilier soit encore qualifié de « justiciarius noster » est du 19 juin 1208 (*Rot. litt. pat.*, I, 84 *b*; *Cal. of rel. to Irel.*, n° 385). Le même Meilier est qualifié de « quondam justiciarius Hibernie » à la date du 9 février 1210 (*Rotuli de liberate ac de misis et prestitis*, p. 149; *Cal. of doc. rel. to Irel.*, n° 398). C'est à la fin de 1208 ou en 1209 qu'il a été remplacé. On sait que les rôles des lettres royales nous font défaut pour la onzième année du roi Jean, commençant à l'Ascension 1209. L'évêque de Norwich était sûrement en Irlande le 2 janvier 1210 (*Cal.*, etc., n° 396) et sans doute déjà depuis quelque temps. Il exerça les fonctions de juge d'Irlande jusqu'en 1213; son successeur, Henry, archevêque de Dublin, fut nommé le 23 juillet 1213. Il mourut en 1214.

son château de Donmas, à titre d'héritage, et, après son décès[1], toute la terre qu'il possédait. Certes, il pouvait bien le faire, car il n'avait nul héritier dont il fût certain, n'ayant jamais eu d'épouse[2] [14136].

Après cela, Fortune, qui se montre souvent cruelle envers ceux qu'elle a favorisés, fit tourner un tour à sa roue et fit sentir sa rigueur à Guillaume de Briouze [14143]. Le roi, qui si longtemps avait été bienveillant pour lui, changea de conduite à son égard. Tout accord devint impossible et ce prud'homme fut exilé. Ce fut grande douleur et grand péché. Je ne sais quelle fut la cause de ce revirement, et, si je le savais, il ne m'appartiendrait point de le dire[3]. Il le prit en telle haine que

1. « Castrum de *Damas*, *Dunmas*, *Dumath* » (voir les tables des divers recueils de rôles, où, du reste, ce nom n'est pas identifié), en irlandais *Dumach* ou *Caislen na Dumach*, en anglais Dough Castle, comté de Clare, sur la rivière d'Oina, à quelques kilomètres à l'ouest d'Ennystimon (*Annals of the Kingdom of Ireland, by the Four Masters*, ed. by J. O'Donovan, II, 853, note *n*). — On verra plus loin (vv. 14330 et suiv.) que, en 1210, le Maréchal fut contraint de remettre ce château, à titre de gage, au roi Jean. Le Maréchal ne rentra en possession de son château que cinq ou six ans plus tard. Il y a dans les Rôles des lettres patentes plusieurs actes de 1215 et 1216 (I, 153 *b*, 154 *a*, 161 *b*, 180 *a*, 184 *a*; cf. *Cal.*, etc., n°° 644, 647, 664, 684-5) portant injonction de faire remettre ce château au Maréchal.

2. Ceci n'est point exact : nous savons par Giraud de Barri (*Expugnatio Hibernica*, II, XXIII, dans *Opera*, V, 356) qu'il avait épousé une nièce de Hugues de Laci vers 1182. Toutefois, à l'époque où Giraud écrivait la lettre au roi Jean qui sert d'introduction à la seconde édition de l'*Expugnatio Hibernica*, en 1209 ou 1210, Meilier n'avait pas d'enfants légitimes (*ibid.*, 409). Il avait un fils qui paraît en divers documents, depuis 1207 (*Cal.*, etc., n°° 310, 314), et qui s'appelait aussi Meilier, mais c'était sans doute un fils naturel.

3. Nous sommes mieux renseignés que le poète et nous n'avons pas les mêmes raisons que lui pour dissimuler nos informations qui, tirées de sources différentes, se complètent et se contrôlent. Le roi a pris soin de nous transmettre, au sujet de sa querelle avec Guillaume de Briouze, une relation, qui a été analysée par M. Sweetman dans le *Cal. of doc. rel. to Ireland*, n° 408, et, plus brièvement, par M. Blain, dans le *Cal. of doc. rel. to Scotland* (Édimbourg, 1881), n° 680. Selon cet exposé, G. de Briouze devait au roi de fortes sommes sur ses terres d'Irlande. Le roi fit saisir ses biens du pays de Galles par Gerard d'Athée, bailli pour le roi en Galles. Mathilde, sa femme, et plusieurs de ses parents intercédèrent auprès du roi, et Guillaume lui-même, s'étant présenté au

Guillaume ne put résister à la guerre qu'il lui faisait. Il se réfugia quelque temps en Galles, mais, n'osant pas se fier à ses gens, il dut se résigner à s'embarquer en plein hiver. Trois jours et trois nuits il vogua avec sa femme et ses enfants. Il arriva, par une tempête violente, près de la terre d'Irlande [14172]. Ceux qui étaient à terre s'attendaient à les voir se noyer. Son but était de joindre Gautier de Laci, son gendre[1], auprès de qui il espérait trouver un refuge; mais le flot le poussa jusqu'à Wicklow où le comte Maréchal séjournait alors [14187]. Celui-ci, apprenant la venue de Guillaume, alla au-devant de lui et le

roi, à Hereford, céda ses châteaux de Galles en garantie de sa dette, donna hypothèque sur ses biens en Angleterre et s'engagea à remettre des otages, parmi lesquels un de ses fils. Mais il ne tint pas sa promesse, essaya de reprendre ses châteaux et brûla la moitié de la ville de Leominster, tuant plusieurs des hommes du roi. Puis il s'enfuit en Irlande avec sa femme et ses fils, où il fut reçu par Guillaume le Maréchal et par Gautier et Hugues de Laci (ce que le poète conte plus loin). Le roi rassembla son armée, et, s'étant rendu à Pembroke, se disposa à passer en Irlande. G. de Briouze vint le trouver et lui offrit 40,000 marcs pour avoir la paix. Le roi, avant d'accepter, lui enjoignit de l'accompagner en Irlande, où Mathilde était restée. G. de Briouze refusa. Mathilde, cependant, apprenant l'arrivée du roi, voulut fuir en Écosse avec ses enfants et Hugues de Laci. Elle fut prise avec sa fille et son fils par un chef de Galway, Duncan de Carrick, qui la livra au roi, alors qu'il était au siège de Carrickfergus. Mathilde offrit au roi une rançon de 50,000 marcs, mais, l'arrangement conclu, elle dut déclarer qu'elle n'avait pas cette somme. Le roi termine en déclarant G. de Briouze banni (*outlaw*), selon la loi d'Angleterre. Ce document, qui n'est pas daté, doit avoir été écrit en août 1210. Il est vraisemblable que Jean, selon son habitude, n'a pas dit toute la vérité. Selon Roger de Wendover (II, 48-9) et Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, II, 523-4), Jean, après la publication de l'interdit, aurait craint que le pape en vînt à délier ses sujets du serment de fidélité, et aurait cru prudent d'exiger des principaux d'entre eux la remise d'otages. G. de Briouze s'y serait refusé, et sa femme, Mathilde, aurait dit, en un moment d'emportement : « Je ne livrerai pas mes enfants au roi qui a « tué son neveu Arthur. » Ces paroles, rapportées au roi, auraient été la cause de son irritation contre G. de Briouze et sa femme. On verra plus loin (p. 197, note 5) comment il traita cette dernière. — A propos de l'accusation portée par Mathilde contre le roi Jean, il est à noter que, selon G. Le Breton (*Phil.*, VI, 480), G. de Briouze avait refusé d'être complice de l'assassinat d'Arthur.

1. Gautier de Laci avait épousé Marguerite, fille de Guillaume de Briouze; voir *Dict. of nat. biogr.*, XXXI, 391 *b*.

recueillit de bon cœur, lui, sa femme et ses enfants. Pendant vingt jours il l'hébergea [14198].

Quand l'évêque, qui était grand juge et seigneur de la terre, l'apprit, il lui manda sur un ton arrogant qu'il avait hébergé le traître du roi, et lui enjoignit de le lui livrer sans délai. Le Maréchal répondit aux messagers : « Je n'ai pas de traître ici. « J'ai hébergé monseigneur Guillaume comme je le devais, d'au« tant mieux que j'ignorais que le roi eût aucun grief contre « lui. Et, dès que je l'ai hébergé, je ferais une trahison si je « vous le livrais. Je le conduirai en sûreté jusqu'à ce qu'il soit « hors de ma terre. L'évêque ne doit pas me demander ce qui « serait pour moi une cause de reproche. » Il conduisit en effet Guillaume de Briouze jusqu'à Gautier de Laci [14232].

L'évêque ressentit vivement le refus du Maréchal. Il s'empressa de faire savoir ces nouvelles au roi, qui en fut très irrité, et manda aussitôt au Maréchal de venir à lui. Celui-ci obéit. Peu après son arrivée, le roi fit rassembler son ost pour passer en Irlande[1]. A la Pentecôte[2], il vint à Pembroke, et, à la Saint-Jean après, il arrivait à Kilkenni[3], où on lui fit un riche accueil, car toute l'ost vécut ce jour-là aux frais du comte. De là le roi se rendit à Dublin[4], puis il alla assiéger Carrickfergus[5] [14270]. Le château était fort et en état de défense. Toutefois, par peur,

1. On trouvera la liste des chevaliers qui accompagnèrent le roi dans le *Rotulus de prestito* de l'année 1210 (*Rotuli de liberate ac de misis et prestitis*, p. 176, 179, 180, etc.).

2. Ce jour-là (6 juin 1210) et les jours suivants, le roi était, non pas précisément à Pembroke, mais à Cross-on-the-Sea, tout à côté.

3. Le 16 juin, Jean est encore à Cross-on-the-Sea; c'est sans doute ce jour-là ou le jour suivant qu'il s'embarqua, puisque le 20 il est en Irlande, à Crook près de Waterford, d'où, en passant par Newbridge et Thomastown, il arriva le 23 à Kilkenni.

4. Il y séjourna du 28 au 30 juin.

5. Ulster, comté d'Antrim. Le roi y fut du 19 au 28 juillet. L'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 112-4) nous apprend que Mathilde, ses enfants et Hugues de Laci (frère cadet de Gautier de Laci) étaient à Carrickfergus lorsque le roi vint l'assiéger, mais qu'ils s'enfuirent en l'île de Man d'où ils passèrent « en la tierre de Gauvoie », c'est-à-dire en Galloway, à l'extrémité sud-ouest de l'Écosse. Tandis que Hugues de Laci réussissait à s'échapper, Mathilde et son fils furent livrés au roi Jean qui les fit mourir de faim. Cf. les Annales de Waverley, à l'année 1210 (*Annales monastici*, II, 265, coll. du Maître des rôles).

ceux qui l'occupaient le rendirent. Le roi y mit une forte garnison et revint à Dublin[1]. Là, en présence des barons de la région, il accusa le Maréchal, lui reprochant d'avoir donné asile à son ennemi mortel. Le comte répondit sur-le-champ : « Sire, « j'ai hébergé mon seigneur qui avait abordé sous mon château. « Si j'ai eu soin de lui quand il était misérable, vous ne devez « pas le prendre en mauvaise part. Je ne croyais rien faire de « mal, puisqu'il était mon ami et mon seigneur et que j'igno« rais que vous eussiez rien contre lui. Vous étiez bien ensemble « lorsque je partis d'Angleterre pour venir ici. Si maintenant « personne, sauf vous, veut dire qu'il y a plus, je suis prêt à « me défendre selon le jugement de votre cour. » Aucun des barons ne bougea; autrement le roi l'eût volontiers fait passer en jugement, bien qu'il n'eût rien fait pour cela [14318].

Le roi, voyant qu'il ne pouvait pas faire plus, fut fort irrité. Il lui demanda en otages Gaufrei Fils Robert, Jourdain de Sauqueville, Thomas de Samford, Jean d'Erlée, Gautier Porcel et son château de Donmas[2] [14330]. Le comte répondit : « Vous « avez mes fils en otages et tous mes châteaux d'Angleterre. Si « vous voulez mes châteaux et mes fertés d'Irlande, je vous en « baillerai autant que vous voudrez, comme aussi les fils de « mes vavasseurs. Ainsi peut agir qui n'a pas de mauvaises « intentions. » Le roi rentra dans sa chambre et rapporta ces paroles aux siens. Ceux-ci lui représentèrent que l'offre du Maréchal était grande et qu'assurément il ne pouvait pas avoir intention de mal faire. Le roi prit avec lui l'évêque de Norwich, le comte de Winchester[3], le connétable de Chester[4], Pierre Fils

1. Après avoir quitté Carrickfergus, le roi s'arrêta en divers lieux, entre autres à Drogheda, et séjourna à Dublin du 18 au 24 août.

2. Cf. ci-dessus, p. 195, note 1.

3. Sahier (*Saherus*, *Seherus*) de Quincy figure en de nombreux actes royaux avec le titre de comte de Winchester depuis 1207; cf. Dugdale, *Baronage*, I, 686 *b*. L'auteur de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui l'appelle « Sohiers de Quinci, » dit qu'il fut blâmé pour avoir rendu trop facilement le château de Vaudreuil, assiégé par Philippe-Auguste en 1203 (éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., p. 97). Il fut un des barons qui, en 1216, furent envoyés à Louis, fils de Philippe-Auguste, pour lui offrir la couronne d'Angleterre (Rog. de Wendover, II, 173).

4. Roger de Laci, connétable de Chester, défendit énergiquement, en

Herbert[1], et fit savoir par eux au Maréchal qu'il ne voulait pas avoir d'autres otages que les hommes dont il lui avait parlé. De ceux-là le comte n'avait auprès de lui que deux, Gautier Porcel et Jean d'Erlée [14366]. Il leur demanda leur consentement qu'ils accordèrent sans hésiter. Le comte remit donc au roi son château en gage et ses otages devant la cour assemblée. Mais le roi, qui était insatiable dans ses demandes, exigea encore des pleiges à prendre parmi les autres barons que le Maréchal avait amenés. Ceux que le roi voulut avoir consentirent, excepté un seul, David de la Roche [14402], qui refusa net, disant que le Maréchal avait eu des torts envers lui et que par conséquent il n'était pas tenu de le pleiger. Le Maréchal dit alors : « Pour Dieu! sire, écoutez-moi. Demandez à ces barons « si jamais j'ai fait tort à David, qui, en cette circonstance, « refuse de me pleiger. » Et le roi le demanda aux barons. Ceux-ci répondirent unanimement que jamais ils n'avaient ouï dire que le Maréchal lui eût en rien méfait. David fut couvert de confusion [14428].

Lors de la remise des otages, il arriva que sire Pierre Fils Herbert cherchait une place pour s'asseoir. Ceux qui étaient près de David se levèrent pour lui faire place. Mais il leur dit : « Seigneurs, pour rien au monde je ne m'asseoirais auprès du « traître qui a failli à son seigneur. » Cette parole fut approuvée de la plupart de ceux qui l'entendirent [14444].

Le roi mit séparément ses otages en garde : Jourdain à Gloucester, Thomas à Winchester, Jean à Nottingham, où il eut à souffrir assez de misères, Gaufrei à Hereford. Ce dernier tomba malade en sa prison et n'en sortit que mort, Gautier Porcel fut confié en garde à Pierre Fils Herbert, de qui il n'eut qu'à se louer. Pendant près d'un an les otages furent en prison, bien à

1203, contre Philippe-Auguste, la Roche-d'Andeli (Rog. de Wendover, I, 318), et fut pris, en mars de l'année suivante, dans une sortie. Il mourut en 1211 (ibid., II, 58). Voir *Dict. of nat. biogr.*, XXXI, 388.

1. Chevalier du roi Jean qui paraît comme témoin dans un très grand nombre d'actes royaux depuis 1204. Il avait des biens en Galles (*Rot. litt. pat.*, I, 86 *b*, 91 *b*). Rog. de Wendover (II, 60; cf. Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 533) le mentionne parmi les conseillers « iniquissimos » du roi Jean, dont il abandonna toutefois le parti. Il figure dans le préambule de la Grande Charte (1215); voir Dugdale, *Baronage*, I, 624.

tort, car celui pour qui ils s'étaient mis en cette situation n'avait rien fait de mal [14472].

C'est alors que commença la guerre entre le roi et Llewelyn[1]. Le roi manda alors le Maréchal envers qui il s'était montré si peu bienveillant. Il lui rendit ses otages sans beaucoup se faire prier[2], car c'était sa coutume de tenir ses prud'hommes éloignés de lui, jusqu'au moment où il avait besoin d'eux. Mais l'instant de la délivrance arriva trop tard pour Gaufrei Fils Robert [14486].

La guerre terminée, le Maréchal demanda congé d'aller en Irlande, et il l'obtint. Tandis qu'il y séjournait, le roi de France fit préparer sa flotte pour envahir l'Angleterre, à laquelle il portait envie et qui lui avait été promise[3]. A cette nouvelle,

1. Il s'agit sans doute de l'expédition de Jean dans la Galle du Nord, qui dura du 8 juillet au 15 août 1211 (Rog. de Wendover, II, 58; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 531). Nous n'avons du reste aucune preuve que le Maréchal y ait pris part, en dehors de l'assertion du poème. Il y a bien, dans le *Cal. of doc. rel. to Ireland*, n° 435, une lettre par laquelle le roi enjoint au Maréchal d'être auprès de lui à Chester, le 19 août, à la tête de 200 chevaliers; mais cette lettre est attribuée par l'auteur du *Calendar* à l'année 1212, où, en effet, le roi Jean entreprit contre les Gallois une nouvelle expédition qui n'aboutit point (voy. Rog. de Wendover, II, 61; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 534; Raoul de Coggeshall, p. 164-5). — Philippe-Auguste avait fait alliance avec Llewelyn, comme le prouve une lettre de ce dernier, malheureusement sans date, mais qu'on s'accorde à rapporter en 1212, qui est conservée en original au Trésor des chartes et qui a été publiée dans D. Bouquet, XVIII, 168, note, et dans les *Layettes du Trésor*, n° 1032 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1416).

2. Les quatre otages mentionnés ci-dessus, mais non pas ses fils, livrés au roi antérieurement (p. 182, 185), qui restèrent sous la main du roi (voy. plus loin).

3. Par le pape Innocent III, à la suite d'une entrevue avec Étienne de Langton, qui s'était plaint à lui de la persécution que Jean exerçait contre le clergé d'Angleterre; voy. Rog. de Wendover, II, 63. C'est dans une assemblée tenue à Soissons le 8 avril 1213 que les barons de France promirent à Philippe-Auguste leur aide pour l'expédition projetée (G. Le Breton, *Chron.*, § 165; *Phil.*, IX, 160 et suiv.). Mais les visées du roi de France sur l'Angleterre remontaient plus haut (voy. la note de M. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de G. Le Breton*, I, 245-6; cf. des actes relatifs à cette expédition dans Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n°s 1437-9). Le roi de France était, en mai 1213, à Boulogne, où sa flotte était assemblée, lorsque diverses circonstances, la soumission de Jean au

le roi Jean manda ses barons et leur demanda conseil. Il n'y en eut aucun qui sût donner un bon avis. L'un d'entre eux dit alors que l'homme le plus honnête et le plus capable de donner conseil en cette circonstance n'était pas présent : c'était Guillaume le Maréchal, et il serait à propos de l'envoyer quérir. Le roi y consentit, et tout d'abord il jugea convenable de délivrer les deux fils du comte qu'il avait depuis longtemps en otages[1], ce qui fut approuvé de tous [14532].

Le roi fit alors venir Jean d'Erlée à Londres et lui confia la garde des deux fils du Maréchal qu'il avait eus jusque-là en otages[2]; de plus il le nomma maréchal de son hôtel. Jean d'Erlée le remercia et lui fit toutefois remarquer que ces deux baillies donneraient assez à faire à deux prud'hommes. Sur quoi le roi se ravisant bailla l'un des enfants à Thomas de Samford [14574].

Ensuite le roi envoya Jean d'Erlée en Irlande avec mission de faire savoir au Maréchal qu'il eût à venir à lui sans aucun délai. Le Maréchal, voyant qu'il s'agissait d'une affaire importante, s'empressa de venir, comme prud'homme doit faire, et sans rancune, car toujours il aima loyauté. Le roi, heureux de

pape et la défection du comte de Flandres, l'amenèrent à renoncer à son entreprise ; voir la chronique de G. Le Breton, § 169, et la note de M. Delaborde, p. 250.

1. On va voir que les fils du Maréchal furent, non pas seulement délivrés, c'est-à-dire rendus à leur père, mais confiés en garde à l'un des chevaliers du Maréchal, Jean d'Erlée.

2. Il avait l'aîné depuis 1206 (ci-dessus, p. 182) et le second depuis 1207 (p. 185). — Il y a, dans les rôles des lettres closes, une lettre sans date de Jean au Maréchal, que M. Sweetman (*Cal.*, n° 444) suppose avoir été écrite en octobre 1212, dans laquelle le roi invite le Maréchal à rester en Irlande et lui propose de confier la garde de son fils (Guillaume) soit à Jean d'Erlée, soit à tout autre que le Maréchal préférera. Le roi ajoute (répondant sans doute à une lettre du Maréchal) qu'il n'a pas, comme le suppose le Maréchal, l'intention d'envoyer ledit fils en Poitou (*Rot. litt. claus.*, I, 132 *b*). — Il est à noter que, par lettres patentes du 20 août 1212, le roi avait mandé à Robert Fils Roger, jusque-là garde de Guillaume, fils du Maréchal, de remettre ce jeune homme entre les mains de Guillaume, comte de Varenne, de l'archidiacre de Durham et de Philippe d'Alcot (*Rot. litt. pat.*, I, 94 *b*).

le voir, lui demanda conseil et le Maréchal lui conseilla de convoquer tous ses hommes[1] [14598].

Le roi fit aussitôt rassembler son ost sur le mont de Brandon[2]. Puis il se rapprocha de Douvres[3]. Alors, selon le conseil du Maréchal, du comte de Boulogne, du comte de Salisbury, de Geoffroi fils Pierre, le loyal juge[4], une grande expédition fut entreprise. Il prépara sa flotte en vue de détruire celle que le roi de France avait rassemblée à Dam[5] [14614]. Onques flotte n'éprouva un tel désastre [que celle du roi de France]. Le comte de Salisbury l'incendia sous ses yeux. Le roi de France éprouva une grande amertume quand il la vit ainsi brûler. On eût dit que la mer était en flammes[6] [14632].

Le comte de Salisbury et les siens emmenèrent avec eux un grand nombre de navires chargés de vivres, malgré les Français. Onques il ne vint de France en Angleterre si grand butin depuis le temps d'Arthur. Le roi Philippe fit, dans son dépit, brûler le reste de sa flotte. Puis, sans plus attendre, il s'en alla

1. Le Maréchal dut arriver dans le commencement de mai. Il est témoin à divers actes royaux passés à Wingham (Kent) du 15 au 31 de ce mois (*Rot. chart.*, 192 *b*, 193 *a*). Le 21 juillet le roi mande au grand juge d'Irlande de protéger la terre et les biens du Maréchal retenu en Angleterre pour son service (*Cal. of doc. rel. to Ireland*, n° 465).

2. Brandon, en Suffolk, sur la Little-Ouse. Aucun séjour de Jean en ce lieu n'est mentionné dans l'itinéraire dressé par D. Hardy.

3. Jean est à Douvres les 13, 28 et 29 mai 1213. Pendant tout ce mois on constate sa présence en différents lieux du voisinage, dans le comté de Kent.

4. Voy. p. 126, note 1.

5. Flandre occidentale, à quelques kilomètres au nord-est de Bruges.

6. La source la plus détaillée est l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., p. 130 et suiv.; cf. G. Le Breton, *Chron.*, § 170, et la note de M. Delaborde, p. 252. Les troupes commandées par le comte de Salisbury, frère du roi Jean, et le comte de Boulogne partirent de Douvres le 28 mai 1213 et le 30 s'emparèrent d'environ 400 navires qui étaient à flot; ceux qui étaient à sec, sur la rive, restèrent à l'abri de leurs attaques (cf. toutefois Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 549, selon qui une centaine de ces navires furent incendiés). Le roi de France, qui assiégeait Gand, accourut en toute hâte le 1er juin et mit les Anglais en fuite. Puis il brûla la ville de Dam et les navires qui lui restaient.

avec sa grande ost mise en déroute[1] [14648]. Le comte de Salisbury cingla vers Angleterre, mais, avant d'aborder, il eut à souffrir une grande tempête. Les nefs n'arrivèrent pas ensemble, mais, ballottées par la tourmente, elles furent entraînées jusqu'en Northumberland[2]. Mais, grâce à Dieu, ceux qui les montaient échappèrent sains et saufs [14658].

Le roi d'Angleterre se réjouit de ces nouvelles et rendit grâce à Notre Seigneur de l'honneur qu'il lui avait fait. S'il lui avait rendu la pareille en bonnes actions, il eût agi sagement. Mais c'est ce qu'il ne fit pas, et ce fut grand dommage. Le roi passa dans le pays l'été et l'hiver, en joie et en paix, jusqu'au carême suivant. Alors le Maréchal et les hauts hommes lui conseillèrent de faire une expédition en Poitou [14675]. Il rassembla aussitôt son ost et s'embarqua[3]. Il se croyait assuré d'obtenir ce qu'il cherchait, car les comtes de Flandres et de Boulogne étaient ses alliés[4] [14690]. Il les mit ensemble et leur adjoignit son frère le comte de Salisbury[5]. Mais il ne faut pas

1. Cela n'est point exact, le roi de France au contraire chassa les Anglais; voir la note précédente.

2. Selon l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 134) les comtes de Salisbury et de Boulogne s'arrêtèrent d'abord dans l'île de Walcheren, « et Hues de Boves et Jehans li fils Huon et toute la navie « s'en repairierent en Engletierre; si orent si grant tormente que a paines « que il ne furent tout perellié. »

3. Le roi Jean partit de Yarmouth (île de Wight) le 9 février 1214. Il arriva à la Rochelle le 15 du même mois, veille du premier dimanche de Carême. Ces dates résultent de l'itinéraire dressé par D. Hardy. Math. de Paris place le départ de Jean le 2 février et son arrivée à la Rochelle le 8 (*Chron. maj.*, II, 572).

4. Dans le texte « sis empris ». C'est du reste l'expression qu'emploie le comte Ferrand de Flandres dans l'acte par lequel il s'allie avec Jean : « Notum sit... quod ego Ferrandus Flandrie et Hanoie comes, *imprisius* « sum karissimi domini mei J. Dei gratia regis Anglorum, etc., contra « Philippum regem Francie et Ludowicum filium suum... » L'acte est daté de Gand, 1213 (*Rot. chart.*, I, 197 *a*). Peu après la rédaction de cet acte, le comte Ferrand se rendit en Angleterre; pour les détails de sa réception par le roi Jean, voir *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 139-40.

5. Celui-ci se rendit en effet en Flandre avec le comte de Boulogne et y prit part à diverses chevauchées (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 141).

oublier de dire que, avant de s'embarquer, il laissa la terre sous la garde du Maréchal et d'autres barons. Le Maréchal lui bailla autant de ses chevaliers qu'il en voulut. Mais toujours la poche sent le hareng[1] et le bon vase garde l'odeur du bon vin[2]. Le roi voulut emmener avec lui Richard, le fils du Maréchal, bien que celui-ci lui représentât que l'enfant était encore trop jeune pour aller en lointain pays. Le roi ne voulut pas en démordre, mais ensuite il s'en repentit, car Richard tomba malade et faillit mourir. C'eût été grand dommage, mais enfin il guérit. Nous n'avons pas à conter les succès qu'obtint le roi : ce n'est pas de notre sujet. Finalement il revint en Angleterre[3] [14732].

On sait comment les trois comtes de Flandres, de Boulogne et de Salisbury firent une grande entreprise qui échoua, mais non par leur faute. Ils allèrent au-devant de l'empereur, qui vint en grande hâte, n'ayant pas avec lui le quart de son monde. Le roi de France, apprenant son arrivée, fut inquiet. Il craignit d'être surpris. Les Français n'avaient pas envie de se battre et se seraient volontiers retirés pendant la nuit s'ils en avaient eu le loisir. On le fit savoir à l'empereur. « S'ils s'en « vont, » dit le comte de Boulogne, « je m'en réjouis, car « alors ils nous laissent la terre et nous aurons moins de peine « à la conquérir. Nous la rendrons à l'empereur et au roi d'An« gleterre notre seigneur. — Vous lui enlevez honneur et « terre en nous empêchant de combattre, » dit Hugues de Boves[4]. « Il est plus difficile d'agir que de parler[5], Hugues

1. Proverbe dont Le Roux de Lincy (I, 177) ne donne que des exemples beaucoup plus récents.

2. Ce proverbe rappelle le vers d'Horace (I *Epist.* II, 69) :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu.

On disait aussi : « Tel vaisseau tel vin » (Le Roux de Lincy, II, 224), et inversement : « De malveis vaissel malvais beivre » (*Hist. de Guillaume le Maréchal*, v. 5154).

3. Le roi s'embarqua à la Rochelle le 2 octobre 1214 et nous le retrouvons à Dartmouth le 15 du même mois.

4. Voy. sur ce personnage Du Chesne, *Hist. des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, p. 246, et la table des *Œuvres de Rigord et de Guill. Le Breton*, éd. Delaborde. Il mourut dans un naufrage en septembre 1215 (*Œuvres de Rigord*, etc., II, 51, note 4).

5. Je traduis en plaçant dans la bouche du comte ce proverbe (*Plus a*

« de Boves, » reprit le comte, « ce n'est pas vous qui prendrez « place entre les vaillants quand on en viendra aux mains. A « ce moment-là vous saurez bien vous tirer d'affaire, car vous « êtes peureux, et moi je serai mort ou pris plutôt que de « lâcher pied vilainement[1] » [14786].

On sait comment les alliés furent déconfits. Ils attaquèrent en trop petit nombre, car ils n'avaient pas le quart des hommes qu'eurent les Français ce jour-là. Si l'empereur avait attendu jusqu'au lendemain, grand honneur lui serait advenu. Mais ce n'est pas mon sujet. Les trois comtes y furent faits prisonniers, et l'empereur eût été pris ou tué si le comte de Salisbury ne l'avait fait partir. Le comte lui-même fut pris, comme aussi Thomas Malesmains[2], qui, en ce jour, se conduisit vaillamment [14820].

Je ne veux pas dire que ces événements se soient passés après le retour du roi en Angleterre[3] : j'avais oublié de vous conter, mais l'erreur n'est pas grande, que Robert de Dreux

en faire que en dire, notre proverbe « dire et faire sont deux ») que dans l'édition j'avais attribué à Hugues de Boves.

1. Cette altercation entre le comte de Boulogne et Hugues de Boves est rapportée par tous les chroniqueurs; voy. la note de M. Delaborde sur le § 195 de la *Chronique de Rigord*. La réponse du comte de Boulogne est presque partout la même; Guill. Le Breton, *Chron.* : « Tu fugies tan« quam formidolosus; ego autem sub periculo mei capitis pugnabo, et « remanebo captus vel interfectus. » Ph. Mousket (vv. 21643-5) :

Et g'iere mors u pris sans faille,
Comme preudome a la bataille;
Mais vous en partirés fuiant.

Le Ménestrel de Reims, éd. de Wailly, § 277 : « Certes, vous i avez « menti comme mauvais traitres que vous iestes; et bien devez dire « teis paroles... Et bien sachiez que se la bataille est, je i serai ou « morz ou pris; et vous en fuirez comme mauvais recreanz et failliz. »

2. Seigneur normand établi en Angleterre après 1204, qui figure en divers actes du temps du roi Jean (Stapleton, *Magni Rot. scacc. Norm.*, II, xlv-xlviij, note; *Rot. litt. pat.*, 1 *b*, 89 *b*, 190 *b*, 195 *b*). Il est inscrit sur la liste des prisonniers faits à Bouvines sous la rubrique « redditi vel « hostagiati, » avec cette note : « Rex dedit istum Ingerranno de Cor« cellis pro redemptione sua » (Bouquet, XVII, 101 D).

3. Le retour du roi, qui eut lieu deux mois après la bataille de Bouvines, a été conté plus haut.

avait été pris dans une charge au pont de Nantes[1]. On sait qu'à la suite de la défaite où les trois comtes avaient été faits prisonniers il fut conclu une trêve[2], qui autrement n'eût jamais été consentie. Le roi Jean revint en Angleterre après la conclusion de la trêve. C'est alors que commença, entre lui et les barons, une guerre qui dura jusqu'à sa mort. Il avait fait tort à tels qui s'allièrent contre lui, et dont l'exemple fut suivi par des barons à qui il n'avait en rien méfait. Presque tous lui coururent sus. Mais ce n'est pas le lieu de parler de ces querelles où des deux côtés il y eut excès. On ne pourrait se figurer, si on ne l'avait ouï ou vu, le mal qui fut fait de part et d'autre [14859].

Je veux parler présentement des enfants du Maréchal. Onques meilleurs rejetons ne naquirent d'un chevalier et d'une dame. Je dirai leurs noms, car cela est de mon sujet. Le premier fils eut nom Guillaume. Il n'y eut onques en ce royaume personne qui ait eu autant à cœur de bien faire. C'est lui qui, après son père, fut comte. Richard, qui vint après [14883], eut en lui prouesse, sens, beauté, bonnes mœurs, noblesse[3]. Le troisième fut Gilbert, qui fut clerc et renommé pour son sens et ses bonnes mœurs[4]. Le quatrième eut nom Gautier [14893], mais il n'était pas encore chevalier au temps où je fis ce livre. On disait déjà que, s'il pouvait vivre, il serait homme de bien, car il y montrait de bonnes dispositions[5]. Le cinquième des fils fut appelé

1. Robert III, comte de Dreux, fils de Robert II (sur lequel voy. p. 52, note 2). Il avait chargé imprudemment les gens du roi de France (cf. G. Le Breton, *Chron.*, § 172, et *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 143). Il fut plus tard échangé pour Guillaume de Salisbury (G. Le Breton, *Chron.*, § 200; cf. la note de M. Delaborde).

2. Une trêve de cinq ans (Chinon, 18 sept. 1214; Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1506).

3. Guillaume le Maréchal, deuxième comte de Pembroke († 1231), et Richard, son frère, qui lui succéda comme comte de Pembroke († 1234), ont des notices étendues dans le *Dict. of nat. biogr.*, XXXVI, 223, 233.

4. Il avait en effet été élevé pour l'état ecclésiastique, mais il ne paraît avoir reçu que les ordres mineurs. Il succéda, comme quatrième comte de Pembroke, à son frère Richard, en 1234, et mourut en 1241 d'une chute de cheval. Voir sur ce personnage une brève notice à la fin de la biographie du premier Guillaume le Maréchal, dans le *Dictionary of nat. biography*, XXXVI, 231.

5. Il fut le cinquième comte de Pembroke, ayant succédé à son frère

Ansel [14899]. Il était très bien fait de sa personne et avenant en toutes choses. Dieu lui donne prospérité[1] ! Voilà pour les cinq fils : il serait trop long de dire les grandes qualités qui furent en eux [14910]. Parlons maintenant des cinq filles dans l'ordre de leur naissance. La première eut nom Mahaut [14917]. Dieu mit en elle sens, largesse, beauté, noblesse et tout le bien qu'une gentille femme doit avoir. Son père la maria à sire Hugues de Bigot, qui fut comte après son père[2]. Isabel, qui aurait pu s'appeler « vis a bel[3] », épousa le comte de Gloucester[4]. Puis vint Sibille, que son père donna au fils du comte de Ferrières[5]. Eve [14941] fut donnée à Guillaume Fils Reinaut, seigneur de Briouze[6]. La dernière, Jeanne, restait à marier à la mort de son père. Ce fut son frère[7] qui la maria, et il s'en

Gilbert en 1241. Il mourut, sans postérité, comme ses frères, en 1245. Voir le *Dict. of nat. biography.*

1. Il mourut peu de semaines après son frère Gautier, à qui il avait succédé comme sixième comte de Pembroke. Il ne laissa pas d'enfants, et avec lui s'éteignit la descendance mâle du premier comte de Pembroke.

2. Ci-dessus, p. 184, note 2. Hugues Bigot succéda, comme comte de Norfolk, à son père, Roger Bigot, en 1221, et mourut en 1225. Il est évident qu'il vivait encore au temps où l'auteur composait son poème.

3. Il y a là un jeu de mots que le copiste ne paraît pas avoir compris, car le texte (voy. la note du v. 14934) est corrompu. Cette interprétation par à peu près du nom d'Isabelle (en ancien français Isabel) devait être d'usage courant. Dans le roman de l'Escoufle, la belle Aélis, parlant à une jeune fille ainsi nommée, lui dit :

> Si m'aït Diex, cis nons est biax :
> S'en devés Dieu grant guerredon,
> Quant il, et de vie et de non,
> Vos a soufert a estre bele. (vv. 5298-5301).

4. Gilbert de Clare, comte de Hertford par son père et de Gloucester par sa mère. Le mariage eut lieu en 1217. Gilbert mourut en 1229 ou 1230 (Dugdale, *Baronage*, I, 211 ; cf. *Dict. of nat. biogr.*, X, 378). Isabel épousa ensuite (1231) un fils puîné du roi Jean, Richard de Cornouailles, qui fut empereur des Romains (élu en 1257, † 1272). Elle mourut en 1239 (Dugdale, *ibid.*).

5. Guillaume III de Ferrières (en anglais *Ferrers* ou *Ferrars*), comte de Derby à la mort de son père, en 1248. Il mourut en 1254 (Dugdale, I, 262).

6. Mort en 1229 (Dugdale, I, 418 *a*). Son père, Reinaut de Briouze, mort en 1221, était fils du Guillaume de Briouze que persécuta le roi Jean (ci-dessus, p. 195).

7. Guillaume, l'aîné des frères.

acquitta bien, car il la donna au seigneur de Montchensi, Garin[1] [14956].

On voit par ce que je viens de dire que de bon arbre vient bon fruit. Les enfants portent témoignage de la bonté de leurs parents.

Le père s'occupa de marier son fils aîné. Il savait que Baudouin, le comte d'Aumale, avait une fille unique. Les deux pères en parlèrent ensemble et le mariage fut décidé. Le comte Baudouin donnait à sa fille, sous réserve de l'autorisation royale, toute sa terre soit en Angleterre soit ailleurs [14980]. Ce mariage fut approuvé de tous. Quand les deux comtes eurent terminé leurs arrangements, ils se rendirent auprès du roi le priant de les ratifier et de leur en faire faire une charte. Le roi y consentit, et tout ce qui avait été convenu fut mis en la charte [15000][2].

Ainsi fut conclu le mariage. Mais les deux époux ne vécurent pas longtemps ensemble. La mort gloutonne qui tout dévore

1. Dugdale, qui fait mention de ce mariage d'après le chroniqueur Jean de Tinemouth, dit que Jeanne était la seconde fille du Maréchal (*Baronage*, I, 561 *b*) et il la nomme aussi en second dans son énumération des filles du Maréchal (I, 602 *b*; cf. *Monasticon Anglicanum*, p. 726 *b*), mais il se trompe. L'époque où eut lieu le mariage, ce qui pourrait servir à dater cette partie du poème, ne nous est pas connue.

2. Cette charte nous est parvenue. Elle est imprimée dans les *Rot. chart.*, I, 112 *b*, 113 *a*. Baudouin donne à sa fille Alice tous ses biens situés en Angleterre, mais il n'est pas question des biens qu'il possédait en Normandie et en Flandres. On y remarque cette clause singulière : « Si contigerit Aeliciam predictam decedere, predictus Willelmus, filius « predicti Willelmi comitis, alteram filiam predicti Balduini comitis, si « Deus eam ei dederit, habebit in uxorem cum predicto maritagio. Si « vero de predicto Willelmo, filio predicti Willelmi comitis, humaniter « contigerit, Ricardus junior filius suus habebit predictam filiam cum « predicto maritagio. » Cette clause, qui resta sans effet puisque les deux fiancés vécurent assez pour être unis, montre assez que l'arrangement constaté par la charte est bien antérieur au mariage. En effet, l'acte est de novembre 1203. A cette date, le fils aîné du Maréchal pouvait avoir une douzaine d'années, et la fille unique de Baudouin, marié vers 1195 (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, clvij), pouvait en avoir six ou sept. Le mariage paraît avoir été célébré en 1214 (*Dict. of nat. biogr.*, XXXVI, 233).

courut sus à la dame et la prit. Elle mourut sans que rien pût lui venir en aide[1] [15012].

Il me faut passer rapidement sur la guerre qui éclata entre le roi et ses barons, car il y eut trop de circonstances qui ne sont pas belles à conter. Il pourrait m'en arriver mal. Les barons, s'étant ligués, vinrent au roi et lui réclamèrent leurs franchises[2]. Il refusa; alors ils lui firent savoir que, s'ils n'obtenaient pas leurs franchises, ils se détacheraient de son service et lui feraient tout le mal possible. Ils tinrent leur parole et se rendirent à Londres pour agir contre lui[3]. Mais sachez bien que le Maréchal ne prit aucune part à ce mouvement. Il s'affligea des excès auxquels on s'était laissé entraîner de part et d'autre et ne fut pour rien dans l'arrangement conclu entre les barons et les citoyens de Londres[4]. Les barons, s'étant réunis à Londres, envoyèrent des messagers pour demander Louis, fils du roi de France, qu'ils avaient l'intention de faire roi d'Angleterre. C'était une folie. Avant que Louis fût venu, le roi assiégea Rochester[5] [15072]. Il y dépensa beaucoup d'argent avant de s'en emparer. Il alla à Douvres par mer[6]. Pourquoi par mer plutôt que par terre,

1. Probablement en 1215 (art. précité du *Dict. of nat. biogr.*, XXXVI, 233). Guillaume, fils aîné du Maréchal et après lui comte de Pembroke, épousa en secondes noces (avril 1224) Éléonore, fille du roi Jean (Dugdale, I, 603 *a*; *Dict. of. nat. biogr.*, XXXVI, 234 *b*).

2. Le poète fait allusion aux propositions des barons assemblés en armes à Brackley (Northampton) le lundi après l'octave de Pâques (20 avril 1215); voir Rog. de Wendover, II, 115, Math. de Paris, II, 585-6.

3. Londres ouvrit ses portes aux barons révoltés le 24 mai 1215 (Rog. de Wendover, II, 116; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 587).

4. En effet, le Maréchal fut l'un des pleiges du roi envers les barons, quand ceux-ci, lors de la cour tenue par le roi à Worcester, à Noël 1214, présentèrent pour la première fois leurs réclamations (Rog. de Wendover, II, 113; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 584). Ensuite, après l'assemblée de Brackley, il fut, ainsi que l'archevêque de Cantorbéry, chargé par le roi de négocier avec les barons (Rog. de Wendover, II, 115; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 585). C'est plus tard seulement, après l'entrée des barons dans Londres, qu'il se rallia à ces derniers. Par suite, il figura, dans le préambule de la Grande charte, en tête des barons par le conseil de qui cette charte est octroyée (15 juin 1215).

5. Cf. la note 2 de la page suivante.

6. Le 22 août 1215, le roi est à Wareham (Dorset), à l'extrémité occidentale du havre de Poole. Il dut partir de là pour Douvres, car, le 28,

je n'ai pas à le dire, car ce n'est pas de mon sujet. Alors il fit venir des Flamands, chevaliers et sergents, qui ne pensaient qu'au butin et s'occupaient moins de l'aider en sa guerre que de dévaster sa terre[1]. En cinq semaines il eut dépensé tout son trésor. C'est ce qui doit arriver : qui dépense sans rien gagner et s'associe à de mauvaises gens est bientôt à sec. Finalement il prit Rochester[2] [15096].

Les Londoniens firent venir Louis, qui longtemps fut maître du pays[3]. Il prit Farnham, Winchester, Porchester, Southampton[4]. Les ribauds de France y burent maint tonneau [de vin]. Ils disaient, dans leur jactance, que l'Angleterre était à eux, et que les Anglais, n'ayant aucun droit sur le pays, n'avaient qu'à l'évacuer. Ces vantances furent sans effet. J'en vis par la suite manger aux chiens une centaine que les Anglais tuèrent entre Winchester et Romsey[5] [15112]. C'est ainsi que ceux-là gardèrent la terre. En plusieurs lieux d'Angleterre on en fit autant ou pis, au témoignage de Willekin de Vaus[6] [15116].

nous le retrouvons à Sandwich, sur la côte du Kent, et, du 1er au 22 septembre, il est à Douvres, sauf deux courts séjours à Cantorbéry.

1. Math. de Paris (*Chron. maj.*, II, 622) parle défavorablement de ces mercenaires, ajoutant pour les qualifier quelques mots assez durs au récit de Roger de Wendover (II, 147).

2. Rochester fut pris le jour de la Saint-André (30 novembre) après trois mois de siège (Rog. de Wendover, II, 150; Math. de Paris, II, 625). Le roi se tint à Rochester du 13 octobre au 6 décembre 1215.

3. Louis, fils de Philippe-Auguste, débarqua à Stonar (Kent) le 21 mai 1216 (Rog. de Wendover, II, 180; cf. Math. de Paris, II, 653). Les habitants de Londres le reçurent à grande joie (Rog. de Wendover, II, 181).

4. Cette marche victorieuse de Louis est contée avec détail par l'auteur de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 172-4.

5. Village situé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Winchester, entre Southampton et Salisbury.

6. Ce personnage nous est connu par l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui le mentionne en ces termes : « Es Wans « (*lisez* Waus) ot .j. siergant, qui, par sa proece, fu mout sires de Wan- « dois (*lisez* Waudois). Chil guerroia mout puis as gens Looys. Apielés « estoit Willekins de Kasingehem, mais li François l'apeloient Willekin « des Wans (Waus), qui ne sorent nommer Kasingehem. Molt fu puis chil « renommés (*lisez* redoutés?) en l'ost Looys » (éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., p. 181). Plus loin (p. 189), la même chronique nous montre ce Willekin incendiant les loges des Français qui assiégeaient Douvres.

Quand le roi n'eut plus d'argent, la plupart de ceux qui le servaient pour leurs gages s'en allèrent avec ce qu'ils avaient gagné. Le Maréchal, toutefois, resta avec lui dans la mauvaise fortune, le servant fidèlement comme son seigneur et son roi. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il ne le quitta pas. Et, du reste, toujours il se comporta envers le roi comme un homme loyal quoi que celui-ci lui pût faire [15138].

Cependant, la guerre se prolongeant, le roi perdit beaucoup de sa terre. Finalement, il se dirigea vers Lindsey[1]. En chemin il fut pris de la maladie dont il mourut. Force lui fut de s'arrêter à Newark[2]. Avec lui étaient l'évêque de Winchester[3], Jean de Monmouth[4], Gautier de Clifford[5], sire Rogier[6], Jean

Vaus ou *Waus*, pays dont il tirait son surnom, en anglais *the Weald*, est le nom d'une région, autrefois sauvage et peu habitée, qui forme le sud-ouest de Kent et s'étend jusqu'en Sussex; voir, sur les limites, assez mal définies, de ce territoire, Edw. Hasted, *The History and topographical survey of the county of Kent*, in-fol., I, CXXXIV. On peut se demander si ce Willekin de Kasinghem ou de Waus n'est pas le même qu'un certain « Willelmus » qui, au témoignage de Roger de Wendover (II, 182; cf. Math. de Paris, II, 655), aurait, à la même époque et dans la même région, résisté énergiquement aux attaques de Louis : « Deinde « [Lodowicus] progrediens, Suthsexam, cum villis et munitionibus, poten- « ter obtinuit, ubi juvenis quidam, Willelmus (*Math. de Paris ajoute* « de Colingeham) nomine, Lodowico fidelitatem facere contemnens, con- « gregatis ad mille sagittariis, loca deserta et nemorosa (*c'est le* Weald) « quibus illa abundabat regio, petivit, atque toto hostilitatis tempore, « Francigenis nimis infestus, multa ex eis millia interfecit. »

1. Probablement Lindsey en Suffolk. On n'a aucune autre mention d'un séjour du roi Jean en ce lieu.

2. D'après l'itinéraire dressé par Th. Duffus Hardy, le roi arriva à Newark upon Trent (Nottingham) le 16 octobre 1216. Il y mourut dans la nuit du 18 au 19 octobre; cf. Rog. de Wendover, II, 196; Math. de Paris, II, 668; *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, 180.

3. Pierre, dont il sera souvent question plus loin, et qui, après la mort de Jean, prit une grande part au gouvernement de l'Angleterre.

4. L'un des exécuteurs testamentaires du roi Jean. Il remplit des fonctions importantes sous Henri III et mourut vers 1247. Il a sa notice dans le *Dict. of nat. Biogr.*, XXXVIII, 177.

5. Gautier de Clifford, qui, en 1233, s'unit à Richard le Maréchal (le second fils de Guillaume), et à d'autres seigneurs du pays de Galles, contre Henri III (Rog. de Wendover, III, 54; Math. de Paris, III, 247).

6. Rogier de Gaugi? Voir ci-dessus, p. 43, n. 2. Après la mort de Jean,

le Maréchal et nombre d'autres hommes de haut rang. Tous furent profondément affligés [15166].

Sentant la maladie augmenter, le roi Jean manda ses fidèles et leur dit : « Seigneurs, il me faut mourir; je ne puis résister « à ce mal. Pour Dieu, priez le Maréchal de me pardonner les « torts que je lui ai faits, et dont je me repens pleinement. « Toujours il m'a servi loyalement; jamais il n'a agi contre « moi, quoi que j'aie pu lui faire ou lui dire. Pour Dieu, sei- « gneurs, priez-le de me le pardonner ! Et comme je suis plus « sûr de sa loyauté que de celle d'aucun autre, je vous prie de « lui confier la garde de mon fils, qui ne réussira jamais à tenir « terre, sinon par lui[1] » [15190].

Ainsi parle le roi. La mort impitoyable s'attaqua à lui si violemment que bientôt elle l'eut réduit à l'impuissance. Du moins il mourut repentant. Son corps fut porté à Worcester[2] [15206].

Le Maréchal fut affligé, quand il apprit la mort du roi. Il quitta Gloucester pour aller au-devant du corps qu'on portait à Worcester. La bière était escortée par le légat Gualon et par de nombreux clercs et chevaliers. On fit un riche service, comme il convenait à un roi. Là fut accomplie la prophétie de Merlin, disant qu'il reposerait entre les souverains. Et ce fut la vérité, car il gît entre saint Wulstan et un autre corps saint[3] [15228].

il eut la garde du château de Newark, où le roi était mort; voir *Hist. des ducs de Norm.*, p. 181.

1. « Ançois k'il morust manda il a Guillaume le Mareschal, le comte « de Pembroc, que il metoit Henri son ainsné fill en la garde Diu et en « la soie, et por Diu li pria qu'il mesist conseil en son afaire » (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 180).

2. C'est le vœu qu'il avait exprimé en mourant : « Deo et sancto Vul- « stano animam meam commendo » (Rog. de Wendover, II, 196). Son tombeau se voit encore dans le chœur de la cathédrale de Worcester, mais il n'est plus à sa place originaire; voy. Valentine Green, *An account of the discovery of the body of King John in the Cathedral church of Worcester*, july 17, 1797. London and Worcester, 1797, in-4° (8 pages).

3. La même remarque fut faite par d'autres. Le chroniqueur Th. Wikes s'exprime ainsi : « Corpus ejus inde delatum usque Wigorn, in ecclesia « conventuali monachorum honorifice tumulatum est inter feretra sancti « Wulstani et sancti Oswaldi. Quamobrem vere bruti Britones fabulan- « tur ridicule fabellas vanas Merlini, quas, falso tamen, prophetias arbi-

Le roi enterré, les hauts hommes se rendirent à Gloucester et y convoquèrent le comte de Chester[1] et les partisans du défunt roi. S'étant réunis en conseil, ils délibérèrent d'envoyer Thomas de Samford[2] à Devizes[3] pour en ramener le fils du roi et tous ceux qui étaient avec lui. Le Maréchal se rendit au-devant d'eux et les rejoignit en dehors de Malmesbury dans la plaine [15257]. Là était Raoul de Saint-Sanson[4], qui était le gouverneur du jeune prince et le portait dans ses bras[5]. L'enfant, bien appris, salua le Maréchal, et lui dit : « Sire, soyez le bien« venu ! Je me rends à Dieu et à vous. Puisse Dieu vous faire « la grâce de nous bien garder ! » Le Maréchal répondit : « Sire, « sur mon âme, je ne négligerai rien pour vous servir en bonne « foi tant que j'en aurai la force. » Tous fondirent en larmes, le Maréchal comme les autres. Puis ils se remirent en route pour Gloucester [15286].

Là ils délibérèrent sur la question de savoir si on attendrait le comte de Chester ou si on procéderait sans lui. Les uns furent d'avis d'attendre, les autres conseillèrent de couronner le roi promptement, car nul ne sait ce qui lui pend à l'œil. Ce dernier conseil prévalut[6]. Puis on se demanda qui ferait le roi chevalier. « Qui ? » dit quelqu'un, « sinon celui qui entre mille

« trantur, in eo fuisse completas, dicentis quod inter sanctos collocabi« tur » (Gale, *Hist. anglic. script.*, II, 38 ; *Annales monastici*, IV, 59, coll. du Maître des rôles). Cf. *Galfridi de Monemuta Vita Merlini*, publiée par Fr. Michel et Th. Wright (Paris, 1837), p. XXXIII. Toutefois cette prophétie ne se trouve pas parmi celles que Geoffroi de Monmouth a enregistrées dans le quatrième livre de son *Historia Britonum*.

1. Raoul de Blondeville, quatrième comte de Chester en 1181, qui mourut en 1232 (Dugdale, I, 41, et *Dict. of nat. biogr.*, V, 267).

2. Ci-dessus, p. 184, n. 4.

3. Ville du comté de Wilts.

4. Saint-Sanson-La Ferté, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges, ou Saint-Sanson-du-Bon-Fossé, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisi. — « Rad. de Sancto Sansone » est qualifié de *serviens regis* dans des lettres closes du 17 mai 1218 (*Rot. litt. claus.*, I, 362 *a*). Il figure en d'autres lettres du même recueil : voir la table.

5. Le jeune Henri avait alors neuf ans.

6. Cependant Rog. de Wendover, II, 197 (cf. Math. de Paris, III, 1), mentionne le comte de Chester au nombre de ceux qui assistèrent au couronnement.

« mériterait plus que tous cet honneur? C'est Guillaume le « Maréchal, celui qui a ceint l'épée au jeune roi [1]. Nul de nous « n'arrive à sa hauteur. C'est lui qui doit ceindre l'épée à celui-ci, « et ainsi il aura fait deux rois chevaliers. » Tous se rangèrent à cet avis. On revêtit l'enfant de vêtements royaux faits à sa taille : ce fut un beau petit chevalier. Les hauts hommes qui étaient présents le portèrent au moutier. De grands dons furent distribués lorsqu'il fut oint et couronné. Le légat Gualon chanta la messe et le couronna, assisté des évêques qui étaient là réunis [2] [15332].

Quand il fut oint et sacré et que le service fut achevé, les chevaliers portèrent l'enfant en leurs bras, notamment Philippe d'Aubigni et Richard de Ferrières [3]. Plusieurs autres y tendirent les mains qui ne furent pas d'un grand secours. On le porta dans sa chambre où on lui mit d'autres vêtements moins lourds. A ce moment, comme on allait se mettre à table, vint une mauvaise nouvelle. Un messager, plus fol que sage, dit au Maréchal, devant tout le monde, que son château de Goodrich [4]

1. Voy. ci-dessus, p. 51.

2. Le 28 octobre 1216.

3. Rog. de Wendover (*l. l.*) cite, parmi les personnes présentes au couronnement, Philippe d'Aubigni et Guillaume (non pas Richard) de Ferrières. Philippe d'Aubigni fut un personnage considérable sous Jean et sous Henri III. Il figure, dans le préambule de la Grande charte (1215), parmi les conseillers du roi. Il était, depuis 1212, gardien des îles de la Manche, titre qu'il conserva sous Henri III, jusque vers 1220 ou 1221 (J. Havet, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVII, 190, ou *Œuvres de Julien Havet*, II, 388). Dès le commencement du règne, et plus encore après la mort du Maréchal, il fut l'un des conseillers les plus intimes du jeune roi. Mathieu de Paris, parlant de lui à l'occasion de son départ pour la Terre sainte, en 1222, le qualifie de « miles strenuus ac morum honestate commendabilis, regisque Anglorum magister « et eruditor fidelissimus » (III, 67). Il mourut en 1236 (Math. de Paris, III, 375), en Terre sainte, où il était retourné. Son épitaphe a été retrouvée à Jérusalem en 1867; voir à ce propos une note de J. Havet, dans la *Revue critique* du 9 sept. 1876 (p. 173), reproduite dans les *Œuvres de Julien Havet*, II, 438. L'histoire de sa famille est dans Dugdale, *Baronage of England*, I, 115.

4. Dans le ms., le nom de ce château est écrit *ge dus* (v. 15355), forme inintelligible et visiblement corrompue, puisque la rime correspondante (*asis*) exige une finale en *is*. Il faut certainement corriger *Godris*, c'est-

avait été assiégé la veille [15356], et que son connétable lui demandait du secours. Le Maréchal y envoya aussitôt des chevaliers, des sergents, des arbalétriers. Plusieurs de ceux qui étaient présents considérèrent que cet événement, le jour même du couronnement, était de mauvais augure [15372].

Les hauts hommes vinrent au Maréchal et le prièrent de se charger de la garde du roi. « Je ne puis, » répondit-il. « Je « n'ai plus la force nécessaire pour une telle baillie. Je suis « trop vieux. Il faut donner cette charge à un autre. Attendez « que le comte de Chester soit arrivé. » On s'en tint là pour cette nuit et chacun rentra chez soi [15400].

Le Maréchal, rentré au château[1], appela en conseil Jean le Maréchal[2], Raoul Musart[3] et Jean d'Erlée, et leur dit : « Ces « gens-là voudraient que je prisse la garde du roi et le gou« vernement du royaume. Mais c'est une lourde charge et je « veux d'abord me régler sur votre avis. » Jean le Maréchal et Raoul Musart lui conseillèrent d'accepter. « Vous serez en état, » lui disait ce dernier, « d'avancer vos hommes et d'autres « encore, et nous qui sommes ici. » Jean d'Erlée, au contraire, l'en dissuada, lui remontrant que c'était une lourde charge pour un homme affaibli par l'âge; que d'ailleurs le roi ayant peu d'argent, c'est à lui Maréchal qu'on s'adresserait, et qu'il aurait par suite beaucoup de peine et de tourment. « Atten« dons la venue du comte [de Chester], » reprit le Maréchal; « nous aurons meilleur conseil, et allons nous coucher. « Dieu y mette conseil et paix ! » [15464].

Le lendemain, après la messe, le comte de Chester arriva. Il salua le roi qui reçut son hommage et celui des autres barons. Plusieurs de ceux qui vinrent avec le comte trouvèrent inconvenant qu'on ne l'eût pas attendu pour couronner le roi. Mais

à-dire Goodrich, village situé dans le sud du comté de Hereford, entre Ross et Monmouth. On y voit encore les ruines d'un ancien château qui appartenait en effet au Maréchal. Un acte royal, passé en sa présence le 28 septembre 1218, est daté de ce château (*Rot. litt. claus.*, p. 370 *a*).

1. Au château de Gloucester.

2. Son neveu.

3. Raoul Musart fut nommé gardien du château de Gloucester le 8 juillet 1215 (*Rot. litt. pat.*, I, 148 *b*; cf. 193 *b*).

le comte leur imposa silence, disant qu'on avait bien fait de procéder au couronnement sans retard. On se forma alors en conseil et on délibéra sur le choix de celui à qui serait confiée la garde du roi et du royaume. L'évêque de Winchester[1] demanda à Alain Basset[2] son avis [15497]. « Par ma foi ! » répondit celui-ci, « je ne vois que le Maréchal ou le comte de Chester. — Certes, Seigneurs, » reprit le Maréchal, « je ne puis accep« ter une si haute mission. Je suis trop faible. J'ai passé quatre« vingts ans. Mais vous, comte de Chester, chargez-vous-en, « et, tant que je vivrai, je vous serai en aide de tout mon pou« voir. Vous ne me saurez rien commander que je ne le fasse « tant que Dieu m'en donnera la force. — Non certes, Maré« chal, » dit le comte, « cela ne se peut. Vous êtes si bon che« valier, si prudhomme, si redouté, si aimé et si sage qu'on « vous tient pour un des meilleurs chevaliers du monde. Je « vous le dis en toute loyauté, c'est vous qui devez être choisi. « Je vous servirai et j'accomplirai, selon mon pouvoir, toutes « les besognes que vous voudrez me commander » [15536].

Alors le légat prit à part en une chambre le Maréchal, avec le comte de Chester, l'évêque de Winchester et une partie des hauts hommes, et ils recommencèrent à délibérer. Mais ils ne seraient point arrivés à vaincre la résistance du Maréchal, si le légat ne l'avait prié de prendre la baillie en rémission et en pardon de ses péchés. A cette condition, il lui en donnait devant Dieu l'absolution. « Au nom de Dieu, » dit le Maréchal, « si à « ce prix je suis absous de mes péchés, cette baillie me con« vient, et je la prendrai, bien qu'elle me pèse » [15558].

Le légat la lui remit, et le bon Maréchal reçut à la fois le roi et la baillie[3]. Il s'en acquitta bien tant qu'il vécut, mais nous le perdîmes trop tôt pour le bonheur de l'Angleterre [15564].

Quand le Maréchal eut pris la baillie du royaume, il parla ainsi[4] : « Seigneurs, voyez le roi jeune et tendre. Je ne pour-

1. Il semble qu'il ait exercé les fonctions de président.

2. Voy. p. 143, n. 3.

3. C'est-à-dire la garde ou la tutelle du roi et le gouvernement du royaume. Son titre officiel était *regis rector* (ou *custos*) *et regni* (Rog. de Wend., II, 208, 211, etc.). Le roi l'appelle « rectorem nostrum et regni nostri » (Rymer, *Fœdera*, éd. de La Haye, I, 75).

4. Le Maréchal s'adresse probablement au comte de Chester, à l'évêque

« rais entreprendre de le mener avec moi par la terre. Et je ne « puis séjourner dans le même lieu, car il me faudra aller par « les marches du royaume, afin de les garder. C'est pourquoi « je vous demande de désigner un prudhomme à qui le jeune « roi sera confié. — Que ce soit à votre volonté, sire! » dit le légat, « vous saurez le remettre en bonnes mains. » Sur quoi le Maréchal confia l'enfant à l'évêque de Winchester [15610].

Quand on apprit que le Maréchal avait la garde du roi et celle du royaume, la joie fut universelle. « Dieu nous protège, » disait-on, « car il n'est personne en Angleterre qui soit capable « de s'acquitter aussi bien de cette charge » [15620].

Le Maréchal réunit en conseil les trois fidèles amis qu'il avait consultés la veille, et leur dit : « Conseillez-moi, car par la foi « que je vous dois, je me vois entrer dans une mer sans fond « ni rive. Puisse Dieu me venir en aide! On m'a confié un gou« vernement presque désespéré. L'enfant n'a pas d'argent, et « moi je suis homme de grand âge. » En disant ces paroles, les larmes lui vinrent aux yeux, et les autres pleurèrent aussi, par pitié. « Oui, » dit Jean d'Erlée, qui avait compris sa pensée, « vous avez entrepris une besogne qui doit être accomplie « à tout prix. Mais quand nous serons au bout, je vous dis que, « même en mettant les choses au pis, il n'en peut résulter que « grand honneur. Admettons que tous vos partisans passent à « Louis, qu'ils lui rendent tous les châteaux, à ce point que « vous ne puissiez trouver refuge nulle part en Angleterre et « que, poursuivi par Louis, vous soyez obligé de quitter le pays « et de chercher un asile en Irlande : ce sera encore un grand « honneur. Et puisque la pire alternative est si honorable, la « plus favorable vous vaudra à la fois grand honneur et grande « joie. Jamais aucun homme n'aura conquis tel honneur en « terre. — Par le glaive Dieu! » dit le comte, « ce conseil est « vrai et bon; il me va si droit au cœur que si tous l'abandon« naient, savez-vous ce que je ferai? Je le porterais sur mes « épaules, jambe deçà, jambe delà, d'île en île, de terre en « terre, et je ne lui manquerais pas, si même il me fallait men-

de Winchester et au cardinal, qui ont été mentionnés plus haut. Mais le texte ne le dit pas, ce qui donne à croire qu'il y a ici une lacune de quelques vers; voir la note du v. 15580.

« dier mon pain ! — Vous ne pouvez mieux dire, et Dieu sera « avec vous, » répondirent ses amis. « Maintenant, » conclut le Maréchal, « allons nous coucher, et que Dieu y mette conseil « et aide, lui qui vient au secours de ceux qui veulent faire le « bien et se conduisent loyalement » [15708].

Le roi et les siens quittèrent Gloucester et se rendirent à Bristol[1]. Là se trouvait Savari de Mauléon, qui se présenta au roi et lui demanda la permission de se rendre en sa terre[2]. En ce temps-là, Louis tenait Hertford assiégé. Les défenseurs du château, n'attendant aucun secours, demandèrent à Louis une trêve de vingt jours. Il la leur accorda, à condition qu'on lui rendrait Berkhampstead et Hertford[3]. Il entra en possession

1. On voit par les *Rotuli litterarum clausarum* que le roi et le Maréchal quittèrent Gloucester le 2 ou le 3 novembre. Ils se rendirent à Tewkesbury (3 nov.) et séjournèrent à Bristol du 13 au 20 novembre. De là ils retournèrent à Gloucester, d'où sont datées des lettres du 22 novembre au 9 décembre. Ensuite on les trouve à Devizes, puis à Gloucester. D'après Rog. de Wendover (II, 204; cf. Math. de Paris, III, 11), le roi, le Maréchal et le légat se trouvaient à Bristol le jour de Noël 1216 (1217 selon le style suivi par ces historiens); cela n'est pas impossible, toutefois, le Maréchal était à Gloucester le 24 et le 28 décembre, d'après les *Rot. litt. claus.*, I, 295.

2. En Poitou. De là il se rendit en Terre sainte, et prit part à la croisade de Damiette, où il arriva en septembre 1218; voir *la Prise de Damiette, relation provençale inédite*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVIII, 561, note sur la ligne 495, et cf. Wilken, *Gesch. d. Kreuzzüge*, VI, 214, note 16. Pendant les dernières années du règne de Jean, il avait été gardien du château de Bristol. L'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* dit (p. 181) qu'il était parti pour le Poitou avant la mort du roi Jean.

3. Rog. de Wendover, suivi par Math. de Paris, rapporte les faits autrement. Selon cet historien, la ville de Hertford, assiégée par Louis du 11 novembre au 6 décembre, se rendit, les défenseurs conservant leurs bagages et leurs armes (II, 200; cf. Math. de Paris, III, 5). Il n'est pas question de trêve. De Hertford Louis se rendit à Berkhampstead (à l'extrémité occidentale du comté de Hertford), qui se rendit par ordre du roi, « ex præcepto regis », le 20 déc. (Rog. de Wendover, II, 200-1; cf. Math. de Paris, III, 6). L'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* énumère (p. 182) les divers châteaux pris par Louis, mais ne fait, non plus que Rog. de Wendover, aucune mention de la trêve. Cependant, on sait par d'autres témoignages qu'une trêve fut en effet conclue dans les circonstances qu'indique le poème; voir la chronique du chanoine de

de ces deux places. Peu après le grand juge[1] et sire Faukes[2], avec de nombreux barons, se rendirent auprès du roi à Bristol [15734].

La trêve expirée, ceux qui avaient la garde de Hertford en prirent une autre de vingt jours sans consulter le Maréchal. Ce fut une faute. Ils livrèrent deux forts châteaux : Norwich et Orford[3], et ainsi Louis se trouva saisi de quatre châteaux. Mais il n'observa pas la trêve comme il s'y était engagé[4]. Les Français, orgueilleux comme toujours[5], ne le lui permirent pas. Alors il prit conseil d'aller en France[6]. Quand le Maréchal vit

Barnwell, dans Walter de Coventry, II, 234 (coll. du Maître des rôles), et cf. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 139, note. Quant à la date que Rog. de Wendover assigne au siège de Hertford, elle est confirmée par le fait qu'on a publié une charte de Louis datée du siège de Hertford, le 21 novembre 1216 (*Archæologia*, XXII, 426-428).

1. Hubert de Burgh, qui défendait Douvres assiégé par Louis. Il était justice d'Angleterre depuis 1215. Voir une longue notice sur ce personnage dans le *Dict. of nat. biogr.*, VII, 315.

2. Faukes de Breauté est appelé dans les actes latins *Falkesius*, *Faukesius*, rarement *Falco* (voir les tables des divers recueils de rôles), dans la chronique de Roger de Wendover *Falcasius*. La forme *Faukes* est garantie par la rime avec *auques* (vv. 15731-2). Bréauté est un village de la Seine-Inférieure. L'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* dit de lui : « Cil Foukes ot esté povres sergans au roi « (Jean); tius fu a un chevalier de Normendie, de soignant, mais puis « siervi il tant le roi et tant crut ses afaires que il fu puis uns des « riches homes d'Engletierre. Petis fu de cors, mais mout fu vail- « lans; puis tint il .vij. contées en ses mains » (p. 173). Ces comtés sont, comme on le voit par la même chronique (p. 181), ceux de Northampton, Oxford, Buckingham, Hertford, Bedford, Cambridge et enfin l'île de Wight, qui ne formait pas un comté entier. Voir, sur cet aventurier, *Dict. of nat. biogr.*, VI, 247.

3. Suffolk, autrefois port de mer d'une certaine importance; peu à peu la mer s'est retirée et la ville est tombée en décadence. Norwich et Orford furent rendus à Louis dans les premiers jours de janvier 1217 (Walter de Coventry, II, 235).

4. Cette assertion est contestée; voir Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 141.

5. C'est le reproche habituel; voy. *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, II, 351, note 2.

6. D'après Rog. de Wendover (II, 206; cf. Math. de Paris, III, 13), Louis, averti que, s'il ne quittait pas l'Angleterre, l'excommunication pro-

qu'il n'observait pas la trêve, il résolut de ne pas l'observer non plus [15760].

Le Maréchal rassembla tous les hommes loyaux qui tenaient pour le roi et se rendit à Chertsey[1]. Louis, de son côté, se rendit à Winchelsea[2], où il n'eut pas la facilité de s'embarquer avec sa suite, car il trouva la route de mer fermée. Le Maréchal, s'étant consulté avec les siens, fit occuper la ville de Rye[3] par Philippe d'Aubigni et une troupe suffisante de chevaliers et de sergents [15790]. Puis il envoya par dehors[4] une flotte bien équipée. Ensuite il chevaucha vers Louis, et le tint si serré que celui-ci ne savait plus de quel côté tourner, ayant d'un côté le Maréchal, de l'autre Philippe d'Aubigni, qui

noncée contre lui par le légat serait confirmée par le pape, quitta l'Angleterre, pendant le carême, après avoir conclu une trêve qui devait durer un mois après Pâques. C'est alors, en mars 1217, que plusieurs seigneurs anglais, entre autres Guillaume de Salisbury et le fils aîné du Maréchal, quittèrent le parti de Louis pour celui du roi (Walter de Coventry, II, 235). Les actes de soumission de ces personnages nous sont parvenus; voir Petit-Dutaillis, ouvr. cité, p. 144, note.

1. Surrey, au sud-ouest de Londres, sur la Tamise. D'après la suite des événements c'est en février que le Maréchal se serait rendu à Chertsey. Il est vrai que son itinéraire, tel qu'on peut le dresser d'après les chartes, ne mentionne aucun séjour dans cette localité à l'époque indiquée, mais du 22 au 25 le Maréchal était à Reading (*Rot. litt. claus.*, p. 298) et le 27 nous le trouvons à Dorking. Il a dû presque inévitablement passer le 26 à Chertsey, qui était sur sa route.

2. Sussex, à deux kilomètres de la mer; *Winchenesel*, dans le texte, forme qui se trouve aussi dans le roman d'Eustache le Moine (édit. Fr. Michel, v. 1932, *Vincenesel*) et que l'éditeur explique bizarrement (p. 108) par *Vincent, help*.

3. Sussex, l'un des « cinq ports », à l'est et tout près de Winchelsea. Il est établi, par des actes inédits que cite M. Petit-Dutaillis (p. 142, note), que les troupes royales occupèrent Rye, abandonné par les Français, vers la fin de février. M. Petit ajoute toutefois : « Les récits contenus dans l'*Hist. de Guill. le Maréchal* (v. 15771 à 15869) où le plan de ce guet-apens (?) est attribué au comte de Pembroke, dans les Annales de Dunstaple (p. 48) et de Worcester (p. 407) et dans les chron. de Maileros (p. 130) et de Lavercost (p. 25) sont plus ou moins fantaisistes. » Aucune preuve n'est donnée à l'appui de cette opinion, qui, au moins en ce qui concerne notre poème, ne paraît pas fondée.

4. Devant Winchelsea.

lui tuait beaucoup de monde, et devant lui la flotte[1]. En outre, Willekin de Waus[2] le harcelait et fit couper la tête à beaucoup des siens [15808].

Ainsi serré de près, Louis perdit bien un millier des siens qui périrent par l'épée, sans confession[3]. La troupe des ribauds qui se vantaient de conquérir l'Angleterre y fut presque détruite. Ce ne fut pas dommage. Là furent pris deux riches vavasseurs qui avaient quitté Louis pour retourner dans leur terre, un Guillaume de Pont-de-l'Arche[4] et Jean Fils Hugues[5], et, avec eux, plusieurs autres Anglais qui encore maintenant sont haïs pour leur conduite. Louis aurait été pris s'il n'avait été secouru par Fortune, qui est malveillante pour les hoirs d'Angleterre, et leur enlève de force leur terre[6] ! Oiez comme Fortune est forte et comme elle soutient ceux pour qui elle a pris parti ! Sur ces entrefaites arriva sire Hugues Tacon[7] [15850],

1. On peut admettre que ce plan ait été conçu par le Maréchal, qui était alors la principale autorité du royaume, mais il ne paraît pas qu'il ait pris une part très active aux opérations, car le 27 février il était à Dorking et, dès le 7 mars, nous le trouvons à Farnham, en Surrey, sur la limite de Hampshire (*Rot. litt. claus.*, p. 299). Entre ces deux dates, ses mouvements ne nous sont pas connus. C'est dans cet intervalle qu'il a dû opérer contre les Français.

2. Voir p. 210, note 6.

3. Ce qui était regardé comme une malédiction; voir, par ex., *Chanson de la croisade des Albigeois*, vv. 8465, 8478, 8537.

4. « Guillaume » est une correction probable (voir la note du v. 15828). Le texte porte *Alsemen*, forme évidemment corrompue. Un « Willelmus « de Ponte *Arche* » figure en de nombreux documents du temps; voir la table des *Rot. litt. claus.* Ayant fait sa soumission au roi, ses terres lui furent rendues par lettres du 10 août 1217 (*Rot. litt. claus.*, I, 318).

5. Jean Fils Hugues paraît devoir être identifié avec un « Johannes « Filius Hugonis » qui, par lettres royales du 24 juillet 1217 (*Rot. litt. claus.*, I, 316 *b*), fut remis en saisine de la terre qui lui avait été enlevée lorsqu'il s'était retiré (vraisemblablement en 1215 ou en 1216) de la foi et du service du roi.

6. Le poète écrivait peu d'années après la mort du Maréchal.

7. Hugues Tacon d'Aubigni figure en plusieurs actes de Philippe-Auguste (Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, nos 1542 (1215), 1588 (1215), 1763 (1217). Il tirait probablement son surnom d'Aubigni-en-Artois, Pas-de-Calais, car sur son sceau (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 3666), il prend le titre de « dominus de Orrivilla. » Orville est dans l'arrondissement d'Arras. L'*Hist. des ducs de Normandie et des*

qui était notre ennemi. Il amena une grande flotte au secours de Louis et, forçant le passage, l'emmena en France. Mais tout d'abord nous devons vous conter comment il détruisit notre flotte et comment Louis vint, avec une nombreuse chevalerie, à Rye[1]. Les gens du roi qui occupaient cette ville reconnurent qu'ils ne pouvaient la défendre, leurs adversaires étant au nombre de plus de trois mille, et l'évacuèrent. Louis poursuivit sa route vers Douvres, où il s'embarqua[2] [15867].

rois d'Angleterre le nomme à diverses reprises parmi les partisans de Louis et le qualifie (p. 161) de « uns des barons de Flandres. »

1. Le poète semble annoncer un récit qui, en fait, manque. Y a-t-il une lacune? Nous ne voyons nulle part que la flotte anglaise ait été détruite, mais il est vrai qu'elle fut obligée de se retirer devant la flotte française venue de Douvres. Voir le récit de l'*Hist. des ducs de Normandie* analysé dans la note qui suit.

2. La date de son départ ne peut être déterminée avec une parfaite exactitude. Rog. de Wendover (II, 206; cf. Math. de Paris, III, 13) dit que Louis passa la mer « tempore quadragesimali, » c'est-à-dire vers le milieu de février, le dimanche de la quadragésime tombant, en 1217, le 12 février; mais, si on combine un passage de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* où le retour de Louis est fixé au 22 avril, avec un passage du poème (v. 16034) où son absence est fixée à sept semaines et cinq jours, on est conduit à placer son départ vers le 27 février; voir ci-après, p. 225, note 5. Cette date coïncide approximativement avec celle que Walter de Coventry (II, 236) assigne au départ de Louis, qu'il place « ante mediam quadragesimam. » En ce qui concerne les circonstances de ce départ, Rog. de Wendover ne fait aucune allusion aux difficultés qu'éprouva Louis à quitter l'Angleterre. Mais l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 183-187) fait un récit qui, en somme, s'accorde avec le poème, bien que différent dans les détails : Louis se rend à Winchelsea (= poème, 15768); les bourgeois de cette ville brisent leurs moulins, et, s'étant embarqués sur des navires, vont rejoindre Philippe d'Aubigni à Rye. Louis et les siens sont en grande détresse à Winchelsea, n'ayant pas les moyens de moudre leur blé. De Londres viennent à leur secours plusieurs seigneurs français, entre autres Hugues Tacon (= poème, 15850). Ils s'arrêtent à Romney (Kent), d'où ils envoient des messagers en Boulonnais, avec mission de rassembler une flotte pour venir au secours de Louis. Cette flotte aborde à Douvres, où, pendant quinze jours, elle est retenue par des vents contraires. Enfin, elle peut mettre à la voile et aborde à Winchelsea, après avoir forcé à la retraite les navires anglais qui barraient le passage. Louis s'empare de Rye (= poème, 15860), où il trouve des vivres dont il avait grand besoin, et de là part pour la France, où il séjourne jusqu'après

Quand le Maréchal sut que Louis était retourné en son pays, il se dirigea vers Shoreham[1], et y séjourna une nuit. Le lendemain, comme il s'en éloignait, il rencontra en son chemin le jeune Maréchal[2] et Guillaume de Salisbury, qui s'aimaient comme frères[3]. Ils se rendirent tous ensemble à Knep[4] qui se rendit aussitôt [15888].

Le lendemain, le jeune Maréchal et le comte de Salisbury allèrent à Winchester, dont ils assiégèrent le château, tandis que le Maréchal père allait, avec une partie des hauts hommes, mettre le siège à Farnham. Le jeune Maréchal et le comte de Salisbury prirent leurs logements à La Hyde[5] et assiégèrent la cité de Winchester. Le premier jour ils firent peu de besogne, mais le second jour ils donnèrent l'assaut. Ce jour-là le Maréchal père leur fit dire de venir le rejoindre sans retard[6]. Ils y allèrent, mais ils rencontrèrent à Alresford[7] des messagers qui leur annoncèrent la prise du château[8]. A cette nouvelle, les

Pâques. D'après cette chronique, Louis se serait embarqué pour la France sur la flotte de secours ; d'après le poème (15868), il serait allé s'embarquer à Douvres, ce qui semble moins naturel.

1. Sussex. C'est un petit port situé à quelques kilomètres à l'ouest de Brighton, qui n'existait pas en ce temps-là.

2. Guillaume, le fils aîné du Maréchal.

3. Le poète ne dit pas que jusqu'à ce moment le jeune Guillaume et le comte de Salisbury avaient tenu le parti de Louis : « En cele demeure « que Looys fist en France empira moult sa besoigne en Angletierre, car « Guillaumes Longhe-Espée, li cuens de Salesbieres, se torna encontre « lui deviers le jovene roi son neveu, et Guillaumes li jovenes Mares« chaus et pluiseur autre » (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 187). Devenu roi, Louis garda rancune au jeune Maréchal de cette défection, et, en 1224, ce seigneur ayant été envoyé en ambassade auprès de lui, il refusa de le recevoir, le considérant comme coupable de trahison (*Liber de antiquis legibus* (*Camden Society*), p. 205).

4. Knepp Castle (*La Kenape*, dans le texte, v. 15886), Sussex; lieu appelé dans les documents *Cnappe*, *Knappe*, *La Cnappe*, voir l'index des *Rot. litt. pat.* Knepp Castle est à une quinzaine de kil. au nord de Shoreham, entre ce port et Farnham où se rendait le Maréchal.

5. Hyde abbey, ou New Minster, monastère de Bénédictins à Winchester; voir *Mon. anglic.*, new. ed., II, 427.

6. Devant Farnham.

7. Alresford est à peu de distance de Winchester, sur la route qui mène à Farnham. Le texte porte la leçon inintelligible *Aurefobest* (v. 15914).

8. La prise de Farnham par les Anglais est relatée dans l'*Hist. des ducs*

deux comtes revinrent sur leurs pas en bon ordre, recommandant à leurs gens de se bien garder, de peur d'être surpris par les assiégés [15924].

Cependant, la garnison des châteaux [de Winchester][1], voyant l'ost des Anglais partie, fit une sortie, pilla la ville et y mit le feu, parce que les habitants avaient donné asile à leurs ennemis. Ils ne purent cependant faire tout ce qu'ils voulaient, car l'ost revint si subitement qu'ils furent obligés de rentrer dans leurs châteaux. Mais le malheur fut que les habitants du faubourg[2] s'accordèrent avec la garnison du château, ce qui leur coûta cher. Le comte de Salisbury assiégea et prit le plus petit des deux châteaux. Le jeune Maréchal assiégea le plus grand et, pendant huit jours, le serra de si près que les défenseurs n'osaient ni se reposer ni se dégarnir de leurs armes [15954].

Le comte de Salisbury ayant pris de force l'un des châteaux, il se hâta de venir aider le jeune Maréchal, et tous deux firent de tels efforts que la garnison ne tarda pas à se décourager. Sur ces entrefaites arriva le Maréchal père avec si grand ost que la campagne et la ville en furent remplies. Les défenseurs du château virent bien qu'ils ne pourraient résister longtemps [15975].

Lorsque le Maréchal père fut arrivé, on tint conseil, et il fut décidé que le jeune Maréchal et le comte de Salisbury iraient assiéger Southampton[3]. Winchester entretant se rendit, et

de Normandie et des rois d'Angleterre, qui ne dit rien du Maréchal à cette occasion. Mais nous voyons par la même chronique que cet événement eut lieu alors que Louis était encore en France, d'où il ne revint qu'après Pâques, c'est-à-dire après le 26 mars. Or, nous avons un assez grand nombre d'actes qui constatent la présence du Maréchal à Farnham du 7 au 12 mars. C'est donc vers cette époque que cette ville fut prise.

1. On verra plus loin qu'il y avait à Winchester deux châteaux. L'un, le plus fort, avait été construit par Guillaume le Conquérant; l'autre appartenait à l'évêque.

2. J'interprète ainsi l'expression du texte : « La vile defors les murs » (v. 15943).

3. D'après la correction proposée au v. 15986. Southampton est, en effet, mentionné par l'*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.* (p. 189) avec Winchester, Marlborough et Montsorel (il sera question plus loin de ces deux dernières places) au nombre des châteaux repris par les Anglais.

on y fit un si grand butin que les pauvres qui voulurent prendre devinrent riches de l'avoir de leurs ennemis[1]. De leur côté, les deux comtes ne tardèrent pas à s'emparer du château [de Southampton], et, y ayant mis un connétable, ils revinrent à Winchester [16002].

Alors le Maréchal envoya sire Philippe d'Aubigni prendre Rochester[2]. Ce fut bientôt fait, et Philippe revint à Winchester. Peu après, le jeune Maréchal vint à son père et lui demanda la permission d'aller assiéger Marlborough, ce qui lui fut accordé, le père restant à Winchester [16026].

Selon l'écrit[3], ce fut le premier vendredi après Pâques[4] que le jeune Maréchal mit le siège à Marlborough et réussit à le prendre, mais ce ne fut pas sans peine [16033].

Après une absence de sept semaines et cinq jours, Louis revint en Angleterre avec une nombreuse et fière armée[5]. Avant

1. Le texte parle du butin qui fut fait à la prise de la ville, sans dire toutefois que cette ville fut Winchester. Il est probable qu'il manque quelques vers après le v. 15990. La prise de Winchester dut avoir lieu dans la seconde quinzaine de mars, car le Maréchal est témoin à un grand nombre d'actes royaux passés à Winchester du 14 mars au 25 avril. W. de Coventry (Stubbs, II, 336) dit seulement que Marlborough, Farnham, les châteaux de Winchester et de Chichester furent repris par les Royaux après le départ de Louis pour la France.

2. On a vu plus haut, p. 209 (v. 15072-96), que le roi Jean avait repris Rochester sur les rebelles; mais Louis s'en était emparé de nouveau (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, p. 171).

3. Le poète se réfère au récit qu'il a mis en vers. De même plus haut (v. 15909) : « Tant me fait li escriz entendre. »

4. Le 31 mars.

5. Nous savons par l'*Hist. des ducs de Norm.* (p. 188) que Louis s'embarqua à Calais « le venredi devant le mois de Pasques. » Le texte de l'édition porte « devant le *jour* », mais il faut substituer au mot *jour* le mot *mois* qui est donné en variante. Pâques tomba, en 1217, le 26 mars. Il est de toute impossibilité que Louis se soit embarqué le vendredi saint, 24 mars, date que donnerait le texte de l'édition, mais la substitution très légitime de *mois* à *jour* fixe la date de l'embarquement de Louis au vendredi de la quatrième semaine après Pâques (mot à mot « le vendredi avant l'achèvement du mois qui suivit Pâques »), c'est-à-dire au vendredi 21 avril. Dès lors, la concordance des dates et des événements est parfaite. C'est vers cette date qu'expirait la trêve, qui, on l'a vu plus haut (p. 219, note 6), devait durer jusqu'à la fin du mois suivant Pâques. Parti le 21 avril, Louis débarqua à Sandwich le lendemain 22. La date

ce moment, les châtelains[1], qui ne savaient rien de sa venue, se rendirent, la vie sauve. Le Maréchal fut contrarié du retour de Louis. Il fit démanteler tous les châteaux qu'il avait pris, sauf Farnham. Quand ceux qui avaient rendu Marlborough apprirent l'arrivée de Louis, ils furent honteux de ce qu'ils avaient fait [16054].

Lorsque Louis eut appris que les châteaux dont il se croyait maître s'étaient rendus, il ne fut pas content. Ayant rassemblé un grand nombre de charretiers, de sergents, d'arbalétriers et de ribauds, il passa par Farnham, sans s'arrêter à en faire le siège[2], et vint droit à Winchester. En peu de temps, il eut remis en état la tour et les hauts murs, à pierre et à chaux, et fait réparer les brèches. Il laissa dans la place le comte de Nevers, qui était orgueilleux et cruel, avec une forte garnison[3]. Celui-ci commit par la suite divers excès qui lui furent reprochés, mais je ne veux pas en parler [16084].

En quittant Winchester, Louis divisa sa grande armée en deux corps. Avec l'un il alla assiéger Douvres, et il envoya l'autre à Montsorel, que les comtes de Chester et de Ferrières tenaient assiégé[4]. Ceux-ci, croyant que Louis en personne

du départ de Louis pour l'Angleterre est fixée par d'autres témoignages au 22 avril, ce qui est une différence insignifiante ; voir Petit-Dutaillis, p. 146, note 2, qui, du reste, n'a pas remarqué que la leçon « devant le *jour* de Pasques » devait être corrigée d'après la variante donnée au bas de la page. Si le chiffre de sept semaines et cinq jours donné par le poème est exact, et il n'y a guère lieu de le révoquer en doute, Louis avait dû quitter l'Angleterre le 27 février.

1. De Marlborough.

2. L'*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.* (p. 190) dit que Louis attaqua, sans succès, le château de Farnham. Cette tentative aurait eu lieu le jeudi 27 avril : « L'endemain, au joesdi, vint Loys a Farnehem « que il trova garni encontre lui... Et quant Loys vint à Fernehem, il « fist assaillir le castel. Si fu tantost li premiers bailes pris, mais li cas- « tiaus n'ot garde » (p. 190).

3. Le comte de Nevers était venu rejoindre Louis en Angleterre le lendemain (23 avril) de l'arrivée de celui-ci (*Hist.*, p. 189). Selon la même chronique Louis séjourna à Winchester, dirigeant la réparation des remparts, du dimanche 30 avril au jeudi jour de l'Ascension (4 mai).

4. Louis se rendit d'abord à Londres, d'où il se dirigea vers Douvres, dont il commença le siège le 12 mai (« le vendredi devant le Pentecouste. » *Hist.*, p. 192). Le poète est sans doute dans l'erreur quand il

venait sur eux, levèrent le siège et se retirèrent à Nottingham[1]. Les Français, ayant délivré Montsorel, se dirigèrent vers Lincoln, dont ils voulaient assiéger le château[2] [16114].

Quand le Maréchal sut que le siège de Montsorel était levé, il en fut très affligé. Il ne fut pas moins contrarié d'apprendre que les Français s'étaient rendus à Lincoln et que Louis n'était pas avec eux. Il se trouvait à Northampton avec les Royaux l'avant-veille de la Pentecôte[3]. Dieu leur conseilla une merveilleuse entreprise, dont il leur vint grand bien et honneur. Écoutez comment cela advint [16130].

Or, écoutez; prêtez l'oreille! Vous entendrez comment Dieu conseilla le prudhomme qui avait été élu entre tous! « Oiez « francs chevaliers loyaux! » dit Guillaume le Maréchal. « Quand, « pour maintenir notre prix, pour défendre nous-mêmes, nos « femmes, nos enfants, nos amis, notre terre, pour conquérir « haute honneur, pour la paix de sainte Église que nos enne- « mis ont enfrainte, pour avoir pardon de nos péchés[4], nous sou- « tenons le faix des armes, veillez à ce qu'il n'y ait parmi vous « aucun lâche! Une partie de nos ennemis se sont mis dans « Lincoln pour assiéger notre château, mais ils n'y sont pas

dit que la division de l'armée française en deux corps eut lieu au départ de Winchester. Elle eut lieu plus tôt, à Farnham, selon l'*Histoire* (p. 190). Selon Rog. de Wend. (II, 209), la colonne qui alla délivrer Montsorel fut formée à Londres.

1. On trouvera plus de détails sur la levée du siège de Montsorel (*Mount-Sorrell*, Leicester) dans Rog. de Wend., II, 211 (cf. Matth. Par., III, 17) et dans l'*Histoire*, p. 190-191. L'expédition qui fit lever le siège avait à sa tête le comte de Winchester et celui du Perche. Elle dut arriver le 3 mai devant Montsorel.

2. Le château de Lincoln était à ce moment assiégé par une troupe de partisans de Louis. Le siège avait commencé vers le milieu du carême (Walter de Coventry, II, 236). C'est à la requête des assiégeants, impuissants à réduire le château, que les Français, après avoir fait lever le siège de Montsorel, se rendirent à Lincoln (Rog. de Wend., II, 211; *Hist.*, p. 194).

3. Le 13 mai. Le Maréchal est témoin à des actes passés à cette date à Northampton. Les quatre jours précédents, il était à Oxford; voy. *Rot. litt. claus.*, I, 308 *b*.

4. La guerre contre Louis était assimilée à une croisade contre les infidèles.

« tous, et Louis est ailleurs. Ses partisans ont fait une folie en « venant ici. Nous serons bien mous si nous ne prenons ven- « geance de ceux qui sont venus de France pour nous dépouil- « ler de nos héritages. Ils veulent notre perte. Pour Dieu, fai- « sons un grand effort, car, si nous avons la victoire, nous « aurons accru notre honneur et défendu notre franchise et « celle de notre lignage. Dieu veut que nous nous défendions. « Leur ost étant divisée, nous la vaincrons plus facilement que « si elle était réunie. Vous voyez tous qu'il nous faut ouvrir la « voie au fer et à l'acier. Plus de menaces, mais courons leur « sus! Dieu nous donne l'occasion de nous venger » [16191].

Ces paroles les enflammèrent, et, pleins d'ardeur, ils se mirent en marche. Le mercredi de la Pentecôte[1] ils chevauchèrent jusqu'à Newark où ils passèrent la nuit[2]. Le jeudi ils se reposèrent. Les Normands de l'armée vinrent trouver le jeune Maréchal et lui dirent : « Beau sire, vous êtes né en Nor- « mandie. Vous savez que les Normands ont le droit de frapper « les premiers coups en bataille ; gardez-vous de le laisser péri- « mer[3]. » Mais le comte de Chester déclara que, s'il n'avait pas la première bataille, il ne prendrait pas part à l'action. Le Maréchal et les siens, pour éviter la discorde, lui accordèrent ce qu'il demandait, sans préjudice du droit des Normands [16224].

Cette affaire arrangée, le légat leur donna l'absolution et excommunia les gens de France[4]. Puis il se rendit à Nottin-

1. 17 mai.

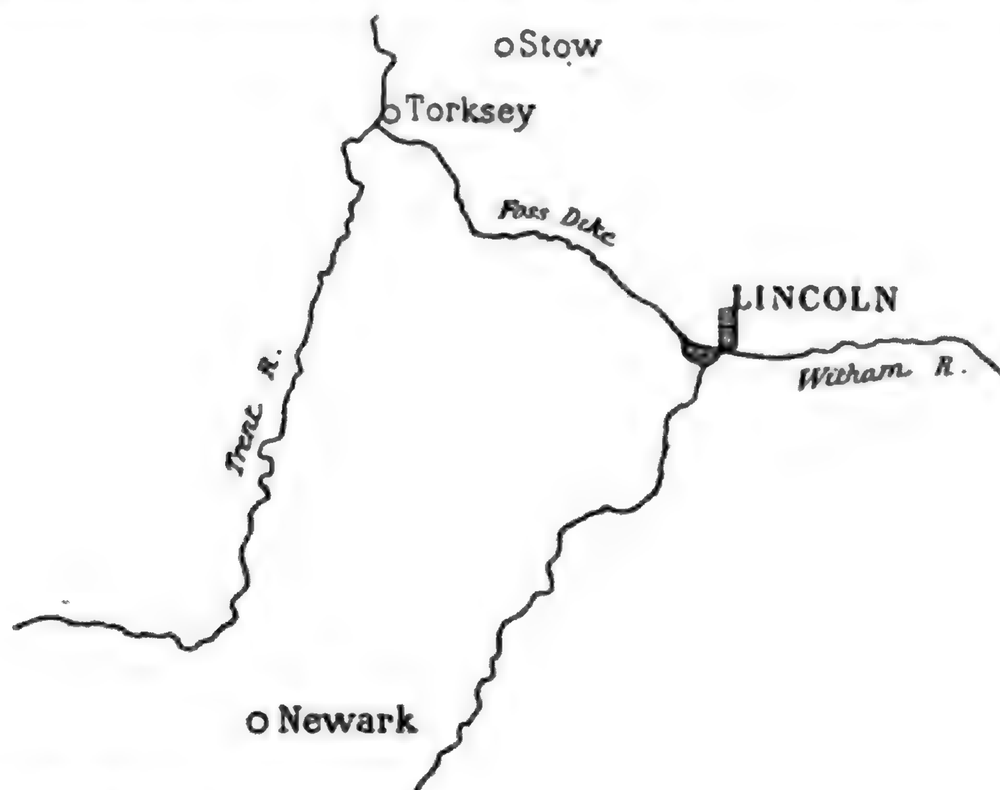
2. Ils y passèrent trois jours, au rapport de Rog. de Wendover (II, 212), ce qui est exact, si on compte le jour de l'arrivée et celui du départ. Nous avons vu plus haut (p. 227) que le Maréchal se trouvait le 13 à Northampton. Nous savons (*Rot. litt. claus.*, II, 308 *b*) qu'il était le 16 à Oakham, à mi-chemin entre Northampton et Newark. Le poème nous apprend que l'armée conduite par le Maréchal arriva le mercredi 17 à Newark et en repartit (voy. plus loin) le vendredi 19.

3. On considérait comme un grand honneur le privilège de porter les premiers coups en bataille. Dans Girart de Roussillon (§ 671 de ma traduction), ce droit est attribué aux Bretons. J'ignore sur quelle autorité se fondait la réclamation des Normands. Dans le roman de L'Escoufle (vv. 846-9) un seigneur normand demande pour ses hommes la faveur de porter les premiers coups, mais il ne la réclame pas comme un droit.

4. Cf. Rog. de Wendover, II, 213.

gham. L'ost se mit en marche pour Torksey[1] où elle passa la nuit. Le lendemain, qui était un samedi[2], ils s'armèrent et ordonnèrent leurs batailles. Le comte de Chester eut la première. Vint ensuite le Maréchal avec ses fils. Le bon comte de Salisbury eut la troisième bataille et l'évêque de Winchester la quatrième [16261]. Quand l'ost eut été comptée, on n'y trouva

1. Torksey (dans le ms. *Corteste*, par erreur, pour *Torkesie*) est un village du Lincolnshire situé sur le Trent, à environ quinze kilomètres au nord-ouest de Lincoln et à vingt-quatre kilomètres au nord de Newark. C'était autrefois une ville d'une certaine importance (Freeman, *Norman Conquest*, IV, 217). Au lieu d'aller directement de Newark à Lincoln, ces deux villes n'étant séparées que par une distance de vingt-cinq kilomètres environ, le Maréchal jugea à propos, pour des motifs stratégiques, de prendre une voie détournée. En procédant ainsi, il abordait Lincoln du côté ouest ou nord-ouest, quand les Français devaient s'attendre à le voir venir par le sud-ouest. En outre, il tournait le *Fossdyke*, canal antique qui couvrait la ville du côté du sud et mettait en communication le Witham, rivière qui passe à Lincoln, avec le Trent. Selon Roger de Wendover (II, 213), les Anglais, après avoir quitté Newark, se seraient arrêtés la nuit, non pas à Torksey, mais à Stow, village situé à quelques kilomètres au nord-est de Torksey (voy. Pegge, *Account of the battle of Lincoln*, dans l'*Archæologia*, VIII (1787), p. 201). L'esquisse ci-jointe permettra de se rendre compte de la marche des troupes royales.



2. 20 mai.

que 406 chevaliers et 317 arbalétriers[1]. Ils étaient peu nombreux, mais ils avaient belle contenance. Quand ils furent en ligne, le Maréchal leur adressa une harangue en homme qui savait parler : « Ceux qui saisissent nos terres et nos biens sont là en « votre main. Ils sont à nous, si cœur et hardiesse ne nous font « défaut. Si nous mourons dans cette entreprise, Dieu qui sait « distinguer les bons nous mettra en son paradis, et si nous « remportons la victoire, nous aurons conquis une gloire « durable pour nous et nos lignages. Vous savez d'ailleurs « qu'ils sont excommuniés; ceux d'entre eux qui succomberont « iront droit en enfer. C'est Dieu qui les a mis en notre pou- « voir. Courons-leur sus! Le moment est venu » [16310].

Après avoir ainsi parlé, le Maréchal remit le commandement des arbalétriers au bon évêque de Winchester, Pierre, qui s'y entendait[2], leur recommandant de .....[3] et de se tenir en ligne étendue pour tuer les chevaux des Français lorsqu'ils chargeraient[4]. Il commanda ensuite à deux cents sergents de se tenir prêts à tuer leurs propres chevaux pour servir de barrières en cas de besoin. Tous ceux à qui le comte parla ainsi manifestèrent une grande joie; ils étaient aussi gais que s'il s'était agi d'un tournoi [16334].

A Lincoln, les Français étaient au nombre de 611 chevaliers avec un millier d'hommes de pied, sans parler des Anglais qui tenaient leur parti. De là sortirent Simon de Poissi[5], le comte

1. Cf. plus loin v. 17025. — Rog. de Wendover (II, 212) donne des chiffres un peu différents : 400 chevaliers, environ, et 250 arbalétriers. Mais il ajoute : « Servientes quoque et equites tot et tales adfuerunt innu- « meri quod vices militum possent, pro necessitate, supplere. »

2. Il était, selon Rog. de Wendover (II, 212), « in opere martio eru- « ditus. »

3. Les vers 16319-20 paraissent corrompus, mais la correction proposée en note, dont le sens serait que les arbalétriers devaient viser les Français à la tête, est fort douteuse et s'accorde mal avec la recommandation qui suit.

4. En étendant leur front, les arbalétriers augmentaient l'espace qu'ils pouvaient couvrir par leur tir.

5. Simon de Poissi était un chevalier français à qui Louis avait donné le château de Cambridge (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 182). On possède d'assez nombreux actes émanés de lui ou le concernant; voy. Delisle, *Cat. des actes de Ph.-Aug.*, 1008 (1206), 1404 (1212 ou 1213), 1405 (id.),

du Perche et celui de Winchester pour reconnaître l'armée royale. Ils revinrent ayant constaté qu'elle avait belle apparence. Onques en nulle terre on n'avait vu troupe mieux équipée ni mieux préparée à la guerre[1] [16352].

D'après le rapport qui leur fut fait, les Français se renfermèrent dans la ville et dirent que les Royaux n'étaient pas en état de les y assaillir, malgré les airs qu'ils se donnaient, et qu'ils devraient battre en retraite. Mais, ajoutaient-ils, les Royaux ne s'en iraient pas tranquillement sans avoir affaire à eux, d'autant plus que leurs chevaux étaient las de marcher nuit et jour. Sur ce dernier point, les Français avaient raison, et toutefois l'armée royale se dirigea hardiement vers la ville. Le Maréchal leur adressa une nouvelle harangue leur disant que c'était pour eux un premier succès de voir les Français, ordinairement les premiers au tournois, se cacher derrière les murs [16400].

Seigneurs, ici, je ne sais plus que dire, car ceux qui me fournissent la matière ne sont pas d'accord, et je ne puis pas obéir à chacun. Je perdrais la droite voie et mériterais moins d'être cru. Il ne faut pas introduire de mensonges en vraie histoire. Quand le Maréchal sut que les Français s'étaient retirés dans la ville, il donna ordre à Jean le Maréchal, son neveu, d'aller au château s'informer de l'état des assiégés. Sire Jean s'acquitta bien de sa mission, et, comme il approchait du château, sire Geffrei de Serlant[2] vint au-devant de lui et lui mon-

1888 (1219), 2191 (1223). Deux sceaux de lui ou de son fils sont décrits dans Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, nos 3258, 3259 (actes de 1229 et de 1230). Guillaume Le Breton, dans sa chronique (§ 223), l'appelle *Simo Pissianita*.

1. R. de Wendover (II, 214) donne plus de détails sur cette reconnaissance. Il dit notamment que les Français, trompés par le nombre des bannières, s'exagérèrent l'effectif des combattants, et, par suite, renoncèrent à attendre les Royaux en rase campagne.

2. Geffrei de Serlant (dans les documents latins *de Serlande* ou *de Serlaunde*) était, depuis les dernières années du règne de Jean, gardien du château de *Salvata*, dans le comté de Northampton, lieu que sir Th. Duffus Hardy n'a pas réussi à identifier (*Itin. of king John*, dans les *Rot. litt. pat.*, I). On trouvera de nombreuses mentions de ce personnage dans les divers recueils d'actes des rois Jean et Henri III.

tra une entrée par laquelle on pourrait passer sans opposition[1]. Jean se mit au retour, et, en son chemin, des Français qui étaient aux aguets lui coururent sus. Il ne s'effraya pas et les aborda avec tant de hardiesse qu'ils s'enfuirent. Les ayant ainsi repoussés, il vint retrouver son oncle et lui conta ce qu'il avait fait [16457].

L'évêque de Winchester alla en reconnaissance avec une troupe d'arbalétriers. Il leur dit de l'attendre et pénétra dans le château avec un seul sergent. A l'entrée, il rencontra sire Geffrei de Serlant. Il vit les murs et les maisons abattus par les pierrières. On l'engagea à se mettre à l'abri, à cause des mangonneaux et des pierrières qui brisaient tout aux alentours, et il entra dans la tour où il trouva la bonne dame à qui appartenait le château et qui le défendait de son mieux[2]. La dame se réjouit fort de la venue de l'évêque qui la réconforta par les nouvelles qu'il lui donna. L'évêque ne s'y arrêta pas longtemps : il sortit à pied, par une poterne, dans la ville, et, comme il l'examinait, il vit une vieille porte qui avait fait communiquer le château et la ville, mais qu'on avait murée anciennement. Il la fit abattre pour faire une entrée à l'ost[3]. L'évêque rejoignit les

1. Sans doute la porte de l'ouest, maintenant murée.

2. Le château de Lincoln « estoit en la garde d'une dame que on ape« loit madame Nichole, qui le devoit garder par iretage, et elle le garda « molt loiaument » (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 182). C'était Nicole de la Haie (*de Haia*), veuve de Gérard de Canville (sur lequel voy. plus haut, p. 125). Celui-ci avait obtenu de Jean la garde du château de Lincoln, alors que Richard était en Palestine. Il en fut dépossédé au retour du roi, mais il l'obtint de nouveau à l'avènement de Jean. Il mourut vers 1215. Sa veuve fut récompensée de l'énergie dont elle avait fait preuve pendant le siège de Lincoln par le don de terres confisquées sur Guillaume de Huntingfield, partisan de Louis (voy. *Dict. of nat. Biography*, art. CANVILLE [Gerald of]). Des lettres en date du 26 novembre 1217 l'avaient autorisée à lever une aide sur ses chevaliers et tenanciers libres pour payer les dettes qu'elle avait contractées pendant le siège (*Rot. litt. claus.*, p. 344). M. Petit-Dutaillis a publié sur Nicole de la Haie une notice substantielle dans les *Mélanges Julien Havet* (Paris, Leroux, 1895), p. 371-380.

3. Le texte est obscur, probablement par la faute de l'auteur, qui sans doute ne connaissait pas la topographie de Lincoln et a pu mal comprendre les renseignements qui lui ont été fournis. Il faut, pour se

siens, qui vinrent au-devant de lui en chantant comme si déjà ils avaient la victoire. L'évêque leur dit en riant qu'il fallait lui réserver la maison de l'évêque, puis qu'il y avait préparé l'en-

rendre compte des difficultés que présente ce passage, se former une idée nette de ce qu'était Lincoln au moyen âge. La ville se composait de deux parties encore maintenant suffisamment distinctes : la ville haute, correspondant à l'antique Lindum des Romains, et la ville basse, qui s'étendait jusqu'à la rivière (le Witham) et jusqu'au Foss Dyke. Actuellement, la ville s'étend au sud bien au delà de cette limite et englobe Saint-Mary-le-Wigford dont il sera question plus loin. La ville haute a la forme d'un carré; on a retrouvé en maint endroit la trace des murs romains qui l'entouraient. L'angle sud-ouest de ce carré est occupé par le château bâti par Guillaume le Conquérant et dont la superficie intérieure est d'environ 32,000 mètres carrés; l'angle sud-est contient la cathédrale et ses dépendances. Entre le château et la cathédrale, il y a une place, *Castle Hill* (c'est maintenant un square), et une rue qui se dirige du nord au sud, *Bail gate*. La ville haute, moins le château, s'appelait autrefois le *Bail*. Pour la topographie de l'ancien Lincoln, on peut consulter un recueil de mémoires publiés sous le titre de *Memoirs illustrative of the history and antiquities of the county and city of Lincoln, communicated to the annual meeting of the Archæological Institute of Great Britain and Ireland held at Lincoln, july* 1848 (London, 1850, in-8°); voir surtout p. 3 (mémoire sur l'ancien palais épiscopal) et p. 280 (mémoire sur le château de Lincoln). Il y a dans ce volume un plan de Lincoln et un plan de *Lindum Colonia*. Maintenant, reprenons le texte. L'auteur nous montre l'évêque de Winchester entrant dans le château (v. 16475), sans doute par la porte de l'ouest, maintenant murée, qui donnait sur la campagne, les Français se tenaient dans la ville basse et dans la partie de la ville haute où était la cathédrale, d'où ils lançaient dans l'enceinte du château des pierres qui détruisaient les maisons construites dans cette enceinte (v. 16481 et suiv.), mais ils n'avaient pas songé à investir la place du côté de l'ouest, par où les Royaux arrivaient. L'évêque entra dans la tour ou donjon où était la châtelaine; cette tour était au sud-ouest du château; elle existe encore. Il en sortit bientôt « par « un postiz » (v. 16500). Ce « postiz, » qui mettait en communication le château avec l'extérieur, n'était certainement pas pratiqué dans le donjon : on en verrait la trace. Ce n'est pas non plus la porte orientale du château qui donne sur Castle Hill et qui n'aurait pas été qualifiée de « postiz. » Cette poterne se trouvait probablement dans une tour, actuellement détruite, qui existait entre le donjon et la porte orientale, au sud-est du château (*Memoirs*, etc., p. 289). Quoi qu'il en soit, une fois entré dans la ville, l'évêque découvre une porte de grande antiquité, « qui les « murs de la cité joigneit avec cels del chastel » (v. 16506-7). On ne comprend pas bien comment une porte peut joindre deux murs. Il ne

trée par où ses gens entreraient[1]. Quand les gens de Faukes entendirent ces paroles, ils envahirent la ville, mais ils furent laidement repoussés par ceux du dedans[2] [16540].

L'évêque dit au Maréchal : « Ils n'ont pas trouvé l'entrée non « défendue à laquelle je pensais. Il y a là une brèche que l'en« nemi ne connait pas. Venez, je vous y mènerai. — Par le « glaive Dieu! ça mon heaume, » répondit le Maréchal. « Sire, » reprit l'évêque, « il ne faut pas donner l'assaut si précipitam« ment, mais souffrez que deux hommes de chacune de nos « batailles aillent reconnaître les abords de la tour, et nous agi« rons selon leur rapport » [16566].

Le Maréchal y consentit et se mit en marche. L'évêque de Winchester choisit dix hommes, deux par bataille, avec lesquels il alla reconnaître. Ils rencontrèrent en chemin les sergents qui avaient lâché pied honteusement[3] et les maltraitèrent[4]. Le Maréchal cria aux siens : « Chargez! ils seront bientôt vaincus.

peut pas s'agir d'une porte du château, puisqu'au moment où l'évêque fait cette découverte il est déjà hors du château. C'était donc une porte pratiquée dans un des murs de la cité. Mais nous ne voyons pas qu'il y eût entre le château et la cité d'autre mur que celui du château. Il pouvait bien y avoir un mur devant la cathédrale, en face la porte orientale du château, et autour du palais épiscopal, situé au sud de la cathédrale, et il semble en effet, d'après ce qui suit (v. 16528 et suiv.), que la porte débloquée donnait accès à ce palais, mais on ne s'explique pas comment les Royaux auraient pu, sans être inquiétés, y percer une ouverture. La difficulté est la même si on suppose que la porte murée était pratiquée dans le mur occidental de la ville basse, au pied du château, et, de plus, on ne voit pas quel avantage les Royaux auraient eu à conduire leur attaque de ce côté.

1. Ces paroles donneraient à croire que la porte murée était pratiquée dans le mur du palais épiscopal.

2. L'attaque dirigée par Faukes de Bréauté est contée par Rog. de Wendover (II, 215-6) avec plus de détails. Ayant pénétré dans le château avec les arbalétriers, il fit de là pleuvoir une grêle de traits sur les Français; puis il fit une sortie dans la ville : entouré par des troupes supérieures en nombre, il fut fait prisonnier, mais, peu après, les arbalétriers réussirent à le délivrer. Pendant ce temps, le reste de l'armée royale pénétrait par la porte du nord. Si les choses se sont ainsi passées, l'attaque dirigée par Faukes, bien qu'ayant été repoussée, servit du moins à créer une diversion utile.

3. Sans doute ceux que conduisait Faukes de Bréauté (voy. plus haut).

4. Il y a probablement ici une lacune (voy. la note du v. 16576).

« Honni soit qui tardera plus. » L'évêque lui dit : « Sire, atten-« dez vos hommes. Il est plus sûr d'y aller tous ensemble ; nos « ennemis nous craindront davantage. » Le Maréchal ne voulut pas l'entendre. Plus vif qu'un émerillon, il éperonna son cheval, et tous ceux qui étaient avec lui s'enhardirent à sa vue. Il fallut qu'un valet lui fît apercevoir qu'il n'avait pas son heaume. Il dit au jeune Maréchal : « Attendez-moi ici jusqu'à ce que « j'aie pris mon heaume » [16604].

Quand il eut la tête armée, il parut beau entre tous et léger comme un oiseau. Il éperonna le cheval. Un lion affamé n'est pas plus rapide à fondre sur sa proie que le Maréchal lorsqu'il courut sur ses ennemis. Il pénétra dans la presse à la profondeur de trois lances, dispersant ses adversaires et les mettant en déroute. L'évêque le suivait, criant : « Ça ! Dieu aide au « Maréchal[1] ! » J'oubliais de vous dire qu'à l'arrivée des nôtres le plus habile de ceux qui manœuvraient les pierrières de l'ennemi fut tué. C'était celui qui tirait sur la tour. Voyant arriver nos chevaliers, il crut que c'étaient les hommes de son parti. Son animation redoubla ; il mit une pierre dans la pierrière, et, comme il disait *é*[2] ! ils lui coupèrent la tête [16642].

Le jeune Maréchal fit bien paraître qu'il ne voulait pas rester en arrière, car sa bannière se montrait toujours au premier rang. Il était entré dans la cité par la brèche au moment où le Maréchal faisait lacer son heaume. Ceux de la ville étaient plus nombreux que les assaillants, mais il les chargea si énergiquement qu'en peu de temps beaucoup d'entre eux furent abattus. Avant la fin de la lutte, les Français eurent le dessous. Le Maréchal père et son fils les mirent par force en retraite. Le premier, accompagné du comte de Salisbury (à qui Dieu octroie pardon de ses péchés[3] !), tourna à droite, laissant à gauche un moutier[4]. Ils trouvèrent là une grande partie des Français très

1. C'était, semble-t-il, le cri de guerre du Maréchal ; cf., plus haut, vv. 5862, 6226.

2. Le cri qu'il poussait en tendant sa machine.

3. Ce vœu semble indiquer qu'au moment où le poète composait, Guillaume Longuépée était récemment décédé. Or, il mourut au commencement de l'année 1226 (Rog. de Wendover, II, 297 ; Math. de Paris, III, 104).

4. Ce moutier, dont il sera de nouveau question plus loin, ne peut être que la cathédrale située tout près du château.

effrayés. L'un d'eux, Robert de Ropelai[1], brisa sa lance contre le comte de Salisbury [16691], mais le Maréchal lui donna un tel coup entre les épaules qu'il faillit l'abattre. Robert se laissa glisser de son cheval et s'alla cacher. Continuant leur chemin, ils trouvèrent le comte du Perche, qui, entouré de ses gens, se défendait devant le moutier [16709].

Il y eut là beaucoup de gens blessés, contusionnés ou faits prisonniers. Plusieurs des nôtres aussi furent maltraités, car personne ne songeait à se rendre à merci; tous voulaient la bataille. Le comte du Perche fit maint exploit. Le Maréchal vit que les Français faisaient reculer ses gens du haut en bas de la colline; il s'avança vers le comte et prit son cheval par le frein. Mais, à ce moment, il était déjà blessé mortellement d'un coup d'épieu dont sire Reinal Croc[2] l'avait frappé par l'œillère [16740]. Il saisit cependant à deux mains son épée et en porta trois coups au Maréchal, qui en garda la marque sur son heaume. Mais, aussitôt après, il chancela et tomba de son cheval. Quand le Maréchal le vit tomber, il crut qu'il avait simplement perdu connaissance et donna ordre à Guillaume de Montigni[3] de lui ôter son heaume. Quant ce fut fait, on vit qu'il était mort[4]. Ce fut grande douleur qu'il mourut ainsi [16768].

1. Ropley, Hampshire? Un « Robertus de Roppelé » figure, en 1214, parmi les témoins de la charte du roi Jean relative à la trêve conclue avec Philippe-Auguste, en septembre 1214 (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, 406 *b*). On a beaucoup d'actes le concernant; voir la table des *Rot. litt. claus.*, I. Il est mentionné par Rog. de Wendover (II, 217; cf. Math. de Paris, III, 22) au nombre des prisonniers faits à Lincoln. Il avait pourtant été un des fidèles de Jean, car il figure au nombre des conseillers de ce prince dans le préambule de la Grande charte.

2. Il n'est dit nulle part ailleurs que l'auteur de la mort du comte ait été ce Reinal Croc. Mais le même personnage est mentionné par Rog. de Wendover comme l'un des deux seuls combattants de l'armée royale qui aient succombé dans cette bataille : « Reginaldus etiam cognomento Cro« cus, miles de familia Fulcasii (Faukes de Bréauté), vir strenuus, ibi « interfectus est et apud abbatiam de Crocstune honorifice sepultus » (Rog. de Wendover, II, 217; cf. Math. de Paris, III, 23).

3. Il y a plusieurs lieux du nom de Montigni dans le Calvados. Il s'agit probablement ici de Guillaume de Montigni, fils de Richard, qui figure dans les *Magni rot. scacc. Norm.* (Stapleton, II, 130).

4. Le poète ajoute (16766-7) que le comte du Perche mourut lorsqu'on lui retira la lame de l'œil. Mais cette assertion est en contradiction avec

Quand les Français virent que, malgré leur nombre, ils ne pouvaient plus tenir contre l'attaque vigoureuse de nos gens, ils descendirent par une rue à gauche et se dirigèrent vers Wigford[1]. Ils y trouvèrent, à leur grand contentement, une partie de leurs gens, avec lesquels ils se rallièrent pour recommencer la lutte. Mais ils eussent mieux fait de s'en éloigner, comme firent tels d'entre eux. Regardant vers leur droite, ils virent, à leur grand déplaisir, le comte de Chester et sa bonne gent[2] [16788].

Les Français et les Anglais de leur parti s'avancèrent bien rangés en montant la pente. Mais, avant qu'ils fussent au haut, ils rencontrèrent nos gens qui débouchaient entre l'église[3] et le château et les ramenèrent en arrière par une charge vigoureuse[4]. A ce moment, Alain Basset et son frère Thomas[5], suivis de leurs hommes, les prirent par derrière. Lorsqu'ils se virent ainsi entourés, ils furent bien ébahis, et n'eurent de répit que lorsqu'ils furent arrivés au pont de Wigford[6]. Là, ils se trouvèrent sur la terre molle[7], et il ne fut pas besoin d'aller loin pour trouver chevalerie[8], car quiconque voulut s'en mêler

ce qui précède, puisque le comte n'avait apparemment pas une lame d'acier dans l'œil au moment où il porta trois coups successifs au Maréchal. Les détails que le poème donne sur la mort du comte du Perche sont en partie nouveaux (cf. Rog. de Wendover, II, 216; Math. de Paris, III, 21-2). Guillaume Le Breton (*Chron.*, § 223; *Phil.*, XII, 708) et l'*Hist. des ducs de Norm.* (p. 194) se bornent à une simple mention.

1. Les Français durent se retirer vers la ville basse, par Steep Hill et High Street, ce qui les amenait en effet à Wigford, quartier situé au sud de la ville, sur la rive gauche de la rivière. Saint-Mary-le-Wigford est tout près de la station du Great-Northern.

2. Il y a ici (vv. 16789-16806) un dialogue entre le Maréchal et son fils aîné qui se rattache mal à ce qui précède; peut-être y a-t-il une lacune entre les vv. 16788 et 16789.

3. La cathédrale.

4. Les Français étaient donc remontés vers le château par le chemin qu'ils avaient suivi dans leur mouvement de retraite.

5. Voy. ci-dessus, p. 143, note 3.

6. Sûrement High Bridge, pont très ancien sur le Witham, au sud de la ville, et traversé par High Street.

7. L'auteur paraît vouloir dire qu'avant ce moment ils avaient chevauché sur la terre battue dans les rues de Lincoln.

8. L'occasion de faire acte de chevalier.

en eût plein les mains. Ce n'était pas le moment des défis qu'on se porte le soir à l'hôtel[1], on avait autre chose à faire. On combattit tellement de part et d'autre que les plus forts en furent lassés[2] [16844].

Guillaume Bloët[3], le porte-bannière du jeune Maréchal, chargea avec tant d'impétuosité qu'il tomba par-dessus le pont, avec son cheval. Mais il se releva bientôt. La lutte ne continua pas longtemps du côté des Français, qui naguères se vantaient de chasser d'Angleterre les Anglais [16932].

Là fut pris Sahier de Quinci, comte de Winchester[4], sire Robert Fils Gautier[5], sire Robert de Quinci et plusieurs autres[6]. Le reste prit la fuite en descendant la rue qui conduit à l'Hôpital[7]. Le chemin leur parut pénible à parcourir jusqu'à

1. Cette expression rappelle les « vautances de l'ostel » du v. 907.

2. J'omets un long développement sur les conditions et les mérites de la chevalerie.

3. Il était frère d'un Roland Bloët dont il sera question plus loin (v. 17766). Il obtint, en 1218, moyennant finance, la garde de la terre de Roger de Meisy, qui avait été confiée à son frère Roland par le roi Jean (*Rot. litt. claus.*, I, 294 *b*, 335, 354). Un Guillaume Bloët figure dans une pièce publiée par Madox, *Formulare anglicanum*, n° 298.

4. Voy., sur ce personnage, Dugdale, *Baronage*, I, 686-7. On suppose que le surnom de la famille était tiré de Cuinchy-lez-la-Bassée, arr. de Béthune, cant. de Cambrin.

5. Un personnage du même nom paraît, dans une liste de chevaliers anglais, au v. 4615 (ci-dessus, p. 56, n. 8), mais il est douteux que ce soit le même. Celui-ci figure comme témoin, après le comte de Winchester (comme ici), dans une charte de Louis, datée du 21 novembre 1216, qui a été mentionnée plus haut, p. 219. Le roi Jean l'avait nommé gardien du château de Hertford en 1202 (*Rot. litt. pat.*, I, 17 *b*).

6. Deux listes plus étendues des prisonniers faits à Lincoln ont été données l'une par Rog. de Wendover (II, 217; cf. Math. de Paris, III, 22), l'autre par l'auteur de l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 194. Robert de Quinci, qui était fils de Sahier de Quinci, comte de Winchester, n'est pas nommé dans la première; mais on lit dans la seconde : « Li cuens de Winciestre « fu pris et Robiers ses fils, ki mout fu biaus bacelers. » Robert était le fils aîné du comte de Winchester. Tous deux moururent en 1220, le fils avant le père. Voy. Math. de Paris, III, 60, et l'addition du manuscrit *C*, publiée en note, où il est dit en parlant de Robert « quo non, ut creditur, fuit « in mundo miles speciosior », ce qui est à rapprocher du témoignage précité de l'*Hist. des ducs de Normandie*.

7. L'hôpital des Saints-Innocents (Dugdale, *Monasticon*, VI, 627), situé hors la ville, près de la porte dont il va être question.

la porte[1]. Là il leur arriva une mésaventure. Une vache avait pénétré sur le pont-levis et obstruait le passage. Les fuyards la tuèrent, mais cependant plusieurs chevaliers furent pris comme si on les avait livrés[2]. Quand la porte fut brisée, on vit s'enfuir Simon de Poissi et le châtelain d'Arras[3] [16961]. Tous ceux qui réussirent à s'échapper avaient une telle peur qu'il leur semblait que les buissons étaient tout pleins de maréchaux. Ils ne s'arrêtèrent nulle part. On le vit bien au pont de Hollande[4], qui était brisé : ils tuèrent leurs chevaux afin de faire un pont sur lequel ils passèrent, tant ils avaient hâte de traverser [16976].

Quand sire Richard de Samford[5] vit que les Français fuyaient,

1. Bargate, à l'extrémité méridionale de la ville. Lincoln s'étend en longueur du nord au sud ; il y a plus de deux kilomètres du château à Bargate.

2. Cet accident est rapporté autrement par Rog. de Wendover. Selon cet auteur (II, 216-7; cf. Math. de Paris, III, 22), le fléau de la porte se fermait automatiquement après chaque ouverture, de sorte que les chevaliers étaient obligés de descendre de cheval l'un après l'autre pour le faire basculer et ouvrir la porte. — La porte dont il est ici question était sûrement *Great Bargate*, à l'extrémité sud de High Street. Elle communique avec un pont qui passe sur un fossé dont le nom est *Sincil dyke* et qui, en réalité, n'est qu'un bras de la rivière Witham.

3. Le poète ajoute au sujet du châtelain d'Arras : « Celui qui vint « chasser les rats aux dames qui vinrent à Londres pour se rendre à eux « (aux Français); » plaisanterie peu claire qui a son origine dans un jeu de mots sur le nom d'Arras. On sait que cette ville portait trois rats dans ses armes. « De cels d'outremer n'en eschaperent que trois haut « home : de ces trois fu li uns Symons de Poissi, et li aultres Hues li « castelains d'Arras et li tiers Wistasses de Merlingehem, qui connes- « tables estoit de Boulenois. » *Hist. des ducs de Norm.*, p. 195.

4. *Holland* est le nom d'un district du Lincolnshire qui forme la partie sud-est de ce comté. Le pont de Hollande, actuellement Bridgend, est situé dans la paroisse de Horbling, entre ce village et Donington, sur la chaussée connue sous le nom de Holland Road, à la limite du Kesteven (l'un des districts du comté de Lincoln) et du Holland. Toute cette région était autrefois un vaste marais. L'ancien nom de Bridgend était Holland's Priory.

5. Richard de Samford, probablement frère de Hue de Samford, mentionné plus haut v. 9422 (ci-dessus, p. 120), fut au nombre des chevaliers qui, lors du traité avec Louis, furent rétablis dans les possessions qu'ils avaient avant la guerre. On trouvera dans les *Rot. litt. claus.* (I, 321 *b*) des lettres datées de Kingston en septembre 1217, et adressées au vicomte de Lincoln à ce sujet. — Il y a dans le *Formulare anglicanum* de Madox (n° CXLII) une convention entre Richard de Samford et un cer-

il prit sa femme devant lui pour la sauver. Un chevalier lui cria : « Laissez-la, vous ne l'emporterez pas. » Aussitôt, il la mit à terre doucement, et, se retournant contre le chevalier, il le désarçonna d'un coup d'épieu dans la poitrine, puis il reprit sa femme et la sauva [16996].

Le bon évêque de Winchester, Pierre des Roches, qui en ce jour sut si bien diriger nos gens, fit de nombreux prisonniers. Lui et les siens firent un gain considérable. Mais celui qui gagna le plus ce fut Jean le Maréchal, le pieux, le loyal. Il prit sept barons portant bannière et plusieurs des chevaliers qui les accompagnaient [17020].

Comme je vous ai dit précédemment[1], les chevaliers qui tenaient le parti du roi n'étaient que quatre cent six, tandis que du côté opposé il y en avait six cent onze. Et pourtant ce furent ces derniers qui eurent le dessous. Ainsi advient à ceux qui combattent contre Dieu[2] [17030].

Quand le Maréchal et les siens eurent défait leurs ennemis et fait prisonniers les principaux d'entre eux, on prit conseil sur la conduite à tenir. Les opinions furent partagées. Plusieurs furent d'avis d'aller assiéger Londres ; d'autres dirent qu'ils iraient à Douvres pour contraindre Louis à lever le siège de cette ville. Le Maréchal, qui avait plus d'expérience, leur conseilla d'emmener leurs prisonniers, de leur faire prendre des engagements[3] et leur assigna un rendez-vous, à jour nommé, à Chertsey[4]. Il manda au légat de venir à cette assem-

tain Benoît Pernaz où est nommée la femme de Richard. Elle s'appelait Mathilde de Bayeux. L'acte est de 1199. Il s'agit peut-être du père de celui qui figure dans le poème.

1. Voy. p. 229-230.

2. Il faut se souvenir que Louis et ses partisans avaient été excommuniés par le légat (voy. p. 228).

3. On voit que le Maréchal désirait ne pas compromettre par de nouvelles entreprises les succès obtenus et qu'il tendait par-dessus tout à faire la paix. R. de Wend., II, 219 (cf. Math. de Paris, III, 24) : « Omnibus igitur in hunc modum consummatis, precepit Willelmus « Marescallus castellanis omnibus ut cum prisonibus suis redirent ad « propria, eosque sub arcta servarent custodia donec de illis regis voluntatem audirent. »

4. Voy. p. 220, n. 1. Le Maréchal est à Chertsey ou dans les environs du 6 au 23 juin.

blée, où on devait délibérer sur les mesures à prendre pour la défense du royaume [17068].

Louis fut très affligé quand il apprit que sa gent avait été si complètement battue à Lincoln[1] et que le comte du Perche y avait perdu la vie. Quittant le siège de Douvres, il se rendit à Londres au plus vite, craignant que cette ville fût enlevée par les Royaux, de vive force ou par surprise, et il envoya demander du secours en France [17084].

Quand le roi Philippe apprit la défaite des siens, il en fut désolé et demanda si le roi Jean était mort[2]. « Oui, » lui répondit-on, « son fils est déjà couronné, et le Maréchal s'est « voué à sa défense. — Alors, nous n'avons rien à gagner en « Angleterre. La terre est perdue pour Louis, et, dans peu, lui « et ses partisans en seront chassés, puisque le Maréchal s'en mêle[3] » [17108].

Ainsi parla-t-il, puis il prépara l'envoi en Angleterre de troupes nombreuses qui auraient secouru son fils et lui auraient facilité la conquête du royaume si elles avaient pu y aborder. Mais Dieu ne le permit pas. Sa femme[4] parcourut

1. Selon le texte imprimé de l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 195, la nouvelle de la défaite de Lincoln serait parvenue à Louis « le joesdi apriès « la Pentecouste. » Il y a là une erreur évidente, qui du reste a déjà été faite à la page précédente où elle est corrigée par une variante donnée en note : *Pentecouste* a été écrit au lieu de *Trinité*. C'est le 25 mai.

2. C'est peu probable. Le roi Jean était mort depuis sept mois; Philippe ne pouvait guère l'ignorer.

3. Ces paroles de Philippe-Auguste sont assurément d'une authenticité contestable. Elles ont toutefois beaucoup plus de vraisemblance que celles que lui prête dans la même circonstance Mathieu de Paris. Selon cet écrivain, quand le roi eut appris la situation critique où se trouvait son fils, il aurait dit : « Nonne adhuc vivit W. Marescallus? » et, sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il aurait repris : « Non ergo timeo « de filio meo. » Le chroniqueur ajoute : « unde W. Marescallus post « hæc semper notatus fuit de proditione » (III, 25-6). Cette petite scène a été intercalée par Mathieu dans le récit de R. de Wendover. Si elle n'est pas de pure invention, elle ne peut se fonder que sur un malentendu. La loyauté du Maréchal était proverbiale et n'a jamais été suspectée par les contemporains. Mais les bruits calomnieux dont Mathieu de Paris s'est fait l'écho se répandirent bientôt après sa mort; voy. Petit-Dutaillis, *Étude*, p. 170, note.

4. Blanche de Castille, femme de Louis. On sait d'ailleurs qu'elle

toute la France pour avoir des secours en hommes et en argent. Elle s'y employa si énergiquement que, si tous ceux qu'elle avait assemblés étaient venus en armes à Londres, ils auraient conquis tout le royaume [17124].

Le Maréchal fut très perplexe. Le roi était jeune et sans argent. Le plus grand nombre des seigneurs avaient pris parti pour Louis. Enfin, les barons les plus éminents de France arrivaient pour conquérir la terre. C'étaient sire Robert de Courtenai[1], sire Raoul de la Tournelle[2], Guillaume des Barres. Il y avait aussi Eustache le Moine, qui ne fut jamais en retard pour mal faire[3]. Il avait pris le commandement de la flotte, mais ce

déploya une grande activité pour venir en aide à son époux ; voy. R. de Wend., II, 221 ; *Hist. des ducs de Norm.*, p. 198, et les curieuses paroles que lui prête le Ménestrel de Reims, éd. N. de Wailly, § 301. Cf. E. Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 28.

1. Robert de Courtenai, seigneur de Champignelles (Yonne), bouteiller de France depuis 1223. Il prit part à la croisade contre les Albigeois (voy. ma traduction du poème de la croisade albigeoise, p. 80, n. 1). Il accompagna Thibaut, comte de Champagne, dans son expédition outre mer et y mourut en 1239 (Alb. de Trois-Font., dans Bouquet, XXI, 625 H); cf. Du Bouchet, *Hist. généal. de la maison de Courtenay*, p. 109-117.

2. « Radulphus de Tornella » figure comme caution de Robert de Courtenai dans un acte de novembre 1217 (Bouquet, XVII, 107 A ; Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1788). On verra plus loin (v. 17416) qu'il était sur la nef d'Eustache le Moine.

3. On sait que cet aventurier avait été au service du roi Jean et que partout il s'était signalé par sa cruauté et sa fourberie. Il a été composé sur lui, peu après sa mort, un poème, qui paraît incomplet dans le seul ms. qu'on en possède, et qui a été publié en 1834 par Fr. Michel. Cet éditeur a réuni sans beaucoup d'ordre, dans sa préface, la plupart des témoignages historiques (tirés de chroniques et de chartes) qu'on possède sur ce personnage. Ces divers documents n'ont pas encore été mis en œuvre. Une nouvelle édition du poème, parue récemment en Allemagne, n'ajoute rien à ce qu'on savait par la préface de Fr. Michel (voy. *Romania*, XXI, 279), et le poème lui-même n'a pas encore été étudié avec critique. L'*Hist. des ducs de Norm.* confirme le récit de notre poème et y ajoute quelques détails : « En la nef Eustache le « Moine entra Robiers de Courtenay et Wistasses li Moines o lui et « Raous de la Tournele, li boins chevaliers, qui puis fu ocis el service « Diu devant la cité de Toulouse, et Guillaumes des Bares, le boin « chevalier et le bien entechié... » (p. 200-201). Le roman d'Eustache le Moine, qui raconte très sommairement le combat naval dans lequel Eustache trouva la mort dit aussi (v. 2267) que Raoul de la Tournelle

jour-là fut celui de sa fête[1], car le même jour il eut la tête coupée. Il y avait bien d'autres hommes que nous ne savons nommer, n'ayant appris les noms que de ceux qui furent faits prisonniers [17166].

Le Maréchal se dirigea promptement vers la mer avec ce qu'il put rassembler de monde[2]. Il manda les mariniers des Cinq ports, et, à force de dons et de promesses, il les décida à aller à la rencontre des Français. Les mariniers eurent confiance en lui et se rassemblèrent à Sandwich. Là ils firent tous les préparatifs nécessaires pour abattre l'orgueil des Français [17196].

Le Maréchal se hâta de venir au rivage avec les siens, car il était très désireux de se mesurer avec les Français, mais on ne le laissa pas embarquer. On lui remontra qu'il devait rester à terre, car, si par aventure il était tué ou pris, qui défendrait ensuite le pays? [17210].

Le Maréchal fit tant qu'il eut bientôt vingt-deux nefs armées. Il avait promis aux mariniers de les indemniser des pertes qu'ils pourraient faire avec les nefs qu'ils prendraient. Les mariniers s'engagèrent envers lui par serment, mais ils se plaignirent des torts qu'ils avaient eus à souffrir de la part du roi Jean qui les avait mis en servage. Quand ils virent approcher la grande flotte des Français, ils allèrent à sa rencontre, comme ils s'y étaient engagés. Mais, n'ayant pas de chef, ils furent saisis de peur, et, tout éperdus, abandonnèrent leurs nefs, voiles dressées, pour se réfugier dans leurs chaloupes [17243]. Le Maréchal, toutefois, réussit, par ses exhortations, à les remettre dans la bonne voie, leur remontrant qu'ils étaient accompagnés de bons chevaliers et de bons sergents, que lui-même se serait volontiers aventuré avec eux, si ses hommes le lui avaient permis. Car, si cette flotte parvenait à aborder, c'en serait fait de l'Angleterre[3] [17260].

était avec Eustache; mais ses autres compagnons n'y sont pas mentionnés. Voir aussi la chronique de Melrose, dans Bouquet, XIX, 261 c.

1. On fête les saints le jour anniversaire de leur mort.

2. Le Maréchal était à Oxford dans la première quinzaine d'août. Le 14 il est à Reading, le 16 à Farnham, d'où il dut se diriger vers Sandwich, où il se trouvait le 24 (*Rot. litt. claus.*, p. 317 *b* à 320 *a*).

3. Il semble que le poète ait eu à sa disposition deux récits qu'il n'a pas

A la fête de Saint-Barthélemi (24 août), le Maréchal se rendit à Sandwich à la tête d'une nombreuse armée. Il avait les chevaliers de son fils, Richard le fils du roi Jean, le comte de Varenne[1], Philippe d'Aubigni[2] et nombre de vaillants jeunes hommes. Ils passèrent la nuit près de Cantorbéry, et, de bonne heure, ils se mirent en route pour Sandwich. Le temps était clair : on pouvait voir de loin en mer. Ils aperçurent la flotte ennemie qui s'avançait, serrée et alignée comme pour une bataille rangée. Devant voguait la nef d'Eustache le Moine qui les conduisait. Mais, ce jour-là, il mourut sans confession. Il y avait bien trois cents nefs dans cette flotte [17294].

Le Maréchal ne perdit pas de temps. Il fit embarquer son monde, et lui-même se fût mis en mer si on ne l'en eût empê-

su fondre, car il va recommencer le récit de la bataille navale sans la rattacher à la première action qu'il vient de conter et dans laquelle les Anglais auraient éprouvé un moment de panique. En réalité, il paraît bien que les marins anglais furent d'abord effrayés en voyant combien la flotte française était supérieure à la leur. C'est ce que constate Roger de Wendover : « ... Piratæ regis Anglorum, ex obliquo venientes, recensitæ « sunt in parte adversa naves quater vigenti; quapropter timuerunt bel- « lum conserere cum navibus paucis, quæ, inter galeias et naves alias, « numerum quadragenarium non excesserunt; sed tandem de casu qui « apud Lincolniam acciderat, in quo pauci de multis triumpharunt, ani- « mati (*c'est ce que dit le Maréchal*, vv. 17316 *et suiv.*), audacter a tergo « irruerunt in hostes » (II, 221). Il est du reste fort naturel qu'il ait circulé, au lendemain même des événements, des récits plus ou moins divergents d'une victoire aussi éclatante. Mathieu de Paris nous en fournit la preuve. On sait que cet historien reproduit jusqu'à l'an 1235, dans sa grande chronique, les *Flores historiarum* de Roger de Wendover, se bornant à intercaler çà et là quelques mots ou quelques lignes de son cru. Or, à la suite du récit de Roger, Mathieu insère (III, 28-29) un récit différent de la bataille, où l'initiative de l'attaque est attribuée à Hubert du Bourg (qui eut certainement une grande part dans la direction du combat), tandis que le Maréchal est représenté s'opposant à toute offensive sur mer.

1. Guillaume, comte de Varenne et de Surrey, fils de Hamelin de Varenne, sur lequel voy. plus haut, p. 164, note 8. Il eut la garde de divers châteaux, et notamment, depuis 1216, celle des Cinq ports. En 1225, il épousa, en secondes noces, Maude, fille du Maréchal, veuve de Hugues Bigot, comte de Norfolk (ci-dessus, p. 207, note 2). Il mourut en 1240 (Dugdale, *Baronage of England,* I, 77).

2. Voy. p. 214, note 3.

ché. Le grand juge d'Angleterre, Hubert, s'embarqua sur une belle nef bien armée[1]; Richard, le fils du roi Jean, fit de même [17308]. La veille, des sergents du Maréchal y avaient pris place. Les autres garnirent leurs nefs comme ils purent. Le Maréchal se tenait près d'eux, les encourageant à bien faire : « Seigneurs, vous devez avoir en mémoire que Dieu nous a « accordé à terre une première victoire sur les Français[2]. Voici « qu'ils reviennent en Angleterre pour nous enlever le royaume. « Mais Dieu a sur mer comme sur terre le pouvoir d'aider les « bons, et cette fois encore il aidera les siens. Vous tenez le « bon bout; vous triompherez des ennemis de Dieu » [17328].

Ils cinglèrent droit à marée montante. Les Français les virent sortir du havre et les méprisèrent. Ils carguèrent leurs voiles en disant : « Ce n'est que de la piétaille; il n'y a parmi eux « aucun chevalier. Ils sont à nous. C'est une heureuse fortune « qui nous les envoie. Ils ne sauront nous résister. C'est eux qui « paieront nos frais. Nous les mènerons avec nous à Londres, « ou sinon ils pêcheront les flondres[3] dans la mer. » Ils parlaient ainsi, se souvenant de la mésaventure qui récemment était avenue aux nôtres en pareille circonstance[4]. Ils voyaient du reste que nos gens n'avaient que peu de navires. La nef de sire Hubert du Bourg s'avança au-devant des autres comme pour attaquer [17356]. Mais elle passa outre à toutes voiles sans engager le combat. Les ribauds français, pleins de bravade, se mirent à crier : « La hart! la hart! » Mais finalement ils furent acculés en l'angle[5] et noyés [17364].

La grande nef de Bayonne, où était le trésor du roi[6], devança

1. Il paraît bien que ce fut aux habiles dispositions prises par Hubert du Bourg que les Royaux durent leur victoire; voy. l'article très approfondi du *Dictionary of National biography* sur ce personnage, notamment p. 316.

2. A Lincoln.

3. Sorte de poisson plat; voy. ce mot au glossaire.

4. L'auteur fait probablement allusion à l'arrivée à Douvres d'une flotte française peu de jours après la bataille de Lincoln. La flotte anglaise avait tenté de s'opposer au débarquement, mais sans succès (voy. l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 195-6).

5. Locution fréquente empruntée au jeu d'échecs.

6. Le trésor envoyé par le roi Philippe-Auguste (voy. *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. de Wailly, § 302).

les autres. C'est dans celle-là que se trouvaient les hauts hommes ci-devant nommés. Il y avait aussi le châtelain de Saint-Omer[1] et le comte de Blois[2]. Sire Richard, le fils du roi Jean, se dirigea vers cette nef pour l'attaquer. Mais il fit peu de besogne jusqu'au moment où il fut rejoint par la coge[3] qui portait les sergents. Le bâtiment, étant peu chargé, était haut sur l'eau, tandis que la nef du Moine était basse au point que peu s'en fallait que l'eau y entrât. Elle portait le trébuchet et les chevaux de prix envoyés à Louis. Ceux qui étaient dans la coge avaient de grands pots pleins de chaux qu'ils lancèrent de haut sur la nef du Moine pour aveugler ceux qui la montaient[4] [17404].

Renaut Paien de Guernesey, un vaillant sergent, sauta de la coge en la nef. En tombant, il renversa Guillaume des Barres et Robert de Courtenai et fit faire trois tours à Raoul de la Tournelle[5]. Il attaqua ce dernier si vivement qu'il finit par le faire prisonnier. Après Renaut sauta Thibaut et les autres

1. Guillaume V, châtelain de Saint-Omer depuis 1192 environ jusqu'en 1247 (voy. Giry, *Les Châtelains de Saint-Omer*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXV, 350).

2. Thibaut VI, comte de Blois et de Chartres depuis 1205, mort en 1218 (*Art de vérifier les dates*, II, 622). Sa participation à cette expédition est attestée par un des continuateurs de Guillaume de Tyr (*Hist. occid. des croisades*, II, 321), et par les *Récits d'un ménestrel de Reims* (éd. de Wailly, § 295). D'après ce dernier ouvrage, ce personnage, désigné par son titre de comte de Chartres, aurait fait partie de la première expédition de Louis, ce qui n'est pas exact.

3. Voy. ce mot au glossaire.

4. Les détails du combat varient selon les historiens, mais le stratagème consistant à jeter sur l'adversaire de la chaux en poudre est conté en divers récits (R. de Wend., II, 222; *Hist. des ducs de Norm.*, p. 201-2; *le Roman d'Eustache le Moine*, vv. 2290 et suiv.). Il était en quelque sorte classique. Dans le dernier chapitre du *De re militari veterum* de Gilles de Rome, on lit : « In navali bello hec est cautela adhibenda seu « attendenda ut de calce alba pulverisata habeant multa vasa plena, que « ex alto sunt proicienda in naves hostium, quibus ex impetu projectis « et fractis, elevatur pulvis ... et subintrat hostium oculos, et adeo offen- « dit eos, ut quasi videre non possint » (Hahn, *Collectio monumentorum veterum ac recentium ineditorum*, I, 67).

5. On savait, par le *Roman d'Eustache le Moine* (v. 1268), que Raoul de la Tournelle (sur lequel voy. ci-dessus, p. 242, note 2) était dans la nef d'Eustache.

ensuite. Tous ceux de la nef furent pris. Eustache offrit, pour sauver sa vie, dix mille marcs, mais ce fut en vain. Il trouva son maître. Il y eut un nommé Étienne de Winchelsea, qui lui rappela les misères qu'il lui avait faites sur terre et sur mer et qui lui donna à choisir : avoir la tête coupée sur le trébuchet ou sur le bord de la nef. Alors on lui coupa la tête[1]. Il y avait dans la nef trente-deux chevaliers auxquels on en aurait fait autant si les chevaliers anglais ne l'avaient empêché. Et ils y eurent beaucoup de peine [17462].

Quand cette grande nef eut été prise, les nôtres se comportèrent avec tant de courage que les Français se mirent à la retraite. Notre flotte leur fit la conduite et les mit en déroute. Quand ils prenaient une nef, ils ne manquaient pas de tuer tous ceux qu'ils y trouvaient, et ils les jetaient aux poissons, n'y laissant en vie qu'un ou deux hommes, parfois trois. On les poursuivit ainsi jusqu'auprès de Calais [17482]. Il y eut tel qui crut tirer à lui, avec un croc, une bonne couverture d'écarlate, quand ce n'était que du sang figé. D'après les témoins de l'affaire, nous pouvons dire qu'il y eut bien quatre mille hommes tués, sans compter ceux qui sautèrent en la mer et se noyèrent. Je n'y fus pas, et je n'en prends pas la responsabilité[2]. Le monde méprise ceux qui s'écartent de leur sujet pour conter des choses fausses ou oiseuses [17500].

La bataille terminée, nos gens revinrent à terre, rapportant leur butin, qui était fort considérable. Messire Hubert avait

1. « Et Wistasses li Moines ot la tieste trenchée, si li trencha un maron-« niers que on apieloit Estievene Trave (*var.* Crave) qui longhement ot « esté a lui » (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 202). Le même nom, sous la forme d' « Estefne Crabbe, » est donné par le *Polistorie* de Jean de Cantorbéry, chronique française compilée à Cantorbéry après 1313 et qui contient, particulièrement en ce qui concerne la bataille de Sandwich, beaucoup de fables (voy., sur cette chronique, *Histoire littéraire*, XXVIII, 480-6). Fr. Michel en a extrait (*Roman d'Eustache le Moine*, p. xxxvj) le passage qui concerne cette bataille. Selon R. de Wend. (II, 222), ce serait Richard, fils naturel du roi Jean, qui aurait lui-même coupé la tête à Eustache.

2. Notre auteur agit prudemment en ne prenant point la responsabilité de cette évaluation peut-être exagérée. Il est certain toutefois que les pertes subies par les Français furent très considérables (voy. R. de Wend., II, 222; *Hist. des ducs de Norm.*, p. 202).

pris deux nefs. Certains navires avaient fait un tel gain que les mariniers distribuaient les deniers à pleines écuelles. Le Maréchal ordonna que le partage fût fait de manière à donner toute satisfaction aux mariniers. Puis il décida qu'avec la part réservée on fonderait un hôpital en l'honneur de saint Barthélemi, qui en ce jour leur avait donné la victoire[1]. Les mariniers firent son commandement et fondèrent la maison renommée où sont hébergés et entretenus les pauvres de Dieu[2] [17540].

Il fallait voir, le lendemain, les mariniers aller et venir vêtus d'écarlate et de soie, et se vantant à qui mieux mieux : « Ma robe en vaut deux, » disait l'un. — « Bah! » reprenait un autre, « la mienne est toute de cisemus[3], cote et surcot, man-« teau et chappe. Il n'y a meilleure jusqu'à Alep. — Et la « mienne, disait un troisième, elle est toute d'hermine et bor-« dée d'or. » Et tandis qu'ils se provoquaient de la sorte, les autres tiraient des navires les provisions, viande, vin, blé, ustensiles de fer et d'acier, dont tout le pays profita [17568].

Quand le Maréchal eut achevé le partage des richesses trouvées dans les nefs conquises, on conduisit à Douvres les prisonniers français, trente-deux chevaliers[4], tous hauts hommes[5]. On les confia au grand juge [17576].

1. Voy. plus haut, p. 244.

2. Fr. Michel a groupé, dans une longue note de son introduction au *Roman d'Eustache le Moine* (p. xxxviij et suiv.), les données fournies par les historiens modernes sur la fondation de l'hôpital de Saint-Barthélemi à Sandwich, hôpital qui existe encore. Selon certains d'entre eux, il aurait été fondé en 1190; aucun ne rapporte cette fondation à la bataille navale gagnée par les Anglais le 24 août, jour de la Saint-Barthélemi. Mais Fr. Michel a cité également un long passage du *Polistorie* de Jean de Cantorbéry, où il est déclaré formellement que l'hôpital fut fondé en mémoire de la bataille du 24 août. En présence du témoignage concordant et contemporain fourni par le poème, il ne peut subsister aucun doute sur ce point.

3. Sorte de marmotte (le souslic), dont la fourrure était précieuse; voy. Du Cange, CISIMUS.

4. C'est le nombre des chevaliers pris dans la nef de Bayonne, que montait Eustache le Moine (v. 17458).

5. Si, comme le poète semble l'indiquer, le Maréchal accompagna les prisonniers à Douvres, il dut se trouver dans cette ville entre le 30 août et le 4 ou le 5 septembre. En effet, il était à Sandwich le 28 août et à Cantorbéry le 29 (*Rot. litt. claus.*, I, 320). Ensuite on le trouve à Chert-

Louis apprit bientôt à Londres la défaite de ceux qui étaient venus lui porter secours[1], et il en fut très affligé. La même nouvelle ne tarda pas à se répandre en France. Le roi Philippe, craignant que son fils vint à être pris ou livré, rassembla ses conseillers et leur dit : « Seigneurs, ne l'avais-je pas dit, que « si le Maréchal se mêlait de cette affaire, Louis et son entre« prise seraient ruinés? Maintenant, que me conseillez-vous de « faire? » L'avis du conseil fut qu'il fallait mander à Louis de revenir à tout prix. L'ordre fut envoyé à Louis secrètement. Celui-ci le reçut et n'en fit pas semblant [17626].

Le Maréchal et les siens, le comte de Varenne aussi, quittèrent Douvres[2]. Peu après, Louis résolut, après avoir pris conseil des siens, de demander une entrevue au Maréchal. Celui-ci tint conseil à ce sujet avec les partisans du roi. Tels d'entre eux, qui s'étaient tenus loin de la mer au moment du danger, parlèrent avec hauteur : « Nous n'avons que faire d'entrer en « conférence avec Louis, » disaient-ils, « mais allons assiéger « Londres. » Les hommes sages qui étaient présents tinrent un langage plus modéré, et conseillèrent au Maréchal de tout faire pour débarrasser la terre des Français; de n'y point épargner l'argent, car ils l'aideraient de tout leur pouvoir. Le Maréchal suivit le conseil et consentit à l'entrevue demandée par Louis. Tout cela ne se fit pas en un jour; il y eut plusieurs réunions[3], et on n'arriva pas sans peine à se mettre d'accord. Les Français firent en sorte que leurs partisans anglais fussent tenus à l'écart des négociations[4]. Finalement, il fut décidé que Louis

sey (Surrey) le 6 septembre et jours suivants (*ibid.*). C'est dans l'intervalle qu'il dut se rendre à Douvres.

1. Le surlendemain de la bataille, le samedi 26 août, selon l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 202.

2. Pour la date, voy. p. 248, note 5.

3. D'après l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 202, les négociations auraient commencé, du côté de Louis, dès le 28 août. Cette chronique est le document qui fournit le plus de détails sur les préliminaires de l'accord par suite duquel Louis dut renoncer à ses prétentions sur l'Angleterre.

4. Ils ne furent cependant pas sacrifiés. Le traité de paix spécifia que leurs châteaux, leurs biens, leurs droits leur seraient rendus. Il y a dans les *Rot. litt. claus.* une quantité d'actes réintégrant dans leurs possessions les Anglais qui avaient pris le parti de Louis. Du reste le poète va le dire à la fin du paragraphe.

quitterait le pays, qu'il recevrait, en compensation, une grande somme d'argent[1], et, qu'avant tout, il serait absous. On s'assembla, pour conclure l'accord, dans une île, vers Kingston[2], mais le légat ne voulut consentir à donner l'absolution à Louis qu'à la condition qu'il se présenterait nu-pieds, en vêtements de laine, sans chemise. Les Français obtinrent enfin qu'il viendrait avec sa cote par-dessus les vêtements de laine[3]. L'absolution prononcée, on prit jour pour reconduire Louis jusqu'à Douvres[4]. Il avait été convenu que les Anglais qui avaient pris parti pour Louis recouvreraient leurs terres, sauf ceux qui les avaient vendues ou cédées pour leur rançon [17726].

Louis parti[5], le Maréchal prit soin de placer dans les châteaux royaux des gardiens; mais j'avais oublié de vous dire que, lorsque la trêve eut été conclue, Louis avait mandé à ses hommes, Français, Écossais, Gallois, Anglais, de l'observer. Tous l'observèrent en effet, sauf Morgan de Caerleon[6], qui fit la guerre au Maréchal, tellement que Llewelyn[7] lui manda

1. 15,000 marcs selon G. Le Breton (I, 314), 17,000 selon l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 204. Voy. Petit-Dutaillis, *Étude*, p. 176.

2. Kingston-upon-Thames, rive droite de la Tamise. Selon l'*Hist. des ducs de Norm.*, l'accord aurait été conclu dans l'île en question le mardi 5 septembre, et l'absolution de Louis et des siens aurait été prononcée au même lieu le lendemain (p. 204-5). Le traité (Rymer, I, 74) est du 11 septembre. — Selon R. de Wend. (II, 224; cf. Math. de Paris, III, 30), les conférences auraient eu lieu près de Staines, à l'ouest de Kingston, en remontant la Tamise. On pourrait concilier ces deux témoignages en supposant que les conférences commencèrent à Staines et que la paix fut définitivement conclue à Kingston. Il y a dans la Tamise, entre Kingston et Staines, plusieurs îles, et il n'est pas possible de déterminer celle où le traité fut conclu. On voit par les *Rot. litt. claus.* que le Maréchal était à Chertsey, sur la rive droite de la Tamise, du 6 au 10 septembre; puis, du 13 au 19, on le trouve à Kingston.

3. Les historiens ne font pas mention de cette humiliante condition; voy. les textes cités par M. Petit-Dutaillis, *Étude*, p. 172.

4. Louis s'embarqua vers la Saint-Michel, 29 septembre (voy. G. de Coventry, II, 239).

5. Le départ de Louis eut lieu vers la Saint-Michel (29 septembre) selon W. de Coventry, II, 239.

6. Monmouthshire, sur l'Usk.

7. Il y eut en novembre 1217 des négociations à la suite desquelles Llewelyn fit hommage au roi; voy. dans Rymer (p. 75) un sauf-conduit

par Guillaume de Coleville[1] d'avoir à observer la paix. Mais Morgan n'en fit rien. Il répondit que tant que le Maréchal tiendrait un pied de sa terre, il ne cesserait pas de lui faire la guerre. Il le dit et ne s'en dédit point, car ce fut pendant la trêve de Louis que sire Rollant Bloët[2] fut tué, ainsi que Gautier[3]... et Robert de Colombiers et de sept autres gentilshommes [17772]. Morgan ne cessa, après le départ de Louis, de guerroyer. Mais l'année suivante, après la Saint-Michel, il subit un échec sensible, car le bailli du Maréchal, ayant mandé ses hommes et ses amis, assiégea Caerleon et le prit[4]. La guerre dura longtemps après et le pays en souffrit. Pour y mettre fin, un parlement fut convoqué à Worcester. Les archevêques et les évêques y furent mandés. Le légat Gualon y vint, et aussi Llewelyn de Galles, et nombre de comtes et barons dont j'ignore les noms. Dans ce conseil, Llewelyn demanda au roi, avec l'appui du comte de Chester et de l'évêque de Winchester, de rendre à Morgan, son cousin, les terres que le Maréchal lui avait enlevées de force et ne voulait pas lui restituer, contrairement aux termes de la paix portant que chacun devait reprendre ses possessions telles qu'il les avait avant la guerre [17814].

Le Maréchal prit conseil de ses hommes, tout disposé à rendre la terre si c'était l'avis des siens. Mais, au contraire, ils

donné à ce prince le 18 novembre pour venir faire hommage au roi, et, à la date du 18 février 1218, un acte relatif à la même affaire. En mars 1218 (*ibid.*), Llewelyn rappelle qu'il s'est engagé, à Worcester, à remettre au légat Galon, pour le roi, les châteaux de Caermarthen et de Cardigan, et à décider les seigneurs gallois à faire hommage au roi.

1. Ce personnage, souvent mentionné dans les rôles, avait pris le parti de Louis, car il fut fait prisonnier à Lincoln (R. de Wend., II, 217).

2. Ce chevalier était l'un des fidèles du roi Jean qui lui avait confié la garde de Knep Castle, et lui ordonna ensuite de le brûler, par lettres du 13 juin 1216 (*Rot. litt. pat.*, p. 187). Il était frère de Guillaume Bloët, mentionné plus haut, v. 16915.

3. Le nom est corrompu : « Wat. *et munt,* » v. 17768.

4. On lit dans le *Brut y Tywysogion* (collection du Maître des rôles), à l'année 1217, que le Maréchal attaqua Caerleon et s'en empara, parce que les Gallois (Morgan n'est pas nommé) se refusaient à observer la trêve conclue par Louis. La chronologie de cette chronique est peu sûre; le fait peut s'être passé en 1218 comme l'indique le poème.

lui montrèrent qu'il avait droit de la garder. Le Maréchal confia la défense de sa cause à un des siens qui savait bien parler. Celui-ci vint au roi et lui parla ainsi : « Écoutez, cher sire, ce « que mon seigneur veut vous dire. Mon seigneur vous montre « que la demande de Morgan est mal fondée. Lorsque Louis « donna ordre à ses partisans d'observer la trêve, Morgan s'y « refusa. Il ne voulut pas y être compris. Le Maréchal peut « prouver que c'est pendant cette trêve que Morgan lui a tué « plusieurs chevaliers. Il a brûlé vingt-deux églises, ravagé la « terre, tellement qu'il a, pour ce fait, encouru l'excommuni- « cation. Il n'est besoin de prouver rien autre » [17864].

L'assemblée donna raison au Maréchal ; la terre et le château de Caerleon lui restèrent acquis, avec toutes les dépendances[1]. Alors le parlement se sépara [17872].

Je ne veux pas entreprendre de dire tout ce qui se fut fait en ce parlement[2], ce n'est pas de mon sujet, mais je vous en dirai l'époque. Il se tint un an[3] après le départ de Louis à la Saint-Michel[4]. A la Chandeleur, le Maréchal fut pris du mal dont il mourut [17883]. Il se rendit à cheval, malgré son mal, à la Tour de Londres[5]. Des médecins vinrent de diverses parts le visiter, mais ils ne réussirent guère à le soulager. Il resta couché jus-

1. Il ne semble pas pourtant que le différend ait été dès lors terminé. Il durait encore, ou du moins avait recommencé, en 1220, époque où on voit Morgan de Caerleon constituer deux *atournés* chargés de soutenir sa cause contre Guillaume le Maréchal (fils du grand Maréchal) devant la cour du roi (*Rot. litt. claus.*, p. 436 *b*).

2. Selon toute apparence, il y a ici une lacune. Le parlement auquel l'auteur fait allusion ne doit pas être celui de Worcester, mais c'est plus probablement celui qui fut tenu à Londres, « post festum Sancti Michae- « lis, » selon les Annales de Waverley (éd. Luard, II, 220), c'est-à-dire au commencement d'octobre 1218. A cette date, le Maréchal était à Westminster. Le 6 octobre, nous le trouvons à Dunstaple, mais, du 9 du même mois jusqu'au 10 novembre, il résida sans interruption à Westminster (*Rot. litt. claus.*, I, 370-372 *b*, 380 *b*-381 *b*).

3. Traduit selon la correction proposée à la note du v. 17879.

4. Le texte semble indiquer que ce parlement dura jusqu'à la Chandeleur (2 février), mais cela paraît invraisemblable.

5. Du 16 janvier au 24 février, le Maréchal est témoin à un grand nombre d'actes datés de Westminster. Puis, le 7 mars et jours suivants, nous le retrouvons à la Tour de Londres.

qu'au Carême[1], la comtesse étant avec lui. Quand il vit son mal augmenter, il manda son fils[2] et ses gens et leur parla comme il le savait faire. Il les réconforta de son mieux, et, selon le conseil qui lui fut donné, il fit à loisir son testament [17907]. Il appela auprès de lui son fils et Henri Fils Gerout[3], et leur ordonna de le faire transporter sans retard à Caversham, en son manoir. Il ne voulait pas rester plus longtemps dans une ville malsaine. Il lui semblait que chez lui il supporterait plus aisément son mal; et, si l'heure de sa mort était arrivée, il aimait mieux mourir chez lui qu'ailleurs. On prépara des bateaux dans l'un desquels on l'installa confortablement. La comtesse prit place en un autre. Ils naviguèrent doucement jusqu'à Caversham[4]. C'est à cette époque que le légat Galon se dirigea vers les Alpes[5]. Il fut remplacé par Pandolfe[6].

Alors fut tenu un concile, qui eut lieu à Reading, à cause de la maladie du comte. Le roi, le légat, le grand juge y assistèrent et beaucoup d'autres barons[7] [17948].

Quand ils furent tous réunis, le comte fit prier le roi, le légat, les comtes, de venir auprès de lui, car il désirait s'entretenir avec eux. Ils s'empressèrent de se rendre à son appel. Après avoir échangé des saluts, ils s'assirent autour de lui. Il s'adressa au roi et lui dit : « Beau doux sire, quand la mort frappa « votre père, le légat Galon se rendit à Gloucester avec les

1. Le dimanche de la Quadragésime tombait en 1219 le 24 février. C'est au plus tôt à cette date (voy. la note précédente) que le Maréchal se rendit à la Tour de Londres.

2. Son fils aîné, Guillaume.

3. Voy. ci-dessus, p. 181, note 2.

4. Ce voyage dura plusieurs jours. Le Maréchal est encore à la Tour le 15 mars, mais le 24 nous le retrouvons à Caversham (*Rot. litt. claus.*, p. 389 *b*).

5. *Mongiu* (v. 17939); c'est le Grand-Saint-Bernard, l'un des passages les plus fréquentés pour aller en Italie.

6. C'est environ six mois avant l'arrivée du Maréchal à Caversham qu'eut lieu le remplacement de Galon par Pandolfe. La lettre du pape Honorius III, qui nomma ce dernier légat du saint-siège en Angleterre, est du 12 septembre 1218 (*Honorii III regesta*, éd. Pressutti, n° 1621; Potthast, n° 5905). Cf. dans Pressutti, n° 1609, une lettre du 1er septembre ayant le même objet.

7. Je ne trouve rien dans les historiens sur ce concile tenu à Reading.

« principaux des barons qui tenaient pour vous, et là, par la « volonté de Dieu, vous fûtes couronné. On vous confia à ma « garde. Je vous ai loyalement servi, défendant votre terre qui, « dans ce moment, était difficile à garder. Je vous servirais « encore s'il plaisait à Dieu que j'en eusse la force. Mais il ne « lui plait plus que je reste en ce monde, vous le voyez tous. « C'est pourquoi il conviendrait que vos barons fissent choix « d'un homme qui vous garderait, vous et le royaume, à la « satisfaction de Dieu et du monde. Puisse Dieu vous donner « d'avoir un maître qui vous fasse honneur ! » [17992].

L'évêque de Winchester se leva et dit : « Écoutez ! le « royaume vous a été confié, Maréchal, je le reconnais, mais « c'est à moi que le roi a été baillé. — Jamais, » répondit le Maréchal. « Sire évêque, c'est une parole malséante et que « vous ne devriez pas dire. Vous fûtes témoin des faits. Il n'y « a pas encore si longtemps que vous me priâtes, les larmes « aux yeux, vous et le bon comte de Chester, de prendre la « garde du roi et du royaume à la fois. Vous êtes oublieux, ce « me semble. Le légat s'y employa activement et me pria tant « que, pour vous tous, je reçus le roi et le royaume. Il est vrai « seulement qu'après avoir reçu le roi, je vous le baillai à gar- « der parce qu'il était trop jeune pour voyager » [18018].

Ensuite, le Maréchal, qui souffrait beaucoup, s'adressa au légat et lui dit : « Allez-vous-en; emmenez le roi avec vous, et « demain, s'il vous plaît, revenez ici. Je délibérerai avec mon « fils et mes hommes. Je tâcherai de faire le meilleur choix, et « que Dieu veuille y donner conseil[1] ! » [18028].

Ils prirent congé et s'en allèrent, menant avec eux le roi. Le lendemain matin, il fit demander son fils, la comtesse, sire Jean le Maréchal et ceux de ses hommes en qui il avait le plus de confiance, et il leur dit : « Seigneurs, j'ai repensé à ce que « nous disions hier, au choix d'un gardien pour le roi. Il n'y a « pas de pays où les gens soient aussi divisés de sentiments

1. Voy. ci-dessus, p. 216-7. L'évêque de Winchester n'était en effet gardien du roi que par délégation. Dans les actes royaux, le Maréchal est toujours qualifié de « rector noster et regni nostri »; chez Rog. de Wend. « regis et regni nostri rector » (II, 223). Cf. p. 216, note 3.

« qu'en Angleterre. Si je baillais le roi aux uns, les autres « seraient jaloux. C'est pourquoi j'ai décidé, sauf votre avis, « de le confier à Dieu et au pape, et spécialement au légat à « leur place. On ne saurait me blâmer raisonnablement de ce « choix, car si, au point où nous sommes, la terre n'est pas « défendue par le pape, je ne sais vraiment pas qui la défendra. » Tous se rangèrent à son avis [18062].

A ce moment le roi entra, accompagné du légat et des autres hauts hommes, tous le cœur serré par l'angoisse. Le Maréchal se souleva, et, s'appuyant sur son coude, il prit le roi par la main, et, devant tous, il dit au légat : « Sire, j'ai longuement « pensé à ce dont nous avons parlé hier. Je veux bailler ici, en « présence de tous, le roi à Dieu, au pape et à vous qui le « représentez. » Puis, s'adressant au roi : « Sire, je prie Dieu, « si jamais j'ai fait chose qui lui ait été agréable, de vous faire « la grâce d'être homme de bien. Et s'il arrivait que vous dus- « siez suivre l'exemple de quelque ancêtre félon[1], je prie Dieu « de ne pas vous accorder une longue vie. — Amen, » répondit le roi. Les assistants se levèrent et prirent congé [18090].

Le comte dit à Jean le Maréchal : « Dites de ma part à mon « fils qu'il aille bailler le roi au légat, en présence des barons. » Il ne voulait pas qu'on pût dire que cet acte eût été accompli comme par arrangement privé. Le fils alla prendre le roi par la main et le présenta devant tous au légat. L'évêque de Winchester s'avança aussitôt et prit le roi par la tête. Mais le jeune Maréchal lui dit : « Sire évêque, laissez; vos efforts seraient « vains. Je ferai ce que mon père m'a ordonné. » Le légat se courrouça contre l'évêque et reçut l'enfant comme il l'avait déjà fait une première fois. Puis il revint auprès de son père et de sa mère, et leur conta l'acte outrecuidant de l'évêque [18118].

Le lendemain, il plut au Maréchal de mander sa gent devant lui. Il dit à la comtesse[2]... : « Seigneurs, grâce à Dieu, qu'il me « faille vivre ou mourir, je puis me vanter d'être maintenant « délivré d'un lourd fardeau. Il serait bon que je finisse mon « testament et que je prisse soin de mon âme, car le corps est

1. Allusion probable à Jean son père.
2. Lacune (voy. la note du v. 18123).

« en aventure. C'est le moment de me débarrasser de toutes « choses terrestres et de penser aux choses célestes. » Alors, il s'occupa de ses enfants et leur partagea sa terre, selon son intention. Il dit : « Seigneurs, l'un de mes fils, Ansel[1], n'a rien « en ce partage, et pourtant il m'est bien cher. S'il vit assez « pour devenir chevalier, bien qu'il n'ait point de terre, il « trouvera, pourvu qu'il le mérite, qui l'aimera et qui lui fera « grand honneur, plus qu'à nul autre. Dieu lui donne prouesse « et savoir. » — « Ah! sire, » dit Jean d'Erlée, « vous ne « ferez pas cela. Donnez-lui de votre argent au moins de quoi « payer la ferrure de ses chevaux! » Le Maréchal, sans se faire prier davantage, lui octroya cent quarante livrées de terre pour son entretien. Puis il dit : « Maintenant, je me sens libre. Je « n'ai d'inquiétude que pour ma fille Jeanne. Si de mon vivant « je l'avais bien mariée, mon âme en serait plus à aise. Je veux « qu'elle ait trente livrées de terre et deux cents marcs pour « l'aider à vivre jusqu'à tant que Dieu prenne soin d'elle[2] » [18168].

Quand il eut distribué ses biens, il dit à Jean d'Erlée : « Allez à votre baillie. Je suis inquiet au sujet de mes hommes « qui sont en[3]..., et aussi de votre fils, qui, mal conseillé, pour« rait se risquer dans une expédition où nos gens auraient à « souffrir. Allez-y sans retard, mon mal s'aggrave. Au retour, « vous m'apporterez deux draps de soie que j'ai confiés à « Étienne [d'Évreux][4]. Mais surtout hâtez-vous de revenir. » Jean d'Erlée accomplit fidèlement sa mission, allant à grandes journées. A son retour, le comte, dont la maladie s'était aggravée, lui demanda des nouvelles de ses gens. « Ils vont bien, « Dieu merci! » répondit-il, « et voici les draps de soie que je « devais vous apporter. » Le comte les prit et dit à Henri Fils Gerout : « Henri, regardez les beaux draps. — Certainement,

1. Voy. p. 207, note 1.

2. Jeanne se maria après la mort de son père ; voy. ci-dessus, p. 208, note 1.

3. Il y a ici un nom corrompu (v. 18174). Il s'agit probablement de quelque localité du pays de Galles, où le Maréchal avait de grands biens et de turbulents vassaux.

4. Ci-dessus, p. 186, note 4.

« sire, mais ils paraissent un peu passés, si j'y vois bien. — « Dépliez-les, » reprit le comte, « nous nous en rendrons mieux « compte. » Et, quand les draps furent dépliés, ils eurent très belle apparence. Le Maréchal, ayant appelé auprès de lui son fils et ses chevaliers, leur dit : « Seigneurs, regardez ici. Ces « draps, je les ai depuis trente ans. Je les ai apportés avec moi « lorsque je revins d'outre-mer[1] pour servir à l'usage auquel « je les destine, c'est-à-dire à être étendus sur moi lorsque je « serai mis en terre. — Sire, » dit son fils, « nous ne savons « en quel lieu vous voulez reposer. — Beau fils, je vous le « dirai. Lorsque je fus outre-mer, dès ce moment je donnai « mon corps au Temple pour y avoir ma sépulture. Sachez que « je leur donnerai Opledane[2], mon bon manoir. Je le veux « ainsi, et j'aurai ma sépulture au Temple, car j'en ai fait le « vœu » [18242].

Il dit ensuite à Jean d'Erlée : « Prenez ces draps. Quand je « serai mort, mettez-les sur moi; vous en couvrirez la bière « où je serai porté. S'il fait de la neige ou du mauvais temps, « vous achèterez du bureau gris, que vous mettrez sur les draps « afin de les protéger contre les intempéries; et quand je serai « enterré, vous donnerez les draps aux frères de la maison « pour qu'ils en fassent ce qu'il leur plaira[3] » [18260].

Quand il eut ainsi parlé, son fils se mit à pleurer tendrement. Aussi pleurèrent tous les chevaliers qui étaient là, et les valets et les sergents, et tous ceux de sa maison. Son fils sortit, et, ayant appelé les chevaliers, il leur dit qu'il fallait veiller son père, de façon qu'il y eût toujours trois chevaliers auprès de

1. Le Maréchal revint de terre sainte au commencement de l'année 1187 (ci-dessus, p. 83, note 3).

2. Serait-ce *Upleadon*, comté de Gloucester, et au nord de cette ville? On trouvera dans le *Monasticon anglicanum* (VI, 821 *a* et 843 *a*) deux donations du comte de Pembroke au Temple, mais dans aucune il n'est fait mention du lieu ici indiqué. La seconde de ces donations doit dater de la maladie du comte, car l'abbé de Nutley, qui assistait à ses derniers moments, y apparaît comme témoin.

3. C'était l'usage que le drap, généralement de soie ou d'une étoffe précieuse, qui avait servi à recouvrir le corps fût laissé en don à l'église où se faisait le service. Voy. les exemples cités dans Du Cange, sous PALLIUM, V, 37, col. 1.

lui. Lui-même veillerait la nuit avec Jean d'Erlée et Thomas Basset[1]; les autres feraient la veille de jour, trois à la fois, à tour de rôle. Tant que le comte vécut, son fils ne manqua pas une seule nuit de le veiller [18314].

Le lendemain, le comte fit venir ses hommes et son aumônier, frère Geffrei, qui était templier, et fit faire ses lettres[2]. Puis il manda frère Aimeri de Sainte-More, qui était maître du Temple et homme sage, de haute religion. Il envoya ensuite son testament, scellé de son sceau et des sceaux de sa femme et de son fils, à l'archevêque[3], au légat, qui alors était régent[4], et aux évêques de Winchester et de Salisbury, les priant d'être ses exécuteurs testamentaires, et de joindre leurs sceaux à son testament. Ils le firent volontiers et excommunièrent tous ceux qui viendraient à l'encontre. Puis ils le lui renvoyèrent, désirant qu'il le vît avant de mourir [18350].

Sur ces entrefaites se présenta frère Aimeri de Sainte-More. Le Maréchal rappela la comtesse et ses hommes : « Il y a, » dit-il, « longtemps que je me suis donné au Temple. Actuelle-« ment, je vais m'y rendre. » Puis il dit à son aumônier Geffrei de lui aller quérir son manteau dans sa garde-robe. Ce manteau il l'avait fait faire un an auparavant, mais personne n'en savait rien [18366]. Le comte dit alors à la comtesse : « Belle amie, « vous allez me baiser, mais ce sera la dernière fois. » Elle s'avança et le baisa. Tous deux pleurèrent, comme aussi les braves gens qui étaient présents. Le comte fit étendre aussitôt le manteau devant lui. Il fallut entraîner au dehors la comtesse et ses filles qui se désolaient et que personne ne pouvait réconforter [18386].

Frère Aimeri dit alors : « Maréchal, il m'est agréable que « vous vous rendiez à Dieu. Il vous a accordé en ce siècle une « grande faveur, c'est que vous ne vous éloigniez point de lui « ni de sa compagnie. Il vous le montre dans la vie et dans la « mort. Dans le monde, vous avez eu tel honneur qu'aucun

1. Frère d'Alain et de Gilbert Basset; voy. p. 143, note 3.

2. Quelles lettres? Y a-t-il une lacune?

3. De Cantorbéry.

4. Dans le texte « maître ». On a vu plus haut que le Maréchal lui avait remis la garde du roi et du royaume.

« chevalier ne l'eut plus grand, pour la prouesse, le sens, la « loyauté. Quand Dieu vous a ainsi concédé sa grâce, vous pou« vez être assuré qu'à la fin il a voulu vous avoir. Vous quittez « le siècle honorablement. Vous fûtes bon, et bon vous en sor« tez. Je vais aller à Londres pour agir selon vos intentions » [18406].

Frère Aimeri se mit en route. Dès son arrivée à Londres, une maladie le prit dont il mourut. Mais en mourant il demanda à être enterré devant la croix du moutier « auprès du bon « chevalier, frère Guillaume le Maréchal, qui s'acquit en terre « un si grand nom par sa prouesse, et qui maintenant veut « l'acquérir dans les cieux. J'ai beaucoup aimé sa compagnie « en ce monde, et je désire reposer auprès de lui. Que Dieu « nous donne sa compagnie en la vie céleste! » [18426].

Lorsqu'il fut mort, la nouvelle en fut portée à Caversham, où elle causa une grande douleur. On la cacha au Maréchal, de peur d'aggraver son état. Les chevaliers de son entourage dirent : « C'est bien la preuve que Dieu aime le comte : frère « Aimeri est allé prendre sa place au ciel près de celle qui est « réservée au comte, de même qu'il a voulu reposer en terre « près de lui » [18439].

Que vous dirais-je de plus? La maladie du comte s'aggrava au point qu'il en perdit le boire et le manger. Il s'affaiblissait constamment, la nature ne pouvant ouvrer en lui. Il ne pouvait plus rien manger, sinon des mousserons. Celui qui le soignait émiettait le pain, pour qu'il en mangeât sans s'en apercevoir. Il demeura en cet état pendant les quinze jours qui précédèrent sa mort. Un jour, comme il était couché en son lit, soutenu par Henri Fils Gerout, ayant autour de lui ses chevaliers, tous en grande douleur pour le mal qu'ils lui voyaient souffrir, sire Henri lui dit : « Sire, il faut penser à votre salut. La mort « ne respecte personne, et les clercs nous apprennent que per« sonne ne sera sauvé s'il ne rend ce qu'il a pris » [18478]. Le « Maréchal lui répondit : « Henri, écoutez-moi un peu. Les clercs « sont trop durs pour nous. Ils nous rasent de trop près. « J'ai pris cinq cents chevaliers dont je me suis attribué les « armes, les chevaux et tout l'attirail. Si pour cela le royaume « de Dieu m'est interdit, il n'y a rien à faire, car je ne pourrais

« pas les rendre. Je ne puis faire plus pour Dieu que de me rendre « à lui, repentant de toutes mes fautes. A moins que les clercs « veuillent ma perte complète, ils doivent s'abstenir de me « poursuivre davantage. Ou leur argument est faux, ou per- « sonne ne peut être sauvé. — Sire, » dit Jean d'Erlée, « c'est « la vérité. Et, je vous le garantis, vous n'avez guère de voisin « qui, à ses derniers jours, puisse en dire autant » [18500].

Le lendemain, ses filles vinrent le voir. Elles furent bien déconcertées quand elles le virent si malade. Elles ne venaient pas toutes ensemble chaque jour[1]; mais ce jour-là vinrent Madame Mahaut la Bigote[2], la comtesse de Gloucester[3], dame Ève[4] et dame Sibille[5], toutes menant grande douleur, et Jeanne, qui plus d'une fois se pâma, et c'était bien naturel, car elle était encore sans conseil, mais celui à qui son père la laissa sut bien la conseiller[6] [18523].

Le fils[7] du Maréchal était assis auprès de son père. Il y avait là une grande assemblée de chevaliers. Le Maréchal appela Jean d'Erlée et lui dit : « Je vais vous dire une chose bien extraor- « dinaire. — Dites, sire, pourvu que cela ne vous fatigue pas. « — Je ne sais d'où cela vient, mais il y a bien trois ans ou plus « que je n'eus si grande envie de chanter comme j'ai depuis trois « jours[8]. — Sire, chantez si vous le pouvez, » répondit Jean. « La nature reprendrait en vous, et ce serait une bonne chose, « car l'appétit vous reviendrait. — Taisez-vous, » répondit le comte, « cela ne me vaudrait rien. On me prendrait pour un « fou. » Il ne voulut pas chanter, et il ne le pouvait pas. Henri Fils Gerout lui conseilla de faire venir ses filles. « Elles vous « chanteront quelque chose, et cela vous réconfortera. » On les manda et elles vinrent. « Chantez la première, Mahaut, » dit le comte. Elle n'en avait pas envie, cependant elle le fit pour

1. De peur de le fatiguer.
2. La femme de Hugues Bigot; voy. ci-dessus, p. 184, note 2.
3. Isabel; voy. p. 207, note 4.
4. Femme de Guillaume de Briouze; ci-dessus, p. 207, note 6.
5. Femme de Guillaume de Ferrières; voy. p. 207, note 5.
6. Guillaume, l'aîné des fils du Maréchal, la maria; voy. p. 208, note 1.
7. C'est toujours le fils aîné qui est ainsi désigné.
8. On a vu plus haut, p. 44 (v. 3477 et suiv.), que le Maréchal savait chanter.

plaire à son père, et dit un couplet de chanson d'une voix simple et douce. « Jeanne, chantez à votre tour. » Elle dit un couplet de rotruenge[1], mais elle le fit timidement. « N'ayez pas « l'air honteuse quand vous chantez, » reprit le comte. « Ce « n'est pas ainsi que vous arriverez à bien chanter. » Et il se mit à montrer comme elle devait faire. Quand elles eurent chanté, il leur dit : « Filles, allez à Jésus-Christ. Je le prie « de vous avoir en garde. » Quand elles furent parties, se rendant auprès de leur mère, il fit venir son fils et lui donna des instructions pour le jour de ses obsèques, lui recommandant de se tenir tout près de lui, lors de l'entrée du cortège à Londres, et de distribuer largement l'argent aux pauvres. Il lui enjoignit aussi de donner, ce jour-là, à cent pauvres, nourriture, vêtements et chaussures [18608].

Tout cela étant réglé, se présenta l'abbé de Nutley[2], qui revenait de son chapitre. Il fut le bien venu. C'était un chanoine noir de l'ordre d'Arrouaise[3]. Il observait fidèlement la règle,

1. Pièce à refrain; voy. *Romania*, XIX, 36-40.

2. Nutley ou Park Crendon, dans le comté de Buckingham, à peu de distance de Caversham, où résidait en ce moment le Maréchal. C'était un prieuré de chanoines réguliers de saint Augustin fondé en 1162. Guillaume le Maréchal avait obtenu, par charte du roi Jean (16 août 1201, la Réole), la collation du bâton pastoral de ce prieuré. Le prieur en fonctions en 1219 se nommait Édouard (*Monasticon Anglicanum*, VI, 277-9).

3. Le prieuré de Nutley ne figure pas au nombre des congrégations affiliées à l'ordre d'Arrouaise que Gosse énumère dans son *Histoire de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise* (Lille, 1786), 2e partie, ch. III. Mais il est visible que cet auteur n'a eu sur les établissements religieux de l'étranger, où était suivie la règle d'Arrouaise, que des renseignements très incomplets. Rien n'autorise à révoquer en doute l'assertion du poème, dès que l'on sait que les religieux de Nutley suivaient, comme ceux d'Arrouaise, la règle de saint Augustin. L'abbé de Nutley, est-il dit ici, revenait du chapitre. Nous savons que le chapitre général de l'ordre d'Arrouaise se tenait à la Saint-Mathieu (24 février). Une lettre du pape Innocent III (9 décembre 1201) invite les archevêques, évêques, abbés et chanoines d'Irlande qui suivaient l'ordre d'Arrouaise à y envoyer un ou deux délégués (Gosse, p. 430). L'époque de l'année où se tenait ce chapitre concorde assez bien avec le moment où l'abbé de Nutley, revenant d'Arrouaise, visita le Maréchal. Cette visite doit en effet être placée au commencement de mai, puisque le Maréchal mourut le 14 de ce mois.

en saint homme qu'il était, et avait grand soin de son abbaye. Il vint au comte, et, l'ayant salué, il lui dit : « Sire, j'ai parlé « à notre souverain abbé[1] et aux frères de notre ordre. Je les ai « entretenus en chapitre de votre maladie, et leur ai demandé de « vous donner part en leurs bienfaits[2] et de prier pour vous tant « que l'ordre durera. L'abbé me dit qu'il vous connaissait pour « homme de bien et de grande valeur, et qu'il vous recevait « volontiers comme participant à tous les bienfaits de l'ordre. « Voici les lettres scellées du sceau de l'abbé qui attestent cette « décision. — Mille fois merci, répondit le comte. C'est un grand « bien que vous m'avez fait, et vous en serez récompensés, car, « si vous avez pensé à moi, je ne vous ai pas oubliés non plus. « J'ai légué cinquante marcs à votre maison. J'ai fait pareil don « à chacune des abbayes de ma terre qui sont outre-mer[3], et à « chacun des chapitres j'ai laissé dix marcs; car je veux avoir « part en leurs biens, à perpétuité. » L'abbé répondit les larmes aux yeux : « Sire, vous avez richement fait les choses, et Dieu, « j'en ai la certitude, le vous rendra avec usure dans la gloire « du Paradis » [18670].

Le lendemain, son fils et beaucoup de ses gens se trouvaient auprès de lui. Jean d'Erlée lui demanda ce qu'il voulait faire des robes fourrées qui étaient gardées dans la maison. Le comte n'entendit pas bien ce que Jean d'Erlée disait. Mais le clerc Philippe dit à haute voix : « Sire, il y a là quantité de belles « robes d'écarlate et de vair toutes neuves, et au moins quatre-« vingts fourrures de cisemus[4]. On en pourrait tirer beaucoup « d'argent pour acquitter vos péchés. — Taisez-vous, mauvais « homme, » dit le comte, « j'ai plus qu'assez de vos conseils;

1. L'abbé d'Arrouaise était à ce moment Jean II (1209-1224); voy. Gosse, *Hist. d'Arrouaise*, p. 152-3.

2. Admettre quelqu'un en ses bienfaits ou en son bienfait, c'était, pour les personnes vouées à la vie religieuse, lui donner part aux mérites de leurs prières et de leurs bonnes œuvres. Cette expression est très fréquente au moyen âge. Du Cange : « Benefactum, societas monachica qua « quis particeps fit orationum et bonorum operum monasterii. »

3. Le Maréchal veut-il parler des terres de Normandie, qu'il tenait du chef de sa femme (voy. p. 120, note 4, et 177, note 1), ou de sa terre d'Irlande?

4. Voy. ci-dessus, p. 248, note 3.

« je ne veux plus vous écouter. Ce sera bientôt la Pentecôte[1]; « mes chevaliers ont droit à leurs robes; ce sera la dernière « fois que je les leur donnerai, et voilà que vous cherchez à « m'enjôler! » Puis, il dit : « Venez ici, Jean d'Erlée. Je vous « commande de faire la distribution des robes; et s'il n'y en a « pas pour tout le monde, envoyez-en chercher à Londres, car « je ne veux pas que par ma faute personne ait lieu de se « plaindre. » Puis il dit à son fils : « Beau fils, je vous prie de « prendre congé pour moi à tous ceux qui ne sont pas présents « ici et qui m'ont bien servi. Qu'ils aient de Dieu et de moi « grâces et merci » [18723].

Les robes furent distribuées en telle manière que chacun des chevaliers de sa megnie eut la sienne. Quant aux vêtements qui restèrent, ils furent donnés aux pauvres gens. On y passa la nuit. Le fils du Maréchal et ceux qui étaient avec lui ne se couchèrent pas. Le lendemain, ils furent remplacés auprès du Maréchal, mais ils ne dormirent guère, tant ils étaient inquiets et affligés [18746].

La journée dont je vous parle fut celle du lundi avant l'Ascension[2]. Le fils s'agenouilla devant son père et lui dit : « Sire, « pour l'amour de Jésus-Christ, mangez quelque chose, cela « vous ferait du bien. — Eh bien! » dit-il, « je mangerai autant « que je pourrai. » Il s'assit, et un chevalier le soutint. Quand la nappe fut placée devant lui, il dit à Jean d'Erlée : « Écou- « tez-moi. Voyez-vous ce que je vois? — Sire, je ne sais. « — Par mon chef! Je vois deux hommes blancs, l'un à ma « droite, l'autre à ma gauche. Jamais je ne vis si beaux en nul « lieu. — Sire, ce sont des compagnons que Dieu vous envoie, « pour vous mener dans le droit chemin. » Et le comte dit : « Béni soit Dieu notre Seigneur, qui, jusqu'en ce moment, me « donne sa grâce! » Sire Jean ne demanda pas au Maréchal qui étaient ces hommes, car il pensait bien avoir le temps de le faire plus tard. Mais, depuis, il regretta toujours de ne pas l'avoir demandé[3] [18784].

1. En 1219, la Pentecôte tombait le 26 mai.
2. Le 13 mai.
3. C'était une croyance répandue au moyen âge que l'âme, avant de se

Toute la soirée, la maladie ne cessa d'empirer. Le jeune Maréchal veilla la nuit. Le lendemain, qui était le mardi avant l'Ascension[1], il revint, vers l'heure de midi, avec les chevaliers. Le comte s'était tourné vers le mur et reposait paisiblement. Croyant qu'il dormait, le jeune Maréchal fit faire silence. Je ne sais si le comte l'entendit, mais il s'éveilla et dit : « Qui est là ? » Jean d'Erlée dit : « C'est moi, Jean d'Erlée. — C'est vous Jean ? « — Oui, sire. — Je ne puis m'endormir. — Comment pour« riez-vous dormir, quand, depuis plus de quinze jours, vous « n'avez rien pris ? » — Le comte fit un mouvement pour se tourner, et alors les grandes douleurs de la mort le saisirent [18828]. Il dit : « Jean, hâtez-vous d'ouvrir portes et fenêtres; « faites venir la comtesse et les chevaliers, car je me meurs; « je ne puis plus attendre, et je voudrais prendre congé d'eux. » Jean se leva, fit ce qui lui était demandé et prit entre ses bras le comte qui s'évanouit. Revenu à lui, le Maréchal dit : « Jean, « ai-je donc perdu connaissance ? — Oui, sire. — Je ne vous « ai jamais vu si emprunté ! Pourquoi n'avez-vous pas pris de « cette eau de rose et ne m'en avez-vous pas arrosé le visage[2], « afin que j'eusse le loisir de parler à ces braves gens, car je « ne le ferai pas longuement ? » Jean s'empressa de prendre l'eau de rose, qui était dans une fiole, et lui en arrosa le visage, car il pâlissait par l'angoisse de la mort [18864].

Le jeune Maréchal et la comtesse s'approchèrent, ainsi que tous les chevaliers, et le comte leur dit : « Je me meurs, je

séparer du corps, pouvait avoir la vision du sort qui lui était réservé. Ainsi on lit au commencement de la légende latine du Purgatoire de saint Patrice (Colgan, *Acta Sanctorum veteris et majoris Scotiæ seu Hiberniæ*. Lovanii, 1647, II, 273 ; cf. Ed. Mall, dans les *Romanische Forschungen*, VI, 144) : « In multis enim exemplis quæ proponit [papa Gregorius], « ad exitum animarum, angelorum bonorum sive malorum præsentiam « adesse dicit; qui animas pro meritis vel ad tormenta pertrahant, vel « ad requiem perducant. Sed et ipsas animas, adhuc in corpore positas, « ante exitum multa aliquando de his quæ ventura sunt super eas, sive « ex responsione conscientiæ interioris, sive per revelationes factas, « præscisse fatetur. »

1. 14 mai.

2. L'eau de rose était employée en lotions comme fortifiant; voy. *Roman de la Violette*, éd. Fr. Michel, p. 120. Cf. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, éd. Roquefort (1815), II, 244.

« vous recommande à Dieu. Je ne puis plus être avec vous, « je ne puis me défendre de la mort. » Le fils vint s'asseoir auprès de Jean d'Erlée; il prit son père dans ses bras et pleura silencieusement. On mit devant le Maréchal une croix; il l'adora et pria Dieu de lui accorder une bonne fin. L'abbé de Nutley entra avec de nombreux religieux. Mais le comte, appuyé sur son fils, ne parlait plus. Tandis que tous se laissaient aller à la douleur, un valet accourut auprès de Jean d'Erlée et, lui touchant le bras, lui annonça que l'abbé de Reading demandait la permission d'entrer [18912]. Jean ne l'entendit point, car il avait l'esprit ailleurs, et il repoussa le jeune homme. Mais le comte l'avait entendu, il ouvrit les yeux et fit signe à Jean de faire venir l'abbé. « Sire, » dit l'abbé, quand on l'eut introduit, « le légat, qui était la nuit dernière à Cirencester, vous salue. « Il vous mande par moi que cette nuit il eut une vision à votre « sujet. Il en eut tant d'angoisse qu'il m'a commandé de venir « en hâte ici pour vous en faire part. Le légat vous mande que « Dieu a donné à saint Pierre et à tous les papes après lui le « pouvoir de lier et délier tous les pécheurs. En vertu de ce « pouvoir, qui lui a été délégué par le pape, il vous absout de « tous les péchés que vous avez commis depuis votre nais« sance et dont vous vous êtes confessé[1]. » Le comte se tourna vers lui, joignit les mains et s'inclina [18956].

Depuis le commencement de sa maladie, le Maréchal s'était confessé tous les huit jours. L'abbé de Reading, assisté de celui de Nutley et d'autres religieux, prononça l'absolution. Quand il fut absous, le Maréchal joignit les mains et adora la croix. Puis Dieu fit de lui sa volonté comme il fait des hommes bons qu'il lui plait de rappeler à lui. Prions Dieu qu'il le mette en la gloire du Paradis avec ses amis [18978].

Ainsi mourut le Maréchal. Nous croyons que son âme est en la compagnie de Dieu, parce qu'il fut bon dans sa vie et dans la mort. Son corps fut enseveli avec honneur, comme il convenait pour un tel homme[2]. Puis, avant que le corps fût porté

1. Il s'agit de l'absolution pontificale, comportant indulgence plénière.

2. Il fut cousu dans un cuir de taureau, à ce que rapporte Math. de Paris, sous l'année 1245 (*Chron. maj.*, éd. Luard, IV, 495).

hors de l'enceinte, [l'abbé de Reading[1]] dit la messe dans la riche chapelle fondée par le Maréchal. Pendant la messe, on remarqua que la comtesse ne pouvait se soutenir, tant elle était épuisée par la douleur et par les veilles. Elle et son fils donnèrent à l'abbaye de Reading cent sous de rente pour participer aux bienfaits de la maison. Cette donation fut faite lorsque le corps fut déposé dans l'abbaye. De là on le transporta à Staines[2] [19004]. Là il fut rejoint par le comte de Varenne[3] et par le comte Guillaume d'Essex[4], célèbre par sa largesse. Le comte Robert de Ver[5] y vint aussi avec le comte de Gloucester[6], et beaucoup de hauts barons, d'évêques et d'abbés, qui tous manifestèrent une grande douleur quand ils virent mort le Maréchal. A Londres était l'archevêque[7] avec un évêque[8] et un nombreux clergé. Par ordre de l'archevêque, on fit la veillée du corps en grande pompe, avec chant et riche luminaire. Le lendemain le corps fut enterré, devant la croix, auprès de frère Aimeri de Sainte-More, comme le comte l'avait ordonné[9] [19046].

1. Restitution conjecturale. Par suite d'une lacune (voy. la note du v. 18990), le nom de celui qui dit la messe manque dans le texte.

2. Comté de Middlesex, sur la rive gauche de la Tamise, à mi-chemin entre Reading et Londres.

3. Guillaume, comte de Varenne et de Surrey; voy. ci-dessus, p. 244, note 1.

4. Guillaume de Mandeville, souvent appelé Fils Pierre, succéda comme comte d'Essex à son frère Geoffroi, tué en 1216 dans un tournoi (Rog. de Wend., II, 176). Il prit part à la révolte des barons contre Jean et ne fit sa soumission qu'après la mort de ce roi. Il mourut en 1227 (Rog. de Wend., II, 317). Cf. Dugdale, *Baronage of England*, I, 706.

5. Robert de Ver, comte d'Oxford, d'une famille dans laquelle l'office de grand chambellan était héréditaire. Il succéda à son frère Aubri de Ver en 1214. Il fut l'un des vingt-cinq barons nommés pour veiller à l'observation des articles de la Grande Charte et prit part à la révolte contre Jean. Il mourut en 1221 (Dugdale, *Baronage of England*, I, 190).

6. Gilbert de Clare, l'un des gendres du Maréchal; il avait épousé Isabel, la seconde de ses filles; voy. p. 207, note 4.

7. Sans doute l'archevêque de Cantorbéry, Étienne Langton.

8. Probablement celui de Londres, Guillaume de Sainte-Marie.

9. On montre actuellement dans l'église du Temple, à Londres, la tombe du Maréchal. Ce serait, dit-on, la première à droite en entrant (par conséquent du côté sud) des huit tombes disposées deux par deux, qui sont placées dans le centre de la nef, des deux côtés du chemin qui

Quand les messes furent chantées, l'archevêque, assisté de l'évêque et de nombreux religieux, archidiacres et chanoines, fit le service de l'enterrement d'une manière si noble que tous en furent satisfaits et remercièrent Dieu des honneurs qu'il avait faits au Maréchal pendant le cours de sa longue vie et à sa mort. Devant la tombe, l'archevêque prit la parole et dit : « Voyez ce que vaut la vie du monde. Quand on est mort, on « n'est plus qu'un peu de terre. Voilà ce qui reste du meilleur « chevalier qui ait jamais vécu. C'est là que vous en viendrez « tous. Chacun meurt à son jour. Nous avons ici notre miroir, « vous comme moi. Que chacun dise sa patenôtre pour que « Dieu reçoive en sa gloire ce chrétien et le mette en la com« pagnie de ses fidèles comme nous croyons qu'il l'a mérité ! » [19084].

Quand le corps eut été mis en terre, ceux qui avaient été chargés de la distribution des aumônes eurent soin qu'elle fût faite équitablement. Elle eut lieu à Westminster, parce que, dans Londres, la place n'eût pas suffi, tant les pauvres étaient nombreux. Tous eurent part à la distribution, et il se trouva que, lorsque tous furent satisfaits, il ne resta plus ni denier ni pain. Quant aux robes, après que cent pauvres eurent reçu chacun la sienne, il s'en trouva trois de reste [19106].

La nouvelle de la mort du Maréchal ne tarda pas à se répandre. Elle parvint bientôt au roi de France, qui alors se trouvait en Gâtinais[1], avec toute sa cour. Le roi dit au messager : « Attends

conduit au chœur. Elle a été plusieurs fois dessinée, par exemple dans Stothard, *Monumental effigies* (1817), pl. 26 et 27. Mais cette tradition est contestable. Déjà, au siècle dernier, Gough (*Sepulchral Monuments in Great Britain*, 1786, I, 50) disait qu'on ne pouvait identifier les tombes. De plus, on n'a pu tenir compte, dans les attributions qu'on en a faites à divers personnages, de la circonstance révélée par le poème, que l'une d'elles devait être celle du frère Aimeri. Pour la bibliographie des ouvrages et dissertations où il est question des tombes du Temple, on peut voir *The Temple Church and Chapel of S[t] Anne*, etc., an historical record and guide by T. Henry Baylis, second edit., London, 1895, in-12.

1. Le Maréchal étant mort le 14 mai, la nouvelle de sa mort a dû parvenir au roi de France vers la fin du même mois. On n'avait jusqu'à présent aucune notion précise sur les séjours de Philippe-Auguste entre

« un peu, avant de parler, que Richard le Maréchal[1] ait pris « son repas avec les autres, car tu le verras bien affligé. »

Quand les nappes furent ôtées, ceux qui avaient servi se mirent à table[2]. Cependant, le roi Philippe prit à part Guillaume des Barres[3], qui était assis près de lui, et lui dit : « Avez-vous « entendu ce qu'il m'a dit? — Qu'a-t-il dit, sire? — Que le « Maréchal, qui était si prud'homme et si loyal, était enterré. « — Quel Maréchal? — Celui d'Angleterre, Guillaume, qui fut « preux et sage. — Certes, sire, c'est grand dommage, car, en « notre temps, il n'y eut meilleur chevalier ni plus vaillant « homme de guerre. — Que dites-vous? — Je dis que je n'ai « jamais vu en ma vie aucun homme meilleur que celui-là. « Je ne puis pas dire plus. — Certes, » reprit le roi, « vous « avez dit là une grande parole. Et, en vérité, le Maréchal fut « l'homme le plus loyal que j'aie jamais connu. » Sire Jean de Rouvrai[4] dit à son tour : « Sire, je dis que ce fut le plus sage « chevalier qui ait vécu de notre temps. — Dieu! qu'il est né « sous une heureuse étoile celui de qui on porte un tel témoi-

avril et octobre 1219; voy. L. Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, p. CIX. Le roi était probablement à Nemours ou à Montargis, où nous savons qu'il séjourna à diverses reprises.

1. Il paraît donc que Richard, le second fils du Maréchal (voy. ci-dessus, p. 206, n. 3), se trouvait en 1219 à la cour de Philippe-Auguste, circonstance dont on n'a aucune autre trace. On a vu plus haut que, dans les derniers jours de sa vie, lorsqu'il se préparait à la mort en son manoir de Caversham, le Maréchal n'avait auprès de lui, d'après le poème, qu'un seul de ses fils, qui n'est pas nommé, mais qui ne peut avoir été que l'aîné; entre les autres fils, un seul, Ansel, le plus jeune, est désigné nominativement à l'occasion du testament (ci-dessus, p. 256).

2. Selon l'usage, le roi et les principaux barons mangeaient les premiers; les jeunes hommes qui avaient servi mangeaient ensuite.

3. Voy. ci-dessus, p. 32, note 1.

4. Jean de Rouvrai figure fréquemment dans les actes de Philippe-Auguste depuis 1197 jusqu'en 1219; voy. Delisle, *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, nos 513, 819, 881, 914, 961, 990, 1887. Il est l'un des auteurs et des témoins de la capitulation de Rouen en 1204 (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 716). Il fut nommé bailli de Caux après la conquête de la Normandie, en 1204 (Stapleton, *Magni Rot. Scacc.*, II, CXXXII). Il était aux côtés de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines (*Chron. de Guill. Le Breton*, § 184, éd. Fr. Delaborde, p. 272). Il y a en France beaucoup de Rouvrai, Rouvroi; nous ne savons duquel il tirait son surnom.

« gnage après sa mort ! Quel encouragement pour tous les pru-
« d'hommes qui connaîtront sa vie ! » [19164].

Ici se termine l'histoire du comte Maréchal[1], qui, en tous lieux où elle sera entendue, devra être écoutée avec amour et joie. Il convient maintenant de mentionner tous ceux qui ont pris part à ce livre, pour qu'on sache, en l'entendant lire, qui fut celui qui en a fourni la matière, qui l'a fait faire, qui en a fait les frais. D'abord sera nommé le bon fils du Maréchal, le comte Guillaume, renommé par ses belles actions. De bon arbre vient bon fruit. Quand on lui conseilla de faire écrire l'histoire de son père, il n'eut point de cesse qu'elle fût faite. On le voit bien maintenant, et on le verra plus encore. Celui qui a fourni la matière jusqu'à complet achèvement, Dieu en soit loué ! fit bien voir qu'il aimait son seigneur. C'est Jean d'Erlée qui y a mis son cœur, sa pensée, son argent, et on en voit maintenant le résultat. Bonne amour se prouve en tous bienfaits ; certes, ce n'est pas mensonge, car Jean, qui a fait et composé ce livre, en a bien donné la preuve. Et que Dieu, qui donne aux bons la récompense de leurs bonnes actions, veuille bien accorder la joie du paradis à ceux qui ont pris part à cette œuvre ! [19200].

Quand les enfants du Maréchal, les frères et les sœurs, sauront que le bon Maréchal, leur frère Guillaume, a fait faire, en l'honneur de leur père, une œuvre telle que celle-ci, ils en seront touchés jusqu'au fond du cœur. Et Dieu leur en donne la joie ! Je sais bien qu'ils se réjouiront de ce livre, quand ils l'entendront lire et qu'ils verront tout le bien qui est dit de leur père.

Ici finit l'histoire du comte. Que Dieu veuille donner à son âme une place en la gloire éternelle parmi ses anges !

1. *Comes Marescallus*, c'est le titre habituel du Maréchal dans les actes, depuis l'époque (20 avril 1200) où la fonction de maréchal d'Angleterre lui fut conférée.

TABLE[1]

1. Les notes indiquées entre ( ) sont celles du troisième volume.